

SOMMAIRE

Remerciements	iii
Sommaire	v
Introduction générale.....	1
Première partie	
Etudier l'inscription territoriale de petites filières agricoles dans un contexte a fort enjeu biodiversité : une démarche de recherche en géographie sociale	9
Chapitre 1	
Pourquoi le territoire comme prisme d'observation des interactions entre agriculture et société.....	13
1.1. Des demandes sociales qui renouvellent le statut de l'agriculture au sein des espaces ruraux.....	14
1.2. Multifonctionnalité et services environnementaux : des concepts qui accompagnent cette évolution	22
1.3. Services et fonctions de l'activité agricole : à l'interface entre agriculture et territoire	33
Chapitre 2.	
L'essor de l'enjeu biodiversité : facteur de recomposition des interactions agriculture - territoire	45
2.1. Politiques agricoles : une focale environnementale renforcée ?	46
2.2. Interaction entre agriculture et biodiversité : place à la complexité.....	51
2.3. Des évolutions qui invitent à repenser la place des systèmes agricoles « marginaux »	65
2.4. Une opportunité pour les parcs nationaux de s'impliquer sur les questions agricoles ?	70
Chapitre 3.	
Une posture en géographie sociale pour étudier l'inscription de petites filières « patrimoniales ».....	79
3.1. Démarche générale.....	80
3.2. Les représentations des fonctions de l'agriculture, facteurs de recompositions agricoles	82
3.3. La filière, objet géographique analysé à travers la grille des formations socio-spatiales	95
Chapitre 4.	
Dispositif d'étude : les discours des acteurs collectés sur deux territoires ultra-marins, la Réunion et la Guadeloupe	105
4.1. Mise en perspective de deux terrains d'étude ultra-marins	106
4.2. Une approche qualitative fondée sur les discours des acteurs	133
Deuxième partie	
Des inscriptions territoriales complexes, entre marginalité économique, controverses environnementales et importance socio-culturelle	141
Chapitre 5.	
Des filières à la marge des secteurs agricoles réunionnais et guadeloupéens	145
5.1. Ce que nous disent les statistiques agricoles : des filières marginales.....	146
5.2. Ce que nous dit l'histoire : des produits renommés hérités d'un passé florissant	149
5.3. Des filières contrastées, entre notoriété et fragilité.....	162
5.4. Les stratégies des producteurs, reflets de ce contexte complexe	169

Chapitre 6.	
Fonctions environnementales : des représentations plurielles et des controverses nourries par l'essor de l'enjeu biodiversité	195
6.1. <i>Les termes du débat : de multiples objectifs de gestion au sein des sous-bois vanilliers</i>	196
6.2. <i>Un enjeu biodiversité qui fait évoluer les compromis entre gestion forestière et production de vanille</i>	206
6.3. <i>Une approche à nuancer : des configurations multiples à la parcelle.....</i>	221
Chapitre 7.	
Fonctions sociales : une composante essentielle du lien entre ces filières et leurs territoires.....	257
7.1. <i>Des représentations partagées sur une fonction de cohésion sociale.....</i>	258
7.2. <i>Une fonction culturelle déclinée à différentes échelles.....</i>	268
7.3. <i>Des fonctions sociales qui s'articulent avec les fonctions environnementales dans les représentations....</i>	282
Chapitre 8.	
Une inscription territoriale recomposée par l'intégration des dimensions environnementales, sociales et culturelles de l'activité agricole	291
8.1. <i>Des soutiens politiques à l'«aménagement» de la place de l'agriculture</i>	292
8.2. <i>Des dispositifs de soutien économique valorisant les fonctions sociales et environnementales.....</i>	298
8.3. <i>Des fonctions mobilisées à différents degrés dans les stratégies de spécification.....</i>	306
8.4. <i>Une « consistance territoriale » recomposée</i>	314
8.5. <i>Les parcs nationaux, des atouts pour ces filières ?.....</i>	324
Troisième partie	
Retisser des liens entre agriculture et territoire : quels outils, quels acteurs ? Discussion sur le concept de service environnemental et retour sur le rôle d'un Parc national	341
Chapitre 9.	
Le service environnemental, un outil pour retisser les liens entre agriculture et territoire ?.....	345
9.1. <i>Le service environnemental, des fondements qui ouvrent de nouvelles perspectives ?</i>	346
9.2. <i>Un champ d'opérationnalisation trop étroit pour refonder les interactions entre agriculture et territoire....</i>	348
9.3. <i>La requalification des produits, un autre scénario pour valoriser les services environnementaux ?.....</i>	365
Chapitre 10.	
Les parcs nationaux, acteurs des recompositions territoriales de l'activité agricole, « tisseurs de liens » entre le « naturel » et le « culturel » ?.....	379
10.1. <i>L'agriculture, un « objet territorial » que les parcs nationaux ne peuvent ignorer</i>	380
10.2. <i>Le territoire, la clé d'une collaboration à construire entre acteurs agricoles et parcs nationaux ?</i>	385
10.3. <i>Les territoires, des objets singuliers, des compromis à construire au cas par cas.....</i>	391
Conclusion générale.....	409
Références bibliographiques	420
Annexes.....	445
Table des figures.....	497
Liste des tableaux.....	499
Table des encadrés.....	500
Table des matières détaillée	501

INTRODUCTION GENERALE

« Toute réflexion liant l'agriculture et l'environnement débouche inmanquablement sur la complexité et l'interdépendance des problèmes écologiques, économiques et sociaux. Les enjeux sont de taille et relèvent d'un débat national si l'on veut que soit précisé le rôle dévolu aux agriculteurs. »

Pierre Alphanéry, 1991

« Agricultures, produisons autrement ».

« *Agricultures, produisons autrement* ». C'est le nom de la plate forme collaborative créée en 2012 par le ministère français en charge de l'agriculture, destinée au partage de connaissances et d'expériences autour d'initiatives agricoles « *adaptées aux enjeux économiques, écologiques et territoriaux d'aujourd'hui* »¹. Les grands enjeux qui y sont déclinés - réserves en eaux, potentiel des sols, biodiversité, défi énergétique - reflètent l'entrée environnementale choisie pour aborder cette recherche d'« autres » modes de production agricole. Néanmoins, en parcourant ce recueil d'expériences, il apparaît que la recherche de solutions pour concilier production agricole et protection de l'environnement fait intervenir, au-delà des enjeux économiques et écologiques, d'autres dimensions de l'activité agricole : sociales, culturelles, paysagères, etc. On y parle ainsi entre autres de produits de terroirs, de circuits courts, de choix de vie de certains agriculteurs. Cet exemple fraîchement sorti des cartons du ministère en charge de l'agriculture nous a semblé intéressant pour introduire le propos que nous développerons dans cette étude à plusieurs titres. Tout d'abord, il atteste de la place de premier plan prise désormais par l'environnement dans les problématiques agricoles. Ensuite, il suggère que les attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture intègrent d'autres dimensions que les aspects environnementaux - qualité des produits, identité des territoires, vie sociale des espaces ruraux, etc. - et que celles-ci peuvent contribuer à construire des systèmes pour « produire autrement », en intégrant l'environnement. Il témoigne enfin d'un crédit nouveau accordé à des systèmes agricoles encore considérés il y a quelques années comme originaux mais manquant de rationalité économique par rapport à un modèle productiviste aux fondements alors encore peu discutés.

Cet exemple n'est certes pas représentatif des évolutions des politiques agricoles, qui restent aujourd'hui fondamentalement axées sur le soutien à des systèmes agricoles productivistes intégrés aux filières de l'agrofourmiture et de l'agro-transformation, et n'intègrent que timidement des soutiens

¹ <http://agriculture.gouv.fr/produisons-aumentent>.

à une agriculture plus verte ou plus sociale (Bazin, 2003 ; Deverre et de Sainte Marie, 2008 ; Esposito-Fava et Lajarge, 2009). Il nous a tout de même semblé symptomatique d'une évolution des discours politiques sur l'agriculture. **L'environnement constitue désormais une composante incontournable des débats sur les futurs possibles de l'agriculture**, et cette montée en puissance des préoccupations environnementales contribue à redéfinir la place de l'activité agricole dans nos sociétés (Alphandéry, 1991 ; Deverre et de Sainte Marie, 2008). D'un point de vue géographique, nous nous pencherons plus particulièrement sur cette question sous l'angle des **recompositions induites entre agricultures et territoires** (Albaladejo, 2004 ; Bernard *et al.*, 2006 ; Rieutort, 2009). Les « nouvelles » demandes formulées à l'égard de l'agriculture s'expriment en effet à partir de territoires de multiples natures (territoires administratifs, bassins de vie, territoires de protection de l'environnement, etc.) et de multiples échelles (des relations de voisinage entre agriculteurs et non-agriculteurs aux politiques agricoles communautaires, jusqu'aux accords mondiaux s'appliquant à l'agriculture). En s'adaptant - ou non - à ces demandes, l'agriculture évolue et ses liens au territoire se recomposent. Les recompositions agricoles s'inscrivent ainsi dans des territoires qui en définissent certains termes et qu'elles contribuent en retour à construire (Bonin, 2003 ; Esposito-Fava et Lajarge, 2009 ; Lescureux, 2007). Les territoires constituent des « *entités médiatrices* » qui « *donne[nt] forme à une multifonctionnalité de l'agriculture, définie en partie localement* » (Duvernoy *et al.*, 2010).

C'est dans ce contexte de recompositions en cours des liens entre agriculture et territoire, sous l'influence de la prise en compte accrue d'enjeux environnementaux, que s'inscrit notre démarche de recherche. Nous nous interrogeons dans ce cadre sur **l'opportunité que peut représenter cette demande croissante d'une agriculture plus « verte » pour des productions agricoles « marginales »** (leur marginalité étant ici définie par leur distance vis-à-vis des préceptes du modèle de modernisation agricole - mécanisation, intensification, homogénéisation des conditions de production). La prise en compte des fonctions environnementales peut-elle constituer une nouvelle ressource pour ces filières, leur permettant de reconstruire ou de recomposer leurs liens aux territoires ? D'autres fonctions interviennent-elles dans ces recompositions, comment s'articulent-elle avec les précédentes ? Nous nous intéresserons pour répondre à ces questions à de petites filières ultramarines, la vanille et le café. Héritières d'une histoire économique florissante au sein de leurs territoires respectifs, la Réunion et la Guadeloupe, elles sont aujourd'hui la marge des mondes agricoles de ces deux régions, structurés autour de grandes filières d'exportation, la canne à sucre et la banane.

Parmi les enjeux à l'interface entre agriculture et environnement, la **gestion de la biodiversité** est une préoccupation récente et un champ de recherche encore peu parcouru. Elle reste l'un des plus difficiles à appréhender, en raison notamment de repères scientifiques et politiques encore peu stabilisés (Le Roux *et al.*, 2008 ; Mermet et Poux, 1999). Néanmoins, elle **pose tout particulièrement la question des recompositions des systèmes agricoles et du rôle de l'agriculture dans les territoires**. D'une part, après avoir par tous les moyens cherché à homogénéiser les systèmes agricoles et à les affranchir des conditions du milieu, chassant la diversité biologique des agro-systèmes, voir des écosystèmes alentours, la recherche agronomique en revient à la conception de systèmes plus complexes, inspirés des écosystèmes naturels et dont la biodiversité serait une composante fonctionnelle (Larrère, 2002 ; Lescourret, 2012 ; Malézieux, 2012). D'autre part, l'agriculture est de plus en plus sollicitée pour prendre part à la gestion de la biodiversité d'espaces naturels ou cultivés (Boiffin, 2011 ; Deverre *et al.*, 2007). Se dessine ainsi la possibilité de créer des synergies entre

production agricole et gestion de la biodiversité (Le Roux *et al.*, 2008). Ces évolutions conduisent à réhabiliter certains savoirs locaux - ou savoirs paysans - (Alphandéry et Fortier, 2005), ainsi que certains systèmes agricoles (Dufumier, 2006 ; Poux et Ramain, 2009) considérées comme archaïques au regard des préceptes de l'agronomie moderne (systèmes d'élevages extensifs, cultures associées type « jardin créole », etc.). Les systèmes de production de vanille et de café sur lesquels nous avons choisis de nous pencher soulèvent ce type de questions. Extensifs, ils se fondent sur des savoirs et des pratiques hérités d'une transmission familiale ou informelle plus que de la recherche agronomique et de l'encadrement technique agricole. Ils sont en outre en grande partie situés sur des espaces « frontières » entre l'agricole et le naturel, ce qui pose tout particulièrement la question de leur impact en termes de biodiversité.

De petites productions agricoles ultra-marines en aire d'adhésion de parcs nationaux

Nous avons donc choisi de nous pencher sur la production de vanille et de café dans deux départements d'outre-mer (DOM). La Réunion et la Guadeloupe sont deux régions françaises ultra-marines (Figure 1), dont les agricultures présentent de nombreuses caractéristiques communes. L'économie agricole, et plus largement l'économie générale, de ces deux DOM a été historiquement dominée par la production cannière et sucrière, et cela a structuré profondément les mondes agricoles de ces deux régions (Deverre, 1997). Cela se traduit aujourd'hui par une sole cannière qui occupe l'essentiel des bonnes terres agricoles, et par le poids économique, financier et politique des grands groupes sucriers dans la vie économique et sociale de ces territoires (*ibid.*). En Guadeloupe, cette hégémonie est aujourd'hui partagée avec la banane, qui s'est développée après la seconde guerre mondiale dans le sud Basse-Terre. A la Réunion, les cultures vivrières et l'élevage se sont développés dans les Hauts, où la culture de la canne est impossible.

Les réformes foncières conduites à partir des années 1960 ont permis de faire évoluer les structures agricoles, d'un modèle hérité des grands domaines de plantation vers un plus grand nombre de petites exploitations familiales. Les politiques agricoles et de développement rural ont par la suite progressivement encouragé la diversification et le développement de filières à destination du marché local (élevage et maraîchage principalement). Ainsi, si les agricultures réunionnaises et guadeloupéennes restent marquées par leur spécialisation et leur dépendance extérieure, celles-ci se réduisent progressivement avec une diversification croissante des exploitations, et le progrès de l'approvisionnement alimentaire local. La question de la multifonctionnalité de l'agriculture se pose ainsi à la Réunion et en Guadeloupe dans un cadre légèrement différent de celui de la métropole, entre la protection des cultures d'exportation, pivots des exploitations, et le développement de l'approvisionnement local (Chia et Dulcire, 2008), entre de grandes exploitations professionnelles et une agriculture informelle qui conserve un rôle d'amortisseur social (Justine, 2010), entre le développement difficile de filières ou de modèles agricoles alternatifs (agriculture biologique notamment) et des opérateurs des grandes filières d'exportation qui pèsent économiquement, socialement, et politiquement dans la vie locale (Laudié-Lecompte, 2003). La déclinaison locale des politiques agricoles prend en compte ces spécificités, et les soutiens restent plus largement orientés vers l'amélioration de la productivité des exploitations qu'en métropole, tandis que le soutien à l'agro-environnement y reste plus marginal (*Programme de Développement Rural Guadeloupe 2007-2013 ; Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 ; Programme de Développement Rural Réunion 2007-2013*).

Figure 1. La Réunion et la Guadeloupe, deux territoires insulaires ultra-marins

Source : IEDOM ; a. La Réunion ; b. La Guadeloupe.



La production de vanille à la Réunion et de café en Guadeloupe² sont aujourd’hui à la marge de ces deux mondes agricoles, sur les plans fonciers, économiques, et humains. Elles ont en commun d’avoir été des productions emblématiques de leurs territoires respectifs, et la réputation de la « vanille bourbon » et du « café bonifieur de Guadeloupe » a perduré jusqu’à aujourd’hui, malgré la chute des surfaces et des volumes de production. Elles se maintiennent aujourd’hui sur des systèmes de production majoritairement³ extensifs, et très exigeants en main d’œuvre, particulièrement à certains stades (fécondation de la vanille, récolte du café). En partie cultivées par des producteurs informels, elles sont fréquemment classées dans l’« agriculture sociale », opposée à l’« agriculture professionnelle » dans la représentation d’un modèle agricole dual encore prégnant au sein des institutions agricoles réunionnaises et guadeloupéennes (Bonnal *et al.*, 2003 ; Chia et Dulcire, 2008). Par ailleurs, leurs systèmes de culture posent tout particulièrement la question de leur impact environnemental. Extensifs et praticables sur des parcelles « difficiles » (sols accidentés, de faible épaisseur, empierrés), ils sont parfois présentés comme facteurs de l’entretien de milieux dégradés ou de lutte contre l’enfrichement. Situés sur des espaces frontières entre l’agricole et le naturel, se pose néanmoins également la question de leur impact sur la biodiversité des espaces naturels environnants. La biodiversité des écosystèmes réunionnais et guadeloupéens fait par ailleurs l’objet d’une attention toute particulière (Gargomini, 2003 ; Myers *et al.*, 2000), et les principaux espaces de production des filières étudiées sont situées sur le territoire (en aire optimale d’adhésion) des deux parcs nationaux qui ont été créés pour leur conservation.

Question de recherche, hypothèse, cadre théorique

Ce sont ces deux terrains qui serviront de base à notre analyse, et notre démarche de recherche s’inscrit, comme mentionné plus haut, dans l’observation des recompositions en cours entre agricultures et territoires. Alors que les enjeux environnementaux s’imposent comme un facteur de recompositions territoriales des activités agricoles (Bonin, 2003 ; Fortier, 2009 ; Soulard, 1999 ; Toillier, 2009), **nous nous interrogeons sur l’incidence pour ces filières de l’attention accrue accordée à la biodiversité sur leurs territoires respectifs**. Nous chercherons à analyser comment, en déplaçant le curseur, dans les représentations des acteurs, entre agriculture auxiliaire et agriculture prédatrice, l’enjeu biodiversité contribue à modifier les ressources et les contraintes qui modèlent l’inscription territoriale d’une filière agricole. Par ailleurs, les exigences accrues en matière de protection de la biodiversité font évoluer le paysage des acteurs institutionnels, et se sont notamment traduites, en Guadeloupe comme à la Réunion, par l’entrée de nouveaux acteurs : le Parc national de Guadeloupe, en 1989, et le Parc national de la Réunion, en 2007. Institution dédiée à l’environnement, un parc national n’en a pas moins d’autres missions, notamment la protection du patrimoine culturel depuis la réforme de 2006⁴. Nous nous interrogerons donc sur le rôle que peuvent jouer les parcs nationaux vis-à-vis de ce type de filières, par la mise en valeur de certaines de leurs fonctions, et les recompositions qu’ils peuvent induire.

² Ce sont ces deux filières qui étaient au fondement de cette démarche de recherche ; néanmoins, la mission réalisée en Guadeloupe a révélé l’intérêt de l’étude de la filière vanille guadeloupéenne pour enrichir la mise en perspective des deux terrains ; notre démarche de terrain et d’analyse a donc traité, pour la Guadeloupe, de la filière café et de la filière vanille (cette dernière étant néanmoins abordée de façon moins approfondie).

³ A la Réunion, une partie de la vanille (environ 10%) est néanmoins produite en plein champ ou sous ombrières.

⁴ Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, suivie du décret d’application n° 2006-944 du 28 juillet 2006.

Nous faisons l'hypothèse que ces recompositions ne se résument pas à une gestion de la fonction environnementale, mais sont le résultat de compromis et d'arrangements territoriaux faisant également intervenir les représentations des autres fonctions de l'activité agricole, économiques, sociales, culturelles. En d'autres termes, il s'agit de comprendre comment les acteurs du territoire se représentent les fonctions des filières vanille et café, ou quelles représentations de ces fonctions ils véhiculent, et comment cela se traduit, à travers leurs stratégies, par des recompositions des ressources et des contraintes qui forment le cadre du développement de ces filières. Justifient-ils certains soutiens politiques, certains dispositifs, certains projets de territoire, en faisant référence aux fonctions environnementales de ces filières ? D'autres fonctions interviennent-elles dans ces justifications, et comment s'articulent-elles aux précédentes ?

Nous avons choisi répondre à ces interrogations en utilisant certains concepts et outils de la géographie sociale (Di Méo, 1998 ; Di Méo et Buléon, 2005). Nous examinerons ainsi la **filière agricole en tant qu'objet socio-spatial**, mobilisant un ensemble de ressources géographiques et économiques (foncier, localisation géographique, structures de production, de transformation, de vente, etc.), mais également idéologiques et politiques (valeurs et représentations de la production et du produit, appuis politiques des acteurs ou institutions intervenant sur le territoire, etc.). A partir de ce postulat, nous proposons une analyse en deux temps des recompositions territoriales des filières étudiées. A partir des discours d'un panel d'acteurs intervenant sur le territoire, nous analysons dans un premier temps **les représentations des fonctions de l'activité agricole**. Dans un second temps, nous analysons **l'intégration de ces représentations dans leurs stratégies**, et les ajustements induits sur les ressources (géographiques, économiques, politiques, symboliques) que mobilise une filière agricole, et à partir desquelles se construit son inscription sur le territoire.

Ces processus feront l'objet d'une analyse approfondie pour les données collectées sur le terrain réunionnais. **Pour le terrain guadeloupéen, ils seront analysés à partir d'un champ d'investigation plus resserré** : pour les filières étudiées en Guadeloupe, nous nous interrogerons plus particulièrement sur le **positionnement du parc national**, et les recompositions que son action a induites. La mise en perspective des deux terrains porte donc plus particulièrement sur la question du rôle que peut jouer un parc sur ces filières, elle s'appuie pour cela sur l'expérience « longue » du Parc national de Guadeloupe, comparée à la jeunesse de son homologue réunionnais. Le choix de **deux terrains vise donc à établir une mise en perspective portant sur un point particulier de l'analyse**, plus qu'à mettre en œuvre une comparaison symétrique.

A partir de ces analyses, nous discuterons enfin des perspectives qu'offrent certains outils visant à concilier production agricole et protection de l'environnement, pour ce type particulier de filières, restées à la marge des dynamiques d'intensification et de modernisation agricole. Cette discussion sera organisée en deux points. Le concept de service environnemental, d'une part, est aujourd'hui présenté comme le support théorique de la création de nouveaux outils d'intégration des enjeux environnementaux dans les stratégies agricoles (Aznar *et al.*, 2007 ; Mollard, 2003 ; Valette *et al.*, 2011). Nous discuterons de la pertinence de ces outils pour ce qui est des filières que nous avons choisi d'étudier. D'autre part, la charte que doivent désormais élaborer les parcs nationaux sur leurs territoires respectifs est également un outil visant à favoriser la conciliation de la protection du patrimoine naturel avec les activités humaines, y compris l'activité agricole (Barthod, 2009 ; Giran, 2003 ; Larrère *et al.*, 2009). Nous discuterons donc de l'opportunité que représente ce projet de territoire pour concilier protection de la biodiversité et production agricole, toujours dans le cas de ces

filières, café et vanille, plus largement inscrites dans l'agriculture localement qualifiée de « patrimoniale ».

Une approche qualitative enrichie par la mise en perspective de deux terrains d'études

L'analyse des représentations que se font les acteurs des fonctions de l'agriculture, appliquée aux filières vanille et café, est centrale dans notre analyse. Le **discours des acteurs est un vecteur essentiel des représentations** (Abric, 1994 ; Di Méo, 2008 ; Molina *et al.*, 2007), et nous avons donc choisi **l'entretien comme principal outil d'investigation** sur nos deux terrains d'étude. Pour notre analyse, nous avons donc réalisé et retranscrit une centaine d'entretiens, à partir d'un panel mixte d'acteurs de chaque territoire (agriculteurs, opérateurs des filières, organisations agricoles gestionnaires d'espaces naturels, administrations, collectivités territoriales, pour l'essentiel). Le travail de terrain s'est organisé en trois phases : une première phase sur le terrain réunionnais, pendant laquelle la quasi-totalité des entretiens auprès des planteurs ont été réalisés, ainsi qu'une partie des entretiens avec les autres acteurs ; une deuxième phase sur le terrain guadeloupéen, au cours d'une mission d'une douzaine de semaines⁵, qui a permis de réaliser une cinquantaine d'entretiens ; enfin, une dernière phase d'entretiens complémentaires réalisés à la Réunion, amendés par certaines observations et analyses intermédiaires issues du terrain guadeloupéen.

En parallèle à ce travail d'entretien, qui nous a permis de recueillir un consistant volume de données discursives, nous avons conduit un travail de collecte et d'analyse de documents officiels et de littérature grise se rapportant à nos deux terrains d'étude : documents d'urbanisme et de planification, plans d'aménagement et de gestion des espaces naturels, textes législatifs, rapports d'études et documents techniques produits par les institutions ou les acteurs locaux, archives de la presse écrite locale⁶, etc. Ces documents nous ont permis d'affiner notre connaissance du terrain, et d'enrichir progressivement nos entretiens, tout en donnant du relief à notre travail d'enquête, en réinscrivant les discours recueillis dans le paysage des discours officiels et institutionnels.

Architecture de la thèse

Notre analyse est présentée en trois parties. Nous poserons le contexte et les bases conceptuelles de notre démarche de recherche dans une **première partie**. Celle-ci met en lumière les déterminants de l'élaboration de notre démarche de recherche, fondés d'une part sur l'observation des évolutions actuelles du monde agricole, et d'autre part sur le choix d'une approche géographique de ces évolutions. Dans le *premier chapitre*, nous expliciterons en quoi la complexification des demandes qui s'exercent à l'égard de l'agriculture, qui dépassent désormais sa simple fonction de production de biens primaires, nous invite à observer l'activité agricole du point de vue du territoire. L'enjeu biodiversité figure parmi ces nouveaux enjeux dont le secteur agricole doit désormais tenir compte, et nous présenterons dans le *chapitre 2* pourquoi il peut induire des recompositions des liens de l'agriculture au territoire, en particulier pour certains systèmes de production restés à la marge du processus d'intensification et de modernisation agricole. Le *chapitre 3* précisera la teneur de ces interactions entre agriculture et territoire que nous avons choisi d'étudier, et les grilles d'analyse que nous utiliserons pour cela. Nous présenterons ainsi dans ce troisième chapitre notre cadre théorique, construit à partir

⁵ Mission effectuée du 9 mars au 27 mai 2011.

⁶ Les archives de presse n'ont été consultées que sur le terrain réunionnais.

d'outils et de concepts de la géographie sociale. La démarche de terrain sera enfin présentée dans le *chapitre 4* ; nous y présenterons brièvement les deux territoires étudiés, et la démarche de terrain que nous y avons mise en œuvre.

L'analyse de ces données de terrain fera l'objet de notre **deuxième partie**. Le *chapitre 5* présente les grands traits du fonctionnement des filières étudiées dans leurs contextes territoriaux, permettant de situer les analyses des chapitres suivants. Le *chapitre 6* présente, à partir d'une analyse des représentations des acteurs, les controverses qu'il y a autour des fonctions environnementales de la culture de vanille en sous-bois, tandis que dans le *chapitre 7* nous aborderons ses fonctions sociales et culturelles, et la manière dont elles s'articulent, toujours dans les représentations des acteurs, avec les précédentes. Enfin, dans le *chapitre 8* qui conclura cette deuxième partie, nous analyserons en quoi la prise en compte de ces fonctions, sociales, environnementales, et culturelles, induisent des modifications des ressources sur lesquelles s'appuient les acteurs de la filière, induisant des recompositions territoriales de cette dernière. Dans chacun de ces chapitres, le terrain réunionnais sera le principal objet de notre analyse. Le terrain guadeloupéen, comme précisé précédemment, y sera traité de façon moins approfondie, et son analyse, à chaque étape, sera centrée plus particulièrement sur l'influence du parc national sur les représentations des fonctions et les recompositions des filières.

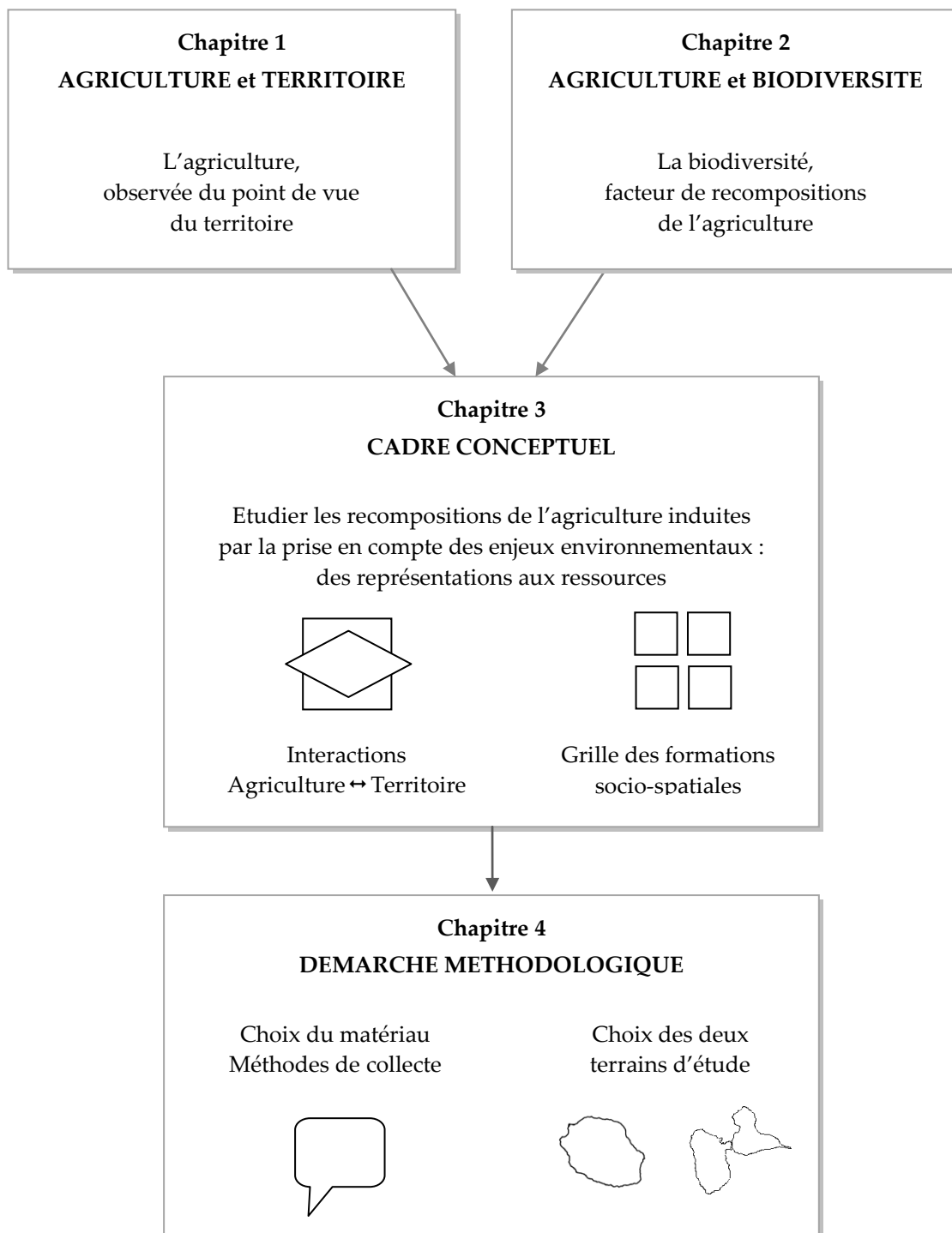
Enfin, à partir des éléments qui seront ressortis de cette analyse, nous discuterons dans une **troisième partie** des outils et des processus, qui, à partir de la prise en compte des aspects environnementaux de ce type de productions, peuvent concourir à retisser des liens entre ces filières et leurs territoires. Dans le *chapitre 9*, nous discuterons des dispositifs existants de valorisation des services environnementaux et de leur pertinence dans le cas des filières étudiées. Enfin, nous terminerons par une discussion, dans le *chapitre 10*, sur l'intérêt et les limites de l'action d'un parc national dans la construction de scénarios conciliant production agricole et protection de la biodiversité, et le rôle qu'il peut jouer dans la construction de nouveaux liens entre certaines filières agricoles et leurs territoires.

PREMIERE PARTIE

ÉTUDIER L'INSCRIPTION TERRITORIALE DE
PETITES FILIERES AGRICOLES DANS UN CONTEXTE
A FORT ENJEU BIODIVERSITE : UNE DEMARCHE DE
RECHERCHE EN GEOGRAPHIE SOCIALE

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Quelle agriculture, pour quels territoires ? Au lendemain de l'après-guerre, les politiques agricoles ont eu pour objectifs centraux de garantir la sécurité alimentaire et le statut de puissance agricole de la France. La priorité accordée à l'augmentation de la productivité s'est traduite par la modernisation, l'intensification et la normalisation des systèmes de production, s'accompagnant d'un agrandissement des exploitations, d'une réduction de leur nombre, et d'un recours important aux intrants (engrais minéraux, produits phytosanitaires) et à la mécanisation. Confrontés à des crises environnementales (pollutions des eaux, érosions et appauvrissement des sols, érosion de la biodiversité), sanitaires (ESB, dioxines, etc.), ou sociales (dévitalisation de certains espaces ruraux), une prise de conscience des limites de ce modèle se dessine aujourd'hui. Les demandes sociales qui s'expriment à l'égard de l'agriculture, ainsi que les évolutions des orientations des politiques agricoles, invitent à reconsidérer l'agriculture sous l'angle de sa place au sein des territoires (**Chapitre 1**). Parmi les enjeux auxquels l'activité agricole est dorénavant confrontée figure l'enjeu biodiversité. Les évolutions conjointes des politiques agricoles et des politiques de gestion de la biodiversité ont fait émerger de nouvelles façons d'envisager les interactions entre agriculture et biodiversité. La question se pose ainsi des recompositions territoriales que peut induire cet enjeu biodiversité pour les activités agricoles. Cette question se pose en particulier pour certains systèmes de production extensifs en interaction avec des milieux naturels peu anthropisés, a fortiori lorsqu'ils sont situés sur le territoire d'aires protégées comme les parcs nationaux (**Chapitre 2**). Pour étudier ces recompositions, nous étudierons d'une part les représentations des fonctions de l'activité agricole (véhiculées par les discours des acteurs du territoire), et d'autre part, comment ces représentations sont intégrées dans les stratégies des acteurs, modifiant ainsi le cadre de ressources et de contraintes au sein duquel est pratiquée l'activité agricole (**Chapitre 3**). Cette démarche sera mise en œuvre sur deux terrains, la Réunion et la Guadeloupe, et centrée sur les filières vanille et café, petites filières fréquemment qualifiées de « patrimoniales ». Une centaine d'entretiens y ont été conduits, constituant le matériau de base de notre analyse (**Chapitre 4**).



Chapitre 1.

POURQUOI LE TERRITOIRE COMME PRISME D'OBSERVATION DES INTERACTIONS ENTRE AGRICULTURE ET SOCIETE

« La réflexion sur l'insertion territoriale de l'activité agricole doit dépasser l'analyse des simples interactions ou d'une proximité spatiale, même si on l'imagine renforcée par une analyse de toute autre forme de « proximité » qu'elle soit sociale ou organisationnelle. Pour comprendre les enjeux derrière les processus à l'œuvre il nous faut comprendre les transformations affectant le pacte liant l'agriculture à la société, et au-delà les modalités d'intégration des « individus pratiquant l'agriculture » à la société et du rôle de l'Etat et des autres institutions dans les nouvelles modalités d'intégration en émergence. »

Christophe Albaladejo, 2004

L'objet de ce premier chapitre est de définir les contours de notre problématique, en explicitant d'une part les enjeux qui affectent aujourd'hui l'exercice de l'activité agricole, conditionné notamment par l'attention croissante portée à ses fonctions environnementales et sociales, et d'autre part en quoi ces évolutions invitent à aborder l'agriculture sous l'angle du territoire, principe qui guidera notre étude.

Depuis les années 1950 et les espoirs placés dans un modèle agricole productiviste, qui faisait déjà craindre « *la fin des paysans* » (Mendras, 1967), jusqu'aux débats actuels sur la réforme de la politique agricole commune, qui font écho à la demande, de la part des citoyens et des consommateurs, d'une agriculture plus « verte », de produits plus sains, de territoires ruraux plus vivants, d'une politique agricole plus juste (Brehon, 2011), le monde agricole a vécu de profondes transformations, accompagnant des évolutions non moins profondes des politiques agricoles. C'est l'objet de la première partie de ce chapitre. Nous évoquerons ensuite les concepts qui ont accompagné ces évolutions, en commençant par la multifonctionnalité, qui a imprégné les débats sur les « futurs » de l'agriculture dans les années 1990. La décennie 2000 a vu l'émergence d'un nouveau concept, celui de « service environnemental », que nous définirons également. Enfin, nous verrons en quoi ces

évolutions, et ces concepts qui les ont accompagnées, incitent selon nous à recourir au territoire pour analyser les dynamiques qui font évoluer le « *contrat entre agriculture et société* » (Hervieu, 2002).

1.1. Des demandes sociales qui renouvellent le statut de l'agriculture au sein des espaces ruraux

Les transformations qui ont affecté la société française, et le secteur agricole en particulier, ont profondément modifié la place assignée à l'agriculture au sein des territoires ruraux depuis le milieu du XX^e siècle. La politique agricole commune a été un facteur déterminant de ces évolutions, et celle-ci a du également évoluer en retour pour prendre en compte ces transformations du monde rural.

1.1.1. Evolution des attentes sociales, transformation des espaces ruraux

Le secteur agricole, et avec lui le monde rural, ont subi des transformations radicales depuis le milieu du XX^e siècle. Les politiques agricoles initiées dans le contexte de l'après guerre, marqué par une volonté de reconquête de l'autosuffisance alimentaire, ont, avec le concours de la recherche agronomique, encouragé une augmentation sans précédent de la productivité agricole. L'intérêt général était alors entendu comme étant l'optimisation de l'usage productif des territoires agricoles (Deverre, 2005). Il fut un objectif prioritaire des lois d'orientation agricole (LOA) du début des années 1960⁷, sous la houlette notamment d'Edgar Pisani, alors ministre de l'agriculture. Elles furent rédigées dans une perspective très économique avec pour principal horizon la satisfaction du marché agroalimentaire intérieur et la compétitivité sur les marchés internationaux. Les réflexions en termes d'impacts sur l'environnement ou sur la vitalité du tissu social rural n'étaient alors par d'actualité.

Une politique productiviste efficace

Cette augmentation de la productivité a eu pour corollaire la concentration de terres et des moyens de production au sein d'exploitations agricoles de plus en plus performantes, mais de moins en moins nombreuses. Les lois d'orientation agricole des années 1960 signent la relégation au second plan de l'objectif de maintien des équilibres sociaux dans le monde rural, qui avaient caractérisé les précédentes politiques agricoles (Banos, 2008). La population agricole a diminué drastiquement, passant de 10 millions d'actifs en 1945 à moins d'un million en 2010 : 970 000 personnes participent régulièrement au travail des exploitations agricoles selon le recensement général agricole (RGA)

⁷ Loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole, complétée par la Loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole. Le texte de 1960 définit dans son article 2 comme premier objet pour la politique agricole d' « *accroître la productivité agricole en développant et en vulgarisant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production en fonction des besoins et de l'emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre* ».

réalisé en 2010⁸. La place de l'agriculture au sein des territoires ruraux s'est réduite, à la fois en termes d'espace, de création de valeur ajoutée, et de nombre d'emplois. L'agriculture ne représente plus qu'un emploi sur dix dans l'espace à dominante rurale (Rieutort, 2009). Ce changement quantitatif s'accompagne d'un changement qualitatif du statut des agriculteurs dans les espaces ruraux, caractérisé par une « industrialisation » de la profession, et la transformation progressive des paysans en opérateurs intermédiaires de filières agro-industrielles (Esposito-Fava et Lajarge, 2009). L'agriculture a également tout simplement disparu de certains territoires, et avec elle certains modes de production et une partie de la diversité des pratiques, des savoir-faire, des produits et des paysages. La concentration des exploitations s'est en effet accompagnée d'une forte spécialisation des systèmes de production, et, à une autre échelle, d'une spécialisation des espaces. Les « campagnes paysannes » ont ainsi progressivement cédé la place à des « bassins de production » (ibid.). La question posée par Henry Mendras, dès 1967, de ce que serait « *un monde sans paysans* » (Mendras, 1967) est, si l'on se fie à ces chiffres, plus que jamais d'actualité.

Un modèle aujourd'hui remis en question

La prise de conscience des limites d'un tel modèle apparaît dans le débat public dès les années 1980 (Jollivet, 1985; 1988). Elle fait en particulier référence aux conséquences environnementales de l'intensification de la production, notamment en termes de pollutions. D'autres préoccupations s'y ajoutent - uniformisation des paysages, surproductions agricoles, jusqu'aux crises sanitaires touchant les produits alimentaires (ESB, dioxine, listeria...), elles alimentent progressivement la contestation dans l'espace public de cette course à la productivité menée sur les espaces agricoles.

Ainsi, la primauté donnée historiquement à la vocation productive des espaces ruraux, accompagnée et légitimée par le processus de modernisation agricole, est aujourd'hui mise en question par la demande croissante de multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux (Deverre, 2004). La campagne devient un espace pluriel, à la fois campagne-ressource, campagne-paysage et campagne-nature (Perrier-Cornet, 2003). Les limites entre espaces agricoles et non-agricoles se perméabilisent et se complexifient, de nouvelles valeurs sont attribuées au rural (patrimoniales, écologiques, identitaires, etc.). L'intégration de nouveaux acteurs, non agricoles, dans les processus de décision entraîne une forme de publicisation de ces espaces ruraux, et ce « *déplacement des hommes et des légitimités dans l'espace* » (Hervieu et Viard, 2000) tend à faire de la campagne un nouvel « *espace commun* », dans ses dimensions à la fois naturelles et culturelles. Elle n'est plus un espace à vocation exclusivement nourricière, mais un espace de production d'un ensemble de biens et de services (Deverre, 2005). L'objectif de l'intervention publique au sein des espaces ruraux a ainsi évolué : d'« *aménager des territoires agricoles* », elle vise de plus en plus à « *ménager une place à l'agriculture dans des espaces explicitement désignés comme lieux d'activités plurielles* » (Laurent et Thinon, 2005).

Ces « *nouveaux liens sociaux au territoire* » (Deverre, 2004) posent la question de la place qu'y occupe l'agriculture. En effet, elle conserve certaines caractéristiques qui interdisent de l'ignorer : elle reste la principale occupation du sol en couvrant 60% du territoire français⁹, elle représente également plus de la moitié du budget communautaire, enfin, elle conserve une vocation alimentaire qui ne peut être

⁸ Recensement Général Agricole réalisé par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, fin 2010 - début 2011.

⁹ Données CORINE Land Cover 2006 (France métropolitaine).

oubliée, d'autant plus que les questions de souveraineté alimentaire ont été replacées sur le devant de la scène dans les réflexions en cours sur la prochaine programmation PAC (Gravey, 2011). Se pose ainsi la question de la nécessité d'un nouveau « *contrat social* » à construire entre les agriculteurs et le reste de la société (Hervieu, 2002 ; Landais, 1998).

De nouvelles opportunités pour l'agriculture ?

Cette publicisation observée des espaces ruraux se traduit pour l'agriculteur par un intérêt accru vis-à-vis de ses pratiques. Cet intérêt est porteur à la fois de nouvelles contraintes (exigence de traçabilité, de qualité environnementale et paysagère, de respect du bien-être animal, etc.), mais également d'opportunités de revalorisation de son activité (mesures de soutien aux « bonnes pratiques environnementales », revalorisation des produits en lien avec leur mode de production, ouverture à de nouvelles activités pédagogiques, d'accueil et de tourisme). Au sein d'un rural paré de nouvelles valeurs, l'agriculteur se voit lui aussi attribuer de nouvelles fonctions : entretien du paysage, protection de la qualité de l'environnement, acteur du dynamisme des espaces ruraux, etc. Si cette tendance réhabilite des questionnements sur la pertinence de modèles « alternatifs » (pluriactivité, diversifications, organisation en circuits courts par exemple), son insertion dans les stratégies des agriculteurs ne va cependant pas de soi, souvent perçue comme une remise en cause de leur légitimité professionnelle (Candau et Rémy, 2009 ; Lemery, 2003).

D'un point de vue géographique, certains voient dans ce processus la progression d'une demande d'agriculture reterritorisée, un « *mouvement de retour à l'agriculture vers le territoire* » (Rieutort, 2009), fondé sur une relation nouvelle au territoire : des nouveaux référentiels de production, de nouveaux objectifs, de nouvelles interactions sociales. C'est cette **reconfiguration des liens entre agriculture et territoire qui est au cœur de ce travail de thèse**, nous le détaillerons par la suite. Auparavant, il nous semble important d'examiner les relations entre ce processus et l'évolution des politiques agricoles. Celles-ci sont à la fois la traduction politique et le catalyseur d'une demande sociale d'évolution des modèles agricoles.

1.1.2. Des politiques agricoles qui élargissent leurs objectifs au-delà de la seule production alimentaire

Les évolutions qu'ont connues les politiques agricoles depuis le milieu du XX^e siècle ont fait écho à ces évolutions sociales, elles en sont également l'un des moteurs, tout en étant marquées par une référence de plus en plus incontournable aux principes du développement durable à partir des années 1990. Elles répondent enfin, et ce n'est pas le moindre de leurs déterminants, à la libéralisation des marchés agricoles orchestrée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis l'Uruguay Round initié en 1986. Ces enjeux intimement imbriqués sont plus que jamais d'actualité, comme l'illustrent les débats actuels autour de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) pour l'après 2013.

De l'article 19 à une référence ubiquiste à l'environnement : verdissement des politiques agricoles

La montée des préoccupations environnementales est le résultat d'un processus amorcé au sortir de la deuxième guerre mondiale, qui s'est accentué à partir des années 1970, avec notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972. Celle-ci s'est conclue sur la naissance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'affirmation de la nécessité d'un effort international pour la protection de l'environnement. Si le Sommet de la Terre de Nairobi en 1982 est passé inaperçu, celui de Rio en 1992 a consacré la notion de développement durable, avancé cinq ans plus tôt par le rapport Bruntland (Bruntland, 1987), et a contribué à sa diffusion au-delà des cercles d'experts et de scientifiques. Aujourd'hui, malgré la difficulté à construire des accords internationaux en matière d'environnement, celui-ci s'impose dans les débats publics et politiques. La perception des problématiques environnementales et leur mise en politique ont ainsi beaucoup évolué depuis un demi-siècle, en France notamment ; c'est en particulier le cas dans le secteur agricole.

L'introduction de préoccupations environnementales dans les politiques agricoles date du milieu des années 1980, suite aux volontés britanniques de réajustement des financements communautaires agricoles (Deverre et de Sainte Marie, 2008). Bruxelles a alors autorisé les Etats-membres, à travers l'article 19 du règlement européen du 12 mars 1985, à mettre en place une forme de conditionnalité environnementale en zone sensible. Le dispositif était alors conçu sans cofinancement européen ; il autorisait la rémunération de pratiques susceptibles d'aider à la conservation. Les politiques agricoles et environnementales ont ainsi pour la première fois un champ d'intervention commun (Laurens, 1995). Il annonce « l'établissement d'un nouveau rapport entre l'agriculture et la ruralité », proposant un droit de regard de la collectivité sur les activités agricoles (Billaud, 1992). Il se traduit en France par la création des Opérations Localisées Agri-Environnementales (OLAE), mises en place entre 1989 et 1993 sur des périmètres limités expérimentaux (Deverre, 2005).

Si cette initiative a ouvert la porte des politiques agricoles à l'environnement, elle resta encore durant quelques années un premier pas timide au sein de la PAC. Sa mise en œuvre, et l'élargissement à d'autres dispositifs, a pris du temps, voir fut « laborieuse » (Landais, 1999), en particulier dans le contexte français. Et c'est réellement à partir de 1992, avec la réforme de la PAC et la création du réseau Natura 2000 que cette tendance à l'« environnementalisation » s'est affirmée dans la politique agricole européenne.

La réforme de 1992 rend obligatoire la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE) par les Etats-membres¹⁰, entérinant l'entrée de l'agroenvironnement dans la politique agricole. Paiement agro-environnemental destiné à financer le maintien de pratiques favorables à l'environnement ou à inciter aux changements de pratiques, c'est la seule mesure du second pilier dont l'application par les Etats-membres est obligatoire. Cependant, de façon quelque peu paradoxale, elle reste fondée sur l'adhésion volontaire des agriculteurs (par contractualisation).

La création la même année du réseau Natura2000 confirme cette orientation environnementale de la politique européenne (non agricole ici, mais ce réseau concerne néanmoins les agriculteurs), et elle traduit également un glissement dans la conception de l'articulation entre protection de l'environnement et développement agricole. D'un principe de ségrégation entre espaces de protection et espaces de production, on s'oriente vers une perspective de cohabitation, voire de complémentarité

¹⁰ Règlement européen (CEE) n° 2078/92.

sur un même espace (Deverre et de Sainte Marie, 2008). Le réseau Natura 2000 s'appuie sur la directive « Habitat »¹¹ qui vise à la création d'un réseau de zones spéciales de conservation (ZSC), qui, couplées aux ZPS (zones de protection spéciales, issues de la directive Oiseaux datant de 1979¹²), constitueront le réseau Natura 2000. Il fonde la protection des milieux sur la contractualisation et la constitution d'un réseau écologique cohérent plutôt que sur la mise en réserve d'espaces remarquables. Ce dispositif est la contribution principale de l'Union Européenne (UE) aux principes de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)¹³, signée à Rio en 1992, et dans l'esprit de la CDB, il ambitionne d'articuler deux types de légitimité sur une même espace, légitimité écologique et légitimité socio-économique des acteurs locaux. Si le modèle de ségrégation spatiale entre production agricole et protection de l'environnement n'est pas aboli, les politiques agricoles et de développement rural tendent de plus en plus à promouvoir un modèle intégré les combinant.

C'est également à cette époque qu'est mise en place la Loi sur l'eau¹⁴, qui vise au niveau national à mettre en place une gestion équilibrée de la ressource en eau, les activités agricoles se trouvant donc concernées. Le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) est conçu l'année suivante pour protéger la qualité de l'eau en zone d'élevage.

Depuis, la référence à l'environnement dans les politiques agricoles se fait plus systématique. Le principe de conditionnalité a été instauré par les accords du Luxembourg du 26 juin 2003, et s'applique à de nombreuses aides européennes (aides couplées et découplées du 1er pilier de la PAC, ainsi que certaines aides du second pilier). Cette conditionnalité implique notamment le respect des directives « Oiseaux », « Habitats » et « Eaux », ainsi que des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Elle s'accompagne également du découplage d'une partie des aides européennes à la production (les paiements ne sont plus indexés totalement sur les volumes produits, afin qu'ils ne soient pas considérés comme facteurs de distorsion de concurrence par l'OMC).

Par cette dynamique, les financements communautaires dédiés à l'agro-environnement ont fortement augmenté entre 1993 et 2000, pour se stabiliser à partir de 2000 autour de 2 milliards d'euros à cette époque à l'échelle de l'UE (Commission Européenne, 2005). Sur la programmation 2000-2006, en France, les MAE ont représenté 6 % des aides directes versées aux agriculteurs (Dupraz et Pech, 2007), et 34% des soutiens réalisés du plan de développement rural national (PDRN) (Baschet, 2009). Pour la France, les mesures agro-environnementales sont majoritairement orientées vers le soutien aux systèmes d'élevage extensifs, via notamment la prime herbagère agro-environnementale (PHAE). A partir de 2007, les MAE (MAE territorialisées) complètent la politique agro-environnementale en étant définies spécifiquement pour des territoires ciblés considérés comme des zones à enjeu (eau, biodiversité ou autres enjeux régionaux).

Cette environnementalisation est cependant à nuancer. Si le montant alloué à l'agroenvironnement est certes en progression, financièrement, les MAE ne représentent encore qu'une « petite » réorientation des crédits vers la correction des impacts de l'agriculture sur l'environnement (Deverre et de Sainte Marie, 2008). Dans leur formulation actuelle, elles sont conçues pour compenser les surcoûts

¹¹ Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

¹² Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

¹³ Convention internationale issue des négociations du sommet de Rio, sur les enjeux concernant la biodiversité.

¹⁴ Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

occasionnés par l'adoption de certaines pratiques sélectionnées pour leur intérêt environnemental, et restent de ce fait relativement peu incitatives. Dans les débats autour de la prochaine programmation, deux points sont évoqués sur leur possible évolution. D'une part, il est envisagé d'améliorer leur pouvoir incitatif en s'orientant vers un principe de rémunération plus que de compensation des coûts. D'autre part, la question est soulevée d'une formulation en termes d'obligations de résultats remplaçant une obligation de moyens mis en œuvre, c'est-à-dire une obligation de pratiques (ibid.). La mise en œuvre de ce dernier point semble cependant délicate et soulève le scepticisme de certains.

On assiste avec cette transformation de la politique agricole à une reformulation du statut de l'activité agricole vis-à-vis de l'environnement. Elle est certes toujours incriminée pour être la cause de problèmes environnementaux, mais la conception des politiques publiques agricoles tend à en faire un auxiliaire de la résolution de ces problèmes (Deverre, 2005). C'est également ce que souligne Jean Boiffin dans une analyse rétrospective sur les effets du Grenelle de l'environnement : un accent tout particulier y a été mis sur les interactions entre environnement et agriculture, plus que sur tout autre secteur d'activité. Selon lui, le Grenelle a contribué à conférer à l'agriculture « *une responsabilité environnementale qui dépasse de loin les seules « préservations » ou « limitation des impacts » : l'agriculture est en position de gérer l'environnement* » (Boiffin, 2011). Le dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles (mis en place en 2011 suite au Grenelle) vise à promouvoir cette environnementalisation de l'agriculture à l'échelle nationale. L'environnement pourrait ainsi devenir un atout pour le développement agricole, en dépassant une approche unilatérale qui ne chercherait qu'à compenser les effets non désirés de l'agriculture (Méasson, 2011). Cela ne se fera cependant pas sans tenir compte des agriculteurs, toute la difficulté étant de trouver des zones de compatibilité entre leurs stratégies et ces nouvelles exigences.

Il est justement important de souligner que ce « verdissement » ne va pas sans servir également, sur certains points, les intérêts du secteur agricole. En effet, le moteur de ce verdissement, au-delà d'un apparent engouement pour l'environnement, est plus certainement économique qu'écologique, a fortiori à l'échelle communautaire. Si les objectifs affichés étaient en partie de répondre à une demande sociale d'environnement, les réformes successives ont plus certainement prouvé leur efficacité en transférant progressivement les financements communautaires vers la « boîte verte » de l'OMC, justifiant ainsi les soutiens à l'agriculture européenne au regard des règles du commerce international (Deverre 2008). Aussi dans le monde agricole, encore très méfiant il y a une dizaine d'années à l'égard des considérations environnementales, la défense des aménités sociales ou environnementales tend à être intégrée aux discours et aux stratégies, à différentes échelles, du local (revalorisation des produits) à l'international (défense des soutiens publics à l'agriculture).

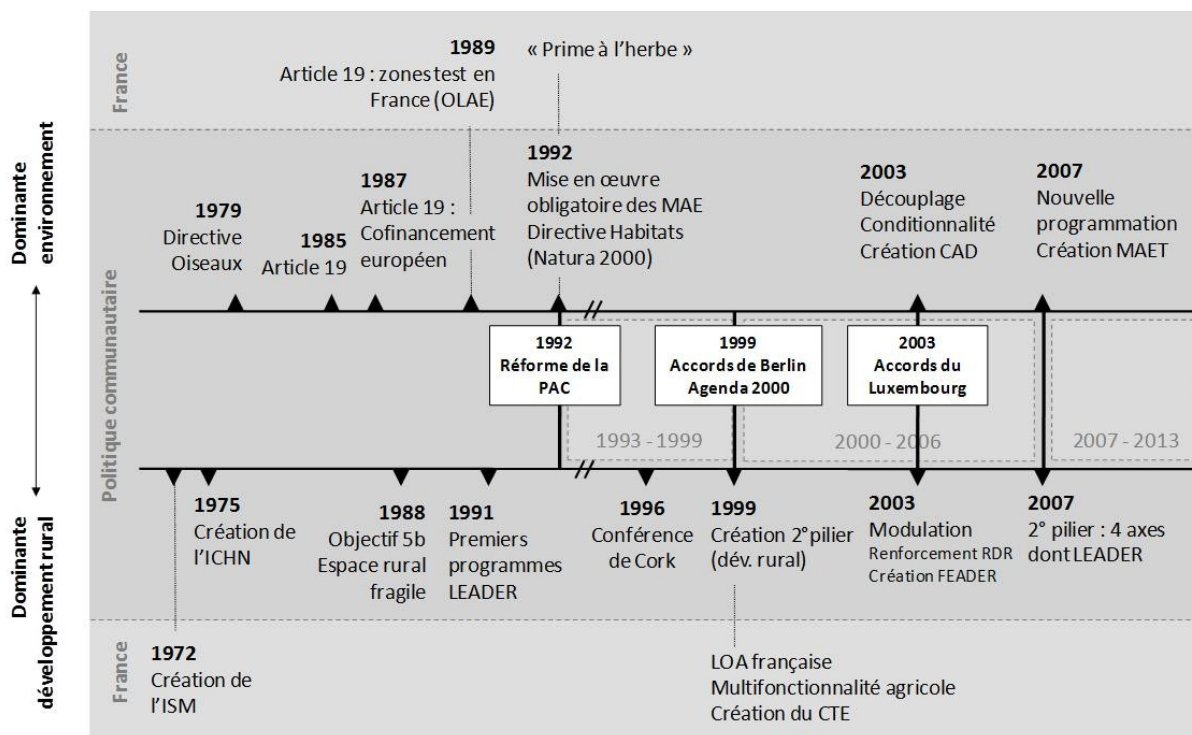
Un verdissement couplé à l'intégration des enjeux de développement rural

Les évolutions qu'a connues la politique agricole commune ne se sont pas limitées à l'intégration progressive de considérations environnementales, elles ont également organisé un rapprochement des problématiques de développement agricole et de développement des territoires ruraux. Les transformations qui ont affecté le secteur agricole - agrandissement des exploitations, mécanisation, fragilisation des exploitations situées sur les secteurs plus difficiles - ont en effet eu d'importantes répercussions sur les dynamiques des territoires ruraux, donnant lieu à de « *véritables problèmes d'aménagement du territoire et de banalisation des paysages* » (Laurens, 1995). Ainsi, avec la mutation des

espaces ruraux et du statut qu’y occupe l’agriculture, les politiques agricoles ont progressivement intégré, voir couplé, des mesures de développement rural aux côtés des mesures concernant la production et les marchés (Figure 2).

Les prémices du tournant territorial de la politique agricole datent du milieu des années 1970. La création de l’indemnité spéciale montagne (ISM), plus connue sous le surnom de « prime à la vache tondeuse », en est un marqueur au niveau français, elle reconnaît l’importance de l’activité agricole dans l’aménagement des territoires de montagne et en fait un motif de soutien aux exploitations. Dans sa lignée, une directive concernant les zones défavorisées est adoptée au niveau communautaire en 1975 pour des raisons d’équilibre économique, social et environnemental (Dechambre, 2007). Avec pour objectif de stopper l’exode agricole et rural, elle est la première initiative explicitement territoriale introduite dans la politique agricole européenne. C’est ainsi qu’est créée l’indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN), initialement à destination des zones de montagne, puis étendue à une conception plus large des zones défavorisées.

Figure 2. Ecologisation de la politique agricole et développement rural, repères chronologiques



Dans les années 1980, la dimension territoriale prend de l’importance dans les orientations de l’UE en matière agricole. Le Livre Vert de la Commission en 1985, ainsi que sa communication en 1988 intitulée « l’Avenir du monde rural » affirment la nécessité de mettre en place une politique de développement rural pour contrebalancer les effets négatifs des modifications structurelles de l’agriculture (ibid.). Cette orientation est opérationnalisée d’une part par la réforme des fonds structurels, promouvant les approches territoriales mobilisant différents fonds (FEOGA¹⁵, FEDER¹⁶, Fond Social Européen), et d’autre part par une application différentielle selon un zonage destiné à

¹⁵ Fonds européen d’orientation et de garantie agricole, créée en 1964.

¹⁶ Fond européen de développement régional, créé en 1975, outil de financement de la politique européenne de développement territoriale, à côté des fonds consacrés au sein de la politique agricole au développement rural.

cibler les soutiens en direction des territoires fragiles, notamment les régions dites « en retard de développement » (Ehrhart *et al.*, 2009). Cette réforme est complétée par la mise en place à partir de 1991 des programmes LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), fondés sur l'approche territoriale, destinée au soutien d'expériences pilotes de développement rural.

La déclaration de Cork en 1996 annonce le renforcement de l'entrée territoriale dans les réformes de la politique agricole qui vont suivre. Première apparition dans le « langage européen » du terme de « politique de développement rural » (*ibid.*), elle promeut une approche intégrée de l'activité agricole au sein des territoires. L'agriculture n'y est plus seulement considérée comme un secteur particulier soutenu par des politiques structurelles et d'orientation, elle devient un élément du développement des zones rurales (Barthélemy *et al.*, 2004), comme le souligne le second point de cette déclaration : « *la politique du développement rural doit être multidisciplinaire dans sa conception et multisectorielle dans son application, en privilégiant l'approche territoriale [...]. Elle doit être fondée sur une approche intégrée, en réunissant dans un même cadre juridique et instrumental, l'adaptation et le développement de l'agriculture, la diversification économique - en particulier, les entreprises de petite et moyenne dimension et les services ruraux, la gestion des ressources naturelles, l'amélioration des prestations liées à l'environnement, ainsi que la mise en valeur du patrimoine culturel, du tourisme et des activités de loisir* » (Commission Européenne, 1996).

La réforme de la PAC de 1999, dans le cadre de l'Agenda 2000, est une autre date importante avec la création du second pilier, consacré au développement rural (les soutiens aux productions étant dorénavant regroupés au sein du premier pilier). Cette réorientation des fonds destinés au soutien à l'agriculture a pour objectif, selon les termes de la Commission Européenne, de « *compléter la politique de marché en assurant que la dépense agricole participera mieux qu'auparavant à l'aménagement de l'espace et à la protection de la nature* » (Commission Européenne, 1998). Les orientations de la PAC, hors soutiens aux productions, sont ainsi regroupées au sein du Règlement de Développement Rural (RDR), programmation pluriannuelle sur 7 ans, dont la première couvrait la période 2000-2006. Les Etats-membres ont une marge de manœuvre dans l'application de cette programmation, en établissant leurs priorités, soit au niveau national, soit au niveau régional (la France à ainsi fait le choix de mettre en œuvre 6 programmes de développement rural : le PDRH¹⁷ pour la France métropolitaine hors Corse, le PDRC¹⁸ pour la Corse, et un programme pour chaque DOM).

Enfin, lors de la réforme de 2003, trois grands principes vont guider les évolutions de la politique agricole : découplage (découplage partiel des montants des soutiens et des volumes produits), conditionnalité (soutiens conditionnés au respect de bonnes pratiques environnementales), et modulation (transferts de ressources du 1^{er} vers le 2^e pilier). Cela se traduit donc par une importance accrue accordée au développement rural, qui se traduit par la mise à disposition de ressources supplémentaires pour ces objectifs - 1,2 milliard d'euros supplémentaires par an (Commission Européenne, 2006). L'Union Européenne affiche ainsi une complémentarité accrue entre les deux piliers, tout en cherchant une cohérence entre la promotion d'une agriculture plus durable et le développement des zones rurales : « *le 2^e pilier soutient l'agriculture comme fournisseur de biens publics dans ses fonctions environnementales et rurales, et les zones rurales dans leur développement* » (*ibid.*). Cette réforme aboutit à la création d'un fond consacré au financement du développement rural, le FEADER

¹⁷ Plan de développement rural hexagonal.

¹⁸ Plan de développement rural de la Corse.

(fonds européen agricole pour le développement rural). Sur la programmation 2007-2013, le second pilier est réorganisé en 4 axes, dont le 4^e est consacré au programme LEADER, et auquel doivent être attribués au moins 5% des fonds de développement rural au niveau national ; cette orientation, bien qu'encore timide, illustre le crédit accordé au niveau européen aux approches territoriales et à la gouvernance locale pour promouvoir le développement rural.

Ainsi, la montée en puissance des enjeux environnementaux et sociaux couplée aux évolutions structurelles de l'agriculture a conduit les pouvoirs publics à remettre en question une approche purement sectorielle de l'agriculture, approche « *montrée du doigt pour son manque d'aptitude à prendre en compte plus largement les enjeux territoriaux* » (Milot et Gambino, 2010). Elle invite à repenser la place de l'agriculture au sein d'un territoire : « *la politique de développement rural de l'UE a évolué dans le cadre de l'évolution de la PAC et est passée d'une politique traitant les problèmes structurels du secteur agricole à une politique s'occupant des rôles multiples de l'agriculture dans la société, et notamment des défis à relever dans un contexte rural plus large* » (Commission Européenne, 2006).

Cette évolution a pour objectif, certes, de réduire certaines externalités négatives de l'activité agricole, mais cela invite également à considérer l'agriculture comme une possible valeur ajoutée des territoires. Elle fait effectivement l'objet d'un intérêt accru de la part des acteurs de l'aménagement, pour qui elle peut devenir une ressource, activité économique participant à la construction de la spécificité et de l'identité des territoires, et potentiellement créatrice d'activité par hybridation avec d'autres secteurs (Esposito-Fava, 2010).

A l'instar du verdissement des politiques agricoles, il importe néanmoins de mesurer ce que ce couplage représente en termes de conquêtes de « *terrains nouveaux favorisant le soutien et la reproduction des exploitations* » : s'il peut s'avérer porteur d'une réflexion sur les modèles agricoles à promouvoir, il est également un moyen de conforter les systèmes de production existants, en rassemblant des mesures qui relevaient déjà de la PAC « *derrière la terminologie du développement rural* » (Perraud, 2003).

1.2. Multifonctionnalité et services environnementaux

Pour traduire ces évolutions des attentes sociétales envers l'agriculture, les concepts de multifonctionnalité, et plus récemment de service environnemental, ont enrichi le vocabulaire des politiques agricoles. Ils visent à qualifier les « fonctions » ou « services » que l'agriculture est susceptible de rendre à la société, mais également à faire rentrer ces derniers dans un cadre économique, ce point étant considéré comme une condition de leur régulation. Ils sont ainsi présentés comme des outils susceptibles de faire évoluer les interactions entre agriculture et territoire, c'est pourquoi nous les présentons de façon détaillée dans ce premier chapitre.

1.2.1. Des racines communes dans la progressive libéralisation des marchés agricoles

Les concepts qui vont faire l'objet de notre attention dans cette partie, la multifonctionnalité puis le service environnemental, trouvent leurs fondements à la convergence de deux évolutions de fond qui touchent le secteur agricole depuis une trentaine d'années. Ce sont d'une part, l'évolution des attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture, évoquées précédemment, et d'autre part l'accroissement des pressions internationales en faveur d'une libéralisation des marchés agricoles.

Sur ce dernier point, l'Uruguay Round, initié en 1986, marque la fin de l'exception agricole dans les négociations internationales. Il aboutit en 1994 aux accords de Marrakech, qui instituent l'OMC, et qui entérinent le principe de transition vers un modèle libéral des marchés agricoles, tout en autorisant les Etats à soutenir leurs agricultures en amont, par des soutiens qui n'aurait pas d'effets directs sur la production et les prix - aides dites découplées. L'article 20¹⁹ de l'accord de Marrakech stipule par ailleurs que « *des considérations autres que d'ordre commercial* » peuvent être prises en compte dans les négociations. C'est une porte ouverte au concept de multifonctionnalité, dont vont se saisir certains Etats, notamment au sein de l'Union Européenne, pour en faire un « *principe utilisable pour réformer les politiques agricoles* » (Delorme, 2003) et défendre un certain modèle agricole européen sans déroger aux exigences de l'OMC. S'appuyant sur l'existence de fonctions non productives de l'agriculture, et sur le constat de l'échec du marché à garantir leur pérennité, le concept de multifonctionnalité vise à introduire dans les politiques agricoles des dispositifs de soutien au nom de la sauvegarde de ces fonctions, qui rentrent ainsi dans la « boîte verte » de l'OMC.

L'utilisation politique de ces concepts combine ainsi trois niveaux d'objectifs, qu'il est important d'avoir à l'esprit. Tout d'abord, ils affichent l'ambition de la politique agricole européenne de développer une agriculture « multifonctionnelle », « durable », ou « productrice de biens publics ». Ils justifient le soutien à la protection de l'environnement ou de l'emploi rural à partir du constat d'une défaillance du marché, et donc d'une nécessité d'intervention publique. Ensuite, l'emploi de ces concepts peut contribuer indirectement à re-légitimer la PAC aux yeux des consommateurs et des citoyens, et justifier ainsi les importants financements communautaires et nationaux qui lui sont alloués. Enfin, ces concepts sont mobilisés pour justifier le maintien des soutiens de la politique agricole commune vis-à-vis des règles de l'OMC. Si nous citons ici cet objectif en dernier, il n'en est pas le moindre : la libéralisation progressive des marchés agricoles exigée par l'OMC s'est traduite au sein de la PAC par un important transfert des aides à la production vers un soutien au revenu des agriculteurs, et ce transfert progressif peut être considéré comme le fil rouge des réformes de la PAC depuis une quinzaine d'années (Brehon, 2011). Le Bilan de santé de la PAC, en 2008, confirme cette tendance en préconisant une réorientation des fonds vers des objectifs environnementaux et de développement durable en agriculture, notamment par un transfert qui se poursuit du premier vers le second pilier.

¹⁹ Accord de Marrakech du 15 avril 1994, Annexe 1A, Accord sur l'agriculture, Article 20
http://www.wto.org/French/docs_f/legal_f/14-ag_02_f.htm.

1.2.2. Le concept de multifonctionnalité

Un concept européen de résistance au mouvement de libéralisation des marchés agricoles

Si les discussions sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture dataient de bien avant, c'est à partir des années 1990 qu'il devient un élément à prendre en compte pour l'élaboration des politiques publiques agricoles, voire un facteur de rémunération des agriculteurs pour les biens et services rendus (Fleskens *et al.*, 2009). Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) est apparu dans les arènes internationales à partir de la conférence de Rio, en 1992. L'article 14 de l'Agenda 21 qui en est issu en contient la première formulation explicite à l'échelle mondiale (Wilson, 2009) : il stipule que le « *caractère multifonctionnel de l'agriculture et, en particulier, son importance pour la sécurité alimentaire et un développement durable* »²⁰ doit être pris en compte dans l'élaboration des politiques agricoles.

Néanmoins, c'est sur le vieux continent que ce concept d'origine européenne a été le plus largement approprié (Hollander, 2004). Les réflexions sur la notion d'agriculture « plurifonctionnelle et durable » étaient déjà installées en France depuis les années 1980 (Landais, 1998; 1999). La multifonctionnalité fut ensuite intégrée dans les textes officiels de l'UE à partir de la fin des années 1990. Aux échelles européenne et mondiale, la France a été particulièrement active pour la promotion du concept de multifonctionnalité, par son rôle actif au sein du groupe des « Amis de la multifonctionnalité »²¹ (Bonnal, 2010 ; Waszkiel, 2002). D'autre part, elle a mis le concept à l'épreuve en l'institutionnalisant au niveau national, à travers la LOA de 1999 (nous y reviendrons dans les paragraphes suivants).

Dans un contexte de généralisation de la libéralisation des échanges mondiaux, remettant en cause l'exception agricole, le concept visait à intégrer des enjeux sociaux et environnementaux dans la conception des politiques agricoles, afin de les rendre compatibles avec les règles de l'OMC. Faisant valoir un modèle agricole qui refléterait l'histoire, les cultures, les choix spécifiques opérés historiquement au sein de l'Union Européenne, il peut être considéré comme un concept de résistance au processus de libéralisation : « *multifunctionality is a response to what are seen to be the negative aspects of trade liberalization and could thus be described as a form of resistance that has been formulated at scales ranging from supranational to national to very local* » (Hollander, 2004), ce qui nous semble être, nous y reviendrons, un point de divergence avec le concept de service environnemental.

Des définitions plurielles, entre approches positives et normatives

Si le principe de multifonctionnalité de l'activité agricole n'est pas une idée nouvelle, comme le rappellent Mary-Anne Normile et Mary Bohman (« *la multifonctionnalité de l'agriculture est un mot nouveau décrivant une idée ancienne, selon laquelle l'agriculture fournit une quantité de services et de produits qui vont au-delà des aliments, des fibres, ou des produits de la forêt* »), ou Luc Bodiguel (« *la multifonctionnalité de l'agriculture est un fait* » et « *les réformes agricoles européenne et française de 1999 n'ont pas inventé la multifonctionnalité* », la pluralité des objectifs associés au concept a empêché la formation d'un consensus sur une définition unique (Bodiguel, 2003 ; Normile et Bohman, 2002).

²⁰ Nations Unies, 1992, Agenda 21, Chapitre 14 : Promotion d'un développement agricole et rural durable
<http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action14.htm>.

²¹ Qui regroupait 38 pays, conduits notamment par l'Union Européenne, la Norvège, la Suisse, le Japon.

Ainsi, les différents courants promoteurs de la multifonctionnalité s'accordent en amont sur le constat général d'« *objectifs multiples [associés à l'agriculture] qui concernent non seulement ses fonctions liées à la production primaire, mais aussi ses fonctions environnementales et sociale* » (Laurent *et al.*, 2003), mais ils l'ont ensuite décliné dans des approches différentes du concept. Parmi elle, la principale dichotomie se fait entre les approches positives et normatives du concept (Bazin, 2003 ; Caron *et al.*, 2008a ; Van Huylenbroeck *et al.*, 2007).

Concernant les approches positives, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) entreprend à la fin des années 1990 une « *démarche de mise en ordre ambitieuse du concept* » (Barthelemy *et al.*, 2002) formalisée dans son rapport *Multifunctionality : toward an analytical framework*. Elle développe une approche économique néoclassique de la multifonctionnalité (Fleskens *et al.*, 2009), la définissant comme « *a characteristic, either present or not, of agriculture (or any other type of economic activity) whereby products are - either intentionally or not - co-produced* » (OCDE, 2001). Selon cette approche positive, la multifonctionnalité est définie comme un caractère parmi d'autres d'une activité économique. L'objectif de ce cadre d'analyse est de définir les fonctions de l'agriculture, et de distinguer celles qui relèvent de l'action publique de celles qui n'en relèvent pas, selon des critères qui relèvent de concepts économiques : type de biens concernés, degré de publicité - en référence à la notion de bien public (Encadré 1) - de ces biens, degré de jointure avec la production agricole.

Encadré 1. Le concept de bien public

Dans sa définition économique, proposée par Samuelson, et reprise notamment dans les travaux d'Elinor Ostrom, un bien public se définit par les deux critères de non-rivalité et de non-exclusion (Ostrom, 1990 ; Samuelson, 1954). La non-rivalité traduit le fait que deux utilisateurs d'un même bien ne sont pas en concurrence pour cette utilisation (la consommation d'une personne n'a pas d'effet sur la consommation d'autres personnes). La non-exclusion signifie que personne ne peut être exclu de la consommation du bien. Cependant, dans la pratique on observe plutôt un continuum de biens, des biens privés jusqu'aux biens publics, définis par différents niveaux d'exclusion ou de rivalité. Un paysage peut ainsi être considéré de façon générale comme un bien public pur, mais certains contextes (restrictions d'accès, sur-fréquentations) peuvent aller à l'encontre des caractères de non-rivalité et de non-exclusion. Ainsi, les typologies des fonctions de l'agriculture proposées dans les approches positives, fondées sur le degré de publicité des biens produits, ne sont pas si aisément applicables dans la pratique.

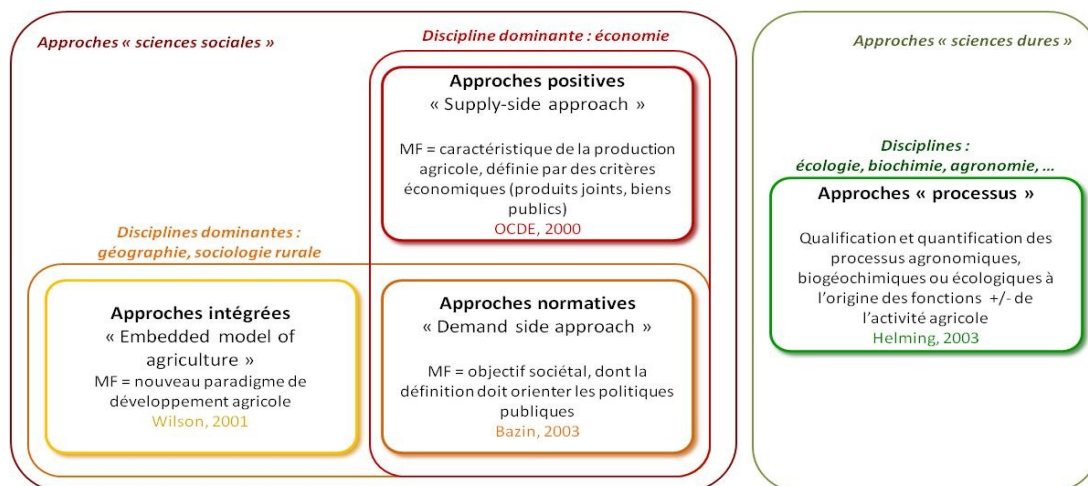
Cette approche a fait l'objet de critiques, en particulier d'auteurs qui ont développé une approche normative de la multifonctionnalité. Ainsi, Geoff A. Wilson considère que cette entrée purement économique est incapable de traduire la complexité de ce qu'est la multifonctionnalité de l'agriculture (Wilson, 2008; 2009). D'autres auteurs mettent en avant le caractère local et contingent de la détermination de ce qu'est un « bien public », contestant la genericité du modèle proposé par Samuelson et son opérationnalité dans le champ politique (Allaire et Dupeuble, 2002). Enfin, pour certains économistes, la posture de l'OCDE, en promouvant « *une multifonctionnalité telle que sa prise en compte entraîne le moins possible de distorsion sur le marché des biens primaires* » revient à « *rendre l'agriculture la moins multifonctionnelle possible* », en cherchant à dissocier la production primaire d'autres fonctions (Barthelemy et Nieddu, 2003; 2004). Ces auteurs parlent ainsi de définition « en creux » du bien public, défini comme « défaillant » par rapport aux critères de marché (non doté de bonnes qualités en matière de transaction et d'appropriabilité).

A l'inverse, dans les approches normatives, la multifonctionnalité de l'activité agricole revêt une valeur en elle-même : améliorer cette multifonctionnalité devient un objectif. Les objectifs de la

multifonctionnalité doivent être définis collectivement pour orienter les choix politiques (Bazin, 2003). Ces approches se focalisent ainsi sur la demande de multifonctionnalité, exprimée du point de vue collectif ou de l'intérêt général (Van Huylenbroeck *et al.*, 2007). Dans cette optique, « *la MFA peut être définie comme l'ensemble des contributions de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans son unité* » (Laurent et Thinon, 2005). Cette approche de la multifonctionnalité agricole comme projet politique prend le contrepied de l'approche positive de l'OCDE qui, en s'en tenant à une catégorisation selon les définitions standards d'externalité et de bien public, « *ne laisse pas de place aux acteurs et à leur définition du problème* » (Allaire et Dupeuble, 2002). Ces auteurs mettent en avant le caractère de « problème public » plus que de « bien public » des externalités agricoles, qui deviennent ainsi un enjeu politique, nécessitant de s'intéresser à la construction du problème, et aux mécanismes de prise de décision.

Certains évoquent à côté de ces deux types d'approche une troisième voie, plus holistique, faisant le lien entre les approches « supply side » et « demand side », qui définirait la multifonctionnalité comme « *a new kind of locally embedded model of agriculture* » (Van Huylenbroeck *et al.*, 2007), et qui trouverait ses racines dans la sociologie et la géographie rurales. Cette approche promeut le développement de systèmes agricoles ancrés dans le territoire, considérant la multifonctionnalité comme un nouveau paradigme pour l'agriculture (Losch, 2002 ; Renting *et al.*, 2009 ; Van Der Ploeg, 2000 ; Wilson, 2001).

Figure 3. Les différentes approches de la multifonctionnalité



La Figure 3 présente ces différentes approches. Elle illustre aussi le fait que nous n'avons présenté ici que les approches de type « socio-économique » de la multifonctionnalité, mais que d'autres disciplines, hors des sciences humaines, ont été utilisées pour caractériser la multifonctionnalité, en la considérant sous l'angle des processus biophysiques, biochimiques, écologiques, se focalisant de ce fait plus particulièrement sur les fonctions environnementales (Van Huylenbroeck *et al.*, 2007).

Les fonctions de l'agriculture, une liste ouverte

Conséquence de cette absence d'une définition consensuelle, les fonctions que l'on regroupe sous le terme de multifonctionnalité ne font pas l'objet d'une liste arrêtée, mais plutôt d'une appréciation variable selon les territoires, les périodes et l'approche choisie (Laurent et Thinon, 2005). Le succès du

terme est peut-être justement lié à cette polysémie, dans un contexte où le rôle attendu par la société de ses agriculteurs est de plus en plus difficile à saisir (Deverre, 2004).

Elles sont néanmoins souvent déclinées autour des trois axes que sont les trois piliers du développement durable, et regroupées ainsi sous les catégories générales de fonctions économiques, sociales et environnementales. Ces trois catégories sont déclinées en quelques items centraux qui sont le plus souvent cités : sécurité alimentaire, qualité et sécurité des produits, protection de l'environnement, préservation des ressources, préservation des paysages ruraux, des emplois et de la vitalité des zones rurales. (Van Huylenbroeck *et al.*, 2007), dans une revue de littérature sur le concept, notent quant à eux que dans son sens le plus large, la multifonctionnalité intègre 4 types de fonctions :

- les « green functions » (paysage, biodiversité, cycle du carbone et des nutriments) ;
- les « blue functions » (qualité et disponibilité de l'eau, inondations, érosion) ;
- les « yellow functions » (vitalité et cohésion rurale, patrimoine historique et développement culturel, identité régionale, agrotourisme) ;
- et enfin, les « white functions » (sécurité et hygiène alimentaire).

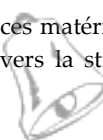
Quoi qu'il en soit, la pluralité des approches et des objectifs des différents promoteurs (ou détracteurs) du concept induit une pluralité des critères, et donc des fonctions, attribuées à l'agriculture. Les fonctions sont ainsi définies différemment selon que l'on adopte une approche positive ou normative. Dans une approche positive, elles sont définies à partir des concepts d'externalité et de produit joint. Pour les partisans d'une approche normative, elles sont définies par la demande sociale : « *the factual or potential provision of material or immaterial goods and services that satisfy social expectations, meeting societal demand/needs through the structure of the agricultural sector, agricultural production processes and the spatial extent of agriculture* »²² (Casini *et al.*, 2004). L'approche positive met donc l'accent sur la demande de multifonctionnalité, les politiques publiques ayant à partir de là pour objectif de soutenir une transition des modèles agricoles vers les choix définis collectivement.

L'Europe et la France à l'avant-garde pour la mise en politique de la multifonctionnalité

La fin des années 1990 et le début des années 2000 a vu une mobilisation importante du concept dans les arènes politiques, de l'échelle mondiale (OCDE, 2001) aux échelles nationales, en France tout particulièrement.

A l'échelle européenne, comme évoqué précédemment, le concept a nourri les réflexions sur la réforme de la PAC. L'Agenda 2000 est une étape importante de l'adoption de la multifonctionnalité dans les textes de l'Union Européenne. Dans ce projet pour l'UE adopté lors du Conseil européen de Berlin en 1999, l'agriculture occupait une place importante, et ce document entérinait au niveau européen le principe de soutien à une agriculture multifonctionnelle, associée à une baisse des soutiens directs à la production : « *Le contenu de la réforme [de la PAC] assurera une agriculture multifonctionnelle, durable, compétitive, répartie sur tout le territoire européen, y compris les régions ayant des problèmes spécifiques, capable d'entretenir le paysage, de maintenir l'espace naturel et d'apporter une contribution essentielle à la vitalité du monde rural et de répondre aux préoccupations et exigences des*

²² Que l'on peut traduire par : la production, avérée ou potentielle, de biens et services matériels ou immatériels qui satisfont une demande sociale et des besoins exprimés par la société, à travers la structure du secteur agricole, les processus de production, et l'extension spatiale de l'agriculture.



consommateurs en matière de qualité et de sûreté des denrées alimentaires, de protection de l'environnement et de préservation du bien-être des animaux »²³.

Aux échelles nationales, les Etats se sont approprié le concept de façon différente, selon leurs orientations en matière de politique agricole. Au sein même du continent européen, on peut distinguer plusieurs types de conceptions politiques de la multifonctionnalité (Delorme, 2003). Les deux principales sont celui du « Club de Londres » d'une part, d'inspiration libérale, et promouvant une politique agricole découplée donnant la priorité à l'environnement, dans laquelle la multifonctionnalité considérée est surtout celle de l'espace rural, et le modèle franco-allemand d'autre part, qui se fonde sur une approche plus intégrée de l'activité agricole et promeut une réorientation plus profonde du développement agricole. Nous verrons plus tard que c'est la première approche, anglo-saxonne, qui sous-tend majoritairement les approches en termes de services environnementaux.

En ce qui concerne en particulier le contexte hexagonal, la France, en tant que plus grand bénéficiaire de la PAC sur le plan budgétaire, s'est beaucoup investie dans la construction des cadres politiques autour de la multifonctionnalité (Aumand *et al.*, 2006). L'émergence du concept y a coïncidé avec la croisée des réflexions sur la nécessité de prendre en compte dans les politiques agricoles les nouvelles fonctions identifiées de l'agriculture et sur le « renouveau de la ruralité » (Hervieu, 2002). Le concept permettait d'articuler les réflexions agri-environnementales avec une approche de développement local, dans l'objectif général de « *renouveler les termes du contrat qui unit l'agriculture à la Nation* » (ibid.). Le point d'orgue de sa mise en politique fut la LOA de 1999 qui s'ouvre par les termes suivants « *La politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable* »²⁴. Cette loi instaura notamment les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), directement inspirés du concept, fondés sur « *la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est-à-dire sur la capacité des systèmes agricoles à contribuer simultanément à la production agricole et à la création de valeur ajoutée, mais aussi à la protection et à la gestion des ressources naturelles, des paysages et de la diversité biologique, ainsi qu'à l'équilibre des territoires et à l'emploi* »²⁵. Cette approche territoriale de l'agriculture est également favorisée par une loi contemporaine de la précédente, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT)²⁶, qui incite notamment les décideurs à prendre en compte les aménités issues des espaces naturels et ruraux dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire.

Critiques, controverses, et recul du concept dans les arènes politiques

Au-delà de critiques fondées sur l'absence d'une définition consensuelle et d'un cadre théorique stable, le concept a été beaucoup critiqué, notamment par les pays du Sud, comme un prétexte mis en avant par les pays occidentaux les plus développés pour conserver des niveaux de soutien élevés à leurs agricultures. Il est ainsi dénoncé par l'ONG Solagrall qui y identifie « *just a convenient pretext*

²³ Union Européenne, Conseil européen de Berlin, 1999, partie I, point 20.

²⁴ Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, Article 1^{er}.

²⁵ Guide pratique du CTE, 2000, p 8.

²⁶ Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite également « loi Voynet ».

Europe has found to justify prolonged use of high level of farm support ²⁷» (Jadot, 2000). Cette scission entre pays « du Nord » et « du Sud » a contribué à la décrédibilisation de la notion (Bonnal, 2010). Pour ces derniers, le concept de multifonctionnalité serait acceptable à condition d'être plus transversal (en lien avec des réflexions les droits de propriété, le principe de précaution, etc), et d'impliquer la reconnaissance de la multifonctionnalité de toutes les agricultures, y compris donc de celles des pays du Sud, au regard notamment de leur fonction de sécurité alimentaire. Le concept a également fait l'objet de critiques au sein même du monde agricole, français notamment, les agriculteurs n'étant pas unanimement disposés à endosser le rôle de « jardiniers du paysage », ou ne souhaitant pas voir reléguer au second plan la vocation productive de leur activité.

Ainsi, on distingue selon Philippe Bonnal (ibid.) deux grandes phases dans l'histoire de la multifonctionnalité : la montée en puissance de 1992 à 1999, suivie d'une phase de contestation puis d'éviction 1999 à 2003. En France, la fin des CTE en 2003 marque la fin de la mise en exergue dans les politiques agricoles d'un projet intégré d'agriculture multifonctionnelle et territorialisée (le dispositif a été supprimé suite à l'alternance politique en 2002, remplacé plus tard par les CAD, contrats d'agriculture durable). Depuis, la Loi d'Orientation Agricole de 2006 a mis en avant une autre approche de l'activité agricole, se focalisant sur la professionnalisation et la compétitivité des exploitations agricoles²⁸.

Le concept est dès lors moins utilisé, tant dans les arènes politiques que scientifiques. Conjugué à d'autres tendances, notamment la montée en puissance du principe d'intégration au marché des problématiques environnementales, cela ouvre une fenêtre d'opportunité pour un autre concept, celui de « service environnemental » (Valette *et al.*, 2011).

1.2.3. Le concept de service environnemental

On peut considérer l'émergence du concept de service environnemental (SE) comme le résultat de la convergence de plusieurs dynamiques : d'une part, comme c'était précédemment le cas pour le concept de multifonctionnalité, la prise en compte d'enjeux environnementaux dans les politiques agricoles, et, d'autre part, l'émergence du concept de service écosystémique, promu notamment par le courant de l'écologie économique, ainsi que le recours croissant aux instruments de marché pour répondre à des problématiques environnementales.

Un concept issu des sphères de l'écologie économique réapproprié par les sphères agricoles

L'émergence de la notion de « service environnemental » au sujet de l'activité agricole est très liée à celle du concept de service écosystémique, conçu et promu par l'écologie économique (Encadré 2).

Si le concept de service écosystémique s'est imposé dans les approches en écologie économique, en ce qui concerne les problématiques agricoles, c'est majoritairement le concept de « service environnemental » qui est employé (bien que certaines nuances doivent être apportées comme nous le

²⁷ Que l'on pourrait traduire par : juste un prétexte pratique que l'Europe a inventé pour justifier le maintien d'un niveau élevé de subventions agricoles.

²⁸ Loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole.

verrons par la suite, et malgré des publications où les deux concepts sont utilisés de façon interchangeable). Ce changement de vocabulaire s'accompagne d'une évolution du sens : le service environnemental est, dans la grande majorité des définitions qui en sont proposées, fourni par les agriculteurs et non par les écosystèmes.

Encadré 2. Les services rendus par les écosystèmes, ou services écosystémiques

La première apparition du concept de « environmental services » (liés aux « ecosystem functions ») date de 1970, avec le rapport SCEPT (Study of Critical Environmental Problem), document préparatoire à la conférence des Nations Unies sur l'Homme et l'Environnement de 1972 (Antona et Bonin, 2010 ; MIT, 1970). Ce document, sur la base d'une liste de services fournis par les écosystèmes, propose une liste de recommandations visant à éviter leur disparition. Cette notion de service est reprise cinq ans plus tard par Westman dans un document intitulé *How much are Nature's services Worth* (Westman, 1977). Dans la filiation des mouvements écologiques américains, le concept vise dès ces premières apparitions à faire prendre conscience de l'importance des écosystèmes pour les services qu'ils rendent à l'homme, et de leur substitution coûteuse voire impossible.

Ce principe a été repris à partir de la décennie suivante par des biologistes plus médiatiques qui ont ainsi donné naissance au concept de « service écosystémique » (Ehrlich et H. A. Mooney, 1983 ; Ehrlich et Wilson, 1991 ; Mooney et Ehrlich, 1997). Deux publications interdisciplinaires, à la croisée de l'écologie et de l'économie, consolident ce concept en 1997 : la publication dirigée par Gretchen Daily, *Nature's Services: Societal Dependence On Natural Ecosystems* (Daily et al., 1997) et celle dirigée par Robert Costanza, *The value of the world's ecosystem services and natural capital* (Costanza et al., 1997). Ces deux études, dans une perspective anthropocentrée, mettent en avant l'importance du bon fonctionnement des écosystèmes pour le bien être humain, et notamment pour l'activité économique, via les biens et services qu'ils produisent. La première propose ainsi la définition suivante des services écosystémiques (« ecosystem services ») : ce sont les bénéfices fournis à la société par les écosystèmes naturels (« *benefits supplied to human societies by natural ecosystems* »).

Cette définition est reprise par le MEA (Millennium Ecosystem Assessment, 2005), initiative impulsée par les Nations Unies, visant à évaluer les conséquences des évolutions des écosystèmes pour le bien-être humain²⁹. Ayant impliqué 1360 experts internationaux entre 2001 et 2005, le MEA marque un temps fort de la diffusion du concept de service écosystémique dans les arènes internationales. Son succès traduit également l'aptitude du concept à répondre au besoin qui se faisait sentir d'un nouveau concept qui serait à même de faire le lien entre les sociétés humaines et les écosystèmes, ainsi que d'être un support de discussion entre scientifiques et politiques (Vihervaara et al., 2010).

Ces travaux du MEA, et notamment la grille de classification des services qui y a été proposée, ont ensuite été déclinés et appliqués à différentes échelles, nationales ou régionales. Pour la France, on observe un accueil relativement tardif du concept. C'est seulement en 2008 que le MEEDAT lance une initiative reprenant les principes du MEA, visant à « *parvenir à des conclusions nationales sur l'état, les biens et services rendus par les écosystèmes, la valeur de ces services et leur contribution aux activités humaines, qu'elles soient productives, sociales ou culturelles* » (Chevassus-au-Louis et al., 2009).

Parallèlement à cette dynamique, le principe du « paiement pour service environnemental » ou PSE, fut adopté précocement par le milieu agricole. En 1989, la ville de New York est confrontée à la détérioration de qualité de son eau potable, mais butte sur le coût important de la mise en place d'un dispositif de traitement de l'eau. Après une réflexion collective sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant alimentant ses sources, la solution finalement choisie fut d'impliquer les agriculteurs. Une stratégie collective fut adoptée en 1997, elle incluait le paiement de compensations aux agriculteurs qui s'engageaient à faire évoluer leurs pratiques, mais également des dispositifs d'encadrement technique et de soutien aux investissements (Chichilnisky et Heal, 1998 ; Rosa et al., 2004). Une situation analogue de pollution des eaux a concerné à la même époque en France la source

²⁹ <http://www.maweb.org/en/Index.aspx>

exploitée par la marque Vittel. Diagnostiqué en 1988, le problème a été résolu par une démarche de concertation impliquant les agriculteurs, sous la conduite de l'INRA. A l'instar de l'initiative new-yorkaise, cette démarche a abouti, à partir de 1992, à une contractualisation (compensations financières des changements de pratiques des agriculteurs), accompagnée d'un encadrement technique accru de ces producteurs (Déprés *et al.*, 2005 ; Perrot-Maître, 2006). Elle a été complétée pour Vittel par une politique d'acquisitions foncières au sein du bassin versant.

Le rapport de la FAO, publié en 2007, intitulé *Payer les agriculteurs pour les services environnementaux*, fait explicitement le lien entre ce principe de paiement pour service environnemental, et les services écosystémiques, dont il reprend la classification issue du MEA (FAO 2007). Il peut être considéré comme un marqueur du glissement effectué entre services écosystémiques et services environnementaux (Méral, 2010), et a contribué à l'échelle mondiale à la diffusion de ce concept de service environnemental fourni par les agriculteurs. Ce rapport s'appuie sur les travaux du MEA, tout en mettant en avant que l'agriculture a un rôle majeur à jouer dans la fourniture de services écosystémiques, de part l'emprise spatiale mondiale des systèmes agricoles. Pour la FAO, cet enjeu est également associé aux enjeux de lutte contre la pauvreté, proposant, à travers une rémunération des pratiques, une perspective d'amélioration du revenu ou des ressources des agriculteurs. Des publications nombreuses sur les services issus de l'agriculture ont suivi la parution de ce rapport (Swift *et al.*, 2004 ; Swinton *et al.*, 2007 ; Zhang *et al.*, 2007).

De même que la multifonctionnalité n'était pas une idée nouvelle dans les années 1990, la notion de service rendu par les agriculteurs n'est pas née avec le MEA. Des travaux sur les services associés à l'activité agricole avaient déjà été initiés dans les années 1990, comme l'illustre l'analyse de Catherine Laurent sur la production de paysage (Laurent, 1994). Néanmoins le concept prend aujourd'hui une nouvelle dimension, faisant l'objet d'un nombre croissant de publications (Aznar, 2002). C'est pourquoi nous nous interrogerons sur ce concept, sur ce qu'il peut induire de nouveau dans l'analyse des activités agricoles, de leur lien à l'environnement, et dans leur prise en compte dans les politiques publiques. Cela nécessite avant toute chose de préciser ce concept et d'en présenter les différentes définitions.

Une définition encore instable

Pour commencer, à l'instar de nombreux auteurs aujourd'hui (Antona et Bonin, 2010 ; Muradian *et al.*, 2010), nous faisons une distinction entre services écosystémiques et services environnementaux. Les deux concepts ont pu faire l'objet d'une utilisation parfois synonyme au moment de l'émergence du concept, et cette utilisation équivalente a pu être favorisée par des questions de traductions, ainsi que par l'utilisation fréquente de l'abréviation « SE » ou de « PSE ». Cependant, une distinction relativement consensuelle peut être faite aujourd'hui (Muradian *et al.*, 2010) : le service écosystémique est un service fourni par un écosystème, tandis qu'un service environnemental est fourni par un acteur (agricole ou non).

La définition du concept service écosystémique³⁰ est aujourd'hui bien établie (Antona et Bonin, 2010), ayant notamment bénéficié des échanges et de la réflexion collective international qui ont eu lieu lors

³⁰ Certains auteurs parlent également de « services écologiques » (Barbault, 2005), autre traduction des « ecosystem services » mentionnés dans les publications anglophones citées.

du MEA. Le MEA s'appuie sur la définition de (Daily *et al.*, 1997) mentionnée plus haut. Cette définition, issue de l'écologie économique, invite d'une part à mobiliser des connaissances et des concepts de l'écologie, pour la compréhension des structures et des processus biophysiques, et d'autre part à mobiliser les sciences économiques pour évaluer les bénéfices, voir la valeur, que ces écosystèmes procurent aux sociétés humaines. Le service écosystémique est donc à l'interface entre les écosystèmes et les systèmes sociaux.

Le service environnemental n'a pour sa part pas de définition qui fasse l'unanimité. Le fait qu'il soit un service fourni par une activité humaine, l'origine du service étant l'homme et non l'écosystème fait cependant globalement consensus. On peut ainsi mettre en regard différentes définitions du service environnemental dans le domaine agricole. Selon la FAO, les services environnementaux sont des « services écosystémiques résultant d'externalités » (FAO, 2007), ils constituent ainsi un sous-ensemble des services écosystémiques, favorisés par les pratiques des agriculteurs. Dans la littérature scientifique, ce sont les économistes qui ont majoritairement investi le champ des services environnementaux. Parmi eux, certains s'inscrivent dans la lignée du MEA, et d'un point de vue disciplinaire, en écologie économique, et développent une approche des services fournis par les écosystèmes cultivés. D'autres auteurs ne font pas ce détour par les travaux du MEA et les services écosystémiques, et insistent sur la notion de service-transaction (approches en économie des services, ou sur celle de service-externalité (approches en économie de l'environnement). Si dans le premier cas, le service recouvre une action intentionnelle, faisant l'objet d'une transaction, le service environnemental de type « externalité » peut être produit de façon non intentionnelle. On se rapproche dans ce cas des analyses conduites au sujet de la multifonctionnalité. Ce critère d'intentionnalité diffère donc selon les définitions.

Un nouvel outil pour gérer les enjeux environnementaux ?

Le service environnemental, et les dispositifs de paiements pour services environnementaux que l'on y associe fréquemment, est présenté comme une solution au manque actuel de prise en compte des questions environnementales dans les stratégies économiques. Le principe du PSE, consiste à mettre en relation une offre et une demande de services environnementaux, le marché étant susceptible de garantir un optimum. De nombreux auteurs soulignent aujourd'hui les faiblesses de cette approche canonique, et la nécessité de prendre en compte la diversité des contextes (en considérant les processus économiques comme enchâssés au sein d'un système social qui les détermine). Ainsi, sur le système de PSE mis en place autour de la gestion de la qualité des eaux de la ville de New York, fréquemment cité comme exemplaire, certains auteurs suggèrent aujourd'hui que l'approche économique ne serait venue que comme justification a posteriori d'une décision principalement déterminée par la législation (Laurans et Aoubid, 2012), mettant l'accent sur l'importance des caractéristiques du système social (et juridique) dans les processus de régulation que l'on qualifie d'économique.

En France, le concept de « service environnemental » n'a été introduit dans les réflexions sur les politiques agricoles que tardivement, notamment en raison de l'attachement des acteurs au concept de multifonctionnalité. Cependant, le concept est aujourd'hui de plus en plus présent dans arènes politiques françaises, notamment dans les ministères (son appropriation aux échelles infra-nationales est moins avancée). Le ministère en charge de l'agriculture a introduit le concept dans les débats, mais

conserve une position distanciée (Valette *et al.*, 2011). Le ministère en charge de l'environnement s'est plus clairement saisi du concept, comme l'illustre son intervention dans les débats sur la PAC post-2013 (MEEDDM, 2010) ; les pistes d'évolution de la PAC qu'il propose donne une place centrale aux « services environnementaux fournis par l'agriculture ».

Aujourd'hui, les MAE sont fréquemment présentées comme la principale traduction dans la PAC du principe de rémunération de services environnementaux. Elles sont devenues les « mesures phares » de l'agro-environnement dans la politique agricole, et des financements de plus en plus importants leur sont destinés. Le calcul de leur montant est néanmoins pour l'instant fondé sur une compensation des coûts induits par la mise en place des pratiques par les agriculteurs, et non sur un principe de rémunération de l'agriculteur pour un service, ce qui rend ces mesures peu incitatives. Ces montants sont de plus plafonnés à l'hectare au niveau européen, ce qui, dans le cas des DOM, caractérisés par de petites surfaces d'exploitations, limite leur caractère incitatif.

Ainsi, les instruments de la politique agricole, au niveau communautaire ou national, fondés sur le principe de service environnemental, ne sont donc aujourd'hui pas radicalement différents de ceux qui étaient inspirés du concept de multifonctionnalité. Cependant, le principe nous semble de nature à susciter un nouveau regard sur l'activité agricole. Peut-il engendrer à l'avenir de nouvelles formes de gestion de l'interface agriculture-société ? Oriente-t-il le regard différemment, par rapport au concept de multifonctionnalité, entre les fonctions environnementales et sociales de l'activité agricole ? Donne-t-il la priorité aux approches « positives » de gestion des externalités environnementales, au détriment des réflexions en amont sur la place de l'agriculture dans un projet de société ? Nous discuterons de cela dans la suite de cette étude.

Avant cela, évoquons pour terminer ce chapitre ce que ces évolutions induisent dans le regard porté sur les activités agricoles, et en quoi elles invitent, selon nous, dans une optique géographique, à recourir au territoire pour étudier les interactions entre agriculture et société.

1.3. Services et fonctions de l'activité agricole : à l'interface entre agriculture et territoire

Avec les transformations des modes de production agricole vers un affranchissement progressif des contraintes physiques et climatiques, la globalisation des échanges de produits agricoles, et la diminution de la part des agriculteurs dans la population, le lien entre l'agriculture et ses territoires de production s'est distendu au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Cela s'observe à la fois dans les modes de production (qui s'uniformisent au sein de bassins de productions spécialisés) et dans les modes de consommation (circulation planétaire des denrées agricoles). Des dynamiques inverses de reterritorialisation de l'agriculture sont cependant observées depuis les années 1970, tant dans les processus de production (lien aux espaces dans leur dimension biophysique et agronomique) que dans les évolutions du lien entre agriculture et société. Elles trouvent leurs origines au sein de plusieurs processus, à la fois économiques, démographiques, et sociétaux. L'agriculture fait ainsi

aujourd'hui l'objet d'un « retour au territoire » dans les analyses tant scientifiques (Lajarge, 2000 ; Laurent et Thinon, 2005 ; Rieutort, 2009) que politiques.

Ces évolutions ont contribué à renouveler les cadres d'analyse de l'activité agricole, à la fois en incitant les agronomes à s'ouvrir au territoire, et en renouvelant l'intérêt des géographes pour l'agriculture.

1.3.1. Agronomes et territoires, géographes et agriculture, des échanges croissants

L'étude des interactions entre agriculture et territoire appelle des compétences complémentaires des agronomes et des géographes. Les agronomes se sont traditionnellement spécialisés sur la compréhension des pratiques, de leurs impacts, et sur la recherche de solutions techniques aux problèmes identifiés. La géographie a quant à elle développé des méthodes et des concepts utiles à la compréhension des interactions entre les acteurs agricoles et leurs territoires. Si les frontières disciplinaires n'ont pas toujours été perméables, des liens se renouent aujourd'hui, notamment parce que les enjeux et les objets de recherche autour de l'agriculture évoluent. Les processus de production agricole ne peuvent plus être traités en tant que purs faits techniques, indépendamment de leurs contextes socio-spatiaux. Comment les agronomes ont-ils intégré le territoire à leurs problématiques de recherche ? Inversement, quel regard les géographes portent-ils sur l'agriculture ?

Agronomes et territoires

Durant la première moitié du XX^e siècle, l'agronomie, qui se focalise sur l'étude des structures agraires et de leurs évolutions, est imprégnée d'une « *culture générale historico-géographique très territorialisée et très régionalisée* » (Bertrand et Terrasson, 2004). Elle s'en distancie lors des Trente Glorieuses, époque à laquelle la tendance à l'artificialisation des systèmes de production incite les agronomes à se concentrer sur ce qui se passe sur la parcelle, voir aux échelles inférieures, plutôt que sur l'interface entre les systèmes agricoles et leurs territoires. Il y a là le « *souci pour l'agronomie d'échapper à la qualification de science de la localité* » (ibid.), à une époque marquée par une confiance peu remise en cause à l'égard du progrès technique. A la recherche de « scientificité » comme gage de légitimité de la discipline, les sciences agronomiques se focalisent sur l'étude des invariants. L'agronomie est également marquée par le productivisme agricole qui consacre « *la primauté de la finalité de production, avec un certain nombre de corollaires « anti-territoriaux »* » : prédominance des approches « filière », recherche d'entités homogènes vis-à-vis des facteurs de production, affranchissement des spécificités territoriales via une utilisation massive d'intrants (Boiffin, 2004).

A partir des années 1970 s'amorce un élargissement du champ de l'agronomie, en particulier une ouverture aux sciences sociales. René Dumont joua un rôle pionnier dans cette ouverture de l'agronomie au territoire, promouvant une approche pluridisciplinaire de l'agriculture, et la prise en compte les conditions économiques, sociales et politiques pour comprendre les dynamiques des systèmes agricoles. Ses travaux ont servi de socle à la théorie des « systèmes agraires », qui fut développée par la suite par Marcel Mazoyer. Il définit le système agraire comme « *un mode d'exploitation du milieu, historiquement constitué et durable, adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace*

donné, et répondant aux conditions et aux besoins sociaux du moment » (Mazoyer, 1987). Concept issu d'une construction pluridisciplinaire, impliquant agro-géographes et agro-économistes (Cochet *et al.*, 2007), il institue pour l'analyse des systèmes agricoles l'intégration de l'exploitation dans un ensemble territorial plus vaste. Cette ouverture vers le territoire, accompagnée ou non de l'utilisation du concept de système agraire, fut reprise et généralisée au sein de la recherche agricole sous l'influence notamment de chercheurs de l'INRA-SAD³¹ (Tafari, 2011).

Aujourd'hui, l'irruption de la question environnementale ne laisse plus le choix à l'agronomie selon Georges Bertrand, pour qui « *l'agronome est de moins en moins seul sur sa parcelle. Il lui faut s'ouvrir à la complexité du territoire* » (Bertrand et Terrasson, 2004). Il doit en effet tenir compte désormais de la configuration territoriale des activités agricoles (raisonnement à des échelles plus larges que l'exploitation, l'exemple type étant la gestion de la qualité de l'eau à l'échelle d'un bassin versant). Il doit en outre tenir compte des interactions entre les activités agricoles et les autres activités ou enjeux présents sur le territoire : comme le souligne Christian Deverre, « *la prise en considération des fonctionnements environnementaux réinsère en quelque sorte le territoire agricole stricto sensu dans l'ensemble du territoire, (...) n'en fait plus un compartiment à part voué à l'optimisation de la production marchande* » (Deverre, 2005). Dans le cadre des politiques agricoles également, la remise en cause des fondements de la PAC et les réflexions sur le recouplage des soutiens avec des fonctions autres que la production oblige les agronomes à resituer l'agriculture dans un cadre territorial (Boiffin, 2004). S'opère donc un changement du regard sur l'exploitation agricole. Elle n'est plus seulement une unité de production, elle est également un élément du territoire, mis en relation avec des attentes sociales qui y sont formulées : ainsi, tout un travail reste à faire pour construire des représentations des activités agricoles qui aient un sens tant du point de vue de la logique interne de l'exploitation que du point de vue des attentes des observateurs extérieurs (Laurent *et al.*, 2003).

Accompagnant cette dynamique, une génération d'« agronomes du territoire » émerge, étudiant « *la contribution du fait technique, qu'elle considère processeur de changement, à la production de territoires, érigée au rang de catégorie d'analyse* » (Caron, 2005). L'agronomie du territoire a pour cousine la géoagronomie développée dans les pas de Jean-Pierre Deffontaine, agronome ayant développé une approche géographique des systèmes agricoles. La géoagronomie « *se rattache à la géographie par les objets d'étude, les structures spatiales, la dynamique des phénomènes et des activités dans le territoire. Mais son ancrage est dans l'agronomie car les facteurs de structuration du territoire sont recherchés dans le fonctionnement et la dynamique des systèmes techniques aux différents niveaux où s'organise l'activité agricole* » (Deffontaines, 1998). Les deux disciplines conservent un socle agronomique, et, tout en s'ouvrant au territoire, accordent une place centrale à l'étude des pratiques et des stratégies des agriculteurs.

Cet investissement des agronomes sur des problématiques proches de celles de la géographie rurale ont nourri un rapprochement disciplinaire, que souligne Paul Péliissier, en se demandant, reprenant les mots d'un agronome devenu géographe Abdoulaye Sawadogo, « *au fond, qu'est ce que l'agronome de terrain sinon un géographe en action ?* » (Péliissier, 2008). Et si les agronomes du territoire et les géoagronomes ont mobilisé la géographie dans une approche conservant une place centrale au fait

³¹ Département Sciences pour l'Action et le Développement, au départ intitulé « Science des Systèmes Agraires », de l'Institut National de Recherche Agronomique

technique, les géographes ont investi l'agriculture dans des approches qui ont évolué avec les transformations qu'a connues la discipline géographique au XX^e siècle.

Géographes et agriculture

Malgré l'appropriation tardive de la problématique agro-environnementale par les géographes, qui rejoint pourtant leur cœur de discipline autour des interactions homme-milieu, l'agriculture est depuis longtemps objet d'intérêt pour les géographes.

Des géographes ruralistes relèvent l'importance des travaux concernant les campagnes et les espaces ruraux dans la production géographique française (Berger *et al.*, 1997). Les campagnes, dont l'étymologie même est associée à l'activité agricole, sont selon Etienne Juillard un terrain de prédilection pour les géographes, car « *aucun autre milieu ne permet aussi bien de faire apparaître les combinaisons de facteurs naturels et humains dont les géographes s'attachent à relever la logique interne* » (Juillard, 1964). L'agriculture, activité structurante des espaces ruraux quasi-exclusive jusqu'à une période récente, est ainsi un objet d'attention ancien de la géographie. Des revues de littérature révèlent la pérennité de l'entrée agricole, voir une forme d'« *agrocentrisme* » au sein des travaux français de géographie rurale (Berger *et al.*, 1997 ; Bonerandi, 2008).

C'était en particulier vrai, pour la géographie régionale, qui a abondamment étudié les liens entre types d'agriculture, produits agricoles, et genres de vie, comme une forme de l'adaptation de l'homme à son milieu, dans la lignée du possibilisme³² de Vidal de la Blache (Bérard *et al.*, 2004). La géographie agraire, développée à partir de la fin du XIX^e siècle, s'inscrit dans la lignée de cette géographie vidalienne (Frayssignes, 2005 ; Plet, 2003). Développée à l'interface entre géographie et histoire, et à partir des travaux fondateurs de Marc Bloch et Roger Dion, la géographie agraire examine la répartition géographique des productions, les structures et les paysages agraires comme des produits de l'organisation de la société, ne négligeant pas les facteurs naturels, mais les considérant comme modelés sous l'influence des facteurs démographiques, sociaux, et économiques (Juillard, 1964).

Les années 1970 marquent une période de crise pour la discipline, qui voit s'affirmer des revendications de légitimité de courants qui cherchent à se distinguer de la « géographie classique », héritée de la géographie vidalienne (Staszak, 2001). C'est une période d'intense réflexion épistémologique sur la discipline et ses fondements, qui aboutira à une scission en différents courants, parmi lesquels certains revendiquent un ancrage fort en sciences humaines et sociales, en particulier la géographie culturelle (Claval, 1996) et la géographie sociale (Di Méo, 1998). Celles-ci prennent place au sein de la discipline au côté de courants qui ambitionnent de replacer la géographie parmi les sciences exactes, en développant des méthodes quantitatives, s'appuyant notamment sur l'outil statistique et la modélisation, afin de mettre à jour sinon des lois du moins des principes génériques sous-tendant l'organisation spatiale.

Cette période est également marquée par la modernisation et l'intensification de l'agriculture, et, dans la lignée de ces approches géographiques qui s'ancrent dans les sciences exactes, la géographie agraire cède le pas à la géographie agricole. Faisant la part belle aux approches quantitatives, celle-ci investit

³² Le possibilisme a pour principe l'affirmation que l'homme a une part active dans son adaptation aux conditions du milieu, notamment physiques et biologiques : la nature propose, l'homme dispose, l'agriculture étant une des réponses à « ce que propose à la nature »

les champs ouverts par l'outil statistique, en promouvant des analyses géographiques à échelle plus large. Elle s'attèle en particulier aux études des filières, abordées en termes de flux, considérant la rationalité économique comme « *facteur explicatif central* » (Frayssignes, 2005). L'exploitation agricole est étudiée dans son contexte géographique en tant que résultat d'une recherche d'optimisation des facteurs, et comme un équilibre en évolution. Parmi ces facteurs, l'importance donnée aux facteurs naturels est amoindrie dans l'étude d'une activité agricole de plus en plus façonnée par la montée en puissance des industries agroalimentaires et par des marchés mondialisés.

Mais cette même période voit également les prémices d'une approche nouvelle de l'agriculture par les géographes, avec l'application des préceptes de la géographie sociale - qui étudie l'interaction entre faits sociaux et faits spatiaux - aux territoires ruraux (Le Caro *et al.*, 2007 ; Pierre *et al.*, 2008). La géographie sociale revendique initialement une approche engagée dans le choix de ses objets, qu'elle définit autour des « problèmes sociaux » et des « questions de société » (trouvant certains de ses fondements dans les théories marxistes). Les géographes observent ainsi la concurrence sur l'utilisation de l'espace, et le recul de l'agriculture devant l'urbanisation et l'industrialisation (Brunet, 1960 ; Kayser, 1960). Cela annonce la naissance de la géographie rurale à partir des années 1970. Le rural y acquiert le statut de catégorie particulière de l'espace géographique, marquant un changement d'objet pour les géographes, de l'agriculture au rural plus englobant (Lévy et Plet, 2003). Cela va de pair avec l'affirmation pour les géographes ruralistes d'une entrée par les problématiques d'aménagement du territoire et de développement des espaces ruraux (Bérard *et al.*, 2004). On voit ici l'influence des questionnements sur la « durabilité », concept qui fait son apparition à cette époque, et qui influence les angles d'analyse des géographes : étude des dysfonctionnements environnementaux, étude des enjeux sociaux liés à la fragilisation des agricultures qualifiées de paysannes (Pierre *et al.*, 2008). Dans cet intérêt des géographes sociaux pour la compréhension des espaces ruraux en mutation, l'agriculture, si elle a perdu son rôle monopolistique, conserve un statut particulier, et certains auteurs notent « *l'empathie des chercheurs vis-à-vis d'une agriculture qui reste un fort marqueur identitaire dans une société en quête de repères* » (Madeline, 2007). Les nouvelles fonctions de l'espace rural, « *sources de solidarités mais aussi de concurrences nouvelles* » (Berger *et al.*, 1997), suscitent des réflexions sur le partage du territoire et l'acceptabilité sociale de l'agriculture. Les réflexions des géographes sur le statut de l'agriculture, « *facteur d'attractivité ou repoussoir* », au sein des territoires, (Le Caro *et al.*, 2007 ; Pierre *et al.*, 2008) font écho aux questionnements des acteurs de l'aménagement du territoire, pour lesquels l'agriculture reste un objet complexe et parfois méconnu. D'un point de vue méthodologique, ce courant s'accompagne d'un retour aux analyses à échelle micro-locale, et notamment aux entretiens biographiques, qui, sous l'angle des représentations, éclairent la complexité des ces « nouveaux liens sociaux » qui se recomposent au sein de l'espace rural.

Enfin, l'intérêt renouvelé pour les produits du terroir relance l'intérêt des géographes pour l'étude des liens entre productions agricoles et territoires. C'est notamment le cas du courant de la « géographie de la qualité » (Frayssignes, 2005 ; Hirczak, 2007), qui s'intéresse aux processus de spécification et de différenciation des activités économiques, notamment agricoles.

Pour conclure, l'agriculture reste un objet d'intérêt important pour les géographes, en particulier en géographie sociale (Bonerandi, 2008), et les enjeux auxquelles elle est actuellement confrontée (environnement, pressions sur l'espace agricole, retour des terroirs, etc.) renouvellent cet intérêt. Ils appellent à un renouveau des approches géographiques de l'agriculture pour appréhender la richesse

et la complexité de ce secteur « *marqué par l'hétérogénéité des situations économiques, sociales et culturelles des agriculteurs, par la diversité des structures et des modes d'exploitation et par la variété des formes d'organisation spatial des pratiques culturelles* » (Plet, 2003).

1.3.2. Des évolutions qui invitent à observer l'agriculture sous l'angle du territoire

Ainsi, si la production agricole a perdu son statut d'activité hégémonique au sein des espaces ruraux, l'agriculture n'en reste pas moins un objet complexe digne d'une attention toute particulière pour les géographes, au sein d'espaces ruraux qui, aujourd'hui moins que jamais, ne se réduisent pas à des espaces résiduels ou interstitiels (Banos, 2008). Les concepts de multifonctionnalité et de services environnementaux invitent en particulier à aborder l'activité agricole sous l'angle du territoire.

La multifonctionnalité de l'agriculture, en écho aux enjeux des territoires

Dans les arènes tant scientifiques que politiques, la montée en puissance du concept de multifonctionnalité a favorisé le recours au territoire dans les réflexions sur l'agriculture.

De façon intrinsèque, la multifonctionnalité, abordée selon une approche normative, invite à s'interroger sur les attentes sociales exprimées à différents échelles et dans différents contextes géographiques à l'égard de l'agriculture, et conduit ainsi implicitement au territoire (Van Huylenbroeck *et al.*, 2007). Elle suggère de partir des enjeux du territoire pour définir les objectifs en matière de politique agricole (Guillaumin *et al.*, 2008 ; Laurent et Rémy, 2004). La définition proposée par Catherine Laurent de la multifonctionnalité comme « *ensemble des contributions de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans son unité* » nécessite de dépasser les approches purement sectorielles pour envisager de façon transversale la place de l'agriculture dans un contexte géographique donné (Laurent et Thinon, 2005).

La construction de ce statut de l'agriculture ne peut s'abstraire des particularités propres à chaque contexte géographique, notamment dans les interactions qui se tissent entre acteurs, agricoles ou non agricoles : « *la multifonctionnalité en elle-même inclut une dimension territoriale puisqu'elle conduit l'agriculture à négocier, à élaborer des compromis avec différents acteurs dans chaque cadre territorial* » (Bonin, 2003). Envisager la multifonctionnalité de l'activité agricole nécessite de se demander « *comment se tissent les liens qui s'établissent entre celle-ci et les autres activités ou services qui se déploient dans les espaces ruraux* » (Pilleboue, 2002). L'enjeu finalement n'est peut être pas la multifonctionnalité de l'agriculture en elle-même, mais son degré de résonance avec la multifonctionnalité de son territoire, comme le souligne André Fleury : la pérennité de l'agriculture (en particulier dans le contexte périurbain) « *dépend de son aptitude à s'inscrire dans un projet de territoire, (...) cette référence amène à considérer que la multifonctionnalité de l'agriculture est d'abord celle de son espace* » (Fleury *et al.*, 2004). Cet intérêt pour le territoire dans l'analyse de la multifonctionnalité n'est pas le propre d'une approche française. Des géographes ruraux étrangers revendiquent le même principe de « territorialisation » des approches et des enjeux, prenant le contrepied des approches qui s'ancrent dans les discours économiques néoclassiques, et qui, se focalisant uniquement sur les éventuelles distorsions de concurrence, aboutissent à une vision « *aseptisée et radicalement décontextualisée à laquelle échappent les questions*

fondamentales au cœur du débat sur la multifonctionnalité » (Potter et Tilzey, 2007 ; Van Huylenbroeck *et al.*, 2007).

Les partisans d'une conception forte de la multifonctionnalité, la considérant comme un nouveau paradigme pour l'activité agricole et une alternative au productivisme (Wilson, 2008), la définissent justement par insertion accrue au sein des territoires (Van Huylenbroeck *et al.*, 2007 ; Wilson, 2009). En France, Laurent Rieutord observe également l'émergence d'une « *agriculture de territoire* », « *multifonctionnelle, génératrice de valeur ajoutée en valorisant des productions sous signe de qualité et en étant rémunérée pour ses fonctions non marchandes et sa participation à la vie collective* » (Rieutord, 2009).

Les acteurs de la mise en politique du concept de multifonctionnalité en France se sont initialement saisis de cette dimension territoriale, en misant sur des dispositifs d'accompagnement de l'agriculture affichant une importante ambition de territorialisation. Les plans de développement durables (PDD) créés au début des années 1990 faisaient référence aux fonctions économiques, environnementales, et sociales assurées par les agriculteurs dans la société, ils instauraient une approche globale de l'exploitation, tout en l'insérant dans son contexte territorial (Bonin, 2003). Ils couplaient un diagnostic de territoire au diagnostic de l'exploitation agricole pour construire un projet orientant l'exploitant vers un système plus durable. La LOA de 1999, qui affirme le caractère multifonctionnel de l'agriculture dès son premier article, instaure un outil territorialisé qui remplace les PDD, le contrat territorial d'exploitation, qui « *doit ancrer la politique agricole dans le territoire et s'appuyer sur des dynamiques territoriales et collectives, allant, autant que possible, au delà du seul secteur agricole* »³³. S'inspirant des PDD, ils s'appuient eux aussi sur un double diagnostic de l'exploitation et du territoire, à la suite desquels l'agriculteur s'engage sur 5 ans sur un certain nombre de mesures-types parmi celles définies au niveau départemental.

L'effervescence scientifique et politique qui a accompagné l'émergence de la multifonctionnalité aux niveaux français et européen a entraîné une invocation accrue du territoire. Néanmoins, cette territorialisation est à nuancer. La territorialisation ne se décrète pas, et sa mise en œuvre est coûteuse, surtout en termes d'ingénierie. Les objectifs des CTE étaient définis comme « *environnementaux et territoriaux* », mais leur application révéla un traitement plus abouti des enjeux « *environnementaux* » que des enjeux « *territoriaux* » (Bonin, 2003 ; Struillou, 2003). Cette tendance se confirma lorsque les CTE furent remplacés par les CAD en 2002, ces derniers furent recentrés uniquement sur des objectifs environnementaux (Deverre, 2005).

Le territoire et les services environnementaux

Ce concept trouvant ses racines dans les disciplines écologiques et économiques, la littérature sur les services environnementaux a été tardivement investi par les géographes, qui ont apporté une contribution pour l'instant modeste aux débats.

A l'instar des débats qui ont concerné la multifonctionnalité, de nombreux auteurs soulignent la nécessité de mettre en place des mécanismes paramétrés en fonction des contextes locaux (Wünscher *et al.*, 2008), tâche sur laquelle les géographes, tant physiques qu'humains, ont une contribution à apporter. Les outils de la géographie, rôdés à l'analyse des interactions entre l'homme et son milieu, apportent une dimension complémentaire aux outils de l'analyse économique (Potschin et Haines-

³³ Circulaire DEPSE/SDEA du 17/11/99.

Young, 2011). Plus généralement, les sciences humaines et sociales ont un rôle à jouer, comme le souligne le rapport du Centre d'Analyse Stratégique, rédigé sous la direction de Bernard Chevassus-au-Louis, lorsqu'il liste les insuffisances et les besoins de la recherche autour des services écosystémiques, celles-ci étant fondamentales pour révéler « *l'hétérogénéité des préférences vis-à-vis de la biodiversité* » (Chevassus-au-Louis *et al.*, 2009). Les géographes ont ainsi particulièrement investi la question des hétérogénéités des préférences selon les échelles considérées (Hein *et al.*, 2006 ; Martín-López *et al.*, 2009). Hein, *et al* (2006) proposent une évaluation des services écosystémiques fournis par les zones humides à différentes échelles : si les services d'approvisionnement (cueillette, pêche) sont importants à l'échelle locale, les services récréatifs le sont plus à l'échelle de la province tandis que les services de conservation de la nature sont prioritaires aux échelles supérieures. De telles hétérogénéités sont également observées au sujet de la production de services environnementaux par l'agriculture : l'échelle locale est par exemple propice à la prise en compte de sa valeur paysagère, tandis que l'on accordera plus d'importance à son potentiel en matière de fixation du carbone aux échelles plus globales.

Morgan Robertson, géographe américaine, balayant plusieurs études de cas de dispositifs de PSE, souligne la faiblesse des modèles néoclassiques lorsqu'il s'agit d'intégrer les incertitudes et imprédictibilité des systèmes naturels, ainsi que la complexité des systèmes sociaux (relations de pouvoir et inégalités, identités complexes et conflictuelles) (Robertson, 2007). Elle souligne ainsi l'apport des géographes dans la mise en place de dispositifs efficaces, conçus au travers d'approches territorialisées, dans des contextes variés et complexes. Autre figure de la géographie radicale américaine, Diana Liverman, invite à resituer les services environnementaux dans des territoires « incarnés », caractérisés par des acteurs aux stratégies complexes et des asymétries de pouvoir dans les prises de décision, et à mobiliser pour cela les outils de la géographie (Liverman, 2004).

Si le service environnemental est un concept qui dispose d'un important potentiel à l'échelle mondiale, offrant des perspectives rhétoriques de portée générale appropriées aux négociations internationales, son application concrète pose la question de sa contextualisation au sein de territoires singuliers. Sa mise en œuvre selon les modèles et définitions canoniques, sans attention portée aux contextes locaux, comporte un risque de simplification des stratégies des agriculteurs et des fonctions de l'agriculture (Toillier et Serpenté, 2009).

Territorialiser l'application de ces concepts

Les expériences accumulées depuis l'introduction de préoccupations sociales et environnementales dans la politique agricole soulignent ainsi l'importance du contexte « local » et « territorial » (dont l'échelle peut varier) dans la mise en œuvre de ses dispositifs. Cette importance est soulignée tant lorsqu'il s'agit d'étudier les services environnementaux (Allaire et Blanc, 2003) que dans les débats sur la multifonctionnalité (Dulcire *et al.*, 2006).

En effet, si ces concepts ont fait l'objet de nombreuses approches économiques qui en proposent des cadres analytiques génériques seyant bien aux négociations internationales, leur mise en œuvre locale fait intervenir des rationalités complexes et plurielles. Elle implique l'élaboration de nouveaux accords et de compromis entre les acteurs du monde rural, les pouvoirs publics et les autres composantes de l'économie et de la société propres à chaque cadre territorial (Losch, 2002). Ce constat fait écho à celui

que faisait Jacques Theys sur l'opérationnalisation du développement durable « *le niveau local apparaît comme le seul à pouvoir garantir le minimum de transversalité qui est au cœur de la notion de développement durable. (...) L'échelle territoriale est sans doute plus favorable que d'autres à la recherche de compromis et donc d'intégration* » (Theys, 2002). La complexité des interactions qui relient les enjeux économiques, environnementaux, et sociaux limite la portée de modèles génériques et impose de s'approcher au plus près des territoires et de leurs acteurs.

Si cette contextualisation peut permettre de favoriser l'appropriation des enjeux et des dispositifs par les acteurs, il faut néanmoins conserver à l'esprit que ces compromis réalisés à l'échelle locale sont l'occasion pour certains groupes d'acteurs d'imposer leurs intérêts. Comme l'a observé Didier Busca, dont les travaux de thèse en sociologie ont porté sur deux dispositifs agri-environnementaux (PMPOA et programme « Ferti-mieux »), de nombreux déterminants territoriaux, et notamment les jeux stratégiques des acteurs, influencent l'application de ces dispositifs. Il souligne l'écueil que peut représenter la négociation locale de ces dispositifs : par une « *dynamique d'appropriation stratégique* », le jeu des acteurs destinataires peut en altérer l'efficacité environnementale, les détournant de leurs objectifs initiaux (Busca, 2002). Cette analyse rejoint celle faite dix ans plus tôt par Jean-Paul Billaud sur l'application de l'article 19 en France : dans le cas du site pilote étudié, les marais de Charente-Maritime, il observe que la profession agricole a su prendre l'initiative sur cette mesure, et faire « *de la négociation locale un moyen de maîtriser la pression environnementale* », en orientant les négociations sur la question des besoins des agriculteurs (Billaud, 1992).

Ainsi, la territorialisation, en particulier, la négociation à l'échelle locale, le plus souvent régionale, des dispositifs, ne doit pas apparaître comme un sésame face à la complexité des questions environnementales. Le passage par le territoire, aussi fructueux puisse-t-il être, impose un degré de complexité supplémentaire dans l'appréciation des dimensions non productives de l'activité agricole. Il est cependant difficile d'en faire l'économie dans l'élaboration de projets agricoles plus en phases avec les attentes sociétales : il ne faut pas oublier que « *la multifonctionnalité n'arrive pas en terrain vierge : le débat et le jeu local autour des conceptions de l'agriculture sont portés par des acteurs collectifs très divers* » (Bernard *et al.*, 2006).

1.3.3. Pour une approche territoriale du « contrat » agriculture-société

Se posant la question de la pertinence du recours au territoire pour étudier l'activité agricole, Georges Bertrand y voit la possibilité d'une approche renouvelée et « *d'une meilleure adéquation avec la globalisation et la mondialisation des questions sociales et environnementale* » (Bertrand et Terrasson, 2004). Le territoire apparaît comme un filtre d'observation pertinent pour comprendre les évolutions du « *contrat entre l'agriculture et la société* » (Hervieu et Viard, 2000). Il permet d'appréhender la complexité des interactions entre ces deux entités, dans leurs caractéristiques propres à chaque contexte géographique : « *les liens entre agricultures et territoires sont alors appréhendés comme des combinaisons dynamiques entre activités économiques, besoins sociaux, ressources naturelles, dans un espace à géométrie variable* » (Pierre *et al.*, 2008). Le « territoire » est intéressant en ce qu'il ne se réduit pas à l'espace, tout comme l'analyse de l'activité agricole sur les territoires ne doit pas se limiter à l'étude de sa « localisation » : c'est l'examen des interactions qu'elle suscite, entre espaces, entre activités, et surtout

entre acteurs, qui nous semble fécond, alors que « *le plus souvent, les fonctions territoriales de l'agriculture sont réduites à une simple projection géographique des dynamiques sectorielles* » (Laurent et Thinon, 2005).

Christophe Albaladejo met en avant pour cette raison le concept d'« insertion territoriale » de l'agriculture, qui ne se résume pas à une forme de proximité géographique, **mais bien à une insertion de l'activité agricole dans les interactions sociales locales, dans des systèmes d'action territoriaux** (Albaladejo, 2004). Nous conserverons ce concept d'insertion territoriale, pour décrire l'articulation qui se construit entre agricultures et territoires (nous détaillerons ce point dans le chapitre 3).

Dans le cadre d'une analyse sur les multiples fonctions de l'agriculture, cette interface peut être envisagée d'une part du point de vue du territoire, et d'autre part de celui de l'agriculture. Du point de vue du territoire, quelles sont les fonctions ou les services identifiés ou attendus de l'activité agricole ? En quoi l'agriculture est-elle considérée comme une ressource, comme « *participant à un développement territorial équilibré* » ou porteuse de capacités particulières de « *mise en valeur sociale, hédoniste, économique* » (Laurent et Thinon, 2005) ? **Le territoire est ici défini comme lieu de reformulation des finalités de l'activité agricole**, l'enjeu étant alors d'« *identifier le travail réalisé par [ces] entités médiatrices, les territoires, pour donner forme à une multifonctionnalité de l'agriculture, définie en partie localement* » (Duvernoy *et al.*, 2010).

Inversement, le terme de « contrat » employé par Bertrand Hervieu suggère un double sens de l'interaction : que peut attendre l'agriculture du territoire ? Si la demande de multifonctionnalité ou de services environnementaux traduit une forme de mise en ressource de l'agriculture pour le territoire (gestion de l'espace, amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement, développement économique local, contribution à l'identité des territoires...), on peut également envisager une forme de « *mise en ressource* » du territoire pour l'agriculture (Esposito-Fava, 2010 ; Lescureux, 2007). L'évolution des relations entre agriculture et société peut en effet se révéler porteuse de nouvelles ressources pour le secteur agricole (Rieutort, 2009). En se rapprochant de ses territoires, l'agriculture peut valoriser des interactions locales, entre agriculteurs, mais également entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire. Mobilisant ces interactions horizontales, elle est susceptible de construire un modèle alternatif à une intégration verticale et sectorielle fondée sur la compétitivité. Par la différenciation, de l'origine, de la qualité, au sein d'une offre agroalimentaire déconnectée des territoires, par l'élaboration de la proximité avec le consommateur, par la diversification des productions et des activités, « *le local devient un gisement d'opportunités économiques pour l'agriculture* » (Esposito-Fava, 2010). Les arguments sur les fonctions sociales ou environnementales de l'agriculture peuvent être articulés à ces stratégies et contribuer à la création de ressources locales pour l'agriculture (Requier-Desjardins, 2002 ; Rieutort, 2009 ; Van Huylenbroeck *et al.*, 2007).

Conclusion du chapitre 1

Les demandes sociales exprimées à l'égard de l'agriculture ont profondément évolué au cours des trente dernières années, s'orientant vers la recherche d'une agriculture plus « verte », plus juste et contribuant au développement rural. Les politiques publiques agricoles ont intégré ces demandes, et se sont notamment saisies des concepts de multifonctionnalité et de services environnementaux pour faire évoluer les outils du soutien à l'agriculture.

Ces évolutions invitent à repenser l'agriculture dans ses interactions avec les territoires. Du point de vue des territoires, l'agriculture peut être considérée comme une ressource, productrice de certaines aménités sociales et environnementales ; elle peut néanmoins aussi être productrice de contraintes ou d'externalités négatives. Les territoires sont en retour, et en écho aux demandes sociales exprimées, le cadre d'ajustements des dynamiques agricoles, en permettant la mobilisation de ressources particulières, ou, au contraire, par l'émergence de nouvelles contraintes, susceptibles de favoriser plus ou moins les systèmes agricoles selon leur propension à fournir les aménités recherchées.

C'est sur ces interactions entre agriculture et territoire que portera notre analyse. Plus particulièrement, dans ces interactions filière-territoire, nous nous intéresserons au rôle joué par les fonctions sociales et environnementales de l'activité agricole. Celles-ci sont-elles identifiées par les acteurs du territoire, comment les qualifient-ils, les considèrent-ils comme une ressource pour le territoire ? En retour, contribuent-elles à conforter la place de l'agriculture au sein de ses territoires, par la constitution de nouvelles ressources pour les acteurs agricoles ? Pour répondre à ces questions, nous entrerons plus particulièrement par la question des interactions agriculture - biodiversité, que nous présentons au chapitre suivant.

Chapitre 2.

L'ESSOR DE L'ENJEU BIODIVERSITE : FACTEUR DE RECOMPOSITION DES INTERACTIONS AGRICULTURE - TERRITOIRE

« Je pense qu'en France avec la question de la rémunération des fonctions environnementales, on se focalise sur ces fonctions non marchandes, sur la question de savoir si on doit ou non leur attribuer un prix et si on les intègre ou pas, si c'est au contribuable ou au consommateur de payer (à travers des appellations contrôlées, etc.). Mais je crois qu'il nous faut aussi rappeler les mille et une fonctions de l'agriculture que sont le maintien de l'emploi, la réactivation de l'économie, les débouchés pour le supermarché du coin, en plus de l'approvisionnement alimentaire. »

Marc Dufumier, 2004

Nous avons vu dans le chapitre précédent que le service environnemental était un concept qui prenait de l'importance dans les débats concernant les politiques agricoles. Le terme même suggère que les aspects environnementaux sont mis au premier plan, reléguant les aspects sociaux au second plan, dans l'étude des interactions entre agriculture et société. Nous discuterons de ce point dans la première partie de ce chapitre. Le déséquilibre entre ces deux dimensions que semble faire naître l'émergence du concept de service environnemental est aux fondements de ce travail de thèse. Les réflexions qui ont trait aux services environnementaux de l'agriculture invitent en particulier à se pencher sur les interactions entre agriculture et biodiversité. Cela fera l'objet de la seconde partie de ce chapitre, consacrée aux évolutions des interactions entre agriculture et biodiversité. Ces évolutions nous amènent en effet à nous interroger sur la manière dont l'enjeu biodiversité reconfigure les interactions entre agriculture et société, et la place de l'agriculteur au sein des territoires. Enfin, dans une dernière partie de ce chapitre, nous verrons en quoi ces questionnements nous semblent particulièrement pertinents dans le cas de petites agricultures qualifiées de « marginales » sur leurs territoires respectifs, et comment ils nous amènent à nous intéresser en particulier à des productions situées en aire d'adhésion de parcs nationaux.

2.1. Politiques agricoles : une focale environnementale renforcée ?

La multifonctionnalité et les services rendus par l'agriculture sont deux des concepts mobilisés dans le cadre des études sur les fonctions non productives de l'agriculture. Cependant, l'utilisation croissante du concept de service environnemental laisse penser que les enjeux sociaux que contenait la multifonctionnalité ont été partiellement éclipsés par les enjeux environnementaux. Nous nous intéressons donc aux relations existantes entre ces concepts. Y-a-t-il entre eux incompatibilité, concurrence, complémentarité ? La référence croissante aux services environnementaux traduit-elle un changement de regard sur l'activité agricole ?

2.1.1. Multifonctionnalité et services environnementaux, des concepts concurrents ?

De nombreux auteurs évoquent la disparition de la multifonctionnalité des arènes politiques et des débats internationaux (Bonnal, 2010). Le sommet de Johannesburg, en 2002, est considéré comme un marqueur de cette disparition, les pays en développement y ayant rejeté ce concept, jugé comme un prétexte au service du soutien des agricultures des pays développés. Bertrand Hervieu, investi dès les premières heures dans les réflexions sur la multifonctionnalité, a évoqué en 2010³⁴ ce changement de ton dans les débats, remarquant que l'« on est passé d'une prise en compte de la « multifonctionnalité » à la reconnaissance de la production de « biens publics » » (Hervieu, 2010). Pour d'autres auteurs, c'est le concept de « service environnemental » qui a pris de l'importance avec l'affaiblissement de celui de multifonctionnalité (Aznar *et al.*, 2009 ; Bonnal, 2010).

Cependant, le constat de cette éviction peut être nuancé. La notion de « service » était déjà utilisée dans les analyses portant sur la multifonctionnalité, avant la consécration du service écosystémique par le MEA (Laurent, 1994). Certaines définitions de la multifonctionnalité y font explicitement référence : « *multifunctionality refers to the fact that, besides the production of food and fibre, agriculture provides multiple services to our societies* »³⁵ (Caron *et al.*, 2008b). Dans son document de référence visant à élaborer un cadre analytique autour de la multifonctionnalité, l'OCDE fait également déjà largement référence au terme de service : « *biens et services produits par l'agriculture* », « *service écologique* », « *service environnemental* » (OCDE, 2001). Bertrand Hervieu évoque, au sujet de l'entretien du paysage, de la gestion du sol et du sous-sol, de la préservation de la biodiversité, les « *services que les agriculteurs - à titre individuel ou collectif - peuvent offrir à la collectivité* » (Hervieu, 2002). Plus récemment, des publications continuent d'employer sans distinction les termes de services et de fonctions (Fleskens *et al.*, 2009 ; Van Huylenbroeck *et al.*, 2007). Les géographes travaillant sur ces questions semblent de façon générale accorder une attention moindre à la distinction entre les deux termes que les économistes, qui en ont élaboré des définitions plus précises (Aznar, 2002 ; Mollard, 2003).

A l'inverse, le concept de multifonctionnalité conserve quant à lui une importance dans le milieu scientifique. Elle continue de faire l'objet de publications, et reste notamment le fondement de

³⁴ A l'occasion de son discours de clôture de la conférence sur le débat public sur la PAC post-2013.

³⁵ Que l'on peut traduire par : la multifonctionnalité « fait référence au fait que, au-delà de la production d'aliments et de fibres, l'agriculture fournit de multiples services à notre société ».

l'élaboration de cadres d'analyse de l'activité agricole (Caron *et al.*, 2008b ; Renting *et al.*, 2009 ; Van Cauwenbergh *et al.*, 2007 ; Wilson, 2009). Dans les milieux politiques également, le terme de multifonctionnalité reste employé. L'avis du Parlement Européen dans le cadre de la réforme de la PAC après 2013 par exemple, fait plus référence à la multifonctionnalité qu'au « service », qu'il rattache uniquement au « service écosystémique » et non au « service environnemental » (Parlement Européen, 2010). La multifonctionnalité reste pour la Commission Européenne un élément fondamental de l'argumentation pour la justification des soutiens au revenu des agriculteurs de l'UE : l'agriculture conserve « *un rôle essentiel dans le façonnage du paysage rural et dans le maintien de communautés rurales viables. Il est nécessaire d'aider les agriculteurs européens à assumer leur rôle multifonctionnel comme gardiens de la campagne et producteurs axés sur le marché dans l'ensemble de l'UE, y compris dans les zones défavorisées et les régions éloignées* » (Commission Européenne, 2006).

Il nous semblait donc important d'évaluer comment les deux termes étaient employés dans les discussions et débats autour de la politique agricole : qui les emploie, et pour faire références à quels « objets » ? Les documents produits dans le cadre des débats sur les évolutions de la PAC dans la prochaine programmation (2014-2020) donnent des éléments de réponse à ces questions.

II.1.2. Multifonctionnalité et services environnementaux dans le débat sur la future PAC

Pour préparer la mise en place de la prochaine programmation PAC, un débat a été organisé au sein de l'Union Européenne sur les objectifs et la mise en œuvre de la politique agricole commune. Ce débat fait suite au Bilan de Santé de la PAC (2008), et s'est conclu par la communication de la Commission Européenne en novembre 2010. Au-delà du débat public organisé par la Commission, l'enjeu de cette réforme à venir a été l'occasion pour un certain nombre d'organisations (institutions nationales et européennes, syndicats agricoles, ONG, think tanks, ...) de communiquer leur avis sur l'avenir de la politique agricole. Ces documents peuvent être considérés comme des indicateurs (dans une approche qui reste générale) de l'utilisation des concepts qui nous intéressent dans la sphère politique. Nous avons donc analysé dans neuf de ces documents la façon dont ces concepts étaient employés. Les résultats bruts de cette analyse sont présentés en annexe). Ils permettent de distinguer trois grands types de positions vis-à-vis de la politique agricole (Encadré 3).

Encadré 3. Multifonctionnalité, SE et biens publics dans le débat sur la future PAC

Parmi les documents que nous avons étudiés (voir annexe 4), trois types d'approches ont été identifiés.

Une première approche s'inscrit dans la continuité des réformes passées ; elle est portée, parmi les neuf propositions étudiées, par les institutions européennes (Parlement et Commission) ou françaises (Ministère de l'Agriculture). Elles défendent le maintien de l'architecture actuelle de la PAC, et du principe de découplage des aides. Les trois concepts que l'on étudie y sont employés avec des sens différents et ne sont donc pas interchangeable. La multifonctionnalité y est citée pour justifier de façon générale l'intervention de l'Union Européenne dans le secteur agricole (en tant que secteur stratégique) ; elle justifie de ce fait le maintien de certains instruments de marché. La référence aux biens publics (concept le plus largement employé) justifie quant à elle les aides directes aux agriculteurs (sans remettre en cause leur calcul sur la base des droits historiques ou de la surface). Enfin, le terme de service environnemental est employé pour qualifier des prestations supplémentaires de la part des agriculteurs, qui appelleraient des financements additionnels (plutôt de type contractuel). On peut remarquer que l'avis du MAAP français ne fait pas référence aux services environnementaux, et très peu aux dispositifs agro-environnementaux. On notera en outre qu'il a suivi de peu

la publication de l'avis du MEEDM³⁶, qui faisait quant à lui du service environnemental un concept central dans sa proposition.

Une seconde approche s'inscrit majoritairement en rupture avec les réformes passées, elle s'inscrit dans la lignée des approches normatives qui avaient été développées à l'époque de la multifonctionnalité, défendant une intervention publique forte dans le secteur agricole autour de ses fonctions alimentaires, sociales, et environnementales. Elles utilisent une terminologie plus floue autour des trois concepts. Si le CESE est le seul à mentionner une « agriculture multifonctionnelle », les trois autres emploient les termes de service environnemental et/ou de bien public (associés pour l'Académie d'Agriculture, ou utilisation exclusive de l'un des termes pour le Comité des Régions, qui fait référence aux « biens publics », et le Groupe PAC 2013, qui fait références aux « services environnementaux »). Dans tous les cas, ils regroupent des dimensions à la fois sociales et environnementales (mention de « *biens publics environnementaux et ruraux* », ou de « *services environnementaux et ruraux* »), dans le cadre d'une approche de l'activité agricole qui vise à traiter conjointement la production alimentaire et ses autres fonctions. Si la fourniture de service environnementaux ou de biens publics justifie les paiements directs, elle est de plus ici la base de calcul de ces aides (modulées selon les systèmes de production et non fondées sur les droits historiques qui servent aujourd'hui de base de calcul).

Enfin, les deux derniers avis ont une entrée plus « environnementale » dans les recommandations qu'ils formulent à l'égard de la politique agricole, et mettent peu ou pas l'accent sur les fonctions sociales ou de sécurité alimentaire. Si l'un (MEEDDM, 2010) utilise le terme de service environnemental et l'autre (BirdLife International *et al.*, 2010) le terme de bien public, ils déclinent ensuite, dans une approche similaire, ces concepts pour justifier différents niveaux de paiements, chacun prenant en compte des aspects environnementaux : éco-conditionnalité pour tout paiement « de base », paiements additionnels pour certains systèmes de production (agriculture biologique, agriculture « à haute valeur naturelle », systèmes herbagers ou extensifs, ou situés en zone de handicaps naturel ou géographique), enfin, paiements rémunérant une amélioration des pratiques (sur des critères environnementaux), dans un cadre contractuel, ouverts à un panel élargi de systèmes d'exploitations et de territoires.

L'analyse de ces propositions émises dans le cadre du débat sur la future PAC fait ressortir plusieurs éléments. Tout d'abord, elle illustre le flou sémantique qui entoure ces différents concepts dans les textes à visée politique, et en particulier concernant le service environnemental. On note une utilisation parfois équivalente de ces différents concepts, et cet extrait de l'avis du Conseil Economique et Social néerlandais en est un bon exemple : « *certaines fonctions, ayant par exemple trait au patrimoine naturel et paysager, ont un caractère de bien publics, aussi les désigne-t-on également par le terme de services agro-environnementaux* » (SER, 2008). On peut donc retenir que dans ce type de documents, il peut y avoir une utilisation de concepts différents pour de mêmes prescriptions en termes opérationnels. C'est en particulier vrai pour le service environnemental. On note cependant une terminologie plus précise au sein des institutions de l'UE : la notion de service environnemental recouvre une prestation additionnelle de l'agriculteur, tandis que les biens publics peuvent être produits de façon intrinsèque par les systèmes agricoles. Les services environnementaux renvoient dans ce cas à une prestation de l'agriculteur concourant à l'amélioration de services écosystémiques, sans que ne soient mentionnées de dimensions sociales. Cette acception n'est toutefois pas unanimement partagée, le « service environnemental » n'est par exemple pas le même pour ces institutions et pour le MEEDDM, qui y fait référence par exemple dans le cadre de l'éco-conditionnalité.

³⁶ L'initiative du MEEDDM, qui a produit un avis sur la politique agricole commune sans concertation avec le Ministère de l'Agriculture, a été mal accueillie par le monde agricole, syndicats en tête, qui y voyait une ingérence du Ministère de l'écologie sur un secteur ne relevant pas directement de ses prérogatives. La FNSEA a évoqué dans un communiqué de presse un « *écart de conduite institutionnel* ». Le rapport a été retiré du site du ministère peu après sa sortie.

Ensuite, l'étude de ces documents de nature politique et non scientifique atteste bien d'une référence atténuée à la multifonctionnalité par rapport au début des années 2000. Néanmoins, le concept est toujours employé. Il en ressort également que le concept de « biens publics » fournis par l'agriculture est plus largement mobilisé que le concept de service environnemental, ce que confirme Bertrand Hervieu dans son intervention sur ce débat (Hervieu, 2010). Ce concept fait référence à un socle théorique économique (OCDE, 2001 ; Samuelson, 1954) plus stabilisé que le service environnemental. Par rapport au concept de multifonctionnalité, il met en outre l'accent sur la demande plus que sur l'offre, la demande de biens publics reflétant le souhait du collectif (Hervieu, 2010). Ce concept rencontre sur ce point les arguments des partisans des approches normatives de la multifonctionnalité, dont certains rappellent qu'il ne se limite pas à une dimension environnementale, soulignant la production par l'agriculture de « *biens publics environnementaux et sociaux* », ou de « *biens publics ruraux* » (Bazin, 2010).

Enfin, on note une disjonction en cours (utilisée par les institutions gouvernementales et communautaires agricoles, elle n'est pas partagée par l'ensemble des acteurs intervenus dans le débat) dans l'emploi des termes de « multifonctionnalité » et de « service environnemental ». **Les institutions européennes insistent sur la forme contractuelle, additionnelle et volontaire des dispositifs relevant du service environnemental, tandis que la multifonctionnalité reste un principe plus générique justifiant le soutien aux agricultures européennes.** Le service environnemental s'inscrit de ce point de vue dans une tendance qui s'affirme à une référence accrue aux mécanismes de marché en matière de gestion environnementale. La dissociation d'un service bien défini, soutenu dans le cadre d'un dispositif indépendant des formes de soutiens plus anciens aux productions et aux exploitations, si elle reste aujourd'hui le fait des pouvoirs publics, traduit un glissement vers des modes de régulations inspirés des paiements pour services environnementaux (Wunder, 2005), outils phares de l'« économie verte ». Cette ouverture vers de nouveaux modes d'« internalisation économique » de l'environnement est un facteur explicatif du succès du concept (Bonnal, 2010 ; Mollard, 2003). Christian Deverre souligne ainsi que ce type d'approche relève fondamentalement de la poursuite de « *l'extension du domaine de la production marchande* » aux biens environnementaux (Deverre, 2004). De nombreux auteurs ont toutefois rappelé l'importance des cadres institutionnels, juridiques, et de l'intervention publique pour mettre en œuvre et encadrer ces mécanismes (Laurans et Aoubid, 2012 ; Muradian *et al.*, 2010).

Au-delà de certaines divergences que nous venons de souligner, ces débats traduisent quoi qu'il en soit la mise au premier plan de l'environnement dans les débats sur la politique agricole, et plus particulièrement des enjeux « biodiversité », comme nous allons le préciser.

2.1.3. Une référence accrue aux écosystèmes et à la biodiversité

L'environnement, de façon générale, s'est désormais imposé dans le débat sur le futur de la politique agricole. Si toutes les propositions ne lui accordent pas la même importance, il devient désormais un critère de positionnement fondamental des différentes propositions (Gravey, 2011). L'intervention du MEEDM, saluée par le secteur de l'environnement malgré les remous qu'elle a provoqués au sein du secteur agricole, en témoigne. L'intervention d'autres acteurs de l'environnement dans le débat, aux

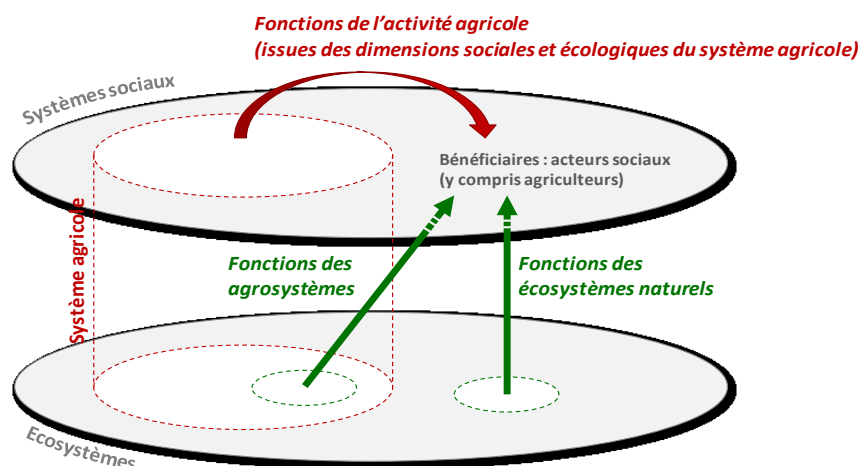
échelles française (parcs naturels régionaux, associations de protection de l'environnement, etc.) mais aussi communautaire, traduisent le fait que la politique agricole n'est plus désormais considérée comme du seul ressort du secteur agricole, et que certains acteurs travaillent à la mise en place d'une gouvernance élargie qui serait à même de mieux intégrer les questions d'environnement.

La biodiversité occupe une place de choix parmi ces enjeux environnementaux. Le rapport de la FAO sur les services environnementaux rendus par l'agriculture estime qu'à l'échelle mondiale, les trois principaux services sont la contribution à la régulation du climat (enjeu « carbone »), la préservation de la ressource en eau (enjeu « eau »), et la contribution à la conservation de la diversité biologique (enjeu « biodiversité ») (FAO, 2007). La proximité conceptuelle entre les cadres théoriques sur les services écosystémiques et les services environnementaux a en outre favorisé la perméabilisation de l'interface entre les enjeux biodiversité et les questions de politique agricole. Le Millenium Ecosystem Assessment (Millennium Ecosystem Assessment, 2005), en entraînant une médiatisation forte du terme de service écosystémique, a tissé des liens entre les deux concepts dans les sphères tant politiques que scientifiques (Antona et Bonin, 2010 ; Méral, 2010), et a ainsi contribué à faire percoler les réflexions sur la gestion de la biodiversité dans les problématiques agricoles. La référence à la typologie des services écosystémiques, issue du MEA, dans certaines publications sur les services fournis par l'agriculture, confirme cette tendance.

L'importance donnée désormais aux services environnementaux ou écosystémiques issus de l'activité agricole change en outre l'angle d'analyse de l'activité agricole, en particulier par rapport aux études sur la multifonctionnalité. Pour celle-ci, l'analyse se focalise sur les interactions entre agriculture et société, ou entre agriculture et territoire pour les géographes. Dans les études sur les SE, l'interface principale qui est étudiée est l'interface entre les écosystèmes et les socio-systèmes (via l'étude des pratiques des agriculteurs, ou les caractéristiques des écosystèmes cultivés).

Du fait de ce basculement de l'angle d'analyse, il nous semble qu'une partie des fonctions étudiées dans le cadre de la multifonctionnalité sont oubliées, car ces fonctions n'ont pas toutes les écosystèmes pour support (que ce soient les écosystèmes agricoles ou les écosystèmes non agricoles modifiés par l'agriculture). Certaines fonctions peuvent par exemple être liées à la structure du secteur agricole, ainsi qu'à d'autres facteurs sociaux, non directement liés à l'état des écosystèmes (Casini *et al.*, 2004). Pour employer des termes économiques, puisque c'est l'une des disciplines les plus investies sur le concept, tandis que les services écosystémiques se fondent sur le capital naturel, et donc sur l'étude des milieux agricoles en tant qu'écosystèmes, les fonctions de l'agriculture intègrent des éléments qui échappent à la notion de SE, en s'appuyant, au-delà du capital naturel, sur différentes formes de capital social. (Fleskens *et al.*, 2009) font remarquer qu'il faut distinguer les fonctions des écosystèmes (agricoles en l'occurrence) de celles qui ne sont pas produites par les écosystèmes mais par des caractéristiques du secteur agricole : « *functions defined taking a broader, human-centred perspective including types of capital other than natural capital* ». Ces fonctions peuvent être le fait de processus sociaux et non écologiques, liés par exemple à l'organisation du secteur agricole (Casini *et al.*, 2004), aux systèmes d'activité des producteurs (Fleskens *et al.*, 2009), aux lieux et modes d'interaction entre secteurs agricoles et non agricoles (Carneiro, 2004), etc. Ce point sera important dans notre mise en perspective des concepts de multifonctionnalité et de service environnemental.

Figure 4. Les fonctions de l'agriculture, plus englobantes que les fonctions des agrosystèmes



Ainsi, les enjeux environnementaux, et notamment la gestion des interactions agriculture et biodiversité, se sont imposés dans les débats sur les futurs de l'agriculture. Cela nous amène à nous interroger sur la manière dont ils reconfigurent les liens de l'agriculture au territoire. Pour cela, nous nous devons de présenter ici quelques éléments historiques sur l'histoire des interactions entre agriculture et biodiversité.

2.2. Interaction entre agriculture et biodiversité : place à la complexité

Nous souhaitons étudier en quoi les représentations des dimensions environnementales de l'activité agricole interviennent dans les interactions entre une filière et son territoire, et comment elles interfèrent dans ce processus avec des dimensions sociales ou culturelles de l'activité agricole. Nous nous focaliserons en particulier sur l'enjeu biodiversité, qui prend une importance particulière avec l'émergence dans les sphères scientifiques et politiques des concepts de services écosystémiques et environnementaux. L'enjeu biodiversité nous apparaît en outre intéressant à plusieurs titres. On observe à son sujet une hétérogénéité importante des représentations (Blandin, 2009 ; Charles et Kalaora, 2007), et ses modalités de gestion sont susceptibles d'induire des recompositions territoriales de diverses natures (Fortier, 2009). Il est susceptible de concerner tout particulièrement des productions agricoles situées sur des espaces « marginaux » (à proximité ou intégrés à des espaces naturels, peu anthropisés). Enfin, c'est un enjeu qui prend une importance particulière, par une forme d'institutionnalisation, au sein des territoires de parcs nationaux, en particulier au sein des deux parcs créés à la Réunion et en Guadeloupe, qui seront le cadre de nos démarches de terrain.

Dans les paragraphes qui suivent, nous commençons par présenter l'émergence de la biodiversité comme enjeu mondialisé. Puis nous nous intéresserons plus particulièrement aux interactions avec l'agriculture : les évolutions des paradigmes et des politiques en matière de protection de la nature renouvellent en effet la pensée des interactions avec l'activité agricole, de la confrontation entre une « agriculture prédatrice » et les protecteurs de la nature à une lecture aujourd'hui complexe des interactions entre agriculture et biodiversité.

2.2.1. Biodiversité : émergence d'un concept et d'un enjeu mondialisé

La protection de la nature n'a pas attendu la naissance du concept de biodiversité pour être intégrée dans les politiques des Etats, ni faire l'objet de négociations et de débats internationaux, comme en attestent, entre autres, la création du premier parc national dans le monde, le parc américain de Yellowstone (1872) ou la création de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature (UIPN) en 1948 à Fontainebleau³⁷. A l'échelle française, la traduction politique des enjeux de protection de la nature s'initiera un peu plus tardivement, avec la création en 1946 du Conseil National de Protection de la Nature, la promulgation en 1960 de la loi sur les Parcs Nationaux, et la création en 1971 du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement. Le concept de biodiversité n'est apparu qu'au cours de la décennie suivante.

Un concept récent, qui renouvelle le regard sur la nature

Pas encore trentenaire, le terme de «biodiversité» s'est imposé récemment dans les discours des biologistes et naturalistes, succédant aux termes précédemment employés de « nature », puis de « diversité biologique » (ce dernier étant employé à partir des années 1960) (Raffin, 2005). La première apparition du mot « biodiversité » date de 1986, dans le cadre d'un colloque organisé sous la direction d'Edward O. Wilson, intitulé « National Forum on BioDiversity » (Wilson, 1988). Dans les années qui suivent, le concept fera l'objet de nombreuses publications internationales (McNeely *et al.*, 1990 ; Reid et Miller, 1989 ; Solbrig, 1991), en préparation de la Conférence de Rio en 1992 (Blandin, 2009). Celle-ci marquera l'adoption du concept dans les arènes politiques internationales, inscrivant la diversité du vivant à l'agenda des négociations mondiales sur l'environnement.

Le concept induit une rupture par rapport au terme précédemment utilisé de « diversité biologique », en ce qu'il représente une « totalité », une richesse en soi, un objet en lui-même, là où le concept de diversité restait un attribut parmi d'autres des communautés d'êtres vivants (Blandin, 2009). Son succès tient également aux perspectives de mesure, de comptabilisation, qu'il ouvre, symptôme de la prise de conscience de l'érosion de la diversité du vivant. Figure rhétorique englobante, porteuse d'une « *conception holistique favorable aux mobilisations affectives* », le concept de biodiversité fait appel à la rationalité tout en évoquant une dimension symbolique (Micoud, 2005) et est ainsi approprié au sein de sphères variées, scientifiques, mais aussi politiques et citoyennes. N'appartenant pas aux seuls biologistes, il représente une rupture épistémologique majeure selon Robert Barbault, car il fait entrer la diversité du vivant parmi les grands enjeux de société, et en fait un concept politique autant que scientifique (Barbault, 2005). Cette appropriation au-delà des sphères de l'écologie est particulièrement soulignée par le courant de la *political ecology* : « *Biodiversity* » is the response given to a concrete situation that is certainly preoccupying but which goes well beyond the scientific domain (...) Rather, it anchors a discourse that articulates a new relation between nature and society in global context of science, culture, and economy » (Escobar, 1998). Par rapport aux concepts précédemment utilisés, notamment ceux de « nature » ou de « patrimoine naturel », la biodiversité s'impose comme une « *figure de l'intérêt général* » (Lepart et Marty, 2006).

³⁷ L'UIPN fut renommée en 1956 « Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles » ou UICN.

La biodiversité reste cependant un objet complexe pour les scientifiques, qui conserve des définitions diverses. La communauté scientifique s'accorde sur la pluralité des niveaux auxquels la biodiversité doit être considérée : diversité génétique, diversité des espèces, diversité des écosystèmes (Barbault, 2002 ; Blandin, 2009). Certains auteurs en proposent une définition qu'ils jugent plus opérationnelle (Mermet et Poux, 1999), décomposant la biodiversité en trois éléments : composition (diversité spécifique et génétique), structure (organisation du système), fonctions (processus écologiques et d'évolution) (Noss, 1990). Cette réflexion en termes de critères fonctionnels (et plus seulement taxinomiques) prévaut dans les réflexions sur les services écosystémiques.

La biodiversité mise à l'agenda politique

La Convention sur la Diversité Biologique, dont le texte a été adopté en 1992 à l'occasion du sommet de Rio, signée depuis par plus de 150 Etats, officialise la reconnaissance de la diversité biologique comme une préoccupation concernant l'ensemble de l'humanité. En 2002, au sommet de la Terre de Johannesburg, la communauté internationale se fixe comme objectif de réduire de façon significative la perte de biodiversité à l'horizon 2010. Néanmoins, le bilan effectué à Nagoya, dixième conférence des parties (COP) de la CDB en 2010, « année internationale de la biodiversité », est amer et illustre la difficulté à mettre en place une gouvernance internationale sur la biodiversité. Cette difficulté persiste malgré la tenue du MEA de 2003 à 2005, qui a mis en avant l'idée que la perte de biodiversité a été plus rapide durant les 50 dernières années qu'à toute autre période de l'histoire, tout en insistant sur les conséquences que cela a pour les sociétés humaines et notamment sur le bien être humain.

En cohérence avec les processus internationaux, des objectifs ont également été fixés à l'échelle communautaire. En 1998 est adoptée la Stratégie Communautaire en faveur de la biodiversité³⁸, qui définit le cadre dans lequel doivent être élaborées les politiques communautaires pour être conformes à la CDB. Elle inclut un volet agricole, et se traduit par le Plan d'action en faveur de la biodiversité biologique dans le domaine de l'agriculture³⁹.

Enfin, cette « mise en politique » de la biodiversité se traduit également au niveau national, avec l'élaboration en France de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)⁴⁰, adoptée en 2004, qui avait pour objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. Cette stratégie est déclinée en plans d'actions sectoriels. Le plan d'action agriculture, rédigé en 2005, s'appuie pour la grande majorité des actions sur des dispositifs sectoriels existants (MAE, PHAE, plan Ecophyto, conditionnalité des aides etc.). La SNB a été révisée en 2010⁴¹, le bilan de sa première programmation mettant en relief les difficultés à infléchir dans les faits les politiques sectorielles (Alexandre *et al.*, 2010), à intégrer l'enjeu biodiversité dans la conception de ces politiques et non à le cantonner à des ajustements à la marge.

Nous souhaitons mentionner ici un dernier point : certaines études suggèrent que la biodiversité devienne un motif de questionnement de l'ensemble de l'intervention publique. Celle-ci ne devrait

³⁸ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, du 4 février 1998, concernant la Stratégie Communautaire en faveur de la diversité biologique : COM(98) 42 final.

³⁹ Plan d'action en faveur de la biodiversité biologique dans le domaine de l'agriculture du 27 mars 2001 : COM(2001).

⁴⁰ Stratégie française pour la biodiversité, enjeux, finalités, orientations, 2004-2010. Février 2004.

⁴¹ Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_2011-2020WEB.pdf

ainsi plus se limiter à la mise en œuvre d'actions « positives », mais devrait également se poser la question de l'impact de l'ensemble des interventions publiques sur la biodiversité, afin d'envisager la réduction de leurs impacts négatifs. Cette évaluation, voir révision, des aides publiques en fonction de leur impact écologique a été définie comme l'une des priorités à la COP de Nagoya. Le principe en est repris par la Commission Européenne dans sa communication en date du 3 mai 2011, *La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020*⁴², ainsi qu'au niveau national dans le cadre de l'étude réalisée par le Centre d'Analyse Stratégique, qui recense « Les aides publiques dommageables à la biodiversité » et comporte des recommandations sur l'évolution des politiques publiques, notamment agricoles (Sainteny *et al.*, 2011). Si l'application de telles recommandations reste à construire, le principe en est a minima posé.

2.2.2. Evolution des paradigmes en matière de protection de la nature

L'incursion de la biodiversité dans la sphère agricole doit être resituée dans l'évolution plus générale des paradigmes et des politiques en matière de protection de la nature. Nous faisons ici un détour historique sur les évolutions des représentations de la « nature », et de la place qu'y occupe l'homme. Nous les présentons ici car elles permettent de resituer les représentations que se font les acteurs des fonctions environnementales de l'agriculture, et notamment de son impact sur la biodiversité. Elles ont contribué à faire évoluer les dispositifs de gestion à l'interface entre agriculture et environnement.

Des valeurs plurielles attribuées à la nature

Dès le début du XX^e siècle, les volontés de conserver la nature sont marquées par une tension entre deux pôles, entre une vision utilitariste et une vision que l'on peut qualifier d'« éthique » de la nature (Blandin, 2009). Elles font références à des motivations différentes pour la conservation (Lévêque, 1997). Les partisans de la première mobilisent des arguments utilitaristes, voir économiques (la nature doit être protégée en ce qu'elle est le support de la production et des activités humaines), elles sont qualifiées d'approches anthropocentrées. Elles sont fondées sur les différentes valeurs que peut prendre la nature pour l'homme (valeur monétaire, valeur d'usage, valeur d'option, etc.). Concernant le second type d'approches, ce sont des arguments éthiques et patrimoniaux qui sont invoqués (la nature doit être protégée pour elle-même, et l'homme a une forme de devoir moral à la protéger). Ces dernières approches sont regroupées sous le terme d'approches non-anthropocentrées, et on distingue parmi elles les approches biocentrées et les approches écocentrées. Les premières accordent une valeur morale à chaque entité vivante, définie en tant qu'individu, dont la vie a en soi une valeur, tandis que les secondes accordent une valeur aux êtres vivants, aux espèces, aux écosystèmes pour leur importance au sein des systèmes écologiques ; ils ont une valeur en tant que composantes de ces systèmes, et non en tant qu'individus.

⁴² Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions : COM(2011) 244 final,
http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/2020/comm_2011_244/1_FR_ACT_part1_v2.pdf

On peut considérer qu'à partir des années 1980, les approches utilitaristes prennent le pas sur les approches éthiques (Blandin, 2009), notamment avec la rédaction de la Stratégie Mondiale de la Conservation (UICN *et al.*, 1980). Le vocabulaire employé est largement dominé par les termes de « richesses » et de « ressources naturelles », éclipsant celui de « nature ». Patrick Blandin fait également remarquer que la Charte mondiale pour la Nature, adoptée par les Nations Unies à la même époque (1982), reste imprégnée d'une approche éthique de la nature. Faisant le lien entre les deux textes, il propose l'analyse suivante : « *en caricaturant quelque peu, je pourrais dire que la « nature », ce « patrimoine de beauté qu'évoquait Louis Mangin, fait encore sens au niveau d'une déclaration politique internationale, tandis qu'elle s'efface au profit des « ressources naturelles » dans un document à finalité technique* » (Blandin, 2009). Il souligne indirectement la difficulté, dans les politiques de protection de l'environnement et en particulier de la biodiversité, à se référer à des valeurs autres qu'économiques dans le passage à l'opérationnel. L'adoption du terme de biodiversité à la fin des années 1980 vient soutenir cette tendance avec sa dimension quantifiable, et la conférence de Rio confirme cette transition vers une éthique plus largement anthropocentrée (*ibid.*) : le concept de développement durable, en invitant à concilier développement économique, justice sociale, et soutenabilité environnementale, est sous-tendu par une approche très utilitariste de la nature.

Evolutions des paradigmes de l'écologie scientifique

La seconde moitié du XX^e siècle a également vu une évolution importante des théories mobilisées en écologie. L'idée d'équilibre naturel, d'un état stable et idéal des milieux naturels au sein duquel l'homme est pensé comme un perturbateur, est restée dominante jusqu'à la moitié du XX^e siècle. Cette représentation est à l'origine du concept de climax, proposé en 1916 par l'écologue américain F.E. Clements, comme utilisation optimale des ressources du milieu. L'écologie odumienne, développée notamment dans l'ouvrage *Fundamentals of Ecology* (Odum et Odum, 1953), a également eu une incidence importante sur la façon de concevoir la protection de la nature (Larrère et Larrère, 2009) : il y évoque les propriétés d'homéostasie des écosystèmes, soit leur capacité à retrouver un état d'équilibre après une perturbation. Adossées au principe du climax comme état d'équilibre idéal, ces théories tendent à confiner l'homme dans son seul rôle de perturbateur des « équilibres naturels ».

C'est seulement à partir des années 1970 que des réflexions naissent sur le rôle potentiellement positif des perturbations dans la structuration des systèmes (Blandin, 2009 ; Larrère et Larrère, 2007). Elles donnent naissance à une « nouvelle écologie » (Zimmerer, 1994), se focalisant sur les instabilités, les déséquilibres qui caractérisent les systèmes naturels, et remettant en cause le principe d'une évolution des systèmes vers un état d'équilibre idéal. Associées à un changement d'échelle des entités étudiées, de l'écosystème vers le paysage, elle considère différentes unités écologiques en interaction, unités dont les différents états sont une source de biodiversité. Ces réflexions donneront plus tard naissance au courant de l'écologie du paysage (Décamps et Décamps, 2007). Celle-ci introduit une dimension spatiale dans l'analyse : elle étudie les liens entre les processus écologiques et certains éléments de l'organisation de l'espace (la taille des habitats, leur fragmentation, leur répartition). Elle insiste sur l'importance de prendre en compte les échelles supérieures à l'écosystème, pour accéder aux interactions entre différents écosystèmes, et est ainsi à l'origine des concepts de trame, de corridor et de mosaïque paysagère (*ibid.*). Ces évolutions des théories écologiques invitent à ne plus considérer l'homme comme un élément extérieur aux systèmes naturels, mais plutôt comme une

composante de l'évolution des systèmes écologiques. En outre, la remise en cause du climax comme état de référence « naturel » impose désormais de choisir un autre état de référence pour concevoir les politiques de biodiversité. Celui-ci ne peut être défini qu'en référence à une échelle spatiale et temporelle qu'il faut définir, et n'est donc pas dépourvu, à l'instar des mesures qui en découleront, de considérations subjectives (Simon, 2006).

L'évolution des théories écologiques invite ainsi désormais à mener une analyse couplée des systèmes écologiques et des sociétés humaines. Elle pose désormais la question des valeurs associées aux systèmes écologiques, et invite les gestionnaires à « *s'insérer dans une pluralité d'approches dans la mesure où tout paysage témoigne d'une culture, d'une mémoire, d'une sensibilité, d'un savoir-faire avec un environnement créé et récréé au fil du temps* » (Décamps et Décamps, 2007). Si nous avons présenté ces quelques éléments ici, c'est parce qu'ils concourent à faire évoluer les modes de protection de la nature.

Des évolutions induites dans les modes de protection de la nature

Les premières politiques de protection de la nature se fondent sur un principe de sanctuarisation, qui se traduit jusque dans le vocabulaire employé (« parcs » et « réserves », qui portent l'idée d'une délimitation de périmètres et préservation en l'état de ce qu'ils contiennent). Elles sont l'expression du « *préservationnisme d'une nature étrangère à l'homme* » pour lequel « *on crée des réserves, on interdit, on clôture* » (Barbault, 2002).

La double évolution des justifications de la protection de la nature et des théories écologiques invite à mettre en place des dispositifs réintégrant l'homme. C'est l'un des fondements du programme Man and Biosphere (MAB) initié par l'UNESCO⁴³ en 1971⁴⁴ : il encourage les aires protégées à s'appuyer sur la coopération avec les populations locales, sur le principe que cette conservation à un intérêt pour eux (préservation de leurs ressources, retombées économique et touristiques, etc.). Le label MAB est ainsi attribué aux lieux « *dans lesquels les communautés locales sont activement impliquées dans la gouvernance et la gestion, la recherche, l'éducation, la formation et le suivi, cela dans l'intérêt à la fois du développement socio-économique et de la conservation de la biodiversité* » (MAB UNESCO, 1987). On passe d'un paradigme « préservationniste-sanctuariste » (mise sous cloche), à des logiques « conservationnistes » qui misent sur l'association de certaines pratiques sociales locales à la conservation de la biodiversité (Cormier-Salem et Roussel, 2000). Les stratégies de valorisation économique deviennent des auxiliaires de la protection de la biodiversité. Ce principe de « valoriser pour conserver » est l'un des sous-bassement du texte de la CDB, très marqué par le principe de « développement durable » : la conservation n'y est pas un but en soi, elle est justifiée par une mise au service du développement des sociétés humaines actuelles ou futures (Compagnon, 2008). Cependant, la mise en œuvre de ce principe ne va pas de soi. Ainsi, si le programme MAB ambitionne de renouveler les modes de protection de la nature, de l'exclusion au couplage avec les enjeux sociaux du territoire, il est finalement mis en place surtout sur des aires protégées déjà existantes, souvent de type « parc national » (Lepart et Marty, 2006).

⁴³ United Nations Educational Scientific and Cultural Organization.

⁴⁴ Suite à la tenue à Paris en septembre 1968 de la conférence sur la biosphère « Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère » (Raffin, 2005).

Autre évolution, la préservation de la biodiversité ne se cantonne plus à la protection des espaces « indemnes » (s'il en est) de l'intervention humaine, mais s'intéresse dorénavant à des écosystèmes particuliers modifiés par l'homme. Les actions conduites dans les Cévennes autour de la conservation de certains milieux anthropisés (par le pastoralisme notamment), faisant intervenir entre autres acteurs le Parc national (Blanc, 2009 ; Druguet, 2007), en sont une illustration. Le maintien des activités humaines qui ont contribué à produire certains écosystèmes que l'on veut conserver devient un enjeu au sein de certaines aires protégées, et « *au principe de non intervention succède un parti pris gestionnaire* » : il faut intervenir pour entretenir, voir pour restaurer (Alphandéry et Fortier, 2005). Cette évolution amène en outre à reconnaître à ces milieux « naturels », qui sont le fruit de processus écologiques mais également d'interventions humaines, une dimension culturelle. Les écosystèmes peuvent ainsi être considérés dans une double perspective, écologique et sociale, et leur biodiversité comme une composante d'une diversité plus large, la « *diversité bioculturelle* » (Simon, 2006).

L'évolution des sciences écologiques s'accompagne également d'une attention croissante portée à la biodiversité « ordinaire », dépassant le seul objectif de préservation des espèces ou des milieux remarquables sur lesquels se sont focalisées les premières politiques de protection de la biodiversité. Se dessine ainsi une remise en cause des politiques de mise sous cloche et de conservation statique du vivant, vers une approche dynamique « *d'organisation des capacités de changement* » à la fois des systèmes écologiques et des sociétés humaines (Blandin, 2009). La biodiversité ainsi entendue invite à « *déconstruire une politique de protection de la nature qui s'était jusqu'alors focalisée sur le remarquable* », pour adopter un angle d'approche différent sur les milieux, en réinterrogeant les limites entre biodiversité sauvage et domestique, entre milieux naturels et milieux anthropisés (Larrère et Larrère, 2009).

Cette évolution se traduit par l'apparition successive de trois figures de la nature, selon Jacques Lepart et Pascal Marty (Lepart et Marty, 2006) :

- la nature vierge, qui aboutit à des dispositifs de « mise en réserve » (typiquement, un parc national) d'espaces relativement en marge des activités humaines ;
- le patrimoine, nature façonnée par l'homme associant dimensions naturelle et culturelle, qui doit donc associer différents acteurs dans sa gestion sur un principe de projet territorial (principe incarné par les parcs naturels régionaux) ;
- enfin, la biodiversité, très englobante (de la biodiversité ordinaire aux espèces emblématiques), appelant une gouvernance transversale sur des territoires en réseau, sur le principe du programme Natura 2000.

On peut compléter cette approche en considérant les réflexions autour des services écosystémiques, et de l'« économie verte », comme la manifestation d'une quatrième figure de la nature, en tant que « capital naturel », dont la gestion se fonderait sur des instruments de marché (Tableau 1)..

Tableau 1. Différentes figures de la nature et de sa gestion

Source : inspiré de (Lepart et Marty, 2006) pour les 3 premières colonnes.

	Préservationniste	Patrimoniale	Fonctionnelle	Economique
Image de la nature	Nature vierge Faune/flore sauvage	Nature façonnée par l'homme	Biodiversité, écosystèmes	Capital naturel
Relation homme/nature	Exclusion de l'homme, opposition nature/culture	Association du naturel et du culturel	L'homme élément « fonctionnel » des écosystèmes	Homme utilisateur de services écosystémiques
Outils	Parc National	Parc Naturel Régional	Natura 2000	PSE
Principe de gestion	Mise en réserve	Projet territorial	Gestion transversale, trames et réseaux	Mécanismes de marché

Cette évolution pose la question des acteurs qui interviennent dans la conception ou la mise en œuvre des dispositifs de gestion de la biodiversité. La CDB fait de la souveraineté locale un principe fondamental de la gestion de la biodiversité. Cette souveraineté concerne les Etats, mais la convention insiste également sur l'exigence d'une prise en compte des communautés locales et autochtones. Il faut noter sur ce point que la dimension « *locale, traditionnelle, ou autochtone* » est difficile à définir (Boisvert et Caron, 2010 ; Roussel, 2003). Si la CDB a principalement été invoquée par des acteurs des pays du Sud, des questions analogues se posent sur nos territoires, elles interrogent en particulier le rôle de l'agriculture et des agriculteurs dans la gestion de la biodiversité.

2.2.3. Agriculture et biodiversité, vers une gestion plus intégrée

L'évolution des paradigmes en matière de biodiversité et des modes de protection de la nature a fait évoluer les modèles de gestion de l'interface entre agriculture et biodiversité. Ces différents modèles se distinguent par le statut qu'ils accordent à l'agriculture vis-à-vis de la biodiversité (prédatrice ou auxiliaire), par l'organisation spatiale des modes de gestion (ségrégation ou intégration), par les formes d'interactions mises en place (exclusion, compromis, synergies). Nous nous focaliserons ici sur l'approche française (et les éléments de la politique européenne qui l'ont influencée).

Années 1960 : des politiques antagonistes

Historiquement, la montée en puissance des préoccupations à l'égard de la protection de la nature, accompagnée de dispositifs institutionnels et juridiques, a coïncidé avec l'accélération de la modernisation et de l'intensification de l'agriculture (voir chapitre 1), durant la seconde moitié du XX^e siècle. Le début des années 1960 voit ainsi à la fois la promulgation des lois d'orientations agricoles du ministère d'Edgard Pisani, coup d'envoi de la course à l'intensification pour augmenter la productivité agricole, et celle de la loi sur les parcs nationaux⁴⁵. Agriculture et protection de la nature font alors l'objet de réflexions disjointes et de politiques publiques compartimentées. Les effets négatifs de l'intensification sur la diversité des écosystèmes sont cependant dénoncés, à d'autres échelles, dès cette époque, avec notamment la publication en 1962, aux Etats-Unis, de l'ouvrage Silent

⁴⁵ Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux.

Spring⁴⁶ de Rachel Carson (Carson, 1962), qui met en garde notamment sur les effets négatifs des pesticides sur les populations d'oiseaux.

Les politiques agricoles encouragent alors des systèmes de production « dé-naturalisés ». L'affranchissement fonctionnel vis-à-vis des conditions du milieu et des processus écologiques, l'accentuation de la séparation entre production agricole et processus naturels, donne une connotation archaïque au modèle du paysan qui, pour son objectif de production, doit connaître et tenir compte de l'environnement naturel complexe avec lequel il travaille (Larrère, 2002). Avec cette évolution du secteur agricole, « *tout se passe comme si la société s'arrachait définitivement à l'ordre naturel pour entrer dans une ère résolue de l'artifice* » (Bourg, 1993). Les écosystèmes cultivés s'uniformisent, autant du point de vue des espèces cultivées que des espèces naturelles présentes sur les espaces agricoles. Les possibilités offertes par la mécanisation et les dispositifs de soutien aux aménagements fonciers entraînent une augmentation de la taille des parcelles et la mise en culture d'espaces jusqu'alors non cultivés (haies, zones boisées, zones humides), réduisant la diversité des écosystèmes présents au sein des espaces agricoles.

Pour les acteurs de la protection de la nature, l'agriculture est principalement envisagée comme prédatrice, et la mise en réserve d'espaces naturels est alors la principale option de gestion envisagée, dans une logique « préservationniste » (Cormier-Salem et Roussel, 2000).

De l'exclusion mutuelle aux compromis

Production agricole et protection de la biodiversité vont néanmoins être progressivement amenées à interagir, au sein d'espaces de plus en plus partagés. L'environnement, d'une part, sort progressivement de « l'écrin » des parcs nationaux, des dispositifs sont créés qui multiplient les outils et les zonages de protection. Le premier parc naturel régional est créé en 1968, s'inscrivant dans une représentation de la qualité environnementale moins fondée sur l'exceptionnalité des milieux que les parcs nationaux, avec comme objectif de concilier protection de l'environnement et activités humaines. D'autres dispositifs dessinent une trame plus dispersée et transnationale de périmètres de gestion de la biodiversité. La Convention de Ramsar⁴⁷, dédiée à la protection des zones humides, entre en vigueur en 1975. Les arrêtés de protection de biotope sont créés en 1977, et la directive « Oiseaux » en 1979. La directive européenne « Habitat » est quant à elle adoptée plus tardivement, en 1992. Progressivement, la protection de la nature s'étend à des espaces de biodiversité plus « ordinaire », plus nombreux et plus dispersés sur le territoire, et la proximité géographique s'accroît entre activité agricole et protection de la biodiversité.

Du point de vue de l'agriculture, cette proximité croissante n'est initialement pas vue d'un très bon œil, et les débuts de cette évolution ont pu être localement conflictuels (Mermet et Poux, 1999). Les années 1990 voient cette confrontation évoluer de façon plus marquée, avec la mise en place de dispositifs couplant des objectifs de production agricole et de protection (ibid.). Ces initiatives bénéficient des évolutions parallèles des paradigmes écologiques (de la mise sous cloche à la gestion intégrée) et agricoles (remises en question du modèle productiviste, prise de conscience de ses impacts

⁴⁶ Traduit en France en 1963 sous le titre *Le Printemps silencieux*.

⁴⁷ Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar : traité international adopté en 1971 et entré en vigueur en 1975, ayant pour objectif la protection des zones humides

sociaux et environnementaux). Ainsi, la complexité des interactions entre agriculture et biodiversité est remise en avant dans les réflexions. L'agriculture acquiert progressivement, sur certains sites, le statut d'auxiliaire dans la protection des écosystèmes, et l'on soulève désormais le risque que la déprise agricole, tout comme l'intensification, se révèle dommageable à la biodiversité (ibid.). En outre, la lecture de ces interactions ne se fait plus unilatéralement (« quels impacts de l'agriculture sur la biodiversité ? »), et la biodiversité est désormais questionnée pour les bénéfices ou à l'inverse les dommages qu'elle occasionne à l'agriculture (Le Roux *et al.*, 2008), ce qui rejoint les approches en termes de services et de dis-services des écosystèmes (Maresca *et al.*, 2011 ; Zhang *et al.*, 2007).

Reconsidérant le rôle à jouer de l'agriculture vis-à-vis de la biodiversité, des dispositifs sont créés pour concilier ou articuler des objectifs de conservation et de mise en valeur, en particulier dans le cadre du réseau Natura 2000 et de la mise en œuvre des MAE (Lepart et Marty, 2006). Le principe des MAE contribue à légitimer les agriculteurs dans leur participation à la protection de l'environnement. Il reconnaît également la légitimité de leurs savoir-faire dans l'élaboration, via une concertation locale, de compromis spécifiques adaptés aux contextes locaux (Alphandéry et Fortier, 2005). Certaines MAE (en particulier les MAE territorialisées « enjeu biodiversité ») sont définies au regard d'un objectif de préservation de la biodiversité. Le dispositif Natura 2000, quant à lui, est le dispositif central de la politique communautaire en matière de protection de la biodiversité. Il résulte de l'évolution des théories écologiques (phytosociologie et écologie du paysage), en se fondant sur les notions d'habitats et de dynamiques spatiales des processus écologiques (Deverre *et al.*, 2007). Si sa naissance a été suivie d'une première phase de mise en œuvre très conflictuelle, (Milian, 2001), le dispositif a progressivement évolué, intégrant une phase d'élaboration concertée des mesures de gestion, à l'échelle des sites, reconnaissant à l'agriculteur un rôle à jouer dans le processus de définition du dispositif. Sa déclinaison française prend aujourd'hui la forme d'un dispositif contractuel (ce qui n'est pas le cas dans tous les Etats-membres). Le dispositif Natura 2000 marque un tournant dans les politiques de protection de la nature autant que du point de vue de l'agriculteur : il met en avant un principe de conciliation entre protection de la biodiversité et maintien des activités humaines, tout l'enjeu, dans la conception du document d'objectif, étant de parvenir à articuler ces deux légitimités, écologique et territoriale (Deverre *et al.*, 2007).

Ce sont là les deux principaux dispositifs dédiés à la gestion des interactions entre agriculture et biodiversité. On peut également mentionner la mise en place, en 2005, de la conditionnalité des aides agricoles européennes. Elle soumet le versement d'une grande partie des aides de la PAC (aides du premier pilier et certaines aides du second pilier) au respect de certaines exigences environnementales. Celles-ci incluent des « exigences de base » (concernant la biodiversité, les principales relèvent du respect des directives « Oiseaux » et « Habitats », ainsi que des BCAE), ainsi que certaines exigences supplémentaires pour les agriculteurs qui ont souscrit une MAE. Ces normes ont été établies pour l'ensemble de l'UE, sans dispositif de concertation spécifique avec les acteurs locaux et/ou agricoles. Elle traduit une forme différente d'« intégration » biodiversité-agriculture : elle reste fondée sur les impacts négatifs que peut avoir l'agriculture sur les milieux naturels, et vise à réduire ces impacts par la régulation (sous peine de réduction des aides) de certaines pratiques. Les dispositifs précédemment cités font quant à eux le pari d'une compatibilité à construire entre agriculture et conservation, et laissent une part d'initiative plus grande aux acteurs agricoles.

Enfin, selon (Le Roux *et al.*, 2008), la certification constitue également un moyen d'encadrer les interactions entre agriculture et biodiversité. Il s'agit d'une part de la certification Agriculture Biologique (AB), qui a des fondements explicitement environnementaux. Cependant, rien dans les cahiers des charges en vigueur ne fait explicitement référence à un objectif de conservation de la biodiversité : certaines pratiques sont susceptibles d'y être favorables, mais aucune étude n'est venue démontrer ce type de liens (Boisvert et Caron, 2010). D'autre part, les indications géographiques (IG) constituent une autre forme de certification des produits, et indirectement, des pratiques agricoles. Les concernant, même constat : un effet positif sur la biodiversité de certains éléments des cahiers des charges peut être supposé, mais peu d'analyses scientifiques robustes ont été mises en œuvre sur ce point (Cavrois, 2009 ; Le Roux *et al.*, 2008). Le plus souvent, ce sont les systèmes herbagers en appellation d'origine contrôlée (AOC) fromagères qui sont cités lorsqu'il est question de faire le lien entre sigles agricoles et biodiversité : l'extensivité de ces systèmes, ainsi que certaines pratiques de gestion des troupeaux seraient susceptibles d'avoir des impacts positifs sur les prairies (Boisvert et Caron, 2010 ; Cavrois, 2009 ; Le Roux *et al.*, 2008). Signe d'un potentiel intérêt des certifications pour la gestion de la biodiversité, l'UICN a publié en 2009 une étude sur la question, réalisée par son groupe de travail « Agriculture et biodiversité » en partenariat avec les parcs naturels régionaux (PNR) (Cavrois, 2009). A l'instar de l'expertise collective conduite par l'INRA (Le Roux *et al.*, 2008), elle fait le constat qu'aucune appellation géographique ne revendique une vocation première de préservation de la biodiversité, mais que certains cahiers des charges ont promu la conservation ou la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité. L'analyse des évolutions récentes des cahiers des charges (Boisvert et Caron, 2010) révèle que certains facteurs sont susceptibles d'encourager ce type de pratiques : l'existence d'un lien établi entre la qualité du produit et la biodiversité (par exemple entre la qualité gustative des fromages et la composition floristique des prairies), ainsi que la localisation de l'aire d'appellation au sein d'une aire protégée (PNR notamment). La mesure de l'importance de la biodiversité sur le fonctionnement écologique des agro-systèmes, sur le principe de l'agroécologie (exemple des plantations de haies au sein des vignobles de l'AOC Saumur Champigny), est un autre facteur encourageant ces pratiques (Ferchaud, 2006).

S'effectue ainsi une reconfiguration du rôle des agriculteurs, et plus généralement de l'agriculture dans les dispositifs de protection de la biodiversité (Boiffin, 2011). Ils participent désormais directement à leur mise en œuvre, parfois à la conception même des déclinaisons locales des dispositifs, qui se fondent de plus en plus sur un principe contractuel et donc d'adhésion volontaire des acteurs, agriculteurs ou autres. Cependant, si cela est affiché dans les principes, leur mise en œuvre sur le terrain conduit à un bilan plus nuancé, nous y reviendrons à la fin de cette partie.

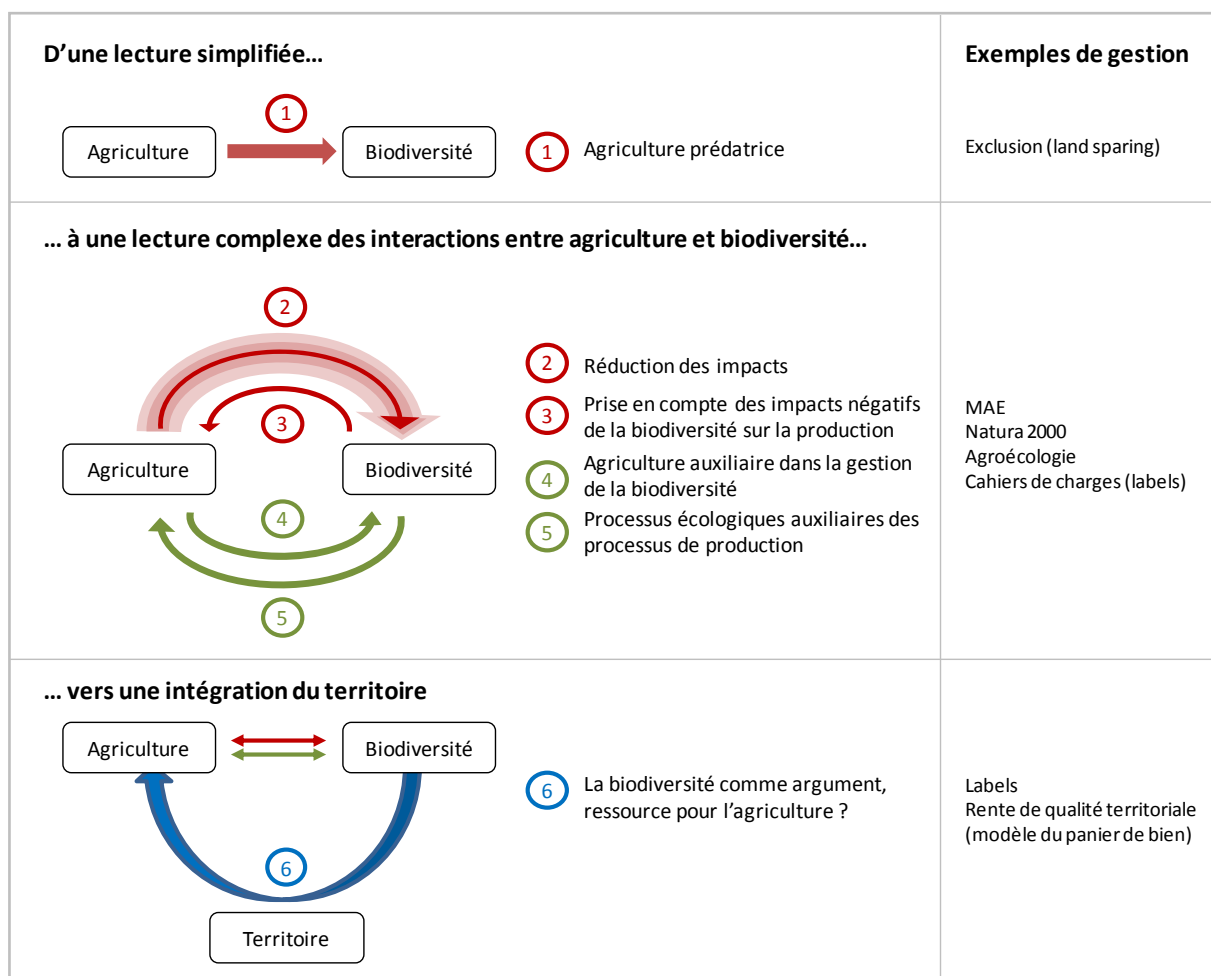
Vers la biodiversité comme ressource

Au-delà de l'évolution du statut de l'agriculteur vis-à-vis de la biodiversité évoquée dans le paragraphe précédent, nous souhaitons développer ici un dernier point, qui est la constitution, à travers cette prise en compte renouvelée des interactions avec la biodiversité, de nouvelles ressources pour l'agriculture (Figure 5).

La biodiversité peut être mobilisée en tant que ressource pour l'agriculture de deux façons : elle peut être une ressource fonctionnelle, contribuant au processus de production, ou une ressource

« symbolique », nourrissant des arguments contribuant à l'amélioration de la valorisation de l'activité et des produits agricoles. Des synergies sont bien sûr possibles entre ces deux processus.

Figure 5. Une lecture des interactions agriculture-biodiversité qui se complexifie



La biodiversité a d'une part une utilité fonctionnelle pour la production agricole, et ce point fait l'objet d'un renouveau d'intérêt scientifique avec la réintégration de la pensée écologique dans la pensée agronomique (Deverre et de Sainte Marie, 2008 ; Lescourret, 2012). C'est entre autres le principe de la protection intégrée des cultures, donnant priorité aux moyens biologiques de lutte contre les ravageurs et maladies des cultures, en favorisant les auxiliaires, les traitements chimiques n'étant utilisés qu'en dernier recours (El Titi *et al.*, 1993). L'agroécologie va plus loin dans l'intégration, s'inspirant des fonctionnements des écosystèmes naturels pour concevoir les fondements de systèmes agricoles durables. Le terme est apparu au début du XX^e siècle, s'accompagnant de recherches sur la mobilisation de savoirs issus de l'écologie pour une application aux systèmes agricoles. Il a cependant réellement pris son essor aux Etats-Unis dans les années 1980 avec les travaux de Miguel Altieri et Stephen Gliessman, qui ont cherché, dans une approche critique de la révolution verte, à proposer des alternatives à l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires (Altieri, 1989 ; Gliessman, 1990). Leurs travaux se réclament d'une optique à la fois environnementale et sociale, la révolution verte étant considérée comme un facteur d'accroissement des inégalités entre agriculteurs. Ils proposent de s'inspirer des chaînes trophiques de la biosphère pour limiter le recours aux intrants, et prônent la

conservation des savoirs et savoir-faire locaux menacés par l'intensification. Leurs modèles n'opposent pas écosystèmes naturels et agro-systèmes, mais se fondent sur l'interaction fonctionnelle entre les dimensions naturelles et anthropisées de l'écosystème.

Ces modèles agroécologiques ne signent pas l'arrêt de la recherche d'une certaine productivité agricole, ils impliquent d'en trouver d'autres ressorts, biologiques, que le recours aux intrants chimiques, comme le soulignait Marcel Jollivet il y a déjà une vingtaine d'années : « loin d'être une antithèse de l'agriculture artificialisée, la « biologie de la conservation » pourrait bien être la base future de son essor dans une voie qui substituerait la biologie à la chimie » (Jollivet, 1992). La réintégration de l'écologie dans la conception des modèles agricoles peut constituer un facteur de reconsidération de petites filières marginales, qui, en conservant des systèmes de production utilisant plus les processus écologiques que les grands systèmes de production actuels, ont un rôle de réservoir de savoirs et de savoir-faire. Les travaux sur l'agroécologie mettent en outre en lumière que si la complexité écologique doit être réintroduite dans les systèmes agricoles, la complexité des systèmes sociaux ne doit pas être oubliée dans ce type de recherche. Elle est susceptible de nourrir à la fois la conception de nouveaux systèmes ou de nouvelles pratiques, et de contribuer à leur diffusion auprès des agriculteurs (Mermet et Poux, 1999).

Second point, la biodiversité peut dans certains cas être considérée comme une ressource « immatérielle », et non plus fonctionnelle, pour le secteur agricole. C'est notamment le cas dans le cadre de stratégies de différenciations. Cela rejoint ce qui a été précédemment dit concernant les dispositifs de certification (appellations d'origine protégée, indications géographiques, etc.). Si une relation positive entre indications géographiques et biodiversité est « souvent postulée, rarement démontrée » (Boisvert et Caron, 2010), elles n'en contribuent pas moins à renouveler les registres de justification et de valorisation des produits agricoles. L'AOC Comté fait sur ce point figure de référence, en ayant intégré la biodiversité dans sa stratégie de communication (Figure 6).

Figure 6. AOC Comté : la biodiversité des prairies valorisée dans les stratégies de communication

Source : Site « Les routes du Comté »⁴⁸



Il s'agit là d'une illustration de la mobilisation de la biodiversité comme ressource pour l'agriculture. Dans le cas du Comté, l'argument « biodiversité » contribue à la construction d'une image de marque

⁴⁸ <http://www.lesroutesducomte.com/accueil.html> ;

http://www.lesroutesducomte.com/upload/mediatheque/pdf_communiques_de_presse/communique_resultats_concours_national_des_prairies_fleuries_2011-.pdf

dans un double registre, territorial (symbolique positive associée à un territoire de production riche en biodiversité) et gastronomique, lié aux qualités organoleptiques du produit (qualités associées à la diversité floristique des fourrages et des prairies).

On rejoint ici les réflexions des économistes du territoire : la « qualité du territoire », et notamment sa biodiversité, est valorisée à travers le produit, ce qui se traduit par la création d'une « rente de qualité territoriale (Hirczak *et al.*, 2008 ; Pecqueur, 2001). Ces éléments ont conduit à l'introduction de mesures de maintien de cette biodiversité dans le cahier des charges de l'AOC, rare référence explicite à la biodiversité dans ce type de document (Cavrois, 2009). On peut noter que dans ce cas, la biodiversité est associée à la valorisation d'une dimension culturelle de l'agriculture, qui en fait un élément de l'identité des territoires et de leur potentiel touristique. Le lien entre biodiversité et savoir-faire est également mis en valeur, et l'étude des évolutions récentes des cahiers des charges y montre une association croissante entre savoir-faire et biodiversité (Boisvert et Caron, 2010). En cela, ces approches françaises du terroir rejoignent les préconisations de la CDB, concernant la valorisation de la biodiversité par les savoirs locaux (Roussel, 2003). S'initie donc une forme de requalification de dispositifs existants pour prendre en compte cet enjeu biodiversité et l'intégrer aux référentiels, ainsi qu'aux stratégies de différenciation des produits agricoles.

La biodiversité peut donc devenir créatrice de ressources pour l'agriculture : ressources fonctionnelles (sur le plan agronomique, des processus de production), ressources économiques (dispositifs de soutien économiques à certains systèmes de production ou certaines pratiques), ressources symboliques (image de marque valorisée avec le produit).

Des centres d'inertie sectoriels qui freinent ces dynamiques

Si on peut certes observer une intrication de plus en plus marquée entre les champs de compétence des ministères en charge respectivement de l'environnement et de l'agriculture (Blanc, 2005), la valorisation de synergies entre agriculture et biodiversité restent cependant plus l'exception que la règle, au sein de politiques et d'initiatives qui restent majoritairement sectorielles. Le modèle du « land sparing », fondé sur la spécialisation spatiale d'espace de production intensive et d'espaces réservés à la conservation, reste un pilier des politiques de protection de la biodiversité, même s'il partage désormais le terrain avec des modèles plus intégrés et une gestion en trames et en réseaux (Le Roux *et al.*, 2008). Pierre Alphanéry et Agnès Fortier font un constat similaire en termes de conséquences spatiales de la mise en œuvre de ces dispositifs : peu appliqués aux espaces d'agriculture intensive, ils le sont plutôt aux espaces de « saltus », et à des systèmes agricoles qui fonctionnent déjà avec une anthropisation moins poussée des écosystèmes. De ce fait, « l'évolution tient donc davantage à un partage progressif de l'espace rural qu'à une modification des pratiques » (Alphanéry et Fortier, 2005). L'expertise INRA « Agriculture et biodiversité » distingue finalement trois logiques, qui sont appliquées de façon hétérogène sur le territoire : une poursuite de la spécialisation des territoires et de l'intensification sur les espaces agricoles (avec comme paradigme sous-jacent un antagonisme entre agriculture et biodiversité), une conservation accrue mise en œuvre sur les territoires agricoles (cohabitation et compromis), et enfin, une troisième option, l'intégration, qui fait le « pari » de synergies possibles (utilisation de la biodiversité pour les processus productifs) (Le Roux *et al.*, 2008). La diffusion du modèle d'intégration entre agriculture et biodiversité ne se fait donc pas de façon homogène sur le territoire et au sein des espaces agricoles.

Cette gestion des interactions entre agriculture et biodiversité ne peut en outre pas s'appliquer aux différents systèmes agricoles, selon leur degré d'intensification et le degré d'anthropisation des agrosystèmes concernés. Nous nous focaliserons pour notre part sur des systèmes agricoles peu intensifiés, qui ont conservé un lien fonctionnel avec les écosystèmes naturels, ou un fonctionnement, via des cultures associés et des interventions limitées qui s'en rapproche.

2.3. Des évolutions qui invitent à reconsidérer les systèmes agricoles

« marginaux »



Les préoccupations sociales croissantes à l'égard de la préservation de la biodiversité peuvent, comme évoqué dans le paragraphe précédent, se traduire par l'émergence de nouvelles opportunités pour certaines productions agricoles. C'est en particulier le cas de productions issues d'agrosystèmes peu anthropisés. Les argumentaires écologiques contribuent à la requalification de systèmes de productions qui pouvaient être taxés d'archaïsme, comme l'analyse Lucie Dupré dans le cas de la châtaigneraie ardéchoise : « *Après des siècles d'un arrachement à la nature à travers des systèmes agricoles reposant sur la maîtrise technique des ressources naturelles, après la quête de produits normalisés et standardisés qui ont un temps incarné la modernité alimentaire, on assiste aujourd'hui au réenchantement de cette proximité avec la nature. Ce mouvement converge avec un net attrait pour le local, la typicité et la singularité que le phénomène de mondialisation tend à conforter* » (Dupré, 2005).

En effet, les exploitations agricoles ont réagi à des degrés différents aux politiques de modernisation de l'agriculture. Entre les exploitations agricoles qui ont disparu et les exploitations aujourd'hui les plus productives, le monde agricole regroupe une large gamme d'exploitations agricoles, qui représentent des degrés différents d'intensification. Dans cette partie nous évoquerons dans un premier temps cette dualité des politiques agricoles, ou comment une partie des exploitations est restée à la marge d'un modèle d'agriculture productiviste soutenue prioritairement par les fonds européens et nationaux. Nous nous intéressons ensuite à la première extrémité de cette gamme, aux systèmes de productions qui se sont maintenus sur un modèle extensif, qui sont restés en partie à la marge du processus de modernisation encouragé par les politiques agricoles. Si « *toutes les agricultures ne sont pas multifonctionnelles au même degré* » (Requier-Desjardins, 2002), en quoi celles-ci sont-elles susceptibles d'avoir des fonctions environnementales et sociales différentes des autres systèmes agricoles ?

2.3.1. Des systèmes de production restés en marge des politiques agricoles

Le soutien à une agriculture multifonctionnelle est un des piliers des justifications de la politique agricole commune. Elle promet le verdissement de l'agriculture, et une répartition plus équitable des soutiens aux différents types d'exploitations, en vertu notamment du principe d'un développement équilibré des territoires. La mise en œuvre de ces principes, tant dans la répartition des financements

que dans les pratiques, ne se traduit pas par un virage aussi marqué que la rhétorique ne pourrait le laisser croire.

Des politiques agricoles paradoxales

N'y a-t-il pas un paradoxe entre la promotion d'un modèle agricole fondé sur les gains de productivité, à travers notamment la mécanisation et le recours aux intrants, et l'objectif de promouvoir une agriculture qui soit à la fois source d'emploi et qui contribue à la protection de l'environnement ? L'amélioration de la productivité du travail a conduit à une diminution des emplois agricoles, tandis que l'amélioration de la productivité à l'hectare a pour l'instant été permise, pour la grande majorité des exploitations, par une utilisation importante d'intrants et de produits phytosanitaires dont on fustige aujourd'hui les impacts environnementaux. Les contradictions entre la recherche d'une progression continue de la productivité et les objectifs de la multifonctionnalité rendent celle-ci difficile à mettre en œuvre sans remettre en cause certains fondements de la politique agricole (Bazin et Kroll, 2002). Marcel Jollivet soulignait en 1992 - époque du sommet de Rio, émergence de la notion de multifonctionnalité - ce défi que représentait la prise en compte de l'environnement dans la politique agricole : « *Nous sortons d'une période marquée par un contrat clair, assorti d'un modèle de développement bien défini, entre la société française et ses agriculteurs. Changer les termes de ce contrat n'est déjà pas une mince affaire, surtout s'il s'agit de prendre le contre-pied des dispositions précédentes. Prolonger en l'aggravant le contrat précédent et y surajouter des obligations contraires devient un défi à la limite de l'impossible.* » (Jollivet, 1992). Si la prise de conscience des enjeux environnementaux a pris de l'ampleur, les lignes ont peu bougé concernant les fondements de la politique agricole. Christian Deverre évoque la « *résistance du dispositif de modernisation* », grâce à des structures économiques et politiques bien établies et d'importants ressorts d'innovation (Deverre, 2004 ; Deverre et de Sainte Marie, 2008). Les syndicats agricoles majoritaires restent porteurs d'un idéal de hauts rendements et de progrès par la mécanisation et le recours aux intrants, soutenus en cela par le secteur de l'agro-fourmiture. Les modèles agricoles restent élaborés à partir d'une approche sectorielle « étroite », quand bien même les enjeux relèvent de problématiques plus larges de développement régional et rural (Knickel et Renting, 2000).

Aujourd'hui, les évolutions induites par le « verdissement » des aides au niveau des pratiques et de leurs impacts, si elles sont difficiles à évaluer, et si elles constituent certes une « *voie renouvelée du soutien aux agriculteurs* », ne reflètent pas le virage annoncé (Perraud, 2005). Plusieurs travaux expriment ainsi par exemple un certain scepticisme à l'égard de l'efficacité environnementale des MAE, dans leur application actuelle (Baschet, 2009 ; Busca, 2002 ; CNASEA, 2004 ; Deverre et de Sainte Marie, 2008). Le même type de constat est fait sur les aspects sociaux. Si le principe d'une allocation équitable des soutiens publics, dans une optique de cohésion sociale des territoires ruraux, est mentionné, un grand nombre de petits exploitants sont de fait exclus de ces dispositifs (Dupraz et Pech, 2007 ; Lewis *et al.*, 2006). Cette répartition des financements concourt à creuser les écarts entre exploitations, et indirectement à faire disparaître une partie des exploitations les plus multifonctionnelles (Bazin, 2003).

Dualité du monde agricole : une multifonctionnalité distribuée entre exploitations, entre territoires

Les politiques agricoles ont ainsi entretenu une dualité des systèmes agricoles, entre une agriculture productiviste emblématique de la réussite de la PAC, répondant à des logiques socio-économiques, et une agriculture moins intensive, plus hétérogène, répondant à des logiques socio-territoriales (Lewis *et al.*, 2006 ; Madeline, 2007). Cette dualité correspond donc à une partition des exploitations, mais également à une partition du territoire, entre des territoires où la productivité est prioritaire, et des territoires destinés à des agricultures productrices de biens et services environnementaux, qui correspondent globalement aux territoires les plus contraignants pour l'activité agricole (Bazin, 2003). Ainsi, pour Gilles Bazin, les politiques agricoles ne promeuvent pas tant la multifonctionnalité de l'agriculture que la « répartition des fonctions sur le territoire » (ibid.).

Au sein de ce monde agricole dual, nous nous intéresserons à des systèmes « marginaux », leur marginalité étant définie par leur distance vis-à-vis du modèle « dominant » ou « conventionnel » (Deverre et Lamine, 2010). Ces exploitations, souvent regroupées sur des territoires « difficiles », sont également à la marge des politiques agricoles peu soutenues par l'intervention publique (Bazin, 2003). Ainsi en 1999, en France, 20% des exploitations recevaient 62% des aides attribuées dans le cadre de la PAC, quand 22% des exploitations ne touchaient quant à elles aucune aide. Ces dernières étaient essentiellement des exploitations viticoles ou maraichères, de petite superficie et de petite taille économique (Bazin, 2003 ; Desriers, 2000). Cette concentration s'est maintenue depuis le début des années 2000 (Desriers *et al.*, 2009).

Ainsi, toute une gamme d'exploitations fonctionne tout en étant peu soutenues par les politiques agricoles. Cela s'accompagne pour certaines d'entre elle d'une vulnérabilité économique qui pourrait entraîner leur disparition, et qui laisse présager, à terme, de la disparition de certains systèmes de production. Cette perspective mérite d'être mise en question au regard des évolutions du statut de l'agriculture et de sa relation à la biodiversité.

2.3.2. Pourquoi s'interroger sur ces systèmes agricoles « marginaux »

Des fonctions différentes ?

Pour commencer, une partie de ces exploitations sont caractérisées par leur extensivité. Leurs systèmes de culture se fondent sur une artificialisation moins poussée des agro-systèmes que les systèmes conventionnels, ils nous semblent être des sujets d'intérêt dans les réflexions sur les interactions entre agriculture et biodiversité. Une artificialisation moins poussée des systèmes de production peut en effet s'accompagner d'une plus grande biodiversité cultivée, et d'autres formes d'interactions avec la diversité naturelle. Des travaux ont été effectués sur certains systèmes de production, en particulier sur des systèmes d'élevage, caractérisés par leur extensivité, et ont conduit à avancer le concept d'« agriculture à haute valeur naturelle » (Encadré 4).

Encadré 4. L'agriculture à haute valeur naturelle (HVN)

Le concept d'agriculture à Haute Valeur Naturelle est apparu au début des années 1990 (Poux et Romain, 2009). Aujourd'hui, le concept d'agriculture à Haute Valeur Naturelle fait partie des critères retenus par la Commission Européenne pour évaluer le programme de développement rural en cours (2007-2013) (ibid.).

L'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) définit les zones agricoles HVN comme les espaces « où l'agriculture est une forme majeure (généralement dominante) d'utilisation de l'espace et où l'agriculture est à l'origine — ou est associée à — une grande diversité d'espèces et d'habitats et/ou à la présence d'espèces d'intérêt communautaire » (Andersen et al., 2003). Les caractéristiques principales de l'agriculture HVN sont, selon l'AEE (Commission Européenne, 2009):

- son extensivité ;
- une proportion élevée de végétation semi-naturelle ;
- une forte diversité du couvert végétal.

Ainsi, l'agriculture HVN est « surtout et avant tout extensive » (Commission Européenne, 2009) ; le « principe fondamental de l'agriculture HVN repose sur le fait de produire avec très peu d'intrants (fertilisants de synthèse ou organiques et produits phytosanitaires) » (Poux et Romain, 2009).

Il ne faut pas confondre l'agriculture HVN avec l'agriculture à haute valeur environnementale (HVE), définie suite au Grenelle de l'Environnement, et qui correspond au niveau le plus élevé dans la certification environnementale. Elles ne relèvent pas du même type d'approches. L'agriculture HVE se fonde sur des pratiques supposées globalement favorables à l'environnement (focale plus large que la biodiversité, avec obligation de pratiques et non de résultats). L'agriculture HVN, quant à elle, « part de la biodiversité associée aux espaces agricoles à large échelle et, dans son principe même, repose sur une « obligation de résultats » en termes de biodiversité » (Poux et Romain, 2009).

Les travaux sur l'agroécologie (Altieri, 1989) ont également contribué à établir des liens en les niveaux d'intensification et d'artificialisation des systèmes de production et la biodiversité. Ils soulignent notamment quatre caractéristiques principales qui influencent ces interactions : la diversité de la végétation dans et autour de l'agro-système, la permanence de cultures variées dans l'agroécosystème, l'intensité de l'exploitation, le degré d'autonomie de l'agroécosystème. Ainsi, la prise en compte de la biodiversité réinterroge le paradigme de l'intensification agricole ; elle invite à reconsidérer les modèles d'agriculture dits « traditionnels », et les savoirs que détiennent ceux qui la pratiquent (Malézieux, 2012). L'agriculture « paysanne », et les systèmes de production agricole qui ont échappé à la généralisation du modèle agro-industriel, peuvent devenir le support d'une « écologie concrète » (Auclair, 2006), et contribuer à la conception de systèmes de production entretenant d'autres liens à la biodiversité. Ainsi, « le développement de la sensibilité écologique et la volonté de conserver la biodiversité ont contribué à légitimer les pratiques des agricultures non productivistes, désormais qualifiées de durables » (Alphandéry et Fortier, 2005).

Nous ne chercherons pas pour notre part à caractériser directement les interactions agriculture-biodiversité dans le cas des filières étudiées, cette tâche étant hors de notre champ de compétences. Au-delà des interactions elles-mêmes, leurs représentations, auxquelles nous nous intéresserons tout particulièrement, sont également susceptibles d'être très différentes selon qu'elles se rapportent à des systèmes conventionnels ou à certains systèmes plus marginaux. Ces représentations peuvent en outre être complexifiées par l'intervention d'un panel d'acteurs différents. Ces systèmes de production, situés à la marge des espaces agricoles ou sur des espaces frontières avec les espaces naturels, sont en effet susceptibles de concerner une gamme d'acteurs élargie, des gestionnaires d'espaces naturels par exemple.

Ces éléments invitent en outre à se poser la question de la dimension culturelle de ces systèmes agricoles. Comme mentionné précédemment, ils peuvent représenter un réservoir de savoirs et de

savoirs faire à mobiliser dans la conception de systèmes agricoles plus favorables à la biodiversité (Auclair, 2006 ; Boisvert et Caron, 2010 ; Dufumier, 2006). Des ethnobotanistes se sont penchés sur les savoirs et pratiques mobilisés dans certains systèmes de productions traditionnels, en milieux peu artificialisés, et mettent en évidence ce qu'ils appellent les « traditional ecological knowledges », qui contribuent à la conservation de la biodiversité (à travers l'étude de la résilience du socio-écosystème concerné) (Otero *et al.*, 2013). La transition qui se généralise vers des systèmes agricoles intensifiés contribuerait à une érosion de ces savoirs, et (Otero *et al.*, 2013) soulignent les enjeux tant environnementaux que culturels que soulève leur disparition, en les qualifiant de « patrimoine socio-écologique ». L'étude de cas sur laquelle ils s'appuient est une petite région de Catalogne ; l'analyse rejoint les considérations de l'article 8j de la CDB, sur l'importance des savoirs traditionnels dans la gestion de la biodiversité (Roussel, 2003), en illustrant sa pertinence tant au nord qu'au sud, sur des enjeux associant diversité biologique et diversité culturelle.

Ces systèmes sont également susceptibles de jouer un rôle social particulier. On peut tout d'abord souligner une certaine pérennité de ce phénomène, avec le maintien d'exploitations continuellement considérées comme vouées à disparaître. Certaines fonctionnent ainsi sans rentrer dans une logique d'agrandissement ou d'intensification, et illustrent la pluralité des rationalités qui peuvent intervenir dans l'activité agricole (Kinsella *et al.*, 2000). Le lien entre ces différentes rationalités et les systèmes de production mis en place ont également été étudiés. (Swift *et al.*, 2004) soulignent ainsi les liens qu'il peut y avoir entre la diversité biologique d'un système de production et le cadre économique et social dans lequel s'effectue l'activité agricole. La diversité des espèces cultivées, et la plus faible artificialisation sont fréquemment associées à des stratégies de faibles investissements et de répartition des risques. En l'absence de dispositifs d'assurance ou d'encadrement technique ou financier, les systèmes extensifs diversifiés ont la préférence des exploitants (*ibid.*). Ainsi, des systèmes de productions extensifs ou diversifiés peuvent assurer des fonctions sociales différentes des systèmes conventionnels. Ils peuvent représenter une opportunité d'activité dans des contextes de rareté du foncier, en valorisant des espaces plus difficiles ; leur niveau d'investissement et de risque réduit peut permettre de développer une activité pour un public en insertion sociale ou professionnelle. Ces modes de production relevant du « farming economically », c'est-à-dire qui se fondent sur une limitation des coûts de production, selon (Van Der Ploeg, 2000), peuvent avoir des fonctions socio-économiques particulières sur un territoire.

Nous avons dressé ici un panorama très général des mécanismes en vertu desquels des systèmes agricoles éloignés des modèles dominants peuvent jouer des fonctions, environnementales, culturelles, ou sociales particulières au sein d'un territoire. Ces mécanismes ne signifient pas que ces systèmes se valent tous, ni que ces fonctions leurs sont intrinsèquement associées. Il ne s'agit bien sûr pas de postuler de l'existence d'une corrélation positive systématique entre local, qualité, environnement (Winter, 2003). Comme le soulignent (Boisvert et Caron, 2010), « *opposer le local, connoté positivement, associé au respect de l'environnement et de la diversité culturelle, au global, assimilé au capitalisme effréné peut conduire à des erreurs stratégiques* ». Ces fonctions et leurs interactions sont déclinées de façon variable selon les territoires, les systèmes de production, les pratiques des agriculteurs. Ce sont ces déclinaisons qui nous intéresseront, et plus particulièrement les représentations que s'en font les acteurs, dans le cas particulier des filières café et vanille, que nous avons choisi d'étudier.

L'environnement, une opportunité pour ces filières ?

Elizabeth Auclair (2006) souligne que « la question de la « nature paysanne » semble émerger ou ré-émerger aujourd'hui quand la forme industrielle de gestion de la nature, ses fondements scientifiques et l'affirmation de la science comme seule connaissance valable se fissure et tremble sur ses bases... ». **La prise en compte croissante des enjeux environnementaux constitue une opportunité de repenser la légitimité des modèles agricoles.** Comme le soulignent (Allaire et Dupeuble, 2002), « qui dit multifonctionnalité dit en même temps grande diversité des modèles techniques et donc des systèmes de production « légitimes » ». En réexaminant l'agriculture sous l'angle non plus de sa seule productivité, mais d'une pluralité de fonctions, on modifie le champ des systèmes d'activités qui peuvent être considérés comme rationnels (Laurent et Rémy, 2004), et nous nous interrogerons sur cet enjeu dans le cas des petites filières café et vanille à la Réunion et en Guadeloupe.

En posant la question de la légitimité de modèles agricoles différents, ces évolutions posent en outre la question des acteurs légitimes pour intervenir sur les questions agricoles. Nous nous sommes en particulier posé cette question au sujet des parcs nationaux.

2.4. Une opportunité pour les parcs nationaux de s'impliquer sur les questions agricoles ?

Dans le cadre de notre réflexion sur les interactions entre agriculture et territoire, et sur ce que l'enjeu biodiversité peut y induire comme dynamiques, nous avons souhaité nous interroger sur le rôle que peut jouer un parc national, acteur par excellence de la protection de la biodiversité, pour les raisons qui sont développées dans les paragraphes qui suivent.

2.4.1. Les limites d'une gouvernance purement sectorielle

Les lignes de fond de l'évolution des réflexions sur l'agriculture évoquées au chapitre 1 invitent à repenser l'articulation entre politiques sectorielles et territoriales. Avec l'évolution progressive de l'objet de l'intervention publique, « de l'agricole au rural », les modes de gouvernance sont appelés à évoluer, « du sectoriel au territorial » (Berriet-Sollicet *et al.*, 2009 ; Laurent et Thinon, 2005). Les dynamiques de reterritorialisation de l'activité agricole (Rieutort, 2009), s'accompagnent d'une « déssectorisation partielle » de celle-ci, en invitant des acteurs non directement agricoles (associations environnementales, associations de consommateurs, collectivités, ...) à intervenir sur des questions d'agriculture, et inversement en invitant les acteurs agricoles à intervenir sur des questions de société (environnementales ou autre) (Auricoste *et al.*, 2011). Gérard Peltre⁴⁹, dans un entretien réalisé en 2009, critique « les approches purement sectorielles » et voit dans cette déssectorisation la condition du

⁴⁹ Maire de Lachaussée (Meuse) et président de l'association internationale Ruralité Environnement Développement (RED) et du Mouvement Européen de la Ruralité (MER), président du groupe consultatif de développement rural de la Commission Européenne (au moment de la parution de l'article).

développement d'une agriculture reterritorisée : *« il faut que l'agriculture apparaisse en tant que telle dans les stratégies territoriales de développement. C'est à cette condition qu'elle redeviendra lisible pour l'ensemble des habitants et acteurs des territoires ruraux et que des interrelations, entre elle et ces derniers, pourront être développées »* (Ehrhart *et al.*, 2009). Face à l'« impasse économique, sociale, environnementale, et paysagère » à laquelle conduit l'agriculture productiviste, Philippe Madeline suggère un modèle alternatif fondé sur des logiques socio-territoriales, qui ferait intervenir des acteurs non-exclusivement agricoles (Madeline, 2007).

Les caractéristiques des filières que nous choisissons d'étudier (petit nombre de planteurs, faibles volumes commercialisés, productions très localisées) - incitent particulièrement à se poser la question de la pertinence d'une seule gouvernance sectorielle. Leurs acteurs (producteurs pluriactifs ou retraités, petites unités de transformation), faiblement intégrés dans les circuits économiques et parfois à la marge des cadres de l'intervention publique agricole, ne sont-ils pas autant susceptibles d'être intégrés dans dispositifs de gouvernance territoriale que sectorielle ? Les politiques sectorielles ont-elles tendance à déconsidérer ces formes d'agriculture en raison de leur faibles « performances économiques », en termes de produit agricole, et en ce sens *« l'évolution d'une gestion sectorielle à une gestion territoriale pourrait répondre au passage d'une logique d'efficacité (associée aux critères de performance économique d'un secteur) à une certaine approche de l'équité, censée être davantage portée par des instances plurisectorielles et infranationales »* (Berriet-Sollicet *et al.*, 2009)

Ces éléments invitent ainsi à mettre en place des approches transversales de l'activité agricole, vers la conception de dispositifs de gouvernance territoriale au-delà des dispositifs de gouvernance sectorielle. L'expérience de certaines collectivités intégrant l'agriculture au cœur de leur projet de territoire confirment qu'une hybridation avec les politiques territoriales est possible, tout comme l'arrivée de nouveaux acteurs territoriaux qui s'impliquent dans le développement de filières agricoles. Un grand nombre de pays tirent leur cohérence et leur identité territoriale de l'activité agricole (les productions viticoles et fromagères étant les plus fréquemment mobilisées), on peut citer les exemples des pays du sud-ouest dont les noms sont éloquentes (Pays d'Armagnac, Pays Ouest-Charente Pays du Cognac, Pays du Médoc, etc.). La marque « Parc Naturel Régional » est un autre exemple de couplage possible entre développement territorial et agricole (Angeon *et al.*, 2007).

Pour notre part, nous interrogeant sur les interactions entre agriculture et biodiversité, nous souhaitons mettre en question le rôle particulier d'un type d'acteurs, les parcs nationaux, dont les missions sont centrées autour de la protection de la biodiversité, mais qui doivent par ailleurs désormais mettre en place au sein de leur aire d'adhésion une action transversale territorialisée.

2.4.2. Les parcs nationaux, des acteurs transversaux ?

Avant d'évoquer les parcs nationaux, nous présentons ici en quelques mots les parcs naturels régionaux, autour desquels de plus amples réflexions sur les interactions entre agriculture, environnement, et territoire ont été menées. Les PNR ont été pensés comme des outils d'expérimentation sur la faisabilité du développement durable, de part leur quadruple objectif de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social,

et de formation du public. Ils ont été le cadre d'expériences réussies de construction de synergies entre protection de l'environnement et développement du tissu socio-économique local, notamment par la valorisation des productions agricoles. J. B. Marsat les qualifie ainsi d'« *acteurs intégrateurs mixtes* », qu'il définit comme des acteurs « *ayant l'objectif de faire intégrer par d'autres acteurs, des objectifs particuliers, par le moyen d'une activité propre multiple et fortement synergique dans l'ensemble des champs concernés* » (Marsat, 2008). Le qualificatif « mixte » traduit leur positionnement à l'interface entre protection de l'environnement et développement économique et social. Ils sont en effet par essence et dès leur création un « *objet politique intersectoriel* » (Lajarge, 2007), en relevant de différents champs d'action ministériels. Dans ce cadre, ils ont utilisé l'environnement comme facteur de territorialisation, d'émergence de nouvelles territorialités (Lajarge, 1997; 2000).

Contrairement aux parcs naturels régionaux, les parcs nationaux ont pour vocation première la protection d'un patrimoine naturel particulier : selon la loi de 1960, un territoire peut être classé en parc national lorsque « *la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution* »⁵⁰. La création d'un parc se fonde sur « *l'identification obligatoire d'un territoire à très haute valeur écologique* » (MEDD, 2005). Ils sont hérités d'un modèle de conservation fondé sur la « mise sous cloche » de certains milieux (Lepart et Marty, 2006), à l'instar des réserves naturelles, créées quelques années plus tôt⁵¹. Ils sont inspirés du modèle que représentaient les parcs nationaux américains, créés à partir du XIX^e siècle. Ce modèle est fondé sur une conception sanctuariste de la protection de la nature, qui reste aujourd'hui très prégnante dans les milieux internationaux de la conservation (Dudley, 2008).

Plus de quarante ans après cette première loi, la réforme de 2006 fait évoluer la législation sur les parcs nationaux (Encadré 5). Fondée notamment sur l'observation des difficultés persistantes éprouvées par les parcs nationaux, attribuées notamment à un déficit de légitimité territoriale (Basset, 2010), cette réforme arrive après plus de quinze ans pendant lesquels aucun parc n'a été créé (depuis la création du Parc national de Guadeloupe en 1989), et vingt-cinq ans après le dernier parc créé en métropole (le Mercantour en 1979).

Cette réforme de 2006, inspirée notamment par l'« *incontestable réussite* » que représentent les PNR selon le Ministère de l'écologie (MEDD, 2005), va dans le sens d'une réduction du contraste entre parcs naturels régionaux et parcs nationaux (Cavalcante, 2009 ; Larrère *et al.*, 2009). Elle fait évoluer la structure territoriale des parcs nationaux, avec la création d'une aire d'adhésion encadrant un ou plusieurs cœurs. Réaffirmant le rôle des parcs nationaux en matière d'aménagement du territoire au sein de leurs aires d'adhésion, elle modifie également leur mode de gouvernance.

⁵⁰ Loi n° 60-708 du 22 juillet 1960, Article 1.

⁵¹ Loi n°57-740 du 1^{er} juillet 1957.

Encadré 5. Les parcs nationaux, de la loi de 1960 à celle de 2006

Les parcs nationaux français ont pour **base juridique la loi du 22 juillet 1960**⁵². Elle est à la croisée de deux traditions protectrices, la protection des paysages d'une part (à la suite notamment de la protection des séries artistiques en forêt domaniale de Fontainebleaux), et la protection des espèces par les milieux naturalistes d'autre part (Larrère, 2009 ; Selmi, 2009 ; Siniscalchi, 2008). Ces différentes réflexions conduisent à l'adoption d'une organisation concentrique des parcs nationaux : des réserves intégrales, hauts-lieux de protection des espèces et des milieux, peuvent être créés au sein de la zone centrale, conçue pour conserver au paysage un aspect naturel et protéger les espèces et les milieux menacés. Enfin, la loi laisse la possibilité de créer une zone périphérique autour de cette zone centrale, « zone tampon » entre les espaces « remarquables » du cœur et les espaces « ordinaires » qui l'entourent. Six parcs nationaux métropolitains sont créés sur ce modèle entre 1960 et 1980 ; le Parc national de Guadeloupe est quant à lui créé en 1989. S'ensuit une période « creuse », au cours de laquelle les projets de nouveaux parcs n'aboutissent pas, symptôme d'une « *longue crise d'identité* » des parcs nationaux (Petit, 2009), à l'origine de la réforme de 2006.

Celle-ci s'inscrit dans **l'évolution des contextes scientifiques, juridiques, et politiques relatifs à la protection de la nature**. Scientifiques, d'une part, parce que les paradigmes de l'écologie et les outils du génie écologique ont été profondément modifiés depuis les années 1950. Juridiques, d'autre part, parce qu'en matière environnementale, le droit communautaire s'est affirmé, et le droit français a évolué, avec notamment l'inscription de la protection de l'environnement au rang des exigences institutionnelles⁵³. Politique enfin, parce que les interactions entre l'Etat et les collectivités ont beaucoup évolué depuis cette époque, en raison notamment du processus de décentralisation. En quelque sorte à contre-courant de ce processus, les parcs nationaux étaient fréquemment perçus par les acteurs locaux comme les « *parcs de Paris* » (Plet, 1983), territoires d'intervention de l'Etat sur des périmètres et des prérogatives des collectivités locales. Le sentiment de « *désappropriation* » des acteurs locaux, et, de façon presque corollaire, un reproche d'« *extra-territorialité* » fait aux parcs ont nourri une « *frustration des élus* » qui a contribué à altérer le fonctionnement des parcs ; ces éléments sont soulignés dans le rapport Giran⁵⁴, rapport préparatoire à la réforme de 2006 (Giran, 2003).

La nouvelle loi est adoptée le **14 avril 2006**⁵⁵. Elle définit une nouvelle structuration du territoire des parcs nationaux : celui-ci est désormais constitué d'un ou de plusieurs cœurs (terrestres ou marins) et d'une aire d'adhésion, remplaçant respectivement les anciennes zones centrales et périphériques.

Une mission réaffirmée de développement économique, social, et culturel en aire d'adhésion

Selon le ministère en charge de l'environnement, la réforme avait pour optique de conforter le « *modèle de parcs nationaux à la française* ». On entendait ainsi donner aux parcs nationaux une responsabilité en termes d'aménagement du territoire et d'intégration des activités humaines, et affirmer leur distinction par rapport à la conception anglo-saxonne de « *sanctuaires de nature inviolée* » (MEDD, 2005).

En effet, dès les premières réflexions sur le projet de loi de 1960, la volonté d'associer l'homme et les activités humaines à la préservation de ces espaces considérés comme exceptionnels a été exprimée. Cette mixité souhaitée entre protection et développement devait faire toute l'originalité des parcs nationaux à la française. La traduction de cette ambition, dans la loi d'une part, et dans la pratique d'autre part, s'est révélée difficile. Le premier article de la loi de 1960, « *article fondateur* » de l'identité

⁵² Loi n° 60-708 du 22 juillet 1960, suivie du décret d'application n° 61-1195 du 31 octobre 1961.

⁵³ L'adoption de la Charte de l'environnement en 2005, intégrée au bloc de constitutionnalité par la loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005, élève la protection de l'environnement au rang d'exigence constitutionnelle.

⁵⁴ Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire sur le projet de loi (n° 2347), relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins, par M. J.-P. Giran. 2005. Jean-Pierre Giran est député UMP du Var et rapporteur à l'Assemblée Nationale.

⁵⁵ Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, suivie du décret d'application n° 2006-944 du 28 juillet 2006.

juridique des parcs nationaux, « *grave dans le marbre de la loi* » leur vocation première de protéger les milieux naturels (Giran, 2003). A cette priorisation claire s'ajoute une identité juridique floue de l'aire d'adhésion, qui avait vocation à être le lieu de l'articulation entre protection et développement (Encadré 6). La gestion des parcs nationaux s'est ainsi dans les faits fortement concentrée sur leurs zones centrales (Raffin, 2005), et la mise en œuvre une action en zone périphérique s'est révélée plus complexe, couronnée de certains succès mais surtout à l'origine d'une certaine désillusion des acteurs locaux (Giran, 2003 ; Larrère, 2009).

Les évolutions législatives des parcs nationaux vont dans le sens d'une réaffirmation de leur objectif de développement, et d'un glissement vers un modèle de conservation intégrée. La « loi montagne⁵⁶ » de 1985 et la « loi Barnier⁵⁷ » de 1995 ont notamment réaffirmé la mission de développement économique, social et culturel de la zone périphérique, aux côtés des missions de protection et d'accueil du public. La première concerne seulement les parcs nationaux de montagne, la seconde étend ce principe à l'ensemble des parcs nationaux français. Elles constituent une porte d'entrée pour les parcs vers la mise en œuvre d'opérations de développement sur les territoires de leurs zones périphériques, leur permettant désormais d'être à l'initiative sur ce type d'actions (Blanc, 2005). Les audits des parcs nationaux effectués avant la réforme suggèrent néanmoins de créer une plus grande cohérence au sein d'un « espace parc » regroupant zone centrale et zone périphérique (MEDD, 2003).

La réforme de 2006 entérine la volonté de faire parcs nationaux des acteurs de l'aménagement de leurs territoires. Ils sont dorénavant des associés de droit pour l'élaboration des documents d'urbanisme ou de planification - SCoT et PLU notamment. Auparavant, le parc n'était associé qu'« à sa demande » à l'élaboration de ces documents (néanmoins, ce rôle du parc en aire d'adhésion en matière de planification territoriale est amoindri dans les DOM par différentes dispositions particulières à l'outre-mer⁵⁸, nous y reviendrons).

Enfin, et surtout, si le paradigme conservacionniste fondant le régime juridique des parcs nationaux reste central en cœur, le statut et le mode de gouvernance renouvelés de l'aire d'adhésion confèrent au parc un rôle transversal dans le développement de ce territoire. Les parcs nationaux ont désormais une emprise territoriale duale, combinaison de deux zones, le cœur et l'aire d'adhésion, relevant de paradigmes distincts, respectivement de conservation et de développement durable (Encadré 6).

⁵⁶ Loi n°85-30 du 9 janvier 1985, dite « loi montagne », article 93 sur les parcs nationaux.

⁵⁷ Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier », article 43 sur les parcs nationaux.

⁵⁸ Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, article 9.

Encadré 6. D'une zone périphérique optionnelle à une aire d'adhésion constitutive du territoire du parc

Dans la loi de 1960, la zone périphérique n'était pas un élément intrinsèque des parcs nationaux : sa création était facultative, et elle ne faisait pas partie à proprement parler du « territoire du parc » : « *Le décret de classement peut délimiter autour du parc une zone dite périphérique où les diverses administrations publiques prennent, suivant un programme défini, en liaison avec l'organisme de gestion prévu à l'article 4 ci-dessous, toutes mesures pour permettre un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel tout en rendant plus efficace la protection de la nature dans le parc* »⁵⁹.

« *Zone tampon entre les campagnes ordinaires et le parc* », elle est alors surtout pensée comme une zone de compensation des contraintes imposées dans le cœur (Larrère, 2009). La loi contient en germe l'idée d'une association à organiser entre développement économique et protection de la nature dans ces zones périphériques, mais la traduction de ce principe sur le terrain s'est avérée complexe et finalement timide. Les moyens juridiques et financiers alloués à son fonctionnement étant « *des plus réduits et des plus vagues* » (Mauz, 2009a), les parcs ont focalisé leurs actions sur la préservation de leur zone centrale. Des actions ont néanmoins été menées en zone périphérique (ingénierie au service des communes, pilotage de projets européens, élaboration de projet de développement), mais l'implication des parcs a été parfois contestée « *eu égard au vide juridique qui caractérise la zone périphérique* » (Giran, 2003). Celle-ci ne faisant pas partie du parc et n'ayant pas de réelle identité juridique, les interventions de l'établissement public y deviennent de ce fait sujettes à caution.

Les moyens de remédier à ces difficultés ont été mis en débat avant la réforme. Le rapport Giran préconise une inclusion de la zone périphérique dans le territoire du parc, celle-ci « *ne [pouvant] donc plus être considérée comme extérieure au parc national mais bien davantage comme une zone du parc remplissant une fonction d'accueil, de transition et de développement particulière* ». Cette dualité territoriale concourrait en outre à « *affirmer la double mission* » (protection et développement) des parcs nationaux (Giran, 2003).

La loi de 2006 suit partiellement ces recommandations. L'aire d'adhésion fait effectivement désormais partie du territoire du parc, néanmoins ses objectifs de gestion sont plus affirmés en matière de protection que de développement. L'aire d'adhésion est en effet définie comme « *tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur, ont décidé d'adhérer à la charte du parc national et de concourir volontairement à cette protection* »⁶⁰. L'objectif de développement « durable » en aire d'adhésion reste subordonné à l'objectif de protection du patrimoine du cœur. C'est ensuite la charte du parc qui « *définit un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur du parc et ses espaces environnants* », en définissant pour l'aire d'adhésion « *les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable* »⁶¹. Les communes choisissent d'adhérer ou non à cette charte, ainsi, contrairement aux anciennes zones périphériques, l'aire d'adhésion a un périmètre susceptible d'évoluer, à l'intérieur du périmètre de l'aire optimale d'adhésion.

Ainsi, bien qu'elle n'en fasse pas un objectif d'un rang équivalent à la protection du patrimoine naturel, la loi de 2006 donne néanmoins pour mission au parc de participer au développement durable de la zone d'adhésion. La logique de « solidarité écologique » invoquée vise à dépasser la « *logique de compensation* » des contraintes réglementaires imposées sur le cœur et la logique de « *zone tampon* » focalisée sur l'atténuation des impacts sur ce même cœur (Barthod, 2009).

Un mode de gouvernance renouvelé

La réforme visait à créer les conditions d'un partenariat avec les collectivités locales et d'une gestion concertée du territoire du parc. La charte, nouvel instrument de gouvernance, doit en être l'outil essentiel. Elle a vocation à construire un projet de territoire pour le cœur et l'aire d'adhésion. Elle

⁵⁹ Loi n° 60-708 du 22 juillet 1960, article 3.

⁶⁰ Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, article 1.

⁶¹ Ibid., article 3.

comprend un volet règlementaire sur le cœur de parc, et un volet contractuel, non opposable au tiers, soumis à l'adhésion des communes. La charte intègre ainsi dans un même outil l'espace soumis à la réglementation de l'établissement public (le cœur) et l'espace géré contractuellement et en partenariat avec les collectivités locales (l'aire d'adhésion), ce qui lui confère une valeur juridique hybride, la partie contractuelle n'ayant pas de caractère impératif sur le plan juridique (Cavalcante, 2009 ; Leymarie, 2007).

En aire d'adhésion, la charte ne fait « que » fixer des orientations, c'est un outil d'ordre plus politique que juridique. La démarche partenariale qui procède à son élaboration est une réponse aux critiques adressées aux parcs sur leur mode de gouvernance auparavant jugé trop « top-down » et centralisé : « *la force des chartes tient moins à leur portée juridique qu'aux conditions de leur élaboration et à l'adhésion à leurs objectifs de l'ensemble des partenaires impliqués : dès l'instant où ils ont été associés à leur élaboration, les destinataires de la charte seront plus enclins à la respecter* » (R. Capus, cité par (Leymarie, 2007). Revers de la médaille, son processus d'élaboration et le poids politique ainsi donné aux acteurs du territoire peuvent être jugés très contraignants pour les établissements parcs ; cette politique d'ouverture est parfois difficile à concevoir pour un établissement dont l'objectif premier, qui reste la protection du patrimoine naturel, suscite plus spontanément la méfiance que l'adhésion des acteurs économiques et sociaux du territoire.

De plus, dans l'optique d'associer plus étroitement les partenaires locaux, notamment les collectivités, à la gestion de l'espace parc, la loi de 2006 fait évoluer la composition du conseil d'administration : les représentants des collectivités et les membres choisis pour leurs compétences locales doivent représenter au moins la moitié de ses membres⁶². Le conseil d'administration peut s'appuyer dans sa mission sur les expertises de son conseil scientifique ainsi que sur les débats organisés au sein de son conseil économique, social et culturel. Le décret d'application instaure l'interdisciplinarité dans le conseil scientifique (les sciences humaines et sociales y figurent désormais aux côtés des sciences de la vie et de la Terre), et crée le conseil économique, social et culturel, nouvel organe dédié à l'animation des interactions entre le parc et les acteurs de l'aire d'adhésion. Est enfin créé l'établissement public Parcs Nationaux de France (PNF), appui technique et administratif des établissements publics de chaque parc national et outil de leur coordination sur le plan national.

L'élaboration de la loi de 2006 s'est également nourrie des difficultés rencontrées dans le cadre des projets de parcs nationaux à l'étude et des débats qu'ils ont suscité⁶³. Les législateurs ont ainsi souhaité tenir compte de certaines de leurs contraintes spécifiques - insularité, spécificités culturelles ou institutionnelles, proximité des espaces urbains. Cependant, si la prise en compte de ces spécificités territoriales a contribué à l'aboutissement des projets de parcs guyanais et réunionnais, certains craignent que ces « *concessions* » ne dénaturent l'outil « parc national » (Cavalcante, 2009 ; Tsayem Demaze, 2008).

∴

⁶² Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, article 6.

⁶³ Projets à l'étude au début des années 2000 : projets de parcs nationaux à la Réunion, en Guyane, dans les Calanques de Marseille - Cassis et en Mer d'Iroise.

« *Opportunité de rénovation* » (Cavalcante, 2009), cette nouvelle organisation territoriale des parcs nationaux et les outils de gouvernance qui l'accompagnent sont l'occasion pour les parcs nationaux de se construire une nouvelle légitimité au sein de leurs territoires respectifs, l'un des objectifs principaux de cette réforme étant notamment « *d'ancrer localement les parcs et de renforcer leur acceptabilité sociale* »⁶⁴.

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur les enjeux de l'intervention des parcs nationaux dans le secteur agricole. Peuvent-ils contribuer à définir des compromis, voir créer des synergies entre deux objectifs - protection de l'environnement et production agricole - souvent jugés antagonistes ? L'aire d'adhésion, ou certaines zones particulières de celle-ci, peut-elle devenir un territoire expérimental de construction de synergies entre agriculture et biodiversité ?

Conclusion du chapitre 2

L'environnement est aujourd'hui un sujet incontournable dans les débats sur les futurs possibles de l'agriculture. La biodiversité est l'un des grands enjeux (avec le climat, la qualité de l'eau, la qualité des sols) autour desquels se sont structurés ces débats.

Les façons de concevoir les interactions entre agriculture et biodiversité ont par ailleurs beaucoup évolué depuis un demi-siècle. Ces évolutions ont donné naissance à de nouveaux outils et modes de gestion, d'une compartimentation sur un principe d'exclusion mutuelle à la mise en œuvre d'une gestion intégrée qui tente de concilier ces deux objectifs au sein d'espaces communs. Ces évolutions invitent à considérer les systèmes agricoles sous cet angle nouveau de leur contribution potentielle à la gestion de la biodiversité. Elles posent en outre la question des acteurs qui interviennent pour encadrer les interactions entre agriculture et biodiversité. Cette gestion d'interface nécessite en effet de sortir des logiques purement sectorielles, qu'elles relèvent du secteur de l'agriculture ou de celui de l'environnement, pour créer l'opportunité d'un dialogue entre ces différentes logiques. Nous nous demanderons donc si un parc national, acteur du secteur de l'environnement dont la vocation à mettre en œuvre un projet transversal a toutefois été récemment réaffirmée, peut contribuer à ouvrir ces espaces de transversalité.

⁶⁴ Contrat d'objectif 2009-2011 des Parcs Nationaux,

<http://www.parcsnationaux.fr/Decouvrir-Visiter-Partager/Parcs-Nationaux-de-France/Contrat-d-objectifs>

Chapitre 3.

UNE POSTURE EN GEOGRAPHIE SOCIALE POUR ETUDIER L'INSCRIPTION TERRITORIALE DE PETITES FILIERES « PATRIMONIALES »

« Au centre du débat, il y a le territoire. (...) Le territoire ne se taille pas à la mesure d'une discipline, voire d'un objectif particulier. Il n'y a pas plus un territoire de l'agronome qu'il n'y a un territoire du géographe. Seul existe le territoire des hommes aujourd'hui dilaté à la planète entière. Avec, à la base, cette nouvelle donne qui constitue le leitmotiv de mon propos : nulle part l'agricole, voire le rural, n'est l'unique moteur, et cela, jusqu'à l'échelle de la moindre parcelle ou du moindre troupeau. »

Georges Bertrand, 2004

Nous avons présenté, dans les deux premiers chapitres, les éléments de contexte qui nous ont amenés à nous interroger sur les interactions évolutives entre agriculture et territoire, et sur l'incidence que peut avoir l'enjeu biodiversité sur ces évolutions. Dans ce chapitre, nous présentons notre démarche de recherche, construite à partir de ces éléments.

Nous commencerons par présenter, dans un premier paragraphe, notre démarche de recherche dans son ensemble. Souhaitant aborder la question des interactions entre agricultures et territoires, sous l'angle de la diversité des fonctions de l'agriculture, notre démarche s'articule autour de deux questionnements : comment les fonctions non productives de l'agriculture sont-elles perçues par les acteurs du territoire ? Comment ces représentations s'articulent-elles avec les stratégies des acteurs, modifiant ainsi le cadre de ressources et de contraintes dans lequel s'exerce l'activité agricole ? Les outils et concepts que nous proposons pour aborder ces deux questions sont ainsi présentés respectivement dans les deuxième et troisième paragraphes de ce chapitre.

3.1. Démarche générale

Notre démarche de recherche s'appuie sur deux constats de départ. D'une part, comme nous l'avons évoqué dans le premier chapitre, les attentes sociales exprimées envers le secteur agricole évoluent et réclament que soient plus prises en compte des considérations sociales ou environnementales. Les débats sur l'évolution des politiques publiques en direction de l'agriculture promettent une réorientation des soutiens vers les systèmes agricoles qui seront le plus à même de répondre à ces attentes. Parmi eux, l'enjeu biodiversité, développé au second chapitre, prend de l'ampleur, en particulier sur certains périmètres identifiés comme porteurs d'enjeux écologiques particuliers. L'enjeu biodiversité est ainsi « institutionnalisé » par la création de périmètres, notamment de parcs nationaux. Ce processus est susceptible de « bousculer » localement les territoires et leurs acteurs : les espaces de protection, à fortiori les aires protégées, « s'inscrivent dans des territoires déjà existants, plus ou moins fortement appropriés, et participent à leur reconfiguration à travers la définition de « bonnes pratiques » et la prise en compte d'objectifs nouveaux » (Fortier, 2009). Ces recompositions vont au-delà de la seule modification des liens à la nature, à l'environnement, à la biodiversité : sont également recomposés les liens entre les acteurs eux-mêmes comme l'analyse Lucie Dupré : la mise en place de dispositifs de protection de la biodiversité « amènent autant les collectifs à redéfinir leurs relations aux ressources et aux espaces naturels qu'à ajuster les rapports sociaux faits d'autorité, de concurrence, et/ou de complémentarité, qu'ils entretiennent les uns avec les autres » (Dupré, 2007).

On observe d'autre part des systèmes agricoles qui se sont maintenus sur un modèle extensif, en marge du processus d'intensification qui a touché la majorité des exploitations. Cette extensivité attire notre attention, nous semblant susceptible d'être associée au sein de ces systèmes agricoles à une combinaison de fonctions différente de celle des systèmes agricoles conventionnels.

Ces éléments sont à l'origine de notre problématique de recherche : nous nous interrogeons sur l'incidence pour ces filières de l'attention accrue accordée à la biodiversité sur leurs territoires respectifs. Suivant en partie (Duvernoy *et al.*, 2010), nous considérons le territoire comme le cadre d'une définition « locale » de la multifonctionnalité, « entité médiatrice » qui « donne forme à une multifonctionnalité de l'agriculture, définie en partie localement ». Nous conserverons ainsi dans la suite de l'étude le terme de « fonction de l'activité agricole », sans qu'il ne soit pour nous rattaché aux cadres politiques se rapportant à la multifonctionnalité. Nous faisons le postulat d'interactions dialectiques entre la filière et le territoire ; elle a pour corollaire l'« insertion territoriale » (Albaladejo, 2004) de l'activité agricole, qui ne se résume pas à une forme de localisation ou de proximité géographique, mais bien à une insertion de l'activité agricole dans les interactions sociales locales, dans des systèmes d'action territoriaux. Pour répondre à notre problématique de recherche, nous adopterons donc une démarche en deux temps, en décomposant les interactions entre une filière et son territoire en deux types d'éléments. Nous étudierons d'une part les représentations des fonctions de l'activité agricole, soit les « rôles » qu'attribuent les acteurs à l'agriculture, et, d'autre part, comment ces représentations, en étant intégrées aux pratiques et aux stratégies des acteurs, contribuent à modifier les ressources et les contraintes qui encadrent l'activité agricole. Autrement dit, nous nous demandons si l'évolution observée des attentes sociétales, et en particulier la montée en puissance des enjeux liés à la biodiversité, contribue à renouveler le regard porté sur ces petites filières au sein d'un territoire, et

ainsi à modifier les conditions d'exercice de l'activité agricole. Cette décomposition n'a pas de fondements chronologiques, et ces deux types d'éléments, représentations et stratégies, sont en interactions dialectiques, et nourrissent mutuellement leurs évolutions respectives. Néanmoins, cette décomposition, si elle peut paraître quelque peu artificielle, est une condition de la lisibilité de notre démarche.

Nous nous intéresserons donc dans un premier temps aux représentations des fonctions de l'activité agricole, ce qui nous amène à formuler notre première sous-question de recherche : **la montée en puissance des enjeux liés à la biodiversité fait-elle évoluer les représentations qu'ont les acteurs des fonctions environnementales de l'agriculture, dans le cas de petites filières qui se trouvent « à la marge » du monde agricole ?** Nous faisons ainsi comme première hypothèse que l'enjeu biodiversité fait évoluer les représentations des fonctions environnementales attribuées à ces petites productions agricoles, mais qu'il n'éclipse pas les autres fonctions qui leur sont attribuées dans ces représentations.

A l'inverse, du point de vue de l'activité agricole, ce changement de regard offre-t-il aux acteurs d'une filière l'opportunité de mobiliser de nouvelles ressources (qui peuvent être de différentes natures, économiques bien sûr, mais également foncières, politiques, idéologiques, etc.) ? Peut-il également se révéler générateur de nouvelles contraintes ? Ces interrogations constituent notre seconde sous-question de recherche : **en quoi l'évolution de ces représentations entraîne-t-elle des recombinaisons de ces filières ?** Nous faisons ainsi comme seconde hypothèse que des recompositions des ressources et des contraintes avec lesquelles fonctionnent ces filières sont induites par la prise en compte couplée des différentes fonctions de l'activité agricole, environnementales, mais également économiques, sociales ou culturelles.

Nous nous poserons ces questions dans le cas particulier de petites filières ultramarines, la vanille à la Réunion, et le café et la vanille en Guadeloupe, car elles les concernent avec une acuité particulière. D'une part, fragilisées économiquement, ces filières sont à la recherche de nouvelles stratégies pour se maintenir sur ces territoires, stratégies qui ne peuvent se fonder sur une productivité faible face à des produits étrangers concurrents aux coûts de production plus faibles. Au-delà de leur fonction de production, la prise en compte de leurs fonctions environnementales, sociales, ou culturelles peut ouvrir la perspective de nouvelles ressources pour ces filières. D'autre part, leurs espaces de production sont en grande partie situés sur des espaces frontières, entre espaces naturels et agricoles, et sont également situés en aire d'adhésion de parcs nationaux : l'enjeu biodiversité est susceptible d'y prendre une dimension particulière.

Notre démarche de recherche et la posture qui est adoptée s'articulent donc autour des trois points suivants :

1. Notre approche se focalise sur les **représentations des fonctions de l'agriculture**. Nous cherchons dans un premier temps comment est perçue l'activité agricole, du point de vue du territoire. L'objectif est bien de décrire la pluralité de ces représentations, leurs points de divergence et de convergence, et non d'établir une liste qui se voudrait objective des fonctions des filières étudiées, encore moins d'une évaluation quantitative des effets de ces fonctions ou de potentiels services rendus. Cette approche en termes de représentations se focalisera dans un premier temps sur les fonctions environnementales de

l'activité agricole ; la progression de l'analyse nous amènera à développer par la suite les représentations de ses fonctions sociales et culturelles.

2. Cette analyse des représentations est associée à celle des **ressources et des contraintes** qui forment le cadre de l'exercice de l'activité agricole. Comment les acteurs, dans les stratégies et les pratiques qu'ils mettent en œuvre, intègrent-ils les représentations des fonctions de l'activité agricole ? Cela contribue-t-il à faire évoluer les contraintes qui s'exercent sur l'activité agricole, ou au contraire à créer de nouvelles ressources pour celle-ci ? **Le lien entre filière et territoire est donc envisagé dans une double perspective, celle des représentations des fonctions de l'activité agricole et celle des ressources mobilisées par celle-ci** (Van Tilbeurgh *et al.*, 2008).

3. Pour étudier ces interactions, nous développons une approche de la **filière définie en tant qu'objet géographique**, visant à aller au-delà des approches techniques ou économiques classiquement associées à de l'idée de filière, pour l'enrichir en prenant également en compte des éléments immatériels - idéologiques et politiques, susceptibles de participer à la construction des territorialités. En nous fondant sur les principes et concepts de la géographie sociale, nous mobiliserons la grille des formations socio-spatiales développée par Guy Di Méo pour saisir cette complexité géographique.

Cette démarche nous amènera à revenir, dans notre discussion, sur deux points qui sont à l'origine de nos questionnements. D'une part nous reviendrons sur le principe du service environnemental, concept visant à favoriser la traduction des enjeux environnementaux dans les politiques agricoles, et, in fine, à favoriser leur prise en compte dans les stratégies et les pratiques des agriculteurs. Nous nous demanderons si ce concept et surtout sa traduction actuelle dans les politiques agricoles sont pertinents pour le type de filières que nous étudions. D'autre part, nous reviendrons en discussion sur le rôle que peut jouer un parc national vis-à-vis de ce type de filières. Dans ces réflexions qui font intervenir les représentations de la biodiversité, la présence d'un parc national, acteur emblématique en matière de protection de la biodiversité, est en effet susceptible d'avoir une influence. Sa transversalité, réaffirmée avec la loi de 2006, pose plus particulièrement la question du rôle qu'il peut jouer dans la gestion de l'interface agriculture -biodiversité. Cette transversalité est-elle une opportunité pour ces filières, marginalisées dans le secteur agricole, mais susceptibles d'être intégrées, en vertu d'autres fonctions territoriales, a un projet de territoire ?

3.2. Les représentations des fonctions de l'agriculture, facteurs de recompositions agricoles

Notre posture s'inscrit dans le courant de la géographie sociale. La géographie sociale française a émergé à partir de la fin des années 1970, centrée sur une volonté d' « *enraciner le propos géographique dans les sciences de l'homme et de la société* » (Di Méo, 2008), se définissant comme une science des hommes plutôt qu'une science des lieux (Cailly, 2003).

Ce courant n'a pas pris particulièrement pour objet l'espace rural ni l'activité agricole. L'espace urbain a au contraire été initialement l'un de ses terrains favoris (en particulier pour la géographie sociale américaine, qui y a étudié la dimension spatiale des inégalités sociales et de la pauvreté urbaine).

Depuis, certains géographes sociaux ont pris le chemin des questions rurales et agricoles, et ce, en particulier en réponse à l'évolution des demandes sociales qui s'exercent à leur encontre, comme le souligne Philippe Madeline : étudier « *l'adaptation des exploitations agricoles (...) aux aspirations à un développement rural durable exposées à la conférence de Cork en 1996 et aux enjeux sociaux et économiques de l'agriculture, pose des questions auxquelles les sciences sociales en général et les géographes sociaux en particulier ont à cœur d'apporter leur contribution* » (Madeline, 2007).

Le choix d'une approche en géographie sociale ne se justifie pas tant pour la particularité de ses objets d'étude, que pour le regard qu'elle porte sur ces objets, en particulier pour l'importance qu'elle donne aux acteurs (Gumuchian *et al.*, 2003). Les logiques de l'action sont envisagées dans le cadre d'interactions dialectiques entre acteurs et territoire : le territoire agit comme une matrice en influençant les stratégies des acteurs, leurs pratiques et leurs représentations, mais cet enchâssement territorial n'exclue pas l'autonomie de l'acteur (sujet), qui dispose au contraire d'une marge de liberté par rapport aux conditions d'action imposées par le territoire. Nous définissons ainsi dans les paragraphes qui suivent le concept de territoire, et ses liens avec les acteurs en géographie sociale.

3.2.1. Le territoire en géographie sociale

Le territoire est un concept très débattu, controversé, mais que l'on peut néanmoins qualifier de central au sein de la géographie, de part l'ampleur même des débats qu'il a suscité. Il l'est tout particulièrement en géographie sociale, comme le souligne Guy Di Méo qui en fait l'« *outil irremplaçable* » de toute démarche se réclamant de la discipline (Di Méo, 1998).

Le territoire, un construit social

Le territoire, au delà d'une simple référence spatiale, est un « *objet géographique dynamique construit par les acteurs* », le produit d'un ensemble d'interactions, notamment entre « *économie, idéologie et pouvoir inscrits dans l'espace géographique* » (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Guy Di Méo le décrit comme « *un écheciveau complexe de relations socio-spatiales dynamiques, multidimensionnelles et multiscalaires* ». Dans le Dictionnaire de la Géographie (Lévy *et al.*, 2003), Bernard Debarbieux définit quant à lui le territoire comme un « *agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité* », le plaçant ainsi par essence en interaction avec les acteurs. Les paragraphes qui suivent, en détaillant quelques-unes de ses principales caractéristiques, permettent de mieux saisir la complexité du territoire.

Le territoire, produit d'un corps à corps matériel et idéal (Raffestin, 1986) combine une double nature, matérielle et symbolique. Sa nature matérielle se manifeste par des objets et processus concrets (pratiques, lieux, paysages, ...), mais « *tout élément, même le plus physique ou biologique, n'entre dans la composition d'un territoire qu'après être passé par le crible d'un processus de symbolisation qui le dématérialise* » (Barel, 1984) et par lequel se constitue sa dimension matérielle. Celle-ci se manifeste dans les rationalités des acteurs, comme « *référence stratégique dotée de sens* » (Frayssignes, 2005).

Le territoire contient également la notion d'appropriation, très marquée à l'origine dans une utilisation du terme en sciences politiques, puis en éthologie. L'appropriation renvoie ainsi au sens le plus ancien du « territoire », ce sens étant celui d'un espace « borné » et « contrôlé » ; dans une conception plus récente, elle peut faire référence à une appropriation plus symbolique et plus pacifique, sous la forme d'un lien identitaire au territoire (Lévy *et al.*, 2003). « Leitmotiv » récurrent lorsqu'il est question de territoire, cette notion d'appropriation est néanmoins affaiblie par la diversité des acceptions qu'elle peut recouvrir, devenant de ce fait peu opérationnelle dans l'appréciation des « territorialités ».

Enfin, comme le suggère la définition de Bernard Debarbieux citée précédemment, le sens est le « ciment » du territoire, rejoignant Claude Raffestin pour qui il est de l'espace informé par la sémiotique. Cette importance du sens fait consensus, en particulier chez les géographes sociaux, pour qui, suivant Di Méo, les territoires trouvent « *leur principe unificateur et leur cohérence dans le sens que les individus confèrent à leur existence terrestre, au travers de l'espace qu'ils s'approprient et dont ils font une valeur existentielle centrale* ». Le sens nourrit la dimension immatérielle des territoires, et se nourrit des représentations des acteurs. Les représentations ont ainsi un rôle central dans la construction et la recombinaison des territorialités des acteurs, et par ce biais dans la construction des territoires (Joerin et Rondier, 2007).

Le territoire, « essentiellement une affaire d'acteurs »

Hervé Gumuchian fut l'un de ceux qui a particulièrement mis en avant le rôle central des acteurs dans la construction des territoires (Di Méo, 2008), le réaffirmant récemment dans un ouvrage l'associant à de jeunes géographes, ouvrage intitulé *Les acteurs, ces oubliés du territoire* (Gumuchian *et al.*, 2003). Cette centralité de l'acteur a percolé dans les différents courants géographiques, au-delà de la seule géographie sociale, et Michel Lussault parle ainsi d'« *inflexion actorielle* » de la géographie qui s'est accélérée depuis les années 1985, partant du principe que « *l'action individuelle et collective est tout à la fois organisatrice de et organisée par l'espace* » (Lussault, 2003a). L'action constitue le trait d'union entre les acteurs et l'espace, comme le confirme Guy Di Méo : « *le territoire, en tant qu'espace de l'action, espace tissé d'un entrelacs de transactions, de stratégies, d'intentionnalités, de débats, d'interactions innombrables est bien, essentiellement, une affaire d'acteurs* » (Di Méo, 2008). Le territoire est, de ce fait, un objet éminemment humain. L'étude des territoires en géographie sociale s'appuie ainsi largement sur l'étude des pratiques, des représentations et des interactions entre acteurs (Di Méo, 1987).

Cette étude des acteurs implique de se poser la question de la détermination des logiques de l'action. Le sujet est un inépuisable sujet de débat en sciences sociales, tout particulièrement en sociologie ; la place centrale, que nous venons d'évoquer, attribuée à l'acteur en géographie implique de définir la posture adoptée vis-à-vis des logiques de l'action. Dès 1987, Di Méo mentionne une partielle autonomie des acteurs (réfutant ainsi l'idée d'une pure détermination sociale ou spatiale), cependant leur appartenance à un, ou plus généralement à des territoires, influencent leurs pratiques. Il y a là le principe d'une « *autonomie sous influence* » des acteurs (*ibid.*). Nous nous placerons ainsi dans la lignée des écrits sur les « acteurs territorialisés », qui ont fait suite aux travaux séminaux de Guy Di Méo et d'Hervé Gumuchian : les structures sociales existantes sont à la fois contraignantes et habilitantes, renvoyant ainsi aux notions de contrainte et de compétence des acteurs (Gumuchian *et al.*, 2003). Les acteurs sont influencés par les structures socio-spatiales au sein desquelles ils évoluent, mais ils

disposent d'une marge de manœuvre individuelle. La géographie sociale explique leurs trajectoires « à la lumière des contraintes de l'économie, de l'espace et des cadres socio-politiques, mais en tenant compte aussi de l'aptitude de chacun à ruser avec ces déterminismes » (Di Méo, 1998). Le territoire se construit ainsi à l'interface entre structures dominantes et singularités individuelles.

S'il s'inscrit dans des logiques socio-spatiales caractérisant les territoires, l'acteur territorialisé n'en perd pas sa singularité, il est « personnifié et pluriel », doté de compétences stratégiques (Gumuchian *et al.*, 2003). Incorporant certains attributs sociaux, dans le cadre d'identités collectives, il est aussi « sujet », « être humain qui se pose en tant que moi, et se différencie de l'autre, du collectif » (Di Méo et Buléon, 2005). Acteur à plusieurs dimensions, parfois acteur à plusieurs « casquettes », il ne peut être réduit unilatéralement à sa fonction au sein d'une institution, et comme le résume Hervé Gumuchian (2003), « l'acteur n'est jamais univoque ».

L'étude des stratégies des acteurs est ainsi un élément déterminant pour l'identification des territorialités et de la « consistance » des territoires : « la focalisation et la superposition de stratégies d'acteurs et de groupes – endogènes ou exogènes - sur un espace contribuent largement à son identification en tant que formation socio-spatiale (...) beaucoup plus en tous cas que des données objectives comme l'environnement, l'occupation de l'espace ou une quelconque tradition culturelle » (Di Méo, 1987).

Le territoire, un objet dynamique

Cette approche du territoire par les acteurs implique de le concevoir comme un objet en perpétuelle recomposition (Lajarge, 2000). Le territoire se construit dans un processus permanent au cœur duquel se trouvent les acteurs. Ce processus dynamique fait autant l'objet de notre attention que le territoire lui-même ; c'est ce processus qui définit la « territorialité » des acteurs, à la fois producteurs de territoire par leurs pratiques, leurs représentations, leurs interactions, et éléments « subissant » cette territorialité, par l'« imprégnation territoriale » qui agit en retour sur leurs pratiques, leurs représentations et leurs interactions (Frayssignes, 2005). Le territoire n'est pas un simple support inerte de l'action, « il est surtout un acteur de la construction des accords et des désaccords puisque sa délimitation et sa qualification supposent l'énoncé de règles, de normes et de valeurs » (Billaud, 2009). Cela invite à une approche en terme de processus plus qu'en terme d'objets : il s'agit de « territorialiser » plus que d'« être territoire », de construire une consistance territoriale, porteuse de « sens », plutôt que de définir des limites et des périmètres, objets si propices à la remise en question.

3.2.2. L'agriculture étudiée à travers le prisme du territoire : quelles représentations des fonctions de l'agriculture ?

Selon Hervé Gumuchian, « le géographe doit sans cesse être en quête du sens de l'espace, étant admis qu'un même espace support se trouve chargé de valeurs et de significations contradictoires selon le groupe considéré : tout espace ne saurait être alors qu'un espace-enjeu » (Gumuchian, 1989). Nous suivrons cette posture, en replaçant l'activité agricole au sein de ces espaces-enjeux que sont les territoires : selon les enjeux identifiés, qui peuvent être différents selon les acteurs considérés, quel est le rôle dévolu à l'activité

agricole, ou plus précisément, comment les acteurs se représentent-ils les fonctions de l'activité agricole ?

Une analyse qualitative des fonctions de l'activité agricole, par le biais des représentations

Après avoir présenté dans le premier chapitre les différentes approches possibles de la multifonctionnalité et des services environnementaux, nous prenons désormais de la distance, pour l'analyse, vis-à-vis de ces deux concepts, sur lesquels nous reviendrons cependant dans la discussion. Les premiers objets de notre étude seront ainsi les représentations que se font les acteurs des fonctions de l'activité agricole sur le territoire. Nous emploierons le terme de fonction, sans présupposer de la multifonctionnalité des systèmes agricoles que nous étudierons, ni de l'existence de services rendus par ces systèmes ; elles seront l'objet que nous recherchons dans les représentations des acteurs. Nous adoptons donc une posture constructiviste, au sens où nous ne recherchons pas à identifier (encore moins à évaluer) des fonctions dans l'absolu, mais les fonctions telles qu'elles sont représentées par les acteurs du territoire.

Nous faisons donc ici un rapide détour par le concept de fonction. S'il fut adopté par les sciences sociales, il est à l'origine un terme physiologique, renvoyant typiquement à la « fonction » des organes, au sein d'un organisme. La fonction ne s'y limite pas au rôle joué par l'organe au sein d'un système plus grand ; il est plus précisément « *l'acte spécifique à chaque organe, en tant qu'il favorise le déploiement du tout organique dans lequel il prend sens* » (Ruby, 2003). La fonction traduit ainsi une interdépendance entre un sous-système et le système auquel il appartient : le sous-système joue un rôle spécifique, contribuant au fonctionnement du système, mais lui donnant un avantage, une spécificité, une plus-value qu'il n'aurait pas en son absence ; cette spécificité donne un sens à la présence du sous-système au sein d'un ensemble plus englobant. Nous retenons pour définir la **fonction** ces différents éléments : **elle est une interaction entre un système (le territoire) et l'un de ses éléments (l'agriculture), les deux systèmes n'étant pas des systèmes fermés mais au contraire pouvant avoir des contours évolutifs. Le rôle spécifique joué par l'agriculture confère un sens à sa présence au sein d'un ensemble territorial.** Ce sont les formes que prend cette interaction que nous rechercherons dans les discours des acteurs.

Ce type d'analyse, focalisé sur les représentations des fonctions de l'activité agricole, a déjà été mené, le plus souvent à des échelles infrarégionales (Bernard *et al.*, 2006 ; Duvernoy *et al.*, 2010 ; Guillaumin *et al.*, 2008 ; Lescureux, 2007). Certaines ont néanmoins une focale légèrement différente de la nôtre, s'attachant à définir les demandes formulées à la société envers l'agriculture, qui ne coïncident pas nécessairement avec les représentations des fonctions considérées comme effectives de l'activité agricole. Ce choix d'une approche par la demande sociale est celui de Frédéric Lescureux (2007), dans une analyse en géographie sociale, qui visait à identifier le désir d'agriculture dans les projets de pays par l'examen de leurs chartes de développement et des « *fonctions assignées à l'agriculture* » qui y sont mentionnées (les cas étudiés montrent une préférence accordée à la fonction paysagère). Dans ce type d'approches, l'importance de la compréhension du contexte local pour une approche normative de la multifonctionnalité est soulignée, celle-ci devant être définie « *à partir des enjeux du territoire* » (Guillaumin *et al.*, 2008).

D'autres analyses ont comme nous pris pour objet les représentations que se font les acteurs des fonctions de l'activité agricole. Ces représentations peuvent être mises en perspective avec celles qu'en a le monde agricole (Bernard *et al.*, 2006), ouvrant la possibilité d'un dialogue entre l'agriculture et son territoire, et pouvant servir de base à l'élaboration d'un projet agricole commun. Certaines analyses adoptent cette posture, dans une visée indirectement opérationnelle (préconisations pour la conception de dispositifs prenant en compte les fonctions de l'agriculture), partant du principe que les représentations « *participent aux mécanismes de coordination et à l'élaboration d'un projet commun* » (Dulcire et Chia, 2004). D'autres se focalisent sur les représentations d'une catégorie de fonctions, par exemple sur les fonctions qualifiées de culturelles (Daugstad *et al.*, 2006). Une étude a par ailleurs précédemment été faite sur les représentations de la multifonctionnalité sur l'un de nos terrains d'étude, le terrain réunionnais (Bonnal *et al.*, 2003). A l'instar des études précédemment citées, elle s'intéresse aux fonctions de l'agriculture en général, et non, comme nous allons le faire, aux fonctions associées à une production agricole particulière.

Toutes ces analyses relèvent d'approches qualitatives de l'activité agricole, et non de la définition d'une liste de fonctions qui seraient quantifiées, encore moins d'évaluation économique de la contribution de l'agriculture au développement des territoires. Elles visent plus, et c'est ce que nous nous emploierons à faire également, à situer l'agriculture vis-à-vis des enjeux du territoire, à définir quels sont, pour les acteurs, ses fonctions qui font consensus, ou au contraire celles qui font l'objet de controverses, de débats, voir de conflit. Cela ouvrira, dans un second temps, sur l'analyse des recompositions territoriales induites par le jeu de ces représentations. Cela est en accord avec la proposition de Bruno Lémery, pour qui « *étudier la multifonctionnalité, c'est donc caractériser ces processus [de recomposition des activités agricoles], en dégagant la nature exacte des phénomènes aboutissant à remettre en cause les contours établis du secteur agricole et en cherchant à repérer quels nouveaux découpages sont, dans ces conditions, susceptibles de s'imposer* » (Lemery, 2004).

Une approche par les représentations

Le champ des représentations suscite encore les réticences de certains géographes, qui se refusent à admettre le recours à ce concept dans la discipline, ceci pouvant être l'un des héritages de la période au cours de laquelle la géographie a cherché à se construire un statut parmi les sciences exactes (Amalric, 2005). L'engouement récent pour ce champ des représentations parmi les géographes, et en particulier les géographes sociaux, n'en est pas moins établi.

Il a été investi par les géographes depuis les années 1980 (Molina *et al.*, 2007), notamment par le jalon important que fût le colloque de Lescheraines, *Les représentations en actes*, en 1985 (Guérin et Gumuchian, 1985). La Revue de géographie alpine, émanant des laboratoires de géographie des universités alpines (au sein desquels travaillaient notamment Jean-Paul Guérin et Hervé Gumuchian), a relayé cette adoption des représentations par les géographes (Amalric, 2005), travaillant notamment sur les représentations du milieu montagnard. Il est à noter que cette adoption ne se limite pas à la géographie francophone, les études rurales offrant à elles seules des exemples non francophones de travaux sur les représentations (Halfacree, 1993 ; López-i-Gelats *et al.*, 2009). Aujourd'hui, selon Jean-Pierre Paulet, « *l'analyse des représentations mentales n'est pas une branche de la géographie parmi d'autres... il s'agit de l'essence même de la discipline* », ceci parce que l'étude de la subjectivité des hommes est indispensable pour comprendre l'organisation de l'espace (Paulet, 2002). Ce constat est partagé par

Bernard Debarbieux et Hervé Gumuchian, pour qui « lire l'espace en termes de représentations, c'est admettre qu'il n'y a pas UNE vérité sur le réel spatial ; c'est privilégier le regard des utilisateurs de cet espace en retenant comme pertinentes pour l'analyse LEURS constructions du réel spatial; c'est appréhender - peut-être un peu mieux - les logiques des groupes producteurs d'espaces » (Debarbieux et Gumuchian, 1987).

Le concept de représentation étant issu de la sociologie, nous présentons ici quelques éléments de définition issus de cette discipline. Les représentations sociales, « en tant que système d'interprétation régissant notre rapport au monde et aux autres, orientent et organisent les conduites et les communications sociales » (Jodelet, 1994), et sont un objet d'étude familier des sociologues. La représentation est une forme de médiation entre l'acteur et la réalité. Système d'interprétation de la réalité, comme le soulignait Denise Jodelet, elle conditionne en retour les comportements et les pratiques, constituant un « guide pour l'action » (Abric, 1994). Les pratiques et les représentations sociales sont en interaction et s'engendrent mutuellement. Selon ce même auteur, les représentations sociales ont quatre fonctions principales :

- une fonction de savoir : elles permettent aux individus de comprendre et d'expliquer la réalité ; elles facilitent la communication sociale en servant de cadre de référence commun ;
- une fonction identitaire : elles contribuent à définir l'identité des individus et des groupes sociaux ; elles permettent d'une part de situer les individus dans le champ social et d'autre part de sauvegarder la spécificité des groupes ;
- une fonction d'orientation : guides pour l'action, elles interviennent dans l'élaboration des comportements et des pratiques ;
- une fonction de justification : a posteriori, elles justifient les prises de position et les comportements des individus (ibid.).

Les géographes insistent sur l'importance des représentations dans la construction du rapport au réel des acteurs : la représentation est un « modèle interne qui a pour fonction de conceptualiser le réel » (Gumuchian, 1991), ou, selon les mots de Jean Paul Guérin, « une création sociale ou individuelle d'un schéma pertinent du réel » (Guérin, 1989). Elles renferment les codes que les acteurs mobilisent, notamment pour « décrypter notre environnement géographique, mais aussi communiquer avec autrui, rêver, imaginer, planifier, et orienter nos conduites ou nos pratiques les plus diverses » (Di Méo et Buléon, 2005). Elles sont ainsi un facteur d'explication des processus socio-spatiaux, et le travail du géographe est de comprendre les représentations à l'œuvre afin de comprendre leur impact sur le territoire, lorsqu'elles sont traduites dans les stratégies, et finalement dans la sphère de l'action. Les représentations sociales sont un type particulier de représentations, partagées collectivement. Stabilisées par « leur ancrage social et leur assise institutionnelle », elles conservent une dimension évolutive dans le cadre de leurs appropriations-transmissions successives par les acteurs sociaux (Di Méo, 2008).

L'environnement, objet de représentations ...

Nous nous intéresserons aux représentations des fonctions de l'activité agricole, et en particulier aux représentations de ses fonctions « environnementales ». Celles-ci sont en lien avec les représentations que se font les acteurs de ce qu'est ou de ce que doit être l'« environnement ». Nous présentons donc ici quelques particularités des représentations de l'environnement, qui nous serviront de base conceptuelle pour l'analyse de nos données de terrain sur les représentations des fonctions environnementales des filières étudiées.

Pour commencer, l'environnement tel que nous l'abordons, faisceau d'enjeux de société relatifs aux interactions entre l'homme et son milieu (Depraz, 2008) est fondamentalement un « objet social », au sens où ces enjeux sont le fait de contextes et de rapports sociaux particuliers (Moscovici, 1968). C'est l'« *action collective, privée et publique, entendue comme mobilisation d'ensembles structurés d'acteurs sur des enjeux, qui a construit l'environnement comme problème* » (Lascoumes, 1994). Ainsi, les sociologues de l'environnement insistent sur le caractère hybride des politiques de protection de l'environnement, analysées comme des politiques de compromis entre des intérêts et des représentations divergents. Les arguments scientifiques sur lesquels elles ont pour usage de se fonder, qu'elles brandissent parfois comme un argument d'universalité, ne leur retirent pas leur statut de construction sociale, « *le champ de l'environnement [étant] profondément marqué par la construction socio-politique des interrogations et des priorités* » (Jolivet et Legrand, 1998), et se construisent à la croisée des conceptions socio-politiques de portée globale (le développement durable, le principe de précaution, etc.) et les stratégies des acteurs (plus ou moins) locaux.

Objet à l'interface entre l'homme et son milieu, l'environnement est un champ qui aurait pu être investi précocement par les géographes, qui sont pourtant restés timides sur la question (Amalric, 2005 ; Giblin, 2001). Néanmoins, ils s'y intéressent de plus en plus. Ils partagent une posture constructiviste vis-à-vis de l'environnement, que nous suivrons dans ce texte, en référence aux propos de (Gumuchian et Marois, 2000) : « *s'il est hors de propos ici de nier l'existence d'un système naturel indépendant du système social, il serait tout aussi regrettable de ne pas admettre l'existence d'un système naturel ne pouvant être défini que par rapport à la culture, aux représentations aussi bien qu'aux techniques du système social* ». Les travaux des géographes se sont ainsi particulièrement penchés sur les représentations de l'environnement et les différentes valeurs qui lui sont attribuées, voir aux différents types de savoirs (scientifiques, locaux, paysans, etc.) qui y sont associés (Robic, 1992). Le courant de la *political ecology*, cousine disciplinaire de la géographie, a également beaucoup investi ce champ des représentations de l'environnement (Zimmerer et Bassett, 2003). De nombreuses études dans ce courant ont développé des analyses géographiques des enjeux environnementaux, notamment des approches multi-échelle, ou des analyses mettant en exergue la nécessité d'une contextualisation des questions d'environnement (ibid.). La *political ecology* insiste tout particulièrement sur la construction sociale des questions d'environnement (ce qui l'amène à étudier en particulier les jeux d'acteurs et de pouvoir qui se jouent dans leur gestion), comme l'illustre cette citation de l'une des figures fondatrices de ce courant : « *social neutrality to which the ecological debates lays claim, having recourse as it does so to strategies derived from the evidence of the natural sciences, is a fiction* » (Enzensberger, 1982).

La question des différentes valeurs attribuées à l'environnement est récurrente dans les études en sciences humaines qui lui sont consacrées. « *Univers controversé* » (Godard, 2004), le champ de l'environnement se caractérise par la présence - l'abondance - d'incertitudes, ainsi, « *plus que des réalités, ce sont des scénarios qui s'affrontent* », faisant intervenir, au delà des savoirs sur lesquels ils se fondent, les valeurs des acteurs (Aubertin *et al.*, 1998). Appréhender la complexité environnementale ne constitue pas tant un problème d'apprentissage du milieu que de compréhension du savoir sur ce milieu (Mendonça, 2005). Sans nier l'existence des processus physiques ou écologiques, les sciences humaines ont ainsi un rôle à jouer dans l'analyse du positionnement des groupes sociaux par rapport à ces processus, constitutifs des enjeux d'environnement.

Au sein du champ de l'environnement, les enjeux liés à la biodiversité font l'objet d'analyses spécifiques, étudiant notamment les différentes valeurs attribuées à cet objet, approché lui aussi en tant que « *construction sociale* » (Micoud, 2005). De façon générale, les représentations de la biodiversité peuvent être rattachées aux différents types d'approches de la nature que nous avons évoqués au chapitre précédent, entre approches biocentrées, anthropocentrées et écocentrées. Certains auteurs complètent cette première dichotomie par d'autres dimensions des représentations de la biodiversité. Ainsi, (Buijs *et al.*, 2008) définissent un cadre d'analyse empirique des représentations de la biodiversité, à partir de trois éléments : les bénéfices retirés de la biodiversité (qui permet de les positionner au sein d'un axe entre approches écocentrées et anthropocentrées), les attributs de la nature (qualificatifs employés pour la définir : autonomie, robustesse ou fragilité, caractère statique ou dynamique), et enfin la relation homme-nature (homme perçu comme faisant partie ou non de la nature). Ils mettent ensuite en lien ces éléments avec les représentations des mêmes acteurs concernant la gestion de la biodiversité : quel objectifs celle-ci doit elle avoir, et via quelles pratiques ? Nous retiendrons de cette analyse que cette diversité des valeurs induit des différences de positionnements en termes de choix de gestion. Partant de cette pluralité des représentations de la biodiversité, « *la définition d'une biodiversité « souhaitable », mondiale comme localisée, semble une gageure* » (Aubertin *et al.*, 1998).

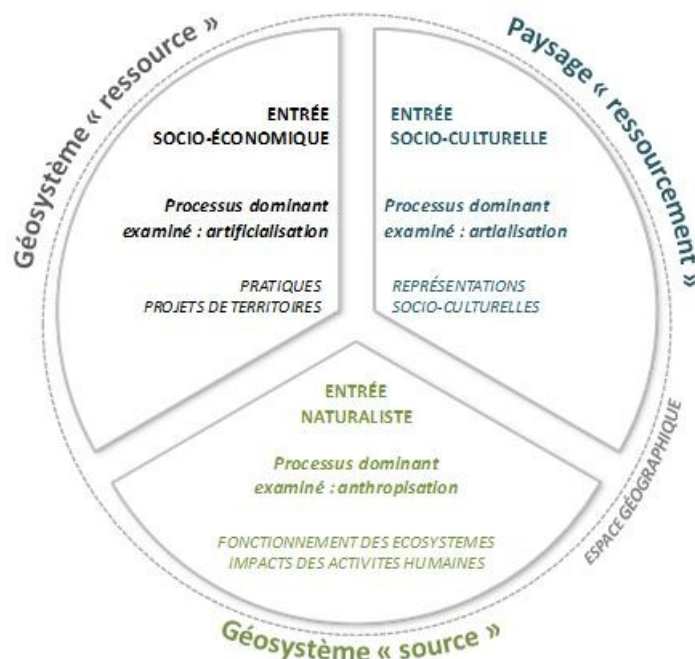
Pour étudier les représentations de l'environnement, nous nous inspirerons également du concept de « système GTP » (pour géosystème, territoire, paysage), concept développé pour l'analyse géographique des relations homme-milieu par Georges Bertrand dans *La géographie traversière* (Bertrand, 2002). Cet outil d'analyse systémique était alors proposé pour étudier « *non seulement les sociétés dans leurs milieux, mais aussi les milieux dans leurs sociétés* », et ainsi développer une approche géographique d'une « *nature socialisée, territorialisée* » (*ibid.*). Notre démarche s'inscrit tout à fait dans cette volonté d'aborder le milieu du point de vue de ses interactions avec les hommes.

Le géosystème y est défini comme un système spatialisé formé d'un ensemble d'éléments (naturels ou anthropiques) en interrelations, où l'interface homme-milieu est envisagée selon trois entrées (Figure 7). Ces trois entrées sont les suivantes :

- une entrée naturaliste pour laquelle l'attention se focalise sur le processus d'anthropisation ; le milieu est alors appréhendé en tant que « géosystème-source » ; la qualité du système est mesurée à l'aune de son (faible) degré d'anthropisation ;
- une entrée socio-économique pour laquelle l'attention se focalise sur l'artificialisation ; le milieu est alors appréhendé en tant que « géosystème-ressource » ; la qualité du système est évaluée à l'aune de sa contribution à des objectifs sociaux ou économiques (Georges Bertrand utilise également pour cette entrée le terme « territoire », au sens où il est l'espace des pratiques et de la planification de l'usage des ressources) ;
- enfin, une entrée socioculturelle, focalisée sur les processus d'« artialisation » ; appréhendé en tant que « paysage », le milieu y est défini par les représentations sociales qui s'y projettent (d'ordre esthétiques, culturelles, symboliques, religieuses, ...), issues des systèmes sociaux, de leurs histoires et de leurs cultures.

Figure 7. Le système « géosystème – territoire – paysage » selon Georges Bertrand

Source : d'après (Bertrand, 2002), représentation inspirée de (Amalric, 2005)



Ce modèle permet de prendre en compte les différentes dimensions des interactions entre l'homme et son milieu, dimensions qui sont également des composantes de leurs représentations. Les représentations de chacun des acteurs sont ainsi une combinaison d'éléments issus de ces différentes entrées sur le milieu, et en particulier sur l'une de ses composantes qu'est la biodiversité. Cette grille nous permettra de « décortiquer », de hiérarchiser, et de représenter ces différents éléments pour les différents acteurs rencontrés.

... à mettre en lien avec les représentations des fonctions de l'activité agricole

Nous nous focaliserons dans un premier temps sur les fonctions « environnementales », que nous étudions en lien avec les évolutions des enjeux autour de la gestion de la biodiversité. Si nous étudions les représentations des acteurs en matière d'environnement, c'est en effet pour les mettre en lien avec les représentations des fonctions de l'activité agricole, objets de notre première question de recherche. Selon les « valeurs » précédemment évoquées que les acteurs attribuent à l'environnement ou à la biodiversité, les représentations des fonctions de l'activité agricole ne seront pas les mêmes. En reprenant la grille du « système GTP », selon l'entrée - économique, esthétique, naturaliste - qui domine dans les représentations d'un acteur, les représentations qu'il se fait de l'impact de l'activité agricole feront référence à des échelles de valeurs différentes.

Ainsi, si la grande majorité des recherches sur l'interface agriculture - biodiversité se focalise sur l'impact de pratiques ou de systèmes agricoles donnés sur les processus écologiques, le rôle des scientifiques est également d'éclairer les représentations que se font les acteurs de ces interactions et les déterminants de ces stratégies, éléments tout aussi déterminants si l'on souhaite gérer ou faire évoluer ces interactions.

Nous étudierons en outre les représentations des fonctions sociales et culturelles de l'activité agricole ; nous donnerons des éléments de leur définition dans les chapitres les concernant, les caractéristiques sur lesquelles nous nous sommes penchés étant essentiellement issues d'un premier travail d'analyse.

Implication méthodologique : le discours comme matériau

Pour accéder aux représentations des acteurs, l'analyse de leurs discours est une étape incontournable (Abric, 1994 ; Molina *et al.*, 2007). Lieu d'expression des représentations (Buijs *et al.*, 2008 ; Daugstad *et al.*, 2006), il est le principal vecteur qui y donne accès (les représentations graphiques ou cartographiques peuvent être un autre outil, souvent utilisé de façon complémentaire aux discours, pour étudier les représentations). Il donne également accès aux raisonnements et aux argumentations qui relient représentations et actions (Molina, 2007). Cela nous intéressera tout particulièrement dans l'analyse de l'influence des représentations des fonctions de l'agriculture sur les stratégies des acteurs. L'importance du discours est soulignée par Guy Di Méo (2008) pour qui « *quelle que soit la situation de l'acteur par rapport au territoire, on notera que son discours est essentiel* » comme vecteur du sens de ses représentations et de ses actions. Vecteurs du sens, les discours ont en outre une valeur performative, leur production par les acteurs ayant des effets sur les représentations des autres acteurs, certes, mais également sur leurs actions ou leurs interactions. Ils contribuent ainsi à transformer les objets géographiques, tant dans leurs dimensions idéelles que matérielles, et « *la réalité vécue est construite en grande partie par le langage* » (Hoyaux, 2006). Cette valeur performative est soulignée par Valeria Siniscalchi : « *les actes linguistiques ne sont pas seulement des « manières de dire » ; ce sont aussi des « manières de faire » la réalité sociale, des modes d'affrontement, de négociation et de production du sens* » (Siniscalchi, 2008)

L'entretien est l'une des méthodes les plus efficaces de recueil, via les discours, du contenu des représentations, bien qu'il faille tenir compte des limites liées à cette situation d'énonciation particulière. Ces limites tiennent notamment aux filtres que s'imposent consciemment et inconsciemment les protagonistes, ainsi qu'à une forme d'obligations de cohérence qui peut les contraindre dans leur expression (Abric, 1994). Nous développerons ce choix méthodologique, et la manière dont nous l'avons mis en œuvre sur le terrain, dans le chapitre 4.

3.2.3. Identifier les modifications induites du cadre de ressource de l'activité agricole

Des représentations à l'action

Les représentations des acteurs sont en lien étroit avec leurs pratiques, et ce lien entre représentations et pratiques, entre « *la sphère des idées et la sphère de l'agir* », est un élément central des approches en géographie sociale (Molina *et al.*, 2007). Les représentations « *sont le fondement de la pensée sociale agissante* », de part leur double fonction de préparation à l'action et de justification (Dulcire et Chia, 2004). Pratiques et représentations sont en interaction dialectique, s'influençant mutuellement : « *on ne peut pas dissocier la représentation, le discours et la pratique. Ils forment un tout. Il serait tout à fait vain de chercher si c'est la pratique qui produit la représentation ou l'inverse. C'est un système. La représentation accompagne la stratégie, tantôt elle la précède et elle l'informe, elle la met en forme ; tantôt elle la justifie et la rationalise : elle la rend légitime* » (Autès, 1985).

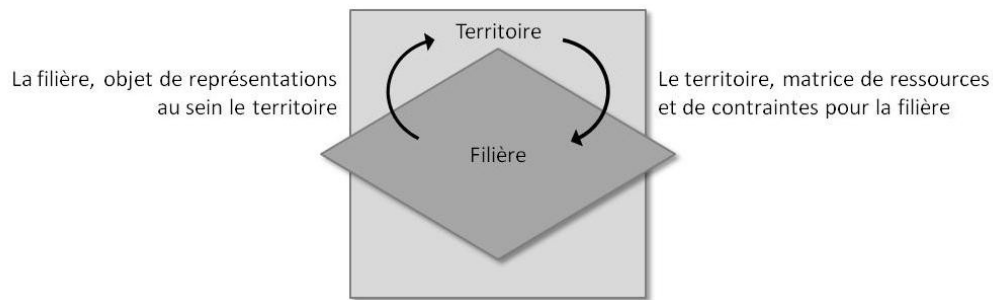
Pour en revenir à l'agriculture, les représentations des fonctions de l'activité agricole, en lien avec les pratiques des acteurs, sont porteuses de recomposition à l'échelle des territoires (Bernard *et al.*, 2006). Elles peuvent être porteuses de stratégies de différenciation, faisant intervenir de façon centrale les acteurs de la filière, mais également la source d'« *argumentaires faisant de la gestion de l'espace la base de nouveaux systèmes productifs et d'un nouveau dialogue social entre agriculteurs et société, promus par des collectivités publiques* » (ibid.). Traduites en termes d'enjeux territoriaux spécifiques, elles peuvent être à l'origine du soutien de l'agriculture par différents acteurs, au nom de ses différentes fonctions.

Du territoire aux ressources

Le territoire est ainsi pensé à la fois comme cadre et comme résultat de l'action des acteurs. Cadre de l'exercice de l'activité agricole, il est porteur de ressources et de contraintes. Celles-ci sont, à l'instar du territoire, une combinaison de données et de construits, en constante évolution.

La ressource, selon Bernard Debarbieux fonde la définition même du territoire comme « *agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social* » (Lévy *et al.*, 2003). Matrice de l'élaboration des stratégies des acteurs, le contexte territorial détermine en partie les ressources à leur disposition ; sans oublier qu'à l'inverse, l'action des acteurs sur le territoire peut elle-même devenir créatrice de nouvelles ressources, ainsi « *le territoire sert de cadre d'appropriation et de valorisation de diverses ressources* » (Fontan *et Klein*, 2004). La géographie s'est depuis longtemps penchée sur l'influence du contexte territorial sur la constitution des sociétés, sous l'angle des ressources qu'elles y puisaient, reliées aux composantes agro-écologiques et climatiques, mais aussi historiques, politiques, et socio-économiques. Les agronomes ont développé des approches cousines, centrées sur l'activité agricole, c'est en particulier le cas de celles qui sont inspirées de la théorie des systèmes agraires (Mazoyer, 1987). Il faut souligner ici, et c'est un élément de premier ordre pour la géographie sociale, la dimension construite de toute ressource, qui n'existe que par son incorporation dans un processus social finalisé, y compris les ressources souvent qualifiées de naturelles qui n'« *acquièrent du sens [qu']une fois prises en compte dans le champ social* » (Gumuchian, 1989). De ce fait, les géographes sociaux s'attachent tout particulièrement à l'analyse du jeu des acteurs, élément déterminant pour la constitution et la mobilisation des ressources (Gumuchian *et Pecqueur*, 2007).

Ainsi, le territoire, s'il est une forme de cadre contraignant les stratégies, peut également devenir le fondement de nouvelles ressources pour l'activité agricole (Frayssignes, 2005). En tant que cadre de l'action et de l'élaboration des stratégies des acteurs, il constitue un ensemble de contraintes et de ressources à partir desquelles se construit l'inscription territoriale de la filière. Nous nous fonderons sur la définition de la ressource proposée par Jaques Lévy, comme « *réalité entrant dans un processus de production et incorporé dans le résultat final de cette production* » (Lévy, 2003b), le processus que nous considérons étant l'élaboration d'un produit agricole transformé (vanille, café) dans toutes ses dimensions, matérielles et immatérielles. La prise en compte d'une pluralité de fonction de l'agriculture induit une reconfiguration des ressources de l'activité agricole ; ces reconfigurations concernent l'exploitation agricole, mais s'expriment aussi à des échelles supérieures, des territoires locaux aux échelles plus globales. Nous faisons ainsi le postulat que les représentations des fonctions de l'activité agricole, d'une part, et les ressources et les contraintes avec lesquelles s'exerce l'activité agricole, d'autre part, sont des composantes des interactions entre filières et territoires (Figure 8).

Figure 8. Fonctions et ressources, à l'interface entre une filière et son territoire

Nous devons préciser ici le sens donné au terme de « ressource ». Si celle-ci est souvent qualifiée par un système de valeurs économiques, la ressource est multidimensionnelle, elle comporte notamment une « *dimension morale* », qui « *renvoie à un tout autre système de valeurs qui sont relatives à l'éthique, la culture, l'histoire collective, système plus ou moins explicité dans l'énoncé du projet de valorisation de la ressource* » (Pecqueur, 2002). Les ressources à la disposition des acteurs agricoles sont ainsi une combinaison complexe d'un ensemble d'éléments du territoire, de différentes natures : ressources matérielles (foncier, conditions agronomiques de production, aides économiques, etc.) mais également immatérielles (ressources symboliques mobilisées dans la valorisation du produit, soutiens politiques, etc.). Nous aurons donc besoin, dans notre démarche, d'une grille pour décomposer ces liens filière-territoire fondés sur la mobilisation de ressources. Nous utiliserons pour cela le concept de formations socio-spatiales (Di Méo, 1998 ; Di Méo et Buléon, 2005), selon lequel les objets territoriaux peuvent être observés comme la résultante d'interactions entre quatre dimensions de la territorialité : la dimension économique, la dimension géographique, la dimension idéologique, et enfin la dimension politique. C'est l'objet du paragraphe suivant.

Auparavant, nous devons à ce stade préciser un point concernant notre positionnement conceptuel. Notre démarche, si elle présente certains similitudes avec des recherches qui ont porté sur l'ancrage territorial de productions agricoles (Frayssignes, 2005 ; Muchnik *et al.*, 2008 ; Sanz Cañada et Muchnik, 2011), s'en distingue néanmoins par l'entrée que nous avons choisie, centrée sur les fonctions de l'activité agricole (par le biais de leurs représentations), et le rôle qu'elles jouent dans les interactions entre filière et territoire (Encadré 7).

Encadré 7. Note sur l'ancrage territorial

L'ancrage territorial « renvoie à une grille de lecture devant rendre compte d'une part de la projection sur un espace des logiques productives et de leur participation à la construction territoriale, et d'autre part de l'imprégnation de ces mêmes logiques par les caractéristiques du territoire (économiques, politiques, identitaires...) qu'elles ont contribué à construire » (Frayssignes, 2005).

L'accent est mis sur les effets économiques que produisent les liens développés entre certaines activités et leurs territoires ; le concept d'ancrage territorial répond à un « processus d'apprentissage collectif localisé dans le but de générer des ressources » (Zimmermann, 1998). L'approche en termes d'ancrage territorial est focalisée sur la création de ressources, à partir de liens particuliers au territoire, dans le cadre d'une stratégie de valorisation d'un produit, et par la mobilisation et la mise en réseau d'acteurs liées à cette stratégie. Elle est en particulier mobilisée en géographie économique ou par les économistes du territoire. Portant sur les processus de spécification des produits et de création de ressource territoriale, elle vise à comprendre ce qui fait qu'une production peut être plus ou moins délocalisée, ou comment une production peut au contraire mettre en valeur les liens qu'elle entretient avec un territoire (Frayssignes, 2005 ; Moity-Maïzi et Bouche, 2011 ; Sanz Cañada et Muchnik, 2011). Ce concept se rapproche des études sur les systèmes agro-alimentaires localisés (SYAL) (Muchnik et al., 2008).

Dans notre étude, nous aborderons le lien entre filière et territoire sous l'angle des fonctions de l'activité agricole. **On ne cherche ainsi pas à caractériser l'ancrage territorial des filières en lui-même, mais plus à définir en quoi les représentations des fonctions de l'activité agricole peuvent modifier les liens entre une filière et son territoire.** Notre démarche s'inspire plus des travaux menés sur l'inscription territoriale de l'activité agricole (Bonin, 2003 ; Duvernoy et al., 2010 ; Van Tilbeurgh et al., 2008). Dans ces travaux, l'agriculture est examinée sous l'angle de ses diverses fonctions, et ce sont les recompositions de l'inscription territoriale de l'activité agricole, sous l'influence d'un intérêt renouvelé pour ces fonctions, qui sont étudiées. Muriel Bonin analyse l'inscription territoriale comme le résultat de l'interaction entre quatre pôles : la matérialité de l'activité agricole, les représentations qui la concernent, et deux pôles se rapportant plus à l'action : l'intervention dans le cadre de politique publique et la mobilisation des acteurs. L'ensemble de ces éléments construisent et recomposent les liens de l'activité agricole au territoire. Notre démarche relève plus de ce type d'approche, aussi nous conserverons ce terme d'inscription territoriale.

3.3. La filière, objet géographique analysé à travers la grille des formations socio-spatiales

Le territoire et la filière sont-ils deux objets antagonistes, comme s'interroge Georges Bertrand en faisant référence au recours accru au territoire dans le champ de l'agriculture : « S'agit-il d'un repli frileux sur une valeur refuge : le champ bucolique ? S'agit-il de rompre le fil de la filière et d'une fuite en avant, à contre-filière ? » (Bertrand et Terrasson, 2004). Les approches dites « filières », correspondant à un découpage sectoriel, et même « infra-sectoriel » puisque centrées sur une seule production, sont en effet classiquement opposées aux approches « territoriales », qui recouperaient selon un plan horizontal les différents secteurs, permettant de saisir leurs interactions mais ne permettant pas de les saisir dans leur totalité (verticale). Il nous semble cependant qu'une filière agricole est un objet géographique plus qu'une simple organisation économique verticale, et, suivant les mots de Françoise Plet, qu'il convient « de « déconstruire » les discours autour de « l'idée de filière [qui] fait fondamentalement partie de ce qui est souvent appelé « l'idéologie productiviste » » (Plet, 1994), pour accéder à sa complexité géographique.

La filière, qu'elle soit agricole ou non, compte certes une dimension économique et matérielle, cependant Laurent Rieutord souligne qu'elle ne doit pas y être réduite, qu'elle fait au contraire intervenir des éléments immatériels - culturels sociaux, idéologiques (Rieutord, 2009). Elle **se construit, à l'instar du territoire, par un grand nombre d'interactions sociales entre acteurs, agricoles et/ou non-agricoles** (Van Tilbeurgh *et al.*, 2008).

La grille des formations socio-spatiales est un outil géographique qui permet d'approcher la complexité et la pluralité des dimensions (économique, géographique, idéologique et politique) des processus territoriaux, elle nous servira de base pour analyser l'inscription territoriale des filières agricoles étudiées.

3.3.1. La filière, objet géographique

Le concept de « filière », qui acquit ses lettres de noblesse dans les années 1960, période de son institutionnalisation bien qu'il ait fait l'objet d'utilisations antérieures (Frayssignes, 2005), renvoie à différentes définitions, enrichies progressivement de nouvelles dimensions. Sur la base de ses fondements économiques, le terme est employé traditionnellement pour désigner un ensemble d'acteurs ayant en commun un produit fini (*ibid.*). Dans les années 1960 - 1970, sous l'impulsion d'Y. Morvan et de M. Rainelli, la filière apparaît comme la composante d'une nouvelle structure de pensée destinée à analyser le système productif et les stratégies des firmes. Elle est définie par F. Lauret quelques années plus tard (en 1983) comme « *la représentation d'un ensemble différencié et structuré, centré sur un produit et relativement isolable au sein du système économique global (...), qui inclut tous les stades par lequel passe un produit, toutes les formes de production, d'échange et de consommation concernant le produit* » (*ibid.*). Cette définition économique s'enrichira par la suite d'une dimension technique - la filière comme un ensemble de processus techniques, voir technologique - la filière, cadre de l'innovation.

Par la suite, c'est la prise en compte des stratégies des acteurs, qui vient enrichir la définition de la filière. Selon Y. Morvan, dans une définition proposée dans les années 1980, trois éléments sont constitutifs d'une filière, et peuvent être employés comme angles d'analyse possible : la filière est conjointement une succession d'opérations de transformation, (un « *espace de technologies* »), un ensemble d'actions économiques présidant à la mise en valeur des moyens de production (un « *espace de stratégies* »), et un ensemble de relations commerciales et économiques (y compris de relations de services entre acteurs, qu'il qualifiait d' « *espace de relations* ») (*ibid.*).

Les stratégies de filière, structurées autour de relations verticales, sont alors pensées en opposition avec les logiques territoriales, jusqu'à être considérées comme destructurantes pour le territoire : « *l'agriculture européenne en préférant la filière au territoire participe à ce mouvement de rupture entre économie d'une part, territoire et société de l'autre, rupture de l'équilibre traditionnel qui a fondé un mode de vie et une civilisation* » (Edgard Pisani, cité par (Alphandéry et Bergues, 2004)). La filière est ici considérée comme un objet de nature fondamentalement économique, voir comme une composante de « *l'idéologie productiviste* » (Plet, 1994). Ne peut-on cependant pas envisager la filière dans une conception géographique ?

La dimension matérielle des processus de production, couplée à la définition pluridimensionnelle proposée par Morvan, qui y voit déjà un ensemble de processus économiques, sociaux, stratégiques, met sur la piste du territoire. Nous proposons donc ici, en allant au-delà des espaces « de technologies », « de stratégies », et « de relations » proposés par Morvan, d'ajouter, pour définir la filière, qu'elle est également un « espace de représentation ». Pour ce qui est des filières agricoles, l'évocation des seuls noms de « Champagne », « Roquefort », ou « Espelette » nous semble parler d'elle-même en faveur de cette dernière proposition, tout en suggérant le lien fort qui peut exister entre des filières agricoles et leurs territoires. Ces éléments suggèrent de sortir du cadre de la filière comme « simple » objet économique ou technique, de la sortir de la sphère productive pour l'élargir à d'autres dimensions et de l'inscrire dans une approche géographique des organisations humaines. Rejoignant sur ce point Julien Frayssigne, qui y voit un « *objet socio-spatial tirant sa cohérence d'un objectif, celui de maintenir un espace productif lié à un produit* » (Frayssigne, 2008), nous ferons pour notre part le postulat que, en tant qu'objet géographique, elle peut être analysée en mobilisant le concept de « formation socio-spatiale ».

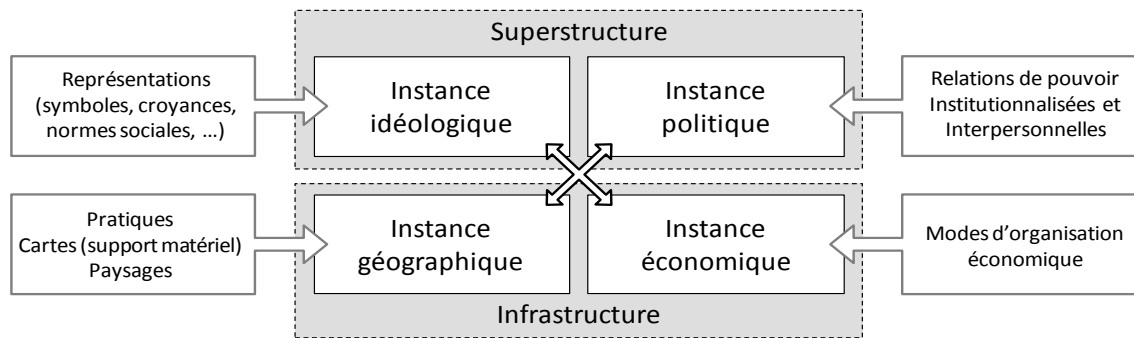
3.3.2. La formation socio-spatiale, une grille de lecture développée par Di Méo

Le concept de « formation socio-spatiale » est développé par Guy Di Méo dès 1985. Il répond à l'époque, pour ce géographe se revendiquant de la géographie sociale, au besoin de définir de nouvelles échelles pour aménager le territoire, et, en amont, pour l'appréhender (Di Méo, 1985).

Si elles étaient au départ pensées comme « *des unités géographiques cohérentes, de taille micro-régionale, autorisant une pratique décentralisée et si possible autonome de l'aménagement et le développement* », Guy Di Méo a ensuite développé et fait évoluer cet outil vers une grille de lecture polyvalente des objets et processus géographiques. Il les présente en effet, après l'avoir mise à l'épreuve pendant plus de dix ans, en 1998, comme un « *outil d'investigation susceptible de cerner la réalité territoriale, d'en évaluer l'intensité et les lacunes éventuelles, d'identifier ses composantes et de décrypter sa logique fonctionnelle* » (Di Méo, 1998). Cet outil vise à tester la « *consistance territoriale* » d'objets socio-spatiaux, d'évaluer si ceux-ci « *font territoire* » ou non, s'ils constituent des « *unités géographiques cohérentes* » (ibid.). Cette cohérence ne se limite pas à une existence administrative, ne coïncide pas nécessairement avec une entité physique circonscrite (massif, vallée, etc.), elle fait également intervenir des éléments moins « tangibles » au premier abord (représentations des habitants, itinéraires et habitudes, etc.). Les formations socio-spatiales sont ainsi « *des espaces plus ou moins perceptibles et délimités, mais toujours suffisamment présents dans le « sens commun » pour faire l'objet de représentations collectives* » (Di Méo, 1991).

Les formations socio-spatiales sont ainsi par nature un outil méthodologique, qui peut s'appliquer à des entités spatiales (localité, région, nation), préalablement délimitées et dont on voudrait tester la « consistance territoriale ». Il peut également être mobilisé pour l'étude de « *concrétions spatiales moins institutionnalisées* » (Di Méo, 1998): la vie associative française, les pratiques du shopping au sein une agglomération (Germes, 2007), ou, comme nous allons nous y employer, une filière agricole. Dans le référentiel théorique que propose Guy Di Méo, une formation socio-spatiale est la combinaison de quatre instances, organisées en deux couples, qui forment respectivement l'infrastructure et la superstructure (Figure 9).

Figure 9. Les formations socio-spatiales selon Guy Di Méo



Encadré 8. Les quatre dimensions des formations socio-spatiales

Sources : (Di Méo, 1998 ; Di Méo et Buléon, 2005)

Une dimension géographique

L'instance géographique forme le « substrat » du territoire, elle est de l'ordre de la praxis, de l'action, bien que, à la manière de territoire, elle comporte également une dimension idéale et symbolique. Elle est accessible à l'analyse à travers trois « ordres de réalité » : les pratiques routinières de la vie quotidienne, qui s'inscrivent dans la matérialité du territoire (milieu physique, organisation spatiale des activités, etc.) ; la représentation cartographique, qui en est la traduction plane et l'assise matérielle ; et enfin le paysage, « signe et signature » (Brunet, 1987), c'est à dire à la fois objet perçu, symbolique, et résultat du travail (au sens large) de l'homme sur les systèmes écologiques. Elle se traduit (partiellement) dans ce qui est visible, notamment dans les transformations du milieu physique et naturel.

Une dimension économique

L'instance économique trouve ses fondements dans les modes d'organisations économiques, qui sont en interaction dialectique avec le territoire : à partir de la qualité des liens socioculturels et de la coprésence des acteurs, l'économie se construit à partir du territoire (entre autres, par la constitution de « mondes de productions » et de ressources spécifiques) ; en retour, les processus économiques sont à l'origine de nouvelles configurations géographiques (création de réseaux, d'habitudes de vie, de représentations sociales) qui qualifient et singularisent l'espace. Elle est selon Di Méo la première forme de régulation de l'organisation des territoires (on retrouve dans cette idée la filiation entre marxisme et géographie sociale) : « *par les habitudes de vie, par les représentations sociales et les mentalités, par les multiples contacts locaux ou régionaux qu'elle provoque ou qu'elle crée, l'économie fut de tous temps un acteur efficace de la formation territoriale* ». Elle est très présente dans la construction de certains types de territoire (exemple des territoires industriels).

Une dimension idéologique

L'instance idéologique est composée de l'ensemble des représentations mentales (images, croyances, idées, symboles, concepts, discours, mythes) qui donnent un sens social à l'infrastructure matérielle. Elle constitue une forme de guide pour l'action des groupes sociaux et des individus. Elle inclue notamment les représentations spatiales, « *représentations que se fait un groupe de son rapport à l'espace* », traduites en lieux de mémoires, objets patrimoniaux, pratiques spatiales, références paysagères, etc. (parfois étudiées via la constitution de cartes mentales) (Di Méo et Buléon, 2005). Elle ne s'y limite cependant pas, et comprend également des représentations non spatialisées. Anne Gilbert évoque quant à elle un concept qui s'en rapproche, celui d'idéologie spatiale « *système d'idées et de jugements, organisé et autonome, qui sert à décrire, expliquer ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité dans l'espace* » (Gilbert, 1986).

Une dimension politique

L'instance politique, de l'ordre de l'action, se compose de l'ensemble des manifestations du pouvoir au sein de la formation socio-spatiale. Ces pouvoirs peuvent être d'ordre politique, social, économique, financier, religieux, etc. Di Méo y différencie deux grands types de pouvoirs : ceux qui s'exercent au moyen « *d'une régulation d'ordre territorial* », forme d'autorité constituée (notamment pouvoir de l'Etat et des collectivités territoriales), et ceux qui naissent de la dissymétrie des relations, qui accompagnent toute société civile et plus largement tout groupe d'acteurs. Inspiré de travaux en sociologie des organisations (Crozier et Friedberg, 1977), Di Méo ne conçoit le pouvoir que dans le cadre d'une relation, et non comme un attribut des acteurs.

Si l'infrastructure se rapporte plus à la « matérialité du tissu géographique », la seconde se rapporte essentiellement à la dimension immatérielle du territoire : « véritable abstraction », elle regroupe « les idées, les images, les pouvoirs, la mémoire collective et les représentations sociales, de nature culturelle, qui régissent les groupes humains dans leur inévitable rencontre avec les lieux » (Di Méo, 1998). La nature essentiellement immatérielle des instances politiques et idéologique les rend parfois plus difficile à cerner, cependant, celles-ci « ne flottent pas dans l'éther. Il faut les imaginer dans la conscience de chacun, sous la forme de valeurs culturelles, de croyances, d'habitus et de sens pratique... » (Di Méo et Buléon, 2005). Ces quatre dimensions sont en interaction et en interdépendance, elles ne constituent pas chacune un niveau autonome de la réalité sociale, mais une composante de celle-ci, intimement liée aux autres.

En quoi ces instances permettent-elles de lire le territoire ?

On pourrait en premier lieu reprocher à cette grille la décomposition en quatre instances, en mettant en avant leur interdépendance parfois très forte. Cette forte interdépendance n'est pas occultée, mais la décomposition proposée par la grille des formations socio-spatiales offre des entrées, des catégories, qui servent de base pour l'analyse et offrent des points d'accroche sur la complexité des processus socio-spatiaux. Elle permet de mettre en perspective ces différentes dimensions des processus géographiques, de lire les interactions qui se tissent entre elles : « ce qui fonde le territoire dans sa lecture par la formation socio-spatiale, c'est la combinatoire, le jeu dialectique des instances » (Di Méo, 1998). Elle invite à rechercher, pour chaque instance, son extension, ses discontinuités ou ses ruptures mais surtout ses interactions avec les trois autres, et ce sont les redondances, concordances, ou superpositions, entre les différentes instances qui donnent consistance au territoire : « la quête des territoires nous convie au repérage hasardeux des superpositions partielles ou (rarement) totales, fugaces ou durables, de ces différents types de spatialité » (ibid.).

Enfin, la temporalité ne doit pas être oubliée dans l'étude des différentes dimensions du territoire, dont la nature « dynamique », en constante recomposition, a été évoquée plus haut. Des décalages temporels peuvent advenir dans les évolutions des différentes instances : l'instance idéologique peut par exemple se maintenir malgré l'affaiblissement, voir la disparition, de l'instance géo-économique qui a pu lui donner naissance. Ce décalage ne signe pas nécessairement la disparition de la cohérence d'un territoire, il peut être l'occasion de nouveaux processus de territorialisation (exemples de patrimonialisation de certaines activités ou de productions agricoles disparues, remises sur le devant de la scène, dans le cadre de projets de territoire et de reconstruction de leur identité).

3.3.3. Grille d'analyse de l'inscription territoriale d'une filière agricole

Formations socio-spatiales et filières agricoles

Nous présentons ici trois études qui ont employé le concept de formations socio-spatiales pour étudier les liens entre activité agricole et territoire. Cette présentation nous permet de situer notre démarche par rapport à de précédentes analyses, et d'en préciser la spécificité.

1. Formations socio-spatiales et ancrage territorial d'une filière (Frayssignes, 2005). Julien Frayssignes, dans sa thèse, utilise la notion de formation socio-spatiale pour la construction de son

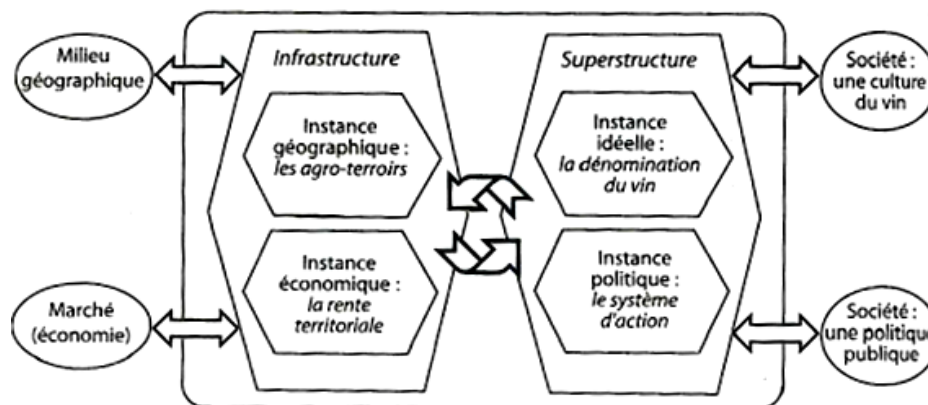
cadre d'analyse de l'ancrage territorial de filières fromagères françaises en AOC. Il s'appuie pour cela principalement sur deux de leurs caractéristiques. D'une part, il souligne leur double nature, matérielle et symbolique, qui se retrouve dans la territorialité des filières étudiées. Le lien de celles-ci au territoire est une combinaison complexe d'une inscription matérielle, concrète, de la filière sur le substrat physique du territoire, et d'éléments plus immatériels, symboles et représentations associés au produit, représentations des acteurs, etc. D'autre part, pour développer la notion d'ancrage territorial, il se fonde sur les interactions dialectiques entre acteurs et formations socio-spatiales. Celles-ci ne sont pas un donné auquel doivent se conformer les acteurs ; si elles sont certes contraignantes pour eux, elles leur laissent une marge de manœuvre (approche non déterministe de l'action). L'ancrage est ainsi défini à la fois « *du point de vue des territoires* » (ancrage non intentionnel, le territoire abordé comme matrice des pratiques et des représentations des acteurs) et « *du point de vue des acteurs* » (ancrage intentionnel, le territoire abordé comme ensemble de ressource et référence stratégique) (ibid.). Nous retrouverons dans notre démarche cette lecture à double sens de l'interaction entre activité agricole et territoire, ainsi que sa double nature, matérielle et symbolique ; cependant, comme expliqué précédemment, notre démarche n'a pas directement pour objet l'étude de l'ancrage territorial d'une filière.

2. Formations socio-spatiales et terroir (Hinnewinkel, 2005). Jean-Claude Hinnewinkel a « éprouvé » l'efficacité de l'outil FSS pour éclairer le concept de terroir, dans une analyse de la territorialité du vignoble des Graves dans le Bordelais⁶⁵. L'outil est utilisé pour repérer dans le temps et observer dans l'espace l'évolution de terroirs orientés vers la livraison de produits de qualité. Il tire sa pertinence, selon l'auteur, de sa capacité à appréhender la consistance particulière de certains espaces, et les processus par lesquels elle s'élabore, autrement dit par lesquels des groupes sociaux s'y construisent progressivement une identité commune. Pour l'analyse d'un terroir, « *mobiliser l'outil FSS, c'est réaliser une enquête sur l'accomplissement géographique d'un destin, sur le laboratoire spatial d'une expérience sociale aux accents politiques : comment les éléments lourds imprimés dans l'espace (géographique) et des expériences sociales inscrites dans le temps (histoire) ont-ils produit un espace unique, non reproductible [le terroir] ?* » (Hinnewinkel, 2005). La grille d'analyse employée est présentée à la Figure 10.

⁶⁵ On peut également noter que Jean-Claude Hinnewinkel avait par ailleurs déjà conduit, avec Guy Di Méo, une analyse de la consistance territoriale de l'Entre-Deux-Mers, autre région viticole bordelaise, à partir du concept de formation socio-spatiale : HINNEWINKEL J.-C. et DI MÉO G., 1999. Une méthode d'identification territoriale appliquée à l'Entre-Deux-Mers (Gironde). *Annales de Géographie*, vol. 108, n° 607, pp. 239-254..

Figure 10. La formation socio-spatiale « terroir », selon Jean-Claude Hinnewinkel

Source : (Hinnewinkel, 2005)



L'analyse conclut que le terroir est une « véritable formation socio-spatiale », dont l'identité géographique ne peut être mise en valeur que par l'action des groupes sociaux, « qui lui construisent et lui confèrent sa personnalité dans la longue durée » ; les terroirs ne s'affirment ainsi qu'en tant que « constructions humaines et sociales » (Hinnewinkel, 2005). La formation socio-spatiale est quant à elle reconnue comme outil pertinent de l'analyse géographique, utile à l'analyse des « dynamiques des territoires par la mise en relation de leur différentes composantes ». Comme pour cette analyse, nous nous pencherons sur la consistance territoriale d'une activité agricole, comme une résultante de l'interaction entre différentes composantes de la territorialité. Cependant, nous ne l'éprouverons pas en écho au terroir ; nous y chercherons pour notre part l'empreinte des différentes fonctions de l'activité agricole.

3. Formations socio-spatiales et articulation agriculture - projets de territoire (Duvernoy et al., 2010).

Cette dernière analyse a pour objectif de rendre compte des représentations de l'activité agricole qui sont inscrites dans la construction des territoires de projet (les territoires choisis sont trois pays situés dans la ceinture périurbaine de Toulouse). Plus précisément, les auteures ont cherché à définir comment l'agriculture (entendue comme un ensemble d'espaces, d'activités, d'acteurs ou d'institutions) constituait « un élément des discours sur le territoire ou du projet territorial ». Cette étude fait également directement référence à la multifonctionnalité de l'agriculture, définie localement par les interactions entre l'activité agricole et ses territoires : « nous cherchons au contraire à identifier le travail réalisé par des entités médiatrices, les territoires, pour donner forme à une multifonctionnalité de l'agriculture, définie en partie localement » (Duvernoy et al., 2010). Une grille d'analyse est élaborée à partir des formations socio-spatiales pour identifier en quoi l'activité agricole participe à la construction territoriale. Quatre « niveaux » de participation sont ainsi définis (le terme d'instances n'est pas employé) : le niveau géographique (niveau « le plus matériel » : en quoi l'agriculture contribue à la structuration de l'espace, et à la valorisation des paysages), le niveau économique (quelle sélection, quelle organisation, quelle localisation des activités), le niveau « sociologique »⁶⁶ (les relations de pouvoir, les légitimités sur lesquelles s'appuie la construction territoriale), enfin, le niveau idéologique (dans lequel sont classés « les dimensions les plus patrimoniales de l'activité agricole »). Cette analyse met en lumière la « reconnaissance de l'espace agricole et des activités qu'il porte comme une composante du territoire, voire dans certains cas comme un élément fort d'une identité du territoire en

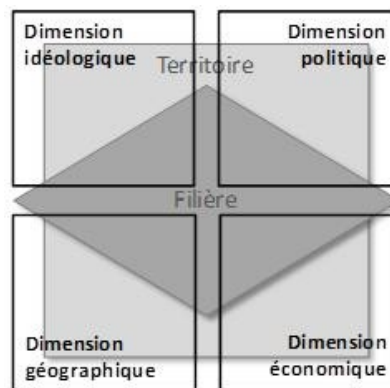
⁶⁶ Fondé sur l'instance politique telle qu'elle a été définie par Di Méo.

construction et qui peut contribuer à son attractivité » (Duvernoy *et al.*, 2010). Dans cette démarche, la grille des formations socio-spatiales est utilisée pour identifier les différentes figures de l'intégration de l'agriculture dans les projets de territoire. Si notre démarche se rapproche de celle-ci, nous utiliserons cependant la grille des formations socio-spatiales pour analyser « l'autre sens » des interactions filière territoire, autrement dit en quoi le territoire contribue à la construction d'une activité agricole. C'est ainsi plus la consistance territoriale de l'activité agricole que celle du territoire qui fera l'objet de notre analyse.

La filière agricole comme formation socio-spatiale

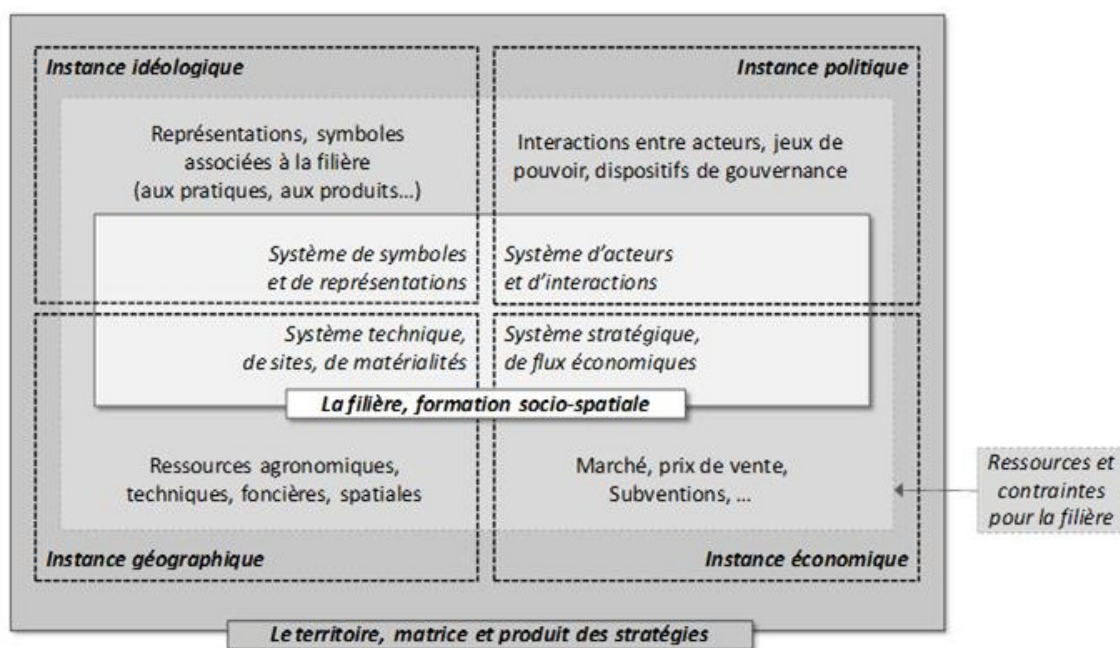
Nous cherchons à déterminer en quoi la prise en compte des fonctions de l'agriculture par « le territoire », ou plus précisément par ses acteurs, peut induire des recompositions d'une filière agricole. Nous utiliserons une grille inspirée de l'outil des formations socio-spatiales pour appréhender ces recompositions, et analyser en quoi elles font évoluer la territorialité, ou la consistance territoriale, d'une filière.

Figure 11. Quatre niveaux d'interaction entre filière et territoire.



Nous considérerons ainsi que cette territorialité se décompose en quatre niveaux, géographiques, économiques, politiques et idéologiques (Figure 10). Ces quatre niveaux de territorialité se construisent à l'interface entre la filière et le territoire, à travers les stratégies des acteurs (leurs pratiques, leurs représentations, leurs interactions). Ils s'élaborent à partir d'un ensemble de ressources et de contraintes, en partie définies « par le territoire », mais que les acteurs de la filière peuvent contribuer à faire évoluer. En cela, nous rejoignons l'approche de Julien Frayssignes, pour qui il ne s'agit pas de se limiter à « une lecture possibiliste » de l'« utilisation du territoire par la filière », qui consisterait à penser que le territoire « propose » des ressources que les activités économiques choisiraient ou non d'utiliser. D'une part, le territoire a un caractère contraignant ; d'autre part, les ressources ne sont pas un donné, mais un construit élaboré à partir des stratégies des acteurs (Frayssignes, 2008). Ainsi, la prise en compte des différentes fonctions de l'activité agricole, en faisant évoluer les stratégies des acteurs, peut contribuer à modifier les ressources et les contraintes avec lesquelles se construit et se recompose une filière agricole (Knickel et Renting, 2000).

Figure 12. La filière comme formation socio-spatiale



La grille des formations socio-spatiales nous permettra d'analyser les différents niveaux - économiques, géographiques, politiques, idéologiques - auxquels se jouent ces recompositions, et comment cela se traduit sur la territorialité de la filière. Cette territorialité sera analysée, comme le suggère Di Méo, à travers les interactions et le degré de cohérence entre les différentes instances.

Conclusion du chapitre 3

Nous avons présenté dans ce chapitre notre démarche de recherche. Nous nous interrogeons sur l'incidence, pour de petites filières agricoles, de l'attention accrue portée à la biodiversité sur leurs territoires respectifs. Nous faisons l'hypothèse que cette attention accrue modifie leur inscription territoriale, et que dans ce processus, les représentations des fonctions environnementales de l'activité agricole sont articulées aux représentations de ses fonctions sociales et culturelles. Nous étudierons donc les fonctions de l'activité agricole à travers les représentations que s'en font les acteurs. Les recompositions induites par l'évolution de ces représentations seront étudiées à travers la grille des formations socio-spatiales, qui définit la territorialité d'une filière à partir des interactions entre ses quatre composantes, géographiques, économiques, idéologiques et politiques. Nous devons pour cela définir et collecter le matériau qui servira de base à notre analyse. Notre démarche de terrain, présentée au chapitre suivant, est en grande partie fondée sur la réalisation d'entretiens, outils privilégiés pour accéder, via le discours, aux représentations des acteurs.

Chapitre 4.

DISPOSITIF D'ETUDE : LES DISCOURS DES ACTEURS COLLECTES SUR DEUX TERRITOIRES ULTRA-MARINS, LA REUNION ET LA GUADELOUPE

« Ces différents types d'acteurs inscrivent de fait le territoire considéré dans un jeu d'échelles géographiques qui lui confèrent des significations multiples et diversifient les angles de vue sur sa destinée, son aménagement et l'occupation de son espace, son développement, etc. Quelle que soit la situation de l'acteur par rapport au territoire, on notera que son discours est essentiel. C'est le vecteur du sens (des sens différents) qui lui est attribué et qui nourrit les actions dont il est l'objet. »

Guy Di Méo, 2008

Après avoir développé notre problématique et nos questions de recherche dans le chapitre précédent, nous détaillons ici la démarche de terrain que nous avons choisi d'adopter. Celle-ci s'organise sur deux terrains d'études : nous expliquons ce choix d'un double terrain dans la première partie de ce chapitre, dans laquelle nous exposerons également les critères utilisés pour le choix des filières étudiées, la vanille à la Réunion et le café et la vanille en Guadeloupe. En écho à la présentation de ces critères, nous présenterons brièvement les deux terrains et les objets d'études choisis. Dans la seconde partie du chapitre, nous présenterons le protocole de collecte des données, centré sur la réalisation d'entretiens semi-directifs, et donc sur le recueil d'un matériau essentiellement discursif.

4.1. Mise en perspective de deux terrains d'étude ultra-marins

4.1.1. Eléments de décision pour le choix des deux terrains

Pourquoi deux terrains d'étude ?

Pourquoi faire le choix de deux terrains d'étude, c'est-à-dire pourquoi comparer ? Ce choix se fonde sur deux principaux atouts d'une démarche comparative : celle-ci permet d'une part de prendre de la distance par rapport à l'objet d'étude, et d'autre part, en permettant au chercheur de se dégager de la singularité, elle autorise une certaine montée en généralité, sur le plan théorique.

Concernant la prise de distance, la comparaison offre l'occasion de rompre avec d'apparentes évidences issues d'un contexte particulier. Elle permet une distanciation par rapport à un contexte familier ou rendu familier par la pratique du terrain, par la confrontation à des situations nouvelles qui y font écho (Vigour, 2005). Par cette prise de recul par rapport à l'objet d'étude, elle renouvelle le regard sur les données. Par la mise en perspective de similitudes ou de contrastes entre les objets étudiés, elle peut révéler la singularité d'apparentes évidences, ou à l'inverse la « banalité » d'apparentes singularités. C'est pourquoi nous ferons le choix d'un second terrain, guadeloupéen, pour mettre en perspective les données collectées sur le terrain réunionnais, qui reste notre terrain d'étude principal. Ce second terrain offre ainsi une prise de recul par rapport à certains éléments observés à la Réunion, il est susceptible de mettre en lumière certaines particularités propres à chacun des terrains et d'enrichir ainsi l'analyse des données de notre principal cas d'étude.

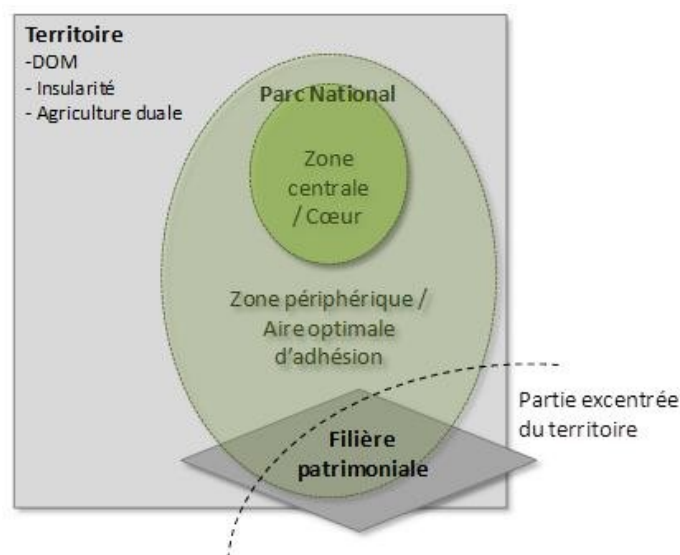
Second point, la comparaison permet une montée en généralité. La prise de distance précédemment évoquée, et la comparaison des données issues des deux terrains est un préalable à une meilleure compréhension, et permet dans un second temps de mettre en évidence des régularités. Les irrégularités, les différences sont en effet selon Cécile Vigour (2005) des outils pour comprendre les causes des processus, sociaux ou géographiques. Selon cette sociologue, l'approche binaire permet de rendre compte de certaines similitudes, dans l'objectif de monter en généralité à partir des cas étudiés, tout en ne négligeant pas la singularité de chacun de ces cas. La pluralité des terrains permet d'infirmer, ou du moins de relativiser, certaines généralisations, de s'essayer à « *des interprétations et des hypothèses, par définition générales, qui ont vocation à être contestées, ici et ailleurs* » (ibid.). Nous ajoutons que la comparaison, à côté de cette production de connaissances, permet surtout une discussion sur les concepts. La tension entre singularité et généralisation, qui fait toute la richesse des sciences sociales « *tiraillées entre la volonté de rendre compte de la complexité et de la diversité de la réalité sociale d'une part et le désir de la modéliser d'une manière convaincante d'autre part* » (Bowen et Petersen, 1999), enrichit la discussion autour des concepts. Nourrie par les similitudes et les divergences observées sur les terrains étudiés, cette discussion permet de mettre en balance les intérêts et les limites de leur application. Elle nous semble intéressante dans la discussion autour du concept de service environnemental, ainsi que dans la discussion que nous mènerons sur les enjeux de l'intervention d'un parc national vis-à-vis des filières étudiées.

Construction du cadre de cette mise en perspective

Après avoir explicité le pourquoi de cette comparaison, il reste à définir comment comparer. « L'important est de retenir que comparer, c'est à la fois assimiler et différencier par rapport à un critère » (Sartori, 1994). Il importe ainsi dans la construction de la comparaison, de relever les similitudes et les différences par rapport à un critère défini au préalable, critère qui oriente par la suite le regard du chercheur. C'est cet angle choisi pour la comparaison qui doit être avant tout défini, et que nous exposons ici.

Notre cadre conceptuel a permis de définir la filière comme un objet géographique. Malgré des divergences (type de production, organisation, localisation), nous comparons des objets - des filières agricoles - de même nature, géographique, selon des grilles issues de cette même discipline. Cela pose la base de la faisabilité de notre comparaison, et, dans le choix des filières et des contextes géographiques, nous avons cherché à asseoir cette base de comparaison autour de caractéristiques communes. La Figure 13 représente de façon très synthétique les caractéristiques communes aux deux terrains que nous avons choisi d'étudier.

Figure 13. Représentation schématique du cadre de comparaison



Notre cadre de comparaison se construit ainsi sur des similitudes entre :

- le territoire de référence choisi, à savoir le territoire régional, qui est dans les deux cas un territoire insulaire ultra-marin ;
- certaines caractéristiques des filières : petites filières (en nombre de producteurs) et modes de production extensifs, réputation historique du produit ; nous avons ciblé ces caractéristiques, dont l'analyse nous a semblé a priori féconde au regard de notre problématique centrée sur les dimensions environnementales, sociales et culturelles de l'activité agricole ;
- la place de la filière au sein du territoire (à la marge du monde agricole, localisation excentrée sur le territoire) ;
- la localisation des espaces de production en aire d'adhésion d'un parc national, à proximité d'espaces où l'enjeu biodiversité est important.

Nous détaillons ces points, dans le cadre d'une présentation générale des deux terrains choisis, dans les paragraphes qui suivent.

Dans cette démarche comparative, nous mobiliserons le terrain guadeloupéen plus particulièrement sur la question du rôle d'un parc national vis-à-vis du secteur agricole, et plus précisément vis-à-vis de ce type de filières.

4.1.2. Deux territoires insulaires ultramarins

Les territoires que nous avons choisi d'étudier, comme territoires d'inscription de l'activité agricole, devaient être comparables, en termes d'échelle, d'étendue géographique, et surtout définis de telle sorte que l'objet étudié y ait un « poids comparable », qu'il y ait le même rapport d'échelle entre la filière et son territoire. Ils devaient également présenter une certaine homogénéité interne, qui les distingue également de l'extérieur. L'échelle régionale, qui dans le cas de la Réunion et de la Guadeloupe se confond géographiquement avec l'échelle départementale, présente le double intérêt de l'unité administrative, et de l'unité sur le plan de la géographie physique, par l'insularité (avec un bémol pour la Guadeloupe qui est un archipel). C'est cette double échelle régionale et insulaire que nous avons choisie.

Cette superposition de limites, physiques et politiques, confère en effet un rôle important à cette échelle régionale dans les représentations socio-spatiales des acteurs. Anne Meistersheim souligne cette importance géographique du périmètre insulaire en proposant de penser l'île à partir de trois « caractéristiques » : « *l'insularité (les approches physiques et socio-économiques, ce qui peut être saisi par des indices), l'iléité (ce qui relève de la culture particulière, de l'imaginaire si riche autour des îles), et l'insularisme (les comportements politiques et leur traduction dans des institutions)* » (Meistersheim, 1997). L'île représente une forme de jalon territorial évident, qui se traduit par une opposition entre l'intérieur et l'extérieur d'une nature différente des régions métropolitaines, et qui marque les pratiques et les trajectoires socio-spatiales des acteurs. Au-delà d'une traduction matérielle, l'insularité favorise un fort degré d'appropriation, et d'attachement identitaire (Fomoa-Adenet et Rieutort, 2008), conditions favorisant la construction d'une unité spatiale, bien que ce propos doive être nuancé face à la diversité des situations concrètes.

Eloignement spatial, homologie géographique ?

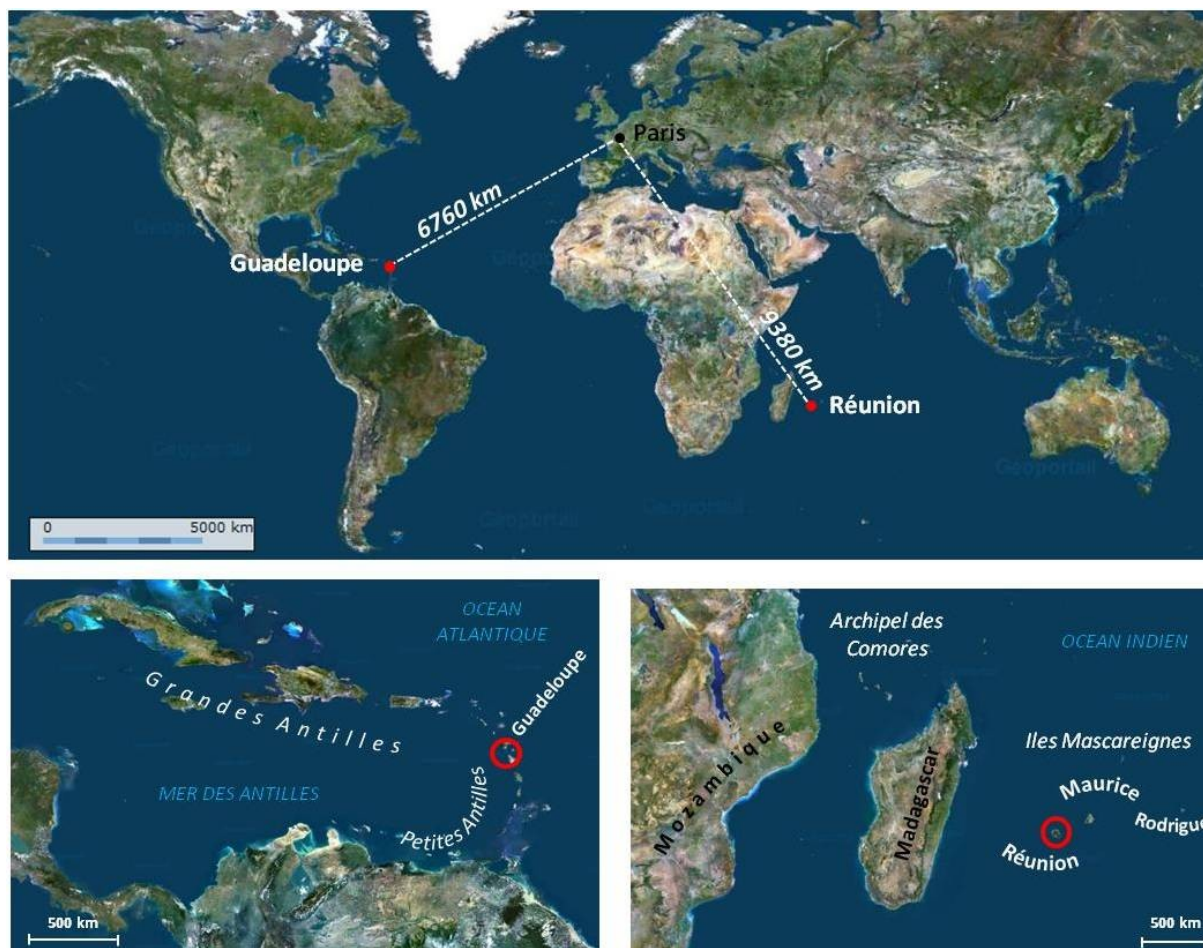
La Réunion et la Guadeloupe sont deux DROM, départements et régions d'outre mer⁶⁷, qui sont également d'un point de vue administratif des régions monodépartementales. Situés tous deux dans la zone intertropicale, ces deux territoires français n'en appartiennent par moins à deux hémisphères différents, ainsi qu'à deux continents différents (Figure 14). Ce sont des territoires distants, entre eux d'une part, et de la métropole d'autre part : Pointe-à-Pitre, capitale économique de la Guadeloupe, est

⁶⁷ L'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique depuis 2003, date à laquelle les DOM sont devenus les DROM en vertu de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. Les DROM sont aujourd'hui au nombre de 5 : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion. Nous conserverons toutefois dans certains cas dans ce texte l'acronyme DOM pour caractériser les territoires étudiés, car il est le terme encore couramment employé par les acteurs.

à 6761 km de Paris, tandis que Saint-Denis, préfecture de la Réunion en est à 9377 km ; une proximité s'établit néanmoins entre ces territoires, en raison de dynamiques et d'enjeux de développement cousins.

Figure 14. Localisation des deux terrains étudiés

Source : Géoportail, annotations C. Demené



La Réunion est une île d'origine volcanique, jeune (environ 3 millions d'années) située dans le sud-ouest de l'Océan Indien. Elle appartient avec les îles Maurice et Rodrigues à l'archipel des Mascareignes. Culminant à 3069 m sur une surface de seulement 2520 km², l'île présente un relief marqué voir accidenté, entouré d'étroites plaines littorales. Elle est constituée de deux entités volcaniques, le Piton des Neiges, point culminant, dont l'effondrement a contribué à former trois cirques autour du sommet actuel (cirques de Mafate, de Cilaos, et de Salazie), et le Piton de la Fournaise (2631m), volcan toujours en activité. L'île est soumise à un climat tropical humide, sous l'influence des alizés. Elle présente deux grandes zones climatiques : la côte au vent (à l'Est), exposée aux alizés et ainsi à un régime de précipitation plus important que la seconde, la côte sous le vent, plus sèche et avec des températures moyennes plus élevées. Le climat est de plus marqué par l'alternance de 2 saisons : la saison sèche, ou hiver austral, qui dure de mai à octobre, et la saison des pluies, ou été austral, chaude et pluvieuse (qui peut être marquée par des épisodes cycloniques), de novembre à avril.

La Guadeloupe quant à elle est située au centre de l'arc des Petites Antilles. D'une superficie légèrement inférieure à la Réunion (1628 km²), la région Guadeloupe est un archipel qui comprend deux îles principales, la Grande Terre et la Basse-Terre, séparées par un isthme, étroit bras de mer, la Rivière Salée. L'archipel compte également les îles des Saintes, de la Désirade, de Marie-Galante. Sur le plan géologique, l'archipel est le résultat de deux origines différentes : à l'est, la Basse-Terre et les Saintes sont d'origine volcanique, et présentent un relief plus accidenté que les autres îles de l'archipel, d'origine sédimentaire (corallienne). L'archipel culmine à 1467m avec le sommet de la Soufrière, volcan actif situé au sud de la Basse-Terre. Le climat, à l'instar de la Réunion, y est également tropical et soumis aux alizés ; cependant, dans l'hémisphère nord, les saisons y sont inversées par rapport à l'année calendaire : la saison sèche, nommée carême, dure de janvier à juin, tandis que la saison humide, ou hivernage, dure de juillet à décembre (précipitations plus importantes, températures plus élevées, avec également un risque cyclonique sur cette période).

De petites économies soutenues par l'Etat et l'Europe

Les deux régions sont marquées par une importante densité démographique (deux à trois fois supérieure à celle de la France métropolitaine, voir Tableau 2). La Réunion connaît par ailleurs une importante croissance démographique (+1,5% par an, contre +0,7% pour la métropole et +0,4% pour la Guadeloupe⁶⁸). Cela se traduit par une pression importante sur le foncier, d'autant plus que le relief accidenté du centre de l'île cantonne les activités humaines à la périphérie. La population des deux régions est également légèrement plus jeune que la population de France métropolitaine.

Le modèle de développement historique, colonial, tourné vers l'extérieur, défini en fonction des besoins de la métropole caractérisé par une forte dépendance à l'égard de celle-ci, a marqué l'histoire économique de ces deux régions. Leur développement depuis la départementalisation en 1946 a été encouragé par des politiques de « rattrapage économique », visant à réduire les écarts de certains indicateurs avec la métropole. Le PIB par habitant reste aujourd'hui inférieur à celui de la métropole. En Guadeloupe, il a cependant connu une croissance importante ces dernières années, dépassant la Réunion entre 2008 et 2009. La Guadeloupe est la région française qui a connu la plus forte croissance du PIB entre 1990 et 2000 (+3,4% par an) ; il a doublé entre 1993 et 2009 (IEDOM, 2011b). A l'instar de la métropole, les économies de ces deux régions se tertiarisent, les services y représentent aujourd'hui plus de 80% de la valeur ajoutée (avec néanmoins une part des services administrés plus importante qu'en métropole). La balance commerciale reste très déficitaire à la Réunion comme en Guadeloupe, dont les économies bénéficient par ailleurs d'importants transferts publics d'origine nationale et communautaire (Gay, 2008).

Les deux régions restent également marquées par un taux de chômage très élevé. A la Réunion, le taux de chômage atteint 32,9%, il est le plus élevé des DOM. La Réunion compte également plus de 66 000 allocataires du RMI en 2009 (Justine, 2010). Ils représentent 0,8% de la population totale de l'île, contre 0,1% en métropole. En Guadeloupe, les 29 068 allocataires représentent 0,7% de la population totale (IEDOM, 2011a). L'emploi reste ainsi un enjeu fort et un sujet de préoccupation des pouvoirs publics sur les deux terrains d'étude, c'est un enjeu social qui concerne tout particulièrement les territoires de production des filières étudiées (communes de Sainte-Rose et Saint-Philippe à la Réunion, Côte-sous-

⁶⁸ Données INSEE issues des RGP 1999 et 2008 : variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2008.

le-vent en Guadeloupe). L'agriculture y conserve de ce fait un potentiel en matière d'insertion (Justine, 2010).

Tableau 2. Quelques données démographiques et économiques sur les deux terrains

Sources : INSEE, RGP 2008 ; rapports d'activité IEDOM, 2011, Réunion et Guadeloupe.

	Réunion	Guadeloupe	France métropolitaine
Densité de population (hab/km ²) Source : Estimation INSEE au 1 ^{er} janvier 2011	335,3	247,2	116,1
PIB/habitant (€/habitant) en 2009 Source : IEDOM, 2011	17 520	18 170	29 571
Part des services dans la valeur ajoutée	82,0	88,1	77,2
Dont services marchands	46,8	54,3	55,8
Dont services administrés	35,2	33,8	21,4
Source : IEDOM, 2011, données INSEE			
Taux de chômage ⁶⁹ des 15-64 ans Source : INSEE, RGP 2008	32,9	29,0	11,1

La Réunion et la Guadeloupe bénéficient du statut de région ultrapériphérique (RUP), au sein de l'Union Européenne. Ce statut⁷⁰, reconnaît leur spécificité et en particulier certains « handicaps » que sont l'éloignement, l'insularité, la petite taille (des territoires et des marchés domestiques), la topographie et le climat difficile, et enfin la dépendance vis-à-vis de certaines productions. Les deux régions sont également classées, à l'instar de tous les DOM français, en « objectif de convergence », classement attribué aux régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% du PIB moyen par habitant de l'Union Européenne. Elles sont à ce titre éligibles à certains financements par les fonds structurels européens.

Cette situation géographique, démographique et économique a des conséquences sur l'activité agricole. La limite physique imposée par l'insularité induit des dynamiques particulières de concurrence sur l'utilisation de l'espace, accentuée sur nos deux terrains par une topographie accidentée. La situation intertropicale induit des particularités pédoclimatiques et agro-écologiques, et l'histoire a accouché de structures agricoles qui diffèrent de l'agriculture métropolitaine. Ces particularités sont partiellement prises en compte dans les dispositifs de gouvernance, en vertu notamment du statut de RUP ; les politiques agricoles sont ainsi déclinées localement pour s'adapter dans une certaine mesure aux caractéristiques de ces agricultures ultra-marines.

⁶⁹ Donnée INSEE (donnée issue du recensement de la population 2008) ; cette valeur correspond au taux de chômage défini au sens du recensement : est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de l'Agence nationale pour l'emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

⁷⁰ Les fondements juridiques de ce statut ont été posés dans le traité d'Amsterdam ; son article 299-2 reconnaît juridiquement la spécificité de 7 régions (les Açores, les Canaries, la Guadeloupe, et la Guyane, la Martinique, Madère, et la Réunion), et la nécessité d'adapter les politiques de l'Union à ces réalités ultrapériphériques.

4.1.3. Des agricultures dominées par les grandes filières d'exportation

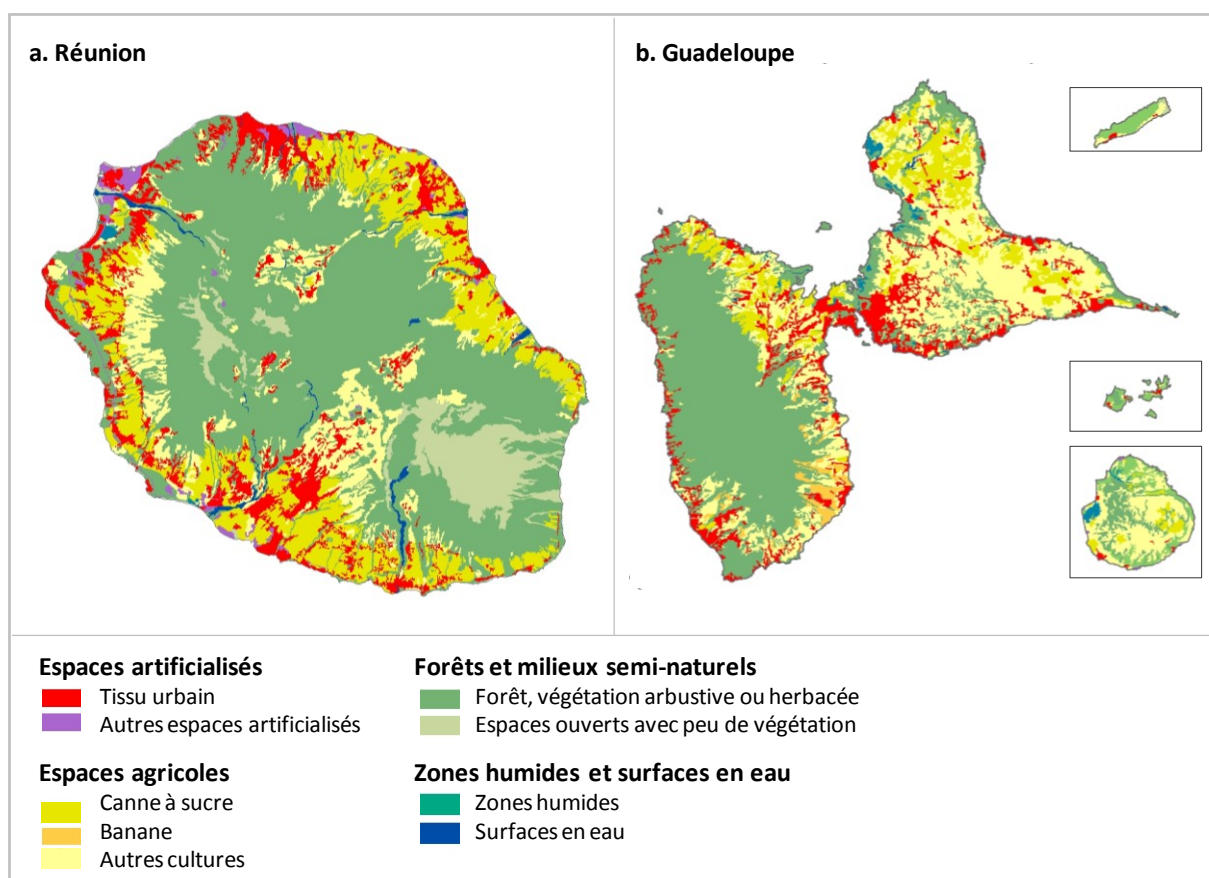
Le secteur agricole reste marqué par l'héritage du système mis en place au long de l'histoire coloniale de ces deux DOM. Cette histoire a conduit à un prolongement dans le temps, par rapport à la France métropolitaine, de « l'hégémonie de l'agriculture » (Gay, 2008) sur l'économie et l'organisation de l'espace de ces territoires, et tout particulièrement d'une agriculture exportatrice organisée autour de grandes exploitations. Les systèmes agricoles restent aujourd'hui imprégnés de ce modèle agro-exportateur, représenté par la filière canne à sucre à la Réunion, qui partage en Guadeloupe ce leadership avec la filière banane. Une dynamique de diversification et de réorientation des productions vers le marché intérieur prend néanmoins de l'ampleur dans les deux régions, bien qu'initiée plus tardivement en Guadeloupe.

Place de l'agriculture au sein des deux territoires régionaux

Les espaces agricoles occupent une plus petite proportion du territoire à la Réunion et en Guadeloupe qu'en France métropolitaine, cela est du à la fois à l'importance des espaces naturels et à un plus fort taux d'artificialisation (MEDD, 2011). La Figure 15 illustre cette répartition spatiale des différents types d'occupation du sol.

Figure 15. Occupation du sol - Réunion et Guadeloupe

Source : UE-SeOS (Union Européenne - Service de l'observation et des statistiques du MEEDDM), données et classification CORINE Land Cover 2006. Cartographie C. Dénéché



A la Réunion, malgré des contraintes naturelles très fortes, la sole agricole est la plus importante (en superficie) des territoires d'Outre Mer : la SAU s'élève à près de 43 000 hectares, ce qui représente 17 % de la superficie de l'île. En Guadeloupe, la SAU recouvre environ 30 000 hectares (soit la deuxième sole agricole des DOM) (Tableau 3). Au sein de ces espaces insulaires marqués par une croissance démographique importante, par un relief accidenté qui limite l'extension des activités humaines, et par une forte protection des espaces naturels, les espaces agricoles sont soumis à une pression foncière importante. A la Réunion, une politique volontariste de préservation des espaces agricoles (soutenue notamment par le secteur sucrier) a néanmoins conduit à un fort ralentissement de leur régression entre 2000 et 2010 (-2% seulement, soit une diminution moins marquée qu'en métropole). En Guadeloupe, la sole agricole a fortement diminuée entre les deux derniers recensements agricoles (-24%, selon les données du RGA). L'exiguïté de ces deux territoires et la proximité, voir l'imbrication des espaces agricoles et urbains (et dans une moindre mesure des espaces naturels) conduit à une forme de « rurbanisation » de la quasi-totalité du territoire (Dulcire, 2000).

L'importance économique et sociale de l'agriculture pour ces deux régions, si l'on se fie aux indicateurs du Tableau 3, est légèrement plus importante qu'en France métropolitaine.

Tableau 3. Quelques chiffres sur l'agriculture au sein des territoires réunionnais et guadeloupéen

Source : AGRESTE, RGA ; INSEE, RGP ; IEDOM, rapports d'activité.

	Réunion	Guadeloupe	France métropolitaine
Surface agricole utile 2010 (ha)	42 813	31 768	26 961 000
Evolution 2000 - 2010 (%)	- 2	- 24	- 3
Part du territoire (%)	17	18,6	49,3
Source : Agreste, RGA 2010			
Part du secteur agricole dans les emplois en 2008 (%)	3,7	3,8	3,0
Source : INSEE, RGP 2008, RGP 1999	(5,3 en 1999)	(6,1 en 1999)	(3,8 en 1999)
Part du secteur primaire dans la création de VA en 2005 (%)	1,8	2,7	2,3
Source : INSEE - Comptes économiques, 2005			
Part des secteurs agricoles et agroalimentaires dans les exportations (y compris vers la métropole) (% en valeur)	64,6	52,81	-
Source : IEDOM, RA 2009, Guadeloupe et Réunion			
Part du secteur « Agricole, sylviculture et pêche » dans les exportations (y compris vers la métropole) (% en valeur)	2,5	17,6	-
Source : IEDOM, RA 2009, Guadeloupe et Réunion			

Le secteur primaire y représente un pourcentage légèrement plus important des emplois, mais l'écart avec la métropole s'est nettement resserré depuis une dizaine d'années. Au delà de ces chiffres, l'agriculture génère également des emplois indirects (industries de transformations, services), estimés à la Réunion au double des emplois directs dans l'agriculture (Justine, 2010). L'agriculture représente une part de la valeur ajoutée qui est du même ordre de grandeur qu'en France métropolitaine, quoique légèrement inférieure. Néanmoins, l'agriculture et surtout l'agroalimentaire (notamment les industries du sucre et du rhum) représentent encore aujourd'hui une part importante des produits « exportés ».

L'agriculture de ces deux départements est en outre fortement soutenue par les politiques publiques, en particulier par l'Etat dont l'investissement financier en faveur de l'agriculture ultramarine est sans rapport avec son poids spatial et économique (Cathelin, 2010).

Des agricultures structurées autour des grandes filières d'exportation

Comme évoqué en ouverture de cette partie, le secteur agricole reste marqué par l'héritage de l'histoire agricole coloniale. Néanmoins, il a connu des transformations profondes depuis la départementalisation, en 1946. D'une part, la réforme foncière a été un processus déterminant dans la restructuration des exploitations, visant à rompre avec l'organisation sociale de la société de plantation, pour passer d'un monde agricole structuré autour de grandes propriétés à de petites exploitations familiales (Fusillier *et al.*, 2006). Cette politique des structures, dans l'esprit des lois d'orientation agricole de 1960, mise en œuvre avec l'appui de la SAFER pour la gestion des transferts fonciers, et du Crédit Agricole pour le financement, a consisté en un morcellement des grandes exploitations issues de la colonisation et a permis d'installer des chefs d'exploitations, en favorisant le faire valoir direct (afin surtout de diminuer la part du colonage⁷¹ dans les modes de faire valoir du foncier). Elles ont permis l'émergence tardive d'un « paysannat » constitué d'exploitations agricoles familiales. Si les réformes foncières ont permis de restructurer en profondeur les exploitations, les agricultures réunionnaises et guadeloupéennes restent ainsi caractérisées par leur relative « jeunesse ».

Dans le sillage de ces réformes foncières, des politiques de diversification des productions ont été encouragées par les pouvoirs publics, entraînant une diminution des cultures d'exportation au profit de productions à destination du marché intérieur (productions animales, productions légumières et fruitières). La Réunion est le premier DOM dans lequel cette dynamique s'est opérée (Gay, 2008). La politique de développement des Hauts a par ailleurs été un déterminant important des dynamiques qui ont affecté le secteur agricole (notamment la dynamique de diversification) depuis une quarantaine d'années. La zone des Hauts correspond au « cœur » de l'île, au-delà d'une altitude de plus ou moins 400 m selon les secteurs. Leur accès et leur mise en valeur étant plus difficiles, leur développement était moins avancé que celui des « Bas ». Les Hauts ont ainsi été désignés comme prioritaires dans les objectifs de développement dans les années 1970. Cette orientation a conduit à la création du Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) en 1978, programme de développement conduit sous l'égide du Commissariat à l'Aménagement des Hauts (CAH). Les Hauts de la Réunion deviennent ainsi une zone spéciale d'action rurale⁷². Le PAH comportait à l'origine deux objectifs complémentaires, le développement des infrastructures et l'amélioration des conditions de vie d'une part, et le développement des activités économiques d'autre part. La mise en valeur agro-sylvo-pastorale était au centre de ce deuxième objectif, et le développement et la structuration des filières élevage (filieres bovine et porcine) en constituait l'un des principaux volets. Le développement des filières horticulture et maraîchage a été également encouragé, quoique plus tardivement. En Guadeloupe, les politiques de soutien à la diversification ont pris leur essor plus récemment ; elles sont confortées aujourd'hui par les difficultés que rencontre le secteur de la banane.

⁷¹ Mode de faire valoir par lequel l'agriculteur met en valeur une parcelle en échange d'une partie de la production qu'il cède au propriétaire ; ce mode de faire valoir a été interdit très tardivement à la Réunion.

⁷² Les Hauts de la Réunion sont délimités par le décret n° 78-690 du 23 juin 1978, portant création d'une zone spéciale d'action rurale ; ce statut permet le recours au Fond de Rénovation Rurale.

Le développement et la structuration des filières élevage et maraîchage ont permis d'augmenter fortement la part des besoins alimentaires couverte par les productions agricoles locales à la Réunion, dans une moindre mesure en Guadeloupe. Le potentiel de développement de certaines filières de diversification reste cependant encore sous exploité par rapport aux orientations définies en matière de politique agricole, comme le souligne tout particulièrement le plan de développement rural en Guadeloupe (PDRG, programmation 2007-2013).

Aujourd'hui, la structure des exploitations agricoles porte la marque des réformes foncières, et notamment du modèle d'exploitation familiale (initialement sur 4 à 5 hectares) qu'elle a promu. La surface moyenne des exploitations est de 5,6 ha à la Réunion, et de 4 ha en Guadeloupe, chiffres qui sont en augmentation depuis le dernier recensement. A l'instar de la métropole, où cette dynamique est cependant plus marquée, cette augmentation de la surface est le corollaire d'un processus de diminution du nombre d'exploitations et de concentration des terres agricoles (Tableau 4). La diminution du nombre d'exploitations est plus modérée à la Réunion. Sur les deux terrains, les petites exploitations restent très nombreuses : 44% des exploitations font moins de 2 hectares en Guadeloupe, 40% à la Réunion (RGA 2010). La main d'œuvre reste essentiellement familiale.

Tableau 4. Structure des exploitations

Sources : AGRESTE, RGA 2010

	Réunion	Guadeloupe	France métropolitaine
Exploitations agricoles (nombre)	7623	7852	490 000
Evolution 2010/2000 (%)	-18	-35	-26
Source : Agreste, RGA2010			
Part de la main d'œuvre familiale (% des UTA totales)	77,7	68,2	71,0
Source : Agreste, RGA2010			
Surface agricole moyenne (ha)	5,6	4,0	55
Evolution 2010/2000 (%)	+19	+17	+31
Source : Agreste, RGA2010			

Les exploitations sont moins professionnalisées⁷³ qu'en métropole : à la Réunion, les exploitations professionnelles représentaient, en 2006, 68% des exploitations, exploitant 91% de la SAU ; en Guadeloupe, seulement 17% des exploitations étaient alors professionnelles, elles représentent 52% de la SAU (Agreste, 2006). Contrairement à la tendance générale à la professionnalisation des exploitations agricoles françaises, la part des exploitations professionnelles a connu une période de récession en Guadeloupe, en raison des difficultés qui ont affecté le secteur de la banane.

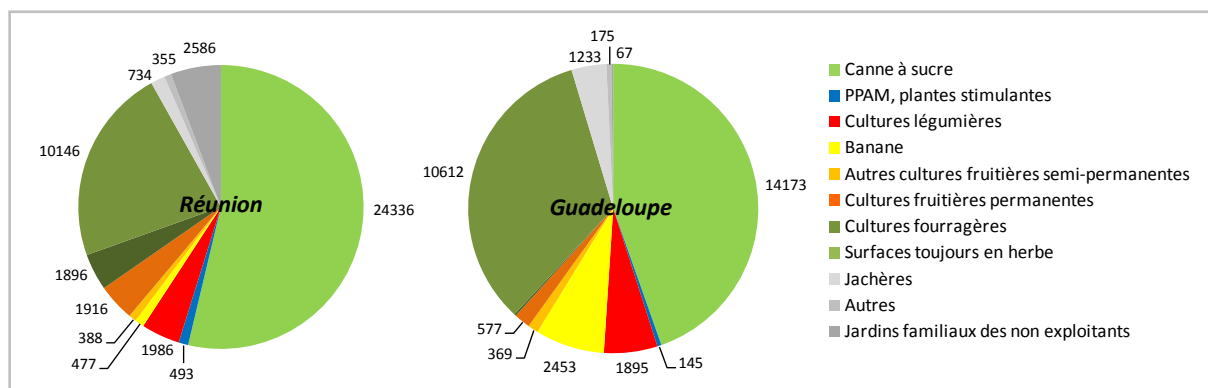
Les grandes productions d'exportation occupent encore une part importante de la SAU (Figure 16). La canne à sucre occupe une place centrale dans le monde agricole réunionnais. Elle représente 57% de la SAU départementale, et 46% des exploitations en cultivent selon le dernier recensement agricole⁷⁴.

⁷³ Une exploitation professionnelle est une exploitation dont la dimension économique est supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 1,2 hectare de banane en Guadeloupe ou en Martinique, de 3,2 hectares de canne à sucre à La Réunion ou en Guyane, de 12 hectares de blé en métropole. Elle doit aussi générer un emploi pour une durée équivalente aux trois quarts du temps passé par une personne occupée à plein temps pendant une année (0,75 unité de travail annuel, UTA).

⁷⁴ Le recensement général agricole 2010 recense 24 336 hectares en canne à sucre sur 42 813 hectares de SAU totale des exploitations, et 3 473 exploitations déclarent cultiver de la canne à sucre sur 7 623 exploitations recensées.

Figure 16. Répartition de la SAU à la Réunion et en Guadeloupe en 2010

Source : données RGA 2010



Ces chiffres suivent néanmoins une tendance à la baisse (Tableau 5), traduction de la dynamique de diversification qui s’opère au sein de l’agriculture réunionnaise. Plus de la moitié des aides publiques agricoles lui sont destinées.

Tableau 5. Canne et banane : place dans le secteur agricole à la Réunion et en Guadeloupe

Sources : Agreste, RGA 2010 ; Mémentos de l’agriculture 2010 (Réunion et Guadeloupe).

		Réunion	Guadeloupe
Canne à sucre	Part dans la SAU 2010 (%) (donnée 2000) Source : Agreste, RGA2010	57 (59)	44 (34)
	Part des exploitations qui en cultivent (%) (donnée 2000) Source : Agreste, RGA2010	46 (52)	55 (41)
	Part des aides publiques destinées à la filière Source : Mémentos de l’agriculture 2010 Réunion et Guadeloupe (données 2009)	55	41
Banane	Part dans la SAU (%) (donnée 2000) Source : Agreste, RGA2010	1 (1)	7 (12)
	Part des exploitations qui en cultivent (%) (donnée 2000) Source : Agreste, RGA2010	9 (5)	8 (10)
	Part des aides publiques destinées à la filière Source : Mémentos de l’agriculture 2010 Réunion et Guadeloupe (données 2009)	(ND)	52

Le monde agricole guadeloupéen est quant à lui organisé autour de deux grandes filières, la canne et la banane, que ce soit au niveau des emplois, des paysages, du volume des filières, mais aussi de répartition des financements publics. Elles concentrent en effet à elles deux 93% des aides publiques à l’agriculture en 2009 (Tableau 5). Bien que toutes deux soient héritées du modèle agricole exportateur, la canne, « socialement plus guadeloupéenne » que la banane, bénéficie d’une image plus favorable sur le territoire (Dulcire, 2004). Elle est d’une part plus ancienne, pratiquée par un plus grand nombre de planteurs ; la transformation en rhum agricole lui offre de plus la possibilité d’un débouché local. La banane a une histoire plus récente en Guadeloupe, elle s’est développée de façon importante à partir de la seconde guerre mondiale. Concentrée au sein d’un petit nombre d’exploitations (8%), elle est

fortement soutenue par des aides publiques : 52% des aides au secteur agricole en Guadeloupe lui sont destinés. Filière structurée et très encadrée techniquement, notamment pour satisfaire aux critères fixés par l'aval (exportateurs), elle se fonde sur des systèmes de culture à haut niveau d'intrants. La pollution au chlordécone⁷⁵ a fortement impacté son image au sein de l'opinion publique. La filière traverse d'importantes difficultés depuis les années 2000, qui ont entraîné la division de moitié des surfaces en banane et du nombre d'exploitations qui en cultivaient⁷⁶.

Ainsi, parallèlement aux soutiens actuels à la diversification et aux productions à destination du marché local, notamment en vertu du principe d'auto-provisionnement alimentaire, le soutien aux grandes filières d'exportations demeure un pilier des politiques agricoles ultramarines.

Une inflexion environnementale des politiques publiques agricoles moins marquée qu'en métropole

Les particularités des systèmes agricoles réunionnais et guadeloupéen, à l'instar de l'ensemble des systèmes agricoles ultramarins, ont conduit les décideurs publics à mettre en place certaines modalités ou certains dispositifs de gouvernance agricole particuliers à l'outre-mer⁷⁷.

La Guadeloupe et la Réunion bénéficient du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI) en vertu de leur statut de RUP. Le deuxième pilier de la PAC est quant à lui décliné localement dans les programmes de développement rural régionaux (*Programme de Développement Rural Guadeloupe 2007-2013 ; Programme de Développement Rural Réunion 2007-2013*).

La Réunion est une région fortement dotée du point de vue des politiques agricoles : la programmation du PDRR pour la programmation 2007-2013 s'élève à 319 millions d'euros (qui correspondent seulement aux fonds européens, hors contrepartie nationale). La Réunion représente ainsi 5,3% du budget global du PDR français, et plus de la moitié de la programmation DOM, tout en représentant moins de 1,5% des exploitations françaises (Agreste, 2008). La Guadeloupe, quant à elle, représente 2,3% du budget global du PDR (21,9% de la programmation DOM), pour 1,6% des exploitations française (ibid.).

Le tournant environnemental de la politique agricole européenne est moins marqué sur nos deux terrains d'étude qu'en France métropolitaine, comme le révèle l'étude des programmations FEADER sur la période 2007-2013. Comme l'illustre le Tableau 6, l'axe 2, consacré à l'environnement, et qui comprend notamment les MAE, est atrophié à la Réunion ainsi qu'en Guadeloupe au profit de l'axe 1 (qui comprend des mesures en faveur de la modernisation des exploitations agricoles, ainsi que de la formation, l'installation et la transmission).

⁷⁵ Le chlordécone est un produit phytosanitaire qui a été massivement utilisé dans les bananeraies antillaises, pour lutter contre le charançon du bananier. Interdit aux Etats-Unis dès 1976, il est utilisé aux Antilles de 1981 à 1993 (date à laquelle il y a été interdit, 3 ans après son interdiction en métropole). Il est à l'origine d'une importante crise environnementale. Cette crise a débuté en 1999, suite à la mise en évidence de la pollution des eaux. Le plan de lutte contre cette pollution n'a été mis en œuvre qu'à partir de 2008 (Cathelin, 2010).

⁷⁶ Le nombre d'exploitations qui cultivent de la banane est passé de 1226 à 604 entre 2000 et 2010 ; les surfaces en banane sont quant à elles passées de 5009 à 2453 hectares entre ces mêmes dates, selon les RGA 2000 et 2010.

⁷⁷ Voir en annexe 6 les spécificités de l'outre-mer et des RUP en matière de gouvernance agricole.

Tableau 6. Répartition par axe des fonds FEADER sur la programmation 2007-2013 (montants indicatifs retenus dans le cadre de chacun des plans de développement rural)

Sources : PDRH, PDRG, PDRR (programmation 2007-2013)

	Axe 1 Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	Axe 2 Amélioration de l'environnement et de l'espace rural	Axe 3 Qualité de vie en milieu rural, diversification des activités
France métropolitaine (LEADER inclus)	30 %	60 %	10 %
Réunion (LEADER inclus)	72 %	16 %	11 %
Guadeloupe (Hors LEADER)	72 %	15 %	6 %

Dans les DOM d'une manière générale, le virage « environnemental » affiché par la politique agricole européenne, repris au niveau national, est atténué par les déclinaisons régionales des documents de programmation. Ainsi à la Réunion et en Guadeloupe, l'orientation des politiques agricoles reste très orientée vers un soutien à la production : 72% des aides programmées par le FEADER sur la période 2007-2013 y sont destinés à l'axe 1 « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers » (contre environ 30% en métropole). Cette orientation est justifiée dans le document de programmation par plusieurs raisons : objectif de substitution des produits locaux aux importations, soutien à la canne dans un contexte de l'OCM Sucre favorable jusqu'en 2013, soutien à l'investissement dans une RUP (*Programme de Développement Rural Réunion 2007-2013*). A l'inverse, la part des aides programmées sur l'axe 2 « Amélioration de l'environnement et de l'espace rural », qui inclut notamment les MAE, est quatre fois plus importante au niveau national qu'à la Réunion ou en Guadeloupe. De plus, les déclinaisons locales des dispositifs de l'agro-environnement soulèvent le scepticisme quant à leur plus-value environnementale, moins quant à leur contribution à la reproduction d'un modèle agricole productiviste tourné vers l'exportation (Bonnal *et al.*, 2003 ; Daré *et al.*, 2009 ; Dulcire, 2005)

La politique agricole a conservé jusqu'à aujourd'hui dans les DOM une primauté donnée à la modernisation des exploitations, avec comme premier objectif d'augmenter la production, notamment à destination du marché local. La priorité reste le soutien à la productivité des filières dominantes, banane et canne en Guadeloupe, canne et élevage à la Réunion (Dulcire *et al.*, 2006). Les acteurs impliqués dans la définition locale des programmations s'appuient sur le diagnostic d'un « *fort déficit de production* », au regard duquel « *les principes de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, conçus dans un contexte de surproduction en Europe continentale, ne [seraient] pas opportuns* », selon Michel Dulcire, qui ajoute que « *la fonction de sécurisation alimentaire, discrète dans la LOA, est majeure ici* » (Dulcire, 2000).

Des systèmes agricoles « duaux » ?

Sur nos deux terrains d'études, les réformes foncières, les plans de développement (notamment le PAH à la Réunion) et les politiques agricoles qui se sont succédés jusqu'à aujourd'hui ont contribué à l'émergence d'exploitations agricoles professionnalisées, dans l'esprit du modèle d'exploitation

agricole promu par les politiques agricoles françaises et européennes. Cela s'est traduit par une trajectoire d'augmentation de la productivité, d'homogénéisation des facteurs de production et des modes de production, et de concentration des surfaces au sein d'un nombre décroissant d'exploitations. Mais l'histoire agricole de nos deux régions a également fait naître de petites exploitations, qui, ayant bénéficié ou non de la réforme foncière, n'ont pas suivi (ou dans une moindre mesure) le processus d'agrandissement et d'intensification précédemment évoqué. Ces petites exploitations ont des systèmes de production combinant principalement des diversifications végétales (bien que la structuration de ces filières ait fortement progressé au cours de la dernière décennie), de petits élevages, ou de petites surfaces en canne. Coexistent ainsi au sein des secteurs agricoles ultramarins étudiés des exploitations professionnelles au sein de filières structurées et des exploitations qui s'écartent de ce modèle, informelles pour une partie d'entre elles. Ces exploitations hors du champ de l'agriculture professionnelle, telle qu'elle est définie par l'administration agricole, sont encore nombreuses mais disparaissent à un rythme plus élevé que les exploitations professionnalisées (Bonnal *et al.*, 2003 ; Fusillier *et al.*, 2006).

Cette petite agriculture, parfois qualifiée de « sociale », est aujourd'hui peu soutenue dans le cadre des dispositifs de politique agricole. En outre, son encadrement par des politiques de développement rural, voir d'insertion, a fortement diminué sur les deux dernières décennies, de l'aveu des acteurs de l'encadrement agricole et rural eux-mêmes (Justine, 2010). En effet, « *si les dispositifs mis en place semblent bien adaptés dans le cas des filières « productivistes modernes », ils le sont moins pour les systèmes fragiles et inorganisés que constituent les petites exploitations* » (Ricquebourg, 2005). Le soutien affirmé des institutions aux grandes filières, et à un modèle d'exploitation « professionnalisée » s'inscrit dans la politique de professionnalisation et d'intensification promue à l'échelle nationale et européenne.

Cependant, cette représentation d'un monde agricole dual, partagé entre des exploitations professionnelles et des exploitations dites « sociales », portée par les institutions tant à la Réunion (Fusillier *et al.*, 2006) qu'en Guadeloupe (Delcombel, 2005), est à nuancer par l'observation en réalité d'un continuum d'exploitations. Le modèle promu d'exploitation professionnalisée s'appuie en effet sur l'idée de cette dualité du monde agricole, qui encourage l'agrandissement et l'investissement, vers un modèle d'entrepreneuriat agricole à forte productivité présenté comme le seul horizon viable pour l'agriculture. Cependant, cette « dualité » ne correspond pas à une rupture si nette dans la réalité, elle s'observe à différents degrés au sein d'une gamme diversifiée d'exploitations, chacune combinant une pluralité de rationalités, économiques et autres : patrimoniales, identitaires, etc. (Fusillier *et al.*, 2006). Cette diversité des exploitations permet en outre à l'agriculture de jouer des rôles différenciés selon les sections du territoire considérés. L'agriculture informelle ou les petits systèmes de production diversifiés jouent un rôle important sur certaines parties du territoire, en particulier sur les Hauts de la Réunion, où elle reste « *un enjeu à la fois en terme d'emploi, d'environnement, de développement du territoire* » (Ricquebourg, 2005). On lui attribue également localement une fonction d'« *amortisseur social* » (Conseil Général de la Réunion, 2006), dans un contexte de chômage élevé. Plus généralement, la diversification et le développement d'une pluriactivité agricole et non agricole sont des alternatives économiques à ne pas négliger, en particulier pour une agriculture que l'on peut qualifier de périurbaine, la proximité de l'urbain offrant des opportunités de commercialisation de produits et de services spécifiques. Ainsi, « *ce choix [d'un soutien croissant à l'agriculture intensive et professionnalisée] peut paraître singulier dans un contexte insulaire qui compte comme problèmes majeurs un*

chômage élevé et une fragilité des ressources naturelles » (Fusillier *et al.*, 2006), et dont le développement s'oriente vers une interactivité croissante entre les espaces et les activités urbaines, touristiques et agricoles.

4.1.4. Des filières à la marge des modèles promus par les politiques agricoles

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes justement penchés plus particulièrement sur des filières communément associées à l'extrémité « sociale » de cette gamme d'exploitations agricoles, à l'opposé des grandes filières très structurées qui comptent une part importante d'exploitations professionnelles.

Notre choix a dans un premier temps porté sur la filière vanille réunionnaise, dont l'imbrication des enjeux économiques, environnementaux, et sociaux, nous semblait offrir des perspectives d'analyse intéressantes dans le cadre d'une réflexion sur les interactions entre une filière agricole et son territoire. La vanille Bourbon à la Réunion est une filière historiquement renommée (ancienne production d'exportation à haute valeur ajoutée) aujourd'hui fragilisée : son mode de production, la concurrence d'autres pays producteurs à bas coûts de main d'œuvre, et le fait qu'elle soit peu encadrée par les politiques agricoles, font qu'aujourd'hui sa viabilité ne se construit pas sur sa productivité, mais plutôt sur des stratégies de différenciation du produit. Son extensivité peut, dans ce cadre, être l'un des facteurs de cette différenciation. Le fait qu'elle soit produite sur des espaces « intermédiaires », à proximité d'espaces protégés, où l'enjeu biodiversité est important est susceptible d'interférer avec cette opportunité de valoriser un mode de production extensif. Des enjeux sociaux sont également associés à cette filière, dont une partie des producteurs sont inscrits dans un modèle pluriactif ou informel, considéré comme antinomique avec un modèle d'agriculture professionnalisée.

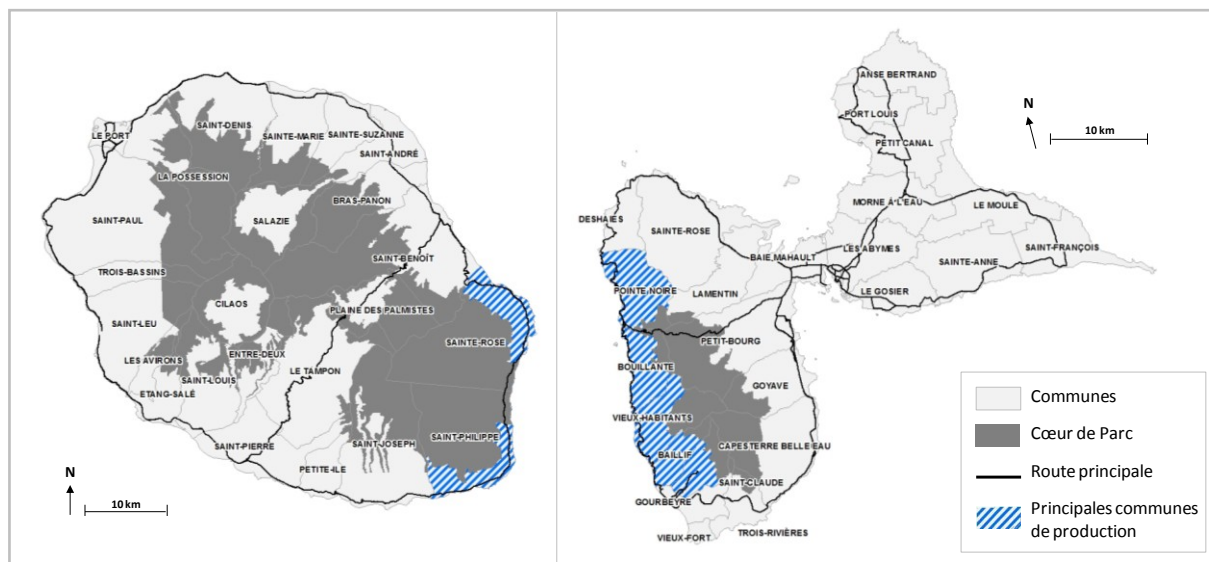
Sur le terrain guadeloupéen, deux filières feront l'objet de notre attention, les filières café et vanille. Elles présentent chacune des atouts particuliers dans le cadre d'une mise en perspective avec la filière vanille à la Réunion : le café de Guadeloupe a acquis au cours de son histoire une grande renommée associée à ses caractéristiques organoleptiques, qui lui ont valu le nom de « café bonifieur ». La renommée de cette production aujourd'hui marginale invite à la mettre en perspective avec celle de la filière vanille réunionnaise. Nous avons choisi de compléter cette mise en perspective par l'étude de la filière vanille guadeloupéenne, qui permettait de comparer les représentations des fonctions d'une même production agricole au sein de contextes territoriaux différents. Une troisième filière leur est très souvent associée, la filière cacao (Calabre, 1994 ; Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe, 2001 ; Coëzy, 2001) production presque confidentielle que nous n'aborderons pas.

De part leurs caractéristiques, ces filières sont fréquemment qualifiées de « patrimoniales » sur leurs territoires respectifs, nous reprendrons parfois ce terme pour caractériser de façon générique ces trois filières, pour sa praticité et parce qu'il correspond au vocabulaire des acteurs du territoire que nous avons rencontré. Nous discuterons cependant dans le chapitre 7 de ce que renferme ce qualificatif pour les acteurs.

Leurs territoires de production - les pentes du volcan à la Réunion, la Côte-sous-le-Vent en Guadeloupe - présentent également des caractéristiques proches : ce sont des territoires excentrés, et

contraints sur le plan de leurs composantes physiques (relief, climat, pédologie), dont la mise en valeur est difficile.

Figure 17. Localisation des principales zones de production de vanille à la Réunion, de café et de vanille en Guadeloupe



Ces communes sont caractérisées par :

- des densités de populations faibles : l'ensemble formé par les communes de Sainte-Rose et Saint-Philippe, deux principales communes productrices de vanille à la Réunion, présente une densité de population de 36 hab/km², contre une moyenne départementale de 326⁷⁸ (cette densité très faible s'explique par la surface importante occupée par le volcan sur ces communes) ; quant à la Côte-sous-le-vent, elle compte les communes de Guadeloupe parmi les moins densément peuplées (l'ensemble formé par les communes de Bouillante, Vieux-Habitants et Pointe-Noire présente une densité de population de 138 hab/km², contre une moyenne départementale de 247 hab/km²) ;
- des taux de chômage élevés (49,3% sur Saint-Philippe, 43% sur Sainte-Rose, 51% sur Pointe Noire), et une vie économique fondée en partie sur des systèmes pluriactifs associant activités formelles et informelles ;
- la rareté du foncier agricole.

Ces territoires sont restés longtemps à la marge du développement de leurs régions respectives. Ils sont historiquement restés longtemps difficiles d'accès, marqués par leur éloignement des pôles économiques de l'île et de fortes contraintes topographiques (auxquelles s'ajoute le volcanisme et la possibilité de coulées de lave coupant le principal axe de circulation - aujourd'hui la « route des laves » pour Sainte-Rose et Saint-Philippe). La faible contribution, historiquement, de ces espaces aux économies de plantation est également un facteur explicatif du défaut d'infrastructures, routières notamment, qui les a maintenus difficiles d'accès jusqu'à une période récente.

⁷⁸ Estimations INSEE au 1^{er} janvier 2009.

Figure 18. Des espaces de production contraints : les pentes du volcan à la Réunion, la Côte-sous-le-vent en Guadeloupe



a. La Réunion, Saint-Philippe (photo H. Douris, dossier de candidature au patrimoine Mondial de l'UNESCO, Benard *et al.*, 2008) **b.** La Réunion, Sainte-Rose (photo H. Douris, dossier de candidature au patrimoine Mondial de l'UNESCO, Benard *et al.*, 2008) **c.** Guadeloupe, Côte sous le vent sud (photo C. Demené) **d.** Guadeloupe, Côte sous le vent nord – Pointe Noire (photo Parc national de la Guadeloupe, 2003b).

4.1.5. Territoires de parcs nationaux

Le choix de nos deux terrains, comme signalé en début de chapitre, a été en partie guidé par la présence d'un parc national sur chacun d'entre eux. S'ils sont issus du même outil d'un point de vue législatif, les deux parcs n'en sont pas moins très différents par leur histoire et leur géographie, qui leur confèrent à chacun une place singulière au sein de leurs territoires respectifs.

Des historiques en décalage

Si le Parc national de la Réunion est très jeune (créé en 2007), le Parc national de Guadeloupe a aujourd'hui plus de 20 ans (Le Parc national de la Réunion, créé en 2007 dans le sillage de la réforme de 2006, est quant à lui l'avant dernier né des parcs nationaux français).

La volonté de préserver le patrimoine des Hauts de la Réunion s'était néanmoins manifestée bien avant, dès 1990, aux Assises des Hauts, au cours desquelles il a été souhaité que soit mis en place un outil de protection et de valorisation du cœur de l'île. Le fort intérêt porté par les collectivités locales, régionale et départementale, pour la protection des espaces naturels de l'île est entériné par deux documents officiels, en 1995 et 1997. Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé en 1995, préconise une « *gestion conservatoire dynamique* [des espaces naturels classés en protection forte] *par le biais de réglementations spécifiques (parc national ou régional, réserve naturelle, réserve biologique domaniale, sites classés, ZPPAUP) ou de labels internationaux (réserves de biosphère, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO) [...] tout en encourageant le développement organisé d'un « tourisme de nature » pour lequel ces espaces constituent une attraction privilégiée* ». Deux ans plus tard, la Charte réunionnaise de l'Environnement, signée par l'Etat, la Région et le Département affiche quant à elle parmi ses actions prioritaires la mise en place d'un chargé de mission pour le futur Parc des Hauts. La volonté de « *création d'un parc naturel (national ou régional) permettant d'associer le monde rural à la protection des espaces naturels* » a été réaffirmée en 1997 aux Assises du Développement. En 2000, les deux grandes collectivités que sont la Région et le Département se prononcent en faveur de la création d'un Parc national (parmi les différents scénarios envisagés), en raison notamment de la portée internationale que pouvait donner ce classement à l'identité de l'île de la Réunion. Le « rayonnement international de l'île » est en effet souvent mentionné comme l'un des atouts que peut représenter le parc pour le territoire. La volonté manifestée très tôt d'une inscription dans les réseaux mondiaux (la labellisation au patrimoine mondial de l'Unesco était envisagée avant même la création du parc) (Mission de Création du Parc National, 2003b) témoigne de cette volonté d'une inscription à l'international.

Ce choix d'un classement en parc national s'est cependant fait dans la perspective d'une réforme de la législation sur les parcs nationaux, ou plutôt à la condition que cette réforme aboutisse et autorise la prise en compte des spécificités mises en avant localement par les élus (Bouni, 2011 ; Cavalcante, 2009). La concertation locale avait en effet fait ressortir une forte adhésion au projet de parc, adhésion néanmoins subordonnée à l'aboutissement de la réforme, et notamment à l'évolution du mode de gouvernance (une revendication importante concernait la composition du Conseil d'administration) : « *le projet réunionnais s'élabore comme un nouveau modèle de Parc National français, dans le cadre d'un approfondissement de la décentralisation [et] dans la perspective d'une évolution des Parcs Nationaux* » (Mission de Création du Parc National, 2003b). La Réunion constituait ainsi pour le MEDDM « *un territoire expérimental intéressant pour une nouvelle génération de Parcs Nationaux* », s'inscrivant « *dans une volonté forte et partagée d'adapter l'outil Parc National aux conditions et aux contextes locaux, et de concilier les impératifs de conservation du patrimoine et de développement local pour une population en forte croissance* » (Mission de Création du Parc National, 2003a). Les « *Principes pour un Parc national de nouvelle génération* », validés en mars 2003 par le comité de pilotage suite à première phase de concertation, inscrivaient bien, par leur titre même, la création d'un Parc national à la Réunion dans la perspective d'une rénovation de la législation. Durant la phase de création de 2004 à 2006, les élus sont fortement mobilisés « *pour faire évoluer la législation des Parcs vers un contenu plus conforme à leurs attentes* » (Bouni, 2011). Le texte de loi est adopté le 14 avril 2006, et le Parc national de la Réunion est créé dans son sillage, le 5 mars 2007.

Aujourd'hui encore très jeune, le Parc national de la Réunion doit construire sa place au sein d'un réseau d'acteurs locaux qui restent souvent méfiants, parfois hostiles, et définir sa ligne de conduite

sur un territoire qu'ils considèrent unanimement comme très contraint pour le développement des activités socio-économiques. Cette construction difficile du positionnement de l'établissement n'est pas une surprise et était envisagée dès le début du projet : dans sa lettre de mission à Jacques Merlin, la ministre de l'écologie précise ce qu'elle considère comme le défi à relever sur ce projet, à savoir de « concilier les enjeux du développement économique et touristique et de l'amélioration des conditions de vie et d'emplois des populations avec ceux de la conservation du patrimoine naturel et de sa valorisation ». Cette complexité du projet réunionnais fut également soulignée par le Ministère de l'écologie, qui qualifiait en 2005 le futur parc de la Réunion de « *parc national en centre-ville* », projet qui devait devenir un « *laboratoire du développement durable* » en relevant le défi de l'intégration d'un parc national dans un univers périurbain (MEDD, 2005). La construction du positionnement d'un nouvel acteur de l'environnement au sein de ce contexte contraint et complexe demande du temps et n'en est aujourd'hui qu'à ses prémises.

Les projets de chartes des deux parcs ont été approuvés par leurs conseils d'administration respectifs en 2012 ; la procédure nationale et sa validation en Conseil d'Etat sont planifiées à partir de la fin de l'année 2012 ; les communes concernées devront se prononcer début 2013 sur leur adhésion.

Figure 20). Le choix du terrain guadeloupéen permet ainsi de mettre en lumière, avec le recul d'une vingtaine d'années, ce rôle qu'a pu jouer un parc national vis-à-vis du secteur agricole, en particulier en ce qui concerne les filières dites « patrimoniales » ; c'est sur ce point, sur le rôle d'un parc national, que nous axerons la comparaison entre nos deux terrains.

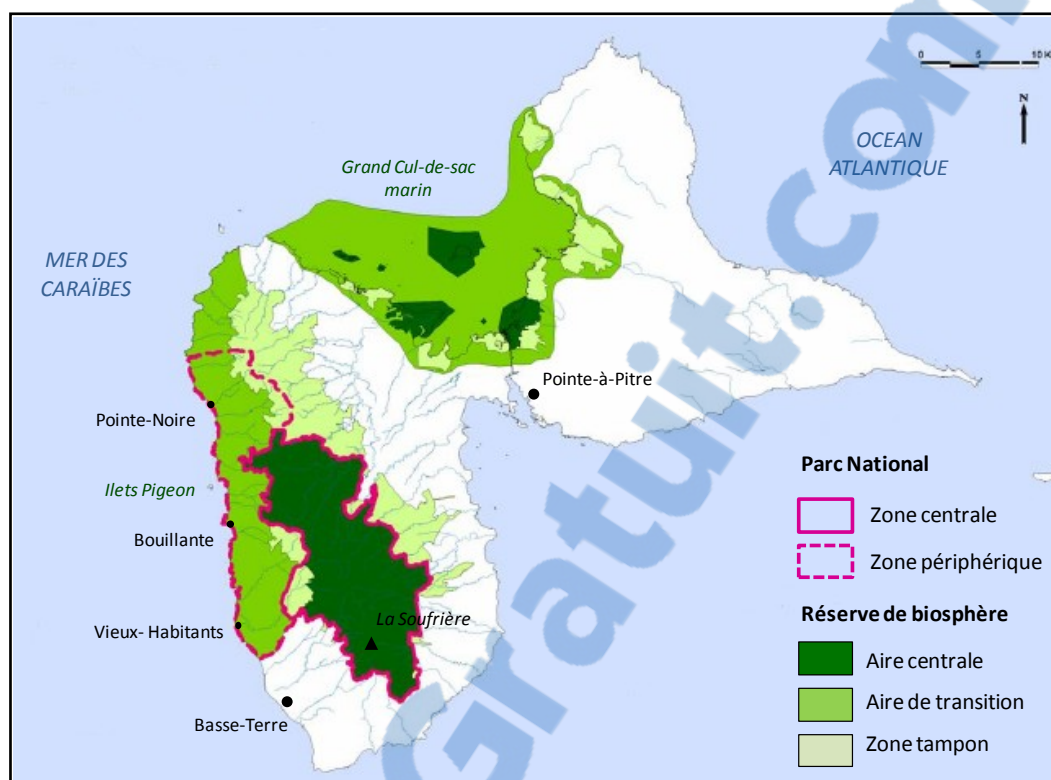
Le Parc national de Guadeloupe (PNG), créé en 1989, est le dernier né des parcs nationaux de première génération, et le septième des dix parcs nationaux actuels. Il est également le premier parc national créé en outre-mer, ainsi que le premier créé après la décentralisation.

Il hérite à sa création en 1989 d'un historique de protection initié une vingtaine d'années plus tôt. Le Conseil Général avait émis le vœux dès 1969 de créer un parc naturel, et « *faute pour diverses raisons de pouvoir engager la procédure de création d'un Parc naturel régional* » (Wencelius, 1984), le Conseil Général créé en 1970 un « Parc naturel départemental ». Sans structure juridique particulière, ce premier parc, dont la gestion avait été confiée à l'ONF, a conjugué principalement des actions de protection, d'accueil, et de sensibilisation. Confronté à des « *contradictions majeures* » entre sa présence et ses actions sur le territoire, d'une part, et l'absence conjuguée d'un statut et d'une programmation de son financement, d'autre part, les élus ont souhaité que soit mise en place une structure de type « parc national ». Une mission d'étude pour la création du Parc national de Guadeloupe est confiée à l'Office National des Forêts (ONF) dès 1976 (ibid.).

Le parc tel qu'il est créé en 1989 est constitué d'un cœur terrestre dans le massif forestier de la Basse-Terre (incluant notamment le massif de la Soufrière), et d'une aire d'adhésion peu étendue, limitée à trois communes de la Côte-sous-le-vent (Vieux-Habitants, Bouillante, Pointe-Noire).

Figure 19. Le Parc national de Guadeloupe et la Réserve de biosphère avant 2009

Source : (Parc national de la Guadeloupe, 2006b)



La gestion du Grand Cul-de-sac marin, réserve marine créée en 1987 est également confié au parc. En 1992, le territoire du parc devient « Réserve de Biosphère » (intégré dans le réseau d'aire protégées Man and Biosphere de l'UNESCO). Le territoire labellisé MAB est plus large que le parc, il comprend notamment la réserve naturelle du Grand Cul-de-sac marin. La gestion du Parc national de Guadeloupe est initialement couplée avec celle de l'ONF, les deux structures ont le même directeur jusqu'en 1995, date à laquelle leur gestion est dissociée.

Suite à la réforme de 2006, le Parc national de Guadeloupe a mis en œuvre les procédures nécessaires à sa mise en conformité avec le nouveau texte de loi. Le décret de création modifié en date du 3 juin 2009 complexifie et élargit son territoire d'intervention (Figure 21). Aujourd'hui âgé de plus d'une vingtaine d'années, le Parc national de Guadeloupe a capitalisé un certain nombre d'expériences qu'il a mises en œuvre sur son territoire. Nous étudierons en particulier les actions qu'il a entreprises en matière d'agriculture, et nous reviendrons en troisième partie sur ces actions, dans le cadre d'une discussion plus générale sur les enjeux de l'intervention d'un parc national dans le domaine agricole.

Le Parc national de la Réunion, créé en 2007 dans le sillage de la réforme de 2006, est quant à lui l'avant dernier né des parcs nationaux français.

La volonté de préserver le patrimoine des Hauts de la Réunion s'était néanmoins manifestée bien avant, dès 1990, aux Assises des Hauts, au cours desquelles il a été souhaité que soit mis en place un outil de protection et de valorisation du cœur de l'île. Le fort intérêt porté par les collectivités locales, régionale et départementale, pour la protection des espaces naturels de l'île est entériné par deux documents officiels, en 1995 et 1997. Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé en 1995, préconise une « gestion conservatoire dynamique [des espaces naturels classés en protection forte] par le

biais de réglementations spécifiques (parc national ou régional, réserve naturelle, réserve biologique domaniale, sites classés, ZPPAUP) ou de labels internationaux (réserves de biosphère, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO) [...] tout en encourageant le développement organisé d'un « tourisme de nature » pour lequel ces espaces constituent une attraction privilégiée ». Deux ans plus tard, la Charte réunionnaise de l'Environnement, signée par l'Etat, la Région et le Département affiche quant à elle parmi ses actions prioritaires la mise en place d'un chargé de mission pour le futur Parc des Hauts. La volonté de « création d'un parc naturel (national ou régional) permettant d'associer le monde rural à la protection des espaces naturels » a été réaffirmée en 1997 aux Assises du Développement. En 2000, les deux grandes collectivités que sont la Région et le Département se prononcent en faveur de la création d'un Parc national (parmi les différents scénarios envisagés), en raison notamment de la portée internationale que pouvait donner ce classement à l'identité de l'île de la Réunion. Le « rayonnement international de l'île » est en effet souvent mentionné comme l'un des atouts que peut représenter le parc pour le territoire. La volonté manifestée très tôt d'une inscription dans les réseaux mondiaux (la labellisation au patrimoine mondial de l'Unesco était envisagée avant même la création du parc) (Mission de Création du Parc National, 2003b) témoigne de cette volonté d'une inscription à l'international.

Ce choix d'un classement en parc national s'est cependant fait dans la perspective d'une réforme de la législation sur les parcs nationaux, ou plutôt à la condition que cette réforme aboutisse et autorise la prise en compte des spécificités mises en avant localement par les élus (Bouni, 2011 ; Cavalcante, 2009). La concertation locale avait en effet fait ressortir une forte adhésion au projet de parc, adhésion néanmoins subordonnée à l'aboutissement de la réforme, et notamment à l'évolution du mode de gouvernance (une revendication importante concernait la composition du Conseil d'administration) : « le projet réunionnais s'élabore comme un nouveau modèle de Parc National français, dans le cadre d'un approfondissement de la décentralisation [et] dans la perspective d'une évolution des Parcs Nationaux » (Mission de Création du Parc National, 2003b). La Réunion constituait ainsi pour le MEDDM « un territoire expérimental intéressant pour une nouvelle génération de Parcs Nationaux », s'inscrivant « dans une volonté forte et partagée d'adapter l'outil Parc National aux conditions et aux contextes locaux, et de concilier les impératifs de conservation du patrimoine et de développement local pour une population en forte croissance » (Mission de Création du Parc National, 2003a). Les « Principes pour un Parc national de nouvelle génération », validés en mars 2003 par le comité de pilotage⁷⁹ suite à première phase de concertation, inscrivaient bien, par leur titre même, la création d'un Parc national à la Réunion dans la perspective d'une rénovation de la législation. Durant la phase de création de 2004 à 2006, les élus sont fortement mobilisés « pour faire évoluer la législation des Parcs vers un contenu plus conforme à leurs attentes » (Bouni, 2011). Le texte de loi est adopté le 14 avril 2006, et le Parc national de la Réunion est créé dans son sillage, le 5 mars 2007.

Aujourd'hui encore très jeune, le Parc national de la Réunion doit construire sa place au sein d'un réseau d'acteurs locaux qui restent souvent méfiants, parfois hostiles, et définir sa ligne de conduite sur un territoire qu'ils considèrent unanimement comme très contraint pour le développement des activités socio-économiques. Cette construction difficile du positionnement de l'établissement n'est

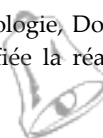
⁷⁹ Comité de pilotage constitué pour la création du Parc national de la Réunion.

pas une surprise et était envisagée dès le début du projet : dans sa lettre de mission à Jacques Merlin⁸⁰, la ministre de l'écologie précise ce qu'elle considère comme le défi à relever sur ce projet, à savoir de « concilier les enjeux du développement économique et touristique et de l'amélioration des conditions de vie et d'emplois des populations avec ceux de la conservation du patrimoine naturel et de sa valorisation ». Cette complexité du projet réunionnais fut également soulignée par le Ministère de l'écologie, qui qualifiait en 2005 le futur parc de la Réunion de « *parc national en centre-ville* », projet qui devait devenir un « *laboratoire du développement durable* » en relevant le défi de l'intégration d'un parc national dans un univers périurbain (MEDD, 2005). La construction du positionnement d'un nouvel acteur de l'environnement au sein de ce contexte contraint et complexe demande du temps et n'en est aujourd'hui qu'à ses prémises.

Les projets de chartes des deux parcs ont été approuvés par leurs conseils d'administration respectifs en 2012 ; la procédure nationale et sa validation en Conseil d'Etat sont planifiées à partir de la fin de l'année 2012 ; les communes concernées devront se prononcer début 2013 sur leur adhésion.

Figure 20 (page suivante). Historique des parcs nationaux de la Guadeloupe et de la Réunion

⁸⁰ Lettre de mission en date du 6 novembre 2000, adressée par la Ministre de l'Ecologie, Dominique Voynet, à Jacques Merlin, alors directeur du Parc national des Cévennes, auquel est confiée la réalisation la mission d'étude pour la création d'un parc national à la Réunion.



Parc National de la Guadeloupe	Législation Création des Parcs Nationaux	Parc National de la Réunion
1960 Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux		
	1963 Création du Parc national de la Vanoise 1963 Création du Parc national de Port-Cros 1967 Création du Parc national des Pyrénées	
<p style="text-align: center;">1970 Parc Naturel Départemental institué par le Département et géré par l'ONF</p> <p style="text-align: center;">1975 Création de la mission de préparation du PNG (au sein de l'ONF) par le Ministère de l'environnement</p>	1970 1970 Création du Parc national des Cévennes 1973 Création du Parc national des Ecrins 1979 Création du Parc national du Mercantour	 1976 Livre Blanc pour les Hauts 1979 Création du CAH
<p style="text-align: center;">23 novembre 1987 Création de la réserve Naturelle du Grand Cul-de-sac Marin (gestion confiée au Parc National)</p> <p style="text-align: center;">20 février 1989 Création Parc National de la Guadeloupe</p>	1980	
<p style="text-align: center;">1992 Intégration dans le réseau UNESCO "Man and Biosphère"</p> <p style="text-align: center;">1993 Classement de la réserve GCSM en zone Ramsar</p> <p style="text-align: center;">1996 "Autonomie hiérarchique" par rapport à l'ONF</p> <p style="text-align: center;">1997 Schéma Directeur d'Aménagement élaboré par l'équipe du Parc</p>	1990	<p style="text-align: center;">Années 1990 Préconisation de création d'un PN par le PAH et le monde forestier</p> <p style="text-align: center;">1995-1998 Reprise de cette préconisation dans doc. officiels (SAR, Charte Réunionnaise de l'Environnement)</p>
	2000 2003 Rapport Giran 2005 Débats à l'Assemblée Nationale	<p style="text-align: center;">2000 Le Conseil Général et le Conseil Régional se prononcent en faveur d'un Parc National</p> <p style="text-align: center;">2001 Protocole pour la création du Parc National des Hauts de la Réunion (CG, CR, Préfet)</p> <p style="text-align: center;">2001-2003 Phase de consultation préalable</p>
2006 Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux		
<p style="text-align: center;">3 juin 2009 Décret de création modifié</p>	2007 Création du Parc amazonien de Guyane	<p style="text-align: center;">2004-2006 Phase de création, enquête publique</p> <p style="text-align: center;">5 mars 2007 Création du Parc national de la Réunion</p> <p style="text-align: center;">2008 Lancement procédure d'élaboration de la Charte</p>
<p style="text-align: center;">2010 Concertation locale - avant projet de charte</p> <p style="text-align: center;">14 février 2012 Adoption du projet de charte par le Conseil d'Administration</p> <p style="text-align: center;">A venir Examen du projet par les acteurs institutionnels Enquête publique Adhésion des communes à la charte</p>	2010 2012 Création du Parc national des Calanques	<p style="text-align: center;">2010 Classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO</p> <p style="text-align: center;">21 juin 2012 Adoption du projet de charte par le Conseil d'Administration</p> <p style="text-align: center;">A venir Examen du projet par les acteurs institutionnels Enquête publique Adhésion des communes à la charte</p>

Des emprises territoriales différentes

Les parcs nationaux de la Réunion et de la Guadeloupe présentent un certain nombre de similitudes territoriales : parcs nationaux ultra-marins de territoire insulaires, ils sont caractérisés par l'exiguïté des territoires sur lesquels ils ont été créés. La proximité de ces parcs avec des espaces urbanisés leur confère à tous les deux un caractère « périurbain », aux dires du Ministère de l'écologie (MEDD, 2003; 2005). Néanmoins, leur organisation spatiale et leur emprise territoriale au sein de leurs départements respectifs présentent des différences sensibles (Tableau 7).

Tableau 7. Territoires des parcs nationaux de la Réunion et de la Guadeloupe

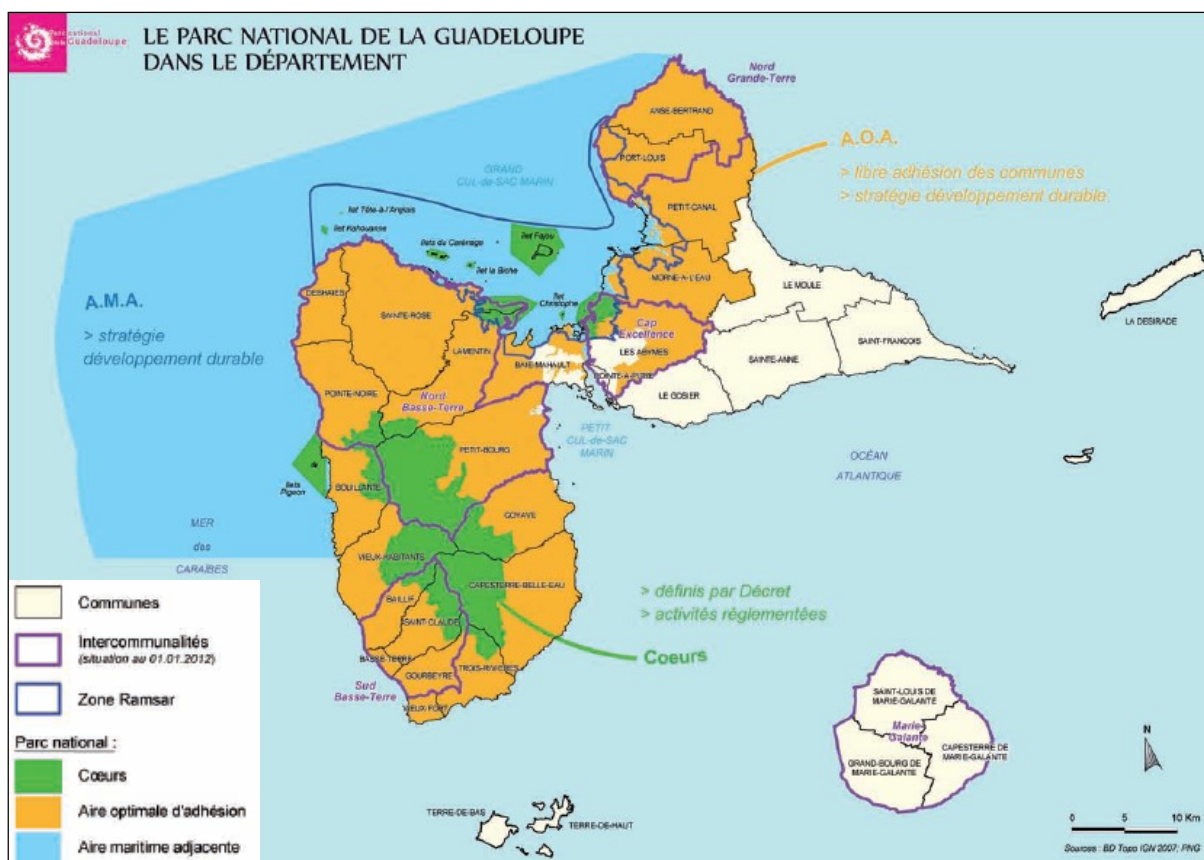
Source : (Parcs Nationaux de France, 2011). Légende : ZC : zone centrale ; ZP : zone périphérique ; AOA : aire optimale d'adhésion ; AMA : aire maritime adjacente

	Parc National de la Guadeloupe		Parc National de la Réunion
	Avant 2009	Après 2009	
Superficie en ZC / cœur	17 300 ha (ZC)	21 850 ha (cœur)	105 447 ha (cœur)
Superficie en ZP / AOA	16 200 ha (ZP)	94 065 ha (AOA)	87 800 ha (AOA)
Superficie en AMA	-	130 800 ha (AMA)	-
Communes concernées (/nb de communes du département)	11 (ZC) 3 (ZP) (/32)	15 (cœur) 21 (AOA) (/32)	23 (cœur) 24 (AOA) (/24)
% du département en ZC / cœur	11	13	42
% du département en ZP / AOA	10	60	35
Habitants permanents en ZC / cœur	0 (ZC)	0 (cœur)	800 (cœur)
Habitants permanents en ZP / AOA	20 000 (ZP)	210 000 (AOA)	167 500 (AOA, 2007)
Nombre de visiteurs annuels	(ND)	Environ 650 000	Environ 670 000

Si avant la réforme, le territoire du PNG était circonscrit à une unique zone centrale terrestre, et à trois communes de la Côte-sous-le-vent pour la zone périphérique, le PNG est devenu multipolaire suite à la réforme de 2006, et son aire d'adhésion représente aujourd'hui 60% de la superficie du département. Sa « zone cœur » est aujourd'hui constituée de 10 cœurs (3 cœurs uniquement terrestres, et 7 cœurs à la fois terrestres et marins). L'aire d'adhésion concerne aujourd'hui 21 des 26 communes de la Guadeloupe : la totalité des communes de la Basse-Terre, et les communes du nord-ouest de la Grande-Terre, pour leur solidarité écologique avec les cœurs du Grand Cul-de-sac marin.

Figure 21. Les périmètres du Parc national de Guadeloupe

Source : Charte du Parc national de Guadeloupe (Parc national de la Guadeloupe, 2012a)



Le Parc national de la Réunion couvre quant à lui plus des trois quarts de la surface de l'île, aire optimale d'adhésion comprise, et il concerne l'ensemble des 24 communes (Figure 22). Son cœur couvre plus de 40% du territoire départemental, proportion plus de trois fois plus élevée que pour le PNG. Assis en très grande partie sur du foncier départemento-domaniaux, il présente la particularité de comprendre un « cœur habité » (îlets habités de Mafate et des Trois Salazes, représentant un peu plus de 3000 hectares) ainsi qu'un « cœur cultivé » (trois enclaves à vocation agro-pastorale, cinq enclaves à vocation sylvicole, représentant au total environ 1500 hectares), inclus au sein du « cœur naturel ». L'aire optimale d'adhésion correspond quant à elle au périmètre des Hauts⁸¹, auquel ont été ajoutées les principales ravines afin de prendre en compte les continuités écologiques.

Le Parc national de la Réunion a porté la candidature des « Pitons, Cirques et Remparts » de la Réunion au patrimoine mondial de l'UNESCO⁸², qui aboutit à leur classement, le 1^{er} août 2010, en vertu de deux critères :

- le critère (VII) : « représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles » ;
- le critère (X) : « contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces

⁸¹ Périmètre du Plan d'aménagement des Hauts, fixée par le décret n° 94-1139 du 26 décembre 1994.

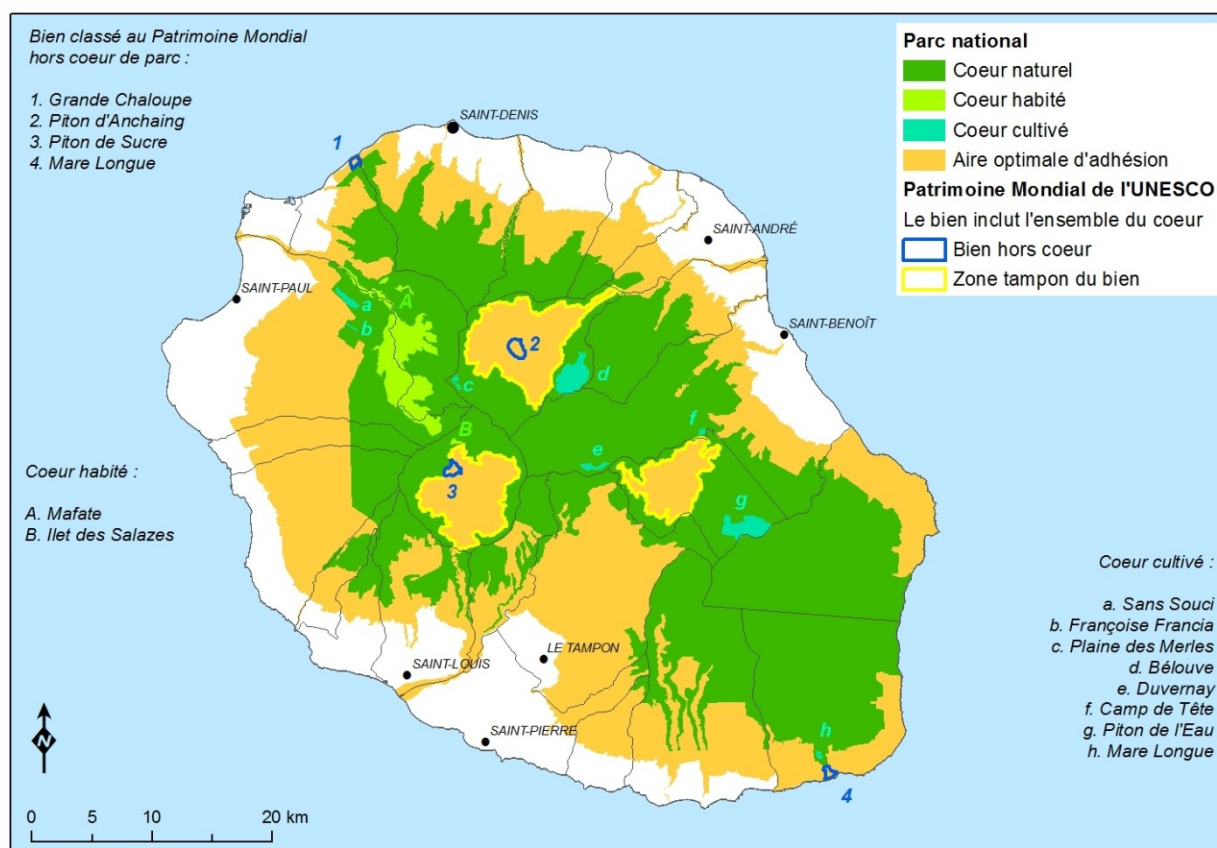
⁸² La liste du Patrimoine mondial (ou Patrimoine de l'humanité) est mise en place par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ».

Le Bien inscrit correspond au cœur du parc, auquel viennent s'ajouter quatre sites hors cœur dont un à Mare Longue - qui nous concerne car c'est une zone de production de vanille. La zone tampon du bien est circonscrite aux communes de Cilaos, Salazie, et la Plaine des Palmistes.

Figure 22. Les périmètres du Parc national de la Réunion et du Bien classé au Patrimoine Mondial

Sources : Données Parc national de la Réunion, cartographie C. Demené



Des parcs nationaux ultramarins soumis à un régime juridique particulier

La réforme de 2006 a introduit des dispositions spécifiques aux départements d'outre-mer dans la législation sur les parcs nationaux. La révision de la loi sur les parcs nationaux a en effet été menée sur la même période que le montage de deux projets de parc nationaux ultra-marins, en Guyane et à la Réunion. Les spécificités et les difficultés d'aboutissement de ces deux projets ont nourri les débats à l'Assemblée, et ont conduit l'outil législatif à prendre en compte certaines de leurs spécificités, « à savoir en Guyane le rôle des autorités coutumières et la reconnaissance de droits d'usage collectifs dans la forêt et, à la Réunion, des contraintes liées à l'insularité et à la croissance démographique » (Giran, 2005). Ces dispositions conduisent notamment à une limitation, en matière d'urbanisme, des compétences du parc et de la portée de sa charte (Encadré 9).

Encadré 9. Législation sur les parcs nationaux, dispositions particulières aux DOM

Source : Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, article 9 (article L. 331-15 du Code de l'Environnement)

La nouvelle loi sur les parcs nationaux adoptée en 2006 prévoit des dispositions particulières pour les parcs situés sur des territoires ultra-marins.

D'une part, lorsque le cœur représente plus du quart de la surface du département (cas de la Réunion), certains **aménagements sont autorisés dans le cœur**, à savoir « les constructions et installations indispensables à l'approvisionnement en eau et en énergie géothermique », les « installations ou constructions légères à usage touristique », et de manière générale les activités, travaux, constructions ou installations d'intérêt général « lorsque des contraintes techniques ou topographiques rendent techniquement ou financièrement inacceptable une autre localisation ». On peut voir là l'influence du projet (abandonné depuis) d'usine géothermique en cœur de parc à la Réunion.

D'autre part, **les compétences du Parc national en matière d'aménagement et d'urbanisme sont amoindries** par rapport aux parcs nationaux métropolitains :

- la Charte du Parc doit être compatible avec le SAR (outil de planification propre aux régions d'outre-mer) ; on remarquera que c'est bien la planification du SAR qui s'impose à la charte, non l'inverse (ce point a fait l'objet de discussions lors des débats à l'Assemblée⁸³ : « Le rapporteur ayant observé qu'à la Réunion, la primauté absolue accordée au schéma d'aménagement régional risquait de faire échouer le projet de création de parc national, l'auteur [d'une proposition d'amendement, Yves Cochet] a retiré son amendement »). La primauté absolue du SAR matière d'urbanisme dans les régions d'outre-mer est ainsi conservée.

- les documents d'aménagement forestier concernant le cœur sont soumis pour avis conforme à l'établissement public du parc si le cœur est composé à plus de 60% des forêts soumises au code forestier – notamment forêts domaniales, départementales, départemento-domaniales et communales (c'est le cas de la Réunion et de la Guadeloupe) ;

- enfin, dernière disposition citée ici, qui n'en est pas moins importante : pour les parcs nationaux métropolitains, les documents d'urbanisme (SCoT, Plu, cartes communales) doivent être compatibles avec la charte, sur les parties de leur territoire incluses dans le Parc (y compris donc en aire d'adhésion). Cette disposition est rendue facultative dans les DOM en aire d'adhésion. Le conseil d'administration peut néanmoins décider de la réinscrire dans la charte ; ce choix n'a été fait ni à la Réunion ni en Guadeloupe comme en attestent les projets de charte validés cette année. De même, l'obligation d'avis conforme du parc pour certains aménagements (ceux soumis règlementairement à étude d'impact) est également limitée au cœur de parc pour les parcs situés dans les DOM, et le parc ne prononcera qu'un avis simple sur les projets situés en aire d'adhésion à la Réunion comme en Guadeloupe.

Ce régime d'exceptionnalité pour l'outre-mer a contribué à amplifier les critiques qu'ont pu faire certains environnementalistes à l'égard de ce nouveau régime. Ces « multiples concessions faites pour permettre l'évolution de projets tels que les Parcs de la Guyane et celui des Hauts de la Réunion » (Cavalcante, 2009) vont en quelque sorte à l'encontre des objectifs initiaux de la réforme, à savoir de renforcer la cohérence entre la gestion du cœur et celle de l'aire d'adhésion, notamment par une implication accrue du parc dans cette dernière. Les milieux de la conservation regrettent cette « *condescendance législative* » qui peut sembler d'autant plus paradoxale que les aires d'adhésion des parcs nationaux d'outre mer sont les plus riches en biodiversité, et que celle-ci y disparaît à un rythme plus rapide qu'au sein de leurs homologues métropolitaines (ibid.).

Nous avons ainsi présenté les grands traits de chacun des deux terrains d'étude choisis. Les paragraphes qui suivent présentent la démarche de collecte des données qui y a été développée.

⁸³ http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r2687.asp#P572_188379.

4.2. Une approche qualitative fondée sur les discours des acteurs

Le choix de notre cadre conceptuel, et la place centrale accordée aux acteurs et notamment à leurs représentations, nous invite à mettre en œuvre une démarche d'enquête qui permette de révéler les représentations, les raisonnements, les stratégies, les valeurs, etc., des acteurs de nos terrains d'étude. Dans la lignée des approches compréhensives, qui se fondent sur le postulat d'une « *radicale hétérogénéité* » entre les faits sociaux et les faits des sciences naturelles ou physiques, « *les faits humains ou sociaux étant des faits porteurs de significations véhiculées par les acteurs* » (Paillé et Mucchielli, 2008), notre démarche de terrain est ainsi orientée vers la recherche de ces significations. Nous recherchons, dans les faits sociaux, les pratiques des acteurs, leurs discours, les éléments permettant de caractériser leurs représentations des fonctions de l'activité agricole. Nous adoptons pour cela une démarche qualitative, orientée vers la compréhension des processus, et non vers la recherche formelle de mesures que promettent les analyses statistiques (Vigour, 2005).

Pour ce faire, nous avons collecté un matériau essentiellement discursif. Il est d'une part issu de sources directes⁸⁴ (discours issus d'enquêtes réalisées au cours de la phase de terrain), et d'autre part de sources indirectes⁸⁵ (discours institutionnels, législatifs, informatifs, ou de promotion, contenus dans les documents écrits émanant des différentes institutions ou organisations). Ces discours indirects, à caractère « officiel », permettent de préciser les positionnements des institutions. Ils sont complémentaires des discours spontanés collectés dans le cadre des enquêtes, qui permettent quant à eux de saisir la complexité des positionnements et représentations individuelles. Enfin, nous ajouterons ponctuellement certaines données quantitatives ou statistiques, qui permettront une mise en perspective des discours des acteurs.

4.2.1. Un matériau discursif issu d'entretiens semi-directifs

Si les enquêtes permettent d'affiner les connaissances concernant la filière, elles visent surtout à accéder aux représentations des acteurs. Elles sont ainsi par nature des données subjectives, mêlant des données factuelles rapportées par les acteurs, et leurs sentiments, impressions, avis, etc. sur ces faits, dans une « *perspective qui relève de la pensée, de l'opinion, du vécu* » (Amalric, 2005). Sans prétention d'accéder à l'objectivité, ces données nous intéressent justement pour leur subjectivité, dans laquelle s'expriment les représentations. Notre objectif était en effet de comprendre les processus de création et de recomposition des liens de l'agriculture au territoire, induits par les représentations des acteurs. Dans cette optique, nous avons choisi l'entretien de type semi-directif, format d'enquête laissant un large espace d'expression à l'enquêté.

⁸⁴ Produites par l'intervention du chercheur ; la production de ces données est donc finalisée en fonction des objectifs de recherche.

⁸⁵ Non produites directement par l'intervention du chercheur, donc produites dans un cadre extérieur à son cadre de recherche

Le choix de l'entretien semi-directif

L'entretien semi-directif a pour objectif de recueillir des discours, en laissant à l'enquêté une liberté de parole non contrainte par un questionnaire fermé, tout en guidant cette parole autour des thématiques préalablement établies. Il offre ainsi l'opportunité d'engager un véritable échange avec les acteurs. Il se déroule sous la forme d'un entretien autour d'une trame de discussion préétablie, laissant une marge d'expression (questions ouvertes) et un temps de parole important à l'acteur interrogé. Cela lui permet, dans le cadre toutefois d'une modulation par l'enquêteur des thématiques abordées, de le laisser exprimer le cours de sa pensée. Ce type d'entretien permet de ne pas (ou peu) imposer de conceptions a priori, et de laisser une ouverture dans le déroulement de l'entretien vers des directions que l'on n'aurait pas conçues initialement mais qui viennent nourrir la problématique de recherche. Il permet ainsi une construction progressive de la théorie à partir des enquêtes, par opposition aux enquêtes fondées sur un questionnaire fermé, qui suppose qu'un modèle théorique soit préétabli (Beaud et Weber, 2008).

Le format d'enquêtes choisi s'inscrit dans une posture compréhensive, qui « *s'appuie sur la conviction que les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur* » (Kaufmann, 2008). Il est orienté vers la compréhension du sens des actes pour les individus, dans le cadre d'une approche qualitative, visant à comprendre plus qu'à quantifier systématiquement.

La conduite des entretiens

Cet objectif implique certaines exigences dans le mode de conduite de l'entretien. L'entretien doit être mené de façon à encourager l'enquêté à exprimer ses façons de voir les choses, son organisation de la réalité, pour permettre par la suite, dans l'analyse, d'identifier dans son discours les objets conceptuels propres qu'il utilise. Cela se traduit également au niveau lexical, l'objectif étant de ne pas imposer, dans la formulation des questions, de termes trop spécifiques, et de laisser l'enquêté s'exprimer avec ses propres catégories. L'entretien semi-directif permet une souplesse dans la conduite de l'entretien, il doit être mené pour créer des conditions d'échange l'incitant à s'exprimer sincèrement, et pour éviter qu'il ne se limite à l'expression de positions consensuelles. Suivant les préconisations de Jean-Claude Kaufmann⁸⁶, la posture lors de l'entretien doit se fonder à la fois sur une ouverture de l'enquêteur, et sur son empathie à l'égard de l'enquêté (Kaufmann, 2008).

Des guides d'entretien ont été établis afin de couvrir une liste de thématiques propres aux différents types d'acteurs enquêtés (voir trames en annexe 3). La question d'annonce était formulée dans l'objectif de « *faire simple* », de mettre l'enquêté en terrain connu, tout en ouvrant la parole au récit (ibid.). La conduite de l'entretien devait ensuite permettre de se calquer dans la mesure du possible sur l'ordre défini dans ces trames, tout en gardant une flexibilité importante afin de rendre l'interaction avec l'interlocuteur aussi fructueuse que possible. L'enquêteur devait ainsi chercher un équilibre entre liberté de parole et structuration de l'entretien. Les trames ont été adaptées à la marge aux particularités des deux terrains et des parcours des enquêtés. Elles ont également été progressivement enrichies par des éléments issus des entretiens au fur et à mesure de leur réalisation,

⁸⁶ Ces préconisations sont formulées dans le cadre d'une méthodologie de l'entretien compréhensif, nous en avons cependant repris certaines dans notre conduite d'entretiens semi-directifs.

à l'encontre d'une fermeture et d'une rigidité de la grille d'entretien qui « *mutilerait ses possibilités de découverte* » (ibid.).

Les entretiens ont été intégralement enregistrés. Cela permet à l'enquêteur de se consacrer pleinement à l'écoute de son interlocuteur, et à la conduite de l'entretien. Conditionnant la « *qualité de l'écoute* », l'enregistrement transforme aussi une parole privée en une parole publique potentiellement audible par autrui (Beaud et Weber, 2008). Cette technique a cependant ses limites, dans la mesure où elle peut conduire à une certaine réserve des personnes enquêtées. Dans certains cas, celles-ci nous ont d'ailleurs demandé d'éteindre le dictaphone, ou de ne pas citer certains passages ; cette possibilité qui leur était proposée dès le début permettait de gérer en partie cette « réserve », en permettant malgré tout d'aborder avec les acteurs les questions délicates. Ces éléments ont fait l'objet d'une prise de note. De même, certaines reprises de discussion après l'extinction du dictaphone, qui permettaient de passer à une interaction moins « formelle », ont fait l'objet d'une prise de note de manière à en conserver certains éléments à l'esprit lors de l'analyse.

Les entretiens ont pour la plupart duré entre 1h et 1h30 (certains ont été plus longs). Ils ont été dans la mesure du possible « situés », en particulier pour les producteurs, pour lesquels les entretiens sur la parcelle ont été privilégiés (les conditions logistiques et les disponibilités des producteurs ne l'ont pas permis dans tout les cas).

Les acteurs rencontrés

Pour notre problématique centrée sur les interactions entre une filière agricole et son territoire, nous nous devons de rencontrer des acteurs représentatifs de ces deux « entités ». La liste des personnes interrogées a été établie sur la base de leur fonction, au nom de laquelle ils sont susceptibles d'intervenir, physiquement ou via les décisions qu'ils prennent, sur le développement et les évolutions de nos filières d'étude. Du côté des filières, nous avons rencontré les producteurs eux-mêmes, d'une part, qui représentent près de la moitié des entretiens, et les transformateurs d'autre part (certains producteurs ont une double casquette de producteurs et de transformateurs). Nous avons également réalisé des entretiens au sein des institutions en charge de l'encadrement de l'activité agricole, administrations et établissements publics principalement (DAF, ASP). Les principales collectivités territoriales concernées par ces productions agricoles ont été rencontrées (communes, Conseil Général à la Réunion, Conseil Régional en Guadeloupe⁸⁷). Nous interrogeant sur l'impact de la biodiversité dans les recompositions de l'inscription territoriale de l'agriculture, nous avons également réalisé des entretiens auprès des gestionnaires (ONF) ou propriétaires (Conservatoire du Littoral) d'espaces naturels concernés par les productions agricoles étudiées. Plusieurs entretiens ont été réalisés auprès des différents services des parcs nationaux de chacun de nos deux terrains. Certaines associations, représentantes de la société civile, sont enfin venues compléter notre liste d'acteurs à rencontrer.

La rencontre de plusieurs agents au sein de certaines institutions s'imposait, en particulier pour les parcs dont nous souhaitions aborder plus précisément la construction de leur positionnement vis-à-vis

⁸⁷ Dans les DOM, la répartition entre le département et la région de certaines compétences s'établit localement ; ainsi, l'agriculture est à la Réunion une prérogative du Conseil Général, tandis qu'en Guadeloupe elle est une prérogative du Conseil Régional.

de l'activité agricole. En effet, si les institutions peuvent être considérées comme des acteurs collectifs, leurs agents, qui agissent (en partie) en son nom, peuvent néanmoins adopter des stratégies différenciées, selon leurs secteurs d'intervention d'une part, et selon leurs propres parcours d'autre part. Les stratégies des acteurs ne sont en effet pas exclusivement déterminées par leur appartenance à une institution, d'autant plus qu'ils peuvent être « *multi-casquettes* » et susceptibles d'endosser différents rôles selon les contextes dans lesquels ils sont amenés à intervenir (Gumuchian *et al.*, 2003).

Tableau 8. Acteurs rencontrés sur les deux terrains

Le nombre d'entretiens réalisés () diffère du nombre d'acteurs rencontrés ; en effet, des entretiens ont été doublés voir triplés (en particulier, auprès des acteurs de la filière vanille réunionnaise), et certains entretiens ont pu faire intervenir conjointement plusieurs interlocuteurs (par contre, les conjoint(e)s des producteurs qui ont parfois participé à l'entretien ne sont pas comptabilisés ici)*

	Terrain Réunion	Terrain Guadeloupe
Producteurs	20	22 ⁸⁸
Dont :		
Producteurs de vanille	20	13
Producteurs de café	-	15
Dont producteurs également rencontrés au titre de préparateurs privés (entretiens filière)	4	3
Dont producteurs également rencontrés au titre de président coopérative/syndicat (entretiens filière)	1	2
Acteurs de la filière	8	13
Dont :		
Producteurs (précédemment cités)	5	5
Autres acteurs	22	26
Dont :		
Equipes (ou ex-salariés) des deux Parc nationaux	4	8
Nombre d'acteurs rencontrés	45	56
Nombre d'entretiens réalisés*	46	57

Au total, une centaine d'entretiens ont été réalisés. La liste des acteurs rencontrés figure en annexe.

Les échantillons de producteurs ont été définis selon une double préoccupation, de choix d'une diversité des profils d'une part, et de la condition d'une « entrée légitime » d'autre part. Cette condition de « légitimité » à contacter les producteurs était d'autant plus importante à la Réunion, où la période d'enquête a coïncidé avec une période de réorganisation de la filière, soit une situation « sensible » pour réaliser des entretiens. Des entretiens préparatoires ont donc été effectués auprès des représentants des structures coopératives et privées de transformation. Ils ont permis d'établir un premier listing de personnes à enquêter, défini pour représenter la diversité des profils de planteurs connus. En effet, partant du fait que l'« *on ne peut espérer prendre un point de vue totalisateur, on peut seulement tenter de totaliser différents points de vue* » (Beaud et Weber, 2008), nous avons souhaité dans la mesure que notre analyse intègre la variété des profils de producteurs de chacune des filières. Cette recherche de la diversité, et non d'un échantillon statistiquement représentatif, est cohérent avec notre objectif de compréhension des processus et non de leur quantification. Nous ne nous sommes donc pas limités à une définition stricte de l'exploitation agricole⁸⁹, en intégrant notamment dans notre

⁸⁸ Parmi les producteurs rencontrés, 6 sont à la fois producteurs de vanille et de café.

⁸⁹ Comme celle qui prévaut par exemple pour accéder au statut d'exploitant agricole.

échantillon des planteurs informels (non affiliés au régime de protection social agricole). Ces premières listes ont été complétées par des planteurs « indépendants », qui ont développé une activité agrotouristique leur permettant de s'affranchir des structures collectives de transformation et de vente (ces planteurs sont par ailleurs les plus visibles sur le territoire, et de ce fait plus simples à contacter).

Les dates auxquels ces entretiens ont été réalisés doivent être précisées, car elles marquent les **limites temporelles de notre analyse**. En Guadeloupe, les entretiens ont été conduits dans le cadre d'une mission de douze semaines, du 9 mars au 27 mai 2011. A la Réunion, les entretiens ont eu lieu en deux grandes périodes : après quelques entretiens de cadrage au démarrage de la thèse (non mentionnés dans le tableau), une première période d'entretiens a eu lieu entre juillet 2010 et janvier 2011, et une seconde période entre septembre et octobre 2011. Quelques entretiens ont enfin été réalisés plus récemment, en 2012, notamment avec le parc national en raison des avancées liées à l'élaboration de sa charte. Concernant la filière vanille, nous n'avons pas rencontré ses acteurs au cours de l'année 2012, et notre analyse se fonde donc sur la situation de la filière avant cette date. Cette limite temporelle de notre analyse doit être prise en compte à la lecture de ce texte, car la filière a lancé un certain nombre de dynamiques récemment, que nous ne pourrions donc pas analyser en détail.

Corpus de données discursives obtenues

Ces entretiens ont été intégralement retranscrits (accompagnés le cas échéant de notes de terrains) pour l'analyse. De façon à conserver la spontanéité des discours recueillis, les « fautes de langages » et le vocabulaire (en particulier les termes techniques des planteurs, et les termes créoles) ont été conservés tels quels.

Les verbatim d'entretiens ont fait l'objet d'une analyse qualitative. Les informations recueillies, qui représentent un volume de donnée conséquent (un entretien d'une heure représente environ 8 pages) ont été traitées manuellement. Nous avons fait le choix, en raison de l'hétérogénéité des discours (du fait de la diversité des statuts des acteurs rencontrés, de leur caractère plus ou moins loquace, et des thématiques parfois développées de façon différenciées selon leur sensibilité), de ne pas recourir à des logiciels d'analyse textuelle. Les entretiens ont fait l'objet de plusieurs lectures d'imprégnation, une fois l'ensemble des entretiens réalisés et retranscrits, afin d'avoir une vision d'ensemble du corpus.

4.2.2. Des données complémentaires

Pour compléter ce corpus de données discursives, des données issues de sources indirectes ont été mobilisées : ce sont d'une part des données bibliographiques (littérature grise et documents officiels), et d'autre part des données statistiques et géoréférencées.

Données bibliographiques

Des documents écrits de différentes natures ont été mobilisés pour étudier l'inscription territoriale de nos filières. Ces sources permettent, d'une part, d'en avoir une approche diachronique, grâce à des documents publiés à différentes périodes de leur histoire. D'autre part, ils permettent d'accéder aux représentations « officielles » des institutions en matière d'agriculture, du moins à celles qu'elles

souhaitent afficher, qui ont vocation à être rendues publiques. Autre forme de discours, non spontanée, que ceux issus de nos entretiens, ils ne permettent pas de saisir la complexité des représentations et la diversité des points de vue qui sont susceptibles de s'exprimer au sein d'une même institution ; ils se doivent de présenter une certaine cohérence, et permettent de saisir ce que l'institution souhaite afficher publiquement comme positionnement. La confrontation de ces deux types de données est intéressante, révélatrice de la complexité inhérente aux représentations en matière de gestion des espaces agricoles ou naturels, et peut permettre de comprendre certains rouages de la construction du positionnement de chacun des acteurs, individuels ou institutionnels.

Nous avons ainsi consulté plusieurs types de documents sur chacun de nos deux terrains :

- documents d'urbanisme, de planification, et de développement rural (PLU, SCoT, SAR, chartes agricoles communales, documents spécifiques à chacun des deux terrains - exemple du PAH à la Réunion) ;
- programmes officiels pour la gestion des fonds européens, en particulier, concernant la programmation FEADER 2007-2013 (PDR Hexagonal, PDR Réunion, PDR Guadeloupe) ;
- documents concernant la gestion forestière (orientations régionales forestières, plans d'aménagement des massifs, plans de gestion des réserves, contrats de concession, rapports d'études, notamment rapport de C. Walbaum sur la gestion des concessions de vanille) ;
- diagnostics de territoire et diagnostics environnementaux (diagnostics de territoires des chartes agricoles, diagnostics écologiques - exemple du diagnostic écologique réalisé par Biotope sur Saint-Philippe en 2005, etc.) ;
- documents informatifs, ou à caractère publicitaire, qui sont également des vecteurs (c'est en l'occurrence leur raison d'être) des représentations des territoires ou des produits auxquels ils se rapportent.

Nous avons de plus consulté un nombre conséquent de documents relatifs aux deux parcs nationaux :

- textes juridiques (textes de loi, décrets de création, décret de création modifié) ;
- documents officiels relatifs à leur construction ou à leur mise en place (enquêtes publiques, compte-rendus de réunions publiques ou de conseils d'administrations) ;
- documents de planification et d'aménagement (schéma et programme d'aménagement, documents relatifs aux programmes LEADER pilotés ou animés par le PNG) ;
- projets de charte (les projets de charte des deux parcs ont été validés par leurs conseils d'administration respectifs en 2012) ;
- rapports, documents de travail ayant trait à l'agriculture ;
- rapports d'activité ;
- documents de communication destinés au grand public.

Certaines de ces données (à l'instar des données statistiques et géoréférencées évoquées au paragraphe suivant) ont pu n'être consultées que sur l'un des deux terrains ; cette dissymétrie n'était pas un motif de négligence de ces sources, la règle étant de ne pas se priver de certaines sources d'informations pas soucieux de symétrie (Vigour, 2005). Cette dissymétrie était d'autant moins préjudiciable que sur le terrain guadeloupéen, nous nous sommes plus particulièrement focalisés sur l'action du parc national, et donc sur les documents s'y rapportant.

Données statistiques et données géoréférencées

Parallèlement à nos données discursives, nous avons également utilisé pour notre analyse des données de natures plus quantitatives. Celles-ci permettent, bien que notre démarche soit plus orientée vers la compréhension des processus que sur leur quantification, de situer l'analyse, en donnant certains éléments d'échelle pour apprécier ces processus et leurs contextes. Les principales données statistiques que nous avons utilisées sont les suivantes :

- données des recensements généraux agricoles (RGA) de 1981, 1989 et 2000 et 2010 ; concernant les données du dernier recensement (RGA 2010), sur le terrain réunionnais, nous avons pu en outre analyser, grâce au service statistique de la DAF, le corpus de données rassemblant l'ensemble des producteurs de vanille recensés, ce qui a donné lieu à la publication d'une note de synthèse Agreste (Agreste, 2012a) ;
- statistiques produites par la DAF concernant les politiques agricoles et les montants des aides à l'agriculture (Mementos, notes de conjonctures Agreste ; notes de synthèse) ;
- données du recensement général de la population (RGP), réalisé par l'INSEE ; nous avons utilisé les données du RGP 1999, ainsi que les actualisations annuelles partielles ;
- données économiques produites par le secteur « transformation / commercialisation » et par les chambres consulaires concernant le marché de la vanille ;
- rapports et notes de synthèse produits par l'ODEADOM ;
- tableaux économiques (INSEE) et rapports d'activités de l'IEDOM.

Nous avons en outre utilisé un certain nombre de données géoréférencées, dont les sources sont mentionnées pour chacune des cartes présentées. Nous avons en particulier eu accès, dans le cadre d'une convention avec l'ONF, à la base de données répertoriant les concessions de vanille (le fichier que nous avons utilisé correspond à une extraction de la base de données de l'ONF réalisée en décembre 2012).

Conclusion du chapitre 4

Dans le cadre de notre démarche de recherche, définie au chapitre 3, nous souhaitons étudier les représentations que se font les acteurs des fonctions non productives de l'activité agricole. Ces représentations, et leur traductions dans les stratégies des différents types d'acteurs, font partie des liens qui se tissent entre agriculture et territoire. Pour accéder à ces représentations, et à la manière dont elles sont intégrées dans les stratégies des acteurs, nous avons choisi les discours des acteurs comme matériau principal, et l'entretien semi-directif comme méthode de collecte de ce matériau.

Ces entretiens, une centaine au total, ont été réalisés sur deux terrains d'étude, à la Réunion et en Guadeloupe. Ces territoires, ainsi que les filières étudiées, ont été choisis sur la base de certaines caractéristiques communes, permettant de construire notre cadre de comparaison. Le choix d'un second terrain, guadeloupéen, est essentiellement rattaché, au sein de notre problématique, aux questionnements sur le rôle d'un parc national en matière d'agriculture. L'histoire du Parc national de Guadeloupe, fort de plus de 20 ans d'existence, et les actions qu'il a entreprises vis-à-vis des filières dites « patrimoniales » que nous avons étudiées, apportent des éléments de discussion qui peuvent être mis en perspective avec la situation du tout jeune Parc national de la Réunion, dont le positionnement sur ce type de question est actuellement en cours de construction.

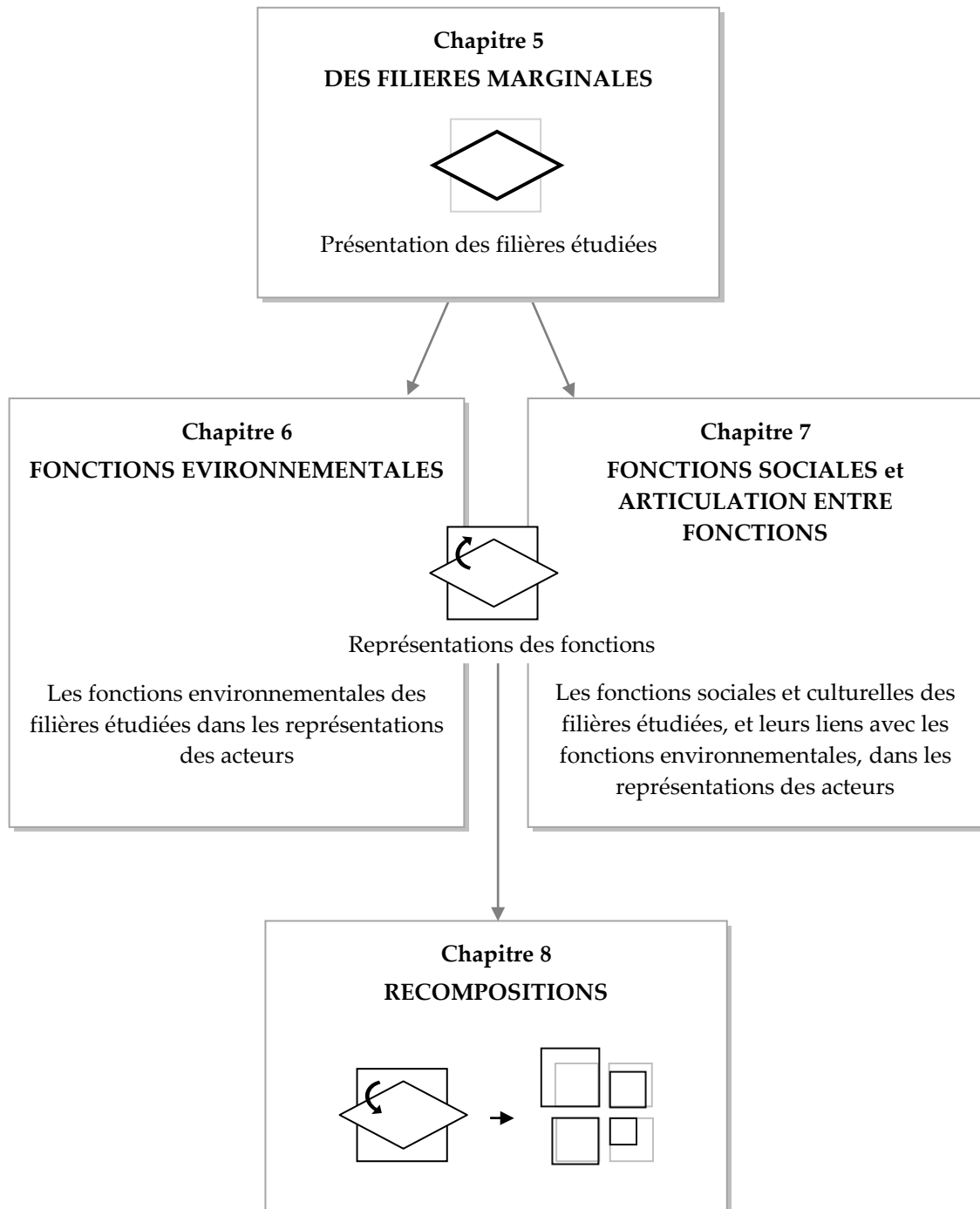
DEUXIEME PARTIE

DES INSCRIPTIONS TERRITORIALES COMPLEXES,
ENTRE MARGINALITE ECONOMIQUE,
CONTROVERSES ENVIRONNEMENTALES ET
IMPORTANCE SOCIO-CULTURELLE

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dans un contexte d'attention accrue portée aux enjeux environnementaux et de recherche de nouveaux modèles de développement des territoires, de nouvelles demandes s'expriment à l'égard de l'activité agricole. L'agriculture ultramarine et plus particulièrement les agricultures réunionnaise et guadeloupéenne n'y font pas exception, quoique le tournant environnemental soit aujourd'hui moins marqué dans ces territoires qu'en métropole. L'enjeu biodiversité y occupe une place importante, il y est notamment institutionnalisé par les deux parcs nationaux créés dans chacune de ces deux régions.

Nous analyserons dans cette partie les recompositions induites par ces nouvelles demandes exprimées à l'égard de l'agriculture, et plus particulièrement par la prise en compte accrue de l'enjeu biodiversité, sur de petites filières à la marge des secteurs agricoles réunionnais et guadeloupéens, la vanille et le café. Nous commencerons par présenter les filières en question, afin de définir plus précisément cette « marginalité », et de mettre en lumière les composantes de leur fonctionnement nécessaires à la suite de l'analyse (**Chapitre 5**). Nous examinerons dans un second temps les représentations des acteurs, d'une part les représentations des fonctions environnementales de ces filières (**Chapitre 6**), d'autre part les représentations de leurs fonctions sociales (**Chapitre 7**). Enfin, nous analyserons comment ces représentations, intégrées aux stratégies des acteurs, interviennent dans les recompositions de ces filières et de leurs liens au territoire (**Chapitre 8**).



Chapitre 5.

DES FILIERES A LA MARGE DES SECTEURS AGRICOLES REUNIONNAIS ET GUADELOUPEENS

« La modernisation technique aura eu raison d'une partie des exploitants inscrits dans une autre logique de développement que celle imposée par leurs dirigeants.(...) Cette révolution technique conduit bien au partage de monde agricole en deux catégories d'acteurs et ce jusque dans la présentation de soi à autrui : après les années soixante, il y a les agriculteurs et les paysans : ceux qui s'inscrivent dans le logique de « progrès », qui proposent et s'accommodent des innovations techniques, qui modernisent, et ceux qui résistent à cette logique, qui sont en retard sur l'histoire !... Histoire qui leur donnerait raison aujourd'hui ? »

(Gillet et al., 2002)

Moins de 0,5% des surfaces agricoles, et moins de 1,5% des exploitations agricoles de leurs territoires respectifs, selon le dernier RGA : les filières que nous avons choisies d'étudier peuvent être qualifiées, selon ces chiffres, de marginales pour les secteurs agricoles réunionnais et guadeloupéens. Notre démarche de recherche nous amènera cependant à examiner plus précisément les liens de ces filières à leurs territoires, liens inévitablement plus complexes que ces chiffres ne sauraient le résumer. Nous posons dans ce chapitre les bases de cette analyse avec une présentation des filières en questions. Les éléments qui seront présentés ici - historique, dynamiques récentes, structure des filières et profils des planteurs - doivent d'une part permettre de saisir les enjeux auxquels sont confrontées ces filières, et d'autre part de poser les bases de la suite de l'analyse, qui portera sur les représentations des fonctions de ces filières et leurs recompositions.

Nous nous fonderons principalement sur des données bibliographiques et statistiques. Dans le cas de la filière vanille à la Réunion, nous présenterons également de premiers éléments issus des entretiens réalisés auprès des planteurs, à savoir leurs systèmes de production, ainsi que les finalités qu'ils attribuent à la production de vanille. Les filières étudiées en Guadeloupe seront évoquées dans ce chapitre plus succinctement ; nous nous attacherons principalement à mettre en lumière les caractéristiques qu'elles partagent avec la filière vanille réunionnaise, et celles qui l'en distinguent ; ces éléments permettent de présenter le contexte dans lequel le parc national s'est investi dans la relance

de ces filières, conformément à la focale que nous avons adoptée sur le terrain guadeloupéen, centrée sur l'action du Parc.

Nous commencerons par présenter le poids « statistique » de ces filières sur leurs territoires, à travers ce que les statistiques agricoles nous en apprennent. Nous retracerons ensuite leurs trajectoires historiques, mettant en perspective cette situation actuelle avec leur passé d'une autre envergure. Les structures actuelles de ces filières, que nous présenterons dans un troisième temps, sont héritées de cette histoire. Nous présenterons enfin les stratégies des producteurs, reflets de ce contexte complexe et éléments indispensables pour saisir les dynamiques actuelles de ces filières.

5.1. Ce que nous disent les statistiques agricoles : des filières marginales

Une analyse succincte des statistiques agricoles mène au rapide constat de la marginalité des filières étudiées, au regard des principaux paramètres employés pour qualifier les filières agricoles (surfaces, nombre d'exploitation, valeur de la production). Les incertitudes qui entourent ces données ne font que confirmer ce statut marginal.

5.1.1. La vanille à la Réunion

La vanille, production emblématique de l'île de la Réunion d'un point de vue historique, passe aujourd'hui presque inaperçue dans les statistiques agricoles réunionnaises (Tableau 9).

Tableau 9. La filière vanille à la Réunion en 2010

Source : (1) RGA 2010 ; (2) programmes sectoriels ; (3) Estimation de la valeur de la production fondée sur un prix moyen de 25€/ kg d'achat de la vanille verte au producteur, la valeur de la production transformée n'est pas prise en compte ici ; (4) (Agreste, 2012b).

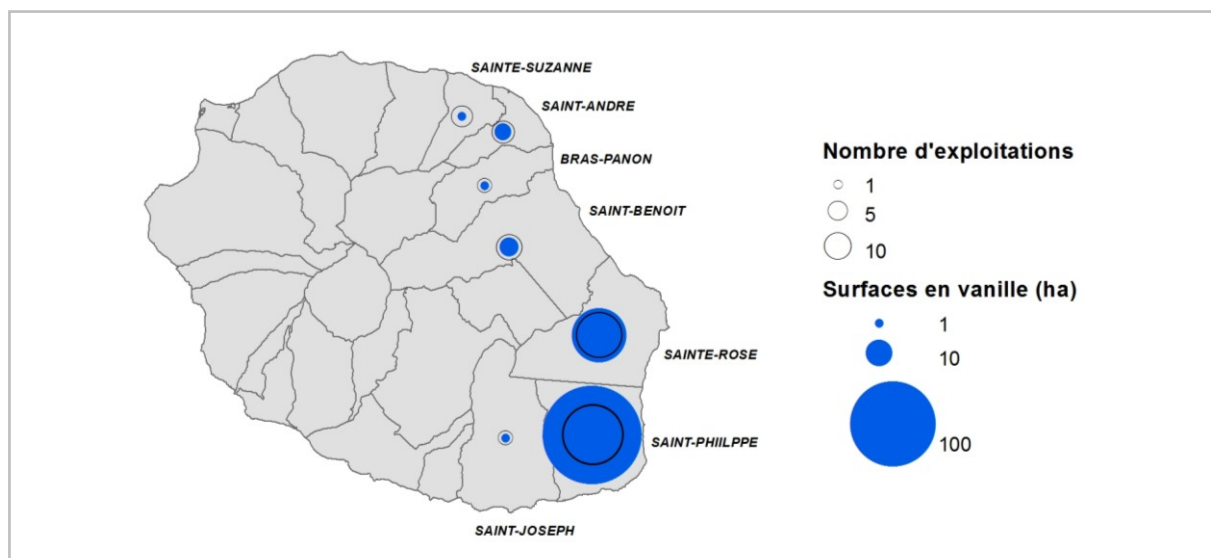
	Vanille	Ensemble du secteur agricole	Part de la vanille dans le secteur agricole (%)
SAU (ha) ⁽¹⁾	187	42 813	0,44
Nombre d'exploitations ⁽¹⁾	109	7623	1,43
Production de vanille verte (t) ⁽²⁾	10	-	-
Valeur de la production (1000€)	250 ⁽³⁾	383 400 ⁽⁴⁾	0,07

Elle représente moins de 0,5 des surfaces agricoles, pour près de 1,5 % des exploitations selon le dernier RGA. Enfin, en valeur, la production de vanille verte représente moins de 0,1% de la valeur de la production agricole réunionnaise (sans prendre ici en compte la valeur de la production transformée). Les surfaces en vanille se répartissent sur les côtes Est et surtout Sud de la Réunion, depuis Sainte-Suzanne jusqu'à Saint-Joseph. Les communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe concentrent 93% des surfaces, et 71% des exploitations (Figure 23), selon les chiffres du RGA. Ces communes sont marquées par leur caractère excentré vis-à-vis des pôles économiques réunionnais,

comme évoqué au chapitre précédent. La production y est majoritairement pratiquée en sous-bois, sur le domaine forestier public. Toutefois, un petit nombre d'exploitations pratiquent une production intensive (sous ombrières) ou semi-intensive (en plein champ), plutôt sur les communes de l'Est (de Sainte-Marie à Saint-Benoit)

Figure 23 : Les exploitations qui déclarent avoir de la vanille en 2010 selon le RGA

Source : DAF Réunion, RGA2010, répartition par commune des chefs d'exploitation. Cartographie C. Demené



5.1.2. La vanille et le café en Guadeloupe

Il est difficile aujourd'hui d'arrêter des chiffres précis concernant ces deux filières. Les nombreux diagnostics réalisés dans le cadre des projets de relance soulignent la rareté des données chiffrées les concernant, et l'incohérence fréquente entre les données existantes, en particulier sur le café (Dulcire et Ribeyre, 2003). Les entretiens sur le terrain confirment la dimension controversée de ces chiffres ; les acteurs restent discrets quant aux volumes réels qu'ils collectent ou commercialisent⁹⁰.

⁹⁰ Les incertitudes pesant sur les volumes de production entretiennent la confusion qui peut exister entre le « café Guadeloupe » (préparé à partir de café importé) et la production locale, faisant le jeu de certains transformateurs qui associent les deux types de production.

Tableau 10. Les filières café et vanille en Guadeloupe en 2010

Source : (1) RGA 2010 ; (2) entretiens, documents sectoriels ; (3) Valeur obtenue en considérant une production de 25t de café parche, valorisées au prix de 6,2€/kg ; (4) Valeur obtenue en considérant une production de 1,5t de vanille verte, valorisées au prix de 40€/kg ; (5) (Agreste, 2009)

	Café	Vanille	Ensemble Guadeloupe
SAU (ha)	99 ⁽¹⁾	Entre 60 et 70 ⁽²⁾	31 768 ⁽¹⁾
Nombre d'exploitations	81 ⁽¹⁾	Entre 60 et 70 ⁽²⁾	7 852 ⁽¹⁾
Production	18 à 22t de café vert 14 à 18t de café torréfié	900 kg de vanille verte 200 kg de vanille noire	-
Valeur de la production - données 2007 (1000€)	155 ⁽³⁾	60 ⁽⁴⁾	265 430 ⁽⁵⁾

Les filières café et vanille représentent chacune moins de 0,5% des surfaces agricoles, et à peine 1% des exploitations recensées au RGA, et à l'instar de la vanille réunionnaise, la valeur de la production agricole brute de ces filières est estimée à moins de 0,1% de la valeur de la production agricole guadeloupéenne (0,06% pour le café, et 0,02% pour la vanille, selon les comptes départementaux établis en 2007). Concernant le café, la production est essentiellement localisée sur la Basse Terre, et la majorité des exploitations sont situées au niveau de la Côte-sous-le-vent (Figure 24 ; Figure 25), territoire contraignant pour l'activité agricole (reliefs marqués, faible pluviométrie et accès difficile à l'eau, enclavement et accessibilité réduite).

Figure 24. Localisation de la production de café en Guadeloupe (données 2000)

Source : Dulcire, 2003, cartographie Emilie Feltz à partir des données du RGA 2000

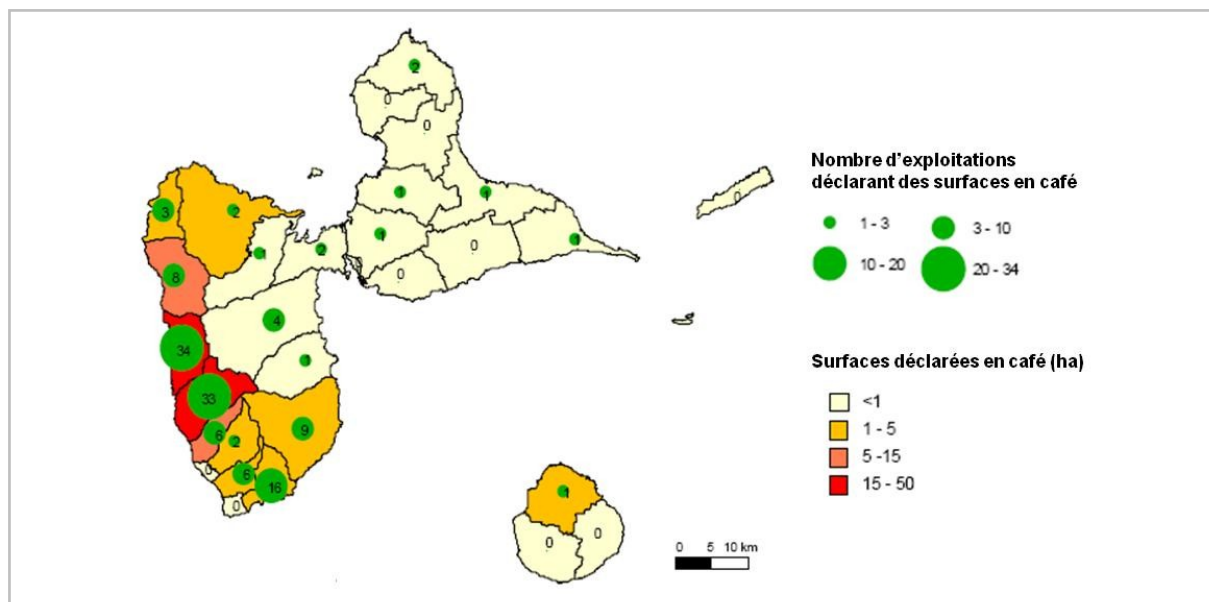
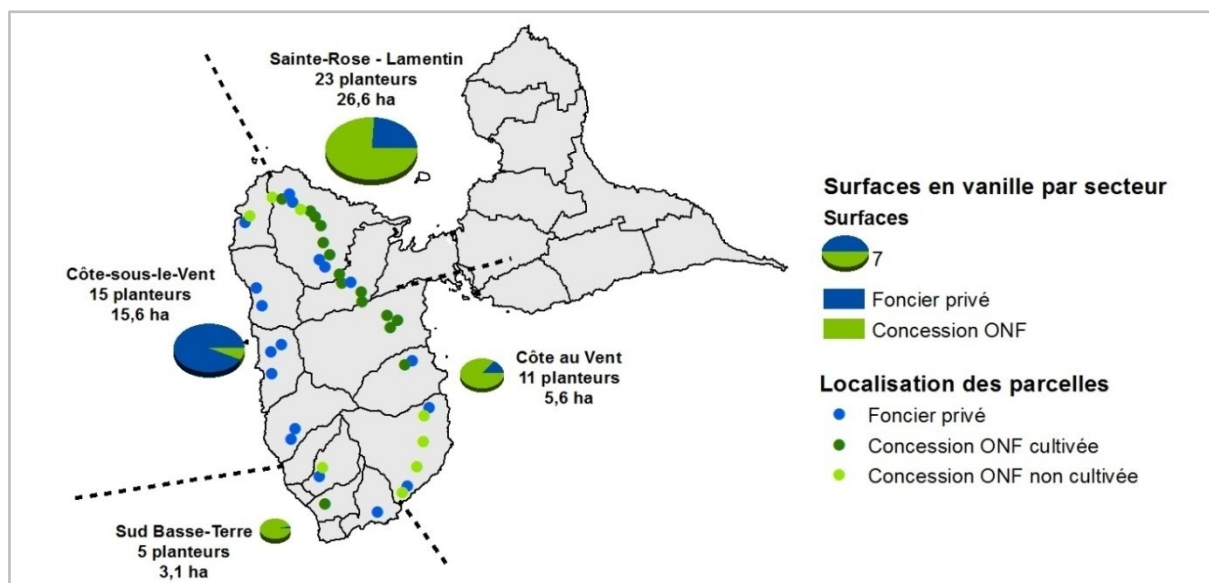


Figure 25. Localisation de la production de vanille en Guadeloupe (données 2007)

Source : données SYAPROVAG, 2007, cartographie C. Demené (les surfaces des producteurs hors SYAPROVAG ne sont pas représentées)



Pour le café comme pour la vanille, les systèmes de production sont caractérisés par leur extensivité. Concernant le café, on observe deux types de systèmes de production - production sous forêt, et production sous banane - tous deux extensifs : les rendements vont de 50 à 200 kg de café vert par hectare selon (Duris, 2000), de 100 à 135 kg/ha selon (Louisor, 2003) ; selon les références agronomiques, on considère qu'à moins de 500kg/ha, les systèmes de productions sont extensif ou semi extensifs (Barrel *et al.*, 2006). La vanille est elle aussi produite sur un mode extensif, en sous-bois ; il n'y a pas en Guadeloupe de production en plein champ ni sous ombrière.

Toutes ces filières sont donc caractérisées par leur faible poids dans les statistiques agricoles - qu'il soit question des surfaces cultivées, des exploitations concernées, ou de la valeur de la production agricole brute - et leur localisation sur des territoires considérés comme difficiles pour l'exercice de l'activité agricole, où elles sont pratiquées sur des modes de productions essentiellement extensifs, en décalage vis-à-vis du modèle de développement agricole conventionnel. Pour ces différentes raisons, elles peuvent être qualifiées de marginales au sein de leurs territoires respectifs.

5.2. Ce que nous dit l'histoire : des produits renommés hérités d'un passé florissant

5.2.1. La Réunion, berceau de la production agricole de la vanille

La vanille a été introduite à la Réunion au début du XIXe siècle, et c'est sur cette île que s'est écrite une partie de son histoire en tant que production agricole, en lien avec les savoir-faire qui y ont été développés, sur le procédé de fécondation d'une part, et de transformation d'autre part.

Introduction à la Réunion d'une orchidée qui ne fructifie pas naturellement

La vanille, deuxième épice la plus chère au monde après le safran (Klein, 2004), a fait l'objet de plusieurs introductions successives sur l'île Bourbon, qui ont donné lieu à des controverses sur l'identité de celui qui devait revenir le mérite de cette introduction qui se révéla très lucrative. Trois introductions successives ont en effet eu lieu en 1819, 1820 et 1822, respectivement depuis Cayenne, Manille, et depuis le Jardin des Plantes de Paris (Lucas, 2010 ; Lucas, 1990). Les boutures en provenance de Cayenne étaient très certainement des boutures de *Vanilla pompona*, tandis que les boutures en provenance de Paris et de Manille étaient plus probablement de la *Vanillia planifolia* (ibid.) principale espèce cultivée aujourd'hui à la Réunion (Encadré 10).

Encadré 10. La vanille, éléments de botanique

Sources : (Bory, 2007)

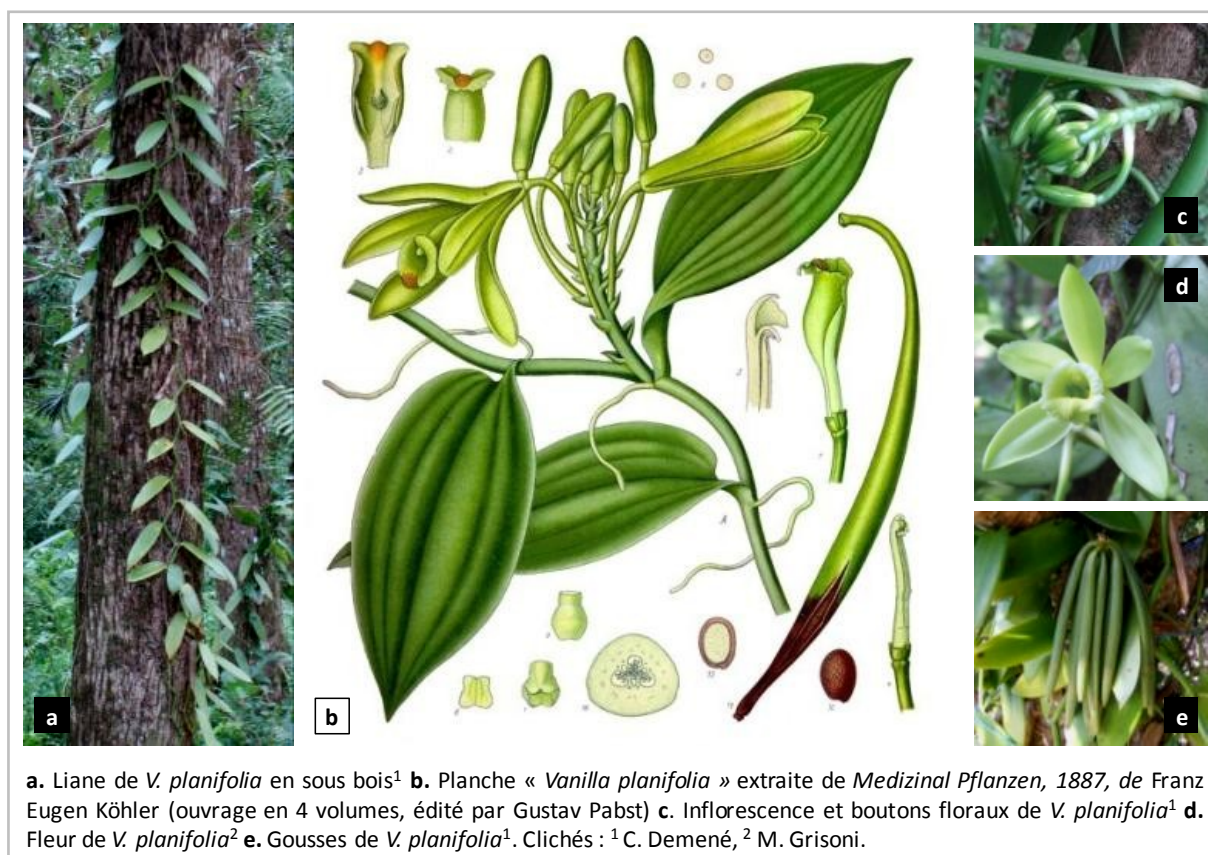
La vanille est le fruit d'une orchidée du genre *Vanilla*. Ce genre compte environ 110 espèces parmi lesquelles moins d'une trentaine sont aromatiques, et trois seulement sont cultivées, qui sont :

- *Vanilla planifolia* (*Vanilla planifolia* G. Jackson, syn. *Vanilla fragrans* (Salisb.) Ames), qui est la plus cultivée dans le monde (plus de 95% du marché ;
- *Vanilla tahitensis*, cultivée dans le Pacifique et notamment en Polynésie Française, dont le profil aromatique, qui se distingue de celui de *V. planifolia* notamment par ses notes anisées, est aujourd'hui très recherché ; elle est également la plus utilisée en parfumerie ;
- *Vanilla pompona*, ou vanillon, surtout cultivée aux Antilles, dont les gousses sont plus courtes, plus larges, et surtout moins riches en vanilline que celles de *V. planifolia* ; elle était notamment utilisée historiquement pour parfumer les tabacs.

Seule la première est cultivée à la Réunion (certains planteurs ont toutefois quelques pieds de *V. pompona*). *Vanilla planifolia* est une liane pérenne terrestre, parfois épiphyte ou semi-épiphyte, dont l'aire naturelle de répartition couvre une partie de l'Amérique Centrale, du sud du Mexique ainsi que quelques îles des Antilles. Elle pousse naturellement en milieu forestier tropical humide, utilisant les arbres comme support pour son développement.

Multipliée en divers jardins et plantations de l'île, elle reste pendant une vingtaine d'années une plante d'ornement, ne donnant pas de gousses. La morphologie de la fleur empêche en effet la pollinisation naturelle en l'absence de ses insectes pollinisateurs⁹¹.

⁹¹ Voir en annexe 7 les éléments sur le procédé de fécondation.

Figure 26. *Vanilla planifolia*

Cette caractéristique botanique donnera à la Réunion l'occasion d'écrire une partie importante de l'histoire agricole de la vanille. En 1841, la découverte du procédé de fécondation manuelle constitue le point de départ du développement de sa production agricole⁹². On attribue la paternité de cette découverte à Edmond Albius, jeune esclave de la propriété de Féréol Bellier-Beaumont, à Sainte Suzanne. Des essais antérieurs menés par des scientifiques avaient permis d'obtenir des gousses par pollinisation artificielle, à Liège en 1836 (par le botaniste belge Charles Morren) et à Paris en 1838 (par le botaniste Neumann des Serres du Jardin du Roi), mais ces procédés étaient complexes, peu reproductibles (en particulier dans le cadre d'une production agricole) et présentaient de faibles taux de réussite (Lucas, 2010). L'histoire de cette découverte a fait l'objet de controverses, qui ont encore partiellement cours aujourd'hui. Nombreux sont ceux qui, jugeant à cette époque inconcevable qu'elle puisse revenir à une jeune esclave noir, ont tenté de s'en approprier la paternité. Certains se demandent si la primauté de ce geste revient bien à Albius⁹³, d'autres si cette découverte étaient volontaire ou non⁹⁴. Sans rentrer dans ces controverses, ce geste « simple » a permis un

⁹² Auparavant, la vanille était récoltée, dans son aire de répartition naturelle, après fécondation par ses pollinisateurs naturels ; cependant, naturellement, les lianes produisent peu de gousses, car le processus de fécondation par les pollinisateurs n'est pas systématique.

⁹³ Certains suggèrent notamment que le procédé utilisé au Jardin des Plantes de Paris aurait pu être exporté vers la Réunion. Toutefois, aucun récit ne vient appuyer cette hypothèse et contredire le récit de Féréol Bellier-Beaumont sur la découverte d'Albius, et personne n'a revendiqué cette diffusion ; en outre, le procédé employé à Paris est difficile à reproduire, différent du geste « simple » d'Albius qui permet de féconder la fleur au champ.

⁹⁴ Selon certains récits, Albius aurait fécondé la vanille accidentellement, en froissant une fleur de vanille sous l'effet de la colère. Selon Bertrand Côme, préparateur privé investi dans la filière depuis plus d'une vingtaine

développement rapide de la culture sur l'île, il est également un élément symbolique associant l'histoire de la vanille à celle de la Réunion.

Après l'annonce de cette découverte, la culture s'est répandue très rapidement sur la côte Est de l'île, de Sainte-Marie à Saint-Philippe, et même jusqu'au Hauts de Saint-Pierre au début du XX^e siècle, selon (Lucas, 1990).

La construction de la réputation de la Réunion en matière de vanille ne tient pas à cette seule découverte, bien que celle-ci soit la plus renommée. Les réunionnais ont également joué un rôle important dans l'élaboration des procédés de transformation de la vanille verte en vanille noire. Ernest Loupy, producteur de vanille à Saint André, met au point en 1851 le principe de l'échaudage (trempage des gousses vertes dans l'eau bouillante), première étape du procédé qui remplacera le simple séchage par exposition fractionnée au soleil. Ce procédé sera précisé et décrit quelques années plus tard par David De Floris (De Floris, 1857). Le principe de ce procédé « Loupy/De Floris », également connu sous le nom de procédé réunionnais (Lucas, 1990) ou procédé « à l'eau bouillante » est aujourd'hui, sur le principe, celui qui est utilisé à la Réunion, avec des paramètres qui peuvent néanmoins être ajustés selon les savoir-faire des préparateurs.

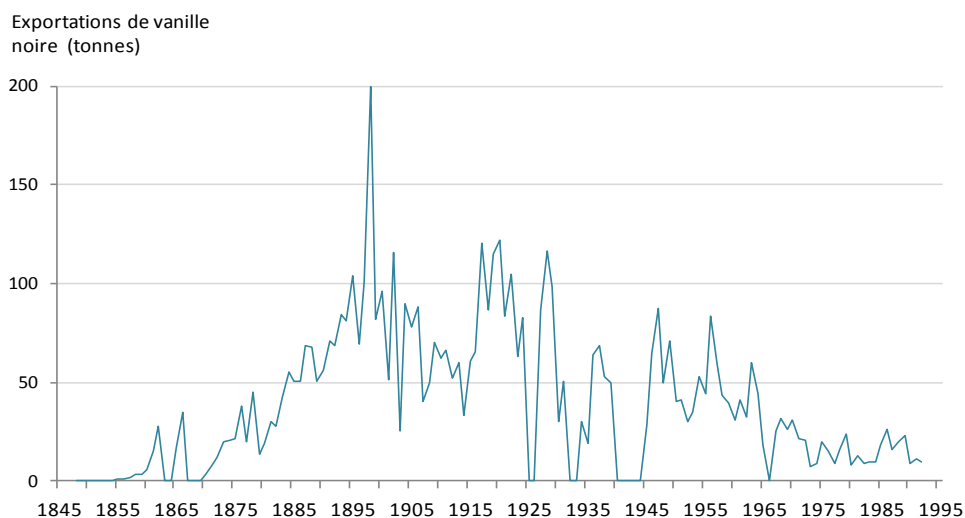
À partir de la découverte du procédé de fécondation, la production augmente de façon exponentielle. Après les 50 premiers kilos exportés en 1848 vers la France, la production dépasse une tonne de vanille noire dix ans plus tard, pour atteindre un volume annuel avoisinant 100 tonnes de vanille noire à la fin du XIX^e siècle, et une production record de 200 tonnes en 1898 (Figure 27). Cette production est alors presque aussi rentable que le sucre (Lucas, 2010), et la Réunion restera le plus grand producteur mondial de vanille jusqu'au début du XX^e siècle. Présentée aux expositions universelles de 1867 et 1900, la vanille contribue à la renommée de l'île, et de cette époque restera le terme « vanille Bourbon »⁹⁵, symbole du lien entre la plante et le territoire. Cependant, la reconnaissance officielle de cette appellation regroupera plus tard l'ensemble des îles de l'Océan Indien, et contribuera paradoxalement, entre autres causes, au déclin de la vanille réunionnaise.

Une production réunionnaise en baisse tout au long du XX^e siècle

C'est à partir de l'expérience réunionnaise que la production agricole de vanille s'est développée dans le monde, et dans un premier temps dans l'Océan Indien. Elle est introduite par des réunionnais aux Seychelles en 1866, puis en 1873 aux Comores, et en 1880 à Madagascar, initialement à Nosy Be, puis plus largement dans le nord du pays, qui présentent des conditions pédo-climatiques favorables, ainsi que plus d'espace et de main d'œuvre disponible qu'à la Réunion. En 1929, Madagascar exporte plus de 1000 tonnes de vanille, et Antalaha devient « capitale mondiale de la vanille » (Lucas, 1990). Le développement de la production malgache aura pour corollaire le déclin de la suprématie réunionnaise sur le marché mondial, et la diminution progressive des volumes produits à la Réunion durant tout le XX^e siècle.

d'année, cette hypothèse ne tient pas ; la fragilité de la tige portant les organes de reproduction de la fleur ne lui permettrait pas de résister à un « froissage », limitant d'autant la probabilité que se produise une fécondation.

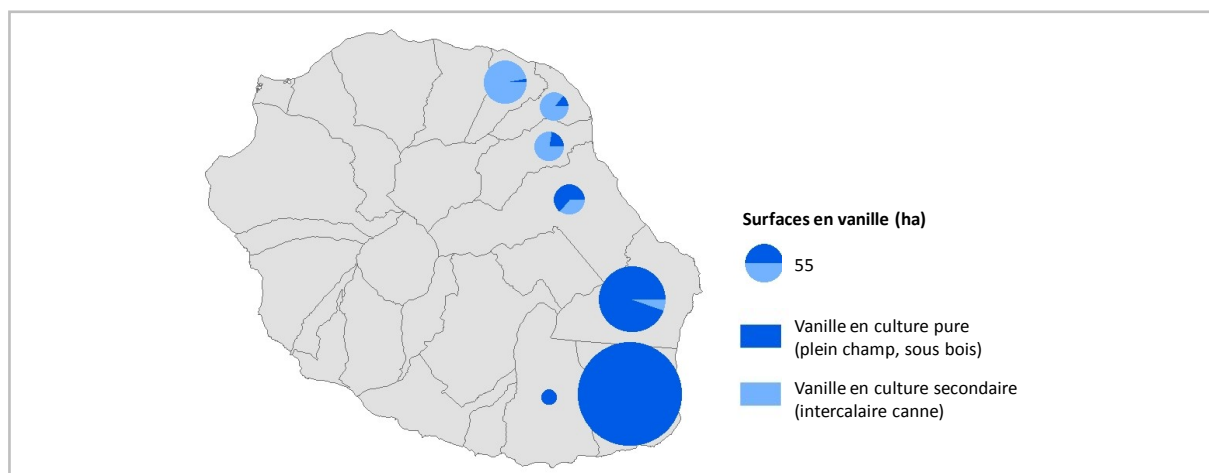
⁹⁵ L'île de la Réunion porta le nom d' « île Bourbon » une première fois jusqu'en 1793 ; elle fut à cette date rebaptisée « île de la Réunion », jusqu'en 1806, porta ensuite le nom d' « île Bonaparte », jusqu'à la Restauration en 1810, qui restaura également le nom d' « île Bourbon » (symboliquement lié à la monarchie). En 1848, le nom d' « île Bourbon » est définitivement abandonné, pour celui d' « île de la Réunion ».

Figure 27. Exportations de vanille de la Réunion de 1848 à 1993*Source : Archives départementales, 1981, et archives filière*

Face à ce développement d'un marché mondial concurrentiel, les producteurs réunionnais renforcent la structuration de leur filière et la règlementation du commerce de la vanille. Ils créent un premier syndicat en 1906 pour défendre leur produit sur les marchés européens, puis définissent un cahier des charges garantissant sa qualité, ainsi que des règlementations strictes sur le commerce des gousses. Cela bénéficie néanmoins surtout aux préparateurs privés (transformateurs), qui sont une vingtaine sur l'île au milieu du XX^e siècle, et peu aux producteurs, encore nombreux à cette époque : on comptait plus de 1500 producteurs de vanille à la Réunion en 1948 (Klein, 2004). Pour rééquilibrer cette situation, la Direction des Services Agricoles de l'île pousse les planteurs à s'organiser en coopérative (De Cambiaire, 1983 ; Lucas, 1990). Quatre coopératives voient le jour en 1948 et 1949 ; le secteur privé reste cependant dominant, malgré des prix plus élevés proposés par les coopératives, en raison de la propagande anti coopérative relayée par les privés. Néanmoins, celle de Saint Benoit connaît un relatif succès, qui induira le regroupement de l'ensemble des producteurs du secteur coopératif au sein de cette structure. Elle sera agréée en 1950 sous le nom de Coopérative Agricole des producteurs de Vanille de la Réunion, et se développera dans les décennies qui suivent : elle tient en 1964 un tiers du marché, et la moitié en 1970 (ibid.). Basée initialement à Saint Benoit, elle établira son siège à Bras-Panon à partir de 1969. En 1980, elle compte 700 sociétaires, traite plus de 90% de la vanille verte de l'île et commercialise 12 tonnes de vanille noire. Elle compte alors quelques très gros producteurs (5% qui livrent plus de 500 kg, 2% qui livrent plus d'une tonne), et l'apport moyen des producteurs y est d'environ 150 kg par an. L'essentiel de la production se fait à cette époque en intercalaire avec la canne à sucre (Figure 28) : les surfaces en intercalaire canne sont moins élevées que le sous bois, mais leur productivité est plus importante. La Réunion compte à cette époque plus de 500 ha dédiés à la production de vanille (RGA 1981).

Figure 28. Les surfaces en vanille à la Réunion en 1981

Source : DAF, RGA 1981



A l'échelle internationale, les pays producteurs s'organisent également, pour faire face à la concurrence de la vanille de synthèse⁹⁶ qui s'intensifie (Lucas, 1990). Les producteurs de l'Océan Indien, regroupant la Réunion, Madagascar, les Comores et les Seychelles, qui représentaient 85% de la production mondiale dans les années 1960 (Côme, 2010) s'associent pour promouvoir ensemble la vanille naturelle et en particulier celle de cette aire géographique. Ils s'entendent sur une appellation commune, « Vanille Bourbon » dans le cadre des accords de Saint-Denis en 1964. Au-delà de l'appellation, ces accords prévoient un prélèvement sur chaque kilo de vanille exportée, destiné à financer la promotion de la vanille naturelle. En 1966, l'Etat français s'engage également pour la distinction de la vanille naturelle de sa concurrente synthétique par un décret⁹⁷ qui règlemente l'emploi de la dénomination « vanille », et qui impose l'apposition de la mention « artificielle » ou « de synthèse » pour les produits contenant des arômes synthétisés artificiellement.

Malgré cette promotion du produit naturel et la structuration réussie de la filière (De Cambiaire, 1983), les volumes produits restent faibles par rapport au niveau du début des années 1960, et fluctuent fortement selon les années. Un plan de relance est mis en place au début des années 1980 (il comprend notamment des actions de formation et des aides à la replantation). Il permet une relative relance de la production (Anceze, 1988) : en 1988, entre 250 et 300 ha ont été replantés, et la production de vanille noire repasse la barre des 30 tonnes en 1987.

Les années 1990 : recentrage sur le marché local

Malgré ce plan de relance, le début des années 1990 est difficile pour la filière. La baisse des cours mondiaux (liée à l'effondrement de la caisse de péréquation de Madagascar) fragilise la filière, qui commercialisait encore les deux tiers de sa production à l'export (*Programme sectoriel vanille 2002-2004 - Réunion*, 2002). Des périodes de sécheresse et de cyclone induisent également de mauvaises récoltes, qui ajoutent au découragement des producteurs qui ont déjà vu leur prix d'achat par la coopérative

⁹⁶ Les procédés de préparation industrielle de vanilline de synthèse ont été mis au point dans les années 1870 par Tiemann et Harmann (Lucas, 1990).

⁹⁷ Décret n° 66-319 du 20 mai 1966 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires en ce qui concerne la vanille.

(de la vanille verte) diminuer depuis la fin des années 1980. Cela induit une forte chute de la production jusqu'en 1995, qui est divisée par quatre en trois ans (Figure 29).

Figure 29 : Evolution de la production de vanille verte à la Réunion 1992-2009

Source : Programmes sectoriels, chiffres fournis par la filière.

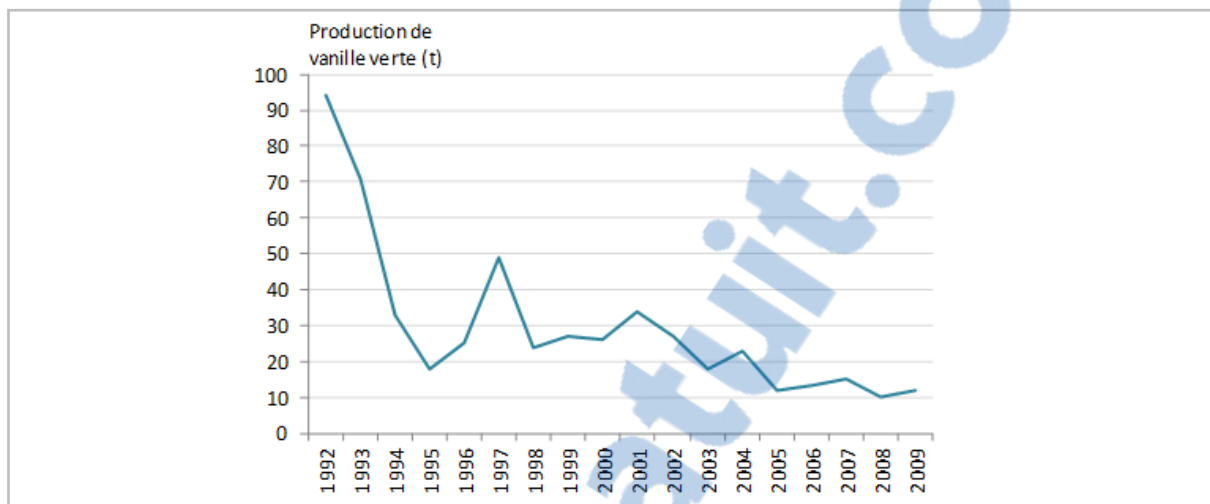
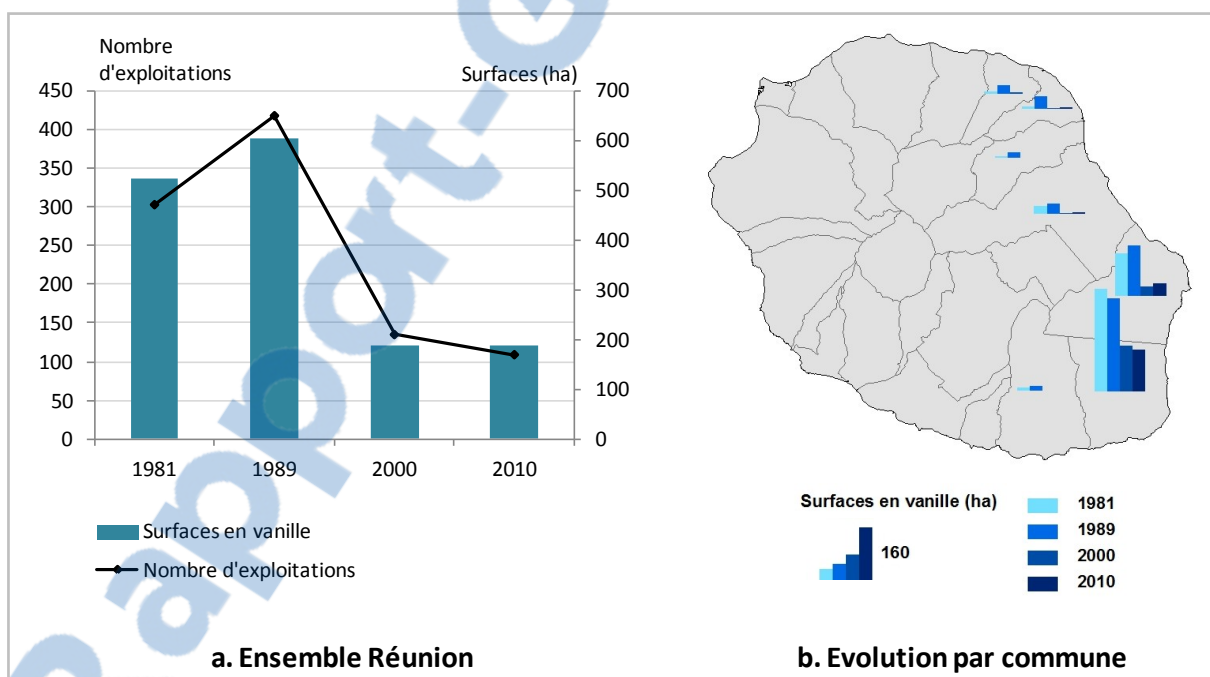


Figure 30. Evolution des surfaces et du nombre d'exploitations productrices de vanille

Source : DAAF Réunion, RA 1981, 1989, 2000, 2010.



Cet épisode va modifier de façon importante la configuration de la filière : la culture est abandonnée par de nombreux producteurs (Figure 30), et l'organisation économique de la filière est transformée. La production en plein champ est la première touchée, les producteurs pouvant réemployer ce foncier pour d'autres productions (à la différence de la vanille en sous-bois).

La coopérative fait face à d'importantes difficultés de gestion, elle est liquidée pour faillite en 1995. Une nouvelle structure coopérative est mise en place, composée de deux structures associées, la SCA

Provanille (chargée du suivi technique et de la collecte des gousses vertes) et UR2 (Union des coopératives pour la valorisation de la vanille), qui se charge de la transformation et de la commercialisation). UR2 est une ramification d'URCOOPA, union de coopérative créée par la CoopAviron, la CANE, la CPPR et la Sicalait, qui sont de grandes coopératives agricoles réunionnaises. Ces changements s'accompagnent d'une évolution du secteur privé : la Maison de la Vanille à Saint André voit le jour en 1992⁹⁸.

Enfin, confrontée à un marché mondial peu favorable, la filière prend un virage stratégique sur la commercialisation en ciblant dorénavant essentiellement le marché local. Elle se penche également sur les perspectives offertes par une amélioration de la productivité des systèmes de production, en travaillant au développement de systèmes de production intensifs sous ombrières, avec l'appui de la recherche et notamment du CIRAD. Les premières ombrières sont mises en place en 1994. La recherche se penche alors également sur l'amélioration de la nutrition des plants (qualité des composts) et la protection phytosanitaire (virologie).

Après les mauvaises années du début des années 1990, la filière bénéficie à partir du milieu de la décennie d'un contexte favorable. Une aide POSEI à la production de vanille verte est instaurée, dont les premiers versements ont lieu en 1997. Elle permet d'augmenter d'environ un tiers le prix de la vanille verte payé au producteur (elle est fixée en 1997 à 6,04€/kg, pour un prix de 10 à 15€/kg payé par les transformateurs). Elle incite ainsi les producteurs à augmenter ou à reprendre leur production ; en effet, les producteurs peuvent en partie moduler les volumes produits d'une année sur l'autre, sans replantation, par le travail fourni sur la pollinisation au moment de la floraison. A cela s'ajoute la flambée des prix de la vanille sur le marché mondial : le cyclone qui a touché le nord-est de Madagascar en 2000 a fait chuter la production malgache cette année-là, et la pénurie de vanille au niveau mondial s'est traduite par une augmentation très importante des cours mondiaux, qui atteignent en 2004 entre 400 et 600\$/kg (Fruitrop, 2004). Ces conditions permettent un léger regain de la production locale (34 tonnes en 2001), ainsi qu'une légère augmentation du prix de la vanille verte (30€/kg en 2004).

Cela ne suffit cependant pas à rétablir le niveau de production antérieur à 1992. Les processus d'intensification n'ont pas connu le succès escompté, les producteurs ont eu des difficultés à faire face aux problèmes phytosanitaires, et notamment aux viroses qui ont pris de l'ampleur. Le système de culture sous ombrières au potentiel de production important, s'est révélé techniquement trop exigeant pour les planteurs ; sa part dans la production réunionnaise augmente jusqu'en 1998 - 1999 (date à laquelle il représente 15% de la production), mais retombe à 3% en 2001 en raison de ces problèmes phytosanitaires (*Programme sectoriel vanille 2002-2004 - Réunion*, 2002), et d'une mauvaise évolution des substrat de culture. Autre élément, en 2006, la crise du chikoungounya, qui touche le secteur touristique, affecte directement le volume des ventes, fortement corrélé à la fréquentation des sites agrotouristiques. Le prix de la vanille verte est à nouveau diminué d'environ un tiers. La Maison de la Vanille ferme la même année, revendue par la famille De Floris. Le site était devenu vitrine importante de la vanille à la Réunion, et sa fermeture laisse « un vide » qui a incité, par la suite, d'autres privés à mettre en place des sites de vente dans l'Est (plantation Roulof à Saint-André

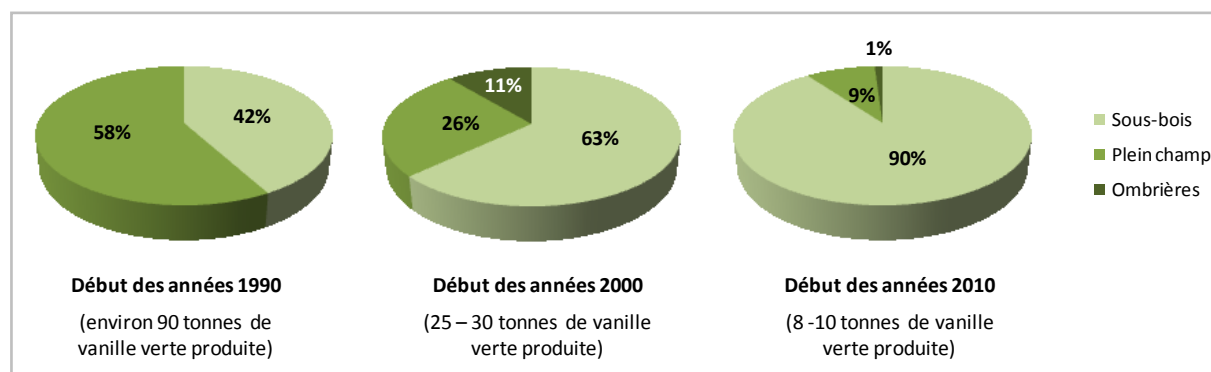
⁹⁸ Son propriétaire, Alain De Floris, appartient à la famille de David De Floris, l'un des acteurs de l'introduction de la vanille à la Réunion.

notamment). Face à ce contexte défavorable, la filière sollicite la mise en place d'une aide POSEI à la surface, pour enrayer l'abandon des parcelles. Les premiers versements (le montant de l'aide est fixé à 500€/ha) sont effectués en 2007. Cette même année, une coulée de lave détruit en grande partie les concessions de vanille situées dans le Grand Brûlé (endommageant environ 1/5 des surfaces de l'île plantées en vanille).

La vanille est aujourd'hui produite à près de 90% en sous-bois (Figure 31). La majorité des planteurs qui cultivaient la vanille sur du foncier agricole ont abandonné la production de vanille pour se tourner vers d'autres productions de diversification. Les surfaces en sous bois, quant à elles, sont en grande majorité situées sur la forêt départemento-domaniale, dans le cadre de concessions attribuées par l'ONF qui gère ces espaces forestiers publics. Ce foncier naturel ne pouvant être converti en une autre production agricole, la production de vanille s'y est plus largement maintenue.

Figure 31. Parts des différents systèmes de culture dans la production réunionnaise

Source : programmes sectoriels



La diminution de la rentabilité de cette production a plus généralement détourné les agriculteurs formels (c'est-à-dire déclarés en tant qu'exploitants agricoles) de cette production, et la proportion de producteurs informels, souvent bénéficiaires de minimas sociaux, augmente parmi les producteurs de vanille (ils représentent 2/3 des producteurs selon le dernier programme sectoriel).

Récemment, la filière a vu son organisation économique à nouveau profondément modifiée, avec le désengagement d'UR2, structure liquidée le 6 avril 2011, dont l'activité, après une longue période de tâtonnements et de négociations, a été reprise par Provanille. Un transformateur privé, La Vanilleraie, a également ouvert un site de transformation, de visite et de commercialisation sur Sainte-Suzanne. Après une décennie difficile, de nouvelles dynamiques s'amorcent dans ce contexte d'une organisation renouvelée.

5.2.2. Café et vanille, composantes de l'histoire agricole de la Guadeloupe

A la manière de la vanille à la Réunion, si le café est aujourd'hui une production marginale en Guadeloupe, il n'en fut pas moins une culture historiquement importante sur l'île. Le café est resté la principale culture secondaire (après la canne) en Guadeloupe jusqu'à la seconde guerre mondiale (Lafleur, 2006). Aujourd'hui, c'est une production marginale qui a fait l'objet d'une dynamique de

relance depuis les années 1990, relance associée à celle de la vanille, qui est elle par contre toujours restée une production marginale pour le territoire guadeloupéen.

Le « café bonifieur », un produit emblématique de l'histoire agricole guadeloupéenne

La production de café a connu un développement rapide au cours du XVIII^e siècle, depuis son introduction en 1726. Les caféiers arabica sont originaires de l'actuelle Ethiopie, ils furent implantés au XIV^e siècle au Yémen, et leur culture s'est cantonnée au monde arabe jusqu'au XVII^e siècle, date à laquelle il commença à attirer l'intérêt des européens. Confrontés à son prix élevé, ces derniers ont développé des plantations, à commencer par les hollandais, qui le firent produire dans leurs colonies, notamment à Java, plus tardivement au Surinam.

Encadré 11. Le café, éléments de botanique

Le café est cultivé pour ses graines, qui contiennent de la caféine, alcaloïde à l'origine des propriétés stimulantes d'une boisson parmi les plus consommées au monde. C'est un arbuste de la famille des *Rubiaceae*, du genre *Coffea*, qui compte soixante dix espèces recensées, toutes originaires d'Afrique, parmi lesquelles seulement deux sont cultivées et commercialisées : *Coffea arabica* et *Coffea canephora*. Les deux espèces comprennent chacune plusieurs variétés ; si seule la variété « robusta » est cultivée pour *Coffea canephora*, de nombreuses variétés concourent à la diversité des cafés arabicas commercialisés : Bourbon, Typica, Magarogyne, Blue Montain, Kent, pour les principales.

Les arabicas sont originaires des hauts plateaux d'Ethiopie, ce sont des cafés d'altitude poussant à l'état naturel dans des zones ombragées à semi ombragées, ne supportant pas les températures trop élevées (supérieures à 30°C), et plus sensibles que les caféiers robusta (Barrel *et al.*, 2006).

Deux variétés de *C. arabica*, « Bourbon » et « Typica », sont principalement cultivées sur le territoire guadeloupéen et ont fait l'objet d'une production historiquement importante, à l'origine de la renommée du « café bonifieur de Guadeloupe ». L'île compte également quelques plantations de *C. liberica* (appelé localement Libéria ou « gros café » en raison de la taille de ses cerises), ainsi que de *C. canephora*, dont les qualités organoleptiques sont néanmoins moins intéressantes (Coëzy, 2001 ; Duris, 2000 ; Lafleur, 2006).

La relance du café en Guadeloupe concernaient les variétés Typica et Bourbon. Celles-ci représentent un matériel végétal original car peu modifié depuis leur introduction dans l'archipel : les caféiers n'ont pas subi de pression de sélection importante comme cela a été le cas dans les grands territoires de production, car leur culture a été « mise en veille » dans la seconde moitié du XX^e siècle. Ils sont ainsi susceptibles de présenter des qualités organoleptiques originales (Duris, 2000) ; la proximité avec les caféiers originaux introduits aux Antilles lui confère également une valeur patrimoniale (Dulcire, 2005).

C'est à partir de plants hollandais que la cour française a pu introduire le café aux Antilles : les premiers plants furent introduits en Martinique en 1720 par le Capitaine de Clieu (leur origine n'est pas clairement établie, il s'agissait soit de plants multipliés dans les serres du Jardin des Plantes à Paris, soit de plants introduits depuis le Surinam). Des plants furent introduit quelques années plus tard en Guadeloupe, en 1726, probablement initialement sur les hauteurs de Saint-Claude (Coëzy, 2001 ; Lafleur, 2006 ; Tulet, 2007).

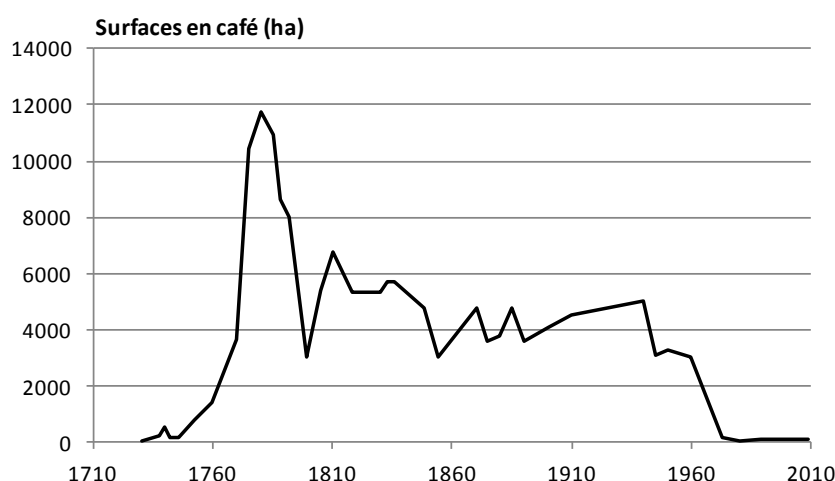
La culture s'est alors développée rapidement, car elle permettait notamment une utilisation à temps plein de la main d'œuvre des grandes plantations (« habitations »), les périodes de travail sur le café étant complémentaires de celles de la canne. Le café est planté sur la quasi-totalité de l'archipel : dans le recensement de 1790, le café est présent en Côte-sous-le-vent, mais également, à Marie-Galante et en Grande Terre. Les plus grandes communes productrices à la fin du XVIII^e sont Marie-Galante, Sainte-Anne, et Les Abymes (Lafleur, 2006). La fièvre caféière touche ainsi la Guadeloupe entre 1765 et 1785, époque à laquelle sont enregistrées les plus importantes productions : entre 4000 et 6000 tonnes

sont exportées à la fin du XVIII^e siècle, sous l'appellation « café bonifieur » (Dulcire, 2005 ; Lafleur, 2006). Ce nom est lié au développement en Guadeloupe de bonifieries, installations destinées à la transformation du café. Le nom de « café bonifieur » s'est aussi par la suite rendu célèbre parce qu'on l'a associé à la qualité du café de Guadeloupe, qui était utilisé pour améliorer la qualité de mélanges de cafés de différentes origines (ibid.). Une partie de la production de café guadeloupéenne était quant à elle commercialisée sous l'appellation de « café habitant » (Coste, 1986).

Dès le début du XIX^e siècle, on voit s'amorcer le déclin de la filière au profit du développement de la canne à sucre (Lasserre, 1961). Des problèmes phytosanitaires ont fragilisé les plantations caféières, particulièrement en Grande-Terre : les sols calcaires y ont favorisé les attaques parasitaires, et les plantations caféières y ont alors été largement reconverties en terres à canne (Coëzy, 2001 ; Lafleur, 2006). L'apparition de la rouille orangée⁹⁹ a quand a elle fragilisé l'ensemble des caféières. Les évolutions socio-politiques ont également eu des répercussions sur cette culture, en particulier, changement majeur, l'abolition de l'esclavage en 1848, qui a fragilisé l'ensemble des habitations agricoles. Des régimes de primes instaurées par les pouvoirs publics pour conserver les « nouveaux libres » dans le secteur agricole ont permis un relatif maintien de la culture (Lafleur, 2006). Cependant, à partir de cette époque, la production est cantonnée à la Côte-sous-le-vent et aux communes avoisinantes, de Deshaie à Capesterre (Coëzy, 2001), sur les parcelles difficilement convertibles en d'autres productions (escarpement, accessibilité, présence d'un couvert forestier). Malgré ces difficultés, le café reste la seconde production de la Guadeloupe dans le recensement de 1875, tant en surface qu'en volume de production (3693 ha pour 719 tonnes de café marchand produites) (Lafleur, 2006). Il est désigné « meilleur café du monde » lors de l'exposition universelle de 1900, période qui coïncide avec l' « âge d'or » de la vanille réunionnaise.

Figure 32. Evolution des surfaces en café en Guadeloupe (1730-2009)

Source : Lasserre, 1961 ; Dulcire, 2003 ; RGA (1981, 1989, 2000) ; notes de conjonctures (DAF, 1989, 2009).



Mais le XX^e siècle voit se conjuguer plusieurs facteurs concourant à la poursuite de la régression de cette production agricole, économiques d'une part (contexte commercial défavorable de l'entre deux-guerres), agronomiques d'autre part. Le cyclone de 1928 détruit plus de trois quarts des caféières ; ce cyclone porte plus généralement un coup de grâce aux cultures de PAPAM¹⁰⁰ (café, cacao, vanille et

⁹⁹ *Hemileia vastatrix*.

¹⁰⁰ Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

cannelle) en Côte-sous-le-vent, et entraîne une accélération du processus de reconversion de l'agriculture basse-terrienne, marquant le début de l'essor de la banane, dont la culture reprend plus rapidement (Coëzy, 2001 ; Demoulière, 1999). Enfin, l'exode rural de l'après guerre parachève cette évolution et entraîne l'abandon des surfaces caféières en altitude.

Le développement à l'échelle mondiale d'une concurrence à meilleur marché, avec notamment les cafés *robusta*, aux plantations plus rustiques et plus résistantes (dont la France a développé des plantations dans ses colonies africaines) contribue à renforcer la concurrence sur le café des Antilles. Selon les statistiques consultées à la DAF, il n'y a plus dans les années 1950 que 500 à 600 tonnes de café produites en Guadeloupe. Les producteurs sont alors confrontés à des coûts de main d'œuvre importants, et face à cette faible rentabilité, le café disparaît des statistiques agricoles à partir de 1965 (Dulcire, 2005).

Malgré cette quasi-disparition au cours du siècle dernier, la « culture du café » est restée présente en Basse-Terre, notamment avec la présence sur le territoire de « marqueurs territoriaux » hérités des périodes florissantes, en attestent les vestiges des bonifieries, la conservation d'une partie des caféières (bien que peu entretenues), et la toponymie, particulièrement en Côte-sous-le-vent (Lafleur, 2006). A partir des années 1980, des initiatives ont visé à relancer cette production, en misant sur la possibilité de valoriser la réputation historique du produit. Elles se sont également appuyées sur le potentiel offert par le potentiel du matériel végétal présent sur l'île, et ont dû compter avec les caractéristiques du marché du café, propice au développement de marchés de niche. Nous reviendrons par la suite sur ces dynamiques de relance, sur lequel s'est notamment impliqué le Parc national de Guadeloupe.

Tableau 11. Evolutions récentes des surfaces et de la production en café

Source : (1) Lafleur, 2006 ; Coëzy, 2001 ; (2) RGA (1981, 1989, 2000), notes de conjonctures (DAF, 1989, 2009)

	Café	
	Surface (ha)	Production (t)
Fin XVIIIe ⁽¹⁾	9000	6000
Fin XIXe ⁽¹⁾	4000	800
1960 ⁽²⁾	3000	500 - 600
1973 ⁽²⁾	180	(ND)
1980 ⁽²⁾	10	(ND)
1989 ⁽²⁾	94	28
2000 ⁽²⁾	110	30
2009 ⁽²⁾	125	25

La vanille, une production restée mineure dans l'histoire agricole de la Guadeloupe

Introduite en Guadeloupe au début du XVIII^e siècle (avant l'introduction à la Réunion), la vanille est restée une production marginale sur ce territoire, à l'inverse des filières présentées précédemment. De ce fait, elle a également été moins étudiée, et les chiffres la concernant sont plus rares.

A la fin du XIX^e, la production est évaluée à une quinzaine de tonnes (SYAPROVAG, 2007), produites sur une centaine d'hectares. Les exportations de vanille guadeloupéenne progressent après la

première guerre mondiale pour atteindre une production record de 35 tonnes en 1926 (Lasserre, 1961) ; la production réunionnaise avoisine encore les 100 tonnes à cette époque. La production de vanille s'est principalement développée dans le nord Basse-Terre, les communes de Deshaie et de Pointe-Noire (nord de la Côte-sous-le-vent) ayant été les plus grandes communes productrices. Elle y était traditionnellement cultivée en lisière des bananeraies ou des caféières, ou sous forêt (ibid.). Après s'être stabilisée entre 8 et 10 tonnes annuelles, la production chute fortement à partir des années 1950. Elle est estimée à environ 2 tonnes en 1960, pour une surface de 150 hectares en vanille (ibid.), chiffres qui coïncident approximativement avec ceux de la DAF (150 ha pour 2,2 tonnes produites)¹⁰¹. Dans les années 1980, les services agricoles guadeloupéens estiment à 43 hectares les surfaces en vanille, pour une production de 10 tonnes de vanille verte, soit environ 2 tonnes de vanille noire, tout en signalant que ces chiffres sont probablement surestimés¹⁰². En outre, les densités sur ces parcelles sont alors très faibles, (estimés à 500 pieds/ha, à comparer aux 2500 pieds/ha considérés comme une référence à la Réunion) (Côme, 2001).

C'est *Vanillia planifolia* (la même espèce qu'à la Réunion) qui est majoritairement cultivée en Guadeloupe, elle est appelée localement « Vanille Mexique ». *Vanilla pompona*, appelée localement « Vanillon de Guadeloupe », est également cultivée, mais de façon plus marginale.

Des dynamiques récentes de relance de ces productions

Ces anciennes cultures d'exportation ont fait l'objet d'initiatives de relance à partir des années 1980, misant dorénavant sur des stratégies ancrées localement, sur un marché de niche et touristique, et, à la marge, sur certains marchés hauts de gamme nationaux et internationaux.

Des acteurs privés se sont initialement investis sur ces productions « orphelines ». Dans les années 1980, une coopérative, la COPROVAG (Société coopérative agricole des producteurs de vanille, café, cacao, épices de la Guadeloupe), crée en 1979 (Calabre, 1994), qui comptait 27 adhérents en 1981, avait encouragé la rénovation (sur un projet de 60 ha) et la replantation (sur un projet de 20 ha) de caféières, soutenues par des fonds publics. Le recensement de 1989 mentionne en effet à nouveau cette production, (les surfaces en café y sont estimées à 94 ha, pour 281 tonnes récoltées¹⁰³. Liée à la famille Chaulet, important torréfacteur guadeloupéen, la COPROVAG fut ainsi en partie à l'origine de la relance de « la « mode » du café en Guadeloupe » (Sallée, 1987), et son principal acteur local à cette époque, avant que d'autres acteurs ne s'y intéressent.

D'autres initiatives orientées vers la relance du café ont en effet suivi, misant sur la possibilité de valoriser la renommée historique du produit, et associant le plus souvent le café à la vanille et au cacao, « productions traditionnelles » de la Côte-sous-le-vent. Dans les années 1990, la Chambre d'Agriculture, et plus particulièrement le SUAD (service d'utilité agricole et de développement) et le Parc national de Guadeloupe ont contribué à un programme de relance des cultures traditionnelles.

A partir d'un noyau de producteurs investis dans ce projet, ces plans de relance aboutissent à la création de structures collectives, le SYAPROVAG et la COPCAF, respectivement sur la vanille et sur le café et le cacao. Le SYAPROVAG (Syndicat agricole des producteurs de vanille de la Guadeloupe)

¹⁰¹ Archives consultées à la DAF de Basse-Terre, mars 2011.

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ Ibid.

est créée en 1993. Le groupement répondait initialement au besoin de mutualisation des connaissances de producteurs investis sur la relance de cette culture. Il a de ce fait plus été le support d'un partage d'expérience, puis de structuration des producteurs, qu'il n'a joué de rôle de collecte et de transformation, fonctions sur lesquelles il souhaite cependant aujourd'hui se réinvestir. La COPCAF (Coopérative des producteurs de café et de cacao de la Guadeloupe) est créée l'année suivante, en 1994. Elle est le résultat de la mobilisation d'un petit nombre de planteurs, et en particulier de Victor Nelson, de l'exploitation « Vanibel », qui en fut le premier président. Cette structure a avant tout mené une action de réflexion sur les possibilités de relance et de valorisation de la filière, plus que joué un réel rôle de collecte et de transformation, jusqu'au récent changement de président. Nous reviendrons sur ces dynamiques récentes dans la suite de l'analyse, en particulier au regard du rôle qu'y a joué le parc national.

5.3. Des filières contrastées, entre notoriété et fragilité

Ces trois filières sont caractérisées par un contraste prégnant entre la notoriété des produits qu'elles mettent en avant, et la fragilité de leurs structures, doublée de la précarité de leurs producteurs, parfois même d'un caractère relativement confidentiel de ces productions. Précisons pour commencer que ces produits, vanille et café, sont produits à la Réunion et en Guadeloupe à des coûts qui ne leur permettent pas d'être compétitifs sur les marchés mondiaux¹⁰⁴, et l'organisation actuelle de ces filières répond donc à cette exigence de se distinguer des produits qui en sont issus.

5.3.1. Entre normes et savoir-faire, des produits exigeants

L'élaboration longue et complexe de la qualité de la vanille

Une fois transformées, les gousses de vanille renferment un grand nombre de composés aromatiques, 150 ont ainsi été identifiés pour *V. planifolia* (Odoux, 2010). Si la vanilline est un composé essentiel de l'arôme, d'autres composés¹⁰⁵ interviennent également dans la formation du profil aromatique des gousses, et ce profil peut ainsi varier selon les terroirs et les procédés de transformation. Ainsi, la transformation des gousses doit, dans sa mise en œuvre, permettre d'atteindre deux objectifs : à partir des gousses vertes, il s'agit d'une part d'obtenir des gousses aux arômes recherchés, et d'autre part de stabiliser ces gousses d'un point de vue microbiologique.

Comme évoqué dans l'historique, l'élaboration de gousses aromatiques à partir du matériel végétal est un procédé qui a évolué au fil de l'histoire. A la Réunion, la transformation des gousses se fait par échaudage (les gousses sont plongées dans l'eau chaude pendant quelques minutes). Les différentes

¹⁰⁴ Les caractéristiques des marchés de la vanille et du café sont présentées en annexe 8.

¹⁰⁵ Notamment le para-hydroxybenzaldéhyde (PHB), l'acide vanillique, et l'acide para-hydroxybenzaldéhyde pour les plus importants. Ces composés, à l'instar de la vanilline, sont présents dans les gousses vertes sous la forme de précurseurs glucosylés, notamment la glucovanilline, et les procédés de transformation visent à les hydrolyser pour obtenir les composés aromatiques.

étapes de la transformation sont présentées en annexe 9. Chacune d'elles, du stade de récolte à l'affinage des gousses, concoure à l'élaboration de la qualité finale du produit. A partir des gousses vertes, il faut ainsi mettre en œuvre un travail important, des savoir-faire complexes, et laisser s'écouler presque une année avant de parvenir au produit aromatique fini. Concernant les rendements de transformation, il faut entre 4 et 5 kg de vanille verte pour obtenir 1 kg de vanille noire. Ces éléments expliquent le prix élevé de la vanille réunionnaise.

Si les savoir-faire autour de la production de vanille sont multiples, des normes s'appliquent néanmoins à la commercialisation de la vanille. L'utilisation commerciale du terme « vanille » est réglementée, notamment par une norme ISO¹⁰⁶. Cette norme définit en particulier le taux d'humidité que doivent présenter les gousses : il doit être au maximum de 25 à 38% selon les catégories finales du produit. Sur la teneur en vanilline, la norme est moins précise : elle mentionne uniquement la fourchette de 1,6 à 2,4%, sur base humide, fourchette qui est généralement observée. Certains producteurs préparent aujourd'hui une vanille qui ne rentre pas dans ces normes, nous y reviendrons par la suite, pour accroître la spécificité de leur produit ; ils proposent ainsi une vanille « charnue » qui présente un taux d'humidité élevé, ce qui alimente des controverses entre les différents préparateurs.

La production de vanille en Guadeloupe se distingue des autres régions productrices par son précédé de transformation, le « griffage », qui se substitue à l'échaudage pratiqué à la Réunion pour la mortification des gousses vertes. Cette particularité fait l'objet de controverse dans le cadre de la relance de la filière en Guadeloupe, entre ses partisans, qui voient en elle une clé de la différenciation de la vanille guadeloupéenne, et les partisans de l'échaudage, mode de transformation selon eux plus maîtrisable et moins gourmand en main d'œuvre.

Le « café bonifieur », un potentiel variétal à révéler par des savoir-faire maîtrisés

Le café de Guadeloupe peut espérer se positionner sur un marché de niche bien spécifique, de part les caractéristiques du matériel végétal présent sur l'île et la réputation historique du café bonifieur. Le matériel végétal a en effet été peu modifié depuis son introduction (contrairement à ce qui s'est passé dans les grands bassins de production, où la sélection sur des critères de productivité et de résistance a pu concourir à diminuer les qualités organoleptiques), il est ainsi susceptible de produire un café très typé. Cependant, la qualité du café dépend dans une large mesure des opérations de transformation, et des savoir-faire précis doivent être mobilisés pour révéler le potentiel que représentent les caféières guadeloupéennes (Duris, 2000).

Deux grandes méthodes existent concernant la transformation du café, la méthode sèche, et la méthode humide ; c'est cette dernière qui est employée en Guadeloupe. Les étapes de cette transformation sont présentées en annexe 9. Concernant ses rendements technologiques, la récolte de 100 kg de cerises permet d'obtenir entre 14 et 18 kg de café torréfié.

Le seul coût de la récolte des cerises de café place le café de Guadeloupe à un prix plus de deux fois supérieur aux cafés les mieux cotés sur le marché mondial (Duris 2000). Si la seule « origine

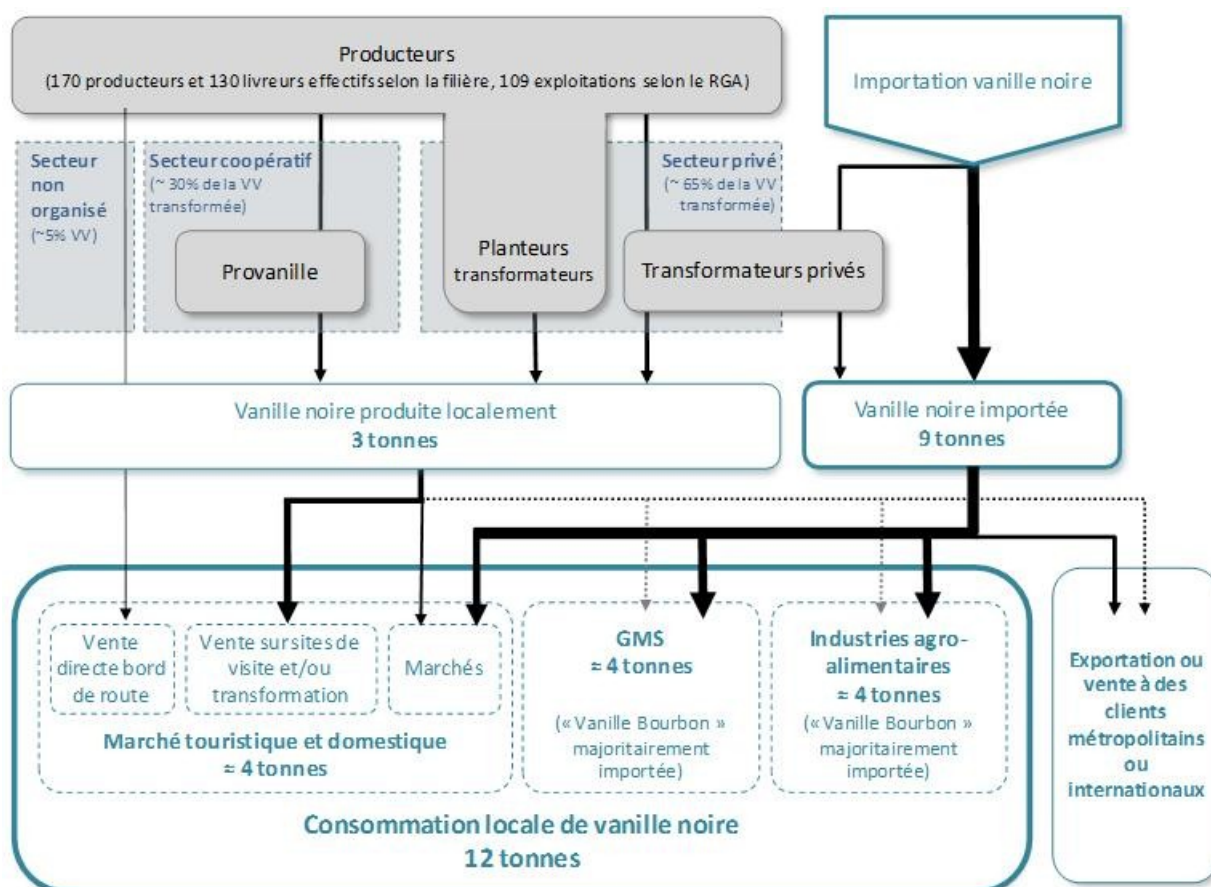
¹⁰⁶ Norme NF ISO 5565-1 de mars 2000 ; elle concerne, pour *V. planifolia*, la vanille en gousse, la vanille en vrac, la vanille coupée, et la vanille en poudre. Pour les gousses entières, cette norme établit différentes catégories, de 1 à 4, selon la couleur, la texture, et la présence ou non de taches sur la gousse ; A ou B selon le caractère fendu ou non de la gousse.

Guadeloupe » place déjà ce café sur un marché de niche touristique et lui permet d’être écoulé à un prix élevé, seule une qualité maîtrisée lui permettra d’accéder à certains marchés de haute qualité (épicerie fine), et de s’inscrire dans une dynamique de long terme. Or aujourd’hui, la qualité du café bonifieur vendu en Guadeloupe est encore très hétérogène, faute de savoir-faire acquis et éprouvés sur le long terme pour certains opérateurs, et la commercialisation de cafés torréfiés de moindre qualité comporte le risque à long terme de fragiliser une filière qui doit miser sur la spécificité et l’exceptionnalité de son produit. La filière café, à l’instar de la filière vanille en Guadeloupe, souffre de la discontinuité qui a marqué son histoire. Contrairement à la vanille de la Réunion, les filières guadeloupéennes ont à une époque quasiment disparu, ce qui a interrompu la transmission des savoir-faire, que ce soit au niveau de la parcelle de production ou de la transformation du produit.

5.3.2. De petites filières, de nombreux opérateurs

L’organisation de la filière vanille réunionnaise

Figure 33. L’organisation de la filière vanille à la Réunion



L’organisation de la filière s’est resserrée autour d’un volume de production moyen sur les dernières années qui avoisine les 10 tonnes de vanille verte, soit moins de 3 tonnes de vanille noire, pour une consommation locale qui se maintient aux environs de 12 tonnes.

Comme évoqué dans l'historique, le nombre de producteurs de vanille a fortement baissé tout au long du XX^e siècle, baisse qui s'est confirmée voir accentuée dans les années 1990. L'île compte aujourd'hui entre 100 et 200 producteurs, selon les sources. Selon le RGA 2010, il y a à la Réunion 109 exploitations qui déclarent cultiver de la vanille, cette culture représentant une surface de 187 hectares (soit 0,4% de la SAU totale recensée en 2010, et 1,4% des exploitations recensée). Selon certains acteurs de la filière, les chiffres sont un peu différents : le programme sectoriel 2011-2013 fait état de 170 producteurs dont 130 livreurs effectifs en 2010 ; selon un préparateur privé, les livreurs effectifs à la coopérative seraient moins nombreux (autour de 80 en 2009, dont certains se seraient orientés vers les privés suite aux difficultés qu'a connues la coopérative). L'apport moyen aux préparateurs pour ces producteurs est de 90 kg en 2010 (*Programme sectoriel Plantes à parfums, aromatiques et médicinales 2011-2013 - Réunion, 2011*).

En 2010 - 2011, le prix de vente de la vanille verte avoisine 25€/kg (ce prix est légèrement variable selon les transformateurs). Ce prix comprend pour les transformateurs agréés l'aide POSEI à la production (7,50€/kg jusqu'en 2011).

La filière compte différents types de préparateurs. Le secteur coopératif, qui représente aujourd'hui environ un tiers de la vanille verte transformée (selon les chiffres du programme sectoriel 2011-2013, 25 à 30% selon un préparateur privé), est représenté par Provanille, qui a repris l'activité de collecte et de transformation auparavant assurée par UR2. Provanille a obtenu son agrément¹⁰⁷ en octobre 2009, et a repris l'activité touristique du site historique de la coopérative de Bras-Panon début 2011. Les transformations récentes qu'a connues la filière ont conduit à un recul du secteur coopératif (de 47% de la vanille verte collectée en 2009 à moins d'un tiers en 2010) avec pour corollaire une croissance du secteur privé. Deux préparateurs privés sont agréés : la société Royal Bourbon Industrie (RBI), société créée par le directeur de l'ancienne coopérative (qui avait fait faillite en 1992), et la Vanilleraie, qui a ouvert en 2009, dont le directeur travaillait anciennement pour Provanille. Ces opérateurs, s'ils peuvent avoir une petite production en propre, sont essentiellement des opérateurs de collecte, de transformation, et de commercialisation. D'autres préparateurs sont à l'inverse d'importants producteurs, qui transforment eux-mêmes leur production, en la complétant ou non par la collecte de vanille d'autres producteurs. C'est notamment le cas de Louis Lechnig, important producteur de Saint-Philippe, et de Maurice Roulof, important producteur à Saint-André, qui n'ont pas l'agrément (ainsi, s'ils proposent un prix de la vanille verte payé au planteur au même niveau que les préparateurs agréés, ils doivent supporter l'intégralité de ce prix, sans aide POSEI).

Les préparateurs se disputent aujourd'hui de faibles volumes de vanille verte, au sein d'une filière fragilisée par les incertitudes et les difficultés de gestion qui ont pesé sur la filière pendant les cinq dernières années. La vanille noire réunionnaise se vend en moyenne entre 300 et 350€/kg.

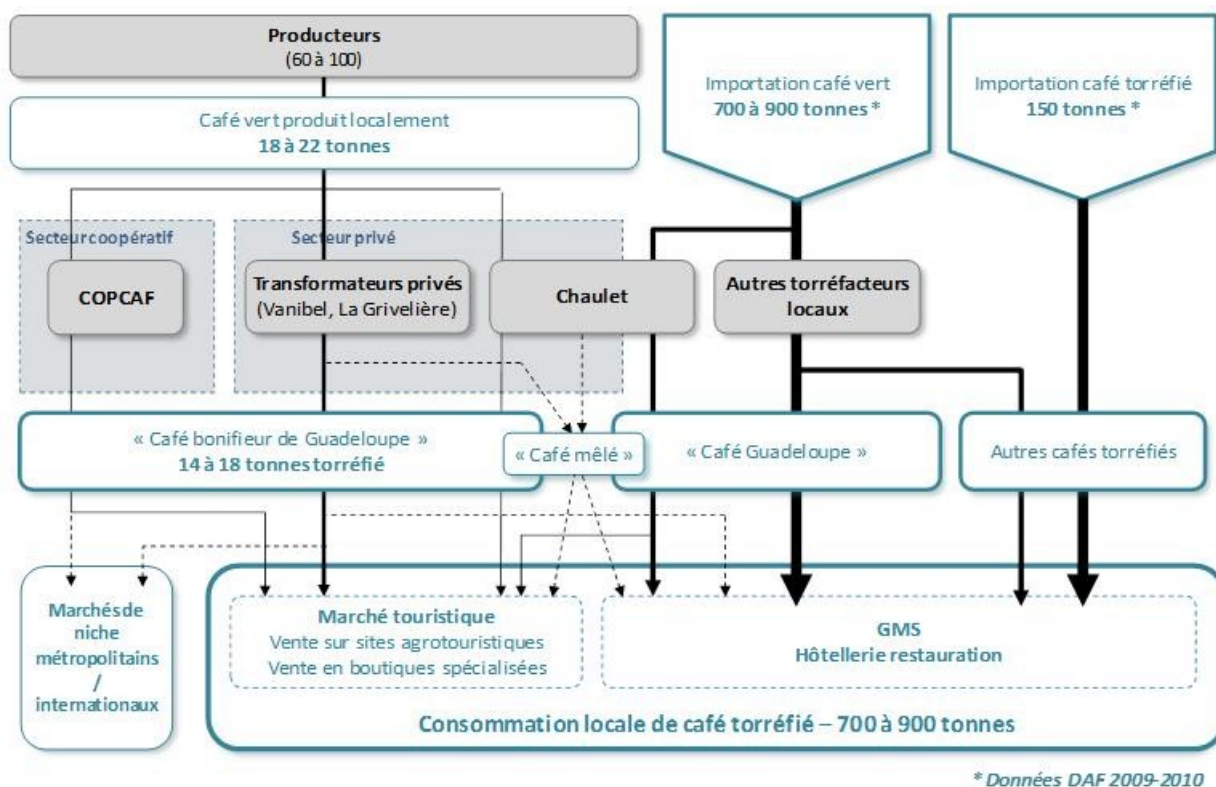
L'organisation de la filière café en Guadeloupe

Si les chiffres concernant la filière café guadeloupéenne conservent des incertitudes, on peut estimer qu'il y a environ 80 producteurs de café en Guadeloupe, et que la COPCAF regroupe une vingtaine de

¹⁰⁷ Cet agrément permet aux unités de transformations qui l'ont obtenu de « bénéficier » des aides POSEI, qu'elles versent en fait à leurs producteurs, mais qui leur permettent de proposer un prix d'achat plus intéressant de la vanille verte.

ces producteurs. D'autres opérateurs privés se chargent de la collecte et/ou de la transformation du café des autres producteurs (voir d'une partie de la récolte des adhérents de la COPCAF), les principaux sont Vanibel, la Grivelière, et le torréfacteur Chalet, tous situés sur la commune de Vieux-Habitants. Un autre producteur, sur Saint-Claude, dispose également de l'équipement nécessaire pour vendre son propre café torréfié.

Figure 34. Organisation de la filière café en Guadeloupe



La collecte du café prend différentes formes : soit le producteur livre les cerises (fraîches), soit il se charge des premières étapes de la transformation et vend le café parche. La coopérative achète le café cerises à 1,80€/kg, et le café parche à 8€/kg. Une dernière possibilité est de plus en plus pratiquée : le transformateur se charge directement de la récolte du café chez le producteur. C'est notamment ce que propose l'association Verte Vallée, de la Grivelière, qui mobilise sur ces chantiers de récolte un public en réinsertion. Face au coût de travail important que représente la récolte, le mode de rémunération est souvent celui qui était et est toujours fréquemment employé sur les chantiers de récolte : la moitié des cerises revient au propriétaire de la parcelle, l'autre moitié au récolteur ; dans ce cas, l'association rachète souvent la part du propriétaire. Ce fonctionnement permet de diminuer le coût de la matière première pour le torréfacteur ; la coopérative a envisagé d'adopter un fonctionnement similaire en proposant des chantiers de récolte à un public en réinsertion (projet envisagé avec la prison). Cette situation montre à quel point l'opération de récolte, qui nécessite une main d'œuvre importante, est le « verrou » de la production de café, formant l'essentiel du coût de la matière première (de façon peut être encore plus marquée que ne l'est l'opération de fécondation pour la vanille, dont les temps de travaux sont légèrement plus lissés sur l'année).

La commercialisation du produit transformé se fait essentiellement sur les sites des transformateurs, qui ont développé des stratégies agrotouristiques. Les sites de Vanibel et de la Grivelière en sont les

deux exemples les plus représentatifs, à la fois sites de production et de transformation, dans une stratégie qui associe la production agricole à des visites du site et de dégustation, des activités d'hébergement et de restauration, voir de l'évènementiel. La valeur ajoutée du café est optimisée par la vente du produit le plus transformé possible : café torréfié, voir café boisson. Le café est également le support du développement du reste de l'activité (visites, hébergement, ...). Une petite partie du café est enfin exportée, notamment auprès du torréfacteur Malongo, qui distribue ce café en métropole. D'autres sites ont vu le jour autour de la valorisation du café : la Cafetière Beauséjour (sur Pointe-Noire) et La Bonifierie (sur Saint-Claude), toutefois ces sites ont fortement réduit leur activité de transformation de café ces dernières années, se recentrant sur d'autres activités.

Le statut du torréfacteur Chaulet est un peu différent. Son cœur d'activité est la torréfaction de café importé. Toutefois, il transforme également une petite quantité de café bonifieur guadeloupéen, vendu sous l'appellation « Grigne-au-vent ». En outre, il a créé sur son site de transformation le « Musée du café ». C'est celui des torréfacteurs locaux qui met le plus en avant son ancrage dans le territoire guadeloupéen, plus précisément dans le territoire de la Côte-sous-le-vent.

Selon les chiffres que nous avons recueillis en entretien, on peut estimer à une vingtaine de tonnes la production de café vert en Guadeloupe, ce qui crée, à l'instar de ce que l'on observe sur la vanille réunionnaise, une concurrence entre transformateurs pour l'approvisionnement en produit agricole brut. Cette concurrence s'accompagne de tensions et d'un manque de lisibilité au sein de la filière, et notamment d'un manque de confiance des planteurs envers les autres opérateurs (Dulcire et Ribeyre, 2003). Il faut noter sur ce point une particularité du produit « café » par rapport à la vanille, qui est la possibilité de produire un mélange (pratique par ailleurs courante sur le café), à partir à la fois de café local et de café importé. Il y a là une « marge de manœuvre » pour les transformateurs, désapprouvé par certains, pratiqué par d'autres. Le torréfacteur Chaulet, opérateur historique de la filière a le premier exploré cette voie. Plus récemment, l'exploitation Vanibel a enrichi sa gamme avec un café mélangé (le « Café mêlé »), destiné notamment à la vente en GMS.

Le marché domestique local de la consommation de café représente autour de 700 tonnes de café par an en Guadeloupe. Les grands torréfacteurs locaux, jouent sur l'origine Guadeloupe, valorisant le fait que leur café, s'il est produit à partir de café vert importé, est torréfié localement. Ils affichent ainsi pour certains les mentions « Café Guadeloupe » ou « Café Côte-sous-le-vent », ou « production locale ». La clientèle locale est attachée à ce « café Guadeloupe » qui regroupe en fait quasi exclusivement des cafés importés torréfiés localement. Ces mentions sont susceptibles de créer le doute et de concurrencer, sur le marché touristique notamment, le café cultivé en Guadeloupe (un consommateur local ou a fortiori touristique peut penser que ces cafés sont issus de plantations locales). Ces cafés sont vendus entre 11 et 13€/kg, tandis que le café bonifieur est vendu entre 30 et 50€/kg¹⁰⁸.

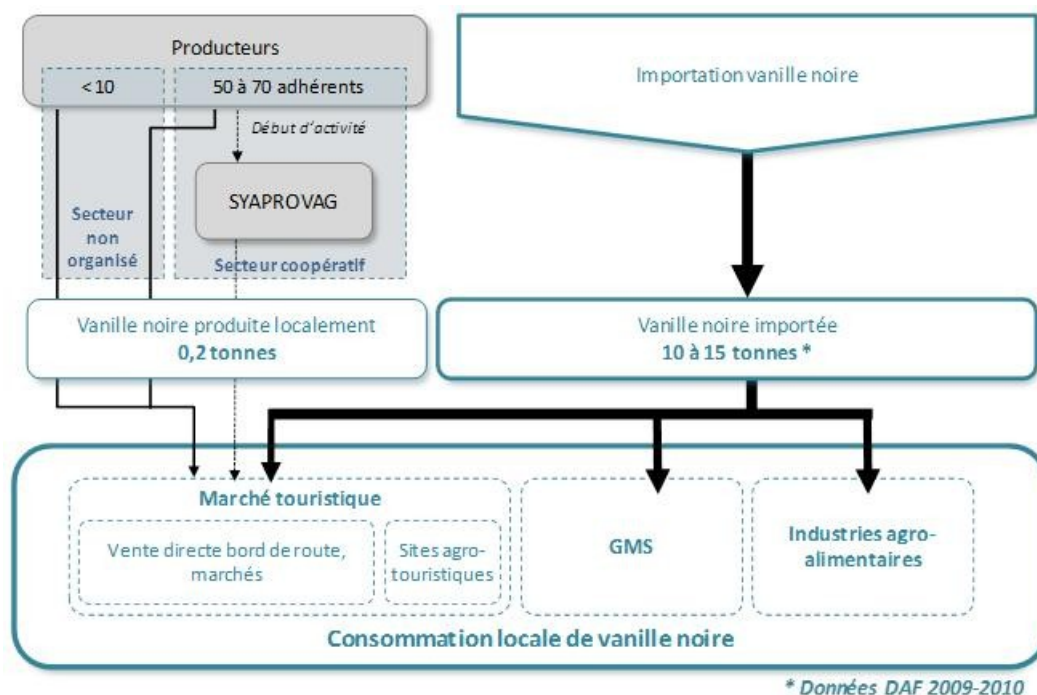
L'organisation de la filière vanille en Guadeloupe

On peut estimer à environ 70 le nombre de producteurs de vanille en Guadeloupe (en incluant les producteurs qui ont une parcelle encore improductive), dont entre 50 et 70 sont adhérents au SYAPROVAG. Ce nombre d'adhérents a fortement augmenté depuis la mise à disposition de parcelles

¹⁰⁸ Prix relevés en mai 2011 sur les différents points de vente.

en concession par l'ONF ; ils n'étaient que de 23 en 2000 (pour une surface de 40ha) (Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe, 2001). Cela ne s'est toutefois pas traduit aussi nettement dans les volumes produits, et on peut estimer que 200kg de vanille noire sont produits aujourd'hui en Guadeloupe.

Figure 35. Organisation de la filière vanille en Guadeloupe



La vanille est aujourd'hui majoritairement vendue sur le marché, ou en bord de route. Les producteurs que nous avons rencontrés la vendent entre 300 et 400€/kg. Le SYAPROVAG débute juste son activité de collecte de la vanille verte, et les producteurs ne livrent pour l'instant pas l'intégralité de leur récolte, en raison de la rareté du produit, et des facilités d'écoulement. La vanille verte est achetée au producteur à un prix plus élevé qu'à la Réunion, à 35€/kg (dont 7,50€/kg d'aide POSEI, instaurée récemment en Guadeloupe). Contrairement au café, il y a peu de sites agrotouristiques en Guadeloupe dédiés à la vanille. Casa Vanille, créé par un producteur de Pointe-Noire, en est le principal, qui propose la visite de parcelles et la vente de vanille noire ; Vanibel dédie également une partie de la visite qu'il propose, centrée sur le café, à la production de vanille.

Pour le SYAPROVAG, deux actions importantes doivent aujourd'hui être menées de front pour poursuivre son développement. Il doit d'une part poursuivre le suivi des planteurs afin d'augmenter les volumes de production, et d'autre part créer un site de transformation et de commercialisation, qui serait également un lieu de visite, sous le nom de « Maison de la Vanille ». S'il était initialement envisagé sur Sainte-Rose, le projet devrait finalement voir le jour sur la commune de Vieux-Habitants. Le montage du projet était en cours au moment de nos enquêtes. Ce projet permettrait d'augmenter la visibilité et la lisibilité de la vanille guadeloupéenne ; il ne peut toutefois se passer du premier volet (plantation, production) de l'action du SYAPROVAG, et il nécessite également que les planteurs « jouent le jeu » et livrent leur vanille, pour que la structure dispose des volumes nécessaires à son fonctionnement.

Selon le diagnostic réalisé pour l'ODEADOM en 2001, le marché local et touristique représenterait un potentiel d'écoulement d'au moins 1,5 tonnes de vanille noire, ce qui nécessiterait une production de 5 à 7 tonnes de vanille verte¹⁰⁹ (Côme, 2001).

5.4. Les stratégies des producteurs, reflets de ce contexte complexe

Il nous apparaît à ce stade important de présenter plus finement ces productions du point de vue des producteurs. Pour la Réunion, nous faisons ici une analyse détaillée des stratégies des planteurs ; cette analyse sera plus succincte pour les filières guadeloupéennes, dont l'analyse, dans notre démarche, est centrée sur la position que le parc national a adoptée vis-à-vis d'elles.

5.4.1. Les producteurs de vanille à la Réunion : systèmes d'activité et stratégies

La compréhension de ce qui se passe au niveau des producteurs de vanille (systèmes de culture, systèmes de production, systèmes d'activité, motivations, stratégies), est indispensable à la compréhension des dynamiques qui affectent l'ensemble de la filière, et que nous aborderons par la suite. Il nous semble important de définir les facteurs ou les motivations, qui concourent au maintien de cette production dans leur système de production, malgré les difficultés économiques et organisationnelles évoquées dans les paragraphes précédents. C'est à ce niveau, celui des producteurs, que se tissent en partie les liens de la filière au territoire. L'analyse, menée dans les chapitres 6 et 7, des représentations des fonctions de l'activité agricole (par des acteurs qui ne sont pas producteurs), gagne à être mise en perspective avec les données issues des enquêtes « planteurs ». Celles-ci permettent, d'une part, de discuter des modalités pouvant affecter, au niveau des planteurs, la présence ou le niveau de production de certaines fonctions, et d'autre part de mettre en regard ces représentations avec celles des planteurs eux-mêmes. L'analyse conduite ci-dessous permet en outre d'explicitier certains aspects des recompositions induites que nous étudierons au chapitre 8. Nous présentons donc ici les différents systèmes de production et d'activité observés chez les planteurs, en mobilisant deux types de sources :

- d'une part, les données du RGA 2010 ; elles ont l'avantage de présenter une certaine exhaustivité, et de donner accès à certaines données quantitatives ; l'analyse de ces données a fait l'objet de la publication d'une note de synthèse Agreste (Agreste, 2012a) ; cependant, ces données que nous avons pu obtenir ne permettent pas de comprendre précisément les systèmes d'activités¹¹⁰ ; elles restent une vue « de l'extérieur » de l'activité agricole, catégorisée selon les critères pré-définis par l'administration agricole ;

¹⁰⁹ Calcul établi à partir de la fréquentation touristique en 1997, sur une hypothèse basse de 10% des touristes qui achèteraient de la vanille (et qui achèteraient chacun 25g).

¹¹⁰ Pour des raisons de confidentialité, les différentes données (systèmes de production, temps de travail, main d'œuvre, etc...) que nous avons pu analyser n'étaient pas « reliées » entre elles (ainsi, il n'était pas possible d'élaborer une typologie utilisant simultanément ces différents critères).

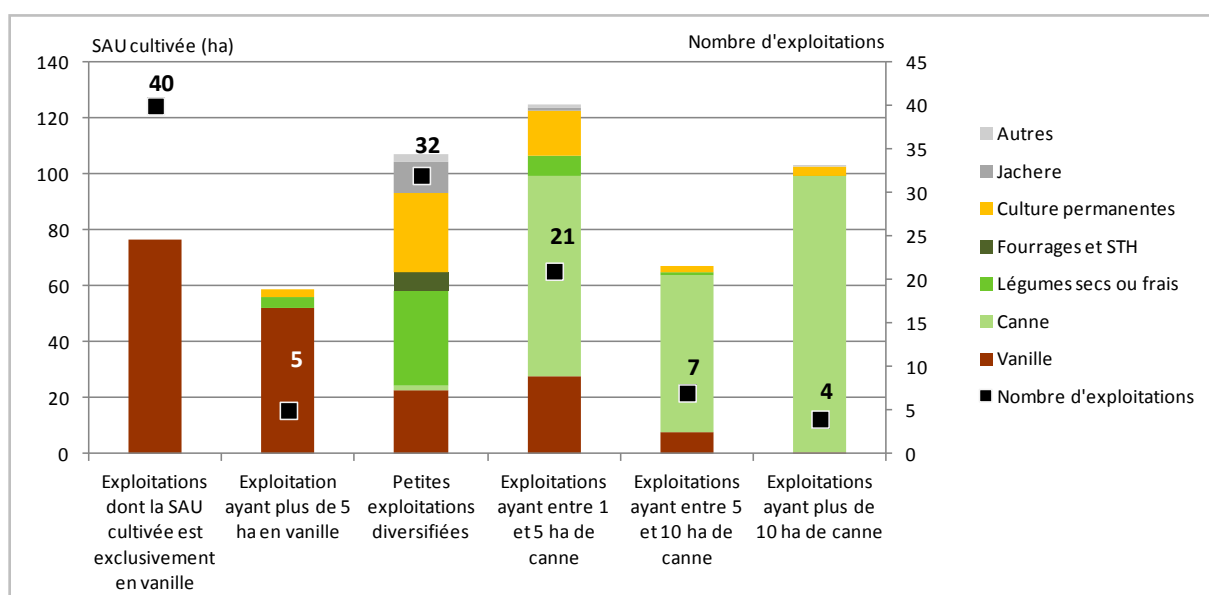
- d'autre part, les entretiens que nous avons effectués avec les producteurs de vanille, effectués entre septembre 2010 et janvier 2011¹¹¹. Ils nous ont permis d'accéder, au travers des discours recueillis, aux motivations et aux stratégies des planteurs, et de comprendre certains ressorts de l'élaboration de leurs systèmes d'activités. La typologie présentée (Figure 38) a été élaborée à partir des données issues de ces entretiens.

Les exploitations qui produisent de la vanille selon le RGA

L'analyse des données du RGA 2010 révèle une forte hétérogénéité dans les systèmes de production des exploitations qui déclarent produire de la vanille (Figure 36).

Figure 36. Systèmes de production des producteurs de vanille

Source : DAAF Réunion, RGA 2010, classification C. Demené



Sur cette figure, les exploitations ont été regroupées par type selon la répartition de leur SAU. Celle-ci est principalement consacrée à la vanille pour les 2 premiers types représentés sur le graphique. Elle est la seule production pour le premier type qui regroupe 40 exploitations qui ont en moyenne 1,9 hectare de vanille ; les agriculteurs de ce type ne disposent pas de foncier agricole et ne peuvent pas mettre en place une autre culture que la vanille. Pour le second type, la vanille est très largement majoritaire dans la SAU, mais elle est associée à un autre atelier (apiculture, arboriculture ou maraichage) ; ces exploitations ont plus de 5 ha de vanille. Les trois dernières classes correspondent aux exploitations qui ont de la canne à sucre, sur au moins 1 hectare, regroupée en fonction de l'importance de leur surface cannière. Parmi elles, les plus grandes exploitations ont de très petites surfaces en vanille (moins de 1 ha), sur des systèmes de production intensif. Enfin, au centre, on trouve une classe de petites exploitations diversifiées, qui sur une surface moyenne de 3,4 hectares, associent à la vanille des productions maraichères ou des cultures permanentes.

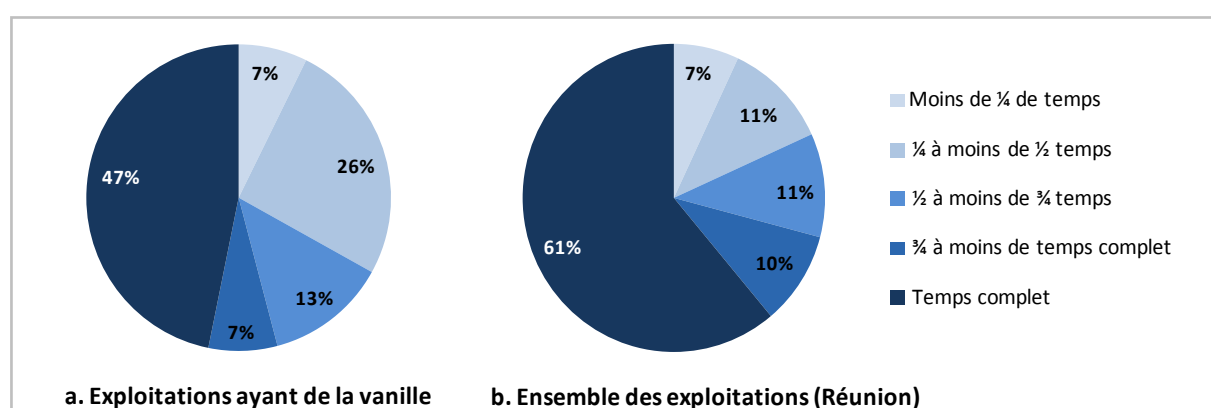
¹¹¹ Deux entretiens ont cependant été faits hors de cette période, en septembre 2011, car les disponibilités des planteurs (en période de fécondation) n'ont pas permis de les faire sur la même période que les premiers, avant le départ en Guadeloupe.

Parmi ces exploitations, 48 ont également un atelier élevage, dont 21 ont de l'apiculture, et 33 ont au moins un atelier volaille (surtout), caprin, ou porcin. Ce sont pour la plupart des petits effectifs (16 exploitations ont moins de 25 volailles). On recense également 4 élevages de taille importante à très importante en volaille, parmi les plus grandes exploitations (celles de la dernière classe).

La Figure 37 illustre le fait que le nombre de chefs d'exploitation qui consacrent un temps complet à l'activité agricole est plus faible parmi les exploitations qui déclarent avoir de la vanille que sur l'ensemble des exploitations réunionnaises. Les données du RGA confirment ainsi qu'une partie des producteurs de vanille s'inscrit dans un schéma de pluriactivité (combinant des revenus agricoles avec d'autres types de revenus).

Figure 37. Temps consacré à l'exploitation agricole par les chefs d'exploitation

Source : DAAF Réunion, RGA 2010, graphique C. Demené



Enfin, le RGA révèle que les producteurs de vanille sont légèrement plus âgés que la moyenne des chefs d'exploitations réunionnais (Agreste, 2012a).

Parmi les exploitations ayant de la vanille recensées par le RGA, seules 14 (sur 109) ont bénéficié de la DJA (dotation aux jeunes agriculteurs, dans le cadre d'un parcours aidé à l'installation). Parmi ces 14 exploitations, plus de la moitié se sont installées avant 1990. Le contexte économique moins favorable par la suite a réduit le nombre d'exploitations qui, dans le cadre d'un parcours aidé, ont fait le choix de produire de la vanille. Ces chiffres confirment la marginalité relative des producteurs de vanille vis-à-vis des dispositifs sectoriels, ici le parcours à l'installation aidée.

Ces données donnent un aperçu d'ensemble, quantitatif, du profil des exploitations qui produisent de la vanille à la Réunion. Les entretiens réalisés auprès des producteurs apportent un autre regard, plus qualitatif, sur les systèmes de production et d'activité des producteurs, ils permettent surtout de les incarner en les mettant en lien avec leurs stratégies et leurs motivations autour de la production de vanille.

Une typologie des producteurs élaborée à partir des entretiens

Vingt producteurs ont été rencontrés, à partir d'un échantillon élaboré dans un objectif de recouvrir la diversité des profils et non d'être représentatif des exploitations réunionnaises qui ont de la vanille¹¹².

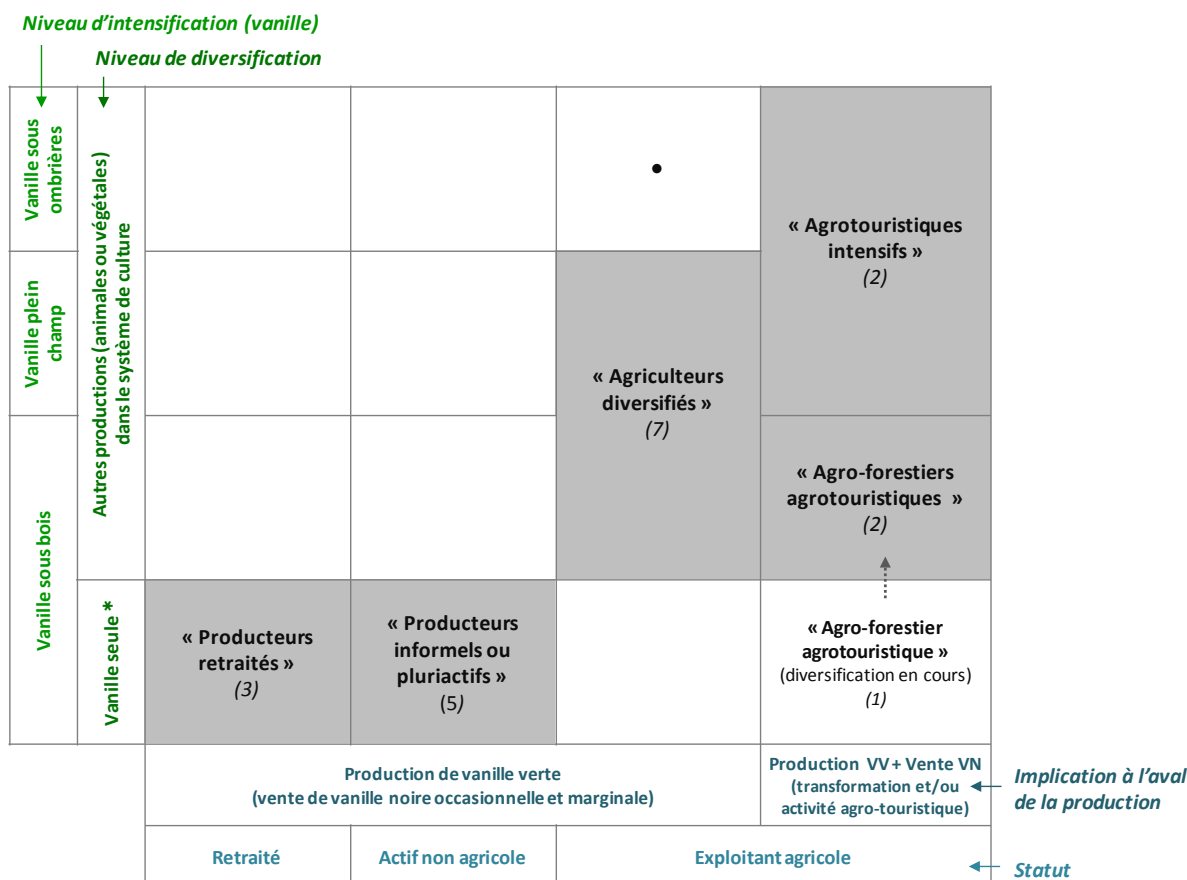
¹¹² D'autant plus que les données du RGA 2010, qui auraient pu servir d'étalon pour l'élaboration d'un échantillon représentatif, n'étaient pas disponibles avant la phase d'enquête.

Les systèmes de production des planteurs enquêtés recouvrent la diversité des types présentés à la Figure 36. Une typologie a été établie sur la base des caractéristiques des systèmes de production et d'activité, elle a été validée par l'homogénéité des stratégies observées au sein des différents types obtenus. Les critères retenus pour la typologie sont les suivants :

- le niveau d'intensification : il correspond au type de système de culture de vanille - en sous-bois, en plein champ, ou sous ombrière ;
- le niveau de diversification : il correspond à la présence ou non d'autres productions agricoles accompagnant la production de vanille ; ce niveau de diversification est selon nos entretiens presque un corollaire du type de foncier qui est à la disposition du planteur, car celui-ci est la condition principale (limitante) de la faisabilité d'autres ateliers de culture ou d'élevage ;
- le statut du producteur : il peut être déclaré en tant qu'actif agricole, ou non ; dans ce dernier cas (planteurs dit « informels »), il peut être en âge d'être actif, mais non déclaré en tant qu'agriculteur, ou bien retraité agricole ;
- le niveau d'implication du producteur à l'aval ; ce critère comprend deux niveaux : soit le producteur vend sa vanille en vert à un transformateur (sachant qu'il peut en transformer une partie, notamment les petites gousses hors calibre refusées par les transformateurs, pour sa consommation personnelle, ou pour une partite activité de vente directe ; cette pratique est relativement courante) ; soit le producteur a une activité agrotouristique, qui lui permet de vendre de la vanille transformée (à partir de vanille verte qu'il produit, ou collectée en plus chez d'autres planteurs) ; ce critère détermine le niveau de valeur ajouté que réalise le producteur sur la vanille : dans le premier cas, elle est faite seulement sur la production agricole, tandis que dans le second cas, elle inclut également la valeur ajoutée correspondant à la transformation et/ou au service (visites).

Figure 38. Typologie des producteurs de vanille rencontrés en entretien

Source : Entretiens ; légende : (●) cas existants non enquêtés (*) pour deux des producteurs informels rencontrés, la vanille est associée à une autre production sous forêt (palmiste, fleurs) sur moins d'1/2 hectare



Ces critères permettent de définir cinq profils de producteurs, dont les principales caractéristiques des systèmes de production et d'activité¹¹³ sont présentées dans le Tableau 12 :

- les « producteurs retraités », qui ont donc le statut de retraité (agricole ou non) ;
- les « producteurs informels ou pluriactifs », qui associent dans leur système d'activité la production de vanille à d'autres sources de revenus (revenus sociaux et/ou revenus professionnels souvent intermittents) ; ils ne disposent pas de foncier agricole pour mettre en place d'autres productions ;
- les « agriculteurs diversifiés », qui ont intégré la vanille dans leur système de production ; ils disposent de foncier agricole, sur lequel leurs principales productions végétales sont la canne, le palmiste, ou l'arboriculture (litchi notamment), parfois un peu d'élevage ; la plupart produisent de la vanille en sous-bois, certains en plein champ ; bien qu'il existe des producteurs de ce type qui produisent sous ombrière, nous n'en avons pas rencontré dans le cadre de nos entretiens ;

¹¹³ Le système d'activité intègre, en plus de l'activité agricole, les « autres » activités du chef d'exploitation ou du ménage agricole, qui influencent les logiques qui animent les systèmes de production (Cochet, 2007). Il constitue « un métasystème, appelé système d'activités, qui constitue le véritable domaine de cohérence des pratiques et des choix des agriculteurs » (Paul et al, 1994).

- les producteurs « agro-forestiers agrotouristiques », qui ont une surface importante de vanille en sous-bois ; la production de vanille joue un rôle central dans leur système d'activité, elle est un produit d'appel de leur activité agro-touristique ou de vente directe ; un peu en marge de ce type, nous avons rencontré une productrice, qui ayant commencé la production de vanille en tant que « producteur informel », a développé une activité agro-touristique autour de la production de vanille en sous bois, et, après s'être installée récemment, souhaite prochainement diversifier ses productions, en restant sur un principe d'agroforesterie ; son projet s'apparente donc à ce type ;
- les producteurs « agrotouristiques intensifs », qui ont de la vanille en plein champ et/ou sous ombrières ; le mode de production intensif leur permet de rationaliser la production de vanille, production (centrale pour l'un, annexe pour l'autre) support de l'activité agro-touristique (visites organisées sur leurs sites de production), qui leur permet de vendre de la vanille noire.

Tableau 12. Systèmes de production et d'activité des producteurs de vanille rencontrés

Type	Système de production				Système d'activité
	Foncier	Main d'œuvre	Vanille	Autres productions	Activités non agricoles, autres sources de revenus
Retraités (3)	≤ 2 ha (c.ONF)	≤ 1 UTH	Extensif (SB) S ≤ 2 ha P ≤ 200 kg VV	-	Retraite
Informels (5)	≤ 4 ha (c.ONF ou FVI)	≤ 1UTH	Extensif (SB) S ≤ 4 ha P ≤ 200 kg VV	-	Revenus non agricoles irréguliers Revenus sociaux
Agri. diversifiés (7)	5 à 11 ha cultivés (FVD/FVI) + 1 à 5 ha (non défrichable)	1 UTH + MO familiale occasionnelle	Extensif (SB) (+ PC certains) S : 1 à 6 ha P : 50 à 600 kg VV	Canne Arboriculture Palmiste Apiculture, petit élevage (volaille)	Pour certains, activité mineure de vente directe (miel, palmiste)
Agro-forestiers (2)	5 à 10 ha (FVD) (pas terres à cannes) + 10 à 20 ha (c. ONF)	3 à 4 UTH (MO salariée + familiale)	Extensif (SB) S : 15 à 20 ha P : 800 à 1000 kg VV	Arboriculture Palmiste Epices (toutes +/- association avec la vanille)	Visites du site Vente directe Achat / revente d'autres produits agricoles
(1)	4 ha (bail SAFER) + 1ha (FVD)	1 UTH	4 ha	Projet : Poivre, Epices	Visite du site Vente de vanille noire
Intensifs (2)	5-6 ha (FVD)	> 2 UTH	Intensif (PC / O) S ≤ 1,5 ha P 200 à 2000 kg VV Rm : 2t/ha	Canne Culture permanentes (litchis, bananes)	Visites du site Vente directe Achat / revente autres produits agricoles

Légende : SB : sous-bois ; PC : plein champ ; O : ombrières ; c. ONF : concession ONF ; FVI : faire valoir indirect (hors concessions ONF) ; FVD : faire valoir direct ; MO : main d'œuvre ; VV : vanille verte ; S : surface en vanille ; P : production de vanille verte ; Rm : rendement moyen

Le foncier est un élément déterminant dans la mise en place des systèmes de production. La vanille est située dans presque tous les cas sur du foncier non défrichable : foncier naturel, ou foncier agricole boisé non défrichable. Seule la production en plein champ ou sous ombrières (pour deux

« agriculteurs diversifiés », et pour les « intensifs »), est située sur du foncier agricole qui serait valorisable par d'autres productions végétales. Les producteurs informels ne disposent pas de foncier agricole, rare sur les deux communes du sud de l'île. La disponibilité de la main d'œuvre, notamment familiale, intervient également dans les choix de production. Les producteurs les plus importants peuvent avoir recours à une main d'œuvre salariée car ils vendent leur vanille transformée, dans le cadre d'une activité agrotouristique, et en retirent une valeur ajoutée supérieure à celle que retirent la majorité des producteurs de la vente de vanille en vert. Si ces déterminants matériels sont indiscutablement importants dans l'élaboration des choix des producteurs, il nous apparaît important de souligner ici que d'autres paramètres sont à prendre en compte, en particulier la pluralité des finalités de l'activité agricole.

Finalités de l'activité agricole et stratégies des producteurs de vanille

Les caractéristiques de la filière vanille à la Réunion invitent à se poser la question des motivations de l'agriculteur à mettre en place ou à conserver une parcelle de vanille. En effet, les caractéristique du système de production qui s'est majoritairement maintenu (le sous-bois), sont aux antipodes du modèle de rationalisation et d'intensification promu par les services agricoles : c'est un système exigeant en main d'œuvre et peu intensifiable, dans un environnement (le sous-bois) qui n'est pas de prime abord familier des agriculteurs ou propice au développement d'une activité agricole ; en outre, les perspectives économiques concernant la production de vanille sont fluctuantes. Dans ce cadre, il nous apparaît important de comprendre les ressorts de la mise en place et du maintien de la production de vanille au sein du système d'activité. On cherche donc à définir, à partir des entretiens, quelles sont les finalités que l'agriculteur associe à la mise en œuvre de cette culture, et comment cela s'intègre dans sa stratégie globale d'exploitation.

De nombreux auteurs ont en effet travaillé sur la pluralité des finalités de l'activité agricole, mettant en évidence que la dimension économique n'était pas le seul déterminant des choix effectués vis-à-vis de l'activité agricole (Bernard *et al.*, 2006 ; Cochet *et al.*, 2007 ; Gervais *et al.*, 2009 ; Laurent *et al.*, 1998 ; Terrier, 2009). L'équipe de Catherine Gervais a ainsi établi, dans le cadre de travaux sur la pluriactivité, que des finalités sociales ou liées au style de vie interviennent également dans la décision de mettre en place une activité agricole (Gervais *et al.*, 2009). Catherine Laurent propose quant à elle une classification en cinq grandes catégories de ces finalités : lucratives (revenu économique), domestiques (consommation familiale), de loisir, d'obtention d'un statut (insertion, notamment dans un système de protection sociale, formel ou informel), patrimoniales (maintien et transmission d'un patrimoine) (Laurent et Thinon, 2005). Pour tous ces auteurs, l'activité agricole ne peut être considérée à priori uniquement comme une opportunité de revenu, mais fait intervenir une association de différentes finalités. La rationalité économique elle-même est plurielle, elle est une combinaison d'objectifs à court, moyen ou long terme, rapportés aux différents moyens de production (trésorerie, foncier, travail...) dont dispose l'agriculteur (Cochet *et al.*, 2007 ; Dufumier, 1985). Ces différentes motivations induisent différentes modalités dans la manière dont ces agriculteurs s'approprient les ressources et les contraintes de leur territoire ; elles induisent ainsi différentes modalités d'inscription spatiale de l'activité agricole ; elles traduisent également des fonctions différentes de l'activité agricole (Miéville-Ott *et al.*, 2009).

(Gervais *et al.*, 2009) proposent une typologie des différentes finalités de l'activité agricole, dont nous conserverons les trois grands types : finalités économiques, sociales ou liées au style de vie. A partir de celle-ci, nous avons relevé et classé les différentes finalités que les producteurs attribuent à l'activité « production de vanille » (et non à l'activité agricole dans son ensemble). Ces finalités sont regroupées dans le Tableau 13.

Tableau 13. Grille de classification des finalités attribuées à l'activité « production de vanille »

Source : analyse des entretiens, à partir d'une typologie proposée par (Gervais et al., 2009) pour une classification en trois types de finalités (économiques, sociales, liées au style de vie)

	Finalités
Economique	Générer un revenu agricole (long terme) Compléter le revenu (supplément à court ou moyen terme) Maintenir un patrimoine productif (long terme) Accéder au parcours à l'installation aidée Bénéficier des aides à la production agricole Mettre en place une production support d'une activité agro-touristique
Sociale	Maintenir un patrimoine /une activité familiale Conserver une activité en restant sur le lieu de vie Maintenir une activité en accord avec ses convictions Maintenir un patrimoine culturel Avoir accès au statut d'agriculteur (insertion professionnelle) Satisfaire un besoin de reconnaissance sociale
Liée au style de vie	Travailler dans un environnement apprécié Travailler sur un type de production apprécié (pratiques, produit...) Travailler sans « contraintes extérieures » (indépendance) S'occuper et se maintenir en bonne forme physique

L'analyse des entretiens confirme ainsi que les motivations des producteurs de vanille sont complexes, et, si elles font inévitablement intervenir des rationalités économiques, les raisons du choix des producteurs de se tourner vers cette culture sont également sociales (réseau de relations et environnement social procurées par l'activité) ou liées à leurs objectifs en matière de mode de vie (cadre et environnement de travail, satisfactions d'ordre personnel procurées par l'activité).

Ces différentes finalités ne sont cependant pas partagées indifféremment par les différents types de producteurs. Elles diffèrent, entre autres facteurs, selon les trajectoires (personnelles et professionnelles), les moyens de production, et concourent à l'élaboration de stratégies différentes autour de la conduite de cette culture et de son insertion dans le système d'activité. Si les parcours sont tous singuliers, il y a cependant une homogénéité observée au sein des différents types identifiés, qui permet de définir les lignes dominantes de chacune de leurs stratégies, présentées dans les paragraphes qui suivent.

× **Les producteurs retraités**

Ces producteurs ont connu la production de vanille à une époque où cette production bénéficiait d'un contexte économique favorable, elle était alors une production agricole qui permettait à elle seule de produire un revenu. Un ménage pouvait alors produire entre 600 kg et une tonne de vanille, car la main d'œuvre familiale était couramment mobilisée, en particulier pour la fécondation en période de floraison.

« Mais anciennement, nos grand-pères, nos arrières grand-pères, vivaient de la vanille. Ils en vivaient bien, ils faisaient que ça. Moi mon papa, il a commencé à faire de la canne dans les années 50, un peu avec mon grand-père et puis on s'est agrandi [en canne à sucre] un peu au fil des ans après, mais avant les années 50 on vivait que de la vanille. Et là c'était du boulot, parce qu'il fallait courir d'un champ à l'autre,... Mon papa, il faisait plus d'une tonne de vanille ! Lui tout seul, avec ma mère. »¹¹⁴

Ils ont ensuite diversifié leur production, en canne pour les producteurs rencontrés, face à la baisse des prix de la vanille, et pour conserver le statut d'agriculteur. Après avoir conservé la vanille dans leur système de cultures pendant leur période d'activité, ils ont choisi de conserver une parcelle au moment de leur départ en retraite (cependant l'un d'eux n'était pas agriculteur, et a choisi au moment de sa retraite de s'engager sur une concession). Ils ont tous une expérience familiale de travail sur la vanille (au cours de l'enfance, et/ou de la période d'activité), et ont fondé leurs savoir-faire sur ceux des générations précédentes. Tous conservent aujourd'hui cette production parce qu'elle apporte un complément de revenu à leur retraite, mais des considérations non économiques contribuent également à ce choix (Tableau 14). Ils apprécient l'activité pour son environnement et parce qu'elle associe un complément de revenu (et l'opportunité d'avoir une petite production pour la consommation personnelle) à l'occasion de se maintenir « actif » et en bonne forme physique.

Tableau 14. Les producteurs retraités, finalités et stratégies

Légende : E: finalités de type économique ; S : finalités de type sociale ; V: finalités liées au style de vie

E	Compléter le revenu	« C'est comme je dis à mes enfant, je suis à la retraite et je fais ça, et quand arrivent les fêtes, on fait un petit repas, un petit cadeau, parce qu'avec juste l'argent de la retraite, on peut pas faire ça... On peut juste boire et manger, deux vieux moun ensemble... c'est juste, hein, la petite monnaie de retraite... »
S	Conserver un patrimoine/une activité familiale	« C'est-à-dire qu'on a un champ comme ça, on va pas l'abandonner. Comme moi je suis déjà à la retraite, je m'amuse dedans. » « Qu'est-ce qui aurait pu vous faire arrêter la vanille ? Ben... peut être un handicap, si je pouvais plus... »
V	Travailler dans un environnement apprécié Travailler sur un type de production apprécié S'occuper et se maintenir en forme	« Oh, on fait toujours une petite tournée, même si il y a rien à faire, comme ça, pour voir un petit peu... Marcher un peu, on est dans la nature, au frais, on pense plus rien, j'ai même plus envie de rentrer chez moi... » « Oui, au niveau de l'argent, et puis pour nous entretenir aussi. Parce que quand on part en retraite, on fait plus grand-chose, comme beaucoup de gens ici, et après on peux plus marcher... Moi j'ai toujours bougé beaucoup. Et là à ma retraite, j'ai pris un champ de vanille pour m'entretenir un peu... Parce que moi, travailler, je peux pas m'arrêter. »
Stratégie		Minimiser les contraintes (éloignement, pénibilité liée au caractère accidenté des parcelles, nombre de pieds à entretenir) Production entre 100 et 200 kg

Ils gèrent la culture de telle sorte que, toute en assurant une petite production, elle ne devienne pas une contrainte. Ils estiment consacrer à la vanille quelques heures par jour, tous les jours, parfois accompagnés par leur épouse. Celle-ci est, dans les trois cas rencontrés, familière de la culture : c'était essentiellement elles qui étaient en charge de la fécondation lorsque le mari était encore actif, car la floraison coïncide avec la période de coupe de la canne. Ils transforment eux-mêmes seulement ce qui est refusé par les transformateurs : « Nous on préfère faire comme ça, vendre tout, et s'il reste des petites vanilles, pour nous, on peut transformer »¹¹⁵ ; cette tendance est plus affirmée encore pour les deux

¹¹⁴ Entretien planteur 3.

¹¹⁵ Entretien planteur 12.

retraités agricoles, qui sont attachés à l'organisation de la filière : ils signalent l'effet déstabilisateur pour la coopérative et plus généralement pour la filière de la multiplication des initiatives individuelles de transformation et de vente en bord de route.

On observe chez ces planteurs, à partir de leur départ en retraite, une tendance à la diminution progressive de leur surface en concession, lorsqu'ils estiment ne pas pouvoir assumer cette charge de travail, où lorsque les parcelles sont trop éloignées ou trop accidentées. Pour les producteurs rencontrés, il n'y a pas de perspectives actuellement de reprise de l'activité par les enfants (qui travaillent hors du secteur agricole).

× **Les producteurs informels ou pluriactifs**

Ce sont des producteurs qui sont en âge d'être actifs, mais qui ne sont pas déclarés en tant qu'exploitants agricoles. La vanille leur permet de mettre en place une petite activité économique, accessible hors du statut d'agriculteur (celui-ci est, pour d'autres productions, indispensable pour permettre l'accès au foncier ou aux aides économiques). Ils ne disposent pas de foncier agricole qui leur permettrait de mettre en place d'autres productions. Dans cette situation, la vanille est intéressante pour le peu d'investissements financiers qu'elle exige ; la dimension affective, importante pour le précédent type, est ici plus secondaire (à l'exception de l'un des planteurs) (Tableau 15). La production de vanille est un complément de revenu, qui s'ajoute à des revenus sociaux ou des activités salariées occasionnelles.

« Ben... en ce moment, le travail, c'est un peu difficile, et pour travailler, il faut aller sur Saint-Benoit, faut prendre la moto, descendre, monter, je travaille un peu dans le bâtiment, sur des chantiers. Si je trouve une occasion sur un chantier, je vais travailler sur le chantier... mais seulement, il faut que je calcule le coût... Et j'ai toujours eu de la vanille, il y en avait là dans la cour partout, parce que je savais faire, donc j'en avais mis. Quand je travaillais sur les chantiers, le matin, avant les chantiers, je faisais mes fleurs... Mais après, il n'y avait plus de travail, j'ai dit je veux pas rester sans rien faire. Comme je connaissais un peu la vanille, j'ai essayé pour gagner un petit truc en plus. Pour avancer quoi, et on a commencé comme ça. »¹¹⁶

Ils ont peu de moyens financiers ou d'investissement, et leur stratégie est de façon générale de minimiser les dépenses pour la production de vanille (ils traitent très peu, l'accès aux produits phytosanitaires étant de plus limité par le fait qu'ils ne sont pas agriculteurs, travaillent presque exclusivement manuellement, n'achètent aucune bouture). Ils doivent minimiser les risques de pertes financières en cas de mauvaise récolte. Ils produisent entre 50 et 200 kg de vanille verte, ce qui correspond à un supplément de revenu de 1250 à 5000€/an¹¹⁷ (sans compter la vente de vanille noire, transformée, sur de petits volumes). Le rôle central de l'économie dans les motivations de ce type de producteurs les rend plus réactifs, dans la modulation du volume de travail et de production, aux évolutions du marché et de la filière que les producteurs retraités. La période d'incertitudes économiques (notamment sur l'avenir de la coopérative) au cours de laquelle nous les avons rencontrés avait affecté la motivation de certains d'entre eux.

¹¹⁶ Entretien planteur 14.

¹¹⁷ Le prix de la vanille verte était de 25€/kg en 2010, pour les principaux transformateurs, aide POSEI comprise (après être resté plusieurs années à 20€/kg, ce prix a augmenté en 2009-2010 suite à l'ouverture d'une structure privée).

Tableau 15. Les producteurs informels ou pluriactifs, finalités et stratégies

Légende : E : finalités de type économique ; S : finalités de type sociale ; V: finalités liées au style de vie

E	Compléter le revenu (court ou moyen terme)	« Pour l'instant, c'est la vanille, et puis sinon quand il y a la coupe canne, on va couper les cannes pour avoir un petit surplus... Parce que sinon, ni lui ni moi on travaille... faute de... faute de trouver du travail, donc... »
S	Avoir accès au statut d'agriculteur Conserver une activité sur le lieu de vie Satisfaire un besoin de reconnaissance sociale Maintenir un patrimoine / activité familiale	« Oui, je vais la garder [la production de vanille]. Comme mon grand père il faisait, mon papa il faisait, ... Peut être mon fils voudra faire ou ma fille... » « Mais j'ai toujours quand même l'idée de m'installer comme agriculteur. Il y a toujours l'idée dans l'esprit, mais... comment vous dire... il faut continuer à vouloir travailler dans l'agriculture, et surtout trouver un terrain... si j'arrive à trouver une parcelle assez grande, ça m'intéresserait. »
V	Travailler dans un environnement apprécié (-)	« Oui, ça me plait, c'est pour ça que je continue. Je faisais pas grand-chose aussi avant non plus, ma femme elle travaillait, rester tout seul, toute la journée... Sans rien faire, on s'ennuie un peu aussi » (surtout pour l'un des producteurs rencontrés)
Stratégie	Minimiser les investissements financiers sur la culture (traitements, matériel, lianes), tout en ayant pour principal objectif de générer un complément de revenu, ou pour certains de préparer une installation agricole. Production entre 50 et 200 kg	

Concernant les perspectives envisagées, certains souhaitent s'installer en tant qu'exploitants agricoles, mais n'y parviennent pas faute d'avoir accès au foncier. Les deux derniers n'envisagent pas d'évolution de leur situation, pour l'un, faute d'opportunités d'amélioration, pour l'autre car il juge sa situation satisfaisante. Celui-ci se distingue par ses motivations légèrement différentes (plus liées au style de vie, mais directement au revenu économique que lui procure la vanille, car celui-ci ne représente pas une proportion significative du revenu du ménage - sa femme a une activité salariée extérieure). Il se rapproche des stratégies des planteurs retraités, y compris dans son approche des pratiques culturales.

* **Les agriculteurs diversifiés**

Ces producteurs sont déclarés en tant qu'exploitants agricoles ; ils disposent de foncier sur lequel mettre en place d'autres cultures. On peut distinguer deux profils :

- les planteurs qui ont un pivot canne (5/7) : la vanille est une production mineure sur l'exploitation, à la fois en termes de chiffre d'affaire et de priorité dans l'organisation du travail (en période de coupe, les planteurs commencent par la coupe tôt le matin, puis vont féconder les fleurs de vanille en fin de matinée).
- les planteurs diversifiés n'ayant pas de canne (2/7) : la production de vanille est associée à un atelier apiculture, palmiste, ou arboriculture, car le foncier agricole dont ils disposent n'est pas adapté à la canne à sucre (foncier en indivision, contraintes topographiques) ; pour eux, la vanille reste une production importante, autant en termes de revenus que d'organisation du travail ; face à la dégradation du contexte économique sur la vanille verte, ils cherchent du foncier pour développer des productions (canne à sucre si possible) assurant un revenu plus stable.

La plupart se sont engagés sur cette culture à une époque où le contexte économique était favorable, ce qui encourageait à l'introduire dans le système de production : pour les plus anciens, avant les années 1980 (avant que la coopérative ne connaisse des difficultés), pour les plus jeunes, dans les

années 2000 (période à laquelle la crise de la vanille malgache a entraîné une remontée des cours). Les critères économiques sont donc importants au moment du choix de la mise en place de la culture chez les planteurs rencontrés. Dans un contexte de rareté du foncier agricole, la vanille a également permis à certains planteurs d'avoir accès au parcours à l'installation aidée, soit par la mise en place d'une parcelle de vanille en plein champ (la SMI¹¹⁸ en vanille plein champ est de 1 ha, contre 8 ha en canne non irriguée, 3 ha en maraichage), soit par la mise en place d'une parcelle de vanille en sous bois (SMI de 5 ha, mais ce foncier est plus accessible grâce aux concessions ONF). Enfin, ce choix est associé également à des trajectoires familiales (reprise d'une activité pratiquée par et/ou avec le père).

Cependant, ils s'appesantissent tous au cours de l'entretien sur la dégradation du contexte économique de commercialisation de la vanille verte, et tous s'accordent sur la faible rentabilité actuelle de la culture. Si la vanille a été conservée au sein du système de production pour les producteurs rencontrés, c'est à la fois parce que ce foncier ne peut être valorisé autrement, mais également pour des raisons sociales ou liées au style de vie (Tableau 16).

Tableau 16. Les agriculteurs diversifiés, finalités et stratégies

Légende : E : finalités de type économique ; S : finalités de type sociale ; V : finalités liées au style de vie

E	<p>Compléter ou générer un revenu agricole</p> <p>Maintenir un patrimoine productif (long terme)</p> <p>Accéder au parcours à l'installation aidée</p>	<p>« Si quelqu'un plante de la vanille, c'est pour accompagner, c'est pas un truc principal. Pour moi, comme je vous dis... c'est même pas secondaire »</p> <p>« Sur la vanille de l'année dernière, on n'a pas encore été payés. Bon, c'est pas un problème, pour moi, je suis agriculteur, j'ai un autre revenu... »</p> <p>« Normalement quand je me suis lancé, c'est pour ça aussi. Je voyais la vanille arriver à même 35€ le kg, je ne suis dit bah c'est bien quand même... mais j'en ai pas profité ! »</p> <p>« J'ai fait ça au début, c'était aussi un problème de... pour m'installer c'était un problème de surface, et comme c'était en coefficient 10... » [coefficients SMI pour l'installation aidée]</p>
S	<p>Maintenir un patrimoine/une activité familiale</p> <p>Conserver une activité en restant sur le lieu de vie</p> <p>Avoir une activité en accord avec ses convictions</p>	<p>« A sa retraite, il m'a passé la parcelle. Je voulais pas prendre, mais j'avais pas le choix, papa il m'a dit, sinon, tu vas faire quoi? Il y a pas de boulot ici à Saint Philippe. Il m'a donné un peu de canne, il m'a dit fais toujours un peu de vanille, essaye... Comment quitter ça? C'est pas évident... Parce que c'est quand même bien planté. Avec tout le temps travaillé dedans... »</p> <p>« Pourquoi la vanille ? Parce que c'est un truc sans produits phytos, sans engrais, un produit naturel, bien adapté à Saint-Philippe. Comme l'apiculture, c'est parce que c'est naturel, par conviction... Même si ça me prend du temps, pas sûr que j'arrête. Parce que c'est pas une question d'argent seulement. Si je fais de la vanille, c'est pas une question d'argent, si je fais du miel, c'est pas une question d'argent. »</p>
V	<p>Travailler dans un environnement apprécié</p> <p>Travailler sur un type de production apprécié (pratiques, produit...)</p> <p>Travailler sans « contraintes extérieures » (indépendance)</p>	<p>« Mais après, moi, la vanille, comme je vous dis, je fais parce que j'aime. C'est une passion aussi, je suis pas obligé de faire de la vanille, c'est sur un terrain privé, j'aurai pu faire autre chose dessus... J'ai décidé de faire de la vanille, j'aime bien, donc je maintiens. »</p> <p>« C'est une culture... moi j'en suis amoureux. Je l'aime, ah oui. Quand je suis dans mon champ de vanille, là... J'aime être dans mon champ, nettoyer, ranger, j'aimerai être tout le temps dans mon champ, mais non. On peut pas, parce qu'il y a beaucoup de choses... Pendant la coupe canne, pas question d'aller dans la vanille. Normalement, quand je serai en retraite, c'est là que je cultiverai la vanille... »</p> <p>« C'est une culture qui me plaît ! Oui, le travail en sous-bois, c'est idéal... Il y a pas de soleil, rien, on est bien, mieux que dans le palmiste ou dans la canne là bas... »</p> <p>« Maintenant, j'ai repris le dessus [problèmes phytosanitaires sur la culture], parce que j'aime tellement... Depuis tout à l'heure je suis en train de faire descendre les lianes, sur une branche presque sèche, je me suis dit il faut vraiment aimer la vanille pour aller là-dessus... »</p>
Stratégie		Rationaliser le temps et les investissements dans la vanille en fonction des contraintes des autres productions (prioritaires) et des perspectives économiques (prix de la vanille verte)

L'entretien des parcelles de vanille est une forme d'entretien d'un patrimoine productif, menée en partie dans l'espoir d'une amélioration du contexte économique pour la filière. Le lien

¹¹⁸ Surface minimale d'installation ; SMI actuellement en vigueur fixée par l'arrêté du 14 avril 2003.

intergénérationnel (taches effectuées avec les parents dans l'enfance ; auxquelles les parents retraités continuent de participer), qui lui confère une dimension patrimoniale familiale, est également fréquemment cité concernant le choix de reprise et de conservation de la culture (cité par 6/7 planteurs). C'est également une activité que les producteurs partagent encore aujourd'hui avec leurs parents :

« Quand il y a les fleurs, mon père me donne toujours un coup de main, sur ses vieux jours. Mais bon, lui c'est aussi sa passion, son plaisir, donc je lui laisse quand même une petite parcelle, pour qu'il tourne dedans. »¹¹⁹

Mais les soutiens publics ont contribué de façon tout aussi déterminante à maintenir les volumes de production, c'est notamment le cas de l'aide au maintien des surfaces¹²⁰ : avec la diminution observée de la productivité (problèmes phytosanitaires, notamment la cochenille¹²¹), sa part a augmenté dans la marge brute faite sur la vanille (jusqu'à ¼ de la marge brute chez certains producteurs) : *« ça encourage toujours ! A entretenir, en attendant demain où peut être ça ira mieux... »¹²².*

Le dénominateur commun qui ressort des enquêtes effectuées est enfin l'attachement des planteurs à la culture en elle-même et à ses caractéristiques (Tableau 16). L'environnement de travail, en particulier en sous-bois, est cité comme un attrait par l'ensemble des enquêtés : ils apprécient de travailler à l'ombre, avec des opérations culturales moins physiques que la canne, dans un milieu forestier « tranquille », avec une indépendance qu'ils n'ont pas sur la canne (qui exige des investissements plus importants, et dont le calendrier de coupe est imposé par les usines). Elle représente pour eux une « respiration » au sein de l'ensemble des tâches agricoles. Cette dimension est particulièrement soulignée par ceux qui ont eu une activité salariée antérieure : la vanille représente une forme d'idéal d'agriculture, sa culture concentre les caractéristiques recherchées dans l'activité agricole, qui les ont ramenés à s'installer en agriculture :

« Oui, je suis toujours optimiste... mais après moi la vanille, comme je vous dis, je fais parce que j'aime. C'est une passion aussi, je suis pas obligé de faire de la vanille, c'est sur un terrain privé, j'aurai pu faire autre chose dessus. J'ai décidé de faire de la vanille, j'aime bien, donc je maintiens. Le travail en sous-bois, c'est... Je sais pas... C'est fatiguant, mais tranquille. On est pas comme dans un bureau, avec des gens qui viennent nous emmerder... J'ai travaillé pendant plus de 10 ans, je sais ce que c'est ! Je choisis de devenir agriculteur c'était aussi par rapport à ça ! »¹²³

« J'aurais aimé, que ce soit mon garçon ou ma fille, qu'ils connaissent le travail, qu'ils touchent un peu, même s'ils veulent pas reprendre, parce que moi, je me suis écarté pendant un moment, et je suis revenu, j'ai senti que c'était pas si mal, c'était intéressant comme travail, t'as pas le stress du bureau, on travaille dans un environnement super aussi. (...) La vanille, mon père à 85 ans il travaille encore dans son champ de vanille... La canne, si j'avais commencé, peut être que dans deux ans ce serait fini... Ah, ça n'a rien à voir, c'est dur de couper la canne, c'est travailler le dos au soleil, dans le bâtiment c'était pareil... La vanille, en sous bois, on peut travailler toute la journée sans problème. La vanille, moi personnellement j'aime. Ce qui est dommage, c'est que ça aurait du rapporter un peu plus... »¹²⁴

¹¹⁹ Entretien planteur 11.

¹²⁰ Aide POSEI de 500€ par ha, versée à partir de 2007 suite à la crise du Chikoungounya.

¹²¹ *Conchaspis angraeci*, qui est apparue à la Réunion à partir de la fin des années 1990 (Quilici, 2010).

¹²² Entretien planteur 5.

¹²³ Entretien planteur 5.

¹²⁴ Entretien planteur 11.

Leur stratégie est donc de minimiser les investissements en temps et en main d'œuvre sur la vanille (ils donnent la priorité aux autres productions en cas de contraintes de calendrier, en particulier sur la canne en période de coupe). Si la fécondation se fait parfois avec l'aide de la main d'œuvre familiale, c'est le plus souvent celle du père (de qui ils ont pour la plupart hérité la parcelle), et non de l'épouse comme souvent évoqué pour les générations précédentes.

L'amélioration de la valeur ajoutée du produit, par la mise en place de projets agrotouristiques, ou de transformation et de vente directe est peu envisagée (un seul des producteurs envisage à moyen terme de mettre en place un tel projet, il s'oriente vers une trajectoire de type « agrotouristique intensif »). S'ils reconnaissent que c'est actuellement l'une des seules façons de dégager une valeur ajoutée intéressante sur la vanille, la transformation ou la vente directe du produit est difficile à mettre en place sans recourir à une main d'œuvre supplémentaire, et les producteurs rencontrés soulignent surtout que selon eux, cela ne fait pas partie de leur travail d'agriculteur :

« La vanille, ça peut être rentable, si tu le vends par toi-même... Mais moi je peux pas, j'ai pas le temps ! Etre posé, toute la journée à attendre le client... Mon frère il a fait son kiosque, c'est sa femme qui est dedans, c'est bon. Mais toi-même, au four et au moulin, tu peux pas ! »¹²⁵

« Moi je suis pas un vendeur. Je voulais pas être vendeur. Je voulais une coop pour vendre ma vanille, moi. Et j'ai pas le temps non plus. Je suis agriculteur, j'ai pas le temps, la vanille c'est un gros travail... »¹²⁶

Concernant les perspectives pour ce type de producteurs, aucun n'a évoqué l'abandon de cette culture à moyen terme. L'un d'eux envisage de mettre en place une production sous ombrière, un second a un projet de diversification agrotouristique, un troisième doit bientôt partir en retraite mais conservera une parcelle de vanille. La tendance dominante est la conservation, sur un mode peu intensif en intrant et en capital, de la production de vanille.

× **Les agro-forestiers**

Ces producteurs disposent d'une surface importante en faire-valoir direct qui leur permet de mettre en place des systèmes agro-forestiers plus productifs que dans les concessions : leur système de production est centré sur la production de vanille, mais intègre également des productions fruitières (agrumes, litchis) et/ou des épices (muscade, cannelle, ...). Ils augmentent leur surface en vanille grâce aux concessions ONF (sur lesquelles, par contre, ils ne peuvent pas diversifier les productions). La vanille est centrale dans leur système de production et d'activité : « le dénominateur commun de tout ça, c'est la vanille, partout il y a de la vanille »¹²⁷.

La vanille est surtout centrale dans leur système d'activité (transformation, vente directe, visites du site de production), elle a un rôle de produit d'appel. Le contact direct (via la vente sur les marchés ou les visites sur sites) avec la clientèle touristique (leur clientèle principale) leur permet de vendre un produit transformé tout en justifiant d'un prix élevé (jusqu'à 400 ou 500€/kg). La vente sur le site de production est en effet une stratégie qui permet d'attester de l'authenticité du produit, de l'origine de la production, elle leur permet de faire un travail de communication et d'« éducation »¹²⁸ du

¹²⁵ Entretien planteur 19.

¹²⁶ Entretien planteur 5.

¹²⁷ Entretien planteur 9.

¹²⁸ Entretien planteur 9.

consommateur sur le produit (explications auprès du client sur la main d'œuvre et les savoir-faire nécessaires à son élaboration). Cette stratégie est efficace au regard des volumes écoulés (autour d'une tonne de vanille verte). Cependant, une partie importante - et surtout croissante - de la valeur ajoutée est faite sur les produits associés ; si la vanille a un rôle structurant et stratégique dans leur système d'activité, ce n'est pas sur la vente de vanille noire que la valeur ajoutée est la plus importante :

« Si je mets que de la vanille là, je paye pas mon personnel. On peut dire qu'une personne et demi est payée par les activités agricoles, mais hors vanille. Avant, c'était que vanille, 100%. »

Le choix de la vanille pour ces producteurs se fonde donc bien sur une rationalité économique ; il fait également intervenir des motivations personnelles ou familiales (Tableau 17), ainsi que des considérations liées au style de vie : pour ces producteurs, l'installation agricole a été choisie après qu'ils aient eu une autre expérience professionnelle, et la production de vanille était en accord avec leurs représentations de ce que devait être l'activité agricole.

Tableau 17. Les agro-forestiers, finalités et stratégies

Légende : E : finalités de type économique ; S : finalités de type sociale ; V : finalités liées au style de vie

E	Générer un revenu agricole Maintenir un patrimoine productif (long terme) Mettre en place une production support d'une activité agro-touristique	<ul style="list-style-type: none"> - 800 à 1000 kg de vanille verte produite - La vanille comme produit central de la stratégie agrotouristique <p><i>« Mais moi je veux pas être dans ce cadre là, je fais de la vanille, c'est pour qu'il y ait au moins 800 g ou 1 kg par pied. Ça veut dire pour ça que je fais des apports, du broyage, des branches de coupe...(...) je fais pas du social, je paie mes parcelles, je paie une location, et je fais de la production. »</i></p>
S	Maintenir un patrimoine culturel Maintenir une activité en accord avec ses convictions	<p><i>« Une vanille qui est sous serre, OK, c'est des jolis plants, on a travaillé dessus, c'est de la sélection... On veut pas de la sélection, on s'en fout de la sélection, On veut du traditionnel dedans. Sinon, on arrive quoi, à une élite ? Ça veut dire que le pays qui a le plus de moyens, il fait une souche, il brevète, et c'est ça la vanille ? Non, on a une autre image, enfin moi j'ai une autre image, que j'essaie de véhiculer (...) Et pour moi, c'est pas sous serre, c'est pas sous ombrières, c'est pas en intercalaire canne, c'est, à mon avis bien sûr, en agroforesterie. Après il y a des débats... »</i></p>
V	Travailler dans un environnement apprécié Travailler sur un type de production apprécié	<p><i>« Et après la décision d'aller travailler la terre. Parce que j'ai toujours aimé travailler la terre. »</i></p> <p><i>« Parce que c'est compliqué, c'est une plante qui est difficile à maîtriser, donc on travaille dedans, on essaie de comprendre... Sinon, c'est programmé, aujourd'hui je dois faire ça, demain je dois faire ça.. Non, on laisse un petit peu faire la nature. Il n'y a pas que le côté technique, c'est pas monotone. On dit pas « je mets 2 souches de canne, je mets du désherbant, je vais couper, je mets de l'engrais », et ça tourne comme ça. Non la vanille c'est pas du tout ça. C'est ça, c'est intéressant de maîtriser la lumière, de maîtriser ce qui se passe, d'avoir de la diversité, de s'emmerder justement avec la diversité. ... Et c'est une façon de voir l'environnement et la nature. »</i></p>
Stratégie	<p>Mettre la vanille au centre d'une activité agrotouristique et/ou de vente directe à une clientèle principalement touristique, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire un volume conséquent de vanille verte, transformer le produit pour augmenter la valeur ajoutée (entre 800 et 1000 kg de vanille verte pour les deux producteurs rencontrés) - Ajouter à la valeur ajoutée faite sur la vanille transformée la valeur ajoutée d'autres productions « associées » (épices) et de l'activité agrotouristique 	

Ils ont une très bonne connaissance des processus qui contribuent à l'élaboration des rendements en vanille en sous-bois, et améliorent ces connaissances empiriquement (capacité d'adaptation ou de modification des systèmes de culture - qu'ils ont également en matière de transformation du produit). Ils mettent également en avant l'adéquation de la culture de vanille avec le foncier dont ils disposent, d'un point de vue agronomique mais également « culturel » :

« Et qui dit Saint-Philippe, dit vanille. Non, mais on est attaché... comment ça... on est à Saint-Philippe... si on est intelligent, on va pas planter de l'ail et de l'oignon à Saint-Philippe. »¹²⁹

« Nous on veut travailler sur une vanille qui vient d'un lieu, qui vient d'un pays, mais que ce soit clair. Et ici, c'est Saint-Philippe. »¹³⁰

Leurs stratégies associent une dimension pionnière à une revendication d'authenticité. Ces producteurs peuvent être qualifiés de pionniers parce qu'ils ont été les premiers producteurs à envisager de valoriser seuls leur vanille dans le cadre d'un projet agrotouristique ; ils se sont également impliqués pour certains dans les premières initiatives de la diffusion de l'agriculture biologique à la Réunion (dans le cadre du CIVAM notamment), et sont aujourd'hui labellisés ou en cours de labellisation en agriculture biologique. Mais ils revendiquent également l'authenticité, et la dimension traditionnelle de leur système de production (en sous-bois), et en font surtout, par leurs discours, un argument dans leur stratégie agro-touristique.

Ces producteurs, à la différence des types précédemment étudiés, ont des objectifs élevés en matière de productivité de leurs parcelles : ils revendiquent le droit d'intervenir sur certains paramètres du milieu forestier pour améliorer les facteurs de production (élagage pour augmenter l'entrée de lumière ; mise en place de retenues d'eau pour irriguer, introduction d'autres espèces agro-forestières que celles initialement présentes dans le sous-bois,...). De ce fait, ils peuvent se retrouver parfois en conflit avec l'ONF, nous y reviendrons dans le chapitre 6.

Ces producteurs réfléchissent actuellement à la mise en place d'une démarche de différenciation de leur produit, au-delà de l'IGP (une AOC été évoquée), qui serait liée au système de production en sous bois (qui exclurait donc les systèmes de production en plein champ et sous ombrière), et qui serait également circonscrite à un terroir délimité plus réduit que celui de l'IGP (qui a été défini pour inclure tout les producteurs). Ils souhaitent se démarquer au sein même de la production réunionnaise, dans un contexte où la différenciation vis-à-vis de la production extérieure peine à se mettre en place (nous y reviendrons dans le chapitre 8).

Cette analyse se fonde sur le cas des deux producteurs rencontrés, qui sont les plus emblématiques parmi les producteurs ayant mis en place une stratégie agrotouristique. D'autres producteurs ont également une activité agrotouristique, qui s'accompagne d'un discours plus modéré, et qui ont des stratégies hybrides, entre celle-ci et celles des autres types (selon les profils). Il nous semblait cependant important de présenter leur stratégie « archétypique », car elle induit des controverses particulières autour des représentations des fonctions environnementales, sociales, ou culturelles, et elle traduit également une forme particulière d'inscription spatiale.

× **Les agro-touristiques intensifs**

Ce sont des producteurs qui disposent de foncier agricole, sur lequel la mise en place d'une production de vanille n'est pas le seul choix possible ; le choix de la vanille est donc délibéré. Pour les deux producteurs rencontrés, la vanille est valorisée à travers l'activité agrotouristique (visites de l'exploitation agricole, couplée à une boutique de vente des produits de l'exploitation, voir d'autres

¹²⁹ Entretien planteur 9.

¹³⁰ Entretien planteur 7.

exploitations) ; cependant, la place de la vanille n'est pas la même dans les deux cas, elle est centrale pour l'un et annexe pour l'autre.

La production se fait principalement en semi-intensif, c'est-à-dire en plein champ, avec une partie sous ombrières (ils ne produisent pas en sous-bois). Cette intensification leur permet d'avoir une bonne productivité à l'hectare (entre 1500 et 2000kg/ha), mais également par rapport à la main d'œuvre investie. Elle exige cependant une plus grande maîtrise technique, et des investissements initiaux et continus plus importants, ce qui explique (avec l'accès au foncier), pourquoi le choix de la production intensive de vanille est rare actuellement.

Leurs stratégies, aujourd'hui assez proches, sont issues de parcours différents : le choix de la vanille a été guidé par des raisons familiales pour l'un, plus personnelles pour l'autre (installation en agriculture après un parcours professionnel non agricole). Si le choix de cette culture s'est dans les deux cas fait par affinité (familiale ou personnelle), la conduite de la culture est aujourd'hui pour ces producteurs orientée vers un objectif de maximisation de la valeur ajoutée, sur des volumes de productions relativement importants.

Tableau 18. Les agrotouristiques intensifs, finalités et stratégies

Légende : E : finalités de type économique ; S : finalités de type sociale ; V : finalités liées au style de vie

E	Générer un revenu agricole Mettre en place une production support d'une activité agrotouristique	- Les chiffres sont parlants : 500 tonne de vanille noire vendue par an pour l'un, 10% du CA global pour l'autre.
S	(Maintenir une activité familiale pour 1/2) (-)	« J'ai repris cette exploitation de mon papa, qui lui-même l'a reprise de son père, donc bon, chez nous, la vanille, ça date quand même depuis pas mal d'années...(...) Faut dire aussi, bon, au départ, j'étais pas trop intéressé pour reprendre cette exploitation, hein. Mais après, vu que bon, les autres frères et sœurs ils ont leur boulot, moi après j'avais pas grand-chose à faire en fin de compte en quittant l'école, ben je me suis mis à cette exploitation. »
V	Travailler sur un type de production apprécié	« Non, mais c'est surtout parce que ça me plait. C'est un produit que j'aime bien. Je peux pas vous l'expliquer, j'aime bien la vanille. C'est vrai qu'il y a beaucoup de planteurs qui sont dans ce cas là. C'est une culture qu'ils aiment bien. » « Faut dire que ma culture c'est pas la canne à sucre, hein » « Q : Donc, vous préférez tout faire vous-même... R : Oui oui...Même pour la préparation. Quand on va faire l'échaudage, mon fils va me donner un petit coup de main, pour plonger dans l'eau, mais après le triage, et tout tout tout... c'est moi. Parce que bon... on va pas dire qu'on a un secret, mais bon... Et là, toutes les gousses de vanille, on va les trier. Il doit y avoir au moins 160 000 gousses de vanille à trier. Une par une. Bon, faut aimer... »
Stratégie		Maximiser la valeur ajoutée sur le produit, d'une part par la maîtrise technique de la production, d'autre part par un investissement à l'aval de la production de vanille verte (transformation, vente du produit fini, agrotourisme pour mettre en valeur le produit).

* Synthèse

L'analyse des entretiens effectués auprès des 20 producteurs rencontrés montre une diversité de stratégies établies autour de la production de vanille, et une pluralité de finalités motivant l'intégration de cette culture dans le système d'activité ; une synthèse de ces données est proposée dans le Tableau 19.

Tableau 19. Synthèse : finalités et stratégies des producteurs enquêtés

Type (nb producteurs rencontrés)	Finalités de l'activité agricole			Stratégie	Estimation nb producteurs
	Economiques	Sociales	Liées au style de vie		
Informels (5)	Complément de revenu	Besoin socio-affectif (reconnaiss. sociale) Etape vers le statut agriculteur	Dimension affective de l'activité (-)	Minimiser les investissements financiers	Entre 20 et 40 producteurs ¹³¹
Retraités (3)	Complément de revenu	Maintien d'une activité et d'un patrimoine familial	Maintien d'une activité (forme physique, structuration du quotidien) Affinité pour l'activité et l'environnement de travail	Minimiser les contraintes (temps, pénibilité...)	Entre 10 et 25 producteurs
Agri. diversifiés (7)	Complément de revenu Maintenir un patrimoine productif Accès à l'installation aidée	Maintien d'une activité et d'un patrimoine familial	Indépendance Affinité pour l'activité et l'environnement de travail	Rationaliser le tps consacré à la vanille (concurrence des autres productions)	Entre 30 et 40 producteurs
Intensifs (2)	Revenu agricole	(-)	Intérêt pour la culture (maîtrise des savoir-faire, production et transformation)	Maximiser la VA à partir du produit (mode de production intensif, vente du produit fini, visites)	Moins d'une dizaine de producteurs
Agro-forestiers (3)	Produit d'appel pour l'activité agrotouristique Elément du revenu	Revendication de la valeur patrimoniale et identitaire de cette production	Indépendance Environnement de travail Intérêt pour la complexité de la culture en sous-bois	VA sur le produit fini + produits dérivés (visites, autres produits agricoles)	Moins de 5 producteurs + quelques producteurs aux stratégies proches

Il n'est pas question ici de nier les motivations économiques qui guident les producteurs dans la mise en place ou la conduite de la culture de vanille. Celles-ci sont présentes chez l'ensemble des planteurs rencontrés, mais cette rationalité a plusieurs facettes : pour certains planteurs, elle va consister à réduire au seuil minimum les investissements sur la culture, tandis que d'autres vont intensifier les systèmes de culture (en travail, en intrants, etc.) pour obtenir un volume de production important. De plus, cette rationalité économique est souvent mise en œuvre dans un cadre où les planteurs ont peu d'autres opportunités (foncières, techniques, de savoir-faire). Ainsi, pour les producteurs informels ou retraités, le choix se fonde sur un coût d'opportunité du travail faible : ils n'ont pas ou peu d'autres opportunités de revenu, et le statut foncier particulier de la culture (accessibles aux non-agriculteurs) ainsi que le faible niveau d'investissement (financiers) les oriente

¹³¹ Le regroupement des producteurs retraités et des producteurs informels ou pluriactifs compose l'ensemble des producteurs informels. Le programme sectoriel estime qu'environ 2/3 des producteurs sont informels, sur une base de 130 producteurs, soit environ 85 producteurs. Si l'on se fie aux données du RGA, les producteurs de ces deux types (qui ont uniquement de la vanille, avec éventuellement de très petites surfaces avec d'autres productions) sont environ une quarantaine (cette dernière estimation serait plus vraisemblable selon les données recueillies dans l'ensemble des entretiens). Parmi eux 13 sont en âge d'être en retraite, plus 8 en pré-retraite. On peut donc estimer qu'il y a entre 10 et 25 producteurs retraités, et entre 20 et 40 producteurs informels ou pluriactifs.

vers cette production. Pour les agriculteurs diversifiés, l'introduction de la culture dans le système d'activité a le plus souvent été fondée sur des critères économiques (rentabilité calculée au moment de l'installation), mais son maintien fait par la suite intervenir des rationalités non économiques. La vanille peut ainsi être cultivée pour des motifs économiques, sans être considérée comme « rentable » selon les critères des services agricoles, ou selon les normes établies en matière de rémunération du travail, comme le résumait bien les propos de ce producteur :

« On vous a jamais dit que la vanille est pas viable ? Non, entre continuer à faire de la vanille, et dire qu'elle est viable, c'est deux choses... Le cours de la vanille, 90% des personnes qui font de la vanille, et vendent de la vanille verte... Ben ça paye pas la main d'œuvre, ça paye pas le travail ! (...) Moi je connais, le coût, parce que j'ai des ouvriers. J'en ai trois. Depuis quelques années, je viens pas de démarrer... Depuis plus de 15 ans, maintenant, je commence à savoir combien ça me coûte, la quantité de vanille que je fais par rapport à mes salariés. C'est 56 à 65 € le kilo, que ça me coûte, le kilo, en vert. Et le prix, c'est de 20 à 23 € le kilo. Ça veut dire que ceux qui payent ce prix là... Qui va faire de la vanille ? Ceux qui n'ont pas autre chose à faire, ça c'est pas normal. (...) Ce qui fait que la vanille actuellement, qui c'est qui en fait, c'est les RMIstes, et les retraités... Et quelques agriculteurs qui comptent pas leur temps. Le jour où ils comptent bien, ils abandonnent, ils mettent de la canne à la place. Et puis, il y en a qui font ça parce qu'ils ont toujours fait de la vanille... Ne pas faire de vanille... ben non, ils ont toujours fait de la vanille... Voilà, donc ils continuent à faire, mais c'est pas rentable. »¹³²

Le choix de la vanille, si l'on se fie aux entretiens réalisés, n'est pas guidé exclusivement par des motifs économiques. Il s'appuie également sur des motivations sociales (la culture de vanille permet de tisser ou d'entretenir des liens sociaux ou familiaux, elle fait partie pour certains producteurs de projets d'insertion sociale ou professionnelle), mais également liées à des considérations liées au « style de vie », selon les termes de (Gervais *et al.*, 2009), qui relèvent de l'affinité des producteurs pour certaines caractéristiques de la culture, de l'activité, de l'environnement de travail, qui est en particulier observée chez certains agriculteurs diversifiés. Ce lien à la culture est parfois également plus hérité, dans le cadre d'une activité familiale ou propre au territoire, que choisi :

« C'est vrai qu'il y a beaucoup de planteurs qui sont dans ce cas là. C'est une culture qu'ils aiment bien. Et d'un autre côté il a des gens qui n'ont fait que ça et qui ne connaissent que ça »¹³³

Cette combinaison d'une pluralité de rationalités économiques et de motivations non économiques contribuent à expliquer que la vanille se soit maintenue jusqu'à aujourd'hui, malgré un contexte économique et organisationnel peu favorable ces dernières années. Elle suggère également sa fragilité actuelle : se pose en particulier la question de la reprise de l'activité par de jeunes producteurs, lorsque les planteurs actuels cesseront leur activité (selon le RGA, près de 40% des producteurs de vanille recensés en 2009 ont plus de 50 ans). Deux possibilités pour augmenter la rentabilité de la culture, au niveau des producteurs, ont été évoquées et observées au cours des entretiens : intensifier, ou s'impliquer à l'aval de la production de vanille verte (vendre un produit transformé accompagné ou non d'un service agrotouristique). Ces stratégies sont cependant marginales aujourd'hui, on peut citer certains blocages à leur adoption par les producteurs :

- l'intensification pose la question du foncier (elle n'est possible que hors concession), de la maîtrise technique (en particulier pour la culture sous ombrières), et de l'investissement financier ;

¹³² Entretien planteur 9.

¹³³ Entretien planteur 4.

- l'implication à l'aval pose la question des savoir-faire sur la transformation, et du temps à y consacrer (sur la transformation, l'accueil, la vente) ; elle est également parfois contradictoire avec les représentations que se font les producteurs (en particulier les agriculteurs diversifiés) du métier d'agriculteur.

5.4.2. Les producteurs de café et de vanille en Guadeloupe

L'organisation de la phase de terrain en Guadeloupe ne nous a pas permis de collecter les données nécessaires à une analyse aussi détaillée pour les deux filières café et vanille¹³⁴. Toutefois nous pouvons présenter ici quelques éléments concernant les stratégies des producteurs.

Les producteurs de café

Nous avons rencontré 15 producteurs de café, parmi les 81 recensés par le dernier recensement agricole, qui indique que ce nombre est en baisse depuis 2000 (Tableau 20). Parmi ces 15 producteurs rencontrés, 6 sont également producteurs de vanille.

Tableau 20. Les producteurs de café en Guadeloupe

Sources : RGA 2000, 2010

	2000	2010
Nombre d'exploitations	133	99
SAU (ha)	113	81
Surface moyenne (ha)	0,85	0,82

Une typologie avait été élaborée il y a une dizaine d'années (Louisor, 2003), à partir d'enquêtes auprès d'un échantillon de 44 planteurs dans le cadre d'une démarche d'accompagnement au projet de labellisation du café de Guadeloupe (Dulcire, 2005 ; Dulcire et Ribeyre, 2003) (Encadré 12).

Encadré 12. Les stratégies des producteurs de café identifiés en 2003

Source : (Dulcire et Ribeyre, 2003), d'après (Louisor, 2003)

A partir d'enquêtes auprès de 44 producteurs de café, 5 types de stratégies d'intégration du café dans les systèmes d'activité ont été identifiés :

« - **Les pionniers** : ce sont les responsables de la reconnaissance récente de la production de café, ce sont aussi les porteurs du projet. Ils souhaitent sauvegarder un patrimoine socio-culturel et le valoriser au mieux pour avoir une meilleure rémunération. Ils sont organisés (Copcaf) mais âgés (plus de 65 ans), ce qui pose le problème de la relève. L'entretien de leurs caféières est minimal.

- **Les producteurs de banane-export** : ils souhaitent maintenir au mieux leur activité bananière tout en augmentant la surface complantée en café afin d'obtenir un revenu complémentaire. L'itinéraire technique du café est aligné sur celui de la banane.

¹³⁴ La mission en Guadeloupe, d'une durée de 12 semaines, était principalement orientée vers la collecte de données sur la position du Parc national ; le choix de traiter les deux filières limitait également le nombre d'entretiens réalisables auprès des producteurs de chacune d'elles ; enfin, les données du RGA n'ont été disponibles que récemment, et il ne nous a pas été possible de travailler avec la DAF sur les données spécifiques aux deux filières, comme nous avons pu le faire sur la filière vanille à la Réunion.

- **Des bananiculteurs en cessation d'export** : ils ne placent plus leurs fruits en export depuis plusieurs mois voire années suite à la chute des cours bananiers. Le marché local (banane dessert ou banane verte cuisson) n'absorbe qu'une partie de ces « bananes ex-export ». Le café a représenté une issue « naturelle » face au déclin de l'activité banane export. Ils souhaitent la développer avec des objectifs de qualité et de production diversifiée. Ils pratiquent un itinéraire technique café minimal.
- **Les nouveaux caféiculteurs** : souvent néo-ruraux, ils se lancent dans l'agriculture avec une production diversifiée mais en espérant que le café pourra devenir l'activité principale de l'exploitation. Leur exploitation fait partie d'un système agro-forestier à tendance souvent « biologique ». L'itinéraire technique actuel est minimal. Pour le moment, ils ne sont pas adhérents à la Copcaf mais suivent la dynamique actuelle de relance des surfaces plantées.
- **Les méfiants** : leur objectif est de maintenir la culture du café comme ils l'ont toujours fait car ils ne croient pas en un futur du café différent de celui qu'ils ont toujours connu. Ils ne croient pas, par exemple, au dégageant de subventions ou d'appuis financiers qui n'avaient jamais existé sur le café. Ils vendent le café parche sec au plus offrant et ne sont pas organisés. Les plantations sont anciennes, souvent sous banane en friche. L'itinéraire technique est minimal. »

Parmi les entretiens réalisés, nous retrouvons ces stratégies, à l'exception du second type. Si nous ne pouvons pas affirmer qu'aucun producteur n'est dans ce cas, cette stratégie n'apparaît pas dominante, voir marginale. L'époque à laquelle ces enquêtes ont été réalisées connaissait un fort engouement pour le café, que les entretiens que nous avons réalisés une dizaine d'année plus tard tendent à tempérer. Le désengagement de certains producteurs vis-à-vis de la culture, qui fait écho à la diminution du nombre de planteurs recensés (RGA 2010), est le signe d'un recul de l'optimisme que suscitaient les démarches de relance au début des années 2000. Les entretiens concordent cependant avec la précédente typologie sur deux points :

- les stratégies des producteurs qui ont une production de café dans leur système d'activité sont diverses, du maintien d'une production historique sur l'exploitation, voir d'une production qui s'est « imposée » avec le recul de la banane (complémentarité entre les deux cultures), à des producteurs qui ont choisi de se tourner vers le café comme opportunité de renouveler leur exercice de l'activité agricole ;
- la stratégie dominante des producteurs de café est de minimiser les opérations culturales sur le café, tant en termes de temps passé que d'investissements à réaliser.

Le café est cultivé sous banane, ou sous un couvert arboré. Concernant les apports d'intrants, seul un des producteurs rencontrés nous a dit faire des apports d'engrais destinés au café ; pour les cultures associées (avec la banane, ou des agrumes), la fertilisation est raisonnée sur la base des besoins de ces dernières, et le café en bénéficie ; pour le café sous couvert forestier, les producteurs que nous avons rencontrés ne fertilisent pas : les débris végétaux fournissent un apport en compost, et pour certains producteurs, des poids doux¹³⁵ enrichissent le sol en azote. Concernant les traitements phytosanitaires, ils se limitent également le cas échéant aux traitements effectués sur les cultures auxquelles le café est associé. La taille, considérée comme une opération culturale importante pour la culture du caféier (Barrel *et al.*, 2006), est très peu pratiquée - ce que relevait déjà (Coëzy, 2001) - ce qui nuit aux rendements et complique la cueillette. Ainsi, si la chambre d'agriculture a proposé en 2004 un guide technique sur la culture du café (Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe, 2004), les opérations culturales sont très réduites dans la quasi-totalité des cas. La conduite des parcelles caféières ne s'inscrit pas dans une stratégie de maximisation de la production ; les interventions y sont

¹³⁵ Les pois doux sont une espèce arborée, de la famille des fabacées (fixatrices d'azote), du genre *Inga*.

conditionnées au temps disponible que décident d'y consacrer les producteurs, selon les contraintes de leur système d'activité et selon les opportunités économiques pressenties concernant la vente des cerises. Certains producteurs que nous avons rencontrés ont cessé toutes leurs interventions sur les parcelles caféières, et s'en remettent aux transformateurs pour la récolte (ces derniers organisent les chantiers de récolte et viennent cueillir les cerises sur pied).

La production de café est, à l'exception de ceux qui en ont fait une composante de leur stratégie agrotouristique, marginale dans les systèmes d'activités. Economiquement, elle est une source de revenu complémentaire, mais secondaire. Pour certains, face au rapport défavorable entre le coût de la récolte et le prix de vente des cerises, elle est même plus une potentielle ressource économique future, portée par l'espoir que cette situation s'améliorera, ou par un projet d'un autre mode de valorisation du café (transformation et vente directe). L'exemple de la réussite de Vanibel, qui a construit sa stratégie agrotouristique autour du café reste emblématique (Dulcire et Ribeyre, 2003 ; Duris, 2000), mais non représentative de la situation des autres producteurs.

La filière présente ainsi certaines similitudes avec la filière vanille réunionnaise :

- une production qui offre l'opportunité aux producteurs de valoriser un foncier aux potentialités agronomiques limitées (sols pentus, accidentés, ou empierrés ; terres chlordéconées ; espaces forestiers non défrichables), ou d'être associé à d'autres cultures ;
- trois grands types de stratégies communes parmi les producteurs : les stratégies des producteurs informels (retraités et actifs), qui conservent l'activité malgré sa faible rentabilité, faute d'autre opportunité et/ou parce que le café est compatible avec leur système d'activité ou leur statut ; les stratégies des agriculteurs diversifiés, qui sont hésitants, entre la faible rentabilité actuelle de la filière et la perspective que celle-ci s'améliore ; si certains se désengagent de la production, voir envisagent de l'abandonner, d'autres choisissent de conserver ce patrimoine productif en le gérant au présent par une minimisation des investissements (financiers et en temps de travail) ; enfin, les stratégies des producteurs agrotouristiques, très peu nombreux, pour lesquels le café concoure à la rentabilité globale du système d'activité (vente d'un produit transformé sur un marché de niche, valorisation de l'image du café dans le système d'activités - visites, hébergement, etc.) ;
- des opérations culturelles minimisées pour la grande majorité des producteurs, une faible productivité des parcelles ;
- des relations amont - aval peu lisibles, des producteurs coupés des savoir-faire et des outils de transformation post-récolte, et de la gestion de la valeur ajoutée du produit transformé, malgré la création des structures coopératives.

Les deux filières diffèrent cependant sur plusieurs points :

- l'option de l'intensification n'a pas été explorée en Guadeloupe comme elle l'a été à la Réunion avec le développement dans les années 1990 de la production sous ombrières, qui s'est maintenue chez certains producteurs ;
- il n'y a pas en Guadeloupe le même attachement partagé à la culture, qui serait comparable à ce qui est ressorti des entretiens avec les producteurs de vanille réunionnais ;
- on observe sur la filière café certaines « innovations » envisagées pour résoudre le problème du coût de la récolte, notamment via des chantiers de réinsertion ; si l'association Verte Vallée, gérante de la Grivelière, a la première expérimenté ce principe, l'idée a été reprise par d'autres

(par la COPCAF, ainsi que par un autre producteur sur la commune de Bouillante), sans toutefois que les démarches de ces derniers aient abouti à ce jour ;

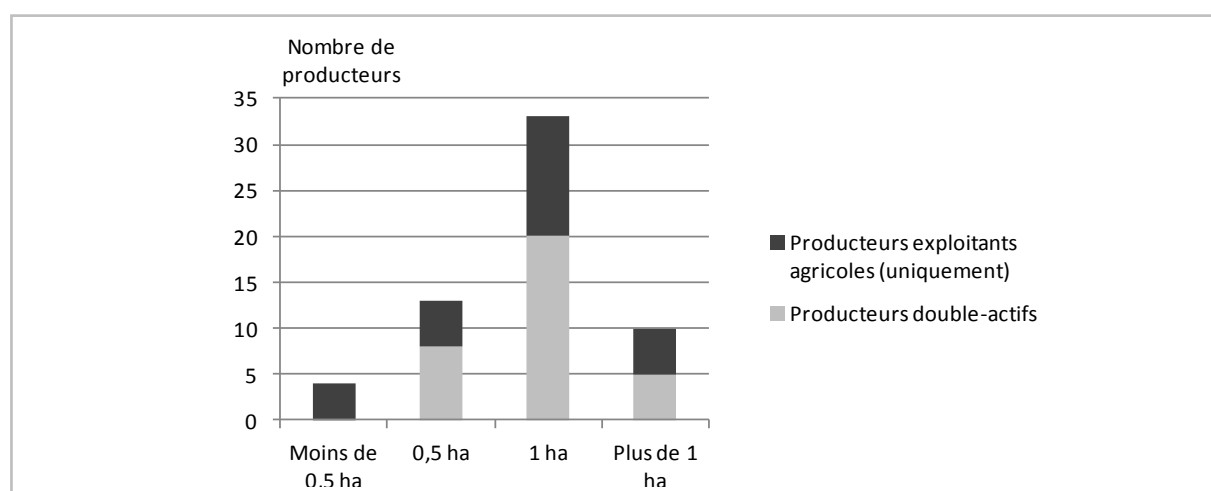
- cette question cruciale de la main d'œuvre nécessaire à la récolte reste un frein très important au développement de la filière.

Les producteurs de vanille

Les données fournies par le SYAPROVAG nous permettent de donner certaines caractéristiques de profils des planteurs de vanille. Ces données recensent 63 adhérents, dont la surface moyenne en vanille est de 1 ha. Parmi eux, plus d'une trentaine cultivent effectivement 1 ha ; 17 cultivent 0,5 ha ou moins, et une dizaine cultivent entre 1 et 2 hectares (Figure 39).

Figure 39. Répartition des producteurs selon la surface de vanille cultivée

Source : données SYAPROVAG



Tous les adhérents du SYAPROVAG sont déclarés en tant qu'actifs agricoles, soit au titre de leur activité principale, soit au titre d'une activité secondaire (en cela, le profil des producteurs guadeloupéens diffère de celui des producteurs réunionnais, parmi lesquels plus de la moitié sont informels). Cependant, si tous ont un statut agricole, plus de la moitié d'entre eux sont double actifs (33 sur les 63 adhérents recensés), ayant donc un revenu professionnel en dehors de l'activité agricole. La très grande majorité vend sa vanille transformée, très peu de producteurs livrent pour l'instant leur vanille verte au SYAPROVAG.

Deux facteurs ont contribué à l'augmentation forte du nombre d'adhérents et des surfaces plantées en vanille, entre 2000 et 2010 : l'ouverture de concessions ONF, et la création de dispositifs sectoriels destinés à la vanille. Cependant, aujourd'hui, la production est encore très faible : à peine une tonne de vanille verte, ce qui donne, ramené aux 60 hectares déclarés en vanille, un rendement d'environ 15kg/ha. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés : les parcelles ont été plantées récemment, et certaines ne sont pas encore en production ; les conditions des dernières années ont été défavorables à la vanille (décalages dans la répartition des pluies, cendres de Montserrat¹³⁶ qui ont endommagé les lianes) ; enfin, les producteurs ont rencontré un certain nombre de difficultés techniques sur la culture, et l'encadrement technique se met progressivement en place. Toutefois, on peut également

¹³⁶ Eruption d'un volcan d'une île voisine de l'arc des Petites Antilles, Montserrat.

s'interroger sur l'effet d'aubaine qu'ont entraîné les aides mises en place sur la vanille ; ainsi, une partie des surfaces déclarées tarde à être mise en valeur, aux dires des responsables du SYAPROVAG.

Les entretiens réalisés permettent en outre de définir trois profils types, selon la place accordée à la vanille dans le système d'activité :

- les exploitants agricoles pour lesquels la production de vanille est une composante du système de production, venant s'ajouter à des productions végétales (maraichage et/ou verger, canne à sucre, banane) et parfois un atelier élevage (volaille) ; la vanille est fréquemment associée à d'autres productions (agrumes, café, productions légumières ou vivrières), parfois dans un ensemble type « jardin créole » (cela n'est bien sûr pas valable pour la production en concession ONF) ;
- les exploitants agricoles pour lesquels la vanille est une composante du système de production, mais qui l'envisagent comme support d'une diversification agricole (visites de parcelles, plus-value d'une activité d'hébergement/restauration, composante d'une activité de transformation - boissons, confitures, etc) ;
- les double-actifs, dont la plupart, ne disposant pas de foncier agricole, ont saisi l'opportunité que représentait l'ouverture de concessions ONF pour mettre en place une activité agricole en plus de leur activité professionnelle ; certains d'entre eux ont un projet agricole, et s'orientent vers les profils de l'un des deux types précédents (surtout le deuxième, en envisageant de développer une activité agrotouristique).

Le profil des planteurs de vanille diffère donc du profil des producteurs réunionnais sur plusieurs points :

- tous ont un statut agricole (du moins pour ceux qui sont adhérents au SYAPROVAG) ;
- ils sont beaucoup plus nombreux à être double-actifs ; la tendance au « retour à l'agriculture », pour des actifs qui ont une expérience professionnelle hors du secteur agricole, est plus marquée en Guadeloupe qu'à la Réunion parmi les producteurs de vanille ;
- très peu ont une expérience familiale de la culture de vanille ; certains ont bénéficié des formations organisées au CFPPA dans le cadre du plan de relance de la culture, et le SYAPROVAG est aujourd'hui leur principal référent technique ;
- il n'y a pas de producteurs intensifs ; le SYAPROVAG a mis en place des parcelles de démonstration de culture en plein champ, qui ont été peu suivies, et en dehors de ces parcelles, aucun des adhérents n'a mis en place de culture en plein champ ; il n'y a pas non plus de culture sous ombrières.
- l'attachement des producteurs à la culture est moins ressorti des entretiens réalisés en Guadeloupe (ce qui peut s'expliquer par le caractère récent de la relance de cette culture) ; en outre, en Guadeloupe, cet attachement ou cet intérêt pour la culture s'inscrit plus, d'après les entretiens réalisés, dans des logiques écologiques que familiales ou patrimoniales : les producteurs revendiquent plus la recherche d'une proximité avec le milieu naturel, et de modes de production à faible impact environnemental.

On observe cependant également deux points communs importants entre les stratégies observées sur les deux filières, réunionnaise et guadeloupéenne :

- la dimension agrotouristique, et sa place croissante dans la filière ;

- l'ouverture vers l'agriculture que représente la vanille, dans un contexte d'accès restreint au foncier agricole, en raison de l'opportunité que représentent les concessions ONF et des investissements matériels et financiers restreints qu'elle nécessite.

Conclusion du chapitre 5

Ce chapitre nous a permis de présenter une analyse croisée des caractéristiques des filières étudiées, dont les principaux éléments sont synthétisés dans le Tableau 21. Ces filières présentent, dans leurs caractéristiques et leurs dynamiques, un certain nombre de similitudes qui permettent de valider le cadre de comparaison que nous avons choisi :

- ces filières sont restées relativement à la marge des processus d'intensification qu'a connu le secteur agricole, leur rentabilité économique ne peut se construire actuellement sur un modèle de compétitivité fondé sur la productivité, car les systèmes de productions actuels sont très extensifs, et nécessitent une main d'œuvre importante. Sauf à faire évoluer les modes de production, une perspective pour ces filières est de se positionner sur un marché segmenté, par une différenciation du produit ;
- ces productions ont acquis, au cours de leur trajectoire historique, une renommée importante (avec un bémol pour la vanille en Guadeloupe) ; elles sont cependant aujourd'hui confrontées à un enjeu de reconquête de cette qualité et de cette renommée, altérée au cours de leur histoire récente ;
- les producteurs sont dans leur majorité inscrits dans un système pluriactif, la production de vanille ou de café apportant un complément à d'autres sources de revenus ; les finalités attribuées à cette activité agricole ne se fondent pas uniquement sur des rationalités économiques.

Ces filières sont caractérisées par des incertitudes quant à leur rentabilité économique et à leurs perspectives d'évolutions. Cette situation invite à s'interroger sur les représentations que se font les acteurs des fonctions de ces filières sur leurs territoires respectifs. La prise en compte de leurs fonctions non productives - sociales, environnementales, a-t-elle contribué au maintien de ces filières, que leur seule rentabilité économique - faible - ne peut seule expliquer ? Si la pluralité des finalités des producteurs, et la diversité de leurs stratégies, apporte certains éléments d'explication à leur relative longévité, peut-on parler de recompositions de l'activité agricole induites par la prise en compte de ses fonctions sociales ou environnementales ?

Leurs espaces de production sont en outre majoritairement des espaces frontières entre espaces agricoles et naturels, situés par ailleurs en grande partie en aire d'adhésion des deux parcs nationaux de la Réunion et de la Guadeloupe. Ces filières sont donc confrontées, au sein de leurs espaces de production, à la montée en puissance des enjeux de protection de la biodiversité. En quoi l'enjeu biodiversité, institutionnalisé par la présence des deux parcs nationaux, est-il intervenu dans ce processus ?

Les représentations des fonctions de l'activité agricole, et les recompositions induites, feront l'objet d'une analyse détaillée dans le cas de la filière vanille réunionnaise. Dans le cas des filières guadeloupéennes, nous reviendrons plus particulièrement sur le rôle qu'a joué le parc national dans

leur relance au cours des dernières décennies, et, en le mettant en perspective avec la position actuelle du Parc national de la Réunion, nous discuterons de ce rôle que peut jouer un parc national sur ce type de filières agricoles.

Tableau 21. Synthèse des caractéristiques des filières étudiées.

	Terrain Réunion	Terrain Guadeloupe	
	Filière Vanille	Filière Café	Filière Vanille
Spécificités du matériel végétal	Peu diversifié sur l'île, et relativement semblable à celui des producteurs concurrents de vanille Bourbon	Matériel végétal qui a peu subi de pression de sélection : potentiel de « variété ancienne », et de spécification du produit	« Vanille Mexique » majoritaire, peu spécifique ; « Vanillon de Guadeloupe » plus spécifique, moins aromatique, moins cultivée
Réputation historique	Forte renommée : « Vanille Bourbon »	Forte renommée : « Café bonifieur de Guadeloupe »	Produit peu renommé
Marché local	Concurrence de la « vanille Bourbon » (Océan Indien)	Concurrence du « café Guadeloupe » (torréfié localement, mais à partir de café vert importé)	Concurrence de la vanille importée, mais pas de dénominations spécifique portant à confusion, sauf « vanille des îles »
Exigence en main d'œuvre	Forte exigence en main d'œuvre (et régularité) au moment de la fécondation Travaux d'entretiens significatifs sur l'année.	Forte exigence en main d'œuvre au moment de la récolte Investissement plus léger hors de cette période	Forte exigence en main d'œuvre (et régularité) au moment de la fécondation Travaux d'entretiens significatifs sur l'année.
Systèmes de production	Extensifs majoritaires (sous bois) Semi-intensifs à intensifs minoritaires (plein champ et ombrières)	Extensifs (en association avec la banane, ou sous couvert forestier)	Extensifs (en sous bois) Parcelles expérimentales en plein champ (peu entretenues)
Systèmes d'activité	Complément au sein d'un système agricole diversifié, ou au sein d'un système d'activité pluriactif OU : produit d'appel d'une stratégie agro-touristique	Complément au sein d'un système agricole diversifié, ou au sein d'un système d'activité pluriactif OU : produit d'appel d'une stratégie agro-touristique	Complément au sein d'un système agricole diversifié, voir au sein d'un système d'activité pluriactif
Qualité du produit	Hétérogène, savoir faire inégalement réparti dans la filière, surtout entre le secteur organisé (privés et coopérative) et non organisé (vente en bord de route)	Hétérogène, savoir faire inégalement réparti dans la filière, et entre les différents transformateurs	Très hétérogène (notamment en raison du procédé de transformation par griffage)
Enjeux filières	Assise planteur fragile, niveau de production inférieur à la consommation locale Marge faible sur le produit brut pour les producteurs Concurrence entre préparateurs pour l'approvisionnement en vanille verte/café cerise ou vert Difficultés à faire émerger une stratégie collective regroupant l'ensemble de la filière Concurrence entre stratégies privées et collectives		

Chapitre 6.

FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES : DES REPRESENTATIONS PLURIELLES ET DES CONTROVERSES NOURRIES PAR L'ESSOR DE L'ENJEU BIODIVERSITE

« S'il est hors de propos ici de nier l'existence d'un système naturel indépendant du système social, il serait tout aussi regrettable de ne pas admettre l'existence d'un système naturel ne pouvant être défini que par rapport à la culture, aux représentations aussi bien qu'aux techniques du système social. »

Hervé Gumuchian, 2000

La production de vanille en sous-bois fait se superposer au sein d'un même espace des logiques forestières, d'une part, et agricoles d'autre part. Ces logiques sont elles-mêmes multiples. L'activité agricole ne peut en effet être réduite à un seul objectif de maximisation de la production (Gervais *et al.*, 2009), quant à la gestion forestière, elle a évolué avec les attentes sociétales qui se sont exprimées historiquement à l'égard de la forêt, pour devenir aujourd'hui un savant dosage entre objectifs économiques (production ligneuse et non ligneuse), écologiques, et sociaux (Badré et Décamps, 2005). Face à cette multiplicité d'objectifs, tant agricoles que forestiers, les représentations des fonctions environnementales de la production de vanille sont complexes et elles-mêmes plurielles. Nous analyserons dans ce chapitre les représentations des fonctions environnementales de la production de vanille en sous-bois, pour les différents acteurs rencontrés. Nous nous interrogerons plus particulièrement sur l'incidence de l'importance accrue de l'enjeu biodiversité dans la construction de ces représentations. Pour commencer, nous présenterons les différentes logiques en présence, agricoles et forestières, au sein des sous-bois vanilliers. Puis, nous analyserons comment ces logiques sont associées à des représentations différentes du milieu, et comment celles-ci sont liées à l'essor de l'enjeu biodiversité. Enfin, nous affineront cette analyse en présentant la diversité des situations concrètes de gestion, qui induisent des représentations plurielles des fonctions environnementales de la production de vanille en sous-bois.

6.1. Les termes du débat : de multiples objectifs de gestion au sein des sous-bois vanilliers

Avant d'analyser les interactions entre productions de vanille et gestion forestière, ce paragraphe les présente de façon disjointe, ce qui permet de poser les termes du débat en précisant les enjeux qui concernent chacune d'elles.

Si nous nous intéressons à ces espaces en raison de l'activité agricole qui y est exercée, ils n'en ont pas moins une vocation première naturelle, de part leur statut foncier et les orientations de gestion qui y sont définis. Nous commencerons donc par situer ces espaces du point de vue de la gestion forestière. Dans un second temps, nous les présenterons du point de vue de l'activité agricole : comment le sous bois est-il abordé du point de vue des planteurs ? Il sera ici question des facteurs qui interviennent dans la conduite de la culture de la vanille, et des techniques de productions en milieu forestier, élaborées notamment au regard de ces facteurs. Ces éléments sont importants pour appréhender l'imbrication forte entre enjeux agricoles et forestiers au sein des parcelles de vanille en sous-bois.

6.1.1. Le sous-bois vanillier, espace naturel géré par l'ONF

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 5, le mode de culture extensif, en sous-bois, représente aujourd'hui l'essentiel de la production de vanille verte à la Réunion. En effet, si au début des années 1990, il représentait entre 40% et 50% de la production, c'est aujourd'hui près de 90% de la production qui est issue du sous-bois. Il faut cependant souligner qu'en valeur absolue, la production issue du sous bois a baissé (entre 30 et 40 tonnes au début des années 1980, moins de 9 tonnes aujourd'hui). Ainsi, ce mode de production, malgré les espoirs placés à une époque dans le développement de la culture sous ombrières, reste aujourd'hui la base productive essentielle de cette filière.

Des conditions pédoclimatiques favorables à la production en sous-bois dans le sud-est de l'île

La production de vanille en sous-bois est issue dans sa quasi-totalité des deux communes du sud-est de l'île, Sainte-Rose et Saint-Philippe (un petit nombre de parcelles de sous-bois existent également sur les autres communes de l'aire de production, de Sainte Suzanne à Saint Joseph ; ce ne sont pas des concessions ONF).

Le sud-est de l'île, dans sa partie littorale, présente en effet de bonnes conditions pour ce mode de culture. Les sols sont des sols jeunes et peu profonds ; pour les plus évolués, ce sont des andosols qui sont aujourd'hui plantés en canne à sucre ; les plus jeunes sont des sols lithiques humifères (sols très peu évolués réduits à un seul horizon organique, sur 10 ou 20 cm), voir des formations minérales sans pédogenèse. La vanille est principalement cultivée sur les seconds : ces sols poreux, bien drainant, et riche en matière organique dans l'horizon humifère conviennent bien à la vanille. Les conditions pluviométriques lui sont également favorables, avec une pluviométrie abondante, à l'instar de l'ensemble de la côte au vent exposée aux alizées. La frange littorale des pentes du volcan est soumise à des précipitations moyennes annuelles supérieures à 3000 mm. Ces précipitations sont en outre

réparties sur l'année, ainsi l'humidité relative est constamment élevée, offrant des conditions favorable au développement de la vanille. Enfin, la faible amplitude thermique annuelle sur le littoral est également favorable au développement des lianes de vanille. A basse altitude, les températures minimales mensuelles moyennes varient entre 17°C et 23°C, les maximales entre 22°C et 30°C. Par contre, on observe une grande variabilité de ces températures avec l'altitude : le gradient thermique est de 0,7°C par 100 mètres, ce qui cantonne la production de vanille aux basses altitudes : le développement des lianes est compromis au-delà de 600m, et la grande majorité des concessions est située à moins de 300m.

Une production en sous bois essentiellement pratiquée sur du foncier public

Si, à l'instar des parcelles en plein champ ou sous ombrières, certaines parcelles de culture de vanille en sous-bois sont privées, la grande majorité d'entre elles (représentant plus de 80% de la production totale), sont situées sur du foncier public.

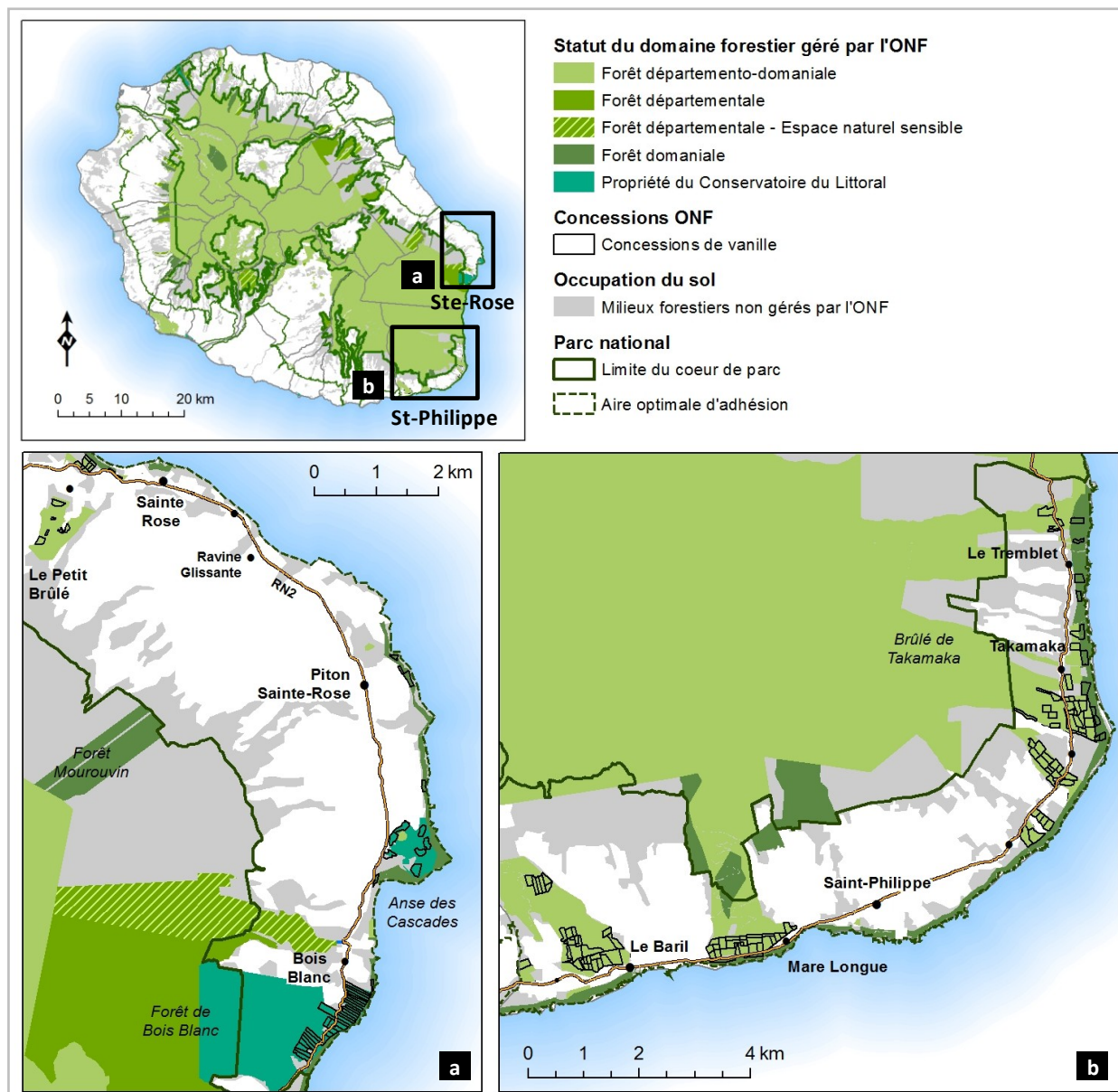
Parmi elles, certaines sont situées sur du foncier communal, au Petit Brûlé (commune de Sainte-Rose) ; la présence des concessionnaires y est tolérée, mais peu encadrée par la commune. Aucun recensement précis de ces concessions communales n'a été effectué jusqu'à ce jour. Ce recensement est prévu par la commune, il est notamment inscrit dans le programme d'action de sa charte de développement agricole (*Charte de développement agricole de Sainte-Rose, 2008*), à la demande de la filière qui souhaite régulariser le statut des planteurs et favoriser leur accès aux aides POSEI (qui nécessitent un relevé parcellaire). Ces surfaces sont néanmoins minimales comparées aux surfaces en concessions ONF, sur lesquelles nous nous penchons maintenant. L'essentiel de la production en sous-bois se fait donc sur du foncier public géré par l'ONF, dans le cadre de concessions accordées aux planteurs. Ces concessions représentent, en 2010, 163 concessions, pour 278 hectares¹³⁷.

Ce foncier sur lequel est produit l'essentiel de la vanille à la Réunion est à vocation naturelle. Cette vocation naturelle est indiquée d'une part par les zonages d'urbanisme : selon le zonage établi dans le schéma d'aménagement régional (SAR), les concessions sont situées sur deux types d'espaces : sur les espaces naturels terrestres de protection forte, classés parmi les espaces « à vocation naturelle », et sur les espaces de continuité écologique, classés à la fois comme des espaces « à vocation naturelle » et « à usage agricole » (*Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion, 2011*). Mais ces documents d'urbanisme ne font que confirmer la vocation naturelle de ce foncier, qui est en premier lieu due à son statut : les concessions de vanille sont en effet situées sur des parcelles forestières publiques soumises au régime forestier. L'ONF est en charge de la gestion de ce foncier public, mais n'en est pas propriétaire. La Figure 40 présente la répartition géographique des différents statuts fonciers des concessions de vanille.

¹³⁷ Ces chiffres (et les cartographies qui suivent) sont issus du traitement des données géo-référencées « Concessions de vanille » mises à disposition par l'ONF (© ONF DR Réunion), mises à jour le 16 décembre 2010, et mises à disposition par l'ONF dans le cadre d'une convention. Les chiffres indiqués comprennent les concessions valides ou en attente de signature, d'édition, d'instruction. On peut remarquer que cette surface est supérieure à la surface en vanille recensée par le RGA (187 hectares), ainsi qu'à la surface estimée par la filière dans le programme sectoriel 2011-2013 (200 hectares). Une partie (15 hectares) des concessions recensées par l'ONF est en effet en cours de validation (attente de signature, d'édition, d'instruction). Le différentiel restant (environ 60 hectares) peut être considéré comme la surface de concession non mise en culture par les planteurs (il peut y avoir plusieurs raisons à cela : espaces en attente de mise en valeur, ou trop difficiles à exploiter).

Figure 40. Localisation des concessions de vanille sur le domaine forestier, par statut foncier

Source : Données statut et concessions de vanille : © ONF DR Réunion ; données occupation du sol : UE-SOeS CORINE Land Cover 2006 ; données Parc National ; cartographie C. Demené



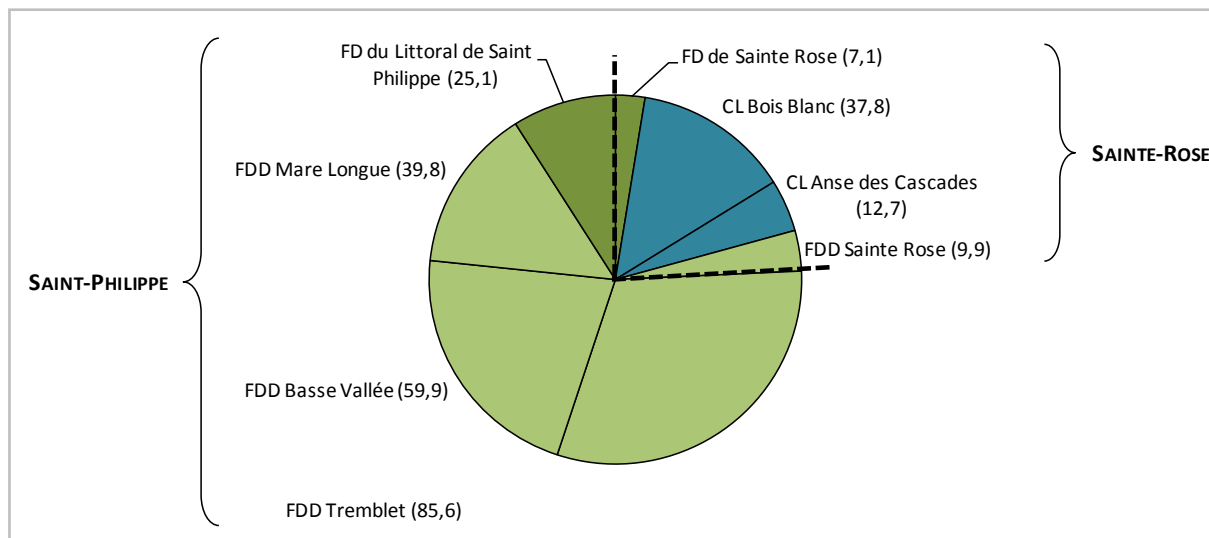
Les surfaces en concessions sont à 70% situées sur de la forêt départemento-domaniale (espaces dont le département est nu-propiétaire, mais dont le droit d'usage (charges et produits) revient à l'Etat¹³⁸), 12% sont situées sur des forêts domaniales (dont l'Etat est propriétaire), principalement sur le

¹³⁸ Le statut départemento-domanial est propre aux DOM insulaires, il correspond à l' « héritage » du domaine de l'ancienne colonie : à la départementalisation en 1946, la propriété de la colonie revient normalement à l'Etat, mais cette décision est contestée par les élus locaux ; cette contestation, portée devant le Conseil d'Etat, aboutira à la création de ce statut en 1948, selon lequel la nu-propiété du foncier reste au département, tandis que l'Etat français en a l'usufruit (par arrêté interministériel du 30 juin 1948). Les forêts départemento-domaniales sont gérées par l'ONF.

littoral¹³⁹, enfin 18% des surfaces en concessions de vanille sont situées sur des espaces acquis par le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres (CEL)¹⁴⁰ (Figure 41). Ces dernières sont réparties en deux sites, le site de Bois Blanc, dont la gestion a été confiée au Conseil Général, qui lui-même a par convention confié cette gestion à l'ONF, et le site d'Anse des Cascades, dont le gestionnaire officiel est directement l'ONF.

Figure 41. Répartition des concessions de vanille par statut et par localisation

Source : calculs de surfaces effectués à partir de la base de données géoréférencées mise à disposition par l'ONF © ONF DR Réunion, décembre 2010. Légende : entre parenthèses : surfaces en ha ; FD : forêt domaniale ; FDD : forêt départemento-domaniale ; CL : propriété du Conservatoire du Littoral.



Enfin, il est à noter que le Département est également propriétaire d'espaces naturels sur Sainte-Rose (Figure 40), à savoir la forêt départementale de Bois-Blanc (environ 848 ha, soumis au régime forestier), ainsi que l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Bois Blanc (environ 300 ha, non soumis au régime forestier). Il n'y a actuellement pas de concessions de vanille sur ces espaces ; cependant, lors de la gestion de l'ENS par l'Association « Les Béliers » (gestion qui lui avait été confiée en 1994), des parcelles de production de vanille avaient été mises en place. La gestion de l'ENS a cependant été retirée à l'association pour des raisons politiques, et confiée à la commune ; il n'y a plus aujourd'hui de production de vanille sur cette forêt départementale.

Sur le plan de leur gestion, les concessions sont toute situées sur l'unité territoriale de Saint-Philippe, qui comprend quatre triages (chacun étant sous la responsabilité d'un agent patrimonial, basé sur le terrain) : Sainte Rose, le Tremblet, Mare Longue, et Béloni-Basse Vallée. Elles sont situées sur trois massifs forestiers différents (les massifs correspondent aux unités de gestion de l'ONF, chacun faisant l'objet un plan d'aménagement ; au sein de ces massifs, les réserves font l'objet d'un plan de gestion spécifique) :

¹³⁹ Forêt domaniale issue de la réserve dite « des cinquante pas géométriques », qui est une bande de terrain définie (à la Réunion comme en Guadeloupe et en Martinique) à partir du littoral, qui, si elle n'est pas délimitée plus explicitement, présente une largeur de 81, 20m.

¹⁴⁰ Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de 361 hectares à Bois Blanc, acquis en 1980 (ancienne propriété Leroux) et de 47 hectares à Anse des Cascades, acquis en 1985.

- le massif de La Coloraie¹⁴¹ du Volcan, qui s'étend, sur 23.500 hectares, sur les communes de Sainte-Rose, Saint-Philippe et Saint-Joseph (ONF DR Réunion, 2002) ;
- la forêt littorale de Bois Blanc, sur la commune de Sainte-Rose, qui représente 360 ha en propriété du Conservatoire du Littoral (ONF DR Réunion, 2004) ;
- le domaine de l'Anse des Cascades (pas de plan d'aménagement validé en 2007).

L'ensemble de ces éléments a été précisé ici afin de situer par la suite le positionnement de chacune des institutions, propriétaires et gestionnaires, impliquées dans la gestion de ce foncier (ONF, Conseil Général, Conservatoire du Littoral pour les principaux). Ils indiquent également qu'aujourd'hui, la production de vanille est très liée aux choix de gestion de l'ONF concernant les concessions. Ces choix dépendent plus largement des orientations de gestion de l'ONF définies pour chacun des massifs, qui s'inscrivent eux-mêmes dans les orientations définies à l'échelle régionale, présentées plus loin.

Le contrat de concession entre le planteur et l'ONF

Les concessions de vanille sont l'un des types de concessions que l'ONF accorde sur le domaine forestier public. Ce système de gestion du foncier a été initié dans les années 1940 par les Eaux et Forêts¹⁴² : l'objectif était initialement d'encadrer les occupations irrégulières de la forêt domaniale. Cette forme de contrat vise à éviter des formes d'appropriation par prescription et à rendre possible les interventions nécessaires à la production forestière (Klein, 2004). Ainsi, s'il permet d'exercer certaines activités sur le sol forestier, le contrat de concessions est très contraignant pour le concessionnaire (Hoarau, 2007). Celui-ci a une très faible maîtrise foncière : les contrats, de courte durée, ne sont pas renouvelés automatiquement (leur renouvellement est soumis à l'évaluation de l'ONF), et ses pratiques sont très encadrées. Dans le cas des concessions de vanille, le contrat type est d'une durée de 6 ans, il n'est pas renouvelable par tacite reconduction. Dans la version actuelle du contrat, en contrepartie de la mise à disposition du foncier par l'ONF, le planteur est tenu (ONF DR Réunion) :

- de mettre la parcelle en culture de vanille, sur l'ensemble de la surface ;
- d'entretenir les abords de la parcelle ;
- de payer la redevance annuelle ;
- de laisser l'ONF prendre toute mesure jugée utile à la gestion forestière (« *le bénéficiaire souffrira sans pouvoir exiger d'indemnités les nuisances et troubles qui pourraient résulter des travaux et opérations de gestion et de conservation* »¹⁴³).

¹⁴¹ Le terme de « Coloraie » est un néologisme issu des services forestiers, datant des années 1980 (premier plan d'aménagement du massif) et lié au terme générique de « Bois de Couleurs » (ONF, 2002). Celui-ci recouvre différents types de formations végétales indigènes : la « forêt de Bois de Couleur des Bas » désigne à la fois la forêt mégatherme hygrophile et la forêt mégatherme semi-xérophile ; la « forêt de Bois de couleur des Hauts » désigne la forêt mésotherme hygrophile.

¹⁴² Selon le service en charge de la gestion des concessions à l'ONF, les plus anciennes concessions enregistrées dans la base de données datent de 1954 (certaines ont pu être attribuées antérieurement à cette date mais n'ont pas été enregistrées par la suite, lors de la mise en place du système informatisé) (Entretien ONF, service de gestion des concessions).

¹⁴³ « Nouveau modèle de contrat de concession de vanille », à en-tête du Ministère de l'économie et des finances - Direction des services fiscaux et de l'Office National des Forêts - Direction Régionale de la Réunion, qui doit être signé par le concessionnaire, le Préfet de la Réunion, et le Directeur Régional de l'Office National des Forêts.

Il lui est interdit :

- de mettre en place une autre culture que la vanille (il est précisé que la culture de cacao ou de palmiste est interdite ; la notice accompagnant le contrat précise également que la plantation d'épices est interdite) ;
- d'entreprendre des coupes, élagages, plantations, sans autorisation de l'agent forestier ; à défaut d'autorisation, il est soumis à la législation en vigueur relative à la protection des bois et forêts ; néanmoins, le concessionnaire est autorisé à élaguer les espèces suivantes (et seulement ces espèces) : goyavier, faux-poivrier, jamrosat¹⁴⁴.

Le contrat précise que le concessionnaire, s'il n'est bien sûr pas propriétaire du foncier, est néanmoins propriétaire des lianes de vanille.

Un recensement exhaustif des concessions ONF a été réalisé en 2003 (Walbaum, 2003) ; avant cette date, l'ONF ne disposait pas de localisation précise de l'ensemble des concessions (la base de donnée actuelle contient peu de données concernant les concessions datant d'avant 2002 selon le gestionnaire des concessions à l'ONF¹⁴⁵. Cette base de données est donc aujourd'hui exhaustive, mais couvre une courte période, limitant ainsi les possibilités d'étude diachronique de la localisation des concessions.

6.1.2. Le sous-bois vanillier, espace de production agricole

S'ils sont statutairement des espaces à vocation naturelle, les sous-bois vanilliers sont également des espaces de production agricole. Nous les présentons donc à présent sous l'angle de cette production, à travers la description de l'itinéraire technique. En effet, pour une production optimale, la culture de vanille nécessite une gestion fine de l'écosystème forestier.

Itinéraire technique de la production de vanille en sous bois

Nous présentons ici l'itinéraire technique type de la production de vanille en sous-bois, afin de pouvoir analyser ensuite en quoi elle est susceptible d'interagir avec la gestion forestière. Nous reviendrons plus tard sur les pratiques des planteurs, qui sont susceptibles de se distinguer de cet itinéraire technique type. Nous nous fondons ainsi sur la distinction entre techniques et pratiques, telle que l'a définie (Tessier, 1979) : la technique est un ensemble ordonné d'opérations ayant une finalité de production, elle est un modèle ; la pratique, quant à elle, est la façon dont un opérateur met en œuvre une opération technique, dans des conditions particulières. Les techniques « *se caractérisent indépendamment des agriculteurs et ont un contenu théorique* », tandis que les pratiques « *relèvent des manières de faire des agriculteurs et sont fortement marquées par les conditions concrètes de réalisation des opérations techniques* » (Papy, 1998), aussi, comme le précise Muriel Bonin, « *la pratique est de l'ordre de l'action tandis que la technique est de l'ordre de la connaissance* » (Bonin, 2003).

L'itinéraire technique présenté ci-dessous est issu à la fois des entretiens avec les techniciens de la filière et de références bibliographiques. La Figure 42 présente la répartition sur l'année des opérations culturales.

¹⁴⁴ Les correspondances entre noms vernaculaires et noms latins sont présentés en annexe.

¹⁴⁵ Entretien ONF, service de gestion des concessions.

Figure 42. Itinéraire technique de la production de vanille en sous-bois : répartition des opérations culturales sur l'année

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Plantation												
Fauchage												
Bouclage												
Elagage												
Bout pendant												
Floraison/fécondation												
Poinçonnage												
Récolte												

Degré d'investissement du planteur sur la parcelle



La plantation se fait à partir de boutures ; celles-ci peuvent être achetées (il existe à la Réunion des unités de production de boutures saines, indemnes de pathogènes), mais dans la grande majorité des cas ces boutures sont préparées par le planteur lui-même, à partir d'autres sites (récoltés notamment dans des plantations abandonnées où la vanille s'est maintenue) dans le cas de la mise en place d'une parcelle, ou à partir de pieds présents sur la parcelle en cas de renouvellement. Les boutures, d'une longueur d'1,50m environ, doivent être prélevées sur des lianes saines, âgées d'au moins 3 ou 4 ans, choisies de préférence avec des entre nœuds courts. Elles doivent être préparées une à deux semaines avant la plantation : après les avoir prélevées le planteur enlève les feuilles et les racines adventives de la partie inférieure (sur environ 30cm), et les place au frais et à l'ombre, enroulées jusqu'à la plantation : ce traitement les rend plus souples (moins turgescents) et facilite la plantation. Celle-ci peut être faite toute l'année si le milieu est suffisamment humide, et de façon optimale pendant les mois chauds et secs qui précèdent les mois les plus pluvieux (Hernandez et Lubinsky, 2010). La base de la bouture est posée sur le sol, recouverte d'un léger paillis (en laissant hors du sol l'extrémité basale de la bouture pour éviter qu'elle ne pourrisse), et le reste de la bouture est fixée au tuteur, traditionnellement par un lien biodégradable (feuille de vacoa par exemple), ou par de la ficelle (« lieuse », localement appelée « raphia »). La densité conseillée de plantation en sous-bois est de 2500 pieds/ha, ce qui correspond à une distance d'environ deux mètres entre les pieds.

En sous bois, la vanille a pour support des tuteurs vivants (arbustes ou arbres). Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans le choix des tuteurs, qui doivent offrir à la vanille un environnement favorable à son développement. Le choix doit idéalement prendre en compte l'ombrage apporté, les conditions de nutrition de la plante, et enfin la forme ou l'architecture du support (exemple de la forme particulière des racines de vacoa). Cela se traduit par différents critères pour le tuteur : le type et la quantité d'humus apporté par la perte de ses feuilles, son type de système racinaire afin d'éviter la compétition pour la nutrition au niveau des racines sa vitesse de croissance s'il doit être mis en place au moment de la plantation, sa résistance à la taille, sa résistance physique au poids des lianes, sa résistance aux maladies (il ne doit pas mourir avant la fin du cycle de production de la vanille, et ne doit pas favoriser le développement de pathogènes). Comme nous le verrons par la suite, dans le cas

de la plantation en sous bois, en particulier dans les concessions ONF, les espèces déjà présentes et leur densité au moment de la plantation restreignent les choix possibles pour le planteur.

La nutrition de la plante est assurée par l'apport de matière organique qui résulte de la décomposition de résidus végétaux (voir animaux), apportés naturellement en milieu forestier (bois en décomposition, feuilles). Il peut néanmoins être optimisé par le planteur, en concentrant ces apports au pied de la plante, voir en mettant en place des bordures autour de chaque pied, ce qui permet également d'éviter le piétinement des racines. Les matériaux végétaux issus de l'élagage, de la taille ou de la fauche, peuvent y être concentrés. Enfin, cela peut être complété par un apport de matériaux qui ne viennent pas de la forêt (paille de coco, composts...). Cependant la gestion de cet apport est compliqué et dépend de l'accessibilité du sous-bois ; de la même manière, le broyage des chutes d'élagage peut être bénéfique mais nécessite une bonne accessibilité et/ou un investissement très important en main d'œuvre. Ce paillage permet la nutrition des lianes, mais également la conservation d'un environnement humide au niveau des racines. Sa structure doit permettre également un bon développement racinaire. L'apport de fumier ou d'engrais minéraux est à proscrire, il engendrerait des brûlures racinaires.

Le planteur doit également gérer l'« enherbement » (le terme d'embroussaillage pourrait être plus adapté) sur la parcelle, il pratique pour cela une fauche, aussi appelée localement « gratte », qui a pour objectif de permettre l'accès aux lianes, de favoriser l'aération, et de limiter la concurrence avec les lianes de vanille. Celle-ci peut être pratiquée tout au long de l'année, souvent à la main (au sabre) et pour certains planteurs à la débroussailleuse (au risque, dans ce cas, d'abimer les lianes par des projections).

La régulation de l'ombrage est enfin un élément important de la conduite de la culture. Il doit être modulé en fonction des conditions d'humidité et d'ensoleillement, le principe étant d'augmenter l'ombrage en période sèche, afin de conserver l'humidité, et de le réduire pendant la période pluvieuse pour éviter le développement des pathogènes, de favoriser la croissance des lianes, et enfin d'induire la floraison (un léger « stress » provoqué par une ouverture du couvert favorise l'induction florale). L'ombrage peut être réglé par l'élagage des arbres de couverture et/ou des tuteurs (qui peuvent être les mêmes). Dans la pratique, il peut être réalisé au sabre, à l'échenilloir, à la tronçonneuse ; il dépend également du cadre dans lequel s'inscrit la production de vanille : dans le cas des concessions ONF, l'élagage est très strictement encadré comme nous allons le voir par la suite.

La gestion des pathogènes se fait en priorité par la gestion de la luminosité et de l'aération du sous-bois, par l'entretien de la vigueur de la plante et par la destruction des lianes ou des parties de lianes infectées ; les traitements peuvent venir en complément si cela est insuffisant. Cependant, la faisabilité de cette opération dépend de l'accessibilité et de la taille des parcelles, elle est également facilitée par la présence d'un point d'eau à proximité ; dans la pratique, elle est souvent très contraignante pour les planteurs en sous-bois. Les principaux pathogènes de la vanille sont de nature virale (les virus touchent plus particulièrement systèmes intensifs) et fongique (infections plus répandues que les virus en sous-bois) : les principaux champignons qui touchent les cultures de vanille appartiennent aux genres *Fusarium*, *Colletotrichum* (qui cause l'antracnose), *Sclerotium*, et *Phytophthora* (Grisoni *et al.*, 2010). La vanille compte également un prédateur, *Conchaspis angraeci*, une cochenille (localement

appelée « poux » par les planteurs) qui cause d'important dégâts dans les plantations depuis sa première recension à la Réunion en 1997 (Quilici *et al.*, 2010).

Une opération clé de la culture de vanille en sous-bois est ensuite le bouclage, qui vise à maintenir la liane à hauteur d'homme (naturellement, la liane monte le long de son support, en direction de la lumière), et ainsi faciliter les interventions sur la plante, notamment pour la pollinisation et la récolte. Cette opération consiste à détacher la liane de son support, au sabre ou avec une baguette (« golette ») à extrémité fourchue, qui permet de décoller les racines adventives, pour ensuite faire des « boucles » du sol jusqu'à environ 1,50 m ou 2 m de hauteur. Les boucles sont maintenues par un lien, ou plus rarement à la Réunion, par l'architecture du tuteur (fourche) si celui-ci a été taillé en prévision. La base des boucles doit toucher le substrat humifère pour favoriser le développement de nouvelles racines et ainsi assurer une meilleure nutrition. Ce bouclage doit être fait tout au long de la croissance de la plante, en moyenne 1 à 2 fois par an, dans certains cas jusqu'à 3 ou 4 fois par an.

Le bouclage est également l'occasion, trois mois environ avant la floraison, de faire une opération culturale supplémentaire, la taille des « bouts pendants », c'est-à-dire le sectionnement du « cœur » de la liane (apex, ou zone de croissance terminale), à 20 ou 30 cm du sol, pour favoriser l'apparition des bourgeons floraux. La suppression de la dominance apicale du bourgeon terminal favorise en effet le développement des bourgeons axillaires. Le nombre de bouts pendants doit être adapté à la vigueur du plant (un nombre trop important de fleurs risque de fatiguer un pied faible).

Figure 43. Parcelles de vanille en sous bois, lianes bouclées

Source : a. photo C.Demené ; b. photo J.P. Gras



A la Réunion, la floraison a lieu d'octobre à janvier ; les premières fleurs apparaissent 3 ans après la plantation de la liane. Au delà des sections des « cœurs » des lianes, d'autres facteurs induisent une bonne floraison : une période de sécheresse, des températures basses, une augmentation brusque de la luminosité. Les fleurs sont regroupées en « grappes » : d'un point de vue botanique, on parle d'inflorescences en épi, les planteurs parlent de « balais » (en raison de l'aspect qu'ils prennent lorsque les grappes sont formées). Il y a généralement entre 8 et 15 grappes par pieds (Hernandez et Lubinsky, 2010), ce nombre variant fortement en fonction de la vigueur de la plante. Chaque grappe compte 10 à 20 bourgeons floraux, dont la floraison est échelonnée ; au total la floraison s'étale sur environ 2 mois. Les fleurs s'ouvrent le matin, à partir du lever du jour ; elles restent ensuite ouvertes pendant moins de 12 heures (Bory, 2007), se ferment avec l'augmentation des températures dans l'après-midi, et flétrissent en fin de journée. Ainsi, la fécondation manuelle et la floraison échelonnées obligent le

planteur à passer chaque jour sur la parcelle pour « féconder » les fleurs, au plus tôt dans la journée. Certains planteurs pollinisent également des bourgeons floraux qui vont s'ouvrir le lendemain : en effet, physiologiquement, la pollinisation est possible 23 heures avant l'ouverture de la fleur (Hernandez et Lubinsky, 2010). Toutefois, l'opération est délicate et présente un plus faible taux de réussite que la fécondation des fleurs ouvertes. Le taux de réussite du procédé de fécondation est plus faible en période pluvieuse en raison de la mauvaise adhérence du pollen sur le stigmate. Les planteurs ne pollinisent pas toutes les fleurs au sein d'une même grappe, ils choisissent généralement 6 ou 7 fleurs par balai, afin de permettre bonne croissance de chacune des gousses et de ne pas épuiser la liane (ce dosage encore une fois se fait en fonction de sa vigueur).

Commence ensuite la période de croissance des gousses, qui atteignent leur taille définitive environ un mois et demi après la pollinisation, puis leur maturation, pendant 7 à 8 mois. Le planteur peut au cours de cette période casser les petites gousses pour favoriser le bon développement, le remplissage et la maturation des plus belles. Il peut moduler ce choix en fonction des perspectives d'écoulement et des prix, des gousses « normales » et des petites gousses (déclassées). La récolte a donc lieu à partir de 8 mois après la pollinisation, à partir du mois de juin.

Les rendements sont variables selon les conditions climatiques de l'année et la gestion du planteur (densité de plantation, conduite de la culture, nombre de fleurs fécondées). Un pied produit en moyenne 1 à 2 kg de gousses vertes ; les rendements maximums sont atteints sur les lianes de 4 à 5 ans, peuvent ensuite décliner, voir cesser pour les lianes de plus de 12 ans.

Durant le cycle de culture, la période de travail la plus soutenue est la période de pollinisation, parce qu'elle exige un passage quotidien, mais le travail régulier du planteur sur la parcelle est nécessaire toute l'année pour bon développement des lianes (en particulier pour les opérations de bouclage et de nettoyage du sous-bois).

Un mode de production extensif, qui n'en modifie pas moins l'écosystème forestier

La production de vanille en sous-bois nécessite donc une intervention du producteur sur le milieu forestier, modifiant l'écosystème. On peut distinguer quatre niveaux auxquels l'action du planteur modifie l'écosystème forestier :

- le sol (pratiques de préparation du sol et de paillage) ;
- la strate herbacée (fauches, élagages qui favorisent son développement par l'entrée de lumière) ;
- la strate arbustive (fauches, élagages, choix, densité, et gestion des tuteurs) ;
- la strate dominante ou arborée (élagages, coupes).

La gestion de l'ombrage (ou plutôt de la luminosité, qui intervient dans la vigueur des plants, la floraison et le remplissage des gousses, et dans la limitation de la sensibilité aux pathogènes) est l'une des clés de la gestion de la culture en sous-bois. Une conduite optimale de la culture de vanille en sous bois nécessite un élagage à certaines périodes-clés de la conduite de la culture. Mais si elle favorise la vanille, cette ouverture du couvert induit également des modifications sur les autres composantes de l'écosystème forestier ; la question de l'élagage est ainsi source de désaccords, voir de conflits, avec l'ONF comme nous allons le voir par la suite. D'autres opérations sont également discutées : les modalités de gestion de la strate la plus basse, herbacée, ou le choix des tuteurs par exemple. La

présence de concessions de vanille peut également, à l'échelle d'un groupe de parcelle, modifier les conditions d'accès (chemins, périmètres des parcelles, lisières, ...).

L'itinéraire technique présenté ici est théorique, comme précisé en début de paragraphe, il est susceptible d'être modulé, dans les pratiques des planteurs, selon différents facteurs : la stratégie du planteur, ses moyens d'actions, et les contraintes qui lui sont imposées. Ces contraintes sont d'une part matérielles - caractéristiques du milieu - et d'autre part règlementaires - notamment clauses des contrats de concessions avec l'ONF. Ainsi, l'enjeu biodiversité, qui prend de l'importance sur ces espaces forestiers, fait désormais partie des déterminants de la gestion de ces parcelles.

6.2. Un enjeu biodiversité qui fait évoluer les compromis entre gestion forestière et production de vanille

6.2.1. Evolution de la gestion forestière : de la production sylvicole à la biodiversité

En un peu plus d'un demi-siècle, soit une période courte au regard des échelles de temps de la gestion sylvicole, et à peine deux générations de forestiers, les orientations de gestion forestière à la Réunion ont été profondément modifiées.

Un service forestier tourné vers la production ligneuse à la départementalisation

A la départementalisation, en 1946, les objectifs prioritaires de l'ONF sont de protéger les sols défrichés de l'érosion et de mettre en place une « *production ligneuse rationnelle* », notamment pour subvenir aux besoins de construction de logements dans un département lui-même « *à construire* ». Le développement de l'agriculture et des zones d'habitat ont en effet conduit à d'importants défrichements, qui avaient donné lieu dès 1853 à la création du Service Forestier « *pour la défense d'un patrimoine boisé très appauvri par l'exploitation et des défrichements inconsidérés* » (ONF DR Réunion, 1968). Dès la fin du XIX^e siècle, des essais de sylviculture avaient été conduits à la Réunion. Des espèces exotiques (eucalyptus, mahogany, araucaria, filao) ont ainsi été introduites, mais également des espèces métropolitaines (pins, chêne vert, chêne liège) que les Eaux et Forêts ont tenté d'acclimater (Spinel, 1919). Ayant encore peu de recul sur la sylviculture tropicale, les Eaux et Forêts appliquent alors les modèles de gestion importés de métropole, notamment sur le modèle de la futaie régulière, pour mettre en place des forêts cultivées d'espèces endémiques ou exotiques : « *nous substituerons une forêt homogène et régulière de bois précieux à la forêt actuelle d'essence mélangées et d'allure jardinée pour ne pas dire parfaitement désordonnée* » (Miguet, 1952). Les orientations forestières de l'époque donnent ainsi peu d'importance à la préservation des espèces endémiques. Les services forestiers font toutefois des essais de plantations sur certaines essences forestières indigènes (petit natte, grand natte, benjoin), recherchées pour leurs caractéristiques esthétiques et technologiques, ainsi que pour leur rareté.

Les premières incursions des naturalistes dans la gestion forestière

Parallèlement à ces travaux des forestiers, des études botaniques ont été conduites à la Réunion dès la fin du XVIII^e siècle, avec les travaux de Commerson, qui ont été poursuivis par d'autres botanistes au cours du XIX^e siècle. Mais c'est seulement à partir de la seconde moitié du XX^e siècle que les études sur la diversité et la spécificité de la flore réunionnaise ont pris de l'ampleur jusqu'à interférer avec la gestion mise en œuvre par les Eaux et Forêts.

Pierre Rivals publie en effet en 1952 sa thèse décrivant la composition floristique des principaux écosystèmes terrestres, dans laquelle il signale l'intérêt botanique des formations forestières que l'on retrouve à Mare Longue, en tant que reliquat de forêt de basse altitude (Benard *et al.*, 2008 ; Rivals, 1952). A sa suite, les travaux de Bosser et Riquier (1957), dans le cadre d'une mission d'expertise provoquée par le conservateur des Eaux et Forêts de l'époque confirment cet intérêt et préconisent la mise en réserve de ces milieux (ONF DR Réunion, 2007). C'est ainsi qu'est créée en 1958 la réserve naturelle de Mare Longue, sur 21 hectares. C'est la première réserve de la Réunion, alors que les bases juridiques pour la création des réserves naturelles en France viennent tout juste d'être consolidées¹⁴⁶. Cette première mise en réserve est un signe avant-coureur de l'orientation que prendra la gestion forestière plus de 20 ans plus tard. Prescrite par les scientifiques, elle incarne un premier compromis entre enjeux écologiques et production ligneuse, dans un contexte de « *règne sans partage* » (Robert, 1998) de l'administration des Eaux et Forêts sur le domaine forestier réunionnais. Le directeur du service forestier évalua à l'époque ce compromis en termes économiques, soulignant son coût pour le domaine : le « *sacrifice d'exploitation ainsi consenti (recettes escomptées si les arbres avaient été exploités) est de 250.000 francs-1957 (équivalent à 8300€ de 2003) par hectare* » (ONF DR Réunion, 2007), coût qui explique la petite taille de la zone classée en réserve. Ces premières démarches de protection des milieux indigènes ne se font donc pas à cette époque à l'initiative des services forestiers, qui voient au contraire d'un mauvais œil cette intromission des écologistes dans leurs prérogatives de gestion : « *les vingt premières années, l'ONF a vécu dans une forte indépendance de conception et d'action. Puis sont venues des années de contestation de la part des écologistes, de mise en garde de la part des scientifiques (botanistes) : cet affrontement a été d'abord mal perçu* » (Robert, 1998).

Ce premier périmètre de protection instaurait une ségrégation spatiale entre protection des milieux et production ligneuse, sans toutefois remettre en question les pratiques de gestion forestière sur l'ensemble du domaine. La priorité accordée à l'objectif de production ligneuse s'est ainsi maintenue plus de deux décennies après le classement de Mare Longue, et avec elle se sont poursuivies les plantations d'espèces exotiques : les plantations de camphriers ont été initiées à partir de 1975 dans le secteur de Basse Vallée, suivies par les plantations de cryptomeria (ONF DR Réunion, 2002). A cette époque, les relations entre l'ONF et la principale association naturaliste de l'époque, la SREPEN¹⁴⁷, sont encore houleuses : « *Au départ, ça a même été un conflit, avec l'ONF... Le directeur de l'ONF, Jean-Marie Miguet, a été au départ adhérent à la SREPEN, il a quitté en claquant la porte, oh, c'était dans les années... fin 1970. Oui, au départ ça a été très conflictuel.* »¹⁴⁸.

¹⁴⁶ Loi n° 57-740 du 1^{er} juillet 1957 complétant la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

¹⁴⁷ Société Réunionnaise d'Etude et de Protection de l'Environnement : association réunionnaise de protection de l'environnement créée en 1970 dont les préoccupations sont centrées sur la préservation des milieux naturels.

¹⁴⁸ Entretien SREPEN.

Dans les milieux naturalistes, pendant cette même décennie 1970, des travaux de synthèse amendent les connaissances de la flore locale. La *Flore des Mascareignes* (Bossier *et al.*, 1976) inventorie l'essentiel de la flore indigène de l'île. L'écologie scientifique réunionnaise s'enrichit à cette époque également des travaux de Thérésien Cadet, au-delà de sa contribution à l'ouvrage précédent. Dans sa thèse, *La végétation de l'île de la Réunion, étude phytoécologique et phytosociologique*, soutenue en 1977, il développe à la suite des travaux de Pierre Rivals une approche de la flore par type d'habitat. Tout en affinant les connaissances des différents groupes floristiques de l'île, il y réaffirme la singularité des formations végétales présentes à basse altitude dans le sud de l'île (Cadet, 1977).

Les années 1980 : le tournant de la biodiversité

Avec cette progression des connaissances sur la botanique réunionnaise, la prise de conscience à des échelles géographiques supérieures de l'unicité de ces formations végétales, et le tournant environnemental pris par l'institution (ONF) au niveau national, la protection des milieux naturels s'impose progressivement pour l'ONF réunionnais comme un enjeu essentiel à intégrer à sa gestion du domaine. Le Directeur régional de l'ONF à cette époque évoque cette évolution, (tout en lui cherchant des fondations dans l'historique de la gestion forestière locale) : « *écologistes bien avant que le mot ne devienne à la mode (...), dès le début de leur entreprise, ils [les services forestiers] se sont tournés d'instinct vers les biologistes. Aujourd'hui cette collaboration s'avère plus nécessaire encore qu'aux premiers jours, avec deux objectifs d'une absolue urgence : lutte biologique pour réparer les erreurs anciennes, et définition et défense de réserves naturelles, sanctuaires inviolables de la nature originelle, références de la forêt « sauvage » face à la forêt « cultivée »* » (Miguet, 1980). Cette position n'est pas tout à fait partagée par les naturalistes en question, qui revendiquent d'avoir « *sacrément houspillé* » les forestiers, avant d'obtenir gain de cause, sur une gestion sylvicole qui a parfois fait figure d'« *hérésie* » à leurs yeux¹⁴⁹.

Ainsi, si les responsabilités sont partagées entre scientifiques, associatifs, et forestiers, les années 1980 marquent quoi qu'il en soit un tournant dans la gestion forestière de l'ONF. La protection des milieux s'impose dans les priorités de l'ONF, reléguant au second plan les objectifs de production de bois et d'accueil du public, auparavant prioritaires. L'Office commence également à cette époque à s'inquiéter des invasions biologiques qu'il y observe : « *aux importations souvent inoffensives, parfois utiles, s'ajoutèrent à cette époque [gestion antérieure à 1980] les pires erreurs biologiques : lianes, ronces, solanées vivaces, ajoncs épineux ou arbustes de tout poil déferlaient sur la malheureuse Réunion (...) et, échappés dans la nature s'y développaient avec une rapidité foudroyante et achevaient la lente mise à mort de ce que la hache et le feu avaient épargné. (...) On peut estimer en moyenne à 40% des dépenses de reboisement et d'actions sylvicoles, la part absorbée par la lutte au jour le jour contre ce « fléau destructeur »* » (Miguet, 1980). Des arguments économiques (coût et contraintes de gestions causées par les espèces invasives) viennent appuyer le tournant « biodiversité » opéré par l'ONF dans les années 1980.

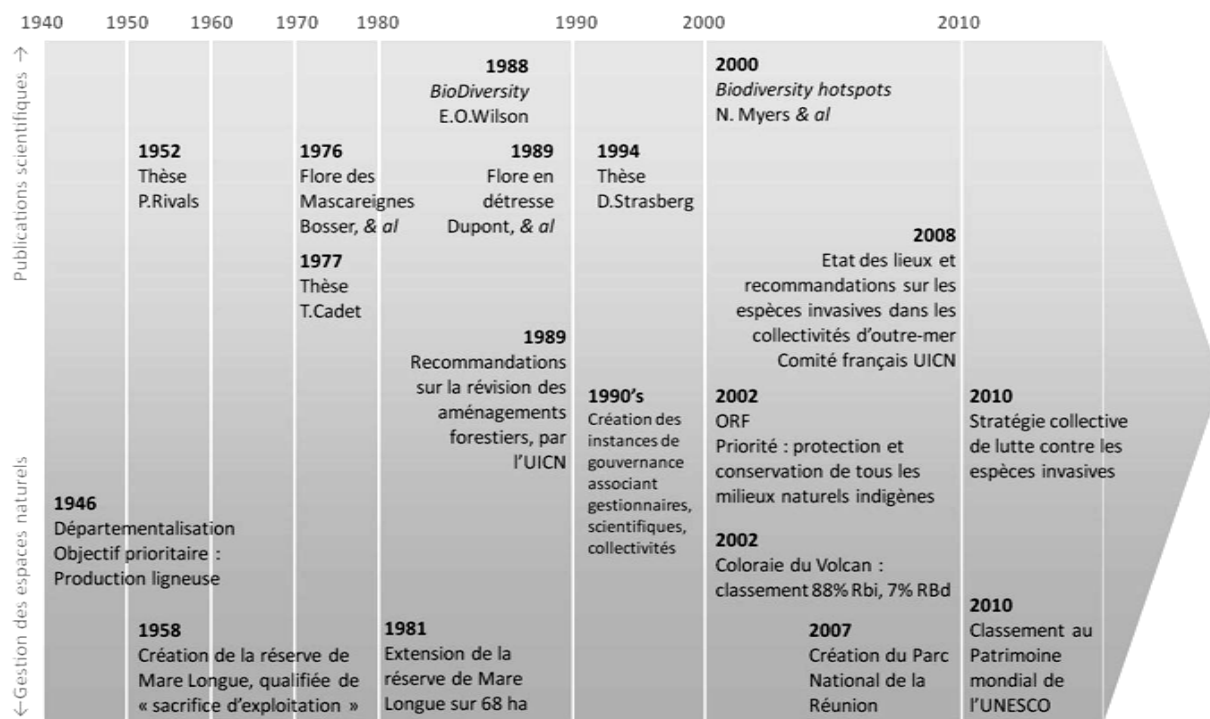
Ainsi en 1981, la surface de la réserve de Mare Longue est portée à 68 hectares (multipliée par trois), en vertu des nombreux relevés phytosociologiques effectués par Thérésien Cadet, qui a lui-même sollicité l'ONF pour agrandir la réserve existante (ONF DR Réunion, 2007). Elle change à cette date de statut, devenant une réserve naturelle¹⁵⁰ suite aux évolutions de la législation. L'année suivant, en

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ Décret du Ministère de l'Environnement n° 81-854 du 28 août 1981 portant création de la réserve naturelle de Saint-Philippe-Mare-Longue.

1982, la création de 12 nouvelles réserves est préconisée, sur environ 8 200 hectares, sur l'ensemble du domaine forestier réunionnais, à la suite d'échanges entre l'ONF, la SREPEN, l'Université de La Réunion et le Muséum d'Histoire Naturelle de Saint-Denis.

Figure 44. Repères chronologiques sur les évolutions de la gestion forestière à la Réunion



En 1984, le premier aménagement forestier du massif de la Coloraie du Volcan est validé : prévu pour la période 1984-1998, il est le premier plan d'aménagement élaboré par les Eaux et Forêt sur cette zone forestière de l'île. Ce document prévoyait notamment des travaux de régénération, sur des formations naturelles, en vue de la production sylvicole de bois de couleurs.

Ces opérations sur les formations naturelles vont susciter des préoccupations dans le milieu de l'écologie scientifique, qui va une nouvelle fois s'immiscer dans la gestion forestière réunionnaise. En 1989, l'UICN est chargée d'évaluer l'impact des aménagements, à la demande de la SREPEN. Le rapport issu de cette évaluation recommande l'arrêt de toutes les opérations sylvicoles dans les zones de végétation indigène et la poursuite de la mise en réserve. Suite à cela s'amorce la mise en place d'une collaboration entre l'ONF, les scientifiques, les collectivités et les associations de protection de l'environnement, aboutissant à la création en 1990 du comité scientifique consultatif, qui a pour vocation d'associer la communauté scientifique (ainsi que les collectivités) à l'élaboration des directives locales d'aménagement. Le comité scientifique consultatif des réserves biologiques domaniales est créé l'année suivante pour la mise en place du réseau de réserves biologiques sur le domaine forestier ; ces deux entités sont regroupées en 1994 au sein du comité scientifique consultatif des aménagements forestiers (qui deviendra en 2002 le comité consultatif des aménagements forestiers et des réserves biologiques, en intégrant un plus grand nombre d'acteurs).

Une orientation confirmée à la fin des années 1990

Dans les milieux scientifiques, les connaissances progressent sur les dynamiques des formations végétales, et notamment sur l'influence de l'homme dans ces dynamiques (Strasberg, 1994). L'endémisme de la flore réunionnaise gagne en notoriété, et le classement de la Réunion parmi les « hotspots¹⁵¹ » de biodiversité (Myers *et al.*, 2000), au sein de l'ensemble qu'elle forme avec Madagascar et les Mascareignes, confère à sa conservation une dimension d'enjeu mondialisé.

Une démarche de concertation élargie aboutit en 2002 à l'adoption des Orientations Régionales Forestières (ORF). Celles-ci entérinent pour la gestion de la forêt réunionnaise la « *priorité de protection et de conservation de tous les milieux naturels indigènes, dont l'aménagement sera raisonné selon un principe général de prévention en regard du risque d'invasion biologique* » (Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers, 2002). Ces textes constituent une prise de position forte en faveur de la protection de la biodiversité, qui « *avaient fait un parc national bien avant que celui-ci n'existe* »¹⁵². La production ligneuse, déjà mise à mal par une difficile mise en place de techniques sylvicoles adaptées, passe ainsi au second plan ; aujourd'hui, la production locale ne couvre que 5% des besoins en bois (ONF DR Réunion, 2002).

La création du Parc national de la Réunion en 2007 confirme la reconnaissance institutionnelle de la valeur écologique de ces milieux et renforce les moyens réglementaires, humains, et financiers destinés à leur conservation. La quasi-superposition du cœur de parc et du domaine forestier public majore l'importance que l'ONF se voit tenu d'accorder à la biodiversité, tout en étant source de tensions entre ces deux institutions autour de leur prérogatives respectives.

Enfin, le classement du cœur de parc au Patrimoine Mondial de l'Unesco en 2010 renforce la reconnaissance institutionnelle de l'enjeu biodiversité et donne à sa conservation une dimension d'échelle mondiale. Le bien « Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion » est classé en tant que « bien naturel », au titre de deux des quatre critères existants pour cette catégorie, soit le critère (vii), selon lequel le bien présente « des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles » et le critère (x), selon lequel il compte des « habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation sur site de la diversité biologique ». Le rapport d'évaluation du dossier de candidature par l'UICN souligne que « *la plus grande menace pour les valeurs du bien est le grand nombre d'espèces exotiques envahissantes (EEE)* » et conclut « *qu'un engagement continu à long terme sera nécessaire et devra peut-être même être renforcé si l'on veut gérer totalement la menace que les EEE exercent sur le bien proposé* » (UICN, 2010). Ce classement, bien que ne donnant pas lieu à la création de réglementations supplémentaires, exige une attention soutenue de la part des gestionnaires d'espaces naturels sur les processus d'invasions biologiques. Celle-ci, selon le Comité Patrimoine Mondial, ne doit pas être circonscrite au cœur lui-même mais doit également associer les pratiques dans sa zone tampon : « *les activités économiques anthropiques telles que l'agriculture, la sylviculture, la production d'énergie et le tourisme doivent être gérées tant à l'intérieur du bien que dans sa zone tampon de manière à ne pas nuire à l'intégrité du bien* »¹⁵³. S'est ainsi progressivement

¹⁵¹ Le concept de « hotspot » (« point chaud » de la biodiversité) a été développé par l'ONG conservacionniste américaine Conservation International.

¹⁵² Entretien DAF.

¹⁵³ Site de l'UNESCO, page concernant le classement des « Pitons, cirques et remparts » de la Réunion : <http://whc.unesco.org/fr/list/1317>.

construite une conception forte de la valeur des milieux naturels de la Réunion, définie institutionnellement et protégée règlementairement ; elle est devenue un enjeu d'échelle mondiale. L'émergence de l'enjeu biodiversité à la Réunion se traduit donc à la fois par l'apparition de nouveaux périmètres et de nouvelles réglementations de gestion, et par une évolution des modes de gouvernance, avec notamment l'importance accrue accordée aux acteurs de l'environnement, qu'ils soient locaux (SREPEN) ou internationaux (UICN).

Aujourd'hui, l'ONF a donc intégré cet enjeu écologique, passé au premier plan dans ses objectifs de gestion. Néanmoins, celui-ci cohabite toujours au sein de l'institution avec l'enjeu de la production ligneuse, qui reste un élément central de la formation des forestiers et de leurs représentations de leurs missions. Cette dualité, également observée en métropole (Bernard, 2006 ; Dupré, 2007), engendre des antagonismes entre différentes représentations de la forêt et de son mode de gestion au sein de l'institution. La succession sur une période courte (depuis la départementalisation en 1946, soit à l'échelle de deux générations) de politiques forestières contrastées fait ressortir cette opposition.

Sur le sud-est de l'île, qui nous concerne plus particulièrement, la révision du plan d'aménagement de la Coloraie du Volcan (1984-1988) a été anticipée suite aux recommandations de l'UICN : « *la nécessité de protéger les quelques reliques de forêt humide hétérogène de basse altitude subsistant dans l'île et situées principalement dans le massif de la Coloraie du Volcan est apparue très clairement au cours de la durée d'application de cet aménagement. Le service forestier a su s'adapter à ces contraintes nouvelles de gestion et les objectifs de constitution de boisements de production en forêt primaire ont été minorés voir abandonnés* » (ONF DR Réunion, 2002). Cette révision aboutit au classement de 20 800 hectares en réserve biologique intégrale et de 1 600 hectares en réserve biologique dirigée. La production de bois y devient marginale ; le plan d'aménagement de 2002 conserve 347 hectares dédiés à la production de bois d'œuvre (dans la « série de production, dans le respect de la protection générale des milieux »), à partir de parcelles plantées en espèces endémiques (grand natte, petit natte, benjoin) ou exotiques (camphriers, cryptomérias).

Deux focales pour l'enjeu biodiversité: l'endémisme et les espèces exotiques envahissantes

La bibliographie relative à la caractérisation de la biodiversité à la Réunion donne une place centrale à l'endémisme, place qui se retrouve dans les documents d'aménagement et de gestion des milieux naturels. Selon le Conservatoire Botanique National de Mascarin, la flore vasculaire indigène de la Réunion compte 28,1% d'espèces endémiques strictes et 18,2% d'espèces endémiques régionales (CBNM, 2007). Selon le rapport de l'UICN *Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer*, « *la flore de la Réunion comprend 500 espèces indigènes d'Angiospermes dont environ 34 % sont endémiques strictes et 22 % endémiques des Mascareignes* » (Gargomini, 2003). Selon les indicateurs définis par l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB)¹⁵⁴, la proportion d'espèces animales endémiques ou subendémiques à la Réunion est de 23,7%¹⁵⁵. L'endémisme spécifique est également l'un des

¹⁵⁴ <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>

¹⁵⁵ L'indicateur est intitulé « Nombre d'espèces endémiques en Outre-mer ». Les résultats correspondent à l'évaluation réalisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle à partir des données contenues dans l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). La fiche de présentation indique que « L'indicateur représente la proportion d'espèces endémiques par rapport au nombre total d'espèces des territoires d'outre-mer. Seules les espèces animales sont prises en compte pour cet indicateur, car la connaissance de l'ensemble des espèces de plantes en outre-mer est encore insuffisante. » (ONB, 2012)

critères employé pour définir les « hotspots » (l'autre critère étant le danger d'extinction pesant sur ces espèces), et dans cette évaluation effectuée à l'échelle mondiale, la région de Madagascar et des Mascareignes compte des espèces végétales endémiques qui représentent 3,2% de l'ensemble des espèces végétales répertoriées au niveau mondial (Myers *et al.*, 2000), la classant parmi les premiers « hotspots » en termes d'endémicité.

Ces évaluations nourrissent les argumentaires des gestionnaires d'espaces naturels en faveur de la protection des espaces naturels réunionnais. Ceux-ci ne se fondent pas seulement sur le niveau spécifique, mais également sur le niveau écosystémique (caractéristiques des milieux naturels). Là encore, la Réunion fait figure d'exception, car bien qu'une partie importante de la végétation primaire, antérieure à l'arrivée de l'homme, ait été détruite dans les bas, l'île présente un taux de conservation plus important que ses voisines des Mascareignes, Maurice et Rodrigues. Le relief réunionnais plus accidenté et escarpé a freiné le développement des activités humaines. Ainsi, selon les estimations des naturalistes, les reliques de végétation primaire ne représentent que 0,2% à Rodrigues, 5% à Maurice, contre 30% à La Réunion (Benard *et al.*, 2008 ; CBNM, 2007). Certaines formations végétales font ainsi l'objet d'une attention toute particulière, c'est notamment le cas de la forêt tropicale hygrophile de basse altitude (dite aussi « forêt de Bois de Couleur des Bas »), dont des reliquats sont présents dans le secteur où sont également localisées les concessions de vanille (Cependant, les formations végétales de la partie basse du massif, sous la ligne altitudinale des 200 mètres, où sont localisées la quasi-totalité des concessions de vanille, sont plus complexes. Sur cette partie la plus accessible, s'entremêlent des reliquats de végétation indigène mais surtout des formations d'origine anthropique. Celles-ci comptent à la fois des boisements de protection contre les embruns (boisements de filaos ou de vacoas, réalisés par les services forestiers), des forêts cultivées d'essences indigènes (bois de couleur) ou exotiques (cryptomerias, camphriers, eucalyptus...) et des formations végétales liées aux perturbations anthropiques des formations naturelles.

Figure 45).

L'insularité, si elle est l'un des principales causes de l'endémisme, a également une influence sur la vulnérabilité des écosystèmes, en étant notamment liée à la sensibilité aux « invasions biologiques » (Soubeyran, 2008). Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont ainsi considérées à la Réunion comme « *la plus grande menace* » pour la préservation du caractère « *exceptionnel* » des milieux naturels (UICN, 2010) : « *l'invasion des milieux naturels de La Réunion par des espèces introduites est considérée par la communauté scientifique réunionnaise comme la principale cause d'érosion de la biodiversité* » (Soubeyran, 2008). Selon le rapport de l'UICN sur les EEE dans des collectivités françaises d'outre-mer (*ibid.*), 100 espèces de plantes exotiques envahissantes sont présentes à la Réunion (c'est le chiffre le plus élevé sur l'ensemble des collectivités françaises étudiées). Les indicateurs de l'ONB indiquent que 22 espèces parmi les plus envahissantes au monde sont présentes à la Réunion¹⁵⁶. Une stratégie collective de lutte contre les espèces invasives a été adoptée en 2010 (Parc national de La Réunion, 2010),

¹⁵⁶ Indicateur produit par le MNHN et le Comité français de l'UICN, Comité français. Les données sont issues du recensement des espèces envahissantes dans chaque territoire d'outre-mer. La liste des espèces envahissantes de chaque territoire est ensuite comparée à la liste des 100 espèces considérées par l'UICN parmi les plus problématiques dans le monde. <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/nombre-despeces-en-outre-mer-parmi-les-plus-envahissantes-au-monde>

associant les services de Etat, les gestionnaires d'espaces naturels, les organismes de recherche, les collectivités et certaines associations naturalistes.

Le but n'est pas ici de donner une synthèse précise concernant l'endémisme ou les espèces qualifiées d'invasives à la Réunion, mais de souligner la place que prennent ces caractéristiques dans la définition des objectifs et des dispositifs de gestion des milieux naturels. Ils en induisent des modalités particulières, comme le souligne le Service Forêt de l'ONF :

*« Ici, on a la problématique des invasives qui conditionne tout. Tout ce qui est fait est contraint par la présence des espèces invasives. On peut pas faire de la gestion sylvicole comme en métropole, où on ouvre des cloisonnements... dès qu'on ouvre quelque chose, il y a des invasives qui s'installent. Toute l'action, elle est là pour doser, c'est chirurgical... ça surprend d'ailleurs... On est à une autre échelle, c'est de la chirurgie, pas de la foresterie, ça n'existe pas ailleurs, hein... »
(Entretien ONF, Service Forêt)*

De ce fait, les milieux de l'écologie portent une attention particulière aux projets et pratiques mis en œuvre dans le cadre de la gestion forestière. Le milieu naturaliste associatif (et notamment la SREPEN, qui a été très active dans la production de connaissances floristiques et faunistiques mais s'est également investie, comme nous l'avons vu, pour l'évolution de la gestion forestière) reste particulièrement attentif à cette gestion, se faisant occasionnellement le relais local des milieux internationaux de la conservation, notamment de l'UICN.

Il nous faut ici mettre en perspective nos deux terrains d'étude sur cette problématique. Ils présentent certes une certaine communauté d'enjeux. L'outre-mer, situé en grande partie en zone intertropicale, est caractérisé à l'échelle française par une biodiversité spécifique, et par la richesse de cette biodiversité rapportée aux surfaces concernées. L'insularité de nos deux terrains se traduit par certaines caractéristiques communes - rareté et vulnérabilité - de leurs écosystèmes ; la Guadeloupe et la Réunion sont en outre caractérisées par le niveau élevé de pressions anthropiques qui s'exercent sur les milieux naturels (Gargomini, 2003). Cependant, ces caractéristiques y sont déclinées à différents degrés.

Tableau 22. Les chiffres de l'UICN sur la flore vasculaire - Réunion et Guadeloupe

Source : (Soubeyran, 2008)

	Réunion	Guadeloupe
Flore vasculaire indigène (nombre d'espèces)	835	1600
Taux d'endémisme (%)	28	2
Flore vasculaire introduite (nombre d'espèces)	>2000	1260
Flore vasculaire naturalisée (nombre d'espèces)	826	236
Plantes exotiques envahissantes (nombre d'espèces)	100	16

En effet, la rareté et la vulnérabilité des écosystèmes dépend, entre autres, de facteurs tels que l'âge des formations géologiques, de leur isolement (proximité d'autres îles et du continent), de leur relief (donnant lieu à un étagement de la végétation), et enfin, facteur anthropique cette fois, de l'ancienneté de l'installation humaine (Soubeyran, 2008). Dans le cas de la Réunion, l'île est une formation très récente à l'échelle de temps géologiques (3 millions d'années, contre 40 pour la Guadeloupe), très isolée, au relief marqué (qui culmine à plus de 3000m, contre moins de 1500 m pour la Guadeloupe). Les premières occupations humaines datent du milieu du 17^e siècle, alors qu'elles datent de 2000 avant

J.C. pour la Guadeloupe. Ainsi, l'histoire des écosystèmes réunionnais, tant de leur formation que de leur anthropisation, est plus récente que celle des écosystèmes guadeloupéens. Leur isolement et leur diversité (entre autres, liée au relief, qui a permis le développement d'une végétation d'altitude qui n'existe pas sur les autres îles des Mascareignes) en ont fait des écosystèmes spécifiques, dont la rareté et la vulnérabilité préoccupent les naturalistes. Ces caractéristiques sont moins prononcées en Guadeloupe (Tableau 22)¹⁵⁷, et les entretiens effectués confirment que les enjeux de la préservation de l'endémisme et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes y sont bien moins prégnants.

6.2.2. Des « concessions » entre production de vanille et protection de la biodiversité

A l'échelle de la Réunion, l'enjeu « biodiversité » a donc pris une importance grandissante depuis les années 1980. Il est centré pour les gestionnaires autour de la préservation des espèces endémiques et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Si la biodiversité réunionnaise attire l'attention jusque dans les sphères internationales, elle n'est cependant pas homogène sur le territoire insulaire, il est donc nécessaire de préciser comment se décline cet enjeu dans le secteur où sont localisées les concessions de vanille.

Des formations végétales dégradées sur lesquelles percolent les enjeux biodiversité adjacents

Les formations végétales du sud-est de la Réunion ont bénéficié de la présence du volcan, qui, en repoussant les activités humaines, a contribué à leur relative conservation. La partie basse du massif abrite des formations végétales que l'on retrouve très peu sur le reste de l'île, notamment la forêt mégatherme hygrophile de basse altitude, ainsi que des formations végétales littorales sur falaises basaltique (ONF DR Réunion, 2002). La forêt mégatherme hygrophile de basse altitude¹⁵⁸, également appelée « forêt de Bois de couleur des Bas », présente avant l'installation humaine sur toute la côte Est à basse altitude (Cadet, 1977 ; Strasberg, 1994), a été en très grande partie détruite, ces espaces ayant été défrichés pour être mis en valeur (agriculture, urbanisation, et autres activités humaines qui se sont concentrées sur le littoral). Il ne subsiste aujourd'hui que quelques reliquats de ces formations, essentiellement sur les pentes du volcan à Sainte-Rose et Saint-Philippe comme l'illustre la Cependant, les formations végétales de la partie basse du massif, sous la ligne altitudinale des 200 mètres, où sont localisées la quasi-totalité des concessions de vanille, sont plus complexes. Sur cette partie la plus accessible, s'entremêlent des reliquats de végétation indigène mais surtout des formations d'origine anthropique. Celles-ci comptent à la fois des boisements de protection contre les embruns (boisements de filaos ou de vacoas, réalisés par les services forestiers), des forêts cultivées d'essences indigènes (bois de couleur) ou exotiques (cryptomerias, camphriers, eucalyptus...) et des formations végétales liées aux perturbations anthropiques des formations naturelles.

¹⁵⁷ Il convient toutefois de souligner que ces chiffres sur font l'objet de discussions, au sein même des milieux naturalistes, d'une part en raison des connaissances incomplètes, d'autre part en raison de la difficulté à établir le caractère indigène de certaines espèces (Bénard, et al., 2008 ; CBNM, 2007).

¹⁵⁸ La forêt de Bois de Couleurs des Bas désigne à la fois la forêt mégatherme hygrophile de basse altitude (jusqu'à une altitude de 500m environ au niveau de la Coloraie du Volcan) et la forêt mégatherme hygrophile de moyenne altitude (jusqu'à une altitude de 800m à 900m) (ONF, 2002)

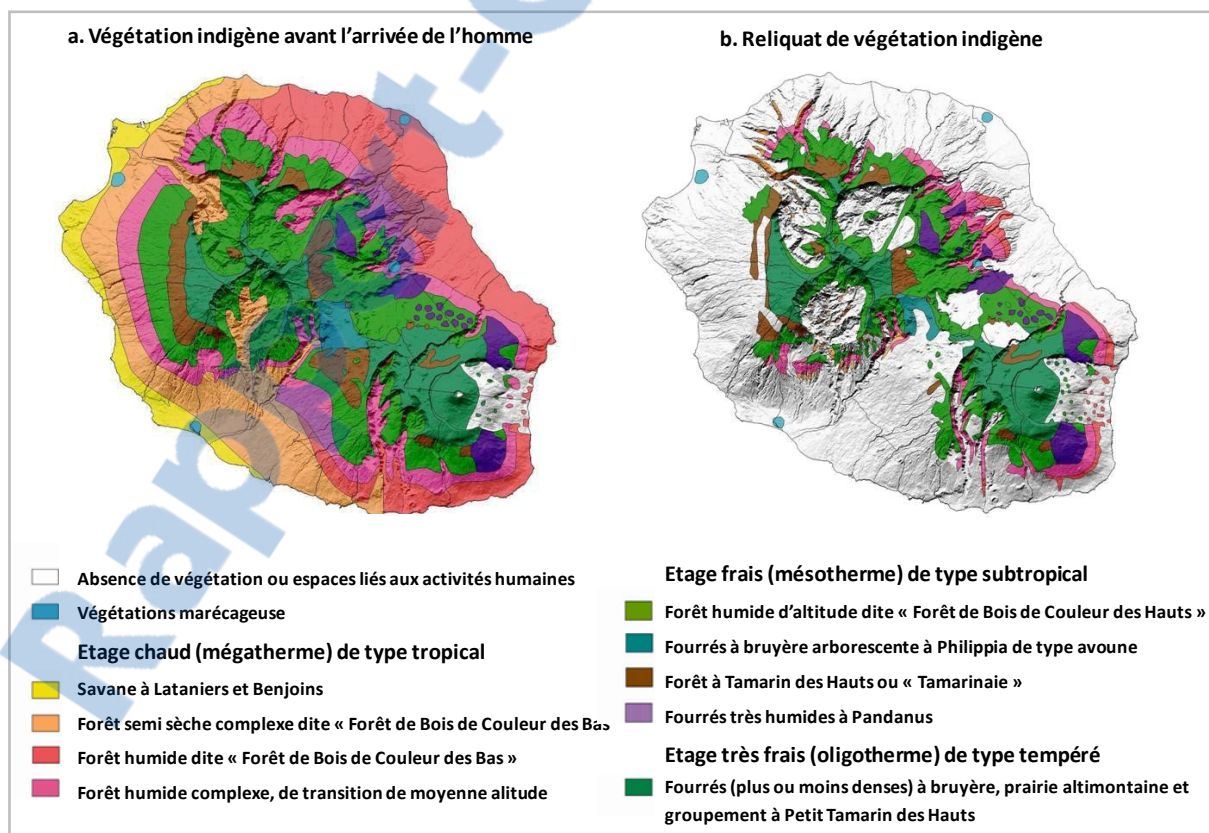
Figure 45.

L'ONF souligne ainsi dans le plan d'aménagement du massif de la Coloraie du Volcan son importante « valeur patrimoniale » (ONF DR Réunion, 2002), en raison de la diversité des habitats qui y sont rencontrés (« 25 types d'habitats naturels indigènes¹⁵⁹ se trouvent dans ce massif incroyablement préservé »), de leur richesse en espèces endémiques, et de leur caractère relativement préservé (« 1/5^e de la surface totale couverte par des habitats indigènes sur l'île »). Les reliquats de forêt de Bois de Couleur des Bas, de part leur rareté sur l'ensemble de l'île, y font l'objet d'une attention toute particulière : « l'un des [milieux les] plus intéressants est, sans conteste, constitué par les vestiges de forêt tropicale de basse altitude épargnés par les défrichements » (ibid.).

Cependant, les formations végétales de la partie basse du massif, sous la ligne altitudinale des 200 mètres, où sont localisées la quasi-totalité des concessions de vanille, sont plus complexes. Sur cette partie la plus accessible, s'entremêlent des reliquats de végétation indigène mais surtout des formations d'origine anthropique. Celles-ci comptent à la fois des boisements de protection contre les embruns (boisements de filaos ou de vacoas, réalisés par les services forestiers), des forêts cultivées d'essences indigènes (bois de couleur) ou exotiques (cryptomerias, camphriers, eucalyptus...) et des formations végétales liées aux perturbations anthropiques des formations naturelles.

Figure 45. Les formations végétales indigènes à la Réunion

Source : Thérésien Cadet, Joël Dupont, SREPEN, DIREN et Mission Parc ; cartographie DIREN et Mission Parc, sur fond cartographique BD Alti IGN

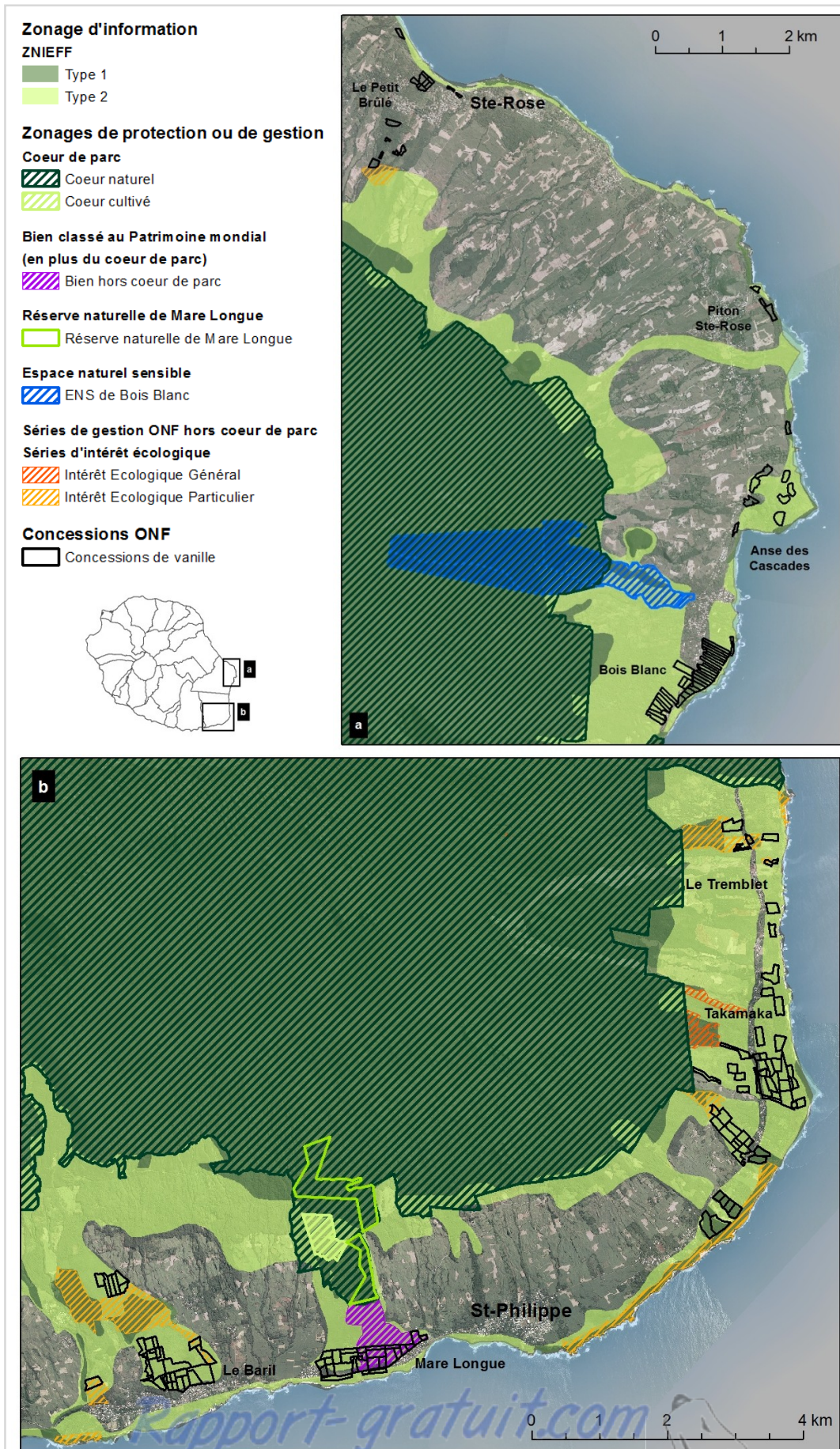


¹⁵⁹ Habitats définis selon la nomenclature CORINE Biotope validée en juin 2001 par le MNHN.

Ainsi, les concessions de vanille sont situées au sein de formations végétales secondaires, au sein desquelles il subsiste des reliquats de formations indigènes ; plus couramment, les parcelles en concessions abritent certaines espèces indigènes ou endémiques isolées, au sein de formations constituées d'exotiques (goyaviers, jamroses, filaos). Cependant, bien que ces formations soient dégradées, l'enjeu biodiversité y est très présent, lié à la présence, même isolée, d'espèces endémiques, en particulier de celles constituant la forêt de Bois de Couleur des Bas. L'ONF entreprend également sur le massif des opérations de restauration écologique à partir de formations dégradées. L'état dégradé des formations, conjugué aux perspectives de restauration et aux faibles surfaces restantes de forêts hygrophiles de basse altitude, contribue à amplifier l'enjeu biodiversité sur ces espaces forestiers. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes y est de plus un enjeu de gestion particulièrement important. Les espaces de productions de vanille sont ainsi un lieu de superposition de périmètres définis autour de l'enjeu biodiversité, comme l'illustre la Figure 46.

Figure 46 (page suivante). Zonages de gestion des milieux naturels et concessions de vanille

Source : Données DIREN (ZNIEFF, ENS), Parc National de la Réunion (zonage parc et patrimoine mondial), ONF (séries de gestion, concessions de vanille), fond de plan : orthophotos 2003 (sur laquelle on distingue les parcelles agricoles, principalement en canne à sucre).



L'objectif de protection et de régénération des espèces et des habitats indigènes est devenu une priorité pour le massif forestier dans son ensemble, et les principes de protection de la flore indigène sont susceptibles de s'appliquer aux concessions de vanille, bien qu'elles soient situées sur des zones dégradées.

Artificialisation et anthropisation : des entrées différentes pour caractériser les sous-bois vanilliers

« Vous parlez de forêt, je vais parler de vanille » (Planteur de vanille de Saint-Philippe¹⁶⁰)

Les concessions de vanille voient se superposer des représentations différentes du milieu forestier. Si l'on se place du point de vue de la production de vanille, pour une production optimale (sans parler pour l'instant des pratiques des planteurs), le milieu forestier est un support de production, dont certaines caractéristiques doivent être conservées et d'autres ajustées pour offrir de bonnes conditions de production. Si l'on se place du point de vue de la gestion de la biodiversité, les interventions humaines doivent y être orientées vers la conservation des espèces endémiques et indigènes, voir la restauration des habitats indigènes.

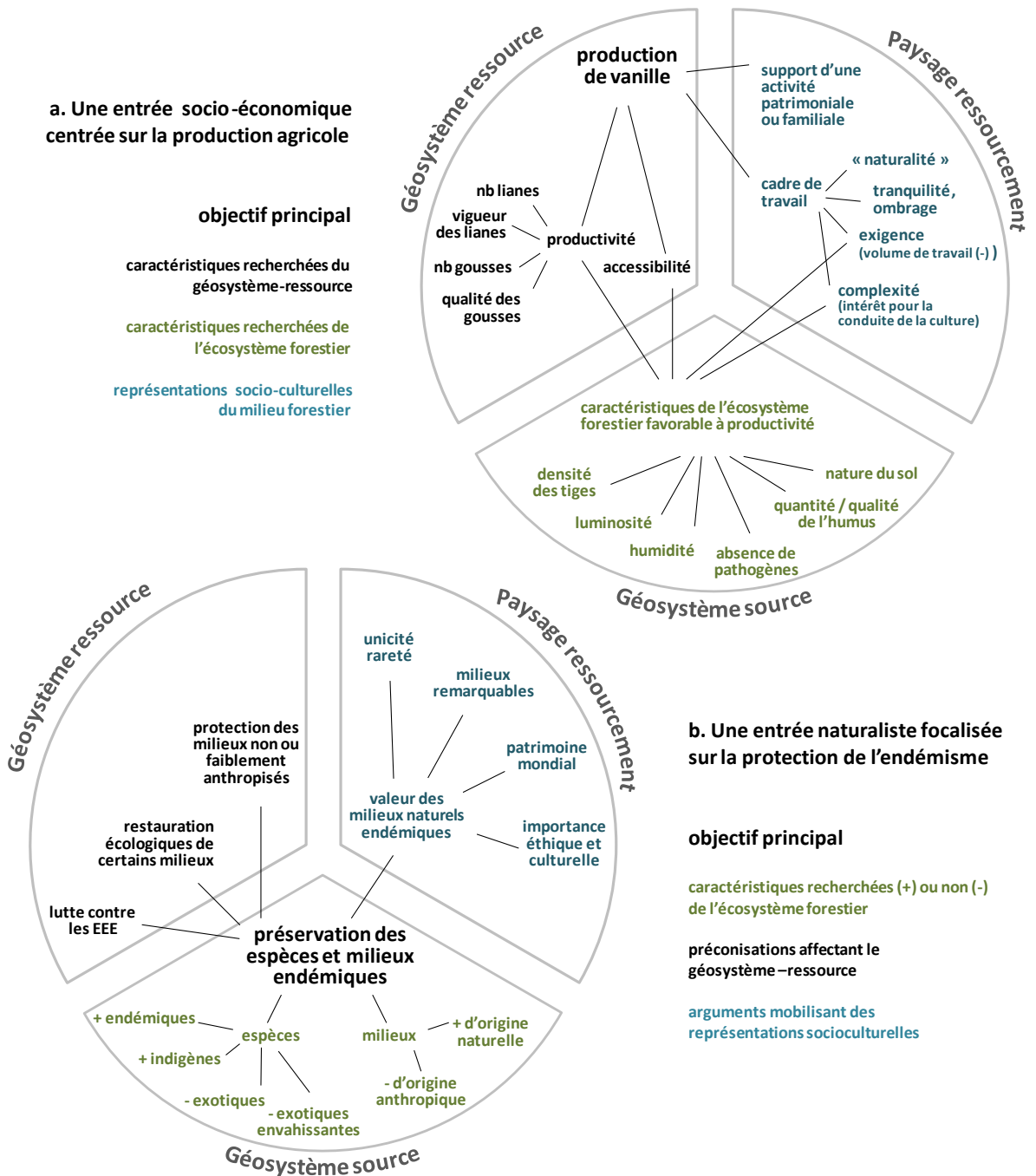
Ces deux représentations correspondent à deux entrées différentes dans le modèle de géosystème que propose Georges Bertrand. Le géosystème est un système spatialisé formé d'un ensemble d'éléments (naturels ou anthropiques) en interrelations (Bertrand et Bertrand, 2002). Trois entrées sont possibles pour l'appréhender (Figure 7), nous les rappelons ici :

- le système peut être appréhendé comme « géosystème-source », entrée naturaliste pour laquelle l'attention se focalise sur le processus d'anthropisation ;
- il peut être appréhendé en tant que « géosystème-ressource », entrée socio-économique pour laquelle l'attention se focalise sur l'artificialisation ; la qualité du système est évaluée à l'aune de sa contribution à des objectifs sociaux ou économiques ;
- enfin, il peut être appréhendé en tant que « paysage », entrée socioculturelle répondant plus au processus d'artificialisation ; le système y est défini par les représentations sociales qui s'y projettent (d'ordre esthétiques, culturelles, symboliques, religieuses, ...).

Si l'on suit cette grille proposée par Georges Bertrand, la production de vanille, si l'on s'en tient à la mise en œuvre de l'itinéraire technique, est un processus d'artificialisation du milieu, le système est envisagé sous l'angle de la ressource. Cet objectif socio-économique de mise en valeur du milieu se traduit par une stratégie d'ajustement de certains paramètres de l'écosystème, en particulier la densité et la nature des tiges et du couvert, qui vont influencer la luminosité, mais également l'humidité du sous-bois, qui influencent également le développement des pathogènes, etc. Nous avons également vu au chapitre précédent les dimensions patrimoniales ou hédoniques que revêtait l'activité pour certains planteurs. Le sous-bois est ainsi l'objet de représentations sociales et culturelles véhiculées à travers les discours des planteurs (Figure 47a).

¹⁶⁰ Intervention d'un planteur lors d'une conférence organisée par Provanille à l'occasion de la foire agricole de Bras Panon, le 12 mai 2010. La conférence portait sur les modalités des concessions de vanille, avec une discussion sur leurs éventuelles possibilités d'évolutions ou d'ajustement ; des agents de l'ONF, écologues et agents de terrains, y étaient invités pour amorcer cette discussion.

Figure 47. Deux types de points de vue superposés au sein d'un sous-bois vanillier
 L'espace forestier abritant la concession de vanille appréhendé en tant que « géosystème », du point de vue des planteurs (a) et à partir du plan d'aménagement de la Coloraie du Volcan (b).



Du point de vue des gestionnaires, l'entrée principale pour caractériser ces espaces forestiers est une entrée écologique (Figure 47b), focalisée en particulier sur leur composition floristique, dont la qualité est évaluée à l'aune du ratio entre espèces exotiques et indigènes. Il y a dans cette conception des systèmes forestiers une ligne de partage forte entre la végétation « naturelle » et la végétation anthropisée, et entre espèces indigènes et exotiques. Le critère d'endémicité détermine la valeur des espèces, les espèces endémiques et les espèces exotiques envahissantes constituant les deux extrémités opposées de cette échelle de valeur. Cette approche se fonde sur une dualité homme/nature,

L'intervention humaine étant fondamentalement considérée comme dégradante pour les milieux forestiers.

Cela se traduit par des préconisations de gestion en ce qui concerne le géosystème-ressource. L'objectif premier est de limiter l'anthropisation, donc la mise en valeur du milieu qui passe par son artificialisation. Cependant, sur des espaces déjà dégradés, des opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de restauration écologique sont intégrées dans les objectifs de gestion. Ces pratiques, visant à faire évoluer les formations végétales vers un état qui se rapproche de leur état initial, sont des formes d'anthropisation qui vont dans le sens des objectifs de préservation de l'endémisme, légitimées par le caractère scientifique des méthodes employées. Cette gestion se fonde sur les connaissances scientifiques que l'on a de ces systèmes naturels. Les savoirs scientifiques, considérés comme « *une connaissance universelle de la gestion des milieux naturels* » (Roué, 2009), occupent une position centrale dans l'élaboration de la gestion de ces milieux naturels. Leur légitimité tient également à l'échelle à laquelle ils font référence : l'échelle mondiale (définissant l'endémicité) dans laquelle ils s'inscrivent donne un poids important aux arguments en faveur de la protection de ces milieux.

Néanmoins, si cette caractérisation du milieu s'appuie sur des concepts, des catégories et des méthodologies issus de l'écologie scientifique (endémisme, forêt climacique, espèces exotiques envahissantes, inventaires floristiques, etc.), elle a également recours à des arguments qui relèvent de la sphère « socio-culturelle ». Les termes de « *milieux remarquables* », « *patrimoine mondial* » ou « *qualité des paysages* » (ONF DR Réunion, 2002) utilisés pour qualifier les formations végétales de la Coloraie du Volcan relèvent d'une hybridation entre savoirs scientifiques et représentations sociales. Les termes de « hotspots », et en remontant encore, d'« espèce indigène » ou « envahissante » peuvent également être questionnés quant à la part de représentations culturelles auxquelles ils font appel, voir sur lesquelles ils se fondent. La justification des opérations de restauration écologique par l'ONF fait d'ailleurs explicitement appel à cette dimension socioculturelle (voir socio-économique) : « *les enjeux de la restauration écologique à la Réunion sont grands : il s'agit de transmettre aux générations futures des écosystèmes naturels propres aux Mascareignes dans le meilleur état de préservation possible. Au delà des aspects éthiques et culturels, il est important pour La Réunion de pérenniser le capital écotouristique que représentent ces milieux naturels, car il constitue une ressource économique non négligeable pour l'île* » (ONF DR Réunion, 2005).

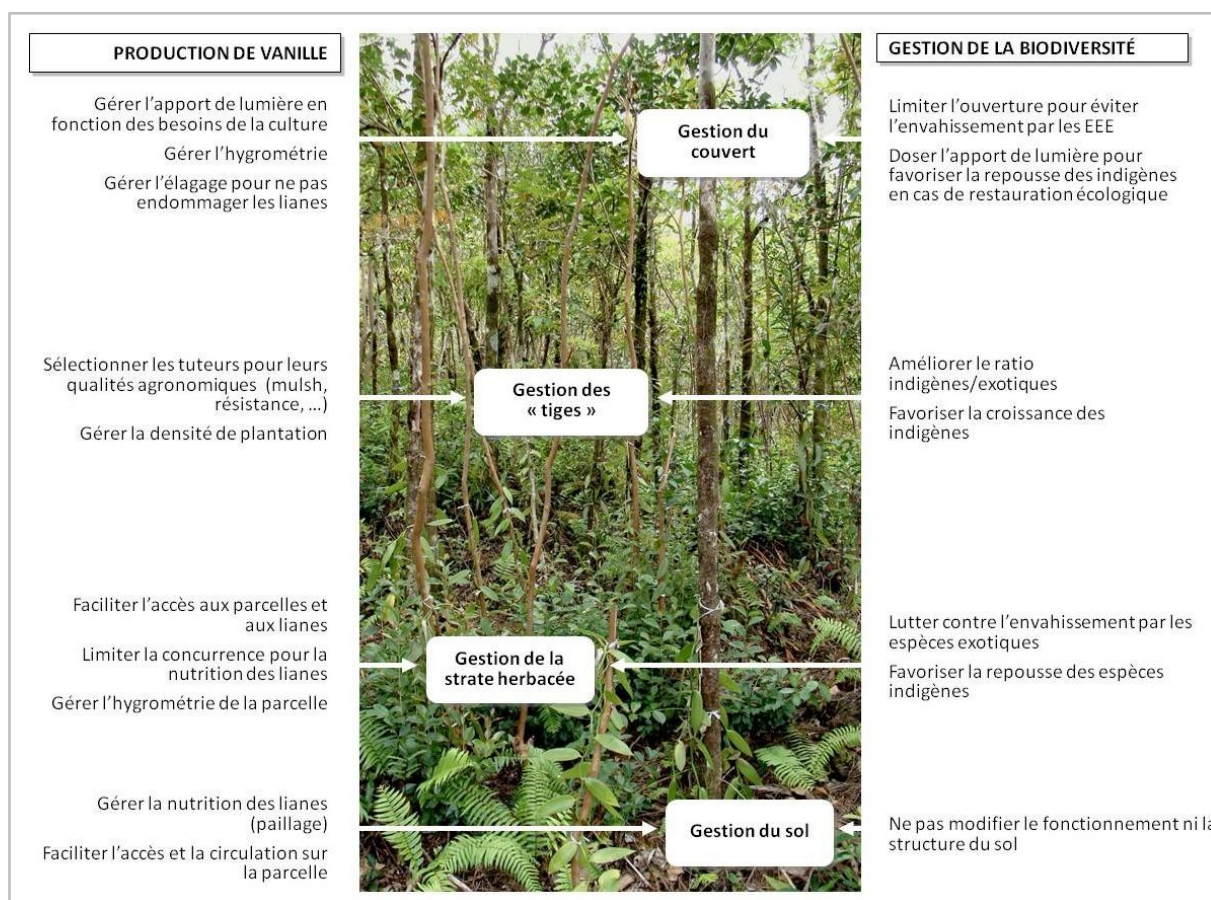
Les valeurs des milieux et des espèces s'accordent aux stratégies des acteurs, celles-ci influencent le regard qu'ils portent sur le milieu forestier, combinant des dimensions socio-économiques, naturalistes et socioculturelles, selon le modèle de géosystème que propose Georges Bertrand. Il y a là une opposition entre différentes représentations de ce que doit être la nature, et de la place que doit y tenir l'homme (Melin, 2011).

Des interactions à gérer au sein des sous-bois vanilliers

L'importance croissante accordée à la biodiversité modifie le regard que portent les gestionnaires des milieux forestiers sur la production de vanille. Si, à l'époque des premiers plans d'aménagement, l'objectif « *d'entretien des sous-bois* » (pour les parcelles qui n'avaient pas vocation à produire du bois) se satisfaisait bien de la présence des planteurs (ONF DR Réunion, 1984), la redéfinition des objectifs à

L'aune de l'enjeu biodiversité complique l'appréciation de l'impact de la production de vanille. Leurs pratiques modifient en effet le fonctionnement écologique des milieux forestiers. Aucune étude d'impact n'a été réalisée à ce jour, et il n'y a pas aujourd'hui de positions arrêtées (parmi les acteurs que nous avons rencontrés) sur l'impact des planteurs sur ces milieux, d'un point de vue qualitatif (positif, négatifs, selon quels processus) et a fortiori d'un point de vue quantitatif. Plusieurs processus entrent en jeu, et les entretiens réalisés ont permis d'identifier différents niveaux auxquels les pratiques des planteurs peuvent interagir avec les fonctionnements écologiques du milieu forestier (Figure 48).

Figure 48. Différents niveaux d'interaction entre production de vanille et protection de la biodiversité



6.3. Une approche à nuancer : des configurations multiples à la parcelle

Ces interactions sont néanmoins plus complexes que l'approche binaire que nous venons de présenter. Si le contrat de concession, interface réglementaire qui a pour vocation d'encadrer les pratiques du concessionnaire afin que celles-ci n'entrent pas en contradiction avec les objectifs de gestion de l'ONF, autorise le concessionnaire « à prendre toutes mesures nécessaires à la bonne marche de la culture de vanille, compatible avec la gestion de la forêt par l'ONF » (ONF DR Réunion), sur le terrain, la définition de cette limite n'est pas si simple. Elle fait intervenir des situations contrastées notamment en raison de

stratégies plurielles, parmi les planteurs, au sein de l'ONF, et pour d'autres acteurs qui interviennent également indirectement dans la gestion de ces espaces forestiers.

Les entretiens réalisés révèlent la diversité des situations sur le terrain. Les stratégies et les pratiques des agriculteurs ne sont en effet pas une application mécanique d'un itinéraire de production théorique envisagé dans des conditions idéales (Darré *et al.*, 2007), tout comme les pratiques de gestion de l'ONF sont également susceptibles d'être remodelées lorsqu'elles sont mises en œuvre sur le terrain. La gestion du domaine forestier est en outre déclinée en différentes séries de gestions sur lesquelles l'importance donnée à la biodiversité varie. Ainsi, l'interface production de vanille - protection de la biodiversité se traduit par une pluralité de confrontations et de compromis au sein des concessions.

6.3.1. De la gestion des antagonismes aux synergies potentielles : analyse de trois situations de gestion contrastées

Les pratiques de gestion de l'ONF ne se résument pas à la gestion de la biodiversité. D'une part, la transition vers la biodiversité effectuée au sein de l'ONF s'est opérée en moins d'une génération de forestiers. Les agents de terrains (pour les triages concernés), sont issus d'une tradition forestière pour laquelle la forêt publique doit répondre à une pluralité de demandes sociales, et pour lesquels l'idée de préservation du patrimoine forestier n'a intégré que récemment des considérations concernant le caractère indigène ou endémique des espèces ou des formations végétales. Ce décalage entre les représentations des agents de terrain et l'entrée naturaliste décrite précédemment (Figure 47) est importante car les agents de terrain sont les principaux interlocuteurs des producteurs de vanille au sein de l'ONF. Leurs représentations prennent ainsi une importance dans les compromis qui s'effectuent sur le terrain.

D'autre part, la gestion forestière n'est pas uniforme à l'échelle du domaine dont l'ONF a la charge. Celui-ci est en effet divisé en différentes séries de gestion aux objectifs différents, et si la protection de la biodiversité a pris de l'importance, l'ONF a néanmoins conservé dans ses orientations de gestion d'autres objectifs. Ces objectifs doivent permettre de répondre aux différentes demandes sociales qui s'exercent à l'égard de la forêt publique, conformément aux attentes des propriétaires du foncier (Etat, Région, Département). Les documents d'aménagement divisent ainsi le domaine forestier public en différentes séries de gestion (Tableau 23).

Tableau 23. Séries de gestion de l'ONF, sur les massifs où sont présentes les concessions de vanille

Source : Plans d'aménagements, Coloraie du volcan 2002-2016, et Forêt littorale de Bois Blanc 2005-2014

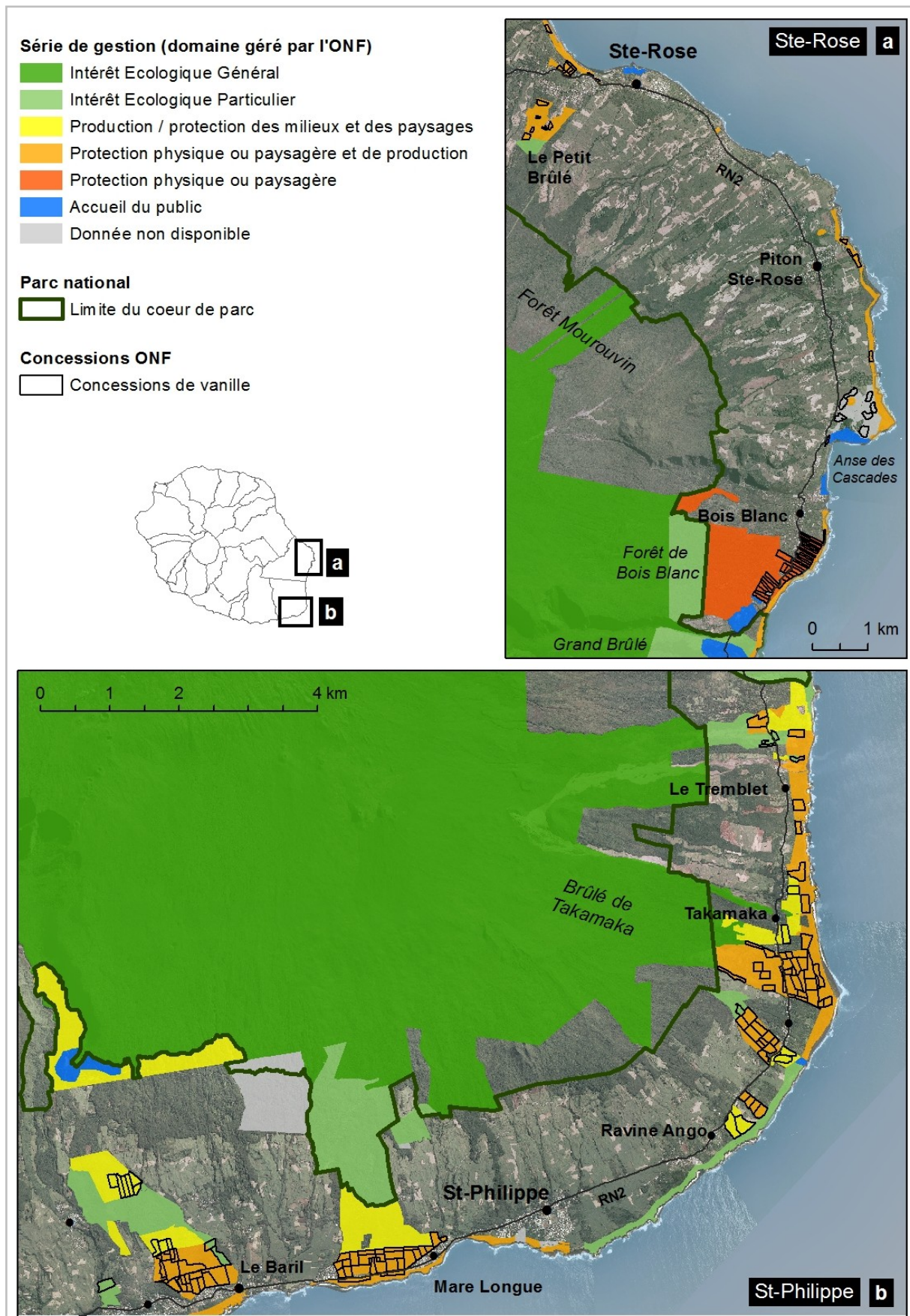
Série de gestion	Objectif principal	Surfaces (ha)		Présence de concessions
		Coloraie du Volcan	Forêt littorale de Bois Blanc	
Série d'intérêt écologique général	Conservation et étude des processus évolutifs naturels	20 867	679	-
Série d'intérêt écologique particulier	Conservation des milieux et habitats naturels	1615	237	Oui
Série de protection physique ou paysagère	Protection des sols et des paysages	-	246	Oui
Série de protection des sols et des paysages, et de production	Protection des sols et des paysages	535	-	Oui
Série de production, dans le respect de la protection générale des milieux	Production de bois d'œuvre	347	-	Oui
Série d'accueil du public	Accueil du public	95	45	Oui

Sur les séries d'intérêt écologique (général ou particulier), les objectifs de préservation ou de restauration de la biodiversité sont prioritaires ; les séries de protection ont pour objectif la protection des sols contre les embruns et contre l'érosion des sols ; la série de production, qui correspond majoritairement à des boisements d'espèces exotiques ou indigènes (plantations ou semis réalisés par les services forestiers), est destinée à la production de bois d'œuvre ; enfin, une dernière série est consacrée à l'accueil du public (notamment sur les sites touristiques d'Anse des Cascades, de Bois Blanc, et de Cap Méchant).

Si à partir d'une certaine altitude, le massif est exclusivement classé en série d'intérêt écologique général (formations végétales « non anthropisées » destinées à être classées en réserve biologique intégrale), la partie basse du massif est découpée en différentes séries sur lesquelles se répartissent les concessions de vanille.

Figure 49 (page suivante). Répartition spatiale des concessions de vanille par séries de gestion

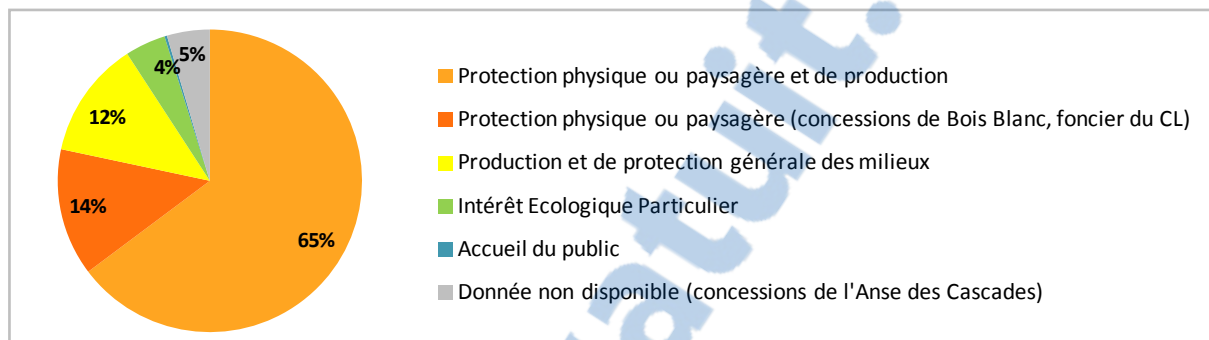
Source : Séries de gestion et concessions de vanille : données géoréférencées ONE, © ONF DR Réunion ; données Parc National ; fond de plan : orthophotos 2003 ; cartographie C. Demené



Les concessions sont dans leur majorité situées sur les séries sur lesquelles l'objectif prioritaire est la protection des sols contre les embruns et l'érosion. Certaines concessions sont également situées en série d'intérêt écologique particulier (qui ont été classées en réserve biologique dirigée), d'autres sont situées en série de production (Figure 49 et Figure 50 **Erreur ! Référence non valide pour un signet.**). Enfin, nous ne disposons pas des données d'aménagement concernant les concessions situées sur le site de l'Anse des Cascades (à l'exception d'une concession située en série d'accueil du public).

Figure 50. Répartition des surfaces en concessions de vanille par série de gestion

Source : calculs de surfaces effectués à partir de la base de données géoréférencées mise à disposition par l'ONF



Les concessions sont ainsi situées sur des parcelles pour lesquelles l'ONF envisage des objectifs de gestion différents, définis en lien avec la nature des peuplements, ou selon d'autres paramètres de gestion (accessibilité, historique de gestion ou de fréquentation). Ces différents objectifs influencent les représentations qu'a l'ONF de l'impact environnemental de la culture de vanille. Cette différenciation des représentations se fait selon une dimension spatiale (objectifs différents par séries), elle peut également suivre une évolution temporelle avec l'évolution des objectifs de gestion de l'ONF. Elles induisent ainsi une redistribution des concessions en fonction des évolutions des enjeux identifiés sur les différents secteurs.

Nous détaillons dans les paragraphes qui suivent différents cas, dont les paramètres contrastés conduisent à une appréciation différente des synergies ou des antagonismes entre protection de vanille et gestion forestière :

- les concessions situées en série de production : les concessions de vanille y sont historiquement acceptées, mais les exigences accrues en matière de conservation conduit les gestionnaires à reformuler les exigences à l'égard des planteurs ; y sont observées différentes formes de compromis entre gestion forestière et production de vanille ; situées également en série de protection, les concessions situées sur la forêt de Bois Blanc appartenant au Conservatoire du Littoral sont gérés de façon légèrement différente ;
- le cas des concessions qui ont été classées en série d'intérêt écologique particulier (sur des parcelles qui ont vocation à être classées en réserve biologique dirigée) : ce classement a occasionné un conflit entre les producteurs et l'ONF ;
- enfin, nous évoquerons le cas des concessions qui ont été ouvertes en série de production, sur lesquelles des synergies se dessinent.

Un compromis construit historiquement en série de protection des sols et des paysages

Plus des trois quarts des concessions sont aujourd'hui situées au sein de séries dont l'objectif principal est la « *protection des sols contre les embruns et l'érosion* ». Cette localisation résulte de compromis dont la teneur a évolué avec les transformations des objectifs de gestion de l'ONF. Pour comprendre les évolutions des représentations des fonctions de la production de vanille, dans cette série, du point de vue des services forestiers, il nous faut revenir rapidement sur l'historique de la gestion du massif.

Dans le plan d'aménagement de la Coloraie du Volcan rédigé pour la période 1984-1998 (premier plan d'aménagement pour ce massif), la gestion forestière était définie selon sept séries d'aménagement (ONF, 1984), comme l'illustre le Tableau 24.

Tableau 24. Les séries de gestion du plan d'aménagement de la Coloraie du Volcan 1984-1995

Source : ONF, 1984

Série	Intitulé	Surface (ha)
Série I	Production d'essences indigènes en futaie régulière et aménagées selon la méthode du groupe de régénération stricte	1457
Série II	Production d'essences exotiques en futaie régulière et aménagées selon la méthode du groupe de régénération stricte	1956
Série III	Protection dirigée	1863
Série IV	Protection passive	7591
Série V	Hors cadre	7095
Série VI	Réserve naturelle	68
Série VII	Réserves biologiques domaniales	5008

Comme évoqué précédemment, l'objectif prioritaire de ce plan d'aménagement était la production de bois. Les services forestiers ont fait des essais pour adapter localement les méthodes de sylviculture de production dans un objectif de « *reconstitution de forêt dégradée, pour obtenir une production de bois d'œuvre de qualité* », (ONF DR Réunion, 1984) sur les deux séries de production. Celles-ci représentaient une surface dix fois supérieure à la surface actuellement classée en production.

La production de vanille est alors concentrée sur la série de protection dirigée, située sur la partie littorale du domaine forestier. Cette série comprend à l'époque des parcelles sur lesquelles les Eaux et Forêts ont réalisé des essais d'introduction d'espèces indigènes et exotiques (notamment des filaos), et des parcelles recouvertes par des coulées de lave récentes, peu ou pas végétalisées. Leur gestion selon le plan d'aménagement combine quatre objectifs : protection des terres contre les embruns, entretien des plantations de bois de couleur et exotiques, préservation des coulées de lave récentes, production de vacoa. Il n'y a pas d'objectif de mise en œuvre d'une sylviculture de production sur cette série car « *aucune méthode conventionnelle d'aménagement ne lui convient* » (ibid.). Ainsi, l'attribution des concessions de vanille n'est pas perçue comme une entrave à la gestion forestière, ces parcelles n'étant pas au centre des préoccupations des forestiers, dont les moyens humains et financiers sont concentrés sur la gestion des séries de production. La vanille y est au contraire décrite comme une filière au potentiel économique intéressant pour le territoire, et une extension des surfaces de concessions (259 hectares sont déjà recensés en 1984, sur le seul massif de la Coloraie du Volcan) est envisagée sans réticence manifeste par l'ONF :

« La concession de vanille peut assurer un revenu non négligeable car elle reste l'un des produits agricoles parmi les plus rémunérateurs. (...) On peut prévoir dans les années à venir une augmentation de la surface occupée par la vanille, en terrain soumis au régime forestier. Ces concessions n'entraînent aucune atteinte aux peuplements forestiers qui servent de support et d'abris pour la vanille. » (ONF DR Réunion, 1984)

Au contraire, la mise en concession de parcelles est perçue comme un atout du point de vue de l'ONF : elle permet de réduire les interventions sur une série peu prioritaire, où les interventions sont considérées comme de l'« entretien » plus que de la « gestion sylvicole », qui peuvent donc être réalisées par d'autres acteurs que les agents forestiers :

« Les plantations sont en général mal venantes, des travaux d'entretien seront réalisés. Les concessions sont prioritairement accordées sur les parcelles où l'objectif d'entretien des plantations domine. Ces parcelles seront en priorité louées en vue de la culture de la vanille : le locataire, parallèlement à la culture de la vanille, entretient le sous-bois. Cette option contribue au développement économique et permet d'éviter des frais de dégageant. » (ibid.)

On a donc dans ce plan d'aménagement la représentation d'une fonction environnementale positive du point de vue de l'ONF, qui reconnaît une fonction d'« entretien du sous-bois », au sein d'espaces forestiers sur lesquels l'ONF souhaite minimiser les coûts d'entretien.

L'émergence de l'enjeu biodiversité remet en question cette représentation. Aujourd'hui, avec la priorité donnée à la protection des milieux naturels sur le massif, on observe dans les discours de l'ONF une complexification de la notion d'« entretien du sous-bois ». Là où l'on reconnaissait une fonction d'entretien des parcelles, se pose aujourd'hui en plus la question des impacts en termes de biodiversité, dont l'évaluation est bien plus complexe. Cela complique la qualification de l'impact de la production de vanille en sous-bois, modifiant la perception du rôle d'« auxiliaire » que pouvait avoir le planteur. Aucune étude d'impact sur la question n'a été réalisée à ce jour. Le caractère récent de ces préoccupations laisse peu de recul aujourd'hui pour évaluer l'impact environnemental de la production de vanille sous bois. De plus, les concessions étant pour la plupart établies de longue date, on ne dispose pas d'un état initial (avant installation des planteurs) sur lequel fonder une étude d'impact, et aucun « état intermédiaire » n'a été établi.

Les représentations des acteurs, et en particulier de l'ONF, en ce qui concerne les fonctions environnementales de la production de vanille, ne se fondent donc pas sur des connaissances scientifiques établies, elles conservent au contraire une part d'incertitude. Le positionnement de l'institution n'est donc pas tranché quant à la présence des concessionnaires :

« Ces cultures de vanille n'entraînent aucune atteinte aux peuplements forestiers cultivés, qui servent uniquement de support et d'abris à la vanille. Cependant, quand elles ont eu lieu dans la forêt primaire, elles ont entraîné la disparition du sous bois indigène et favorisé l'invasion par les pestes végétales. Enfin, cette culture constitue une contrainte qui est loin d'être négligeable pour la gestion forestière des parcelles concernées et qu'il est indispensable de prendre en compte dans cette révision d'aménagement. (ONF DR Réunion, 2002)

Dans ce discours, l'appréciation de l'impact environnemental ne se fait pas de façon globale, mais au regard des différents objectifs de gestion de l'ONF, considérés séparément : envahissement par les espèces exotiques envahissantes, préservation des reliquats de formations indigènes, opérations de restauration écologique.

La représentation d'un impact positif dans la lutte contre les EEE est ainsi globalement partagée au sein de l'ONF, de façon néanmoins plus tranchée chez les agents de terrain que chez les agents du

siège à Saint-Denis (en particulier les écologues). La culture de vanille nécessite en effet de contrôler le développement des espèces envahissantes (celles-ci interdisent l'accès aux lianes et entrent en concurrence avec celles-ci, à la fois pour la nutrition et l'accès à la lumière). La fauche (ou « gratte » selon les termes des planteurs) limite le développement des EEE herbacées (tabac bœuf, goyavier, vigne marronne), ce que reconnaît un agent de terrain de l'ONF : tout en précisant que l'ouverture de concessions serait en soi « *plutôt néfaste* » (au sens où l'ouverture de formations peu dégradées favorise l'entrée des EEE), « *sur des parcelles déjà ouvertes, où une végétation secondaire s'est installée, la vanille est un atout pour la lutte contre les invasives* »¹⁶¹. Il ajoute que la présence et les pratiques du planteur maintiennent le peuplement des exotiques arbustives ou arborées (goyavier, faux-poivrier, jamrosat), utilisées comme tuteurs, à un niveau de densité contrôlé, divisant selon lui la densité « naturelle » par trois. Sur ce point, un autre agent, écologue, concède que l'arrêt brutal d'activité de l'ensemble des producteurs de vanille pourrait s'avérer « *néfaste* »¹⁶² d'un point de vue écologique, puisqu'il donnerait vraisemblablement lieu, si l'ONF n'intervenait pas en parallèle, à un envahissement de ces parcelles par les espèces exotiques.

Si elles permettent de contenir les populations d'espèces exotiques envahissantes pour les besoins de la culture, les pratiques des planteurs ne sont toutefois pas systématiquement de favorables aux espèces indigènes. Les modalités des contrats de concessions ont donc suivi les évolutions des orientations de gestion de l'ONF. S'il visait initialement surtout à encadrer l'occupation du foncier, des clauses concernant la gestion du milieu forestier lui ont été progressivement intégrées (Klein, 2004). L'enjeu biodiversité y a été traduit en de nouvelles contraintes sur les pratiques des planteurs, concernant en particulier l'élagage, interdit sur les espèces indigènes. Le planteur est autorisé uniquement à élaguer les goyaviers, faux-poivriers, et jamrosats.

La question de l'impact écologique de la production de vanille se pose en particulier sur les parcelles où l'ONF souhaite mettre en place des opérations de restauration écologique, à partir de formations végétales dégradées. En effet, selon les plans d'aménagement, une partie importante des boisements de filaos et des fourrés à pestes végétales de cette série doit être à terme convertie en boisement de bois de couleur ou de vacoas.

Des concessions y ont été historiquement attribuées car ces parcelles ne présentaient pas un intérêt élevé sur le plan de la production sylvicole ; cependant, d'un point de vue écologique, elles présentent aujourd'hui une valeur plus élevée au regard des reliquats des formations naturelles qui y sont présentes ou des boisements d'indigènes que l'on pourrait y effectuer. La présence des planteurs y est devenue une contrainte selon l'ONF : « *la culture de vanille en sous-bois a empêché jusqu'à présent les opérations de renouvellement ou de restauration écologique rendues nécessaires par le dépérissement des filaos en place et l'invasion d'espèces exotiques envahissantes* »¹⁶³ (Walbaum, 2003). Le plan d'aménagement souligne également cet aspect contraignant de la présence des planteurs (ONF DR Réunion, 2002) :

¹⁶¹ Entretien ONF, agent de terrain.

¹⁶² Entretien ONF, service forêt.

¹⁶³ En 2003, l'ONF lance une étude sur les concessions de vanille, face au manque de connaissances les concernant (notamment le manque d'une recension cartographique précise). Cette étude, « Diagnostic et propositions d'action pour les concessions de vanille de Saint Philippe et de Sainte Rose » (Walbaum, 2003), est également une étude préparatoire à l'élaboration d'un document cadre pour la gestion des boisements où à lieu la culture de vanille en sous-bois, prévu dans le plan d'aménagement de la Coloraie du Volcan. Elle comporte notamment un travail d'identification des espèces qui seraient susceptibles de convenir à la fois aux producteurs de vanille

« L'omniprésence de la culture de vanille dans les boisements de cette série [de protection] constitue également une contrainte majeure pour le renouvellement des boisements »

Dans ces situations, si les planteurs ne souhaitent pas être déplacés, l'ONF souhaite faire évoluer les pratiques des planteurs, pour « *impliquer le planteur dans la régénération de la forêt par de bonnes pratiques* »¹⁶⁴, comme l'indique le plan d'aménagement :

« Il est donc primordial de transformer cette contrainte en atout, en élaborant et en mettant en œuvre une gestion concertée, entre les concessionnaires et l'ONF, des boisements abritant la culture de la vanille, tout en favorisant les essences indigènes (...) Ces dispositions doivent permettre l'émergence d'une forme de gestion participative, où les concessionnaires seraient les principaux acteurs du renouvellement des boisements de leurs concessions, avec le soutien technique et humain de l'ONF »

L'institution met en avant les intérêts que peuvent avoir les planteurs à mettre en place de telles pratiques, les « synergies » qu'il peut y avoir entre production de vanille et restauration du milieu. Ainsi, une fauche sélective, favorisant notamment les fougères, si elle demande à court terme un temps de travail plus important au planteur, lui serait à terme bénéfique, la couverture du sol par les fougères pouvant limiter la propagation des espèces envahissantes. Des pratiques accentuées de lutte contre les espèces envahissantes permettrait quant à elles d'augmenter la surface utile de la parcelle. Les agents de l'ONF rencontrés à la Direction Régionale souhaitent faire un travail de sensibilisation sur des solutions visant à concilier restauration écologique et production de vanille, avançant que « *des synergies sont possibles, mais il faut les tester* »¹⁶⁵.

Ces « synergies » doivent cependant passer l'épreuve du terrain. L'argumentation sur les bénéfices à long terme n'est pas susceptible de trouver un écho favorable chez tous les planteurs, beaucoup étant installés dans des stratégies à court terme, favorisées par l'institution forestière elle-même du fait de la courte durée des concessions et de l'arrêt du renouvellement par tacite reconduction. Pour parler de synergies, il est également nécessaire de s'appuyer sur la consultation des planteurs, pour lesquels les opérations de restauration représentent tout de même une contrainte en plus. La direction du Service « Forêt » est ainsi plus réservée sur les « synergies » possibles :

« On ne pourra pas fixer un cahier des charges qui serait optimal à la fois pour la préservation de l'environnement et la vanille. Il y aura forcément des contraintes pour les deux... Mais on pourrait trouver un compromis, voilà, un compromis technique. » (Entretien ONF, Service Forêt)

Cette perspective, qui se fonde sur une collaboration entre les planteurs et l'institution forestière, impose néanmoins que celle-ci considère le planteur comme un partenaire. La mise en place de pratiques négociées nécessite que soit mis en place un cadre de négociation au sein duquel chacun dispose d'une certaine autonomie (Compagnone, 2012 ; Druguet, 2007) et le rapport de force actuel y semble peu favorable. Les services forestiers s'appuient sur une légitimité « de droit », en tant que gestionnaires mandatés du domaine forestier ; les pratiques imposées dans le cadre des contrats de concession ou de restauration écologique sont perçues comme « à prendre ou à laisser », les planteurs ayant en effet la liberté de ne pas exploiter de concessions. Cette position n'installe pas les planteurs dans une situation propice à la collaboration, d'autant qu'à la légitimité de droit de l'ONF s'oppose

et au renouvellement des peuplements, pour répondre à une des priorités du plan d'aménagement, la conversion des parcelles en filaos ou envahies par espèces exotiques.

¹⁶⁴ Entretien ONF, Saint Denis.

¹⁶⁵ Entretien ONF, Saint Denis.

une forme de légitimité « de fait » du planteur sur la parcelle (nous y reviendrons dans la suite de ce chapitre).

Les évolutions des orientations de gestion de l'ONF ont ainsi modifié les représentations de la fonction environnementale de la production de vanille dans les discours de l'ONF. Un rôle dans l'entretien du sous-bois est parfois cité, relatif à la limitation de l'envahissement des parcelles par les espèces exotiques envahissantes (Walbaum, 2003), mais son évaluation en fonction des objectifs de préservation de la biodiversité ou de la restauration écologique est plus complexe et non effectuée à ce jour. L'importance prise par l'enjeu biodiversité a paradoxalement conduit à la fois à augmenter les contraintes ou le niveau d'exigence des pratiques exprimées à l'égard des planteurs, et à une dépréciation de la fonction environnementale de la production de vanille. La perspective de faire du planteur « *un auxiliaire pour des opérations de restauration écologique* » (ibid.) évoquée par l'ONF serait une perspective d'évolution de ce compromis susceptible de satisfaire à la fois les planteurs et l'ONF. Elle nécessite cependant de faire évoluer un rapport de force actuellement peu favorable à la collaboration.

Le cas polémogène des concessions en série d'intérêt écologique particulier

Avec la révision du plan d'aménagement de la Coloraie du Volcan, et conformément aux préconisations de l'UICN, une partie du massif a été affectée à la série de gestion d'intérêt écologique particulier, affectation qui doit aboutir au classement en réserve biologique dirigée (RBD). Ont été regroupées dans cette série les « *derniers reliquats de forêt mégatherme de basse altitude et les différents stades de colonisation des laves de basse altitude* », mais également des parcelles envahies de pestes végétales sur lesquelles l'ONF prévoyait de mettre en place des opérations de restauration écologique (ONF DR Réunion, 2002). Le classement en réserve biologique dirigée se fonde dans les documents d'aménagement sur la nécessité de préserver un type d'habitat, les forêts tropicales humides de basse altitude, parmi « *les plus complexes mais aussi les plus menacés de disparition à l'échelle mondiale* » (ibid.), confortée par la présence d'espèce protégées et menacées.

Le plan d'aménagement prévoyait qu'aucune concession ne serait attribuée à l'avenir en série d'intérêt écologique. Les concessions qui étaient déjà attribuées lors de l'établissement de ce classement devaient être déplacées dans les boisements de la série de protection. En 2003, cela concernait 37 concessionnaires (sur 88 hectares), dont les concessions étaient situées au Tremblet (5 concessions), à Basse Vallée (5 concessions), dans le Grand brûlé (26 concessions) et sur Mare Longue (1 concession) (Walbaum, 2003). Les concessions situées dans le Grand Brûlé ont été détruites ou endommagées par la coulée de 2007. Elles n'ont pas été renouvelées suite à une conjugaison de facteurs : validation du projet de classement en RBD, classement également en cœur de parc (en 2007), et réticences de la DAF qui devaient indemniser les planteurs, les coulées de lave étant relativement fréquentes dans l'enclos. Le cas des concessions du Tremblet et de Basse Vallée n'a pas été aussi tranché.

En raison de la validation du projet de classement en RBD de ces parcelles, le non-renouvellement des concessions a été signifié aux planteurs. Cette décision a suscité un mouvement de protestation chez les planteurs, qui ont fait appel à la sénatrice Gelita Hoareau¹⁶⁶. Les revendications des planteurs, reprises par la sénatrice, se fondaient sur des arguments socio-économiques (voir chapitre 7 et annexe

¹⁶⁶ Sénatrice de la Réunion de 2005 à 2011.

12), mais également sur leur appréciation de l'état écologique des formations sur leur concession. En effet, comme le signale un agent ONF, certaines parcelles ont été classées malgré un état très anthropisé, sur un principe de continuité écologique avec des formations mieux conservées :

« Mais en créant la réserve, ils ont quand même voulu créer un couloir, une continuité. Puisque tout ça c'est en forêt endémique. Mais en forêt endémique plus ou moins conservée. L'homme a déjà plus ou moins tapé dedans, dans les siècles derniers. On se retrouve avec de la forêt endémique très très dégradée, jusque des endroits où c'est bien conservé. On passe par tous les échelons, si vous voulez » (Entretien ONF)

Les planteurs ont ainsi protesté contre un classement en réserve jugé dans certains cas injustifié. Face à l'intervention politique de la sénatrice, le maintien des concessionnaires a été ré-envisagé, et un diagnostic a été mené pour évaluer la compatibilité des pratiques des planteurs avec le classement en RBd, notamment sur le secteur de Basse Vallée (Lauzel, 2009). Ce diagnostic a établi qu'étant donné l'état dégradé des formations végétales (*« des lambeaux de forêt de bois de couleur des bas, mais ces parcelles sont dégradées, dominées par des arbres exotiques [faux-poivrier, manguier, sapote, jamrosat] »*), le maintien des planteurs n'était pas incompatible avec la gestion de la RBd (ibid.) :

« Les parcelles paraissent appropriées à l'accueil des concessions (...), les pratiques culturelles des planteurs ne constituent pas un réel obstacle aux objectifs de mise en réserve et de gestion (...). Ils débarrassent, autant que possible, le sous bois des pestes végétales tout en conservant la fougère présente, Nephrolepis biserrata. Ils ont donc un rôle à jouer dans la restauration, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans le sous bois (...). Cependant, certains comportements doivent faire l'objet d'une sensibilisation. » (Lauzel, 2009)

L'intervention humaine n'est en effet sur le principe pas incompatible avec le classement en RBd (des opérations de restauration écologique y sont effectivement prévues), elles doivent cependant être limitées et encadrées. Les concessions ont été maintenues mais accompagnées d'une sensibilisation accrue des planteurs. Des consignes supplémentaires se sont ajoutées à celles du contrat de concession : elles doivent inciter le planteur à favoriser les procédés de régénération et optimiser la croissance des bois de couleur. Elles concernent l'élagage (élaguer dans certains cas les exotiques pour favoriser l'arrivée de la lumière sur les jeunes plants, bannir l'élagage des arbres indigènes), le choix des tuteurs (privilégier les indigènes, en veillant à ce que les procédés de bouclage n'entravent pas la croissance des plants), et la gestion de la couverture du sol (bannir l'utilisation de la débroussailleuse, préserver les jeunes plants d'espèces indigènes). Ces contraintes représentent néanmoins une charge de travail et des contraintes supplémentaires pour le concessionnaire, parfois compliquées à mettre en œuvre (par exemple, privilégier les tuteurs indigènes, sans les utiliser trop tôt pour ne pas entraver leur développement).

Dans ce cas de figure, la protection accrue de la biodiversité a donc conduit à un conflit, remonté dans la sphère publique au niveau national, entre les planteurs, suivis par les relais politiques qu'ils ont mobilisés, et les services forestiers. Ce conflit a conduit à redéfinir la position de l'ONF :

« Alors bon, ça nous a permis de réfléchir un peu mieux aux impacts de ces cultures en réserve biologique, et de voir si c'était compatible, mais ce sont des études de cas, et on ne peut pas dire, dans une réserve biologique, il faut y mettre de la vanille. C'est que dans ce cas là, on s'est aperçu, vu la végétation, vu qu'on ne passerait pas, par exemple, dans des plantations de bois de couleur des bas, qu'on ne passerait pas en coupe ou en travaux avant neuf ans, on pouvait admettre, pendant une période transitoire, certaines cultures. (Entretien ONF, Service Forêt)

La résolution du conflit, et le maintien des planteurs, a été justifiée par des arguments écologiques (expertise scientifique menées sur les concessions). Néanmoins, ce sont des arguments d'un autre ordre qui ont pesé dans l'évolution de cette situation ; les fonctions socio-économiques et culturelles de l'activité agricole que représente la production de vanille (que nous développerons au chapitre suivant) ont nourri les arguments des planteurs et des politiques. Ce sont elles qui ont conduit à l'évaluation au cas par cas des situations, conduisant à la possibilité du maintien des planteurs, alors que celui-ci, dans le cadre d'une prise en compte globale de la RBd, était considéré comme une contrainte. L'appréciation de la fonction environnementale a été reformulée, suite à la prise en compte au sein du système d'acteur d'autres fonctions, passant d'une appréciation négative à l'échelle de la RBd à une compatibilité, voir une appréciation positive, à l'échelle de chacune des concessions.

Des synergies potentielles : les concessions ouvertes en série de production

Dans le premier plan d'aménagement de la Coloraie du Volcan, l'objectif prioritaire de production sylvicole rendait inenvisageable l'installation de concessions en série de production. Dans sa révision de 2002, qui consacre la protection de la biodiversité au détriment de l'objectif de production, l'installation de concessions de vanille en série de production (dont la surface a été divisée par 10) est envisagée, illustration de la transition effectuée dans la gestion de l'ONF :

« Il convient également de réfléchir dès maintenant sur l'opportunité d'autoriser des concessions de vanille au sein de boisement de production de bois de couleurs (...). En contrepartie, les concessionnaires auraient la charge de l'entretien des parcelles (élimination des pestes, favorisation de la régénération naturelle d'espèces indigènes » (ONF DR Réunion, 2002)

La culture de vanille y est considérée comme possible dans les parcelles où aucune opération n'est prévue à moyen terme (soit environ 15 ans, correspondant à la durée de vie moyenne d'une liane et à deux contrats de concession). L'extrait précédent reflète la position claire de l'ONF quant à la régulation des pratiques des planteurs en concessions : l'attribution de foncier public justifie un niveau d'exigence élevé, qui soit à même d'assurer une cohérence entre la présence des concessions de vanille et les objectifs de gestion de l'ONF.

Nous nous appuyons sur le cas concret des concessions de vanille récemment ouvertes sur le triage de Basse Vallée - Béloni pour définir les représentations de la fonction environnementale propre à cette situation. Cette ouverture de concessions s'est faite à l'initiative d'un agent de terrain, confronté à son arrivé à la Réunion (après une longue expérience de gestion forestière en métropole) à une insuffisance de moyen humain pour réaliser les travaux jugés nécessaires à la mise en œuvre du plan d'aménagement. En raison de ce manque de moyen, les parcelles de plantations de bois de couleur, datant d'il y a 30 ou 40 ans, ont été peu entretenues. Par ailleurs, la filière vanille est demandeuse de nouvelles surfaces en concessions, notamment pour « compenser » les concessions qui n'ont pas été renouvelées (dans le Grand Brûlé, et en RBd). Des concessions de vanille sont alors ouvertes dans ces parcelles en série de production, avec l'aval de la direction et de l'écologue. Cette situation particulière, dans une parcelle qui a vocation à être traitée en sylviculture de production, doit être pour l'ONF assumée par le planteur. Ainsi un ensemble de consignes écrites est annexé au contrat de concession et signé par le concessionnaire, indiquant notamment (ONF, Consignes pour les concessions ouvertes en série de production sur le secteur de Basse-Vallée) :

« Devront être impérativement conservés et dégagés toutes les espèces indigènes, bois de couleurs et leurs semis (...).

Les fougères seront obligatoirement conservées au sol pour limiter la propagation du tabac-bœuf (...).

Toutes les pestes devront être coupées et recépées tous les ans le plus près du sol (...) Certaines pestes pourront être conservées (goyavier et faux poivriers) mais coupées à 2 mètres de hauteur afin de servir de tuteur qui devront être remplacés au fur et à mesure par des espèces endémiques. Le faux poivrier coupé à deux mètres bourgeonnera, fleurira, c'est une peste mellifère (miel de baies roses) qu'il est souhaitable de conserver quand il ne gêne pas.

Les responsables ONF désigneront à la peinture ou au sabre les tiges de bois de couleur qui devront être coupées par le concessionnaire afin de permettre aux tiges d'avenir de se développer dans les meilleures conditions. Si cette opération n'est pas réalisée par le concessionnaire elle sera par l'ONF et entraînera des dégâts dans la culture de vanille sans aucun dédommagement pour l'exploitant. »

Ces consignes précisent que l'objectif de cet ensemble de pratiques est *« de favoriser en priorité le développement des bois de couleur des bas, de conserver toutes les espèces endémiques, de protéger les sols, d'éradiquer les pestes envahissantes, tout en [le] conciliant à la culture de vanille »* (ibid.). Pour le concessionnaire, cela nécessite une charge de travail supplémentaire, par rapport au simple objectif de production de vanille, néanmoins la quasi-totalité des concessions (entre 18 et 20 hectares) ont été attribuées, signe d'une demande forte de foncier de la part des planteurs.

Les consignes indiquent clairement que le concessionnaire doit assurer lui-même les opérations de coupe et d'élagage de gestion sylvicole, en suivant les instructions définies par l'agent. Celui-ci reconnaît ainsi que les planteurs sont dans ce cas des auxiliaires dans la gestion de ces parcelles, parfois même plus à même de réaliser certaines tâches que les agents travaillant pour l'ONF :

« Mais il faut encore qu'ils enlèvent les gros poivriers, parce que nous on n'a travaillé qu'au sabre, on n'a personne pour travailler avec la tronçonneuse...enfin, on a des gens pour travailler avec la tronçonneuse, mais ça coûte de l'argent. Donc, il faut qu'ils me coupent tous les gros poivriers, les jambrosades qui restent, dans un premier temps. Dans un deuxième temps, quand le peuplement sera un peu refermé, au bout de 2 ans, nous on griffe, les bois de couleur qui sont trop serrés et ainsi de suite, et ce que l'on veut préserver plus précisément, parce qu'on veut quand même une biodiversité, donc on ne va pas faire une seule essence... » (Entretien ONF)

« Là, j'ai des gens, quand je les vois travailler, ils travaillent très bien. Ils ont pour consigne de rien couper comme bois de couleur, c'est nous qui décidons lesquels couper. Et ils sont capables de le faire, ils ont déjà l'esprit. Pour moi, il suffit que je leur donne les consignes, vous faut garder le petit natte en priorité, vous faut garder ça, ça, ça, et si vous avez un grand natte à côté vaut mieux garder le petit natte. Une fois qu'ils ont les consignes, ils connaissent les bois, bingo. (...) J'ai des gens qui travaillent excessivement bien, c'est la majorité. » (Entretien ONF)

On peut donc parler dans ce cas de fonctions environnementale positive du point de vue de l'ONF, affirmée par l'agent de terrain à l'origine de l'initiative, mais également reconnue au niveau de la direction du Service Forêt, qui suit cependant cela avec plus de distance :

« L'agent, sur Basse Vallée, il fait des tentatives d'installer des producteurs de vanille dans des peuplements très envahis par le goyavier, et là, l'action du producteur de vanille, très courageux... pourrait dispenser de réaliser des travaux, en sous bois, de nettoyage... Moi je demande à voir... J'ai vu les parcelles avant que ce soit travaillé, je n'y suis pas retourné, est-ce que c'est le fait d'un producteur de vanille très ambitieux, ou irréaliste, en tous cas c'est un travail monstrueux ! ... C'est un boulot énorme, alors je sais pas s'il a pu trouver ce genre de candidats, pour faire ce travail. » (Entretien ONF)

Le travail de dégagement effectué par les planteurs sur ces parcelles très dégradés représente un volume de travail important : « ils ont fait un boulot énorme... C'était impénétrable, et là vous passez facilement... »¹⁶⁷. Ce travail, certes, est indispensable à la mise en place des lianes en vue de la production ; il concourt néanmoins également à la réalisation des objectifs du plan d'aménagement¹⁶⁸. Il dispense ainsi l'ONF du coût de dégagement de ces parcelles. Au service forêt, on reconnaît cette plus value économique de l'installation des planteurs, tout en soulignant son caractère transitoire :

« Là, on peut dire qu'il y a une plus value économique pour la gestion forestière, tout en sachant qu'elle ne peut être que transitoire, parce qu'il y a un moment où ces peuplements travaillés, ils vont devoir être exploités, on va devoir faire des travaux sylvicoles. » (Entretien ONF)

Face à ce travail important nécessaire avant la mise en place de la culture, l'agent a obtenu auprès du siège à Saint-Denis, et notamment du service de gestion des concessions, la gratuité d'une année de concession, et l'allongement de la durée du contrat, qui a été portée de 6 à 9 ans (sachant que les trois premières années, les lianes ne sont pas productives).

∴

Pour conclure sur cette partie, du point de vue des services forestiers, la qualification de l'impact environnemental de la production de vanille en sous-bois s'est complexifiée avec l'émergence de l'enjeu biodiversité, qui s'est imposée dans leurs objectifs de gestion. Cet enjeu est défini autour d'une référence centrale aux caractères d'indigénat et d'endémicité des espèces et des formations végétales, ces caractères s'imposant dans l'appréciation de l'impact de la culture de vanille. La qualification de sa fonction environnementale varie, selon les parcelles, en fonction de la nature des formations végétales et des objectifs de gestion fixés, comme l'ont illustré les différents cas étudiés précédemment. Face à ces différentes situations, la position de l'ONF reste prudente, et favorable à un travail sur l'amélioration des pratiques des planteurs :

« Alors on entend tous les termes, ça améliore la biodiversité, ça collabore justement à lutter contre les exotiques... alors ça c'est dans le modèle idéal... (...) On pourrait dire que la vanille, au niveau technique, on peut la faire évoluer, en sous bois, pour qu'elle ait moins d'impact sur l'environnement... (Entretien ONF, service forêt)

Nous devons dès lors nous pencher sur le point de vue des planteurs eux-mêmes.

6.3.2. Des stratégies également contrastées du point de vue des planteurs

Nous analysons ici le positionnement des planteurs, à partir des entretiens que nous avons réalisés. Ce positionnement nous intéresse à double titre. D'une part, il s'agit d'analyser les représentations que les planteurs ont eux-mêmes de la fonction environnementale de leur activité ; cette « multifonctionnalité ressentie » est en effet une composante des représentations des fonctions de l'activité agricole qui s'élaborent à l'échelle d'un territoire (Bernard *et al.*, 2006). Elles entrent d'autre part en compte dans les choix des planteurs, et dans leurs interactions avec les autres acteurs. Leur connaissance est ainsi nécessaire à la compréhension des recompositions de l'activité agricole auxquelles nous nous

¹⁶⁷ Entretien ONF, agent de terrain.

¹⁶⁸ Ces coûts seraient de l'ordre de 3000 à 4000€/ha, selon les agents que nous avons rencontrés.

intéresserons plus loin dans cette étude. Elle est également importante pour discuter des scénarios possibles de soutien à ces fonctions.

Nous ne pouvons pas ici quantifier notre analyse (produire par exemple des statistiques sur les pratiques des planteurs, les tuteurs qu'ils choisissent en priorité, etc). Nous n'avons en effet pas rencontré l'ensemble des planteurs, et notre échantillon n'a pas été choisi pour sa représentativité. Il s'agit de mettre en avant des éléments plus qualitatifs : les structures de leurs représentations, les critères qui interviennent dans leurs choix, la diversité de leurs stratégies, et comment cela influence également les relations qu'ils ont avec l'ONF.

Les représentations du milieu forestier

Les représentations des planteurs concernant le milieu forestier reflètent en premier lieu leur appréciation de sa qualité au regard de l'objectif de production de vanille. On retrouve ici l'entrée socio-économique sur le géosystème que nous avons évoquée plus haut (Figure 47). Ces représentations concernent d'une part le milieu dans son ensemble, et différents critères d'appréciation entrent pour cela en compte dans les discours des planteurs : état du couvert arboré (et possibilité de le gérer), qualité du mulch au sol, sensibilité à la sécheresse, présence ou non de maladies. Ces critères ne sont pas cités par tous les planteurs ; les critères les plus mis en avant correspondent généralement aux problèmes auxquels ils sont directement confrontés sur leur parcelle.

D'autre part, cette appréciation du milieu à l'aune de la production de vanille se retrouve également dans la qualification des espèces. L'exemple du filao illustre parfaitement le décalage entre les représentations des planteurs et celles des gestionnaires forestiers. Le filao a été introduit par les services forestiers pour la protection des sols contre les embruns et l'érosion. Aujourd'hui, de nombreux boisements sont dépérissants ; l'espèce est par ailleurs considérée comme « *très envahissante sur les coulées de lave récentes* » (ONF DR Réunion, 2002). C'est une espèce que l'ONF ne souhaite pas replanter, et dont l'établissement souhaite au contraire convertir les boisements existants en bois de couleur. Cette appréciation négative du filao contraste avec l'enthousiasme des Eaux et Forêts à son égard à l'époque de son introduction : elle était alors considérée comme une « *espèce importée très précieuse* » (pour le bois de chauffage), une « *essence de tout premier ordre, qui constitue pour la colonie une source appréciable de revenus* » (Spinel, 1919). Du point de vue des producteurs de vanille, le filao est également considéré comme une espèce intéressante (bien que son appréciation puisse légèrement varier selon les planteurs) :

« Pour moi, le filao c'est ce qu'il y a de mieux, pour la vanille. C'est une plante qui en permanence laisse tomber des aiguilles, et en même temps elle fait une sélection naturelle. Les aiguilles empêchent une certaine germination, et ainsi de suite. C'est le filao qui est le mieux, parce que vous avez pas de compost à amener, il amène des choses en permanence. » (Entretien planteur 7)

Plusieurs critères sont ainsi évoqués pour qualifier la qualité d'un tuteur (Tableau 25) : la qualité et la quantité de paillage qu'il fournit, l'ombrage qu'il apporte (et éventuellement, la correspondance entre son cycle végétatif et les besoins de la vanille), sa vitesse de croissance (pour mettre en place la parcelle ou remplacer les tuteurs manquants), son architecture (forme intéressante des racines de pandanus ; possibilité de tailler le goyavier pour le faire fourcher et faciliter le bouclage), les caractéristiques de son écorce sur laquelle se fixe la vanille, ses caractéristiques phyto-sociologiques (certaines incompatibilités ont été relevées par les planteurs, avec le benjoin notamment). Il n'est pas

possible à partir des données dont nous disposons de hiérarchiser les tuteurs : le nombre d'entretiens que nous avons effectués est trop faible pour cela ; de plus, les planteurs ne se prononcent généralement que sur les tuteurs présents sur leurs parcelles, et nombre d'entre eux ne font eux-mêmes pas de hiérarchie entre les différentes espèces présentes.

Tableau 25. Critères d'appréciation des tuteurs

Source : entretiens planteurs.

Critères	Espèces citées...	
	...appréciées	...dépréciées
Paillage, compost (quantité, qualité)	Filao ; palmiste rouge	Palmiste blanc ; coco, goyavier
Ombrage	Filao	Jamrosat
Vitesse de croissance	Bois de chandelle	
Densité de plantation	Goyavier, chandelle	
Architecture du tuteur	Vacoa ; goyavier et chandelle (taillés)	
Ecorce / tronc	Palmiste	Gogavier
Caractéristiques phyto-sociologiques	Filao ; change-écorce	Benjoin
Résistance aux pathogènes	Bois d'osto ; bois de gaulette	Filao
Autres produits de récolte	Vacoa ; palmiste ; litchi ; baies roses (miel)	

Les espèces exotiques envahissantes (hors tuteurs) sont elles aussi « appréciées » à des degrés différents. Si toutes sont perçues comme dommageables à la conduite de la culture de vanille, toutes ne le sont pas au même niveau, ni pour les mêmes raisons. Les critères employés pour les qualifier sont leur résistance à l'arrachement ou à la fauche, leur vitesse de repousse, leur action sur la qualité du sol, leur potentiel mellifère (pour les planteurs qui ont également des ruches). Des planteurs comparent ainsi la vigne marronne au galabert qui l'a remplacé¹⁶⁹ :

« Quand vous abandonnez quelques temps un terrain, le raisin marron, il prenait la place, et après, 3 ou 4 ans après, vous défrichez le terrain, le terrain en dessous il était gras, vous comprenez ?... Il y avait une bonne terre dessous ! Ça enrichit la terre ! Maintenant, le tabac bœuf a pris la place. Et le tabac bœuf il épuise la terre. D'abord, c'est impossible de le faucher, tellement il est dur. Et quand on fauche, il repousse tellement plus vite... et il appauvrit la terre, la terre est plus difficile à travailler, à arracher, à désherber..... Et la vigne maronne, elle entretenait bien les abeilles, en hiver... Avant, pour les abeilles, il y avait toujours de la nourriture dans la nature... » (Entretien planteur 2)

« C'est une sacrée saloperie, le galabert. Ah oui, c'est pire que la vigne marronne. C'est de la végétation qui part vite, ça va prendre la place de la vigne marronne. Après la vigne maronne, c'était plus épineux... Le tabac bœuf c'est facile à détruire en jeune plan. Mais si on le laisse au bout d'un an, on arrivera plus à l'arracher... » (Entretien planteur 3)

La qualité d'une parcelle est ainsi aussi appréciée à l'aune du travail qu'y fait le planteur : elle doit idéalement être « propre » et « bien entretenue ». Ces critères ne sont donc pas les mêmes que ceux qui sont employés dans une approche naturaliste de la qualité des milieux forestiers.

« Pour eux, il faut « mettre propre », tant pis pour les fougères qui traînent... » (Entretien ONF)

Le milieu forestier n'est cependant pas considéré dans les représentations des planteurs comme un support « comme un autre » pour la production de vanille. Au-delà de l'entrée productive, ces représentations font également intervenir des éléments d'ordre socioculturel, ainsi que des éléments

¹⁶⁹ Une opération de lutte biologique a été conduite sur la vigne marronne, qui a conduit une forte régression de sa présence à basse altitude.

relavant d'une approche plus écologique. Concernant la dimension socioculturelle, les planteurs apprécient le milieu, nous l'avons évoqué précédemment, en tant que cadre de travail (et au-delà des critères de productivité). Ils apprécient également, pour certains, l'intérêt de la complexité du travail en sous-bois, qui exige une bonne connaissance et une gestion fine du milieu :

« Ben... ça [la production de vanille en plein champ] m'aurait intéressé parce que c'est plus rentable ! Facile, rentable... mais je pense que j'aurais pas autant aimé le travailler. Là c'est différent... »¹⁷⁰

« Parce que c'est compliqué, c'est une plante qui est difficile à maîtriser, donc on travaille dedans, on essaie de comprendre... (...) On dit pas « je mets 2 souches de canne, je mets du désherbant, je vais couper, je mets de l'engrais », et ça tourne comme ça. Non, la vanille c'est pas du tout ça. C'est ça, c'est intéressant de maîtriser la lumière, de maîtriser ce qui se passe, d'avoir de la diversité, de s'emmerder justement avec la diversité... Et c'est une façon de voir l'environnement et la nature. »¹⁷¹

Enfin, leurs représentations intègrent également des éléments relatifs à l'anthropisation des milieux. Les planteurs qui travaillent sur des concessions ONF ont une bonne connaissance de la ligne de partage posée par l'ONF entre espèces endémiques et non endémiques, cette ligne est intégrée dans les représentations qu'ils ont du milieu forestier au sein duquel ils travaillent. Le vocabulaire employé (par exemple, « les plantes de l'ONF ») suggère une diffusion des critères employés par l'ONF vers les planteurs. Les termes qu'ils emploient pour les qualifier ne sont pas toujours les qualificatifs employés par l'ONF (endémique, exotique, noms latins des espèces, ...), mais traduisent une même hiérarchie établie entre les espèces à conserver et ce qu'il est possible d'élaguer ou de couper. Si le terme d'« endémique » est repris par les planteurs, le terme d'« exotique » l'est quant à lui beaucoup moins. En outre, certaines espèces ont un statut plus incertain, dans les représentations des planteurs, par rapport à cette ligne, notamment les vacoas et les bois de chandelle.

Les exigences de l'ONF en matière de protection de la biodiversité sont donc connues des planteurs, et leur principe, sur le fond, est globalement bien accepté. Cela ne signifie pas cependant que les clauses du contrat sont unanimement acceptées ou respectées. Différents facteurs sont ensuite susceptibles d'intervenir, notamment l'état écologique des parcelles. Sur les parcelles très dégradées (dominées par le goyavier, le jamrosat, notamment), les clauses des concessions sont de fait moins contraignantes que sur des parcelles riches en bois de couleur, que les planteurs n'ont pas le droit d'élaguer. La « richesse » (relative, car la majorité des parcelles sont dominées par les espèces exotiques) en espèces endémiques est donc perçue comme une contrainte. La stratégie du producteur entre également en compte dans ses représentations du milieu : si son objectif de production est peu élevé, cette contrainte liée à l'interdiction d'élaguer est minimisée. A l'inverse, une stratégie agrotouristique peut induire une appréciation positive de la biodiversité présente sur la parcelle (car elle améliore la valeur du produit agrotouristique proposé) :

« Moi j'ai la chance aussi d'avoir des arbres endémiques. Ben oui, c'est une chance, pour faire découvrir une forêt...Là, c'est vrai que j'ai un gros volet vanille, de la production jusqu'au produit, mais les gens, comme on est en pleine nature, ça les intéresse, je leur explique tel arbre, tel

¹⁷⁰ Entretien planteur 20.

¹⁷¹ Entretien planteur 7.

arbre... Après, c'est une chance, mais pas trop, parce qu'il faut faire attention à ne pas couper n'importe quoi...»¹⁷²

Il nous faut donc revenir sur les stratégies des planteurs.

Des stratégies qui induisent des conduites de culture très extensives

Comme nous l'avons présenté dans le chapitre précédent, les finalités et les stratégies des planteurs rencontrés sont diverses, et surtout ne sont majoritairement pas orientées vers la maximisation du rendement à l'hectare. Leurs pratiques ne sont pas uniquement guidées par le critère de productivité : des contraintes, liées à leurs systèmes d'activité, ou imposées dans le cadre du contrat de concession, les font opter pour une conduite de culture plus extensive, comme l'illustre le Tableau 26.

Tableau 26. Stratégies et pratiques des planteurs de vanille : une majorité ne sont pas guidées par la maximisation de la productivité à l'hectare

Typologie	Stratégies	Objectifs de production	Pratiques en sous-bois
Informels	Minimiser les investissements financiers	Faible à moyen	Elagage : rarement Traitements : aucun ou peu (traitements occasionnels ponctuels) Compost : aucun apport extérieur
Retraités	Minimiser les contraintes (temps, pénibilité...)	Faible à moyen	Elagage : rarement Traitements : aucun ou peu (traitements occasionnels ponctuels) Compost : aucun apport extérieur
Agriculteurs diversifiés	Rationaliser le temps consacré à la vanille (concurrence des autres productions)	Faible à élevé	Elagage : rarement (conditionné au temps disponible) ; volonté de pouvoir élaguer plus pour les plus gros producteurs Traitements : aucun ou peu (traitements occasionnels ponctuels), sauf pour les gros producteurs qui traitent Compost : aucun apport extérieur
Agro-forestiers	Placer la vanille au centre du système d'activité (vente de vanille noire, activité agro-touristique)	Elevé	Elagage : pratiqué sur les exotiques, volonté de pouvoir élaguer plus Traitements : peu de traitements (grandes surfaces qui permettent de laisser certaines parties touchées par les maladies/prédateurs en « jachère ») Compost : Apport de compost extérieur ou broyage, selon l'accessibilité des parcelles
Intensifs	Maximiser la valeur ajoutée produite à partir de la vanille	Elevé	- (pas de production en sous bois)

Ainsi, la grande majorité des producteurs ne traitent pas, ou de façon très occasionnelle, les opérations d'entretien des parcelles sont ajustées pour représenter un coût (financier ou en termes de temps de travail) minimum, pour les planteurs qui n'ont pas un objectif de production important :

« Mais à plus de 90%, nous on traite pas... Question financière aussi, c'est déjà pas rentable... Il y en a 2 ou 3 qui traitent, ceux qui produisent beaucoup, parce qu'ils y voient une rentabilité, ils perdent trop à un moment donné. Ils font ce calcul là. Mais la majorité ne traite pas. »¹⁷³

« Ah, la vanille, fut pas investir dedans... Faut... tu fécondes les fleurs, tu travailles un peu dedans, et tu attends la récolte... »¹⁷⁴

¹⁷² Entretien planteur 20.

¹⁷³ Entretien planteur 10.

¹⁷⁴ Entretien planteur 19.

Les difficultés logistiques (accès à la parcelle, besoin d'eau), le temps de travail, et le coût que représentent les traitements les conduisent à gérer les attaques de pathogènes par l'extensivité : gestion de la distance entre les pieds, abandon quelques années des zones touchées avant de les remettre en culture.

« Ben, il y a des endroits un peu en jachère, donc par rapport à la vanille, des fois elle pousse après elle crève, il y a des maladies, alors moi je la délaisse un petit peu là, je m'occupe des endroits où ça pousse, après je reviens... »¹⁷⁵

Cette forte extensivité observée actuellement réduit le risque de désaccords ou de conflits avec l'ONF, mais n'efface pas les tensions qui peuvent se créer autour des clauses du contrat de concession. Différents points de désaccord entre les planteurs et l'ONF ont en effet été identifiés, et ces désaccords apparaissent ou s'affirment en fonction de deux critères (Tableau 27) :

- les caractéristiques de la parcelle ; celles-ci concernent à la fois les caractéristiques des formations végétales, les réglementations propres à certaines concessions (ainsi, par exemple, les traitements sont interdits dans les nouvelles concessions ouvertes en série de production), ou les interventions qu'y met en place l'ONF (exemple des opérations de restauration écologique mises en place dans certaines concessions) ;
- le profil du planteur : en fonction de ses objectifs de production, les conditions posées par l'ONF apparaissent plus ou moins contraignantes pour lui.

Ces points de tension se traduisent par des ajustements à différents niveaux sur le terrain, que nous développons dans les paragraphes qui suivent :

- dans les pratiques des planteurs ;
- dans leurs revendications vis-à-vis des services forestiers ;
- dans leurs interactions avec les agents des services forestiers.

¹⁷⁵ Entretien planteur 2.

Tableau 27. Points de tensions identifiés entre les planteurs et l'ONF

Points de désaccords/tensions avec l'ONF	Éléments de la situation du planteur qui favorisent les désaccords avec l'ONF	
	Caractéristiques de la parcelle	Profil
Restriction de l'élagage (interdit sur les endémiques, avec autorisation sur les exotiques)	Toutes séries. Tensions augmentent avec le taux d'espèces indigènes présentes	Les tensions augmentent avec le niveau de production visé par le planteur : concerne surtout les plus gros producteurs
Augmentation du niveau d'exigence dans le cadre des opérations de restauration écologique / de restauration des plantations	Uniquement sur les parcelles où sont conduites les opérations de restauration écologique	Tous profils
Interdiction d'utiliser des traitements	Concessions ouvertes en série de production	Très gros producteurs
Prix des concessions	Toutes parcelles. Les revendications des planteurs (baisse du prix ou gratuité) augmentent dans les parcelles où le niveau d'exigence est relevé (opérations de restauration)	Petits producteurs
Durée des concessions, non renouvellement automatique	Toutes parcelles (contrat type : 6 ans ; contrats ouverts en série protection : 9 ans)	Tous producteurs
Interdiction de la mise en place d'autres productions (fleurs exotiques, épices)	Toutes parcelles A l'exception de celles appartenant au Conservatoire du Littoral, qui autorise de petites diversifications	Producteurs ne disposants pas de foncier agricole
Impossibilité de créer des retenues d'eau	Toutes parcelles	Très gros producteurs

Les pratiques des planteurs : des contraintes globalement respectées

Les pratiques des planteurs sont majoritairement faites dans le respect des clauses inscrites dans les contrats de concession. Cependant, le respect de ces contraintes peut dans certains cas empêcher la bonne conduite de la culture, ou les contraindre à une productivité trop faible pour que la culture soit viable. Ainsi, les planteurs respectent les consignes jusqu'à une certaine limite, au-delà de laquelle ils s'autorisent, à la marge, certaines pratiques théoriquement interdites (petits élagages d'espèces exotiques sans autorisation, coupe des fougères lorsque celles-ci entraînent une couverture trop dense) :

« Oui, dans le contrat, on a pas le droit de couper, et après, l'élagage, ça devient compliqué parce que sur chaque pied il faudrait voir l'agent ONF... Entre nous, j'élague, hein, je continue de travailler, mais je tue pas le pied. Faut bien enlever quelques branches pour que le soleil rentre un peu. Sinon, comment on fait ?... sinon faut rendre le parcelle, hein, c'est pas la peine... »¹⁷⁶

« P : Faut respecter, faut pas couper les fougères. Q : Ça, c'est possible ? P : Euh pfff.... C'est très dur. Très dur. Euh.... Mais ouais, on peut faire. Mais la plupart ils respectent pas trop. Enfin, ils respectent pas trop, ils respectent, mais si il y a trop de fougères on peut pas travailler non plus. Il faut être raisonnable. Et... il faut pas couper les bois de couleur, mais c'est pareil, s'il y a trop de bois de couleur, on peut pas passer... Enfin, on écrase un peu les fougères pour l'instant. Si c'est vraiment trop épais, on coupera une touffe mais sinon... on écrase un peu... »¹⁷⁷

¹⁷⁶ Entretien planteur 11, type agriculteur diversifié.

¹⁷⁷ Entretien planteur 5, type « agriculteur diversifié »

Ce type d'« ajustements » se retrouve également sur les concessions où l'ONF met en place des opérations de restauration. Les planteurs sont globalement disposés à coopérer avec l'ONF sur ces opérations, mais ils ne suivent pas toujours intégralement les consignes données, qui représenteraient un volume de travail trop important en plus des pratiques nécessaires à la conduite de la culture : « *Il m'a demandé de tout élaguer, mais bon... oh je fais un peu.* »¹⁷⁸

Ce non-respect à la marge des consignes est en partie connu par l'ONF, voir officieusement reconnu. Le rôle des agents de terrain de l'ONF est sur ce point important. Interlocuteurs directs des planteurs, présents physiquement sur le terrain, ils ont un rôle d'intermédiaire entre les planteurs et les agents de la direction régionale, en charge de la gestion administrative ou de la conception des plans de gestion. Leur posture est donc importante dans la construction des relations avec les planteurs, dans la gestion du respect des consignes ou dans leur ajustement en fonction des caractéristiques des parcelles sur le terrain.

Confrontés aux réalités de terrain et à la singularité des situations, ce sont eux qui sont dans certains cas à même d'accorder les singularités du terrain aux orientations définies à dans les plans d'aménagement ou dans les contrats.

*« Après, on peut discuter, parce que même s'ils ont les consignes de garder les orchidées, les machins qui traînent à droite à gauche, bah bien sûr certains diront que ça part un peu. »
(Entretien ONF, agent de terrain)*

Ces pratiques ne sont pas ignorées des services forestiers, y compris au niveau de la direction régionale, où sont évoqués les « *compromis permanents* »¹⁷⁹ qui doivent être faits entre la production de vanille et la gestion écologique des milieux. Se pose pour la direction la question de savoir « *s'il est réaliste de leur imposer un cahier des charges, qui les pousserait au crime et qu'ils ne pourraient pas tenir, que ça n'irait pas dans le sens de leur production* »¹⁸⁰. Au sujet de l'encadrement très strict des pratiques d'élagage, un producteur de Saint-Philippe signale en effet l'effet contre-productif auquel il peut conduire :

*« Pfff... je suis pas contre [les interdictions d'élagages], mais je trouve que des fois, c'est un peu exagéré quand même. Après faut voir, et ça dépend sur quel type de terrain. Mais ce genre de règlement là, ça nous pousse à couper les bois endémiques au plus tôt. Franchement ! Dès que t'as un natte qui est haut comme ça, vaut mieux... oui, ça va nous embêter plus tard ! »*¹⁸¹

De part les conditions posées par l'ONF sur la mise en œuvre de la production de vanille en concession, les pratiques des planteurs sont de façon générale adaptées, infléchies par le « virage » biodiversité pris par l'ONF. D'une part ils restreignent ou adaptent leurs pratiques habituelles (élagages, fauche), et d'autre part, certains, dans le cadre d'opérations de restauration écologiques, mettent en place des pratiques additionnelles pour favoriser la repousse ou le développement des espèces endémiques. Cependant, ils conservent une petite marge d'ajustement vis-à-vis des exigences formulées par l'ONF, selon le niveau d'exigence qu'ils se fixent eux-mêmes en termes de productivité, afin d'obtenir un rendement qui leur semble acceptable. L'ONF gère ainsi ces compromis permanents entre la présence des planteurs et leurs objectifs de gestion. Comme le souligne Aurélie Toillier dans

¹⁷⁸ Entretien planteur 3, type « retraité ».

¹⁷⁹ Entretien ONF, service « Forêt ».

¹⁸⁰ Entretien ONF, service « Forêt ».

¹⁸¹ Entretien planteur 5, type « agriculteur diversifié »

sa thèse, « en matière d'environnement, tout système de gestion a, par hypothèse, ses effets pervers, et est en « dérapage » permanent. Loin de ne jamais garantir une gestion effective cohérente avec la référence normative, le système de gestion ne peut que tendre vers elle » (Toillier, 2009). Cette analyse se vérifie en ce qui concerne la gestion des concessions ONF. Il faut souligner, à l'instar de ce que met en avant Aurélie Toillier, que ces « dérapages » ou « compromis » n'impliquent pas systématiquement que le dispositif ne sert pas ses objectifs environnementaux.

Les représentations de leur impact sur les milieux forestiers : « on fait le travail de l'ONF »

Les planteurs ont formulé, au cours des entretiens, certaines revendications à l'égard de l'ONF. Celles-ci portent d'une part sur un assouplissement des contraintes, en particulier en ce qui concerne l'élagage. Mais ces revendications sont surtout portées par les planteurs qui ont un volume de production important, ou dont la vanille est un élément central de leur système d'activité (certains agriculteurs diversifiés, et les producteurs agro-forestiers) ; elles sont par ailleurs reprises par la coopérative, qui a souhaité initier une réflexion sur le sujet, réflexion qui associerait les planteurs et l'ONF. Mais, selon les entretiens réalisés, cette revendication n'est pas partagée par l'ensemble des planteurs ; une partie des petits producteurs (informels, retraités), disent se satisfaire des conditions des concessions, dans la mesure notamment où les interactions avec l'agent de terrain leur permettent parfois de trouver des compromis. Leurs revendications sont par contre plus souvent orientées vers le montant de la redevance annuelle. Celle-ci se nourrit du sentiment largement partagé par les producteurs qui sont en concession de « faire le travail de l'ONF ». Ils mettent en avant leur fonction d'« entretien » des milieux forestiers, faisant le parallèle avec les travaux réalisés par les équipes employées par l'ONF pour entretenir certaines parcelles :

« Mais moi je dis une chose, c'est que si ils devaient entretenir eux même la forêt, même au niveau de la forêt et de l'Etat, ça va leur couter 3 fois, 4 fois 5 fois plus cher... Là où les agriculteurs font de la vanille, là où les agriculteurs entretiennent leur forêt, moi je dis la concession devrait être gratuite. »¹⁸²

Cette représentation d'un service rendu à l'ONF est plus marquée chez les planteurs situés sur les parcelles où l'ONF a mis en place des opérations de restaurations, qui se traduisent par de nouvelles exigences de pratiques pour les planteurs (taille des espèces exotiques, dégagement des peuplements, fauche sélective pour favoriser les espèces endémiques...).

« Là, l'agent forestier me disait dernièrement, qu'il fallait élaguer tous les poivriers dans ma vanille. Moi je lui ai rien répondu. Pour ne pas... machin. Mais on va tout écraser ! Vous pensez, on a un champ de vanille, des poivriers dessus, on va élaguer, ben on va tout écraser. C'est là qu'il arrive pas à comprendre ! Ben, ils ont fait des semis de bois de couleur dessous, là où les filaos avaient crevé un peu, ils ont cherché de la graine de bois de couleur, natte, gros natte tout ça, et ils ont semé. Et au départ ils nous avaient avertis, en grattant, d'essayer de sauver leurs bois. Nous, on a sauvé leurs bois. Maintenant ils viennent nous dire d'élaguer !... Là, ils veulent que ce soit nous qui fassions leur travail !...»¹⁸³

Ce sentiment est partagé par les planteurs qui travaillent sur les concessions récemment ouvertes en série de production que nous avons rencontrés :

¹⁸² Entretien planteur 3.

¹⁸³ Entretien planteur, en concession sur une parcelle où ont été mises en place des opérations de restauration écologique.

« Mais en fin de compte, eux, ça les arrange que ce soit en concession, c'est des jeunes champs de bois de couleur, des forêts des bas de bois de couleur, donc en fait quand ils mettent de la vanille dedans, ça entretient les parcelles. Ca leur évite de passer dedans. »¹⁸⁴

Dans ce cas où l'ONF demande aux planteurs de mettre en place des pratiques supplémentaires pour favoriser la régénération ou la croissance des bois de couleurs, les planteurs estiment avoir peu de marge de manœuvre, et respectent globalement les consignes car ils ne veulent pas que les agents de l'ONF interviennent eux-mêmes sur la parcelle :

« Logiquement, moi mi préfère, s'il y a quelque chose à couper, que ce soit moi qui coupe. Coupé par nous, ça va nous demander un peu de temps et un peu de travail, mais on pourra mieux essayer de protéger notre culture. Donc ce boulot, on demande à le faire nous même, même si ça nous demande plus de travail. »¹⁸⁵

« Et on a obligation parce que en fin de compte si on fait pas, c'est l'ONF qui va le faire. Et là, oui ils coupent les arbres, ils font tomber les lianes. Nous, quand on coupe, on monte en l'air avec un sabre, on décroche, on met à terre, on essaie de pas écraser nos lianes. Eux, ils connaissent pas nos lianes... »¹⁸⁶

Du point de vue de l'ONF, les planteurs ont le choix d'accepter ou non ces conditions, au moment où le planteur signe ou renouvelle son contrat :

« Le droit d'intervention, il est toujours là, mais l'intervention, elle ne se fera que si le gars ne respecte pas les consignes. Mais nous, on peut pas concilier culture de vanille avec travaux forestiers. Donc, qui est-ce qui va faire les travaux, c'est eux. » (Entretien ONF)

Les planteurs mettent ainsi en œuvre des pratiques qui ne sont pas nécessaires à la culture, mais contribuent aux objectifs de gestion de l'ONF, car ils estiment avoir peu de marge de négociation dans le cadre qui est fixé par l'ONF ; leurs marges de manœuvre résident plutôt, comme nous l'avons évoqué plus haut, dans les ajustements fait à la marge sur ces contraintes. Dans ce cadre, leurs revendications portent plus sur le prix de la concession. Leur représentation de l'impact positif des pratiques qu'ils mettent en place sur les parcelles les conduit à revendiquer une diminution du montant de la redevance.

Certains vont plus loin en envisageant une rémunération du planteur pour ces pratiques, pratiques qui représentent une charge de travail supplémentaire. On serait là dans le cadre d'une rémunération de service environnemental rendu par le planteur, qui rejoindrait le principe des MAE) :

« Sinon, non, moi je trouve qu'il y a quelque chose qui ne colle pas. On loue la parcelle, on entretient le sous bois, et aujourd'hui on nous demande d'enlever ... L'agent il passe, il marque les bois qui doivent être enlevés, et c'est au locataire de la faire. Et même, il a déjà dit devant moi, s'il y a des remplacements ou des replantations ce serait au locataire de le faire. Bon... Moi à force... les gens ils ont besoin d'une parcelle pour planter de la vanille, ils disent pas non, d'accord, d'accord d'accord, mais à un moment donné... La solution, ce serait que pour ce qui est du travail que l'ONF doit faire, les personnes soient rémunérées pour le faire. A partir de là on trouve une entente, à voir combien ça fait de jours, dans l'année, tout ça, tout le monde trouverait son compte. Parce que eux je sais bien qu'ils sont débordés, de plus en plus les budgets sont restreints, ils ont plus cette possibilité d'avoir autant de personnel qu'avant, et ils ont la même surface à gérer... »¹⁸⁷

¹⁸⁴ Entretien planteur, sur une parcelle ouverte en série de production

¹⁸⁵ Entretien planteur 3.

¹⁸⁶ Entretien planteur 5.

¹⁸⁷ Entretien planteur 11.

Cette revendication du rôle qu'ils jouent pour l'entretien des milieux forestiers est partagée par la majorité des planteurs. Mais cette situation, que l'on peut qualifier de rapport de force, entre l'ONF qui dispose d'une légitimité juridique et réglementaire, et les planteurs, à qui l'alternative proposée est de quitter la concession, est peu favorable à la négociation. En effet, l'autonomie, ou la marge de manœuvre de chacune des parties prenantes nécessaires à l'ouverture d'un cadre de négociation (Compagnone, 2012 ; Druguet, 2007) est réduite du côté des planteurs. Elle conduit ainsi le plus généralement aux ajustements, évoqués précédemment, compromis officieux entre le pouvoir « juridique » de l'ONF et le pouvoir « de fait » des planteurs sur les parcelles. Cependant, dans certains cas, ce rapport de force se traduit par des relations conflictuelles avec l'ONF.

Les interactions avec l'ONF : des conflits possibles en cas d'objectifs élevés de production

Dans le cadre des entretiens, la majorité des planteurs a déclaré avoir des relations cordiales avec l'ONF :

« Mais à part ça, dire qu'on reçoit de la répression, de la part de l'ONF tout ça, non... Moi mi pense pas, même pas ailleurs mi pense pas non plus. Non, non, là-dessus ils sont réglos !¹⁸⁸ »

Cependant, les clauses fixées par l'ONF peuvent être sources de conflit dans le cas des planteurs qui ont des objectifs élevés de production. C'est en particulier le cas de l'un des planteurs rencontrés : la vanille est sa culture principale, elle est également un support de son activité agrotouristique. Il revendique ainsi, non des conditions sur le montant des redevances comme évoqué précédemment, mais le droit de mettre en place les pratiques nécessaires pour faire de la vanille une culture « viable » :

« Mais moi je veux pas être dans ce cadre là, je fais de la vanille, c'est pour qu'il y ait au moins 800 g ou 1 kg par pied. Ça veut dire pour ça que je fais des apports, du broyage, des branches de coupe... J'élague, je fais ci, je fais ça, c'est interdit, Pour l'instant ils m'ont pas éjecté mais on peut le faire d'un moment à l'autre. (...) Moi je m'en fous, je fais pas du social, je paie mes parcelles, je paie une location, et je fais de la production. »¹⁸⁹

Il fait ainsi le choix assumé de mettre en place certaines pratiques culturelles, même si elles sont interdites (notamment l'élagage), ce qui le place dans une situation d'opposition avec l'ONF. Il souhaite la reconnaissance d'une forme de légitimité du planteur à mettre en places ces pratiques, dont les modalités devraient selon lui faire l'objet de discussions avec l'ONF. Il juge ainsi insuffisante la seule alternative laissée par l'ONF (accepter les clauses ou refuser les concessions), qui revient selon lui à attribuer des concessions sans donner les moyens aux planteurs d'en dégager un revenu.

La situation conflictuelle est alimentée par une position qu'il qualifie lui-même d'« extrême » (ainsi que par sa visibilité, et un certain pouvoir politique du fait de la renommée de son site, que n'ont pas la majorité des planteurs). Ce choix d'une position extrême est justifiée selon ses mots par la nécessité de faire contrepoids à une position de l'ONF elle-même extrême : « Mais pour eux, c'est un peu fana, c'est la mode, c'est QUE la plante endémique ... c'est difficile de causer avec eux »¹⁹⁰. Il oppose à la représentation « naturaliste » du sous-bois défendue par l'ONF une représentation agroforestière. Celle-ci, si l'on se réfère au vocabulaire de George Bertrand, a bien une entrée principale qui est socio-économique, le

¹⁸⁸ Entretien planteur 3.

¹⁸⁹ Entretien planteur 7.

¹⁹⁰ Ibid.

milieu est géré de telle sorte qu'il soit productif, mais il utilise pour cela le fonctionnement de l'écosystème (les pratiques mises en œuvre doivent utiliser les caractéristiques et le fonctionnement de l'écosystème pour arriver à cette production) :

« On dit pas « je mets deux souches de canne, je mets du désherbant, je vais couper, je mets de l'engrais », et ça tourne comme ça. Non la vanille c'est pas du tout ça. C'est ça, c'est intéressant de maîtriser la lumière, de maîtriser ce qui se passe, d'avoir de la diversité, de s'emmerder justement avec la diversité. Pour certains c'est un problème. Et d'avoir pas quelque chose d'uniforme... Et c'est une façon de voir l'environnement et la nature. C'est de l'agroforesterie, c'est pas la plaine de la Beauce, c'est loin d'être ça. Et si ça c'est pas une protection de l'environnement, qu'est ce qui est protection de l'environnement en agriculture ?... »¹⁹¹

Il cherche ainsi à replacer la production de vanille dans un référentiel « agricole », à faire évaluer son impact environnemental par rapport à d'autres productions agricoles, et ainsi à la faire sortir du référentiel « naturaliste » au sein duquel son impact environnemental est aujourd'hui mesuré, c'est-à-dire au regard de son impact sur l'anthropisation des milieux. Il va également chercher des arguments dans le référentiel de l'écologie scientifique (celui-là même qui est utilisé par l'ONF), en s'appuyant sur une approche écosystémique du milieu forestier. Il mobilise ainsi un vocabulaire et un argumentaire comparables à ceux des acteurs auxquels il est confronté. Il met également en avant la compatibilité qui existe selon lui entre production de vanille et protection du milieu :

« Et au contraire, sur mes parcelles, ce dont ils se rendent pas compte, c'est qu'il y a maintenant des bois de golette, il y a des jolis cœurs, il y a des plantes indigènes qui ont poussé, pourquoi parce que j'ai fait la place d'avoir élagué, et de faire une sélection en dessous, parce qu'on est là, on intervient... Je crois qu'il vaut mieux faire une concession dans le sens d'élaguer un peu, mettre un peu plus de lumière, faire un peu de recyclage, que de dire ma vanille est en train de crever, la dernière solution qui me reste, bah c'est prendre un appareil [pour traiter] et d'en mettre partout... » (ibid)

Cette compatibilité se construit cependant dans une optique gestionnaire, n'excluant pas l'homme du milieu. On retrouve ainsi entre sa position et celle qu'il reproche à l'ONF l'opposition entre les approches « conservationnistes » (ces dernières misant sur certaines pratiques sociales pour favoriser la conservation) et les approches « sanctuaristes » (qui excluent les activités humaines des espaces à protéger) (Cormier-Salem *et al.*, 2002). En reconnaissant fondamentalement l'anthropisation que représente la culture de vanille en sous-bois, il considère que les planteurs peuvent jouer le rôle de gestionnaires d'une biodiversité cultivée :

« De toutes façons, vous entrez dans une forêt, le fait d'entrer dans une forêt, il y a déjà un problème. Et le fait de commencer à tailler en dessous, de mettre un pied de vanille, c'est déjà quelque chose d'étranger par rapport à la forêt. Non, il y a une gestion à faire, mais il faut voir en face cette gestion-là. On amène et on détruit des choses... Et si on fait que de la biodiversité, on sait très bien qu'on peut plus s'immiscer là-dedans, même une liane de vanille, hein. La forêt, elle redevient une forêt. Elle s'autogère. Non, pour moi l'homme fait partie de son milieu, c'est la gestion de son milieu qui est importante. Savoir gérer. On doit gérer déjà ce qui il y a sur place, dans le durable. Mais sinon, moi je dis qu'on peut très bien faire de l'agriculture et garder une forêt en place. Et être garant justement de cette forêt en question, et faire des choses bien. Mais il faut voir les choses dans les deux sens... » (ibid.)

Cette posture « agroforestière », sur le plan de la gestion forestière, est partagée par l'autre producteur de type « agroforestier » rencontré, qui cependant n'a pas évoqué de relations conflictuelles de ce type avec l'ONF. Ainsi, les producteurs qui, dans le cadre des entretiens, ont le plus orienté leur discours

¹⁹¹ Ibid.

vers les aspects environnementaux de la culture de vanille en sous bois, et qui font de cette dimension environnementale un argument commercial, sont les plus susceptibles d'entrer en conflit avec l'ONF, car ils revendiquent la dimension productive de ces espaces agroforestiers que sont les sous-bois vanilliers.

Il y a également plus profondément un conflit de valeurs entre les orientations prises par l'ONF en faveur de la protection de la biodiversité et les argumentaires portés par ces planteurs. S'ils traduisent tous ce que l'on peut regrouper sous le terme d'une « sensibilité environnementale », leurs représentations des relations homme-nature sont opposées sur le fond (exclusion versus intégration), ainsi que leurs représentations de la biodiversité (biodiversité « naturelle » d'une part, agrobiodiversité, ou biodiversité cultivée, d'autre part). Il y a là deux échelles de valeur, l'une qui consacre les écosystèmes les moins anthropisés et l'autre qui voit dans écosystèmes anthropisés un « patrimoine vivant » associant des éléments naturels et humains (Boissonade et Hackenberg, 2011).

Nous avons détaillé cette position car elle traduit l'opposition de fond qu'il peut y avoir entre les représentations des planteurs et celles qui sous tendent les orientations de gestion définies par l'ONF. Cependant dans les discours des autres planteurs, cette opposition n'est pas exprimée de façon aussi tranchée, et donne rarement lieu à des relations conflictuelles avec l'ONF.

6.3.3. Mettre en question les fonctions environnementales de la production de vanille en sous-bois : au-delà des enjeux écologiques, des enjeux politiques ?¹⁹²

Les caractéristiques écologiques des milieux forestiers au sein desquels est pratiquée la culture de vanille, et l'importance accrue accordée à la biodiversité ont conduit à faire évoluer la position de l'institution forestière vis-à-vis de la gestion des concessions de vanille. Les enquêtes menées en Guadeloupe, où les enjeux de l'endémisme et des espèces envahissantes sont moindres, mettent en lumière que ces paramètres écologiques sont une composante de la gestion des interactions protection - production. Toutefois, au-delà des enjeux écologiques, des enjeux politiques s'immiscent aussi dans cette gestion.

Les concessions ouvertes en Guadeloupe : des enjeux écologiques moins présents

L'analyse menée en Guadeloupe permet de souligner l'incidence des spécificités écologiques du contexte réunionnais dans l'appréciation des impacts environnementaux de la production de vanille. En Guadeloupe, le SYAPROVAG, dans le cadre du plan de relance de la filière, a fait une demande d'ouverture de concessions à l'ONF dès 2003 (il n'y avait auparavant pas de concessions de vanille sur le domaine forestier). Suite à la signature d'une convention entre l'ONF et le SYAPROVAG en 2005, les premiers contrats ont été signés en 2005. Le contrat a été établi sur le modèle du contrat réunionnais ; néanmoins, les clauses concernant la gestion de la biodiversité sont moins nombreuses et moins impératives : certaines espèces doivent être « *maintenues autant que faire se pourra* », et leur élagage dans l'étage dominant nécessite l'accord de l'agent forestier. Les concessions ont été ouvertes

¹⁹² Le terme « politique » est ici employé dans le sens que lui donne Di Méo, faisant référence aux relations de pouvoir qui régissent les interactions entre acteurs.

au sein de plantations malvenantes de mahogany¹⁹³. Dans les entretiens que nous avons réalisés, que ce soit auprès des services forestiers, de l'administration (agricole et environnement), ou des agents du parc national, les menaces que peut représenter cette production pour la biodiversité sont très peu citées spontanément (contrairement à ce que nous avons observé à la Réunion). Son intérêt pour la gestion de ces espaces forestiers est au contraire mis en avant. Au niveau de l'ONF, on ne retrouve pas les controverses rencontrées à la Réunion :

« Sachant que la vanille existait déjà à l'état naturel en forêt, anciennement probablement il y a eu des plantations de vanille en forêt, et puis c'est quand même une culture qui est assez proche du milieu forestier, donc ça nous a pas posé de problème de donner suite à cette demande. C'était une contribution, en fait, de l'ONF au développement de la filière. » (Entretien ONF Guadeloupe)

« Ça devrait au contraire favoriser les arbres qui sont sur place, parce que le fait d'éclairer, de soulever un peu le sous bois, ça peut favoriser le développement en diamètre des arbres. Sachant que c'est une culture qui n'utilise pas d'intrants, de pesticides ou de traitements chimiques, je pense que l'impact est minime... il faut simplement faire attention au niveau des coupes d'éclaircissement, de ne pas toucher la biodiversité. C'est le seul point qui me semble délicat. » (Entretien ONF Guadeloupe)

L'impact négatif que peuvent avoir les pratiques des planteurs sur la biodiversité est peu mis en avant, il est évoqué uniquement en référence à la gestion de l'étage dominant. L'extensivité de la culture est associée à des représentations positives de son impact sur l'environnement ; localisée sur des parcelles sur lesquelles ont été faites des plantations sylvicoles, la production de vanille n'est pas évaluée en fonction des risques d'anthropisation du milieu qu'elle pourrait comporter. Cette situation « non problématique » met en lumière à l'inverse la complexité de gestion des concessions induite par la double problématique de préservation de l'endémisme et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Cette gestion n'est toutefois pas dénuée d'enjeux politiques.

L'impossible « neutralité » des dispositifs de gestion des ressources naturelles

Les fondements scientifiques (notamment écologiques), sur lesquels s'appuient les politiques de gestion des milieux naturels leur confèrent une légitimité importante. Cependant, ces données concernant les écosystèmes réunionnais, pour fondées qu'elles soient sur des composantes écologiques, n'en sont pas moins le résultat d'une construction de savoirs ; soumises à des filtres sociaux, elles conservent également des zones d'incertitude. Les données dont nous disposons aujourd'hui sont le produit du regard de ceux qui les développent, elles sont entre autres le reflet de choix disciplinaires ou de spécialités. Il ne s'agit pas de « prétendre que la biodiversité n'existait pas, mais simplement que son existence n'est pas appréhendable indépendamment de l'histoire des régimes de son intelligibilité » (Micoud, 2005). Ainsi par exemple, les connaissances ne sont pas homogènes entre les différentes classes du monde vivant, en raison de certains filtres disciplinaires. L'écologie réunionnaise fait ainsi figure « d'écologie de botanistes »¹⁹⁴ :

« Déjà, si on fait le bilan de ce qu'on connaît du vivant à la Réunion, on se rend compte qu'on a des pans entiers qui manquent... on a un prisme qui masque tous les autres à la Réunion, c'est le prisme de la botanique... Voilà, à la Réunion, on connaît quasiment tout sur toutes les plantouses de l'île, mais il y a d'autres pans du vivant qui sont inconnus... donc déjà, pour avoir un diagnostic à peu près équilibré sur la qualité des écosystèmes, c'est très difficile... alors après, sur évaluer la

¹⁹³ Swietenia macrophylla.

¹⁹⁴ Entretien Conservatoire du Littoral.

pratique agricole, et son impact éventuel sur la qualité des milieux... » (Entretien Conservatoire du Littoral)

En matière de biodiversité, les choix de gestion, même fondés sur des expertises scientifiques, ne peuvent s'affranchir d'une part de subjectivité. Si les discours sur la biodiversité se nourrissent de chiffres, et que cette quantification leur donne « *une aura supplémentaire de scientificité* », la biodiversité n'en est pas moins un objet chargé de normes de valeurs, éthiques et esthétiques (Arnould, 2006 ; Lévêque, 1997). Les préconisations en matière de préservation de la biodiversité, entre fondements scientifiques et appréciation de ces valeurs, acquièrent une nature hybride, entre le scientifique et le politique (Caillon et Degeorges, 2005). Comme le souligne l'un des fondateurs de la *political ecology*, « *the social neutrality to which the ecological debates lays claim, having recourse as it does so to strategies derived from the evidence of the natural sciences, is a fiction* » (Enzensberger, 1982). Face à la complexité des systèmes considérés et aux incertitudes dont ne peut s'affranchir la connaissance que l'on en a, la posture adoptée pour les caractériser comporte nécessairement une part de subjectivité.

Ainsi en est-il du vocabulaire ou des concepts employés. On pourrait notamment s'interroger sur la définition de la frontière entre espèces « indigènes » et espèces « exotiques » (ou « allochtones »), centrale dans la gestion des milieux à la Réunion. Pour l'UICN, « *une espèce est dite exotique d'une entité biogéographique quand cette entité est extérieure à l'aire de répartition naturelle de l'espèce* » (Soubeyran, 2008). La définition d'une « aire de répartition naturelle » ne va pourtant pas de soi : à quelle échelle géographique se place-t-on pour la définir, de la placette au pays (Simon, 2006) ? Se pose également la question de l'état de référence choisi, et de la connaissance que l'on a de cet état de référence supposé antérieur à la présence humaine. Ainsi, la flore du CBNM ne statue pas sur le caractère indigène ou non du *vacoa* (*Pandanus utilis*), espèce présente sur les zones de production de vanille. L'utilisation de ces termes n'est pas neutre ; or, certains agents des services forestiers ont, à plusieurs reprises (lors d'entretiens, ou de réunions auxquelles nous avons assisté), qualifié la vanille de plante « envahissante ». Ce qualificatif est pourtant abusif d'un point de vue écologique : elle est certes une espèce exotique, naturalisée à la Réunion, mais ne figure pas sur les listes d'espèces identifiées comme envahissantes (Soubeyran, 2008). Les termes employés peuvent aussi être directement chargés de normes de valeurs, comme l'illustre le terme de « pestes végétales », fréquemment employé à l'oral, plus rarement dans certains documents d'aménagement (ONF DR Réunion, 2002).

La notion de « hotspot » pose le même type de questions, en particulier celle de l'échelle à laquelle ils sont définis. Territoires très larges définis à l'échelle mondiale, ils constituent des zones intrinsèquement hétérogènes sur le plan de la biodiversité. Comme le souligne sur ce point (Simon, 2006), « *c'est en définitive la pertinence spatiale de l'analyse de la biodiversité qui mériterait d'être affinée* ». La biodiversité s'impose, en tant qu'objet d'intérêt mondial, dans les territoires locaux, à travers des expertises réalisées à des échelles globales et qui peinent à prendre en compte les spécificités locales (Michon, 2003).

Se pose ainsi la question de la déclinaison locale des dispositifs de gestion de la biodiversité, et de l'utilisation des données scientifiques dont on dispose. Les données scientifiques ne sont que le support à partir duquel s'élaborent des choix politiques, et « *contrairement à ce que l'on présente le plus souvent, les problèmes écologiques, ou de protection de la nature ne mettent pas en jeu le conflit entre l'homme et la nature (...) mais posent la question de savoir dans quelle nature nous voulons vivre* » (Larrère, 2006). Cette question se pose d'autant plus avec les évolutions récentes des paradigmes écologiques : la remise en

cause du climax et du principe d'équilibre permanent remet en cause l'existence « *d'une référence absolue donnée par la nature elle-même* » et implique d'« *admettre qu'il doit y avoir débat, puisque la science ne peut plus imposer un état de nature allant de soi* » (Blandin, 2009). La gestion des milieux naturels implique dès lors d'élargir les paramètres à prendre en compte, notamment aux paramètres concernant les systèmes sociaux et leurs dynamiques, et comme le souligne Patrick Blandin, « *l'écologie, en tant que discipline naturaliste, ne peut appréhender seule l'analyse des écosystèmes, lieux d'entremêlement des activités humaines et des processus « naturels », que je préfère appeler « spontanés »* » (ibid.), elle ne peut ignorer cette dimension humaine de leurs dynamiques.

Ces incertitudes ne doivent bien sûr pas interdire l'intervention dans la gestion de ces milieux, elles invitent cependant d'une part à préciser les connaissances des écosystèmes et de l'impact que peut y avoir la production de vanille, et d'autre part à mettre en débat différents scénarios. Des études ont montré que la mise en défens brutal d'écosystèmes anthropisés avait conduit à la fragilisation de ces écosystèmes (plus précisément de la réduction de leur résilience aux perturbations), et à une diminution de leur biodiversité (Rossi et André, 2006). Les connaissances que l'on a aujourd'hui ne permettent pas de prévoir les dynamiques écologiques que connaîtraient les parcelles de vanille en cas d'arrêt d'activité des planteurs, néanmoins ce scénario mérite d'être mis en discussion. Il poserait alors indirectement la question de la définition des clauses du contrat de concession, à savoir de définir si elles ont pour but de limiter les impacts sur la biodiversité naturelle ou d'encadrer la gestion par les planteurs d'une biodiversité cultivée, et dans ce cas si elles doivent intégrer ou non les conditions de la rentabilité de la production pour les planteurs, afin de garantir une certaine pérennité de cette gestion.

Des représentations divergentes de la légitimité de chacun : un rapport de force défavorable au débat

La coopérative a tenté, en 2008 - 2009, d'initier une réflexion commune avec l'ONF centrée sur l'impact environnemental des planteurs de vanille. La position de la coopérative était de faire reconnaître l'intérêt environnemental de la présence des planteurs de vanille, à travers une charte qui encadrerait et reconnaîtrait leurs pratiques :

« Et c'est pour ça que j'ai essayé de partir sur une charte, reconnaître le travail de ces producteurs... Pour moi, l'objectif de la charte, c'était déjà d'avoir une reconnaissance du travail du planteur, de l'ensemble des producteurs de vanille. C'est de dire vraiment, je suis sur un espace forestier, mais on reconnaît mon travail environnemental. Vous avez 150 ha, travaillés par les producteurs de vanille, les agents, ils n'ont rien à faire dessus...» (Entretien Provanille)

Néanmoins, cette reconnaissance ne va pas de soi : comme nous l'avons détaillé, les interactions entre les pratiques des planteurs et les dynamiques écologiques sont complexes, et l'impact environnemental des planteurs n'est pas aujourd'hui connu de façon précise. Nous avons vu que différents compromis ont été trouvés (sur les différentes séries de gestion). On pourrait néanmoins envisager de faire évoluer ces compromis, en intégrant conjointement des objectifs de gestion écologique et des conditions de viabilité de la pratique pour les planteurs. Si la question de la faisabilité technique d'une telle évolution se pose, c'est également sa faisabilité sociale qui est à étudier. Ce scénario nécessiterait une concertation entre les acteurs agricoles et forestiers. L'opposition entre des acteurs qui revendiquent chacun une forme de légitimité sur le terrain constitue une entrave à cette démarche. L'ONF est le gestionnaire légitime des ces espaces, d'un point de vue juridique. Cette approche gestionnaire s'appuie sur les périmètres et les orientations définies au niveau régional et déclinées dans les plans d'aménagement et de gestion. Elle traduit une connaissance du terrain qui

est différente de celles des planteurs, celle-ci étant plus localisée, construite à partir d'éléments acquis sur le terrain. Ce décalage est renforcé par l'« éloignement » (spatial, mais également relationnel) entre les acteurs qui interviennent sur les concessions et le centre décisionnel que représente la direction régionale à Saint Denis. Elle s'appuie également sur une dimension historique, les planteurs revendiquant la primauté de leur présence sur ces espaces, certains allant jusqu'à faire une parallèle avec les relations du colonisateur aux espaces colonisés, héritage de l'histoire réunionnaise qui n'a pas disparu des esprits.

A la légitimité juridique de l'ONF s'oppose une forme de légitimité « de fait », sur le terrain, des planteurs. Ainsi, le contrat de concession précise que « *le concessionnaire n'a aucun droit de propriété sur la parcelle de vanille qu'il occupe, il ne peut ni la vendre, ni la sous-louer, ni la transmettre* »¹⁹⁵. Cependant des arrangements existent entre planteurs et les concessions font l'objet de transactions officieuses, signes d'une forme d'appropriation qui est d'un autre ordre que juridique, tel qu'il est reconnu dans le contrat de concession. Cette appropriation « de fait » est une source de préoccupation pour l'ONF, à la source de la mise en place du contrat de concession, qui permettait à minima d'éviter l'appropriation juridique par prescription. Dès sa mise en place, les difficultés rencontrées par cette « mise en règle » ont traduit cette opposition entre les revendications de deux formes de légitimité s'exerçant sur un même espace. Ces difficultés sont soulignées par les Eaux et Forêts de l'époque : « *Après avoir délimité 8.000 hectares de forêt descendant ici jusqu'au rivage de la mer, après avoir parcellé toute la partie basse et y avoir regroupé les planteurs de vanille qui avaient pris l'habitude de cultiver leurs lianes un peu partout dans le domaine, les arbres servant de tuteur – toutes opérations qui n'allèrent pas sans difficultés, principalement extra forestières du reste – nous avons, sur une vingtaine d'hectares, supprimé les fougères et les plus petits morts-bois* » (Miguet, 1952). Cette forme d'appropriation est encore aujourd'hui soulignée par différents agents des services forestiers (extraits d'entretiens avec des agents ONF) :

« Après pour les sortir, c'est ça le problème. C'est vraiment très compliqué, les gens ils ont pris l'habitude d'être chez eux. »

« La forêt, c'est un peu chez eux ! »

« Il y en a qui visiblement s'installent là, pour avoir la maîtrise foncière des terrains, et ils respectent pas du tout le cahier des charges... »

Concernant les concessions ouvertes en série de production, au-delà de l'évaluation de l'impact sur le milieu, c'est cette question de l'appropriation qui a surtout suscité des réticences de la part de l'institution forestière. Le bénéfice potentiellement retiré de la présence des planteurs par le dégagement des plantations de bois de couleurs est mis en balance avec les contraintes que peut représenter l'ouverture d'un nouveau secteur de concessions (ibid.) :

« Mon chef de secteur, je l'ai amené, il m'a dit « ouais, bon... mais on n'arrivera plus à les sortir les mecs là, on n'arrivera plus à les sortir ». (...) C'est vrai que c'est des gens qui ont fait ça de père en fils. Ils se croient chez eux. Difficile de les sortir, ils font appel aux politiques, et tout ça... »

« Donc ces planteurs, une fois qu'ils seront installés, avec le sentiment toujours qu'ils ont d'être chez eux, de s'approprier le terrain, est-ce que ça va pas être une très forte contrainte de leur dire bon, merci, maintenant, pendant plusieurs années, votre concession n'est pas renouvelée... Il va falloir leur trouver une autre place »

¹⁹⁵ Note explicative sur le statut de concession (ONF, 2003), document annexe au contrat de concession délivré au planteur à la signature du contrat.

La gestion des concessions est ainsi présentée comme une « *lourde charge administrative pour le gestionnaire* » (ONF DR Réunion, 2002)¹⁹⁶, mais elle représente surtout une contrainte « politique » (au sens que lui donne Di Méo), plaçant la gestion du foncier départemento-domaniale au centre d'enjeux de pouvoir et de conflits d'appropriation. Les concessions font notamment l'objet de revendications des planteurs auprès de leurs élus, et ces interactions sont susceptibles de faire intervenir des enjeux politiques dans les décisions de l'ONF. L'intervention de la sénatrice Gélita Hoareau en faveur des planteurs dans le conflit concernant les concessions en série d'intérêt écologique est révélatrice de cette dimension politique qu'elles sont susceptibles de prendre. Le recours aux élus concerne également l'échelle communale, les élus municipaux ayant une proximité à la fois géographique et sociale avec les agents de terrain ONF.

L'ONF doit de façon générale tenir compte, dans sa gestion, d'exigences politiques, notamment celles du Conseil Général, nu propriétaire du foncier, qui souhaite mettre en avant sa volonté de valoriser la ressource foncière que représente le domaine départemento-domaniale. Est ainsi soulignée la mission de l'ONF de répondre aux attentes sociales qui s'exercent à l'égard de la forêt publique. Il y a dans ce jeu politique une ressource susceptible d'être mobilisée par les planteurs (voir chapitre 8), comme le souligne un acteur de la filière :

« L'ONF au travers de son contrat, est quand même maître des lieux, et dans 8 ans, si on nous dit de partir, on partira.... Bon, peut être que ça va faire un tollé, peut être que ça va être un peu difficile... à mon avis la difficulté elle est là, et l'ONF le sait bien ! »

Avec ce rapport de force, l'interdiction apparaît plus simple à gérer (interdiction formelle d'élaguer, par exemple), qu'une gestion au cas par cas. Le Conservatoire du Littoral, qui n'est pas dans ce « rapport de force » avec les planteurs, encourage une gestion plus souple des concessions situées sur ses sites. Il autorise en particulier l'introduction d'autres espèces dans le sous-bois - plantes ornementales, vacoa, épices -, et gère les autorisations d'élagage de façon plus souple. Bien qu'ayant aussi une approche naturaliste de ces milieux, le Conservatoire du Littoral considère que la fonction environnementale de la production de vanille est globalement plus positive que négative. Au cours des deux entretiens réalisés au sein de l'établissement, l'impact potentiellement négatif des planteurs de vanille n'a pas été évoqué, car, selon la directrice, l'état écologique des parcelles ne fait pas courir le risque d'une perte de biodiversité. En raison de cet état dégradé, le potentiel de destruction est plus faible que le potentiel d'amélioration, et le rôle d'auxiliaire que peuvent jouer les planteurs est explicitement exprimé :

« On ne vit pas du tout la production de vanille par les gens comme une aggravation de cet état, au contraire, pour nous on est dans quelque chose qui participe de la restauration progressive de ces états... (...) Il y a certains producteurs qui ont un peu de recul, qui sont bien installés dans leur production, qui sont sortis de cet énorme travail d'investissement, et qui maintenant sont plus dans la routine, et qui donc eux commencent progressivement à remplacer leurs tuteurs par des espèces indigènes. Donc là, pour nous, du point de vue environnemental, on est dans quelque chose... on franchit un échelon supplémentaire, il y a un effort, oui, on contribue un peu plus à la

¹⁹⁶ Selon l'ONF, la gestion des concessions est un poste déficitaire en raison de la charge de travail qu'elle occasionne au niveau de ses services, qui représente une charge plus importante que les recettes issues des redevances (Hoareau, 2007). Pourtant, les concessions représentent une part importante des recettes de gestion sur ces massifs selon les deux plans d'aménagement : 32% des recettes sur la Coloraie du Volcan, et 91 % des recettes sur le massif de Bois Blanc. Ces recettes sont cependant très faibles au regard de l'activité de gestion de l'ONF sur ces massifs en raison de la priorité qui y est donnée aux « fonctions non marchandes de la forêt » que sont la protection de la biodiversité et l'accueil du public (ONF DR Réunion, 2002 ; 2004).

qualité de la biodiversité dans ces espaces qui auparavant n'étaient qu'exotiques et anthropisés... »

Pour l'ONF, l'évaluation de l'impact environnemental de la production de vanille est une question plus sensible, elle peut avoir des implications « politiques » qui risquent de s'imposer dans leur gestion. Le rapport de force, entre la légitimité de gestionnaire de l'ONF, et la légitimité « de fait » revendiquée sur le terrain par les planteurs, fige la gestion des concessions, et n'offre pas en l'état des conditions favorables à la négociation. Il est plus favorable à des compromis officieux qu'à l'ouverture de négociations sur les modalités du contrat. Bien que les agents rencontrés soulignent qu'il serait possible d'« impliquer le planteur dans la régénération de la forêt par de bonnes pratiques »¹⁹⁷ ou de « trouver des convergences d'intérêt »¹⁹⁸, ce rapport de force rend délicat pour l'ONF la mise en débat de l'impact environnemental des planteurs de vanille. Cette question est d'autant plus délicate que d'autres acteurs du territoire, notamment les collectivités locales, interviennent dans le débat et mettent en avant cet impact qu'elles considèrent comme positif.

Des espaces forestiers intégrés dans des projets de territoire : d'autres acteurs, d'autres représentations

Au-delà des planteurs et des gestionnaires forestiers, d'autres acteurs parmi ceux qui ont été rencontrés ont une entrée différente sur ces milieux forestiers. Leurs représentations de la fonction environnementale de la production de vanille ne sont pas centrées sur les enjeux de préservation de l'indigénat comme celles des services forestiers. C'est notamment le cas des collectivités, qui considèrent ces milieux forestiers principalement comme une ressource, évaluée à l'aune du rôle qu'elle joue au sein d'un projet de territoire (entrée socio-économique du géosystème). Cela est marqué dans leurs discours par l'utilisation des termes de « mise en valeur », et d'« entretien » du sous bois, rapprochant leurs représentations de celles qui étaient exposées par l'ONF dans le plan d'aménagement de 1984 (ONF DR Réunion, 1984).

« Si on a pas eu autant de pestes végétales jusqu'à aujourd'hui... Il est clair si on regarde que ça a permis de maintenir une qualité de forêt, pas uniquement au niveau des pestes, mais également pour lutter contre toutes formes de braconnage, parce que ça appartient entre guillemets à quelqu'un... » (Entretien commune de Saint-Philippe)

« Si je regarde sur Bois Blanc, on gère, sur l'ENS, 360 ha qui sont en propriété du Conservatoire, quand on regarde, en dessous de la RN, il y a eu des concessions de vanille, entre l'ONF, et le Conservatoire, et les planteurs, et là on voit qu'il y a une maîtrise, entre guillemets, un maintien d'un environnement, des écosystèmes, et donc la vanille joue, en quelque sorte, ce rôle là... et quand on regarde au dessus de la route, là où il n'y a pas de plantations de vanille, les sous bois ont été fortement colonisés par des espèces exotiques envahissantes » (Entretien commune de Sainte-Rose)

« La visite régulière de celui qui remet ses lianes, de celui qui féconde, est aussi un moyen de lutter contre les invasives. Parce que pour arriver à ses tuteurs, il est obligé d'entretenir. Je pense que c'est important ce rôle là. » (Entretien commune de Bras-Panon)

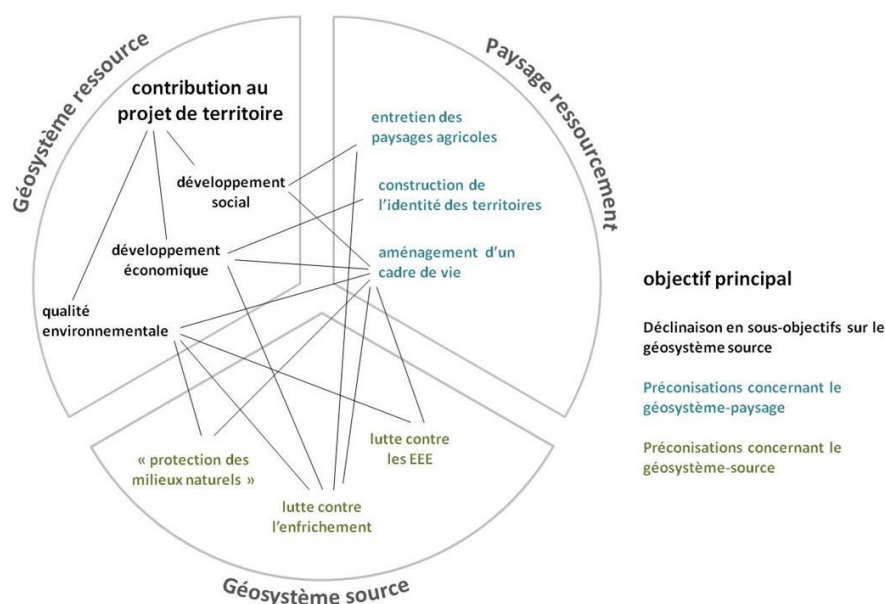
Ces représentations ne se fondent pas sur des savoirs scientifiques, mais sur une observation « profane » des milieux considérés. L'échelle de valeur à laquelle ils se réfèrent n'est pas directement liée au niveau d'anthropisation des milieux, mais plus à leur « mise en valeur ». La présence des planteurs contribue à « améliorer » la valeur de ces sous-bois, selon une échelle de valeur où les

¹⁹⁷ Entretien ONF.

¹⁹⁸ Entretien ONF.

espaces entretenus par une pression anthropique, tout en conservant un caractère « naturel », sont préférables à des espaces fermés, associés à la friche ou à la déprise. Cependant, ces représentations ont également des composantes socioculturelles et écologiques. L'intérêt environnemental de la production de vanille est considéré comme positif également parce qu'il contribue à la constitution et au maintien de paysages spécifiques, ce qui correspond à une entrée plus socio-culturelle sur le territoire. De plus, si les collectivités ne mettent pas en avant une approche « naturaliste » des milieux forestiers, la question des espèces exotiques envahissantes est reprise dans leurs discours. La place centrale de cette thématique à la Réunion en a fait un objet politique, réapproprié par de nombreux acteurs du territoire, qu'ils appartiennent aux sphères de l'écologie ou non. Mais, au-delà de cette question des EEE, les références à des arguments issus des sphères de l'écologie scientifique réunionnaise sont plus nuancées. Si la valeur écologique des milieux naturels réunionnais est reconnue par ces acteurs des collectivités, ils considèrent que les impératifs de conservation prônés par les acteurs de la protection de la biodiversité doivent être circonscrits à certains périmètres, afin de ne pas devenir un facteur trop contraignant pour les activités humaines. Pour ces acteurs, le regard porté sur ces milieux fait donc intervenir différentes composantes : des composantes socio-économiques, structurantes (relatives à la mise en valeur des milieux en cohérence avec un projet de territoire), mais également des composantes écologiques et socio-culturelles (Figure 51). Il se traduit par des représentations différentes des fonctions de la production de vanille en sous-bois.

Figure 51. Les représentations des collectivités concernant les sous-bois vanilliers
Lecture selon le modèle de géosystème (Bertrand et Bertrand, 2002)



Cette même structure de représentation se retrouve dans les discours du Conseil Général. Or, en tant que nu-proprétaire du foncier départemento-domaniale, le Conseil Général intervient dans la gestion des concessions. Il souhaite aujourd'hui favoriser la « mise en valeur » de ces espaces forestiers, dans un esprit de « développement durable »¹⁹⁹ :

« Là, on est sur une stratégie, pour l'instant seulement sur papier, il faudrait qu'on passe à l'acte, on a enclenché en tous cas la mécanique, on est sur une stratégie de valoriser nos espaces

¹⁹⁹ Entretien Conseil Général.

naturels. L'idée, la stratégie de base, c'est que nos espaces naturels ne doivent pas être des espaces sanctuarisés, mais des espaces ouverts au public. Et quand on dit ouvert au public, c'est pas que pour de la visite touristique, c'est également pour de l'activité, de l'activité agricole. Alors de l'activité agricole, attention, entendons nous bien, très adaptée au milieu, il ne s'agit pas d'aller faire de l'agriculture intensive dans ces zones là. Mais de trouver des cultures qui sont adaptées au milieu. » (Entretien Conseil Général)

La production de vanille est considérée comme « adaptée à ces milieux » car ses impacts sont évalués par rapport à un référentiel plus « agricole » que « naturaliste ». Les représentations de sa fonction environnementale, au-delà de son impact potentiel sur la biodiversité des formations forestières, sont plus fondées sur leur extensivité, le faible niveau d'intrants qu'elles nécessitent (critères plus couramment employés dans le secteur agricole), et leur compatibilité avec le maintien d'un couvert forestier :

« De toutes façons, en choisissant ces cultures là, on est sur des cultures bio ou quasi-bio, avec très peu d'intrants, on va aller évidemment en termes de mise en valeur sur du défrichement manuel exclusivement, avec une préservation du milieu, donc on est vraiment dans cette logique du développement durable, même si je n'aime pas trop le mot. » (Entretien Conseil Général)

Ces représentations, agissant à la fois comme guide et comme justification des stratégies des acteurs, induisent des recompositions de l'activité agricole. La position du Conseil Général, sur laquelle nous concluons ce chapitre, en faisant référence au « développement durable », met en outre en lumière le fait que les fonctions environnementales ne sont pas considérées de façon isolée, mais de façon conjointe avec d'autres fonctions de l'activité agricole, économiques et sociales. Nous analyserons donc dans le chapitre suivant les représentations des acteurs concernant les fonctions sociales de la production de vanille, et leur articulation avec les représentations des fonctions environnementales.



Conclusion du chapitre 6

L'importance croissante de l'enjeu biodiversité à la Réunion a fait évoluer les représentations des fonctions environnementales de la production de vanille en sous-bois. Si, il y a une trentaine d'années, les services forestiers reconnaissent aux planteurs une fonction d'entretien des espaces forestiers, la prise en compte de la biodiversité complique l'appréciation des fonctions environnementales cette activité agricole : elle pose désormais la question de l'impact de la production de vanille en référence à deux composantes de la qualité écologique des milieux, la préservation de l'indigénat et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Cependant, aucune étude écologique n'a été effectuée à ce jour pour évaluer cet impact. Les incertitudes qui en découlent nourrissent des représentations par ailleurs plurielles des fonctions environnementales de la production de vanille en sous-bois. Ces représentations sont d'une part déclinées selon différentes situations de gestion, entre des objectifs multiples à la fois pour l'ONF et pour les planteurs. D'autre part, les représentations des différents acteurs impliqués sont construites à partir de différents référentiels, que nous avons décomposés à partir du modèle de géosystème proposé par Georges Bertrand. Les représentations des fonctions environnementales d'une production agricole font ainsi intervenir des éléments propres à chacune des trois entrées possibles pour caractériser les interactions entre les systèmes sociaux et les écosystèmes : incidences en termes d'anthropisation des milieux naturels, en termes d'usage des ressources, ou en termes d'usages

socioculturels des écosystèmes. Les savoirs écologiques ne sont donc qu'une des composantes à partir desquelles s'élaborent aujourd'hui les représentations des acteurs quant aux fonctions environnementales de la production de vanille en sous-bois.

En outre, la gestion des concessions est au cœur d'enjeux politiques qui dépassent le strict enjeu de l'impact de la production de vanille sur la biodiversité ; cette gestion répond ainsi également à la prise en compte par les acteurs des fonctions économiques, mais surtout sociales et culturelles de cette production agricole, c'est l'objet du chapitre suivant.

Rapport-Gratuit.com

Chapitre 7.

FONCTIONS SOCIALES : UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DU LIEN ENTRE CES FILIERES ET LEURS TERRITOIRES

« La notion d'agriculture durable ne doit pas être réduite à la seule prise en compte des problématiques environnementales dans les pratiques agricoles. Les projets qui résulteraient d'une telle conception pourraient être, en effet, en contradiction avec des objectifs de développement local tels que le maintien ou le développement de l'emploi »

(Ambroise et al., 1998)

Suite à l'analyse des représentations des fonctions environnementales dans le chapitre précédent, nous abordons dans ce chapitre les fonctions sociales. En effet, si notre questionnement de départ était centré sur les dimensions environnementales de la production de vanille, il est apparu lors des enquêtes que les aspects sociaux occupaient une place importantes dans les représentations des acteurs au sujet de cette filière, et surtout que ces différentes dimensions étaient associées dans les représentations des acteurs, et intervenaient de façon conjointe dans leurs stratégies. Ainsi, l'analyse des représentations des fonctions sociales permet d'éclairer certains aspects de l'encadrement des fonctions environnementales, en particulier dans le cadre de la gestion des concessions. Inclure dans notre étude l'analyse des fonctions sociales permet d'éclairer les liens, synergiques ou antagonistes, entre les différentes fonctions, dans les représentations des acteurs. Cette approche englobante est nécessaire à la compréhension des recompositions que nous aborderons dans le chapitre suivant.

Si l'on se réfère aux trois types de fonctions de l'activité agricole, déclinées selon les trois piliers du développement durable, les fonctions sociales ont été les moins étudiées, à l'instar de la dimension sociale du développement durable, fréquemment oubliée, reléguée au second plan derrière l'économique et l'environnemental tant dans les analyses scientifiques que dans les positionnements politiques (Parra et Moulaert, 2011). Pour Elizabeth Auclair, le pilier social est « fragilisé par la suprématie des intérêts économiques, et par l'enfermement dans des préoccupations d'ordre environnemental » (Auclair, 2011). Ce propos peut toutefois être nuancé par l'analyse des dynamiques récentes, qui, dans un contexte qualifié de crise économique, tendent à remettre sur le devant de la scène le pilier social.



Ce chapitre a pour objectif de définir les représentations des acteurs concernant les fonctions sociales des filières étudiées. Deux grands types de fonctions y ont été identifiés. Nous commencerons par présenter les fonctions relatives à la cohésion sociale et à l'insertion, associées à la production de vanille à la Réunion. Dans un second temps, nous nous pencherons sur les fonctions d'ordre culturel - considérées ici comme une composante des fonctions sociales (Parra et Moulaert, 2011) - dont les contours seront alors précisés. Enfin, nous terminerons ce chapitre en analysant les liens que nous avons identifiés, dans les représentations des acteurs, entre ces fonctions sociales et les fonctions environnementales précédemment étudiées. Dans ce cadre, nous nous pencherons en particulier sur le terrain Guadeloupe, et plus particulièrement sur l'implication du parc national dans les dynamiques de relance des filières patrimoniales. Les argumentaires développés par le parc font en effet référence conjointement aux dimensions environnementales et sociales, donnant lieu à des argumentaires hybrides justifiant l'intégration de ces filières dans le projet de territoire élaboré pour l'aire d'adhésion.

7.1. Des représentations partagées sur une fonction de cohésion sociale

L'analyse des discours des acteurs nous a permis d'identifier un premier type de fonctions sociales, qui font référence à la cohésion sociale des territoires ruraux, et à l'insertion que permet l'activité agricole. Comme le soulignent (Laurent *et al.*, 1998), l'activité agricole « *contribue à la cohésion économique et sociale du monde rural* », à « *enrayer les processus de marginalisation d'individus et de groupes sociaux* », voir à résorber les disparités liées à des niveaux d'activités économiques hétérogènes entre territoire. L'exercice de l'activité agricole, et son maintien dans les espaces ruraux, contribue à éviter la désocialisation que peut entraîner le déficit d'activités économiques dans certains territoires marginalisés (Dupont, 2005). C'est à ce type de fonctions que nous ferons référence dans ce paragraphe, et les différentes composantes que nous détaillons dans les paragraphes qui suivent permettent de les définir plus précisément.

7.1.1. Différentes composantes des fonctions sociales de la production de vanille

La structuration du quotidien et la reconnaissance sociale

Dans des territoires marqués par un fort taux de chômage, et pour des acteurs qui ont dans ce cadre des difficultés à accéder à un emploi, l'exercice de l'activité agricole permet de ne pas se couper d'une activité productive, et d'éviter la perte de repères sociaux - rythme de vie, règles et relations sociales. En participant à la structuration du quotidien, et en maintenant les producteurs dans une logique d'activité, l'activité agricole peut constituer un frein contre l'exclusion, et participer au contraire à leur reconnaissance sociale. Elle constitue alors un vecteur de mieux-être psychologique (Justine, 2010). Elle joue un rôle de socialisation par l'intégration dans un collectif ayant des pratiques communes (Laurent *et al.*, 1998). L'exercice d'une activité productive, combinée à l'activité physique qu'elle nécessite, contribue en outre à l'estime de soi. Les entretiens réalisés auprès des planteurs permettent

d'affirmer que ces éléments font partie des finalités de la production de vanille. Toutefois, cet aspect n'est pas développé au même degré selon les différentes stratégies des producteurs que nous avons identifiées dans la typologie (Tableau 28).

Tableau 28. Les fonctions de structuration du quotidien et de reconnaissance sociale déclinées selon la typologie des producteurs de vanille

	Estimation du nombre de producteurs	Fonctions de structuration du quotidien et de reconnaissance sociale
Intensifs agrotouristiques	Moins de 10	Non évoquées
Agro-forestiers	Moins de 10	
Agriculteurs diversifiés	Entre 30 et 40	
Informels	Entre 20 et 40	Finalité importante de l'activité Insertion et reconnaissance sociale
Retraités	Entre 10 et 25	Finalité très importante de l'activité Maintien d'une activité extérieure, forme physique

Ces fonctions sont particulièrement importantes pour les planteurs qui exercent leur activité de façon informelle (pour les autres, qui ont une activité professionnelle formelle, la fonction d'insertion sociale n'a pas réellement lieu d'être). Elle est toutefois évoquée en des termes différents entre les producteurs informels en âge d'être actif, et les producteurs retraités. Pour ces derniers, la production est un moyen de conserver une activité extérieure, dans un cadre forestier apprécié, et de se maintenir en forme. Cette fonction est déterminante pour ces producteurs, associée à la fonction économique (petit complément de revenu) :

« Oui, au niveau de l'argent, et puis pour nous entretenir aussi. Parce que quand on part en retraite, on fait plus grand-chose, comme beaucoup de gens ici, et après on peut plus marcher... Moi j'ai toujours bougé beaucoup. Et là à ma retraite, j'ai pris un champ de vanille pour m'entretenir un peu... Parce que moi, travailler, je peux pas m'arrêter. »²⁰⁰

« Oh, on fait toujours une petite tournée, même si il y a rien à faire, comme ça, pour voir un petit peu... Marcher un peu, on est dans la nature, au frais, on pense plus rien, j'ai même plus envie de rentrer chez moi... »²⁰¹

Pour les autres producteurs informels, le maintien d'une activité productive, au-delà du revenu qui en est tiré, répond plus à une finalité d'insertion sociale, de maintien ou de développement d'une activité en réaction à une situation d'inactivité dépréciée. La production de vanille les maintient dans la sphère productive et contribue à leur reconnaissance sociale.

« Après il n'y avait plus de travail... J'ai dit je veux pas rester sans rien faire. Comme je connaissais un peu la vanille, j'ai essayé pour gagner un petit truc en plus. Pour avancer quoi, et on a commencé comme ça. »²⁰²

« Je faisais pas grand-chose aussi non plus... ma femme elle travaillait, moi j'étais là tout seul toute la journée... sans rien faire, on s'ennuie un peu aussi. Donc ça m'a intéressé de prendre des hectares [en concession] »²⁰³

²⁰⁰ Entretien planteur 12.

²⁰¹ Entretien planteur 3.

²⁰² Entretien planteur 14.

²⁰³ Entretien planteur 18.

Certaines caractéristiques de la production de vanille favorisent cette fonction d'insertion sociale. La relative accessibilité du foncier en concession permet un accès à l'agriculture pour un public qui n'a pas facilement accès au foncier agricole : bien que l'ONF ait des difficultés à répondre à l'ensemble des demandes, l'accès aux concessions reste moins difficile que l'accès au foncier agricole. Il n'exige en outre pas de conditions de formation, ni de projet agricole. En outre, la production de vanille ne nécessite pas d'investissements importants, ce qui la rend accessible à un public parfois précaire. Enfin, une partie des savoir-faire concernant cette culture, très répandue dans le sud, se transmet dans le cadre familial ou des relations proches, permettant à des producteurs qui n'ont pas suivi de formation agricole de mettre en place cette production.

L'activité agricole est dans ce cas un facteur d'insertion sociale, en permettant aux producteurs de s'inscrire dans un rythme de vie structuré par une activité, de développer certaines relations sociales, et de contribuer à leur reconnaissance sociale (Justine, 2010). Elle peut également être un facteur d'insertion professionnelle, c'est l'objet du paragraphe suivant.

Une étape vers l'insertion professionnelle et notamment l'installation agricole

L'insertion professionnelle se distingue de l'insertion sociale en ce qu'elle correspond à une insertion dans le champ d'une activité professionnelle ; elle est notamment liée à l'acquisition d'un statut professionnel (Justine, 2010). Dans le cas de la production de vanille, la mise en place d'une parcelle a été ou est pour certains producteurs une étape vers l'installation agricole, voir vers l'installation aidée. Dans un contexte de rareté du foncier agricole, la vanille peut permettre de compléter un système de production pour atteindre les seuils d'éligibilité au statut agricole²⁰⁴, ou de viabilité d'un système de production.

Plusieurs planteurs aujourd'hui déclarés en tant qu'exploitants agricoles ont mentionné cette importance de la vanille dans leur parcours d'installation agricole. Cela concerne plus particulièrement les installations anciennes, à une époque où la vanille représentait, au-delà de cette opportunité d'installation, une opportunité économique intéressante.

« C'est-à-dire que j'étais jeune, j'avais déjà des enfants, il fallait être déclaré à la sécurité sociale. Et quand j'avais pris la vanille, j'avais pas encore de cannes. Et avec la vanille, l'exploitation que j'avais suffisait à ma déclaration. Oui, avec seulement les 2 ha de vanille. Il s'est passé 2 ou 3 ans, et là on nous a dit que ça ne suffisait plus, que ce n'était plus suffisant pour être à l'AMEXA, et de là j'ai pris la décision de chercher un terrain pour planter de la canne. Pour renouveler mon AMEXA. »²⁰⁵

« Mais c'est aussi pour faire passer un dossier... Pour accéder à la viabilité économique. S'ils ne les mettaient pas, ils étaient en dessous du SMIC, et les dossiers ne passaient pas forcément... Sur les lots SAFER, tu arrives souvent à 0,8 smic, et il faut quelque chose pour compléter... » (Entretien ASP, bureau des structures agricoles)

Certains des producteurs informels que nous avons rencontrés ont un projet d'installation, conditionnée au succès de leur recherche de foncier. Aujourd'hui, cependant, cette stratégie d'installation est moins courante. Certains éléments ont en effet évolué. D'une part, la rentabilité économique de la production de vanille a diminué, et cette production ne fait plus partie des

²⁰⁴ Voir en annexe les conditions de l'affiliation au régime agricole en outre-mer.

²⁰⁵ Entretien planteur 17.

possibilités de diversification parmi les plus prisées. D'autre part, l'instauration de minimas sociaux peut rendre le statut agricole moins attractif qu'il ne l'était auparavant.

Les seuils de compatibilité entre le statut agricole et la perception de minimas sociaux représentent des zones d'incertitude pour de petites exploitations agricoles (en particulier le seuil à partir duquel ils peuvent perdre l'accès aux minimas sociaux, qui peut varier selon leur situation annuelle)²⁰⁶. S'ils sont sensés correspondre à des seuils de viabilité, les exploitations qui se trouvent à proximité de ces seuils sont dans une situation de fragilité économique. Pour ces ménages en situation précaire, passer au dessus de ces seuils signifie perdre le bénéfice, et surtout, une forme de sécurité, associé aux revenus et prestations sociales, parfois sans parvenir à tirer un revenu satisfaisant ou régulier de l'activité agricole. Face à ces incertitudes et au risque d'une réduction nette des revenus, le maintien dans l'activité agricole informelle peut être considéré comme une trajectoire moins risquée par les plus petits producteurs.

Ainsi, considérant les difficultés d'accès au foncier agricole, ainsi que les risques que comprend l'affranchissement des revenus sociaux, certaines très petites exploitations ne s'inscrivent pas dans une trajectoire de professionnalisation. Certains des planteurs informels que nous avons rencontrés n'ont pas de projet, ni à moyen ni à long terme de sortir d'un schéma combinant pluriactivité (agriculture informelle) et revenus sociaux. C'est en particulier bien sûr le cas des producteurs retraités, dont le volume d'activité tend à décliner, mais également de certains producteurs « actifs » informels, qui n'envisagent pas de mettre en place une autre production agricole que la vanille. Ainsi, dans les entretiens que nous avons réalisés, cette fonction d'insertion professionnelle apparaît moins marquée que la fonction d'insertion sociale. C'est une caractéristique que la filière partage avec d'autres filières de l'agriculture dite « sociale » à la Réunion, au sein de laquelle une partie des exploitations ne s'orientent pas vers une trajectoire de professionnalisation, et se maintiennent sur un modèle informel (Justine, 2010). Pourtant, pour Catherine Laurent, cette fonction d'insertion dans un régime de transferts sociaux est une fonction importante de l'activité agricole, principalement par l'accès qu'elle ouvre au régime de protection sociale agricole (Laurent *et al.*, 1998 ; Laurent et Thion, 2005). Si cela s'est vérifié à une époque pour la vanille, aujourd'hui cette fonction est plus secondaire, et l'activité informelle représente aujourd'hui une part significative de la filière.

Une composante de systèmes d'activités pluriactifs

La production de vanille a enfin une fonction de cohésion sociale à l'échelle des communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe en tant que composante de systèmes d'activités pluriactifs. La pluriactivité peut être définie comme « *l'exercice simultané ou successif par une même personne de plusieurs activités professionnelles différentes dans une période de temps donnée* » (Cornu, 1987) dans (Laurent et Rémy, 2004). La pluriactivité est liée aux fonctions sociales de l'activité agricole en ce qu'elle constitue un ressort du maintien de l'activité économique dans des territoires fragilisés, comme le soulignent (Laurent et Rémy, 2004) : « *dès lors que l'on met en avant le rôle de l'agriculture dans le maintien d'un tissu économique et social rural, les emplois pluriactifs, liant activité agricole et autres activités, prennent une importance nouvelle car ils contribuent à atténuer les effets négatifs de la précarisation croissante de l'emploi en offrant des possibilités de combiner deux (ou plusieurs) emplois à temps partiel* ». Elle constitue une alternative au

²⁰⁶ Voir en annexe les conditions de l'affiliation au régime agricole en outre-mer.

modèle agricole dominant dans certains territoires difficiles ou face à des difficultés sectorielles (Terrier, 2009).

La pluriactivité observée parmi les planteurs de vanille est, pour certains, une pluriactivité de diversification agricole (transformation, vente directe, activité agrotouristique, associées à l'activité agricole) et pour d'autres, une pluriactivité professionnelle extérieure (exercice temporaire d'une activité professionnelle non agricole), telles que définies par (Gervais *et al.*, 2009). La pluriactivité observée chez les planteurs varie selon les différents types définis par la typologie (Tableau 29).

Tableau 29. Formes de pluriactivité associées à la production de vanille

	Estimation du nombre de producteurs	Pluriactivité
Intensifs agrotouristiques	Moins de 10	Vanille = support d'une pluriactivité agricole (transformation, vente directe, activité agrotouristique)
Agro-forestiers	Moins de 10	
Agriculteurs diversifiés	Entre 30 et 40	Pas (ou très peu : vente directe) de pluriactivité agricole Pluriactivité non agricole occasionnelle
Informels	Entre 20 et 40	Vanille = composante d'une pluriactivité extérieure et/ou complément à des revenus sociaux
Retraités	Entre 10 et 25	

Comme présenté au chapitre 5, la vanille constitue pour la très grande majorité des planteurs un complément de revenu, couplé à d'autres activités, agricoles ou non agricoles. Elle est une production annexe pour les agriculteurs diversifiés, qui tirent leurs revenus principaux de l'agriculture (principalement de la canne). Pour eux (pour tous ceux que nous avons rencontrés), il n'est pas question de pluriactivité (à quelques petites exceptions près, notamment le cas de producteurs qui ont une petite activité de vente directe) ; la pluriactivité est même globalement perçue comme une altération de leur métier d'agriculteur (nous l'avons évoqué dans notre présentation de la typologie). Par contre, pour les producteurs informels et retraités, la vanille constitue une activité complémentaire à d'autres sources de revenus, revenus professionnels ou transferts sociaux. Ainsi, selon une enquête menée en 2003 (enquête exhaustive auprès des 96 concessionnaires ONF producteurs de vanille de Saint Philippe), 57 % des planteurs touchent un revenu social ; et pour 75% des planteurs enquêtés, les revenus tirés de la vanille représentent moins de 25% des revenus (Walbaum, 2003). Les chiffres avancés dans le diagnostic réalisé par Provanille au début des années 2000 sont comparables : il y est estimé que la vanille représente moins d'un quart des revenus pour 69% des producteurs, et que les trois quart des producteurs bénéficient d'allocations ou de revenus sociaux ; selon ce même diagnostic, un quart des producteurs bénéficient du RMI (*Programme sectoriel vanille 2002-2004 - Réunion*, 2002).

La faible proportion que représente la vanille dans les revenus peut être observée pour d'autres productions de diversifications, mais la vanille a ceci de particulier que, pour de nombreux producteurs, elle est la seule production agricole. C'était le cas de 55% des producteurs au début des années 2000 (*ibid.*) ; selon les chiffres du recensement général agricole en 2010, c'est le cas de 40 producteurs sur les 109 recensés. Son statut foncier particulier en est une explication.

La vanille est en outre le support d'une pluriactivité agricole, pour les producteurs qui ont développé une activité agrotouristique : transformation, agrotourisme (visite des parcelles de production), vente

directe (sur site ou sur les marchés forains). Ces activités permettent d'améliorer la valeur ajoutée retirée de la vanille, et ainsi de renforcer la viabilité économique de ces systèmes de production ; certains peuvent même recourir à de la main d'œuvre salariée, créant de ce fait quelques emplois. La pluriactivité agricole de ces systèmes contribue ainsi elle aussi à la cohésion de ces territoires marginalisés. En outre, elle a aussi, nous y reviendrons par la suite, une fonction culturelle et identitaire.

Ainsi, malgré un prix de la vanille verte que la majorité des planteurs jugent insuffisant, la vanille représente une opportunité d'activités, professionnelles et informelles, au sein d'un territoire (Saint-Philippe, Sainte-Rose) où les autres opportunités sont rares, y jouant de ce fait une fonction de cohésion et d'insertion sociales. Cette opportunité est rendue possible par différents facteurs rencontrés sur ce territoire : des conditions agronomiques favorables (sols volcaniques jeunes, hygrométrie et pluviométrie, température à basse altitude), des savoir-faire « disponibles » (la grande majorité des producteurs ont acquis ces savoir-faire dans le cadre familial ; pour ceux pour lesquels il n'y a pas eu de transmission familiale, les savoir-faire ont été transmis dans le cadre du cercle des relations sociales proches), et un foncier plus accessible que le foncier agricole, par la biais des concessions ONF.

7.1.2. Le positionnement des acteurs : une fonction sociale globalement reconnue

Cette fonction sociale de l'activité agricole apparaît peu dans les analyses sectorielles, elle est difficile à appréhender à partir des outils classiques d'observation de l'activité agricole, statistiques notamment. En effet, les catégories existantes excluent une partie de l'activité agricole, et en outre, c'est un objet d'analyse qui se prête peu à des analyses quantitatives (Laurent *et al.*, 1998). Les entretiens constituent en revanche un outil adapté pour étudier ces fonctions ; ils permettent d'examiner les représentations que s'en font les différents acteurs du territoire. Ils révèlent que la fonction sociale est une composante importante des représentations des fonctions de la production de vanille.

Les collectivités en première ligne

Ce sont les collectivités qui mettent le plus en avant dans leurs discours la fonction sociale de la production de vanille. Les deux communes, d'une part, mettent en lumière l'importance de cette activité, même exercée de façon informelle, au sein de leurs territoires, fortement touchés par le chômage, et sur lesquelles l'activité économique peine à se développer. La commune de Saint-Philippe a en particulier souligné cet aspect, elle est en effet la collectivité pour laquelle la production de vanille a le poids le plus important, bien que ce poids reste relatif si l'on s'en fie aux statistiques (Tableau 30)

Tableau 30. Les producteurs de vanille dans la population active

Source : (1) INSEE RGP 2009 (2) AGRESTE RGA 2010

	Saint-Philippe	Sainte-Rose	La Réunion
Population active (1)	2265	2 794	358 508
Actifs ayant un emploi (1)	1195	1 597	238 673
Producteurs de vanille selon le RGA (2)	49	28	109

Malgré la chute du nombre de producteurs, la production de vanille reste une opportunité que la commune souhaite conserver, à associer à d'autres petites productions (artisanat en vacoa notamment). Elle constitue une composante d'un modèle pluriactif auquel la commune ne voit pas d'alternative à moyen terme, qu'elle considère plutôt comme une voie à travailler pour son territoire, « *une pluriactivité en milieu rural qui est à penser* »²⁰⁷, avec l'idée toutefois de faire entrer les producteurs dans un cadre formel :

« Mais il y a sur Saint-Philippe un vrai enjeu de pluriactivité en milieu rural, combinant des productions, une diversité de production, activités environnementales, donc combinant une dimension non marchande, avec donc un financement public pendant un certain temps, et peut être agrotouristique en même temps. Il faut amener les gens à entrer dans un cadre d'emploi, éclaté, mais formel. » (Entretien commune de Saint-Philippe)

Le Conseil Général a également souligné l'importance de la fonction sociale de la production de vanille, fonction qu'elle partage avec d'autres petites filières (lentille et vigne à Cilaos, géranium dans l'ouest, notamment) et pour laquelle la collectivité départementale les soutient de longue date. Cette fonction sociale est l'un des motifs pour lesquels le Conseil Général souhaite étendre le foncier public mis à disposition dans le cadre de concessions :

« [La mise à disposition du foncier départemento-domanial] a comme vocation de contribuer à l'insertion, pourquoi pas d'insérer des jeunes dans une activité agricole adaptée à leur milieu. On a quand même un public qui est pas forcément prêt à passer à de l'exploitation agricole intensive, mais qui peut, en étant bien cadré, passer à des productions de ce type. (...) Nous on essaie de mailler un peu insertion et agriculture, ça nous semble très important, on a toujours su faire des exceptions, et je pense qu'il faut plus que jamais continuer. Sur Cilaos par exemple, on a maintenu une activité agricole avec un public qui est quasiment totalement pluriactif... » (Entretien Conseil Général, service agricole)

La référence aux « filières patrimoniales » est omniprésente dans ce discours, concernant toutes les petites filières citées (vanille, géranium, lentille principalement), et on observe une forte association, dans les représentations des collectivités, entre leur fonction sociale et leurs fonctions culturelles et identitaires, que nous développons par la suite. Les plus petites exploitations sont en effet fréquemment tournées vers des productions qui ont acquis une dimension identitaire, qu'il s'agisse de la vanille ou d'autres productions agricoles à la Réunion : lentille et vin à Cilaos, curcuma à Saint-Joseph, géranium dans l'ouest. Ces productions marquent la spécificité de certains territoires (Piccin, 2010), tout en s'appuyant sur un ensemble de petites exploitations informelles (Justine, 2010).

²⁰⁷ Entretien commune de Saint-Philippe.

L'administration et l'acceptation d'une agriculture sociale

Les représentations de l'administration agricole restent fondamentalement centrées sur le modèle d'exploitation professionnelle, comme l'ont déjà souligné plusieurs analyses concernant les représentations de la multifonctionnalité de l'agriculture à la Réunion (Bonnal *et al.*, 2003 ; Dulcire *et al.*, 2006). L'injonction à la production, d'une part pour l'exportation, d'autre part, et c'est une préoccupation plus récente, pour alimenter le marché alimentaire local, reste forte et résiste aux exigences croissantes de soutien à d'autres fonctions de l'activité agricole. La canne à sucre, culture d'exportation garante de la stabilité du secteur agricole, reste un élément central de ce modèle, un « *filet de sécurité* »²⁰⁸ pour les exploitations agricoles. Les pouvoirs publics apportent également un soutien croissant aux filières élevage et fruits et légumes à destination du marché local, en promouvant un modèle d'exploitation professionnalisé.

Ce modèle s'oppose à celui d'une agriculture sociale (ibid.) dans lequel s'inscrivent une grande partie des producteurs de vanille. Cette agriculture sociale est considérée comme une « imperfection » du système agricole, ou une étape dans la transition vers le modèle d'agriculture professionnalisée. L'administration émet ainsi des réserves quant au bien-fondé de l'agriculture informelle, vis-à-vis des objectifs fixés en matière agricole :

« Parce que on n'est pas non plus là, enfin à mon avis, pour offrir comme perspective à des gens de toucher le RMI, c'est un peu ça le problème... » (Entretien DAF)

Néanmoins, cette agriculture sociale est reconnue comme une composante de l'agriculture réunionnaise, forte d'un certain poids par le nombre d'exploitations concernées, toutes filières confondues. Les petites exploitations, qui ne sont certes pas toutes informelles, représentent encore la moitié des exploitations réunionnaises²⁰⁹ (Agreste Réunion, 2011). En 2006, parmi les petites exploitations agricoles, un tiers n'était pas affiliées à l'AMEXA et rentraient donc dans l'agriculture informelle (Conseil Général de la Réunion, 2006). Ainsi, si ces exploitations ne font pas partie des priorités définies pour le développement du secteur agricole, l'administration ne peut les ignorer. Elle le peut d'autant moins que les collectivités locales, Région et surtout Département, sont engagées politiquement dans le soutien à cette agriculture sociale. L'administration fait ainsi état d'un « *consensus local et partenarial* »²¹⁰ sur ces filières et sur leur maintien. Ce consensus s'est notamment construit avec la politique de développement des Hauts, pour laquelle un modèle de développement agricole différent de celui des Bas²¹¹ a été reconnu et encouragé :

« Il y avait une bienveillance à l'égard de toutes ces filières des Hauts... comme en règle générale à la Réunion, des qu'on parle des Hauts... (...) Mais nous, tout ce qui peut maintenir de l'activité, et notamment dans les Hauts, évidemment, on encourage ça... » (Entretien DAF)

Les enjeux et orientations définis autour de l'aménagement des Hauts accorde encore aujourd'hui une place particulière aux filières patrimoniales et à la diversification de l'agriculture, en raison d'une part

²⁰⁸ Entretien DAF.

²⁰⁹ La taille économique d'une exploitation est calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels qu'elle valorise, et de coefficients établis à partir de valeurs moyennes de marges brutes qui permettent le calcul de la production brute standard (PBS). Une petite exploitation est une exploitation dont la production brute standard est inférieure à 25 000€.

²¹⁰ Entretien DAF.

²¹¹ Ne pouvant se fonder sur un pivot canne pour toutes les exploitations, le développement agricole des Hauts a du se fonder sur d'autres productions, et composer avec des modèles agricole diversifiés voir pluriactifs.

des potentialités agronomique plus réduites que dans les Bas, mais également dans une optique de couplage avec le développement touristique de ce territoire (AGORAH, 2008 ; CAH, 2008). L'administration reconnaît donc les fonctions sociales de ces petites productions agricoles, et en particulier celles de la vanille, en vertu du maintien de l'activité économique qu'elles permettent sur des territoires défavorisés, et conformément au consensus défini localement en faveur de leur maintien. A l'instar de ce que nous avons observé dans les discours des collectivités, la fonction sociale est très souvent associée à la dimension « patrimoniale » de ces productions dans les discours de l'administration. L'agriculture informelle, qui est fondamentalement contradictoire avec le modèle d'agriculture professionnalisée promu par les politiques agricoles, est d'autant plus tolérée qu'elle est représentative de certaines étapes de l'histoire agricole réunionnaise, à travers ses productions historiques (dont la vanille fait partie). L'administration reconnaît donc la double fonction sociale et culturelle de la production de vanille, sans toutefois se départir de ses doutes quant à la viabilité des systèmes de production, en posant les limites du soutien qui leur est accordé :

« Si vous voulez on fait une distinction entre la culture et l'agriculture... » (Entretien DAF)

Une filière divisée

Au sein même de la filière, les avis sont nuancés quant à cette fonction sociale de la production de vanille. Si la coopérative en a fait un argument vis-à-vis notamment de l'administration et des collectivités, les planteurs eux-mêmes sont plus partagés.

La fonction sociale de la production de vanille est très présente dans les discours de Provanille. Elle l'est d'une part dans les entretiens que nous avons réalisés (« *cette fonction sociale, on la vit tous les jours* »²¹²), au cours desquels les fonctions de structuration du quotidien, et d'insertion sociale ont été soulignées. Elle est également un argument mobilisé par la coopérative dans ses interactions avec les institutions qui interviennent dans la gestion ou le financement du soutien public à la filière, comme en témoignent les programmes sectoriels, depuis une dizaine d'années :

« La vanille ne constitue pas l'élément principal du revenu pour l'exploitant et sa famille. Des activités annexes et les revenus sociaux viennent compléter ce revenu agricole. Néanmoins, cette activité garantit aux producteurs une activité économique dans une région particulièrement défavorisée en termes d'emploi et constitue, de ce fait, un réel facteur d'insertion sociale. » (Programme sectoriel vanille 2002-2004 - Réunion, 2002)

« La culture de la vanille ne constitue donc qu'un revenu d'appoint aux exploitations. Notons que seuls 1/3 des producteurs sont enregistrés en tant qu'agriculteurs, les 2/3 restants étant bénéficiaires de minimas sociaux. La culture de la vanille sur les communes de Ste-Rose et St-Philippe revêt un caractère social très fort. » (Programme sectoriel Plantes à parfums, aromatiques et médicinales 2011-2013 - Réunion, 2011)

Provanille a particulièrement mis en avant la fonction d'insertion sociale, voir professionnelle (vers l'installation agricole) dans le cadre d'un projet de réinsertion par la vanille. Ce projet, développé à l'initiative de Provanille en association avec l'ARFIP (Association Réunionnaise de Formation et d'Insertion Professionnelle), avait pour objectif de réinsérer des allocataires du RMI par la mise en place d'une production de vanille (Encadré 13).

²¹² Entretien Provanille.

Encadré 13. Le projet Provanille - ARFIP de réinsertion par la vanille

Source : entretiens, plaquette de présentation du projet éditée par Provanille

Provanille et l'ARFIP ont mis en place un projet intitulé « Action d'accompagnement à la professionnalisation par le revalorisation de patrimoine de Sainte-Rose ». L'objectif affiché est en premier lieu social - contribuer à l'insertion d'allocataires du RMI via l'agriculture, vers une installation agricole, mais les aspects économiques et environnementaux sont également soulignés dans la plaquette de présentation du projet : « *le développement économique de ce milieu nécessite une diversification réfléchie et adaptée. Mais la mise en valeur de ces espaces forestiers contribue largement à l'amélioration du paysage et à la lutte contre la prolifération des pestes végétales. Il s'agit là d'une démarche en totale adéquation avec le concept d'agriculture durable et de multifonctionnalité* ».

Quinze allocataires du RMI ont ainsi eu accès à des parcelles de 4 hectares en moyenne, baillées via Provanille à la SAFER, qui a mis à disposition 40 hectares pour ce projet sur le site du domaine Roussel, au Petit Brûlé, à Sainte Rose. Le projet a débuté en décembre 2006. L'accompagnement comportait différents volets, administratifs (appui à la création d'une association, accompagnement des projets de chacun des stagiaires, présentation du parcours à l'installation), techniques (mise en place d'une pépinière, mise en place de la parcelle de plein champ, techniques de culture du palmiste ou techniques apicoles dans une optique de diversification), et d'accès aux intrants (boutures, compost), ou plus génériques (sensibilisation à l'environnement).

Ce projet se veut d'une part une démonstration de la fonction sociale que peut jouer la vanille, et concoure également à l'augmentation, par l'installation de 15 producteurs, du nombre de planteurs et du volume de production.

Du côté des producteurs eux-mêmes, les avis sont plus nuancés quant à cette fonction sociale. Certains parmi ceux qui ont le statut d'agriculteur voient dans la faible professionnalisation d'une partie des producteurs une des causes de la fragilité de la filière. Un partie de ces producteurs font état d'un sentiment de concurrence avec des producteurs exonérés des charges et contraintes qui pèsent sur l'agriculteur déclaré, d'autres trouvent injuste que des producteurs informels bénéficient des aides quand certains agriculteurs n'en bénéficient pas (cas des producteurs - transformateurs hors agrément). Mais au-delà de ces appréciations des contrastes entre les statuts des planteurs, ils soulignent plus particulièrement ce qu'ils identifient comme des impacts négatifs sur la filière, à la fois en termes d'image, de crédibilité vis-à-vis des différentes institutions, et de dynamiques collectives. Ainsi, les producteurs non agriculteurs, qui « ont le temps » de transformer, sont parfois accusés de désorganiser le marché (par des prix bas, et une qualité peu maîtrisée de la vanille noire). Les « vrais agriculteurs », comme ils se nomment parfois eux-mêmes, mettent au contraire en avant leur attachement à la structuration de la filière, et à la reconnaissance de leur fonction de producteurs, avant tout.

Les difficultés traversées par la coopérative entre 2009 et 2011, suite au désengagement d'UR2, ont été l'occasion d'exprimer ces dissensions entre producteurs, entre ceux qui souhaitent s'investir (voir investir financièrement) dans une nouvelle structure, et les autres producteurs, suivant de plus loin l'évolution de la situation ou n'ayant pas la volonté ou les moyens de s'y investir. Les RMIstes ont été ainsi parfois décrits comme un frein à la mise en place d'une dynamique autour d'une nouvelle structure collective. Si certains planteurs ont alors envisagé de monter une structure à partir d'un petit groupe de planteurs « *motivés* »²¹³, la reprise du site de la coopérative à Bras-Panon a finalement permis à Provanille de maintenir son activité en conservant une optique d'intégration du plus grand

²¹³ Entretiens planteurs 5 et 7.

nombre de producteurs. Les producteurs informels représentent encore un volume de production qui n'est pas négligeable par rapport à un volume global de vanille verte qui a fortement chuté.

7.2. Une fonction culturelle déclinée à différentes échelles

7.2.1. Fonction culturelle de l'activité agricole : éléments de définition

L'augmentation des références au « culturel » dans les débats sur la triade bien connue de l'« économique », du « social », et de l'« environnemental » incitait, dans l'examen des différentes fonctions qui peuvent être attribués à l'activité agricole, à s'interroger sur cette potentielle dimension culturelle. Cependant, malgré la proximité étymologique entre les deux termes (culture et agriculture), et le fait que l'un des premiers sens, chronologiquement, du mot « culture » désigne l'action de cultiver la terre (Cuche, 2010), les liens ne sont aujourd'hui plus évidents, et il est nécessaire de préciser ce que l'activité agricole peut avoir de « culturel ».

Une composante de la dimension sociale, parfois citée comme « quatrième pilier du développement durable »

Si l'équité et la lutte contre l'exclusion (aspects d'intégrations développés précédemment) sont les aspects les plus fréquemment traités de la dimension sociale, une conception élargie de la dimension sociale, intégrant des aspects culturels est aujourd'hui défendue (Auclair, 2011). Si le rapport Bruntland, fréquemment considéré comme acte fondateur du concept de développement durable, faisait une seule référence à sa possible dimension culturelle (Bruntland, 1987 ; Porcedda et Petit, 2011), celle-ci a néanmoins progressivement pris de l'importance, jusqu'à être élevée pour certains auteurs au titre de quatrième pilier du développement durable (Nurse, 2006 ; Sachs, 1997)²¹⁴. Hors des publications scientifiques, l'importance accrue accordée au « culturel » est reprise par certaines institutions ; ainsi en est-il de la déclaration de la Commission Française du Développement Durable²¹⁵, qui suggère que la faible prise en compte de la dimension culturelle est une des raisons de l'échec de la mise en œuvre du concept de développement durable. Cette déclaration est contemporaine du sommet de Johannesburg, où l'importance de la préservation de la diversité culturelle a également été affirmée (dans l'introduction du plan d'action proposé). Au-delà de ces exemples, les références aux enjeux culturels se multiplient dans les débats sur les choix de société et la gestion des enjeux économiques, environnementaux et sociaux (Melin, 2011).

Le terme de culture est cependant très polysémique, ne faisant pas l'objet d'une définition consensuelle (Auclair, 2011 ; Cochrane, 2006 ; Cuche, 2010). L'opposition entre nature et culture, ligne

²¹⁴ Sachs a développé dans les années 1980 le concept d'écodéveloppement, forme de précurseur du développement durable, fondé sur quatre piliers et promouvant une approche territoriale : « *cherchant des racines endogènes aux modèles de modernisation et aux systèmes intégrés de production, il s'agit de promouvoir le changement dans la continuité culturelle, traduisant le concept normatif d'écodéveloppement en une pluralité de solutions locales, propres à chaque écosystème, à chaque contexte culturel et à chaque site* » (Sachs, 1997)

²¹⁵ Avis de la Commission française du développement durable n° 2002-07 (avril 2002) sur la culture et le développement durable.

de partage aujourd'hui discutée, a longtemps été le fondement de sa définition. Aujourd'hui, le terme recouvre différentes significations, depuis un sens « étroit » qui se rapporterait à l'ensemble des formes par lesquelles une société s'exprime à travers les arts et les lettres (Porcedda et Petit, 2011), également formulé comme l'ensemble des productions esthétiques d'une société (Lévy, 2003a), jusqu'à un sens très large, plus anthropologique, renvoyant à la notion de civilisation (Auclair, 2011). Nous nous devons dès lors de préciser les bases du sens que nous lui attribueront.

Les fondements d'une fonction culturelle : création de sens pour un collectif

La signification du terme « culture » s'est élargie, s'éloignant de l'un de ses sens premiers de « travail de la terre » (Cucho, 2010). Une revue de littérature sur le concept (Gerring et Barresi, 2003) a abouti à une typologie de définitions, mais surtout à une définition sur un principe de « minimum-maximum », avec une définition « à minima » qui est fondé sur les éléments les plus fondamentaux du concept, éléments que l'on retrouve dans toutes les définitions (la définition « maximale » présente quant à elle un ensemble de caractéristiques sensées définir le concept dans sa forme la plus idéale). Selon ces auteurs, dans sa définition minimaliste, la culture recouvre un ensemble de phénomènes sociaux, idéels ou symboliques, organisés, produits et transmis socialement, partagés par un groupe social, et porteurs de sens²¹⁶. Un objet est culturel s'il « *signifie autre chose que lui-même* » (ibid.), et que ce sens est partagé par un groupe donné.

Nous nous plaçons dans cette acception large, centrée sur la notion de sens partagé par un collectif. Ces fondements (sens et collectif) sont confirmés par l'étude des définitions proposées par différents auteurs : la culture peut être définie comme l'ensemble des « *idées et valeurs communes à un groupe* » (Lévy, 2003a), elle est « *créatrice de valeur et de normes partagées au sein d'un collectif* » (Parra et Moulaert, 2011), tout en introduisant « *directement à l'ordre symbolique, à ce qui touche au sens* » (Cucho, 2010).

Dans ce cadre, l'étude d'une potentielle fonction culturelle de l'activité agricole consiste à identifier, dans les discours et les écrits des acteurs et des institutions, les normes, symboles, valeurs, associés à la production agricole, et considérés comme porteurs de sens pour le collectif. L'objectif n'est donc pas de définir ce que serait la « culture réunionnaise », ou la « culture de Saint-Philippe », pour y rechercher la place de la vanille, mais d'identifier ce que la vanille porte de culturel, par les symboles construits collectivement auxquels elle est associée (en nous limitant ici aux dimensions évoquées par les acteurs, sans prétendre donc à une description exhaustive de ce que la vanille a de culturel).

Associés à un espace géographique, ces symboles deviennent facteur d'identité spatiale, c'est à dire facteurs de distinction d'une entité spatiale par rapport à un extérieur (Deshaies, 2003). S'établit ainsi un lien entre le culturel tel que nous l'avons défini et l'identité des territoires : l'identité des territoires se construit par une projection de valeurs collectives, culturelles, sur l'espace. Il importe ici de distinguer, lorsque l'on parle d'identité, l'identité d'un territoire de celle d'un groupe social, a fortiori de celle des individus, de « *distinguer « l'identité d'une région » et la conscience identitaire régionale des individus* » (Guermond, 2006). En effet, les identités collectives ou sociales ne coïncident pas

²¹⁶ « Culture, minimally defined, is any phenomenon that is social, ideational or symbolic, patterned, and shared by the members of a social group. Culture as an ideal-type includes all minimal attributes and many more besides. It is social, human, ideational or symbolic, patterned, shared, enduring, cumulative, coherent, differentiated, comprehensive, holistic, non-interest-based, implicit, causal, and constitutive. » (Gerring et Barresi, 2003)

nécessairement avec les identités géographiques, et l'on ne peut « assigner par glissement l'identité désignée des territoires aux individus qui composent ce territoire comme s'ils constituaient une communauté » (Guérin-Pace et Guermond, 2006). Cela est d'autant plus vrai dans le cadre des identités territoriales construites dans le cadre des politiques d'aménagement et de développement qui prônent la spécification - forme de « mise en scène » - des territoires. Dans un contexte de politiques territoriales marquées par des rhétoriques identitaires récurrentes (Lussault, 2003b), le « culturel », notamment via des références patrimoniales, est fréquemment mobilisé à la rescousse de la construction des identités territoriales (Guermond, 2006). Pour Denis Chevallier, le patrimoine est facteur de construction territoriale par une réactivation du « local » : « dans un monde fait de déplacements, d'échanges et des échelles de plus en plus vastes, c'est sans doute une des nouvelles fonctions du patrimoine que de contribuer à reconstruire du local et, ce faisant, par le jeu des redéfinitions des appartenances et des identités, produire de nouvelles formes de lien social » (Chevallier, 2002).

En étant le support de symboles, porteurs de sens, partagés par un groupe, l'activité agricole peut ainsi revêtir une dimension culturelle ; ces symboles, normes, valeurs, s'ils sont associés à un territoire, dans le but de le singulariser, confèrent à l'activité agricole une fonction identitaire, au sens de la production d'une identité spatiale.

L'agriculture, patrimoine facteur d'identité des territoires

De nombreuses études de cas récentes se sont penchées sur le rôle que peut jouer l'agriculture dans la construction d'images territoriales attractives (Frayssignes, 2005 ; Lescureux, 2007 ; Perrin, 2009 ; Tafani, 2011). La symbolique agricole, combinaison d'éléments « naturels » (rapporté aux terroirs agro-écologiques) et « sociaux » (savoir-faire, modes de consommation, ...), mais aussi de « modernité » et de « traditions », présente des atouts recherchés dans les processus de spécification et d'identification des territoires. En effet, bien que nous ayons déjà évoqué le processus d'uniformisation qui a affecté l'activité agricole, de petites productions localisées conservent un « capital symbolique » d'authenticité, de tradition, qui peuvent être valorisés à la fois par les filières, et par leurs territoires s'ils s'en saisissent. L'agriculture est alors présentée comme une forme de résistance à l'uniformisation de nos sociétés industrialisées qui « gomme le sens des lieux », elle est un élément du « retour au local » par la valorisation de la tradition, de la localité, de l'origine, de la réputation (Bérard et Marchenay, 1995).

C'est fréquemment en termes de « patrimoine » que l'agriculture est intégrée aux identités territoriales, le patrimoine, tout en intégrant à la fois des éléments naturels et culturels, traduisant cette valorisation dans le présent d'éléments du passé. Il nous faut donc ici rapidement présenter ce que l'on entend par « patrimoine ». Concept polysémique et « nomade » - utilisé par de nombreuses disciplines - (Chiva, 2008 ; Cormier-Salem *et al.*, 2002), le patrimoine ne fait pas lui non plus l'objet d'une définition consensuelle. Sans prétendre délimiter son champ d'application, nous présentons ici les éléments centraux qui fondent ce concept.

Le plus essentiel de ces éléments est le rapport au temps long : son utilisation traduit une volonté individuelle ou collective de persistance d'un objet dans le temps. Le patrimoine est « ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent » (Lazarotti, 2003). Construit social décrété collectivement (*ibid.*), le patrimoine n'est pas intrinsèquement patrimoine, il est défini

relativement à un groupe social donné. Qualification symbolique d'éléments matériels, on peut y voir le produit d'une projection culturelle sur un espace ou un objet physique (Milian, 2004).

Les domaines et objets investis par le patrimoine se sont considérablement élargis depuis une cinquantaine d'année, depuis une conception historique et architecturale datant du XIX^e siècle jusqu'à la patrimonialisation actuelle d'éléments immatériels, notamment de certains savoirs et savoir-faire. A l'intersection des préoccupations écologiques et du regain d'attachement au passé, perçus comme facteurs de persistance de certaines valeurs, de paysages, de modes de vie, représentant une stabilité rassurante face à l'accélération de nos modes de vie (Chiva, 2008 ; Dupré, 2005), l'agriculture et les espaces ruraux sont entrés dans le champ du patrimoine avec ce que Denis Chevallier appelle l'« *invention du patrimoine rural* » (Chevallier *et al.*, 2000). Si les paysages d'agriculture traditionnelle ont la faveur des processus de patrimonialisation, certains symboles d'agriculture vivante et économiquement dynamique sont également susceptibles d'être patrimonialisés (Daugstad *et al.*, 2006). Dans des espaces ruraux publicisés, l'agriculture, redevenant « culture », acquiert une nouvelle forme de légitimité, passant « *de la légitimité alimentaire à une légitimité identitaire* » (Hervieu et Viard, 2000).

La patrimonialisation peut intégrer des éléments de différentes natures, paysages, produits, pratiques, etc., chacun de ces éléments combinant une fois patrimonialisés une dimension matérielle et une dimension symbolique. Ils s'incarnent sur le territoire dans des objets « médiateurs » (cartes, emblèmes, ...) ou des fractions d'espaces emblématiques (sites, paysages) indices physiques de patrimonialisation, que nous avons cherché à identifier dans le cas de la vanille.

Il faut enfin ajouter que le patrimoine est caractérisé par une tension entre deux « philosophies », entre le choix de la conservation fidèle d'un objet du passé, qui devient objet de mémoire, et le choix de la patrimonialisation d'un objet présent pour en faire une ressource pour l'avenir. Concrètement, la patrimonialisation est en fait fréquemment un compromis fondé sur l'articulation de ces deux logiques, le patrimoine étant à la fois porteur d'un intérêt intrinsèque et d'opportunités de développement (Chevallier *et al.*, 2000). En effet, en modifiant la valeur d'éléments matériels, le processus de patrimonialisation devient créateur de ressources. Revalorisation culturelle, la patrimonialisation est fréquemment couplée à une revalorisation économique, par la récupération de la valeur symbolique (Perrin, 2009), cette dernière étant par ailleurs souvent le moteur et l'objectif de la patrimonialisation. Les sociologues y voient un outil de perpétuation ou d'évolution de l'identité des groupes sociaux dans le temps (Micoud, 2007), les géographes un facteur de pérennisation ou de recomposition des liens entre les groupes sociaux et leurs espaces de vie (Di Méo *et al.*, 1993), les économistes du territoire l'opportunité de nouvelles ressources territoriales (Landel, 2006),

7.2.2. Différentes échelles spatiales et temporelles de patrimonialisation de la vanille

La patrimonialisation de la vanille et son intégration dans la construction des identités territoriales peut être déclinée à différentes échelles, depuis un processus mobilisant des argumentaires génériques, découplés des caractéristiques actuelles de la filière, à l'échelle de la région, jusqu'à des mécanismes de transmission et de reproduction patrimoniaux à l'échelle des producteurs, en passant

par des collectivités communales qui utilisent la vanille pour se distinguer au sein du territoire réunionnais.

Une fonction identitaire à l'échelle de l'île : un produit emblématique, rebattu à la sauce touristique

Certaines des pages les plus souvent évoquées de l'histoire de la vanille en tant que production agricole se sont écrites à la Réunion, et inversement, l'histoire agricole de la Réunion doit certaines de ses heures les plus florissantes à la culture de la vanille. Ce lien entre l'histoire de cette culture et celle de l'île a donné lieu à une forme de patrimonialisation de la vanille, et à son intégration, via certains marqueurs, dans le patrimoine culturel de l'île. Le blason de la Réunion est l'un de ces marqueurs : créé à l'occasion de l'exposition coloniale de 1925²¹⁷ (Vaxelaire, 2003), et conservé jusqu'à aujourd'hui, la vanille y figure en bonne place parmi d'autres symboles de l'histoire de l'île²¹⁸ (Figure 52.a). La liane de vanille y encadre également l'ancienne devise de la Compagnie des Indes Orientales « *Je fleurirai partout où je serai plantée*²¹⁹ », rappel de l'importance de l'histoire du commerce des épices dans celle de l'île. Le nom de « Bourbon », qualificatif attribué à la fois au territoire et au produit agricole est un autre marqueur de ce lien historique. Bien que l'île ne porte plus officiellement ce nom aujourd'hui²²⁰, il reste emblématique de l'origine réunionnaise du développement économique de cette culture. Néanmoins, ce lien a été distendu par les accords de Saint Denis en 1962, qui aboutissent à la création d'un label regroupant l'ensemble des producteurs de l'Océan Indien : la réputation de la vanille Bourbon, initialement construite à la Réunion, a par la suite bénéficié à ceux qui sont devenus des producteurs concurrents. De ce fait, si la patrimonialisation du nom de « Bourbon » trouve ses origines dans le territoire réunionnais, la ressource économique induite dépasse ce territoire (et lui est même au contraire défavorable en bénéficiant à ses concurrents).

Un autre de ces marqueurs est la figure d'Edmond Albius, au travers duquel cette histoire peut être personnifiée. Il incarne le lien entre la plante et le territoire, mais également le lien entre l'histoire agricole de la Réunion et celle de l'esclavage, qui fait aujourd'hui l'objet d'un nouveau regard, et dont certains éléments s'intègrent progressivement au patrimoine de l'île. Laurence Bérard et Philippe Marchenay suggèrent que les personnages ou les représentants d'une classe sociale que l'on invoque pour « *valider le produit* » ne sont pas anodins dans les processus de patrimonialisation des produits agricoles (Bérard et Marchenay, 1995). On pourrait ainsi se demander si son statut d'esclave a influencé la teneur du processus de patrimonialisation, notamment l'utilisation tardive du symbole qu'il représente²²¹. Quoi qu'il en soit, l'histoire a retenu son nom, et il constitue aujourd'hui un personnage important de l'histoire réunionnaise :

²¹⁷ Blason créé par Merwart, alors responsable du Trésor à la Réunion.

²¹⁸ Ces symboles sont, de gauche à droite et de haut en bas : l'île vierge surmontée des chiffres romains « MMM » symbolisant l'altitude du Piton des Neiges, le vaisseau Saint Alexis, le drapeau républicain français, les fleurs de lys royales, et enfin les abeilles impériales.

²¹⁹ « *Florebo quocumque ferar.* »

²²⁰ L'île de la Réunion porta le nom d'« île Bourbon » une première fois jusqu'en 1793 ; elle fut à cette date rebaptisée « île de la Réunion », jusqu'en 1806, porta ensuite le nom d'« île Bonaparte », jusqu'à la Restauration en 1810, qui restaura également le nom d'« île Bourbon » (symboliquement lié à la monarchie). En 1848, le nom d'« île Bourbon » est définitivement abandonné, pour celui d'« île de la Réunion ».

²²¹ Le processus de patrimonialisation de la figure d'Albius est récent, comme le confirme la présentation de M. Gauvin, lors d'une conférence donnée à la mairie de Sainte-Suzanne le 9 août 2012, « L'histoire d'Albius et de sa découverte » ; cette patrimonialisation a pris de l'ampleur à partir des années 1980 suite aux initiatives à la fois

« Edmond Albius, c'est un « zarkboutan not kultur²²² », c'est vraiment un grand réunionnais. Des gars comme ça constituent notre patrimoine culturel. » (M. Gauvin, conférence donnée à la mairie de Sainte-Suzanne, le 9 août 2012 à l'occasion de l'anniversaire de la mort d'Albius)

Ce symbole est aujourd'hui perçu comme un atout par le secteur touristique, en témoignent ces propos recueillis à l'IRT²²³ au sujet du label « Iles vanilles » que nous abordons plus loin :

« Ça s'applique tout à fait bien à la Réunion, parce que c'est quand même là où la fécondation de la vanille a été découverte, donc d'une part au niveau historique c'est très intéressant, ça permet de valoriser à la fois l'histoire, notamment l'histoire de l'esclavage, et par ailleurs, c'est très intéressant, parce qu'on a quand même des producteurs de vanille qui font de la très bonne vanille » (Entretien IRT)

La vanille figure ainsi parmi les produits agricoles les plus emblématiques de la Réunion. Une enquête réalisée en 2010 la place en tête parmi différents produits agricoles pour sa représentativité du territoire réunionnais²²⁴. Les acteurs des institutions d'envergure régionale (Conseil Général, IRT, mais également le secteur agricole, DAF et ASP) s'accordent sur cette dimension patrimoniale. Celle-ci se décompose en deux éléments : d'une part, elle est rapportée à une valeur identitaire, intrinsèque, et d'autre part, cette valeur est quasi systématiquement traduite en termes de valorisation touristique. Cette dualité est soulignée dans cet entretien réalisé à la Direction agricole du Conseil Général :

« Patrimonial, c'est l'histoire, et la culture. Si on perd ces produits, on peut considérer qu'on part une partie de notre histoire, à terme. On est bien conscient aujourd'hui que ces culture là n'ont plus de valeur exportatrice réelle, mais, vraiment, elles ont une valeur patrimoniale importante, pour les réunionnais d'une part, et pour les touristes d'autre part » (Entretien Conseil Général, Direction de l'Agriculture)

La patrimonialisation de l'activité agricole, si elle peut être créatrice de ressources pour les exploitations et les filières elles-mêmes, peut également en effet être perçue comme une opportunité pour les territoires (Chevallier *et al.*, 2000 ; Le Caro *et al.*, 2007 ; Micoud, 2007). Le tourisme est sur ce point un relais important de cette transformation du culturel en valeur économique, il est le processus central de marchandisation du patrimoine (Daugstad *et al.*, 2006). Via des touristes devenus des « consommateurs de territoires », il a un effet multiplicateur sur la demande de patrimoine rural (Tafari, 2011). Cette demande de patrimoine rural s'exprime à la Réunion comme une dimension complémentaire d'une offre touristique qui mise également sur la tropicalité et la valeur des espaces naturels :

« L'île de la Réunion est ce qu'elle est, en termes de tourisme balnéaire c'est quand même relativement limité, on est tout de suite tourné vers les terres, et les terres, c'est quoi, il y a les paysages naturels, mais il y aussi toutes les zones intermédiaires, toutes les zones rurales de mi-pentes, ou si on veut développer une activité touristique, il faut qu'il y ait une activité avec... Quoi de mieux que l'agriculture ? Donc on a tous ces produits qui se développent en ce moment, visites à la ferme, goûters à la ferme, hébergements, autour de quelques produits vraiment phares, ça

de la filière (par le développement de l'activité agro-touristique) et des collectivités (par la mise en place de marqueurs patrimoniaux, blasons, devises, manifestations, ...)

²²² « Un arc-boutant de notre culture ».

²²³ "Ile de la Réunion Tourisme", dénomination du Comité Régional du Tourisme (CRT) de la Réunion, association loi 1901 financée notamment par le Conseil Régional.

²²⁴ Enquête réalisée par Luca Piccin en 2010 dans le cadre d'un stage de Master 2 « Génie Urbain et Environnement » ; sur 82 personnes enquêtées (sur les lieux de vente de fruits, légumes épices : marchés et boutiques spécialisées), 49 considèrent la vanille comme le produit agricole le plus représentatif du territoire réunionnais, parmi 4 produits proposés (vanille, curcuma, palmiste, chouchoy) (Piccin, 2010)

nous semble intéressant. La vanille est tout à fait là dedans, et ça a quand même un côté exotique » (Entretien Conseil Général, Direction de l'Agriculture)

Le classement « Patrimoine Mondial » récemment obtenu contribue, selon l'IRT, à attirer une « nouvelle clientèle européenne, très sensible à l'environnement »²²⁵ et renforce la demande de patrimoine rural qui s'exerce à l'égard du territoire réunionnais. L'IRT affiche ainsi l'objectif de développer une offre éco-touristique à la Réunion, à destination de ce type de clientèle, dans lequel l'agritourisme est l'un des éléments proposés. La vanille est perçue comme un atout pour le développement de ce type de produits : au-delà de son histoire et de sa renommée, la vanille est jugée « porteuse » parce que l'on peut envisager « tout un panel de services »²²⁶ autour du produit : au-delà de l'aspect agricole, elle peut être associée à la gastronomie, à l'accueil et à l'hôtellerie par la diffusion de senteurs vanillées dans ces lieux, par exemple, comme souhaiterait le mettre en place le service Nature et Culture de l'IRT. Elle incarne en outre, comme le souligne le Maire de Bras-Panon, l'« exotisme » et la « tropicalité » :

« L'image de la vanille sur une tropicalité est essentielle !... »

La gousse ou la fleur de vanille font partie des « symboles » mobilisés pour promouvoir la destination, sa dimension identitaire est utilisée dans les campagnes de communication ou publicitaires. La récente création de la marque des « Iles Vanilles » en est une illustration. Créée à l'initiative des Offices et des Comités de tourisme de l'Océan Indien²²⁷, elle vise à promouvoir la destination Océan Indien auprès d'une clientèle principalement européenne. Si par le passé c'est le territoire qui a donné son nom à la vanille « Bourbon » (dans une optique de promotion du produit), c'est aujourd'hui le phénomène inverse qui est observé (le nom du produit est utilisé pour qualifier le territoire). Sa présence sur l'ensemble des îles impliquées (quoiqu'à différents degrés) et son potentiel symbolique ont joué en sa faveur pour en faire un marqueur de l'identité de ces territoires en tant que destinations touristiques :

"Rassemblées autour de la vanille, le concept est commun à toutes les îles et évoque la notion de la terre, de la culture, des senteurs." (Guides des Iles Vanille, 2011-2012)

Rattachée à une identité tropicale, la vanille symbolise à la fois le naturel et le luxe qui sont mis en avant dans les argumentaires de promotion qui accompagnent cette marque (les points forts des « Iles Vanille » sont en effet déclinés ainsi : l'écotourisme, les activités nautiques, le golf, le trekking, les plages, les voyages de noce, et les croisières, illustrant le souhait de promouvoir à la fois une qualité environnementale et des prestations haut de gamme).

²²⁵ Entretien IRT.

²²⁶ Ibid.

²²⁷ Qui regroupe l'IRT (Île de la Réunion Tourisme), le MTPA (Mauritius Tourism Promotion Authority), l'ONTM (Office National de Tourisme de Madagascar), le STB (Seychelles Tourism Board), le CDTM (Comité Départemental de Tourisme de Mayotte), et l'ACT (Association Comorienne du Tourisme).

Figure 52. La vanille à l'appui de l'identité des territoires : quelques marqueurs de patrimonialisation.



Cette patrimonialisation contribue à la création de ressource pour la filière, d'une part directement par la promotion du produit qu'elle représente en direction d'une clientèle essentiellement touristique, d'autre part indirectement en justifiant certains soutiens politiques (nous y reviendrons dans le chapitre 8). Cependant, cette utilisation de la vanille pour promouvoir l'identité de l'île, la symbolique à laquelle elle est associée, peut paraître en décalage par rapport à la situation actuelle de la filière, et aux difficultés auxquelles elle est confrontée. Ce même décalage a été observé dans le cas de l'olivier en Provence, où, érigé en « objet d'intérêt identitaire », il a fait l'objet d'une importante valorisation culturelle qui, au début de cette patrimonialisation, était en décalage par rapport à la réalité agricole d'une production considérée comme archaïque et difficile à moderniser (Perrin, 2009). La patrimonialisation est en effet une construction sociale, et le patrimoine « entré dans l'agenda général des

acteurs locaux, devient ainsi un élément essentiel du développement économique (...), une matière première malléable dont l'exploitation est gérée par un système d'acteurs multi-scalaire » (Gravari-Barbas, 2008). La symbolique développée autour de l'objet patrimonialisé s'accorde avec les objectifs de ceux qui en sont les acteurs. Ainsi la notion d'« Iles Vanille » est un pur produit du secteur touristique, que la filière ne s'est pour l'instant pas réapproprié (il faut néanmoins souligner que c'est un concept très récent). Ainsi patrimonialisée, la vanille devient un symbole qui participe la construction idéelle des territoires, symbole qui « *perdure bien au-delà de l'extinction des rapports économiques et sociaux qui lui ont donné naissance, jusqu'à se réduire, parfois, à un mot, à un nom, à un symbole* » (Di Méo et al., 1993).

Cet exemple n'est cependant que l'une des facettes de ce que l'on peut regrouper de façon générique sous le terme de patrimonialisation de la vanille réunionnaise, différente de celle que défendent certains producteurs ou certains préparateurs (chapitre 8), différente également des représentations que s'en font les collectivités locales, à l'échelle communale, qui font l'objet du paragraphe suivant.

Une fonction identitaire à l'échelle infrarégionale : revendication de spécificités

Les communes développent des argumentaires patrimoniaux autour de la vanille plus ancrés dans les caractéristiques de la filière, moins sur le produit de façon générique. La promotion, à l'échelle communale, du patrimoine culturel que représente la vanille s'intègre dans des stratégies de différenciation et de promotion des communes au sein du territoire régional.

En 1960, Jean Defos Du Rau, dans sa monographie sur la Réunion, décrit « *les pays de la vanille* », « *longue bande côtière de Sainte-Suzanne à Saint-Philippe* », comme un territoire particulier au sein de la Réunion, du fait de sa résistance à la monoculture de la canne (Defos du Rau, 1960). La description qu'il en fait témoigne de l'identité propre de ce territoire, en partie construite autour de la culture de la vanille. Il distingue à l'époque deux parties au sein de ce territoire, de part et d'autre de la Ravine Sèche. Cette distinction s'est accentuée jusqu'à aujourd'hui. Si l'ensemble des acteurs rencontrés s'accordent pour dire que le « territoire de la vanille », à la Réunion, s'étend de Sainte-Suzanne à Saint-Philippe (les communes « limitrophe » de Sainte-Marie et de Saint-Joseph sont parfois citées), on peut cependant identifier, au sein de ce territoire, deux logiques, deux argumentaires distincts.

Les communes du nord de ce territoire²²⁸, sur lesquelles ont historiquement été situés à la fois la quasi-totalité de la production de plein champ et les sites de transformation, conservent la vanille dans leur argumentaire touristique, en particulier les communes de Sainte-Suzanne et de Bras-Panon, bien que la production de vanille en ait aujourd'hui quasiment disparu. Elles se fondent pour cela notamment sur la présence actuelle sur leur territoire des principaux transformateurs et préparateurs : la Vanilleraie à Sainte-Suzanne, la plantation Roulof à Saint-André (précédée, jusqu'en 2002, par la Maison de la Vanille), et le site de la coopérative à Bras-Panon. Ces sites, ouverts à la visite, jouent le rôle de « vitrines » de la vanille à la Réunion. Ils bénéficient de la proximité de Saint-Denis, la facilité d'accès pour une clientèle touristique étant l'un des déterminants de leurs stratégies.

²²⁸ Si elles sont au nord du territoire de la vanille présenté précédemment, ces communes sont plus fréquemment désignées comme des communes « de l'est » : elles appartiennent à la microrégion Est définie dans le SAR de 1995, qui s'est traduite en termes d'intercommunalité par l'intégration dans la Communauté Intercommunale Réunion Est (Cirest).

Parmi ces communes du « nord » du « territoire de la vanille », la commune de Sainte-Suzanne utilise particulièrement la vanille dans sa communication territoriale. Elle se fonde pour cela sur l'origine sainte-suzanienne d'Edmond Albius, qui en ferait le berceau du développement de la culture de la vanille dans le monde. La vanille est donc intégrée à différents vecteurs de communications de la municipalité, vecteurs qui deviennent ainsi également des marqueurs du patrimoine, à l'instar de ceux évoqués précédemment à l'échelle régionale. Les armoiries de la commune (Figure 52.b) reprennent le symbole des lianes observées sur les armoiries de la Réunion ; la devise qu'elles encadrent, « Hic vanillam Albius Fecundavit »²²⁹ fait quant à elle plus directement référence à la vanille que celle des armoiries de la Réunion. Cette devise fut adoptée par le Conseil Municipal en 1982 : à cette époque, la commune était encore une très grosse productrice de vanille. C'est également durant la décennie 1980 que le maire de la commune de l'époque Lucet Langenier, fait apposer une plaque au nom d'Albius sur le lieu où il est né, à Bellevue. Le logo de la municipalité, plus moderne, reprend le symbole de la liane (accompagnée des mêmes symboles que les armoiries : la canne à sucre et le phare, associant les deux facettes, agricole et maritime, du territoire communal). Son magazine de communication, créé en 1988, est quant à lui intitulé « Vanille ». La vanille reste donc un élément symbolique fort pour la commune, bien qu'elle ne compte aujourd'hui que très peu de producteurs (6 exploitations recensées sur Sainte-Suzanne par le RGA de 2010). L'ouverture récente de la Vanilleraie (en 2009) offre néanmoins un nouvel ancrage de la filière sur le territoire communal, elle a concouru à l'organisation en 2012 de la première édition²³⁰ de la « Fête de la vanille » par la commune.

La commune de Bras-Panon développe elle aussi un discours patrimonial autour de la vanille. Celui-ci est centré sur la présence de la coopérative sur le territoire communal, présence qui revêt une importance particulière pour une commune dont l'identité est très liée au patrimoine agricole (la foire agricole de Bras-Panon est notamment l'une des plus importantes manifestations agricoles annuelles à la Réunion, réunissant les professionnels et le grand public). La coopérative actuelle est issue d'une histoire de plus d'un demi-siècle, et l'implantation du siège coopératif et de l'outil de transformation à Bras-Panon date de 1969 (Encadré 14).

Encadré 14. Éléments historiques sur la coopérative

Sources : De Cambiaire, 1983, Laudie Lecompte, 2003, programmes sectoriels, entretiens.

La première coopérative qui a fédéré les producteurs de vanille est née en 1951 : elle est ainsi la plus ancienne des coopératives qui ont structuré les différentes filières agricoles réunionnaises (de précédentes expériences coopératives sur la vanille avaient été tentées, mais ne sont pas parvenues à fédérer les producteurs, dans un contexte de forte concurrence des préparateurs privés). Cette « Coopérative des Producteurs de Vanille » a été constituée à l'initiative de deux producteurs-préparateurs. Après des débuts difficiles, en raison notamment de la concurrence d'une vingtaine de préparateurs privés, la coopérative parviendra finalement à attirer un nombre croissant de producteurs : de 130 sociétaires en 1953 (13,2% de la production), elle en compte 370 en 1969 (49,5% de la production), et atteint 700 sociétaires en 1980, concentrant ainsi 93,6% de la production réunionnaise (il reste alors un seul préparateur privé sur l'île). Il faut cependant noter que les volumes commercialisés ne suivent pas cette hausse, car ces années ont vu fortement diminuer la production globale : la coopérative commercialisait en 1953 dix tonnes de vanille, contre douze tonnes en 1980. Les prix de la vanille transformée ont par contre connu sur cette même période une progression importante, de 56F/kg en 1953 à 457F/kg en 1980 (De Cambiaire, 1983).

²²⁹ « C'est ici qu'Albius féconda la vanille »

²³⁰ De telles manifestations avaient été organisées par la commune dans les années 1980 puis abandonnées.

La coopérative s'est installée à Bras-Panon en 1969 : le site regroupait alors le siège et les ateliers de transformation et de conditionnement, il remplaçait deux anciens ateliers situés à Saint-Benoît et à Sainte-Anne.

En 1986, Régis Moreau prend la succession de son père, Paul Moreau, directeur de la coopérative depuis sa création. La marque « Albius » est créée en 1989, sous laquelle est commercialisée une partie de la vanille de la coopérative (entre autres produits). Au début des années 1990, la structure commercialisait environ 80% de la production de l'île. Cependant, en 1992, face à d'importantes difficultés financières, l'activité de la coopérative est répartie entre deux structures : la coopérative, assurant la collecte et l'assistance technique aux planteurs, et une société anonyme, chargée de la transformation et de la commercialisation, la « Compagnie des arômes alimentaires de Bourbon ». En 1995, les deux structures sont liquidées, et leurs activités sont respectivement reprises par deux nouvelles structures, la Société coopérative agricole Provanille et UR2. UR2 est une société issue du groupe URCOOPA, contrôlé par quatre coopératives (la Coopérative des Avirons et la CANE, coopératives d'agro-fourriture, la CPPR et la Sicalait, coopératives du secteur élevage).

Cette structure s'est maintenue une quinzaine d'années. Après avoir annoncé son souhait de se désengager de la filière, UR2 diminue sur la fin des années 2000 les volumes transformés. Des quotas sont imposés à partir de 2009 aux producteurs ; Provanille obtient la même année son agrément en tant que transformateur, afin de reprendre l'activité et de transformer les volumes refusés par UR2. Pour les campagnes 2009 et 2010, la transformation est réalisée sur Sainte-Rose, dans des conditions difficiles (avec peu de matériel, dans un local mis à disposition par un des adhérents). Suite à la volonté de Provanille de poursuivre l'activité sur le site de Bras-Panon, et grâce à l'intervention du maire de la commune (nous y reviendrons dans le chapitre 8), un protocole d'accord est signé en 2010 entre UR2, Provanille, et la SCI Panonaise, propriétaire du site. En 2011, UR2 cesse totalement son activité, et une partie du site est baillée par la SCI la Panonaise à Provanille. Provanille y assure aujourd'hui la transformation de la vanille verte collectée auprès de ses adhérents, la visite du site, et la commercialisation de la vanille noire.

L'engagement du maire de Bras-Panon pour le maintien de l'activité de Provanille sur le site de Bras-Panon était appuyé par des argumentaires patrimoniaux : « un maire lié à un territoire, lié à son patrimoine, ne peut pas aujourd'hui dire tourne la page, arret ek ça »²³¹. La coopérative est considérée comme un élément historique de l'identité communale, elle est aussi un site touristique qui draine un nombre important de touristes sur la commune²³² :

« Pour la mairie, oui, c'est le seul pôle touristique quasiment de la commune. Il y a quand même plus de 30.000 visiteurs quasiment qui visitent la coopérative. Et ça c'est quand même intéressant pour les restaurateurs de la ville, etc... » (Entretien, ancien employé de la coopérative)

Selon le Schéma de développement touristique de la Réunion, la coopérative est un des principaux sites touristiques culturels, fréquenté par un à deux visiteurs sur dix²³³ (Région Réunion, 2002). Elle était ainsi l'un des principaux sites touristiques culturels de la côte Est au début des années 2000 (AGORAH, 2009) (Figure 53). Ce propos est aujourd'hui à nuancer : la période de difficultés qu'a traversé la coopérative a vu fortement diminuer sa fréquentation.

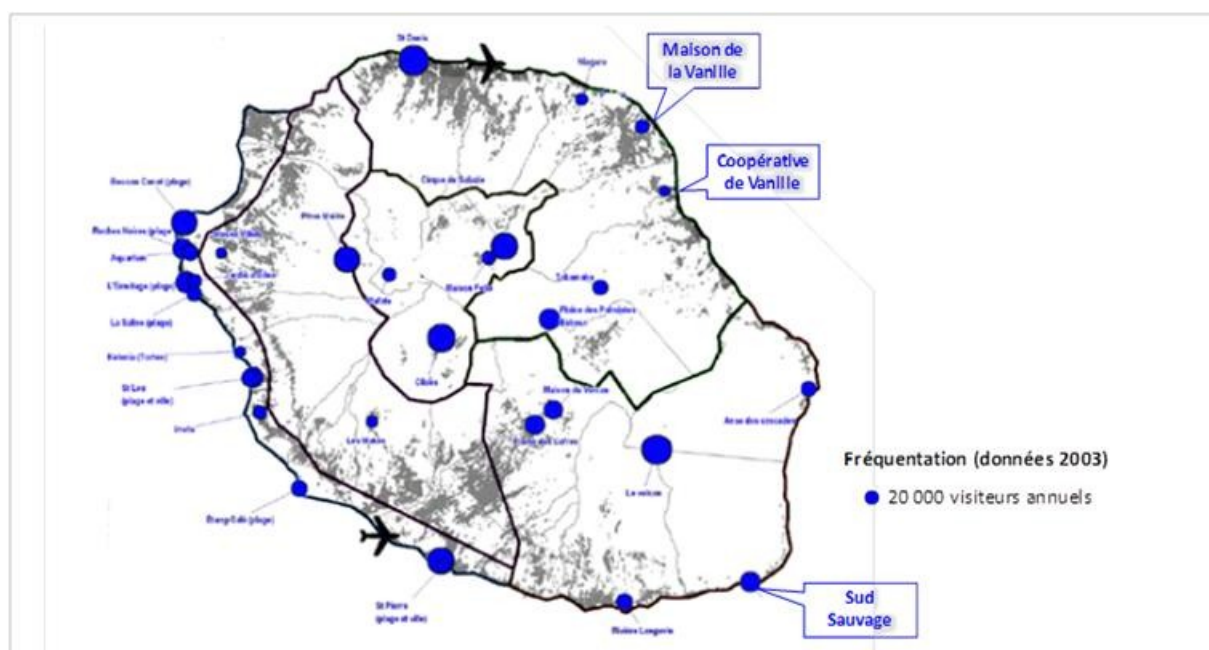
²³¹ Entretien avec le Maire de Bras-Panon.

²³² Avant 1995, la visite du site était confiée au syndicat d'initiative de la commune ; à partir de la reprise du site, la visite était gérée par UR2

²³³ Une fréquentation équivalente à celle de la Maison de la Vanille à Saint-André avant qu'elle ne ferme en 2006, selon le Schéma touristique de développement touristique (Région Réunion, 2002).

Figure 53. Fréquentation des principaux sites touristiques en 2003

Source : AGORAH, 2009, SAR Volet Tourisme : synthèse des ateliers territoriaux. Données issues du Comité du Tourisme Réunionnais, fréquentation en 2003. Depuis cette date, la Maison de la Vanille a fermé ; la Vanilleraie a par contre ouvert ses portes sur la commune de Saint-Suzanne.



Cette activité agritouristique que souhaite conserver et développer le maire est selon lui à mettre en lien avec le classement au Patrimoine Mondial et le « *tourisme culturel* » qu'il peut permettre de développer à la Réunion²³⁴. Il ne disjoint cependant pas le développement de cette activité touristique du développement de l'amont de la filière, et l'envisage comme une opportunité de revalorisation du produit qui pourrait se traduire par une amélioration de la rentabilité de la production de vanille verte :

« La coop de vanille a ce mérite, comme si vous alliez à Maurice pour voir Bois Chéri... ces éléments, on doit aujourd'hui les garder, pour garder notre patrimoine, mais en même temps sans que ce soit un gadget, c'est pas un gadget, ça doit permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu complémentaire, et confortable, pour pouvoir investir, et pour pouvoir bien vivre. (...) Après, il y a peut être un travail à refaire, au lieu de faire que de la vanille, à un moment donné, il faudra peut être faire un concours culinaire, trouver d'autres pistes de valorisation... tout ça est un travail de fond. »

Ce travail de fond n'est selon lui cependant pas du ressort de la collectivité, dont l'implication trouve ses limites dans l'appui au maintien, voir au développement, de l'activité touristique, mais bien du ressort du secteur agricole, et de la filière elle-même en particulier.

Les communes du sud du « territoire de la vanille », Sainte-Rose et surtout Saint-Philippe, développent également un argumentaire patrimonial autour de la vanille, mais les éléments utilisés sont différents, plus centrés sur l'activité des planteurs, dont la majorité est concentrée sur leur territoire, que sur la transformation. La commune de Saint-Philippe, qui concentre les cinq sixièmes de la production en sous bois, intègre ainsi la production de vanille, associée à la production de palmiste

²³⁴ Le Maire de Bras-Panon est également de Président du conseil d'administration du Parc national de la Réunion (le parc ayant porté la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO)

et à l'artisanat du vacoa, produits également issus du sous-bois, dans la promotion de l'identité de la commune. Celle-ci est associée à la qualité et à l'exceptionnalité des espaces naturels de la commune et notamment à la présence du volcan, élément principal de l'identité de Saint-Philippe (Figure 52.g).

« L'identité de la commune ? Eh bien, il y a le volcan, les espaces naturels remarquables, le vacoa, la vanille, même les restaurants en termes de gastronomie... Et ça se combine, vous entrez dans un restaurant, le gars a toujours son paquet de vanille à vous vendre. » (Entretien Commune de St-Philippe)

La vanille fait ainsi partie des éléments symboliques qui constituent l'identité du « Sud Sauvage »²³⁵. La Maison du Sud Sauvage met en avant la qualité des espaces naturels de ces trois communes du Sud ainsi que la typicité de certaines de leurs productions agricoles (épices, vacoa, palmiste, miel...). Bien que d'un point de vue d'écologie ces milieux puissent être très anthropisés, les paysages associés à ces productions conservent un aspect « naturel » ou « sauvage », contrastant avec les étendues cannières dominant le paysage agricole réunionnais, et confèrent à ce territoire une identité paysagère particulière. Les dimensions à la fois « culturelles » (aspects historiques, transmissions de savoir-faire) et « environnementales » (conservation des paysages, entretien des espaces naturels) de la production de vanille trouvent ainsi leur place dans cet argumentaire de spécification du territoire et de valorisation touristique. Elle peut s'inscrire dans une stratégie de développement touristique de ce territoire : la vente de produits comme le curcuma, la vanille, est un « élément majeur de valorisation économique » pour le Sud Sauvage selon le Schéma de développement touristique de la Réunion (Région Réunion, 2002), territoire où l'offre touristique est encore peu structurée. Malgré la présence de sites touristiques majeurs à l'échelle de la Réunion (le volcan, la route des laves), peu de gens s'arrêtent (nuitées, restauration) sur ce territoire (AGORAH, 2009). Le Sud Sauvage et la Route des Laves constituent ainsi « l'une des régions où le potentiel valorisable est le plus important » (Région Réunion, 2002), dont les communes sont conscientes qu'il est encore sous-exploité :

« En même temps, tout le monde dit « un formidable territoire », il est beau, hein, il est plein d'atouts, mais qui ne se traduisent pas sur le plan économique. » (Entretien Commune de St-Philippe)

Dans ce contexte, l'activité agricole, en particulier toute une « micro-agriculture, de revenus composés, de gens qui peuvent être à la retraite, ou de pluriactivité... »²³⁶, peu encadrée par les services agricoles, conserve une grande importance sociale et économique, et peut être amenée à devenir un atout touristique important, couplé avec la valorisation des sites naturels, pour les communes de Saint-Philippe et de Sainte-Rose.

Cette volonté s'est traduite sur Saint-Philippe par la signature d'une convention avec le Parc National, dans laquelle la commune a souhaité réaffirmer l'importance de ces productions pour le développement de son territoire, dans l'optique à terme d'une meilleure valorisation du potentiel économique et touristique qu'elles représentent (Encadré 15).

²³⁵ Le Sud Sauvage regroupe les communes de Saint-Philippe, Saint-Joseph et Petite-Île. La Maison du tourisme du Sud Sauvage, à Saint Joseph, est chargée de la promotion du tourisme sur ce territoire.

²³⁶ Entretien Commune de St Philippe, Direction Générale des Services, octobre 2010

Encadré 15. Convention établie entre le parc national et la commune de Saint-Philippe

Source : (Parc national de la Réunion et Commune de Saint-Philippe, 2009)

Le Parc national de la Réunion et la commune de Saint-Philippe ont établi une convention portant sur la valorisation et le développement du territoire de cette dernière, signée en septembre 2009.

Constatant les spécificités du territoire de Saint-Philippe (fort taux de chômage, faible développement des activités économique, éloignement des pôles d'activité, manque de ressources financières), les deux parties s'accordent sur la reconnaissance de l'importance des patrimoines naturels et agricoles pour le développement de la commune : « *Le patrimoine naturel et le patrimoine agricole sont les principales richesses de Saint Philippe, constituant un des atouts majeurs en vue du développement de l'activité économique et touristique* ».

L'importance de la vanille, parmi les autres productions qualifiées de patrimoniales, est particulièrement soulignée : « **les deux parties s'accordent sur la dimension patrimoniale des activités autour du cacao, de la vanille, du palmiste, des épices et des plantes aromatiques [...]** La préservation et le développement de ces formes d'agriculture ont donc un intérêt au plan environnemental, économique et humain ». Les deux parties s'engagent ainsi à « *inciter et à participer à la structuration* » de ces filières, notamment autour de deux actions communes : la mise en place d'une « maison de l'agriculture et du patrimoine », et la contribution à l'élaboration d'un « document cadre de gestion des boisements abritant la vanille (ONF/concessionnaires) ». Si 2011 était une première échéance posée pour ces projets, ceux-ci ne s'étaient toutefois pas concrétisés lors de notre phase de terrain.

La question du positionnement du parc n'est pas anodine pour ces deux communes dont le territoire est entièrement inclus dans le périmètre du parc (cœur et aire optimale d'adhésion), et classé à plus des trois quarts en cœur²³⁷. Le parc doit notamment prendre la suite de l'ONF sur l'élaboration et l'animation de schémas d'interprétation et de valorisation éco touristique ; l'un de ces schémas concerne la zone du volcan. Si l'entrée principale pour ces schémas est la compréhension des milieux, la vanille y trouve sa place en tant que produit de l'interaction des hommes avec les milieux particuliers rencontrés sur les pentes du volcan²³⁸.

On distingue donc, dans le regard que portent les collectivités sur la vanille en tant qu'objet patrimonial, deux approches distinctes (Figure 54) :

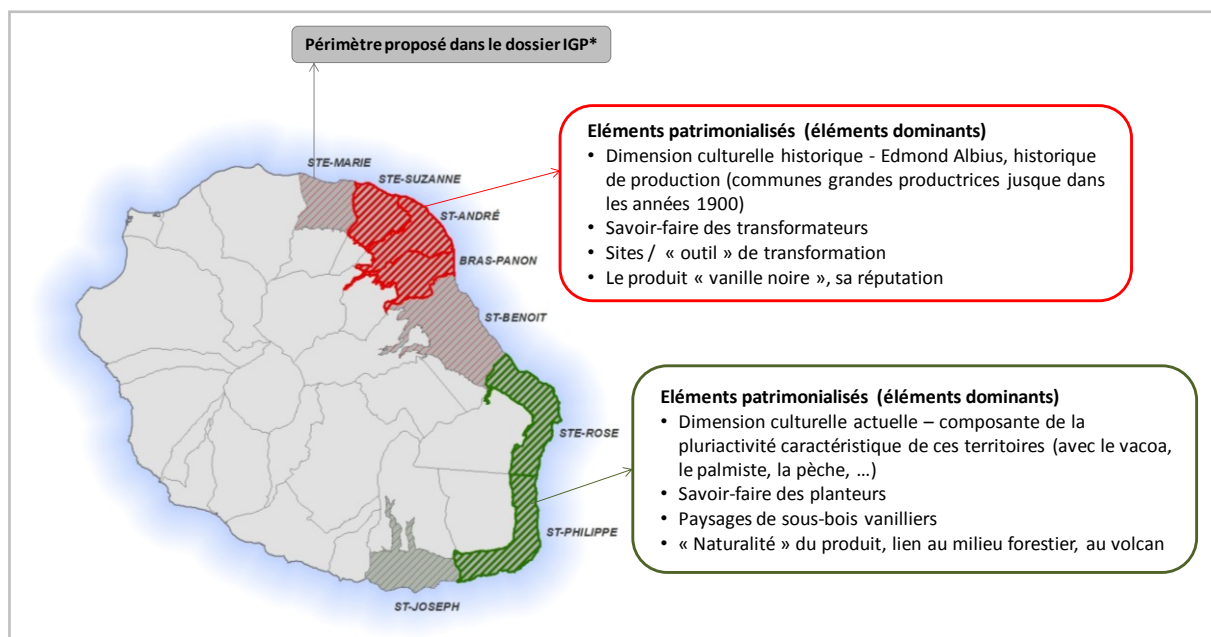
- les communes du « nord » du territoire, en particulier Sainte-Suzanne et Bras-Panon, s'appuient sur la présence sur leur territoire de sites historiques ou actuels de transformation, et valorisent plus particulièrement des symboles historiques (Albius), l'histoire agricole de cette culture (notamment la période de développement de la production en plein champ qui a valu à l'Est l'appellation de « Pays de la Vanille »), ou les savoir-faire des transformateurs ;
- les communes du « sud » du territoire, en particulier Saint-Philippe, s'appuient sur la présence sur leur territoire de la majorité des producteurs ; la vanille, dans sa double dimension « naturelle » et « culturelle » est considérée comme l'un des éléments à valoriser pour définir la spécificité et l'identité de leurs territoires. Elle pourrait s'articuler avec la valorisation de la qualité de leurs espaces naturels ; cependant cette articulation ne fait pour l'instant pas l'objet d'une offre touristique structurée.

²³⁷ Sur Saint-Philippe et Sainte-Rose, respectivement 76% et 75% du territoire communal sont inclus dans le cœur (ce sont les deux communes sur l'île où cette proportion est la plus élevée) ; les communes ne se sont pas pour l'instant prononcées sur leur adhésion à la Charte (le projet de Charte du Parc national de La Réunion a été approuvé par le Conseil d'Administration le 21 juin 2012) ; elles devront le faire en 2013.

²³⁸ Entretien Parc national de la Réunion.

Figure 54. La patrimonialisation de la vanille par les communes

Deux logiques distinctes ressortent des entretiens et de la bibliographie (sites des communes, documents d'aménagement et de planification, chartes communales). Le périmètre IGP(*) résulte de l'intersection du tracé des communes et de la ligne altitudinale 600m, tel que défini dans le dossier INAO.



Cette analyse met en lumière la fonction de marqueur territorial que prend la vanille patrimonialisée, contribuant aux stratégies de spécification et différenciation des territoires (Landel, 2006), à différentes échelles et sur différentes sections du territoire réunionnais.

7.3. Des fonctions sociales qui s'articulent avec les fonctions environnementales dans les représentations des acteurs

Les fonctions sociales et environnementales ne sont pas indépendantes dans les représentations des acteurs, qui au contraire les associent dans le cadre de représentations plus englobantes de l'activité agricole. Deux objets se trouvent, dans ces représentations, à l'interface entre le naturel et le culturel : le patrimoine, d'une part, et le paysage d'autre part, qui, par leur double dimension naturelle et culturelle, sont employés dans des argumentations relatives aux deux types de fonctions.

7.3.1. Des fonctions associées autour de deux objets « mixtes », le patrimoine et le paysage

En faisant référence aux parcelles de vanille à travers le paysage, d'une part, et le patrimoine, d'autre part, les acteurs font référence à leur double dimension, naturelle et culturelle, et leurs représentations des fonctions environnementales et culturelles de la production de vanille se trouvent couplées à

travers ces deux objets hybrides. Paysage et patrimoine relèvent en effet tous deux d'un regard porté sur les interactions entre les acteurs sociaux et leur environnement naturel (Chiva, 2008 ; Sgard, 2010). Ces entrées paysagères et patrimoniales transparaissent surtout, parmi les acteurs que nous avons rencontrés, dans les discours des collectivités.

La campagne est en effet de plus en plus appréhendée comme un paysage, avant d'être un lieu de production (Hervieu et Viard, 2000), ce qui a pour corollaire que l'agriculture est de plus en plus considérée comme productrice de paysages, au-delà de sa fonction de production alimentaire (Deffontaines, 1996). Or, cette fonction paysagère ne se laisse pas facilement classer parmi les différentes fonctions de l'agriculture si l'on s'en tient à la triade des fonctions économiques, sociales, et environnementales. Le paysage est en effet un objet hybride, associant le naturel et le culturel, résultat de l'interaction entre des processus biologiques et des processus sociaux. Ainsi, selon la définition de la Convention européenne du paysage de Florence, en 2000, le paysage « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Support de l'expression de la diversité des liens tissés entre les hommes et leurs milieux, le paysage est surtout un objet de représentation, construit social lié à la subjectivité de celui (individu ou groupe social) qui s'en préoccupe (Sgard, 1997). S'il est de ce fait un objet culturel, il n'en est pas moins affranchi de composantes biologiques ou géologiques, à partir desquelles s'élabore la matérialité des paysages. Ainsi, l'intérêt porté au paysage du sous-bois vanillier se fonde à la fois sur ses composantes naturelles (le milieu forestier, les lianes de vanille) et sur ses composantes culturelles (l'histoire de ces milieux forestiers, les savoirs et savoir-faire qui ont été nécessaires à son élaboration). De même, lorsque les acteurs évoquent l'« entretien du sous-bois » par les producteurs de vanille, s'ils font référence à une qualité environnementale (lutte contre les espèces envahissantes), c'est également au regard du maintien d'un paysage que cette fonction est évaluée. L'échelle de valeurs employée oppose les paysages entretenus, signes de l'activité humaine, et les paysages de déprise, signes des difficultés ou du recul des activités humaines, particulièrement des activités agricoles, dans un processus souvent qualifié de « fermeture des paysages » (Le Floch *et al.*, 2005). Dans l'appréciation du paysage, les composantes écologiques peuvent être perçues pour leurs qualités intrinsèques, mais également comme symptômes de la vitalité des activités humaines qui s'y exercent.

L'activité agricole s'« imprime » dans la double dimension biologique et culturelle du paysage. Certains de ses éléments contribuent à forger des paysages identitaires, en en constituant des « motifs » représentatifs. En effet, selon Anne Sgard, « le paysage identitaire se résume généralement à travers une ou plusieurs composantes emblématiques aisément repérables et sur lesquelles se « condensent » l'identité pour ensuite se diffuser ou imprégner l'ensemble du paysage » (Sgard, 1997). Des espèces végétales jouent fréquemment ce rôle, et si elle cite le châtaignier ardéchois (*ibid.*), on peut également évoquer l'olivier, la vigne, ou la lavande provençaux (Perrin, 2009), « motifs » sélectionnés représentatifs de certains territoires et de certaines époques. Le paysage du sous-bois vanillier, bien que moins évident en raison du caractère fermé du milieu forestier, joue ce rôle de paysage naturel et culturel emblématique à l'échelle des territoires de Sainte-Rose et de Saint-Philippe.

L'activité agricole est par ailleurs qualifiée d'activité patrimoniale, et sa dimension paysagère n'y est pas étrangère. Le paysage est en effet lui-même objet de patrimonialisation, en particulier les paysages agricoles, que notre regard inscrit dans le temps long. Les pratiques agricoles construisent le paysage dans le temps, dans le temps des cycles de production, mais également, à une échelle plus longue,

dans le temps historique des évolutions des systèmes agricoles. Le paysage, et en particulier le paysage agricole, est ainsi une mémoire des évolutions de la nature et des relations de l'homme à son environnement (Sgard, 1997).

Ce patrimoine agricole a lui aussi une double dimension culturelle et naturelle, ou plus précisément biologique (Perrin, 2009). Le patrimoine est un objet culturel, quand bien même il est question de « patrimoine naturel » ou agricole, construit à partir d'éléments et de processus biologiques, car « *n'est reconnu patrimoine que ce qui a une signification sociale donc une identité culturelle* » (Milian, 2004). L'espace rural patrimonialisé est le fruit d'une longue évolution entre l'homme et la nature, entre les processus naturels et les activités humaines (Chiva, 2008). Isaac Chiva défend justement à travers la notion de patrimoine ethnologique une « *lecture unifiée du patrimoine en un champ regroupant le culturel et le naturel* » (ibid.). Les productions agricoles localisées constituent elles-aussi un patrimoine hybride entre des composantes naturelles (conditions pédoclimatiques, milieux naturels) et culturelles (histoire agricole, savoirs et savoir-faire) (Tafari, 2011). Ces produits patrimonialisés connaissent aujourd'hui un succès renouvelé, contrastant avec les produits alimentaires standardisés et satisfaisant à la fois un désir de nature, et un attrait pour le local, la typicité (Dupré, 2005). Produits traditionnels, ils incarnent l'image d'une « *bonne entente socio-technique avec la nature* » (ibid.). C'est cette image patrimoniale de la vanille qui est mise en avant par les collectivités, en particulier par la commune de Saint-Philippe, comme l'illustre la charte signée entre le parc national et la commune qui met en avant cette dimension patrimoniale. C'est également cette approche qui sous-tend la volonté du Conseil Général de mettre à disposition une surface plus importante du domaine forestier pour ce type de productions. Enfin, c'est également cette dimension traditionnelle, associant proximité avec le milieu naturel et héritage culturel, qui est défendue par certains acteurs de la filière, notamment à travers les visites agrotouristiques sur les parcelles de production. Ils mettent en avant l'environnement comme une valeur ajoutée d'un produit « agri-culturel ».

Qu'il s'agisse de patrimoine ou de paysage, les savoirs et les savoir-faire des producteurs ont une place centrale dans l'élaboration de la valeur culturelle et environnementale des espaces agricoles, et plus particulièrement des sous-bois vanilliers. Les difficultés rencontrées en Guadeloupe à l'époque de la relance de la filière témoignent de l'importance de la continuité dans la pratique de ce type de productions agricole :

« C'était étonnant, parce qu'il restait très peu de producteurs, mais qui avaient gardé tous les termes techniques, mais pas le geste derrière. Alors, ils connaissaient le bouclage, tout ça, et quand je suis allé dans les plantations, je voyais des arbres qui étaient abattus comme ça en travers dans la forêt... parce qu'ils ne savaient plus décrocher la liane une fois qu'elle était montée, alors ils abattaient l'arbre, et la vanille continuait à pousser comme ça horizontalement, avec les racines qui descendent dans le vide, sans support... » (Entretien Bertrand Côme²³⁹)

La transmission de savoirs élaborés dans le temps nourrit la dimension culturelle du patrimoine agricole, mais elle constitue également un potentiel pour la mise en place de pratiques valorisant de façon durable le milieu naturel. De ce point de vue, l'anthropisation des milieux n'est pas considérée comme un processus de dégradation des écosystèmes, mais bien comme une valorisation, notamment par la construction de la valeur patrimoniale de ces espaces agricoles, « patrimoine vivant ».

²³⁹ Ancien ingénieur de la coopérative Provanille, aujourd'hui directeur de la Vanilleraie, mandaté par l'ODADOM en tant qu'expert pour une mission sur la vanille en Guadeloupe en octobre 2001.

Si ces représentations patrimoniales et paysagères, associant les fonctions environnementales et culturelles de l'activité agricole, sous-tendent les positions et les discours des collectivités et de certains acteurs de la filière, d'autres acteurs émettent des réserves quant aux raccourcis ou aux amalgames qui peuvent être faits entre les dimensions sociales et culturelles, d'une part, et environnementales, d'autre part, de l'activité agricole.

7.3.2. Des approches techniques qui interrogent ces liens entre « le traditionnel » et « l'écologique »

Parallèlement à ces approches paysagères ou patrimoniales, d'autres acteurs en appellent à une évaluation plus précise des fonctions de la production de vanille en sous-bois, en particulier de ses impacts environnementaux. Ce sont des acteurs qui ont une approche plus technique, de part leurs fonctions, de l'activité agricole ou de la gestion des milieux. Ils expriment une certaine méfiance à l'égard des raccourcis ou des amalgames qui peuvent être faits, notamment entre la dimension traditionnelle et l'impact environnemental de l'activité agricole.

C'est notamment le cas de l'administration agricole, selon laquelle la faible professionnalisation des producteurs peut se traduire par un plus fort impact environnemental, faute de formation des producteurs ou d'intégration dans les réseaux d'accompagnement technique.

Ces sont enfin surtout les acteurs du secteur de l'environnement qui mettent en question l'association qui est fréquemment faite entre le « traditionnel » et l'« écologique », notamment dans le cadre des représentations patrimoniales que nous avons évoquées précédemment. La tradition n'est de ce point de vue pas un gage de « bonnes pratiques » environnementales, elle peut au contraire être ici considérée comme un facteur d'inertie des pratiques, entravant leur amélioration pour répondre à des exigences accrues en matière de gestion de la biodiversité :

« L'ONF, ils demandent certaines pratiques aux planteurs. Mais les planteurs, ensuite, est-ce qu'ils le font ? C'est le problème, quand les gens font les choses d'une certaine manière depuis longtemps... » (Entretien SREPEN)

Aucune évaluation ne vient en effet démontrer, selon les critères de l'expertise scientifique habituellement employés, que les pratiques des planteurs, pour « traditionnelles » qu'elles puissent être, ont un impact positif sur la biodiversité, au sens où l'entendent ses gestionnaires (pas plus qu'aucune étude ne vient démontrer au contraire qu'elles ont un impact négatif). Geneviève Michon souligne le recul qui se doit d'être pris (en l'occurrence par les milieux scientifiques) par rapport aux « discours quasi-incantatoires » tenus dans les arènes internationales sur les synergies qui peuvent exister entre conservation des savoirs locaux et protection de la biodiversité (Michon, 2003). Elle souligne que les savoirs ou pratiques « traditionnels » n'ont dans leur grande majorité pas comme fonction première de préserver la qualité de l'environnement : *« effectivement, les modes de gestion traditionnels, s'ils sont parfois cités comme exemple de « sagesse paysanne » et dont certains paramètres peuvent concourir à la préservation de la biodiversité, ce n'est le plus souvent pas à proprement parler leur objectif »* (ibid.). Ce lien entre le « patrimoine », ou la « tradition », et la gestion de la biodiversité est localement un sujet de préoccupation du Parc national de la Réunion :

« Pour nous c'est important quand même ce qu'il en ressort, il y a certaines activités qu'on considérait comme patrimoniales parce qu'historiques, notamment, dans le cœur, les pâturages de bovins divagants, hors ça a un impact sur l'environnement qui est important, donc il faut faire la part des choses... ce qui est patrimonial peut avoir quand même un impact très fort sur l'environnement... » (Entretien Parc national de la Réunion)

Le conflit qui oppose depuis sa création l'établissement aux éleveurs qui exercent leur activité de façon irrégulière²⁴⁰ dans le cœur de parc (Clain, 2011) les invite à examiner avec d'autant plus de précautions cette question du patrimoine, et de son lien avec la gestion de la biodiversité. Les éleveurs s'appuient en effet sur des argumentaires patrimoniaux pour justifier leur activité et accroître leur légitimité²⁴¹, se plaçant sur un terrain difficile d'accès pour le parc (sur lequel il n'a pas l'expertise qu'il a dans le domaine écologique) et par ailleurs susceptible de susciter l'adhésion des acteurs locaux. C'est une dynamique qui est par ailleurs observée à une échelle plus globale. L'intérêt croissant porté aux « savoirs naturalistes locaux », aussi invoqués sous les termes de « savoirs indigènes » ou de « savoirs paysans », a été saisi par certaines communautés dans l'objectif « *d'habiller des revendications identitaires ou foncières anciennes* » (Michon, 2003). La culture joue ici ce rôle de « *collection publiquement partagée de principes et de valeurs utilisés à chaque moment pour justifier les conduites* » (M. Calvez, cité par Melin, 2011). Les acteurs de la gestion de la biodiversité sont de ce fait demandeurs d'un examen plus fin des impacts, sur le mode de l'analyse scientifique, pour étalonner leur positionnement et leur intervention possible vis-à-vis de ces filières. Il faut retenir de cela que le patrimoine, à l'instar des arguments écologiques, est un argument qui pèse dans les rapports de force entre acteurs, et qu'il intervient de ce fait dans les recompositions territoriales de l'activité agricole.

7.3.3. L'intervention du Parc national de Guadeloupe sur les filières café et vanille, à l'interface entre le naturel et le culturel

Le Parc national de Guadeloupe, en vertu de la loi de 1960 qui l'invite à mettre en place dans sa zone périphérique des « *mesures pour permettre un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel tout en rendant plus efficace la protection de la nature dans le parc* », s'est en particulier investi dans la relance des filières qu'il nomme lui-même « patrimoniales » ou « traditionnelles » : le café en premier lieu, la vanille, plus tardivement, le cacao, enfin, mais dans une moindre mesure. Il s'est appuyé en cela sur la promotion des fonctions sociales et culturelles de ces filières, mais également sur une appréciation positive de leur impact environnemental. L'analyse des discours portés par le parc, depuis les prémisses de cette action, met en évidence la place centrale du paysage et du patrimoine, deux objets hybrides entre naturel et culturel, dans l'émergence et la justification de son intervention sur ces questions d'ordre (entre autres) agricole.

Le patrimoine culturel mentionné dès les origines du Parc national de Guadeloupe

Le Parc national de Guadeloupe, dernier né des parcs nationaux avant la réforme de 2006, est créé en 1989, à une époque où le patrimoine prenait de l'importance dans les réflexions sur le développement rural (Hervieu et Viard, 2000), diffusant ainsi progressivement dans les politiques des parcs nationaux

²⁴⁰ Ils pratiquent l'élevage sur le domaine public, sans autorisation.

²⁴¹ Voir en annexe la présentation de ce conflit, d'après le mémoire de master de Lucille Clain.

(Siniscalchi, 2008). Ainsi, le « patrimoine naturel et culturel » est mentionné dans le décret de création du Parc national de Guadeloupe, plus de quinze ans avant que le patrimoine ne soit introduit dans les statuts législatifs des parcs nationaux avec la loi de 2006 :

« Article 54. Mise en valeur de la zone périphérique. Le programme de réalisations et améliorations d'ordre social, économique et culturel (...) répond aux missions du parc national en participant à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel ainsi qu'à sa découverte. » (Décret n° 89-144 du 20 février 1989, article 54)

Si cette mention reste générale et peu contraignante pour le futur parc, elle mérite d'être soulignée car c'est le seul des sept parcs nationaux de première génération pour lequel le patrimoine culturel figure dans le décret de création. Pour le Parc national du Mercantour, sixième des parcs nationaux qui l'a précédé de dix ans, le décret mentionne - pour la première fois - le « patrimoine », mais il s'agit uniquement du patrimoine « naturel ».

Si cette référence au patrimoine culturel doit certes à l'appropriation progressive du « patrimoine » par les parcs nationaux, elle doit également à l'histoire de la construction locale du Parc national de Guadeloupe. Dès sa création, le Parc naturel qui l'a précédé mentionne parmi ses objectifs de gestion la « protection et de la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels de la Guadeloupe » (Wencelius, 1984)²⁴². Ainsi, si les réalisations de ce premier parc ont porté prioritairement sur la protection de la nature et l'accueil du public, des actions de valorisation du patrimoine culturel furent également entreprises : « Pour répondre au souci de mise en valeur de ce patrimoine, le Parc a étendu son action à des domaines variés permettant d'élargir aux contraintes culturelles la prise de conscience par l'homme de ses relations avec le milieu. Le Parc a donc participé à la protection des monuments historiques (forts, batteries), à la valorisation du patrimoine technologique artisanal (café, bois) et industriel (vestiges de l'industrie sucrière traditionnelle) » (ibid).

Ce couplage envisagé dès l'origine entre les missions de protection de la nature et des considérations d'ordre social et surtout culturel seront confirmés plus tard par l'entrée en 1992 du Parc national de Guadeloupe dans le réseau des réserves de biosphère du programme « Man and Biosphere » (MAB) de l'UNESCO. Si elles restent centrées sur un objectif de protection du patrimoine naturel, les réserves de biosphère ont en effet pour vocation d'aller au-delà des prérogatives habituelles des aires protégées en couplant la conservation de la biodiversité à des projets de développement économique. La mission du parc en matière de patrimoine culturel est réaffirmée dans le programme d'aménagement validé en 2006 : « Le Parc national n'a pas de compétence particulière en ce qui concerne le patrimoine culturel. Pourtant, il porte une certaine responsabilité en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel. » (Parc national de la Guadeloupe, 2006a).

C'est dans ce cadre de l'affirmation dès l'origine de l'importance du patrimoine culturel dans les prérogatives du parc, et d'une volonté affirmée de s'investir, au-delà de sa mission de protection du patrimoine naturel du cœur, au sein de la zone périphérique, que s'est mise en place l'intervention du PNG sur l'agriculture de la Côte-sous-le-vent, et plus particulièrement sur le café et la vanille.

²⁴² François Wencélius fut Directeur régional de l'ONF ; l'ONF était en charge de la gestion du Parc naturel départemental de la Guadeloupe, de sa création en 1970 à la création du Parc national en 1989. Le texte dont il est question ici, « Le Parc naturel de Guadeloupe », a été rédigé alors que la mission d'étude pour un parc national était en cours.

Patrimoine et paysage, deux clés de l'intervention du parc sur l'agriculture de la Côte-sous-le-vent

Si le patrimoine matériel hérité de l'histoire caféière de la Basse-Terre (vestiges des bonifieries, outils de transformations) avait suscité l'intérêt du Parc naturel départemental, celui-ci n'associait initialement pas cette valorisation patrimoniale à la perspective d'une relance de cette filière. Un diagnostic réalisé par l'ONF (alors gestionnaire du parc) au début des années 1970²⁴³ mentionne les filières café, vanille, cacao, et les juge « *condamnés, à terme prévisible, par le coût de la main d'œuvre nécessaire* » (ONF Guadeloupe et ADEEAR, 1979).

Néanmoins, cette position va évoluer au cours de la décennie, et en 1980 deux documents témoignent du regain d'intérêt porté à ces filières, mettant en avant leurs fonctions socioculturelles et paysagères. D'une part, une étude paysagère conduite en 1980 met l'accent sur leur importance dans la conservation de l'identité paysagère de la Côte-sous-le-vent, appelée à devenir la future zone périphérique (Ohnheisser, 1980). Si elle met en évidence des hétérogénéités entre vallées (l'impact paysager de l'agriculture étant jugé plus discret dans certaines d'entre elles), la paysagiste en charge de l'étude n'en conclut pas moins que, pour la protection de l'identité paysagère, la revalorisation de l'agriculture doit être, parmi différentes actions proposées, la priorité du parc. Elle ajoute qu'il est dans ce cadre nécessaire de trouver les ressorts de la viabilité économique de ces cultures afin de maintenir ces paysages « vivants ». La même année, une mission d'étude pour un programme d'écodéveloppement de la Côte-sous-le-vent est conduite à l'initiative du Parc naturel départemental. Les chargés d'étude²⁴⁴, parmi les différentes activités visées par ce diagnostic, se focalisent sur l'agriculture traditionnelle car « *c'est l'activité autour de laquelle s'articulent la majorité des pratiques socio-culturelles originales* » (Bory et François, 1980). En vertu du « *rôle fondamental, non seulement économique mais également social et culturel* » de l'agriculture traditionnelle en Côte-sous-le-vent, ils préconisent la mise en place d'un programme de relance de ces cultures.

A partir de là, le paysage et le patrimoine resteront des éléments structurants de l'intérêt porté par le parc à ces filières, réaffirmé notamment dans le schéma directeur d'aménagement, document central dans l'élaboration de la politique du parc, adopté en 1997 : la reconquête ou le maintien des espaces agricoles des différentes vallées de la Côte-sous-le-vent y est préconisée en vertu du rôle structurant de l'agriculture dans l'identité paysagère spécifique de ce territoire (Parc national de la Guadeloupe, 1997). Sa dimension patrimoniale, est également soulignée - « *mémoire du passé [...] support d'une valorisation à venir* » (ibid.) - en vertu de son potentiel économique et touristique. Plus récemment, le projet de document d'objectif de la réserve MAB, rédigé par le parc, présente quant à lui l'agriculture comme un « *outil de valorisation culturelle par la spécialisation de productions dites traditionnelles marquées par leur origine comme le café et la vanille de la Côte-sous-le-vent* » (Parc national de la Guadeloupe, 2006a).

L'importance culturelle et paysagère de l'agriculture a donc été régulièrement réaffirmée, et a nourri les politiques du parc concernant son intervention dans le développement durable de la Côte-sous-le-vent, qui est à la fois sa zone périphérique statutaire et une partie de la zone tampon de la réserve de biosphère. Cette place de l'agriculture dans l'identité de la zone périphérique est d'autant plus soulignée par le Parc que la zone périphérique est « *paradoxalement le seul bassin touristique sans aucun « grand site » du Parc national* » (Parc national de la Guadeloupe, 1997). Dans ce contexte, et face à un

²⁴³ Le document issu de ce diagnostic, « Le parc naturel de Guadeloupe », paru en 1973, a été réédité en 1979 (c'est cette dernière version que nous avons consulté).

²⁴⁴ Antoine Bory et Marie-Denise François, mission d'étude effectuée entre septembre 1979 et octobre 1980.

tourisme « *trop côtier* », l'émergence de sites agro-touristiques et éco-touristiques conçus autour de l'activité agricole « *constituent une autre manière de découvrir le parc national et surtout sa zone périphérique, par l'évocation des traditions et des savoir-faire qui en font son attrait d'authenticité. C'est d'ailleurs le sens de l'actions de l'Établissement Public, depuis sa création, au travers de l'aide aux planteurs de café, aux vanilliculteurs, dans leurs démarches coopératives ou individuelles* » (ibid.).

Un patrimoine culturel cohérent avec la protection du patrimoine naturel

Dans les discours du Parc national de Guadeloupe (documents écrits auxquels nous avons pu avoir accès, et entretiens avec les agents du Parc) n'apparaissent pas de contradictions entre la relance des filières « traditionnelles » et la protection du patrimoine naturel du cœur, ces filières sont même parfois présentées comme « *garante du maintien d'une certaine biodiversité* » (Parc national de la Guadeloupe, 2003b), comme le souligne également un ancien agent du Parc :

« Le rôle du parc c'est de faire comprendre qu'on peut réaliser une production de qualité, un très bon café qui soit labellisé, et qui fasse connaître ce territoire comme étant un territoire de café, qui contribue notamment au maintien de l'activité de l'homme, des coutumes et traditions, et notamment aussi d'une certaine biodiversité qui avait tendance à disparaître. On va pas faire des coupes à blanc pour aller planter du café. »

Ces représentations étaient notamment liées aux caractéristiques du territoire de l'aire d'adhésion du parc et de son agriculture. La présence humaine y est plutôt en déclin, et l'agriculture en déprise. Ainsi, les milieux y sont majoritairement dégradés, au sens où ce sont des milieux secondaires issus de la fermeture de milieux anciennement agricole (y compris dans le cas de cultures pratiquées sous forêt). En outre, le fait que l'activité agricole ait été quasiment absente de la zone centrale (situation en cela très différente des parcs nationaux métropolitains) a facilité la construction des interactions entre le parc et le secteur agricole, ce que confirme le chargé de mission agriculture de l'époque. A quelques rares exceptions près, les acteurs du monde agricole n'étaient alors confrontés au parc que dans son rôle d'acteur du développement en zone périphérique.

Dans les raisons invoquées par le parc de son soutien à ces filières, les fonctions culturelles occupent le premier plan, et elles sont parfois accompagnées de références à leurs fonctions environnementales. Quand celles-ci sont mentionnées, c'est en référence à différents arguments : celui de l'extensivité de ces cultures et de leurs modes de production, qui se traduisent par une pression moindre sur les ressources naturelles, celui de leur rôle en matière de gestion de la biodiversité. Ainsi, dans un diagnostic agraire réalisé sous l'égide du parc sur la commune de Vieux-Habitants, dans le cadre d'un soutien à une « *agriculture productrice de produits locaux de qualité et prestataire d'un entretien de l'espace, dans un souci de diversité biologique ou paysagère* », il est préconisé en zone périphérique d'encourager « *l'agriculture traditionnelle, basée sur l'agroforesterie (...) car elle permet de diminuer les pressions sur les ressources naturelles* » (Demoulière, 1999). Selon ce rapport, « *les cultures traditionnelles cadrent tout à fait avec l'optique du Parc national de Guadeloupe* » (ibid.). Dans le schéma directeur d'aménagement rédigé deux ans plus tôt, le parc suggère de se fonder sur leurs fonctions à la fois culturelles et environnementales pour revaloriser ces cultures : il encourage le développement de produits de qualité associés à l'identité de la Côte-sous-le-vent, ainsi que « *la possibilité pour les exploitants de bénéficier de revenus d'appoints liés à une meilleure gestion des milieux et des paysages (mesures agro-environnementales) ou liées à des projets agrotouristiques* » (Parc national de la Guadeloupe, 1997). Le PNG traite ainsi conjointement les fonctions culturelles et environnementales de ces filières, tout en

reconnaissant leur légitimité écologique, en suggérant que les pratiques des planteurs soient rémunérées. Dans les plans de développement durable élaborés pour la zone périphérique, l'agriculture traditionnelle n'est pas présentée comme une menace pour la biodiversité, mais au contraire parfois comme garante d'une certaine biodiversité. Cette même posture est reprise dans le programme d'aménagement de 2006 : « *les richesses naturelles ne sont plus ici exclusivement liées à la forêt tropicale humide. C'est dans l'agriculture traditionnelle avec son cortège de biocénoses associées et ses paysages ruraux de lisière forestière qu'on les trouve* » (Parc national de la Guadeloupe, 2006a). Dans ce cadre, une des actions envisagée par le parc est de « *soutenir les pratiques agricoles favorables à la préservation du patrimoine et des paysages culturels* » (ibid.), attribuées aux producteurs de vanille et de café.

A l'instar des agneaux de parcours labellisés dans le Parc national des Cévennes, qui témoignent selon Julien Blanc d'un « *certain culte de l'harmonie entre l'homme et la nature, qui est partie prenante de l'idéologie protectionniste à l'origine de la création des Parcs, et qui se voit réactualisée par l'émergence de la notion de développement durable* » (Blanc, 2009), le soutien du Parc national de Guadeloupe aux filières café et vanille manifeste l'ambition de l'établissement de valoriser une activité agricole reconnue conjointement pour ses fonctions culturelles et environnementales. Ces initiatives permettent de mettre en scène une « *campagne naturalisée* » (ibid.) tout en contribuant à la construction patrimoniale que le parc met en œuvre sur son territoire.

Conclusion du chapitre 7

Les fonctions sociales et culturelles constituent des composantes importantes des liens entre ces filières et leurs territoires. Ces fonctions sont des intrants de leur légitimité territoriale, comme le souligne l'ODEADOM au sujet des PAPAM dans les DOM : « *productions agricoles souvent considérées comme mineures, elles exercent un effet de levier très fort sur le développement industriel et touristique de leurs territoires. Elles participent le plus souvent à leur identité même.* » (ODEADOM et ONIPPAM, 2008). A la Réunion, la fonction identitaire de la production de vanille en particulier est très présente dans les représentations des acteurs, elle s'exprime toutefois différemment à l'échelle de différents territoires.

Des références au paysage et au patrimoine sont employées par certains acteurs, renvoyant aux fonctions de ce type de filières, à la fois dans leurs aspects culturels et environnementaux. Le patrimoine et le paysage, objets « hybrides », font le lien entre les fonctions environnementales et culturelles de ces productions agricoles. En Guadeloupe, le parc national a soutenu ces filières en vertu d'une référence centrale à leurs fonctions paysagères et patrimoniales, dans une approche qui dépassait ainsi le cœur de mission des parcs nationaux. A la Réunion, les acteurs du secteur de l'environnement sont plus circonspects quant aux impacts de ces productions traditionnelles sur la biodiversité. Les spécificités des enjeux biodiversités définis localement (prégnance des problématiques de l'endémisme et des espèces exotiques envahissantes) ainsi que de précédents conflits qui ont fait s'opposer des argumentaires patrimoniaux et écologiques (autour notamment de l'élevage bovin divagant en cœur de parc) sont des facteurs explicatifs de cette position plus réservée des acteurs de l'environnement.

Chapitre 8.

UNE INSCRIPTION TERRITORIALE RECOMPOSEE PAR L'INTEGRATION DES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET CULTURELLES DE L'ACTIVITE AGRICOLE

« Inversement, le territoire procède par une mise à disposition de ressources, plus ou moins spécifiées et renouvelables, desquelles la production agricole tire efficacité et spécificité. »

(Aubert et al., 2009)

Après nous être penchés sur les représentations des acteurs quant aux différentes fonctions de l'activité agricole, dans le cas particulier des filières vanille et café, nous nous interrogerons dans ce chapitre sur les recompositions induites sur ces filières par la prise en compte de ces différentes fonctions dans les stratégies des acteurs.

Pour étudier ces recompositions, dans le cas de la filière vanille réunionnaise, nous nous fonderons sur la grille des formations socio-spatiales, et celle-ci nous permet d'en distinguer trois grands types, mobilisant à différents degrés les différentes dimensions - idéologiques, politiques, économiques, géographiques - des dynamiques socio-spatiales. Ces trois types seront traités respectivement dans les trois premières sous-parties de ce chapitre. Le premier type de recompositions fait intervenir principalement les dimensions politiques et géographiques, il se rapporte aux appuis politiques à l'aménagement de la place de l'agriculture sur le territoire. Le second type correspond à l'expression d'un soutien politique via la création ou l'aménagement de dispositifs de soutien économique à la filière. Enfin, le dernier correspond à la mobilisation directe de ressources idéologiques par les acteurs de la filière dans leurs stratégies de requalification de leur produit.

A partir de ces éléments, nous nous interrogerons ensuite sur la « consistance territoriale » de la filière vanille à la Réunion. La prise en compte de ses différentes fonctions se traduit-elle par un lien renforcé au territoire ? Comme le suggère Guy Di Méo, « *la quête des territoires nous convie au repérage hasardeux des superpositions partielles ou (rarement) totales, fugaces ou durables, de ces différents types de spatialité* » (Di

Méo, 1998), et nous chercherons donc les cohérences ou a contrario les décalages que traduisent ces différentes dynamiques socio-spatiales, et qui forgent ou affaiblissent le lien de la filière au territoire. La question de cette cohérence nous amènera à nous interroger, dans la dernière partie de ce chapitre, sur le rôle possible d'un parc national vis-à-vis de ce type de filières. Peut-il être à l'origine d'une action intégratrice, en renforçant par ses discours et ses actions la cohérence entre les représentations et les stratégies des différents acteurs impliqués ? L'action menée par le Parc national de Guadeloupe sur les filières café et vanille servira de base à cette analyse.

8.1. Des soutiens politiques à l'«aménagement» de la place de l'agriculture

Les collectivités locales, et notamment le pouvoir politique de leurs élus, jouent un rôle général de facilitation de l'accès au foncier public, pour une filière vanille dont ils mettent en avant la fonction sociale. L'aménagement de la place de l'agriculture passe plus largement par sa prise en compte dans les projets de territoires, prise en compte qui peut contribuer à renforcer son assise « géographique ».

8.1.1. Le Conseil Général et l'accès au foncier départemento-domanial

Le Conseil Général, collectivité locale en charge de l'agriculture à la Réunion, affirme son soutien aux filières « patrimoniales » ou « traditionnelles », dont la vanille, comme le confirme l'entretien réalisé au service agricole :

« Ce qu'on appelle nous les filières traditionnelles, elles ont de tous temps, depuis longtemps en tous cas, été soutenues par la collectivité départementale, on a des élus qui sont quand même très attachés au maintien de ces filières pour leur valeur patrimoniale, et on avait un peu un trio, pendant des années, géranium, vétiver, vanille. »

Cette position est confirmée par des interventions publiques - « Vous représentez effectivement une filière emblématique, qu'on dit sociale (...) Je maintiens qu'au niveau du département, on tient à votre filière »²⁴⁵ - et si le Conseil Général met particulièrement en avant sa dimension sociale, l'emploi du terme de « patrimoniale » ou de « traditionnelle » traduit également la prise en compte de la dimension culturelle de cette activité agricole. Sur le plan économique, le Conseil Général souligne également l'opportunité de diversification que la filière représente encore aujourd'hui, dans des secteurs où les opportunités de diversifications sont relativement restreintes. Le Conseil Général s'engage donc à ce que l'ONF, gestionnaire, mette à disposition une partie de ce foncier, dans la mesure du possible, aux planteurs qui en font la demande. Cette justification principalement « sociale » est ainsi également soulignée par l'ONF lui-même : « Ce qui est sûr, c'est que la vanille rend un service social. C'est ce rôle social qui légitime la place de la vanille sur les terrains en gestion par l'ONF »²⁴⁶. Si elle est dans notre cas particulièrement soulignée par le Conseil Général, la réponse aux demandes sociales qui s'exercent sur la forêt publique fait partie des missions générales de l'ONF à l'échelle nationale. L'ONF souligne

²⁴⁵ Intervention de la représentante du Conseil Général à l'assemblée générale de Provanille, le 23 septembre 2010.

²⁴⁶ Entretien ONF.

L'importance politique que peut prendre la question des concessions, qui leur donne en quelque sorte « obligation de fournir du foncier » :

« Nous on n'a aucun intérêt à la développer [la production de vanille]. De toutes façons, on ne fait que subir une demande forte, et comme de toutes façons, une des missions de la forêt publique, c'est de répondre aux attentes de la population, c'est une forêt multifonctionnelle, en France, on essaie de répondre, mais tout en préservant le côté naturel des forêts, et leur pérennité. Une activité tant qu'elle ne menace pas la pérennité de la forêt, on peut l'admettre. S'il y a un dérapage, on peut remettre en question cette occupation. Moi en aucun cas je cherche à installer des gens. En revanche, on a une demande forte des politiques, au moment des élections, qui se renseignent, M. Machin, est-ce qu'il a bien eu sa concession de vanille... parce que les concessionnaires, ils n'hésitent plus à faire appel à leur conseiller général quand ça se passe mal » (Entretien ONF)

Dans la justification de l'ouverture de concessions à la production de vanille, l'ONF ne mentionne donc pas la fonction environnementale de la production de vanille, la justification de la présence des planteurs est sociale, voir économique. Une argumentation autour des fonctions environnementales entrerait en conflit avec prérogatives de l'ONF ; elle risquerait également de conférer aux planteurs une nouvelle légitimité qui risquerait de faire de la vanille une « *contrainte de gestion* » plus importante qu'elle ne l'est actuellement. Ainsi, si la montée de l'enjeu biodiversité fait évoluer la position de l'ONF vis-à-vis de la présence des planteurs de vanille, comme nous l'avons vu au chapitre 6, l'importance politique accordée aux fonctions sociales et culturelles de la filière consolide la légitimité de la présence des planteurs dans ces espaces forestiers. Les recompositions induites par « l'écologisation » de la gestion de l'ONF, à savoir le déplacement des concessions vers des parcelles de moindre valeur écologique, est jusqu'à aujourd'hui subordonnée à l'impératif politique pour l'ONF d'ouvrir certaines parcelles à la culture de vanille, impératif justifié par ses fonctions sociales et culturelles.

Le conflit qui a opposé en 2009 les planteurs et l'ONF au sujet des concessions en série d'intérêt écologique particulier (qui avaient vocation à être classées en réserve RBd) matérialise l'importance politique que peuvent prendre les concessions et le soutien du Conseil Général à la filière. Suite à la notification par l'ONF aux planteurs que certaines des concessions de cette série ne seraient pas renouvelées, ces derniers ont fait appel à la sénatrice Gélita Hoareau, pour les défendre sur ce dossier. Celle-ci, défendant au sénat sa question adressée au Ministre de l'Agriculture, défend les planteurs au nom des fonctions sociales, mais également culturelles, de la filière : « *Cette activité, dans une région particulièrement déshéritée, revêt une grande importance sociale : ressource d'appoint, lutte contre l'assistance et dimension identitaire, puisque la fécondation de la vanille a été découverte par un esclave réunionnais, Edmond Albius.* »²⁴⁷. Si le diagnostic écologique conduit après cet épisode conclut à la compatibilité entre la présence des planteurs et la gestion de la réserve sur la majorité des concessions (Lauzel, 2009), cet évènement met en évidence le jeu politique dont peuvent faire l'objet les concessions, et la référence aux fonctions sociales et culturelle de la production de vanille dans un arbitrage autour d'un enjeu écologique.

Aujourd'hui, le Conseil Général réaffirme sa volonté de valoriser le foncier dont il est propriétaire, par une mise en valeur agricole élargie, cohérente sur le plan environnemental avec la vocation naturelle

²⁴⁷ Question orale sans débat n° 0581S de Mme Gélita Hoarau (La Réunion - CRC-SPG), « Situation imposée aux planteurs de vanille de Saint-Philippe », publiée dans le JO Sénat du 11/06/2009, <http://www.senat.fr/questions/base/2009/qSEQ09060581S.html>. Voir annexe 12.

de ces espaces. Les élus, pour afficher plus clairement cet axe politique autour de la valorisation du foncier, ont souhaité étendre les surfaces de foncier départemento-domanial mis en valeur par ce type d'activités. L'ONF a ainsi été chargé de recenser les espaces potentiels qui pourraient être mis en valeur en vanille ou par d'autres activités agricoles compatibles avec ce type de milieux - apiculture, ... (ce travail était en cours au moment de l'entretien, début 2012). Un travail similaire de recensement a été confié à la SAFER sur les ENS, qui sont également propriétés du Département. Si la fonction sociale de l'activité agricole est avancée en premier lieu pour justifier cette politique, elle s'hybride avec les enjeux environnementaux, vers une stratégie de valorisation conjointe de ces deux types de fonctions, qui est aujourd'hui l'une des caractéristiques du positionnement du Conseil Général vis-à-vis de ce type de filières.

Cependant, si ce soutien apparaît comme déterminant pour la filière, étant donnée l'importante proportion des surfaces de production situées sur ce type de foncier, il faut en souligner certaines limites. En effet, la nécessaire conciliation, pour l'ONF, de la présence des planteurs avec les orientations fixées en matière de gestion des milieux naturels, conduit à imposer certaines contraintes aux planteurs, que nous avons évoquées au chapitre 6. Ainsi, si les enjeux environnementaux sont invoqués par le Conseil Général pour justifier la mise à disposition de foncier, ils sont à l'inverse évoqués par l'ONF pour justifier les modalités de gestion imposées aux planteurs. L'enjeu biodiversité peut ainsi concourir à déplacer les lignes de ce compromis sur le foncier, en redéfinissant les zones sur lesquelles il peut s'appliquer, et celles qui en sont exclues. Dans ces recompositions, il apparaît important de ne pas négliger les exigences agronomiques de la culture elle-même (altitude, luminosité, hygrométrie des parcelles), afin d'éviter de réduire encore la rentabilité économique de cette production, en la reléguant sur des parcelles peu favorables (altitudes trop élevées, couverts forestiers inappropriés pour la gestion de l'ombrage, etc.), au risque de la voir à terme disparaître.

8.1.2. Le Conservatoire du Littoral, favorable à la présence des planteurs de vanille

Le Conservatoire du Littoral affirme lui aussi sa volonté de valoriser le foncier dont il est propriétaire²⁴⁸ via la mise à disposition de certaines parcelles pour les planteurs de vanille. La fonction sociale de la production est ici aussi mise en avant. Elle conduit en outre l'établissement à se poser la question d'une adaptation des contrats de concession au profil des planteurs. Ainsi, le soutien du CEL va plus loin qu'un accès au foncier, et l'établissement dit être favorable à un « adoucissement » des conditions de concessions : « *jusqu'à présent ils [les contrats de concessions] étaient plus typés ONF, et tout doucement on les réoriente vers ce qui nous nous convient...* »²⁴⁹. Les revendications portent en particulier sur le montant des redevances. Celles-ci sont perçues, pour les concessions situées sur son foncier, par le CEL, via l'ONF qui ne touche que les frais de gestion des dossiers. Le Conservatoire juge ce montant élevé au regard des profils des planteurs, et il faut en outre souligner que le CEL se retrouve en réalité confronté à une part importante de redevances impayées.

²⁴⁸ Le CEL est propriétaire de sites sur Anse des Cascades, et sur Bois Blanc (Figure 40).

²⁴⁹ Entretien Conservatoire du Littoral.

Le Conservatoire est en outre plus tolérant que l'ONF sur certaines pratiques des planteurs. D'autres cultures que la vanille sont ainsi acceptées (certaines épices et plantes ornementales - anthuriums par exemple - compatibles avec le sous bois), ce qui n'est pas le cas au sein des autres concessions que gère l'ONF. Dans ce cas également, on observe une hybridation des représentations des fonctions environnementales et sociales de cette activité agricole, qui conduit le Conservatoire à moduler ses exigences envers ses concessionnaires. La fonction sociale évoquée en priorité conduit à réfléchir sur une adaptation possible du montant des redevances, ainsi qu'à une certaine souplesse sur les pratiques (diversifications tolérées, mise en valeur d'une partie seulement des concessions, ...). Le CEL voit en outre « *une conjonction heureuse* » entre cette fonction sociale et le rôle d'entretien des sous-bois qu'assurent les planteurs. Une amélioration de cette fonction environnementale, vers une fonction de restauration, est envisagée avec les producteurs lorsque leur situation le permet, c'est-à-dire lorsque la fonction sociale devient moins primordiale.

Il y a donc une modulation des ressources et des contraintes pour les planteurs en fonction des représentations que se font les gestionnaires ou les collectivités des représentations des fonctions de la filière vanille, dont les dimensions sociales, culturelles et environnementales sont pensées de façon complémentaire.

8.1.3. Le soutien politique - inégal - des communes

Nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent, certaines communes - Saint-Philippe, Sainte-Suzanne, Bras-Panon, dans une moindre mesure Sainte-Rose - soulignent particulièrement l'importance identitaire et culturelle de la filière vanille à l'échelle de leur territoire. Ces représentations peuvent se traduire par des appuis politiques plus ou moins poussés à la filière. Le soutien du maire de Bras-Panon à Provanille dans son projet de reprise du site de la coopérative illustre particulièrement bien cette incidence possible des appuis politiques communaux dans les recompositions territoriales d'une filière agricole.

Nous avons présenté brièvement dans l'Encadré 14 l'histoire du site de la coopérative de Bras-Panon. Entre 2009 et 2011, Provanille s'est opposé à UR2 pour y maintenir une activité de transformation et de vente sur le site. En effet, le groupe auquel appartenait UR2 souhaitait se désengager totalement de la filière, tout en réalisant une plus-value importante dans le cadre d'un projet immobilier sur le site de la coopérative (via la SCI Panonaise, propriétaire du site, classé en zone économique dans le PLU). Le rapport de force était alors très déséquilibré, à la défaveur de Provanille. L'appui du maire, Daniel Gonthier (par ailleurs président du parc national) a concouru à rééquilibrer ce rapport de force, et Provanille a pu conserver une partie du site :

« Maintenant, si Provanille est là, c'est qu'il y a eu un appui fort de la commune de Bras-Panon. Tout à l'heure, vous parliez de localisation, ils voulaient tous repartir vers Sainte-Rose ou Saint-Philippe, je leur ai dit que c'était une erreur globale, et je me suis battu pour qu'ils restent au même endroit, que les partenaires les respectent. (...) Un maire normalement n'aurait pas du s'investir sur la filière vanille. Mais un maire lié à un territoire, lié à son patrimoine, ne peut pas aujourd'hui dire tourne la page, « arrêt ek ça ». Cette coopérative, on veut la garder » (Entretien avec le Maire de Bras-Panon)

Lors de l'assemblée générale de Provanille, en septembre 2010, le représentant de la FRCA (qui était en charge de la médiation organisée entre UR2 et Provanille) a souligné, après avoir explicité les conditions proposées par UR2 pour la reprise du site, le poids joué par l'intervention du maire dans ce processus : « *ainsi normalement votre coop a les moyens me maintenir son activité. (...), tout cela, sachant que le maire de Bras-Panon est prêt à vous apporter un soutien important* »²⁵⁰. L'appui du maire, fort notamment de son autorité en matière d'urbanisme sur la commune (et face à des partenaires qui souhaitaient mener une opération foncière), a donc pesé dans ce compromis.

Cet appui politique n'a pas été aussi marqué lorsque Provanille a cherché un site « de repli »²⁵¹, face aux difficultés rencontrées avec UR2, dans les communes du sud ; il convient toutefois de souligner que celles-ci ne disposaient par ailleurs pas des mêmes marges de manœuvre, et qu'un tel projet supposait en outre de partir de zéro (à l'inverse du site préexistant de Bras-Panon). Cependant, ces communes ont exprimé leur soutien à ces filières sur d'autres questions que celles des sites de transformations sur leur territoire. En effet, si nous avons développé ici les appuis politiques « directs » à l'accès aux concessions, d'autres dispositifs traduisent un soutien politique à l'assise foncière de la filière. Les chartes agricoles communales mises en œuvre sur les communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe, si elles ne traitent pas spécifiquement de la filière vanille, réaffirment néanmoins son rôle au sein des deux territoires communaux. Dans le cadre d'une volonté politique de valorisation de certains espaces forestiers, et de renforcement de l'identité agricole de la commune, la filière vanille tient une place toute particulière dans les programmes d'actions qui accompagnent ces deux chartes : 2 des 17 fiches action de Saint-Philippe et 3 des 21 fiches-action de Sainte-Rose concernent exclusivement la filière vanille, quand les fiches-actions restantes sont la plupart généralistes, et non spécifiquement destinées à une filière (*Charte de développement agricole de Saint-Philippe*, 2007 ; *Charte de développement agricole de Sainte-Rose*, 2008). Il y a là le signe d'une intégration accrue de la filière dans les dispositifs de gouvernance territoriale.



Ainsi, le soutien politique de certains acteurs à la filière, justifié en premier lieu par la fonction sociale de cette production agricole, celle-ci étant partiellement hybridée avec une fonction d' « entretien » de certains espaces forestiers, concourt à renforcer l'assise géographique de la filière, en appuyant l'accès des producteurs au foncier. La valeur de cette ressource foncière peut être modulée selon les conditions d'accès à ce foncier. Ainsi, la position plus souple du Conservatoire du Littoral contribue à « bonifier » la valeur du foncier mis à la disposition des planteurs. Certains appuis politiques peuvent également contribuer à renforcer l'assise géographique de la filière, en soutenant certains sites « vitrines » de la filière (exemple de la coopérative de Bras-Panon), en organisant des manifestations autour de la vanille (exemple de la fête de la vanille organisée en 2012 par la commune de Sainte-

²⁵⁰ Intervention du représentant de la FRCA, Patrick Hoareau, lors de l'assemblée générale de Provanille le 23 septembre 2010.

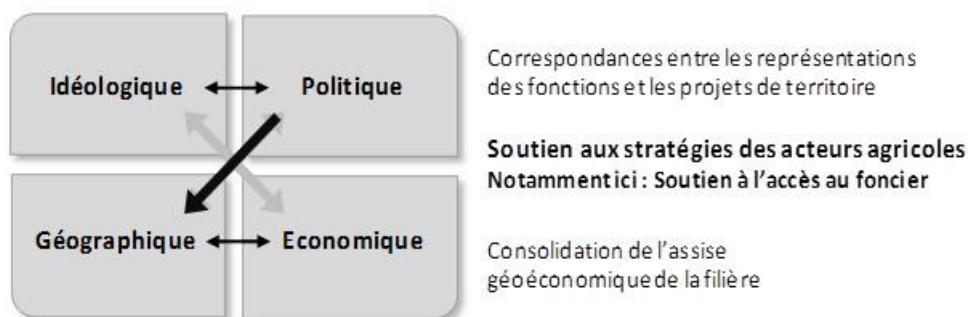
²⁵¹ Provanille, qui a obtenu son agrément de transformateur en 2009, a transformé la récolte de ses adhérents dans un local du sud mis à disposition par l'un deux, pendant deux campagnes consécutives (2009 et 2010) ; la coopérative envisageait à l'époque d'implanter un site sur l'une des deux communes, se rapprochant ainsi du bassin de production, valorisant ainsi cette proximité à défaut de la réputation historique du site de Bras-Panon. Un dossier Leader avait été monté sur ce projet, pour la mise en place d'une plate-forme de transformation à Bois-Blanc ou au Tremblet, soit aux « portes de l'enclos » du Volcan, associée à la visite de parcelles de producteurs.

Suzanne), ou en ménageant une place à la filière dans leur projet de territoire (exemple des chartes agricoles des communes du Volcan).

Les filières étudiées en Guadeloupe font l'objet d'un soutien comparable des collectivités. Ainsi, la filière café bénéficie d'un soutien politique fort du Conseil Régional²⁵², et tout particulièrement de son ancien président Victorin Lurel²⁵³, originaire de la commune de Vieux-Habitant, ainsi que de certaines collectivités communales. Ces appuis politiques ont notamment porté sur un projet foncier de plantation de café sur du foncier appartenant au Conseil Régional, et sur des manifestations autour du café mettant en valeur sa dimension culturelle.

Ce type de recompositions territoriales peut être représenté à partir de la grille des formations socio-spatiales (Figure 55). Il y a là une première grande figure des recompositions territoriales que peut induire la prise en compte des différentes fonctions de l'activité agricole.

Figure 55. « Ménager la place de l'agriculture dans les territoires »



Les exemples que nous avons développés sont spécifiques aux types de filières étudiées, et à leur localisation sur un foncier principalement public. Cependant, des processus analogues, qui, partant de la prise en compte des fonctions sociales, culturelles ou environnementales de l'activité agricole, font intervenir un pouvoir politique pour conforter l'assise géographique de l'agriculture, peuvent être observés sur d'autres territoires, d'autres filières, et à d'autres échelles. L'intégration de l'agriculture dans les projets de territoire, via différents dispositifs (documents d'urbanisme, de planification territoriale, chartes de pays et de territoire...) induit ce même type de recompositions : elles se fondent sur un soutien politique au renforcement de l'assise géographique d'une filière, c'est-à-dire de ses espaces de pratiques, de ses sites « vitrines » et des manifestations qui tissent ses liens au territoire. Elles traduisent une volonté politique de « ménager une place à l'agriculture dans des espaces explicitement désignés comme lieux d'activités plurielles » dans le cadre de la reconnaissance d'une activité agricole multifonctionnelle (Laurent et Thinon, 2005).

²⁵² En Guadeloupe, c'est le Conseil Régional, et non le Conseil Général, qui est en charge des questions agricoles.

²⁵³ Victorin Lurel est aujourd'hui ministre de l'outre-mer.

8.2. Des dispositifs de soutien économique valorisant les fonctions sociales et environnementales

Dans ce paragraphe, nous aborderons un second type de processus qui, par la prise en compte des fonctions non productives de l'activité agricole, peut induire des recompositions de l'inscription territoriale d'une filière. Il s'agit de la prise en compte accrue des fonctions environnementales et sociales de l'activité agricole dans les politiques agricoles, qui se traduit par des dispositifs de soutien économique aux systèmes agricoles qui remplissent certaines de ces fonctions (Figure 56).

Figure 56. « Soutenir économiquement les fonctions de certains systèmes agricoles »



8.2.1. Une administration relativement bienveillante

A la Réunion, nous l'avons évoqué dans le chapitre 4, le tournant environnemental des politiques agricoles reste moins marqué qu'en métropole, et le soutien à la canne à sucre, filière agro-industrielle d'exportation, reste la priorité reconnue localement, quoi que l'objectif d'approvisionnement du marché alimentaire local prenne progressivement de l'importance :

« Pour les objectifs fondamentaux de la Réunion, c'est un, de produire le plus de canne et de sucre possible, parce que c'est son histoire, mais aussi son savoir faire, il y a un vrai savoir faire, l'un des meilleur savoir faire au monde, et le deuxième objectif, c'est, le plus possible, produire ce dont on a besoin pour nourrir la population réunionnaise. » (Entretien DAF)

Cependant, certaines petites filières, qui ne contribuent pas (ou peu) à ces objectifs, font l'objet de l'attention de l'administration, en vertu principalement de leurs fonctions sociales. Cette attention de l'administration est liée à celle des grandes collectivités locales (CG, CR), partenaires de l'administration dans la mise en œuvre locale de la politique agricole. Ces relais politiques, selon l'ASP, « faisaient qu'il y avait une bienveillance à l'égard de toutes ces filières des Hauts... comme en règle générale à la Réunion, des qu'on parle des Hauts... »²⁵⁴, et cette position est confirmée par la DAF : « nous, tout ce qui peut maintenir de l'activité, et notamment dans les Hauts, évidemment, on encourage ça... »²⁵⁵. Les petites filières des Hauts font donc l'objet d'un « consensus local et partenarial [entre l'administration et

²⁵⁴ Entretien ASP Réunion.

²⁵⁵ Entretien DAF Réunion.

les collectivités locales] *sur leur maintien* »²⁵⁶, en vertu en premier lieu de leur fonction sociale, nous l'avons évoqué au chapitre précédent. Cette attention est confirmée en ce qui concerne la filière vanille, et si sa fonction sociale est mentionnée, elle est fréquemment associée à sa fonction culturelle et à sa dimension patrimoniale :

« Ils [l'administration] sont quand même un peu bienveillants, parce que c'est quand même un régime spécifique, c'est une production qui est, entre guillemets, un peu traditionnelle, une production qui est patrimoniale, du coup je pense qu'il y a effectivement une certaine souplesse... Parce que si tu veux, c'est associé à l'image, à l'histoire de la Réunion, par rapport à Albius, par rapport à tout ça, c'est pareil pour le géranium, ça a une dimension patrimoniale... Voilà, je pense que c'est un peu toujours l'argument qui est servi pour les défendre... » (Entretien ASP)

Ce soutien de la DAF peut se traduire par une adaptation à la marge de certaines aides aux profils des planteurs. Certaines aides sont ainsi accordées malgré le statut informel d'un grand nombre d'entre eux. Ce statut est pourtant discriminant dans la quasi-totalité des dispositifs de politique agricole. C'est le cas des aides POSEI qui concernent la vanille, ou de certaines indemnités au titre des calamités (cyclones, éruptions) : *« quand ils sont cyclonés, on les indemnise, même s'ils sont pas tout à fait dans les clous... »*²⁵⁷. Le soutien de la DAF a également été, en amont, un élément important de la création successive des deux aides POSEI, à la production et au maintien des surfaces²⁵⁸ : *« on les a soutenu à bout de bras sur plusieurs vecteurs, avec le POSEI, sur les aides au maintien des surfaces, qui devaient être transitoires, on les a pérennisées, même si on n'a toujours pas de parcelles identifiées... »*²⁵⁹. L'administration agricole s'engage ainsi localement, dans le cadre de son partenariat avec les pouvoirs politiques locaux, pour que soient prises en compte certaines spécificités de cette filière, comme le signale cet agent d'une institution agricole :

« Parce que la DAF s'engage, le politique s'engage... DAF, et ODEADOM, ils sont toujours à l'écoute de cette filière qui est fragile... Oui, oui, parce que la DAF se mouille, hein... alors qu'en métropole, ça n'aurait pas été possible, pour des producteurs non inscrits à l'AMEXA, non... Et il y a un engagement politique aussi, du Conseil Général ... »

Cet engagement est relayé au niveau national par un soutien de l'ODEADOM, qui dans le cadre d'un *« Rapport sur les perspectives de développement des PAPAM dans les DOM »* souligne les spécificités de ce type de filières : *« emblématiques de leur territoire », « les productions de PAPAM ont très souvent un impact économique, voire culturel, qui dépasse la sphère agricole ou celle de la première transformation »* (ODEADOM et ONIPPAM, 2008). Ces spécificités constituent un enjeu du développement de ces filières, en étant présentées à la fois comme une raison de les soutenir et comme un ressort de leur revalorisation.

Malgré ce soutien, l'administration conserve un regard ambivalent sur ces filières. Mettant en avant les doutes sur sa rentabilité pour les producteurs eux-mêmes, elle souligne que le soutien à ces filières se situe à la marge de ses prérogatives :

« Ceux qui font de la vanille sous bois sont pour la plupart des RMistes, comme le géranium. Bon, d'ailleurs, on leur en veut pas, si vous voulez moi je les traite avec beaucoup de sympathie et de soutien, avec toute mon équipe, mais si vous voulez on fait une distinction entre la culture et l'agriculture... Le patrimoine culturel c'est essentiel dans une société, donc on s'intéresse aussi à la

²⁵⁶ Ibid.

²⁵⁷ Entretien DAF.

²⁵⁸ Cette aide, destinée à soutenir les producteurs face à la crise touristique due au chikoungounya, devait initialement disparaître une fois la crise terminée ; elle a finalement été pérennisée.

²⁵⁹ Entretien DAF.

lentille de Cilaos, au vin, à la vanille... mais on a des doutes sur leur caractère rentable. (...) Parce qu'on n'est pas non plus là, enfin à mon avis, pour offrir comme perspective à des gens de toucher le RMI. C'est un peu ça le problème... » (Entretien DAF)

L'administration évoque ainsi le risque que certaines mesures dérogatoires ne prennent fin, en particulier si certaines injonctions nationales ou européennes venaient à exiger une clarification des objectifs ou des conditions d'éligibilité de certains dispositifs.

En Guadeloupe, la position de l'administration vis-à-vis des filières café et vanille est similaire²⁶⁰. La relance de ces filières, soutenue par le parc national, y fait même l'objet d'une reconnaissance plus institutionnalisée. Les filières PAPAM sont ainsi mentionnées dans le PDRG qui, bien que signalant leurs difficultés de structuration, souligne que le développement de ces filières recouvre de « réels enjeux » : « patrimoniaux : conservation, préservation et valorisation d'espèces végétales ; thérapeutiques : pour les plantes médicinales qui ont encore des secrets à livrer ; et socio-économiques : avec l'affaiblissement économique de la canne et de la banane, l'agriculture guadeloupéenne doit trouver de nouvelles orientations » (Programme de Développement Rural Guadeloupe 2007-2013). Cette position dénote une inflexion des politiques sectorielles, avec la base d'une remise en cause de la position hégémonique des filières agro-exportatrices, vers la reconnaissance de systèmes agricoles susceptibles de remplir d'autres fonctions à l'échelle du territoire guadeloupéen.

Nous examinons dans les paragraphes suivants comment ce soutien se traduit dans les dispositifs de soutien économique à l'activité agricole.

8.2.2. Des dispositifs classiques de soutien à la multifonctionnalité peu adaptés

Avec la prise en compte accrue des fonctions non productives de l'agriculture, des dispositifs - CTE, CAD, MAE - ont été conçus pour soutenir économiquement les systèmes agricoles en vertu de leurs fonctions environnementales ou sociales, voir environnementales. Cependant, ces dispositifs, tels qu'ils sont définis actuellement, présentent certaines limites pour soutenir les fonctions des filières que nous étudions.

L'expérience des CTE

Suite à la création des CTE, dans le sillage de la LOA de 1999, des contrats types ont été élaborés localement. A la Réunion, la filière vanille a été considérée comme une filière « exemplaire », en raison du « concentré » de fonctions sociales et environnementales qui pouvaient y être associées, et de la gamme de pratiques qui pouvaient ainsi faire l'objet de mesures à contractualiser :

« On a été un peu la chercher quand même, parce que le CTE au départ l'idée c'était plus sur des petites filières, géranium, vanille. Ça, c'était plutôt sur une agriculture entre guillemets sociale,

²⁶⁰ Toutefois, le soutien de l'administration agricole à la filière café a souffert de certains épisodes récents, qui mettent en question notamment la pertinence de la gestion actuelle de la coopérative. Les modalités de la construction d'un local de transformation, et celles d'un projet de mise à disposition de foncier (dont le Conseil Régional est propriétaire, sur la commune de Capesterre-Belle-Eau) pour la plantation de café posent à la fois la question du dimensionnement de ces projets, et des limites entre intérêts privés et intérêts de la filière et de ses coopérateurs dans leur mise en œuvre.

puisque la multifonctionnalité, c'est un peu l'objectif recherché, sur les CTE en tous cas... Disons qu'on leur a tendu la perche en leur disant que c'était une opportunité par rapport au contexte social des producteurs de vanille, que c'était un complément de revenu qui leur était utile, en particulier à eux... que c'était un outil intéressant à mobiliser. (...) Tout ça pour dire que la vanille et le géranium, ils ont été choisis parce qu'ils étaient complètement dans la recherche d'une agriculture multifonctionnelle » (Entretien ASP)

Un CTE « Cultures patrimoniales » a également été élaboré en Guadeloupe, pour la zone Côte-sous-le-vent ; certains contrats ont été signés avant que les CAD ne viennent remplacer les CTE (Dulcire et Ribeyre, 2003), à l'instar de ce qui s'est passé pour les CTE réunionnais.

Si les enjeux biodiversité ont contribué à la conception de certaines mesures (exemple d'une action liée à l'arrachage du tabac-bœuf, pour limiter le développement de cette espèce exotique envahissante), ils étaient pris en compte de façon conjointe avec les enjeux sociaux, culturels et économiques, dans une approche globale de l'exploitation. La gestion de la biodiversité était pensée dans le cadre des CTE comme l'occasion de favoriser certaines pratiques traditionnelles, de conforter une activité sociale, et de revaloriser économiquement l'extensivité de ces systèmes de culture. Le contrat type « Filière territorialisée vanille » a été présenté en Comité de Pilotage à la Chambre d'Agriculture en 2002, 15 à 20 dossiers étaient alors en cours de montage (Bonnal *et al.*, 2003). La mise en place de ce dispositif constitue un exemple-type du deuxième type de recompositions territoriales que nous étudions (Figure 56) : à partir de la reconnaissance institutionnelle de certaines fonctions de la filière, des dispositifs de soutien économiques sont élaborés afin de soutenir économiquement les exploitants qui s'inscrivent dans ce modèle. La suppression du dispositif CTE en 2002 (et son remplacement par les CAD) a cependant avorté ce processus, et les MAE et MAEt qui constituent désormais la mesure phare de l'agro-environnement n'ont pas donné cette même place « *exemplaire* » à la filière vanille.

Un scénario type « MAE » ?

Les pratiques des planteurs de vanille en sous bois pourraient aujourd'hui être encadrées et soutenues dans le cadre d'une MAE. C'est l'avis de l'ONF pour qui certaines pratiques mélioratives (sélections des repousses d'espèces indigènes dans le cadre d'une opération de restauration écologique, amélioration des pratiques de lutte contre les espèces invasives) pourraient faire l'objet d'une MAE territorialisée²⁶¹. Ce principe avait également été évoqué dans un rapport effectué au sein de l'ONF concernant les perspectives d'évolution de la production de vanille au sein des concessions ONF (Walbaum, 2003). Sur les quatre actions proposées, l'une concernait la restauration écologique des parcelles, selon une technique proposée par l'ONF. Les travaux nécessaires entraînant à la fois « *un surplus de travail* » pour les planteurs, et un « *risque de dégradation de quelques lianes* », le CAD était présenté comme la principale perspective de financement de cette action (ibid.). Néanmoins, ce scénario présente un certain nombre de limites. D'une part, ce type d'aides ne serait accessible qu'aux producteurs déclarés à l'AMEXA (en effet, le cadre d'intervention des aides sur fonds FEADER, encadrés par la Commission Européenne, ne laissent pas la même marge d'adaptabilité que les cadres d'intervention du POSEI). D'autre part, se pose également la question du pilotage de l'élaboration et de l'animation de ce type de dispositif. Les difficultés traversées dernièrement par la coopérative ont limité ses moyens d'intervention sur cette question, ce qui peut néanmoins évoluer prochainement, notamment pour la prochaine programmation. L'ONF déclare également ne pas pouvoir s'investir sur

²⁶¹ Entretien ONF.

l'animation de ce type de mesures, à l'instar du Parc national de la Réunion, qui, sur la question des MAE a un positionnement clair, en ne souhaitant à ce jour ni financer ni piloter ce type de dispositif.

Néanmoins, des opérations de restauration écologique ont été mises en place avec certains planteurs, sans que le travail supplémentaire ne fasse l'objet d'une rémunération ; les planteurs préfèrent en effet conserver leur parcelle, et intervenir directement dessus, plutôt que de devoir changer de site ou laisser l'ONF intervenir dans la plantation. Cette incursion des enjeux biodiversité au sein des parcelles de vanille semble sous cette forme plus être un facteur de déstabilisation qu'une perspective de revalorisation de ces systèmes de culture.

Le statut « marginal » de cette filière vis-à-vis du monde agricole, à la fois politiquement (faible poids de la filière), spatialement (localisation sur des espaces « frontières » avec le naturel), et socialement (grand nombre de planteurs informels) limite la faisabilité des scénarios type « MAE », tels qu'ils sont élaborés actuellement pour les soutenir (nous y reviendrons dans le chapitre 9). Néanmoins, en Guadeloupe, une MAE a été créée spécifiquement pour ce type de filières, la MAE territorialisée « Développement des cultures patrimoniales et de l'agroforesterie »²⁶² (*Programme de Développement Rural Guadeloupe 2007-2013*).

Tableau 31. Quelques chiffres sur la MAE « Cultures patrimoniales » en Guadeloupe

Source : DAF Guadeloupe, dossiers MAE COUVER_1 contractualisés entre 2008 et 2010 ; ASP, Comité technique MAE du 14/04/2011, engagements MAE de 2008 à 2010.

	MAE COUVER_1		Total MAE
	Dossiers avec café et/ou vanille	Total	
Nombre de dossiers	18	60	626
Surfaces contractualisées (ha) ²⁶³	45,85	86,04	-
Surface moyenne contractualisée (ha)	2,54 ²⁶⁴	1,43	-
Montants engagés sur 5 ans (€)	123 795	232 308	6 073 619
Montant moyen engagé par dossier (€)	6 877	3 872	9 702

Les objectifs affichés pour cette mesure montrent certes que l'intérêt porté à ces cultures est lié à leur impact environnemental, mais l'intérêt porté à leur valeur culturelle apparaît également. Ces objectifs sont, « par ordre de priorité : préserver les cultures d'antan afin de sauver la biodiversité alimentaire guadeloupéenne, préserver et encourager la biodiversité par la diversification sur les exploitations agricoles, améliorer les taux de matière organique des sols et leur fertilité, limiter l'utilisation d'engrais chimiques et ainsi réduire les importations d'intrants » (ibid.). Ainsi, le premier de ces objectifs fait implicitement référence à l'identité agricole et alimentaire guadeloupéenne. Les entretiens réalisés auprès de la DAF et de l'ASP mettent également en évidence la dimension sociale de cette mesure, qui permet de faire entrer dans le dispositif MAE des petits producteurs qui ne font pas partie des grandes filières très professionnalisées. Le nombre de dossiers contractualisés témoigne du relatif succès de cette mesure

²⁶² Mesure COUVER_1, voir cadre d'intervention en annexe 15.

²⁶³ Pour le total MAE, on ne dispose pas de données globales sur les surfaces contractualisées, car les unités sont variables selon les mesures (ha, mètres linéaires, UGB, ruches, ...)

²⁶⁴ La très grande majorité des dossiers concerne moins de 2 hectares, et un petit nombre de dossiers particuliers, concernant de grandes surfaces (entre 5 et 15 ha, font fortement augmenter cette moyenne).

(qui figure, avec 60 dossiers, parmi les 5 mesures les plus contractualisées sur la période 2008-2010) (Tableau 31). Près d'un tiers des exploitants qui ont contractualisé cette mesure l'ont fait sur des surfaces en café, cacao ou vanille (les autres dossiers concernent des systèmes de culture de type verger ou jardin créole).

Cette mesure témoigne des perspectives de reconnaissance des fonctions de ces systèmes extensifs et de leur légitimité reconnue, par les politiques sectorielles elles-mêmes, au sein du monde agricole guadeloupéen. Cependant, nous discuterons dans le chapitre 9 des limites de ce type de dispositifs, dans leur déclinaison actuelle, concernant leur capacité à toucher des producteurs et des systèmes agricoles au profil particulier, et donc leur capacité à renforcer l'inscription territoriale de ces filières.

8.2.3. Des aides économiques bonifiées en vertu des fonctions environnementales et sociales

D'autres dispositifs sectoriels contribuent au soutien des ces systèmes de production, et font indirectement référence aux fonctions qui leurs sont attribuées sur le territoire.

Aides POSEI : référence aux fonctions environnementales et culturelles de la culture de vanille

Les producteurs de vanille peuvent aujourd'hui bénéficier de certaines aides dans le cadre du POSEI : une aide à la surface, et une aide à la production (Encadré 16).

Encadré 16. Les aides POSEI aux producteurs de vanille à la Réunion²⁶⁵

Source : Circulaire DGPAAT/SDG/SDPM/C2011-3062 en date du 20 juillet 2011, et ODEADOM

La filière bénéficie de soutiens économiques dans le cadre du programme POSEI :

- une **aide à la production** de vanille verte, créée en 1997, qui s'élève depuis 2009 à **7,50€/kg** de vanille verte récoltée ; cette aide est **bonifiée à 10€/kg** pour la vanille **labellisée IGP** ou si les producteurs s'engagent dans une démarche de labellisation ;

- une **aide au maintien des surfaces** plantées en vanille, créée en 2007 suite à la crise du chikoungounya qui a entraîné une forte baisse de la fréquentation touristique ; cette aide, initialement provisoire, a été pérennisée en 2009 sur les fonds débloqués par l'Etat fin 2009 à destination des DOM, sur l'agriculture de diversification ; le montant de l'aide s'élève à **500€/ha**, par année civile ; cette aide est majorée de **500€/ha** pour les parcelles certifiées « **agriculture biologique** » ou en cours de conversion (cela permet de couvrir le coût de certification)²⁶⁶.

Bien que l'objectif global du programme POSEI soit « *d'améliorer la compétitivité économique et technique des filières agricoles* » (POSEI France, Manuel utilisateur, 2010), la mesure de soutien à la production de vanille verte fait presque explicitement référence aux fonctions culturelles, environnementales, et sociales de la production. Son objectif est en effet formulé ainsi : « *maintenir les surfaces plantées en vanille afin de contribuer à l'attrait touristique, de maintenir une diversité végétale dans les sous-bois et de faire bénéficier les petits exploitants d'un revenu complémentaire* » (ibid.). Ainsi, les institutions agricoles reconnaissent que malgré la relative marginalité économique de la filière, son soutien par des aides

²⁶⁵ Voir en annexe les montants annuels de ces aides pour la Réunion.

²⁶⁶ Le coût de certification, défini par l'organisme certificateur OCTROI, est localement de 330€/an.

économiques peut se justifier en vertu de ses fonctions non productives, comme le souligne cet extrait d'entretien : « *oui, bien sûr, c'est un argument de plus [au niveau de la Commission Européenne] parce que la vanille évidemment, on se sert de ... on se sert de ce qui est potentiellement utilisable* »²⁶⁷. La relative souplesse de ce dispositif permet ainsi de faire valoir ces fonctions via une approche globale de ces systèmes agricoles (sans cibler plus particulièrement certaines pratiques), et de toucher des producteurs qui échappent le plus souvent aux politiques agricoles (producteurs informels).

En outre ces aides sont bonifiées si les producteurs sont engagés dans des démarches de certification de qualité environnementale (AB) ou de l'origine (IGP). Il y a donc là un soutien économique indirect aux fonctions environnementales et culturelles de la culture de vanille.

Les modalités du soutien public aux transformateurs tiennent eux aussi compte du profil particulier de ces filières. Ainsi, l'agrément de transformateurs privés, dont on souligne la « *complémentarité* » par rapport à l'action de la coopérative, fait figure d'exception dans la politique de l'administration, dont la structuration des filières autour de structures coopératives reste le principal mot d'ordre. Cela répond entre autres aux difficultés qu'a traversées la coopérative, difficultés qui ont été amplifiées par le statut souvent informel et la faible professionnalisation des producteurs. La structure du marché permet en outre cette ouverture (l'offre en termes de production locale étant inférieure à la demande). Si le principe de la pluriactivité agricole reste marginal dans les représentations de l'administration, celle-ci, en cohérence avec les politiques des collectivités locales, en particulier du Conseil Général, soutient malgré tout ces systèmes agricoles, avec les outils disponibles²⁶⁸.

Les limites de ce soutien « politique » des institutions agricoles

Au-delà des aides POSEI, et à l'exception de la courte expérience du CTE, les producteurs de vanille restent globalement, dans leur majorité, à l'écart des dispositifs de développement agricole, en particulier des dispositifs financés par le FEADER. Les agents du bureau des structures agricoles, à l'ASP, confirment que sur les dossiers sur lesquels ils interviennent (DJA, PGE), ils ont très peu affaire aux producteurs de vanille, « *donc globalement, c'est des gens qu'on ne connaît pas...* »²⁶⁹.

Au sein de la DAF, le soutien que nous avons évoqué doit être nuancé. D'une part, le soutien à certaines démarches de la filière ne s'accompagne pas réellement d'une intégration de ces modèles de systèmes agricoles particuliers dans la politique agricole. Le soutien prioritaire aux systèmes agricoles plus conventionnels va à l'encontre de l'émergence de projets agricoles plus originaux, comme le souligne le bureau des structures agricoles à l'ASP :

« Autant sur ce qui est gestion des filières, on essaie de préserver cette identité un peu culturelle, après sur les autres services, si je prends le schéma des structures par exemple, c'est pas du tout mis en valeur... Par exemple, si tu as un gars qui demande une autorisation d'exploiter sur un tout

²⁶⁷ Entretien DAF.

²⁶⁸ La filière bénéficie également de certaines aides du FEADER, en particulier l'aide à l'encadrement technique (mesure 111-11, qui concerne le financement des salariés de la coopérative), financée par l'UE et le Conseil Général.

²⁶⁹ Entretien ASP, Bureau des structures agricoles, Saint Denis. Sur les 500 dossiers qui ont été montés depuis la mise en place des PGE (premiers dossiers en 2008), seule une exploitation produit de la vanille. Le montage d'un dossier PGE est indispensable pour accéder aux mesures d'aides à l'investissement de l'Axe I du FEADER, sur le montant de l'investissement est supérieur à 15.000€ ; cela confirme donc que ce sont des exploitations qui investissent peu (ou hors des cadres aidés).

petit projet vanille, et qui est en dessous de l'UR, on va pas dire qu'il y a un projet un peu particulier, une démarche de filière, qui fait qu'il va falloir qu'on encourage ce type d'agriculture... »

Certaines procédures, concernant notamment l'attribution du foncier, favorisent la reproduction des systèmes agricoles « classiques », entraînant une certaine inertie des modèles agricoles, encouragée par le poids des filières dominantes. Ainsi, le projet d'évolution du schéma des structures, conduit par la DAF, vers une grille plus précises qui aurait du permettre un contrôle plus fin des modalités d'attribution du foncier par exemple, n'a pas abouti, en raison notamment de l'opposition des OPA : « *les professionnels ont torpillé le truc* »²⁷⁰. Si, à l'époque des premiers projets de production sous ombrières, la vanille était considérée comme une opportunité de diversification prometteuse sur le plan économique, aujourd'hui les instances agricoles sont plus réservées.

La position de l'administration est donc, nous l'avons évoqué plus haut, partagée vis-à-vis de cette filière, entre « *bienveillance* » et « *scepticisme* », entre le maintien à une activité patrimoniale et le soutien d'initiatives plus « économiques ». Si aujourd'hui, le soutien à la filière fait référence de façon conjointe à ses fonctions sociales, culturelles, et environnementales, cette position a selon la DAF vocation à être clarifiée, afin que les dispositifs de politique publique soient mobilisés en cohérence avec leurs objectifs initiaux :

« Parce que là, on mélange allégrement le social et l'économique... Le patrimonial c'est le patrimonial, et il peut y avoir d'autres lignes d'aides, et l'économique c'est l'économique... »
(Entretien DAF)

Si le soutien économique à la dimension patrimoniale de ces filières n'est pas en soi remis en cause, l'administration souhaiterait le distinguer d'un soutien au développement d'un modèle plus « économique », celui-ci étant considéré comme relevant plus directement de ses prérogatives, quand le patrimonial pourrait être du ressort des collectivités. L'administration voit dans une approche trop « englobante », qui se fonderait à la fois sur la valeur patrimoniale et sur la valeur économique de la filière, le risque que les démarches qui se réclament plutôt de la première ne soient à terme préjudiciables à celles qui se réclament de la seconde. Ainsi, la question s'est posée d'introduire des clauses de rendement dans les conditions d'attribution de l'aide au maintien des surfaces. Or les arbitrages sur ce type de questions se fondent sur les fonctions, et indirectement sur le « profil de filière », que l'on souhaite soutenir en priorité : « *Est-ce qu'on se lance sur cette démarche là sur la vanille, j'aurai tendance à dire oui sur une démarche économique, non sur une démarche patrimoniale. Est-ce qu'en faisant ça, on va tuer une certaine production ou pas...* ». En effet, de telles clauses peuvent exclure de fait les petits producteurs. L'administration met ainsi en lumière les « trade-off » qui peuvent exister entre les différentes fonctions, ici sociales et économiques, de l'activité agricole, et par conséquent l'importance des choix politiques qui président à la conception des dispositifs de politiques publiques.

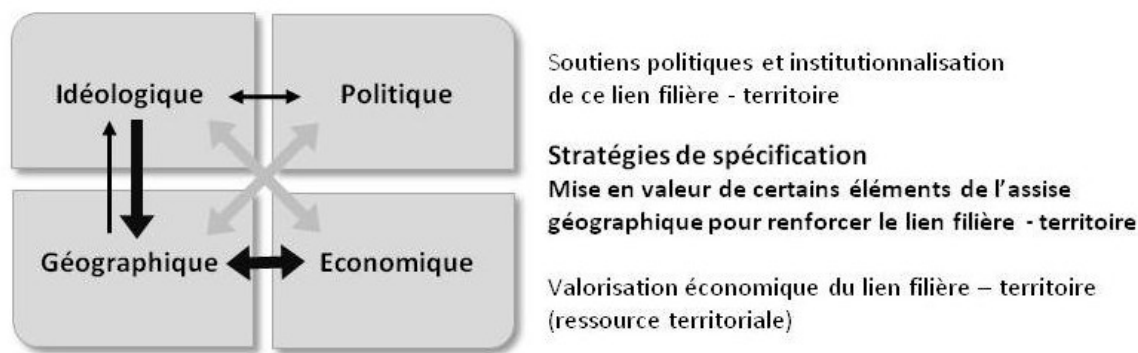
On peut toutefois se demander si, inversement, des synergies entre fonctions ne peuvent pas être valorisées. L'analyse des stratégies des transformateurs nous montre que oui.

²⁷⁰ Entretien BSA.

8.3. Des fonctions mobilisées à différents degrés dans les stratégies de spécification

Nous avons donc évoqué pour l'instant deux types de processus qui, à partir de la prise en compte des différentes fonctions de l'activité agricole, aboutissent à la création de ressources pour la filière : d'une part, le soutien politique à la protection de son assise spatiale et foncière, et d'autre part, le soutien économique, dans le cadre des politiques publiques sectorielles, aux stratégies des acteurs. Mais les fonctions sociales (y compris culturelles) et environnementales sont également susceptibles d'être intégrées directement dans les stratégies des acteurs de la filière, et converties en ressources symboliques ou immatérielles à même de permettre une meilleure valorisation du produit.

Figure 57. « Valoriser les fonctions de l'activité agricole par la spécification des produits »



Les fonctions environnementales, culturelles ou sociales de la filière peuvent en effet servir à requalifier une production agricole, et donc à conforter des stratégies de spécification territoriale. En s'appuyant sur une nécessaire dimension « politique » (dans laquelle on peut inclure le rôle de certains acteurs qui « valident » ces stratégies, mais également des dispositifs de types « label » qui institutionnalisent certaines stratégies), la requalification du lien filière - territoire, intégrant plus ou moins certaines fonctions, peut contribuer à renforcer l'assise géoéconomique d'une filière agricole.

8.3.1. Des stratégies construites entre trois pôles : qualité/environnement/origine

Les stratégies des opérateurs de la filière que nous avons rencontrés sont construites en mobilisant, à différents degrés, trois types d'arguments :

- des arguments liés à la qualité du produit (approche « processus », construction de la qualité aux différentes étapes de production) ;
- des arguments liés à l'origine (l'origine étant déclinée à différentes échelles, de l'échelle régionale à celle de la parcelle) ;
- des arguments liés à la dimension environnementale des processus de production (mise en avant de l'extensivité, du milieu particulier de production, etc.).

La coopérative : une stratégie qui ne veut pas exclure, un argumentaire d'ensemble

Si la coopérative met en particulier en avant la dimension patrimoniale de la production de vanille à la Réunion, elle a néanmoins développé des argumentaires et des projets qui se fondent sur ses différentes fonctions sociales, culturelles et environnementales. La dimension patrimoniale, centrale, est rattachée d'une part à l'histoire agricole de la vanille à la Réunion (qui se rapporte plus à la dimension culturelle et identitaire), mais surtout à la configuration actuelle des systèmes de production : la spécificité du milieu de production - le sous-bois - et des pratiques des planteurs - savoir-faire et pluriactivité - sont constitutifs dans les discours de la coopérative de la valeur patrimoniale de la culture de vanille à la Réunion :

« Sinon, notre stratégie, au-delà du côté production traditionnelle, c'était de dire, et on n'a pas lâché l'idée, que 80% de notre production vient des sous bois... oui, si ce n'est pas 100%. Et le but c'est vraiment de valoriser ça, de dire il y a un savoir faire qui existe, il y a un façonnage du milieu, que ce soit paysager ou autre, une forêt plantée en vanille, on va pas retrouver ça partout, c'est assez spécifique, ça a son cachet, un caractère, il y a une valorisation à faire... Et sur le côté purement traditionnel aussi, c'est-à-dire, humainement, le gars qui ne travaille pas, mais qui va le matin féconder sa vanille, pas forcément pour économiquement gagner grand chose, mais c'est une activité qui rythme sa vie... » (Entretien Provanille)

L'association « Saveurs et senteurs authentiques » (SSA)²⁷¹ a dans cette optique été créée par Provanille pour assurer la promotion de la vanille comme produit patrimonial et identitaire, et constituer une forme de « vitrine » de la coopérative, qui mobiliserait des argumentaires et des symboles patrimoniaux. Provanille souhaitait ainsi affirmer sa stratégie de « *vendre un territoire, vendre une âme* »²⁷² au-delà d'un produit agricole. Le patrimoine réside, dans la conception de la coopérative, autant dans les mains des planteurs actuels, voir dans leurs itinéraires, dans leurs trajectoires familiales, que dans celles d'Albius et dans l'histoire de la culture. Cette position se différencie de celle de certains transformateurs privés, pour qui la qualité du produit prime sur la conservation de la tradition, position qui encourage l'évolution des systèmes de production, de leur localisation, des pratiques des planteurs. La « *tradition* » est au cœur des argumentaires de la coopérative. L'authenticité qu'elle met en avant est aussi liée à l'histoire et l'« *ancienneté* » de la coopérative (même si plusieurs structures se sont en réalité succédées dans le temps depuis sa création), et Provanille souligne aujourd'hui dans sa communication qu'elle est « *la seule et unique coopérative de vanille de la Réunion* »²⁷³.

Dans le souci de ne pas exclure certains planteurs (planteurs dont les effectifs ont fortement chuté dernièrement, et dont certains menacent de cesser leur activité), la coopérative est favorable à une ligne de base qui mettrait avant tout en avant l'origine Réunion, contrairement à d'autres préparateurs qui se penchent sur des « *effets terroirs* ». La coopérative avait donc à l'époque piloté le montage du dossier IGP (Encadré 17). Le dossier n'ayant aujourd'hui pas abouti, la coopérative s'est tournée vers la mention valorisante « *Produit pays* »²⁷⁴, qui est dans un premier temps « *moins couteuse et plus rapide* »²⁷⁵, pour certifier cette origine. Cette mention est plus connue de la clientèle locale que de la clientèle touristique, qui constitue pourtant le principal « *débouché* » de la vanille réunionnaise, et qui

²⁷¹ Aujourd'hui, le président de Provanille est également président de l'association SSA.

²⁷² Entretien Provanille.

²⁷³ Ici, sur <http://www.provanille.fr/>.

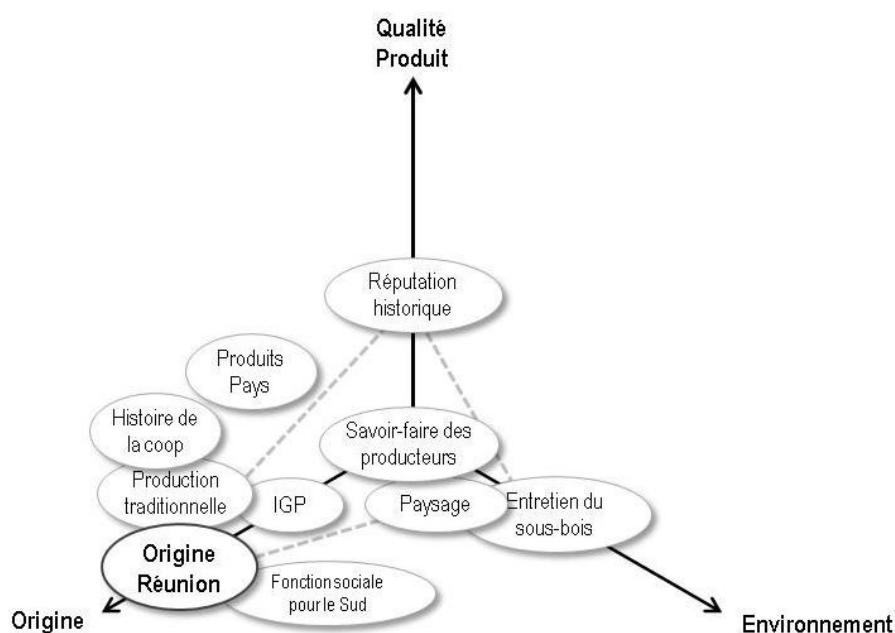
²⁷⁴ Mention valorisante encadrée par le décret n°2006-1621 du 18 décembre 2006.

²⁷⁵ Entretien Provanille.

est de façon générale plus sensible aux sigles « AB » ou « IGP »²⁷⁶. Elle permet néanmoins localement de se démarquer de la vanille malgache, principalement pour la vente hors des murs de la coopérative (boutique spécialisées, duty free, etc). Cette stratégie permet en outre à Provanille de bénéficier des moyens de communication de l'association « Produits pays » (liée à la FRCA). L'association, qui a jusqu'à présent intégré majoritairement des produits d'élevage, est en retour intéressée par la plus-value symbolique que cette production, dans ses dimensions traditionnelle et environnementale, peut apporter au panier « produits pays ». Forme de « *caution patrimoniale* » pour l'association selon un des acteurs que nous avons rencontrés, la coopérative valorise ainsi sa dimension patrimoniale auprès d'une interprofession qui peut en retour lui assurer certains moyens de communication (processus que l'on peut comparer à ce qui se passe au sein de certaines AOC fromagères françaises).

La coopérative a donc une stratégie de valorisation d'une dimension patrimoniale hybride, qui associe sa valeur historique et identitaire, sa valeur plus sociale ou humaine (les savoir-faire et le quotidien des planteurs), et sa valeur environnementale (un milieu de production spécifique). La coopérative a souhaité récemment mettre l'accent sur cette dernière, avec un projet autour de l'agriculture biologique (un petit nombre de producteurs, sur une trentaine d'hectares, seraient concernés, bénéficiant de la bonification de l'aide POSEI ; et la coopérative a le projet de mettre en place une unité de transformation séparée qui permettrait de développer une gamme de produits labellisés AB).

Figure 58. Les éléments des argumentaires de qualification - secteur coopératif



Cette stratégie composite, visant à se positionner sur différents types de marchés, permet à la coopérative de conserver un rôle central au sein de la filière, lui permettant notamment de valoriser des goussets d'« origine » (communes, modes de production) et de qualités différentes (les préparateurs privés sont pour certains plus exigeants sur la qualité de la vanille verte qu'ils transforment). Elle lui permet également de s'investir sur des initiatives « originales » dans le

²⁷⁶ Entretien OCTROI, entretien Provanille.

développement de la filière (négociations avec l'ONF, projet de réinsertion par la vanille sur le Petit-Brûlé à Sainte-Rose, etc.).

Au-delà de cette stratégie qui se veut fédératrice, au sens où elle vise à intégrer le plus grand nombre de planteurs, des stratégies plus spécifiques se dessinent.

Les préparateurs du Sud Sauvage : valoriser l' « authenticité » et le « naturel » de la production en sous-bois

Certains producteurs du sud ont une stratégie plus exclusive, qui se fonde sur la recherche d'une spécification plus précise que l'origine « Réunion ». Ces transformateurs sont également producteurs en sous-bois, et pour certains, très gros producteurs (producteurs « agro-forestiers » de notre typologie), ils souhaitent valoriser la « vanille de Saint-Philippe », ainsi que le mode de production agroforestier. Ils revendiquent l'appartenance à un terroir, dont ils soulignent la double dimension naturelle et humaine (ou culturelle). Si Saint-Philippe constitue selon eux aujourd'hui un territoire spécifique pour la production de vanille, c'est en raison à la fois de la nature de ses sols (coulées volcanique très jeunes) et des conditions climatiques (hygrométrie et régime de précipitations), mais également de l'histoire de la production de vanille sur ce territoire, qui se retrouve dans celle des hommes qui la cultivent aujourd'hui. Le système de production en sous-bois, qui concentre ces spécificités naturelles et culturelles (savoir-faire), est au centre de leur argumentaire de spécification :

« Sur l'origine Réunion, on peut travailler avec [un autre préparateur privé], avec plein de monde. Et ensuite, pour nous, la façon dont on va la cultiver, c'est autre chose. Notre vanille, elle est pas ni sous serres, ni sous ombrières, ni en plein champ ou intercalaire. Ça c'est simple, net, c'est de l'agroforesterie. Une vanille qui est sous serre, OK, c'est des jolis plants, on a travaillé dessus, le CIRAD a travaillé dessus, c'est de la sélection... On veut pas de la sélection, on s'en fout de la sélection, on veut du traditionnel dedans. Sinon, on arrive à quoi ? Ça veut dire que le pays qui a le plus de moyens, il fait une souche, il brevète, et c'est ça la vanille ? Non, on a une autre image, enfin moi j'ai une autre image, que j'essaie de véhiculer. Sinon, on va produire tout en Chine, et tant pis... Pour moi, si on parle de terroir, on parle d'une plante qui peut venir de n'importe où, qui rencontre des personnes qui rencontre un sol, un environnement, un savoir faire, et qui fait quelque chose de différent. La même plante qui peut être fait autre part, avec d'autres personnes, qui donnera quelque chose de différent. On veut quelque chose qui soit ... pas forcément identitaire, mais qui représente ce qu'on est » (Entretien planteur 7)

Dans cette démarche de mise en valeur d'un terroir, ils envisagent de se tourner vers un label AOC, qui, contrairement à l'IGP, se fonderait sur le tracé d'un périmètre homogène sur le plan des conditions pédo-climatiques, et sur un cahier des charges plus précis (en l'occurrence, qui exigerait à minima la production en sous-bois). Si, dans cette volonté de défendre une vanille « qui vient d'un lieu, qui vient d'un pays »²⁷⁷, l'appellation « de Saint-Philippe » serait mise en avant, car elle est déjà « couramment » employée (« on va prendre des coupures de journaux depuis, 30 ans, c'est ça »²⁷⁸), elle n'exclurait cependant pas a priori la vanille des communes limitrophes (conditions pédoclimatiques similaires). La labellisation pourrait également porter sur les processus de transformations. Certains producteurs ont en effet mis au point un processus de transformation, qui aboutit à une vanille « charnue », parfois appelée vanille « gourmande ». Par leur aspect, ces gousses se distinguent facilement de la vanille malgache, et connaissent ainsi un certain succès auprès de la clientèle

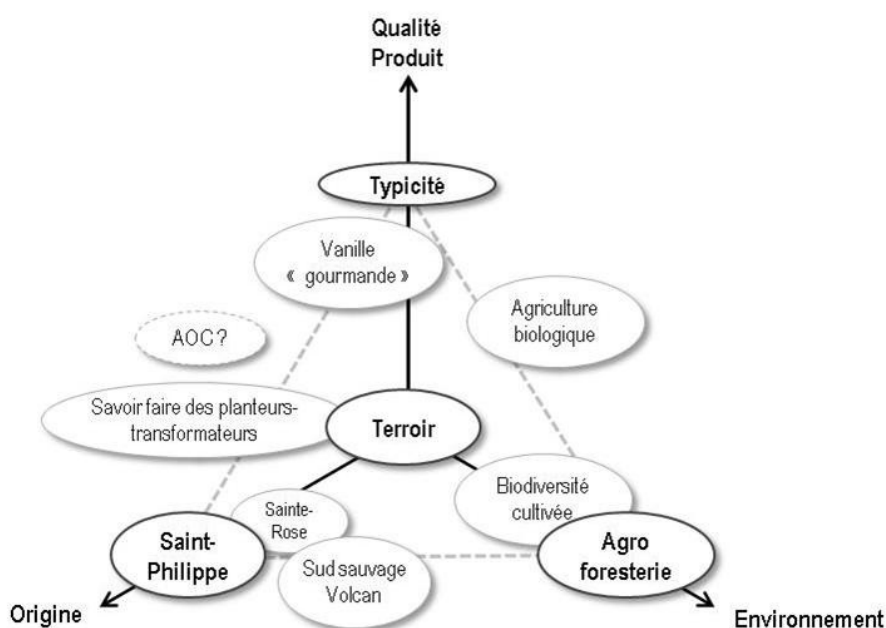
²⁷⁷ Entretien planteur.

²⁷⁸ Ibid.

touristique ou locale. Cela a encouragé les producteurs à développer ce processus de transformation ; cependant, il suscite certaines controverses entre préparateurs que nous aborderons plus loin.

Si dans cette position la dimension culturelle de la production de vanille dans le Sud est fortement mobilisée, des arguments sur la qualité environnementale du mode de culture sont également mis en avant. Les producteurs « leaders » dans cette démarche ont un discours très construit sur l'agroforesterie, les interactions étroites entre les pratiques des producteurs et le milieu, et la richesse de la biodiversité cultivée qui peut naître de ces pratiques (cette position peut d'ailleurs être à l'origine de conflits avec l'ONF, qui place la biodiversité « naturelle » au cœur de la gestion du massif). Certains de ces producteurs sont par ailleurs labellisés « agriculture biologique » (ou en cours de conversion).

Figure 59. Les éléments des argumentaires de qualification - producteurs de St-Philippe



Les préparateurs de l'Est : miser sur la qualité pour valoriser un produit d'origine

D'autres préparateurs privés, implantés dans l'Est, ont un discours plus fondamentalement axé sur la qualité finale du produit, tout en l'associant à l'origine « Réunion ». La Maison de la Vanille, ouverte en 1989 par la famille de Floris, a été un précurseur auquel font aujourd'hui référence les préparateurs privés qui ont développés leur activité dans l'Est. La stratégie se fondait d'une part sur l'ouverture d'un site touristique, avec la mise en scène d'une certaine « authenticité » (maison créole, site de production) et une visite pédagogique sur les procédés de transformation, et d'autre part par un travail sur la qualité du produit. Suite à la fermeture de la Maison de la Vanille en 2006, deux sites ont ouvert leurs portes dans l'Est : la plantation Roulof à Saint-André (encouragée par l'office du tourisme qui souhaitait pallier la fermeture de la Maison de la Vanille), et plus récemment la Vanilleraie à Sainte-Suzanne.

Dans le cas de la plantation Roulof, l'accent est mis sur une qualité élaborée dans le cadre d'une transmission familiale, d'une part, et d'une maîtrise du produit depuis la parcelle jusqu'au consommateur d'autre part (toute la vanille transformée est produite au sein de l'exploitation, en plein

champ et sous ombrières), toutes deux garantes de l'« authenticité » finale du produit. Cette « authenticité n'est donc pas la même que celle qui est revendiquée par les planteurs du sud.

Pour la Vanilleraie, la stratégie est « binaire ». D'une part, le site de transformation, ouvert à la visite, vise une large clientèle touristique. Il mise pour cela à la fois sur sa localisation (proximité de Saint-Denis mais ancrage dans l'Est, sur Sainte-Suzanne, commune d'origine de la vanille) et sur son « cachet » : « *on voulait trouver un site remarquable, qui avait un cachet patrimoine, et dans le même esprit [que la Maison de la vanille], case créole, vieille maison, vieilles pierres* »²⁷⁹. Le site s'inscrit ainsi dans les itinéraires touristiques et les circuits des tour-operators : « *Nous, on travaille avec l'Office du tourisme, avec l'IRT, au niveau des agences de voyage aussi. On leur permet de vendre « la vanille et la Réunion », et les agences de voyages elles sont ravies d'avoir un site comme ça !* ». En 2010, la structure qui a à peine un an d'existence affiche déjà plus de 10 000 visites. D'autre part, second élément de sa stratégie, la structure vise une forme d'excellence en termes de qualité de son produit, s'inscrivant pour cela dans une démarche « concours », et développant des contacts avec certains grands noms (épices Roellinger par exemple), pour faire entrer son produit dans certains marchés de niche très spécialisés (épicerie fine, pâtisseries-chocolatiers, etc.). Dans ce cadre, l'origine ou la tradition ne suffisent pas à la démonstration de la qualité du produit, et le test à l'aveugle est présenté comme le seul critère pertinent :

« On a juste vécu sur une ancienne réputation, et puis on rebat la sauce, en disant « on a la meilleure vanille du monde » mais pour moi le meilleur test c'est le test à l'aveugle dans les concours, donc si on n'arrive pas à être meilleurs que des vanilles de Mayotte, ben ça veut dire qu'on n'est pas bons ! Pour nous, le but c'est de redevenir bons mais concrètement et réellement... Moi ce qui m'intéresse avant tout, c'est le test à l'aveugle. La qualité intrinsèque du produit. »

Si la structure peut déjà afficher deux médailles au concours agricole du Salon de l'Agriculture parisien (médaille d'argent en 2010, d'or en 2011), les marchés de la haute qualité en vanille restent très exigeants, ils réclament la démonstration de la spécificité du produit :

« Non, c'est pas évident, on a déjà fait des approches auprès des grands chefs cuisiniers, et même avec une vanille médaillée, et on a du mal. Eux, ils ont déjà leurs circuits, ils touchent une vanille malgache de bonne qualité à 80 € le kilo, c'est en dessous de notre prix de revient, donc nous pour faire valoir une qualité et un prix, il faut vraiment être top top. La médaille, c'est une reconnaissance, mais si on veut justifier d'un prix correct pour nous, il faut vraiment qu'on ait une qualité nettement supérieure. »

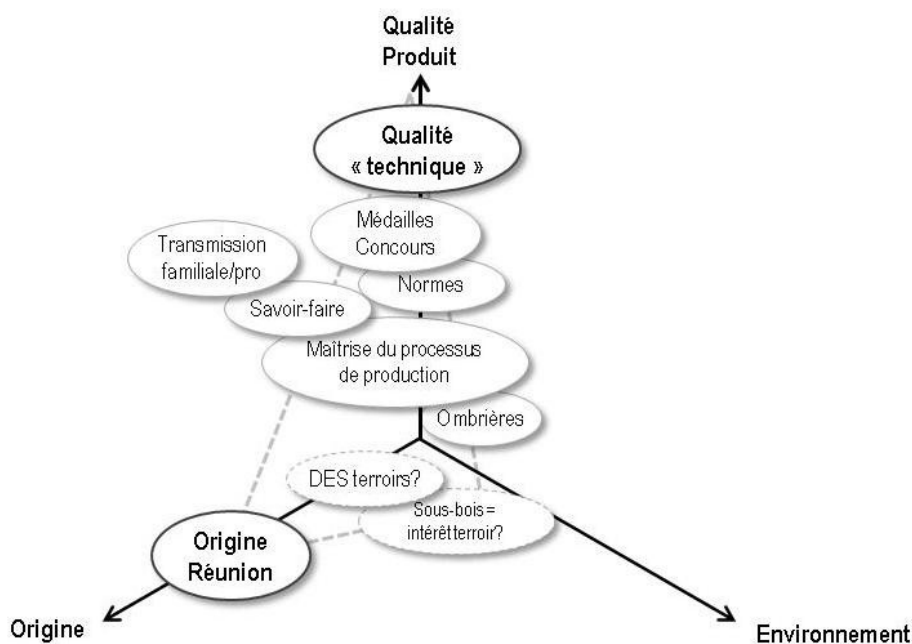
Cette position s'accompagne d'une approche très « technique » du produit et des processus de production. Les taux de vanilline et d'humidité y constituent les critères fondamentaux de l'élaboration de la qualité, à partir desquels l'analyse sensorielle peut ensuite se pencher sur les arômes. Elle implique de commencer la maîtrise de la qualité dès la parcelle, et la structure y voit une des limites de la production en sous-bois, où la maîtrise plus complexe de la nutrition de la plante peut entraîner des taux de vanilline plus faibles :

« Bon, la production sous ombrières, elle est clairement au dessus... Les essais qu'on a fait sous ombrières, avec du compost, on tapait à 3,85 [taux de vanilline]. Les vanilles sous bois, c'est 1,8. Vous avez deux fois plus d'arôme, c'est là-dessus qu'il faut travailler ! Mais quand on est dans une optique de développer la culture traditionnelle, sous bois, par rapport à une image de marque, ben on s'interdit ça ! (...) Après, il y a de la place pour tout le monde, mais nous c'est pas notre cheval de bataille. Nous, c'est la qualité, donc c'est travailler sur les variétés, sur les composts... »

²⁷⁹ Entretien La Vanilleraie.

Ce discours est en réalité plus nuancé : depuis son ouverture, La Vanilleraie a transformé séparément les vanilles de ses producteurs, et à décelé des arômes particuliers selon leurs origines : « *Après, même dans les sous bois ou dans des parcelles équivalentes en termes de mode de culture, on a aussi des différences ! Et on a aussi des sous-bois très bons !* ». La structure participe ainsi à une étude conduite avec l'Université sur cet « aspect terroir », dans le cadre du projet Vandor²⁸⁰.

Figure 60. Les éléments des argumentaires de qualification - transformateurs de l'Est



La qualité finale du produit est primordiale dans cette argumentation. La dimension culturelle de cette production agricole est néanmoins essentielle dans cette stratégie, car elle contribue fortement à l'attrait touristique des sites, d'une part autour de l'origine et de l'histoire de la production de vanille à la Réunion, d'autre part à travers la revendication d'une filiation dans la transmission des savoir-faire. La dimension environnementale est quant à elle beaucoup moins présente ici. Interrogé sur l'intérêt dans son cas d'une labellisation environnementale, le directeur de la Vanilleraie, conserve un certain scepticisme :

« Alors, je dirais oui sur le principe...Mais je dirais que ça ne reste que de la comm' ! Parce que le produit qui sortira d'un champ de vanille de Saint-André il sera meilleur, tout simplement. On va mettre un label, qui nous dira oui, c'est mieux cultivé, mais si on fait un test à l'aveugle, les vanilles de Saint-Philippe, elles ne ressortiront pas... »

Des fonctions mobilisées différemment pour appuyer différentes stratégies de reterritorialisation.

Les stratégies de spécification des différents acteurs des filières ne se fondent donc pas toutes sur la mise en valeur des mêmes aspects de la production, et elles ne font indirectement pas référence aux mêmes fonctions de l'activité agricole. La démarche IGP illustre néanmoins une ligne de base

²⁸⁰ Ce projet « Impact de l'environnement sur les propriétés aromatiques de *Vanilla planifolia* : du sous-bois à la serre, un éventail de notes pour des applications agro-alimentaires et cosmétiques », porte sur les perspectives d'amélioration de la puissance de l'arôme de la vanille, notamment sur l'effet terroir. Initié en 2010, il doit durer 3 ans.

commune qui pouvait fédérer la majorité des acteurs de la filière autour de la défense de l'origine « Réunion ».

Encadré 17. L'IGP, une ligne de base commune qui peine à se concrétiser

Sources : (Côme, 2010), entretiens

Les producteurs de vanille réunionnais ont choisi en 1995 de s'investir dans une démarche d'identification qui leur permettrait de se démarquer de la « vanille Bourbon ». Un scénario « AOC » avait initialement été envisagé, mais, fondé sur une approche terroir, il aurait nécessité la création de plusieurs AOC, en raison des conditions pédoclimatiques hétérogènes au sein du bassin de production. En outre, la démarche de certification AOC est très exigeante, les frais de certification sont élevés, et elle nécessite des analyses sensorielles annuelles (ce qui poserait des difficultés, car selon un préparateur privé, il n'y a pas de jurys formés sur la vanille).

Optant pour un scénario IGP, les principaux acteurs de la filière, producteurs et transformateurs²⁸¹, se sont regroupés en février 2000 au sein de l'A2VR (Association pour la Valorisation de la Vanille de la Réunion). Organisation de défense et de gestion (ODG)²⁸² de l'appellation, l'association doit porter le dossier en vue de l'obtention de l'IGP. L'indication porterait le nom de « Vanille de l'île de la Réunion », sans le « Bourbon » qui a initialement fait sa réputation mais qui est aujourd'hui partagé avec les autres îles de l'Océan Indien (et qui a donc été refusé par certains membre de l'A2VR).

Le dossier a été élaboré avec l'objectif de distinguer la production réunionnaise de l'extérieur, et la démarche a été conduite avec le souci de « n'exclure personne »²⁸³. Le cahier des charges formule certaines exigences en termes de matériel végétal (espèce *V. planifolia* G. Jackson), de périmètre de production (communes de Ste-Marie à St-Joseph, en dessous de 600m), et de pratiques de culture et de transformation. Formulé comme tel, ce cahier des charges permettrait aujourd'hui de labelliser la quasi-totalité de la production locale (du moins, sous condition de traçabilité, de la vanille qui est produite dans les circuits formels, et transformée selon le procédé classique avec échaudage).

Le dossier n'a aujourd'hui toujours pas abouti, et plusieurs raisons peuvent être avancées selon les acteurs qui ont été rencontrés : investissement inégal des différents partenaires de l'A2VR, restructuration de la coopérative, évolution du contexte législatif sur l'IGP, conflits d'intérêts, divergences actuelles entre les stratégies des acteurs.

La démarche est aujourd'hui relancée, suite notamment à la stabilisation de la situation de Provanille. Bien que le label ne soit pas effectif, la démarche participe néanmoins déjà au renforcement de la filière, via la bonification de l'aide POSEI (bonification de 2,5€/kg de vanille verte, versée aux producteurs par l'intermédiaire des préparateurs agréés).

Au-delà de cette ligne commune, la valeur du produit est rattachée à différentes dimensions, et les fonctions environnementales, sociales et culturelles ne sont pas définies de la même manière par les différents acteurs, ni mobilisées au même degré. Si la fonction sociale était très présente à une période dans les discours de la coopérative, la fonction environnementale est elle plus mise en valeur par les producteurs-préparateurs du Sud Sauvage, tandis que les préparateurs de l'Est ne font référence ni à l'une, ni à l'autre (ou très peu). Pour la coopérative, la défense de la dimension sociale de cette production est en cohérence avec la justification de certains soutiens publics dont elle bénéficie ; elle émane aussi de la proximité de la structure avec les planteurs (qui constituent notamment son conseil d'administration). Pour les planteurs du sud, la mise en valeur de la fonction environnementale est liée à leur ancrage fort dans la production en sous-bois. Les arguments centrés sur la qualité intrinsèque finale du produit conduit les producteurs de l'Est à affranchir leurs discours des fonctions

²⁸¹ En 2007, l'association représentait 78% des producteurs, et 65% de la vanille transformée à la Réunion (Côme, 2010).

²⁸² Les ODG sont créés, selon le code rural, pour élaborer le cahier des charges de leur signe de qualité ou d'origine, pour chaque signe, à l'exception de l'Agriculture biologique.

²⁸³ Entretien préparateur privé.

liées en amont au mode de production ; la dimension culturelle leur permet de s'inscrire dans les circuits touristiques, source de leur principale clientèle.

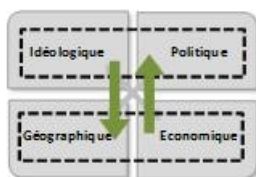
Ces stratégies conduisent à requalifier les liens de l'activité agricole au territoire. Elles s'inscrivent dans une dynamique plus large de « *réactivation du local* » dans laquelle la valorisation de l'origine constitue une « *projection identitaire exploitée économiquement* » (Hubert, 2001). Elle répond à une augmentation de la « *demande d'aliments culturellement référencés, qui symbolisent l'appartenance à un lieu, à une société, à une manière de manger* » (Muchnik et al., 2008). Cependant, les différentes formes d'« authenticité » mises en avant n'ont pas les mêmes ancrages spatiaux selon les acteurs interrogés. Les processus de spécifications des productions agricoles induisent des processus de déqualification ou de requalification des territoires productifs (Frayssignes, 2008). Ils se conjuguent aux représentations des autres acteurs et font évoluer l'inscription territoriale de la filière

8.4. Une « consistance territoriale » recomposée

8.4.1. Des ressources idéologiques et politiques à la rescousse d'une assise géographique fragilisée

La filière a été fragilisée durant les deux dernières décennies par des difficultés économiques, ainsi que par des réorganisations, en particulier du secteur coopératif, qui ont contribué à faire diminuer le nombre de producteurs et le volume de production. Dans ce cadre, la prise en compte des fonctions sociales, culturelles, et environnementales a induit des recombinaisons territoriales de la filière. Ces processus de recombinaison, qui se construisent à partir des représentations, des pratiques, et des interactions entre acteurs, ne passent pas toujours, comme nous l'avons vu, par des dispositifs estampillés « promotion de l'agriculture multifonctionnelle ».

La montée de l'enjeu biodiversité au sein des espaces de production en sous bois est principalement un facteur de fragilisation des systèmes de production des planteurs, car il s'accompagne de contraintes accrues sur leurs pratiques, voir de déplacement des parcelles de productions. Cependant, les interactions entre les planteurs et les gestionnaires des espaces forestiers concernés ne répondent pas uniquement à cet enjeu biodiversité ; elles s'intègrent dans un système d'acteurs plus large, et font intervenir également les représentations des fonctions sociales et culturelles de la filière, fonctions auxquelles tiennent tout particulièrement les collectivités. Les acteurs de la filière participent en outre eux-mêmes, par leurs discours et leurs stratégies, à l'élaboration de ces représentations ; ils valorisent à différents degrés les dimensions culturelles, sociales, et environnementales de cette production agricole en les intégrant dans « l'image de marque » du produit.

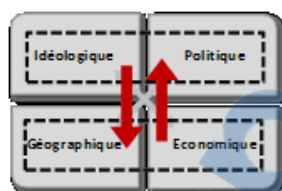


Il y a donc une forme d'incorporation d'éléments matériels (caractéristiques du milieu de production, événements historiques, sites particuliers...) dans la dimension symbolique de cette filière. Celle-ci concourt en retour à la constitution de ressources matérielles, via des soutiens politiques, la constitution de marchés de niches, le développement d'activités touristique, etc. Ces processus concourent à renforcer le lien de la filière au territoire.

Les aspects environnementaux s'associent aux aspects culturels et sociaux dans ce processus, tout comme il est difficile de distinguer la part de la plante, du produit transformé, et celle du territoire, dans la valeur finale que l'on attribue au produit. Ils jouent un rôle synergique, et c'est leur association qui produit de la valeur. Comme le souligne Georges Bertrand, ce sont les incessantes allées et venues entre l'agrosystème, le produit et l'homme qui façonnent la « *subtile dialectique entre le complexe écologique et le complexe historico-économique* » (Bertrand, 1975). Ces différents éléments participent ensemble à l'attrait pour le produit, chacun étant difficilement substituable.

Toutefois, certains antagonismes entre les différents acteurs de la filière, et leurs difficultés à travailler ensemble à l'élaboration, la promotion et l'animation d'une stratégie commune ne doivent pas être oubliés. Ces antagonismes fragilisent la consistance territoriale de la filière, son lien au territoire, dont **le ciment ne peut être que l'action collective.**

8.4.2. De possibles antagonismes entre acteurs à ne pas négliger



Si les différentes dimensions de la production peuvent être valorisées de façon synergique, il convient de souligner ici certains antagonismes possibles entre acteurs acteurs relevés au cours des entretiens.

Entre identification de l'origine et qualité organoleptique

La mise en valeur de l'origine peut conduire à des stratégies de spécification qui ne sont pas exclusivement pensées en termes de qualité intrinsèque du produit, l'enjeu étant de se démarquer des autres produits autant que de proposer un produit de qualité supérieure. La mise au point d'un procédé de transformation, dans le cas de la vanille « charnue », ou « gourmande », aboutit à un produit, qui, par son aspect visuel, se distingue facilement de la vanille malgache (mais aussi de la vanille transformée localement selon le procédé classique). Néanmoins, plus riche en humidité, ces gousses présentent selon certains préparateurs un risque de moisissure. Ces derniers voient là le

risque que ce produit ne nuise à terme à la filière (en nuisant à la réputation de l'ensemble de la vanille produite localement). En témoignent les extraits d'entretien suivants :

« Il existe une norme ISO et AFNOR, qui définit ce qu'est une vanille... Il y a deux critères, c'est la teneur en vanilline qui doit être entre 1,6 et 2,4 % et le taux d'humidité, entre 28 et 38%. Elles [les gousses de vanille « charnues »] en font 60 donc légalement on ne peut pas appeler ces vanilles « vanille ». Comme du pruneau d'Agen, vous ne pouvez pas vendre une prune en disant que c'est du pruneau d'Agen... Non, elle n'est absolument pas stabilisée, elle contient 60% d'eau ! Au mieux, si vous la laissez à l'air, elle va se dessécher et devenir comme une autre, au pire, ça moisit. Il me dit oui, mais c'est ce que veut le client... Mais on ne vend pas n'importe quoi au client ! Parce qu'ils vont pas se dire je suis allé à la Réunion j'ai acheté la vanille de M. Untel... c'est je suis allé à la Réunion, au pays de la vanille, je me suis fait avoir, mes vanilles ont pourri... » (Entretien préparateur privé)

« Bon, nous on est pas du tout partisans de cette approche, pour nous c'est pas une vanille finie, c'est une vanille encore gorgée d'eau. Mais maintenant, il y a une réelle clientèle qui recherche ça... Moi j'essaie de comprendre au niveau de la clientèle pourquoi ils recherchent ça. Mon explication est sur le côté visuel, parce que c'est une vanille charnue mais en terme de vanille, ou de goût, je comprends pas ce qui peut intéresser.... Il y a un travail à faire pour comprendre ça, mais en tous cas, il y a une réalité du marché qui fait que ça se vend très bien. Mais nous, on n'est pas là-dedans. Honnêtement, c'est pas de la vanille. » (Entretien préparateur privé)

Un exemple similaire est observé dans le cas de la vanille de Guadeloupe. Le processus traditionnel de transformation de la vanille en Guadeloupe est le « griffage » (qui remplace l'échaudage dans le processus de mortification des gousses). L'unicité et la spécificité de la technique lui donne une forte dimension identitaire, revendiquée au-delà de la sphère des producteurs et des transformateurs, sans que cela ne soit lié à une approche technique du produit :

« Et la différence avec la Réunion, c'est que nous, on a une vanille elle est peignée, la vôtre elle est échaudée. Et peignée, vraiment ça fait sortir tous les sucs, et vous voyez par exemple comme des fils d'araignée, et vous avez un bouquet qui vous prend à la gorge ! » (Entretien collectivité locale)

Si ce procédé est considéré comme la spécificité de la vanille de Guadeloupe, constitutif de sa valeur patrimoniale, il y a des controverses au sein de la filière sur son utilisation aujourd'hui. Le procédé est très exigeant en main d'œuvre et le produit obtenu est moins homogène qu'avec l'échaudage, sa qualité peut varier fortement selon les préparateurs. En outre, les gousses présentent un risque de dessiccation plus importante qu'avec l'échaudage, en raison des ouvertures créées au sein de l'épiderme (Côme, 2001). Bertrand Côme, envoyé en tant qu'expert par l'ODEADOM en mission en Guadeloupe dans le cadre du plan de relance de la vanille, exprime son scepticisme sur cette technique : « au lieu de se dire c'est quand même bizarre que personne d'autre ne le fasse, ils disent c'est notre particularité, il faut l'entretenir... ». Un administrateur du Syaprovag souligne les antagonismes qui existent au sein de la filière sur cette question :

« Parce qu'il y a notre manière de préparer qui est bon, pfff... vraiment ancestrale, c'est ... c'est pas d'actualité. C'est-à-dire que je pense que c'est un patrimoine, mais je pense qu'en 2010, il y a un intérêt commercial aussi, et quand tu passe tout ton temps à préparer, tu perds du temps. A grande échelle c'est pas possible. Mais lorsque je dis ça, je me fais fusiller, pratiquement ! Par les gens qui disent que notre méthode, c'est la meilleure au monde. » (Entretien planteur vanille Guadeloupe)

Ainsi, il peut y avoir des antagonismes entre l'utilisation de certains marqueurs de l'origine et du lien au territoire, et la recherche d'une qualité organoleptique exemplaire du produit. La valorisation de la dimension culturelle ou identitaire peut prendre le pas sur l'optimisation de la fonction productive ou

la recherche de la qualité « intrinsèque » du produit. Ces stratégies peuvent fonctionner sur de petits marchés, pour des produits à très forte valeur identitaire (comme c'est le cas sur les produits que nous avons étudiés), d'autant plus lorsque l'offre est inférieure à la demande. Dans le cas du café bonifieur, la demande est en effet supérieure à l'offre, malgré une maîtrise inégale de la qualité et la forte hétérogénéité du produit commercialisé (Dulcire et Ribeyre, 2003). Ainsi, si les torréfacteurs et les importateurs sont, pour certains, sceptiques sur sa qualité, ils reconnaissent que le lien au territoire et la dimension patrimoniale du produit lui confère une plus-value importante aux yeux des consommateurs. Cependant, les stratégies de développement de ces filières seront d'autant plus durables que les deux dimensions de la filière pour ce qui est de la qualité du produit (dimension idéologique - la réputation d'exceptionnalité du produit - et dimension matérielle - la qualité intrinsèque du produit) seront en phase.

Entre promotion d'une fonction environnementale et qualité organoleptique

Nous l'avons précédemment évoqué, pour certains préparateurs privés, la maîtrise plus complexe de la nutrition des lianes de vanille en sous-bois induirait une qualité organoleptique moindre que celle que l'on peut obtenir sous ombrières. En outre, les rendements de transformation seraient également inférieurs (en raison de la teneur en eau supérieur des gousses vertes produites en sous-bois).

« Produire pour produire c'est bien, mais si c'est uniquement pour se faire plaisir avec nos petits sous-bois, nos petits oiseaux, et puis c'est bien, et que ça se vend pas, ben on va où ? Après on peut aussi faire la campagne pour l'agriculture durable, c'est le « maintien du paysage », c'est très bien, ça permet à des gens de rester là, de continuer la dessus, ... Ça a plus cette valeur là qu'à produire une vanille très haut de gamme. » (Entretien préparateur privé)

Ainsi, dans un scénario de valorisation du mode de production en sous bois (si l'on parvenait à faire évoluer les lignes actuelles entre gestionnaires et producteurs), il y aurait donc des « trade-off »²⁸⁴ à prendre en compte entre fonction environnementale et fonction productive, tant en termes de productivité que de maîtrise de la qualité du produit.

Entre promotion d'une agriculture « sociale » et structuration économique d'une filière

Certains soulignent enfin les contradictions qu'il peut y avoir entre le soutien à une agriculture sociale et le développement d'une filière, et plus particulièrement sa structuration économique. La relative marginalité des revenus de la vanille pour ces producteurs limite leur intérêt à s'investir dans les démarches collectives nécessaires à la vie de la filière. Elle s'ajoute à la faible capacité d'investissement (dans une structure de transformation notamment) d'un grand nombre d'entre eux :

« Nous sommes dans une filière vanille où les producteurs, ce sont pour les deux tiers des gars qui sont au RMI, n'ont quasiment pas de revenus, qui n'ont pas de sous, alors quand il faut réaliser un investissement, pour un outil de transformation etc, les producteurs n'ont pas les moyens de se payer ça tout simplement. (...) Bon la structure était différente il y a 50 ans quand la coopérative de vanille à Bras-Panon a été créée, la filière était assez florissante, il y avait des gros producteurs sur Sainte-Suzanne qui faisaient 4 à 5 tonnes de vanille, donc qui ont eu à l'époque les moyens de faire. Mais vu l'orientation de la filière, sur un public totalement... enfin très... très démunis, on se retrouve avec une incapacité à mobiliser des fonds. » (Entretien préparateur privé)

²⁸⁴ Compromis ; les « trade-off » entre différents services (ici entre différentes fonctions) ont fait l'objet de nombreuses études dans la littérature sur les services environnementaux ou écosystémiques.

Cette filière est caractérisée par une grande diversité des systèmes de production, des ombrières aux sous-bois les plus extensifs, par la pluralité des motivations des planteurs à mettre en place cette culture (nous l'avons évoqué dans le chapitre 5), et par leurs investissements inégaux sur la culture et sur le fonctionnement de la filière - hétérogénéité que l'on retrouve au sein de la filière café en Guadeloupe (Louisior, 2003). Cela se traduit par des difficultés accrues à mettre en place des démarches collectives, tous n'y voyant pas les mêmes objectifs ni les mêmes intérêts au regard de leur propres stratégies et de leurs moyens d'action. Ces difficultés se retrouvent dans les démarches de certification qui ne peuvent se fonder que sur l'action collective :

*« C'est le problème de travailler avec des filières entre guillemets sociales... On l'a aussi rencontré sur la lentille... Le problème, c'est qu'il faut toujours quelqu'un derrière pour piloter. Si on n'a pas un relais... A la différence de ce qui se passe en métropole, où les dossiers de ce type là sont appropriés par les producteurs et les professionnels, qui défendent et vendent le produit... »
(Entretien organisme de certification)*

Il y a là une des limites du soutien de l'administration agricole à ces filières, pour qui la structuration des filières reste un des fondements des soutiens à la diversification, et qui reste sceptique quant au bien-fondé du soutien à une agriculture « sociale » :

« Et nous ce qu'on voudrait, c'est maintenir la production avec du revenu et de l'activité. C'est mettre l'argent là où on va sécuriser le revenu des producteurs, là où on va augmenter les productions... Parce qu'il y a une demande. »

L'administration a effectivement soutenu cette filière en vertu de son caractère patrimonial, elle exprime cependant aujourd'hui des doutes sur la pertinence des dispositifs mis en œuvre, face à l'érosion continue des volumes de production.

8.4.3. Une « consistance territoriale » qui reste fragile ?

Nous avons donc observé un certain nombre de recompositions territoriales qui ont affecté la filière au cours des dernières décennies. L'affaiblissement de l'assise géoéconomique de la filière s'est accompagné de l'activation par certains acteurs, internes ou externes à la filière, de ressorts idéologiques ou politiques, qui font notamment intervenir les représentations des fonctions sociales et environnementales de la filière. Ces processus ont-ils permis de reconstruire une forme de « consistance territoriale » de la filière, qui ne se fonderait plus avant tout sur sa structure économique, mais qui s'appuierait également sur des ressources idéologiques ou politiques ? Cela revient à se poser la question suivante : **la vanille fait-elle territoire à la Réunion ?** Pour y répondre, il faut rechercher le degré de cohérence entre les différentes dimensions - géographique, économique, idéologique, et politique - de cette production agricole. En effet, selon Di Méo, « *ce qui fonde le territoire dans sa lecture par la formation socio-spatiale, c'est la combinatoire, le jeu dialectique des instances* » (Di Méo, 1998). Y-a-t-il cohérence entre la matérialité concrète de la filière sur le territoire (espaces et paysages de production), les flux économiques qu'elle génère, les symboles et les valeurs qui lui sont associées, les jeux politiques des acteurs et les projets qu'ils défendent autour de cette production ? Ces différentes dimensions entrent-elles en résonance pour construire des liens cohérents de cette filière au territoire ?

Nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent, les liens identitaires et culturels de la vanille au territoire de la Réunion sont riches et très présents dans les représentations des acteurs, ils concourent à renforcer les stratégies économiques des acteurs. Cependant, il faut ici souligner l'existence de décalages, entre certains aspects symboliques ou certaines représentations associées à la filière, certaines stratégies d'acteurs, et certaines caractéristiques de la filière sur le terrain. Le « territoire de la vanille » n'est pas le même pour les producteurs, les transformateurs, ou les professionnels du tourisme. Ces discordances traduisent la difficile construction d'une consistance et d'une cohérence territoriale autour de la vanille à la Réunion. Nous présentons dans les paragraphes qui suivent trois de ces éléments qui peuvent fragiliser cette consistance territoriale : une relation ambivalente avec la « vanille Bourbon », des stratégies différentes de qualification du produit, et une forme de décalage entre l'amont et l'aval de la filière.

Une relation ambivalente avec la « vanille Bourbon »

L'appellation « vanille Bourbon » place la filière vanille réunionnaise dans une situation délicate. Elle représente à la fois les grandes heures de la vanille réunionnaise, et un facteur de son affaiblissement économique récent. Dans les réflexions autour de la démarche IGP, certains étaient en faveur d'une appellation du type « Vanille Bourbon de l'île de la Réunion » ; certains planteurs s'y sont en revanche opposés, arguant que celle-ci n'aurait pas vraiment démarqué la vanille réunionnaise de la vanille Bourbon concurrente. L'appellation finalement choisie, « Vanille de l'île de la Réunion », s'affranchit ainsi du « Bourbon » fondateur de l'identité de la vanille réunionnaise :

« L'erreur de l'IGP, on en a beaucoup discuté avec Paul Lu [directeur de l'ODEADOM], c'était sur la dénomination. Lechnig, et Mayer à l'époque d'UR2, ne voulaient plus entendre parler de vanille Bourbon, ils voulaient mettre « Vanille de l'île de la Réunion », alors on a monté le dossier avec ce nom, mais le seul problème c'est que c'est connu par personne. Les consommateurs en métropole, les pâtisseries, etc., c'est la « vanille Bourbon » qu'ils veulent... Après il aurait fallu être radical, pas mettre « vanille bourbon de l'île de la Réunion », il fallait mettre « La Bourbon » ou... Ne pas se couper de « Bourbon »... Là, c'était encore une fois couper la branche sur laquelle on est, après s'être tiré une balle dans le pied avec le label « Bourbon » des années 1960... » (Entretien préparateur privé)

Il y a donc une difficulté pour la vanille réunionnaise à se distinguer de la concurrence extérieure sans fragiliser une identité acquise historiquement. Un certain flou se maintient donc autour de l'identité territoriale de la vanille à la Réunion et entretient une perméabilité de ses frontières vis-à-vis de territoires de production voisins. Ce point relève plus d'une difficulté de distinction par rapport à « l'extérieur », tandis que les points suivants traduisent des décalages existant entre acteurs, au sein même de la filière réunionnaise.

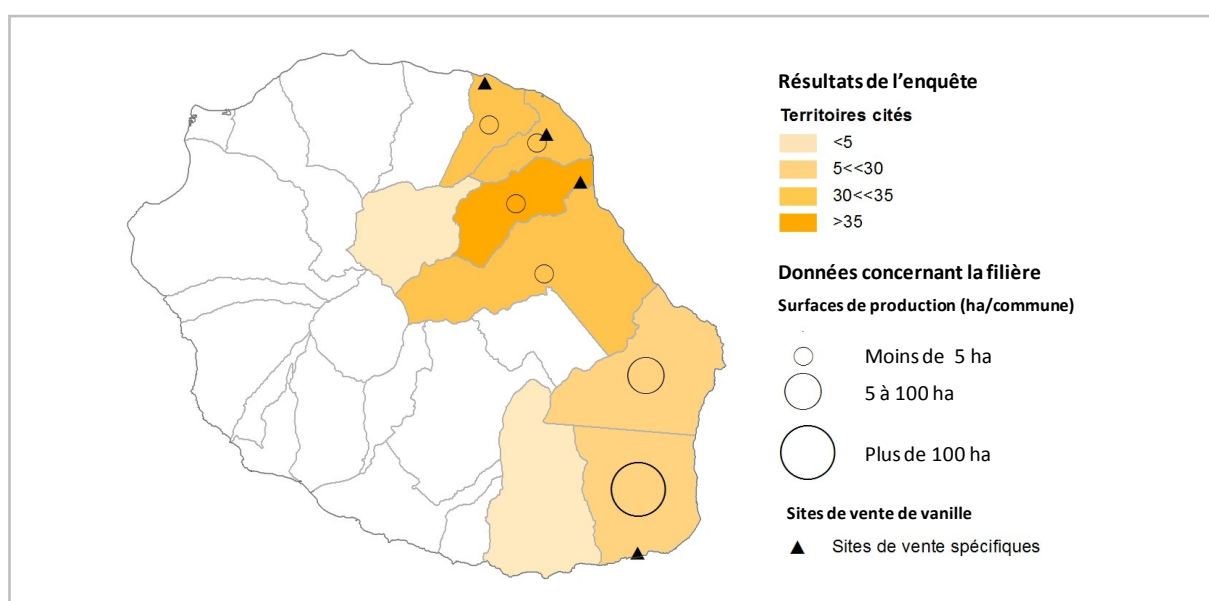
Une faible solidarisation entre l'amont et l'aval

On observe sur cette filière une faible cohésion entre l'amont, les producteurs de vanille verte, et l'aval, les principaux transformateurs. Cela se traduit d'une part dans les structures économiques, avec des producteurs qui prennent peu part à l'élaboration des stratégies de valorisation, mais qui en retour maîtrisent peu la valeur économique de leur production (à l'exception des quelques producteurs qui transforment et vendent eux-mêmes leur production). Géographiquement, le bassin de production est aujourd'hui concentré dans le Sud, tandis que les principaux transformateurs, vitrines de la vanille à la Réunion, ont pour la plupart pignon sur rue dans l'Est. D'autre part, il y a

une forme de décalage de valeurs entre ce que représente la vanille pour un grand nombre de producteurs (un revenu certes, mais un revenu relativement faible au sein de systèmes d'activités parfois précaires), et les valeurs associées au produit transformé (la vanille est une épice parmi les plus chères au monde, historiquement associée au luxe, et distribuée dans les circuits spécifiques de la gastronomie ou de l'épicerie fine). Cela se traduit par une forme de décalage entre l'assise géographique de la filière, et sa dimension idéologique. Une enquête²⁸⁵ réalisée en 2010 confirme ce constat.

Figure 61. Les représentations des consommateurs du territoire de production de la vanille
Réponses à la question « Savez-vous où se trouvent les zones de production de vanille ? »

Source : Enquête réalisée par Luca Piccin, en 2011, auprès d'un panel de 82 consommateurs, interrogés sur les sites de vente (sites touristiques, boutiques spécialisées, aéroport) (Piccin, 2010) ; Surfaces : RGA 2010 ; Cartographie C. Demené.



La Figure 61 montre en effet que les consommateurs situent majoritairement les zones de production dans l'Est, ce qui ne correspond pas à la répartition réelle des surfaces de production : cela traduit par contre une bonne connaissance de la localisation des sites de transformation, et leur association à un « territoire de la vanille ». La commune de Bras-Panon, commune de la coopérative, est ainsi la première réponse citée. D'après les résultats de cette enquête, le bassin de production, et notamment Saint-Philippe, est quant à lui moins présent dans les représentations que se font les consommateurs de ce qu'est « le territoire de la vanille ».

Ce décalage est en partie hérité de l'histoire de la filière : l'Est était historiquement, aux grandes heures de la filière, le principal bassin de production ; lorsque celui-ci se contracte, suite aux difficultés économiques, en se resserrant sur le Sud, les principaux transformateurs se maintiennent dans l'Est (à proximité du pôle urbain et économique de Saint-Denis, et sur les circuits des opérateurs touristiques). L'Est reste ainsi la « vitrine » de la vanille à la Réunion.

²⁸⁵ Enquête réalisée par Luca Piccin, dans le cadre de son stage de Masters « L'agriculture patrimoniale à l'île de La Réunion » (stage de master 2 Génie Urbain de l'Université de la Réunion)

Cela ne traduit pas en soi une entrave au fonctionnement de la filière. Néanmoins, cela s'accompagne d'une forme de désappropriation, pour les planteurs, du produit fini, et des stratégies de valorisation. Cela s'est accentué avec la gestion qui a été faite de la coopérative, depuis la fin des années 1980, critiquées par de nombreux planteurs (entre autres sur son manque de transparence, et l'inégale répartition de la valeur ajoutée entre la coopérative et les producteurs). Il y a ainsi eu une perte de confiance des producteurs vis-à-vis de l'aval de la filière, qui s'est ajoutée à une valorisation économique qui devenait insuffisante ; cela a incité une partie d'entre eux à cesser la production, et d'autres à transformer leur vanille eux-mêmes. En outre, cette désappropriation dissuade les producteurs de s'investir dans les démarches collectives sur la requalification du produit fini. Provanille souligne ce point au sujet de ce qui s'est passé dans les premiers temps de la démarche IGP :

« Provanille a porté ça, mais sans convictions. Il faut le dire, pourquoi, parce qu'on se retrouvait quand même dans les premiers maillons de la chaîne, à la base, avec le producteur. Un travail sur l'IGP, l'idée c'est qu'il y ait une répercussion économique demain sur les prix d'achat. Et vu les conflits qu'il y avait entre Provanille et UR2, le travail qui était mené à l'époque sur l'IGP allait bénéficier en clair à UR2, et non aux producteurs... Il n'y aurait pas eu de plus value pour nous... donc on a travaillé sur le dossier mais sans conviction. Parce qu'on ne maîtrisait pas la partie supplémentaire, sans engagement d'UR2, et ça signifiait des contraintes supplémentaires. Pour nous, c'était plus de contraintes pour l'agriculteur, sans réel retour économique. »

Ainsi, les stratégies de requalification du produit concourent certes à retisser des liens au territoire, mais cette stratégie ne doit pas ignorer les logiques propres des producteurs, et la répartition de la valeur ajoutée doit les prendre en compte, au risque sinon de voir disparaître le premier maillon de la chaîne. Le niveau de production de vanille verte a beaucoup chuté, et est aujourd'hui très bas, et comme le souligne ce transformateur, « l'enjeu aujourd'hui pour la vanille à la Réunion, c'est pas le label, c'est que bientôt il n'y aura plus un kilo de vanille à la Réunion... ». Certains soulignent qu'un petit nombre de gros producteurs pourrait aujourd'hui suffire à fournir la production actuelle de vanille verte, et notamment par le développement de systèmes sous ombrières. Néanmoins, cela reviendrait à tirer un trait sur une partie de la richesse du terroir réunionnais pour la production de vanille, comme le souligne ce préparateur, qui met la qualité du produit au premier plan :

« Soit on incite les gens à faire, soit on fait nous même... Ça c'est une autre option, qui moi ne me plait pas trop parce que le but c'est quand même de maintenir une filière avec des producteurs. En plus on est en train de travailler sur les terroirs, ça nous permet d'avoir une gamme de produits différents, alors que si on fait toute la vanille au même endroit, on n'a plus cet effet terroir... »

C'est pourquoi les réflexions sur l'avenir de la filière vanille à la Réunion ne peuvent à notre sens pas être déconnectées des réflexions sur les fonctions de cette filière sur le territoire. La réflexion sur les fonctions environnementales, au-delà de la fonction culturelle dont la valorisation se fait plus au niveau des transformateurs, pourrait être un moyen de toucher et d'impliquer plus directement les producteurs. Certains producteurs, qui sont aussi préparateurs, se sont d'ailleurs engagés dans cette voie, en mettant en avant dans leurs argumentaires le mode de production en sous-bois. L'affirmation de cette stratégie, ainsi que la multiplication des étals de vente directe de vanille en bord de route (elle aussi, héritée d'une forme de désolidarisation de l'amont et de l'aval), tend à faire émerger dans le sud une autre stratégie que celle des préparateurs de l'Est, fondée sur la mise en valeur d'autres liens au territoire. S'affirme ainsi une bipolarisation du « territoire de la vanille » à la Réunion.

Un territoire bipolarisé par des stratégies de qualification différentes

Nous l'avons évoqué précédemment, la filière est partagée entre des préparateurs aux stratégies différentes. Celles-ci se fondent sur la mise en valeur d'éléments - origine, systèmes de culture, systèmes d'activité, etc. - différents. La valorisation de ces différents éléments rattache la filière à différents territoires au sein même de l'espace insulaire. Ces différentes stratégies entraînent une fragmentation du territoire de la vanille, et sa bipolarisation entre l'est (Sainte-Suzanne, Saint-André, Bras-Panon) et le sud-est (Saint-Philippe et Sainte-Rose). Les stratégies des acteurs de la filière trouvent un écho dans celles des collectivités, qui en utilisant la vanille dans la construction de leur identité communale, mettent également en avant des éléments différents. Chacune de ces stratégies s'appuie à la fois sur une forme de matérialité (parcelles de productions, sites de transformations, paysages, ...) et sur des références symboliques.

Dans le nord-est, c'est la dimension historique de la culture de la vanille à la Réunion qui est mis en avant, et la figure d'Albius en est un marqueur fréquemment employé. Les communes de l'Est ont à une époque été rebaptisées « Pays de la vanille », tandis que sur Sainte-Suzanne on souligne qu'Albius était originaire de la commune et que c'est sur son territoire qu'a été mis au point le procédé de transformation. La vanille est mise en valeur par d'autres symboles patrimoniaux (principalement architecturaux et gastronomiques), sur des sites de transformation inscrits dans des circuits touristiques, et au cours de certaines manifestations (fête de la vanille à Sainte Suzanne par exemple).

Dans le sud-est, c'est la mise en valeur du mode de production en sous-bois qui est au cœur des stratégies de requalification, avec l'utilisation de qualificatifs qui les ancrent dans le sud : « vanille de Saint-Philippe », « vanille du Sud sauvage ». Les caractéristiques du milieu de production - coulées de lave, milieu forestier, richesse de la biodiversité - constituent ici un autre « écrin » que les symboles patrimoniaux plus ancrés dans la créolité utilisés dans le nord-est. La route des laves, coupure marquée dans la ceinture littorale des activités humaines, constitue une discontinuité forte au sein du bassin de production. Cependant, elle constitue malgré tout une forme de trait d'union entre la vanille de Sainte-Rose et celle de Saint-Philippe, le volcan constituant un dénominateur commun important aux parcelles de production des deux communes. Le projet de mise en valeur de la route des laves, autour d'un schéma d'interprétation impliquant le Parc et l'ONF pourrait en faire une forme de nouvelle centralité. Il pourrait contribuer à renforcer les stratégies des acteurs qui défendent la vanille du sud et du volcan. La coopérative évoque également dans ce cadre la perspective de l'ouverture de sites annexes à Bras-Panon, aux portes de la route des laves. En associant plus la vanille au volcan et aux milieux particuliers du sud, cette stratégie mettrait plus en valeur les systèmes de production et les pratiques des planteurs.

Cette bipolarisation va à l'encontre de la construction d'une consistance territoriale forte de la filière vanille à la Réunion, d'autant plus qu'elle s'accompagne, au-delà des différentes valeurs qui sont mobilisées, de conflits entre certains des acteurs eux-mêmes. Aujourd'hui, cela ne semble pas nuire (selon ce qui ressort des entretiens) directement aux stratégies économiques des acteurs, et comme le souligne un préparateur privé, pour l'instant « *il y a de la place pour tout le monde* ». L'émergence d'une polarisation du territoire au Sud offre en outre l'occasion de revaloriser les systèmes de production eux-mêmes, et de faire évoluer la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière, en réajustant en quelque sorte le « territoire de la vanille » en intégrant le bassin de production. Néanmoins, on peut se poser la question de l'influence à terme de cette bipolarisation. La volonté de mise en place d'une

AOC sur la vanille de Saint-Philippe, par exemple, représentent pour certains un risque de fragilisation de la filière, d'autant plus dans un contexte où la démarche IGP, qui pourrait constituer un socle commun fédérateur, peine à se concrétiser, comme le souligne l'organisme de certification, OCTROI :

« Le problème en fait c'est qu'on est sur une filière fragile. Si on met encore du clash dedans, où on va... Il faudrait d'abord arriver à fédérer tout le monde, et ensuite ceux qui veulent aller vers l'AOC iront vers l'AOC s'ils le souhaitent. »

La construction d'une base commune, dans le cadre d'une démarche collective, pourrait contribuer à renforcer la « consistance territoriale » de cette filière, à construire un discours clarifié sur le territoire de la vanille à la Réunion. Cette collaboration entre acteurs, qui par la construction d'un discours unifié pourrait également leur permettre d'avoir plus de crédit auprès des acteurs du territoire, est particulièrement mise en avant comme un facteur de réussite des scénarios de « filières territorialisées », sur le modèle des SYAL (Muchnik *et al.*, 2008), et de « panier de biens », (Hirczak *et al.*, 2008). Ces scénarios sur lesquels nous reviendrons peuvent permettre à ce type de filières de valoriser des ressources territoriales de façon pérenne.

∴

Il ressort de la première partie de ce chapitre qu'à travers différents processus, la prise en compte des différentes fonctions de l'activité agricole concourt à faire évoluer le lien de la filière au territoire. Les acteurs du territoire intègrent les dimensions environnementales et culturelles de la production de vanille dans leurs stratégies, parfois en allant au-delà des missions qui leur sont directement imparties, constituant des soutiens de différentes natures à la filière ou à ses producteurs. Cette analyse met également en lumière, et c'est ce que nous avons souligné dans les derniers paragraphes, un certain manque de cohérence entre ces différentes dynamiques. Celles-ci ne sont pas coordonnées dans le cadre d'un projet commun, qu'il s'agisse d'un projet de filière ou d'un projet de territoire. Certaines contradictions viennent ainsi affaiblir la consistance territoriale de la filière. Plus concrètement, en ne s'inscrivant pas dans une dynamique partenariale, ou dans un projet territorial à long terme, les dynamiques de filière sont plus sensibles aux aléas, et notamment à l'évolution des acteurs impliqués (changements politiques, changements des équipes techniques, etc.). La coordination entre acteurs, nous venons de l'évoquer (Hirczak *et al.*, 2008 ; Muchnik et Sautier, 1998), est une question pourtant déterminante pour construire la gouvernance de ces filières. Se pose la question de la coordination des différentes actions mises en œuvre sur ces filières, voir de la construction d'une cohérence territoriale dans leur gouvernance. C'est dans ce cadre que nous nous interrogeons sur le rôle d'un parc national : peut-il, en endossant un rôle d'intermédiaire, voir d'« ensemblier » autour de ces différents processus, contribuer à renforcer la cohérence territoriale de la gouvernance de ces filières ?

8.5. Les parcs nationaux, des atouts pour ces filières ?

Nous nous interrogeons donc maintenant sur le rôle que peut jouer un parc national vis-à-vis de ces filières, en nous fondant sur l'analyse de l'action du Parc national de Guadeloupe sur les filières café et vanille. Quelles ont-été les modalités de cette action, ont-elles contribué à renforcer la cohérence entre les représentations, d'une part, et entre les stratégies, d'autre part, des différents acteurs du territoire ? Autrement dit, ont-elles contribué à renforcer la consistance territoriale de ces filières ?

8.5.1. D'un soutien « sur-mesure » du parc aux filières patrimoniales à une politique élargie en matière d'agriculture

Le Parc national de Guadeloupe s'est investi très tôt dans la relance des filières patrimoniales (café, cacao, vanille), contribuant notamment de façon importante à impulser les dynamiques autour de ces filières (Dulcire et Ribeyre, 2003). Nous avons vu à la fin du chapitre précédent les argumentaires du PNG qui ont motivé son investissement sur les filières « patrimoniales » ; nous présentons ici les grandes étapes de cet investissement.

Les prémices : des projets de développement à partir des années 1980

Le Parc naturel de Guadeloupe, qui a précédé le parc national, avait déjà initié des démarches sur ces filières. Il a notamment conduit des études en vue de mettre en place un projet d' « écodéveloppement de la Côte-sous-le-vent », autour de son agriculture traditionnelle - les filières café, cacao, vanille, y sont donc déjà fléchées - (Bory et François, 1980). Les mesures proposées visaient principalement à la structuration des filières, avec notamment la mise en place de petites unités de transformation. L'approche développée se fondait sur la volonté de préserver les différentes fonctions de l'activité agricole, son « rôle fondamental non seulement économique mais également social et culturel » (l'accent y était plus mis sur les aspects sociaux qu'environnementaux), dans une approche territoriale qui associait l'agriculture à de multiples enjeux de développement²⁸⁶.

A sa création, le parc national s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur sur ces questions. Les rapports d'activités de l'époque soulignent que le Parc national de Guadeloupe « *attache beaucoup d'intérêt à la relance de ce types de cultures* » (Parc national de la Guadeloupe, 1993), et cette position se traduit par des mesures de soutien direct à la relance de ces filières : conseil technique, aides financières ponctuelles pour de petits investissements, production d'un film consacré aux activités agricoles traditionnelles. Les structures interprofessionnelles des deux filières, SYAPROVAG et COPCAF, sont créés respectivement en 1993 et 1994, et le Parc leur fournit un appui technique et

²⁸⁶ « Ainsi donc, une reprise du développement de l'agriculture traditionnelle en Côte-sous-le-vent peut et doit contribuer à résoudre les problèmes qui s'inscrivent dans des domaines divers mais sont en étroite corrélation : déclin de la production et tertiarisation excessive de l'économie guadeloupéenne, déficit chronique de la balance commerciale alimentaire, exode rural, désaffection des jeunes pour l'agriculture, vieillissement de la population agricole régionale, danger de disparition ou de dégradation d'un riche patrimoine socioculturel dont la Côte sous le vent est un dépositaire privilégié, menace d'un sentiment de frustration et de déception des agriculteurs dont les conséquences possibles sont multiples et imprévisibles, etc. » (Bory et François, 1980).

financier ponctuel « dans le cadre de sa politique de développement local » (Parc national de la Guadeloupe, 1997).

En 1997, le Parc valide son Schéma Directeur d'Aménagement (SDA), document à visée d'orientation pluriannuelle. Ce document souligne la volonté de l'établissement de clarifier sa politique, et de construire une cohérence entre ses différentes actions, les actions ponctuelles n'ayant pas montré d'« effet structurant » significatifs (Parc national de la Guadeloupe, 1997). Ce document réaffirme en outre la mission du parc de mettre en œuvre un projet de développement durable au sein de sa zone périphérique : « l'établissement public devra donc préciser le contenu d'une stratégie de développement durable, en particulier et en priorité pour la zone périphérique, afin de proposer aux collectivités un partenariat pour la mise en œuvre d'une politique de développement local » (ibid.). A partir de cette date, le soutien du parc aux filières café et vanille s'inscrit dans un programme d'action plus large élaboré par le parc.

1997 - 2008 : un soutien intégré dans les deux projets LEADER pilotés par le Parc

Le pilotage d'un projet LEADER II par le parc débute en 1997 (le montage du dossier avait débuté en 1995) (Encadré 18). Dans ce cadre, le parc entreprend un important travail de diagnostic, qui aboutit notamment à la définition d'un Plan de Développement Durable (PDD) de la Côte-sous-le-vent, décliné sur chacune des quatre communes de Vieux-Habitants, Bouillante, Pointe-Noire et Deshaies (Parc national de la Guadeloupe, 2000). Ce PDD sert de fondement au projet LEADER+ « Côte-sous-le-vent », qui doit, suite au travail de diagnostic du précédent programme, être le cadre de l'animation et de la mise en œuvre des actions préconisées.

Encadré 18. Les deux programmes LEADER sur lesquels s'est impliqué le Parc national de Guadeloupe

Le Parc national de Guadeloupe est intervenu dans l'animation de deux programmes LEADER successifs.

Sur la période **1997-2000**²⁸⁷, le programme **LEADER II « Côte Caraïbe »** couvre un territoire large, comprenant la totalité des communes de la Côte-sous-le-vent (Deshaies, Pointe-Noire, Bouillante, Vieux-Habitants et Baillif) et les communes du sud de la Basse-Terre (Basse-Terre, Saint-Claude, Gourbeyre, Vieux-Fort et Trois-Rivières). Le Comité de Développement du programme²⁸⁸ est composé de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, des dix communes et de la Trésorerie Générale. Le Parc national de la Guadeloupe est chargé de la mise en œuvre et de l'animation du programme, du suivi des financements en liaison avec la DAF, et de son évaluation finale. Le projet s'articule autour de quatre objectifs fondamentaux (dans cet ordre) :

- redéveloppement d'une petite et moyenne agriculture de qualité, couplé au développement de marchés locaux de qualité et à une mise en valeur agrotouristiques (les filières vanille et café sont considérées comme exemplaires sur cet axe) ;
- appui au redéploiement d'un artisanat de qualité ;
- poursuite du développement touristique du territoire ;
- développement des services à la population.

²⁸⁷ Les dates ne correspondent pas aux périodes « officielles » des programmes LEADER (1994-1997 pour LEADER II, 2000-2006 pour LEADER+), mais aux périodes de mise en œuvre des projets localement.

²⁸⁸ Le GAL habituellement utilisé dans la procédure Leader a été remplacé sur ce projet LEADER guadeloupéen par un « Comité de Développement Côte Caraïbe », pour une meilleure articulation de la procédure avec le fonctionnement du Contrat de Plan Etat-Région.

Sur la période **2000-2008**, le programme **LEADER + « Côte-sous-le-vent »** est retenu, sur un territoire plus resserré, comprenant les trois communes de la zone périphérique statutaire - Pointe Noire, Bouillante, Vieux-habitants - et la commune de Deshaie, qui a demandé à être rattachée à la démarche, et présente une communauté d'enjeux avec la zone périphérique. Le comité de programmation est constitué des six représentants des collectivités locales (communes, CG, CR), du parc, et de huit représentants du secteur privé et associatif. Le PNG préside le comité de pilotage. La stratégie, intitulée « Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel pour le développement durable de la Côte-sous-le-vent », plus orientée vers la mise en valeur touristique du territoire, est déclinée en trois mesures (Parc national de la Guadeloupe, 2002) :

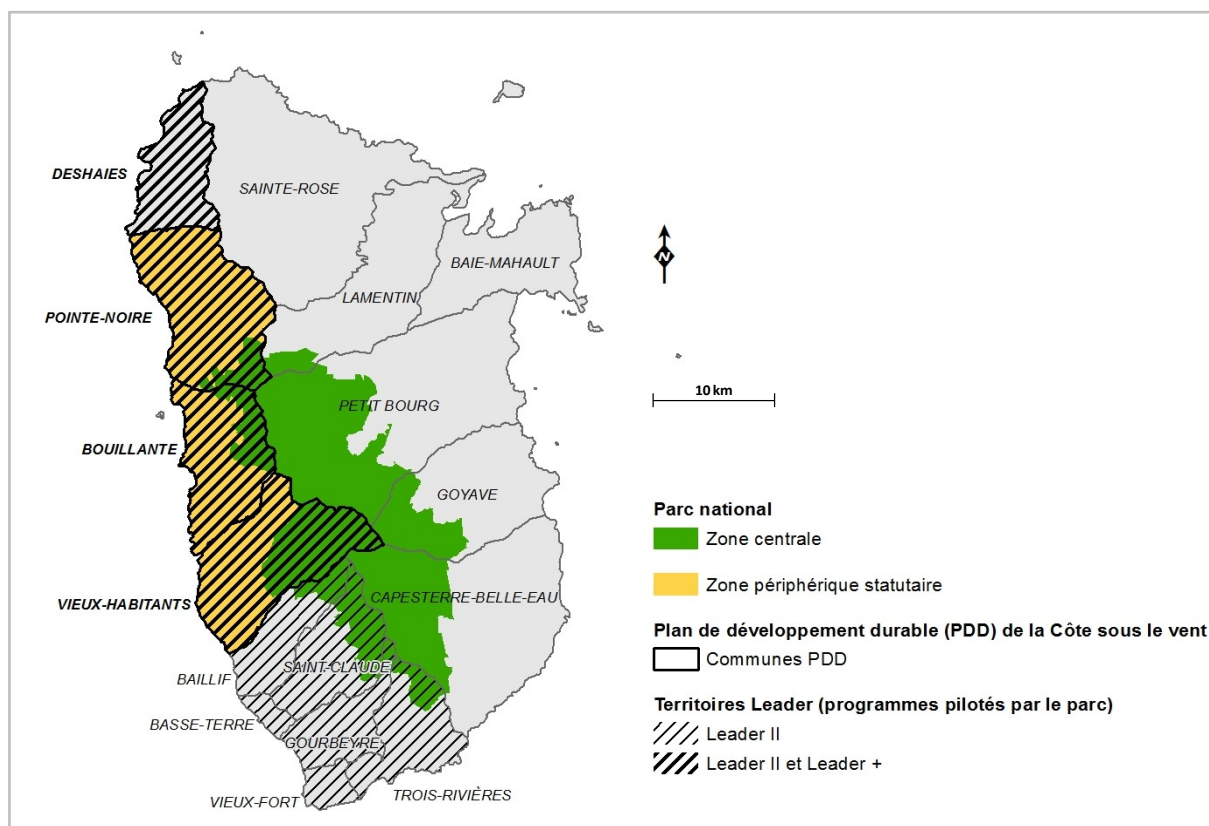
- diversification de l'offre touristique par l'appui de produits de découverte « nature-culture » à haute valeur patrimoniale ;
- professionnaliser l'accueil et l'information des visiteurs ;
- sauvegarde des savoir faire agricoles, forestiers et artisanaux.

Sur la programmation 2007-2013, le Parc n'a pas repris le flambeau. Six projets LEADER ont été retenus en Guadeloupe, dont un projet en Côte-sous-le-vent, sur trois communes (Pointe-Noire, Bouillante, Vieux-Habitants), intitulé « Des projets communs solidaires valorisant l'identité ». Le porteur du projet est l' « Agence de développement de la Côte-sous-le-vent », toutefois, le pilotage du programme tarde à se mettre en place selon les acteurs rencontrés.

Les programmes LEADER ont offert un cadre dont s'est saisi le Parc national de Guadeloupe pour mettre en œuvre sa mission de développement durable, sur son aire périphérique et au-delà (Figure 62), avec le rattachement en particulier de la commune de Deshaie, qui présentait « *une communauté d'identité et d'intérêt avec ces trois communes* »²⁸⁹ à la démarche LEADER et au PDD de la Côte-sous-le-vent.

Figure 62. Principaux territoires d'intervention du Parc national de Guadeloupe en matière de développement rural 1997 - 2008

Sources : données Parc national de la Guadeloupe, cartographie C. Demené



²⁸⁹ Entretien Parc national de Guadeloupe.

Dans les deux projets, le développement d'une agriculture patrimoniale, de qualité et à valeur touristique, fait partie des principales orientations proposées. Dans le projet LEADER II, il représentait l'un des quatre axes principaux, tandis que dans le cadre de LEADER+, c'est une des sept actions programmée (action C1 : « *remise en production des cultures patrimoniales* ») (Parc national de la Guadeloupe, 2002). Ces filières représentent ainsi un élément central dans le projet de territoire et de développement durable que le Parc a défini pour sa zone périphérique, en raison des différentes fonctions territoriales (paysagères, environnementales, sociales, culturelles, économiques) que lui reconnaît le parc, et que nous avons évoquées dans le chapitre précédent.

Le pilotage de la démarche LEADER par le parc a été couplé à son intervention sur d'autres dispositifs. Le parc a ainsi pris part à la mise en place de l'OGAF²⁹⁰ « Agriculture de Montagne » en Côte-sous-le-vent (maître d'ouvrage de la phase de pré-animation, il en a conduit l'étude de faisabilité). La stratégie LEADER était également pensée en complémentarité avec les politiques et les dispositifs de politique agricole. Dans le cadre de la démarche CTE, fort de l'importante quantité de données collectées et du travail d'analyse déjà réalisé, le Parc a participé à l'élaboration du diagnostic territorial pour l'élaboration des mesures en Côte-sous-le-vent (cependant, aucun CTE ne sera signé avant le remplacement de ce dispositif par les CAD).

En outre, le parc a également, durant cette période, réaffirmé son soutien direct aux filières vanille et café dans le cadre d'actions ponctuelles : financement d'une plaquette de dégustation, organisation de manifestations autour de ces productions, attribution de la marque de confiance (Durant cette période, le parc a donc conduit un certain nombre d'actions sur ces filières, qui s'inscrivaient d'une part dans une logique de développement territorial (démarche LEADER, PDD de la Côte-sous-le-vent), tout en s'appuyant sur des dispositifs sectoriels (CTE, OGAF). Dans son programme d'aménagement 2006-2011, le parc confirme son soutien à ces filières, tout en soulignant l'importance de les intégrer dans les dispositifs sectoriels et les schémas de développement agricole, en particulier en Côte-sous-le-vent. Dans le programme d'action qu'il établit pour 5 ans, il propose ainsi de « *soutenir les pratiques agricoles favorables à la préservation du patrimoine et des paysages culturels* » :

« L'Etablissement soutient les actions et programmes qui sont conduites dans ce sens en périphérie du parc national et plus particulièrement en Côte-sous-le-vent (zone périphérique) au sein de laquelle cette agriculture [l'agriculture guadeloupéenne traditionnelle] constitue la seule option envisageable. Il s'efforce d'être présent dans les instances décisionnelles ou de programmation afin que soient prises en compte ces orientations. Le Parc national contractualise avec la Chambre d'Agriculture et les organismes professionnels afin que ces orientations soient soutenues et initiées par la filière professionnelle. » (Parc national de la Guadeloupe, 2006a)

Se dessine ici le rôle de soutien politique qu'a joué le Parc national de Guadeloupe vis-à-vis de ces filières, affirmant leur légitimité au sein des instances décisionnelles sectorielles agricoles.

Encadré 19) à certains sites agrotouristiques centrés sur le café. Concernant la filière vanille, le parc a participé au financement d'une mission d'étude à la Réunion pour le technicien du syndicat, ainsi qu'au financement de petit matériel (matériel d'élagage mis à la disposition des planteurs, matériel informatique pour le syndicat).

Durant cette période, le parc a donc conduit un certain nombre d'actions sur ces filières, qui s'inscrivaient d'une part dans une logique de développement territorial (démarche LEADER, PDD de

²⁹⁰ Opération groupée d'aménagement foncier.

la Côte-sous-le-vent), tout en s'appuyant sur des dispositifs sectoriels (CTE, OGAF). Dans son programme d'aménagement 2006-2011²⁹¹, le parc confirme son soutien à ces filières, tout en soulignant l'importance de les intégrer dans les dispositifs sectoriels et les schémas de développement agricole, en particulier en Côte-sous-le-vent. Dans le programme d'action qu'il établit pour 5 ans, il propose ainsi de « soutenir les pratiques agricoles favorables à la préservation du patrimoine et des paysages culturels » :

« L'Établissement soutient les actions et programmes qui sont conduites dans ce sens en périphérie du parc national et plus particulièrement en Côte-sous-le-vent (zone périphérique) au sein de laquelle cette agriculture [l'agriculture guadeloupéenne traditionnelle] constitue la seule option envisageable. Il s'efforce d'être présent dans les instances décisionnelles ou de programmation afin que soient prises en compte ces orientations. Le Parc national contractualise avec la Chambre d'Agriculture et les organismes professionnels afin que ces orientations soient soutenues et initiées par la filière professionnelle. » (Parc national de la Guadeloupe, 2006a)

Se dessine ici le rôle de soutien politique qu'a joué le Parc national de Guadeloupe vis-à-vis de ces filières, affirmant leur légitimité au sein des instances décisionnelles sectorielles agricoles.

Encadré 19. La « Marque de confiance » du Parc national de la Guadeloupe

La « Marque de confiance » du PNG (marque collective de droit commun) est un dispositif de recommandation d'activités touristiques mis en place en 1998 par le Parc, « dans le but de développer et promouvoir un tourisme durable », selon la plaquette de présentation. Elle est attribuée aux prestataires de quatre types d'activités : activités marines, activités de plein nature, hébergement, et visite de sites aménagés. L'attribution de la marque est subordonnée à la satisfaction de critères environnementaux (préservation et valorisation du patrimoine naturel, pédagogie de l'environnement, utilisation d'énergies renouvelables, limitation de la consommation des ressources), mais également sociaux, culturels et économiques. Le dossier est instruit par le parc, et un comité l'associant à d'autres partenaires statue sur l'attribution ou non du label. Des contrôles sont commandités par le parc à un prestataire extérieur.

Le groupement professionnel « Guadeloupe Autrement », créé en 2004, regroupe les prestataires dont les activités sont recommandées par la marque de confiance. Ce groupement est aujourd'hui conventionné par le PNG pour la gestion et la promotion de la marque. Il est présidé par Joël Nelson, l'un des associés de Vanibel (première exploitation agricole guadeloupéenne à avoir développé une activité agrotouristique centrée sur le café). En 2008, la « Marque » comptait 29 prestataires labellisés, dont 4 ayant développé une activité agrotouristique autour du café (Vanibel, la Bonifierie, la Gravelière, la caféière Beauséjour).

L'organisation de ce dispositif est aujourd'hui en révision, pour plusieurs raisons. D'une part, le parc souhaitait faire évoluer les critères d'attribution pour plus de cohérence mais également pour qu'il corresponde mieux aux valeurs définies dans la charte. En outre, le parc souhaiterait élargir ce dispositif à la labellisation de produits ou d'exploitations agricoles. Cependant, il doit pour cela trouver une cohérence, et c'était un troisième facteur de la révision de ce dispositif, avec les réflexions conduites au niveau national sur la « Marque Parc ». La vanille et le café, sur lesquels le parc a déjà travaillé, étaient envisagés comme produits test pour ce type de dispositif. Le parc souhaiterait également mettre en place une échelle de progression, qui correspondrait à différents niveaux de labellisation, qui permettrait d'une part d'inciter les entreprises marquées à entrer dans une démarche d'amélioration, d'autre part de faire entrer dans la démarche celles qui sont dans une démarche de progrès mais encore peu avancées.

Après la réforme de 2006 : une aire d'adhésion élargie, une intervention repensée en agriculture

Après le pilotage des deux projets LEADER, qui a imprégné la vie du PNG pendant une décennie, le parc n'a pas souhaité s'investir dans le pilotage d'un nouveau programme. Avec la réforme de 2006, le parc a en effet vu son territoire s'agrandir largement, et ses prérogatives de gestion évoluer de façon

²⁹¹ Adopté par le conseil d'administration du PNG en décembre 2005, approuvé par le Ministère de l'Écologie en mars 2006.

importante. Le parc a dû penser l'organisation de ses moyens en prévision de ce chantier important, notamment en prévision de l'élaboration de la charte. Dans cette période de « réinstallation » sur le territoire, les équipes du parc ont ainsi vu leurs objectifs resserrés sur les missions centrales de l'établissement d'autant plus que les moyens en ingénieries n'ont pas suivi l'élargissement du territoire. Le schéma LEADER n'était pas reproductible sur les 21 communes de l'aire d'adhésion, tant sur le plan logistique (moyens humains et financiers du parc), règlementaire (conditions d'éligibilité des territoires LEADER), que de positionnement du parc, « *ou alors, ça devenait vraiment « poussez-vous que je m'y mette »* »²⁹².

Une fois le décret de création modifié paru, en 2009, le parc entame une nouvelle période d'action sur le territoire, avec en vue l'élaboration et la validation de sa charte. Il met notamment en place une démarche de concertation pour la construction de ce projet de territoire. Parallèlement à cela, le parc a également mis en œuvre un dispositif, « Pwojé pou Laliwondaj » (Encadré 20), lui permettant de continuer à faire valoir son rôle de partenaire des projets des acteurs du territoire, en capitalisant sur une légitimité déjà en partie construite avec LEADER, et qu'il s'agit maintenant de construire sur une aire d'adhésion élargie :

« Et on se disait, si on supprime LEADER, oui, mais on n'est pas présents sur le territoire. On est présents en tant que profession, on va faire la police de la nature, mais après ?... qu'est-ce qu'on apporte réellement à la population, qui nous attend, parce qu'on a recueilli maintenant une image, et il faut qu'on l'assume... » (Entretien Parc national de la Guadeloupe)

Encadré 20. Le dispositif « Pwojé pou Laliwondaj »

Source : documentation PNG, illustration : flyer édité par le PNG




LE PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE
LANCE UN APPEL A PROJETS POUR L'ENVIRONNEMENT

Pwojé pou laliwondaj







Je suis :

- une association
- une commune
- une entreprise
- ...

Je suis localisé dans une zone du Parc national de la Guadeloupe (cf carte)

J'ai un projet :

- de protection d'un milieu naturel
- de mise en valeur du patrimoine naturel
- d'amélioration du cadre de vie
- culturel ou sportif en lien avec la nature ...

Je peux bénéficier d'une participation financière du Parc national de la Guadeloupe pour mettre en œuvre mon projet dans l'année

Renseignements sur www.guadeloupe-parcnational.fr
Contact : projets2010@guadeloupe-parcnational.fr
Park nasyonon Gwadeloup sé richès an-nou

L'appel à projets pour l'environnement est un dispositif d'aide financière à destination des porteurs de projets de protection ou de mise en valeur du patrimoine naturel, d'amélioration du cadre de vie, d'animation culturelle ou sportive en lien avec la nature, pour des projets situés dans l'aire d'adhésion. Cinq types d'actions sont particulièrement fléchés dont un concerne le soutien aux « *activités économiques durables* », avec la « *valorisation de produits du terroir* », et le « *maintien d'activités traditionnelles, notamment agricoles* » (Parc national de la Guadeloupe, 2009)

²⁹² Entretien Parc national de Guadeloupe.

Les porteurs de projet visés sont prioritairement les communes, et en second lieu tout acteur public ou privé qui participerait à la mise en œuvre de la charte. Le taux de subvention varie entre 30 et 70% (taux de subvention dégressif selon le budget global du projet), et le Parc en est le seul financeur. Pour ce financement, le PNG a sollicité une enveloppe spécifique de 200 000€ auprès de son ministère de tutelle. Les dossiers sont instruits par le service Développement Durable (qui sollicite si besoin l'avis technique des institutions compétentes - DEAL, DAF, DDJS, etc.) et sont examinés par un comité de sélection composé de représentants des différentes instances du Parc. Le dispositif a été approuvé par le Conseil d'Administration en novembre 2009, et l'appel à projet lancé début 2010. Fin 2011, 51 projets avaient été soutenus (20 en 2010, 31 en 2011). Neuf de ces projets se rapportent implicitement à la promotion des fonctions environnementales et patrimoniales de l'agriculture (peu sont cependant portés directement par des exploitations agricoles).

L'investissement du parc sur le dossier « MAE » (Encadré 21) s'inscrit quant à lui dans une démarche à plus long terme d'implication du parc sur les questions agricoles. Si, dans cette première étape, qui reste encore très symbolique, le parc a souhaité mettre en valeur l'exemplarité de certains dossiers, cette action constitue plus un moyen d'afficher son intérêt pour ce dispositif et sa volonté de s'y investir plus en amont à l'avenir.

Dans ce contexte, le soutien aux filières patrimoniales est aujourd'hui une « aide très résiduelle »²⁹³, pour un parc national dont le positionnement sur l'agriculture, appréhendée de façon plus globale, se précise progressivement. Certaines actions ponctuelles ont été menées récemment (pour les principales, production d'un DVD sur la production de vanille en Guadeloupe, et montage d'un projet sur trois ans en partenariat avec le lycée hôtelier pour définir de nouvelles opportunités de valorisation de ce produit), mais elles sont désormais à la périphérie des enjeux agricoles discutés au sein du Parc.

Encadré 21. L'implication du PNG sur le dispositif MAE

Le PNG a souhaité en 2010 s'investir sur le dispositif MAE. Dans le cadre d'une convention de gestion avec l'ASP, le parc a pu définir les modalités d'une intervention financière : des fonds alloués par le parc viennent ainsi constituer la partie « Etat » du financement des mesures ; elles peuvent ainsi en théorie appeler des fonds européens supplémentaires. Le parc a ainsi alloué une enveloppe de 50 000€ pour le financement de certains dossiers MAE.

Pour l'instant, l'action du parc consiste à sélectionner, parmi les dossiers déjà instruits, ceux qu'il juge les plus intéressants au sens où ils contribuent à la mise en œuvre des principes de la charte sur le territoire, c'est-à-dire ceux « qui sont plus dans l'esprit de la charte que les autres »²⁹⁴. Les exploitations doivent en outre être situées dans l'aire optimale d'adhésion, et les périmètres proches des cœurs forestiers et marins sont privilégiés. Environ 25 dossiers ont ainsi été sélectionnés en 2011, sur lesquels le parc finance les 20% de la partie Etat, en s'engageant sur leur financement sur 5 ans.

Par contre si le parc a débloqué une enveloppe financière sur cette mesure, il ne s'est pas impliqué dans son animation, comme l'auraient souhaité les institutions agricoles, DAF en première ligne. En effet, à l'instar de ce qui est observé à la Réunion, peu de MAE ont été contractualisées, les taux d'engagement des financements dédiés à ce dispositifs sont faibles, et c'est l'animation de la mesure qui est plus considérée comme un facteur limitant dans leur mise en œuvre que la disponibilité des crédits à engager. Si les équipes du parc sont pour l'instant peu favorables à une intervention de l'établissement sur l'animation des MAE, il est probable que ce point fasse l'objet de discussions futures.



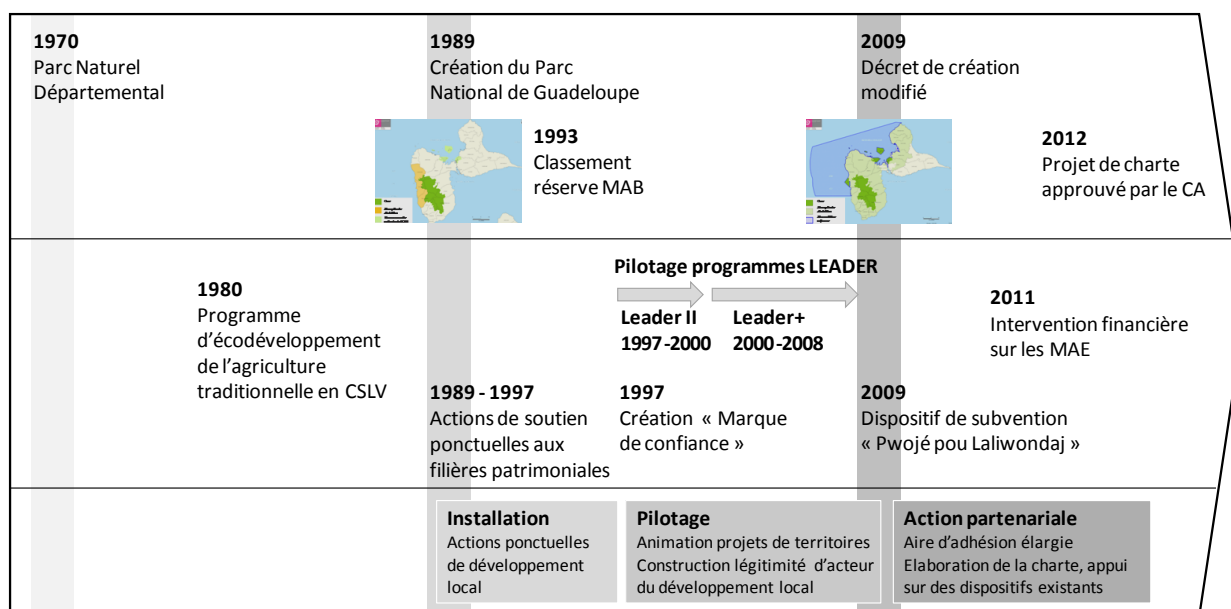
²⁹³ Entretien Parc National de Guadeloupe.

²⁹⁴ Entretien Parc National de Guadeloupe.

Le parc souhaite donc aujourd’hui adopter une posture plus généraliste sur l’agriculture que celle de ses débuts, très centrée sur l’agriculture traditionnelle. La Figure 63 représente de façon schématique ces trois phases que nous avons identifiées :

- une première période, qui a immédiatement suivi la création du parc national (1989), et qui s’est inscrite dans la continuité des actions menées par le parc naturel départemental ; le parc a alors soutenu l’agriculture traditionnelle, élément central de sa stratégie dans une zone périphérique exiguë et disposant de peu de ressources ;
- le parc a ensuite intégré ce soutien dans une démarche de territoire, à travers les projets LEADER, et en développant dans ce cadre des démarches partenariales, associant les institutions agricoles ;
- suite à la réforme et la modification de son décret de création, le parc a élargi, spatialement et thématiquement, le champ de son action vis-à-vis de l’agriculture ; son investissement sur les MAE témoigne de son ambition de s’investir à terme dans la conception des déclinaisons locales de la politique sectorielle.

Figure 63. Trois phases - installation, pilotage, action partenariale - de l’action du PNG



8.5.2. Quels effets de l’intervention du parc ?

L’appui du parc a constitué une ressource politique importante pour les acteurs de ces filières, il a contribué à forger une certaine légitimité à ces petites productions auparavant marginalisées. Cela a également contribué à la construction d’une certaine légitimité du parc en tant qu’acteur du développement local. Toutefois, ces filières restent fragiles et leur structuration peine à se stabiliser.

Un soutien politique qui a contribué à redonner une légitimité à ces systèmes agricoles

L’appui du Parc national de Guadeloupe, selon les entretiens réalisés, a constitué pour ces filières une ressource politique importante. Il a donné du poids aux acteurs de ces filières dans certains conflits ou

certaines négociations, et il s'est également traduit, progressivement, par un soutien élargi, assuré par d'autres acteurs du territoire.

Dès les prémices des dynamiques de relance, un premier conflit dans lequel le soutien du parc a été déterminant, aux dires des acteurs impliqués à l'époque, concernait la mise en place des structures collectives (coopérative et syndicat). En effet, une structure existait déjà, la COPROVAG, dans laquelle la famille Chaulet (figure incontournable de la torréfaction du café en Guadeloupe) avait des intérêts. Quand bien même cette structure ne fonctionnait pas matériellement, elle disposait d'un agrément qui faisait obstacle à la création de nouvelles structures collectives consacrées à ces productions. Pour des filières à peine structurées, l'appui du parc, acteur institutionnel d'envergure nationale, comme le parc a été déterminant pour faire avancer ce dossier, face aux acteurs de poids qui avaient des intérêts dans la COPROVAG. Comme le souligne un agent du parc, cela a construit les bases de la relance de ces filières : « *Les agriculteurs se sont sentis un petit peu épaulés, et ça a permis à la filière de refaire surface. On a pu consolider quelque chose...* »²⁹⁵.

Plus largement, le soutien du parc a contribué à « crédibiliser » les démarches des planteurs, à mettre en débat la pertinence économique, sociale, culturelle et environnementale de la relance de ces filières. Selon les termes d'un autre agent du parc, il a « *ouvert un espace de débat institutionnel* »²⁹⁶ autour de la structuration de ces filières. Au delà des moyens financiers et techniques qu'il a fournis, c'est en apportant son crédit, d'acteur de l'environnement et d'institution d'envergure nationale, aux initiatives d'un petit groupe de producteurs, certes motivés mais peu familiers de certaines arènes de négociation et de décision, qu'il a sensibilisé certains acteurs du territoire à ce scénario de relance. Les discours produits par le parc à cette époque mettent en avant une confiance en ces filières, et leur potentiel pour construire un développement territorial équilibré en Côte-sous-le-vent, comme en témoignent les plans de développement durable (Parc national de la Guadeloupe, 1999a; 1999b; 2003a; 2003b). Pour exemple, dans le PDD de Pointe-Noire :

« La vanille semble rassembler toutes les caractéristiques nécessaires (savoir-faire populaire encore présent, reconnaissance culturelle synonyme de richesse passée, spéculation avec un avenir certain pour lequel un appui des partenaires apparaît opportun) » [pour constituer] « un symbole fédérateur pour toutes les générations d'exploitants, en créer autour d'une spéculation une dynamique territoriale agricole forte (aujourd'hui en perte de vitesse) » (Parc national de la Guadeloupe, 2003b)

Le soutien politique du parc, souligné par un appui « concret » (financier et technique) aux filières, a soulevé, au sein du monde agricole, la question de l'intégration de ces filières dans les logiques de diversification, et, au-delà, il a travaillé à l'émergence d'espaces de dialogue entre acteurs du secteur agricole et acteurs du développement rural et touristique. Cela a en partie porté ses fruits, c'est l'objet des paragraphes qui suivent. Il nous faut cependant souligner que l'action du parc s'est conjuguée à d'autres facteurs qui ont contribué à créer un cotexte favorable à l'intégration de systèmes agricoles alternatifs à la canne et à la banane dans les réflexions sur les politiques agricoles. Ainsi, la crise du LKP (conflit social qui a éclaté en Guadeloupe en 2009, et qui a contribué à y médiatiser la notion de « développement endogène »), les difficultés économiques touchant la filière banane, et la crise

²⁹⁵ Entretien Parc national de Guadeloupe.

²⁹⁶ Entretien ex-agent du Parc national de Guadeloupe.

environnementale liée à la pollution au chlordécone (Cathelin, 2010) ont créé un contexte favorable à la réception du message porté par le parc sur ces filières.

La structuration de ces filières, appuyée par le parc (et son soutien dans le différend avec la COPROVAG), était tout d'abord une étape indispensable pour construire la crédibilité de ces filières au sein de la DAF. Le poids institutionnel d'un acteur comme le Parc national de Guadeloupe a par la suite contribué à crédibiliser les porteurs de projets vis-à-vis de l'administration :

« Quand on présente des orientations qui s'inscrivent dans une démarche qui a été une démarche contractualisée par un établissement public, sur un argumentaire construit avec lui, ça donne un poids de plus à votre démarche. Il y a aussi des discussions hors réunion, qui montrent que vous avez une crédibilité auprès de certains partenaires, et on vous écoute, on étudie votre demande de manière plus attentive... » (Entretien DAF Guadeloupe)

Ces filières ont ainsi reconquis une certaine légitimité sectorielle, en témoignent l'organisation de formations au début des années 2000 par le CFPPA, et la rédaction à la même époque d'un guide technique sur le café, le cacao et la vanille par la Chambre d'Agriculture (Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe, 2004).

D'autres agents du parc soulignent que les producteurs ont su se saisir de l'opportunité de ce soutien et de la ressource politique qu'elle constituait pour eux : certains agriculteurs ont su utiliser cet « *espace de travail qui leur était offert* »²⁹⁷. Le rôle de certains leaders, avec lesquels le parc a plus particulièrement travaillé, est donc souligné. Les deux anciens présidents de la COPCAF et du SYAPROVAG, que nous avons rencontrés, soulignent le rôle d'appui politique qu'a joué le parc dans les premières années de ces structures. L'appui de l'ODEADOM, et l'élaboration de programmes sectoriels sur ces filières traduit le fait que ces productions font désormais partie des diversifications végétales reconnues sur le territoire guadeloupéen, qu'elles sont entrées dans les cadres d'intervention du secteur agricole. Elles représentent également désormais l'une des sections de l'IGUAFLHOR, interprofession Guadeloupéenne sur les fruits et légumes et l'horticulture.

La construction d'une légitimité du parc vis-à-vis du secteur agricole

L'action que le parc a menée, dans le cadre des programmes LEADER, d'une part, et vis-à-vis des filières café et vanille, d'autre part, lui a permis de mettre un pied dans les rouages du développement agricole, ce qui lui a permis de se construire une certaine légitimité en la matière. Le schéma d'aménagement directeur, validé en 1997, souligne ainsi l'importance de ces premières actions de développement local et agricole pour la bonne marche de l'établissement lui-même : « *cette démarche [avec d'autres initiatives, sur la filière bois, le sentier d'interprétation à Pigeon] était indispensable pendant les premières années afin que l'Etablissement Public soit reconnu par ses interlocuteurs, non seulement comme un organisme de protection mais aussi comme un outil de développement local* » (Parc national de la Guadeloupe, 1997). Le parc a ainsi particulièrement interagi avec la DAF, en particulier dans le cadre du pilotage des programmes LEADER. Le transfert d'anciens agents du parc vers cette administration traduit les liens tissés entre les deux structures.

Vis-à-vis des politiques et élus agricoles, les liens restent ténus. C'est en particulier le cas avec la Chambre d'Agriculture. Dans les premières années du parc, celle-ci ne voyait pas d'un très bon œil

²⁹⁷ Entretien Parc national de Guadeloupe.

que celui-ci s'investisse sur les questions agricoles. Si cela ne s'est pas traduit par un conflit ouvert, cela a néanmoins mené à une faible collaboration, dans la réalisation des diagnostics pour les PDD notamment. La collaboration « d'homme à homme » construite par les deux agents de terrain respectifs des deux structures ne s'est pas « transmise » aux échelles supérieures par une collaboration plus officielle entre institutions. L'intervention du parc sur des filières « marginales », qui plus est sur un secteur circonscrit et peu agricole (centré plus sur les opérations post-production), a conduit à une forme de « compromis tacite ». La suppression du poste de l'agent de terrain de la Chambre d'Agriculture en Côte-sous-le-vent, et du même coup du référent technique sur ces filières a signé le désengagement politique de la Chambre d'Agriculture sur le développement de ces filières.

Le parc a donc pu mettre un pied dans l'agriculture en entrant par la petite porte de ces filières « orphelines », qui représentaient un enjeu faible pour les pouvoirs politiques agricoles locaux. Il lui faut néanmoins aujourd'hui trouver d'autres ressorts, pour consolider une légitimité encore ténue dans un secteur où la protection de l'environnement n'a de façon générale pas bonne presse.

Une influence à nuancer

× Des collectivités qui se saisissent plus ou moins de la question agricole

Nous posant la question de l'influence de l'action du parc sur les liens tissés entre ces filières et leurs territoires, nous nous interrogeons tout d'abord sur le fait qu'elle ait ou non inscrit, à la suite notamment des projets LEADER, le développement de ces filières à l'agenda des collectivités, au sein de leurs projets de territoire.

Les entretiens réalisés auprès des communes sur lesquelles le parc a piloté le programme LEADER+ et mis en place la démarche PDD révèlent qu'elles se sont peu saisies de la question agricole. Elles considèrent en outre que le parc est plus actif sur leur territoire depuis 2008 que sur la période qui a précédé, qui correspond pourtant au second programme LEADER, et font peu référence au programme LEADER lui-même. Les budgets et les moyens humains des mairies leur laissent peu de marge de manœuvre en termes de développement territorial. L'agriculture n'est considérée comme une ressource que sur la commune de Vieux-Habitant où les sites agrotouristiques de Vanibel et de la Grivelière (associées au musée du café) sont perçus comme des pôles d'attractivité importants sur le territoire communal. Si les projets LEADER n'ont pas conduit les communes à se saisir des questions agricoles, on peut également s'interroger sur les dynamiques territoriales qui n'ont pas été pérennisées une fois clôturés les deux programmes LEADER conduits par le parc, comme en témoigne cet agent de l'établissement : « ça n'a pas été structurant... « si tu veux aider ton voisin, tu lui donne pas du poisson, tu lui apprend à pêcher »²⁹⁸.

Les intercommunalités, pour leurs budgets, leurs moyens en ingénierie, et le territoire élargi sur lequel elles opèrent, peuvent constituer une échelle plus propice à l'intégration de l'agriculture dans un projet de territoire. Si les communes de Bouillante et de Vieux-Habitants n'appartenaient en 2011 à aucune intercommunalité, les deux communes septentrionales de la Côte-sous-le-vent, Pointe-Noire et Deshaie, font désormais partie de la communauté d'agglomération nord Basse-Terre (CANBT). Celle-ci a obtenu le label « Pole d'excellent rurale » (PER), pour un projet intitulé « Le « chemin des saveurs » du Nord Basse-Terre ! Des produits phares du terroir : l'ananas, la vanille, le miel... pour une haute valeur ajoutée » (CCNBT, 2010)²⁹⁹. Le projet est construit sur le principe de synergies à créer entre trois secteurs structurants pour le développement du territoire : le tourisme, l'artisanat, et l'agro-transformation, autour d'un itinéraire de découverte des différents sites du territoire se rapportant aux « saveurs du terroir Nord Basse-Terre ». Si la vanille y est présentée comme l'un des trois produits phares, il convient néanmoins d'apporter certains bémols à cette « réappropriation » par une collectivité. Sa place est en effet plus floue que celle de l'ananas et du miel (si un site spécifique est dédié à chacun d'eux, la vanille ne fait pas l'objet d'une déclinaison sur un site dédié dans cet itinéraire). On retrouve ici le décalage observé à la Réunion entre le potentiel symbolique du produit, facilement réapproprié par les collectivités, et les difficultés à mettre en place des projets structurants sur ce type de filières.

²⁹⁸ Entretien Parc national de Guadeloupe.

²⁹⁹ Le projet a été porté par la communauté de communes nord Basse-Terre (constitué de Sainte-Rose, Lamentin, et Deshaie), et le label PER a été obtenu en 2010. Depuis, les communes de Pointe-Noire et Petit-Bourg ont rejoint les trois communes « fondatrices pour former la communauté d'agglomération nord Basse-Terre.

Pour finir, à l'échelle des grandes collectivités territoriales, le Conseil Régional est un soutien politique important à la filière café. Ce soutien est justifié, dans les discours de l'institution, par la volonté de la Région de soutenir la diversification agricole dans un contexte où sont soulignées les limites de l'hégémonie des deux grandes productions d'exportation - canne et banane - et la notion de « développement endogène », reprise par la collectivité régionale, bénéficie d'un crédit croissant. La COPCAF, depuis son changement de président, bénéficie d'un soutien politique fort du Conseil Régional (qui s'est notamment traduit par la mise à disposition de foncier dans le cadre d'un projet de replantation). Ce soutien appuyé n'est cependant pas une conséquence de l'action conduite par le parc sur ces filières ; le service agricole du Conseil Régional émet au contraire par ailleurs des réserves sur une possible intervention du parc dans le secteur agricole.

L'action du parc n'a donc pas été déterminante dans l'appropriation par les collectivités territoriales des enjeux de développement des filières café et vanille.

× Des filières peu soutenues par les pouvoirs politiques agricoles

Ces filières sont peu soutenues par les syndicats agricoles, à l'exception des JA parmi lesquels se trouvent une petite dizaine de producteurs de vanille et/ou de café (y compris parmi les membres du bureau de l'organisation). Si ces filières ont été intégrées à l'interprofession, au sein de l'IGUAFLHOR, les « poids lourds » de cette organisation restent sceptiques quant à ce type de productions, et ne soutiennent pas politiquement leur développement, comme le souligne cette responsable technique :

« Toutes les diversifications ont leur place au sein du développement, en tous cas dans une perspective de développement. Pour moi c'est important, autant la filière café, la filière vanille, les plantes médicinales également, qu'on tend à organiser et à développer. Ceci étant dit, c'est pas toujours évident, dans la structuration actuelle, il y a des filières qui sont déjà bien organisées, comme la filière maraichage, etc., et qui se retrouvent autour des OP, et certains au niveau des OP veulent encore bien garder leurs prérogatives ... »

Les pouvoirs politiques agricoles locaux ne sont quant à eux pas sensibilisés à la question du développement de ces filières. Si la Chambre d'Agriculture s'est à une époque intéressée à ces filières, cet investissement est aujourd'hui très réduit. Il faut souligner ici le rôle qu'a joué l'agent de la Chambre d'Agriculture qui était en poste sur le territoire de la Côte-sous-le-vent lors des prémices de la relance de ces cultures, et qui a travaillé en bonne entente avec l'agent du parc présent sur le terrain. Aujourd'hui, il n'y a plus d'agent référent sur ces productions à la Chambre d'Agriculture, et les élus de la chambre consulaire ne sont pas investis dans leur promotion ou la défense de leurs intérêts.

× Des filières qui restent fragiles

Si le parc a contribué à redonner une légitimité à ces filières, leur assise productive reste fragile. En effet, l'action du parc s'est surtout focalisée sur l'aval de la filière (transformation du produit, développement de projets agrotouristiques autour de ces productions), moins sur l'aspect production agricole elle-même. Ce positionnement du parc résultait d'une part de la formulation de ses missions (concernant plus la mise en valeur d'un patrimoine), et d'autre part de la volonté de ne pas se placer dans les prérogatives des institutions agricoles :

« En fait, dans la plantation du café, on n'intervenait pas directement. Parce qu'il y a des Chambres d'Agriculture pour ça, il y a des organismes pour ça, nous on n'intervient pas

directement dans la plantation du café, ni de la vanille d'ailleurs. » (Entretien Parc national de la Guadeloupe)

La production agricole à proprement parler (d'un produit brut) est aujourd'hui le chaînon fragile de ces filières, dont l'aval peut en comparaison sembler hypertrophié, avec des outils de transformation surdimensionnés par rapport aux volumes produits. Plusieurs structures ont désormais leurs propres ateliers de transformation (Vanibel, la Grivelière, la COPCAF, ainsi qu'un producteur indépendant sur Saint-Claude, en plus des grands torréfacteurs locaux). Ces différents transformateurs sont en concurrence pour l'approvisionnement en un produit brut - café parche, ou café vert - qui se raréfie.

Vanibel constitue un modèle qu'ont souhaité suivre plusieurs producteurs. Ce modèle fonctionne dans le cadre d'une stratégie agrotouristique, grâce à laquelle la valeur ajoutée de la production de café est multipliée en se répercutant sur les différentes activités de l'exploitation. Sa réussite a incité des producteurs à se tourner vers le café, mais la valeur ajoutée du produit agricole brut est aujourd'hui très faible comparée au travail nécessaire (quand bien même celui-ci concerne essentiellement les opérations de récolte).

« Le café, la vanille, ça a plus une valeur muséographique... ça fait partie de ce qui attire les touristes, ça donne de la valeur ajoutée au site, mais j'ai l'impression que c'est ça qui a guidé le reste de la filière, sauf que les producteurs qui se sont impliqués, ils n'avaient pas tous des gîtes, ni les mêmes conditions pour réussir... » (Entretien Parc national de la Guadeloupe)

Le recours à une main d'œuvre « sociale » sur les chantiers de récolte, comme le fait l'association Verte Vallée, reflète la fragilité de la filière à cette étape incontournable de la production. Ces productions attirent en raison de la valeur ajoutée importante qu'elles sont susceptibles de dégager. Cependant cette valeur ajoutée est actuellement surtout liée à l'étape de la transformation, voir aux étapes ultérieures (« mise en scène » du produit), ce qui explique en partie les difficultés de structuration de ces filières (car les producteurs sont facilement tentés d'améliorer leur valeur ajoutée en s'essayant à la transformation et à la vente). Ce constat est également valable pour la filière vanille, au sein de laquelle le syndicat peine à collecter les volumes de vanille verte produits pas ses adhérents.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme LEADER + confirment ce constat. L'une des mesures programmées était intitulée « Remise en production des cultures patrimoniales » (l'objectif était la remise en culture et l'intégration de ces productions dans des systèmes d'exploitation viables). Aucune action n'a été réalisée sur cette mesure sur toute la durée de la programmation. Si les acteurs des filières café et vanille ont émergé au programme, c'est plus dans le cadre de mesures destinées au développement de la transformation ou d'activités agrotouristiques (notamment les mesures « Création et appui aux produits de découverte « nature - culture », et « Action de préservation et de valorisation des savoir-faire locaux ») qui ont connu plus de succès. On retrouve ici une caractéristique partagée par de nombreux projets LEADER : les acteurs de l'agriculture conventionnelle y sont peu représentés, et les porteurs de projets y sont plutôt des acteurs « pétris d'action territoriale » (organisations territoriales, associations, etc.) (Esposito-Fava et Lajarge, 2009). Si l'agriculture y fait l'objet d'une action territoriale, il n'y a pas nécessairement couplage entre cette action territoriale et les actions sectorielles menées par ailleurs.

Le Parc national de Guadeloupe, qui s'est investi dans la relance des filières patrimoniales, en particulier au sein de son ancienne zone périphérique, a été un soutien significatif pour celles-ci. L'appui du parc a constitué une ressource politique pour des filières qui disposaient de peu de crédit auprès des institutions agricoles. Au-delà des aides ponctuelles fournies par le parc, la légitimité que leur conférait son soutien a permis aux acteurs de la filière de se structurer, ainsi que de s'inscrire dans certaines actions sectorielles. Les programmes LEADER pilotés par le parc ont par la suite placé ces filières au cœur d'un projet de territoire.

Ce soutien, long de plus d'une dizaine d'années, a finalement constitué une ressource politique de poids pour ces filières, contribuant à l'élaboration de leur nouvelle légitimité sur le territoire de la Côte-sous-le-vent, et plus largement sur la Basse-Terre. Pour reprendre la grammaire de Di Méo, les dimensions idéologiques et politiques du lien de ces filières au territoire ont été renforcés. Inversement, ce positionnement du parc national a permis à l'établissement de se construire une certaine légitimité vis-à-vis du secteur agricole, et, avec le pilotage des projets LEADER, de s'affirmer comme un acteur du développement local. Cependant, ce constat doit être nuancé. Aujourd'hui, les filières café et vanille sont fragilisées par le faible volume de production, et par un couplage imparfait entre l'amont et l'aval : leur assise géo-économique demeure instable. Si l'administration agricole soutient ces filières, elle demeure sceptique quant à leur viabilité et leur pérennité à long terme, au regard des difficultés qu'elles rencontrent pour s'inscrire dans un modèle de petite filière de qualité. Les incertitudes sur la production, les difficultés de structuration (voir les rivalités internes), l'absence de labellisation, et l'hétérogénéité des produits commercialisés sont des sources de fragilité que ces filières peinent à surmonter. En outre, du point de vue du parc, les éléments de légitimité acquis doivent être relativisés, au regard de l'élargissement de l'aire d'adhésion et des évolutions récentes du mode de gouvernance du parc, suite à la réforme de 2006.

Conclusion du chapitre 8

Ce chapitre a permis d'analyser les recompositions territoriales induites par la prise en compte des fonctions sociales, culturelles, et environnementales de la production de vanille à la Réunion. A partir de la grille des formations socio-spatiales, nous avons identifié trois types de recompositions : des recompositions liées au soutien politique à l'aménagement de la place de l'agriculture sur le territoire, des recompositions liées à la conception de dispositifs de soutien économique prenant explicitement ou implicitement en compte ces fonctions, enfin, des recompositions liées à l'évolution des stratégies de différenciation et de requalification des produits.

Ces recompositions traduisent une évolution des liens entre la filière et le territoire. La fonction culturelle de la production de vanille, très présente dans les représentations des acteurs, et composante de leurs stratégies, constitue un ressort important de ce lien. Toutefois, la consistance territoriale de la filière reste fragile, marquée par des décalages entre les composantes géo-économique, d'une part, et les composantes idéologico-politiques d'autre part, de son inscription sur le territoire. La prise en compte des différentes fonctions de l'agriculture, si elle peut participer à retisser des liens entre celle-ci et le territoire, peut également se révéler fragilisatrice, lorsque des

tensions entre différentes fonctions amènent les acteurs à effectuer différents compromis, et à adopter des stratégies divergentes (exemple des controverses autour de la vanille gourmande à la Réunion).

En Guadeloupe, l'action du parc a contribué à recréer une légitimité pour des productions qui ne faisaient quasiment plus partie du paysage agricole. En jouant un rôle d'intermédiaire, entre les acteurs de la filière et les autres acteurs du territoire, et en inscrivant plus tard ces filières au coeur des programmes LEADER pilotés en Côte-sous-le-vent, le parc a donné une cohérence territoriale à la relance de ces productions patrimoniales. Néanmoins, aujourd'hui, ces filières restent fragiles, et leur lien au territoire reste affecté, à l'instar de la vanille réunionnaise, par un contraste marqué entre une structure idéologique très prégnante sur le territoire, associée à la réputation de ces produits, et soutenue ou mise en valeur par les acteurs, et une assise géo-économique qui reste fragile, avec des producteurs qui mettent en question la rentabilité de la production (au niveau du produit brut) et des structures de filières qui restent instables.

Si les différentes fonctions de l'activité agricole peuvent être créatrices de nouveaux liens au territoire, l'expérience des filières étudiées montre que la valorisation de ces différentes fonctions ne constitue pas à elle seule le sésame pour donner systématiquement un nouveau souffle à une agriculture dont la légitimité alimentaire, voir économique, est fragilisée. S'il y a bien là de nouvelles ressources pour l'agriculture, un équilibre doit être trouvé entre la fonction de production, qui reste le fondement de l'activité agricole, et ses autres fonctions. De même, si l'intégration de l'agriculture dans des logiques transversales peut constituer la base de nouvelles logiques économiques, et d'une gouvernance renouvelée de l'activité agricole (Esposito-Fava et Lajarge, 2009), un équilibre doit être trouvé entre action sectorielle et action territoriale, équilibre qui n'est pas sans lien avec celui qui doit être trouvé entre les différentes fonctions de l'agriculture au sein d'un territoire.

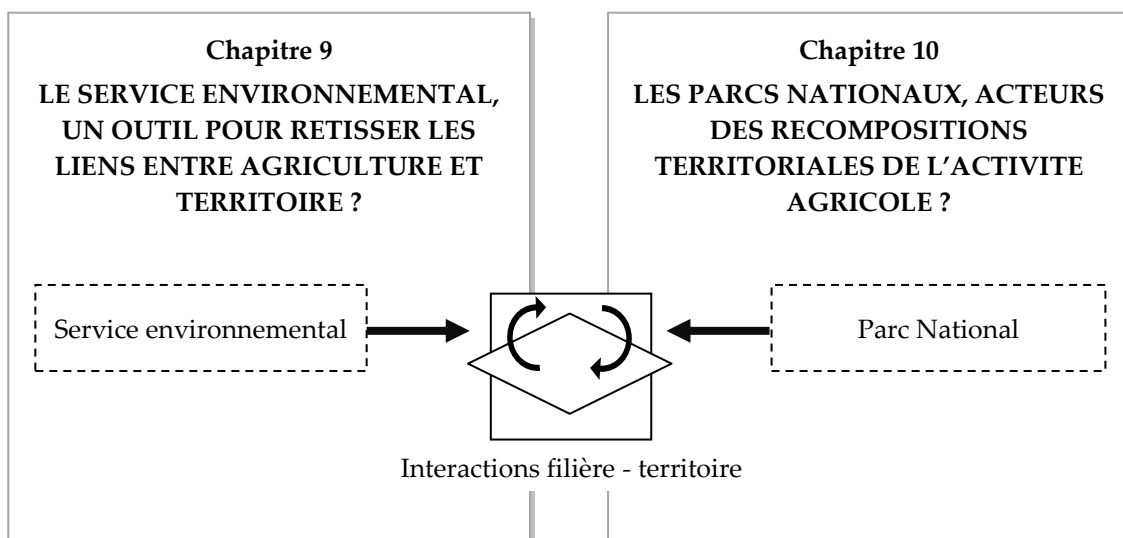
TROISIEME PARTIE

RETISSER DES LIENS ENTRE AGRICULTURE ET
TERRITOIRE : QUELS OUTILS, QUELS ACTEURS ?
DISCUSSION SUR LE CONCEPT DE SERVICE
ENVIRONNEMENTAL ET RETOUR SUR LE ROLE
D'UN PARC NATIONAL

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Nous discuterons dans cette troisième partie du rôle que l'on peut choisir d'accorder à ces filières au sein de leurs territoires respectifs, et des outils qui peuvent être employés pour le définir ou l'aménager. Cette problématique rejoint celle, plus générale, du rôle que l'on choisit d'attribuer à l'agriculture dans nos sociétés et dans nos territoires. Il faut pour cela définir où l'on place le curseur entre deux pôles, entre d'un côté le choix reconduit du productivisme agricole, dans lequel la gestion des enjeux sociaux, culturels et environnementaux consiste en des ajustements à la marge et a posteriori, et de l'autre côté la conception de systèmes de production qui prendrait en compte à l'origine les facteurs sociaux et environnementaux comme des données du problème. Ce positionnement participe également à la définition du degré d'intégration entre production agricole et protection de la biodiversité. La protection de la biodiversité peut être compatible avec une agriculture productiviste sur le modèle du land sparing (cloisonnement des espaces). La recherche d'une intégration entre protection et production nécessite de remonter plus en amont dans la conception des systèmes agricoles.

Nous discuterons donc de deux points, présentés dans notre cadre d'étude et abordés au fil de l'analyse, envisagés pour intervenir sur l'interface agriculture - territoire, dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Dans le cadre des politiques sectorielles, d'une part, le concept de service environnemental est de plus en plus employé. Sa mise en œuvre actuelle, dans les dispositifs de politique agricole, peut-elle contribuer à reconsidérer ces filières, au sein de leurs territoires respectifs marqués par l'essor de l'enjeu biodiversité (**Chapitre 9**) ? D'autre part, nous reviendrons sur le rôle que peut jouer un parc national dans la gestion des interactions entre production agricole et protection de l'environnement (**Chapitre 10**). Cela revient, d'une part, à poser la question de la gouvernance (élargie à des acteurs non agricoles), et d'autre part, celle de l'organisation territoriale entre production et protection, entre cloisonnement et intégration.



Chapitre 9.

LE SERVICE ENVIRONNEMENTAL, UN OUTIL POUR RETISSER LES LIENS ENTRE AGRICULTURE ET TERRITOIRE ?

« Nous entrons dans une nouvelle période de l'histoire de l'agriculture, dont les exigences nous arrachent aux certitudes de cette période glorieuse et conquérante, qui a fait de la France le premier exportateur mondial de produits agroalimentaires transformés et le deuxième de produits agricoles bruts. Le temps est venu de redéfinir la place de l'agriculture dans notre société et de reformuler la politique agricole en prenant en compte explicitement ses fonctions économiques mais aussi territoriales et sociales. »

Louis le Pensec, 1998, Ministre de l'agriculture de 1995 à 1998.

Nous avons donc vu que la montée en puissance de l'enjeu biodiversité, dans le cas de la filière vanille à la Réunion, pouvait être un facteur d'évolution de l'inscription territoriale d'une filière agricole. Cependant, d'autres enjeux, associés aux autres fonctions de l'activité agricole, notamment culturelles et sociales, mais également économiques, sont présents dans les représentations des acteurs, et interviennent dans l'élaboration de leurs stratégies et de leurs actions concernant la filière. L'encadrement des impacts environnementaux de l'agriculture s'en trouve complexifié.

Dans le cas des filières que nous avons étudiées, dont la compétitivité ne peut se fonder sur le ressort de la productivité, la valorisation des fonctions non productives de l'activité agricole offre une perspective qui ne doit pas être négligée de revalorisation de l'activité agricole. Cette perspective mérite d'autant plus d'attention qui s'affirme, dans les discours politiques tant aux échelles régionale, nationale, qu'europpéenne, l'ambition d'un soutien à une agriculture plus verte, plus équitable, plus identitaire, dessinant le souhait de nouvelles interactions entre l'agriculture et ses territoires. Se pose donc la question des concepts à mobiliser pour penser ces interactions, et des dispositifs que l'on

utilise pour les encadrer. Dans ce cadre, le concept de « service environnemental », ses fondements théoriques et ses déclinaisons opérationnelles, qui se sont imposés dans les débats sur la future programmation de la PAC, est-il pertinent, en particulier pour le type de filières que nous avons étudiées ?

Nous commencerons par présenter en quoi le concept nous a en effet semblé porteur de nouvelles perspectives, ouvrant la possibilité de nouvelles interactions entre acteurs agricoles et non agricoles, et plus particulièrement entre une filière et son territoire. Cependant, et c'est ce que nous aborderons dans la seconde partie de ce chapitre, ses déclinaisons actuelles dans les politiques publiques agricoles apparaissent peu adaptées au type de filières étudiées. C'est pourquoi nous aborderons enfin, dans la troisième partie de ce chapitre, un autre scénario, celui de la qualification des produits, qui peut intégrer une autre forme de rémunération des services environnementaux et dont la gouvernance nous apparaît plus adaptée aux systèmes agricoles et au type de filières en présence.

9.1. Le service environnemental, des fondements qui ouvrent de nouvelles perspectives ?

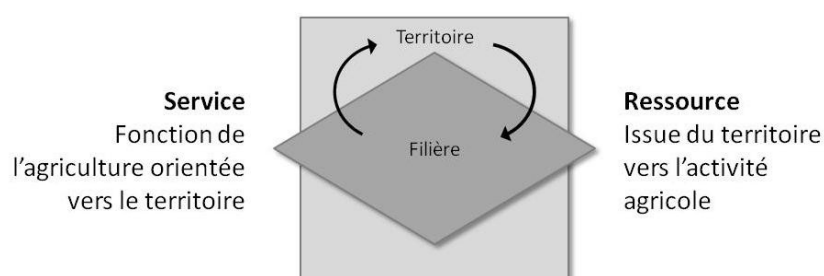
9.1.1. Le service, à l'interface entre agriculture et territoire

De prime abord, le concept de service environnemental semble à même de faire le lien entre le monde agricole et le territoire dans lequel il s'inscrit : en effet, la notion de service fait intervenir intrinsèquement un prestataire (dans notre cas, issu du monde agricole), et un bénéficiaire, le territoire ou certains de ces acteurs. La multifonctionnalité, quant à elle, si l'on se réfère au terme en lui-même, se focalise sur les caractéristiques de l'activité agricole et ne fait pas directement référence aux destinataires de ces fonctions. Ainsi, si l'on se fie à ses définitions issues des sciences économiques, le service s'inscrit intrinsèquement au sein d'un cadre institutionnel (Aznar *et al.*, 2009), tandis que les externalités et les produits joints qui fondent les définitions économiques de la multifonctionnalité sont définis hors de ce cadre institutionnel. Les dispositifs de paiements pour services environnementaux mis en place au niveau des bassins versants de la ville de New York (Chichilnisky et Heal, 1998) ou de l'usine Vittel (Déprés *et al.*, 2005), parmi les premières expériences de PSE mises en œuvre et devenues depuis des références emblématiques, en sont un bon exemple. Elles font apparaître le service environnemental comme un facteur de requalification de l'agriculture au sein d'un territoire (Perrot-Maître, 2006), les PSE y étant décrits comme créateurs de nouveaux réseaux et de nouvelles formes d'interactions entre les acteurs agricoles et les autres acteurs du territoire.

Le service a cet autre avantage qu'il met en exergue l'importance d'un double sens de l'interaction : si l'agriculture fournit des services à la société ou à certains bénéficiaires en particulier, ces derniers doivent en retour, à minima reconnaître ce service rendu, mais également, pour que ce service soit pérenne, donner les moyens à l'agriculture de maintenir ce service de façon durable. Cela ouvre une nouvelle perspective pour réguler les impacts environnementaux de l'activité agricole : au-delà des

mécanismes règlementaires ou fiscaux, fondamentalement de nature contraignante pour l'agriculture, le service est dans sa forme idéale « *une relation sociale* », un « *double engagement dynamique* », qui relie l'agriculture aux autres acteurs du territoire (Aznar *et al.*, 2009). L'environnement, en changeant ainsi de statut vis-à-vis de l'agriculture, d'une contrainte à la source potentielle d'une revalorisation du travail de l'agriculteur, pourrait sur le principe du SE devenir le support de nouvelles interactions entre agriculteurs et acteurs non agricoles. Le crédit croissant accordé aux dispositifs de paiement pour services environnementaux est ainsi « *susceptible de donner un nouveau sens aux rapports entre agriculture et société* », en instituant une logique positive de rémunération du service (ibid.).

Figure 64. Le service environnemental, repenser les liens entre agriculture et territoire ?



La notion de SE devient ainsi aujourd'hui « *l'une des voies privilégiées de l'intégration de la problématique environnementale dans les politiques publiques françaises* » (Valette *et al.*, 2011). Devenu le support de dispositifs de politique agricole, le service environnemental a été dans ce cadre décliné en dispositifs territorialisés - en particulier les MAEt - dont la définition, déléguée à des systèmes de gouvernance locale, révèle l'ambition de territorialisation de l'encadrement des dimensions environnementales de l'activité agricole. Ce sont ces éléments qui nous ont initialement amenés à nous interroger sur l'opportunité qu'offrirait le principe du service environnemental de reconsidérer certaines productions agricoles en vertu des services qu'elles rendent aux yeux de certains acteurs de leurs territoires respectifs.

9.1.2. Un scénario qui pourrait se justifier dans le cas des filières étudiées

En justifiant une rémunération des fonctions non productives de l'activité agricole, les réflexions sur les services environnementaux pourraient concourir à re-légitimer des systèmes agricoles aujourd'hui considérés comme condamnés car évalués principalement à l'aune de leur - faible - productivité. Dans les propositions formulées par différentes institutions sur la prochaine programmation PAC, les services environnementaux sont majoritairement envisagés comme objets d'une contractualisation qui serait complémentaire aux soutiens « de base » versés aux agriculteurs (Encadré 3). Certaines de ces propositions, notamment celles de l'Académie d'Agriculture de France (Bazin, 2010) et du Groupe PAC 2013³⁰⁰ (Groupe PAC 2013, 2010) vont plus loin. Promouvant une politique agricole qui irait à l'encontre des réformes actuelles d'inspiration néo-libérale et qui assurerait une gestion conjointe des

³⁰⁰ Collectif composé d'une quinzaine d'organisations, notamment le CIVAM, la FNAB, La Fondation Nicolas Hulot, le réseau CCFD Terre solidaire, le WWF France.

fonctions marchandes et non-marchandes de l'agriculture, elles proposent que les services environnementaux - qu'elles élargissent d'ailleurs aux « *services environnementaux et ruraux* » - soient pris en compte dans le calcul des paiements directs (ce qui n'exclut pas des dispositifs complémentaires de rémunération de services additionnels bien définis). Sur le principe, le service environnemental pourrait contribuer à un rééquilibrage des aides versées par exploitation (Chatellier et Guyomard, 2011), dont la répartition actuelle se fait à la faveur d'une « *agriculture « compétitive » engagée dans la production de masse à moindre coût* » (Bazin, 2003). Ils offriraient dès lors l'occasion de revaloriser certains systèmes agricoles extensifs aujourd'hui à la limite de la viabilité.

La question pourrait ainsi se poser dans le cas de la filière vanille : si aujourd'hui, son impact environnemental fait l'objet de controverses parmi les différents acteurs du territoire, le scénario qui consisterait à rémunérer un service environnemental n'est écarté par aucun d'entre eux de façon catégorique. Pour les collectivités rencontrées, l'« entretien » des sous-bois effectué par les planteurs dans le cadre de leur activité de production rend en l'état un service environnemental qu'il pourrait être judicieux de rémunérer dans un contexte où les moyens publics, humains notamment, ne permettent pas d'entretenir l'ensemble des espaces forestiers. Certains acteurs de sensibilité plus « écologique » n'envisagent quant à eux ce scénario qu'à la condition d'une amélioration - du point de vue de la gestion de la biodiversité - des pratiques des planteurs. Ce scénario nécessiterait une phase de sensibilisation et de formation des planteurs à la gestion de ces écosystèmes particuliers. Il permettrait de « *passer du bâton à la carotte* »³⁰¹, en ouvrant en outre la perspective d'une évolution des interactions entre les planteurs et l'ONF, et rentrerait tout à fait dans le cadre de la conception d'une MAE. Quant aux planteurs eux-mêmes, certains se disent prêts à étendre la surface de sous-bois qu'ils entretiennent (hors du champ de la production) si ces pratiques pouvaient faire l'objet d'une rémunération. Plusieurs pistes se dessinent ainsi, depuis la revalorisation des pratiques actuelles en vertu d'une contribution à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à la rémunération des planteurs pour des pratiques additionnelles de restauration de la biodiversité.

Pour que soient mis en œuvre des scénarios de ce type, il faudrait néanmoins que s'instaure une réflexion collective permettant d'en définir les objectifs et les modalités de mise en œuvre. Un certain nombre de freins, que nous évoquons dans le paragraphe suivant, s'y opposent aujourd'hui, nous amenant à discuter de la pertinence du « service environnemental », et surtout des dispositifs qui lui sont aujourd'hui associés, dans le cas des petites filières étudiées.

9.2. Un champ d'opérationnalisation trop étroit pour refonder les interactions entre agriculture et territoire

Certains économistes, « *circonspects* » vis-à-vis de la notion de multifonctionnalité, voient dans le service environnemental un concept plus opérationnel que la notion de multifonctionnalité pour réguler les impacts environnementaux de l'agriculture (Mollard, 2003). De fait, en matière de politique

³⁰¹ Entretien ONF.

agricole, le concept s'est pour l'instant essentiellement traduit, dans les contextes communautaires, nationaux, et régionaux au sein desquels nous nous situons, par des dispositifs agro-environnementaux contractuels, de types MAE³⁰². Cependant, ces dispositifs de type agro-environnementaux, confrontés aux particularités de nos terrains d'étude, nous semblent présenter un certain nombre de limites dont nous discutons ici.

9.2.1. Des dispositifs conçus pour les systèmes agricoles conventionnels

En raison de leur marginalité vis-à-vis d'un secteur agricole organisé autour de grandes filières très structurées, les petites filières agricoles que nous avons étudiées rentrent difficilement dans les cadres d'intervention de l'agro-environnement. Pourtant, les pratiques des producteurs de vanille au sein des espaces forestiers sont de nature à faire l'objet d'une MAE. On pourrait ainsi envisager par exemple, comme le soulignent les acteurs impliqués dans la gestion des concessions (CEL, ONF, CG), de rémunérer le surplus de travail que représenterait une fauche sélective, favorisant les espèces indigènes, par rapport à un débroussaillage simple, ce qui « *serait exactement le principe d'une MAE* »³⁰³.

D'une part, le statut informel d'une proportion significative des producteurs de vanille les exclut de fait des MAE. En effet, si les cadres d'intervention des programmes POSEI, définis spécifiquement pour les RUP et leurs agricultures, offrent une certaine souplesse quant au statut de leurs bénéficiaires, les cadres d'interventions généraux des MAE, établis à l'échelle communautaire, posent l'affiliation au régime de protection sociale agricole comme un critère a minima sur ce type de mesures. Le champ de l'agro-environnement se limitant dans ce cas à l'agriculture formelle, ce que nous ne discuterons pas ici, son application se trouve d'emblée restreinte dans le cas de la filière vanille réunionnaise.

Cependant, un petit nombre de producteurs, agriculteurs déclarés au régime de protection sociale agricole, seraient éligibles à ce type de dispositifs et rentreraient dans les cadres d'intervention du FEADER. Cela nécessiterait au préalable que soit définie une mesure agro-environnementale en référence à ce type de pratiques, ce qui n'est pas le cas actuellement. En effet, aucune Zones d'Action Prioritaires (ZAP) sur lesquelles les MAE ont vocation à être mises en place n'a été définie à proximité des zones de production de vanille, bien que le risque d'anthropisation des milieux endémiques ait été défini comme l'un des quatre enjeux choisis à la Réunion pour la définition de ces périmètres. Ainsi, si une MAE territorialisée sur la problématique des espèces exotiques envahissantes a bien été créée³⁰⁴, elle ne peut s'appliquer aux parcelles de production de vanille. La définition d'une MAE spécifique à la production de vanille aurait nécessité que ce dossier soit porté par un porteur de projet local. Cependant, les interprofessions organisées et fédérant un nombre important de producteurs sont plus susceptibles de se faire entendre que des filières ne représentant qu'une centaine d'adhérents, comme

³⁰² Dans les pays dit « du Sud », les dispositifs de paiement pour services environnementaux ont pris des formes plus diverses, faisant intervenir d'autres acteurs que les pouvoirs publics dans la rémunération du service.

³⁰³ Entretien ONF.

³⁰⁴ MAE territorialisée « Espèces envahissantes Exotiques », définie par le code « RU_HAUT_EN_1 » ; le montant de l'aide est de 270.08 €/ha engagé.

le souligne cet agent de la DAF de Guadeloupe au sujet de la filière banane et de son investissement sur le dispositif MAE :

« Les bananiers, techniquement, ils étaient les premiers à pouvoir proposer des itinéraires techniques dans un cadre MAE. C'est les filières qui sont les plus compétitives en termes d'accompagnement technique... » (Entretien DAF Guadeloupe)

La marginalité des filières que nous avons étudiées, le faible nombre de producteurs qu'elles représentent, et le statut informel de la majorité d'entre eux concourent à expliquer que la définition d'une MAE sur les pratiques des planteurs de vanille n'ait pas figuré dans les priorités de l'administration agricole. Elle est également plus difficilement appropriée par ces filières et les producteurs eux-mêmes. En effet, cette mesure représente, au-delà des contraintes de pratiques - qui pourraient ne pas être très lourdes sur les systèmes de production en vanille -, une forte contrainte administrative. Cela peut constituer un frein fort à la contractualisation, souligné sur nos deux terrains, notamment par la coopérative à la Réunion, et en Guadeloupe par la DAF elle-même :

« Ce qu'il faut voir aussi, sur nos producteurs, c'est la typologie de nos gars, bon, c'est en train de s'arranger un peu, mais à la base on a 80% de nos producteurs qui sont des gens qui touchent des revenus sociaux... dans une zone quand même assez difficile, et qui sont pas très « paperasse ». Et même nos agriculteurs AMEXA, affiliés, leur demander de faire un enregistrement de leurs opérations culturales... limite, moi qui suis sur le terrain depuis une dizaine d'années, je sais très bien ! ça va être le technicien qui va faire le travail en amont pour eux, mais eux ils vont pas le faire. » (Entretien Provanille)

« Il faut qu'ils respectent la conditionnalité, il faut qu'il y ait des enregistrements... et c'est des producteurs qui sont pas forcément des professionnels sur ces filières là, ou des doubles actifs, ou autres, c'est déjà compliqué pour un agriculteur, alors... On sait que ce sont des mesures qui sont tout à fait adaptées à ces productions là, techniquement ça ne pose pas de problème particulier, mais effectivement, administrativement ça pose plus de problèmes ... » (Entretien DAF Guadeloupe)

En outre, pour la contractualisation d'une MAE, les producteurs doivent avancer le diagnostic (remboursé par la suite dans le cadre de la contractualisation), et cela peut également rebuter des producteurs qui tirent un revenu modeste de l'activité agricole. En outre, les montants à l'hectare des MAE sont de manière générale peu incitatifs pour des exploitations qui ont de très petites surfaces. C'est d'ailleurs une problématique qui se pose de façon générale pour les MAE dans les DOM, avec des plafonnements fixés au niveau communautaire qui sont peu adaptés aux structures des exploitations ultramarines :

« Les MAE, c'est un dispositif qui reste très national et européen, et sa déclinaison insulaire elle est compliquée. Et on arrive à des choses qui sont pas très incitatives en fait. Le plafonnement actuel des montants à l'hectare est en décalage par rapport à nos systèmes d'exploitation. On s'est mis... à chaque fois, on a du faire comprendre à la Commission, ils comprenaient pas qu'on se mette à chaque fois au plafond, mais c'était la moindre des choses avec les systèmes qu'on a à la Réunion... Il faudrait qu'il y ait une meilleure compréhension de la situation locale. » (Entretien service agricole d'une collectivité)

Ces producteurs sont en outre peu intégrés aux réseaux d'encadrement technique, et la question de l'animation, qui concoure à faire adopter le dispositif par les planteurs, est importante sur les MAE :

« On a cherché un mode d'organisation pour pouvoir toucher le plus grand nombre d'agriculteurs, parce que bon, le gros problème et même sur les autres mesures, c'est aller porter l'information aux agriculteurs. Mais c'est ça qui fait défaut, et les gens... c'est toujours les mêmes, hein qui

émargent sur les mesures, faut le dire. Et les petits, soit ils ont pas les moyens, soit ils s'imaginent que c'est très très très compliqué.... » (Entretien ASP Guadeloupe)

Ainsi, comme le souligne Catherine Laurent, « la coexistence de diverses formes d'exercice de l'activité agricole et leur insertion inégale dans les dispositifs institutionnels sont source de handicaps spécifiques face aux mécanismes de sélection qui règlent l'accès au capital (crédit), au foncier, à la formation, aux droits à produire.... » (Laurent et al., 1998). D'autre part, en se fondant sur le principe d'une amélioration de pratiques, les dispositifs de paiement pour services environnementaux sont plus conçus pour améliorer des impacts environnementaux négatifs que pour prendre en compte l'intérêt environnemental intrinsèque de certains systèmes agricoles extensifs. Comme le souligne cet agent de la DAF de Guadeloupe, il est plus destiné à soutenir « l'amélioration » de pratiques polluantes qu'à pérenniser des pratiques non-polluantes :

« Ce qui est dommage dans les MAE par contre, c'est que ce n'est pas une reconnaissance de production propre. Par exemple sur la vanille, on pourrait imaginer, la vanille, c'est une production qui est peu nuisible à l'environnement, mais les MAE ne financent pas ça, elles ne financent que des contraintes. Une production propre, que l'on considère intéressante à développer sur un territoire, on pourrait l'encourager avec une MAE... Non, ça ce n'est pas du tout la philosophie des MAE. Enfin résultat, on finance du blé qui est censé être moins polluant qu'avant, mais qui continue à l'être, et on ne finance pas la vanille. Enfin, je caricature, mais bon... » (Entretien DAF Guadeloupe)

Ainsi, c'est aujourd'hui paradoxalement ces systèmes de production qui doivent apporter la preuve de leur intérêt environnemental, tandis que l'efficacité environnementale des MAE soulève de nombreux scepticismes. On peut mettre ce fonctionnement actuel des MAE en perspective avec la situation de premier plan offerte à la filière vanille dans le cadre de l'expérience des CTE en 2000. Trois projets de CTE avaient à l'époque été particulièrement encouragés par les institutions d'encadrement agricole (DAF, CNASEA notamment), pour leur exemplarité vis-à-vis de la démarche CTE : le CTE « Filière territorialisée géranium », le CTE « Filière territorialisée vanille », et le CTE « Cirque de Cilaos ». L'imbrication des enjeux économiques, environnementaux, et sociaux au sein des deux filières en faisaient des sujets privilégiés dans une démarche de soutien à une agriculture multifonctionnelle :

« La vanille et le géranium, ils ont été choisis parce qu'ils étaient complètement dans la recherche d'une agriculture multifonctionnelle. Et le CTE à l'époque, on a un peu cherché, à mon sens, à faire une démarche exemplaire, avant de dire on passe à un échelon supérieur, l'échelon FEADER, en disant on va toucher 20% des agriculteurs réunionnais... Le CTE c'était plus, pas élitiste, mais vraiment une démarche exemplaire, avec vraiment des gens qui font pas semblant, parce qu'aujourd'hui si tu regardes les MAE à la Réunion... voilà tu as beaucoup de producteurs qui touchent des aides, alors que la démarche environnementale elle est loin, quoi... » (Entretien institution d'encadrement agricole).

Dans la conception plus récente des MAE, dans le cadre de la programmation 2007-2013, cette recherche de l'exemplarité a été éclipsée par l'ambition de toucher un plus grand nombre d'agriculteurs. Cette réorientation des soutiens agro-environnementaux vers les systèmes agricoles plus conventionnels traduit une double dynamique. D'une part, l'exigence européenne en matière de répartition des fonds entre les différents axes contraint les Etats à faire progressivement « plus d'environnement » ou « plus de développement rural » et incite à concevoir des dispositifs applicables à un grand nombre d'agriculteurs, au risque de se tourner vers de dispositifs moins contraignants susceptibles de susciter une adhésion plus large. L'environnement s'y retrouve imbriqué au sein « d'objectifs explicites et implicites d'une politique à la fois « agricole » (principalement ?) et

« *environnementale* » (*accessoirement ?*) » (Baschet, 2009). D'autre part, le monde agricole lui-même se saisit de cet enjeu financier que représente désormais l'environnement, et la mise en œuvre des dispositifs environnementaux est soumise à une « *dynamique d'appropriation stratégique* » par des organisations professionnelles agricoles capables de « *négoier la mise en œuvre des dispositifs agri-environnementaux dans le sens d'une préservation contextualisée des intérêts économiques agricoles* » (Busca, 2004).

Le tournant vers l'environnement est source de tensions nouvelles au sein du monde agricole car il inviterait à ce que la population des exploitations prises en considération, pour l'analyse comme pour la répartition des soutiens publics, soit élargie (Laurent *et al.*, 2003). L'analyse de l'évolution de la répartition des financements, notamment selon la taille des exploitations, illustre la résistance du monde agricole à une telle réévaluation (Desriers *et al.*, 2009)³⁰⁵. Malgré les indices d'une évolution en cours, l'agriculture demeure un secteur historiquement beaucoup plus structuré en fonction de logiques sectorielles que territoriales, et la politique agricole reste « *le parangon des politiques et des modes d'organisation sectoriels et centralisés* » (Esposito-Fava, 2010), ce qui freine la réévaluation des modèles agricoles, à l'aune non plus seulement de leurs valeurs productives, mais également de leurs valeurs environnementales, voir territoriales.

9.2.2. Un cloisonnement des espaces et des enjeux qui reste prégnant

Des espaces de référence et des enjeux différents

Selon les espaces sur lesquels on se situe, en particulier de part et d'autre de la limite entre espaces agricoles et espaces naturels, les critères auxquels se réfèrent les acteurs dans leurs représentations des fonctions environnementales de l'activité agricole ne sont pas les mêmes. Deux éléments vont ainsi intervenir dans la reconnaissance ou non d'un service environnemental : le scénario de référence, généralement considéré comme la poursuite de la tendance actuelle sur le périmètre considéré, et l'objectif visé sur ce périmètre en question. Ainsi des pratiques équivalentes - utilisation d'une dose n de d'herbicides par exemple - peuvent être considérée comme pourvoyeuses d'un service sur certains périmètres - si le scénario de référence sur ces périmètres était l'utilisation d'une dose $2n$ d'herbicides - et comme une dégradation de l'environnement sur d'autres périmètres - si aucun herbicide n'y était employé, tout cela si l'objectif visé est la réduction des pesticides. Selon ce même principe, selon le degré initial d'anthropisation des milieux, des pratiques agricoles identiques ne seront pas évaluées de la même manière sur le plan de leur impact environnemental. Ainsi, dans les discours de l'administration agricole, si les services environnementaux rendus par la canne à sucre, du point de vue de l'anthropisation des milieux (résistance à l'urbanisation), sont globalement reconnus, les systèmes de culture de vanille en sous-bois soulèvent plus de scepticismes (risque d'anthropisation de milieux forestiers), bien qu'il ne fasse aucun doute qu'un sous-bois vanilliers est intrinsèquement moins anthropisé qu'un champ de canne à sucre :

« *Je m'explique, la canne à sucre en soi, c'est une plante dont on peut considérer qu'elle a un apport environnemental assez intéressant, faudrait faire les bilans, mais il y a évidemment gain*

³⁰⁵ Voir en annexe la répartition des aides européennes à l'agriculture.

sur l'énergie, il y a évidemment gain sur l'érosion, il y a évidemment gain sur la lutte contre l'urbanisation et l'étalement urbain, parce que si vous n'aviez pas de canne, vous auriez Le Tampon partout, n'oubliez pas que le Tampon, c'était une zone maraîchère. Maintenant c'est l'étalement urbain à la caricature. (...) Et puis surtout, elle a une vocation anti-érosive très nette, et ça c'est une réalité. Alors évidemment, après, on peut regretter la forêt primaire, enfin il se trouve qu'il y a des hommes, et bon voilà, la forêt primaire... » (Entretien DAF)

Si la question de la préservation des milieux indigènes est considérée comme hors de propos lorsqu'il est question de canne à sucre, elle s'impose lorsque l'on parle de vanille sous bois. Ce système de production, quoiqu'extensif et facteur d'une anthropisation plus modérée du milieu, est alors évalué au regard des enjeux associées à la gestion des espaces naturels et non agricoles :

« C'est [les sous-bois vanilliers] quand même très artificiel en fait. Ça crée un paysage, mais c'est une grande artificialisation. Ce paysage on peut le trouver effectivement sympathique. Mais en bilan global je suis un peu perplexe. » (Entretien DAF)

Ce que l'on peut considérer comme un service environnemental au sein des périmètres agricoles peut ne pas apparaître pertinent au sein d'autres périmètres, notamment naturels (le même décalage existe par ailleurs entre espaces agricoles et espaces urbains ou périurbains, au sein desquels les services attendus de l'agriculture sont encore différents). La conception des services environnementaux se fait, selon les périmètres au sein desquels on se place, en référence à des exigences sociales de différents ordres, comme le souligne Claude Compagnone dans un article sur le « *pratiques négociées* » dans les dynamiques d'écologisation de l'agriculture : « *la conception que l'on se fait de la « bonne nature » ou/et de la « bonne agriculture » dépend alors de la période étalon prise comme référent et des moyens utilisés pour en juger* » (Compagnone, 2012). A la « *période étalon* », nous ajouterions donc le « *périmètre* » ou le « *territoire* » à l'aune desquels la « *qualité environnementale* » est appréciée. Dans ce cadre, si l'on voulait aujourd'hui évaluer les services environnementaux que peuvent rendre les systèmes de production de vanille en sous bois, cela ne pourrait se faire qu'en référence aux objectifs de gestion de l'ONF. Ainsi, dans le cas des concessions ouvertes en série de production, l'ONF reconnaît sur le principe qu'il y a une forme de service environnemental rendu par les planteurs, mais la reconnaissance de ce service est « *temporaire* »³⁰⁶ (évolution possible des orientations de gestion ou reprise en main par l'ONF de la gestion sylvicole de ces parcelles) et localisé (circonscrit à la trentaine d'hectares ouverts en série de production).

Il n'est pas ici question de remettre en question cette organisation du territoire en périmètres de gestion aux objectifs distincts, fondements de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Cependant, il nous semblerait également pertinent d'envisager ces systèmes de production de vanille en sous-bois au regard de leur double nature, espaces à la fois naturels et agricole, et d'y voir l'opportunité d'un couplage, d'une expérimentation sur la pérennité de systèmes économiques et sociaux garants d'une certaine biodiversité (Le Roux *et al.*, 2008 ; Simon, 2006). Cette recherche d'intégration nous est suggérée par les évolutions récentes des sciences écologiques elles-mêmes, marquées par la réintégration progressive de l'homme et ses activités dans la compréhension et la gestion des dynamiques des écosystèmes (Blandin, 2009 ; Larrère et Larrère, 2009). Dans un contexte de « *remise en cause du clivage nature/société qui fondait les politiques de protection* », les enjeux de conservation deviennent ubiquistes, ils favorisent le décloisonnement et une conception intégrée de la

³⁰⁶ Entretien ONF.

gestion de la biodiversité, invitant à dépasser le « *registre traditionnel [qui] se déclinait sur le mode du cantonnement, chacun dans son territoire* » (Charles et Kalaora, 2007), et à recoupler la gestion de la biodiversité aux réalités territoriales. Ce décloisonnement ne peut-il être envisagé également sur les espaces naturels, en y développant des systèmes conçus en intégrant les enjeux de biodiversité, à la recherche d'une exemplarité environnementale ? Des productions agricoles telles que la vanille en sous bois, voies médianes entre des espaces d'agriculture intensive et des sanctuaires de biodiversité, pourraient selon nous constituer un terrain d'expérimentation sur l'hybridation des objectifs de protection de la biodiversité et de production agricole. Elles représentent une opportunité à préserver pour éviter une partition exclusive du territoire entre des espaces agricoles considérés comme « perdus » pour la biodiversité et des espaces de nature remarquable.

Cependant, si cette « voie médiane » fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt croissant (Larrère, 2002), sa mise en œuvre ne va pas de soi. Elle est plus exigeante en termes de gestion qu'une ségrégation spatiale des objectifs de gestion. Pour les gestionnaires d'espaces naturels, la construction d'un partenariat avec les autres acteurs du territoire que cela implique est complexe et délicate, souvent en rupture avec des représentations centrées sur le modèle de la mise en réserve (Larrère et Larrère, 2009), qui conserve un statut d'idéal dans les milieux de la conservation (Dudley, 2008). Il est plus simple de mettre en réserve certains espaces, et d'en « sacrifier » d'autres, tout en en confiant la gestion ou l'exploitation respective à des acteurs formés à des objectifs distincts, que de chercher de réelles voies de conciliation. Moins risquée pour les acteurs de la protection de la biodiversité, cette partition de l'espace fait également l'affaire des acteurs économiques, leur permettant de céder « *une cuillerée à café de « biodiversité » pour une louche de développement économique* » (Simon, 2006).

La recherche de cette « voie médiane » nécessite ainsi que chacun des protagonistes soit enclin au dialogue et ouvert à la construction commune de la gestion de ces espaces. Elle suppose que les producteurs s'approprient les enjeux liés à la biodiversité et les intègrent dans leurs pratiques, elle suppose également « *que les professionnels de la conservation acceptent d'intégrer l'acte de production dans leurs objectifs et de les traduire en indicateurs simples et fonctionnels, faute de quoi la biodiversité restera une contrainte ou une prestation de service découplée de la production qui renouvelerait le grand partage* » (De Sainte Marie *et al.*, 2011). Cette construction est d'autant plus difficile que se jouent sur ces espaces des légitimités antagonistes de différents ordres, comme celles que nous avons observées au sein des concessions de vanille. Ces conflits de légitimité constituent des freins au dialogue entre les différents protagonistes autour de la construction d'un éventuel « service environnemental ».

Hors des espaces agricoles, une agriculture peu légitime

Les jeux d'acteurs entre les planteurs de vanille et l'ONF semblent aujourd'hui relativement peu favorables à la reconnaissance d'un service environnemental, a fortiori de sa rémunération.

En effet, nous l'avons évoqué dans le chapitre 6, plusieurs formes de légitimités s'expriment au sein des concessions de vanille en sous-bois. L'ONF a bien sûr la légitimité règlementaire que lui confère son statut de gestionnaire. Néanmoins, parallèlement à cette légitimité institutionnelle, et parfois en opposition avec celle-ci, une autre forme de légitimité est revendiquée par les planteurs, se traduisant par une forme d'appropriation, qui, si elle n'est pas d'ordre règlementaire ou juridique, n'en est pas moins présente dans le jeu des acteurs. De part leur présence physique sur le terrain, leur présence

régulière voir quotidienne sur ces parcelles, leurs discours expriment une position de « *gestionnaires de fait* » (Melin, 2011). Cette légitimité « de fait » s'appuie également sur une dimension historique, les planteurs revendiquant la primauté de leur présence sur ces espaces. Le contraste entre ces deux formes de légitimités est renforcé par l'« éloignement » (spatial, mais également relationnel) entre planteurs et gestionnaires (ces derniers étant au siège de l'ONF, à Saint-Denis).

Ce rapport de force ne se limite en outre pas au « couple » ONF-planteur, il est également susceptible de faire intervenir les élus (notamment dans le cadre de l'attribution ou du renouvellement des concessions). L'intervention de la sénatrice Gérita Hoarau dans le conflit qui a opposé l'ONF aux planteurs illustre ce statut d'« objet politique » que peut prendre la concession de vanille. Cette dimension politique, sous tendue par le fait que le Conseil Général est le principal propriétaire de ce foncier, est une dimension importante de la gestion des concessions pour l'ONF, nous l'avons évoqué à la fin du chapitre 6. Ce rapport de force, s'il peut être en faveur des planteurs dans les situations précédemment évoquées, n'est pas favorable à la reconnaissance d'un service environnemental, s'il venait à être démontré. Il est plus favorable à compromis officieux qu'à l'ouverture d'une négociation sur le sujet. Les craintes de l'ONF de ne pas pouvoir « récupérer » les parcelles faisant l'objet de concessions n'incitent pas l'institution à fournir aux planteurs un argument supplémentaire de légitimation :

« Le jour où on fait la preuve que la culture de la vanille favorise la biodiversité, en sous bois, en calculant peut être le coût de cette amélioration en termes de gestion, voilà, moi je veux bien dire qu'on va planter de la vanille. Mais pour l'instant c'est une contrainte, toute occupation de forêt est une contrainte. » (Entretien ONF)

« Les planteurs peuvent être considérés comme des « auxiliaires de notre gestion », mais c'est un concept dangereux » (Entretien ONF)

Cette situation rend sensible le sujet de l'évaluation de l'impact environnemental des planteurs ou de son amélioration potentielle. Lorsqu'il est reconnu comme « positif » du point de vue de la gestion forestière, ce « service environnemental » reste dans le domaine de l'officieux, ou fait l'objet d'arrangements informels (exemple des redevances offertes sur la première année du contrat dans les concessions ouvertes en série de production, sur lesquelles les planteurs ont fait un important travail de dégagement des boisements de bois de couleur).

En outre, le travail sur des synergies à construire entre production et protection de la biodiversité qui pourrait être entrepris nécessiterait d'installer le planteur dans une logique à long terme. En effet, comme le soulignent les agents de l'ONF, il serait possible de « *trouver des convergences d'intérêt* »³⁰⁷ en impliquant le planteur dans la régénération de la forêt par de bonnes pratiques qui serait bénéfiques du point de vue de la production. Par exemple, un débroussaillage sélectif, en favorisant les indigènes, limiterait l'envahissement par les espèces exotiques et entraînerait à long terme une diminution du travail d'entretien. Or les craintes de l'ONF de voir les planteurs s'approprier les parcelles n'incitent pas à favoriser leur installation dans des logiques de long terme. L'ONF a d'ailleurs mis un terme au renouvellement tacite des concessions qui avait cours avant 2003. Sur les séries de production, si le principe d'un service est évoquée à demi-mots, il est souligné qu'il ne peut être que temporaire. Ainsi, au-delà des enjeux écologiques, se jouent également au sein des périmètres de gestion de la

³⁰⁷ Entretien ONF.

biodiversité des enjeux de légitimité et d'appropriation du territoire (Giraut *et al.*, 2005). Selon Laurent Simon, l'impératif écologique invoqué dans la gestion de certains périmètres ou de certaines aires protégées cache parfois « *un vrai débat et de véritables conflits sur l'accès aux ressources et donc sur la maîtrise des territoires* » (Simon, 2006). Les enjeux de gestion de la biodiversité sont ainsi un support complexe d'évolution des interactions entre les planteurs et l'ONF, faisant intervenir des considérations d'ordres autres qu'écologiques.

Ainsi, si aujourd'hui aucune étude écologique ne permet d'évaluer l'impact écologique des pratiques des planteurs de vanille – pratiques par ailleurs diverses, et au sein de milieux de diverses qualités écologiques, des marges de manœuvre techniques existent qui permettrait de coupler production de vanille et gestion de la biodiversité. Si la question des moyens, dans l'éventualité d'une rémunération du travail d'entretien des planteurs, se pose, il apparaît que ce sont des obstacles d'ordre social qui entravent en premier lieu la réalisation de ce scénario. Ces conflits entre différentes formes de légitimité et de pouvoirs sont fréquemment bien plus complexes à résoudre que ne le sont les blocages techniques, comme le souligne l'expertise INRA « Agriculture et biodiversité » (Le Roux *et al.*, 2008). Raphaël et Catherine Larrère soulignent également cette difficulté : « *les conflits de légitimité sont en général bien plus difficiles à régler que les conflits d'intérêt, car ils relèvent d'une logique de l'exclusive et du rapport de force et non d'une logique du donnant-donnant de la transaction* » (Larrère et Larrère, 2009). Si cette question du rapport de force se pose bien sûr également au sein des espaces agricoles, elle est particulièrement importante dans le cas que nous avons observé d'une agriculture exercée au sein d'espaces naturels. Dans ce cadre, la faible « autonomie » des planteurs dans leurs interactions avec l'ONF, avec un contrat de concessions « à prendre ou à laisser », est peu favorable à l'émergence d'une arène de négociation. La construction d'une arène de négociation ne peut s'amorcer sans dépasser le strict cadre des enjeux écologiques, qui ne permet pas de saisir la complexité des questions traitées, pour intégrer leurs dimensions sociales, culturelles, ou politiques.

9.2.3. Un déséquilibre accentué entre fonctions sociales et environnementales

De la multifonctionnalité aux SE : des fonctions sociales et culturelles reléguées au second plan

Dans le glissement qui s'est effectué des réflexions sur « la multifonctionnalité » à celles sur les « services environnementaux », une disjonction entre les dimensions environnementales et sociales de l'agriculture s'est opérée. Dans la littérature sur les services environnementaux, les aspects environnementaux sont analysés de façon isolée, disjoints des aspects culturels et sociaux ; les deux aspects ne sont plus envisagés comme des éléments du même ordre, ni comme ayant vocation à être encadré par le même type de dispositifs.

Dans les approches de la multifonctionnalité, les fonctions « sociales » et « culturelles »³⁰⁸ étaient abordées au même titre que les fonctions « environnementales » de l'activité agricole. Ainsi, les

³⁰⁸ La disjonction entre les fonctions culturelles et sociales ne faisait pas l'unanimité : pour la FAO, elles correspondaient à deux types disjoints de fonctions ; cependant, globalement, dans la littérature, les fonctions culturelles sont un sous-ensemble des fonctions sociales (Caron *et al.*, 2008 ; Van Cauwenbergh *et al.*, 2007 ; Van Huylenbroeck *et al.*, 2007).

fonctions de contribution au maintien des emplois, à la vitalité des zones rurales, à la cohésion sociale (pour les fonctions sociales), et les fonctions en lien avec la préservation et la construction du patrimoine culturel et de l'identité des zones rurales (pour les fonctions culturelles) (Caron *et al.*, 2008a ; Van Cauwenbergh *et al.*, 2007 ; Van Huylbroeck *et al.*, 2007), faisaient l'objet d'une approche couplée avec les fonctions de préservation de la biodiversité, de lutte contre l'érosion, ou de maintien de la qualité de l'eau (entre autres fonctions environnementales). La recherche d'outils et de concepts pour une approche holistique de l'activité agricole a dès lors été entreprise, sans hiérarchiser ces différents enjeux.

Aujourd'hui, l'engouement pour les services environnementaux dans les arènes scientifiques et politiques a pour pendant une relégation au second plan des dimensions culturelles de l'activité agricole, orientant les politiques publiques vers « *une application partielle du concept de multifonctionnalité* » (Gagnon, 2005). L'hybridation qui s'est opérée avec le concept de service écosystémique (le MEA est aujourd'hui fréquemment cité en référence dans la littérature sur les services environnementaux de l'agriculture) n'est pas anodine dans ce processus. La place marginale qu'occupent les services écosystémiques culturels dans le rapport du MEA nous semble emblématique des difficultés à intégrer le culturel dans ce type d'approches (Encadré 22).

Encadré 22. Les services écosystémiques culturels : les disparus du MEA

Le MEA, dans sa typologie des services écosystémiques, fait référence aux services écosystémiques culturels comme l'un des quatre grands types que compte la typologie. Ils sont définis comme les « *nonmaterial benefits people obtain from ecosystems through spiritual enrichment, cognitive development, reflection, recreation, and aesthetic experiences* »³⁰⁹ (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). Une dizaine de services écosystémiques culturels y sont recensés : valeurs spirituelles et religieuses, valeurs esthétiques, valeurs récréative et tourisme, diversité culturelle et identité, patrimoine culturel, inspiration, systèmes de connaissances, valeur éducative, relations sociales, symbolique des lieux.

Cependant, tandis que la totalité des autres types de service sont évalués (à une exception près), parmi les dix services culturels précédemment cités seuls trois sont évalués. Le rapport précise que les sept autres ne sont pas évalués car « *les informations et données disponibles ne permettaient pas d'évaluer les caractéristiques de l'usage ou de l'état du service* ». La difficulté, voir l'impossibilité, d'établir une évaluation ou une quantification des services écosystémiques culturels a justifié le traitement à la marge de ces services.

Ainsi, la **vocation évaluative fondamentale** du concept de service écosystémique, destinée sur le principe à favoriser la prise en compte par les marchés de la qualité des écosystèmes, se révèle être une entrave à la prise en compte de leur dimension culturelle. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées quant à l'origine de ces difficultés d'évaluation et du traitement marginal des SE culturels. D'une part, les **champs disciplinaires** majoritairement mobilisés (pour le MEA et plus largement dans la littérature sur les services écosystémiques), économie et écologie, sont peu familiers de cette dimension culturelle. En effet, de part notamment « *l'insolubilité de certaines rationalités identitaires dans l'ordre marchand* » (Barthelemy et Nieddu, 2003), le culturel, l'identitaire, le spirituel résistent à l'évaluation économique, tandis que les sciences « dures » ou « naturelles » sont peu rompues à l'étude des processus sociaux qui interviennent dans la formation des usages culturels des écosystèmes. D'autre part, la **question de l'échelle** nous paraît également déterminante : les services écosystémiques culturels, déclinés de multiples manières selon les contextes locaux, ne se prêtent pas facilement à l'élaboration d'indicateurs utilisables à une échelle globale, contrairement aux services d'approvisionnement, de régulation, ou d'appui pour lesquels des indicateurs biophysiques, écologiques, ou économiques ont été élaborés et considérés comme ayant une portée universelle applicable à l'échelle mondiale.

³⁰⁹ Que l'on peut traduire par : « les bénéfices immatériels que les hommes retirent des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement intellectuel et psychologique, le divertissement, et l'appréciation de leur valeur esthétique »

Les services écosystémiques culturels ont été ainsi traités de façon très marginale dans la littérature sur les SE (Rey Benayas *et al.*, 2009 ; Vihervaara *et al.*, 2010). Certains auteurs seraient même partisans de circonscrire le concept de services écosystémiques aux processus écologiques, les services culturels étant des bénéfices dérivés des services écosystémiques (Ficher 2009). Cette posture revient à considérer que l'étude des écosystèmes et de leurs caractéristiques suffit à évaluer les bénéfices que peuvent en retirer les sociétés humaines, sans se pencher sur les caractéristiques des systèmes sociaux. Cependant, ne perd-on pas là une partie importante de l'intérêt du concept de service écosystémique, qui résidait notamment dans son ambition de présenter une approche holistique des bénéfices fournis par les écosystèmes aux sociétés humaines (Schaich *et al.*, 2010)? La mise en garde de Catherine Larrère nous rappelle ce risque d'une vision trop simplificatrice du rapport de l'homme à la nature : « à tout mesure à l'aune de l'humain, on risque de ne plus mesurer qu'une partie de l'humain » (Larrère, 2010).

Dans le rapport de la FAO « Payer les agriculteurs pour les services environnementaux », application du cadre d'analyse du MEA aux systèmes agricoles, la dimension culturelle n'est pas abordée : les SE culturels sont cités dans la partie introductive qui présente le cadre d'analyse du MEA, ils disparaissent ensuite de l'analyse qui est focalisée sur trois services environnementaux sur lesquels « l'agriculture joue un rôle déterminant » : l'atténuation du changement climatique, la régulation de la disponibilité et de la qualité de l'eau, la conservation de la diversité biologique (FAO, 2007). La dimension sociale, réduite à la lutte contre la pauvreté, y est abordée sous l'angle des effets induits. Cette place « annexe » de la dimension sociale se retrouve fréquemment dans la littérature sur les services environnementaux, abordée via la notion de « trade-off » (compromis), entre efficacité environnementale et équité sociale (Sembrès, 2007).

Certaines références mettent un accent plus marqué sur les services culturels. C'est notamment le cas d'une évaluation des services écosystémiques produits dans le cas de la production agricole biologique (Sandhu, 2010). La dimension sociale et culturelle y est soulignée : l'agriculture, en tant que « premier employeur » à l'échelle mondiale, contribue à large échelle au bien être humain, elle fournit également des services esthétiques (paysagers), récréationnels, et pédagogiques selon les conclusions de l'étude. Une analyse des services issus des pâturages aux Etats-Unis conclut également à l'importance des services écosystémiques culturels, plus particulièrement récréationnels et esthétiques, considérés comme la première aménité recherchée (Havstad *et al.*, 2007). Cependant, ces analyses restent l'exception plus que la règle : si certains articles citent parfois en ouverture les SE culturels, ces derniers disparaissent ensuite de l'analyse faute de pouvoir en faire une évaluation comparable à celle qui est réalisée sur les services de régulation ou d'approvisionnement (Swinton *et al.*, 2007). Ainsi, l'essor de la littérature sur les services environnementaux relègue au second plan la question de la dimension culturelle de l'activité agricole.

Des logiques d'internalisation économique auxquelles échappe le culturel

De la multifonctionnalité au service environnemental, la question de l'intégrabilité des différentes dimensions de l'activité agricole à des dispositifs fondés sur des logiques de marché s'est imposée. Si à Rio, en 1992, l'importance de la prise en compte des dimensions sociales et environnementales de nos modèles de développement a émergé comme enjeu global, la question a depuis lors été de trouver les moyens de les intégrer dans des modèles centrés sur les logiques économiques. Ainsi, si la multifonctionnalité de l'activité agricole, héritée de Rio, traduisait cette volonté d'une prise en compte conjointe de l'environnemental, du social et de l'économique, le service environnemental semble être

la réponse à l'exigence de solubilisation de l'environnement dans les logiques de marché qui structurent nos modèles économiques. On peut y voir une forme d'« *extension du domaine de la production marchande* » à des biens environnementaux, participant au processus qualifié de « *modernisation écologique* » (Deverre, 2004).

Dès lors, pour l'« internalisation des externalités », l'aptitude à être évalué devient déterminante. Cet impératif de quantification ne risque-t-il pas de s'imposer progressivement comme un critère définissant ce qui doit être pris en compte ? Ainsi, la classification des SE culturels proposée par le MEA est considérée comme « *particularly unsatisfying* » par (Boyd et Banzhaf, 2007) en raison notamment de leur difficulté à être évalués. Dans le même ordre d'idées, la restriction des services écosystémiques aux processus écologiques, quantifiables, permettrait selon (Fisher *et al.*, 2009) de clarifier la posture des scientifiques (« *if ecosystem services are defined as ecological phenomena, then the first role of science, to deliver information to society, becomes much more clear* »). Se dessine le risque d'une orientation du regard et d'une hiérarchisation des services en fonction de leur capacité à être intégrés dans un marché, soit, en amont, en fonction de leur « évaluabilité ». L'enjeu du réchauffement climatique en est une illustration, sa prise en compte par les politiques publiques a été facilité par la mise au point d'indicateurs « carbone » qui ont aussi permis son introduction dans la sphère économique. De façon générale, dans la littérature sur le développement durable, la dimension sociale est celle qui a été la moins traitée, en raison de son « *statut analytique incomplet* », des difficultés de « *traduction de ses dimensions théoriques en catégories tangibles* » et de la marginalisation des aspects culturels (Parra et Moulaert, 2011). En ce qui concerne les services écosystémiques culturels, le manque d'outils pour leur évaluation est particulièrement souligné (Vihervaara *et al.*, 2010).

Dans ce cadre, les dimensions sociales et culturelles de l'agriculture sont un objet complexe à évaluer. La courte durée de vie des CTE, et leur remplacement par les CAD resserrés sur les enjeux environnementaux traduit la frilosité des politiques agricoles dans l'encadrement des dimensions sociales et culturelles de l'activité agricole. D'ailleurs, les objectifs des CTE définis à l'époque³¹⁰ n'avaient pas été définis comme « environnementaux et sociaux » mais comme « environnementaux et territoriaux ». Par ailleurs, l'analyse de la mise en œuvre des CTE a montré la prépondérance de la dimension environnementale dans les contrats-types créés, illustrant les difficultés à encadrer les dimensions sociales ou culturelles dans ce type de dispositifs (Struillou, 2003).

De façon corollaire à cette difficile « appropriation » du social et du culturel, le succès du concept de service environnemental vient du fait que, par rapport à la MFA, il isole et définit certains services, et sur la base de leur évaluation, permet leur intégration à des dispositifs de rémunération des agriculteurs qui les produisent. Il simplifie de ce fait l'approche de l'activité agricole, se satisfaisant d'une évaluation des impacts environnementaux de certaines pratiques, là où la multifonctionnalité promouvait une approche d'ensemble des exploitations. Si le CTE concernait l'ensemble de l'exploitation et visait à l'insérer dans toutes ses dimensions dans son environnement naturel, économique et social (Deverre, 2005), la contractualisation des MAE ne nécessite désormais plus de diagnostic global des exploitations. Les dimensions sociales et culturelles ne sont dès lors plus mises au même plan que les dimensions environnementales. La conception des MAE peut également se

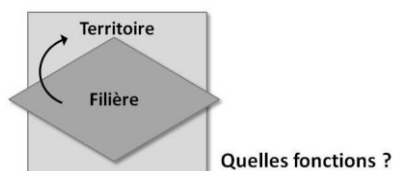
³¹⁰ Ces enjeux étaient les suivants : eau, sols, air, biodiversité, paysage, patrimoine culturel, risques naturels-énergie.

passer d'une approche globale de la structure des systèmes agricoles à l'échelle d'un territoire, analyses pourtant préconisées dans le cadre des approches normatives de la multifonctionnalité. Si l'on se réfère aux différentes approches de la multifonctionnalité listées par Hélène Delorme (Delorme, 2003), le service environnemental serait ainsi davantage l'héritier de la conception anglo-saxonne de la multifonctionnalité, réduite à l'internalisation des externalités de l'agriculture, mettant l'accent sur les aspects environnementaux et s'inscrivant dans optique d'élargissement du champ de la libéralisation des marchés agricoles. Dispositif dédié à une gestion des externalités environnementales de l'agriculture, il n'invite pas, comme le faisait le concept de multifonctionnalité, à repenser les fondements même des modèles agricoles promus ou soutenus par les politiques publiques (Antona et Bonin, 2010 ; Perraud, 2003).

9.2.4. Refonder les liens entre agriculture et territoire, les limites de l'utilisation du service environnemental

En nous fondant sur ce qui vient d'être dit, nous terminerons cette partie, sur ce qui nous fait dire que les scénarios actuels de rémunération des services environnementaux de l'agriculture, tels qu'ils sont définis aujourd'hui dans les politiques publiques agricoles, ne sont pas les outils les plus adéquats pour refonder les liens entre les petites filières patrimoniales que nous avons étudiées et leurs territoires.

Prendre en compte les attentes du territoire en matière de fonctions de l'activité agricole



Le glissement de la multifonctionnalité au service environnemental a contribué à éclipser la question des dimensions sociales et culturelles de l'activité agricole derrière un impératif de gestion de ses externalités environnementales.

Or, il ressort de notre analyse qu'à l'échelle d'un territoire, pour les filières que nous avons étudiées, la dimension culturelle a une place importante dans les représentations qu'ont les acteurs des fonctions de l'activité agricole. Cette dimension culturelle, intégrée dans les stratégies des acteurs, contribue à créer des ressources que peut mobiliser la filière pour pérenniser son inscription au sein du territoire. L'importance du culturel dans les représentations des acteurs tient certes à la nature des filières sur lesquelles nous nous sommes penchés. Cependant, l'entrée par le territoire et par une échelle locale (par rapport à aux échelles nationales et communautaires auxquelles sont élaborées les orientations des politiques agricoles) l'explique également. A l'instar de ce que l'on observe pour les services écosystémiques (Encadré 23), les analyses locales des demandes sociales exprimées à l'égard de l'agriculture sont plus favorables à l'expression d'une demande de « culturel » ou de « social » que les analyses de portée plus globale, dans lesquelles les enjeux eux aussi globaux vont ressortir (climat, biodiversité, ...).

Encadré 23. Questions d'échelles et hétérogénéités de préférence

La littérature géographique sur les services écosystémiques met en évidence les hétérogénéités de préférences qui apparaissent selon les échelles d'observation auxquelles on se place. Ces analyses génériques sont à même de s'appliquer aux écosystèmes particuliers que sont les écosystèmes agricoles, c'est pourquoi nous y faisons référence ici.

(Hein *et al.*, 2006) mettent par exemple en évidence que si la conservation de la biodiversité a la préférence des acteurs et des institutions intervenant aux échelles les plus globales, elle peine à s'imposer aux échelles locales où elle est éclipsée par les services d'approvisionnement et les services culturels qui ont la préférence des acteurs « locaux ». L'importance des approches locales pour percevoir l'importance des services écosystémiques culturels, et leur diversité dans les représentations des acteurs, est également soulignée par (Martín-López *et al.*, 2009). Cette importance croissante donnée aux SE culturels lorsque l'on descend aux échelles locales est illustrée par ailleurs par la déclinaison du MEA élaborée à l'échelle française (commanditée par le MEDDM). Déclinant la **typologie du MEA à l'échelle nationale**, elle change l'intitulé de la catégorie des « cultural services » en « services à caractère social ». Ces derniers sont eux-mêmes déclinés en 13 services, soit presque un tiers des 42 services identifiés dans le rapport, couvrant un champ plus large que la catégorie du MEA (MEEDDM, 2009). Les chercheurs qui ont participé à cette déclinaison nationale du MEA ont ressenti la nécessité d'adopter une « *définition plus fine du concept de service écosystémique* » et de prendre en compte la nature socialement construite de la demande de services écosystémiques, recommandant d'investir « *la question de ce qui est socialement considéré comme un bienfait produit par les écosystèmes, dans un système de production et un contexte social spécifiques* » (Maresca *et al.*, 2011). Cette hiérarchie entre différents services, perçus à des degrés variables selon l'échelle où l'on se place, met en lumière la « non-neutralité » des politiques environnementales, soulignée notamment par le courant de la *political ecology*. Au-delà des processus écologiques et physico-chimiques sur lesquelles elles se fondent, ces politiques sont avant tout une réponse à une demande sociale d'environnement, demande qui est donc contextualisée - et donc, spatialisée, selon les échelles auxquelles on se place (Enzensberger 1974; Blaikie & Brookfield, 1987 ; Robbins, 2004).

Il ressort de ces analyses que l'on observe une forme **d'atrophie des services culturels lorsque l'on passe à des échelles plus globales**, focalisées sur des SE associés à des enjeux dit plus « globaux » (stockage du carbone, maintien de la biodiversité, protection de la ressource en eau). Si l'importance de ces services écosystémiques n'est ici pas discutée, la conception de dispositifs pour leur préservation doit aussi tenir compte des usages de SE culturels exprimés aux échelles locales pour ne pas perdre en efficacité (Hein *et al.*, 2006).

Ainsi, la recherche de nouveaux ressorts pour renforcer l'inscription territoriale de l'agriculture, en particulier de l'agriculture patrimoniale, ne peut faire l'impasse sur la question de sa dimension culturelle, actuelle ou à construire, au sein du territoire considéré. La « *légitimité identitaire* » de l'agriculture, comme le soulignent Bertrand Hervieu et Jean Viard, peut en effet venir renforcer une « *légitimité alimentaire* » fragilisée dans certains territoires, et demandeurs d'une agriculture qui aujourd'hui « *redevient culture* » (Hervieu et Viard, 2000). L'agriculture, élément de l'identité rurale dans un contexte de compétitivité des territoires, tient avec sa dimension culturelle un élément de renégociation de son statut au sein d'espaces ruraux qui ne sont plus irrémédiablement centrés sur l'objectif de nourrir la population (Esposito-Fava et Lajarge, 2009).

Dans les débats qu'elle a suscités, la multifonctionnalité balançait entre deux approches de l'agriculture, entre le traitement périphérique de ses externalités d'une part, et la recherche d'un « *statut renouvelé* » d'autre part, « *dans lequel la production agricole n'est qu'une fonction et la politique agricole une approche globale et évolutive de l'ensemble des fonctions* » (Perraud, 2003). En suivant cette seconde approche, la définition des objectifs de gouvernance agricole « *au regard d'un agenda politique global (exigences sociétales, revendications professionnelles, structures agricoles)* » (ibid.) ouvre la porte à une prise en compte accrue des logiques territoriales, aux côtés des logiques sectorielles, dans la définition des modèles agricoles promus.

A l'inverse, les outils de gouvernance centrés sur les services environnementaux s'inspirent du premier type d'approches de la multifonctionnalité évoqué par Daniel Perraud, approches visant à la gestion économique compartimentée de chaque externalité. Ils invitent à compartimenter l'activité agricole pour en isoler les pratiques ayant un impact d'ordre environnemental. Au delà du fait qu'elle passe sous silence les autres services que pourrait attendre le territoire de l'activité agricole, cette approche segmentée, fondée sur le postulat d'un service sécable de la production, a fait l'objet de critiques relevant son inadaptation aux logiques sous-tendant l'activité agricole. C'était notamment l'une des conclusions des travaux du groupe Polanyi, pour lequel « *les exploitations agricoles ne fonctionnent pas comme des offreurs sur des marchés distincts, mais comme des unités gérant l'association de ces fonctions dans des proportions variées, mais dans une logique globale guidée par un revenu d'ensemble* » (Groupe Polanyi, 2008 ; Perraud, 2003). Il y a ainsi une opposition de fond entre la vision intégrée des approches normatives de la multifonctionnalité, qui incitent à redéfinir la place de l'agriculture dans la société et au sein des territoires, et la conception de dispositifs incitant à la fourniture de services environnementaux, comme outils visant à encadrer les externalités environnementales de l'agriculture sans remettre en cause les modèles agricoles sous-jacents ni les fondements des politiques sectorielles (Antona et Bonin, 2010)

Lorsque les CTE, au début des années 2000, avaient invité les institutions agricoles à soutenir une agriculture multifonctionnelle, par des dispositifs qui viseraient conjointement à soutenir des améliorations d'ordre économique, social et environnemental, la filière vanille, avec le géranium, avait été choisie sur un principe d'« *exemplarité* »³¹¹. C'est dans le cadre d'une approche transversale de l'activité agricole, et non d'une approche sectorielle centrée sur l'économique, que se dessine l'importance de ces systèmes agricoles pour leurs territoires.

Concevoir d'autres modes de gouvernance pour aller au-delà des logiques sectorielles ?



Tous ces éléments invitent selon nous à construire une gouvernance agricole qui s'émanciperait quelque peu des logiques sectorielles pour s'intégrer dans une gouvernance élargie faisant intervenir d'autres acteurs du territoire. Les logiques sectorielles, et les modes de gouvernance qui en émanent, présentent, nous l'avons précédemment évoqué, certaines limites dans la gestion des externalités environnementales d'une part, et dans la prise en compte des spécificités de certains systèmes agricoles d'autre part. Tout d'abord, les politiques sectorielles tendent à gommer les hétérogénéités territoriales, et, par l'application de dispositifs agro-environnementaux homogènes peu adaptés aux spécificités de chaque territoire, une « *intervention sectorielle uniforme est source de très fortes inefficacités* » (Mollard, 2003). En outre, les modèles agricoles et les dispositifs soutenus par ces logiques sectorielles restent imprégnés de l'« *hégémonie de la fonction productive* » et du « *primat donné aux lois du marché* » (Laurent *et al.*, 1998). Définis en référence à l'agriculture conventionnelle, l'agro-environnement encourage un simple ajustement à la marge des pratiques plutôt que la recherche de nouveaux modes

³¹¹ Entretien ASP, Bureau des Structures Agricoles.

de production, ou la revalorisation de certains systèmes existants « non conventionnels », mais qui présentent un intérêt sur le plan environnemental. Il apparaît ainsi que, pour une articulation avec des enjeux de natures différentes, les dispositifs qui ne relèvent que d'une gouvernance agricole peuvent être insuffisants, et entraver la perspective d'un réel changement de registre.

Aussi, pour une meilleure prise en compte des différentes fonctions de l'activité agricole, de nombreux auteurs soulignent la pertinence d'une coordination entre le secteur agricole et les autres secteurs institutionnels, et d'une articulation entre approches sectorielles et territoriales (Bonin, 2003 ; Ehrhart *et al.*, 2009 ; Esposito-Fava et Lajarge, 2009). La prise en compte d'une pluralité de fonctions de l'activité agricole constitue en effet un « *saut paradigmatique* » pour l'agriculture qui ne doit plus uniquement optimiser une fonction de production, mais qui doit désormais négocier des objectifs, élaborer des compromis avec différents acteurs dans chaque cadre territorial (Bonin, 2003 ; Losch, 2002). La construction de complémentarités entre l'activité agricole et d'autres activités du territoire, ou son intégration au sein d'espaces multifonctionnels, nécessite de faire dialoguer les représentants du monde agricole avec les autres acteurs du territoire. La prise en compte d'enjeux environnementaux, sociaux ou culturels invite à « *ne plus considérer l'agriculture comme un compartiment à part, voué à l'optimisation de la production marchande* » (Deverre, 2005), et suggère donc de faire intervenir des acteurs des différents secteurs institutionnels concernés par son développement dans sa gouvernance, à l'instar de ce qui est mis en place pour la gouvernance des sites Natura 2000. A l'heure actuelle, l'absence d'un dispositif équivalent à Natura 2000 dans les DOM et de ce point de vue pénalisant, comme le souligne cet agent de la DEAL de Guadeloupe³¹² :

« Etant donné l'absence du dispositif Natura 2000, il est très difficile d'envisager une quelconque mise en œuvre de l'interaction qui pourrait exister entre la biodiversité naturelle et celle qui a été modifiée par l'homme autour des réseaux agricoles »

En outre, dans les cas que nous avons étudiés, la spécificité de certains enjeux environnementaux appelle des compétences elles-aussi spécifiques, qui peuvent aller au-delà des compétences développées au sein du secteur agricole.

Se pose donc la question des acteurs qui interviennent, et en particulier des acteurs susceptibles de jouer le rôle de médiateurs. C'est ce que souligne, entre autres résultats, Julien Esposito-Fava dans sa thèse sur la territorialisation de l'action agricole : « *alors que les acteurs agricoles traditionnels peinent à renouveler leur vision de l'agriculture ou à s'inscrire dans les processus de développement territorial* », la mise en place de nouvelles formes de gouvernance est, entre autres processus, permise par l'intervention de certains acteurs « *professionnels de la territorialisation de l'action agricole* » (Esposito-Fava, 2010). Ces derniers doivent maîtriser à la fois les cadres de l'action agricole et de l'action territoriale, pour être à la fois compétents et légitimes, et être à même de « *contourner et déformer les normes traditionnelles de l'action agricole et de l'action territoriale* », de « *dépasser les territorialités politiques des espaces, comme les bornes sectorielles* ». Il souligne sur ce point le rôle que peuvent jouer certaines collectivités territoriales, fortes de leur ingénierie, dans ce couplage à réaliser entre action territoriale et action agricole.

Si ces acteurs « intermédiaires » peuvent être à l'origine de processus innovants en matière de gouvernance agricole, ils peuvent également jouer un rôle de facilitation ou de médiation dans la mise en œuvre de dispositifs agri-environnementaux. Des chercheurs du projet SERENA ont montré, dans

³¹² La démarche REDOM est en cours de mise en œuvre dans les DOM.

le cadre d'une étude sur la mise en œuvre des MAEt en Auvergne, que le rôle d'opérateur agro-environnementaux assumé par certains acteurs institutionnels était « *susceptible d'en favoriser la diffusion au niveau local et d'en renforcer l'acceptabilité sociale par une partie du monde agricole* » (Hrabanski *et al.*, 2012 ; Jeanneaux *et al.*, 2010). Ces organismes intermédiaires entre les services agricoles de l'état et les agriculteurs ont différents profils : structures issues du monde associatif de la protection de l'environnement, gestionnaires d'espaces naturels, syndicats mixtes et collectivités territoriales, pour les principaux. Les parcs naturels régionaux, qui avaient déjà endossé ce rôle d'intermédiaire en intervenant sur des dispositifs précédents (OGAF, CTE, CAD), sont tout particulièrement intervenus sur ce dispositif agro-environnemental (*ibid.*). Leur implication, au sein de ceux de leurs territoires qui sont particulièrement tournés vers l'élevage, sur la mesure « Prairies Fleuries »³¹³ a été particulièrement significative. L'organisation des concours de prairies fleuries, sous l'égide des PNR, a permis de créer des liens entre filières (éleveurs et apiculteurs, notamment), mais également entre différentes catégories d'acteurs (gestionnaires de milieux naturels, opérateurs agricoles, collectivités territoriales), tout en montrant concrètement le rôle que peut jouer l'agriculture dans la construction de la qualité des territoires (accueil touristique, pédagogie du développement durable) (Fargier *et al.*, 2009). Les compétences techniques des équipes des parcs naturels régionaux, ainsi que leur vision transversale du territoire, plaident pour une implication plus poussée de ce type d'acteurs dans la mise en œuvre de l'agroenvironnement (Decamps, 2012). Leur statut intermédiaire entre protection et développement (Lajarge et Baron, 2011) leur confère à la fois compétence et légitimité pour mettre en œuvre des dispositifs affranchis de certaines exigences ou inerties sectorielles.

Ainsi, localement, des perspectives de mise en place de dispositifs inspirés des MAE sur la filière vanille se dessinent, évoquées par des acteurs non agricoles. L'ONF se dit favorable à un dispositif qui soutiendrait des améliorations de pratiques, tout en laissant ouverte la question de sa gouvernance (sur laquelle l'institution ne souhaiterait a priori pas intervenir directement). Le Conseil Général se dit également favorable à une forme de rémunération de l'entretien de ses espaces naturels (domaine départemento-domaniale et ENS) dans le cadre d'une activité agricole (producteurs de vanille ou autres systèmes de production extensifs - apiculture, plantes à épices, etc.), en envisageant des déclinaisons locales du dispositif MAE qui, conçu localement, serait plus adapté aux enjeux et aux structures en présence. Dans ce cadre, des sources de financement peuvent être identifiées (notamment sur des fonds que le CG destinait aux MAE, et qui n'ont pas été engagés au regard de la faible contractualisation des MAE sur la programmation en cours). C'est une fois encore la question de la gouvernance qui est posée : si l'option de « *regarder si on peut pas, en tordant un peu le dispositif MAE, en en faisant une adaptation un peu départementale, si on ne peut pas intervenir sur des filières bien identifiées...* » est envisagée, cela doit se faire, comme pour tout dispositif mis en place à destination du secteur agricole, avec l'accord de la Commission Européenne, qui définit s'il est conforme ou non avec les réglementations et orientations en vigueur (sur ce point, le statut de RUP et le fait que les enjeux soient très localisés laisse un certaine marge de manœuvre). Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Réunion³¹⁴ souhaiterait également mettre en valeur, sur les sites des ENS qui s'y prêtent (suivant leurs valeurs écologiques et agronomiques), une « *transition agricole douce* » qui conjuguerait protection de

³¹³ MAEt Herbe_07 « Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle ».

³¹⁴ Le CEN de la Réunion est couplé au CSEIP (Groupement pour la conservation de l'environnement et l'insertion professionnelle), structure émanant du Conseil Général.

l'environnement et production agricole. Ce type d'acteurs pourrait contribuer à renouveler les dynamiques agricoles en reconsidérant certaines productions marginales, pour mettre en valeur leurs potentielles fonctions environnementales.

Se pose également le rôle que peut jouer le parc national que nous discuterons dans le chapitre suivant. En Guadeloupe, son intervention via les projets LEADER a mis en évidence le rôle d'intermédiaire qu'il a pu endosser, entre problématiques de développement agricole et de protection de l'environnement, par la mise en œuvre d'un projet de territoire. Son investissement aujourd'hui dans les MAE, associé à la mise en œuvre de sa charte de territoire, s'inscrit dans cette même perspective (bien que le parc ait cédé sa place de leader, pour s'afficher plus comme un partenaire sur un territoire d'intervention désormais élargi). Son intervention a contribué à faire valoir les fonctions environnementales des filières café et vanille, même si d'autres facteurs y ont contribué³¹⁵.

Ainsi, si certaines caractéristiques théoriques associées au concept de service environnemental nous semblent certes peu appropriées dans le cas des filières étudiées (éviction des dimensions sociales et culturelles, ciblage des changements de pratiques plus que de la qualité environnementale intrinsèque, rémunération sur le principe d'une intégration à un marché), c'est plus la question de sa mise en œuvre et de la gouvernance des dispositifs qui s'en réclament que nous interrogeons. Le soutien à une agriculture multifonctionnelle n'est pas tant le fait des concepts employés que celui des territoires et des acteurs qui s'en saisissent.

9.3. La requalification des produits, un autre scénario pour valoriser les services environnementaux ?

Partant de ce constat d'une certaine inertie des dispositifs publics de politique agricole, et de leurs limites quant au soutien de modèles agricoles marginaux, nous nous interrogeons sur d'autres dispositifs qui seraient susceptibles de prendre en compte leurs externalités environnementales, sociales ou culturelles. Didier Busca, suite à ses travaux de thèse sur la mise en œuvre de dispositifs agro-environnementaux, souligne que ces autres scénarios ne doivent pas être négligés : « *au final, on peut penser que les changements réels sont moins à attendre des outils et des procédures de l'action publique ou du contrôle politique que d'un renforcement de l'exercice du contrôle social des consommateurs par le biais du marché, des acteurs associatifs et des usagers de l'espace rural par le biais de contrepuvoir et de la mobilisation collective, des agriculteurs éco-promoteurs ou éco-entrepreneurs par le biais du changement de référentiel productiviste* » (Busca, 2002). Marianne Chometon souligne plus particulièrement l'importance de cette gouvernance privée et citoyenne dans le cas des systèmes agricoles marginaux et alternatifs, qui, a contrario d'une agriculture conventionnelle fortement encadrée par l'Etat, doivent s'appuyer sur d'autres acteurs, et notamment les consommateurs (Chometon, 2011). Cet avis est également partagé par Christian Brodhag, pour qui le consommateur peut jouer un rôle essentiel dans la promotion

³¹⁵ En particulier, la crise environnementale du chlordécone, et les difficultés économiques traversées par la filière banane, qui ont créé un contexte plus favorable à la re-légitimation de systèmes agricoles alternatifs aux grandes filières (Chia et Dulcire, 2005).

d'une agriculture durable, en intégrant à la fois ses dimensions culturelles et environnementales (Brodhag, 2002). Nous discutons donc ici de la spécification des produits (via des dispositifs tels que les labels, les marques, etc.) comme scénario alternatif à l'agro-environnement conventionnel pour encadrer et valoriser les externalités environnementales de petites productions agricoles marginales.

9.3.1. Vers des stratégies de reconnaissance économique conjointe des fonctions environnementales, sociales et culturelles de l'activité agricole

Spécification des produits et services environnementaux

En quoi les dispositifs de spécification des produits agricoles peuvent-ils être à certains égards considérés comme des dispositifs de paiements pour services environnementaux ? La spécification des produits agricoles est en effet prioritairement reliée à la qualité des produits. Cependant, des liens peuvent être établis avec la qualité environnementale de l'activité agricole, et plus particulièrement avec son impact en termes de biodiversité. Parmi ces liens, nous en identifions deux types. D'une part, il peut y avoir des liens fonctionnels entre la qualité du produit et la qualité écologique des agro-écosystèmes. L'exemple du Comté, pour lequel des études sur les liens entre les qualités organoleptiques et la qualité écologique des écosystèmes prairiaux ont été menées, en est emblématique (Cavrois, 2009). D'autre part, des liens de nature symbolique peuvent s'établir entre la qualité d'un produit et celle de son environnement de production. La création d'une rente territoriale, visée par la spécification des produits agricoles, peut en effet être bonifiée par la valorisation d'une image de qualité environnementale de la production, voir, plus largement, de qualité environnementale du territoire au sein duquel elle s'inscrit. Ainsi, aujourd'hui, la sensibilité croissante des consommateurs aux impacts environnementaux de l'agriculture entraîne une requalification des dispositifs de certification ou de labellisation, à l'aune des enjeux biodiversité ³¹⁶.

L'internalisation des externalités environnementales ne passe donc pas seulement par l'évolution des politiques publiques et par la conception de dispositifs dans la filiation des dispositifs agro-environnementaux, elle peut également être envisagée par une intégration dans les prix des produits, par des stratégies de spécification. Les marchés spécifiques peuvent dès lors être considérés comme des « lieux d'internalisation » des services environnementaux (Mollard, 2003), et les labels comme des dispositifs de soutien à la fourniture de services écosystémiques par l'agriculture (Firbank *et al.*, 2012). La création d'une valeur ajoutée environnementale, dans le cadre d'une stratégie commerciale de différenciation du produit, est un levier d'intégration d'objectifs environnementaux dans les stratégies des exploitants, sur le principe d'une rémunération d'un service environnemental. Soulignons également que sous cette forme, le consommateur est replacé dans son rôle de bénéficiaire, et financeur, de ce service, sans que l'Etat n'assume le rôle financeur au nom des citoyens qui en sont bénéficiaires. Sur ce point, on se rapproche du principe même de « paiement pour service environnemental », qui fait intervenir directement le fournisseur et le bénéficiaire de ce service (Wunder, 2005). Cette forme d'interaction « directe » (hors de l'intervention publique) et responsabilisante peut contribuer à faire émerger de nouveaux liens entre l'agriculture et ses

³¹⁶ Voir en annexe 13 la note sur les labels et appellations d'origine et la protection de la biodiversité.

territoires. Cependant, un autre élément les éloigne du modèle type de PSE définis par Wunder : l'objet de la transaction n'a pas pour objet un service environnemental bien identifié. La plus value réalisée par les stratégies de différenciations du produit valorisent un « panier de fonctions » qui sont vendues avec le produit et valorisées de façon « indifférenciée » (au sens où les critères du choix des consommateurs peuvent être multiples, et variables d'un consommateur à un autre). Si elle nous éloigne des dispositifs canoniques de rémunération des services environnementaux, cette forme de rémunération, s'inscrivant plus dans un soutien à une agriculture multifonctionnelle que dans l'encadrement dissocié de fonctions prises isolément, n'en paraît que plus adéquate pour les filières que nous avons étudiées.

Une prise en compte conjointe des dimensions environnementales et culturelles

De nombreux auteurs soulignent que les politiques de spécification des produits et de développement des signes de reconnaissance agricole ont été une forme indirecte de soutien à une agriculture multifonctionnelle, assurant notamment « la valorisation de l'espace rural et la gestion des paysages » (Blanc, 2005). Plusieurs auteurs partagent cette idée d'une politique de qualité qui participerait au soutien à une agriculture multifonctionnelle et qui serait utilisée par les Etats comme un « moyen d'infléchir la politique agricole » et de maintenir certaines fonctions territoriales et environnementales de l'activité agricole (Sylvander, 1994). Les politiques de protection ou de promotion des produits d'origine deviennent ainsi un élément des politiques locales pour l'agriculture et des politiques de développement rural, qui d'une façon générale « renvoient au caractère multifonctionnel de l'agriculture » (Allaire *et al.*, 2005). Les dispositifs de labellisation ou de certification traduisent ainsi un glissement d'une approche « gouvernement » vers une approche « gouvernance » (dans la seconde, l'Etat n'a plus le rôle central qu'il a dans la première), présentée comme un relai de plus en plus incontournable des politiques gouvernementales dans la gestion de problèmes complexes et transversaux (Micheletti, 2004).

La labellisation offre un cadre pour réfléchir l'agriculture autrement, en prenant de la distance par rapport aux modèles de développement agricole dominants promus par les politiques agricoles. Par une approche globale des systèmes agricoles, en termes de « systèmes-produit », comme les nomment Laurence Bérard et Philippe Marchenay, elle permet la valorisation de productions spécifiques qui reposent sur des interactions complexes entre systèmes sociaux et naturels, formant une « combinaison de diversité culturelle et biologique ». Par la revalorisation des productions peu compétitives en termes de productivité, les stratégies de spécification des produits agricoles se révèlent être un outil de « pérennisation de savoirs et de pratiques partagées ». Si ces pratiques et ces savoirs locaux n'ont pas directement pour objectif la conservation de la biodiversité, l'étude de certaines appellations d'origine montre qu'en permettant le maintien de systèmes particuliers, ils contribuent de façon générale au maintien de la biodiversité (Bérard et Marchenay, 2006a; 2006b; 2007).

Cette approche offre la perspective de valoriser conjointement une combinaison de fonctions productives (économiques), environnementales, sociales, et culturelles. Allaire *et al.* (2005) identifient en outre, dans les politiques de promotion de l'origine des produits, un registre de justification en cours de formation, identifié comme « patrimonial », associant la protection de la biodiversité et la valorisation des savoirs locaux. Il s'inscrit dans le sillage de la CDB, et plus particulièrement de son

article 8j, texte de référence au niveau international qui établit un lien fort entre le culturel et le naturel, par l'importance accordée aux savoirs locaux, et plus largement aux populations locales, dans la conservation de la biodiversité. Face à la traduction juridique³¹⁷ difficile des principes prônés par la CDB, les labels, marques et autres dispositifs de spécification leur offrent une perspective de reconnaissance économique (Boisvert et Caron, 2010). S'il est particulièrement discuté dans les pays du Sud (notamment autour des problématiques de conservation des forêts), ce registre patrimonial, hérité de la CDB, associant les enjeux de conservation de la biodiversité à la conservation de la diversité culturelle, nous semblerait pertinent dans le cas petites filières marginales comme celles que nous avons étudiées, confrontées à des enjeux de protection d'écosystèmes particuliers.

Une revalorisation des productions parfois taxées d'archaïques : renouer avec l'économique

Si elle permet de prendre en compte conjointement les dimensions culturelles et environnementales des systèmes agricoles, la spécification, par une revalorisation des produits agricoles, offre surtout l'opportunité pour des systèmes à faible productivité de renouer avec la viabilité économique. Elle permet de « *donner une valeur ajoutée à une production traditionnelle en la distinguant pour mieux rentabiliser une agriculture traditionnelle dans une économie moderne* » (Roué, 2006). Cette patrimonialisation, fondée sur la reconnaissance de leur valeur à la fois en tant qu'héritage du passé et en tant que potentiel pour l'avenir, justifie la revalorisation de ces produits aux yeux des consommateurs (Chevallier *et al.*, 2000), chez qui s'affirme une tendance à la recherche de produits porteurs de sens, voir une forme de consumérisme engagé (Chessel et Cochoy, 2004 ; Micheletti, 2004).

Cette patrimonialisation ne doit ainsi pas être conçue comme une préservation « muséographique » des systèmes agricoles pour eux-mêmes. Il s'agit en revanche d'y trouver les ressorts d'une viabilité à venir, un équilibre devant être trouvé entre l'authenticité et la rentabilité, car « *la survie de ce patrimoine est difficile à dissocier de la viabilité économique des agriculteurs* », l'objectif n'étant pas « *d'arrêter le cours du temps mais de préserver la vie sociale à venir* » (Chevallier *et al.*, 2000). Il faut souligner ici que la patrimonialisation ne doit pas apparaître comme un scénario traditionaliste ni de folklorisation de l'activité agricole : elle ne l'est qu'en regard avec la vision progressiste qui a posé le modèle productiviste comme norme d'évolution des systèmes agricoles. D'autres ressorts de viabilité que la productivité ont aujourd'hui fait leurs preuves au sein de modèles agricoles alternatifs (Delfosse, 2009 ; Pecqueur, 2001 ; Rieutort, 2009), et nous rejoignons Bernadette Lizet pour qui « *interpréter comme une folklorisation le choix économique qui consiste à profiter de la rente de qualité pour diminuer les intrants, et donc les frais, laisse penser que la seule voie non folklorique serait l'intensification à outrance* » (Lizet, 2009). La recherche d'un équilibre entre authenticité et productivité doit être guidée par le critère de la viabilité des exploitations, les deux pouvant en être des ressorts activables à différents degrés. C'est une perspective qu'encourageait déjà la Commission du Développement Durable dans son intervention en 1999 : « *il faudrait se pencher sur la façon dont le savoir, la culture, les pratiques et les modes de vie traditionnels peuvent se fondre dans les approches modernes de promotion des modes de consommation et de productions durables.* » (Commission du Développement Durable, 1999). Elle préconise tout particulièrement la mise en œuvre de ce scénario pour les zones de montagne, les îles et les zones

³¹⁷ En raison des limites du droit de propriété intellectuel en ce qui concerne des matières premières brutes, et des difficultés à faire valoir juridiquement les droits des populations locales.

côtières, ainsi pour que les centres de biodiversité (Brodhag, 2002). La vanille, et nous l'avons amplement développé, pourrait très bien se prêter à cet exercice.

Cela rejoint en partie les réflexions menées sur les SYAL (systèmes agroalimentaires localisés), proposés comme un cadre d'action pertinent pour articuler compétitivité économique, dynamique sociale et contraintes environnementales « *dans un monde rural que l'on ne perçoit plus que de manière sectorielle comme producteur de nourriture mais aussi comme source d'aménités positives et de culture pour l'ensemble de la société* » (Muchnik et al., 2008). Cela implique qu'un autre regard soit posé sur ces filières, que celui, sectoriel, qui condamne ces systèmes agricoles au regard de leur faible productivité.

Vers une re-légitimation territoriale

Une approche transversale de ces systèmes agricoles, prenant en compte conjointement leurs différentes fonctions, peut être une première étape vers ce changement de regard, mais celui-ci ne prendra toute sa mesure qu'une fois traduit au sein de projets de territoire. C'est cette réappropriation qui a été observée dans le cas des oliveraies et des vignobles de Provence, et qui s'est révélée porteuse de ressources à même de renouveler les liens entre ces productions agricoles et leurs territoires. Elle a concouru à revaloriser des « *espaces agricoles perçus par les acteurs du monde agricole comme marginaux et mal adaptés à la modernisation* », devenus sources de paysages et de produits authentiques, dans un processus où « *la tradition et l'authenticité ont été réinterprétées pour s'adapter à un nouveau contexte économique et culturel* » (Perrin, 2009).

La spécification des produits agricoles présente en effet un double intérêt, pour la filière d'une part et pour le territoire d'autre part, et cette double mise en ressource est une voie permettant d'amorcer des dynamiques sur ces filières marginales. Le cas de la relance de la filière café en Guadeloupe en est un exemple, le soutien d'acteurs territoriaux (parc national, Conseil Régional notamment) ayant fortement contribué à réinscrire la filière dans une dynamique de développement, puis dans les circuits classiques de l'encadrement agricole (mention dans le PDRG, création de mesures destinées à cette production sur fonds FEADER).

Dans le cas de la filière vanille réunionnaise, nous avons également montré que des acteurs non agricoles ont soutenu la filière et contribué à maintenir ou faire évoluer son inscription sur le territoire. Une association plus étroite entre les problématiques de développement agricole et de développement rural pourrait néanmoins être envisagée. La position de l'ODEADOM, institution pourtant sectorielle, nous semble significative d'une telle inflexion en cours de l'encadrement de ces filières. Prenant comme référence la filière lavande de Provence et son incidence importante sur l'emploi et l'économie de ce territoire, l'ODEADOM envisage de se fonder sur un scénario de ce type, couplant le développement agricole aux enjeux territoriaux, pour le développement des filières PAPAM des DOM : « *la qualité et l'authenticité de la matière première végétale est très étroitement associée à la qualité du produit et à l'image du territoire. (...) Elle ajoute à l'attrait du territoire, qui est le seul à pouvoir fournir ce type de produit. Enfin, elle apparaît comme exemplaire pour l'aménagement de celui-ci, confortant ainsi son identité. Dans ce contexte, les productions des départements et collectivités d'outre-mer ont une carte à jouer importante* » (ODEADOM et ONIPPAM, 2008). Selon les termes du rapport, un tel scénario conforterait leur légitimité économique et territoriale au regard de l'objectif plus large des politiques d'aménagement du territoire. La pertinence de ce scénario est particulièrement soulignée dans le cas

de la Réunion : « *La Réunion, terre d'outre-mer des arômes et des fragrances par excellence, dispose d'une biodiversité incomparable dans le domaine des parfums et d'un impact international quant à son image de bien-être et de qualité de la vie. En passe de devenir l'une des destinations de prédilection du tourisme durable, pourquoi ne s'appuierait-elle pas sur une filière de PAPAM ancrée dans le développement durable ?* » (ibid.). Ce discours, d'autant plus parce qu'il est tenu par une institution sectorielle, montre l'importance de réinscrire ces filières dans le développement rural et l'aménagement du territoire.

9.3.2. Des produits agricoles « labellisés » par des acteurs de l'environnement ?

Avec l'intégration de l'environnement, et plus récemment de la biodiversité dans les registres de spécification des produits agricoles, la question se pose du rôle que peuvent jouer les acteurs institutionnels du secteur de l'environnement dans les dispositifs de labellisation ou de marquage des produits. Les acteurs de l'environnement peuvent créer des marques qui leur sont propres, définissant ainsi la place qu'y prennent les enjeux environnementaux et les modalités de leur couplage avec des enjeux de développement. Ils occupent une place de choix pour faire entrer la biodiversité dans les dispositifs de spécification des produits.

Un levier pour mobiliser les acteurs sur les enjeux de biodiversité

La labellisation ou le marquage des produits peuvent en effet être une piste, pour les acteurs de l'environnement, pour faire entrer l'environnement, et plus particulièrement la biodiversité, dans les stratégies des acteurs, en raison, comme évoqué précédemment, d'une attention émergente chez les consommateurs à la qualité environnementale. Celle-ci devient un ressort important de reterritorialisation de l'agriculture (Rieutort, 2009), et les institutions du secteur de l'environnement peuvent trouver là un espace de discussion sur des synergies possibles avec les acteurs agricoles.

En allant un peu plus loin, au-delà des espaces de production en eux-mêmes, c'est la qualité environnementale d'un territoire dans sa globalité qui peut être associée au produit. La notion de rente territoriale est éclairante sur ce point, elle traduit le fait que la propension à payer du consommateur serait fonction non seulement de la qualité intrinsèque des produits, mais également des attributs de leurs territoires d'origine : « *si l'activité productive est « située », cela entraîne une relation entre les caractéristiques d'un milieu socio-physique et une production qui en serait une fonction* » (Pecqueur, 2001). La rente territoriale peut devenir un moyen d'intéresser des acteurs privés, en particulier du monde agricole, à la conservation d'un environnement de qualité, et en particulier de sa biodiversité, en vertu du surplus de valeur qu'ils peuvent en retirer.

Lucie Dupré, dans le cas de la châtaigneraie ardéchoise, se demande « *comment les exigences en termes de diversité bioculturelle, de contrôle de l'origine et de qualité nutritionnelle trouveront à se reporter, non plus sur la seule châtaigne et son histoire, mais également, et de façon explicite, sur l'espace de nature qu'elle convoque et dont elle est à la fois le support et le produit* » (Dupré, 2005). Cette perspective d'associer le produit à son espace de production, dans le cadre d'un dispositif de qualification, mérite d'être examinée dans le cas de la vanille, produite au sein d'espaces naturels où l'enjeu biodiversité est, comme nous l'avons vu au chapitre 6, particulièrement présent. Etant données les controverses qui

existent autour de l'impact écologique de cette production, l'implication des acteurs de l'environnement eux-mêmes est indispensable à une telle stratégie de qualification.

Des perspectives de « labellisation » par les acteurs de l'environnement

La politique de marquage des parcs naturels régionaux, « lieu d'expérimentation pour la promotion d'actions visant à favoriser des synergies entre la conservation et la valorisation de la qualité paysagère, d'éléments de la biodiversité locale et des savoir-faire associés » (Angeon et al., 2007) est un exemple emblématique d'une politique de spécification des produits initiée par une institution du secteur de l'environnement (Encadré 24).

Encadré 24. La marque « Parc Naturel Régional »

Source : (Angeon et al., 2007)

La politique de marquage des PNR date du milieu des années 1990. La marque se décline en deux types : les marques générales (« Parc Naturel Régional » et « Parcs naturels Régionaux de France »), et les marques particulières attachées à chacun des PNR. Ces dernières sont des marques collectives (elles peuvent donc être utilisées par toute personne respectant un règlement d'usage établi par le titulaire de la marque) et protégées (déposée à l'Institut national de la propriété intellectuelle). Elles s'appliquent aux produits agricoles et agro-alimentaires, aux prestations d'accueil et aux savoir-faire (artisanat).

Elles sont attribuées aux producteurs, prestataires, ou artisans qui s'engagent sur 3 points :

- la marque exprime **l'attachement au territoire** : leurs activités, exercées sur le territoire du Parc, doivent contribuer à son développement et s'attacher à le faire découvrir, en participant à la construction de son identité et à la valorisation du patrimoine culturel local ;
- la marque revendique le **respect de l'environnement** : les producteurs s'engagent à préserver les milieux naturels, la faune, la flore et à s'impliquer dans le maintien de la qualité des paysages spécifiques au territoire de chacun des parcs ;
- la marque cultive une **forte dimension humaine** : le savoir-faire, le rôle et la maîtrise de l'homme doivent être primordiaux dans les processus de fabrication, les producteurs s'engagent à contribuer à un développement maîtrisé par l'homme qui tienne compte des enjeux sociaux.

La marque des PNR porte donc fondamentalement sur ces valeurs, défendues par les PNR, et non sur le champ de la qualité des produits en eux-mêmes. En 2007, cette politique de marquage avait été déclinée en 58 marques portant sur des produits (viandes, miels, fruits et légumes, produits laitiers,...), 55 marques portant sur des prestations d'accueil, et 15 marques portant sur des savoir-faire (principalement autour des métiers du bois et des produits de bouche). Ces marques impliquaient alors 32 des 45 PNR français, pour environ 500 bénéficiaires marqués.

A la Réunion, d'autres acteurs du secteur de l'environnement pourraient être impliqués dans la labellisation de produits agricoles, et plus particulièrement de la vanille.

Au cours des entretiens réalisés auprès du Conservatoire du Littoral (CEL), l'équipe réunionnaise a évoqué la possibilité d'une forme de « labellisation » de la vanille produite sur le foncier dont l'institution est propriétaire. Si ce type d'action ne fait pas partie de ses missions fondamentales ni du cœur de métier de ses agents, le CEL manifeste en effet depuis une vingtaine d'années un intérêt pour l'activité agricole exercée sur ses sites, et envisage de mettre en œuvre une politique de qualification de l'« agriculture littorale » (Encadré 25).

Encadré 25. L'agriculture « estampillée » Conservatoire du Littoral

Source : (Isidore, 2006)

L'idée d'une politique de qualification de l'agriculture de ses sites, ou plus largement d'une agriculture littorale, est envisagée depuis le milieu des années 1990 par le CEL, qui a deux raisons principales de s'intéresser à l'agriculture. D'une part, celle-ci est envisagée comme un outil pragmatique de gestion des sites et une composante de l'aménagement du littoral. D'autre part, l'établissement a un intérêt indirect à s'investir dans le soutien à « son » agriculture : en termes de communication, cela lui permettrait de « rompre avec l'image de conservation « muséologique » des espaces naturels qu'on lui associe parfois », et de s'affirmer quant au rôle qu'il peut jouer dans le développement local (Isidore, 2006). Une politique de qualification de l'agriculture par le CEL serait donc un double outil de **revalorisation de l'activité agricole** d'une part, et de **légitimation de l'établissement** d'autre part.

Malgré cet intérêt, les conditions de mise en œuvre d'une telle politique dans une stratégie globale de l'établissement ne sont pas établies à ce jour. Aujourd'hui, seul un petit nombre de produits - sel, miel vin - sont estampillés « Conservatoire du Littoral », en affichant le « chardon bleu » emblème du CEL. Ce « marquage » ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun cahier des charges, et fait dans la plupart des cas suite à une initiative des producteurs eux-mêmes.

Dans la perspective de mettre en place une politique cohérente à l'échelle de l'établissement, le CEL a fait réaliser en 2006 un inventaire des produits agricoles issus de son domaine, suivi d'une étude afin de déterminer les produits susceptibles de faire l'objet d'une politique de labellisation ou de marquage par l'établissement. Le rapport conclut, au vu des missions de l'établissement, que la certification devrait porter sur les « **services que rend l'agriculture au littoral** », plus que sur la qualité des produits eux-mêmes. Il proposerait ainsi « *au consommateur ou plutôt au citoyen, au résident, au promeneur, de s'engager pour défendre des valeurs, attachées à cette agriculture, qui lui sont chères* » en soutenant une agriculture littorale productrice de services (respectueuse de l'environnement, productrice de cadre de vie, productrice de produits de qualité ou authentiques). On retrouve là l'idée d'une rémunération de services environnementaux à travers les produits agricoles eux-mêmes.

Pour l'équipe du Conservatoire à la Réunion, le mode de production de la vanille, sur le plan de ses caractéristiques environnementales (en particulier son extensivité), se prêterait à une forme de labellisation par l'établissement. Dans le sillage des précédentes expériences de « marquage » de produits agricoles, la filière avait été contactée pour envisager un processus similaire, à l'initiative du CEL : « *et nous on avait vraiment envie de labelliser cette vanille, voir même d'essayer de la distribuer* »³¹⁸. Du point de vue de l'établissement, ce ne sont pas les controverses sur les impacts environnementaux que nous avons précédemment abordées qui seraient un frein à cette démarche, mais les difficultés de la filière à se structurer, à fédérer autour d'une démarche de ce type, et à offrir une régularité dans la production :

« Moi je reste persuadée, si elle était à peu près organisée, le Conservatoire du Littoral pourrait prendre sa part dans la diffusion de cette production. Une des qualités qu'elle a cette vanille, c'est qu'elle est produite sans engrais, sans intrants, enfin, elle pourrait élarger facilement aux productions bio, là on est en plein dans l'optique du Conservatoire du Littoral... Il suffirait de très très peu de choses, pour rentrer dans les clous. » (Entretien Conservatoire du Littoral)

En effet, le Conservatoire, dont l'équipe locale est très restreinte et dont les compétences ne sont pas orientées vers ce type de missions, ne peut pas assumer le travail d'animation que nécessite cette démarche : « *moi mon boulot c'est d'acheter du terrain... On touche à nos limites de compétence là-dessus...* ». Elle nécessiterait que soit désigné un porteur de projet au sein de la filière. Le premier contact avait été établi avant la restructuration de la filière qui a accompagné le désengagement d'UR2 ; depuis, cette

³¹⁸ Entretien Conservatoire du Littoral.

question mériterait d'être réexaminée, dans un contexte renouvelé où la filière est désormais à la recherche de stratégies de requalification de son produit.

Si tel devait être le cas, la clarification de la stratégie globale de l'établissement en matière de labellisation de l'agriculture de ses sites offrirait un cadre propice à une telle démarche. Les perspectives ouvertes par le rapport sur les productions agricoles des sites du CEL (Encadré 25) viennent appuyer la proposition d'une valorisation des services environnementaux dans le cadre d'une gouvernance locale, via des dispositifs de qualification des produits. Le rapport propose en effet de fonder un éventuel futur label « CEL » sur les services fournis par l'agriculture plus que sur les spécificités de ses produits : « *le label pourrait permettre de payer, de façon symbolique, le « produit territoire » à l'agriculteur* » et contribuer à « *soutenir les agriculteurs pour les services agricoles qu'ils rendent au territoire littoral* » (Isidore, 2006).

Cette perspective, impliquant une institution du secteur de l'environnement, offrirait un cadre favorable à la création de nouveaux liens entre une filière et son territoire, sur le principe d'un service environnemental qui relierait la première au second. La position « *non dogmatique* »³¹⁹ du CEL en matière de protection de l'environnement y est propice ; comme le soulignait un agent du CEL, « *les sites du CEL sont des territoires d'exemple, pas d'exception* »³²⁰. L'expression n'est pas sans faire allusion aux parcs nationaux, qui peuvent également jouer un rôle à travers ce type de dispositifs.

Certains parcs nationaux ont mis en place, à l'échelle de leur territoire, des dispositifs de marquage. Le Parc national de la Guadeloupe a ainsi mis en place sa « Marque de confiance » (Durant cette période, le parc a donc conduit un certain nombre d'actions sur ces filières, qui s'inscrivaient d'une part dans une logique de développement territorial (démarche LEADER, PDD de la Côte-sous-le-vent), tout en s'appuyant sur des dispositifs sectoriels (CTE, OGAF). Dans son programme d'aménagement 2006-2011, le parc confirme son soutien à ces filières, tout en soulignant l'importance de les intégrer dans les dispositifs sectoriels et les schémas de développement agricole, en particulier en Côte-sous-le-vent. Dans le programme d'action qu'il établit pour 5 ans, il propose ainsi de « *soutenir les pratiques agricoles favorables à la préservation du patrimoine et des paysages culturels* » :

« L'Etablissement soutient les actions et programmes qui sont conduites dans ce sens en périphérie du parc national et plus particulièrement en Côte-sous-le-vent (zone périphérique) au sein de laquelle cette agriculture [l'agriculture guadeloupéenne traditionnelle] constitue la seule option envisageable. Il s'efforce d'être présent dans les instances décisionnelles ou de programmation afin que soient prises en compte ces orientations. Le Parc national contractualise avec la Chambre d'Agriculture et les organismes professionnels afin que ces orientations soient soutenues et initiées par la filière professionnelle. » (Parc national de la Guadeloupe, 2006a)

Se dessine ici le rôle de soutien politique qu'a joué le Parc national de Guadeloupe vis-à-vis de ces filières, affirmant leur légitimité au sein des instances décisionnelles sectorielles agricoles.

Encadré 19), qui peut s'appliquer à des activités marines, des activités de pleine nature, des hébergements, et enfin des sites aménagés. Dans ce dernier cas, elle offre la possibilité à des producteurs qui mettent en place une démarche agrotouristique de bénéficier d'une qualification de leur activité par le parc. Cependant, ce marquage ne porte pas directement sur la production agricole.

³¹⁹ Entretien Conservatoire du Littoral.

³²⁰ Citation de J.P. Grillet, délégué de rivages en Corse, le 5 avril 2006, lors d'une réunion de coordination à Paris (Isidore, 2006).

Le Parc national des Cévennes a quant à lui mis en place un dispositif de labellisation destiné à la production agricole : ce sont les « Authentiques du parc », qui concernent de très petites filières d'élevage, la filière bovine des « Bœufs de Pâques » et la filière ovine des « Agneaux de parcours » (Encadré 26).

Encadré 26. Le label « Agneaux de parcours » du Parc national des Cévennes

Cette appellation a été développée par une initiative conjointe du Parc national des Cévennes et d'un petit groupe d'éleveurs, aboutissant à la création en 1997 d'un label pour leurs agneaux. Le label, destiné à promouvoir une alternative au modèle d'agriculture conventionnelle dominant à l'échelle régionale, vise à remettre les parcours au cœur du système de production.

Ce choix se fonde sur l'hypothèse que fait le parc de la contribution de ce mode de gestion des troupeaux à la protection certains milieux cévenols, notamment par une limitation de l'embroussaillage (Blanc, 2009). S'inscrivant dans la « *recherche d'une nouvelle voie pour la conservation de la biodiversité* » (Roué, 2009), elle traduit la reconnaissance par le parc de l'importance de la présence des éleveurs dans le maintien de milieux à haute valeur patrimoniale (Lizet, 2009). Cependant, Julien Blanc souligne les incertitudes et les controverses qui subsistent sur les liens, complexes, entre ces systèmes d'élevage et la qualité écologique des milieux. Sans statuer sur ces controverses, le parc a pris le parti de soutenir des alternatives à l'intensification (Blanc, 2009). La labellisation a permis l'émergence d'un petit segment de marché spécifique, bénéficiant de l'« *aura du parc* » et de la fréquentation touristique qu'il induit : le label se traduit par une plus-value d'environ 15% pour les éleveurs, plus-value qui va jusqu'à 25% sur la distribution en vente directe (ibid.).

Depuis la réforme de 2006³²¹, le projet d'élaboration d'une politique de marquage à l'échelle de l'ensemble des parcs nationaux français est à l'étude. Les réflexions se penchent pour l'instant plus particulièrement sur le marquage de produits agricoles et de prestations touristiques. La labellisation serait encadrée par un règlement commun à l'ensemble des parcs nationaux, et, au sein de ce cadre générique, chaque produit ou service labellisé ferait l'objet d'un règlement d'usage catégoriel (RUC), défini localement par chacun des parcs, en relation avec les bénéficiaires potentiels du label. A la Réunion, le parc souhaite se saisir de ce dispositif, en ayant déjà identifié les PAPAM comme cible prioritaire de labellisation. Du côté de la filière vanille, la coopérative Provanille, se dit quant à elle intéressée par un tel dispositif.

Se pose néanmoins la question de ce que ce dispositif aura pour objectif de labelliser, et des critères qui prévaudront pour l'attribution du label. Si le rapport Beisson, qui porte sur l'agriculture au sein des parcs nationaux, identifie en effet, parmi les sept principes guidant les propositions des parcs nationaux en matière de politique agricole, celui de « *favoriser les productions sous signes officiels de qualité et les agricultures ancrées sur les marchés de proximité ayant les unes et les autres un lien fort avec le territoire* » (Beisson, 2011), semblant faire plus référence à une agriculture identitaire qu'à une agriculture « *écologique* », la loi de 2006 semble quant à elle mettre l'accent sur les aspects environnementaux. Elle précise notamment que la marque doit certifier que « *les produits et les services, issus d'activités exercées dans les parcs nationaux, s'inscrivent dans un processus écologique en vue notamment de la préservation ou de la restauration de la faune et de la flore* »³²².

La question de l'impact d'une pratique agricole sur la diversité est complexe, et son encadrement dans le cadre d'un dispositif de labellisation l'est a fortiori. Nous l'avons abordé dans le cas de la filière vanille au chapitre 6, et la question s'est également posée dans le cadre de la labellisation des élevages par le Parc national des Cévennes. Comme le souligne Julien Blanc, dont les travaux de thèse étaient centrés sur cette filière, « *l'efficacité présumée supérieure [dans la lutte contre la fermeture des milieux] des élevages agneaux de parcours demeure hypothétique* » (Blanc, 2009). Face à la complexité des interactions

³²¹ La création de la marque collective spécifique des Parcs nationaux de France est inscrite dans la loi de 2006 (article 11) comme l'une des missions de l'établissement public «Parcs nationaux de France».

³²² Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, article 11.

entre pratiques agricoles et biodiversité, le parc « *ne tranche pas dans la controverse* » et soutient cette forme d'agriculture extensive en élaborant avec les éleveurs un cahier des charges à partir de celles de leurs pratiques qui sont « *supposées bénéfiques à l'environnement* » (ibid.). Le positionnement de PNF et de chacun des parcs nationaux sur ce type de controverses reste à définir, dans le cadre de la construction en cours du dispositif « Marque Parc ». De plus, la référence au patrimoine culturel dans la loi de 2006, bien qu'il n'y soit pas fait référence dans le paragraphe relatif à la marque, semble offrir l'occasion d'un couplage entre les deux dimensions, naturelles et culturelles, de certaines productions agricoles. Cette question mérite d'être replacée dans une analyse plus large du positionnement des parcs nationaux en matière d'agriculture, et plus particulièrement de leur aptitude, en tant qu'acteur et institution emblématique de la protection de la nature, à appréhender cette double dimension, naturelle et culturelle, d'une activité par ailleurs fondamentalement économique. Nous discuterons de ce point dans le chapitre suivant.

9.3.3. Vers le modèle du panier de biens ?

Les acteurs de la filière mobilisent déjà, dans leurs stratégies de spécification des ressources, les dimensions sociales, culturelles et environnementales de l'activité agricole, nous l'avons montré dans le chapitre 8. D'autres acteurs du territoire (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels), soutiennent plus ou moins directement la filière, qui concoure elle aussi plus ou moins directement à certains de leurs objectifs d'acteurs territorialisés ou à leurs projets de territoire. L'existence d'une forte identité territoriale à la Réunion, associée au développement touristique (orienté surtout vers un tourisme « de nature »), et la présence d'autres productions « patrimoniales » sur ce territoire (épices, plantes à parfum, etc.), invitent à réfléchir à un scénario de type « panier de biens » (Hirczak *et al.*, 2008 ; Pecqueur, 2001), à l'interface entre développement agricole et développement territorial.

Le modèle du panier de bien se fonde sur la rencontre entre « *une offre à la fois composite et située, de produits de terroir et de services de qualité ancrés dans un espace particulier, sa culture, son histoire et une demande attirée précisément par cette relation biunivoque entre une gamme de produits et leur territoire, avec ses caractéristiques propres* » (Hirczak *et al.*, 2008). Le panier de bien se construit à partir de la mise en résonance d'un ensemble de produits et de services d'une part, et d'un territoire d'autre part, constituant ce que les économistes de la qualité appellent la rente de qualité territoriale. Cette valeur ajoutée se fonde sur une combinaison d'éléments matériels et immatériels (histoire, tradition, savoir faire, paysage, goût et typicité, aménités environnementales, etc.), qui contribuent à forger le lien du produit au territoire. L'« effet » territoire sera d'autant plus intéressant que celui-ci sera caractérisé par une image de qualité, et notamment par l'existence de biens publics locaux, constituant l'« écran » qui met en scène le panier de bien (ibid.). Dans cette perspective, acteurs agricoles et de la protection de l'environnement peuvent construire une collaboration sur la base d'un intérêt commun.

C'est justement cette coordination entre acteurs qui est déterminante dans le fonctionnement d'un tel scénario, et dans sa pérennisation (Gumuchian et Pecqueur, 2007 ; Hirczak *et al.*, 2008 ; Pecqueur, 2001). Cette coordination doit se construire à la fois entre acteurs privés, entre différentes formes d'intervention publique, et enfin, par la recherche d'une cohérence entre action privée et action

publique. Ainsi, la présence de ressources spécifiques n'est pas une condition suffisante au succès de ce type de scénario et « *seule la force des coordinations entre acteurs, toujours évolutive, et la lisibilité de leurs intérêts communs, peuvent permettre de faire coïncider ces espaces d'action et enclencher une évolution positive vers le modèle du panier de biens* » (Hirczak et al., 2008).

C'est une dynamique qui reste à construire à la Réunion. Au sein même de la filière vanille, des antagonismes et des stratégies divergentes complexifient la lecture du lien produit-territoire. Elles visent plus à compartimenter le marché qu'à donner une lisibilité globale du produit par rapport au territoire. La construction d'une collaboration avec les acteurs d'autres filières, notamment les filières patrimoniales au sein desquelles on observe les mêmes logiques compartimentées (Piccin, 2010), risque de s'avérer également compliquée. Il y aurait pourtant une opportunité pour ces acteurs à développer une stratégie collective qui se fonderait sur un territoire paré de multiples qualificatifs louant son « exceptionnalité » (« *île intense* », « *un monde unique* », « *haut lieu de la biodiversité* », « *patrimoine mondial de l'humanité* », ...). Comme le soulignent Romain Lajarge et Bernard Pecqueur, « *la ressource territoriale ne s'exploite pas, elle s'active* » (Pecqueur et Lajarge, 2012), et la coordination des acteurs constitue une condition déterminante de cette activation.

Conclusion du chapitre 9

La valorisation des fonctions environnementales et sociales de l'activité agricole peut constituer une opportunité de repenser la place de l'agriculture au sein des territoires. Toute une littérature voit ainsi dans l'émergence de modèles agricoles alternatifs l'expression de nouveaux rapports entre agriculture et société, susceptible de remettre en cause certains aspects du modèle agricole dominant (Deverre et Lamine, 2010). Si ce scénario s'affirme aujourd'hui, les politiques publiques agricoles restent globalement fondamentalement orientées vers la poursuite de la « *grande transformation* » des systèmes agricoles et le soutien à une agriculture inféodée aux logiques productivistes et de développement des industries de l'agrofourmiture et de l'agroalimentaire (Deverre, 2004 ; Esposito-Fava et Lajarge, 2009). Ainsi, si l'intérêt accru pour la multifonctionnalité de l'agriculture ou ses services environnementaux peut offrir l'opportunité d'une revalorisation de certains systèmes agricoles à la marge de ces logiques, l'inertie des politiques agricoles et des logiques de développement sectorielles freine cette possible dynamique. Elle entrave la conception de dispositifs de gouvernance qui seraient réellement à même de s'ouvrir à des modèles agricoles moins conventionnels, à d'autres logiques économiques que l'amélioration de la productivité. Une gouvernance renouvelée, sortant du seul giron du secteur agricole pour intégrer des logiques territoriales, et faisant intervenir un panel élargi d'acteurs, peut contribuer à redéfinir la place de ces petites filières patrimoniales au sein du secteur agricole.

Les dispositifs de qualification des produits nous semblent également ouvrir des perspectives pour ces filières, offrant la possibilité d'une valorisation conjointe de leurs dimensions alimentaires, culturelles, et environnementales, autant d'éléments participant à la construction de la qualité. Celle-ci peut également s'inscrire dans une dynamique plus large et collective, de valorisation d'une rente de qualité territoriale. Les deux logiques, de régulation par l'intervention publique (agro-environnement notamment) et de régulation par des logiques de marché (spécification des produits), ne sont bien sûr pas exclusives et gagnent au contraire à être couplées (Brodhag, 2002).

Dans ces différentes dynamiques, l'environnement s'affirme comme une ressource possible pour l'activité agricole, et plus particulièrement pour les petites filières étudiées. Cette mise en ressource ne va cependant par de soi, et doit être construite par les acteurs, en dépassant les seules logiques sectorielles. Nous nous interrogeons donc sur le rôle que peut jouer un parc dans cette construction possible de liens entre activité agricole et protection de l'environnement, et sur les perspectives de prise en compte conjointe des dimensions environnementales et culturelles de l'activité agricole qu'il peut ouvrir.

Chapitre 10.

LES PARCS NATIONAUX, ACTEURS DES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES DE L'ACTIVITE AGRICOLE, « TISSEURS DE LIENS » ENTRE LE « NATUREL » ET LE « CULTUREL » ?

« La biodiversité n'est pas menacée par l'activité des sociétés humaines en tant que telle, mais par la standardisation des systèmes de production, des techniques, des comportements, des mœurs et des cultures. [...] On ne saurait se donner pour objectif de protéger la biodiversité sans cultiver la diversité des comportements individuels, des pratiques sociales et des cultures locales. »

Raphaël et Catherine Larrère, 2009

Il ressort de la première partie de notre discussion (chapitre 9) que l'élargissement du cercle des acteurs qui interviennent dans l'agriculture peut favoriser la prise en compte des différentes fonctions de l'activité agricole. Si des alternatives agricoles se dessinent hors du modèle conventionnel, une des clés pour la réussite de ce scénario est de créer des liens entre les acteurs de l'agriculture et les autres acteurs du territoire, vers une gouvernance moins sectorielle, plus territoriale (Esposito-Fava et Lajarge, 2009). En particulier, nous avons exposé précédemment les raisons qui nous ont amenées à nous interroger sur le rôle que pouvait jouer un parc national vis-à-vis de ce type de filières.

Nous discuterons ici des fondements, de l'intérêt, et des limites d'une telle action pour un établissement dédié à la protection des milieux naturels. Nous commençons par revenir sur les fondements de l'intervention d'un parc vis-à-vis de filières agricoles dites « patrimoniales », à la lumière de l'analyse que nous avons faite sur les filières vanille et café : les enjeux à la fois environnementaux et culturels qu'elles soulèvent invitent les parcs nationaux à les intégrer dans le projet de territoire qu'ils sont désormais tenus d'élaborer au sein de leur aire d'adhésion. Dans un second temps, nous proposons de considérer la construction d'un territoire commun comme fondement de la construction de synergies entre production agricole et protection de l'environnement.

Mais, et c'est ce que nous aborderons dans un troisième et dernier temps, cette construction doit se faire au cas par cas dans des territoires de parcs nationaux qui sont tous singuliers.

Au fil du texte, des éléments issus du terrain réunionnais viendront enrichir cette discussion. Ce chapitre nous permet ainsi de mettre en perspective l'analyse menée en Guadeloupe (sur l'action du parc sur les filières patrimoniales) avec certaines caractéristiques de la situation actuelle du Parc national de la Réunion. Nous avons en effet précisé dans notre démarche de recherche qu'en raison de la jeunesse de ce dernier, une analyse similaire à l'analyse conduite en Guadeloupe aurait eu peu de sens : le positionnement du parc vis-à-vis de l'agriculture est encore peu défini, peu d'actions ont été entreprises à ce jour, et c'est en outre une question sensible sur laquelle le parc s'exprime avec beaucoup de prudence. Toutefois, à la lumière des analyses qui ont été menées, nous souhaitons proposer dans ce chapitre certaines clés de lecture des interactions qui se construisent entre le parc et le secteur agricole, et plus particulièrement entre le parc et le type de filières que nous avons étudiées. Dans cette mise en perspective, il ne faut pas sous-estimer la singularité de chacun de ces deux parcs, inscrits dans des territoires et surtout dans des historiques différents. Le décalage temporel entre la naissance de ces deux parcs est d'autant plus significatif qu'il encadre une réforme majeure de la législation sur les parcs nationaux.

10.1. L'agriculture, un « objet territorial » que les parcs nationaux ne peuvent ignorer

Si en cœur de parc, les interactions entre les acteurs agricoles et les agents du parc se fondent à minima sur les différents textes réglementaires³²³ qui encadrent l'activité agricole, en aire d'adhésion, la question est plus complexe, et l'agriculture ne rentre pas explicitement dans les prérogatives d'un parc national. Cependant, l'agriculture ne peut à l'inverse pas être ignorée dans la politique que l'établissement à vocation à coordonner en aire d'adhésion depuis la loi de 2006. D'une part, le nouveau statut de l'aire d'adhésion et son mode de gouvernance réaffirment les missions des parcs nationaux dans ces territoires attenants au cœur ; d'autre part en introduisant le « patrimoine culturel » dans les statuts législatifs des parcs nationaux, elle les invite à s'interroger sur ce qui, dans l'activité agricole, est susceptible de « faire patrimoine ».

10.1.1. L'agriculture, une composante du projet de territoire de l'aire d'adhésion

Les effets de la réforme de 2006

La réforme de 2006, qui remplace les anciennes zones périphériques par les aires d'adhésion (Encadré 6), réaffirme d'une part les objectifs de développement socio-économique sur ces territoires attendant

³²³ Loi sur les parcs nationaux et code de l'environnement, décret de création, charte, arrêtés du conseil d'administration et du directeur.

aux cœurs, et modifie d'autre part leur mode de gouvernance, en instituant un nouvel outil, la charte. Inspirée de l'expérience des parcs naturels régionaux, la charte est un élément central de l'action du Parc en aire d'adhésion. Elle doit définir « *un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur du parc et ses espaces environnants* », et pour l'aire d'adhésion, ce projet doit plus particulièrement définir « *les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable et indique[r] les moyens de les mettre en œuvre* » ; pour cela, la charte doit définir différentes zones dont les vocations doivent être définies notamment « *à partir d'un inventaire du patrimoine naturel, paysager et culturel* »³²⁴.

Ainsi, cette entrée territoriale entérinée en 2006³²⁵ implique pour les parcs nationaux de se préoccuper de l'activité agricole présente au sein de leurs différents périmètres, comme cela a été souligné lors des rencontres des Parcs nationaux de France en 2007 :

« Si la nouvelle loi sur les parcs nationaux ne cite jamais le mot « agriculture », sa prise en considération est implicite par l'entrée « territoire » dans les notions de protection territoriale. (...) Un parc national c'est avant tout un territoire, une zone circonscrite avec son histoire, ses paysages, sa nature. Cette entrée dans un parc par la porte du territoire, et plus seulement par la porte de la nature qui y est protégée, nous incite à envisager le parc national dans son ensemble. (...) Lorsque l'on envisage ces espaces comme des territoires, le devenir de l'agriculture est une question naturelle » (PNF, 2006, Actes des rencontres des parcs nationaux de France, compte rendu de l'atelier agriculture)

La loi de 2006 se fonde en outre sur le concept de « solidarité écologique » pour penser les interactions entre le cœur et l'aire d'adhésion. Aux racines de ce concept, il y a la volonté de dépasser la logique de la « zone tampon » considérée du seul point de vue du cœur ou des effets sur le cœur, et d'aller au-delà des approches induites uniquement en termes de menaces et de contraintes (Barthod, 2009). Pendant le processus de réforme, le terme de solidarité écologique était fréquemment associé à la solidarité économique, sociale, et culturelle entre le cœur et l'aire d'adhésion (ibid.) ; celles-ci ont cependant finalement disparu dans le texte de loi. La mise en œuvre de ce concept invite aujourd'hui les parcs à s'interroger sur les activités humaines qui s'exercent au sein de leurs aires d'adhésion, en particulier l'activité agricole. Dans la cadre de la mission du parc de construire un projet de territoire, il apparaît difficile de se limiter à une application du concept qui se bornerait au seul objectif de préservation des fonctionnalités écologiques. La recherche de points d'accroche et d'articulation avec les dimensions économiques, sociales et culturelles apparaît comme une condition incontournable pour susciter leur adhésion, comme le souligne Christian Barthod : « *lorsque l'on parle de biodiversité et de territoire, on parle inextricablement de « choses objectivables » et de regards sur ces choses, de visions, de passé et d'avenir, d'héritage et de projets, d'identités et de rêves, et donc d'hommes et de sociétés. Les approches de la biodiversité qui sous-estimeraient cette dimension humaine et culturelle s'exposeraient à de grandes difficultés* » (ibid.). Dans ce contexte, la question que se posent (De Sainte Marie et al., 2011), « *peut-on « écologiser » les agriculteurs sans « agricoliser » les naturalistes ?* » prend tout son sens, et les parcs se retrouvent dès lors face à la tâche complexe de trouver les ressorts et les outils qui leur permettent de construire une collaboration avec le secteur agricole.

³²⁴ Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, article 3.

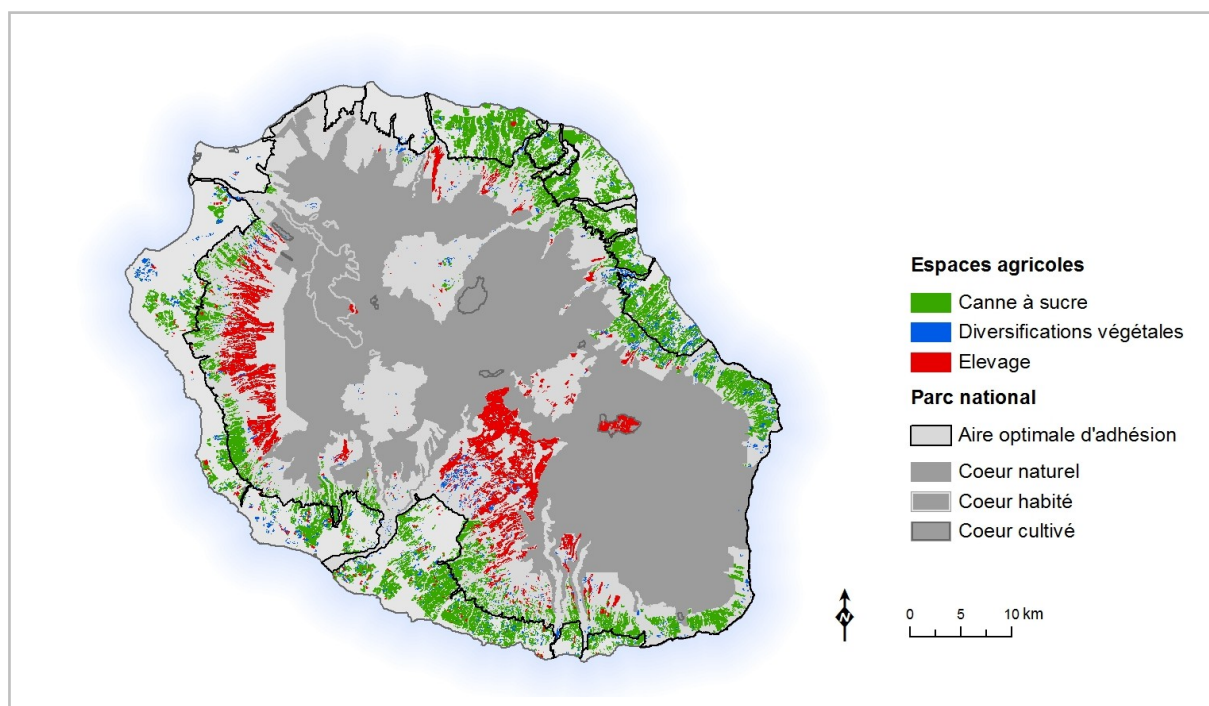
³²⁵ Plusieurs éléments sont à rattacher à cette entrée territoriale : le statut renouvelé de l'aire d'adhésion, le rôle transversal que doit y jouer l'établissement public, la notion de solidarité écologique qui implique de prendre en compte le territoire dans sa globalité, la notion de « caractère du parc » qui ne se borne pas à l'inventaire du patrimoine naturel.

Une question particulièrement importante pour le Parc national de la Réunion

Si en Guadeloupe, l'aire d'adhésion concentre désormais (après tracé du nouveau périmètre de l'aire d'adhésion) près des deux tiers de l'agriculture du département³²⁶, à la Réunion, si cette proportion est légèrement inférieure (de l'ordre de la moitié), l'enjeu y est également de taille.

Figure 65. Les espaces agricoles au sein du Parc national de la Réunion

Sources : DAF, BD parcellaire 2010 ; Parc national de la Réunion, périmètres des cœurs et de l'aire d'adhésion.
Cartographie C. Demené.



L'agriculture est historiquement le pilier du développement économique des Hauts, et elle conserve un rôle de tout premier plan dans le développement de ce territoire qui constitue aujourd'hui l'aire d'adhésion. Inversement, ce territoire de l'aire d'adhésion représente une partie plus que significative du secteur agricole réunionnais, avec plus de la moitié des surfaces (25 350 ha sur les 46 170 ha agricoles de la Réunion³²⁷) et des exploitations. Certaines communes sont particulièrement concernées, sept voient la totalité de leurs surfaces agricoles incluses dans l'aire d'adhésion (Parc national de la Réunion, 2012b), dont bien sûr Sainte-Rose et Saint-Philippe³²⁸, dont tout le territoire est inclus dans le périmètre du parc.

Comme l'illustre la Figure 65, certaines filières sont plus particulièrement concernées : si 40% des surfaces en canne se trouvent en aire d'adhésion, pour l'élevage, c'est la quasi-totalité des surfaces qui y sont concentrées. Les exploitations y sont en outre plus diversifiées que dans les bas, et 55% des surfaces en diversifications végétales se trouvent dans l'aire d'adhésion (Parc national de la Réunion, 2012a). Les Hauts contribuent ainsi de façon importante à la diversité des productions et à

³²⁶ Selon le RGA 2010, les communes de l'aire d'adhésion comptent 20 000 hectares de surfaces agricoles, sur une SAU départementale de 31 800 hectares environ.

³²⁷ Données SAFER, pour le Parc national de la Réunion (Parc national de la Réunion, 2012b).

³²⁸ Les autres communes sont Trois-Bassin, l'Entre-Deux, la Plaine des Palmistes, Salazie et Cilaos.

l'approvisionnement du marché local. Le mitage des terres agricoles y est jugé préoccupant tant du point de vue du secteur agricole que de celui du parc, qui, outre les conséquences directes (paysagères, économiques, etc...) y voit une menace pour les espaces naturels des Hauts (risque de revendications d'une compensation sur les espaces naturels des espaces perdus par l'agriculture sur l'urbanisation), et indirectement pour l'intégrité du cœur (avec le risque d'ouverture de nouveaux fronts de progression des espèces exotiques envahissantes). L'agriculture est donc un sujet dont le parc sera inmanquablement amené à se saisir.

10.1.2. L'agriculture, une composante du patrimoine culturel ?

Outre la réaffirmation du rôle des parcs en aire d'adhésion, la réforme de 2006 nous amène à nous questionner sur le rôle des parcs nationaux en matière d'agriculture pour une seconde raison : l'introduction, dans leurs statuts juridiques, de la notion de « patrimoine culturel », susceptible de se rapporter à certains éléments de l'activité agricole. Cette question de l'articulation du « naturel » et du « culturel » n'est pas nouvelle pour les parcs nationaux, elle s'est posée dès l'origine, dans les débats qui ont précédé la loi de 1960 et la création des premiers parcs. Malgré cette « hésitation » initiale, la loi de 1960 fait le choix du « naturel », prenant une orientation clairement naturaliste, au détriment de l'orientation culturelle, finalement absente de ce texte fondateur (Basset, 2009 ; Mauz, 2009a ; Selmi, 2009) (Encadré 27).

Encadré 27. Le naturel et le culturel, un questionnement dès l'origine pour les parcs nationaux

Source : (Larrère et al, 2009)

Pendant les années qui ont précédé la loi de 1960, différents projets précurseurs des parcs nationaux ont été élaborés. Gilbert André, à l'origine de l'un de ces projets en Vanoise, défendait ainsi un projet de « parc culturel », dont l'objectif aurait été la préservation « *des paysages bien sûr, mais aussi et surtout [d']une manière de vivre, [d']une proximité entre les hommes et avec les animaux qu'ils élèvent, toutes choses qu'il résume par le terme de « culture »* » (Mauz, 2009a). Le projet visait à préserver la vie traditionnelle dans ces territoires reculés, sans toutefois refuser la modernisation de l'économie rurale. Il aurait d'ailleurs concouru à faciliter l'acceptation, par les collectivités et les acteurs locaux, d'un parc national en Vanoise, bien que le projet se soit finalement éloigné de cette conception « culturelle ». Ce souhait d'un « parc national culturel » a également été formulé en Cévennes, par le Conseil Général de Lozère, quatre ans avant la loi sur les parcs nationaux³²⁹ (Basset, 2009).

Ces projets avaient en commun une conception du « culturel » englobant un rapport harmonieux à la nature, et « *un ensemble de valeurs opposées à l'orientation dominante de la société française : spiritualisme contre matérialisme, nature et mode de vie ruraux contre civilisation urbaine, (...) défense de l'autochtonie contre la technocratie parisienne* » (ibid.). Ainsi les parcs nationaux sont porteurs dès leur création d'une ambiguïté, voir d'un « *malentendu* » sur leur vocation, comme l'a récemment souligné Jean-Marie Petit, directeur de Parcs Nationaux de France : « *les fondations des parcs nationaux à la française balancent entre protection et développement maîtrisé, entre conservation de la nature et développement culturel* », ce sont des « *espaces protégés particuliers dans lesquels la place de l'homme et de la nature n'est pas définitivement tranchée* » (Petit, 2009).

³²⁹ Vœu formulé par le Conseil Général de Lozère pour un « parc national culturel départemental », 24 novembre 1956 (Basset, 2009).

Cependant, sur les territoires respectifs des parcs nationaux, ce choix législatif du naturel ne s'est pas révélé aussi tranché, et cette conception naturaliste et protectionniste a été longuement remise en question, ainsi que sa pertinence vis-à-vis de certains milieux anthropisés, en particulier des espaces de pastoralisme. La réduction des territoires à leur dimension écologique a ses limites lorsqu'elle fonde à elle seule la gouvernance de territoires marqués par des frontières floues entre patrimoine naturel et culturel (Melin, 2011).

Si cette question de la place du culturel n'a jamais vraiment disparu des préoccupations des parcs nationaux, en raison notamment des conflits qu'elle a engendrés, le patrimoine culturel réapparaît plus distinctement dans les discours des parcs nationaux à partir des années 1990 (Siniscalchi, 2008). Les Parcs nationaux de France affirment ainsi en 1994 que « *la conservation du patrimoine naturel [...] ne peut se satisfaire du « gel » pur et simple de l'espace parce que l'activité humaine a souvent contribué à façonner les valeurs que nous estimons aujourd'hui [...]. L'approche des parcs nationaux reste essentiellement patrimoniale. Elle intègre donc les dimensions culturelle et identitaire des territoires* »³³⁰. Ce retour au patrimoine signe une inflexion de la politique des parcs en matière d'intégration des activités humaines (Laslaz, 2007b ; Siniscalchi, 2008). Valeria Siniscalchi souligne par ailleurs l'influence probable du contexte national sur cette évolution, avec la remise au Ministre de la Culture du « Rapport Chiva », intitulé *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, qui promeut la prise en compte du « patrimoine culturel rural » dans la gestion des territoires ruraux (Chiva, 1994). Cette prise en compte accrue d'une « nature patrimonialisée » invite les parcs à développer de nouveaux outils d'évaluation de leur patrimoine biologique, qui doit notamment prendre en compte les enjeux culturels, socio-économiques et pédagogiques qui lui sont associés (Crosnier, 2006).

Les débats précédant la réforme de 2006 font écho à cette évolution. Le « rapport Giran » suggère ainsi que le patrimoine culturel soit évoqué au même titre que le patrimoine naturel, dans le premier article de la loi (de même qu'il préconise l'absence de hiérarchie entre les deux missions de protection et de développement durable), défendant une position « *délibérément anthropocentrique* » de la protection des milieux (Giran, 2003). Ces préconisations ne sont que partiellement suivies dans le texte de loi.

Le « culturel » - à l'instar de la mission de développement durable - est en effet enfin mentionné dans la loi de 2006. Cependant, les priorités entre patrimoines naturel et culturel, d'une part, et entre protection et développement d'autre part, conservent une entrée environnementale, dès le premier article³³¹. S'il reste secondaire par rapport au patrimoine naturel, le patrimoine culturel, désormais mentionné, est susceptible d'intervenir dans la définition des périmètres d'un parc national et de ses vocations, ainsi que de son « caractère ». Le travail d'inventaire procédant à un classement concerne en effet dorénavant le « patrimoine naturel, paysager et culturel ». La législation sur les parcs nationaux donne ainsi désormais une place à l'homme au sein de ces espaces protégés, et reconnaît leur contribution possible à la construction ou au maintien de leur qualité. Le conseil économique et

³³⁰ *Les Parcs Nationaux et l'Aménagement du Territoire*, 19 mai 1994. Document édité par les Parcs Nationaux de France, pp. 2-4.

³³¹ « *Un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution* » Article 1 de la loi de 2006.

social dont doivent désormais se doter les parcs nationaux, et dont Jean-Pierre Giran préconisait qu'il ait pour mission de valoriser leur dimension « culturelle » (Giran, 2003) témoigne de cette évolution.

Celle-ci s'inscrit dans les dynamiques également observées à l'échelle internationale. Si les enjeux soulevés par la CDB, et notamment son article 8j relatif au rôle des savoirs locaux dans la conservation de la biodiversité, ont manifestement influencé la rédaction de ce texte de loi (MEDD, 2005), on notera cependant la distance conservée vis-à-vis du concept de « savoirs locaux », auquel est préféré le terme de « patrimoine culturel ». Celui-ci escamote quelque peu la question du rôle de ces éléments immatériels dans la gestion de la biodiversité, mettant l'accent sur leur caractère d'éléments à conserver. On peut voir là l'héritage d'une « *position singulière de la France vis-à-vis des « savoirs traditionnels »* », où sont plus volontiers employées les notions de terroirs et de patrimoine (Roué, 2009), par crainte entre autres raisons qu'ils ne « *fondent la légitimité de revendications d'ordre politique ou territorial* » (Louafi et Roussel, 2005), voir qu'ils ne viennent remettre en cause la légitimité des savoirs scientifiques.

Néanmoins, cette ouverture au « culturel » invite les parcs à s'interroger sur ce qui constitue le patrimoine culturel de leurs territoires, et à en tenir compte dans leurs actions. S'inscrivant dans un contexte international et national de réaffirmation des liens étroits entre nature et culture (Héritier, 2007), elle constitue une étape dans l'évolution de leur politique à l'égard de l'agriculture, d'un désintérêt, voir d'un rejet en cœur de parc, à la prise de conscience progressive de l'importance du maintien d'une agriculture vivante pour la conservation de certains milieux ou de l'intégrité de leurs « caractères » (Druguet, 2007 ; Laslaz, 2006).

10.2. Le territoire, la clé d'une collaboration à construire entre acteurs agricoles et parcs nationaux ?

En aire d'adhésion, les modalités de l'action d'un parc national seront désormais très liées au projet de territoire - la charte - qui aura été élaboré avec ses acteurs. C'est une tâche complexe pour les parcs d'affirmer leur rôle sur ce territoire, où, avec un pouvoir réglementaire restreint, leur légitimité se construira progressivement, au regard notamment des partenariats et des collaborations qu'ils y développeront progressivement. Ce « défi à relever » de la construction d'une légitimité non réglementaire pour une institution du secteur de l'environnement peut être mis en perspective avec celui posé 40 ans plus tôt aux parcs naturels régionaux. S'appuyant sur un « *droit gazeux* », tel que l'avait qualifié le président de la République à l'occasion de leur décret de création en 1967, les PNR n'en sont pas moins devenus un « *modèle de politique territoriale* » et un outil de développement suscitant un fort engouement politique (Lajarge, 2007 ; Lajarge et Baron, 2011). Les parcs nationaux doivent aujourd'hui trouver les ressorts pour construire leurs projets et leur légitimité en aire d'adhésion, et le « territoire » apparaît comme un objet sur la base duquel ils peuvent construire leur collaboration avec les acteurs, en particulier avec les acteurs agricoles.

10.2.1. De l'agroenvironnement à la construction d'une image de marque territoriale

Les parcs nationaux ont jusqu'à aujourd'hui mis en œuvre trois principaux types d'actions concernant l'agriculture (Merlin, 2008)³³² :

- un appui aux filières traditionnelles ou aux filières dites « locales » ; Jacques Merlin cite sur ce point l'exemple du Parc national de Guadeloupe et son action sur les filières patrimoniales ;
- un investissement, humain ou financier, sur les mesures agro-environnementales, ou plus largement sur les dispositifs agro-environnementaux ; les principales MAE concernées se rapportent au pastoralisme dans les parcs de montagne, et les parcs nationaux sont également animateurs d'une vingtaine de sites Natura 2000 (Beisson, 2011) ;
- un travail sur la régulation des espèces pouvant porter préjudice à l'activité agricole (nuisibles, gibiers, mais également grands prédateurs).

Nous ne nous attarderons pas sur ce dernier point, qui concerne peu nos terrains et les filières que nous y étudions. Concernant le second point, les parcs nationaux s'appuient en effet de plus en plus sur des ressources et des moyens d'action issus de la PAC et de ses dispositifs, traduisant une « *agricolisation des politiques de la biodiversité* » qui fait écho à l'« *écologisation des politiques agricoles* » (De Sainte Marie *et al.*, 2011) précédemment évoquée. Les parcs revendiquent à cet égard que soient désormais prises en compte les spécificités de leurs territoire dans les dispositions nationales concernant l'agriculture. L'agriculture fait en effet partie des trois secteurs de politiques publiques³³³ sur lesquels PNF souhaite en priorité faire prendre en compte les spécificités des territoires des parcs nationaux dans les dispositions nationales, selon le contrat d'objectif de l'établissement (PNF, 2009).

Le monde agricole, et avec lui les arènes de négociation de ses politiques publiques, reste cependant un terrain difficile pour les parcs nationaux, au sein duquel sa légitimité, face à des logiques sectorielles fortes, reste à conforter, sinon à construire. Selon Jacques Merlin, les parcs doivent ainsi « *rester modeste* » en matière d'agriculture, et ont selon lui plus vocation à être un « *laboratoire d'idées pour l'agriculture* », s'appuyant sur l'atout important que représentent ses moyens en termes d'ingénierie et d'expertise environnementale et écologique (Merlin, 2008).

D'autres scénarios d'interactions entre les parcs et leurs agricultures que celui de l'agro-environnement sectoriel peuvent à partir de là être envisagés. Ils seront d'autant plus susceptibles de susciter l'intérêt des deux secteurs parties prenantes (parc et acteurs agricoles) qu'ils répondront aux questions suivantes : quelle peut-être la plus-value de l'action du parc en matière d'agriculture ? Et de quelle plus-value l'agriculture peut-elle être porteuse pour le parc ? S'il n'exclut pas la possibilité d'autres scénarios, celui d'une collaboration entre un parc et le type de filières que nous avons étudiées nous semble apporter des éléments de réponse intéressants. Pour le parc, ces filières peuvent servir de base à la construction d'une autre forme d'exceptionnalité, en aire d'adhésion, que celle du patrimoine naturel du cœur, et ainsi concourir à la construction de l'identité du territoire. Pour les filières, outre un appui « politique » (au sens de Di Méo), voir technique, qui leur fait parfois défaut, l'association à leur produit de la symbolique « Parc national », et l'image de qualité territoriale qu'elle

³³² Jacques Merlin est directeur du Parc national des Cévennes, il a également dirigé la Mission de création du Parc national à la Réunion.

³³³ Avec la sylviculture et l'aménagement des territoires.

véhicule, peut être créatrice de ressource (principe de la rente de qualité territoriale). La valorisation réciproque, sur la base d'un territoire commun, d'une « image de marque territoriale », peut ainsi constituer la base d'une collaboration. C'est, nous l'avons abordé au chapitre 8, ce qui a fondé l'action du Parc national de Guadeloupe sur les filières vanille et café.

10.2.2. Construire des synergies sur la base d'un territoire commun

Construire un territoire commun ouvre la perspective de synergies à construire entre les parcs et leurs agricultures, en particulier pour le type de filières que nous avons étudiées. Celles-ci, en partie « orphelines » des politiques sectorielles, peuvent offrir l'occasion aux parcs de s'investir sur leurs territoires d'adhésion, en construisant une autre forme d'exceptionnalité que celle qui prévaut dans le cœur et en couplant les enjeux environnementaux aux enjeux économiques, sociaux et culturels. Ces « couplages » peuvent concourir à construire leur légitimité en tant qu'« acteur territorial ». L'action du parc peut en retour bénéficier à ces filières par la re-légitimation de leur rôle sur le territoire.

L'agriculture patrimoniale, intrant de la légitimité territoriale des parcs nationaux en aire d'adhésion

La construction d'un « *territoire commun* » a été un enjeu permanent dans l'histoire des parcs nationaux, enjeu renouvelé avec la réforme de 2006 qui risque d'ouvrir une période « *confuse, instable et troublée* » (Lizet, 2009) pendant laquelle les parcs doivent construire ou reconstruire leur place au sein de leurs territoires. En effet, les acteurs locaux « *auront la tentation de résister si la charte fait la part trop belle au parc* », ce dernier devant ainsi mettre en avant les bénéfices de l'adhésion, « *en termes d'image et de finances* », voir d'ingénierie et de projet de territoire (ibid.). Philippe Traub, directeur du Parc national de la Vanoise de 2001 à 2011 soulignait lui aussi cet enjeu posé par la réforme d'un positionnement encore à construire en aire d'adhésion : « *il faut que le parc acquière cette légitimité [en aire d'adhésion] par la compétence qu'il peut démontrer auprès de ses partenaires, et il faut des moyens, pas seulement financiers, mais aussi humains, avec des compétences qui peuvent jouer un rôle utile sur cette zone périphérique* » (Mauz, 2009b). L'enjeu pour un parc est ici celui de sa « *territorialisation institutionnelle* », évoquée par Romain Lajarge au sujet des PNR. Celle-ci consiste à construire une unité et une identité territoriales, fondées sur un rapport particulier à l'environnement, et sur sa revendication comme spécificité. Ce faisant, elle concourt à la construction de la légitimité de l'établissement parc sur ce territoire (Lajarge, 1997).

L'agriculture, par son importance spatiale, paysagère, culturelle et sociale dans l'aire d'adhésion des deux parcs étudiés, est un secteur incontournable dans la construction de cette légitimité territoriale. Cependant, le secteur agricole peut se révéler difficile d'accès pour une institution emblématique du secteur de l'environnement. Si les parcs nationaux ne doivent pas oublier l'agriculture « conventionnelle », les systèmes agricoles que nous avons étudiés présentent un double intérêt. D'une part, ils sont moins « encastrés » dans des logiques sectorielles, et, « orphelins » de certains dispositifs de politiques agricoles, sont à la recherche d'appuis, qu'ils soient financiers, techniques, ou politiques. D'autre part, leurs systèmes de production peuvent servir de base à la construction d'une forme d'« exceptionnalité » agricole en aire d'adhésion. L'« exceptionnalité » peut relever à la fois de la

construction d'une qualité environnementale et de la qualité des produits (Blanc, 2009). C'est sur ce principe que le Parc national des Cévennes s'est investi sur les petites filières d'élevage labellisées « les Authentiques du Parc » : « *le paradoxe de cette « nature ordinaire » est de se distinguer doublement : la filière de qualité creuse la différence avec les systèmes industrialisés. Avec l'image d'un territoire de nature et de culture collectivement entretenu dans la plus haute qualité, à la pointe des enjeux environnementaux, les « authentiques du parc » jouent la carte d'une spécificité dans le haut de gamme des produits de terroir* » (Lizet, 2009). Elles ont participé à la « *construction patrimoniale qu'opère le parc sur son territoire* » (Blanc et Roué, 2005), tout en s'articulant avec le développement touristique de ce dernier. Ces filières offraient ainsi l'opportunité de construire la « remarquabilité » du parc sur d'autres arguments que la seule protection du patrimoine naturel.

C'est sur ce principe, avant même la réforme de 2006, que le Parc national de la Guadeloupe s'est investi sur les filières patrimoniales. Leur développement a joué un rôle de « vitrine » pour le parc, physiquement d'une part, par la création de sites et d'activités encadrant et préfigurant le cœur, et politiquement d'autre part, en affirmant le positionnement de l'établissement comme un acteur du développement économique et culturel de la zone périphérique :

« Et les actions agricoles qui ont été menées, on parlait du principe de dire, que la zone périphérique et toute commune limitrophe préfigurait le parc, et qu'il fallait montrer à cet endroit ce qu'on était capable de faire » (Entretien Parc national de Guadeloupe)

Le choix des filières patrimoniales, et d'un positionnement sur des enjeux - agro-tourisme, labellisation des productions « traditionnelles » - qui ne relevaient pas exclusivement des politiques agricoles, a en outre permis au PNG de « *ne pas marcher sur les plates-bandes* »³³⁴ des institutions officiellement en charge des questions agricoles.

Cette implication du PNG dans son ancienne zone périphérique a contribué, aux dires des acteurs rencontrés, à sa reconnaissance sur le territoire, comme le confirme une étude effectuée pour le compte du Ministère de l'Environnement en 2003 : « *le Parc a beaucoup investi, cela fait partie de ses acquis reconnus, dans le développement durable* » (MEDD, 2003). Dans ce cadre, la prise en compte des aspects culturels, y compris dans le secteur agricole, est un des ressorts que peut mobiliser le parc pour susciter l'adhésion d'une partie des acteurs locaux, comme il le souligne lui-même dans son programme d'aménagement « *il apparaît en outre important de s'appuyer sur l'aspect culturel afin d'adapter la politique de communication de l'Etablissement à un public local* » (Parc national de la Guadeloupe, 2006a). Pour un parc national, l'expression et l'édification de points de convergence entre la protection du patrimoine naturel, d'une part, et les stratégies économiques, sociales ou culturelles des acteurs d'autre part, sont des éléments stratégiques pour la construction de sa légitimité sur le territoire, à l'instar de ce qu'ont observé Jean-Bernard Marsat ou Romain Lajarge sur les parcs naturels régionaux (Lajarge, 1997; 2000 ; Marsat, 2008; 2009). Les systèmes agricoles étudiés offrent un terrain privilégié pour la construction de tels couplages.

³³⁴ Entretien Parc national de la Guadeloupe.

L'environnement, une ressource territoriale à construire pour l'agriculture ?

Le type de filières que nous avons étudiées peut donc constituer une porte d'entrée privilégiée sur le territoire pour un parc national. A l'inverse, du point de vue de ces filières elles-mêmes, l'action d'un parc est susceptible, par certains aspects, de renforcer leur inscription territoriale.

Cela peut d'une part passer par l'appui technique et politique que le parc peut leur apporter, lorsqu'elles ne trouvent pas ces ressources au sein du secteur agricole qui les place à la limite de ses compétences. C'est ce que l'on a observé en Guadeloupe, où l'action du parc a été déterminante pour, d'une part, donner du crédit aux dynamiques de relance de ces filières, et, d'autre part, leur fournir un appui technique et administratif dans ces démarches, dans le cadre des projets LEADER ou d'actions ponctuelles complémentaires. L'indépendance du parc vis-à-vis des politiques sectorielles est un point important de l'intérêt que peuvent avoir ces filières à travailler avec cet établissement, susceptible de porter un autre discours sur l'agriculture.

Un parc national peut plus particulièrement contribuer à l'élaboration de ressources pour ces filières autour de leurs fonctions environnementales. Nous l'avons évoqué précédemment, les argumentaires environnementaux, et plus particulièrement les arguments liés à la biodiversité, se multiplient dans les registres de qualification des produits agricoles. L'identification par un parc de certains systèmes de production, via une marque ou un label, peut concourir à renforcer les stratégies de spécifications que mettent en œuvre les acteurs des filières étudiées. Sur le principe de la rente territoriale (Pecqueur, 2001), l'association, via un signe de qualification, de l'image d'« excellence environnementale » que l'on attribue aux territoires de parcs nationaux à un produit agricole peut influencer les choix des consommateurs et le prix qu'ils consentent à payer pour ce type de produits. Même en dehors des dispositifs de labellisation, la simple mention de la localisation d'une activité au sein d'un parc peut constituer une qualité induite (Lajarge, 1997). Ainsi, si cette mobilisation de l'environnement comme argument concourt à la « territorialisation institutionnelle » du parc (ibid.), elle concourt également à re-territorialiser l'activité agricole et ses acteurs, sur la base de leur inscription dans le territoire du parc. Cette « double territorialisation » participe à la création d'une « identité spatiale « du nous » » (ibid.), territoire commun favorable à l'action collective et à la construction d'une collaboration entre filières agricoles et parcs nationaux.

Cependant, nous nous devons ici de souligner la complexité de la construction collective de tels scénarios. A l'instar des scénarios du type « paniers de biens » étudiés au sein de plusieurs territoires métropolitains, la coordination entre acteurs, notamment entre acteurs publics et privés, est un point crucial pour leur mise en œuvre (Angeon *et al.*, 2007 ; Hirczak *et al.*, 2008). De plus, la définition du cadre et des critères de qualification, dans le cadre d'une labellisation de type « parc » doit faire l'objet d'une attention toute particulière, en prenant en compte à la fois les préconisations des gestionnaires de l'aire protégée et celles des bénéficiaires potentiels de la marque. Comme le soulignent (Angeon *et al.*, 2007) au sujet de la marque « Parc naturel régional », il s'agit de « trouver un juste et subtil équilibre entre intérêts privés, des bénéficiaires de la marque, et attentes collectives, formulées en termes de développement local, de conservation du patrimoine naturel, de promotion des savoirs locaux » (ibid.). La labellisation ou le marquage ne sera pérenne que s'il concourt à la viabilité des systèmes d'activité. L'amélioration de la valeur ajoutée finale du produit, et, le cas échéant, la réduction de certaines charges, doit compenser a minima les investissements supplémentaires que doit fournir le producteur. Ainsi, si la labellisation

des « Agneaux de parcours » en Cévennes constitue, selon Julien Blanc, un bon exemple de cogestion entre le parc et les agriculteurs, « *la réussite de l'aspect commercial de l'opération est paradoxalement plus difficile* » (Blanc, 2009), en raison de la vulnérabilité des systèmes de production aux aléas climatiques et d'un manque de cohésion entre les producteurs, vulnérabilité que nous avons également observée sur les filières étudiées. La « Marque Parc » sur laquelle travaillent aujourd'hui les parcs nationaux français, et que le Parc national de la Réunion envisage de développer sur la filière PAPAM, devront ainsi prendre en compte à la fois les conditions de production et les exigences écologiques, pour trouver un équilibre entre ces deux objectifs, « *produire et gérer* » (ibid.).

10.2.3. Le patrimoine, du naturel au culturel, ciment du territoire ?

La recherche d'une amélioration de la qualité environnementale de l'agriculture constitue certes un objectif central qu'un parc a vocation à fixer pour son aire d'adhésion. Cependant, la question de la « plus-value (du parc pour l'agriculture et de l'agriculture pour le parc), que nous nous sommes posée plus haut dans le texte, incite à revenir au patrimoine, inscrit dans les statuts juridiques des parcs nationaux, et aux liens qu'il invite à tisser entre « naturel » et « culturel ». Les parcs nationaux peuvent ainsi revendiquer un rôle charnière entre patrimoines « naturels » et « culturels », que peu d'autres institutions peuvent revendiquer, d'où la plus-value qu'ils peuvent représenter sur ces questions.

Entre nature et culture, ...

Cette introduction du « culturel » dans les statuts des parcs nationaux s'inscrit dans une tendance globale à l'intégration des préoccupations d'ordre culturel dans les débats sur la protection de l'environnement et de la biodiversité. Au sommet de la Terre de Johannesburg, en 2002, s'est exprimé le besoin de réduire la fracture conceptuelle entre nature et culture, de dépasser la dichotomie entre le biologique et le social, afin notamment de prendre en compte le fait que « *la « nature » des uns est aussi la « culture » des peuples locaux* » (Roué, 2006).

Cette association de la diversité culturelle à la biodiversité peut être de deux ordres (Michon, 2003). Pour certains, la diversité culturelle, ou « socio-diversité », peut être considérée comme une nouvelle dimension de la biodiversité devenant ainsi en soi un bien public global (selon Geneviève Michon, cette conception fait référence à une vision du monde plus qu'à une démonstration scientifique). Pour d'autres, c'est le lien fonctionnel entre diversité culturelle et biodiversité qui est important, toutes deux étant considérées comme en coévolution ; de ce point de vue, il importe de réfléchir au rôle du maintien de la diversité culturelle pour conserver la biodiversité. Selon cette seconde conception, « *la « nature » se transforme sous l'action de l'homme, et c'est la « culture » qui devient garante de continuité* » (Siniscalchi, 2008).

Quel que soit le positionnement adopté (et les deux ne sont pas incompatibles), l'importance d'une prise en compte conjointe de ces deux enjeux est de plus en plus soulignée, et les filières que nous avons étudiées sont selon nous un terrain privilégié pour les parcs nationaux pour mettre en œuvre leur mission conjointe de préservation des patrimoines naturels et culturels. L'agriculture reste en

effet l'une des activités humaines qui tisse les liens les plus étroits avec le milieu naturel, et cela est a fortiori vrai pour les filières de types « agro-forestières ». Elles peuvent être considérées, nous l'avons montré dans la seconde partie, comme gestionnaires et constitutives d'un patrimoine « hybride », naturel et culturel, même si cela n'exclut pas de faire évoluer certaines pratiques pour les mettre en cohérence avec les exigences d'une « bonne » gestion écologique de ces milieux. L'important est ici de ne pas les réduire à une seule de leurs fonctions - économique, culturelle, écologiques, mais bien de prendre en compte la combinaison originale de fonctions qu'elles représentent. Concourant à la diversité des systèmes agricoles d'un territoire, elles représentent en outre un potentiel d'adaptation de l'agriculture à de nouvelles formes de développement. Cette diversité des systèmes agricoles va de pair avec le maintien d'une diversité biologique, si l'on suit (Larrère et Larrère, 2009), qui soulignent que « *la biodiversité n'est pas menacée par l'activité des sociétés humaines en tant que telle, mais par la standardisation des systèmes de production, des techniques, des comportements, des mœurs et des cultures* »

... Défendre un patrimoine agri-culturel ?

Le patrimoine offre ainsi l'opportunité d'une prise en compte conjointe des éléments naturels et culturels. « *Élément en mesure de façonner le territoire et, donc, d'en construire l'identité* », il est en outre un élément clé de l'articulation du parc à son territoire, et peut constituer le fondement de la construction d'un territoire commun (Siniscalchi, 2008). La patrimonialisation, en particulier la patrimonialisation de l'activité agricole, constitue une « *opportunité, pour des acteurs locaux et extérieurs, ruraux et urbains, experts et profanes, de confronter leurs points de vue et de réfléchir ensemble à la manière de gérer durablement le territoire* » (Fortier, 2009). Le patrimoine, vecteur de représentations partagées exerce une fonction identitaire, consolidant le ciment social, permettant de construire l'action collective (Di Méo *et al.*, 1993). Il peut ainsi constituer le fondement d'une action à construire entre agriculture et protection de l'environnement en aire d'adhésion.

Toutefois, la construction de compromis, et a fortiori de synergies, entre agriculture et biodiversité est délicate. La conception de dispositifs de protection de la biodiversité intégrant les acteurs locaux est une démarche complexe. Au-delà d'une concertation de façade, la prise en compte des savoirs et des légitimités de chacun dans la conception des dispositifs est un processus difficile. La complexification de la lecture des interactions entre agriculture et biodiversité invite à des approches pluridisciplinaires, entre agronomie et écologie certes, mais elle invite également à mobiliser les sciences sociales, car le « couplage » à organiser est bien plus que qu'un couplage technique entre protection et production, et les blocages sociaux apparaissent généralement comme les plus complexes à surmonter (Le Roux *et al.*, 2008 ; Milian, 2001).

10.3. Les territoires, des objets singuliers, des compromis à construire au cas par cas

« C'est pas évident de construire un projet de territoire, donc tu commence parfois par enfoncer des portes ouvertes. Produire de la qualité et respecter l'environnement, tout le monde va le dire. »

Après, comment tu le traduis, c'est ça qui est intéressant. » (Entretien avec Fabien Chaufourrier, chargé de mission Charte au PNG)

10.3.1. Des territoires et des agricultures contrastés

Agricultures de parcs nationaux : l'impossibilité d'une politique uniforme

Des Ecrins à la Guyane, la diversité des agricultures des dix parcs nationaux français est le reflet de la diversité de leurs territoires. Le « rapport Beisson » souligne cette diversité ; il distingue ainsi quatre ensembles au sein des parcs nationaux français sur le plan des problématiques agricoles (Beisson, 2011) :

- les parcs nationaux métropolitains de haute montagne : des activités agricoles saisonnières y sont pratiquées en cœur, tandis que des problématiques de fermeture des milieux et d'intensification sont observées en aire d'adhésion ;
- le Parc national des Cévennes : des activités agricoles permanentes y sont exercées en cœur, sur lequel se posent des problématiques de fermeture des milieux et d'intensification que l'on retrouve en aire d'adhésion ;
- le Parc amazonien de Guyane, où l'aire d'adhésion abrite une activité agricole vivrière ;
- enfin, le rapport regroupe au sein d'un dernier ensemble les parcs nationaux de Port-Cros, de la Réunion et de la Guadeloupe : ils n'abritent pas (ou très peu) d'activité agricole en cœur, par contre les activités agricoles y sont très présentes en aire d'adhésion, avec des cultures très différents des autres parcs (viticulture, cultures florales et fruitières, canne à sucre, banane, cultures maraichères, ...) et surtout susceptibles d'y être beaucoup plus intensives.

Face à cette diversité des situations - diversité qui, on l'a vu pour la Guadeloupe et la Réunion, existe également au sein même de chacun de ces ensembles - le niveau local apparaît comme le niveau à privilégier pour élaborer des actions en matière d'agriculture. Un positionnement est à élaborer au sein de chaque parc, et leurs politiques, selon le rapport Beisson, doivent être notamment définies en fonction des liens établis entre le « caractère du parc » et son agriculture, mais également en fonction la nature de celle-ci, de son extension spatiale, et des milieux au sein desquels elle s'exerce (ibid.). Si le positionnement de chacun des parcs est déterminant, les politiques qu'ils pourront mettre en œuvre seront également fonction du positionnement des autres acteurs de leurs territoires, et elles s'élaboreront au fil des interactions développées avec les acteurs locaux du secteur agricole. En effet, chaque parc doit se construire dans un contexte territorial particulier, caractérisé par ses acteurs, et « chacun [des parcs nationaux] hérite d'un système d'enjeux et de conflits, qui manifeste une inertie remarquable. Les conflits préexistants aux parcs, ou accompagnant sa création, peuvent ainsi influencer sur le long terme les politiques des parcs nationaux, notamment en matière d'agriculture (Larrère, 2009).

Spécificités agricoles des parcs nationaux de la Réunion et de la Guadeloupe

Si nous avons déjà longuement évoqué les agricultures de nos deux terrains d'étude, nous souhaitons dans cette discussion les remettre en perspective avec les agricultures des parcs nationaux métropolitains et souligner certaines de leurs spécificités. Ces spécificités sont à même d'induire un

positionnement particulier de ces deux parcs vis-à-vis de leurs agricultures. Nous soulignerons également certaines caractéristiques qui diffèrent pour les deux parcs, et leurs spécificités respectives.

Première de leurs caractéristiques en matière d'agriculture, ils n'abritent pas d'activités agricoles en cœur, à quelques exceptions emblématiques près (la vallée de Grande-Rivière en Guadeloupe, et les cœurs cultivés ou habités à la Réunion). Ainsi, de prime abord, les questions agricoles peuvent sembler plus secondaires dans la protection du patrimoine du cœur que pour les parcs métropolitains de montagne, où la question du pastoralisme peut y occuper une place substantielle (Laslaz, 2007b). De façon générale, l'agriculture y est considérée comme « *moins centrale* » que dans ces parcs, car elle n'est pas considérée comme constitutive (ou seulement à la marge) de leurs « caractères » (Beisson, 2011)³³⁵. On peut en particulier souligner, pour le cas de la Réunion, que la vanille est circonscrite à l'aire d'adhésion (certains acteurs mentionnent l'existence de parcelles abandonnées ou privées en cœur), bien qu'il ait été évoqué pendant le processus de création que certaines zones de production (Bois Blanc et le Tremblet, de part et d'autre de la route des laves) soient classées en cœur habité, notamment dans la cartographie du pré-projet proposé en 2001³³⁶. Le tracé adopté en 2007 exclut finalement ces zones en ne classant en cœur de parc que la partie de la route des laves située dans l'enclos.

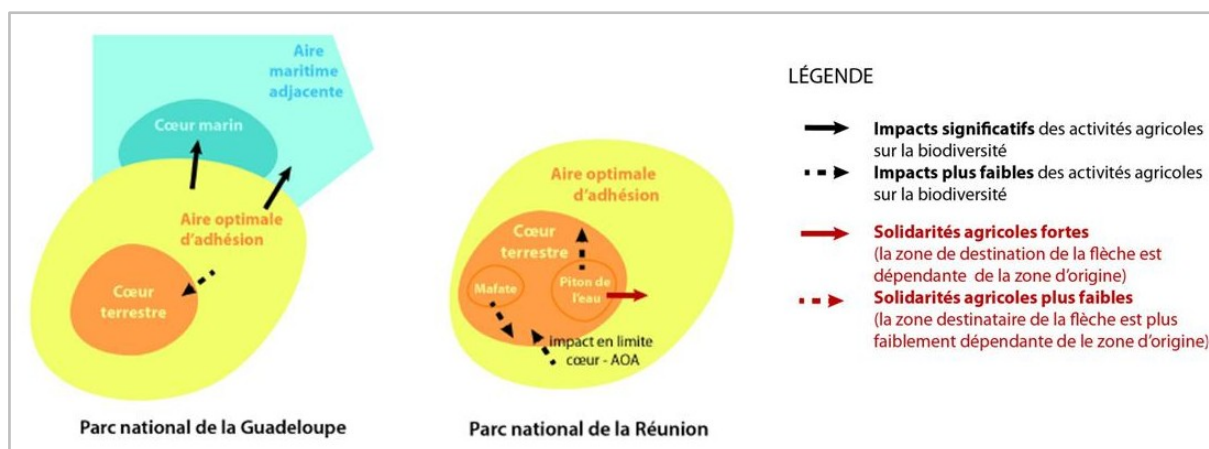
Cette importance « mineure » de l'agriculture en cœur doit cependant être nuancée, pour deux raisons. D'une part, car les exceptions qui y sont observées sont susceptibles de prendre une grande importance politique. Ainsi, en Guadeloupe, la vallée de Grande-Rivière a été le cadre de conflits opposant le parc aux acteurs agricoles de la vallée (conflits concernant une exploitation de banane export, et conflits autour du site de la Grivelière). A la Réunion, la question de l'élevage divagant exercé de façon irrégulière en cœur de parc est à l'origine de l'un des conflits les plus récurrents et les plus médiatisés depuis la mission de création du parc (Clain, 2011). Cette agriculture en cœur de parc, bien que mineure spatialement, ne doit pas être oubliée en raison de la place qu'elle peut prendre dans les interactions entre le parc et le secteur agricole, voir de l'instrumentalisation dont elle peut faire l'objet. D'autre part, les interactions fonctionnelles entre les écosystèmes du cœur et ceux de l'aire d'adhésion (voir au-delà), que les parcs approchent en termes de solidarités écologiques, invitent les parcs nationaux à prendre en compte les effets de l'agriculture de l'aire d'adhésion sur le patrimoine du cœur. Ces solidarités écologiques ne sont d'ailleurs pas de même nature au sein des deux parcs étudiés (Figure 66) Ainsi, en Guadeloupe, la protection du patrimoine naturel des cœurs marins ne peut être envisagée sans accorder une attention toute particulière aux activités humaines, y compris l'agriculture, exercées en amont (celles-ci ont en effet une forte incidence sur la qualité des eaux - teneur en polluants, en sédiments, etc. - qui termineront leur course dans le lagon). A la Réunion, les activités agricoles sont principalement situées à l'aval du cœur de parc, et les effets « montants » des pratiques agricoles sont de façon générale moins significatifs. Cependant, sur la question des espèces exotiques envahissantes, les pratiques agricoles à proximité du cœur ont une influence sur leur progression dans le cœur.

³³⁵ Voir en annexe les éléments des deux projets de charte qui concernent l'agriculture.

³³⁶ Projet de Parc National des Hauts de la Réunion, référence pour un pré-projet de zonage, document de travail réalisé par la mission Parc en novembre 2001.

Figure 66. Solidarités agricoles et écologiques en cœur et aire optimale d'adhésion à la Guadeloupe et à la Réunion selon le rapport Beisson pour PNF

Source : (Beisson, 2009)



Ainsi, les spécificités territoriales et écologiques des deux parcs peuvent induire un positionnement différent vis-à-vis de leurs aires d'adhésions respectives. Sur celles-ci, justement, l'agriculture est par contre « *incomparablement plus présente* » (Beisson, 2011) que dans les parcs métropolitains, au sein d'espaces par ailleurs beaucoup plus fortement anthropisés. Les territoires des parcs nationaux de la Réunion et de la Guadeloupe sont à eux deux **le siège de 13 000 exploitations agricoles, sur les 19 000 exploitations que comptent l'ensemble des territoires des parcs nationaux français** (ibid.). Les deux parcs **ne peuvent envisager la construction de leurs projets de territoire sans prendre en compte les dynamiques et les projets du monde agricole, de même que le monde agricole ne peut ignorer le projet de territoire que le parc a vocation à y mettre en place**. Enfin, il est important de noter que les deux régions font chacune l'objet d'une déclinaison locale des politiques nationales et communautaires en matière d'agriculture et de développement rural (PDRG ET PDRR pour la programmation FEADER 2007-2013). Ainsi, plus de la moitié des surfaces et des exploitations agricoles concernées par ces documents de programmation sont en aire optimale d'adhésion. On peut raisonnablement faire l'hypothèse qu'à terme, les parcs revendiqueront de participer à leur élaboration, du moins sur certains dispositifs.

10.3.2. Construire une « vision partagée » en interne

Comme le souligne un participant de l'atelier « Agriculture » des rencontres 2006 des parcs nationaux, « *il était plus simple de faire de la protection de la nature contre l'homme ! Intégrer l'homme, c'est rencontrer de nombreuses contradictions !* » (Parcs Nationaux de France, 2006). Ainsi, le positionnement des parcs nationaux sur les questions agricoles reste une question complexe, sur laquelle ils doivent, au cas par cas, au sein de chaque parc, construire une cohérence interne d'une part, et la faire valoir auprès des autres acteurs du territoire d'autre part. Sur le plan de la « vision partagée » qu'ils doivent construire en interne, ils doivent notamment définir « l'emplacement du curseur » entre l'exceptionnalité et l'universalité des modèles promus, entre le soutien à l'amélioration ou à la diffusion de modèles déjà

« alternatifs » ou l'infléchissement des modèles conventionnels vers une prise en compte accrue de l'environnement.

Des équilibres à trouver, entre exceptionnalité et pragmatisme

Le fondement législatif des parcs nationaux reste l'« exceptionnalité » de leurs territoires, évaluée à partir de leur patrimoine naturel. La mission qui leur incombe en aire d'adhésion, de construire un projet de territoire fondé sur les « solidarités écologiques » avec le cœur, les incite à prôner l'excellence environnementale pour l'agriculture de leur aire d'adhésion du point de vue de ses effets potentiels sur le cœur. Cependant, ils ne peuvent pour cela s'appuyer sur un pouvoir réglementaire qui leur serait spécifique et doivent s'attirer l'adhésion des acteurs du territoire, en particulier des collectivités locales, au risque de voir dans le cas contraire leurs aires d'adhésion réduites à peau de chagrin, et leurs projets de territoire à une déclaration d'intention sans lendemain. Les parcs nationaux français se retrouvent ainsi « *entre le marteau de la pression locale et l'enclume des exigences européennes et des contingences internationales (UICN, conférences internationales)* » (Laslaz, 2007a). Les PNR étaient confrontés à une épreuve du même ordre, devant construire leur légitimité sur la base d'un intérêt mutuel à la « qualité environnementale » partagé avec les acteurs du territoire (Lajarge, 1997 ; Marsat, 2009). Cependant, la « qualité environnementale » ne se fonde pas sur les mêmes approches de l'environnement au sein des deux institutions, historiquement du moins et même si des convergences s'affirment. Les parcs nationaux tiennent à conserver leur image de « *médaille d'or de l'environnement* » (Giran, 2003) et la reconnaissance internationale que leur confère leur « label », toutes deux fondées sur un idéal qui reste « la nature sans l'homme ». Le fait que la France s'efforce de maintenir ses parcs dans la catégorie II³³⁷ de l'UICN témoigne de cette position³³⁸, et le Parc national des Cévennes, classé en catégorie V³³⁹, fait figure d'exception, plutôt perçue comme un « déclassement », au sein des parcs nationaux français.

L'attachement au « remarquable », entendu principalement comme un faible niveau d'anthropisation, reste très prégnant au sein de l'institution et les équipes des parcs restent dans leur majorité « *fidèles à l'écologie classique* », concevant difficilement des politiques d'ouverture au-delà de certains de ses dogmes, a fortiori d'ouverture à d'autres disciplines (Larrère, 2009). Ainsi, l'ouverture au « culturel » dans la loi de 2006 pose question aux équipes qui ne sont pas tant rompues à l'appréciation de la valeur « culturelle » qu'à celle de la valeur écologique d'un milieu ou d'un site. Faire une place au patrimoine culturel dans la politique des parcs ne va donc pas de soi. C'est du reste un élément qui

³³⁷ Les catégories de gestion d'aires protégées de l'UICN sont un cadre mondial, reconnu par la Convention sur la Diversité Biologique, défini pour classer les aires protégées, qui représentent une gamme très hétérogène d'outil de protection de la nature. Regroupant 6 catégories, elles représentent « un cadre global critique qui aide à façonner la gestion et les priorités des aires protégées dans le monde entier » (Dudley, 2008).

³³⁸ La catégorie II (intitulée « Parc national ») regroupe les aires protégées qui « sont de vastes aires naturelles ou quasi-naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locale » (Dudley, 2008).

³³⁹ Selon (Dudley, 2008), « les aires protégées de la catégorie II sont essentiellement des systèmes naturels ou ils sont en voie de redevenir des systèmes naturels alors que ceux de la catégorie V sont des paysages culturels qui ne visent qu'à rester tels ». La formulation de la phrase suggère une hiérarchie de valeur entre les « milieux naturels » et les « milieux culturels ».

s'est de façon générale jusqu'à aujourd'hui révélé difficile à saisir par la loi. Ainsi, le projet de parc culturel en Vanoise proposé par Gilbert André fut jugé « *fumeux* » par les services forestiers chargés d'écrire la loi de 1960, à l'instar du projet de parc culturel en Cévennes. La dimension culturelle apportait un « *excès d'originalité dans ces projets, qu'il a fallu dissoudre* » pour faire entrer le singulier « *dans des espaces de similitude et de comparabilité* » auxquelles sont plus propices les approches écologiques (Mauz, 2009a). On peut sur ce point remarquer que le montage et le pilotage des projets LEADER par le PNG ont été initiés sous la direction d'Yves Villers³⁴⁰, et l'ensemble des acteurs rencontrés au PNG (ainsi que certains acteurs extérieurs au parc) ont souligné l'importance de sa personnalité dans la politique qui a été menée à l'époque. Ayant travaillé en parc naturel régional, il avait éprouvé le principe d'association de la protection et du développement, et était familier des politiques de protection de l'environnement intégrant les dimensions culturelles des activités humaines.

Ainsi, au sein même des équipes respectives des parcs nationaux, la construction d'une « vision partagée » sur le territoire de l'aire d'adhésion et sur la politique à y construire, ne va pas de soi. Le clivage disciplinaire, voir idéologique, entre les services dédiés à la biodiversité, et les services dédiés à l'encadrement des activités humaines (intitulé service « Développement durable » pour les deux parcs étudiés³⁴¹) reste prégnant.

En outre, au sein même des services dédiés au développement durable, on observe des divergences de représentations sur le rôle du parc, et sur les objets et moyens de son action, en particulier sur les questions agricoles. Les entretiens réalisés au PNG mettent en évidence des différences de point de vue significatives - « *même en interne, on a des débats assez vifs, sur comment se positionner sur ces questions-là* »³⁴², et illustrent la complexité pour un parc de la définition de sa position vis-à-vis du secteur agricole, même hors d'une divergence entre écologues et non écologues. Si la position de la direction, de « *travailler à la naturalité de l'agriculture* »³⁴³, s'inscrit dans les logiques fondamentales des parcs nationaux, les discours des différents agents du parc qui travaillent avec le secteur agricole traduisent des déclinaisons nuancées de ce principe, marquées par leurs parcours respectifs. Nous avons ainsi pu distinguer trois profils, qui pourraient être les trois « pôles » entre lesquels le parc peut construire sa politique :

- une approche « agro-environnementale », dont l'objectif serait d'améliorer l'impact environnemental des systèmes agricoles « conventionnels », en s'appuyant sur les dispositifs sectoriels ; elle concerne, par rapport aux scénarios suivants, un nombre élevé d'exploitations potentiellement concernées ; elle peut s'accompagner d'un scepticisme à l'égard des scénarios suivants et de leur rationalité économique ;
- une approche « agriculture paysanne », promouvant l'exemplarité environnementale de certains systèmes « alternatifs », en y intégrant l'agriculture biologique (encore peu développée en Guadeloupe, et qui fait ainsi l'objet d'une attention toute particulière dans le projet de charte) ; elle peut s'appuyer sur certains acteurs du territoire qui ont déjà une sensibilité environnementale, et qui sont parfois à la recherche d'appuis institutionnels

³⁴⁰ Yves Villers fut directeur du Parc national de la Guadeloupe de 1995 à 2000.

³⁴¹ A la Réunion, le service est plus précisément intitulé « Appui à l'Aménagement et Développement Durable ».

³⁴² Entretien Parc national de la Guadeloupe.

³⁴³ Entretien Parc national de la Guadeloupe.

supplémentaires ; elle vise à démontrer la rentabilité économique de ces modèles et compte sur un effet d'entraînement sur le territoire ;

- une approche « agriculture identitaire », plus culturelle, de l'activité agricole, qui met l'accent sur le soutien à l'agro-tourisme et aux systèmes agricoles producteurs d'« identité » et de « culture » ; elle s'appuie sur le développement de liens entre le secteur agricole et les secteurs du tourisme et du développement local ; elle se fonde sur l'idée que la valorisation de la dimension culturelle de l'agriculture peut constituer la plus value du parc par rapport aux autres acteurs qui interviennent sur ce secteur, contribuant ainsi à la construction d'une part de sa légitimité, d'autre part à la construction ou la préservation du caractère du parc dans son aire d'adhésion.

Si les défenseurs de ces différentes approches sont parfois en opposition au sein du PNG, il semble que ces différents scénarios soient complémentaires, et puissent être articulés au sein de la politique du parc (Tableau 32).

Tableau 32. Trois scénarios à conjuguer pour les agricultures de parcs nationaux ?

Légende : CT : à court terme ; LT : à long terme

Scénario	Atouts / Intérêts	Contraintes / Limites
Améliorer l'impact environnemental de l'agriculture conventionnelle, en s'appuyant sur les dispositifs de politique agricole	CT : toucher un nombre élevé d'exploitations agricoles LT : intervenir dans la conception des dispositifs	CT : appuis à construire au sein du secteur agricole LT : action environnementale qui risque de rester inféodée aux logiques sectorielles ; risque de « dilution » de la plus value du parc
Soutenir l'exemplarité environnementale de certains systèmes agricoles	CT : acteurs souvent plus accessibles pour le parc, appuis sur le territoire LT : effet d'entraînement souhaité	CT : peu d'exploitations concernées LT : trouver les relais auprès des institutions agricoles pour la diffusion des modèles
Soutenir une agriculture identitaire productrice d'aménités culturelles	CT : acteurs souvent plus accessibles pour le parc, un domaine sur lequel il peut faire valoir sa plus-value LT : diffusion d'un modèle d'agriculture reterritorialisée	CT : peu d'exploitations concernées LT : trouver les relais auprès des autres acteurs du territoire

Les politiques des parcs à l'égard de l'agriculture peuvent être construites en combinant ces différents objectifs. Leur mise en œuvre ne sera cependant pas seulement conditionnée à la stratégie élaborée en interne, mais dépendra également des acteurs du territoire, de leurs stratégies, et des interactions qu'ils sont prêts à construire avec le parc.

A la Réunion, une position encore indéfinie au-delà de l'objectif de protection du cœur

A la Réunion, le parc s'est dans ses premières années d'installation sur le territoire focalisé sur sa mission de protection du patrimoine naturel du cœur, et sa position vis-à-vis de l'agriculture de l'aire d'adhésion est encore imprécise. En outre, la prégnance de l'enjeu de gestion des espèces exotiques envahissantes en a fait la charpente de la position que le parc a élaborée à ce jour, déclinée dans les différents secteurs à enjeux, y compris dans le secteur agricole.

Cette position a été confortée avec le classement du cœur au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ce classement se fonde sur deux critères, qui se rapportent à la beauté des paysages et à la biodiversité³⁴⁴. Il se distingue ainsi du Parc national des Cévennes, classé au titre de bien culturel³⁴⁵, et des parcs du Mercantour et de la Vanoise, inscrits sur la Liste Indicative (en vue d'une éventuelle proposition d'inscription ultérieure) au titre de paysages culturels, en étant classé uniquement sur la base de critères dit « naturels ». Ainsi, l'une des principales exigences du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, sur laquelle il portera une attention toute particulière dans le suivi de la gestion du bien, se rapporte à la lutte contre les espèces envahissantes :

« Une des grandes inquiétudes de l'UNESCO, c'est comment allez vous faire pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes... Oui, c'est leur première préoccupation. » (Entretien Parc national de la Réunion)

Il a également été décidé que la charte constituerait le plan de gestion que le parc, gestionnaire du bien classé, se devait de réaliser suite au classement. Ainsi, celle-ci, outre sa fonction de projet de territoire, devait répondre aux exigences de l'UNESCO vis-à-vis de la gestion du bien :

« On devait adapter la charte pour en faire un plan de gestion. C'est un bel exercice, parce que ça permet d'aller un peu plus... un peu plus droit dans les choses qui nous semblent les plus prioritaires, les plus forts enjeux. » (Entretien Parc national de la Réunion)

Le parc devait donc dans ce premier projet de charte accorder une attention toute particulière aux enjeux de conservation de l'indigénat et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ce sont en outre des enjeux sur lesquels la légitimité du parc est acquise (même si cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas des compromis à faire avec les autres acteurs). « Coincé » entre les préoccupations formulées à l'échelle internationale (UNESCO, UICN), et celles formulées à l'échelle locale par des acteurs pour qui il doit encore faire ses preuves, voir qui ne voient en lui que des contraintes réglementaires en plus, le Parc national de la Réunion disposait d'une faible marge de manœuvre pour construire son premier projet de charte, et son attention s'est tout particulièrement focalisée, dans ses premières années d'existence, sur la protection du patrimoine naturel du cœur. Le regard porté sur l'agriculture passe à travers ce filtre, omniprésent dans la charte, et d'autres points de vue sur l'activité agricole, parfois cités, restent à ce jour secondaires et moins étayés³⁴⁶.

Il y a dans l'articulation de la gestion du patrimoine naturel du cœur avec les enjeux économiques, sociaux et culturels la clé d'une gouvernance réussie pour le parc, mais également un défi complexe pour l'établissement, dont les fondements juridiques, l'histoire, les équipes et leurs orientations

³⁴⁴ Ces deux critères sont plus précisément le critère (vii) : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles, et le critère (x) : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

³⁴⁵ Le site « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen » est classé au titre de deux critères « culturels, le critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue et le critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement. Il inclut entièrement le cœur du Parc national des Cévennes, ainsi qu'une partie de son aire d'adhésion ; il inclut également une partie du PNR des Grands Causses, et des grands sites des Gorges du Tarn et de Navacelle.

³⁴⁶ Voir en annexe les éléments des deux projets de charte qui concernent l'agriculture.

disciplinaires sont fondamentalement concentrés sur la protection de la biodiversité. Si la prise en compte des enjeux sociaux n'en est encore qu'à ses débuts, à l'échelle nationale, pour les gestionnaires des parcs nationaux (Depraz, 2008), le cas complexe du territoire de la Réunion n'y fait pas exception et demandera au parc un temps d'appropriation de ces enjeux. Il apparaît cependant que c'est une tâche qu'il ne doit pas négliger, et dont le secteur agricole est un des éléments.

10.3.3. Construire un projet partagé avec les acteurs du territoire

La construction complexe d'un positionnement au sein des acteurs du territoire

Les parcs doivent ainsi trouver un équilibre entre ces différentes perspectives, en construisant progressivement leurs interactions avec les acteurs du territoire. Le choix ne résulte pas seulement d'un arbitrage entre les différents objectifs : il se fonde également sur des arbitrages sur les acteurs avec qui travailler, et sur les moyens mobilisés pour travailler avec eux (entre des stratégies s'appuyant sur des dispositifs existants et la conception de dispositifs propres aux parcs nationaux). Comme nous l'évoquons dans le Tableau 32, chacune présentent ses intérêts et ses limites, à court et à long terme. Ainsi, si l'investissement sur les dispositifs agro-environnementaux peut initialement paraître « coûteux », face à des acteurs et des stratégies sectorielles qui font parfois preuve d'une grande inertie³⁴⁷, et si certains craignent que le travail avec des partenaires trop « conventionnels » n'aboutisse qu'à des orientations trop générales³⁴⁸, cette perspective ne doit pas être oubliée en raison des inflexions des déclinaisons locales des politiques agricoles auxquelles elle peut aboutir à long terme. De même, les autres scénarios, s'ils concernent à court terme peu d'exploitations, et pour lesquels on peut taxer le parc de « prêcher pour des convertis »³⁴⁹, peuvent à plus long terme avoir un effet d'entraînement significatif sur les dynamiques agricoles et territoriales, en comptant sur leur rôle de précurseur. Comme le souligne cet agent du Parc national de la Réunion :

« Sur l'implication du parc dans des questions de développement agricole, tout est une question de répartition des moyens, du curseur que l'on positionne entre une implication directe, et un appui ou une collaboration avec d'autres acteurs. »

La construction d'un territoire commun nécessite de défaire « les systèmes de prérogatives et de pouvoirs au sein de l'institution « parc » elle-même, comme entre les parcs et les sociétés locales » (Lizet, 2009).

Dans cette politique à construire, le parc rencontrera inmanquablement des résistances de la part des acteurs du territoire. Celles-ci peuvent se fonder sur les contraintes techniques que représente « l'environnementalisation » des systèmes agricoles, mais également sur des conflits de valeur et de légitimité, qui, comme nous l'avons déjà évoqué, sont souvent les plus difficiles à résoudre. L'exemple de la gestion du site de Gravelière, sur lequel l'association Verte Vallée a mis en place un projet qui apparaît en phase avec les objectifs du PNG, illustre cette question des conflits de légitimité qui peuvent éclore autour de la politique d'un parc (Encadré 28).

³⁴⁷ « Pour moi, la banane et la canne, elles ont pas besoin de nous, et on va se tuer à bosser sur ces filières là. » (Entretien Parc national de la Guadeloupe).

³⁴⁸ Entretien Parc national de la Guadeloupe.

³⁴⁹ Entretien Parc national de la Guadeloupe.

Encadré 28. Au-delà des conflits d'usage, des conflits de légitimité. Le cas de la Grivelière

L'histoire de la gestion du site de la Grivelière, depuis le milieu des années 1990, illustre les conflits de légitimité qui peuvent opposer le parc aux acteurs du territoire, quand bien même les projets portés par chacun d'eux ne sont pas fondamentalement en opposition.

L'Habitation la Grivelière, classée Monument Historique, est une propriété de la Région Guadeloupe, située en cœur de parc dans la vallée de la Grande-Rivière de Vieux-Habitants. Elle est aujourd'hui gérée par l'association Verte Vallée, mais l'histoire de cette gestion a fait l'objet d'une longue querelle entre l'association et le Parc.

En 1997, dans son schéma directeur d'aménagement, le parc annonce sa volonté d'« *affirmer sa présence dans la vallée, dans la perspective que la Grivelière devienne un des « grand sites » du parc national* ». La possibilité d'une acquisition de foncier en zone centrale est évoquée, et l'établissement affirme sa volonté de participer à la définition du mode de développement de la vallée dans son ensemble (Parc national de la Guadeloupe, 1997). Cependant, la même année, la gestion du site est confiée à l'association Verte Vallée, créée en 1994, qui avait pendant trois ans mené des opérations de développement à destination des habitants de la vallée (raccordements aux réseaux, fleurissements, aménagements, etc...).

Si les projets des deux parties sont sensiblement les mêmes, c'est bien la question du pilotage qui les oppose. L'association Verte Vallée a mis en avant son statut d'« acteur endogène », issu du territoire : « *ils ont toujours voulu que ce soit eux qui pilotent le projet. (...) Nous avons dit que de tout temps, c'était venu d'en haut, là, ça va venir d'en bas. C'est nous qui proposons. On veut bien qu'on nous accompagne, mais on veut pas qu'on nous impose.* »³⁵⁰. Ainsi, selon un ex-agent du parc, « *au début, le parc a mal vécu ça* ». Si un comité de pilotage et un conseil scientifique, incluant le parc, ont été mis en place autour de la gestion du site, l'association, soutenue par la Région, a farouchement défendu une grande autonomie dans sa gestion.

Aujourd'hui, les relations entre le PNG et l'association Verte Vallée se sont beaucoup améliorées. La Grivelière fait partie des sites labellisés par la « Marque de Confiance » du Parc, et le parc reconnaît que le site offre aujourd'hui « *un potentiel de découverte historique et d'animations culturelles unique dans le parc national* » (Parc national de la Guadeloupe, 2006a), la structure recevant plus de 20 000 visiteurs par an. Mais la position de l'association traduit bien une mise en question de la légitimité du parc, que l'on peut retrouver chez d'autres acteurs du territoire, et qui se fonde sur une forme d'appropriation du territoire : « *comme je le dis assez souvent, nous ne sommes pas sur le territoire du Parc National. Le Parc National est sur notre territoire* »³⁵¹

Avec la réforme de 2006, le projet de territoire que le parc a désormais vocation à concevoir se doit de prendre position sur des domaines qui font partie des prérogatives d'autres institutions, qui peuvent voir dans l'arrivée du parc le risque d'une remise en cause de leur légitimité :

« On a un problème de positionnement, par rapport à cette charte, c'est que c'est un exercice assez transversal, où on se retrouve un peu à marcher sur les plates bandes d'autres institutions, qui sont plus légitimes que nous dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture.... » (Entretien Parc national de la Guadeloupe)

Un parc national dispose de deux atouts principaux pour travailler de concert avec les acteurs du territoire. D'une part, il s'agit de son ingénierie et de sa capacité d'expertise, dont peuvent être demandeurs les acteurs, en particulier les collectivités locales. Cependant, ce point est à nuancer selon certains : pour le PNG, les moyens humains en ingénierie qui peuvent être mobilisés sur les projets de territoire, ramenés à un territoire qui s'est fortement élargi, ont ainsi eu tendance à se réduire avec la réforme de 2006. D'autre part, la renommée de son « label », et l'image d'excellence qu'il véhicule, peuvent constituer la base d'engagements réciproques dans la construction d'un projet de territoire. Le classement en parc national est en outre associé, pour les deux parcs considérés, à deux labels UNESCO, MAB pour la Guadeloupe et Patrimoine Mondial de l'Humanité pour la Réunion, labels de

³⁵⁰ Entretien association Verte Vallée.

³⁵¹ Entretien association Verte Vallée.

portée internationale qui peuvent constituer une plus-value pour des collectivités ou des acteurs économiques. Ces deux atouts constituent la base de la construction d'un « territoire commun ». Concrètement, cette collaboration est cependant difficile à amorcer, et la crainte d'une perte de souveraineté que la création d'un parc suscite inmanquablement chez les acteurs du territoire en question en constitue des freins importants :

« La vraie difficulté, je pense, c'est de faire que les institutions, l'Etat, s'approprient le parc au sens où ils se sentent valorisés par le fait qu'ils contribuent à la charte du parc, et pas que la charte du parc leur pique du pognon. Mais c'est pas évident ! C'est à la fois une perte de pouvoir, et ressenti comme une perte de moyens... Par exemple, on a eu une discussion à la préfecture, sur la charte du parc, et la réflexion c'était « on verra combien on peut vous donner à la prochaine charte du parc ». Et là, je leur ai dit non, c'est pas pour moi, c'est pas pour le parc, la charte, c'est pas le parc qui fait, c'est cibler les financements pour des opérateurs privés qui vont travailler dans le cadre de la charte. C'est pas pour le parc ! Et ça c'est pas du tout naturel, parce que chacun gère « ses clients » ... » (Entretien Parc national de la Guadeloupe)

Ceci est à fortiori vrai pour le secteur agricole, où le parc doit progressivement, par des dispositifs spécifiques (exemple de l'appel à projet pour l'environnement), des conventions partenariales, ou son implication sur des dispositifs existants, mettre en évidence la plus-value de son intervention sur le développement du territoire et sur les stratégies de ses acteurs.

En Guadeloupe, le parc a déjà manifesté son intérêt pour le dispositif MAE : si pour l'instant, cela se traduit par la sélection et le financement de certains dossiers « *qui sont plus dans l'esprit de la charte que les autres* »³⁵², sur des dispositifs existants, l'entrée du parc dans la gouvernance de ce dispositif traduit son ambition de s'investir dorénavant (en particulier sur la programmation post 2013) plus en amont, sur la conception du catalogue de mesures. En outre, le projet de charte du Parc national de Guadeloupe contient une orientation, pour son aire d'adhésion, intitulée « *Adapter les documents de programmation pour prendre en compte le projet de territoire* »³⁵³. Celle-ci a pour but de favoriser la prise en compte des spécificités du parc national dans les différents documents de programmation. Elle propose en outre « *de mettre en place un groupe de suivi de cette mesure afin de pouvoir accorder à la mise en œuvre de la charte les moyens à la hauteur des ambitions de ce territoire exemplaire que constitue le parc national* » (Parc national de la Guadeloupe, 2012b). Cette position suggère le rôle que l'établissement souhaite être amené à jouer sur certains segments des politiques agricoles.

De part les caractéristiques particulières de leurs territoires, et leur recoupement significatif avec les zonages de programmation des politiques agricoles, ces deux parcs peuvent être un « laboratoire » pour le couplage de dispositifs de gouvernance territoriale - les chartes - et de dispositifs sectoriels. Si cela peut être l'occasion d'une prise en compte accrue des aménités de l'agriculture, et de la conception de dispositifs adaptés au type de filières que nous avons étudiées, cela ne se fera pas sans résistance du monde agricole. Ainsi, si le PNG ambitionne de se positionner sur les politiques sectorielles, via certains de leurs dispositifs, à la Réunion, le parc est plus réservé. Ne bénéficiant pas de l'expérience de son homologue guadeloupéen, il reste timide quant à son positionnement sur les questions agricoles en aire d'adhésion.

A la Réunion : un parc « XXL », encore jeune, qui doit construire ses appuis au sein du territoire

³⁵² Entretien Parc national.

³⁵³ Orientation 2.5.2., p. 70 (Parc national de la Guadeloupe, 2012b).

Le Parc national de la Réunion fait encore figure de « nouveau venu » parmi les acteurs du territoire, qui restent méfiants à son encontre, d'autant plus que son emprise spatiale est très importante sur le territoire insulaire.

La moitié des communes de l'île ont plus d'un tiers de leur territoire en cœur, toutes en ont une partie en aire d'adhésion et ont ainsi vocation à adhérer à la charte. De plus, en raison des « fortes interactions écologiques et sociales avec le cœur de l'île », dues d'une part à l'exiguïté du territoire et d'autre part à la fréquentation importante - sous différentes formes - du cœur du parc, le ministère évoque un « parc national en centre ville » (MEDD, 2005). Si en Guadeloupe, selon le directeur du Parc, « il n'est pas rare que le président de région parle du parc comme un sanctuaire, mais c'est pas négatif », cette situation semble difficilement envisageable à la Réunion, tant certains espaces du cœur sont des « territoires » intégrés aux pratiques des îliens. L'emprise territoriale du parc suscite ainsi des résistances de la part des acteurs du territoire qui y voient avant tout le risque de nouvelles contraintes.

Si le Parc national de la Réunion a une grande amplitude spatiale, cette amplitude se traduit également en termes de gouvernance. Le Tableau 33 montre que la composition du conseil d'administration du Parc national de la Réunion, fixée par le décret de création, est plus étoffée qu'en Guadeloupe, donnant en particulier un poids plus important aux collectivités territoriales et aux personnalités à compétences locales.

Tableau 33. Composition des conseils d'administration des deux parcs nationaux

Source : décrets de création des Parcs nationaux de la Guadeloupe et de la Réunion.

	Parc National de la Guadeloupe	Parc National de la Réunion
Nombre de communes concernées par le parc	21	24
Représentants de l'Etat	10	13
Elus des collectivités territoriales	28	29 à 35 (effectif : 35)
Personnalités	19	39
Dont :		
Président du conseil scientifique	1	1
Président du conseil économique et social	-	1
Personnalités à compétences locales	11	34
Personnalités à compétences nationales	7	3
Représentants du personnel	1	1
Nombre de membres du conseil d'administration	58	88

Cette ouverture, si elle peut se révéler constructive, porte également le risque d'une certaine inertie, comme le suggère un agent du PNG, au sein duquel la composition du CA est plus restreinte : « en termes de gouvernance, le Parc de la Réunion, c'est la taille XXL, quoi... en termes de prise de décision... il y a une certaine inertie... »³⁵⁴.

Du fait de cette emprise territoriale et des résistances qu'elle peut susciter, ainsi que de la jeunesse du parc, qui avec à peine 5 ans d'existence, peut pour l'instant difficilement faire valoir sa légitimité sur certains enjeux qui relèvent déjà des compétences d'autres institutions, l'établissement a pour l'instant pris le parti de « rester modeste », selon les termes d'un agent du parc, quant à son action en aire

³⁵⁴ Entretien Parc national de Guadeloupe.

d'adhésion. Ses priorités restent dans un premier temps liées à la protection du patrimoine naturel du cœur, qui reste sa mission première et sa « raison d'être » au regard de la loi.

Au-delà de ses missions liées au cœur, l'établissement reste effacé quant à sa position et aux actions qu'il pourrait mettre en œuvre sur le territoire ; les acteurs rencontrés ont fréquemment fait remarquer sa position encore peu lisible en aire d'adhésion. Cette défiance vis-à-vis du parc contraste avec l'adhésion qu'avait suscitée le projet de création. Les acteurs du territoire, en particulier les élus, ont en effet fait preuve d'une mobilisation importante pendant la phase de concertation, qui coïncidait avec la période d'élaboration de la loi, aboutissant notamment aux dispositions spécifiques à l'outre-mer dans la loi de 2006 (dont certaines semblent « taillées » pour la Réunion). L'adhésion initiale au principe d'un parc national, « exceptionnelle » par son unanimité, s'est quelque peu « effritée » depuis, et si « *le principe même de l'existence du Parc et de son intérêt pour le l'île n'est pas remis en question, l'impatience croît quant à son véritable rôle et positionnement sur le territoire* » (Bouni, 2011). Les acteurs expriment ainsi à la fois l'attente d'un positionnement du parc et la méfiance vis-à-vis des positions qu'il pourrait prendre. Face aux craintes exprimées par les acteurs du territoire, et relayées par le conseil d'administration, qui se sont notamment exprimées dans le processus d'élaboration du projet de charte, jusqu'au moment de sa validation, le parc s'est pour l'instant montré peu entreprenant en aire d'adhésion. Le préambule du projet de charte, qui ouvre le document, illustre ce positionnement prudent :

« Les partenaires ont décidé, au sein du conseil d'administration de l'établissement public du parc national, que la charte n'introduirait pas de contrainte nouvelle par rapport aux réglementations en vigueur, conformément à la possibilité ouverte par l'article L. 331-15 [relatif aux dispositions particulières pour l'outre-mer] du code de l'environnement : les plans locaux d'urbanisme n'ont pas d'obligation de compatibilité avec la charte pour l'aire d'adhésion et l'avis rendu par l'établissement sur certains travaux en aire d'adhésion est un avis simple, qui ne lie donc pas les maîtres d'ouvrage. Dans cet espace qu'est l'aire d'adhésion, l'établissement public intervient exclusivement en conseil et en accompagnement des maîtres d'ouvrage, au premier rang desquels les collectivités. Ainsi est prise en compte la spécificité du parc national de La Réunion où vivent près de 200 000 habitants dans son aire d'adhésion, dont le SAR définit les vocations. »
(Parc national de la Réunion, 2012a)

Ainsi, l'action du parc à court terme, préfigurée par ce premier projet de charte, restera probablement timide à l'égard des différents secteurs d'activité, agricoles et autres, le temps pour le parc de construire sa légitimité en tant qu'acteur de ce territoire.

Cependant, certains acteurs attendent un positionnement plus entreprenant de l'établissement, notamment certains acteurs du secteur de l'environnement, qui regrettent que les dispositions relatives à l'outre-mer contraignent le parc à renoncer à certaines avancées de la loi de 2006, en matière d'urbanisme notamment. C'est également le cas de certaines collectivités (ou plutôt de certains acteurs des collectivités). Ils attendent du parc qu'il ne soit pas seulement un émissaire de la protection de la biodiversité, mais que les compétences qui sont concentrées au sein de l'établissement contribuent également au développement des territoires, notamment pour de petites collectivités qui ont peu de moyens humains. Ces mêmes collectivités soulignent toutefois qu'elles ne souhaitent pas voir leur marge de manœuvre réduite (en particulier en termes d'urbanisme) par l'arrivée du parc ou par leur adhésion à la charte.

Sur la question de l'agriculture, la faible présence agricole en cœur a conduit le parc, durant ses premières années d'existence, à peu intervenir dans le secteur agricole (à l'exception notable près du dossier de l'élevage exercé en cœur de parc). L'agriculture n'est pas considérée comme constitutive du caractère du parc, ou seulement à la marge³⁵⁵.

Cependant, sa place essentielle dans le territoire de l'aire d'adhésion ne peut qu'inciter le parc à se pencher sur la question. L'agriculture est en même temps le secteur dans lequel se sont exprimés le plus d'inquiétudes vis-à-vis du parc, si l'on se fie à une analyse effectuée à partir de la presse quotidienne régionale (Clain, 2011)³⁵⁶. On peut nuancer ce propos en soulignant que cette médiatisation a en particulier concerné le cas des élevages bovins divagants en cœur de parc, qui concernait donc un petit nombre d'éleveurs, et dans le cadre d'une activité agricole irrégulièrement exercée. Si ce conflit, l'un des plus récurrent depuis la mission de création du parc, n'est absolument pas représentatif ni du secteur agricole, ni du positionnement du parc, son impact médiatique ne doit pas être négligé. En outre, les acteurs, à l'instar de cet agent d'une collectivité locale, selon qui « *beaucoup d'agriculteurs voient quand même le parc comme un adversaire... ça n'a pas très bien commencé.* », soulignent la méfiance des acteurs agricole vis-à-vis du parc.

Nous terminerons donc ce chapitre sur les perspectives que l'on peut envisager ou qui se dessinent entre le parc et l'agriculture de son aire d'adhésion, et plus particulièrement autour du type de filières que nous avons étudiées.

L'agriculture, un rendez-vous inévitable, une entrée possible par le patrimoine

En raison du contexte territorial que nous avons évoqué, la position du parc concernant l'activité agricole de son aire d'adhésion est encore peu déterminée. Comme le souligne un agent du parc, du service Aménagement et Développement Durable, « *la question agricole, elle a été réglée spatialement en premier lieu, et ça suffit pour les cinq premières années* ». Le positionnement de l'établissement reste pour l'instant fondé sur le zonage qui a été établi, détournant les activités agricoles, ce qui permet de gérer un cœur naturel d'où elles sont exclues. Ainsi, pour l'instant, le parc s'étant peu investi au-delà de son cœur, « *il n'est pas question de gouvernance* » pour le parc en matière d'agriculture³⁵⁷, et l'investissement du parc dans le secteur agricole reste aujourd'hui « *un peu prématuré* » selon un autre agent rencontré.

Les mesures proposées dans la charte traduisent cette position³⁵⁸ : trois mesures concernent explicitement le secteur agricole (Parc national de la Réunion, 2012a). Si deux d'entre elles sont inspirées directement des missions spécifiques du parc (l'une concernant la lutte contre les espèces invasives, l'autre la transmission du patrimoine culturel³⁵⁹), la troisième s'inspire des Cahiers de l'Agriculture, actés en 2006 sous l'égide du Conseil Général, et qui reste un document de référence pour le secteur agricole en particulier pour défendre la protection du foncier (Conseil Général de la

³⁵⁵ Voir annexe 14.

³⁵⁶ Cette analyse se base sur les résultats du stage de master de Lucille Clain, effectué en 2012. Son analyse se fonde sur 500 articles significatifs recensés relatifs au Parc national de la Réunion du 01/01/2000 au 07/07/2011, dans un des titres de la presse quotidienne régionale réunionnaise.

³⁵⁷ Entretien Parc national de la Réunion.

³⁵⁸ Voir en annexe les éléments des deux projets de charte qui concernent l'agriculture.

³⁵⁹ Mesure IV.3 : Impliquer les acteurs socio-économiques dans la lutte contre les espèces invasives et mesure VII.1 : Favoriser la transmission des métiers, de l'art de vivre dans les Hauts, des savoir et des savoir-faire

Réunion, 2006). Ainsi, le principal acquis du processus d'élaboration de la charte entre le parc et le secteur agricole est un accord sur l'intérêt commun à la protection de la sole agricole : « *Ils ont bien compris l'intérêt pour eux, c'est que nous on veut défendre le maintien de la sole agricole. C'est clair, et cet objectif là, on s'y tiendra* »³⁶⁰. Cet acquis peut constituer une base de travail intéressante, étant donné l'importance de l'enjeu à la fois pour le secteur agricole (c'est plus particulièrement un leitmotiv du secteur sucrier) et pour le parc, qui souhaite tout particulièrement éviter que de nouveaux espaces agricoles soient ouverts à proximité du cœur. La protection du foncier agricole est un terrain d'entente entre le Parc et le secteur agricole que l'on retrouve également en Guadeloupe. Cet objectif est également inscrit dans sa charte³⁶¹, et c'est un point qui est souligné par cet élu d'un syndicat agricole (JA) que nous avons rencontré) : « *le parc il nous a dit nous, vis-à-vis des mairies, parce qu'il a un impact énorme auprès des mairies, on va évidemment aussi lutter contre l'urbanisation. Et là on s'est dit voilà, là on a peut être un combat commun. (...) Le vrai risque, c'est de plus avoir d'agriculteurs, là on sera tous d'accord.* ».

Au-delà de cette ligne de base commune, à la Réunion, l'investissement plus poussé de l'établissement sur certains aspects comme l'agro-environnement n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Si le rapport Beisson rapporte la volonté des parcs nationaux métropolitains de voir l'ensemble de leurs territoires éligibles aux MAE concernant la biodiversité, la politique du Parc national de la Réunion concernant les MAE n'est pour l'instant pas aboutie (Beisson, 2011). S'il s'est dit intéressé par la mise en œuvre d'une MAE destinée à la lutte contre les espèces envahissantes, ainsi que par une autre MAE destinée au maintien d'îlots de biodiversité au sein d'espaces prairiaux, il ne souhaite pour l'instant pas s'investir directement sur leur mise en œuvre (ingénierie, animation) ni sur leur financement. L'échéance prochaine pour la négociation de la prochaine programmation (après 2013), semble trop précoce pour que le parc puisse y intervenir de façon significative.

Ainsi, une collaboration avec les filières plus marginales, « *hors des grands boulevards* »³⁶² des filières conventionnelles sur lesquels le positionnement du parc est délicat, peut constituer une opportunité pour l'établissement de créer des liens avec le secteur agricole, et de construire progressivement sa légitimité sur le territoire. C'est une position que soulignent d'ailleurs de nombreux agents des institutions agricoles. Si la grande majorité des acteurs rencontrés, au parc ou extérieurs à l'établissement, soulignent que ce dossier ne faisait pas partie des priorités de ce dernier jusqu'à aujourd'hui, ils s'accordent sur le fait que cela rentrerait bien dans ses prérogatives tout en n'interférant pas de façon problématique avec celles d'autres institutions.

Ces filières peuvent incarner le couplage possible entre préservation du patrimoine et développement socio-économique, et constituer une réponse aux critiques faites au parc sur le manque de lisibilité et de visibilité de son action sur le territoire depuis sa création. Si jusqu'à aujourd'hui, ce sont principalement les activités pastorales (en métropole) qui ont donné l'occasion aux parcs nationaux d'investir la question des liens entre nature et culture, ces filières peuvent nourrir ces réflexions, leur faisant écho tout en obligeant à penser ce lien à partir d'objets différents (des prairies aux forêts, des éleveurs aux planteurs...), inscrits dans des échelles géographiques et historiques différentes. En

³⁶⁰ Entretien Parc national de la Réunion.

³⁶¹ Mesure 2.5.3.3, « Encadrer le mitage du foncier » (maintenir non seulement la vocation des espaces agricoles mais également leur utilisation effective de façon à soutenir la diversification des cultures) (Parc national de la Guadeloupe, 2012b).

³⁶² Entretien Parc national de la Réunion.

particulier, la « jeunesse » de l'occupation humaine à la Réunion, et donc à fortiori celle de l'anthropisation de ses milieux posent tout particulièrement la question de leur « valeur patrimoniale ».

Celle-ci doit être évaluée à la fois en tant qu'héritage du passé et en tant que valeur pour l'avenir (Chevallier *et al.*, 2000). Ces pratiques traditionnelles ont progressivement construit leur pertinence agronomique sur le long terme, et si aujourd'hui, ces systèmes sont considérés comme à la limite de la viabilité économique, celle-ci peut être amenée à évoluer, tout comme celle des systèmes de production les plus intensifiés, si l'on intègre leurs coûts en termes d'aménagements fonciers, d'impacts environnementaux, de santé humaine, etc. (Alphandéry, 1991). Ces systèmes nous semblent donc présenter une valeur patrimoniale, c'est-à-dire en tant que potentiel pour l'avenir, à double titre : d'une part, autour de leur valeur culturelle, d'autre part pour la valeur de connaissance des savoir-faire sur lesquels ils se fondent et qu'ils contribuent à transmettre. Ces systèmes agricoles originaux, méconnus et peu intensifs, et les savoirs qui leur sont associés, ont une valeur d'option à ne pas négliger dans un contexte de redéfinition des fonctions de l'agriculture dans la société, comme le soulignent (Girard et Navarrete, 2005) dans le cas des cultures de la truffe et du safran. Il ne s'agit cependant pas de prôner leur conservation muséographique à tout prix, et ces savoirs empiriques peuvent tout à fait être couplés à des savoirs scientifiques pour les faire évoluer vers plus de durabilité (*ibid.*).

Toute la difficulté sera d'articuler cela avec une conception très forte du patrimoine naturel. En effet, certains cas comme celui de certaines pratiques d'élevage en cœur de parc, ou de certaines parcelles de vanille sur lesquelles les gestionnaires souhaitent faire de la restauration écologique, nécessitent de faire des arbitrages sur les éléments patrimoniaux que l'on souhaite préserver. La gestion au sein d'une même espace d'éléments désignés comme patrimoine naturel et d'autres désignés comme patrimoine culturel ne va pas de soi (Cormier-Salem et Roussel, 2000). Ainsi, des débats ont eu lieu en interne au sein du parc sur cette « *limite entre la préservation du patrimoine naturel et la préservation du patrimoine culturel* »³⁶³. La reconnaissance et la protection du patrimoine naturel est en effet institutionnalisée, aux échelles nationales et internationales, par la réglementation du parc d'une part, et par le classement au Patrimoine Mondial d'autre part. Cette inscription du patrimoine naturel dans une échelle géographique bien plus globale que celle de la Réunion lui donne un poids que n'a pas aujourd'hui le patrimoine culturel réunionnais.

Mais d'ors et déjà, des pistes se dessinent, et bien que le parc ait focalisé ses efforts pendant ses premières années sur le patrimoine naturel du cœur, il a posé certains jalons ouvrant des perspectives de patrimonialisation d'un patrimoine « agri-culturel ». La convention signée avec la commune de Saint-Philippe, qui souligne la dimension patrimoniale de la vanille et du vacoa (Parc national de la Réunion et Commune de Saint-Philippe, 2009) en est un exemple. Le parc envisage également de mettre en place localement une déclinaison du dispositif « Marque Parc » qui a fait l'objet de réflexions au niveau national. Un tel dispositif de qualification du produit a l'avantage, comme nous l'avons évoqué au chapitre précédent, de permettre de travailler conjointement sur les dimensions environnementales et culturelles de l'activité agricole. Si elle peut consister en la reconnaissance de la valeur de certaines pratiques, elle peut également être l'occasion d'entamer une collaboration plus

³⁶³ Entretien Parc national de la Réunion.

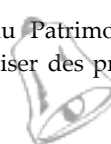
poussée avec les planteurs, et l'image d'excellence environnementale associée au label « parc national » peut en retour constituer la plus-value que peut proposer le parc au secteur agricole. Un processus de ce type peut également être envisagé dans le cas de la vanille produite au sein du périmètre « Patrimoine Mondial »³⁶⁴ (hors cœur de parc). Cela supposerait cependant la participation de l'ONF, gestionnaire de ces parcelles (sur lesquelles le parc n'a pas de légitimité réglementaire), et l'élaboration d'un cahier des charges. Si ces scénarios permettent de dépasser les approches fondées sur une gestion disjointe des patrimoines naturels et culturels, vers une gestion plus intégrée, elle doit cependant selon le parc, être modulée spatialement pour tenir compte des potentialités écologiques des parcelles, et l'établissement considère ainsi qu'un zonage fin est un préalable nécessaire à la mise en œuvre de tels dispositifs. Cependant, étant donnée la complexité de ces milieux, des pratiques des planteurs, et de leurs interactions, des incertitudes subsisteront à court terme pour définir leur gestion. L'enjeu est alors de parvenir, comme dans le cas de la filière « Agneaux de parcours » à un compromis entre les contraintes de production et les incertitudes de la gestion écologique (Blanc, 2009), entre protection de la biodiversité et maintien d'une agriculture vivante.

Ce scénario peut permettre à moyen terme au parc de trouver une voie médiane vis-à-vis du secteur agricole, entre modestie et ambition. Modestie, car il ne s'agit pas de transformer du jour au lendemain l'agriculture conventionnelle de l'aire d'adhésion. Ambition, car il s'agit de promouvoir une « agriculture économe » qui correspondrait à « un certain modèle d'agriculture durable », construit en opposition avec modèle dominant de l'agriculture, héritée d'une vision moderniste et productiviste (Blanc, 2005). Le parc pourrait ainsi jouer le rôle de laboratoire d'idées pour l'agriculture, pour reprendre les termes de Jacques Merlin, en travaillant au développement et à la viabilité de systèmes agricoles alternatifs à ce modèle. Le projet de charte du Parc national de Guadeloupe montre ce tournant amorcé par le parc, en affichant la volonté de donner une place à ces filières dans les orientations agricoles prises à l'échelle du département. Il s'agit d'affirmer leur intérêt et leur pertinence sur certains espaces agricoles, en vertu d'un principe de cohérence territoriale, et en intégrant les coûts écologiques, sociaux et mêmes économiques (coûts public des aménagements fonciers pour le développement de la canne à sucre par exemple) du développement de l'agriculture conventionnelle sur ces mêmes espaces.

Conclusion du chapitre 10

La complexification du rôle d'un parc avec la loi de 2006, en particulier dans son aire d'adhésion qui fait désormais partie intégrante de son territoire, et sur lequel il doit désormais se préoccuper de patrimoine culturel, amène les parcs à se reposer la question de leur positionnement vis-à-vis du secteur agricole. La construction d'un territoire commun peut constituer la base d'une collaboration entre le parc et certains acteurs agricoles, par la construction d'une « image de marque territoriale » qui peut venir conforter les stratégies économiques des acteurs agricoles d'une part, et la légitimité de l'action du parc dans ce territoire sur lequel il n'a pas ou peu de pouvoir réglementaire d'autre part.

³⁶⁴ Dans une telle hypothèse cependant, si une mention du type « produit du Patrimoine Mondial » est envisageable, le sigle du patrimoine mondial lui ne peut être utilisé pour labelliser des produits ou services marchands.



Mobilisé sur de petites productions agricoles comme celles que nous avons étudiées, ce scénario peut contribuer à renforcer tout à la fois la territorialité de ces filières et celle du parc dans son aire d'adhésion. Si ce scénario a été exploré en Guadeloupe, les conditions de sa mise en œuvre à la Réunion ne sont pas les mêmes, entre un mode de gouvernance renouvelé, des enjeux écologiques spécifiques, et un contexte local au sein duquel le Parc national de la Réunion doit encore préciser sa place.

L'intervention d'un parc dans le secteur agricole représente une plus-value par rapport à une gouvernance sectorielle de part la transversalité qu'elle peut véhiculer, entre les acteurs des différents secteurs d'une part, et entre les différentes dimensions - économique, environnementale, culturelle et sociale - de l'activité agricole d'autre part. Elle peut appuyer la légitimité de modèles agricoles alternatifs face à des discours et des politiques sectorielles qui leur laissent peu de crédibilité, voir peu de moyens d'asseoir cette légitimité. Il s'agit de trouver les ressources - géographique et économiques, mais également idéologiques et politiques - pour construire la viabilité économique de systèmes agricoles à l'impact environnemental amélioré. Cela implique de concevoir des approches couplées entre agronomie et écologie, mais également d'intégrer les dimensions culturelles et sociales de l'activité agricole, composantes de la rationalité des acteurs et de l'élaboration de leurs stratégies. Pour Capucine Crosnier, du Parc national des Cévennes³⁶⁵, « *la place grandissante faite aux questions environnementales n'accorde que plus d'intérêt aux dimensions humaines* » (Crosnier, 2006). Cette posture est toutefois très exigeante en termes de gestion, et aujourd'hui peu usuelle au sein d'habitudes de gouvernance qui restent très sectorielles, qu'il s'agisse de gouvernance agricole ou de gouvernance environnementale.

Cette transversalité nous semble d'autant plus nécessaire sur des espaces ruraux marginalisés, à l'instar du sud-est réunionnais, où l'activité agricole conserve des fonctions économiques et sociales importantes. L'environnement doit y être pensé au sein d'une vision complète et complexe du territoire, intégrant également la vulnérabilité des activités agricole et l'éventualité de leur disparition. Tout un travail reste à faire pour construire cette transversalité, des pratiques des planteurs aux décisions politiques, mais l'enjeu est de taille, car comme le souligne Catherine Larrère, « *le choix n'est pas entre l'homme et la nature, mais entre un monde uniforme, modelé aux seuls intérêts économiques et un monde divers, laissant place à la pluralité des aspirations humaines comme à la pluralité des vivants* » (Larrère, 2010).

³⁶⁵ Capucine Crosnier est responsable du service scientifique et du plan du parc national/réserve mondiale de la biosphère des Cévennes.

CONCLUSION GENERALE

« L'habitude est bien ancrée de ne mesurer la rationalité d'une exploitation qu'en fonction de la productivité de ses facteurs de production. Les choses deviennent plus complexes si l'on décide que d'autres critères doivent entrer en ligne de compte »

Pierre Alphandéry, 1991

En quoi la prise en compte croissante des enjeux environnementaux change-t-elle le regard sur l'activité agricole ? Le questionnement au fondement de ce travail de thèse portait plus particulièrement sur l'incidence d'une protection accrue de la biodiversité pour de petites filières agricoles « marginales ». Cette « marginalité » correspond à la fois à leur faible poids économique, et à leur décalage par rapport aux canons du modèle agricole dominant (Deverre et Lamine, 2010). Nous avons fait l'hypothèse que les recompositions induites sont le fait d'une prise en compte conjointe des différentes fonctions de ces filières. L'analyse conduite sur la filière vanille à la Réunion, mise en perspective avec certains éléments concernant les filières café et vanille en Guadeloupe, nous a permis d'analyser ces processus de recomposition.

Les enseignements tirés de cette recherche

Cette recherche met en évidence l'imbrication des dimensions environnementales, sociales, et culturelles des fonctions de l'activité agricole, tant dans les représentations des acteurs que dans leurs stratégies. Si la prise en compte des interactions entre production et biodiversité est facteur de recompositions de la filière vanille à la Réunion, celles-ci ne sont pas indépendantes de la prise en compte des autres fonctions de l'activité agricole.

Des représentations complexes et plurielles des fonctions environnementales de l'agriculture

Les représentations que se font les acteurs des interactions entre production agricole et biodiversité, dans le cas étudié de la production de vanille à la Réunion, sont complexes : elles ne se fondent pas uniquement sur les connaissances, par ailleurs très incomplètes, que les acteurs ont des processus écologiques en jeu. Des éléments d'ordre socio-culturel ou socio-économique entrent en compte dans les représentations que se font les acteurs de ces fonctions. Une grille inspirée du système GTP

(Bertrand et Bertrand, 2002) nous a permis de mettre en lumière les différentes composantes du regard qu'ils portent sur le sous-bois vanillier. Ces composantes varient selon les acteurs considérés - planteurs, gestionnaires, agents des collectivités - en cohérence avec leurs objectifs de gestion sur ces espaces forestiers. Leurs représentations des fonctions environnementales de la production de vanille en sous-bois reflètent ces différents « points de vue » sur un même milieu, points de vue articulant leurs représentations de ce milieu et les objectifs de gestion qu'ils y projettent (Becu, 2006). Les représentations des fonctions environnementales de cette production agricole font ainsi intervenir de façon intrinsèque, au-delà de connaissances des processus écologiques, des éléments d'ordre social ou culturel, voir économique.

Ces représentations, si elles sont variables, pour un même système agricole, selon les acteurs interrogés, varient également selon le territoire au sein duquel il est inséré. Ainsi, la mise en perspective des terrains réunionnais et guadeloupéens met en évidence le décalage dans les représentations d'un même système de production, la vanille en sous bois, pour les gestionnaires des espaces forestiers, en fonction des enjeux de gestion qui y sont définis. A la Réunion, la priorité accordée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes conduit l'ONF à réexaminer l'impact des pratiques des planteurs de vanille, présents dans le domaine forestier depuis plus d'un demi-siècle, à l'aune de cet enjeu, voir de celui de la conservation de l'endémisme. En Guadeloupe, les invasions végétales ne constituent pas un enjeu de gestion de premier plan ; de ce fait, le principe d'une fonction d'« entretien du sous-bois » par les planteurs y est reconnue par les acteurs rencontrés et peu controversée. Les représentations des fonctions environnementales dépendent ainsi à la fois des connaissances de l'état écologique des milieux au sein desquels s'exerce l'activité agricole, et des objectifs de gestion qui y sont définis. Au sein même du domaine forestier réunionnais, l'ONF qualifie différemment les fonctions environnementales de la production de vanille selon les parcelles de gestion considérées. Un décalage similaire, et néanmoins plus marqué, est observé entre espaces agricoles et espaces naturels, au sein desquels les critères de qualité environnementale ne sont pas les mêmes. Si la réduction des impacts de certains systèmes agricoles intensifs est aujourd'hui rémunérée en tant que service environnemental, la qualité environnementale des systèmes de production de vanille en sous-bois est quant à elle évaluée selon des critères se rapportant à la qualité environnementale de milieux naturels : degré d'anthropisation, degré d'envahissement par les espèces exotiques, contribution à la préservation de l'endémisme. Les représentations des fonctions de l'activité agricole sont ainsi élaborées à partir de « lignes de bases » différentes selon les périmètres considérés. Si cette partition des territoires de gestion est bien sûre fondée, son application trop systématique entrave néanmoins à terme l'émergence de systèmes hybrides à l'interface entre protection de la biodiversité et production agricole.

L'analyse met enfin en évidence l'expression de légitimités concurrentes au sein des sous-bois vanilliers. Celles-ci transparaissent dans les discours des différents acteurs concernant les fonctions environnementales de la culture de vanille en sous-bois. Ainsi, si la fonction d'« auxiliaire » peut être reconnue par l'ONF dans certaines configurations de gestion spécifiques, cette reconnaissance est considérée comme dangereuse pour des services forestiers qui souhaitent minimiser la contrainte de gestion que représente la présence des planteurs. A l'inverse, certains planteurs mettent en avant dans leurs discours l'entretien du sous-bois auquel ils considèrent contribuer à travers la production de vanille. Des discours plus construits sur le rôle du planteur dans la gestion de la biodiversité viennent

appuyer cette argumentation, dans le cas des producteurs qui se revendiquent « agroforestiers » et se plaçant sur le terrain même des argumentations écologiques de l'ONF. Les controverses sur les fonctions environnementales de la production de vanille sont ainsi alimentées par les conflits de légitimité qui s'expriment au sein de ces sous-bois.

Les représentations des fonctions environnementales (plus précisément, vis-à-vis de la biodiversité) de la production de vanille en sous-bois que nous avons pu analyser dans les discours des acteurs sont ainsi élaborées à partir d'un ensemble d'éléments qui vont au-delà des connaissances que l'on a des processus écologiques en jeu. Ces analyses rejoignent le constat de l'impossible neutralité des politiques de gestion de l'environnement, et leur encheêtrement dans un système d'enjeux sociaux, politiques, et économiques (Benjaminsen et Svarstad, 2009 ; Enzensberger, 1982 ; Zimmerer et Bassett, 2003). La gestion des impacts environnementaux de l'agriculture n'y fait pas exception.

Recompositions agricoles : des fonctions difficiles à dissocier

Nous nous sommes intéressés aux recompositions des filières vanille et café induites par la prise en compte accrue de l'enjeu biodiversité sur leurs territoires respectifs. Cette importance accrue se traduit par le tracé de nouveaux périmètres, la mise en œuvre de nouvelles règles et objectifs de gestion, et la présence de nouveaux acteurs, notamment, en Guadeloupe comme à la Réunion, les parcs nationaux. A travers ces processus, l'enjeu biodiversité constitue une composante des recompositions des filières étudiées. Cependant, l'analyse révèle que ces recompositions font également intervenir les autres fonctions de l'activité agricole, qu'elles sont le résultat d'arbitrages et de compromis entre ces différentes fonctions.

Nous avons identifié trois grands types de recompositions résultant de la prise en compte de ces différentes fonctions. Le premier type de recompositions se fonde sur un appui politique au développement de la filière ou aux stratégies spécifiques de certains de ses acteurs. Cet appui est le fait d'acteurs de la gestion ou de l'aménagement du territoire, et notamment des collectivités territoriales, en vertu d'une cohérence entre les fonctions de l'activité agricole et leurs projets de territoire. Les collectivités territoriales, compétentes en matière de gestion de l'espace, facilitent notamment l'accès à certaines ressources, en particulier des ressources foncières. Ce résultat rejoint les analyses de (Bernard *et al.*, 2006), qui mettent en lumière, en cas d'enjeux fonciers et de pression sur les espaces agricoles, que « *la négociation avec les collectivités locales sur la base de toutes les « utilités de l'agriculture » devient indispensable pour assurer collectivement l'avenir de l'activité agricole* ». Ainsi, sur le terrain réunionnais, si l'enjeu biodiversité remet en cause la présence des planteurs sur certaines parcelles, le soutien politique dont bénéficie la filière en vertu principalement de ses fonctions sociales et identitaires vient au contraire garantir une certaine pérennité de leurs conditions de production, et donc de leur présence au sein des espaces forestiers. Le soutien du Conseil Général, propriétaire du foncier et sur ce point un atout politique important pour la filière.

Un second type de recompositions relève des évolutions de l'intégration de ces filières dans les politiques et dispositifs sectoriels, et se traduit principalement par une modulation des aides économiques, en vertu des différentes fonctions attribuées aux systèmes de production concernés. Dans ces dispositifs, les arguments invoqués font, pour les filières étudiées, référence à différentes fonctions de l'activité agricole. Des justifications environnementales viennent conforter des aides à des

systèmes de production dont les fonctions sociales et culturelles sont implicitement considérées comme primordiales. La MAE « cultures patrimoniales » créée en Guadeloupe illustre cette hybridation entre enjeux sociaux (y compris culturels) et environnementaux dans la conception de dispositifs de soutien à ce type de systèmes de production.

Enfin, le troisième type de recompositions relève, à l'instar de ce qu'observent (Bernard *et al.*, 2006), d'une évolution des stratégies de différenciation et de requalification du produit. Pour certains acteurs de la filière, l'importance fondamentale de la qualité du produit final laisse peu de place à la valorisation de la qualité environnementale de la production. Pour d'autres, cette dernière fait partie intégrante des stratégies de différenciation. Dans les discours des acteurs qui développent ces stratégies, les arguments sur la qualité environnementale sont toutefois très liés à des arguments sur la dimension culturelle de l'activité. Le mode de production en sous-bois est au cœur de ces arguments ; une référence à l'« authenticité » vient faire le lien entre la qualité environnementale de la production et son inscription dans une tradition et un territoire particulier.

Ainsi, sur nos terrains d'étude, si les préoccupations croissantes en matière d'environnement et plus particulièrement de biodiversité sont à l'origine de recompositions des filières étudiées, ces recompositions ne sont pas le fait de la seule prise en compte des fonctions environnementales de l'activité agricole. Elles sont le fait d'une prise en compte conjointe des différentes fonctions, et en particulier des fonctions sociales et culturelles particulièrement soulignées pour ces filières fréquemment qualifiées de patrimoniales. On peut souligner que ces recompositions ne relèvent pas directement de dispositifs destinés à encourager la multifonctionnalité de l'agriculture ou la fourniture de services environnementaux. Elles font également intervenir des acteurs au-delà du cercle des acteurs agricoles. L'encadrement spécifique des fonctions environnementales, dans le cadre des dispositifs de rémunération des services environnementaux actuels des politiques agricoles, présente un certain nombre de limites en ce qui concerne ce type de filières, nous en avons discuté dans la troisième partie de cette étude. D'une part, ces dispositifs se fondent sur une approche « segmentée » des exploitations et des systèmes de production agricole ; nous avons vu que l'approche intégrée mise en place avec le CTE était plus favorable à la prise en compte des spécificités de ces systèmes de production. Les approches territoriales sont plus à même de souligner l'intérêt de la combinaison de fonctions qu'elles assument au sein du territoire que les approches sectorielles. D'autre part, la particularité des enjeux environnementaux concernant ces filières (s'éloignant de la gestion des externalités agricoles pour se rapprocher de la gestion des espaces naturels) nécessite pour leur gestion que soient impliqués des acteurs des deux secteurs, de l'agriculture et de l'environnement.

Dépasser des logiques sectorielles pour examiner l'activité agricole sous l'angle de ses différentes fonctions

Les dispositifs de gouvernance agricole, même dédiés spécifiquement à la gestion des fonctions environnementales de l'agriculture, présentent certaines limites pour être mobilisés sur le développement ou le soutien à ces filières. L'accès à ces dispositifs reste d'une part facilité pour les agriculteurs les mieux insérés dans les réseaux administratifs, politiques, professionnels, et la petite taille de ces filières, la faible professionnalisation des planteurs, leur (relativement) faible poids économique et politique freine a contrario leur insertion dans de tels dispositifs (Bonin, 2003 ; Laurent

et al., 1998). Des adaptations à la marge, permises par la relative souplesse de certains de ces dispositifs, et par le soutien apporté localement par l'administration et les collectivités territoriales, permettent de soutenir ces filières, en vertu de leurs différentes fonctions au sein du territoire réunionnais. Cependant, leur légitimité reste précaire, en raison d'une part du scepticisme quant à leur viabilité économique, et d'autre part de leur décalage par rapport au modèle agricole dominant (pluriactivité, faible productivité des facteurs de production, etc.). Les logiques sectorielles encouragent aujourd'hui à chercher une agriculture « environnementalisée » dans l'adaptation à la marge des systèmes agricoles conventionnels plus que dans la recherche de modèles intrinsèquement moins impactants vis-à-vis de l'environnement. L'inertie d'un secteur agricole structuré autour d'une logique productiviste, ainsi qu'une forme d'« *engrenage de la production* » (Deverre et de Sainte Marie, 2008) entravent la mise en œuvre d'une réforme environnementale pourtant tant annoncée. A contrario de ce poids des logiques sectorielles, les logiques territoriales peuvent apporter une nouvelle légitimité à des systèmes agricoles marginaux, en vertu des fonctions qu'ils peuvent assurer sur le territoire, en offrant d'autres critères d'évaluation de la rationalité des modèles agricoles, et à condition de leur donner en retour les moyens d'être viables.

Les recompositions des filières vanille et café que nous avons analysées renvoient effectivement autant à un cadre territorial que sectoriel (par les acteurs qui interviennent, et le type de processus en jeu). Cependant, elles restent centrées sur une logique de filière, et ne s'inscrivent pas de façon cohérente au sein d'un même projet de territoire. Or, nous souhaiterions souligner pour conclure l'importance pour ce type de filières, de s'inscrire dans des logiques de territoire, sans pour autant s'affranchir complètement des politiques sectorielles, pour y trouver les ressorts de leur pérennité. Leur intégration au sein d'un projet de territoire, sur la base d'une prise en compte conjointe des différentes fonctions qu'elles peuvent y assurer, permettrait de construire sur des bases plus tangibles leur légitimité. Sur ce point, nous avons souligné l'opportunité que représente la construction du projet de territoire en aire d'adhésion des parcs nationaux sur nos deux terrains d'études. L'analyse conduite sur le terrain guadeloupéen apporte des éléments pour étayer cette proposition. Le soutien du Parc national de Guadeloupe aux filières patrimoniales (café, cacao, vanille), a contribué à refonder leur légitimité, sur la base du projet de territoire qu'il a souhaité mettre en œuvre au sein de sa zone périphérique. Les fonctions (en matière d'identité paysagère, de spécification de l'activité touristique, d'utilisation rationnelle des ressources naturelles) attribuées à ces filières, alors peu crédibles auprès des institutions agricoles, ont pris de l'importance au regard de leur contribution à ce projet de territoire. Cela leur a en outre donné par la suite accès à des soutiens sectoriels. Depuis 2006, la réforme des parcs nationaux pose de façon plus impérative la question de la construction d'un projet de territoire en aire d'adhésion. En outre, l'ouverture au « culturel » dans les fondements législatifs des parcs en fait des acteurs privilégiés pour intervenir sur ce type de filières.

La construction d'un tel projet de territoire est cependant un processus complexe à mettre en œuvre. La gouvernance désormais élargie des parcs nationaux, si elle peut à long terme constituer le fondement d'une gouvernance territoriale de l'aire d'adhésion, peut dans un premier temps s'accompagner d'une certaine inertie, voir d'un repli des établissements parcs autour de leur cœur de mission (la protection du patrimoine naturel du cœur). La construction d'une cohérence territoriale sur la base d'une qualité environnementale est un processus progressif. La « marque parc », sur laquelle se penchent aujourd'hui les parcs nationaux, concernant notamment l'activité agricole,

semble constituer un dispositif intéressant de liaison entre agriculture et territoire, sur la base de la reconnaissance d'une qualité environnementale, intéressant. Les deux parcs nationaux, réunionnais et guadeloupéens, envisagent de développer cet outil dans un premier temps sur les filières que nous avons étudiées (filières PAPAM, y compris vanille, à la Réunion, filières patrimoniales en Guadeloupe).

Retour sur la démarche méthodologique.

Intérêts de la démarche méthodologique. Pour une approche territoriale de l'activité agricole

L'approche géographique nous est apparue intéressante pour aborder la problématique des fonctions de l'activité agricole, en raison de son caractère intégrateur (Bonin, 2003). Le positionnement d'interface de la géographie, entre l'homme et son milieu, en fait en outre une discipline particulièrement pertinente pour étudier les questions d'environnement (Bertrand, 2002).

La démarche proposée avait pour objectif de comprendre les interactions qui se tissent entre une filière agricole et son territoire, pour y identifier l'influence de la prise en compte des différentes fonctions de l'agriculture, en particulier de ses fonctions environnementales. Nous avons employé différents outils pour étudier ces processus, qui relèvent des dynamiques socio-spatiales auxquelles s'intéresse tout particulièrement la géographie sociale (Di Méo et Buléon, 2005). Nous avons choisi d'appréhender les fonctions de l'agriculture par le biais des représentations ; en effet, nous considérons que ces fonctions ne sont pas définies uniquement par les caractéristiques intrinsèques de l'activité agricole. Comme toute fonction (Ruby, 2003), elles ne prennent sens qu'au sein d'un système plus englobant, à savoir, dans notre démarche, le territoire. Nous avons ainsi laissé de côté les cadres analytiques développées par les économistes concernant les fonctions de l'activité agricole, notamment les approches néoclassiques reprises par l'OCDE (OCDE, 2001) qui « *ne laissent pas de place aux acteurs et à leur définition du problème* » (Allaire et Dupeuble, 2002), pour analyser comment les acteurs du territoire se représentaient ces fonctions. Nous nous sommes dans un second temps intéressés aux recompositions territoriales de ces filières faisant intervenir ces représentations. Les représentations sont ici envisagées dans leur double rôle de guide et de justification pour l'action (Abric, 1994 ; Bernard *et al.*, 2006 ; Molina *et al.*, 2007). Les formations socio-spatiales nous ont permis de « décomposer ces recompositions » selon les différentes dimensions des réalités géographique, et d'en identifier trois grands types, selon la nature des ressources impliquées pour la filière. Les formations socio-spatiales nous ont ainsi permis d'aborder la filière agricole non pas comme un ensemble d'opérations de production et de transactions économiques, mais comme un objet géographique, combinaison d'un ensemble d'éléments certes économiques et techniques, mais également d'éléments symboliques et politiques, inscrits dans l'espace, et au cœur duquel se trouvent les acteurs. Notre démarche, si elle n'a certes pas permis de quantifier les fonctions en question, a permis de mettre en lumière certains de leur déterminants, et les processus par lesquels les acteurs s'en saisissent. Plutôt que de décomposer l'activité agricole en une liste de différentes fonctions, elle a au contraire mis en évidence leur imbrication, tant dans les représentations des acteurs que dans leurs stratégies. Il en ressort que le lien au territoire se construit certes par le produit et par des stratégies de valorisation de l'origine, mais aussi par la superposition et l'imbrication de représentations multiple

de l'agriculture et de ses fonctions, et que celles-ci interviennent dans l'évolution de l'inscription de la filière sur le territoire.

Si ce travail de recherche a pu offrir certains éclairages sur les interactions agriculture - territoire, il présente néanmoins certaines limites, que nous présentons ici. Celles-ci dessinent des pistes pour des travaux complémentaires.

Limites et pistes complémentaires à explorer

Tout d'abord, en ce qui concerne notre **cadre conceptuel**, nous revenons ici sur l'utilisation qui a été faite du concept de formations socio-spatiales. Cette grille de lecture, qui présente une certaine universalité pour l'étude des dynamiques socio-spatiales, nous a permis de mettre en lumière de grandes types de processus de recompositions des filières agricole, et d'apprécier la cohérence territoriale des dynamiques socio-spatiales que connaissent ces filières. L'utilisation de cet outil est néanmoins complexe pour analyser ces processus de façon plus approfondie. Face à l'imbrication forte entre les différentes composantes des réalités géographiques, leur décomposition à partir de quatre grandes instances peut sembler réductrice si l'outil n'est pas parfaitement maîtrisé. Des grilles plus précises et plus adaptées à notre objet de recherche, inspirées du concept de formations socio-spatiales, pourraient être élaborées à l'avenir, pour fournir notamment des outils à portée plus opérationnelle (outils de diagnostic, d'animation, de prospective).

En ce qui concerne notre **démarche de terrain**, il nous faut également souligner ici certaines de ses limites, ou les démarches qu'il pourrait être intéressant de mettre en œuvre pour pousser plus loin notre analyse. D'une part, l'analyse se cantonne à l'échelle régionale (et aux échelles plus locales). Aucun entretien n'a été effectué au sein des instances nationales (ministères, ODEADOM, Direction nationale de l'ONF, par exemple), bien que de tels entretiens aient pu enrichir l'analyse. En outre, une déclinaison plus explicite de l'analyse selon différentes échelles aurait pu être intéressante, pour souligner d'éventuels décalages dans les représentations des fonctions selon les niveaux auxquels on se place, et en analyser les implications dans les recompositions observées (éventuelles tensions, ou discordances entre échelles). D'autre part, on pourrait revenir sur les limites de l'analyse que nous avons faite d'un matériau essentiellement discursif. Une analyse comparée des discours écrits et oraux aurait pu être conduite, de façon plus formelle, pour mettre en lumière la cohérence ou les décalages entre les représentations mises en avant par les institutions et les représentations des acteurs. Celles-ci auraient pu enrichir l'analyse des déterminants des représentations.

Nous souhaiterions également revenir sur le choix qui a été fait de travailler sur **deux terrains**, l'analyse menée en Guadeloupe devant être mise en perspective avec celle conduite sur le terrain réunionnais, qui constitue notre terrain principal. Cette comparaison a enrichi notre analyse, en permettant de mettre en évidence certaines dynamiques similaires, mais également les spécificités territoriales qui conditionnent l'appréciation des fonctions de l'activité agricole. Elle nous a surtout permis de discuter, à partir de l'expérience du Parc national de Guadeloupe, des modalités de l'intervention d'un parc dans le secteur agricole. Toutefois, cet exercice de comparaison a ses limites, qui relèvent justement de la « comparabilité » des situations des deux parcs. Le contexte dans lequel le Parc national de Guadeloupe s'est investi sur les filières vanille et café est très différent de la situation actuelle du Parc national de la Réunion. Une réforme profonde de la loi sur les parcs nationaux, et

notamment de leur gouvernance, les sépare, ainsi que des enjeux écologiques et territoriaux spécifiques à chacun de ces deux territoires.

Dans un objectif comparatif, nous aurions pu également envisager une comparaison avec des filières agricoles plus « conventionnelles ». Quelles recompositions de l'activité agricole aurait-on observé en ce qui concerne ces grandes filières, par le biais de quels processus ? Il s'agirait ainsi de voir comment ces filières s'approprient les préoccupations croissantes quant aux fonctions environnementales, sociales, ou identitaires, de l'activité agricole. L'analyse des recompositions induites à partir de la grille des formations socio-spatiales serait pertinente pour distinguer les différentes dimensions de ces recompositions. S'agit-il de recompositions spatiales, foncières ? de recompositions des pratiques ? d'une évolution des réseaux d'acteurs qui gravitent autour de ces filières ? etc. En quoi ces processus diffèrent-ils de ceux que nous avons observés dans le cas de petites filières patrimoniales ? Une approche quantitative (surfaces, nombre d'exploitations, financements concernés) aurait pu enrichir cette perspective.

Pour finir, il nous semble important de souligner ici les limites de la **posture de recherche** qui a été adoptée dans cette étude. Celle-ci n'avait pas directement d'objectifs répondant à une demande du territoire, et les interactions avec les acteurs sont dans ce cadre restées unilatérales. A l'inverse, des démarches plus participatives peuvent présenter certains intérêts. La mise en œuvre de ce type de démarches peut constituer un cadre privilégié pour développer une connaissance aboutie du terrain, et pour construire une démarche de recherche et d'analyse au plus près des attentes exprimées sur le terrain. Elle offre une occasion privilégiée, si la démarche est bien menée, de la construction de la légitimité du chercheur et de son travail de recherche.

Si notre démarche de recherche n'a pas été conçue dans cette optique, elle n'en ouvre pas moins des perspectives de cet ordre. L'analyse menée sur ces filières fournit en effet des éléments qui peuvent être réutilisés sur le terrain. Face aux difficultés de structuration, aux antagonismes, aux controverses auxquelles sont confrontées ces filières, la mise en œuvre de démarches, ou a minima, de réflexions collectives (impliquant des acteurs au-delà des seuls acteurs de la filière), pourrait contribuer à dénouer certains blocages. Une démarche participative, impliquant un cercle large d'acteur impliqués (gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, etc.) pourrait offrir le cadre d'une réflexion collective sur le futur de ces filières. Elle permettrait d'ouvrir des « scènes » (espaces et temps) d'échange entre les différents acteurs, avec une certaine continuité pour que ces échanges soient l'occasion d'une recomposition des relations entre acteurs vers la construction d'un projet commun. Une telle démarche pourrait se fonder sur l'un des objets communs ou transversaux qui font sens pour l'ensemble des acteurs : la démarche IGP pourrait être cet objet, base commune d'une réflexion collective au sein de la filière vanille réunionnaise ; la « marque Parc » nous semble également offrir l'occasion d'une réflexion collective entre acteurs de la filière et acteurs de l'environnement.

Perspectives : développer l'agriculture dans et par le territoire

Repenser l'agriculture au sein des territoires peut contribuer à renouveler la gestion de l'interface entre agriculture et environnement. D'une part, cela permet d'examiner l'activité agricole sous un

angle renouvelé affranchi des postulats qui sous-tendent les logiques sectorielles. L'environnement peut dans ce cadre être abordé autrement que comme une contrainte à concilier avec des impératifs intangibles de productivité. D'autre part, par une gouvernance dépassant les cadres sectoriels, le territoire peut être le cadre d'un soutien renouvelé à l'agriculture. Par la requalification et la revalorisation de systèmes agricoles marginaux, la gouvernance territoriale peut soutenir certaines fonctions environnementales spécifiques.

Penser l'agriculture autrement

De nombreux auteurs soulignent aujourd'hui la nécessité de réexaminer l'agriculture au regard de critères élargis sur la rationalité des modèles agricoles (Allaire et Dupeuble, 2002 ; Hervieu, 2002 ; Landais, 1999 ; Laurent *et al.*, 2003). D'une part, il s'agit de questionner la rationalité économique des modèles conventionnels, en réintégrant leurs coûts environnementaux et sociaux (coûts en termes de santé publique, de correction des impacts environnementaux, de déprise agricole de certains territoires, etc.) et les coûts des soutiens publiques à ces systèmes agricoles. D'autre part, il s'agit à l'inverse de s'interroger sur la rationalité d'autres systèmes, dont la compétitivité ne se fonde certes pas sur la productivité brute des facteurs de production, mais qui sont susceptibles de produire des produits de qualité et de contribuer à un développement territorial équilibré, à moindre coût environnemental. Comme le souligne Pierre Alphanhéry, « à cet égard, une partie des exploitations qui se refusent à se transformer en entreprises de pointe pourraient être qualifiées d'économiquement rationnelles si l'on tenait compte des coûts que nous avons évoqués plus haut. Qualifiés d'externes par les économistes, ils sont jusqu'à présent largement pris en charge par l'Etat et les collectivités locales » (Alphanhéry, 1991).

Se dessine ainsi une autre perspective de développement agricole que la généralisation du modèle aujourd'hui dominant. Hugues Lamarche ouvrait cette perspective il y a déjà plus de vingt ans, en soulignant la résistance de certains systèmes agricoles à cette généralisation : « on a trop tendance à considérer comme inéluctables certaines évolutions liées à l'intégration des exploitations dans l'économie de marché et comme inévitable la soumission des exploitants au modèle productiviste » (Lamarche, 1991). Il faisait alors l'hypothèse de la pérennité de ces modèles, qui ne seraient ainsi pas juste un reliquat voué à se « moderniser » ou à disparaître. Il ne s'agit pas ici d'encenser la tradition, mais plutôt de chercher une « troisième voie » pour penser les futurs possibles de l'agriculture (Bonin, 2003). Lucie Dupré, dans sa thèse consacrée à la châtaigneraie ardéchoise, met en lumière cet itinéraire alternatif qu'empruntent une partie des producteurs de châtaignes, entre intensification et tradition. S'ils restent attachés à certains facteurs de qualité du produit, constitutifs également de son identité et de son lien au territoire (variétés, terroirs), ils font toutefois évoluer certaines pratiques (récolte, élagage, lutte biologique) (Dupré, 2000), construisant progressivement une alternative à la fois aux fonctionnements traditionnels et aux fonctionnements productivistes (Bonin, 2003). Le regain d'intérêt récent pour l'agroécologie relève d'une dynamique voisine de recherche de solutions alternatives au productivisme pour construire une agriculture durable et qui permette la souveraineté alimentaire (De Schutter, 2010). Dans ce cadre, « la meilleure façon de ne pas fragiliser le futur est de préserver le maximum de possibles, de diversité, de capacités d'adaptation » (Rossi, 2000). La production de vanille à la Réunion peut selon nous prendre part à un développement équilibré du territoire. Elle est néanmoins confrontée aujourd'hui à une double problématique : celle de la rentabilité pour les planteurs, du mode de production en sous-bois, et celle de la gestion de la biodiversité de ces espaces forestiers. Les

solutions à inventer sont au moins autant d'ordre social et politique que technique, et il appartient aux acteurs du territoire de construire des scénarios qui concilient préservation d'une activité agricole patrimoniale et gestion de la biodiversité. Comme l'analysent (Bernard *et al.*, 2006), le développement de la multifonctionnalité de l'agriculture suppose la mise en place de lieux de débats et de négociation, où puissent à la fois s'exprimer les différentes attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture et se négocier les modalités de rémunération des différentes fonctions de l'agriculture. Se pose ainsi la question de la gouvernance agricole.

Construire une gouvernance territoriale pour encourager d'« autres » agricultures

Face à une certaine inertie des politiques sectorielles, la mise en place d'une gouvernance élargie en matière d'agriculture ouvre la perspective d'une meilleure prise en compte des différentes fonctions de l'activité agricole. Nous avons en particulier abordé cette question de la gouvernance à travers l'analyse du rôle des parcs nationaux.

La gouvernance territoriale peut offrir un cadre favorable à la mise en débat des enjeux de développement agricole, qui permette de prendre une certaine distance avec les arènes sectorielles. L'intégration de l'agriculture dans un projet de territoire se fait généralement sur la base d'une approche transversale et de la prise en compte de ses différentes fonctions pour leur contribution au projet en question. L'action territoriale peut ainsi être envisagée comme un cadre propice à la légitimation et à la création de ressources pour une agriculture qui participe à la gestion de l'espace, à la production d'un cadre de vie, à la protection de l'environnement (Esposito-Fava, 2010). Au-delà des ressources, il nous semble également important de réfléchir en termes de contraintes : l'allègement des contraintes qui pèsent sur l'activité agricole (accès au foncier, conflits d'usage, difficultés d'accès et qualité des infrastructures, etc.) peut constituer un soutien aussi déterminant qu'un soutien économique direct aux exploitations. C'est une problématique particulièrement importante en ce qui concerne l'agriculture périurbaine (Albaladejo, 2004 ; Chometon, 2011 ; Jarrige *et al.*, 2006), mais que l'on retrouve dans le cas des filières que nous avons étudiées. L'action territoriale, par un appui à la création de ressource et à la réduction des contraintes qui pèsent sur l'activité agricole, peut constituer un complément ou une alternative aux dispositifs sectoriels de soutien à la multifonctionnalité ou de rémunération de services environnementaux.

De la marginalité à l'exemplarité ?

Malgré leur fragilité économique actuelle, ces filières, dans le contexte des questions qui se posent aujourd'hui concernant l'agriculture, peuvent constituer une ressource future à ne pas négliger pour les territoires, et une composante des systèmes agricoles de demain. Ce scénario nécessite que soient mis en question certains aspects de ces systèmes de production. Des solutions techniques peuvent être élaborées pour améliorer la gestion de l'interface entre agriculture et biodiversité. Les pratiques peuvent être améliorées, à conditions que cela soit pensé en intégrant la question de la rentabilité de la production pour les planteurs. Il faut également pour cela définir précisément en amont les espaces adéquats sur lesquels les mettre en œuvre. Cela ne doit en outre pas être dissocié du travail sur la qualité du produit. Ces filières pourraient à partir de là constituer un laboratoire pour construire une forme d'exemplarité agricole. Lucie Dupré et Julien Blanc, dans leurs thèses respectives sur la

châtaigneraie ardéchoise et l'élevage ovin extensif cévenol³⁶⁶, mettent en évidence ce passage de la marginalité à l'exemplarité pour ces systèmes de production. En Ardèche, « *les castanéiculteurs, groupe professionnel minoritaire en charge d'une production agricole marginale, se proposent d'offrir une réponse à des préoccupations largement nationales, en prouvant qu'ils produisent un objet exemplaire, ancré dans un territoire qui le devient également* » (Dupré, 2000). Dans les Cévennes, Julien Blanc s'est penché sur la filière « Agneaux de parcours », soutenue par le Parc national. Il conclut lui aussi à une forme d'exemplarité de ces systèmes, malgré leur vulnérabilité économique et les incertitudes non levées sur leurs impacts écologiques. Il qualifie ainsi cette démarche d'« *exemplaire* », démarche qui, « *bien que pouvant paraître anecdotique* » répond à une double dynamique, « *celle d'une agriculture qui cherche à se réconcilier avec l'environnement, d'une part, et celle d'une protection de la nature qui cherche à sortir de ses réserves, en dépassant le ghetto de petites zones protégées dispersées ici et là sur le territoire national, d'autre part* » (Blanc, 2005).

Les filières qui nous ont intéressés dans cette étude présentent des caractéristiques qui peuvent leur permettre de s'inscrire dans cette voie. Le potentiel patrimonial de ces produits et les particularités de leurs systèmes de production sont des atouts importants pour asseoir leurs stratégies de différenciation. Les territoires au sein desquels elles sont inscrites, territoires touristiques reconnus pour leur qualité environnementale (parcs nationaux, labels UNESCO - MAB et Patrimoine Mondial), peuvent constituer un « écrin » (Hirczak *et al.*, 2008) favorable au développement de ces stratégies. En s'intégrant dans ces projets de territoire, ces filières peuvent trouver certains ressorts de pérennisation, notamment par une légitimité accrue et la valorisation d'une rente territoriale. Cela nécessite de construire une action collective, et de dépasser certaines divergences, entre acteurs, internes à ces filières (entre des itinéraires personnels et des valeurs plurielles attribuées au produit). Une cohérence d'action et une cohésion accrues entre acteurs leur permettraient de conserver certains appuis sein du secteur agricole (et de la recherche) tout en s'inscrivant plus explicitement dans des logiques de territoire. Leur petite taille, si elle peut exacerber certains antagonismes, ou les confiner à la marginalité, offre la possibilité de construire une forme d'exemplarité agricole, dans laquelle les fonctions environnementales seraient envisagées en association, et non en concurrence, avec les fonctions économiques, sociales et culturelles.

³⁶⁶ Thèses respectivement en ethnologie et en anthropologie de l'environnement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABRIC J.-C., 1994. *Pratiques sociales et représentations*. Paris, Presses Universitaires de France, 253 p. (Collection Psychologie sociale).
- AGORAH, 2008. *Quel développement économique des Hauts de la Réunion*. Saint-Pierre, Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat. 49 p.
- AGORAH (POUPARD G., RENARD P. et SERVAUX L. coord), 2009. *SAR Volet Tourisme : synthèse des ateliers territoriaux*. Saint-Denis, Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat. 22 p.
- AGRESTE (LAURENT D. coord), 2006. *Enquête sur les structures des exploitations agricoles dans les Dom en 2005. Les exploitations se professionnalisent*. Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Agreste DOM, octobre 2006. 4 p.
- AGRESTE, 2008. *Données agricoles et rurales - Janvier 2008*. Saint-Denis, Direction de l'Agriculture et de la Forêt de la Réunion, Agreste Réunion, février 2008. 2 p.
- AGRESTE (CHAULET G. coord), 2009. *L'agriculture guadeloupéenne en 2007 (compte départementaux de l'agriculture)*. Paris, Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe, Agreste Réunion, janvier 2009. 31 p.
- AGRESTE (CHAULET G. et DEMENÉ C. coord), 2012a. *La vanille à la Réunion, entre agriculture et patrimoine*. Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Réunion, Agreste Réunion, Avril 2012. 7 p.
- AGRESTE (CHAULET G. et DUPON C. coord), 2012b. *Mémento agricole et rural 2011, la Réunion (Résultats 2010)*. Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Réunion, Agreste Réunion, février 2012. 8 p.
- AGRESTE RÉUNION, 2011. *Spécial recensement agricole 2010. Premiers résultats*. Saint-Denis, Direction de l'Agriculture et de la Forêt de la Réunion, Agreste Réunion, Septembre 2011, vol. 70, 4 p.
- ALBALADEJO C., 2004. L'agriculture dans la cité. Les nouvelles formes d'insertion territoriale de l'activité agricole dans le périurbain albigeois. In *Colloque « Espaces et sociétés aujourd'hui »*, 21-22 octobre 2004, Rennes. 15 p.
- ALEXANDRE S., ALLAIN Y.-M., FERLIN P., JUFFÉ M. et LAVOUX T., 2010. *La Stratégie Nationale pour la Biodiversité : Bilan et Perspectives*. Paris, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.
- ALLAIRE G., BARJOLLES D., BELLETTI G., MARESCOTTI A., SYLVANDER B., THÉVENOD-MOTTET E. et TREGGAR A., 2005. Les dispositifs français et européens de protection de la qualité et de l'origine dans le contexte de l'OMC : justifications générales et contextes nationaux. In *Symposium International « Territoires et enjeux du développement régional »*, 9-11 mars 2005, Lyon.
- ALLAIRE G. et BLANC M., 2003. Local/global institutional systems of environmental public action. *Sociologia Ruralis*, vol. 43, n° 1, pp. 17-33.
- ALLAIRE G. et DUPEUBLE T., 2002. De la multifonctionnalité de l'activité agricole à la multiévaluation de la production agricole. Vers l'émergence d'un nouveau système de compétences. In *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, 21-22 mars 2002, Paris. Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale, pp 195-251.

- ALPHANDÉRY P., 1991. Un environnement avec ou sans agriculteurs. *Le Courrier de l'environnement*, n° 13.
- ALPHANDÉRY P. et BERGUES M., 2004. Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot. *Ethnologie française*, vol. 34, n° 2004/2, pp. 5-12.
- ALPHANDÉRY P. et FORTIER A., 2005. Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature. In BÉRARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHESNAY P., ROUSSEL B. et VERDEAUX F. (eds.), *Biodiversité et savoirs naturalistes en France*, Paris, Editions Quae, pp. 158-175.
- ALTIERI M.A., 1989. Agroecology : A new research and development paradigm for world agriculture. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, n° 27, pp. 37-46.
- AMALRIC M., 2005. *Les zones humides : appropriations et représentations. L'exemple du Nord-Pas de Calais*. Thèse de Doctorat, Géographie, Université des sciences et technologies Lille 1, Lille, 470 p.
- AMBROISE R., BARNAUD M. et VEDEL G., 1998. Bilan de l'expérience des plans de développement durable du point de vue des relations agriculture-environnement. *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, pp. 5-20.
- ANCEZE J.-L., 1988. La vanille, une orchidée particulière. In 3^e Congrès International ARTAS - Panorama agricole et sucrier 1978 - 1988, 16-23 octobre 1988, Île de la Réunion. pp 81-85.
- ANDERSEN E., BALDOCK D., BENNETT H., BEAUFOY G., E. B., BROUWER F., ELBERSEN B., EIDEN G., GODESCHALK F., JONES G., MCCRACKEN D.I., NIEUWENHUIZEN W., VAN EUPEN M., HENNEKENS S. et ZERVAS G., 2003. *Developing a High Nature Value Farming area indicator. Final report*. Copenhague, European Environment Agency. 75 p.
- ANGEON V., BOISVERT V. et CARON A., 2007. La marque « Parc naturel régional » : Un outil au service d'un développement local durable et un modèle pour les pays du Sud ? *Afrique contemporaine*, n° 222 (2007/2), pp. 149-166.
- ANTONA M. et BONIN M., 2010. *Généalogie scientifique et mise en politique des SE (services écosystémiques et services environnementaux)*. Note de synthèse de revue bibliographique et d'entretiens, WP1. Projet SERENA. 60 p.
- ARNOULD P., 2006. Biodiversité : la confusion des chiffres et des territoires. *Annales de Géographie*, n° 651 (2006/5), pp. 528-549.
- AUBERT F., PIVETEAU V. et SCHMITT B., 2009. *Politiques agricoles et territoire*. Versailles, Editions Quae, 227 p.
- AUBERTIN C., BOISVERT V. et VIVIEN F.-D., 1998. La construction sociale de la question de la biodiversité. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 6, n° 1, pp. 7-19.
- AUCLAIR E., 2011. Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires. *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 2 (Dossier Culture et développement durable),
- AUCLAIR L., 2006. Le retour des paysans ? A l'heure du développement durable. In AUCLAIR L. (eds.), *Le retour des paysans ? A l'heure du développement durable*, Aix-en-Provence, Edisud, pp. 7-11.
- AUMAND A., BARTHELEMY D. et CARON P., 2006. Definitions, references and interpretations of the concept of multifunctionality in France. *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, n° 10, pp. 5-39.
- AURICOSTE C., ALBALADEJO C., BARTHE L., COUX N., DUVERNOY I., GIRARD N., GROSS H., LABATUT J. et LENORMAND P., 2011. Accompagner l'activité agricole dans les territoires : au carrefour entre le développement sectoriel et le développement territorial. *Cahiers Agricultures*, vol. 20, n° 5, pp. 395-399.

- AUTÈS M., 1985. Les mots et les pauvres. In FRACASSI A., MARQUES M.-F. et WALTER J. (eds.), *La pauvreté, une approche plurielle*, Paris, E.S.F., pp. 119-232.
- AZNAR O., 2002. *Services environnementaux et espaces ruraux - Une approche par l'économie des services*. Thèse de Doctorat, Sciences économiques, Université de Bourgogne, 275 p.
- AZNAR O., GUÉRIN M. et PERRIER-CORNET P., 2007. Agriculture de service, services environnementaux et politiques publiques : éléments d'analyse économique. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2007/4, pp. 573-587.
- AZNAR O., JEANNEAUX P. et DÉPRÉS C., 2009. Les services environnementaux fournis par l'agriculture, entre logique sectorielle et logique territoriale : un cadre d'analyse économique. In *Troisièmes journées de recherches en sciences sociales*, 9-11 décembre 2009, Montpellier. INRA SFER CIRAD, 20 p.
- AZNAR O. et VALETTE E., 2010. *Emergence de la notion de Service Environnemental en France*. Projet SERENA, Note de synthèse du WP2, Document de travail n° 2010-01. 51 p.
- BADRÉ M. et DÉCAMPS H., 2005. Entretien. Michel Badré : « la forêt au rythme des sciences et de la société ». *Natures Sciences Sociétés*, n° 13, pp. 428-436.
- BANOS V., 2008. *L'hypothétique construction des lieux ordinaires entre agriculteurs et non-agriculteurs en Dordogne : De l'idéologie patrimoniale à la recherche des échappés du territoire*. Thèse de Doctorat, Géographie, Université Paris IV - Sorbonne, Paris, 518 p.
- BARBAULT R., 2002. La biodiversité : un patrimoine menacé, des ressources convoitées et l'essence même de la vie. In BARBAULT R. et WEBER J. (eds.), *Johannesburg 2002. Sommet mondial du développement durable. Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ?*, Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, pp. 53-82.
- BARBAULT R., 2005. Biodiversité, écologie et sociétés. *Ecologie et politique*, n° 30, pp. 97-109.
- BAREL Y., 1984. *La société du vide*. Paris, Le Seuil.
- BARREL M., BATTINI J.L., DURIS D., HEKIMIAN LETHÈVE C. et TROCMÉ O., 2006. Les plantes stimulantes. In CIRAD, GRET et MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (eds.), *Mémento de l'agronome*, Paris, Editions Jouve, pp. 1051-1089.
- BARTHELEMY D., DELORME H., LOSCH B., MOREDDU C. et NIEDDU M., 2002. Introduction. La multifonctionnalité de l'activité agricole, enjeux et avancées. In *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, 21-22 mars 2002, Paris. Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale, pp 9-15.
- BARTHELEMY D. et NIEDDU M., 2003. Multifonctionnalité agricole : biens non marchands ou biens identitaires ? *Economie rurale*, n° 273-274 : Dossier La multifonctionnalité de l'activité agricole, pp. 103-119.
- BARTHELEMY D. et NIEDDU M., 2004. Multifonctionnalité agricole et production identitaire. *Cahiers de la Multifonctionnalité*, n° 7, pp. 41-53.
- BARTHÉLEMY D., NIEDDU M. et VIVIEN F.-D., 2004. Externalités ou production de patrimoines ? ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement. *Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 3, pp. 331-352.
- BARTHOD C., 2009. Aux racines historiques du concept de solidarité écologique au sens de la loi sur les parcs nationaux. In *La solidarité écologique : nouveau concept pour construire un projet de territoire (séminaire PNF)*, 23 octobre 2009, Aix-en-Provence. Parcs Nationaux de France, pp 6.
- BASCHET J.F., 2009. Le soutien à l'agroenvironnement en France sur la période 2000-2006. In *Notes et études socio-économiques*. vol. 2009, n. 33, pp. 41-66.

- BASSET K.-L., 2009. Aux origines du parc national des Cévennes. Des projets de territoire contrastés (1950-1960). In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 77-93.
- BASSET K.-L., 2010. Formes, acteurs et enjeux de la participation dans la genèse du Parc national des Cévennes (1950-1970). *Revue de géographie alpine*, vol. 98, n° 1, pp. 41-56.
- BAZIN G., 2003. La PAC contre la multifonctionnalité ? *Economie rurale*, n° 273-274 : Dossier La multifonctionnalité de l'activité agricole, pp. 236-242.
- BAZIN G., 2010. *Quelle PAC pour quelle agriculture après 2013 ?*, Résumé des travaux du groupe intersections de l'Académie d'Agriculture de France « PAC 2013 ». Académie d'Agriculture. 5 p.
- BAZIN G. et KROLL J.-C., 2002. La multifonctionnalité dans la politique agricole commune: projet ou alibi ? In *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, 21-22 mars 2002, Paris. Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale, pp 551-573.
- BEAUD S. et WEBER F., 2008. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte, 356 p. (Collection Repères).
- BECU N., 2006. *Identification et modélisation des représentations des acteurs locaux pour la gestion des bassins versants*. Thèse de Doctorat, Sciences de l'Eau, Université Montpellier II Sciences et techniques du Languedoc, Montpellier, 344 p.
- BEISSON G., 2011. *Les Parcs Nationaux de France et l'agriculture. Première version d'un document de référence permanent sur l'agriculture et les parcs nationaux français*. Parcs Nationaux de France. 109 p.
- BENARD J.-F., COLLIN G. et ROBERT R., 2008. *Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion : une grande diversité de formes et de milieux naturels remarquables à évolution rapide. Dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO*. Saint Denis, Parc national de la Réunion, 542 p.
- BENJAMINSEN T.A. et SVARSTAD H., 2009. Qu'est-ce que la « political ecology » ? *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n° 1, pp. 3-11.
- BÉRARD L. et MARCHENAY P., 1995. Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir. *Terrain*, n° 24, pp. 153-164.
- BÉRARD L. et MARCHENAY P., 2006a. Productions locales, indications géographiques et normes d'hygiène. Prendre en compte les savoirs locaux et la biodiversité. In *Actes de la Conférence internationale "Biodiversité, science et gouvernance"*, 24-28 janvier 2005, Paris. 2 p.
- BÉRARD L. et MARCHENAY P., 2006b. Productions localisées et indications géographiques : prendre en compte les savoirs locaux et la biodiversité. *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 187, n° 1, pp. 115-122.
- BÉRARD L. et MARCHENAY P., 2007. *Produits du terroir : comprendre et agir*. Bourg en Bresse, CNRS, 61 p.
- BÉRARD L., MARCHENAY P. et DELFOSSE C., 2004. Les « produits de terroir » : de la recherche à l'expertise. *Ethnologie française*, vol. 34, n° 2004/2, pp. 591-600.
- BERGER M., GILLETTE C. et ROBIC M.-C., 1997. L'étude des espaces ruraux en France à travers trois quarts de siècle de recherche géographique. *Strates*, n° 9, mis en ligne le 19 octobre 2005.
- BERNARD B., 2006. La gestion locale des forêts à l'épreuve du tétras. Un indicateur comme solution de coordination. *Terrains et Travaux*, n° 11 (2006/2), pp. 140-158.
- BERNARD C., DOBREMEZ L., PLUVINAGE J., DUFOUR A., HAVET A., MAUZ I., PAUTHENET Y., RÉMY J. et TCHAKÉRIAN E., 2006. La multifonctionnalité à l'épreuve du local : les

- exploitations agricoles face aux enjeux des filières et des territoires. *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 6, pp. 535-528.
- BERRIET-SOLLIEC M., LE ROY A. et TROUVÉ A., 2009. Territorialiser la politique agricole pour plus de cohésion. *Économie rurale*, n° 313-314, pp. 129-146.
- BERTRAND C. et BERTRAND G., 2002. *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*. Paris, Editions Arguments, 311 p. (Collection "Parcours et paroles").
- BERTRAND G., 1975. Pour une histoire écologique de la France rurale. In DUBY G. et WALLON A. (eds.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Le Seuil, pp. 37-113.
- BERTRAND G., 2002. La nature en géographie : un paradigme d'interface. In BERTRAND G. et BERTRAND C. (eds.), *Une géographie traversière, l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Editions Arguments, pp. 80-90.
- BERTRAND G. et TERRASSON D., 2004. Georges Bertrand, un géographe interroge l'agronomie. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 12, n° 4, pp. 424-429.
- BILLAUD J.-P., 1992. L'article 19 : une gestion agricole au nom de l'environnement ? *Économie rurale*, n° 208-209, pp. 137-141.
- BILLAUD J.-P., 2009. La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation. *Études rurales*, n° 183 (2009/1), pp. 113-128.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, EUROPEAN ENVIRONMENTAL BUREAU, EUROPEAN FORUM ON NATURE CONSERVATION AND PASTORALISM, INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS- EU GROUP et WWF – WORLD WIDE FUND FOR NATURE, 2010. *Proposal for a new EU Common Agricultural Policy*. 34 p.
- BLANC J., 2005. *Du naturel du produit à la production de la nature. Les Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes, figure d'une protection de la nature négociée*. Thèse de Doctorat, Anthropologie de l'environnement, Museum d'histoire naturelle, Paris, 588 p.
- BLANC J., 2009. Négocier la protection de la nature et la reconnaissance des savoir-faire locaux. L'exemple des "agneaux de parcours" du parc national des Cévennes. In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 143-155.
- BLANC J. et ROUÉ M., 2005. Les Agneaux de Parcours. Rencontres entre producteurs, consommateurs et protecteurs de la nature. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, n° 4, pp. 385-394.
- BLANDIN P., 2009. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Versailles, Editions Quae, 124 p. (Collection Sciences en question).
- BODIGUEL L., 2003. Le territoire, vecteur de la reconnaissance juridique de l'agriculture multifonctionnelle. *Économie rurale*, n° 273-274 : La multifonctionnalité de l'activité agricole, pp. 61-75.
- BOIFFIN J., 2004. Dossier Interdisciplinarité Territoire : agronomie, géographie, écologie, où en est-on ? Le point de vue d'un chercheur agronome. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 12, n° 3, pp. 307-309.
- BOIFFIN J., 2011. Le Grenelle de l'environnement, une interpellation durable pour les agronomes. *Agronomie, environnement et société*, vol. 1, n° 1, pp. 3-6.
- BOISSONADE J. et HACKENBERG K., 2011. La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local. *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 2 (Dossier Culture et développement durable),

- BOISVERT V. et CARON A., 2010. La conservation de la biodiversité : un nouvel argument de différenciation des produits et de leur territoire d'origine. *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 3, pp. 307-328.
- BONERANDI E., 2008. Une géographie rurale active. Revue des thèses soutenues de 2003 à 2008 dans les universités françaises. *Géocarrefour*, vol. 83, n° 4, pp. 337-340.
- BONIN M., 2003. *Inscription territoriale des recompositions agricoles. Caractérisation et modélisation dans les Monts d'Ardèche*. Thèse de Doctorat, Géographie, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Avignon, 596 p.
- BONNAL P., 2010. *La brève incursion de la multifonctionnalité dans le champ politique*. Projet SERENA. Document de travail n°2010-7. 14p.
- BONNAL P., PIRAUX M., FUSILLIER J.L. et QUILLY D., 2003. *Approche de la multifonctionnalité de l'agriculture à la Réunion*. Montpellier, CIRAD - TERA, Janvier 2003. 77 p.
- BORY A. et FRANÇOIS M.-D., 1980. *L'agriculture traditionnelle en Côte-sous-le-vent. Compte rendu d'activité de deux enquêteurs animateurs chargés de la mission d'étude : écodéveloppement de la Côte-sous-le-vent. Collecte, analyse et redistribution des données socio-culturelles*. Basse-Terre, Parc Naturel de Guadeloupe, Septembre 1980. 42 p.
- BORY S., 2007. *Diversité de *Vanilla planifolia* G. Jackson dans l'Océan Indien et de ses espèces apparentées : aspects génétiques, cytogénétiques et épigénétiques*. Thèse de Doctorat, Génétique, Université de la Réunion, Saint Denis de la Réunion, 250 p.
- BOSSER J., CADET T., GUEHO J. et MARAIS W., 1976. *Flore des Mascareignes : La Réunion, Maurice, et Rodrigues*. Paris, MSIRI, Mauritius, et ORSTOM.
- BOUNI C., 2011. *Stratégies et concertations : quels modèles décisionnels ? Réflexions autour de cas de gestion d'espaces naturels protégés*. Paris, ACSA, Etude commanditée par le Ministère de l'Ecologie. 67 p.
- BOURG D., 1993. Les agriculteurs, figure de la modernité. In COURTET C., BERLAN-DARQUÉ M. et DEMARNE Y. (eds.), *Agricultures et sociétés*, INRA Editions.
- BOWEN J. et PETERSEN R., 1999. *Critical Comparisons in Politics and Culture*. Cambridge, Cambridge University Press.
- BOYD J. et BANZHAF S., 2007. What are ecosystem services? The need for standardized environmental accounting units. *Ecological Economics*, vol. 63, n° 2-3, pp. 616-626.
- BREHON J.N., 2011. La PAC en quête de légitimité. *Questions d'Europe*, n° 209,
- BRODHAG C., 2002. Agriculture durable, terroirs et pratiques alimentaires. In LEGRAND P., FRAVAL A. et LAURENT C. (eds.), *Johannesbourg - L'INRA face au développement durable* Paris, pp. 191-204. Dossiers de l'environnement de l'INRA, n° 27.
- BRUNET P., 1960. *Structure agraire et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise*. Thèse de Doctorat, Géographie, 552 p.
- BRUNTLAND G.H., 1987. *Our Common Future*. New-York, The World Commission on Environment and Development. 318 p.
- BUIJS A.E., FISCHER A., RINK D. et YOUNG J.C., 2008. Looking beyond superficial knowledge gaps : Understanding public representations of biodiversity. *International Journal of Biodiversity Science and Management*, vol. 2008, n° 4, pp. 65-80.
- BUSCA D., 2002. *Agriculture et environnement. La mise en oeuvre négociée des dispositifs agri-environnementaux. Effets d'organisation, enjeux de territoire et dynamique d'appropriation stratégique*. Thèse de Doctorat, Sociologie, Université Toulouse 2, Toulouse.

- BUSCA D., 2004. III. La mise en œuvre négociée des dispositifs publics agri-environnementaux : appropriation stratégique, effets d'organisation et enjeux de territoire. *Annuaire des collectivités locales*, pp. 865-873.
- CADET T., 1977. *La végétation de l'île de la Réunion, étude phytoécologique et phytosociologique*. Thèse de Doctorat, Botanique, Aix-Marseille III, Aix-en-Provence.
- CAH, 2008. *Les Hauts, un grand projet pour le développement durable de l'île de la Réunion*. Saint-Denis, Commissariat à l'Aménagement des Hauts. 36 p.
- CAILLON S. et DEGEORGES P., 2005. Biodiversité(s), quand les frontières entre culture et nature s'effacent.... *Ecologie et politique*, n° 30, pp. 85-95.
- CAILLY L., 2003. Géographie sociale. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, pp. 852-855.
- CALABRE C., 1994. *Le café à la Guadeloupe. Perspectives d'avenir*. Rapport de stage, BTSA productions horticoles. 41 p.
- CANDAU J. et RÉMY J., 2009. Sociabilités rurales. Les agriculteurs et les autres. *Etudes rurales*, n° 183 (2009/1), pp. 83-100.
- CARNEIRO M.J., 2004. De la pioche à l'aiguille : confection domestique et multifonctionnalité de l'agriculture. *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, n° 7, pp. 97-108.
- CARON P., 2005. À quels territoires s'intéressent les agronomes ? Le point de vue d'un géographe tropicaliste. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, n° 2, pp. 145-153.
- CARON P., REIG E., ROEP D. et EDDIGER W., 2008a. Multifunctionality : epistemic diversity and concept oriented research clusters. *J. Agricultural Resources, Governance and Ecology*, vol. 7, n° 4/5, pp. 319-338.
- CARON P., REIG E., ROEP D. et EDDIGER W., 2008b. Multifunctionality : refocusing a spreading, loose and fashionable concept for looking at sustainability ? *J. Agricultural Resources, Governance and Ecology*, vol. 7, n° 4/5, pp. 301-318.
- CARSON R., 1962. *Silent Spring*. Fawcett, 304 p.
- CASINI L., FERRARI S., LOMBARDI G., RAMBONILAZA M., SATTTLER C. et WAARTS Y., 2004. *Research report on the Analytic Multifunctionality Framework*. Munchenberg. 73 p.
- CATHELIN C., 2010. *La conversion à l'environnement de la filière banane de Guadeloupe : une stratégie de défense de ses intérêts économiques*. Mémoire de Master, Politiques publiques et gouvernement comparé, Institut d'Etudes Politiques de Lyon - Cirad, 163 p.
- CAVALCANTE A.R.T., 2009. Les effets du nouveau régime des parcs nationaux sur le Parc National de la Guadeloupe: constat d'avancées facultatives d'une réforme pour « Grecs et Troyens ». *Études caribéennes*, n° 12, mis en ligne le 09 septembre 2009.
- CAVROIS A., 2009. *Biodiversité et signes de reconnaissance agricoles*. Paris, Comité français de l'UICN, 173 p.
- CBNM (BOULLET V. coord), 2007. *La diversité du peuplement végétal*. Conservatoire Botanique National de Mascarin.
- CCNBT, 2010. *Le "chemin des saveurs" du Nord Basse-Terre ! Des produits phares du terroir : l'ananas, la vanille, le miel... pour une haute valeur ajoutée*. Sainte-Rose, Communauté de Communes du Nord Basse-Terre. 55 p.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GUADELOUPE, 2001. *Rapport d'activités 2000*. Baie-Mahault, Chambre d'agriculture de Guadeloupe.

- CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GUADELOUPE, 2004. *Plantes aromatiques*. Baie-Mahault, Chambre d'agriculture de Guadeloupe. 20 p.
- CHARLES L. et KALAORA B., 2007. De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? *Espaces et sociétés*, n° 130 (2007/3), pp. 121-133.
- Charte de développement agricole de Saint-Philippe*, 2007. Saint-Philippe, signée par la Préfecture de la Réunion, le Conseil Général de la Réunion, la Commune de Saint Philippe, la Chambre d'agriculture de la Réunion, le 19 décembre 2007. 26 p.
- Charte de développement agricole de Sainte-Rose*, 2008. Sainte-Rose, signée par la Préfecture de la Réunion, le Conseil Général de la Réunion, la Commune de Sainte-Rose, la Chambre d'agriculture de la Réunion, le 19 décembre 2007. 26 p.
- CHATELLIER V. et GUYOMARD H., 2011. Le bilan de santé de la PAC et le rééquilibrage des soutiens à l'agriculture française. *Economie rurale*, n° 323, pp. 4-20.
- CHESEL M.-E. et COCHOY F., 2004. Autour de la consommation engagée. Enjeux historiques et politiques Sciences de la Société. *Sciences de la Société*, n° 62, pp. 3-14.
- CHEVALLIER D., 2002. Des territoires au gré du patrimoine. *Montagnes Méditerranéennes*, n° 15, pp. 25-30.
- CHEVALLIER D., CHIVA I. et DUBOST F., 2000. L'invention du patrimoine rural. In CHEVALLIER D. (eds.), *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société.*, Paris, Editions Autrement, pp. 11-55.
- CHEVASSUS-AU-LOUIS B., SALLES J.-M., BIELSA S., RICHARD D., MARTIN G. et PUJOL J.-L., 2009. *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes ; Contribution à la décision publique*. Paris, Centre d'Analyse Stratégique, Rapport et documents, Avril 2009. 378 p.
- CHIA E. et DULCIRE M., 2005. La vitrine ou l'arrière boutique? Le rôle des Contrats Territoriaux d'Exploitation en Guadeloupe. *Gérer et comprendre*, n° 81, pp. 25-37.
- CHIA E. et DULCIRE M., 2008. La multifonctionnalité de l'agriculture : une occasion manquée dans la redéfinition des Systèmes agroalimentaires localisés en Guadeloupe ? *Cahiers Agricultures*, vol. 17, n° 6, pp. 566-571.
- CHICHILNISKY G. et HEAL G., 1998. Economic returns from the biosphere. *Nature*, vol. 391, n° 6668, pp. 629-630.
- CHIVA I., 1994. *Une politique pour le patrimoine culturel rural*. Paris, Rapport remis au Ministre de la Culture et de la Francophonie. 53 p.
- CHIVA I., 2008. Sciences de l'homme et patrimoines naturels. Quelques jalons historiques et théoriques. *Techniques & Culture*, n° 50, pp. 16-39.
- CHOMETON M., 2011. Emergence et registre d'action des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en périurbain : quel lien au territoire ? *VertigO*, vol. 11, n° 2. (Dossier Acteurs et projets au coeur des agricultures urbaines et périurbaines).
- CLAIN L., 2011. *Le Parc National de la Réunion au travers de la Presse Quotidienne Régionale*. Mémoire de Master, Génie Urbain et Environnement, Université de la Réunion, Saint Denis, 102 p.
- CLAVAL P., 1996. *La géographie culturelle*. Paris, Nathan, 384 p. (Collection Fac).
- CNASEA, 2004. *Evaluation à mi-parcours portant sur l'application en France du règlement CE n°1257/1999 du Conseil, concernant le soutien au développement rural*. Chapitre VI : « Soutien à l'agroenvironnement », Synthèse du rapport d'évaluation. 23 p.

- COCHET H., DEVIENNE S. et DUFUMIER M., 2007. L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ? *Economie rurale*, n° 297-298, pp. 99-112.
- COCHRANE P., 2006. Exploring cultural capital and its importance in sustainable development. *Ecological Economics*, vol. 57, n° 2, pp. 318-330.
- COËZY H., 2001. *Café Cacao Vanille. Richesses et traditions de la côte-sous-le-vent de la Guadeloupe*. 64 p.
- CÔME B., 2001. *Diagnostic de la filière vanille en Guadeloupe. Mission du 8 au 20 octobre 2001*. Diagnostic commandé par l'ODEADOM. 27 p.
- CÔME B., 2010. Recognizing the quality and origin of vanilla from Reunion Island. Creating a PGI "Vanille de l'île de la Réunion". In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 273-281. (Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles).
- COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 1999. Projet de résolution dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil économique et social. In *Rapport sur les travaux de la septième session*, 9-30 avril 1999, Documents officiels, supplément 9 E/1999/29 E/CN.17/1999/20
- COMMISSION EUROPÉENNE, 1996. Déclaration de Cork. In *Conférence européenne sur le développement rural*, « L'Europe rurale, des perspectives pour l'avenir », 7-9 novembre 1996, Cork. pp 6.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 1998. *Propositions concernant la réforme de la politique agricole commune*. Commission Européenne.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2005. *Agri-environment Measures. Overview on General Principles, Types of Measures, and Application*. Bruxelles, Commission Européenne, Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural. 24 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2006. *De nouvelles perspectives pour le développement rural de l'UE*. Bruxelles. 15 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2009. *Instruction de l'indicateur d'impact « haute valeur naturelle » (document d'orientation 2007-2013)*. Commission Européenne, Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural, Réseau Européen d'Evaluation du Développement Rural. 48 p.
- COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DES PRODUITS FORESTIERS, 2002. *Orientations Régionales Forestières - Île de la Réunion*. Saint Denis. 74 p.
- COMPAGNON D., 2008. La biodiversité, entre appropriation privée, revendications de souveraineté et coopération internationale *Développement durable et territoires*. Dossier 10 : Biens communs et propriété.
- COMPAGNONE C., 2012. Pratiques négociées et écologisation de l'agriculture. *Agronomie, environnement et société*, vol. 2, n° 1 (Agriculture et écologie : tensions, synergies et enjeux pour l'agronomie), pp. 23-32.
- CONSEIL GÉNÉRAL DE LA RÉUNION, 2006. *Cahiers de l'agriculture*. Saint-Denis, Conseil Général de la Réunion. 117 p.
- CORMIER-SALEM M.C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J. et BROUSSEL B., 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale : dynamiques locales, enjeux internationaux*. Colloques et séminaires, Paris, IRD Editions, 467 p.
- CORMIER-SALEM M.C. et ROUSSEL B., 2000. Patrimoines naturels : la surenchère. *La Recherche*, n° 333, pp. 106-110.
- CORNU G., 1987. *Vocabulaire juridique*. Paris, PUF, 1152 p. (Quadrige dicos poche).

- COSTANZA R., D'ARGE R., DE GROOT R., FARBER S., GRASO M., HANNON B., LIMBURG K., NAEEM S., O'NEILL R., PARUELO J., RASKIN R., SUTTON P. et VAN DEN BELT M., 1997. The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature*, vol. 387, pp. 253-260.
- CROSNIER C., 2006. Biodiversité et pertinence des pratiques locales dans la réserve de biosphère des Cévennes. *Revue internationale des sciences sociales*, n° 187, pp. 159-168.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E., 1977. *L'acteur et le système*. Paris, Le Seuil.
- CUCHE D., 2010. *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris, La Découverte, 128 p. (Collection Repères).
- DAILY G.C., ALEXANDER S., EHRLICH P.R., GOULDER L., LUBCHENCO J., MATSON P.A., MOONEY H.A., POSTEL S., SCHNEIDER S., TILMAN D. et WOODWELL G., 1997. Ecosystem services: benefits supplied to human societies by natural ecosystems. *Issues in Ecology*, n° 2, 18 p.
- DARÉ W.S., BONIN M., AUGUSSEAU X., QUESTE J., MICHALSKI J., VALETTE E. et ANTONA M., 2009. Vers une agriculture insulaire durable : prise en compte des spécificités insulaires dans la définition de dispositifs locaux inspirés de politiques nationales et européennes intégrant le concept de « service environnemental ». In *Colloque Insularité et Développement Durable*, 24-29 novembre 2009, Saint-Denis. 19 p.
- DARRÉ J.-P., MATHIEU A. et LASSEUR J., 2007. *Le sens des pratiques. Conceptions d'agriculteurs et modèles d'agronomes*. Paris, INRA Editions, 323 p.
- DAUGSTAD K., RONNINGEN K. et SKAR B., 2006. Agriculture as an upholder of cultural heritage? Conceptualizations and value judgement. A Norwegian perspective in international context. *Journal of Rural Studies*, vol. 22, n° 1, pp. 67-81.
- DE CAMBIAIRE J., 1983. *La certitude du développement, une référence mutualiste à la Réunion*. Paris, Atya Editions, 165-171 p.
- DE FLORIS D., 1857. *La culture du vanillier*. La Réunion, Lahuppe.
- DE SAINTE MARIE C., AGREIL C. et MESTELAN P., 2011. Peut-on « écologiser » les agriculteurs sans « agricoliser » les naturalistes ? In *Colloque national sur l'écologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles*, 16-18 mars 2011, Avignon.
- DE SCHUTTER O., 2010. *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*. Nations Unies, Assemblée générale, 20 décembre 2010. 23 p.
- DEBARBIEUX B. et GUMUCHIAN H., 1987. Représentations spatiales et dénominations des territoires : l'inscription toponymique des aménagements touristiques récents dans les Alpes du Nord (Savoie). *Revue de géographie alpine*, vol. 75, n° 2, pp. 171-182.
- DÉCAMPS H. et DÉCAMPS O., 2007. Organisation de l'espace et processus écologiques. *Economie rurale*, n° 297-298, pp. 55-70.
- DECAMPS M., 2012. *Les Parcs Naturels Régionaux : une institution au service de l'action publique ? Le cas de la mise en œuvre de la politique agri-environnementale : le cas de la mise en œuvre de la politique agri-environnementale*. Thèse de doctorat, Sciences économiques, Université de Clermont-Ferrand.
- DECHAMBRE B., 2007. La PAC et le développement rural. In *L'agriculture, nouveaux défis - Edition 2007*, Paris, INSEE, pp. 167-176.
- DEFFONTAINES J.-P., 1996. Enjeux spatiaux en agronomie. *Comptes rendus d'Académie de l'Agriculture de France*, vol. 82, n° 8, pp. 5-14.
- DEFFONTAINES J.-P., 1998. *Les Sentiers d'un géoagronome*. Paris, Editions Arguments, 360 p.

- DEFOS DU RAU J., 1960. *L'île de la Réunion*. Thèse de Doctorat, Géographie, Faculté de Lettres de Bordeaux, Bordeaux, pp. 355-372.
- DELCOMBEL E., 2005. *Organisation de l'action collective et rôle de la puissance publique pour le développement de l'agriculture guadeloupéenne. Les difficultés du modèle coopératif et de la concertation entre acteurs*. Thèse de Doctorat, Economie, Université Antilles-Guyane, 524 p.
- DELFOSSÉ C., 2009. Éditorial : agricultures, durabilité et territoire. *Géocarrefour*, vol. 83, n° 3 (numéro spécial Agricultures, durabilité et territoire), pp. 167-170.
- DELORME H., 2003. Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité. <http://www.ceri-science-po.org>.
- DEMOULIÈRE F., 1999. *Diagnostic agricole de la vallée de Grande Rivière de Vieux-Habitants. Propositions de gestion et de développement*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe. 85 p.
- DEPRAZ S., 2008. *Géographie des espaces naturels protégés*. Paris, Armand Colin, 320 p.
- DÉPRÉS C., GROLLEAU G. et MZOUGHNI N., 2005. *On Coasean Bargaining with Transaction Costs : The Case of Vittel*. Dijon, Centre d'Economie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux. 19 p.
- DESHAIES L., 2003. Une coconstruction terroir- territoire-identité. le cas de Duham en Estrie. In LASSERRE F. et LECHAUME A. (eds.), *Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 215-231.
- DESRIERS M., 2000. Le montant des aides directes de la Pac reste très lié à la taille des exploitations. *Agreste Cahiers*, n° 3, pp. 3-14.
- DESRIERS M., LE REY É., RIVIÈRE A., ROUQUETTE C. et SAADI T., 2009. Le poids des aides directes dans le revenu des exploitations agricoles. In *Les revenus d'activité des indépendants - Édition 2009*, INSEE, pp. 77-87.
- DEVERRE C., 1997. Les réformes foncières à la Réunion et à la Guadeloupe. Eléments pour un bilan. In *Politique des structures et action foncière au service du développement agricole et rural*, Actes du colloque international, 24-26 novembre 1997, Saint Denis de la Réunion. CNASEA, AFDI, FNSAFER. pp 27-42.
- DEVERRE C., 2004. Les nouveaux liens sociaux au territoire. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 12, n° 2, pp. 172-178.
- DEVERRE C., 2005. Les dispositifs règlementaires et institutionnels pour la gestion des usages agricoles du territoire. In LAURENT C. et THINON P. (eds.), *Agricultures et territoires*, Paris, Lavoisier, pp. 269-281.
- DEVERRE C. et DE SAINTE MARIE C., 2008. L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol. 89, n° 4, pp. 83-104.
- DEVERRE C., FORTIER A., ALPHANDÉRY P. et LEFEBVRE C., 2007. Les "scènes locales" de la biodiversité : la construction du réseau Natura 2000, en France. *INRA Sciences sociales*, n° 4, pp. 4.
- DEVERRE C. et LAMINE C., 2010. Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale*, vol. 317, n° 3, pp. 57-73.
- DI MÉO G., 1985. Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie. *Annales de Géographie*, vol. 94, n° 526, pp. 661-689.
- DI MÉO G., 1987. Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire. *Annales de Géographie*, vol. 96, n° 537, pp. 564-594.

- DI MÉO G., 1991. La genèse du territoire local : complexité dialectique et espace-temps. *Annales de Géographie*, vol. 100, n° 559, pp. 273-294.
- DI MÉO G., 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris, Nathan, 317 p. (Collection fac).
- DI MÉO G., 2008. Une géographie sociale entre représentations et action. *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, n° 23, pp. 13-21.
- DI MÉO G. et BULÉON P., 2005. *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Paris, Armand Colin, 303 p. (Collection U).
- DI MÉO G., CASTAINGTS J.-P. et DUCOURNAU C., 1993. Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons). *Annales de Géographie*, vol. 102, n° 573, pp. 472-502.
- DRUGUET A., 2007. Concilier agriculture et conservation d'un paysage de terrasses à la périphérie du Parc national des Cévennes. *Géocarrefour*, vol. 82, n° 4, pp. 199-207.
- DUDLEY N., 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, UICN, 96 p.
- DUFUMIER M., 1985. Systèmes de production et développement agricole dans le Tiers Monde. *Les cahiers de la Recherche-Développement*, n° 6.
- DUFUMIER M., 2006. Biodiversité et agricultures paysannes des tiers-monde. *Annales de Géographie*, n° 651 (2006/5), pp. 550-568.
- DULCIRE M., 2000. Le CTE dans les DOM : nous devons nous l'approprier ! Bilan, conclusions et perspectives ouvertes par le séminaire. In *La multifonctionnalité de l'agriculture et la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) dans les départements d'outre-mer. Actes du séminaire, 21-24 novembre 2000, Bouillante, Guadeloupe*. pp 11-22.
- DULCIRE M., 2004. Regards sur les agricultures familiales et la multifonctionnalité : les départements français d'outre-mer. La multifonctionnalité de l'agriculture et la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) dans les départements d'outre-mer. Actes du séminaire, 21-24 novembre 2000. Bouillante, Guadeloupe. Montpellier, Cirad-tera, n°34/04, 156 p.
- DULCIRE M., 2005. Une culture patrimoniale du mythe à la Renaissance, le café "bonifieur" de Guadeloupe. *Anthropologie of food*, vol. 4. Mis en ligne le 1^{er} mai 2005.
- DULCIRE M. et CHIA E., 2004. Le Poids des représentations dans la mise en place des CTE : le cas de la Guadeloupe. *Ruralia*, n° 15. Mis en ligne le 1^{er} juillet 2008.
- DULCIRE M., PIRAUX M. et CHIA E., 2006. Stratégie des acteurs face à la multifonctionnalité : le cas de la Guadeloupe et de la Réunion. *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 4, pp. 363-369.
- DULCIRE M. et RIBEYRE F., 2003. *Labellisation du café en Guadeloupe : diagnostic et propositions d'action. Rapport de mission*. Montpellier, CIRAD, Janvier 2003. 80 p.
- DUPONT Y., 2005. Pourquoi faut-il pleurer les paysans ? *Ecologie et politique*, vol. 2005/2, n° 31, pp. 25-40.
- DUPRAZ P. et PECH M., 2007. Effets des mesures agri-environnementales. *INRA Sciences sociales*, n° 2-3, 6 p.
- DUPRÉ L., 2000. *Du marron à la châtaigne d'Ardèche. La relance de la châtaigne « traditionnelle »*. Thèse de doctorat, Ethnologie, Université de Provence, 477 p.
- DUPRÉ L., 2005. Classer et nommer les fruits du châtaignier ou la construction d'un lien à la nature. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, n° 4, pp. 395 - 402.
- DUPRÉ L., 2007. Les conflits d'environnement : entre sites et réserves. *Géographie, économie, société*, vol. 9, n° 2, pp. 121-140.

- DURIS D., 2000. *Diagnostic de la caféière. Diagnostic de la transformation post-récolte. Elaboration d'études à entreprendre*. Rapport de mission du 12 au 19 décembre 1999 (financement du Parc National de la Guadeloupe). CIRAD-CP, Mission du 12 au 19 décembre 1999. 30 p.
- DUVERNOY I., BARTHES L. et LIMA S., 2010. Les territoires, acteurs émergents du développement agricole périurbain ? Représentations de l'activité agricole dans les projets de territoires périurbains. In *Colloque ISDA*, 28 juin - 1er Juillet 2010, Montpellier. 11 p.
- EHRHART M., PELTRE G. et PERRIER-CORNET P., 2009. Les politiques de développement des territoires ruraux. In *Notes et études socio-économiques*, Centre d'étude et de prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, n° 33, pp. 67-84.
- EHRlich P.R. et H. A. MOONEY H.A., 1983. Extinction, substitution, and ecosystem services. *BioScience*, vol. 33, pp. 248-254.
- EHRlich P.R. et WILSON E.O., 1991. Biodiversity Studies - Science and Policy Science. *Science*, vol. 253, n° 5021, pp. 758-762.
- EL TITI A., BOLLER E. et GENDRIER J.-P., 1993. Integrated production, integrated farming. Principles and technical guidelines. *IOBC Bulletin*, vol. 16, n° 1.
- ENZENSBERGER H.M., 1982. A critique of political ecology. In ENZENSBERGER H.M. (ed.), *Critical Essays*, Reinhold Grimm, pp. 186-223. (Continuum).
- ESCOBAR A., 1998. Whose Knowledge, Whose nature? Biodiversity, Conservation, and the Political Ecology of Social Movements. *Journal of Political Ecology*, vol. 5, n° 1, pp. 53-82.
- ESPOSITO-FAVA A., 2010. *Territorialisation et action agricole : quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances ? Une analyse à partir des cas du Parc Naturel Régional du Marais du Cotentin et du Bessin, de Métropole Savoie et de Rovaltain*. Thèse de Doctorat, Géographie, Université de Grenoble - Institut de Géographie Alpine, Grenoble, 410 p.
- ESPOSITO-FAVA A. et LAJARGE R., 2009. Territorialisation: Rebirth or Death of Agriculture in Rural Policies? In *XXIII ESRS Congress*, Vaasa. Working Group 2.5: Governing the Local? Rural Power, Rural Needs and Rural Policy, 13 p.
- FAO, 2007. Payer les agriculteurs pour les services environnementaux. In FAO (eds.), *La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation*, vol. 38, Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations, 131 p.
- FARGIER J., MESTELAN P., MOUGEY T. et DE SAINTE MARIE C., 2009. MAEt « Prairies fleuries ». *État d'avancement de la mise en oeuvre de l'engagement unitaire expérimental Herbe_07 « Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle » dans les territoires de l'Hexagone.*, 53p., Fédération des Parcs naturels régionaux de France. 71 p.
- FERCHAUD F., 2006. *Analyse d'expériences locales sur l'agriculture et la biodiversité et recommandations pour l'organisation d'un réseau national. Rapport final*. Rennes, INRA-SAD. 134 p.
- FIRBANK L., BRADBURY R.B., MCCRACKEN D.I. et STOATE C., 2012. Delivering multiple ecosystem services from Enclosed Farmland in the UK (In Press, Corrected Proof). *Agriculture, Ecosystems & Environment*.
- FISHER B., TURNER R.K. et MORLING P., 2009. Defining and classifying ecosystem services for decision making. *Ecological Economics*, vol. 68, n° 3, pp. 643-653.
- FLESKENS L., DUARTE F. et EICHER I., 2009. A conceptual framework for the assessment of multiple functions of agro-ecosystems: A case study of Tras-os-Montes olive groves. *Journal of Rural Studies*, vol. 25, n° 1, pp. 141-155.

- FLEURY A., MOUSTIER P. et TOLRON J.-J., 2004. Multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine : diversité des formes d'exercice du métier d'agriculteur, insertion de l'agriculture dans l'aménagement des territoires. *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, n° 6, pp. 107-118.
- FOMOA-ADENET M. et RIEUTORT L., 2008. Territoires ruraux insulaires et développement durable. *Etudes caribéennes*, n° 11. Mis en ligne le 28 mai 2009.
- FONTAN J.-M. et KLEIN J.-L., 2004. La mobilisation du capital socio-territorial : le cas du technopôle Angus. *Lien social et Politiques*, n° 52, pp. 139-149.
- FORTIER A., 2009. La conservation de la biodiversité : Vers la constitution de nouveaux territoires ? *Etudes rurales*, n° 183 (2009/1), pp. 129-142.
- FRAYSSIGNES J., 2005. *Les AOC dans le développement territorial. Une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères*. Thèse de Doctorat, Géographie, Institut National Polytechnique, Toulouse, 470 p.
- FRAYSSIGNES J., 2008. Démarches de qualité et développement territorial: quels apports pour la géographie rurale? L'exemple des AOC fromagères françaises. *Géocarrefour*, vol. 83, n° 4, pp. 295-305.
- Fruitrop. 2004. *Fruitrop*, n° 108, 3 p.
- FUSILLIER J.-L., CHOISIS J.-P. et PIRAUX M., 2006. Le modèle d'exploitation agricole familiale réunionnais face à l'accroissement des contraintes foncières et économiques. *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 6, pp. 542-548.
- GAGNON B., 2005. *La rétribution des biens et services environnementaux en milieu agricole : éléments d'analyse pour le Québec*. Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 76 p.
- GARGOMINI O., 2003. *Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer* Paris, Comité Français pour l'UICN, 237 p. (Collection Planète nature).
- GAY J.-C., 2008. *L'outre-mer français. Un espace singulier*. Paris, Belin, 231 p. (Collection BelinSup Géographie).
- GERMES M., 2007. *Expériences vécues et espaces du shopping dans l'agglomération bordelaise*. Thèse de Doctorat, Géographie humaine, Université Bordeaux 3 Michel de Montaigne, Bordeaux, 472 p.
- GERRING J. et BARRESI P.A., 2003. Putting ordinary language to work a min-max strategy of concept formation in the social sciences. *Journal of Theoretical Politics*, vol. 15, n° 2, pp. 201– 232.
- GERVAIS C., GOUIN D.-M. et PARENT D., 2009. De l'agriculteur à temps partiel au ménage pluriactif : Analyse typologique de la pluriactivité agricole au Québec. *Canadian Journal of regional science*, vol. 32, n° 2, pp. 223-240.
- GIBLIN B., 2001. De l'écologie à l'écologie politique : l'enjeu du pouvoir De la nécessité de savoir penser l'espace. *Hérodote*, vol. 100, n° 1, pp. 13-31.
- GILBERT A., 1986. L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme, et portée pour la géographie. *L'Espace géographique*, vol. 1, n° 1, pp. 57-66.
- GILLET M., GUIGON S. et JACQUES-JOUVENOT D., 2002. Le patrimoine : fondement identitaire de la profession agricole. In SYLVESTRE J.-P. (eds.), *Agriculteurs, ruraux et citadins, les mutations des campagnes françaises*, Dijon, CRDP de Bourgogne, Educagri, pp. 91-107.
- GIRAN J.-P., 2003. *Les parcs nationaux, une référence pour la France, une chance pour ses territoires. Rapport au Premier ministre*, Juin 2003. 90 p.

- GIRAN J.-P., 2005. *Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire sur le projet de loi relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 novembre 2005.* Paris, Assemblée Nationale. 155 p.
- GIRARD N. et NAVARRETE M., 2005. Quelles synergies entre connaissances scientifiques et empiriques ? L'exemple des cultures du safran et de la truffe. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, pp. 33-44.
- GIRAUT F., GUYOT S. et HOUSSAY-HOLZSCHUCH M., 2005. La nature, les territoires et le politique en Afrique du Sud. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 60, n° 4, pp. 695-717.
- GLIESSMAN S.R. (ed.), 1990. *Agroecology : researching the ecological basis for sustainable agriculture.* Ecological Studies, n° 78, New York, Springer.
- GODARD O., 2004. De la pluralité des ordres ? Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification. *Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 3, pp. 303-330.
- GRAVARI-BARBAS M., 2008. Le patrimoine au secours du développement urbain : le patrimoine Perret au Havre. In LERICHE F., DAVIET S. et SIBERTIN-BLANC M. (eds.), *L'économie culturelle et ses territoires*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, pp. 331-344.
- GRAVEY V., 2011. *Réformer la PAC pour quoi faire ? Cartographie du débat PAC 2013.* Paris, IDDRI, Idées pour le débat. 22 p.
- GRISONI M., PEARSON M. et FARREYROL K., 2010. Virus diseases of vanilla. In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 97-123. (Collection Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles).
- GROUPE PAC 2013, 2010. *Pour une politique agricole, alimentaire, environnementale et rurale européenne. Constats, propositions et leviers d'action.* Collectif d'organisations (Réseau Agriculture Durable, les Amis de la Terre, CFSI, CMR, Solidarité, Peuples solidaires, CCFD Terres Solidaires, CIVAM, GRET, FNAB, Fondation Nicolas Hulot, Réseau Action Climat, Dossiers et Débats pour le Développement Durable, Cohérence, WWF), 18 février 2010. 17 p.
- GROUPE POLANYI, 2008. *La multifonctionnalité de l'agriculture, une dialectique entre marché et identité.* Quae, 360 p. (Collection Synthèse).
- GUÉRIN-PACE F. et GUERMOND Y., 2006. Identité et rapport au territoire. *L'Espace géographique*, vol. 35, n° 4, pp. 289-290.
- GUÉRIN J.-P., 1989. Représenter l'espace. In ANDRÉ Y. (ed.), *Représenter l'espace*, Paris, 227 p.
- GUÉRIN J.-P. et GUMUCHIAN H., 1985. Les représentations en actes. In *Actes du colloque de Lescheraines*, Grenoble. Institut de géographie alpine.
- GUERMOND Y., 2006. L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique. *L'Espace géographique*, vol. 35, n° 4, pp. 291-297.
- Guides des Iles Vanille*, 2011-2012. Saint Denis, Offices du tourisme de la zone Océan Indien (La Réunion, Maurice, Madagascar, Les Seychelles, Les Comores, Mayotte), Septembre 2011. 100 p.
- GUILLAUMIN A., DOCKÈS A.-C., TCHAKÉRIAN E., DARIDAN D., GALLOT S., HENNION B., LASNIER A. et PERROT C., 2008. Demandes de la société et multifonctionnalité de l'agriculture : attitudes et pratiques des agriculteurs. *Le Courrier de l'environnement*, n° 56, pp. 45-66.
- GUMUCHIAN H., 1989. Géographie et montagne : d'un terrain à une problématique. *Revue de géographie alpine*, vol. 77, n° 1-3, pp. pp. 259-266.

- GUMUCHIAN H., 1991. *Représentation et aménagement du territoire*. Paris, Anthropos, Economica, 143 p. (Collection Géographie).
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R. et ROUX E., 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris, Anthropos, Economica, 186 p. (Collection Géographie).
- GUMUCHIAN H. et MAROIS C., 2000. *Initiation à la recherche en géographie - Aménagement, développement territorial, environnement*. Paris, Economica, 425 p. (Collection Géographie).
- GUMUCHIAN H. et PECQUEUR B. (dir.), 2007. *La ressource territoriale*. Paris, Anthropos, Economica, 252 p. (Collection Géographie).
- HALFACREE K.H., 1993. Locality and social representation: Space, discourse and alternative definitions of the rural. *Journal of Rural Studies*, vol. 9, n° 1, pp. 23-37.
- HAVSTAD K.M., PETERS D.P.C., SKAGGS R., BROWN J., BESTELMEYER B., FREDRICKSON E., HERRICK J. et WRIGHT J., 2007. Ecological services to and from rangelands of the United States. *Ecological Economics*, vol. 64, n° 2, pp. 261-268.
- HEIN L., VAN KOPPEN K., DE GROOT R.S. et VAN IERLAND E., 2006. Spatial scales, stakeholders and the valuation of ecosystem services. *Ecological economics*, vol. 57, n° 2, pp. 209-228.
- HÉRITIER S., 2007. Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local. *Géocarrefour*, vol. 82, n° 4. Mis en ligne le 06 juin 2008.
- HERNANDEZ J.H. et LUBINSKY P., 2010. Cultivation Systems. In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 75-95. (Collection Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles).
- HERVIEU B., 2002. La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. *Cahiers Agricultures*, vol. 11, n° 6, pp. 415-419.
- HERVIEU B., 2010. Rapport de clôture de la conférence sur le débat public sur la PAC post 2013, In *Conférence sur le débat public sur la PAC post 2013*, 19-20 juillet 2010, Bruxelles.
- HERVIEU B. et VIARD J., 2000. La campagne et l'archipel paysan. In CHEVALLIER D. (ed.), *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société.*, Paris, Editions Autrement, pp. 61-89.
- HINNEWINKEL J.-C., 2005. Systèmes d'action et fragmentation géographique : le vignoble des Graves. In DI MÉO G. et BULÉON P. (eds.), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, pp. 169-187.
- HINNEWINKEL J.-C. et DI MÉO G., 1999. Une méthode d'identification territoriale appliquée à l'Entre-Deux-Mers (Gironde). *Annales de Géographie*, vol. 108, n° 607, pp. 239-254.
- HIRCZAK M., 2007. *La co-construction de la qualité agroalimentaire et environnementale dans les stratégies de développement territorial. Une analyse à partir des produits de la région Rhône-Alpes*. Thèse de Doctorat, Géographie, Université Joseph Fourier Grenoble I - Institut de géographie alpine, Grenoble, 356 p.
- HIRCZAK M., MOALLA M., MOLLARD A., PECQUEUR B., RAMBONILAZA M. et VOLLET D., 2008. Le modèle du panier de biens. Grille d'analyse et observations de terrain. *Economie rurale*, n° 308.
- HOARAU V., 2007. *Évaluation économique des concessions en forêt gérées par l'ONF* Mémoire de master 1re année, Economie gestion. Développement économique et aménagement local, Université de la Réunion, Saint Denis, 66 p.
- HOLLANDER G.M., 2004. Agricultural trade liberalization, multifunctionality, and sugar in the south Florida landscape. *Geoforum*, vol. 35, n° 3, pp. 299-312.

- HOYAUX A.-F., 2006. Pragmatique phénoménologique des constructions territoriales et idéologiques dans les discours d'habitants. *L'Espace géographique*, vol. 35, n° 3, pp. 271-285.
- HRABANSKI M., AZNAR O. et VALETTE E., 2012. *Les services écosystémiques et environnementaux en France métropolitaine et d'outre-mer : synthèse des travaux du programme SERENA*. Programme SERENA, Note de synthèse n° 2012-02. 30 p.
- HUBERT A., 2001. Systèmes agroalimentaires localisés : réflexions d'une anthropologue. In MOITY-MAÏZI P., MARIE C.D.S., GESLIN P., MUCHNIK J. et SAUTIER D. (eds.), *Systèmes agroalimentaires localisés. Terroirs, savoir-faire, innovations*, INRA, pp. 207-209. (Études & Recherches, vol. 32).
- IEDOM, 2011a. *Rapport Annuel 2010. Guadeloupe*. Paris, Institution d'Emission des Départements d'Outre-Mer. 209 p.
- IEDOM, 2011b. *Rapport Annuel 2010. La Réunion*. Paris, Institution d'Emission des Départements d'Outre-Mer. 213 p.
- ISIDORE J., 2006. *Recensement national des productions des sites du Conservatoire du littoral et perspectives de valorisation*. Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du Diplôme d'Agronomie Approfondie (Master), Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, Montpellier, 51 p.
- JADOT Y., 2000. Is it worth defending the concept of multifunctionality of agriculture ? In *Intersession of CSD 8*, 29 février 2000.
- JARRIGE F., THINON P. et NOUGAREDES B., 2006. La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, pp. 393-414.
- JEANNEAUX P., CARON A., AZNAR O., BRETIÈRE G. et NOULIN A., 2010. *Évaluation de la mise en oeuvre du dispositif MAET en Auvergne 2007- 2009*. Lempdes, Commission régionale agri-environnementale, DRAAF, Support de présentation, 28 diapos.
- JODELET D., 1994. *Les représentations sociales*. Paris, Presses Universitaires de France, 424 p. (Collection Sociologie d'aujourd'hui).
- JOERIN F. et RONDIER P., 2007. Les représentations agissent sur le territoire! Comment agir sur les représentations ? In *Conférence Québeco-Française pour le Développement de la Géomatique (CQFD-Géo)*, 20 Juin 2007, Clermont-Ferrand.
- JOLIVET E. et LEGRAND P., 1998. L'environnement : objet de recherches et débats de société. *Le Courrier de l'environnement*, n° 17 (Dossier : Sciences de la société et environnement à l'INRA : matériau pour un débat), pp. 5-8.
- JOLLIVET M., 1985. Le développement local, mode ou mouvement social ? *Économie rurale*, n° 166, pp. 10-16.
- JOLLIVET M., 1988. *Pour une agriculture diversifiée*. Paris, L'Harmattan, 225 p. (Collection Alternatives Rurales).
- JOLLIVET M., 1992. Agriculture et environnement : réflexions sociologiques. *Economie rurale*, n° 208-209, pp. 5-10.
- JUILLARD E., 1964. Géographie rurale française. Tableaux récents (1957-1963) et tendances nouvelles. *Études rurales*, n° 13-14, pp. 46-70.

- JUSTINE J.-M., 2010. *L'insertion des bénéficiaires de minimas sociaux en agriculture : le cas de l'île de la Réunion*. Mémoire de fin d'études d'ingénieur, Ingénierie du Développement Territorial, VetAgroSup, Clermont Ferrand. 76 p.
- KAUFMANN J.C., 2008. *L'entretien compréhensif*. Paris, Armand Colin, 128 p. (Collection 128)
- KAYSER B., 1960. *L'arrière pays rural de la Côte d'Azur, essai sur les conséquences du développement urbain*. Thèse de Doctorat, Géographie, 593 p.
- KINSELLA J., WILSON S., DE JONG F. et RENTING H., 2000. Pluriactivity as a Livelihood Strategy in Irish Farm Households and its Role in Rural Development. *Sociologia Ruralis*, vol. 40, n° 4, pp. 481-496.
- KLEIN J., 2004. La vanille Bourbon à la Réunion, les enjeux de la culture marginale d'une épice dans l'île éponyme. *Géographie et cultures* n° 50, pp. 91-108.
- KNICKEL K. et RENTING H., 2000. Methodological and Conceptual Issues in the Study of Multifunctionality and Rural Development. *Sociologia Ruralis*, vol. 40, n° 4, pp. 512-528.
- LAFLEUR G., 2006. La culture du café en Guadeloupe, de son introduction à sa quasi-disparition. *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 145, pp. 59-120.
- LAJARGE R., 1997. Environnement et processus de territorialisation : le cas du Parc naturel régional de la Chartreuse (France). *Revue de géographie alpine*, vol. 85, n° 2, pp. 131-144.
- LAJARGE R., 2000. *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs Naturels Régionaux. (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*. Thèse de Doctorat, Géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 663 p.
- LAJARGE R., 2007. Territorialisation(s) et Parcs Naturels Régionaux. In FAURE A. et NÉGRIER E. (eds.), *Critiques de la territorialisation, les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale*, Grenoble, Ed. Symposium, pp. 132-139.
- LAJARGE R. et BARON N., 2011. Développement et protection à l'oeuvre dans les territoires de nature : les Parcs Naturels Régionaux face à la réforme territoriale. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 4 (2011), pp. 375-386.
- LAMARCHE H., 1991. *L'agriculture familiale : une réalité polymorphe*. Tome I, Paris, L'Harmattan, 303 p.
- LANDAIS E., 1998. Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social. *Le Courrier de l'environnement*, n° 33.
- LANDAIS E., 1999. Agriculture durable et plurifonctionnalité de l'agriculture. *Fourrages*, n° 160, pp. 317-331.
- LANDEL P.-A., 2006. Invention de patrimoines et construction des territoires. In GUMUCHIAN H. et PECQUEUR B. (eds.), *La ressource territoriale*, Paris, Economica, pp. 149-157.
- LARRÈRE C., 2006. Éthiques de l'environnement. *Multitudes*, vol. 24, n° 1, pp. 75-84.
- LARRÈRE C., 2010. Questions d'éthiques environnementales. *Les Grands Dossiers de Sciences Humaines*, n° 19, pp. 63-65.
- LARRÈRE R., 2002. Agriculture : artificialisation ou manipulation de la nature ? *Cosmopolitique*, n° 1, pp. 158-173.
- LARRÈRE R., 2009. Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux. In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 23-41.
- LARRÈRE R. et LARRÈRE C., 2007. Should nature be respected. *Social Science Information*, vol. 46, n° 1, pp. 9-34

- LARRÈRE R. et LARRÈRE C., 2009. Du "principe de naturalité" à la "gestion de la diversité biologique". In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 205-219.
- LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M., 2009. *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, 236 p.
- LASCOUMES P., 1994. *L'éco-pouvoir. Environnement et politiques*. Paris, La Découverte, 324 p.
- LASLAZ L., 2006. Terre d'élevage ou « nature préservée » en zone centrale des parcs nationaux français des Alpes du Sud ? *Méditerranée*, n° 107, pp. 53-66.
- LASLAZ L., 2007a. Autour de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux français : enjeux et conflits. *Géococonfluences*. Mis en ligne le 6 février 2007.
- LASLAZ L., 2007b. Quels projets pour l'agriculture dans les Parcs nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour)? In LE CARO Y., MADELINE P. et PIERRE G. (eds.), *Agricultures et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 209-229.
- LASSERRE G., 1961. *La Guadeloupe, étude géographique (Vol.I et II)*. Thèse de Doctorat, Lettres, Bordeaux, 1134 p.
- LAUDIÉ-LECOMPTE N., 2003. *Le compromis agricole réunionnais. Mutation sectorielle et construction territoriale à l'île de la Réunion (Des origines à l'heure européenne)*. Thèse de Doctorat, Economie du développement agricole, agro-alimentaire et rural, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, Montpellier, 594 p.
- LAURANS Y. et AOUBID S., 2012. *L'économie au secours de la biodiversité ? La légende des Catskills revisitée*. Paris, IDDRI, Working papers. 18 p.
- LAURENS L., 1995. Les Parcs naturels, du concept à la pratique d'une agriculture environnementale. *Annales de Géographie*, vol. 104, n° 584, pp. 339-359.
- LAURENT C., 1994. L'agriculture paysagiste : du discours aux réalités. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 2, n° 3, pp. 231-242.
- LAURENT C., CARTIER S., FABRE C., MUNDLER P., PONCHELET D. et RÉMY J., 1998. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. *Économie rurale*, n° 244, pp. 12-21.
- LAURENT C., MAXIME F., MAZÉ A. et TICHIT M., 2003. Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole. *Economie rurale*, n° 273-274 (Dossier La multifonctionnalité de l'activité agricole), pp. 134-152.
- LAURENT C. et RÉMY J., 2004. Multifonctionnalité, activités, identités. *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, n° 7, pp. 5-15.
- LAURENT C. et THINON P., 2005. *Agricultures et territoires. Aménagement et gestion du territoire*, Paris, Lavoisier, 303 p.
- LAUZEL L., 2009. *Contribution au plan de gestion de la RBD de la Coloraie du Volcan - secteur de Basse Vallée*. Saint Denis, Office National des Forêts.
- LAZZAROTTI O., 2003. Patrimoine. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, pp. 692-693.
- LE CARO Y., MADELINE P. et PIERRE G., 2007. *Agricultures et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*. Espaces et territoires, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 268 p.

- LE FLOCH S., DEVANNE A.-S. et DEFFONTAINES J.-P., 2005. La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale. *L'Espace géographique*, vol. 34, pp. 49-64.
- LE ROUX X., BARBAULT R., BAUDRY J., BUREL F., DOUSSAN I., GARNIER E., HERZOG F., LAVOREL S., LIFRAN R., ROGER-ESTRADE J., SARTHOU J.-P. et TROMMETTER M., 2008. *Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport*. INRA France. 116 p.
- LEMERY B., 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail*, n° 45, pp. 9-25.
- LEMERY B., 2004. La multifonctionnalité de l'agriculture : un chantier de recherches pour la sociologie. *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, n° 7, pp. 119-122.
- LEPART J. et MARTY P., 2006. Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité L'exemple de la France. *Annales de Géographie*, n° 651 (2006/5), pp. 485-507.
- LESCOURRET F., 2012. Comment l'écologie a amené à changer les pratiques des agronomes en recherche. *Agronomie, environnement et société*, vol. 2, n° 1, pp. 15-22.
- LESCUREUX F., 2007. L'agriculture désirée dans les pays du Nord-Pas-de-Calais. In LE CARO Y., MADELINE P. et PIERRE G. (eds.), *Agriculteurs et territoire. Entre productivisme et exigences territoriales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 123-141.
- LÉVÊQUE C., 1997. *La biodiversité*. Paris, Presses Universitaires de France, 128 p. (« Que sais je ? », vol. 3166).
- LÉVY J., 2003a. Culture. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, pp. 216-217.
- LÉVY J., 2003b. Ressource. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, p. 798.
- LÉVY J., DEBARBIEUX B. et FERRIER J.-P., 2003. Territoire. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, pp. 907-917.
- LÉVY J. et PLET F., 2003. Rural. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, pp. 807-809.
- LEWIS N., CANDAU J., DEUFFIC P., FERRARI S. et RAMBONILAZA M., 2006. Multifonctionnalité de l'agriculture et principes de justice. In *Régions, Territoires : spécificités, usages, multifonctionnalité*, Montréal. CRDT - Université du Québec, pp 23.
- LEYMARIE A., 2007. *La Réforme du statut juridique des parcs nationaux français : la loi du 14 avril 2006*. Mémoire de fin d'études, Sciences politiques, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, Lyon.
- LIVERMAN D., 2004. Who Governs, at What Scale and at What Price? Geography, Environmental Governance, and the Commodification of Nature. *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 94, n° 4, pp. 734-738.
- LIZET B., 2009. Introduction. In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 11-20.
- LÓPEZ-I-GELATS F., TÀBARA J.D. et BARTOLOMÉ J., 2009. The rural in dispute : Discourses of rurality in the Pyrenees. *Geoforum*, vol. 40, n° 4, pp. 602-612.
- LOSCH B., 2002. La multifonctionnalité face aux défis des agricultures des Suds : une perspective de refondation des politiques publiques ? In *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, 21-22 mars 2002, Paris. Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale, pp 165-192.

- LOUAFI S. et ROUSSEL B., 2005. Introduction générale. In BÉRARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHENAY P., ROUSSEL B. et VERDEAUX F. (eds.), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Paris, CIRAD, IDDRI, IRD, Inra, pp. 13-15.
- LOUISOR J., 2003. *Caractérisation des systèmes techniques caféiers et recommandations pour une labellisation du café Guadeloupe: appui au programme sectoriel café en Guadeloupe*. Mémoire de Master, Développement agricole tropical, CNEARC, Montpellier, 151 p.
- LUCAS R., 2010. Vanilla's dept to Reunion Island. In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 261-271. (Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles).
- LUCAS R.D., 1990. *La Réunion, île de vanille*. Saint André, Océan Editions, 143 p. (Collection Détente).
- LUSSAULT M., 2003a. Acteur. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, pp. 39-42.
- LUSSAULT M., 2003b. Identité spatiale. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, pp. 480-481.
- MAB UNESCO, 1987. *Guide pratique du MAB*. Paris, UNESCO. 43 p.
- MADÉLINE P., 2007. Agriculteurs et agricultures à la croisée des chemins. In LE CARO Y., MADÉLINE P. et PIERRE G. (eds.), *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 11-16.
- MALÉZIEUX E., 2012. Designing cropping systems from nature. *Agronomy for Sustainable Development*, n° 32, pp. 15-29.
- MARESCA B., MORDRET X., UGHETTO A.L. et BLANCHER P., 2011. Évaluation des services rendus par les écosystèmes en France. *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 3. Mis en ligne le 5 décembre 2011.
- MARSAT J.-B., 2008. *Valorisation et gestion des aménités naturelles : comment construire des stratégies d'alliance entre acteurs d'environnement et acteurs du tourisme*. Thèse de Doctorat, Science de l'environnement - Sciences de gestion, AgroParisTech - ENGREF, Clermont Ferrand, 668 p.
- MARSAT J.-B., 2009. Des organisations locales acteurs de transversalités intersectorielles : les PNR comme archétypes "d'acteur intégrateur mixte". In *XLVIe Colloque de l'ASRDLF : Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ?*, 6-8 juillet 2009, Clermont-Ferrand. 13 p.
- MARTÍN-LÓPEZ B., GÓMEZ-BAGGETHUN E., LOMAS P.L. et MONTES C., 2009. Effects of spatial and temporal scales on cultural services valuation. *Journal of Environmental Management*, vol. 90, n° 2, pp. 1050-1059.
- MAUZ I., 2009a. Espaces naturels protégés : que sont devenus les projets précurseurs ? Le cas du parc national de la Vanoise et des réserves naturelles de Haute-Savoie. In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 59-76.
- MAUZ I., 2009b. Les Alpes, de la société de la vache au parc animalier. In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 187-204.
- MAZOYER M., 1987. *Dynamique des Systèmes Agraires*. Paris, Ministère de la Recherche et de la Technologie.
- MCNEELY J.A., MILLER K.R., REID W.V., MITTERMEIER R.A. et WERNER T.B., 1990. *Conserving the World's Biological Diversity*. Gland, IUCN, WRI, CIFOR, WWF-US, The World Bank.

- MÉASSON L., 2011. La territorialisation, levier du changement des pratiques agricoles ? L'exemple de la gestion de l'eau en Auvergne. In *Colloque national sur l'écologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles*, 16-18 mars 2011, Avignon.
- MEDD (PRATS M. et RIQUOIS A. coord), 2003. *Evaluation de la politique du Parc national de la Guadeloupe*. Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. 157 p.
- MEDD, 2005. *Projet de loi sur les Parcs nationaux et les Parcs naturels marins. Dossier de presse*. Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 25 mai 2005. 31 p.
- MEDD, 2011. Le point sur l'occupation des sols dans les DOM. Paris: Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Observation et statistiques - Environnement, n° 89, Commissariat Général au Développement Durable. 6 p.
- MEEDDM, 2009. *Evaluation des services rendus par les écosystèmes en France. Etude exploratoire, Septembre 2009, Synthèse*. Paris, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et de Négociations sur le climat. 9 p.
- MEEDDM, 2010. *Pour une politique agricole durable en 2013. Principes, architecture et éléments financiers*. Paris, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. 20 p.
- MEISTERSHEIM A., 1997. L'île laboratoire - Introduction. In *L'île laboratoire*, 19-21 juin 1997, Colloque de l'Université de Corse.
- MELIN H., 2011. La culture, terreau de la nature. *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 2 (Dossier Culture et développement durable). Mis en ligne le 27 mai 2011.
- MENDONÇA F., 2005. La question environnementale en géographie au Brésil : une approche épistémologique. *Norois*, n° 197 (2005/4), pp. 55-67.
- MENDRAS H., 1967. *La fin des paysans, innovation et changement dans l'agriculture française*. Paris, SEDEIS, 364 p.
- MÉRAL P., 2010. *Les services environnementaux : revue de littérature*. Programme SERENA. Document de travail n° 2010-05. 44 p.
- MERLIN J., 2008. *Rencontre des parcs nationaux de France. Synthèse de l'atelier 1 : agriculture.*, Parcs Nationaux de France. 2 p.
- MERMET L. et POUX X., 1999. *Les recherches françaises à l'interface agriculture-biodiversité : état de l'art et propositions d'orientations nouvelles*. Paris, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Rapport de synthèse. 129 p.
- MICHELETTI M., 2004. Le consumérisme politique, Une nouvelles forme de gouvernance transnationale ? *Sciences de la Société*, n° 62, pp. 119-142.
- MICHON G., 2003. Sciences sociales et biodiversité : des problématiques nouvelles pour un contexte nouveau. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 11, pp. 421-431.
- MICOUD A., 2005. La biodiversité est-elle encore naturelle ? *Ecologie et politique*, n° 30, pp. 17-25.
- MICOUD A., 2007. La patrimonialisation, de l'espace rural à la campagne. *Champs Culturels*, n° 21, pp. 9-10.
- MIÉVILLE-OTT V., HERMIER R. et ROQUE O., 2009. Concilier logiques d'éleveurs, entretien du territoire et viabilité des pratiques agricoles : l'exemple d'une filière viande régionale en Valais (Suisse). *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol. 90, n° 3, pp. 327-341.
- MIGUET J.-M., 1952. Le reboisement de la Réunion. *Revue forestière française*, n° 2, pp. 86-98.
- MIGUET J.-M., 1980. Régénération et reconstitution de forêts naturelles à l'île de la Réunion. *Terre Vie*, n° 34, pp. 3-22.

- MILIAN J., 2001. Le projet Natura 2000 et la protection du patrimoine naturel. L'exemple des sites expérimentaux pyrénéens. *Etudes rurales*, n° 157-158 (2001/1), pp. 173-194.
- MILIAN J., 2004. *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*. Thèse de Doctorat, Géographie et aménagement, Université de Toulouse II - Le Mirail, Toulouse, 900 p.
- MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT, 2005. *Ecosystems and Human Well-Being : Synthesis*. 160 p.
- MILLOT G. et GAMBINO M., 2010. Les interventions publiques en agriculture : repenser le lien entre régulation sectorielle et dynamique territoriale. *Veille*, n° 36, Centre d'Etudes et de Prospective, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Paris. 2 p.
- MISSION DE CRÉATION DU PARC NATIONAL, 2003a. *Les Hauts de la Réunion. Projet de Parc national. Principes pour un Parc national de nouvelle génération. Volume 1: Démarche*. Saint-Denis, Mission de Création du Parc National, Validé en Comité de pilotage le 12 mars 2003. 20 p.
- MISSION DE CRÉATION DU PARC NATIONAL, 2003b. *Les Hauts de la Réunion. Projet de Parc national. Principes pour un Parc national de nouvelle génération. Volume 2 : Propositions*. Saint-Denis, Mission de Création du Parc National, Validé en Comité de pilotage le 12 mars 2003. 61 p.
- MIT, 1970. *Report of the Study of Critical Environmental Problems SCEP: Man's Impact on the Global Environment. Assessment and Recommendations for Action*.
- MOITY-MAÏZI P. et BOUCHE R., 2011. Ancrage territorial et hybridation des savoir-faire au sein d'un système agroalimentaire localisé. Le cas des fromages corses. *Économie rurale*, n° 322, pp. 24-38.
- MOLINA G., BERTRAND M., BLOT F., DASCON J., GAMBINO M. et MILIAN J., 2007. Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives. *Recherches qualitatives*, n° 3 (Hors-série : Actes du colloque Bilan et prospective de la recherche qualitative), pp. 316-334.
- MOLLARD A., 2003. Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques. *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 66, pp. 28-54.
- MOONEY H.A. et EHRLICH P.R., 1997. Ecosystem services: A fragmentary history. In DAILY G.C. (eds.), *Nature's Services. Societal Dependence on Natural Ecosystems*, Washington DC, Island Press, pp. 11-19.
- MOSCOVICI S., 1968. *Essai sur l'histoire humaine de la nature*. Paris, Flammarion.
- MUCHNIK J., SANZ CAÑADA J. et SALCIDO G.T., 2008. Systèmes agroalimentaires localisés : état des recherches et perspectives. *Cahiers Agricultures*, vol. 17, n° 6, pp. 513-519.
- MUCHNIK J. et SAUTIER D., 1998. *Systèmes agroalimentaires localisés et construction de territoires. Proposition d'action thématique programmée*. Paris, CIRAD. 46 p.
- MURADIAN R., CORBERA E., PASCUAL U., KOSOY N. et MAY P.H., 2010. Reconciling theory and practice: An alternative conceptual framework for understanding payments for environmental services. *Ecological Economics*, vol. 69, n° 6, pp. 1202-1208.
- MYERS N., MITTERMEIER R.A., MITTERMEIER C.G., DA FONSECA G.A.B. et KENT J., 2000. Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature*, vol. 403, pp. 853-858.
- NORMILE M.-A. et BOHMAN M., 2002. Vers une agriculture multifonctionnelle : une vision différente. In *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, 21-22 mars 2002, Paris. Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale, pp 49-62.
- NOSS R., 1990. Indicators for monitoring biodiversity : a hierarchial approach. *Conservation Biology*, vol. 4, n° 4, pp. 355-364.

- NURSE K., 2006. Culture as the fourth pillar of sustainable development. Working paper, Commonwealth Secretariat Marlborough House, Londres. pp. 32-48.
- OCDE, 2001. *Multifonctionnalité. Elaboration d'un cadre analytique*. Paris. 172 p.
- ODEADOM et ONIPPAM, 2008. *Rapport général de la mission sur les perspectives de développement des filières plantes à parfum, aromatiques et médicinales en outre-mer français*. Paris, ODEADOM. 63 p.
- ODOUX E., 2010. Quality of cured vanilla beans (*Vanillia planifolia* G. Jackson). In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 189-202. (Collection Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles).
- ODUM E.P. et ODUM H.T., 1953. *Fundamentals of ecology*. Philadelphia, Saunders.
- OHNEISSER D., 1980. *Les paysages des vallées de la Côte sous le Vent. Etudes préliminaires à la création du Parc National de la Guadeloupe*. Basse-Terre, Parc Naturel de Guadeloupe. 388 p.
- ONF DR RÉUNION, *Contrat d'occupation du terrain relevant du régime forestier. Concession de culture de vanille* Contrat établi entre le Préfet, le Directeur Régional de l'ONF, et le concessionnaire. 5 p.
- ONF DR RÉUNION, 1968. L'ONF, au service de l'homme dans un département d'outre mer. Saint Denis: Office National des Forêts. Direction Régionale de la Réunion, n° 213, 10 p.
- ONF DR RÉUNION, 1984. *Forêt soumise de la Coloraie du Volcan, procès verbal d'aménagement 1984-1998*. Saint Denis, Office National des Forêts. Direction Régionale de la Réunion.
- ONF DR RÉUNION (TRIOLO J. coord), 2002. *Révision d'aménagement forestier 2002-2016 de la forêt de la Coloraie du Volcan*. Saint Denis, Office National des Forêts. Direction Régionale de la Réunion. 184 p.
- ONF DR RÉUNION (DUFOUR C. coord), 2004. *Révision d'aménagement forestier 2005-2014 de la forêt littorale de Bois Blanc*. Saint Denis, Office National des Forêts. Direction Régionale de la Réunion. 96 p.
- ONF DR RÉUNION (TRIOLO J. coord), 2005. *Guide pour la restauration écologique de la végétation indigène*. Saint-Denis, Office National des Forêts. Direction Régionale de la Réunion. 91 p.
- ONF DR RÉUNION (TRIOLO J. coord), 2007. *Réserve naturelle de Mare Longue, Plan de Gestion 2007-2011*. Saint Denis, Office National des Forêts. Direction Régionale de la Réunion. 70 p.
- ONF GUADELOUPE et ADEEAR, 1979. *Le parc naturel de la Guadeloupe*. Basse-Terre, Office national des forêts de la Guadeloupe et Atelier départemental d'études économiques et d'aménagement rural. [pagination décimale 6.6]
- OSTROM E., 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, Cambridge University Press.
- OTERO I., BOADA M. et TÀBARA J.D., 2013. Social-ecological heritage and the conservation of Mediterranean landscapes under global change. A case study in Olzinelles (Catalonia). *Land Use Policy*, vol. 30, n° 1, pp. 25-37.
- PAILLÉ P. et MUCCHIELLI A., 2008. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin, 315 p. (Collection U).
- PAPY F., 1998. Savoir pratique sur les systèmes techniques et aide à la décision. In *La conduite du champ cultivé : points de vue d'agronomes*, Septembre 1994, Séminaire, Montpellier. ORSTOM, pp. 245-259. .
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 1993. *Rapport d'activité 1993*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe. 60 p.

- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 1997. *Schéma directeur d'aménagement du Parc National de la Guadeloupe*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe, approuvé par le CA de l'établissement le 5 décembre 1997. 118 p.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 1999a. *Orientations pour un développement durable de la commune de Deshaies*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe, octobre 1999. 55 p.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 1999b. *Orientations pour un développement durable de la commune de Vieux-Habitants*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe, octobre 1999. 63 p.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 2000. Le Plan de développement durable de la Côte sous le Vent. In *La multifonctionnalité de l'agriculture et la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) dans les départements d'outre-mer. Actes du séminaire, 21-24 novembre 2000*, Bouillante, Guadeloupe. pp 109-113.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 2002. *Programme LEADER+ Côte sous le vent*. Saint-Claude, GAL Parc national de la Guadeloupe.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 2003a. *Orientations pour un développement durable de la commune de Bouillante*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe, janvier 2003. 117 p.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 2003b. *Orientations pour un développement durable de la commune de Pointe Noire*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe, janvier 2003. 102 p.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 2006a. *Programme d'aménagement 2006-2011 du Parc national de la Guadeloupe*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe, adopté par le Conseil d'Administration du Parc national de la Guadeloupe le 2 décembre 2005. 186 p.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 2006b. *Projet de document d'objectif pour la réserve de biosphère de l'archipel de la Guadeloupe*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe. 110 p.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 2009. *Conseil d'administration du 13 novembre 2009, Résolution n°09-07*. Saint-Claude, Parc national de la Guadeloupe. 11 p.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 2012a. *Projet de charte de territoire du parc national de la Guadeloupe. Cahier 1 : Diagnostic, caractère et enjeux du territoire*. Parc National de la Guadeloupe. 64 p.
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE, 2012b. *Projet de charte de territoire du parc national de la Guadeloupe. Cahier 2 : Le projet du territoire*. Parc National de la Guadeloupe. 64 p.
- PARC NATIONAL DE LA RÉUNION (BARET S., JULLIOT C. et RADJASSEGARANE S. coord), 2010. *Stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion*. Saint Denis. 99 p.
- PARC NATIONAL DE LA RÉUNION, 2012a. *La Charte du parc national de la Réunion. Les Pitons, cirques et remparts au centre d'un projet de territoire.*, Projet arrêté par le conseil d'administration le 21 juin 2012. 198 p.
- PARC NATIONAL DE LA RÉUNION, 2012b. *Les enjeux de l'agriculture pour le Parc national de La Réunion*. Support de présentation, 18 diapositives.
- PARC NATIONAL DE LA RÉUNION et COMMUNE DE SAINT-PHILIPPE, 2009. *Convention entre l'établissement public du Parc national de la Réunion et la commune de Saint-Philippe pour la valorisation et le développement du territoire*. Saint-Philippe, établie le 7 septembre 2009. 9 p.
- PARCS NATIONAUX DE FRANCE, 2006. Actes des rencontre des parcs nationaux. In *Rencontre des Parcs Nationaux*, 19-21 avril 2006, Valdebore. pp 42.
- PARCS NATIONAUX DE FRANCE, 2011. *Les parcs nationaux de France*. Montpellier, Parcs Nationaux de France. 27 p.

- PARLEMENT EUROPÉEN (LYON G. coord), 2010. *Rapport sur l'avenir de la politique agricole commune après 2013*. Parlement Européen, Commission de l'agriculture et du développement rural. 37 p.
- PARRA C. et MOULAERT F., 2011. La nature de la durabilité sociale : vers une lecture socio-culturelle du développement territorial durable. *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 2 (Dossier Culture et développement durable). Mis en ligne le 26 mai 2011.
- PAULET J.P., 2002. *Les représentations mentales en géographie*. Paris, Anthropos, Economica, 152 p. (Collection Géographie).
- PECQUEUR B., 2001. Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Économie rurale*, n° 267, pp. 37-49.
- PECQUEUR B., 2002. Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activités ? *Montagnes Méditerranéennes*, n° 15, pp. 123-129.
- PECQUEUR B. et LAJARGE R., 2012. *Ressources Territoriales, Politiques Publiques et Gouvernance. Rapport scientifique de fin de projet, Programme PSDR 3 (2007-2011)*. Grenoble, RessTerr Rhône-Alpes & RessTerr Auvergne. 43 p.
- PELISSIER P., 2008. Conclusion : pour une tropicalité vivante. In VELASCO-GRACIET H. (ed.), *Les tropiques des géographes*, Pessac, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 201-211.
- PERRAUD D., 2003. Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture. *Économie rurale*, n° 273-274 (Dossier La multifonctionnalité de l'activité agricole), pp. 45-60.
- PERRAUD D., 2005. Le soutien de l'agriculture : politiques agricoles et territoires. In LAURENT C. et THINON P. (eds.), *Agricultures et territoires*, Paris, Lavoisier, pp. 283-297.
- PERRIER-CORNET P., 2003. Quelles perspectives pour les campagnes françaises ? *Projet*, vol. 274, n° 2, pp. 42-50.
- PERRIN C., 2009. *Construire les campagnes méditerranéennes. Usages, aménagement et valorisations du foncier agricole périurbain en Provence et en Toscane (1950-2010)*. Thèse de Doctorat, Géographie physique et humaine, aménagement et urbanisme, Université de Provence, Aix-en-Provence, 776 p.
- PERROT-MAÎTRE D., 2006. *The Vittel payments for ecosystem services: a "perfect" PES case?* Londres, Institut international pour l'environnement et le développement. 24 p.
- PETIT J.-M., 2009. Avant-propos. In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 7-9.
- PICCIN L., 2010. *L'agriculture patrimoniale à l'île de La Réunion*. Mémoire de Master 2 Génie Urbain et Environnement, Université de la Réunion, Le Tampon, 202 p.
- PIERRE G., MADELINE P., MARGETIC C. et BERMOND M., 2008. Durabilité, agricultures et territoires : quels questionnements pour les ruralistes d'universités de l'Ouest ? *Géocarrefour*, vol. 83, n° 3, pp. 245-250.
- PILLEBOUE J., 2002. Quand l'expression de la multifonctionnalité de l'agriculture passe par la construction d'une image territoriale : le cas de l'Aubrac. In *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, 21-22 mars 2002, Paris. Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale, pp 313-336.
- PISANI E., 2004. *Un vieil homme et la terre. Neuf milliards d'êtres à nourrir. La nature et les sociétés rurales à sauvegarder*. Paris, Editions du Seuil, 231 p. (Collection L'histoire immédiate).
- PLET F., 1983. Pour ou contre, telle est la question. In *Faut-il supprimer les parcs nationaux?*, Saint Denis. Presses universitaires de Vincennes, pp 12-20.

- PLET F., 1994. *Un itinéraire dans les champs de la géographie. Agriculture et agro-industries, espaces ruraux, régions (8 vol.)*. Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Géographie, Paris VIII.
- PLET F., 2003. Agriculture. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, pp. 52-53.
- PNF, 2009. *Contrat d'objectif 2009-2011 Etat - Etablissement public Parcs Nationaux de France*. Parcs Nationaux de France et Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. 26 p.
- PORCEDDA A. et PETIT O., 2011. Culture et développement durable : vers quel ordre social ? Quelques éléments d'introduction. *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 2 (Dossier Culture et développement durable). Mis en ligne le 29 juin 2011.
- POSEI France, *Manuel utilisateur*, 2010. (Réunion. Intégrant le modificatif 2010 du POSEI France). ODEADOM, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales. 78 p.
- POTSCHIN M. et HAINES-YOUNG R., 2011. Introduction to the Spécial Issue : Ecosystem Services. *Progress in Physical Geography*, vol. 35, n° 5, pp. 571-574.
- POTTER C. et TILZEY M., 2007. Agricultural multifunctionality, environmental sustainability and the WTO: Resistance or accommodation to the neoliberal project for agriculture? *Geoforum*, vol. 38, n° 6, pp. 1290-1303.
- POUX X. et RAMAIN B., 2009. *L'agriculture à Haute Valeur Naturelle : mieux la (re)connaître pour mieux l'accompagner*. European Forum on Nature Conservation and Pastoralism. 46 p.
- Programme de Développement Rural Guadeloupe 2007-2013*. Version 5 du 2 février 2009. 349 p.
- Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013*. Version 5 validée par la Commission (décision du 21/12/09). 74 p.
- Programme de Développement Rural Réunion 2007-2013*. Version du 24 avril 2009 suite aux remarques de la Commission. 228 p.
- Programme sectoriel Plantes à parfums, aromatiques et médicinales 2011-2013 - Réunion*, 2011. Saint Denis, Approuvé par la décision n°2011-016/13 du 1er juin 2011. 136 p.
- Programme sectoriel vanille 2002-2004 - Réunion*, 2002. Saint Denis, Provanille. 20 p.
- QUILICI S., RICHARD A. et LE ROUX K., 2010. Bio-ecology and control of an emerging vanilla pest, the scale *Conchaspis angraeci*. In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 141-147. (Collection Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles).
- RAFFESTIN C., 1986. Ecogenèse territoriale et territorialité. In AURIAC F. et BRUNET R. (eds.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, pp. 173-185.
- RAFFIN J.-P., 2005. De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité. *Ecologie et politique*, n° 30, pp. 97-109.
- RÉGION RÉUNION, 2002. *Schéma de développement touristique de la Réunion. Etat des lieux et diagnostic*. Saint-Denis, Région Réunion, 30 octobre 2002. 106 p.
- REID W.V. et MILLER K.R., 1989. *Keeping option alive : the scientific basis for conserving biodiversity*. Washington D.C., MWorld Resources Institute.
- RENTING H., ROSSING W.A.H., GROOT J.C.J., VAN DER PLOEG J.D., LAURENT C., PERRAUD D., STOBBELAAR D.J. et VAN ITTERSUM M.K., 2009. Exploring multifunctional agriculture. A review of conceptual approaches and prospects for an integrative transitional framework. *Journal of Environmental Management*, vol. 90, n° Supplement 2, pp. S112-S123.

- REQUIER-DESJARDINS D., 2002. Multifonctionnalité, territoire et secteur agro-alimentaire: une approche par les "systèmes agroalimentaires localisés". In *Cahiers du C3ED*, n° 02-01, 20 p.
- REY BENAYAS J.M., NEWTON A.C., DIAZ A. et BULLOCK J.M., 2009. Enhancement of Biodiversity and Ecosystem Services by Ecological Restoration: A Meta-Analysis. *Science*, vol. 325, pp. 1121-1124.
- RICQUEBOURG D., 2005. *Rénovation du Plan d'Aménagement des Hauts*. Saint-Denis, Commissariat à l'Aménagement des Hauts, Février 2005. 46 p.
- RIEUTORT L., 2009. Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture. *L'information géographique*, vol. 73, pp. 30-48.
- RIVALS P., 1952. *Etudes sur la végétation naturelle de l'île de La Réunion*. Thèse de Doctorat, Sciences naturelles, Université de Paris, Toulouse, 216 p.
- ROBERT R., 1998. La gestion et la valorisation du domaine public dans les Hauts de l'île de la Réunion (océan Indien). *Annales de Géographie*, vol. 107, n° 603, pp. 487-507.
- ROBERTSON M.M., 2007. Discovering Price in All the Wrong Places: The Work of Commodity Definition and Price under Neoliberal Environmental Policy. *Antipode*, vol. 39, n° 3, pp. 500-526.
- ROBIC M.-C., 1992. *Du Milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport Homme/Nature depuis la Renaissance*. Paris, Anthropos Economica, 348 p. (Collection Géographie)
- ROSA H., BARRY D., KANDEL S. et DIMAS L., 2004. *Compensation for Environmental Services and Rural Communities : Lessons from the Americas*. Political Economy Research Institute. 33 p.
- ROSSI G., 2000. *L'ingérence écologique. Environnement et développement du Nord au Sud*. CNRS Editions, 248 p.
- ROSSI G. et ANDRÉ V., 2006. La biodiversité : questions de perspectives. *Annales de Géographie*, n° 651(2006/5), pp. 468-484.
- ROUÉ M., 2006. Introduction : entre cultures et natures. *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 187, n° 1, pp. 11-18.
- ROUÉ M., 2009. Construction des savoirs locaux et cogestion dans le parc national des Cévennes. In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 131-141.
- ROUSSEL B., 2003. *La Convention sur la diversité biologique : les savoirs locaux au coeur des débats internationaux*. Les synthèses de l'IDDRI, Paris, Institut du développement durable et des relations internationale, octobre 2003. 4 p.
- RUBY C., 2003. Fonctionnalisme. In LÉVY J. et LUSSAULT M. (eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, pp. 370-371.
- SACHS I., 1997. *L'écodéveloppement. Stratégies de transition pour le 21e siècle*. Paris, Syros.
- SAINTENY G., SALLES J.-M., DUBOUCHER P., DUCOS G., MARCUS V., PAUL E., AUVERLOT D. et PUJOL J.-L., 2011. *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*. Paris, Centre d'Analyse Stratégique, Rapports et Documents. 336 p.
- SALLÉE B., 1987. *Rapport de mission en Guadeloupe - 23 au 27 février 1987*. Montpellier, IRCC. 8p.
- SAMUELSON P.A., 1954. The pure theory of public expenditure. *The Review of Economics and Statistics*, vol. 36, n° 4, pp. 387-389
- SANZ CAÑADA J. et MUCHNIK J., 2011. Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés. *Économie rurale*, n° 322, pp. 4-10.



- SARTORI G., 1994. Bien comparer, mal comparer. *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, n° 1, pp. 19-36.
- SCHAICH H., BIELING C. et PLIENINGER T., 2010. Linking Ecosystem Services with Cultural Landscape Research. *Gaïa*, vol. 19, n° 4, pp. 269-277.
- Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion*, 2011. Rapport projet de SAR, volume 1, approuvé par décret n° 2011-1609 du 22 novembre. 97 p.
- SELMİ A., 2009. L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale. In LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (eds.), *Histoire des parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Editions Quae, pp. 43-58.
- SEMBRÈS T., 2007. *Le paiement pour services environnementaux. Enjeux sociaux en Amérique centrale et ambiguïtés sur la nature d'un nouvel outil de développement durable*. Mémoire présenté pour le Master recherche, Mention : Politique comparée, Spécialité : Amérique latine. Paris, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2007. 122 p.
- SER, 2008. *Réforme de la PAC et biens publics fournis par l'agriculture*. La Haye, Sociaal-Economische Raad (Conseil économique et social néerlandais). 58 p.
- SGARD A., 1997. Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ? In *Paysages et identité régionale. De pays rhonalpins en paysages*, octobre 1997, Valence. pp 8.
- SGARD A., 2010. Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2. Mis en ligne le 23 septembre 2010.
- SIMON L., 2006. De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires. *Annales de Géographie*, n° 651 (2006/5), pp. 451-467.
- SINISCALCHI V., 2008. Économie et pouvoir au sein du parc national des Écrins. Penser la nature, définir l'espace. *Techniques & Culture*, n° 50, pp. 40-59.
- SOLBRIG O.T., 1991. *From Genes to Ecosystems : a research agenda for biodiversity*. Harvard, Petersham, Union internationale des sciences biologiques IUBS.
- SOUBEYRAN Y., 2008. *Espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer. Etat des lieux et recommandations*. Paris, Comité français de l'UICN, Collection Planète Nature. 204 p.
- SOULARD C., 1999. *Les agriculteurs et la pollution des eaux par les nitrates, proposition d'une géographie des pratiques*. Thèse de doctorat, Géographie, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 424 p.
- SPINEL J., 1919. Les forêts de la Réunion.
- STASZAK J.-F., 2001. La géographie. In BERTHELOT J.-M. (ed.), *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, P.U.F., pp. 77-116.
- STRASBERG D., 1994. *Dynamique des forêts tropicales de l'île de la Réunion, processus d'invasion et de régénération sur les coulées volcaniques*. Thèse de Doctorat, Université de Montpellier II, 178 p.
- STRUILLOU J.-F., 2003. La prépondérance de la dimension environnementale dans les CTE. *Économie rurale*, n° 273-274 : La multifonctionnalité de l'activité agricole, pp. 212-226.
- SWIFT M.J., IZAC A.M.N. et VAN NOORDWIJK M., 2004. Biodiversity and ecosystem services in agricultural landscapes—are we asking the right questions? *Agriculture, Ecosystems & Environment*, vol. 104, n° 1, pp. 113-134.
- SWINTON S.M., LUPI F., ROBERTSON G.P. et HAMILTON S.K., 2007. Ecosystem services and agriculture: Cultivating agricultural ecosystems for diverse benefits. *Ecological Economics*, vol. 64, n° 2, pp. 245-252.

- SYAPROVAG, 2007. *Fiche récapitulative de présentation du groupement*. Vieux-Habitants, SYAPROVAG, 6 p.
- SYLVANDER B., 1994. La qualité : du consommateur final au producteur, la construction sociale de la qualité, des produits aux façons de produire. In M. CERF, C. AUBRY, C. DE SAINTE MARIE, B. HUBERT, E. VALCESCHINI et B. VISSAC (eds.), *Qualité et systèmes agraires : techniques, lieux, acteurs*, Paris, INRA Editions, pp. 27-49. (Etudes & Recherche, vol. 28).
- TAFANI C., 2011. *Agriculture, territoire, développement durable. analyse systémique d'une agriculture littorale sous pression touristique : l'exemple de la Balagne en Corse*. Thèse de Doctorat, Géographie physique, humaine, économique et régionale, Université de Corse - Pascal Paoli, 543 p.
- TERRIER M., 2009. *Manuel de présentation de l'outil d'évaluation ex ante de la durabilité des systèmes d'activité des ménages agricoles pluriactifs dans l'Aude*. Projet INTERSAM, septembre 2009, Montpellier, Montpellier Supagro, INRA, ADEAR. 75 p.
- TESSIER J.H., 1979. Relations entre techniques et pratiques. *Bulletin INRAP*, n° 38, pp. 1-19.
- THEYS J., 2002. L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement durable et territoires*, Dossier 1 : Approches territoriales du développement durable. Mis en ligne le 23 septembre 2002.
- TOILLIER A., 2009. *Capacités d'adaptation des agriculteurs à la conservation des forêts dans le corridor Ranomafana-Andringitra (Madagascar). Perspectives pour un aménagement intégré des territoires*. Thèse de Doctorat, Agronomie, AgroParisTech, Paris, 537 p.
- TOILLIER A. et SERPENTIE G., 2009. Proposition d'approche du concept de « SE » (services écosystémiques, environnementaux) par l'agronomie des territoires. Programme SERENA, note de synthèse n° 2010-02, 12 p.
- TSAYEM DEMAZE M., 2008. Le parc amazonien de Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement. *Cybergeo*, pp. 1-23.
- TULET J.-C., 2007. La conquête du monde tropical par la caféiculture. *Etudes rurales*, vol. 2007/02, n° 180, pp. 49-68.
- UICN, 2010. Candidature au Patrimoine Mondial - Evaluation technique de l'UICN : Pitons, Cirques et Remparts de l'île de la Réunion (France) - ID n° 1317. In *Évaluations de l'UICN des propositions d'inscription de biens naturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial. Rapport de l'UICN au Comité du patrimoine mondial, 34^e session*, Brasilia, pp. 42-51.
- UICN, PNUE et WWF, 1980. *Stratégie mondiale de la conservation. la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*. Gland, Suisse.
- VALETTE E., AZNAR O., CARON A., DESCAMPS M., MAURY C. et HRABANSKI M., 2011. Emergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme? In *Colloque national sur l'écologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles*, 16-18 mars 2011, Avignon. 8 p.
- VAN CAUWENBERGH N., BIALA K., BIELDERS C., BROUCKAERT V., FRANCHOIS L., GARCIA CIDAD V., HERMY M., MATHIJS E., MUYS B., REIJNDERS J., SAUVENIER X., VALCKX J., VANCLOOSTER M., VAN DER VEKEN B., WAUTERS E. et PEETERS A., 2007. SAFE—A hierarchical framework for assessing the sustainability of agricultural systems. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, vol. 120, n° 2-4, pp. 229-242.
- VAN DER PLOEG J.D., 2000. Revitalizing Agriculture: Farming Economically as Starting Ground for Rural Development. *Sociologia Ruralis*, vol. 40, n° 4, pp. 497-511.

- VAN HUYLENBROECK G., VANDERMEULEN V., METTEPENNINGEN E. et VERSPECHT A., 2007. Multifunctionality of Agriculture : A Review of Definitions, Evidence and Instruments. *Living Reviews in Landscape Research*, vol. 1, n° 3, pp. 43.
- VAN TILBEURGH V., LE COZLER Y. et DISENHAUS C., 2008. La durabilité des exploitations laitières : rôle du territoire dans leur fonctionnement en Ille-et-Vilaine. *Géocarrefour*, vol. 83, n° 3, pp. 235-244.
- VAXELAIRE D., 2003. *L'histoire de la Réunion, de 1848 à nos jours*. Saint Denis, Editions Orphie, 703 p.
- VIGOUR C., 2005. *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*. Paris, La Découverte, 335 p. (Collection Repères).
- VIHERVAARA P., RÖNKÄ M. et WALLS M., 2010. Trends in Ecosystem Service Research: Early Steps and Current Drivers. *Ambio*, vol. 39, n° 4, pp. 314-324.
- WALBAUM C., 2003. *Diagnostic et propositions d'action pour les concessions de vanille de Saint Philippe et de Sainte Rose*. Saint Denis, ONF, Juillet 2003. 31 p.
- WASZKIEL G., 2002. La multifonctionnalité de l'agriculture : quelques orientations françaises. In *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, 21-22 mars 2002, Paris. Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale, pp 63-85.
- WENCELIUS F., 1984. *Le Parc naturel de Guadeloupe*. Basse-Terre, ONF. 5 p.
- WESTMAN W.E., 1977. How much are Nature's services worth ? *Science*, vol. 197, n° 4307, pp. 960-964.
- WILSON E.O., 1988. BioDiversity. In *National Forum on BioDiversity*, Washington D.C. National Academy Press.
- WILSON G.A., 2001. From productivism to post-productivism... and back again? Exploring the (un)changed natural and mental landscapes of European agriculture. *Trans Inst Br Geogr*, n° 26, pp. 77-102.
- WILSON G.A., 2008. From 'weak' to 'strong' multifunctionality: Conceptualising farm-level multifunctional transitional pathways. *Journal of Rural Studies*, vol. 24, n° 3, pp. 367-383.
- WILSON G.A., 2009. The spatiality of multifunctional agriculture: A human geography perspective. *Geoforum*, vol. 40, n° 2, pp. 269-280.
- WINTER M., 2003. Embeddedness, the new food economy and defensive localism. *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, pp. 23-32.
- WUNDER S., 2005. *Payments for environmental services : some nuts and bolts*. CIFOR. 32 p.
- WÜNSCHER T., ENGEL S. et WUNDER S., 2008. Spatial targeting of payments for environmental services: A tool for boosting conservation benefits. *Ecological Economics*, vol. 65, n° 4, pp. 822-833.
- ZHANG W., RICKETTS T.H., KREMEN C., CARNEY K. et SWINTON S.M., 2007. Ecosystem services and dis-services to agriculture. *Ecological Economics*, vol. 64, n° 2, pp. 253-260.
- ZIMMERER K.S., 1994. Human Geography and the "New Ecology": The Prospect and Promise of Integration. *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 84, n° 1, pp. 108-125.
- ZIMMERER K.S. et BASSETT T.J., 2003. *Political ecology : an integrative approach to geography and environment-development studies*. New-York, Guilford Press, 310 p.
- ZIMMERMANN J.-B., 1998. Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 1998/2, pp. 211-230.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Liste des sigles	447
Annexe 2. Liste des personnes rencontrés.....	449
Annexe 3. Guides d'entretiens.....	451
Annexe 4. SE, MFA et biens publics dans les débats sur la PAC post 2013.....	455
Annexe 5. Cartes thématiques. Réunion	457
Annexe 6. Spécificités de l'outre-mer et des RUP en matière agricole	460
Annexe 7. Les aides directes dans le revenu des exploitations agricoles en France	463
Annexe 8. La vanille et le café, données agronomiques.....	465
Annexe 9. Les marchés mondiaux de la vanille et du café.....	468
Annexe 10. Les étapes de la transformation de la vanille et du café.....	472
Annexe 11. Le contrat de concession ONF à la Réunion	475
Annexe 12. Liste des espèces végétales citées.....	480
Annexe 13. Intervention de la sénatrice Gélita Hoareau	481
Annexe 14. Les labels et la protection de la biodiversité.....	484
Annexe 15. L'agriculture dans les chartes des 2 parcs nationaux	486
Annexe 16. La MAE Cultures patrimoniales en Guadeloupe.....	488

Annexe 1. Liste des sigles

A2VR Association pour la Valorisation de la Vanille de la Réunion
AB Agriculture biologique
AMEXA Assurance Maladie des Exploitants Agricoles
AD2R Association pour le Développement Rural Réunionnais (ex-APR)
AGORAH Agence pour l'Observation de La Réunion, l'Aménagement et l'Habitat
AOC Appellation d'Origine Contrôlée
ASP Agence de Service et de Paiement (ex-CNASEA)
BCAE Bonnes conditions agricoles et environnementales
CAD Contrat d'Agriculture Durable
CAH Commissariat à l'Aménagement des Hauts
CBNM Conservatoire Botanique National de Mascarin
CDB Convention sur la Diversité Biologique
CDOA Commission Départementale d'Orientation Agricole
CEL Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres
CG Conseil Général
CGSS Caisse Générale de Sécurité Sociale
CIRAD Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
COPCAF Coopérative des producteurs de café et de cacao de la Guadeloupe
CR Conseil Régional
CTE Contrat Territorial d'Exploitation
DAF Direction de l'Agriculture et de la Forêt
DEAL Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (ex-DIREN)
DJA Dotation aux Jeunes Agriculteurs
DOM Département d'Outre-Mer
EEE Espèce Exotique Envahissante
ENS Espace Naturel Sensible
ETP Equivalent Temps Plein
FAO Food and Agriculture Organization of the United Nations
FEADER Fond Européen Agricole de Développement Rural
GAL Groupe d'Action Locale
GTP Géosystème Territoire Paysage
ICHN Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels
IEDOM Instituts d'Emission des Départements d'Outre-Mer
IGN Institut Géographique National
IGP Indication Géographique Protégée
INAO Institut National de l'Origine et de la Qualité
INRA Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques
IRT Île de la Réunion Tourisme
LEADER Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale
LOA Loi d'Orientation Agricole
MAB Man and Biosphere
MAE Mesure Agro-Environnementale
MAP Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
MEA Millenium Ecological Assesement
MEDD Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
MFA Multifonctionnalité de l'agriculture
MNHN Muséum National d'Histoire Naturelle
OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODEADOM Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-Mer

OMC Organisation Mondiale du Commerce
ONIPPAM Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
ONF Office National des Forêts
OGAF Opération Groupée d'Aménagement Foncier
ORF Orientations Régionales Forestières
PAC Politique Agricole Commune
PAH Plan d'Aménagement des Hauts (de la Réunion)
PAPAM Plantes A Parfum, Aromatiques et Médicinales
PDD Plan de Développement Durable (élaboré par le Parc national de Guadeloupe)
PDR Plan de Développement Rural
PER Pôle d'Excellence Rurale
PLU Plan Local d'Urbanisme
PNF Parc Nationaux de France
PNG Parc National de Guadeloupe
PNR Parc Naturel Régional
POSEIDOM Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des DOM
PSE Paiement pour Service Environnemental (PES en anglais)
RBD Réserve Biologique Dirigée
RBI Réserve Biologique Intégrale
RDR Règlement de Développement Rural
RGA Recensement Général Agricole
RGP Recensement Général de la population
RMI Revenu Minimal d'Insertion
RUP Région Ultra Périphérique
SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAR Schéma d'Aménagement Régional
SAU Surface Agricole Utile
SCoT Schéma de Cohérence Territorial
SE Service Environnemental (dans ce document ; et non Service Ecosystémique)
SERENA Services environnementaux et usages de l'espace rural (projet ANR)
SIG Système d'Information Géographique
SMI Surface Minimale d'Installation
SREPEN Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'Environnement
SYAL SYstème Agroalimentaire Localisé
SYAPROVAG SYndicAt des PROducteurs de VAnille de Guadeloupe
UE Union Européenne
UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
UR2 Union Réunionnaise de Coopératives Agricoles pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles - UR 2.Vanille
ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS Zone de Protection Spéciale
ZSC Zone Spéciale de Conservation

Annexe 2. Liste des personnes rencontrés

Terrain Réunion

- **Producteurs : 20 producteurs**, dont 5 rencontrés également au titre d'acteurs « filière »
- **Filière** : Jimmy Peribe, *technicien, Provanille (coopérative) [3 entretiens]*
- **Filière** : Bertrand Côme, *directeur, La Vanilleraie (préparateur privé) [2 entretiens]*
- **Filière** : Jean-Yves Ledroit, *producteur de vanille, gérant associé de la Vanilleraie*
- **Filière** : Louis Lechnig, *producteur de vanille et préparateur*
- **Filière** : Maurice Roulof, *producteur de vanille et préparateur*
- **Filière** : Aimé Lechnig, *préparateur*
- **Filière** : Patrick Fontaine, *producteur et préparateur, gérant Jardin des Parfums et des Epices [2]*
- **Filière** : Willy Boyer, *producteur de vanille et président de Provanille*
- **DAF** : Michel Sinoir, *directeur*
- **DAF** : Nicolas Brod, *chef de l'Unité Orientation des Marchés*
- **ASP** : Damien François, Sébastien Lesage, *Bureau des Structures Agricoles [entretien collectif]*
- **OCTROI** : Kent Techer, *responsable qualité*
- **Conseil Général** : Bruno Oudart, *direction du développement rural, de l'agriculture et de la forêt*
- **Commune de Saint-Philippe** : Joël Xavier, *Direction générale des services*
- **Commune de Sainte-Rose** : Bertrand Avice, *Service aménagement*
- **Commune de Bras-Panon / Parc national de la Réunion** : Daniel Gonthier, *maire de Bras-Panon, Président du Parc national de la Réunion*
- **IRT** : Marie-Jorge Fabien, *chargée de mission Nature et Culture*
- **ONF** : Florent Ingrassia, *chef du service Forêt*
- **ONF** : Olivier Roussel, *en charge de la gestion des concessions*
- **ONF** : Julien Triolo, Lisa Lauzel, *Pôle écologie [entretien collectif]*
- **ONF** : Guy Rivière, *agent patrimonial, secteur du Tremblet*
- **ONF** : Jean Thomas, *agent patrimonial, secteur de Basse-Vallée-Béloni*
- **Conservatoire du Littoral** : Catherine Latreille, *directrice*
- **Parc national de la Réunion** : Magali Girard, *chargée de mission agro-environnement*, Ingrid Fontaine, *responsable charte secteur Est*, Jean-François Bénard, *chargé de mission Patrimoine Mondial [entretien collectif]*
- **Parc national de la Réunion** : Franck Lustenberger, *chef du service Appui à l'aménagement et Développement Durable [entretien incomplet : certains thèmes abordés dans le cadre d'un entretien de présentation de nos travaux]*
- **Parc National de la Réunion** : Fabrice Boyer, *Responsable du secteur Sud*
- **Srepen** : Joël Dupont, *membre actif de l'association*

Terrain Guadeloupe

- **Producteurs : 22 producteurs**, dont 5 rencontrés également au titre d'acteurs « filière »
- **Filière** : Roland Daroso, *président de la Copcaf*
- **Filière** : Sandra Nardin, *technicienne, Copcaf*
- **Filière** : Joël Nelson, *producteur de café et torréfacteur, Vanibel*
- **Filière** : Victor Nelson, *producteur de café et torréfacteur, Vanibel*
- **Filière** : Etienne Crane, *producteur de café et torréfacteur*
- **Filière** : Charles Chavoudiga, *directeur de Verte Vallée (gestionnaire du site de la Grivelière)*
- **Filière** : Joël Barul, *technicien d'exploitation, Verte Vallée (gestionnaire du site de la Grivelière)*
- **Filière** : Daniel Cabe, *La Bonifierie*
- **Filière** : Bernadette Beuzelin, *Caféière Beauséjour*
- **Filière** : Philippe Chaulet, *associé, Café Chaulet*
- **Filière** : Pierre-Antoine Faddoul, *technicien Syaprovag*
- **Filière** : Mathias Apatou, *président du Syaprovag*
- **Filière** : Norbert Bianay, *ex-président du Syaprovag*
- **DAF** : Eric Bianchini, *Service de l'économie agricole, filières banane /diversifications végétales*
- **DAF** : Maggy Dorville, *Service des territoires agricoles ruraux et forestiers (ex-employée du PNG)*
- **DAF** : Landry Séga, *Service de l'économie agricole, Contrôles, MAE (ex-employé du PNG)*
- **DEAL** : Luc Legendre, *chargé de mission biodiversité terrestre*
- **ASP** : Marike Michel, *responsable MAE*
- **IGUAFHLOR** : Marianne Grandisson, *directrice*
- **CIRAD** : Corinne Calabre, *ingénieur qualité ayant auparavant travaillé sur le café*
- **INRA** : Danièle Célestine, *directrice régionale*
- **Chambre d'Agriculture** : Julian Osseux, *SUAD, responsable Diversifications*
- **Chambre d'Agriculture** : Richard Démocrite, *Observatoire économique (+producteur de vanille)*
- **Chambre d'Agriculture** : Richard Seymour, *ex-technicien CA en Côte sous le vent*
- **JA** (Syndicat des jeunes agriculteurs) : Cédric Coutellier, *secrétaire des JA Guadeloupe*
- **Conseil Régional** : Alex Dando, *chef du service Agriculture*
- **Commune de Vieux-Habitants** : Mme Carel, *élue, Commission environnement*
- **Commune de Bouillante** : Suzanne Noglotte, *Service de développement local*
- **Commune de Pointe-Noire** : Xavier Desplan, *directeur du cabinet du Maire*
- **Commune de Deshaie** : Xavier Edouard, *chargé de mission Développement Local*
- **Commune de Sainte-Rose** : Mme Zabarel, *Service techniques - urbanisme*
- **ONF** : Yolande Gal, *en charge de la gestion des concessions*
- **Parc national de la Guadeloupe** : Denis Giroux, *directeur*
- **Parc national de la Guadeloupe** : Daniel Sylvestre, *chef du Service Dév. Durable*
- **Parc national de la Guadeloupe** : Marie-Denise Lemoyne, *assistante de développement local*
- **Parc national de la Guadeloupe** : Fabien Chauffournier, *chargé de mission Charte*
- **Parc national de la Guadeloupe** : Eric Graux, *chargé de mission Agriculture*
- **Parc national de la Guadeloupe** : Maurice Anselme, *ex-chargé de mission Dév.Durable*
- **Bureau d'étude en environnement** : Cécile Lallement, *expertises en environnement*

Annexe 3. Guides d'entretiens

Comme précisé dans notre méthodologie, nous avons employé des guides pour nos entretiens. Ce guides ne sont toutefois pas une grille fermée pour la conduite de l'entretiens, ils ne sont pas non plus suivis systématiquement dans l'ordre indiqué, l'objectif étant qu'à la fin de l'entretien, l'ensemble des points indiqués aient été abordés. De plus, ces grilles ont été précisées progressivement au fur et à mesure de l'étude afin de préciser les éléments qui nourrissent notre problématique ; des grilles plus précises ont été rédigées pour préparer certains entretiens spécifiques.

Guide d'entretiens transformateurs / préparateurs

Situation et trajectoire personnelle

- Parcours professionnel
- Autres fonctions / responsabilités actuelles



La structure

- Histoire de la structure (origine, différentes étapes), acteurs impliqués, projets et perspectives
- Taille (nombre de salariés, ordre de grandeur économique), agréments, soutiens publics
- Type de clientèle visée, stratégie adoptée, localisation et mode de commercialisation
- Interactions avec les partenaires économiques (administration, recherche)

Les interactions avec les planteurs

- Nombre de planteurs fournissant la structure, bassin de collecte (évolutions)
- Forme du contrat avec les planteurs, exigences de qualité
- Occasions des interactions avec les planteurs (où ? quand ? pourquoi ?)

Le produit

- Volume de produit transformé, évolutions
- Types de produits commercialisés, évolutions de la gamme, part/volume des différents produits et mode de commercialisation
- Critères de qualité du produit, critères mis en avant pour la commercialisation
- Enjeux d'une labellisation, territoire pertinent identifié, critères et nom envisagé

La filière et le territoire

- Comment définiriez-vous le lien entre la filière et le territoire ? (différentes composantes)
- Le territoire présente-t-il des atouts pour la filière ? des contraintes ?
- La filière présente-t-elle un atout pour le territoire ? une faiblesse, une contrainte ?
- Enjeux identifiés autour de l'arrivée du parc national
- Peut-on parler de fonction sociale de la filière ? comment la définiriez-vous ?
- Peut-on parler de fonction environnementale de la filière ? comment la définiriez-vous ?
- Peut-on parler de fonction culturelle de la filière ? comment la définiriez-vous ?
- (Si le terme « patrimonial » est employé : définir)

Enjeux identifiés autour de la production de vanille à la Réunion/de café en Guadeloupe

- Atouts et faiblesses de la filière ?
- Perspectives pour la filière : sujets de préoccupation, opportunités



Guide d'entretien planteurs

(Producteurs de vanille à la Réunion)

Situation et trajectoire personnelle

- Parcours : formation, activités professionnelles successives, projets
- Activités professionnelles non agricoles, responsabilités politiques ou associatives

Activité agricole

- Trajectoire de l'exploitation (reprise, installation, grandes étapes) ; statut actuel
- Foncier disponible (type de foncier, surfaces, contraintes, localisation)
- Main d'œuvre disponible (salarisée, familiale, « coup de main »)
- Systèmes de culture (production et surfaces, contraintes de calendrier)

La place de la production de vanille dans l'activité agricole

- Surfaces en vanille, type de foncier, localisation, altitude, contraintes
- Trajectoire de la production de vanille au sein de l'exploitation
- Pourquoi avoir choisi/maintenu cette production dans le système de production ?
- Systèmes de production, densité de plantation ou nombre de pieds
- Main d'œuvre, calendrier de travail sur la vanille
- Circuits de commercialisation, transformation (%), contrat préparateur, prix de vente
- Volume de production, estimation de la part du revenu que cela représente
- Encadrement technique, ressources, conseils
- Les facteurs limitant sur cette production ? Ses atouts ?
- Perspectives concernant cette production, au sein de l'exploitation

Les pratiques (en sous bois)

- Description des pratiques : opérations, matériel utilisé
- Main d'œuvre, répartition de la charge de travail sur l'année, fréquence des passages sur la parcelle
- Tuteurs utilisés ; déterminants du choix de ces tuteurs ? autres espèces présentes ?
- Gestion de l'éclaircissement, élagage (fréquence, matériel) ; contraintes empêchant l'élagage ?
- Gestion de l'embroussaillage : fauche (fréquence, matériel), espèces invasives présentes ?
- Paillage, apport de compost ?
- Problèmes phytosanitaires, si oui quelle gestion, quels traitements ?
- Atouts, contraintes de la parcelle pour la conduite de la culture
- Interactions avec l'ONF : quelle fréquence, pour quels motifs ?

La filière et le territoire

- Comment définiriez-vous le lien entre la filière et le territoire ? (différentes composantes)
- Le territoire présente-t-il des atouts pour la filière ? des contraintes ?
- La filière présente-t-elle un atout pour le territoire ? une faiblesse, une contrainte ?
- Enjeux identifiés autour de l'arrivée du parc national

Enjeux identifiés autour de la production de vanille à la Réunion

- Atouts et faiblesses de la filière ?
- Perspectives pressenties pour la filière : sujets de préoccupation, opportunités

Guide d'entretien collectivités

Situation et trajectoire personnelle

- Parcours professionnel
- Autres fonctions / responsabilités actuelles

Le territoire

- Enjeux d'aménagement et de développement rural identifiés sur le territoire
- Atouts et faiblesses du territoire, mise en perspective par rapport au territoire régional
- Dynamiques actuelles, contraintes, opportunités

L'agriculture sur le territoire

- Place de l'agriculture dans le projet de territoire
- Enjeux auxquels l'agriculture doit répondre sur le territoire

La production de vanille/café sur le territoire

- Occasion d'interaction avec les acteurs de la filière : qui ? où ? quand ? pourquoi ?
- Comment définiriez-vous le lien entre la filière et le territoire ? (différentes composantes)
- Le territoire présente-t-il des atouts pour la filière ? des contraintes ?
- La filière présente-t-elle un atout pour le territoire ? une faiblesse, une contrainte ?
- Peut-on parler de fonction sociale de la filière ? comment la définiriez-vous ?
- Peut-on parler de fonction environnementale de la filière ? comment la définiriez-vous ?
- Peut-on parler de fonction culturelle de la filière ? comment la définiriez-vous ?
- (Si le terme « patrimonial » est employé : définir)

Enjeux identifiés autour de la production de vanille à la Réunion/du café en Guadeloupe

- Atouts et faiblesses de la filière (développer, contexte de production, qualité/ transformation du produit, contexte de commercialisation)
- Perspectives pressenties pour la filière

La filière, le territoire et le parc national

- Enjeux identifiés autour de l'arrivée du parc pour le territoire
- Enjeux identifiés autour de l'arrivée du parc pour la filière

Guide d'entretien autres acteurs

Situation et trajectoire personnelle

- Fonction au sein de la structure / de l'institution
- Parcours professionnel
- Autres fonctions / responsabilités actuelles

La structure/l'institution

- Territoire d'intervention
- Enjeux d'aménagement, de développement, pour la structure, sur ce territoire

La structure/l'institution et la filière vanille/café

- Statut de la filière pour la structure : place dans les enjeux identifiés précédemment
- Occasion d'interaction avec les acteurs de la filière : qui ? où ? quand ? pourquoi ?
- Comment définiriez-vous le lien entre la filière et le territoire ? (différentes composantes)
- Le territoire présente-t-il des atouts pour la filière ? des contraintes ?
- La filière présente-t-elle un atout pour le territoire ? une faiblesse, une contrainte ?
- Peut-on parler de fonction sociale de la filière ? comment la définiriez-vous ?
- Peut-on parler de fonction environnementale de la filière ? comment la définiriez-vous ?
- Peut-on parler de fonction culturelle de la filière ? comment la définiriez-vous ?
- (Si le terme « patrimonial » est employé : définir)

Enjeux identifiés autour de la production de vanille à la Réunion/du café en Guadeloupe

- Atouts et faiblesses de la filière (développer, contexte de production, qualité/ transformation du produit, contexte de commercialisation)
- Perspectives pressenties pour la filière

La filière, le territoire et le parc national

- Enjeux identifiés autour de l'arrivée du parc pour le territoire
- Enjeux identifiés autour de l'arrivée du parc pour la filière

Annexe 4. SE, MFA et biens publics dans les débats sur la PAC post 2013

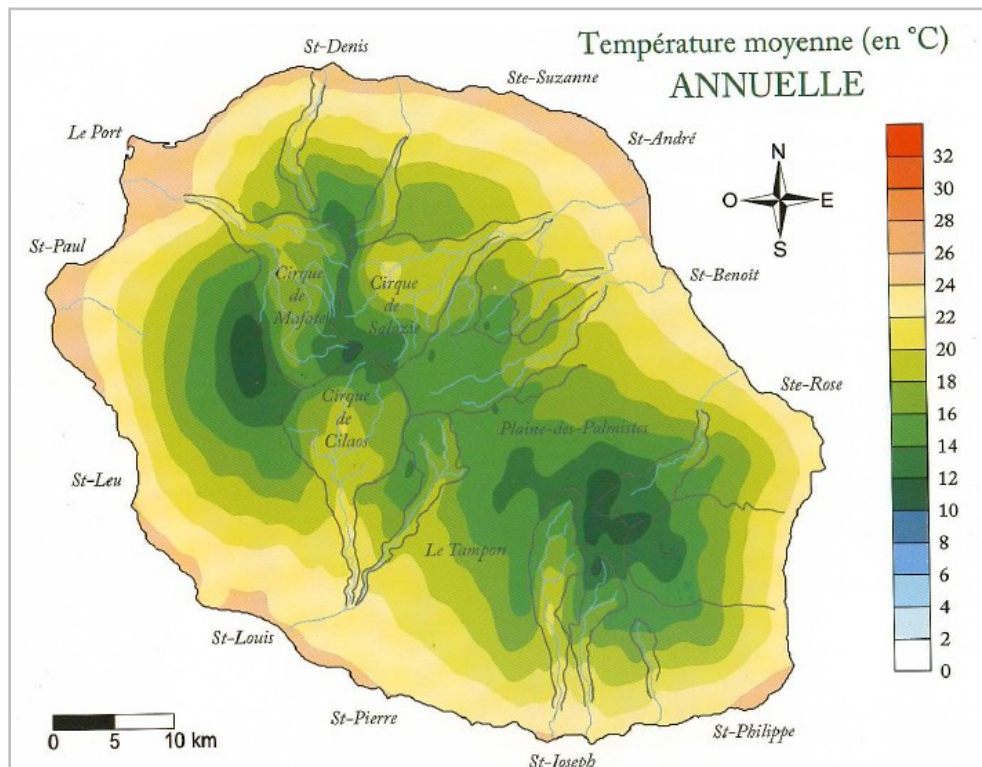
	ORIENTATION GENERALE DU TEXTE	REFERENCES A LA « MULTIFONCTIONNALITE »	REFERENCE AUX « BIENS PUBLICS »	REFERENCES AU « SERVICE »
1	Rapport sur l'avenir de la PAC après 2013 Parlement Européen (rapporteur Georges Lyon) Juin 2010	4 occurrences « se félicite de la reconnaissance du rôle multifonctionnel des agriculteur ». Sans implication directe sur les financements dans le texte.	14 occurrences « Biens publics de base » Les plus importants : denrées alimentaires Justifie aides directes (avec éco-conditionnalité de base)	3 occurrences « Services écosystémiques » (supplémentaires) Pour une rémunération additionnelle des SE qui concernerait « la grande majorité des terres agricoles » Priorité « Carbone / GES »
2	La PAC à l'horizon 2020: Alimentation, ressources naturelles et territoire Commission Européenne Novembre 2010	0 occurrence	6 occurrences « Biens publics de base que réclame la société européenne » (soutenus par des paiements directs généralisés)	2 occurrences « Services collectifs » fournis par les agriculteurs (Type BP) « Services écosystémiques » soutenus par des paiements contractuels supplémentaires
3	Position franco-allemande pour une PAC forte au-delà de 2013. MAAP et homologue allemand Septembre 2010	2 occurrences « Agriculture multifonctionnelle » (alimentation, matières premières, protection de l'environnement, emplois, et viabilité des zones rurales) donc secteur stratégique : justifie instruments de marché	1 occurrence « Biens publics non rémunérés par le marché » justifie les paiements directs découplés (mentionne respect des normes élevées en Europe, mais pas question de financements incitatifs)	0 occurrences
4	Quelle PAC après 2013 ? Académie d'agriculture de France (Rapporteur : Gilles Bazin) Avril 2010	0 occurrence	5 occurrences « Biens publics environnementaux » et « ruraux » Plus large que SE car dimension non environnementale (notamment maintien du tissu économique et social rural)	9 occurrences « Services environnementaux » Agricultures intrinsèquement productrices de SE (herbagers, à bas niveau d'intrant, en AB) ou pratiques additionnelles (biodiversité/ habitats / paysages)
5	Le futur de la PAC après 2013 Comité des Régions Juin 2010	0 occurrence	3 occurrences « Biens publics » justifie un soutien aux systèmes agricoles les plus vertueux (paiements directs selon système de production et handicaps naturels/géographiques)	0 occurrence
			2 termes justifie une partie des paiements directs (pour systèmes intrinsèquement producteurs de BP/SE) + des paiements compensatoires	
				Occurrences comptabilisées : dans le corps du texte (y compris titres), hors figures, tables des matières, légendes, notes de bas de pages le cas échéant

	ORIENTATION GENERALE DU TEXTE	REFERENCES A LA « MULTIFONCTIONNALITE »	REFERENCE AUX « BIENS PUBLICS »	REFERENCES AU « SERVICE »
6	La réforme de la PAC en 2013 Comité économique et social européen (Rapporteur : Lutz Ribbe) Mars 2010	En rupture avec les réformes passées Préserver et développer agriculture européenne multifonctionnelle, en se fondant sur les principes de souveraineté alimentaire, de durabilité et répondant aux nécessités réelles des agriculteurs et des consommateurs, et non sur la recherche de la compétitivité sur le marché mondial.	0 occurrence	1 occurrence « Services environnementaux concrets et biens définis » : prestation supplémentaire de l'agriculteur, qui serait rémunérée par composante incitative des paiements directs.
7	Pour une politique agricole, alimentaire, environnementale et rurale européenne Groupe PAC 2013 (collectif d'associations françaises : CIVAM, GREY, FNAB, WWF, Fondation N. Hulot...) Février 2010	En rupture avec les réformes passées Mobiliser la PAC pour répondre aux enjeux européens et mondiaux (sécurité alimentaire, protection des ressources naturelles, lutte contre le changement climatique, développement rural et l'emploi, solidarité avec les pays du Sud). Rétablir des liens entre les dimensions trop souvent séparées de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement et du développement rural.	0 occurrence	12 occurrences « Services environnementaux et même ruraux » (biodiversité, paysage, qualité air/eau/sols + entretien de l'espace et maintien du tissu rural) Refonder les paiements directs sur la base d'une rémunération des SE pondérés par l'emploi (contre droits historique/aide à la surface)
8	Pour une politique agricole durable en 2013 MEEDDM Septembre 2010	Focale environnementale « Le maintien d'une PAC forte se justifie dès lors qu'elle contribuera à la mise en place d'une agriculture durable à l'échelle européenne. (...) La réforme de 2013 doit désormais assurer la mise en place d'instruments permettant de conjuguer performances économiques, sociales, environnementales, en assurant une production agricole plus économe en ressources naturelles »	3 occurrences « Biens publics environnementaux »	27 occurrences « Services environnementaux » 3 niveaux SE minimal (écoconditionnalité) SE fournis par certains systèmes de production (AB, extensifs, herbagers), globaux (GES) ou territorialisés SE additionnels (transition agro-écologique des systèmes de production)
9	Proposal for a new EU CAP Collectif d'ONG internationales (tendance écologiste : Birdlife, WWF, IFOAM,...) Mars 2010	Focale environnementale En rupture avec les réformes passées Réorienter les soutiens vers les exploitations qui produisent des bienfaits environnementaux et qui contribuent à la préservation des ressources naturelles. Possibilité pour les Etats membres de soutenir les systèmes agricoles qui contribuent à produire d'autres BP conformément aux priorités nationales.	64 occurrences « Public goods », objectif prioritaire Justifient l'attribution des paiements directs découplés (selon systèmes de culture, AB, HVN) + de paiement compensatoires (dispositifs agrienvironnementaux, Natura 2000, DCE)	4 occurrences « Ecosystem services » (au sens du MEA) Rendre compatible la production alimentaire et la préservation des services écosystémiques.
Occurrences comptabilisées : dans le corps du texte (y compris titres), hors figures, tables des matières, légendes, notes de bas de pages le cas échéant				

Annexe 5. Cartes thématiques. Réunion

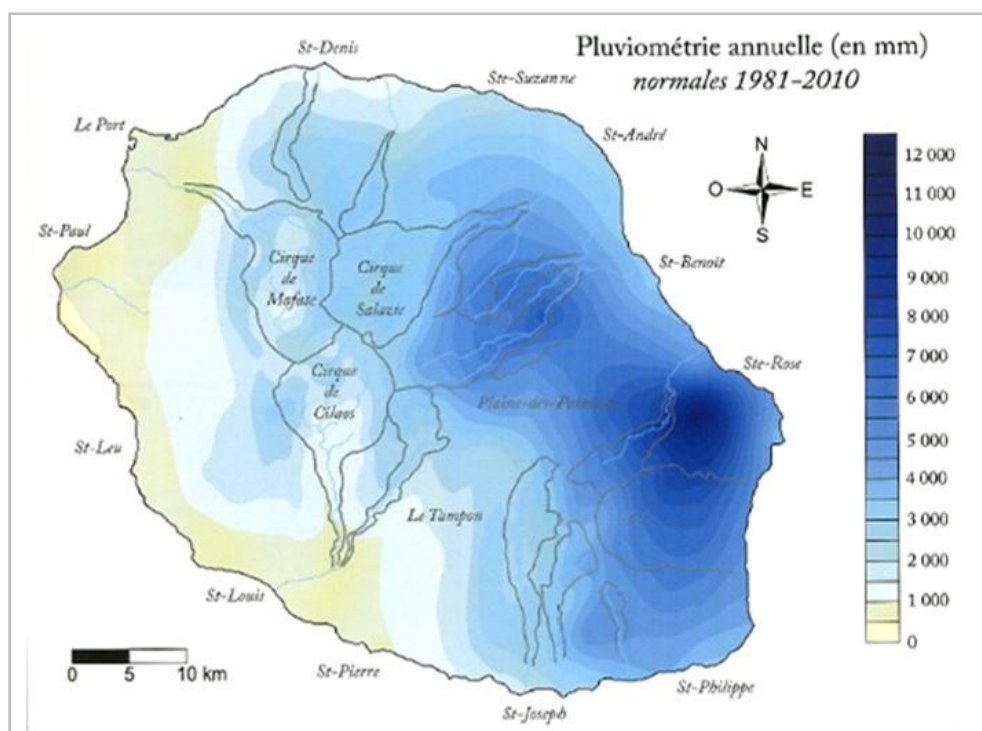
Températures moyennes annuelles

Source : Météo-France, 2011, Atlas climatique de La Réunion, p.52.



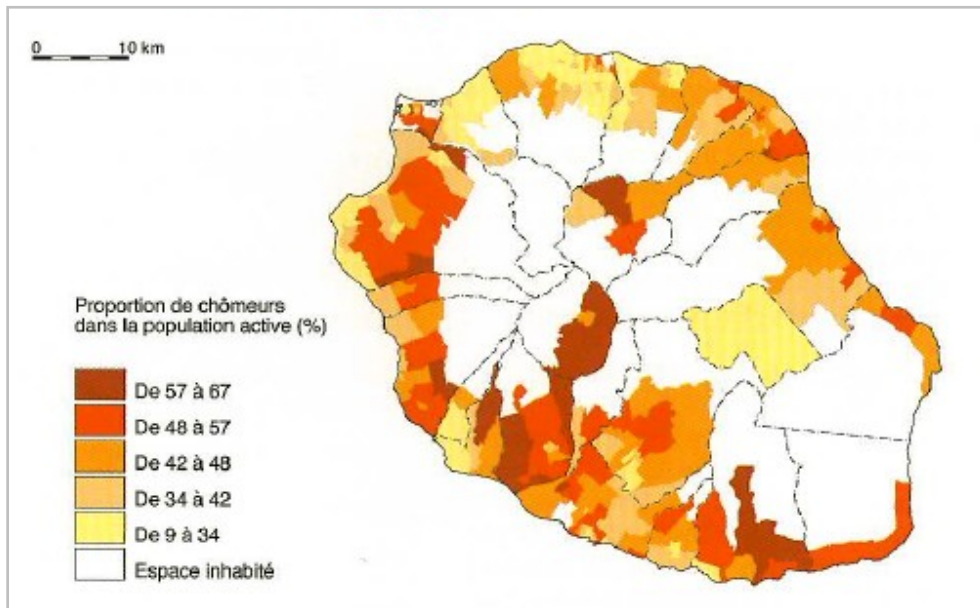
Normale annuelle de pluviométrie

Source : Météo-France, 2011, Atlas climatique de La Réunion, p.33.



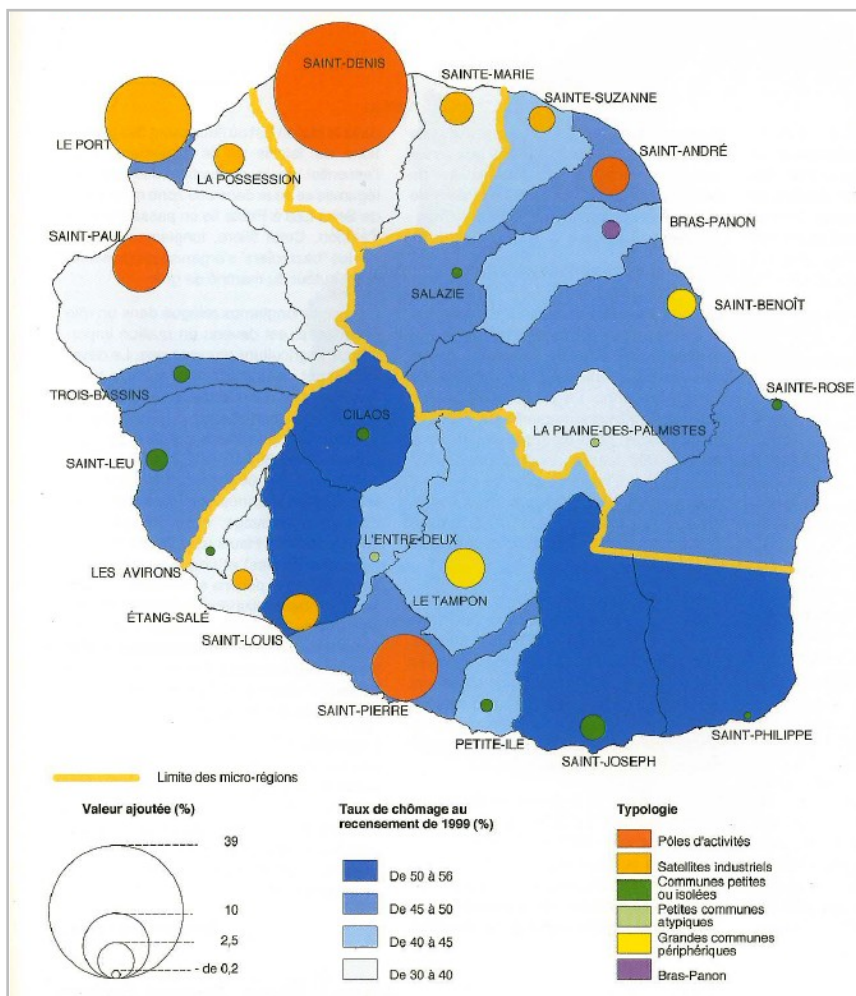
Taux de chômage en 1999

Source : INSEE (la Réunion), laboratoire de cartographie appliquée B. Rémy / E. Marcadé



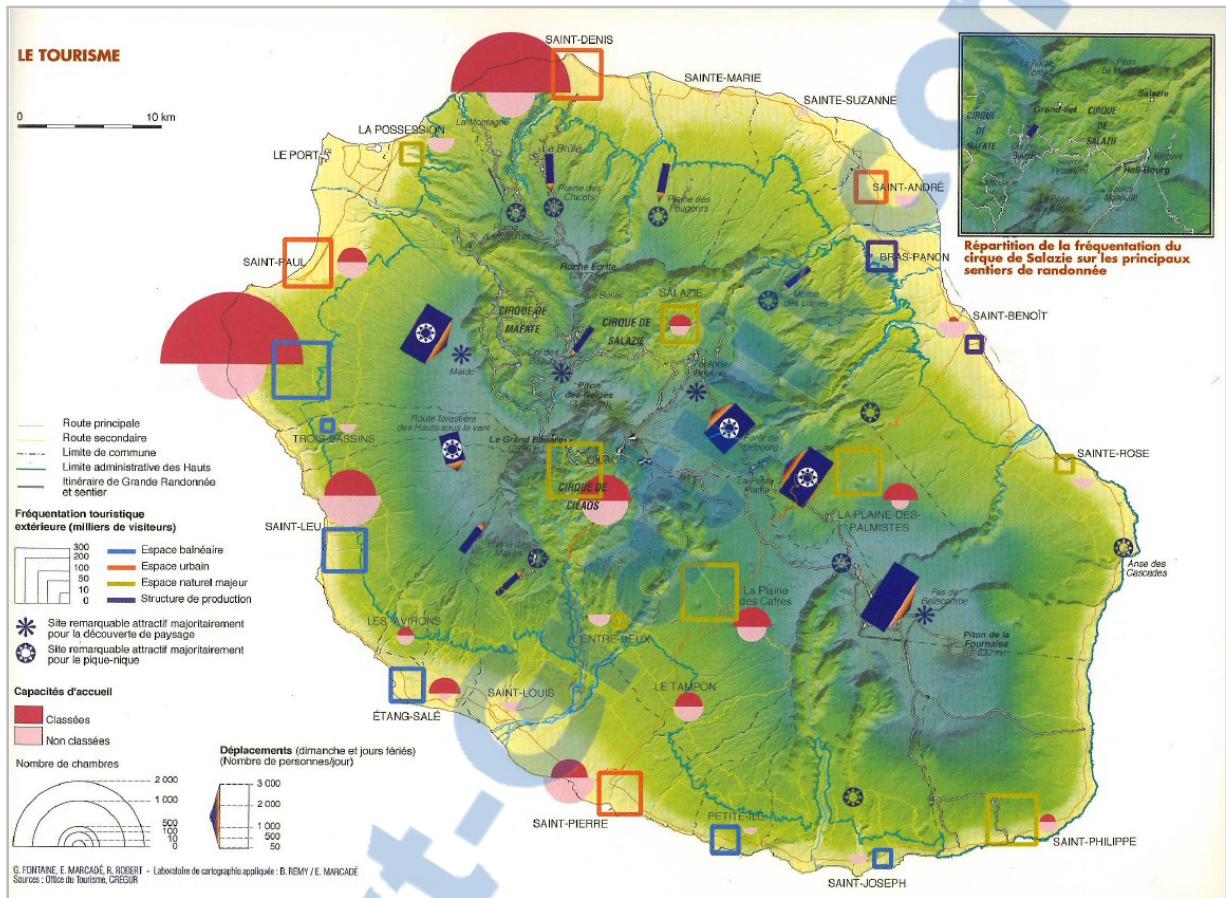
Valeur ajoutée marchande par commune en 1997

Source : INSEE (la Réunion), laboratoire de cartographie appliquée B. Rémy / E. Marcadé



Le tourisme à la Réunion

Source : G. Fontaine, E. Marcadé, R. Robert – Laboratoire de Cartographie Appliquée : B. Remy/ E. Marcadé (données Office du tourisme, CREGUR).



Annexe 6. Spécificités de l'outre-mer et des RUP en matière agricole

Les DROM bénéficient de certaines particularités en matière de gouvernance, notamment en matière d'encadrement et de soutien au secteur agricole. Certains dispositifs nationaux ou communautaires y sont adaptés pour tenir comptes des particularités de ces territoires.

Particularités des politiques agricoles dans les RUP

Les cinq départements d'Outre Mer français bénéficient notamment du statut de RUP (région ultrapériphérique), à l'instar de l'archipel espagnol des Canaries, et des îles portugaises des Açores et de Madère. Ce statut a été créé en vertu de leurs caractéristiques communes particulières au sein de l'UE : pour leurs **caractéristiques physiques** (éloignement, insularité, petite taille, topographie, climat, risque cyclonique, risques sismiques et volcaniques) mais surtout pour les **handicaps économiques et sociaux induits** (taux de chômage élevé, PIB relativement faible, économie dépendante de l'exportation d'un petit nombre de produits, marchés locaux réduits, forte dépendance du territoire vis-à-vis des importations depuis l'UE). La base légale du concept de RUP est établie pour la première fois en **1997 par le Traité d'Amsterdam**, et confortée par le Traité de Lisbonne qui a reconnu la nature spéciale des RUP et maintenu le principe d'actions spécifiques à leur intention. Ce statut leur a permis de faire valoir leurs particularités afin de construire des politiques spécifiques : *« du fait de la complexité des politiques requises pour répondre à leurs handicaps et à la nécessité de compenser leur manque de compétitivité, les RUP ont construit une unité d'action sur le plan politique qui leur a permis d'établir une base de coopération avec l'Union européenne et de s'assurer que leurs problèmes communs sont pris en considération de façon cohérente dans la politique régionale et dans les autres politiques et activités de l'UE »*³⁶⁷.

Ces régions faisant partie de l'espace européen, le droit communautaire y est applicable. En vertu du statut de RUP néanmoins, des adaptations peuvent y être autorisées. Ainsi, Bruxelles y tolère la présence de régimes fiscaux particuliers (notamment, pour les DOM, l'octroi de mer et les zones franches), et le versement de certaines aides d'Etat (notamment aides à l'investissement).

Dans le **secteur agricole** (qui reste significatif en termes d'emplois pour ces régions), des mesures de soutien particulières ont été instaurées à partir de 1991, dans le cadre des **Programmes d'Options Spécifiques pour l'Eloignement et l'Insularité (POSEI)**. Ces programmes sont mis en œuvre via deux instruments principaux : le régime spécifique d'approvisionnement (RSA) et les mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL). Les Fonds POSEI sont des fonds communautaires, définis et gérés dans le cadre de programmes pluriannuels par les Etats-Membres. C'est l'ODEADOM qui gère la quasi-totalité du programme POSEI France. L'Office est également chargé des programmes de promotion communautaires du logo RUP³⁶⁸, logo créé en vue d'améliorer la connaissance et d'encourager la consommation des produits agricoles issus de cette origine au sein de l'Union.

Les RUP bénéficient également d'un **statut particulier dans le cadre de l'élaboration des programmes communautaires généraux**. Des dérogations concernant les taux de financement européens peuvent y être appliquées, au titre des mesures d'accompagnement. Cela concerne notamment le développement rural, dans le cas des mesures FEADER avec cofinancement : le taux de financement de l'UE peut

³⁶⁷ COMMISSION EUROPÉENNE (LAISSY A.-P. coord), 2011. Les facteurs de la croissance économique dans les Régions ultrapériphériques. Bruxelles, Commission Européenne, DG Politique Régionale, 26 p.

³⁶⁸ Logo instauré par la Commission Européenne par le règlement (CE) N° 1418/96.

atteindre 85% (il est réglementairement plafonné à 55% pour les autres régions, sauf pour les régions de convergence³⁶⁹ pour lesquelles il peut être augmenté jusqu'à 80%). Néanmoins, cette politique de soutien particulier risque d'être infléchie dans les années à venir. La Commission Européenne a suggéré dans une communication en 2008 que les opportunités et les avantages comparatifs des RUP pouvaient être la base d'une nouvelle stratégie. Il est ainsi suggéré qu'ils deviennent « *progressivement plus autonomes vis-à-vis du secteur public et [qu'ils accroissent] leurs capacités à développer leurs ressources endogènes et leur potentiel sur la base d'investissements privés d'origine locale ou extérieure* »³⁷⁰

L'affiliation au régime agricole dans les DOM

Pour finir, au niveau national, les **règles régissant les statuts agricoles** sont différents en métropole et dans les départements d'outre-mer. L'affiliation au régime des non salariés agricoles (en particulier pour les exploitants agricoles) n'est pas conditionné au critère de la SMI (surface minimum d'installation), mais à l'exploitation d'une superficie supérieure ou égale à 2 hectares pondérés (les coefficients de pondération ont été fixés en 1985 par 4 arrêtés propres à chacun des DOM). Le montant des cotisations sociales n'est pas lié au revenu comme en métropole, il est calculé à partir de la superficie (pondérée) des exploitations. Les exploitants bénéficient de plus de mesures particulières d'exonérations : ils ne paient pas certaines cotisations (assurance maladie, vieillesse, prestations familiales) en dessous de 40 hectares pondérés³⁷¹.

L'affiliation au régime des non-salariés agricoles se fait à partir de l'examen de deux critères : le secteur de l'activité exercée (qui doit relever du domaine agricole, définie par le Code Rural³⁷²) et la surface mise en valeur. En métropole, le seuil surfacique pour l'affiliation est fixé à partir de la SMI (Surface minimale d'installation) : la déclaration à l'AMEXA (assurance maladie des exploitants agricoles) est possible et obligatoire à partir d'une surface exploitée supérieure ou égale à une demi-SMI. Dans les DOM, des coefficients de pondération définissent localement les critères qui ouvrent droit à l'affiliation AMEXA (la SMI n'a pas de valeur pour la CGSS, en charge des affiliations AMEXA). A partir de 2 hectares pondérés, un producteur agricole a obligation de s'affilier à l'AMEXA.

Les coefficients de pondération à la Réunion sont de 1 pour la vanille sous-bois, et de 10 pour la vanille en plein champ ou sous ombrières³⁷³.

La déclaration en tant que non-salarié agricole ouvre le droit à certaines prestations sociales (retraite, assurance maladie, prestations familiales, ...), mais entraîne également le versement de cotisations. A la Réunion, ces cotisations sont fortement réduites par un régime d'exonération, en vertu des lois de juillet 1994 (exonération jusqu'à 20 ha pondérés) et de décembre 2000 (exonération jusqu'à 40 ha

³⁶⁹ États membres et régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE.

³⁷⁰ COMMISSION EUROPÉENNE (LAISSY A.-P. coord), 2011. Les facteurs de la croissance économique dans les Régions ultrapériphériques. Bruxelles, Commission Européenne - DG Politique Régionale. 26 p.

³⁷¹ Loi d'orientation pour l'Outre-Mer, n°2000-1207 du 13 décembre 2000, Article 4 : Exonération des charges sociales des exploitants agricoles.

³⁷² Article L 722-1 du Code Rural.

³⁷³ Arrêté du 3 juin 1985, fixant pour le département de la Réunion les coefficients affectés aux superficies des exploitations agricoles pour l'application des dispositions relatives au régime d'allocations familiales des exploitants agricoles dans les départements d'outre-mer ; le coefficient de 10 pour la vanille sous ombrière (mode de culture qui n'existait pas en 1985) a été fixé localement plus tardivement, en octobre 1996.

pondérés)³⁷⁴. Ces exonérations sont destinées à favoriser l'exercice de l'activité agricole dans un cadre formel. L'affiliation au régime agricole est compatible, jusqu'à une certaine taille économique, avec la perception de revenus sociaux (type RMI, RSA). Au-delà de ce seuil économique (qui correspondait, pour le RMI à 3 ha pondérés, eux-mêmes pondérés par des critères correspondant notamment à la composition du ménage) ; le producteur perd le droit à ces revenus sociaux, ainsi qu'à certaines prestations familiales et sociales qui leurs sont associées.

Les aides POSEI à la production de vanille

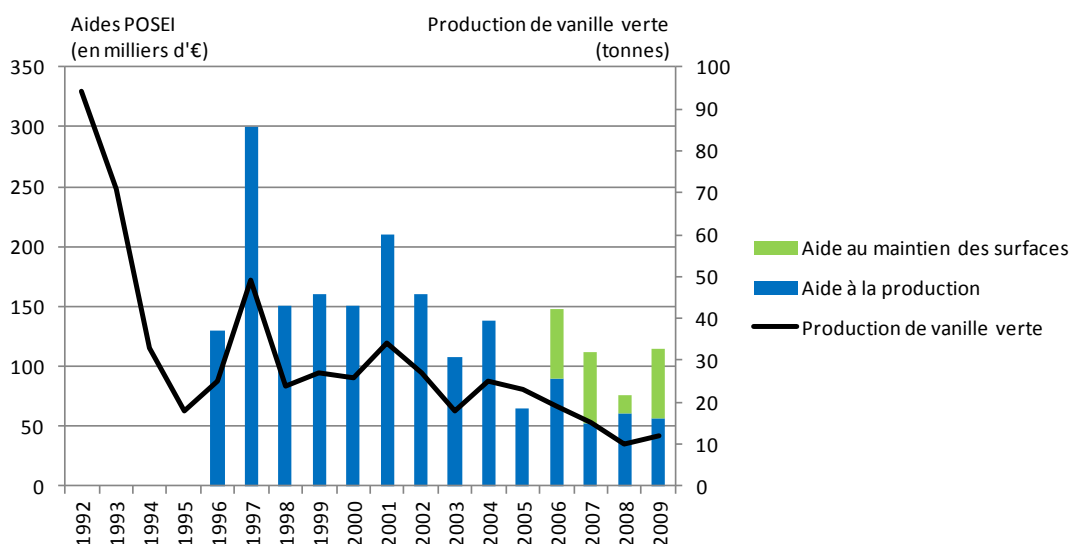
La filière bénéficie de soutiens économiques dans le cadre du programme POSEI :

- une **aide à la production** de vanille verte, créée en 1997, qui s'élève depuis 2009 à **7,50€/kg** de vanille verte récoltée ; cette aide est **bonifiée à 10€/kg** pour la vanille **labellisée IGP** ou si les producteurs s'engagent dans une démarche de labellisation ;
- une **aide au maintien des surfaces** plantées en vanille, créée en 2007 suite à la crise du chikoungounya qui a entraîné une forte baisse de la fréquentation touristique ; cette aide, initialement provisoire, a été pérennisée en 2009 sur les fonds débloqués par l'Etat fin 2009 à destination des DOM, sur l'agriculture de diversification ; le montant de l'aide s'élève à **500€/ha**, par année civile ; cette aide est majorée de **500€/ha** pour les parcelles certifiées « **agriculture biologique** » ou en cours de conversion (cela permet de couvrir le coût de certification)³⁷⁵.

Les aides sont versées aux producteurs par le biais du transformateur agréé (public ou privé) avec lequel ils ont signé un contrat. Il y a aujourd'hui trois opérateurs agréés à la Réunion : Provanille, la Vanilleraie, et Royal Bourbon Industries.

Montants des aides POSEI à la filière vanille 1997-2010

Source : ODEADOM, rapports annuels d'activité, graphique C. Demené.



³⁷⁴ Article L762-4 du Code Rural.

³⁷⁵ Le coût de certification, défini par l'organisme certificateur OCTROI, est localement de 330€/an.

Annexe 7. Les aides directes dans le revenu des exploitations en France

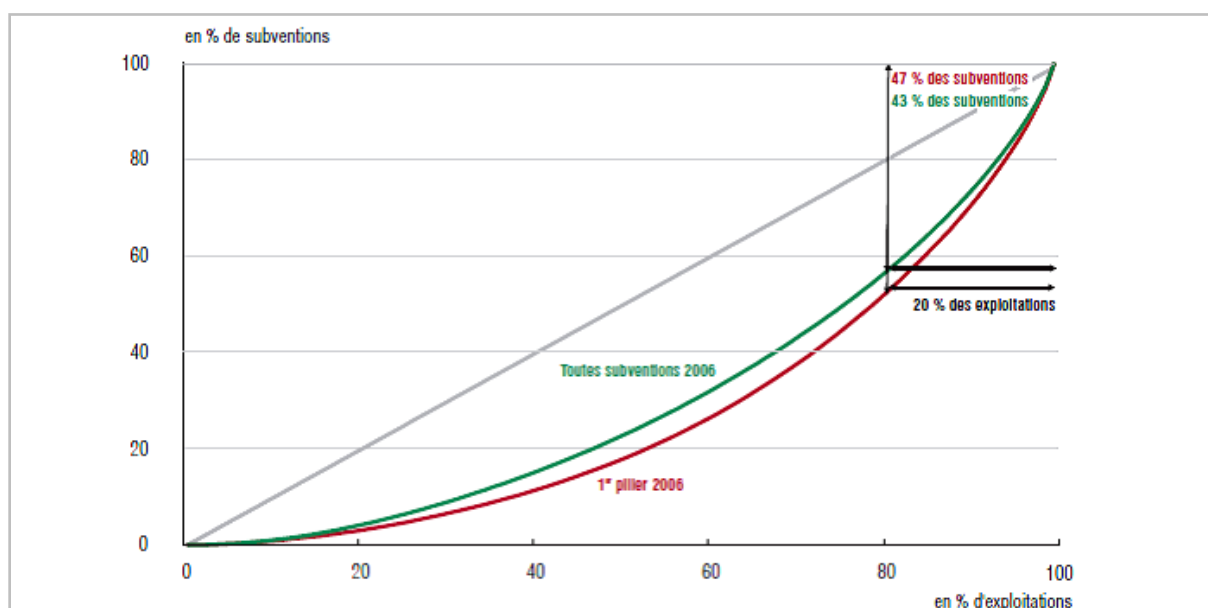
Résumé

Source : (Desriers, et al, 2009)

Un des objectifs de la politique agricole commune lors de sa mise en place en 1957 était d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole. Les mesures de soutien au revenu agricole mises en oeuvre progressivement ont fortement évolué en cinquante ans. D'une logique de soutien par les prix, on est passé à un soutien direct du revenu, de plus en plus indépendant des choix et des niveaux de production. Pour l'ensemble des exploitations professionnelles, la part des subventions, en moyenne triennale, dans le résultat courant avant impôts était de 18 % en 1991, époque où l'essentiel du soutien européen était encore assuré par les prix. Après la mise en place de la réforme de 1993 qui visait à stabiliser le niveau du soutien global en France et en Europe au niveau macroéconomique, cette part était de 58 % en 1995 avant de passer à 81 % en 2001 puis à 97 % en 2005, soit après la réforme de 2003 qui contribue à une certaine stabilisation de ce soutien au niveau microéconomique mais avec des structures d'aides très différentes. Si le montant total des aides directes semble désormais stabilisé, les aides liées à la production n'en représentent plus que 25 % en 2006 contre 79 % en 2005. En outre, la répartition des aides est très inégale suivant les spécialisations : 42 300 euros en moyenne pour les exploitations de grandes cultures contre moins de 10 000 euros pour celles d'horticulture, viticulture ou arboriculture fruitière, historiquement moins soutenues par la Pac. En moyenne sur les années 2004 à 2006, la part des subventions dans le revenu dépasse très nettement 100 % pour les exploitations spécialisées en production de céréales, oléagineux et protéagineux, en production bovine orientée vers la viande et en production ovine, contre moins de 10 % pour celles de maraîchage, fleurs et viticulture d'appellation. En 2006, 20 % des exploitations perçoivent 43 % de l'ensemble des aides.

Répartition entre exploitations

Source : (Desriers, et al, 2009)



Champ : exploitations professionnelles en France métropolitaine.

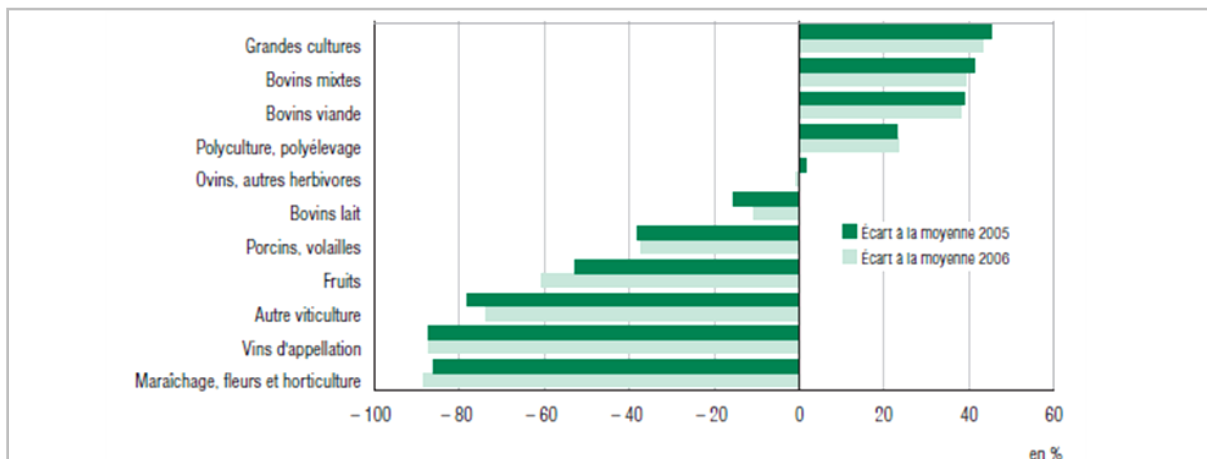
Lecture : les exploitations agricoles aidées sont classées par montant de subventions reçues croissant. Les 20 % d'exploitations bénéficiaires les plus aidées concentrent ainsi 43% de l'ensemble des aides,

tandis que les 20% d'exploitations bénéficiaires qui reçoivent le plus d'aides du premier pilier en concentrent 4 %.

Sources : comptes nationaux par catégorie d'exploitations et Réseau d'information comptable agricole (Rica), Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Distribution des aides entre spécialisations agricoles

Source : (Desriers, et al, 2009)



Champ : exploitations professionnelles en France métropolitaine.

Sources : comptes nationaux par catégorie d'exploitation et Réseau d'information comptable agricole (Rica), Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Annexe 8. La vanille et le café, données agronomiques

La vanille

La culture du vanillier nécessite des conditions de température et d'humidité proches des conditions de son milieu d'origine, milieu forestier humide de la zone intertropicale : les températures optimales pour la croissance de la vanille sont comprises entre 20 et 30°C, pour des précipitations annuelles qui doivent être comprises entre 2000 à 3000 mm³⁷⁶. Deux à trois mois relativement secs sont nécessaires pour favoriser l'induction florale et obtenir une bonne floraison. L'ensemble de la côte au vent (côte est) de la Réunion, de Sainte-Marie à Saint-Philippe, présente de ce point de vue des conditions favorables ; celles-ci se limitent toutefois aux basses altitudes, les températures plus fraîches en altitude (à partir de 600m environ) étant un facteur limitant du développement des lianes.

Un ombrage de 50% est considéré comme optimal pour le développement de la plante, mais il peut être ajusté selon les conditions hygrométriques : il peut être plus élevé en période sèche (afin d'éviter le dessèchement du sol et de conserver une atmosphère humide), et plus faible en période humide (30 à 50%, pour éviter un excès d'humidité qui serait favorable au développement des pathogènes). La vanille apprécie les sols bien drainés, poreux (afin d'éviter la stagnation de l'eau), et riches en humus ; les sols très acides sont à éviter car favorables au développement des pathogènes³⁷⁷. Les sols du massif du Piton de la Fournaise, jeunes et poreux, lui conviennent tout particulièrement.

Toutefois, la morphologie particulière de la fleur rend l'autofécondation naturelle impossible : une membrane, le rostellum, empêche le pollen d'entrer en contact avec le stigmate. De part cette caractéristique, la reproduction sexuée de la vanille est rarement observée en milieu naturel (la vanille se multiplie principalement par bouturage). Elle est néanmoins possible dans aires d'origine. L'identité de ses pollinisateurs naturels pas clairement identifiée : on a parlé longtemps des abeilles (*Melipona beechii*) et des colibris, aujourd'hui hypothèse la plus acceptée concerne une espèce d'abeille (*Euglossa viridissima*) ; cette pollinisation naturelle se produit toutefois rarement (Hernandez et Lubinsky, 2010). Cette particularité morphologique a surtout comme conséquence qu'en dehors de son aire d'origine, en l'absence de ses pollinisateurs naturels, la fécondation naturelle de la vanille est impossible, et doit être faite manuellement. La méthode d'Edmond Albius consiste à déchirer le labelle à l'aide d'une épine, pour mettre à nu les structures reproductives, à soulever ensuite le rostellum à l'aide de cette épine pour mettre « face à face » l'anthère, portant le pollen, et le stigmate (organe femelle), et enfin, à presser délicatement l'anthère sur le stigmate, avant d'enlever l'épine (voir figure).

³⁷⁶ CABURET A. et HEKIMIAN LETHÈVE C., 2006. Les plantes à épices. In CIRAD, GRET et MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (eds.), Mémento de l'agronome, Paris, Jouve, pp. 1091-1107.

³⁷⁷ HERNANDEZ J.H. et LUBINSKY P., 2010. Cultivation Systems. In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), Vanilla, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 75-95. (Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles).

Le geste d'Albius, pour la fécondation de la vanille

Source : Iconothèque CIRAD, *Fécondation de la vanille*, Berteau, A., 1915 (légendes de l'auteur)



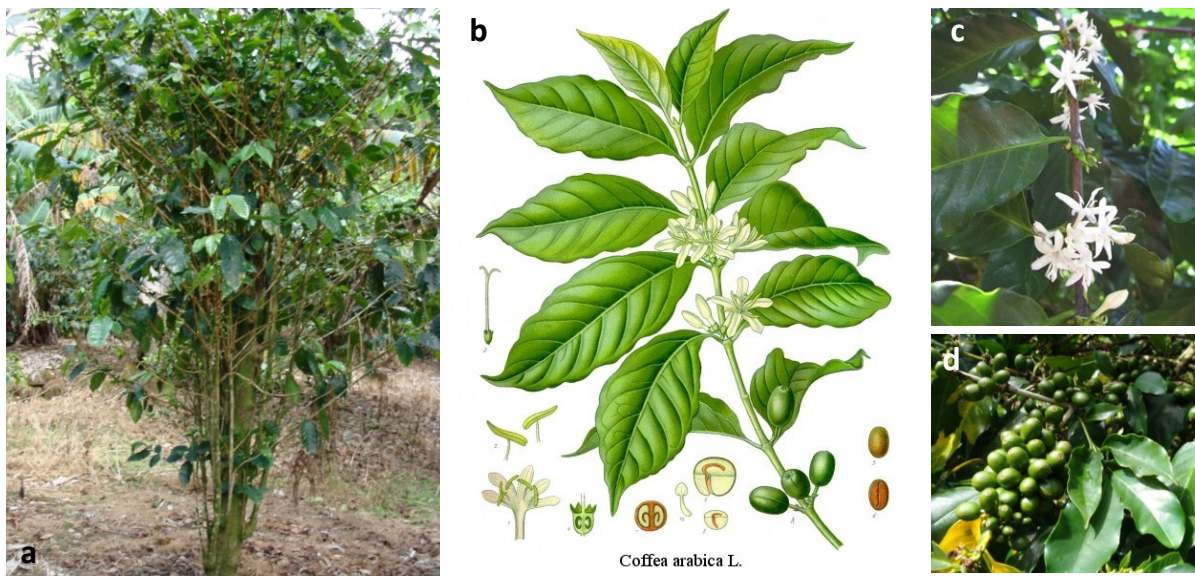
1. Refoulement du labelle vers le bas pour dégager le gynostème
2. Relèvement de la languette sous l'anthère
3. La languette maintenue relevée, l'anthère est mise en contact avec le tissu conducteur par une légère pression du pouce

Le café

Le café étant originaire de la zone intertropicale humide, la pluviométrie est l'un des facteurs limitant de sa culture. Le régime de précipitations est particulièrement important pour un bon développement des fruits, la culture des arabicas nécessite une pluviométrie abondante (1300 à 1800mm/an), répartie sur l'année avec une période sèche de 2 à 4 mois bien marquée (condition d'une bonne floraison)³⁷⁸. Les températures optimales pour la culture du caféier sont, pour les arabicas, entre 20 et 25°C.

Coffea arabica

Sources : a,b,c : photos C. Demené ; b : "*Coffea arabica*" planche tirée de "*Koehler's Medicinal-Plants*" (1887).



La floraison a lieu en fin de saison sèche, à partir du milieu du mois de mars. La plante est caractérisée par la succession de plusieurs floraisons échelonnées, qui donneront lieu à des récoltes elles-aussi échelonnées (en plusieurs passages), pour une récolte des cerises au stade optimal (déterminant pour

³⁷⁸ BARREL M., BATTINI J.L., DURIS D., HEKIMIAN LETHÈVE C. et TROCMÉ O., 2006. Les plantes stimulantes. In CIRAD, GRET et MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (eds.), *Mémento de l'agronome*, Paris, Jouve, pp. 1051-1089.

la qualité finale du café), à l'origine d'un besoin important en main d'œuvre pour cette opération. La récolte a lieu en Guadeloupe à partir de 6 mois après les premières floraisons, de septembre à décembre. La première récolte a lieu 4 ans après la plantation.

Si le café a été cultivé sur une grande partie de l'archipel guadeloupéen, les sols volcaniques (légèrement acides), profonds, riches en humus de la Côte sous le vent lui conviendraient particulièrement, concourant à la qualité organoleptique du produit final³⁷⁹. Les moyennes altitudes (entre 200 et 500m), y présentent les meilleures conditions (températures plus fraîches que sur le littoral). La culture du café y est encore aujourd'hui principalement conduite en cultures associées (en Guadeloupe, le café a été très peu cultivé en cultures pures, même lors de la période « caféière » à la fin du XVIII^e). Il est aujourd'hui principalement cultivé en association avec la banane : le café bénéficie de l'ombrage apporté par la banane, et le cas échéant des opérations culturales (notamment l'apport d'engrais) qui lui sont destinés, il apporte à l'inverse certains bénéfices à la conduite de la culture de banane, en limitant le développement des adventices et en enrichissant le sol en humus par la perte de ses feuilles. On retrouve également des parcelles de café sous forêt ; l'entretien est très réduit, l'ombrage difficile à maîtriser, la production y est généralement très faible³⁸⁰.

Parcelles caféières en Côte-sous-le-vent et Sud Basse-Terre

Source : photos C. Demené



³⁷⁹ DULCIRE M. et RIBEYRE F., 2003. Labellisation du café en Guadeloupe : diagnostic et propositions d'action. Rapport de mission. Montpellier, CIRAD, Janvier 2003. 80 p.

³⁸⁰ DULCIRE M., 2005. Une culture patrimoniale du mythe à la Renaissance, le café "bonifieur" de Guadeloupe. Anthropologie of food, vol. 4. ; DURIS D., 2000. Diagnostic de la caféière. Diagnostic de la transformation post-récolte. Elaboration d'études à entreprendre. Rapport de mission du 12 au 19 décembre 1999 (financement du Parc National de la Guadeloupe). CIRAD-CP, Mission du 12 au 19 décembre 1999. 30 p.

Annexe 9. Les marchés mondiaux de la vanille et du café

Le marché mondial de la vanille

La vanille, deuxième épice la plus chère au monde après le safran, est un pilier essentiel de l'industrie des arômes³⁸¹, utilisée dans l'industrie agro-alimentaire (glace, sodas et produits laitiers principalement), mais également en cosmétique et en parfumerie.

Le marché mondial de la vanille est cyclique et très spéculatif, parfois même qualifié d'« opaque »³⁸² en raison des indicateurs qui se contredisent selon les sources. Le marché se caractérise également par une forte hétérogénéité de qualité du produit (ibid.). Celle-ci s'explique à la fois par la différence entre les deux principales espèces de vanille cultivées (*V. planifolia* et *V. tahitensis*), et, au sein de ces espèces, en particulier de *V. planifolia*, par d'importantes différences de qualités liées à la fois aux terroirs de production et aux pratiques de transformation. *V. tahitensis* s'échange sur le marché mondial à un prix plus élevé que la vanille Bourbon, autour de 200\$/kg pour la vanille noire, elle est particulièrement recherchée pour son arôme particulier par les restaurateurs et les pâtisseries³⁸³.

Enfin, le marché est influencé par la concurrence de la vanille de synthèse : bien que certains observateurs considèrent que les deux marchés sont étanches, les périodes de hausse des cours de la vanille naturelle voient néanmoins s'accroître la concurrence entre les deux produits, incitant les industriels à se détourner du naturel pour recourir au parfum artificiel. Les volumes échangés sont toutefois sans commune mesure : en 2003, la consommation annuelle de vanilline de synthèse est comprise entre 12000 et 15000 tonnes, pour une production de vanille (près de 10000 tonnes) qui correspond à environ 200 tonnes de vanilline naturelle. L'arôme naturel, complexe, reste cependant inégalé par ses concurrents artificiels, et la recherche de cette qualité ainsi que l'attrait resté vivace de l'appellation « vanille naturelle », ou « arôme naturel de vanille » maintiennent la vanille naturelle à une place honorable dans les échanges mondiaux.

Selon les données de la FAO, la production mondiale de vanille, dont la hausse s'est accélérée entre 2003 et 2008, avoisine aujourd'hui les 10000 tonnes (contre 5400 tonnes en 2002). Madagascar et l'Indonésie sont aujourd'hui les principaux pays producteurs. Bien que la période de l'hégémonie malgache soit révolue, le marché reste très influencé par Madagascar, et donc les conditions climatiques qui peuvent y faire varier très fortement la production. L'Indonésie a quant à elle détrôné l'île rouge en termes de volumes produits (depuis les années 1980 selon la FAO), mais la vanille indonésienne représente en valeur une part peu importante du marché mondial, en raison notamment de sa moindre réputation. La Chine fait également désormais partie des principaux pays producteurs, avec une production qui augmente régulièrement depuis le milieu des années 1980. Pour ce qui est des exportations, Madagascar domine très largement le marché, avec plus de 2000 tonnes exportées en 2009. Les pays exportateurs comptent également parmi eux de nombreux pays non producteurs. C'est notamment le cas de la France, qui, ayant conservé des liens commerciaux historiques avec Madagascar, importe de la vanille malgache pour le réexporter à destination du marché américain. De

³⁸¹ KLEIN J., 2004. La vanille Bourbon à la Réunion, les enjeux de la culture marginale d'une épice dans l'île éponyme. Géographie et cultures n° 50, pp. 91-108.

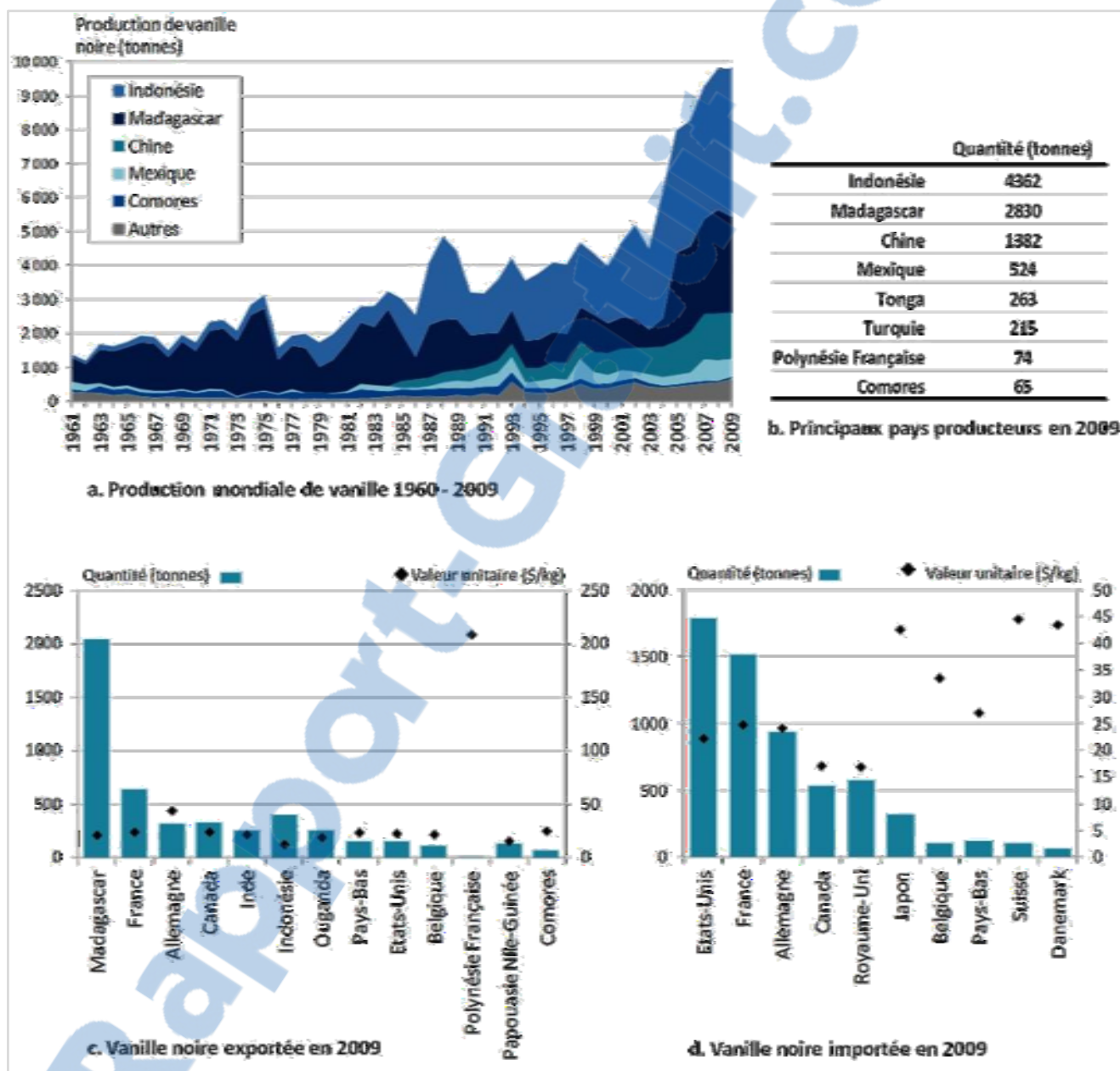
³⁸² LOEILLET D., 2003. Le marché international de la vanille. FRuiTROP, n° 98, pp. 4-7.

³⁸³ LEPERS-ANDRZEJEWSKI S. et DRON M., 2010. Vanilla production in French Polynesia. In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), Vanilla, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 361-368.

nouveaux pays exportateurs ont également bénéficié de la contraction de la production malgache pour se faire une place, même modeste, sur le marché mondial, c'est notamment de cas de l'Inde et de l'Ouganda.

Le marché mondial de la vanille

Source : FAO (données FAOstats : <http://faostat.fao.org/>), graphiques C. Demené



Du côté de la consommation, les Etats-Unis restent le premier consommateur final de vanille (1700 tonnes importées en 2009, et peu de réexportations). Le marché européen arrive ensuite, il est plus tourné vers la qualité, avec des prix à l'importation plus élevés (voir figure, d.), les vanilles de Tahiti y trouvent notamment l'un de leurs principaux débouchés. La France est le principal consommateur européen (environ 350 tonnes annuelles), suivent l'Allemagne et le Royaume-Uni. Le Japon, importateur important, s'oriente également vers les vanilles de qualité. Nous nous fonderons, pour présenter rapidement le marché de la vanille, sur les données statistiques de la FAO, qui, si elles ne sont pas indiscutables, permettent de dégager les grandes tendances du marché mondial.

Malgré cette orientation relative vers une vanille de qualité, le **marché mondial reste très peu accessible pour la vanille de la Réunion : il y a un rapport environ de 1 à 10 entre les cours mondiaux (entre 15 et 45\$/kg) et le prix à laquelle se vend la vanille réunionnaise (300€/kg au minimum)**. La vanille noire importée vendue sur le marché local réunionnais s'échange aux alentours de 30€/kg. Le prix de la matière première (25€/kg de vanille verte, dont 10€ d'aides POSEI), déjà jugé comme peu rémunérateur pour les planteurs, et à lui seul déjà presque équivalent au cours mondial de la vanille noire (et 4 à 5 kg de vanille verte sont nécessaires pour faire un kilo de vanille noire). La vanille de la Réunion doit donc miser :

- soit sur un écoulement sur le marché local, majoritairement touristique et peu connecté avec le marché mondial (néanmoins marqué par la concurrence de la vanille malgache qui rentre sur l'île) ;
- soit sur une distinction de son produit qui lui donne accès à certains marchés de niches extérieurs (grands restaurateurs, pâtisseries, chocolatiers...).

Elle doit dans tous les cas viser un (des) marché(s) de niche, aux antipodes de la consommation massive mondiale de la saveur vanillée.

Le marché mondial du café

Le café est l'une des principales matières premières échangées en valeur dans le monde, bien que son importance relative ait diminué depuis les années 1990 où il représentait une valeur de 12 milliards de dollars. Au-delà de l'hégémonie du Brésil, premier producteur mondial, la caféiculture est une production structurante pour de nombreux pays tropicaux.

Le marché mondial du café se caractérise par sa structure binaire, opposant arabicas et robustas, faisant intervenir différentes stratégies commerciales autour d'enjeux de qualité, de prix, de notoriété³⁸⁴. Si les arabicas ont une teneur en caféine plus faible (de 1,1 à 1,6%, contre 2 à 3,5% pour les robustas), ils sont plus recherchés pour leurs qualités organoleptiques, notamment leurs arômes « subtils », « suaves », « doux », qui peuvent être associés en mélange à la « force », la « puissance des arômes », et au « goût prononcé » des cafés robustas³⁸⁵. Le marché des arabicas est lui-même fortement segmenté. La promotion des cafés d'origine a en particulier entraîné le succès des stratégies de deux pays, la Colombie (en recul aujourd'hui) et la Jamaïque, dont le Blue Montain est l'un des cafés les plus côtés au monde, et avec lequel les producteurs guadeloupéen revendiquent une proximité variétale (le Blue Montain est également produit à partir de la variété Typica). Le marché de la qualité autour du café qui se développe dans les pays développés est favorable au développement de produits spécifiques³⁸⁶, fondés sur différentes critères de spécifications : les terroirs, les variétés - exemple du regain d'intérêt pour les cafés « sauvages » d'Éthiopie, ou les « variétés anciennes »³⁸⁷ - ou

³⁸⁴ BART F., 2007. Café des montagnes, café des plaines. Etudes rurales, n° 180 (2007/2), pp. 35-48.

³⁸⁵ Ibid.

³⁸⁶ PILLEBOUE J., 2008. De la provenance à l'origine, de l'État au terroir : « nouveaux » discours pour l'affirmation qualitative des cafés d'Afrique de l'Est. Réflexions d'un géographe. Cahiers d'Outre-Mer, n° 243 (2008/3), pp. 355-380.

³⁸⁷ BART F., 2007. Café des montagnes, café des plaines. Etudes rurales, n° 180 (2007/2), pp. 35-48. ; DURIS D., 2000. Diagnostic de la caféière. Diagnostic de la transformation post-récolte. Elaboration d'études à entreprendre. Rapport de mission du 12 au 19 décembre 1999 (financement du Parc National de la Guadeloupe). CIRAD-CP, Mission du 12 au 19 décembre 1999. 30 p.

les vertus sociales (cafés équitables) ou environnementales (cafés « bird friendly ») de certains modes de production. Ces éléments contribuent dans certains cas à la qualité du café, mais ils constituent surtout des composantes « symboliques » de cette qualité, à travers les représentations qu'ils véhiculent, ainsi, « *la qualité véritable du café n'est qu'un élément parmi d'autres dans un plan marketing* »³⁸⁸. Si cette dimension symbolique est fréquemment mise en valeur dans des stratégies locales de spécification, il est plus rare qu'elle affecte les marchés agricoles mondiaux.

Certes, ces produits ne représentent pas l'essentiel du marché, mais le succès de ces stratégies atteste du potentiel de ce produit en matière de spécification, tant à l'échelle des circuits mondiaux que dans ses déclinaisons locales. Ainsi le **café de Guadeloupe, plus que la vanille réunionnaise, doit se faire une place dans un marché déjà très segmenté, au sein duquel des produits différenciés, mais produits à des coûts de mains d'œuvre inférieurs, satisfont déjà une clientèle à la recherche de qualité**. En effet, le niveau de rémunération actuel d'un salarié agricole en Guadeloupe met le café vert à un prix qui est au moins deux fois et demi supérieur au prix des cafés de grande consommation les mieux côté . La filière doit donc définir, à partir d'arguments combinant les qualités organoleptiques, l'origine (y compris dans sa dimension historique), et les caractéristiques des systèmes de productions, une stratégie pour se démarquer au sein même du marché des cafés de qualité. Ces stratégies doivent viser des niches très spécifiques à même d'aborder le différentiel des coûts de production, à savoir le marché touristique local, ou le marché de la haute qualité (épicerie fine) métropolitain ou international.

Annexe 10. Les étapes de la transformation de la vanille et du café

De la vanille verte à la vanille noire, les étapes de l'élaboration de la qualité.

La transformation des gousses doit, dans sa mise en œuvre, permettre d'atteindre deux objectifs : à partir des gousses vertes, il s'agit d'une part d'obtenir des gousses aux **arômes recherchés**, et d'autre part de **stabiliser ces gousses d'un point de vue microbiologique**. Les conditions de chaleur et d'humidité durant les différentes étapes doivent être favorables au développement des arômes sans permettre la prolifération de microorganismes. Les gousses de vanille renferment un grand nombre de composés aromatiques, 150 ont ainsi été identifiés pour *V. planifolia*³⁸⁹. Si la vanilline est un composé essentiel de l'arôme, d'autres composés³⁹⁰ interviennent également dans la formation du profil aromatique des gousses, et ce profil peut ainsi varier selon les terroirs et les procédés de transformation.

Le **stade de récolte** est déterminant pour la qualité finale des gousses : elles doivent être suffisamment mures pour atteindre une bonne qualité aromatique après traitement, mais ne doivent pas être récoltées à un stade trop tardif pour éviter la déhiscence qui se produit lors de la maturation naturelle des gousses sur pied. Le stade optimal de récolte est le stade « en queue de serin »³⁹¹, les transformateurs tolèrent généralement les deux stades qui l'encadrent (mûres à fil et fendues). Sachant que le cycle de maturation (de la fin du stade immature à la gousse éclatée) dure 2 semaines, le planteur doit, en période de récolte, passer sur la parcelle au minimum tous les 15 jours. Ils peuvent toutefois être tentés de les récolter plutôt avant la maturation, car le poids des gousses est plus élevé dans les premiers stades que dans les derniers.

A partir de la vanille verte récoltée, encore relativement peu odorante, les procédés de transformation, favorisant l'hydrolyse de ces composés, permettent le développement de l'arôme. Plusieurs procédés ont été élaborés, nous présentons ici le procédé réunionnais³⁹².

Celui-ci se décompose en quatre grandes étapes. La première est la **mortification des gousses**, elle vise notamment à éviter la déhiscence (ouverture de la gousse), qui se produit lors du processus naturel de maturation. Les gousses sont donc récoltées avant que ne se produise la maturation naturelle sur pied, pour contrôler cette déhiscence ; on peut noter que les gousses de *V. tahitensis*, quant à elles, ne sont pas déhiscentes et peuvent être récoltées à maturité. La mortification est

³⁸⁹ ODOUX E., 2010a. Quality of cured vanilla beans (*Vanillia planifolia* G. Jackson). In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 189-202. (Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles).

³⁹⁰ Notamment le para-hydroxybenzaldéhyde (PHB), l'acide vanillique, et l'acide para-hydroxybenzaldéhyde pour les plus importants. Ces composés, à l'instar de la vanilline, sont présents dans les gousses vertes sous la forme de précurseurs glucosylés, notamment la glucovanilline, et les procédés de transformation visent à les hydrolyser pour obtenir les composés aromatiques.

³⁹¹ Les termes suivants sont utilisés pour décrire les différents stades de maturité : immature (gousse verte) ; « mûre à fil » (lignes de déhiscence marquées) ; en queue de serin (extrémité jaune, non fendue) ; fendue (extrémité jaune ou noire, fendue sur moins de 3 cm) ; éclatée (gousse noire, fendue sur plus de 3 cm).

³⁹² ODOUX E., 2010a. Quality of cured vanilla beans (*Vanillia planifolia* G. Jackson). In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 189-202. (Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles). ; ODOUX E., 2010b. *Vanilla curing*. In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 173-188. (Medicinal and Aromatic Plants - Industrial Profiles). ; LEPERS-ANDRZEJEWSKI S. et DRON M., 2010. *Vanilla production in French Polynesia*. In ODOUX E. et GRISONI M. (eds.), *Vanilla*, CRC Press (Taylor & Francis group) pp. 361-368.

effectuée à la Réunion par **échaudage, procédé le plus répandu dans le monde** (d'autres techniques existent, notamment l'étuvage, ou la scarification, pratiquée en Guadeloupe). Les gousses sont plongées dans l'eau chaude (entre 65°C et 70°C) pendant 3 minutes, ce qui tue les cellules sans endommager les précurseurs d'arômes ni les enzymes nécessaires à la maturation. Ces paramètres sont cependant théoriques et génériques, et sont ajustés selon les savoirs faire et les volumes traités.

Seconde étape, **l'étuvage** permet l'initiation du développement de l'arôme. Les gousses sont disposées dans des caisses isolées thermiquement (calfeutrées), permettant de conserver un maximum de chaleur le plus longtemps possible. C'est à cette étape, qui dure entre 12 et 24 heures, que se fait l'essentiel de la transformation de la glucovanilline en vanilline (la chaleur favorisant les réactions enzymatiques). Ces deux premières étapes conduisent à la sénescence de la gousse, qui se traduit par son brunissement, ainsi que par une perte d'eau.

La troisième étape est le **séchage**, qui vise à stabiliser le produit, pour éviter le développement de microorganismes par la suite. Cette stabilisation passe par une réduction de la teneur en eau, qui passe de 85% à un taux maximum de 25 à 38%. Ce séchage se fait en plusieurs étapes : dans un premier temps, par une exposition journalière au soleil, quelques heures par jour, pendant quelques semaines ; dans un second temps, quand les gousses sont suffisamment sèches, le séchage se poursuit à l'abri du soleil. Le séchage permet la poursuite du développement de l'arôme initiée par l'étuvage. Tout au long de cette étape qui dure 2 à 3 mois (variabilité selon les conditions climatiques), les gousses sont surveillées régulièrement pour éviter l'apparition de moisissures.

Enfin, dernière étape, **l'affinage** permet de compléter la maturation aromatique des gousses, qui sont stockées (généralement calibrées) dans des malles pendant plusieurs mois.

En Guadeloupe, la vanille est transformée par **griffage**, autre méthode que l'échaudage pour la mortification des gousses. Ce procédé consiste à scarifier les gousses en les « peignant » dans le sens de la longueur avec un objet griffant (traditionnellement avec un bec d'orpie ; plus couramment, avec un outil constitué d'aiguilles, fixées sur un support qui permet de les prendre en main, voir d'une scie à métaux).

Du café cerises au café torréfié, les étapes de la transformation du café

La préparation du café peut se faire selon deux méthodes, la méthode sèche et la méthode humide ; c'est cette dernière, pratiquée en Guadeloupe, que nous présentons ici³⁹³.

La qualité du café se construit **dès la récolte** : les cerises doivent être cueillies bien mûres (rouges à violacées) ; or la récolte est très exigeante en main d'œuvre, et la récolte des cerises à un stade de maturité inférieur peut-être également pratiquée pour limiter le nombre de passages. L'opération suivante est le **dépulpage**, qui doit être effectué au plus tôt après la récolte (dans les 12 heures, voir selon certains auteurs dans les 6 heures). La **fermentation** qui y est associée ne doit idéalement pas durer plus de 24h ; or sa durée est parfois allongée pour permettre le dépulpage des cerises les plus vertes, et des durées de fermentation trop longues ont été observées en Guadeloupe. Les grains sont

³⁹³ DULCIRE M. et RIBEYRE F., 2003. Labellisation du café en Guadeloupe : diagnostic et propositions d'action. Rapport de mission. Montpellier, CIRAD, Janvier 2003. 80 p. ; DURIS D., 2000. Diagnostic de la caféière. Diagnostic de la transformation post-récolte. Elaboration d'études à entreprendre. Rapport de mission du 12 au 19 décembre 1999 (financement du Parc National de la Guadeloupe). CIRAD-CP, Mission du 12 au 19 décembre 1999. 30 p.

ensuite mis à **sécher**, au soleil, sur des claies qui peuvent être abritées en cas de pluie ; à ce stade, on parle de café parche. Le café est ensuite **déparché**, pour obtenir le café vert, et c'est à ce stade qu'il est commercialisé dans les échanges mondiaux. La **torréfaction**, dernière étape (certains y ajoutent la préparation du café boisson), est déterminante - paramètres de température et de durée - pour l'élaboration de la qualité.

Rendements technologiques du café arabica

Source : (Calabre, 1994 ; Duris, 2000)

Opérations préalables	Stade de transformation	Poids (kg)
Récolte des cerises mûres	Café cerises	100
Dépulpage, fermentation, séchage	Café parche sec	30
Déparchage	Café vert	18 - 22
Torréfaction	Café torréfié	14 - 18

Annexe 11. Le contrat de concession ONF à la Réunion

Nouveau modèle de contrat de concession de vanille

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

DIRECTION RÉGIONALE
DE LA RÉUNION

**FORET DÉPARTEMENTO-DOMANIALE DE
TERRITOIRE COMMUNAL DE SAINT-PHILIPPE
CONTRAT D'OCCUPATION
DE TERRAIN RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER
CONCESSION DE CULTURE
DE VANILLE
«cléforêt»**

Entre :

Monsieur le Préfet, chargé du Service des Domaines à La Réunion en exécution du code du domaine de l'Etat, assisté de

Monsieur le Directeur Régional pour la région REUNION, représentant l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 2, avenue de Saint-Mandé, 75012 PARIS, immatriculé sous le numéro unique d'identification SIREN 662 043 116 RCS Paris, et agissant au nom de Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Forêts en vertu de l'instruction 75-D-107 du 23 avril 1975, ci après dénommé " l'ONF "

d'une part,

et :

«Titre» «concessionnaire»,
né(e) le «naissance», à «à»,
de «filiation»
Domicilié(e) à «adresse»,
ci-après dénommé "le concessionnaire"

d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

Par arrêté interministériel du 30 juin 1948 après avis en conseil d'Etat, l'ancien domaine forestier de la colonie a été placé «sous la main de l'administration des Eaux et Forêts ». En qualité de successeur de la colonie, le Département de LA REUNION en est propriétaire en titre. Les forêts de l'ancien domaine colonial sont départemento-domaniales. Elles sont gérées par l'Office National des Forêts conformément à l'article L.121-2 du code forestier et inscrites au tableau général des propriétés de l'Etat.

«Titre» «concessionnaire», a sollicité l'autorisation de mettre en culture de vanille, une parcelle de la forêt «Forêt» pour une durée de 6 ans, à compter du 01/01/2003.

Le terrain concerné fait partie d'un ensemble de parcelles boisées en Filao à couvert très clair que l'ONF souhaite mettre en valeur par la culture de vanille.

Ceci étant exposé, les parties conviennent ce qui suit :

Art 1 - OBJET ET CARACTERE DE L'AUTORISATION**OBJET :**

Le concessionnaire est autorisé à occuper à des fins de culture de vanille, le terrain désigné ci après. Le concessionnaire est autorisé à prendre, dans le lot qui lui est affecté, toutes mesures nécessaires à la bonne marche de la culture de la vanille, compatibles avec la gestion de la forêt par l'ONF. La présente concession n'autorise pas le concessionnaire à exploiter des Vacoas ou des Palmistes.

CARACTERE :

La présente autorisation accordée par l'Etat revêt la forme d'un contrat administratif et contient des clauses exorbitantes du droit commun.

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif de SAINT-DENIS.

Cette autorisation est strictement personnelle. Elle est incessible et intransmissible. Le concessionnaire doit exploiter lui-même le terrain concédé. Toute sous-location totale ou partielle des lieux concédés, toute cession de son droit à la présente autorisation sont interdites au bénéficiaire.

Les dispositions en matière de baux ruraux ne sont pas applicables à la présente concession et le bénéficiaire ne pourra s'en prévaloir notamment pour obtenir des indemnités en cas de résiliation pour quelque cause que ce soit de ladite convention.

DESCRIPTION DU TERRAIN :

Le terrain concédé est cadastré «**pllecastr**». Il est situé dans la parcelle forestière . Sa surface cartographiée est évaluée à «**surface**» ha. Le terrain concédé est représenté sur le plan de synthèse des concessions dressé par l'Office National des Forêts dont il constitue le lot «**repplan**». Le plan du terrain est annexé au présent acte administratif.

PROPRIETE DES LIANES DE VANILLE :

L'ONF autorise le concessionnaire à maintenir dans le lot qui lui est affecté des lianes de vanille dont le concessionnaire se déclare propriétaire pour la durée du contrat. Le concessionnaire s'engage à ne pas vendre ou céder à titre gratuit ses lianes de vanilles pendant la durée du contrat.

CONCESSIONS ANTERIEURES :

«occupantérieure» «Titre_ancien» «ancienconcessionnaire» «Libellé» «ancienne_clé_CSS».

Art 2 - CLAUSES TECHNIQUES**ETAT DES LIEUX**

Le concessionnaire accepte de prendre les lieux en l'état. Un **procès verbal d'état des lieux contradictoire sera établi entre l'Office National des Forêts et le concessionnaire avant la prise de possession des lieux et à la restitution des lieux.** Le concessionnaire ne devra apporter aucun trouble à la jouissance des droits des concessionnaires voisins et devra respecter les éventuelles servitudes, droits d'usages ou autorisations qui existeraient déjà.

MODIFICATION DES LIEUX

Toute modification des lieux est interdite. L'ONF se réserve le droit de procéder aux frais du concessionnaire à la destruction de toute installation élevée clandestinement sans préjudice de la résiliation du présent acte et des dommages intérêts éventuels.

ENTRETIEN

Les limites et la surface du lot sont figurées sur le plan qui demeurera annexé à la concession.

Le concessionnaire s'engage à entretenir toute la surface et les lignes périmétrales du lot qui lui est affecté, dont les limites devront être maintenues apparentes, par recépage ou extraction de tous les morts bois (corbeille d'or, vigne marronne, etc...). Ces opérations devront être effectuées chaque année au cours du 2ème trimestre.

Le concessionnaire devra maintenir les lieux en bon état général, y compris au niveau de la propreté (enlèvement des déchets, déblais, etc...).

Faute par lui d'y procéder, et après mise en demeure, l'Office National des Forêts fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du concessionnaire.

ACCES ET INTERVENTION DE L'ONF

Le bénéficiaire s'engage à laisser pénétrer en tout temps sur le terrain concédé le service forestier local tenu de veiller au respect des clauses du présent acte administratif.

Le bénéficiaire souffrira sans pouvoir exiger d'indemnités les nuisances et troubles qui pourraient résulter des travaux et opérations de gestion et de conservation de l'espace forestier ou de lutte contre les feux de forêts.

Le concessionnaire sera autorisé à acheter à l'amiable les bois sur pieds marqués en délivrance dans son lot par l'ONF en application des instructions en vigueur et à procéder au façonnage, au débardage et à la vidange des produits vendus.

Les garanties ainsi données au concessionnaire ne pourront s'exercer au delà du délai d'exploitation fixé par l'ONF.

Le locataire défaillant sera mis en demeure de s'exécuter par lettre recommandée au plus tard un mois avant l'expiration du délai précité. Si cette lettre reste sans effet dans les quinze jours de son exécution, l'exploitation sera effectuée à la diligence de l'Office National des Forêts, comme dans une parcelle normale, et sans que le locataire puisse exercer aucun recours s'il en résulte un dommage pour ses plantations.

En cas d'acquisition des bois par un tiers, le concessionnaire souffrira les dommages éventuels qui pourraient survenir à ses plantations du fait de l'exploitation des bois sans pouvoir exiger aucune indemnité.

Art 3 - COUVERT FORESTIER

Les arbres situés sur le terrain concédé font partie du patrimoine forestier. Aucun arbre ne sera abattu et enlevé par le concessionnaire sans l'accord écrit de l'Office National des Forêts. Si l'accord en est donné, notamment en cas de danger, les frais d'élagage et d'évacuation ou d'abattage et de vidange seront à la charge du concessionnaire.

A contrario, tout élagage, coupe ou enlèvement d'arbres sur le terrain concédé qui seraient réalisés sans autorisation de l'Office National des Forêts tomberait sous le coup de la législation en vigueur relative à la protection des bois et forêts.

Le concessionnaire est autorisé à élaguer les seules espèces suivantes : Goyaviers, Faux-poivrier, Jamrosat.

Art 4 - SECURITE

Le concessionnaire est avisé qu'en cas de vents violents, le peuplement forestier constitue un milieu très dangereux, notamment en raison du risque de chute d'arbres, de bris de réserves et de chablis.

En cas de tempête ou de cyclone ayant ravagé le milieu forestier environnant, l'activité devra être impérativement suspendue jusqu'à ce qu'une purge des arbres dangereux ait été effectuée.

Art 5 - RESPONSABILITE

Le concessionnaire est civilement responsable des agissements, dégâts ou dommages causés aux tiers, à l'Etat et à l'Office National des Forêts, tant par lui-même que par toute autre personne qu'il aurait autorisé à pénétrer sur sa concession.

Le concessionnaire s'engage à observer toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les forêts qui relèvent du régime forestier, qu'il déclare connaître.

Ceci comporte notamment :

- Interdiction de bâtir en forêt,
- Interdiction d'introduire du feu en forêt,
- Interdiction d'abattre et d'élaguer sans autorisation écrite tout arbre vif, mort ou gisant sous les réserves figurant à l'article 3 ci-dessus.
- Responsabilité civile et pénale.

L'ONF décline toute responsabilité quant aux préjudices de toute nature pouvant survenir aux vanilles.

La responsabilité de l'ONF ne pourra être valablement recherchée par le bénéficiaire, en cas de sinistre imputable aux biens dont l'ONF assure la garde (notamment les arbres), que s'il est démontré une faute lourde à l'occasion de cette garde, la présente disposition dérogeant de convention expresse au principe de présomption de responsabilité posé par l'article 1384 du code civil.

Art 6 - DUREE DU CONTRAT

L'autorisation est accordée pour une durée de 6 ans :

- du 01/01/2003
- au 31/12/2008

L'octroi de cette concession ne confère au concessionnaire aucun droit ni à son extension, ni à son renouvellement lorsqu'elle viendra à expiration.

Art 7 - RENOUELEMENT

L'autorisation n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Le concessionnaire pourra formuler une demande écrite de renouvellement six mois avant la date d'échéance du contrat.

Art 8 - DISPOSITIONS FINANCIERES**REDEVANCE :**

L'Office National des Forêts percevra une redevance annuelle globale et forfaitaire qui sera versée à la caisse du Régisseur de l'Office National des Forêts, colline de la Providence, 97488 SAINT-DENIS Cedex, CCP n° 8021 03 U à St Denis. Le montant de la redevance est dû annuellement. Il est mis en paiement dans le courant du premier trimestre de chaque année. Le montant de la redevance est arrêté à la somme de «redevance» Euros.

REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE :

Le montant de la redevance sera révisé tous les trois ans et pour la première fois le 1^{er} janvier 2004 selon le tableau ci-après :

Années	Montant en Euros
2004 à 2006	
2007 à 2008	

FRAIS DE DOSSIER :

Lors de l'établissement de la concession et de son renouvellement éventuel, des frais de constitution de dossiers sont exigés. Ils sont fixés à 76 Euros payables sur facture émise lors de la signature du présent acte. Les frais d'avants sont fixés à 38 Euros.

POURSUITES :

Dans l'hypothèse où les redevances ne seraient pas honorées dans les délais, le recouvrement des sommes dues se fera si nécessaire par voie contentieuse et aux frais du concessionnaire.

Art 9 - RESILIATION**Résiliation de plein droit :**

La résiliation du contrat interviendra de plein droit en cas de manquement du concessionnaire à une seule de ses obligations contractuelles, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être demandés par l'ONF. La résiliation interviendra après une mise en demeure d'avoir à remédier aux manquements constatés et restée infructueuse après un délai de 45 jours.

Résiliation à la demande du concessionnaire :

La résiliation peut intervenir également à la demande du concessionnaire moyennant un préavis de 3 mois notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

Résiliation par l'ONF :

La résiliation pourra intervenir sans préavis dans le cas où le bénéficiaire, pour quelque cause que ce soit, cesserait son activité, transférerait ou céderait à un tiers tout ou partie de son droit d'occupation en violation de l'article 1, paragraphe 2, de la présente concession.

En cas de non paiement de la redevance ou de non exécution des travaux mentionnés à l'article 2 § 3, les lianes de vanille en place seront saisies par l'ONF qui aura toute latitude pour en disposer à son gré, jusqu'à concurrence des sommes dont le concessionnaire défaillant est redevable en application des dispositions de l'article 8 et en contrepartie des travaux exécutés d'office.

Art 10 - REMISE EN ETAT DES LIEUX

Avant l'expiration du contrat et en cas de résiliation de la concession, le concessionnaire est tenu de procéder à la remise en état des lieux dans leur état initial. Le concessionnaire est autorisé à enlever ses lianes de vanilles. A l'expiration d'un délai de 45 jours après mise en demeure, les lianes non enlevées sont réputées abandonnées et l'ONF aura toute latitude pour en disposer à son gré.

Art 11

La présente concession est établie en trois exemplaires originaux dont un pour le concessionnaire, un pour la Préfecture et un pour l'ONF.

Fait à Saint-Denis, le
Le concessionnaire
«concessionnaire»

Le Directeur Régional
de l'Office National des Forêts

Jacques TROUVILLIEZ

Le Préfet de La Réunion

Annexe 12. Liste des espèces végétales citées

Nom(s) vernaculaire(s)	Nom latin	Statut	Endémicité	Invasibilité
Benjoin, benjoin-pays	<i>Terminalia bentzoë</i>	I	M3	-
Bois blanc	<i>Hernandia mascarenensis</i>	I	M2a	-
Bois de chandelle, chandelle	<i>Dracaena reflexa</i>	I	W3c	-
Bois de gaulette	<i>Doratoxylon apetalum</i>	I	W2b	-
Bois de joli-cœur, joli-coeur	<i>Pittosporum senacia</i>	I	W3c	-
Bois de pomme	<i>Syzygium cymosum</i>	I	M2a	-
Bois de pomme blanc	<i>Syzygium borbonicum</i>	I	B	-
Bois de rempart, mapou	<i>Agarista salicifolia</i>	I	0	-
Bois d'osto, bois de losteau, losto	<i>Anthirea borbonica</i>	I	W2b	-
Camphrier	<i>Cinnamomum camphora</i>	ZQ	0	4
Change écorce, goyave marron, sans-écorce	<i>Aphloia theiformis</i>	I	0	-
Faux-poivrier, baies roses, l'encens	<i>Schinus terebenthifolius</i>	ZQ	0	5
Filao	<i>Casuarina equisetifolia</i>	ZQ	0	5
Galabert, corbeille d'or	<i>Lantana camara</i>	ZQ	0	5
Goyavier, goyave de Chine	<i>Psidium cattleianum</i>	ZQ	0	5
Grand Natte, natte à grandes feuilles	<i>Mimusops balata</i>	I	M2a	-
Petit Natte, natte à petites feuilles	<i>Labourdonnaisia calophylloides</i>	I	M2a	-
Pimpin, vacoa marron	<i>Pandanus montanus</i>	I	B	-
Tabac bœuf	<i>Clidemia hirta</i>	ZQ	0	5
Vacoa	<i>Pandanus utilis</i>	I ?	?	-
Vigne marronne, raisin marron	<i>Rubus alceifolius</i>	ZQ	0	5

Source : Flore du Conservatoire Botanique National de Mascarin

Légende : (les sigles employés dans la flore du CBNM ont été conservés)

Statut : I : indigène

ZQ : amphinaturalisé (ou assimilé indigène)

Endémicité : 0 : non endémique

B : endémique Réunion

M2a : Endémique Réunion, Maurice

M3 : Endémique Réunion, Maurice, Rodrigue

W2b : endémique Madagascar et Mascareignes

W3c : endémique Madagascar, Seychelles, Mascareignes

Invasibilité : - : non envahissant

4 : envahissant

5 : très envahissant

Annexe 13. Intervention de la sénatrice Gélita Hoareau

Situation imposée aux planteurs de Saint-Philippe

Source : <http://www.senat.fr/questions/base/2009/qSEQ09060581S.html>

Question orale sans débat n°0581S de Mme Gélita Hoareau (La Réunion CRC-SPG)

Publiée dans le JO Sénat du 11/06/2009 - page 1426

Mme Gélita Hoareau rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que depuis plusieurs générations, l'Office national des forêts accorde aux planteurs de vanille du sud-est de La Réunion (communes de Saint-Philippe et de Sainte-Rose) des concessions de forêt départemento-domaniale dont les arbres servent de tuteurs aux lianes de vanille, contre paiement d'une redevance. Cette activité, dans une région particulièrement déshéritée, a une grande importance sociale (ressources d'appoint, lutte contre l'assistance) et identitaire, la fécondation de la vanille a été découverte par un esclave réunionnais Edmond Albius et la vanille "Bourbon" est la meilleure du monde. Or, depuis quelques temps, l'ONF, sans explication, met fin aux contrats en cours et demande aux planteurs d'enlever leurs lianes dans les trois mois sans leur proposer des terrains de rechange et sans indemnité. Cependant, la vanille replantée ne rapporte qu'au bout de trois ans et les planteurs ne disposent pas de foncier alors que l'ONF gère 12 000 ha sur les 16 000 ha que couvre la commune de Saint-Philippe pour ne prendre que cet exemple. Aussi, elle lui demande s'il pourrait expliquer aux planteurs de vanille de Saint-Philippe les raisons de cette initiative malheureuse de l'ONF, répondre favorablement à la mise à disposition de nouveaux terrains à ceux qui le demandent et accorder un accompagnement financier à ceux qui doivent transplanter leurs cultures.

Réponse du secrétariat d'Etat au logement et à l'urbanisme

Publiée dans le JO Sénat du 08/07/2009 - page 6644

La parole est à Mme Gélita Hoareau, auteur de la question n° 581, adressée à M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Mme Gélita Hoareau. Monsieur le secrétaire d'État, si la Réunion, au début du XXe siècle, était, avec le Mexique, le seul exportateur mondial de vanille, nous assistons depuis un siècle dans le département au déclin de cette filière. Aujourd'hui, l'île n'exporte plus de vanille en raison de la faiblesse de sa production – 4,6 tonnes de vanille noire en 2004 – et de son coût. Alors que le kilo s'achète à 1 euro à Madagascar, il est à 20 euros dans le département. Même l'autosuffisance sur le marché local – pour le tourisme, les grandes et moyennes surfaces et l'industrie agroalimentaire – ne peut plus être atteinte. C'est donc la vanille malgache qui supplée le manque.

Malgré ce constat désastreux, les professionnels de la filière ouvrent de nouvelles perspectives pour cet arôme en misant sur la qualité et le haut de gamme. Ainsi, dès le début des années 2000, une démarche de labellisation a été engagée visant à obtenir une indication géographique protégée « Vanille de l'île de la Réunion », afin de différencier la vanille de la Réunion de celles qui sont importées des autres pays producteurs et de faire reconnaître la qualité de ces produits face à la concurrence internationale. Cette démarche se fait en partenariat avec le CIRAD, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, l'université de la Réunion, les coopératives et les planteurs.

Ces derniers sont plus de 150 dans toute la Réunion et se partagent environ 200 hectares. Outre le problème d'écoulement de leur production se pose également celui des concessions.

En effet, depuis des générations, l'Office national des forêts, l'ONF, accorde aux planteurs de vanille du sud-est de la Réunion, qui fournissent plus de la moitié de la production réunionnaise, des concessions de forêts départemento-domaniales, dont les arbres servent de tuteurs aux lianes de vanille. Cette concession se fait contre le paiement d'une redevance. Cette activité, dans une région particulièrement déshéritée, revêt une grande importance sociale : ressource d'appoint, lutte contre l'assistance et dimension identitaire, puisque la fécondation de la vanille a été découverte par un esclave réunionnais, Edmond Albius.

Or, depuis quelque temps, l'ONF, sans explication, met fin aux contrats en cours et demande aux planteurs d'enlever leurs lianes dans un délai de trois mois, sans leur proposer des terrains de rechange ni d'indemnité. Or la vanille replantée ne rapporte qu'au bout de trois ans et les planteurs ne disposent plus de foncier alors que l'ONF gère 12 000 des 16 000 hectares de la commune de Saint-Philippe. Monsieur le secrétaire d'État, les planteurs s'interrogent sur les raisons de ces décisions malheureuses. Ne pourrait-on pas mettre de nouveaux terrains à la disposition de ceux qui en demandent et accorder un accompagnement financier à ceux qui doivent transplanter leurs cultures ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme. Madame la sénatrice, vous avez appelé l'attention de M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations des producteurs de vanille du sud-est de l'île de la Réunion. Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler combien les enjeux sociaux, économiques et identitaires liés à la production de vanille Bourbon sont pris en considération par le ministère de l'agriculture. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre de deux actions de soutien spécifiquement ciblées en direction des producteurs de vanille d'outre-mer : une aide au maintien des surfaces plantées à la Réunion, ainsi qu'une aide à la production de vanille verte.

Afin d'inciter les producteurs à mieux valoriser le potentiel économique et culturel de la vanille, cette aide est par ailleurs majorée d'un tiers pour les producteurs s'engageant dans une démarche de labellisation.

L'ONF, en tant que gestionnaire du domaine, est amené à octroyer des concessions aux producteurs de vanille en tentant de concilier des contraintes économiques et environnementales. Dans ce contexte, il a été amené à résilier certaines concessions pour des raisons précisément exposées aux différents producteurs.

D'une part, à cause de l'éruption volcanique survenue en avril 2007, certaines concessions au sein de la commune de Saint-Philippe, situées dans le périmètre recouvert par la lave, ont été résiliées. À ce jour, tous les concessionnaires ont été réinstallés dans les zones de repli proposées par l'ONF.

D'autre part, certaines concessions sont situées dans des zones dont l'intérêt écologique est particulièrement élevé, ayant à ce titre fait l'objet, au cours des dernières années, de formulation d'objectifs spécifiques d'aménagement et de préservation. Il s'agit de la réserve biologique littorale de Saint-Philippe, des forêts de la Coloraie du Volcan et de Bois de Couleurs des Bas, ainsi que de Bois-Blanc et de l'Anse des Cascades. S'y trouvent encore à ce jour des reliques de forêts primaires très bien préservées et classées pour la plupart en tant que réserves.

Concernant les terrains que vous évoquez, ceux de la réserve biologique de Bois de Couleurs des Bas, les concessions qui avaient auparavant été accordées sont arrivées à expiration au cours de l'année 2008. Les planteurs en étaient informés puisque cela était explicitement prévu lors de la signature des concessions. Ce phénomène se présentera d'ailleurs pour les autres réserves biologiques dans les années à venir.

Étant donné l'importance capitale de l'accès au foncier pour les producteurs concernés, un examen attentif et individuel des concessions a été effectué par l'ONF en vue de concilier au mieux les objectifs apparemment contradictoires d'une préservation harmonieuse du capital écologique des zones en question avec ceux d'un développement de l'activité économique et agricole de l'île de la Réunion.

À l'issue de ces travaux, il est apparu que trois des dix producteurs dont les concessions avaient pris fin en 2008 étaient en mesure de fournir les garanties d'une bonne pratique de la culture de vanille en sous-bois et de contribuer, en collaboration étroite avec les agents de l'ONF, à la régénération des espèces indigènes dans leurs parcelles.

L'ONF a donc renouvelé ces concessions.

Pour les sept autres concessionnaires, dont les parcelles étaient incluses dans les zones à haut potentiel écologique, l'ONF n'a effectivement pas pu renouveler leurs concessions : il réalise actuellement une étude qui permettra soit de s'assurer que les personnes concernées sont en mesure de fournir les garanties demandées, soit d'identifier des solutions foncières alternatives – répondant ainsi à votre demande, madame la sénatrice – assurant aux producteurs concernés des concessions dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, l'ONF met et mettra en oeuvre les moyens nécessaires à une stabilisation rapide et durable de la situation de ces producteurs, dont le mode de production ne serait plus compatible avec les objectifs de préservation de reliques de forêts primaires particulièrement précieuses.

Une condition suspensive à cette procédure serait évidemment le non-paiement des redevances antérieures. Les aides des planteurs en question seront bien sûr maintenues, que ce soit les aides POSEI à la production et au maintien des plantations – le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer – ou la prise en charge, dans le cadre des programmes sectoriels, de la moitié des coûts de plantation de vanille.

Mme la présidente. La parole est à Mme Gélita Hoarau.

Mme Gélita Hoarau. Lorsque j'ai déposé ma question, aucune solution n'avait encore été trouvée. Je vais maintenant retourner sur le terrain, voir ce qui s'y passe et suivre ces dossiers, mais je prends d'ores et déjà acte, monsieur le secrétaire d'État, des avancées positives dont vous venez de m'informer.

Annexe 14. Les labels et la protection de la biodiversité

La sensibilité croissante des consommateurs aux impacts environnementaux de l'agriculture occasionne un renouvellement des registres de justification mobilisés dans les dispositifs de labellisation et de marquage de l'origine.

Aujourd'hui, l'examen des cahiers des charges des principaux dispositifs de certification montre que la protection de la biodiversité n'y apparaît pas directement en tant qu'objectif de la mise en œuvre de certaines pratiques³⁹⁴. Même les labels destinés à l'agriculture biologique (label AB, ou labels privés comme Demeter), qui trouvent pourtant leurs racines dans l'amélioration de la qualité environnementale de l'agriculture, n'intègrent pas d'objectifs spécifiques en matière de biodiversité. Cependant, certains éléments des cahiers des charges en agriculture biologique (notamment la limitation des recours aux intrants) sont susceptibles d'avoir un impact positif, par rapport à l'agriculture conventionnelle, en termes de biodiversité. Pour les AOC, les cahiers des charges, orientés prioritairement vers la qualité des produits, ne font pas non plus directement référence à la biodiversité ; cependant, certaines mesures, en particulier celles concernant la limitation des rendements, sont également susceptibles d'avoir un impact positif en termes de biodiversité. Ainsi, si celle-ci n'est pas mentionnée explicitement, certaines corrélations positives peuvent être observées entre ces labels et l'impact des systèmes agricoles sur la biodiversité.

La tendance est aujourd'hui à une requalification des dispositifs existants, par une mention plus explicite d'objectifs de protection de la biodiversité dans les cahiers des charges. La biodiversité constitue en effet désormais « un facteur de segmentation des marchés et de qualification des produits et des territoires »³⁹⁵, au regard duquel les outils et stratégies de différenciation doivent être redéfinis. Des réflexions sont ainsi en cours pour renforcer les liens entre agriculture biologique et conservation de la biodiversité³⁹⁶. Concernant les appellations d'origine, l'UICN a souligné dans une étude récente l'intérêt, pour les producteurs, d'une prise en compte accrue de la biodiversité dans les cahiers des charges des différents signes de reconnaissances déjà existants ; celle-ci permettrait de renforcer la typicité de ces produits, tout en entrant dans une démarche proactive au regard des évolutions des attentes des consommateurs et des réglementations³⁹⁷.

Si le secteur agricole s'est encore peu approprié cette proposition émanant du milieu de la conservation, une tendance à l'environnementalisation des signes de reconnaissance agricole se dessine néanmoins. L'INAO a inscrit dans son dernier contrat d'objectif celui d' « associer à la politique des SIQO les préoccupations environnementales et relatives au bien-être animal », sur la base de chartes de bonnes pratiques, d'application volontaire³⁹⁸. Bien que très générique (et non ciblée sur la biodiversité), cette orientation ouvre une perspective de prise en compte accrue de

³⁹⁴ BOISVERT V. et CARON A., 2010. La conservation de la biodiversité : un nouvel argument de différenciation des produits et de leur territoire d'origine. *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 3, pp. 307-328.

³⁹⁵ Ibid.

³⁹⁶ Un partenariat a été engagé entre l'UICN et l'IFOAM depuis 1997, dont l'un des objectifs est de renforcer les liens entre agriculture biologique et protection de la biodiversité. La réforme de la législation européenne en matière d'agriculture biologique va également dans le sens d'un renforcement des exigences en matière de conservation de la biodiversité (Boisvert et Caron, 2010).

³⁹⁷ CAVROIS A., 2009. Biodiversité et signes de reconnaissance agricoles. Paris, Comité français de l'UICN, 173 p.

³⁹⁸ INAO, 2011. Contrat d'objectif de l'INAO 2011-2013. Paris, Etabli entre le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et l'Institut national de l'origine et de la qualité. 38 p.

l'environnement dans les dispositifs de valorisation de l'origine. Ainsi, « *l'idée d'associer savoir-faire et biodiversité commence à faire son chemin dans l'esprit de l'Inao et de certains syndicats d'appellation* »³⁹⁹.

³⁹⁹ DE SAINTE MARIE C. et BÉRARD L., 2005. Comment les savoirs locaux sont-ils pris en compte dans l'AOC ? In BÉRARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHESNAY P., ROUSSEL B. et VERDEAUX F. (eds.), Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France, Paris, Editions Quae, pp. 183-190.

Annexe 15. L'agriculture dans les chartes des 2 parcs nationaux

Mesures concernant l'agriculture dans les projets de charte des deux parcs nationaux de la Réunion et de la Guadeloupe

Source : Parc national de la Guadeloupe, 2012a. Parc national de la Réunion, 2012a.

	Parc national de la Réunion	Parc national de la Guadeloupe
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions, - Inverser la tendance à la perte de biodiversité, - Valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs, - Impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du parc national un atout pour le territoire - Permettre l'appropriation des questions patrimoniales par la population locale - Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers - Favoriser un développement endogène respectueux de l'environnement et des hommes
L'agriculture Dans Le Caractères Du Parc	<p>« Sur les planèzes, les champs de canne à sucre constituent les plus vastes cônes visuels encore épargnés par l'extension urbaine, « du battant des lames » jusqu'à plus de 800 mètres d'altitude. »</p> <p>« Dans les bourgs des Hauts, plantations vivrières et jardins créoles colorés expriment à la fois un lien à la terre vivace et un riche métissage culturel »</p>	<p>« Depuis la déforestation par l'homme des forêts originelles de basse altitude, des parcelles agricoles de bananes en côte au vent et de canne en nord Basse-Terre et Grande Terre environnent les cœurs de parc national, alors qu'en côte sous le vent la déprise agricole a favorisé des forêts secondaires. »</p> <p>« En dehors de ces cœurs, patrimoine historique et activités traditionnelles prolongent l'identité de ce territoire d'exception : roches gravées, habitations coloniales, architecture de la côte sous le vent, constructions d'Ali Tur, jardins créoles, plantations forestières, agro-foresterie ou encore pêche artisanale, sont aujourd'hui indissociables de la Guadeloupe comme du parc. »</p>
Les Objectifs Pour Le Cœur	<p>Mesure 3.2 – Résorber les pratiques irrégulières et dommageables pour le milieu (référence entre autres à l'élevage bovin divagant irrégulier, et braconnage)</p> <p>Mesure 7.1 - Favoriser la transmission des métiers, de l'art de vivre dans les Hauts, des savoirs et des savoir-faire (référence aux filières patrimoniales, notamment tisaneurs)</p> <p>Mesure 14.2 – Restaurer la place de l'agriculture dans le tissu socio-économique, la consommation locale et l'entretien des paysages (pour le cœur habité, encourager l'agriculture vivrière)</p> <p>Mesure 15.1 - Maîtriser et accompagner les évolutions du paysage liées aux activités agricoles, pastorales et sylvicoles (en cœur cultivé)</p> <p>Mesure 16.1 - Adopter des pratiques agricoles respectueuses des milieux naturels et des sols (en cœur cultivé)</p> <p>Mesure 16.2 - Sauvegarder et valoriser les savoir-faire (en cœur cultivé, référence au géranium)</p>	<p>Mesure 1.2.1.1. : Limiter les risques d'introduction d'espèces exotiques envahissantes (référence au site de la Grivelière, tracé de la zone concernée)</p> <p>Mesure 1.2.4.3. : Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine culturel des cœurs (en particulier, site de la Grivelière)</p> <p>Mesure 1.4.2.1. : Accompagner une activité agricole respectueuse du patrimoine dans la vallée de la Grand Rivière de Vieux-Habitants (privilégier des itinéraires techniques sans pesticides ni engrais de synthèse, choix des cultures fonction des potentialités du site)</p>

Les Orientations Pour L'aire D'adhésion	<p>Mesure III.1 – Connaître, préserver et restaurer les habitats et les espèces les plus remarquables de l'aire d'adhésion la forêt tropicale humide de basse altitude ou forêt de bois de couleurs des Bas, dont la forêt de Mare Longue est un milieu prioritaire</p> <p>Mesure IV.3 - Impliquer les acteurs socio-économiques dans la lutte contre les espèces invasives (concerne les parcelles cultivées proches du cœur en particulière ; et le contrôle des cultures potentiellement invasives comme le goyavier)</p> <p>Mesure VII.1 - Favoriser la transmission des métiers, de l'art de vivre dans les Hauts, des savoir et des savoir-faire (référence aux filières patrimoniales, notamment tisaneurs)</p> <p>Mesure X.1 – Conforter les activités agricoles et soutenir la valorisation des produits locaux (conforter la place de l'agriculture sur le territoire, dans l'esprit des Cahiers de l'agriculture de 2006 ; conserver les surfaces et conforter les différentes filières)</p>	<p>Mesure 2.1.3.2. : Maintenir ou rétablir une trame boisée minimum (entre autres acteurs concernés, agriculteurs)</p> <p>Mesure 2.1.6.4. : Réduire au maximum les pollutions d'origine agricole (accompagner les agriculteurs dans la réduction des phytosanitaires)</p> <p>Mesure 2.2.3.1. : Valoriser les ressources génétiques locales (pour une valorisation essentiellement agricole, et/ou artisanale)</p> <p>Mesure 2.2.3.2. : Exclure les cultures OGM du territoire du parc national (modalités de mise en œuvre à définir)</p> <p>Mesure 2.2.3.3. : Promouvoir l'agriculture biologique (constitution d'un réseau d'échange, de références techniques, etc...)</p> <p>Mesure 2.2.3.4. : Promouvoir le régime caribéen basé sur les plantes alimentaires locales (éducation alimentaire, restauration collective)</p> <p>Mesure 2.4.2.4. : Développer un commerce local responsable et durable (notamment, circuits de commercialisation des produits agricoles)</p> <p>Mesure 2.4.3.3. : Développer la valeur ajoutée par la valorisation des productions alimentaires traditionnelles de qualité (agro-transformation, l'agroforesterie...) (développer une valeur ajoutée produite sur les exploitations en misant sur l'agro-transformation ainsi que les productions traditionnelles de qualité)</p> <p>Orientation 2.5.2. : Adapter les documents de programmation pour prendre en compte le projet de territoire</p> <p>Mesure 2.5.3.3. : Encadrer le mitage du foncier (maintenir non seulement la vocation des espaces agricoles mais également leur utilisation effective de façon à soutenir la diversification des cultures)</p>
<p>Mesures visant ou concernant en premier lieu l'activité agricole Mesures visant entre autres ou indirectement les acteurs du secteur agricole</p>		

Annexe 16. La MAE Cultures patrimoniales en Guadeloupe

Cadre d'intervention de la MAE Couver_1

Source : PDRG 2007-2013 (V5. 09.02.02 consolidé)

ENGAGEMENT UNITAIRE COUVER_1		
AXE	2	Amélioration de l'environnement et de l'espace rural
Mesure	COUVER_1	Développement des cultures patrimoniales et de l'agroforesterie
Référence	36.a.iv	Utilisation durable des terres agricoles
Territoire couvert		Région Guadeloupe

Enjeux et description

Cette action vise à développer les productions patrimoniales, dont certaines peuvent être conduites en agroforesterie.

Les couverts retenus sont les suivants : café, cacao, vanille, anacardier, jardin créole, verger créole, manioc, pois d'Angole, ricin, dictame et autres plantes médicinales, agroforesterie (utilisation multiple de l'espace à partir d'un couvert boisé)- association verger / fleurs, verger / élevage, conduite d'élevage en sous bois...).

Sont éligibles les parcelles ou îlots d'une surface supérieure ou égale à 5 ares.

Sur l'ensemble du territoire, certaines interventions (élagage, débroussaillage) seront le cas échéant interdites afin de respecter la nidification et la pollinisation. Ces périodes seront déterminées par le diagnostic.

Les cultures seront menées selon les usages locaux traditionnels explicités dans le diagnostic validé par le comité technique.

Ligne de base

Cette action a pour objet le développement des cultures patrimoniales permettant de préserver les biotopes et d'accroître les espèces naturelles domestiques. Cette mesure vise notamment à favoriser la conservation et la réintégration dans la sole de souches traditionnelles rustiques moins productives mais également moins exigeantes en intrants. Le recours à ces variétés permet en outre la valorisation des terres les plus pauvres ou d'altitude actuellement délaissées.

Cette action vise également à favoriser des techniques culturales manuelles économes en intrants (les pratiques actuelles font appel à des désherbages chimiques), adaptées au biotope et aux micro productions locales (jardins créoles, plantes médicinales et aromatiques...)

Objectifs

Par ordre de priorité :

- préserver les cultures d'antan afin de sauver la biodiversité alimentaire guadeloupéenne,
- préserver et encourager la biodiversité par la diversification sur les exploitations agricoles,
- améliorer les taux de matière organique des sols et leur fertilité,
- limiter l'utilisation d'engrais chimiques et ainsi réduire les importations d'intrants.

Engagements

pratiques manuelles exclusivement - interdiction de passage d'engins lourds (sauf en cas d'installation du couvert),

cahier d'enregistrement des interventions détaillées précisées dans le diagnostic (dates de taille/ plantation/ élagages /paillages/essences locales...),

utilisation d'amendement organique exclusivement,

absence d'intervention (élagages le cas échéant) pendant la période fixée par le diagnostic (pollinisation / nidification),

désherbage manuel exclusivement (y compris des accès et pénétrantes),

Cette action a pour objet de préserver les biotopes et d'accroître les espèces naturelles domestiques.

- sur l'ensemble du territoire, les interventions (élagage, débroussaillage, tailles) seront le cas échéant interdites sur certaines périodes afin de respecter la nidification et la pollinisation (pour les essences mellifère).
- sont éligibles les parcelles ou îlots d'une surface supérieure ou égale à 5 ares.
- les couverts retenus sont les suivants : cacao, vanille, anacardier, jardin créole, verger créole, manioc, pois d'angole, ricin, dictame et autres plantes médicinales, agroforesterie (utilisation multiple de l'espace à partir d'un couvert boisé), ...).

Eléments à contractualiser non rémunérés

Eléments techniques	Méthode de calcul des pertes et surcoûts	Montant annuel par arbre
pratiques manuelles exclusivement - Interdiction de passage d'engins lourds (sauf en cas d'installation du couvert).	Non rémunéré	0,00 €
utilisation d'amendement organique exclusivement	Non rémunéré	0,00 €
absence d'intervention (élagages le cas échéant) pendant la période fixée par le diagnostic (pollinisation / nidification).	Non rémunéré	0,00 €

Sources : enregistrement et temps de travail : experts locaux.

Seuils et plafonds

Eléments techniques	Méthode de calcul	Formules de calcul	Montant maximal annuel par ha
Travail manuel pour entretien	4 h / par passage	4*9 x 16,54	595,44 €
Sarclage manuel des accès et pénétrantes au lieu de désherbage chimique (1000 m ² d'accès par ha)	9 passages par an soit 45 heures		
Tenue du cahier d'enregistrement (ce cahier doit être régulièrement tenu et mis à jour pour chaque opération, et comporter nombre de détails d'enregistrements comme la liste des essences utilisées, leur provenance, date d'implantation, suivi d'évolution, etc.)	2 h / par an	2 h / an x 16,54 €	33,08 €
2 passages par an (herbicides et épandage)		2*45€	-90,00 €
Total			538,52 €
Total arrondi et plafonné			540 €

Suivi et évaluation

□ Indicateurs complémentaires

Type d'indicateur	Indicateur	Cible
Réalisation	évolution du nombre d'hectares développés en cultures patrimoniales	50
Réalisation	évolution du nombre d'exploitations développées en agroforesterie,	40
Réalisation	nombre de dossiers contractualisés	40

TABLE DES FIGURES

Figure 1. La Réunion et de la Guadeloupe, deux territoires ultra-marins	4
Figure 2. Ecologisation de la politique agricole et développement rural, repères chronologiques	20
Figure 3. Les différentes approches de la multifonctionnalité	26
Figure 4. Les fonctions de l'agriculture, plus englobantes que les fonctions des agrosystèmes	51
Figure 5. Une lecture des interactions agriculture-biodiversité qui se complexifie	62
Figure 6. AOC Comté : la biodiversité des prairies valorisée dans les stratégies de communication	63
Figure 7. Le système « géosystème – territoire – paysage » selon Georges Bertrand	91
Figure 8. Fonctions et ressources, à l'interface entre une filière et son territoire	94
Figure 9. Les formations socio-spatiales selon Guy Di Méo	98
Figure 10. La formation socio-spatiale « terroir », selon Jean-Claude Hinnewinkel	101
Figure 11. Quatre niveaux d'interaction entre filière et territoire	102
Figure 12. La filière comme formation socio-spatiale	103
Figure 13. Représentation schématique du cadre de comparaison	107
Figure 14. Localisation des deux terrains étudiés	109
Figure 15. Occupation du sol - Réunion et Guadeloupe	112
Figure 16. Répartition de la SAU à la Réunion et en Guadeloupe en 2010	116
Figure 17. Localisation des principales zones de production de vanille à la Réunion, de café et de vanille en Guadeloupe	121
Figure 18. Des espaces de production contraints : les pentes du volcan à la Réunion, la Côte-sous-le-vent en Guadeloupe	122
Figure 19. Le Parc national de Guadeloupe et la Réserve de biosphère avant 2009	125
Figure 20 (page suivante). Historique des parcs nationaux de la Guadeloupe et de la Réunion	125
Figure 21. Les périmètres du Parc national de Guadeloupe	130
Figure 22. Les périmètres du Parc national de la Réunion et du Bien classé au Patrimoine Mondial	131
Figure 23 : Les exploitations qui déclarent avoir de la vanille en 2010 selon le RGA	147
Figure 24. Localisation de la production de café en Guadeloupe (données 2000)	148
Figure 25. Localisation de la production de vanille en Guadeloupe (données 2007)	149
Figure 26. <i>Vanilla planifolia</i>	151
Figure 27. Exportations de vanille de la Réunion de 1848 à 1993	153
Figure 28. Les surfaces en vanille à la Réunion en 1981	154
Figure 29 : Evolution de la production de vanille verte à la Réunion 1992-2009	155
Figure 30. Evolution des surfaces et du nombre d'exploitations productrices de vanille	155
Figure 31. Parts des différents systèmes de culture dans la production réunionnaise	157
Figure 32. Evolution des surfaces en café en Guadeloupe (1730-2009)	159
Figure 33. L'organisation de la filière vanille à la Réunion	164
Figure 34. Organisation de la filière café en Guadeloupe	166
Figure 35. Organisation de la filière vanille en Guadeloupe	168
Figure 36. Systèmes de cultures des producteurs de vanille	170
Figure 37. Temps consacré à l'exploitation agricole par les chefs d'exploitation	171
Figure 38. Typologie des producteurs de vanille rencontrés en entretien	173
Figure 39. Répartition des producteurs selon la surface de vanille cultivée	191
Figure 40. Localisation des concessions de vanille sur le domaine forestier, par statut foncier	198
Figure 41. Répartition des concessions de vanille par statut et par localisation	199

<i>Figure 42. Itinéraire technique de la production de vanille en sous-bois - répartition des opérations culturales sur l'année.....</i>	<i>202</i>
<i>Figure 43. Parcelle de vanille en sous bois : lianes bouclées</i>	<i>204</i>
<i>Figure 44. Repères chronologiques sur les évolutions de la gestion forestière à la Réunion</i>	<i>209</i>
<i>Figure 45. Les formations végétales indigènes à la Réunion.....</i>	<i>215</i>
<i>Figure 46 (page suivante). Zonages de gestion des milieux naturels et concessions de vanille.....</i>	<i>216</i>
<i>Figure 47. Deux types de points de vue superposés au sein d'un sous-bois vanillier</i>	<i>219</i>
<i>Figure 48. Différents niveaux d'interaction entre production de vanille et protection de la biodiversité</i>	<i>221</i>
<i>Figure 49 (page suivante). Répartition spatiale des concessions de vanille par séries de gestion</i>	<i>223</i>
<i>Figure 50. Répartition des surfaces en concessions de vanille par série de gestion.....</i>	<i>225</i>
<i>Figure 51. Les représentations des collectivités concernant les sous-bois vanilliers</i>	<i>253</i>
<i>Figure 52. La vanille à l'appui de l'identité des territoires : quelques marqueurs de patrimonialisation.....</i>	<i>275</i>
<i>Figure 53. Fréquentation des principaux sites touristiques en 2003.....</i>	<i>279</i>
<i>Figure 54. La patrimonialisation de la vanille par les communes</i>	<i>282</i>
<i>Figure 55. « Ménager la place de l'agriculture dans les territoires ».....</i>	<i>297</i>
<i>Figure 56. « Soutenir économiquement les fonctions de certains systèmes agricoles ».....</i>	<i>298</i>
<i>Figure 57. « Valoriser les fonctions de l'activité agricole par la spécification des produits »</i>	<i>306</i>
<i>Figure 58. Les éléments des argumentaires de qualification - secteur coopératif.....</i>	<i>308</i>
<i>Figure 59. Les éléments des argumentaires de qualification - producteurs de St-Philippe.....</i>	<i>310</i>
<i>Figure 60. Les éléments des argumentaires de qualification - transformateurs de l'Est</i>	<i>312</i>
<i>Figure 61. Les représentations des consommateurs du territoire de production de la vanille Réponses à la question « Savez-vous où se trouvent les zones de production de vanille ? ».....</i>	<i>320</i>
<i>Figure 62. Principaux territoires d'intervention du Parc national de Guadeloupe en matière de développement rural 1997 - 2008.....</i>	<i>326</i>
<i>Figure 63. Trois phases - installation, pilotage, action partenariale - de l'action du PNG</i>	<i>331</i>
<i>Figure 64. Le service environnemental, repenser les liens entre agriculture et territoire ?</i>	<i>347</i>
<i>Figure 65. Les espaces agricoles au sein du Parc national de la Réunion</i>	<i>382</i>
<i>Figure 66. Solidarités agricoles et écologiques en cœur et aire optimale d'adhésion à la Guadeloupe et à la Réunion selon le rapport Beisson pour PNF</i>	<i>394</i>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Différentes figures de la nature et de sa gestion.....	58
Tableau 2. Quelques données démographiques et économiques sur les deux terrains	111
Tableau 3. Quelques chiffres sur l'agriculture au sein des territoires réunionnais et guadeloupéen.....	113
Tableau 4. Structure des exploitations.....	115
Tableau 5. Canne et banane : place dans le secteur agricole à la Réunion et en Guadeloupe	116
Tableau 6. Répartition par axe des fonds FEADER sur la programmation 2007-2013 (montants indicatifs retenus dans le cadre de chacun des plans de développement rural).....	118
Tableau 7. Territoires des parcs nationaux de la Réunion et de la Guadeloupe	129
Tableau 8. Acteurs rencontrés sur les deux terrains.....	136
Tableau 9. La filière vanille à la Réunion en 2010	146
Tableau 10. Les filières café et vanille en Guadeloupe en 2010.....	148
Tableau 11. Evolutions récentes des surfaces et de la production en café	160
Tableau 12. Systèmes de production et d'activité des producteurs de vanille rencontrés.....	174
Tableau 13. Grille de classification des finalités attribuées à l'activité « production de vanille »	176
Tableau 14. Les producteurs retraités, finalités et stratégies	177
Tableau 15. Les producteurs informels ou pluriactifs, finalités et stratégies	179
Tableau 16. Les agriculteurs diversifiés, finalités et stratégies	180
Tableau 17. Les agro-forestiers, finalités et stratégies	183
Tableau 18. Les agrotouristiques intensifs, finalités et stratégies	185
Tableau 19. Synthèse : finalités et stratégies des producteurs enquêtés.....	186
Tableau 20. Les producteurs de café en Guadeloupe.....	188
Tableau 21. Synthèse des caractéristiques des filières étudiées.	194
Tableau 22. Les chiffres du Comité français de l'UICN sur la flore vasculaire - Réunion et Guadeloupe	213
Tableau 23. Séries de gestion de l'ONF, sur les massifs où sont présentes les concessions de vanille	223
Tableau 24. Les séries de gestion du plan d'aménagement de la Coloraie du Volcan 1984-1995.....	226
Tableau 25. Critères d'appréciation des tuteurs	236
Tableau 26. Stratégies et pratiques des planteurs de vanille : une majorité ne sont pas guidées par la maximisation de la productivité à l'hectare.....	238
Tableau 27. Points de tensions identifiés entre les planteurs et l'ONF	240
Tableau 28. Les fonctions de structuration du quotidien et de reconnaissance sociale déclinées selon la typologie des producteurs de vanille.....	259
Tableau 29. Formes de pluriactivité associées à la production de vanille.....	262
Tableau 30. Les producteurs de vanille dans la population active	264
Tableau 31. Quelques chiffres sur la MAE « Cultures patrimoniales » Guadeloupe 2008-2010	302
Tableau 32. Trois scénarios à conjuguer pour les agricultures de parcs nationaux ?	397
Tableau 33. Composition des conseils d'administration des deux parcs nationaux.....	402

TABLE DES ENCADRES

<i>Encadré 1. Le concept de bien public</i>	<i>25</i>
<i>Encadré 2. Les services rendus par les écosystèmes, ou services écosystémiques</i>	<i>30</i>
<i>Encadré 3. Multifonctionnalité, SE et biens publics dans les débats sur la future PAC</i>	<i>47</i>
<i>Encadré 4. L'agriculture à haute valeur naturelle (HVN)</i>	<i>68</i>
<i>Encadré 5. Les parcs nationaux, de la loi de 1960 à celle de 2006</i>	<i>73</i>
<i>Encadré 6. D'une zone périphérique optionnelle à une aire d'adhésion constitutive du territoire du parc</i>	<i>75</i>
<i>Encadré 7. Note sur l'ancrage territorial</i>	<i>95</i>
<i>Encadré 8. Les quatre dimensions de formations socio-spatiales</i>	<i>98</i>
<i>Encadré 9. Législation sur les parcs nationaux, dispositions particulières aux DOM</i>	<i>132</i>
<i>Encadré 10. La vanille, éléments de botanique</i>	<i>150</i>
<i>Encadré 11. Le café, éléments de botanique</i>	<i>158</i>
<i>Encadré 12. Les stratégies des producteurs de café identifiés en 2003</i>	<i>188</i>
<i>Encadré 13. Le projet Provanille - ARFIP de réinsertion par la vanille</i>	<i>267</i>
<i>Encadré 14. Eléments historiques sur la coopérative</i>	<i>277</i>
<i>Encadré 15. Convention établie entre le parc national et la commune de Saint-Philippe</i>	<i>281</i>
<i>Encadré 16. Les aides POSEI aux producteurs de vanille à la Réunion</i>	<i>303</i>
<i>Encadré 17. L'IGP, une ligne de base commune qui peine à se concrétiser</i>	<i>313</i>
<i>Encadré 18. Les deux programmes LEADER sur lesquels s'est impliqué le Parc national de Guadeloupe</i>	<i>325</i>
<i>Encadré 19. La « Marque de confiance » du Parc national de la Guadeloupe</i>	<i>327</i>
<i>Encadré 20. Le dispositif « Pwojé pou Laliwondaj »</i>	<i>329</i>
<i>Encadré 21. L'implication du PNG sur le dispositif MAE</i>	<i>330</i>
<i>Encadré 22. Les services écosystémiques culturels : les disparus du MEA</i>	<i>357</i>
<i>Encadré 23. Questions d'échelles et hétérogénéités de préférence</i>	<i>361</i>
<i>Encadré 25. La marque « Parc Naturel Régional »</i>	<i>371</i>
<i>Encadré 26. L'agriculture « estampillée » Conservatoire du Littoral</i>	<i>372</i>
<i>Encadré 27. Le label « Agneaux de parcours » du Parc national des Cévennes</i>	<i>375</i>
<i>Encadré 28. Le naturel et le culturel, un questionnement dès l'origine pour les parcs nationaux</i>	<i>383</i>
<i>Encadré 29. Au-delà des conflits d'usage, des conflits de légitimité. Le cas de la Gravelière</i>	<i>400</i>

TABLE DES MATIERES

Remerciements	iii
Sommaire	v
Introduction générale	1
« <i>Agricultures, produisons autrement</i> ».....	1
<i>De petites productions agricoles ultra-marines en aire d'adhésion de parcs nationaux</i>	3
<i>Question de recherche, hypothèse, cadre théorique</i>	5
<i>Une approche qualitative enrichie par la mise en perspective de deux terrains d'études</i>	7
<i>Architecture de la thèse</i>	7
Première partie	
Etudier l'inscription territoriale de petites filières agricoles dans un contexte a fort enjeu biodiversité : une démarche de recherche en géographie sociale	9
Chapitre 1.	
Pourquoi le territoire comme prisme d'observation des interactions entre agriculture et société	13
1.1. Des demandes sociales qui renouvellent le statut de l'agriculture au sein des espaces ruraux	14
1.1.1. Evolution des attentes sociales, transformation des espaces ruraux.....	14
<i>Une politique productiviste efficace</i>	14
<i>Un modèle aujourd'hui remis en question</i>	15
<i>De nouvelles opportunités pour l'agriculture ?</i>	16
1.1.2. Des politiques agricoles qui élargissent leurs objectifs au-delà de la seule production alimentaire.....	16
<i>De l'article 19 à une référence ubiquiste à l'environnement : verdissement des politiques agricoles</i>	17
<i>Un verdissement couplé à intégration des enjeux de développement rural</i>	19
1.2. Multifonctionnalité et services environnementaux : des concepts qui accompagnent cette évolution	22
1.2.1. Des racines communes dans la progressive libéralisation des marchés agricoles.....	23
1.2.2. Le concept de multifonctionnalité.....	24
<i>Un concept européen de résistance au mouvement de libéralisation des marchés agricoles</i>	24
<i>Des définitions plurielles, entre approches positives et normatives</i>	24
<i>Les fonctions de l'agriculture, une liste ouverte</i>	26
<i>L'Europe et la France à l'avant-garde pour la mise en politique de la multifonctionnalité</i>	27
<i>Critiques, controverses, et recul du concept dans les arènes politiques</i>	28
1.2.3. Le concept de service environnemental.....	29
<i>Un concept issu des sphères de l'écologie économique réapproprié par les sphères agricoles</i>	29
<i>Une définition encore instable</i>	31
<i>Un nouvel outil pour gérer les enjeux environnementaux ?</i>	32
1.3. Services et fonctions de l'activité agricole : à l'interface entre agriculture et territoire	33
1.3.1. Agronomes et territoires, géographes et agriculture, des échanges croissants.....	34
<i>Agronomes et territoires</i>	34
<i>Géographes et agriculture</i>	36
1.3.2. Des évolutions qui invitent à observer l'agriculture sous l'angle du territoire.....	38
<i>La multifonctionnalité de l'agriculture, en écho aux enjeux des territoires</i>	38
<i>Le territoire et les services environnementaux</i>	39
<i>Territorialiser l'application de ces concepts</i>	40
1.3.3. Pour une approche territoriale du « contrat » agriculture-société.....	41

Chapitre 2.

L'essor de l'enjeu biodiversité : facteur de recomposition des interactions agriculture - territoire.....45

2.1. Politiques agricoles : une focale environnementale renforcée ?..... 46

- 2.1.1. Multifonctionnalité et services environnementaux, des concepts concurrents ? 46
- 2.1.2. Multifonctionnalité et services environnementaux dans les débats sur la PAC 47
- 2.1.3. Une référence accrue aux écosystèmes et à la biodiversité 49

2.2. Interaction entre agriculture et biodiversité : place à la complexité 51

- 2.2.1. Biodiversité : émergence d'un concept et d'un enjeu mondialisé 52
 - Un concept récent, qui renouvelle le regard sur la nature* 52
 - La biodiversité mise à l'agenda politique* 53
- 2.2.2. Evolution des paradigmes en matière de protection de la nature 54
 - Des valeurs plurielles attribuées à la nature* 54
 - Evolutions des paradigmes de l'écologie scientifique* 55
 - Des évolutions induites dans les modes de protection de la nature* 56
- 2.2.3. Agriculture et biodiversité, vers une gestion plus intégrée 58
 - Années 1960 : des politiques antagonistes* 58
 - De l'exclusion mutuelle aux compromis* 59
 - Vers la biodiversité comme ressource* 61
 - Des centres d'inertie sectoriels qui freinent ces dynamiques* 64

2.3. Des évolutions qui invitent à repenser la place des systèmes agricoles « marginaux » 65

- 2.3.1. Des systèmes de production restés en marge des politiques agricoles 65
 - Des politiques agricoles paradoxales* 66
 - Dualité du monde agricole : une multifonctionnalité distribuée entre exploitations, entre territoires* 67
- 2.3.2. Pourquoi s'interroger sur ces systèmes agricoles « marginaux » 67
 - Des fonctions différentes ?* 67
 - L'environnement, une opportunité à saisir pour ces filières ?* 70

2.4. Une opportunité pour les parcs nationaux de s'impliquer sur les questions agricoles ? 70

- 2.4.1. Les limites d'une gouvernance purement sectorielle 70
- 2.4.2. Les parcs nationaux, des acteurs transversaux ? 71
 - Une mission réaffirmée de développement économique, social, et culturel en aire d'adhésion* 73
 - Un mode de gouvernance renouvelé* 75

Chapitre 3.

Une posture en géographie sociale pour étudier l'inscription de petites filières « patrimoniales » 79

3.1. Démarche générale 80

3.2. Les représentations des fonctions de l'agriculture, facteurs de recompositions agricoles 82

- 3.2.1. Le territoire en géographie sociale 83
 - Le territoire, un construit social* 83
 - Le territoire, « essentiellement une affaire d'acteurs »* 84
 - Le territoire, un objet dynamique* 85
- 3.2.2. L'agriculture étudiée à travers le prisme du territoire : quelles représentations des fonctions de l'agriculture ? 85
 - Une analyse qualitative des fonctions de l'activité agricole, par le biais des représentations* 86
 - Une approche par les représentations* 87
 - L'environnement, objet de représentations* 88
 - ... à mettre en lien avec les représentations des fonctions de l'activité agricole* 91
 - Implication méthodologique : le discours comme matériau* 92
- 3.2.3. Identifier les modifications induites du cadre de ressource de l'activité agricole 92

<i>Des représentations à l'action</i>	92
<i>Du territoire aux ressources</i>	93
3.3. La filière, objet géographique analysé à travers la grille des formations socio-spatiales	95
3.3.1. La filière, objet géographique.....	96
3.3.2. La formation socio-spatiale, une grille de lecture développée par Di Méo.....	97
<i>En quoi ces instances permettent-elles de lire le territoire ?</i>	99
3.3.3. Grille d'analyse de l'inscription territoriale d'une filière agricole.....	99
<i>Formations socio-spatiales et filières agricoles</i>	99
<i>La filière agricole comme formation socio-spatiale</i>	102
Chapitre 4.	
Dispositif d'étude : les discours des acteurs collectés sur deux territoires ultra-marins, la Réunion et la Guadeloupe	105
4.1. Mise en perspective de deux terrains d'étude ultra-marins	106
4.1.1. Eléments de décision pour le choix des deux terrains.....	106
<i>Pourquoi deux terrains d'étude ?</i>	106
<i>Construction du cadre de cette mise en perspective</i>	107
4.1.2. Deux territoires insulaires ultramarins.....	108
<i>Eloignement spatial, homologie géographique ?</i>	108
<i>De petites économies soutenues par l'Etat et l'Europe</i>	110
4.1.3. Des agricultures dominées par les grandes filières d'exportation.....	112
<i>Place de l'agriculture au sein des deux territoires régionaux</i>	112
<i>Des agricultures structurées autour des grandes filières d'exportation</i>	114
<i>Une inflexion environnementale des politiques publiques agricoles moins marquée qu'en métropole</i>	117
<i>Des systèmes agricoles « duaux » ?</i>	118
4.1.4. Des filières à la marge des modèles promus par les politiques agricoles.....	120
4.1.5. Territoires de parcs nationaux.....	122
<i>Des historiques en décalage</i>	122
<i>Des emprises territoriales différentes</i>	129
<i>Des parcs nationaux ultramarins soumis à un régime juridique particulier</i>	131
4.2. Une approche qualitative fondée sur les discours des acteurs	133
4.2.1. Un matériau discursif issu d'entretiens semi-directifs.....	133
<i>Le choix de l'entretien semi-directif</i>	134
<i>La conduite des entretiens</i>	134
<i>Les acteurs rencontrés</i>	135
<i>Corpus de données discursives obtenues</i>	137
4.2.2. Des données complémentaires.....	137
<i>Données bibliographiques</i>	137
<i>Données statistiques et données géoréférencées</i>	138
Deuxième partie	
Des inscriptions territoriales complexes, entre marginalité économique, controverses environnementales et importance socio-culturelle	141
Chapitre 5.	
Des filières à la marge des secteurs agricoles réunionnais et guadeloupéens	145
5.1. Ce que nous disent les statistiques agricoles : des filières marginales	146
5.1.1. La vanille à la Réunion.....	146
5.1.2. La vanille et le café en Guadeloupe.....	147

5.2. Ce que nous dit l'histoire : des produits renommés hérités d'un passé florissant	149
5.2.1. La Réunion, berceau de la production agricole de la vanille.....	149
<i>Introduction à la Réunion d'une orchidée qui ne fructifie pas naturellement</i>	<i>150</i>
<i>Une production réunionnaise en baisse tout au long du XXe siècle</i>	<i>152</i>
<i>Les années 1990 : recentrage sur le marché local.....</i>	<i>154</i>
5.2.2. Café et vanille, composantes de l'histoire agricole de la Guadeloupe	157
<i>Le « café bonifieur », un produit emblématique de l'histoire agricole guadeloupéenne.....</i>	<i>158</i>
<i>La vanille, une production restée mineure dans l'histoire agricole de la Guadeloupe</i>	<i>160</i>
<i>Des dynamiques récentes de relance de ces productions.....</i>	<i>161</i>
5.3. Des filières contrastées, entre notoriété et fragilité	162
5.3.1. Entre normes et savoir-faire, des produits exigeants	162
<i>L'élaboration longue et complexe de la qualité de la vanille</i>	<i>162</i>
<i>Le « café bonifieur », un potentiel variétal à révéler par des savoir-faire maîtrisés.....</i>	<i>163</i>
5.3.2. De petites filières, de nombreux opérateurs	164
<i>L'organisation de la filière vanille réunionnaise.....</i>	<i>164</i>
<i>L'organisation de la filière café en Guadeloupe</i>	<i>165</i>
<i>L'organisation de la filière vanille en Guadeloupe</i>	<i>167</i>
5.4. Les stratégies des producteurs, reflets de ce contexte complexe	169
5.4.1. Les producteurs de vanille à la Réunion : systèmes d'activité et stratégies	169
<i>Les exploitations qui produisent de la vanille selon le RGA.....</i>	<i>170</i>
<i>Une typologie des producteurs élaborée à partir des entretiens</i>	<i>171</i>
<i>Finalités de l'activité agricole et stratégies des producteurs de vanille</i>	<i>175</i>
5.4.2. Les producteurs de café et de vanille en Guadeloupe	188
<i>Les producteurs de café.....</i>	<i>188</i>
<i>Les producteurs de vanille.....</i>	<i>191</i>
 Chapitre 6.	
Fonctions environnementales : des représentations plurielles et des controverses nourries par l'essor de l'enjeu biodiversité	195
6.1. Les termes du débat : de multiples objectifs de gestion au sein des sous-bois vanilliers.....	196
6.1.1. Le sous-bois vanillier, espace naturel géré par l'ONF	196
<i>Des conditions pédoclimatiques favorables à la production en sous-bois dans le sud-est de l'île.....</i>	<i>196</i>
<i>Une production en sous bois essentiellement pratiquée sur du foncier public.....</i>	<i>197</i>
<i>Le contrat de concession entre le planteur et l'ONF.....</i>	<i>200</i>
6.1.2. Le sous-bois vanillier, espace de production agricole.....	201
<i>Itinéraire technique de la production de vanille en sous bois.....</i>	<i>201</i>
<i>Un mode de production extensif, qui n'en modifie pas moins l'écosystème forestier.....</i>	<i>205</i>
6.2. Un enjeu biodiversité qui fait évoluer les compromis entre gestion forestière et production de vanille	206
6.2.1. Evolution de la gestion forestière : de la production sylvicole à la biodiversité	206
<i>Un service forestier tourné vers la production ligneuse à la départementalisation</i>	<i>206</i>
<i>Les premières incursions des naturalistes dans la gestion forestière</i>	<i>206</i>
<i>Les années 1980 : le tournant de la biodiversité</i>	<i>208</i>
<i>Une orientation confirmée à la fin des années 1990.....</i>	<i>210</i>
<i>Deux focales pour l'enjeu biodiversité: l'endémisme et les espèces exotiques envahissantes</i>	<i>211</i>
6.2.2. Des « concessions » entre production de vanille et protection de la biodiversité	214
<i>Des formations végétales dégradées sur lesquelles percolent les enjeux biodiversité adjacents.....</i>	<i>214</i>
<i>Artificialisation et anthropisation : des entrées différentes pour caractériser les sous-bois vanilliers</i>	<i>218</i>
<i>Des interactions à gérer au sein des sous-bois vanilliers.....</i>	<i>220</i>

6.3. Une approche à nuancer : des configurations multiples à la parcelle	221
6.3.1. De la gestion des antagonismes aux synergies potentielles : analyse de trois situations de gestion contrastées	222
<i>Un compromis construit historiquement en série de protection des sols et des paysages.....</i>	<i>226</i>
<i>Le cas polymogène des concessions en série d'intérêt écologique particulier</i>	<i>230</i>
<i>Des synergies potentielles : les concessions ouvertes en série de production</i>	<i>232</i>
6.3.2. Des stratégies également contrastées du point de vue des planteurs	234
<i>Les représentations du milieu forestier</i>	<i>235</i>
<i>Des stratégies qui induisent des conduites de culture très extensives</i>	<i>238</i>
<i>Les pratiques des planteurs : des contraintes globalement respectées.....</i>	<i>240</i>
<i>Les représentations de leur impact sur les milieux forestiers : « on fait le travail de l'ONF ».....</i>	<i>242</i>
<i>Les interactions avec l'ONF : des conflits possibles en cas d'objectifs élevés de production</i>	<i>244</i>
6.3.3. Mettre en question les fonctions environnementales de la production de vanille en sous-bois : au-delà des enjeux écologiques, des enjeux politiques ?	246
<i>Les concessions ouvertes en Guadeloupe : des enjeux écologiques moins présents</i>	<i>246</i>
<i>L'impossible « neutralité » des dispositifs de gestion des ressources naturelles.....</i>	<i>247</i>
<i>Des représentations divergentes de la légitimité de chacun : un rapport de force défavorable à la mise en débat.....</i>	<i>249</i>
<i>Des espaces forestiers intégrés dans des projets de territoire : d'autres acteurs, d'autres représentations</i>	<i>252</i>

Chapitre 7.

Fonctions sociales : une composante essentielle du lien entre ces filières et leurs territoires

7.1. Des représentations partagées sur une fonction de cohésion sociale	258
7.1.1. Différentes composantes des fonctions sociales de la production de vanille	258
<i>La structuration du quotidien et la reconnaissance sociale.....</i>	<i>258</i>
<i>Une étape vers l'insertion professionnelle et notamment l'installation agricole</i>	<i>260</i>
<i>Une composante de systèmes d'activités pluriactifs.....</i>	<i>261</i>
7.1.2. Le positionnement des acteurs : une fonction sociale globalement reconnue	263
<i>Les collectivités en première ligne.....</i>	<i>263</i>
<i>L'administration et l'acceptation d'une agriculture sociale</i>	<i>265</i>
<i>Une filière divisée.....</i>	<i>266</i>
7.2. Une fonction culturelle déclinée à différentes échelles	268
7.2.1. Fonction culturelle de l'activité agricole : éléments de définition.....	268
<i>Une composante de la dimension sociale, parfois citée comme « quatrième pilier du développement durable »</i>	<i>268</i>
<i>Les fondements d'une fonction culturelle : création de sens pour un collectif</i>	<i>269</i>
<i>L'agriculture, patrimoine facteur d'identité des territoires.....</i>	<i>270</i>
7.2.2. Différentes échelles spatiales et temporelles de patrimonialisation de la vanille.....	271
<i>Une fonction identitaire à l'échelle de l'île : un produit emblématique, rebattu à la sauce touristique.....</i>	<i>272</i>
<i>Une fonction identitaire à l'échelle infrarégionale : revendication de spécificités</i>	<i>276</i>
7.3. Des fonctions sociales qui s'articulent avec les fonctions environnementales dans les représentations des acteurs	282
7.3.1. Des fonctions associées autour de deux objets « mixtes », le patrimoine et le paysage	282
7.3.2. Des approches techniques qui interrogent ces liens entre « le traditionnel » et « l'écologique »	285
7.3.3. L'intervention du Parc national de Guadeloupe sur les filières café et vanille, à l'interface entre patrimoines naturels et culturels.....	286
<i>Le patrimoine culturel mentionné dès les origines du Parc national de Guadeloupe.....</i>	<i>286</i>
<i>Patrimoine et paysage, deux clés de l'intervention du parc sur l'agriculture de la Côte-sous-le-vent.....</i>	<i>288</i>
<i>Un patrimoine culturel cohérent avec la protection du patrimoine naturel.....</i>	<i>289</i>

Chapitre 8.

Une inscription territoriale recomposée par l'intégration des dimensions environnementales, sociales et culturelles de l'activité agricole

8.1. Des soutiens politiques à l'«aménagement» de la place de l'agriculture	292
8.1.1. Le Conseil Général et l'accès au foncier départemento-domanial	292
8.1.2. Le Conservatoire du Littoral, favorable à la présence des planteurs de vanille.....	294
8.1.3. Le soutien politique - inégal - des communes	295
8.2. Des dispositifs de soutien économique valorisant les fonctions sociales et environnementales.....	298
8.2.1. Une administration relativement bienveillante.....	298
8.2.2. Des dispositifs classiques de soutien à la multifonctionnalité peu adaptés	300
<i>L'expérience des CTE</i>	<i>300</i>
<i>Un scénario type « MAE » ?</i>	<i>301</i>
8.2.3. Des aides économiques bonifiées en vertu des fonctions environnementales et sociales	303
<i>Aides POSEI : référence aux fonctions environnementales et culturelles de la culture de vanille</i>	<i>303</i>
<i>Les limites de ce soutien « politique » des institutions agricoles.....</i>	<i>304</i>
8.3. Des fonctions mobilisées à différents degrés dans les stratégies de spécification	306
8.3.1. Des stratégies construites entre trois pôles : qualité/environnement/origine	306
<i>La coopérative : une stratégie qui ne veut pas exclure, un argumentaire d'ensemble</i>	<i>307</i>
<i>Les préparateurs du Sud Sauvage : valoriser l' « authenticité » du mode de production en sous-bois et une image « environnementale »</i>	<i>309</i>
<i>Les préparateurs de l'Est : miser sur la qualité pour valoriser un produit d'origine</i>	<i>310</i>
<i>Des fonctions mobilisées différemment pour appuyer différentes stratégies de reterritorialisation.</i>	<i>312</i>
8.4. Une « consistance territoriale » recomposée	314
8.4.1. Des ressources idéologiques et politiques à la rescousse d'une assise géo-économique fragilisée.....	314
8.4.2. De possibles antagonismes à ne pas négliger	315
<i>Entre identification de l'origine et qualité organoleptique</i>	<i>315</i>
<i>Entre promotion d'une fonction environnementale et qualité organoleptique.....</i>	<i>317</i>
<i>Entre promotion d'une agriculture « sociale » et structuration économique d'une filière.....</i>	<i>317</i>
8.4.3. Une « consistance territoriale » qui reste fragile ?	318
<i>Une relation ambivalente avec la « vanille Bourbon ».....</i>	<i>319</i>
<i>Une faible solidarisation entre l'amont et l'aval</i>	<i>319</i>
<i>Un territoire bipolarisé par des stratégies de qualification différentes.....</i>	<i>322</i>
8.5. Les parcs nationaux, des atouts pour ces filières ?	324
8.5.1. D'un soutien « sur-mesure » du parc aux filières patrimoniales à une politique élargie en matière d'agriculture	324
<i>Les prémices : des projets de développement à partir des années 1980.....</i>	<i>324</i>
<i>1997 - 2008 : un soutien intégré dans les deux projets LEADER pilotés par le Parc</i>	<i>325</i>
<i>Après la réforme de 2006 : une aire d'adhésion élargie, une intervention repensée en agriculture</i>	<i>328</i>
8.5.2. Quels effets de l'intervention du Parc ?	331
<i>Un soutien politique qui a contribué à redonner une légitimité à ces systèmes agricoles</i>	<i>331</i>
<i>La construction d'une légitimité du parc vis-à-vis du secteur agricole</i>	<i>333</i>
<i>Une influence à nuancer.....</i>	<i>335</i>

Troisième partie

Retisser des liens entre agriculture et territoire : quels outils, quels acteurs ? Discussion sur le concept de service environnemental et retour sur le rôle d'un Parc national..... 341

Chapitre 9.

Le service environnemental, un outil pour retisser les liens entre agriculture et territoire ? 345

9.1. Le service environnemental, des fondements qui ouvrent de nouvelles perspectives ? 346

9.1.1. Le service, à l'interface entre agriculture et territoire.....	346
9.1.2. Un scénario qui pourrait se justifier dans le cas des filières étudiées	347
9.2. Un champ d'opérationnalisation trop étroit pour refonder les interactions entre agriculture et territoire	348
9.2.1. Des dispositifs conçus pour les systèmes agricoles conventionnels	349
9.2.2. Un cloisonnement des espaces et des enjeux qui reste prégnant.....	352
<i>Des espaces de référence et des enjeux différents</i>	<i>352</i>
<i>Hors des espaces agricoles, une agriculture peu légitime</i>	<i>354</i>
9.2.3. Un déséquilibre accentué entre fonctions sociales et environnementales	356
<i>De la multifonctionnalité aux SE : des fonctions sociales et culturelles reléguées au second plan.....</i>	<i>356</i>
<i>Des logiques d'intériorisation économique auxquelles échappe le culturel.....</i>	<i>358</i>
9.2.4. Refonder les liens entre agriculture et territoire, les limites de l'utilisation du service environnemental.....	360
<i>Prendre en compte les attentes du territoire en matière de fonctions de l'activité agricole.....</i>	<i>360</i>
<i>Concevoir d'autres modes de gouvernance pour aller au-delà des logiques sectorielles ?</i>	<i>362</i>
9.3. La requalification des produits, un autre scénario pour valoriser les services environnementaux ?	365
9.3.1. Vers des stratégies de reconnaissance économique conjointe des fonctions environnementales, sociales et culturelles de l'activité agricole	366
<i>Spécification des produits et services environnementaux.....</i>	<i>366</i>
<i>Une prise en compte conjointe des dimensions « environnementales » et « culturelles »</i>	<i>367</i>
<i>Une revalorisation des productions parfois taxées d'archaïques : renouer avec l'économie</i>	<i>368</i>
<i>Vers une re-légitimation territoriale</i>	<i>369</i>
9.3.2. Des produits agricoles « labellisés » par des acteurs de l'environnement ?.....	370
<i>Un levier pour mobiliser les acteurs sur les enjeux de biodiversité.....</i>	<i>370</i>
<i>Des perspectives de « labellisation » par les acteurs de l'environnement.....</i>	<i>371</i>
9.3.3. Vers le modèle du panier de biens ?.....	376
Chapitre 10.	
Les parcs nationaux, acteurs des recompositions territoriales de l'activité agricole, « tisseurs de liens » entre le « naturel » et le « culturel » ?	
379	
10.1. L'agriculture, un « objet territorial » que les parcs nationaux ne peuvent ignorer.....	380
10.1.1. L'agriculture, une composante du projet de territoire de l'aire d'adhésion.....	380
<i>Les effets de la réforme de 2006</i>	<i>380</i>
<i>Une question particulièrement importante pour le Parc national de la Réunion</i>	<i>382</i>
10.1.2. L'agriculture, une composante du patrimoine culturel ?.....	383
10.2. Le territoire, la clé d'une collaboration à construire entre acteurs agricoles et parcs nationaux ?.	385
10.2.1. De l'agroenvironnement à la construction d'une image de marque territoriale	386
10.2.2. Construire des synergies sur la base d'un territoire commun	387
<i>L'agriculture patrimoniale, intrant de la légitimité territoriale des parcs nationaux en aire d'adhésion</i>	<i>387</i>
<i>L'environnement, une ressource territoriale à construire pour l'agriculture ?</i>	<i>389</i>
10.2.3. Le patrimoine, du naturel au culturel, ciment du territoire ?.....	390
<i>Entre nature et culture,</i>	<i>390</i>
<i>... Défendre un patrimoine agri-culturel ?</i>	<i>391</i>
10.3. Les territoires, des objets singuliers, des compromis à construire au cas par cas	391
10.3.1. Des territoires et des agricultures contrastés.....	392
<i>Agricultures de parcs nationaux : l'impossibilité d'une politique uniforme</i>	<i>392</i>
<i>Spécificités agricoles des parcs nationaux de la Réunion et de la Guadeloupe</i>	<i>392</i>
10.3.2. Construire une « vision partagée » en interne	394



<i>Des équilibres à trouver, entre exceptionnalité et pragmatisme</i>	395
<i>A la Réunion, une position encore indéfinie au-delà de l'objectif de protection du cœur</i>	397
10.3.3. Construire un projet partagé avec les acteurs du territoire	399
<i>La construction complexe d'un positionnement au sein des acteurs du territoire</i>	399
<i>A la Réunion : un parc « XXL », encore jeune, qui doit construire ses appuis au sein du territoire</i>	401
<i>L'agriculture, un rendez-vous inévitable, une entrée possible par le patrimoine</i>	404
Conclusion générale.....	409
Les enseignements tirés de cette recherche	409
<i>Des représentations complexes et plurielles des fonctions environnementales de l'agriculture</i>	409
<i>Recompositions agricoles : des fonctions difficiles à dissocier</i>	411
<i>Dépasser des logiques sectorielles pour examiner l'activité agricole sous l'angle de ses différentes fonctions</i> ..	412
Retour sur la démarche méthodologique.....	414
<i>Intérêts de la démarche méthodologique. Pour une approche territoriale de l'activité agricole</i>	414
<i>Limites et pistes complémentaires à explorer</i>	415
Perspectives : développer l'agriculture dans et par le territoire	416
<i>Penser l'agriculture autrement</i>	417
<i>Construire une gouvernance territoriale pour encourager d'« autres » agricultures</i>	418
<i>De la marginalité à l'exemplarité ?</i>	418
Références bibliographiques	420
Annexes.....	445
Table des figures	497
Liste des tableaux	499
Table des encadrés.....	500
Table des matières	501
Absract, Résumé	510

Marginal agricultures and environmental services in National Parks peripheral area in Reunion Island and Guadeloupe

Abstract

This research deals with changing interactions between agriculture and territories. Food production is no longer the only criteria used to assess agricultural systems efficiency. Social and environmental issues are increasingly taken into account. This new understanding of the role of agriculture within territories raises the issue of the role of some extensive marginal agricultural models, aside intensive models promoted by agricultural policies.

We focus on how increasing concerns on biodiversity may impact these models. Addressing biodiversity issues may change the way agriculture is considered, from a threat to a potential ally in natural areas management. We assume that this redefinition of agriculture's role goes beyond a mere reframing of environmental functions but results of genuine trade-offs with other cultural and social functions. Considering an agricultural industry as a geographical object, we propose a two-stage analysis. Using actor's discourses, we analyze (i) their perceptions of agricultural functions, then (ii) the integration of these perceptions in their strategies, that contribute to transforming resources (geographical, economical, political, and ideological resources) used by agriculture.

This analytical framework is applied on a small but emblematic Reunionese agricultural industry, vanilla, whose economical profitability is questioned today. Our analysis reveals that biodiversity issues both raise new constraints and restriction but also generate new opportunities for actors to make their strategies evolve. Trade-offs between ecological, economical, social and cultural issues are part of these dynamics.

The comparison with another marginal insular agricultural industry, coffee in Guadeloupe, reveals similar dynamics, and allows us to discuss the way agriculture could be managed, especially considering environmental and ecological aspects. Although the concept of « environmental service » offers new perspectives, its actual implementation isn't suited to such agricultural systems, whose characteristics are not those of conventional productivist models. In Guadeloupe, the support the National Park granted to this type of agriculture models (coffee and vanilla) give us some elements to discuss the relevance and the interest of such an intervention. The vulnerability of such marginal industries, and the close intertwining of economic, social, cultural and environmental issues at stake, suggest to cross sectoral settings and to promote a territorial governance allowing a transverse consideration of their specificities.

Key-words

Marginal crops, territory, multifunctionality, environmental service, national park, vanilla from Reunion Island, coffee from Guadeloupe

Entre nature et agriculture.
Agricultures patrimoniales et services environnementaux
en aire d'adhésion des parcs nationaux à la Réunion et en Guadeloupe

Résumé

Ce travail de recherche prend sa source dans les dynamiques actuelles qui affectent les liens entre agricultures et territoires. L'activité agricole n'est plus évaluée à l'aune de son seul rôle alimentaire, son inscription sur le territoire est aujourd'hui renégociée au regard d'enjeux sociaux et environnementaux. Cet examen de l'agriculture sous l'angle d'une pluralité de fonctions ouvre une fenêtre de réflexion sur la place au sein des territoires de filières agricoles à la marge des modèles d'intensification et de modernisation promus depuis une cinquantaine d'années par les politiques agricoles.

Nous nous interrogeons en particulier sur l'incidence pour ces filières de l'attention accrue accordée à la biodiversité. En déplaçant le curseur, dans les représentations des acteurs, entre agriculture auxiliaire et agriculture prédatrice, l'enjeu biodiversité est susceptible de modifier les ressources et les contraintes avec lesquelles se construit l'inscription territoriale d'une filière agricole. Nous faisons l'hypothèse que ce processus ne se résume pas à un encadrement de la fonction environnementale, mais est le résultat de compromis territoriaux faisant également intervenir les représentations des autres fonctions de l'activité agricole, économiques, sociales, culturelles. A partir des concepts et des outils de la géographie sociale, en considérant une filière agricole, à l'instar du territoire, comme un objet socio-spatial, nous proposons une analyse en deux temps. A partir des discours d'un panel d'acteurs intervenant sur le territoire, nous analysons, dans un premier temps les représentations des fonctions de l'activité agricole, et, dans un second temps, l'intégration de ces représentations dans leurs stratégies, et les ajustements induits sur les ressources (géographiques, économiques, politiques, symboliques) que mobilise une filière agricole.

Nous appliquons cette démarche d'analyse à une filière agricole réunionnaise, la vanille, héritière d'une histoire économique florissante aujourd'hui fragilisée. L'analyse montre que l'attention accrue portée à la biodiversité réunionnaise est un facteur d'évolution de l'inscription territoriale de cette filière : porteuse de contraintes, elle s'accompagne également de nouvelles opportunités. Les arbitrages observés font intervenir, au-delà des seuls enjeux écologiques, les représentations des fonctions sociales, culturelles, et économiques de cette filière. Les acteurs de la filière construisent notamment différentes stratégies de reterritorialisation, s'appuyant à des degrés divers sur ces fonctions attribuées à l'activité agricole.

La mise en perspective de cette étude de cas avec celle de la filière café guadeloupéenne pose les bases d'une discussion sur la pertinence de la mobilisation du concept de « service environnemental » dans le cas de ces filières à la marge des modèles promus par les politiques agricoles. L'intervention du Parc National de Guadeloupe sur les dynamiques de relance des filières patrimoniales guadeloupéennes fournit des éléments de discussion sur le rôle d'un Parc National vis-à-vis de ce type de filières agricoles. Leur fragilité met en balance des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux dont l'imbrication invite à dépasser leur prise en compte segmentée dans le cadre des politiques sectorielles.

Mots-clés

Filières agricoles marginales, territoire, multifonctionnalité de l'agriculture, service environnemental, parc national, vanille de la Réunion, café de Guadeloupe